



Vendredi 24 janvier 2025

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 19, mercredi 20, jeudi 21
et vendredi 22

NOVEMBRE 2024

Table des matières

| | | | |
|---|----|---|----|
| Ouverture de la séance..... | 3 | 2024 DPE 44 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2024..... | 22 |
| Condoléances..... | 3 | 2024 DPE 50 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2024..... | 22 |
| Hommage à Paul Varry, cycliste assassiné le 15 octobre dernier..... | 5 | 2024 DDCT 166 - Rapport 2024 sur la situation en 2023 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes..... | 22 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 7 | 2024 PP 79 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2024..... | 22 |
| Hommage à Paul Varry, cycliste assassiné le 15 octobre dernier (suite)..... | 7 | 2024 PP 77 - Admissions en non-valeur et extinctions des créances irrécouvrables de la Préfecture de police au titre de l'année 2024..... | 22 |
| Hommage à Simon Fieschi, victime de l'attentat perpétré contre "Charlie Hebdo" en 2015..... | 8 | Rappel au règlement..... | 33 |
| Inscription à l'ordre du jour dans le cadre de la procédure d'urgence..... | 9 | 2024 DFA 61 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite)..... | 33 |
| Hommage aux victimes suite à la catastrophe climatique survenue en Espagne..... | 9 | Suspension et reprise de ma séance..... | 42 |
| 2024 DGRI 66 - Aide d'urgence (150.000 euros) suite aux inondations survenues en octobre 2024 à Valence et dans sa région..... | 10 | 2024 DFA 61 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite)..... | 42 |
| Souhaits de bienvenue..... | 13 | Rappel au règlement..... | 55 |
| 2024 DGRI 66 - Aide d'urgence (150.000 euros) suite aux inondations survenues en octobre 2024 à Valence et dans sa région (suite)..... | 13 | Suspension et reprise de la séance..... | 55 |
| 2024 DGRI 59 - Attribution de la citoyenneté d'honneur à Paul WATSON..... | 16 | 2024 DFA 61 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite)..... | 55 |
| 2024 DFA 61 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris..... | 22 | Rappel au règlement..... | 57 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris..... | 22 | 2024 DFA 61 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite)..... | 57 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 22 | Adoption d'un compte rendu..... | 60 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'application réelle des 1.607 heures légales de travail par les agents de la Ville de Paris..... | 22 | 2024 DTEC 32 - Stratégie de résilience de la Ville de Paris 2024..... | 61 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'amélioration des conditions de travail des agents de la petite enfance et du périscolaire..... | 22 | Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux récents épisodes d'inondations en Espagne..... | 61 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'amélioration des conditions de travail à la Ville de Paris..... | 22 | Vœu déposé par l'Exécutif..... | 61 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre l'absentéisme au sein de la Ville de Paris..... | 22 | 2024 DTEC 38 - Convention d'étude avec l'école d'urbanisme de Paris. - Projet étudiants Master2 Espace public et usages..... | 61 |
| Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au dispositif "Embellir votre quartier"..... | 22 | 2024 DTEC 40 - Convention de partenariat avec l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT) et l'Institut des risques majeurs (IRMa)..... | 61 |
| Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux prévisions budgétaires..... | 22 | 2024 DSP 5 - Adoption du nouveau Plan parisien de santé environnementale - PPSE2..... | 79 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 22 | 2024 DSP 83 - Adhésion et cotisation (30 euros) à l'Union nationale des maisons sport santé (UNMSS) et adhésion au Réseau des maisons sport santé IDF (91)..... | 79 |
| 2024 DFA 64 - Projet de décision modificative n° 2 de la Ville de Paris pour l'exercice 2024..... | 22 | 2024 DSP 87 - Subvention (2.000 euros) à la Société française de santé publique pour l'organisation de la 10ème édition de l'International Society of Physical Activity and Health..... | 79 |
| 2024 DILT 18 - Budget annexe des Transports automobiles municipaux. - Décision modificative n° 1 de l'exercice 2024..... | 22 | | |

| | | | |
|---|----|--|----|
| 2024 DLH 233 - Communication relative à la transition écologique du bâti parisien sur les logements et équipements publics. | 96 | logements sociaux par "Elogie-SIEMP". - Subvention (2.083.743 euros)..... | 97 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transition écologique du bâti parisien. | 96 | 2024 DLH 255 - Réalisation 12, rue Lahire (13e) d'un programme de rénovation de 23 logements sociaux par "Habitat social français". - Subvention (129.809 euros)..... | 97 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à communication d'un bilan des travaux de rénovation thermique du parc social parisien. | 96 | 2024 DLH 264 - Réalisation 164, rue Jeanne-d'Arc (13e) d'un programme de rénovation de 37 logements sociaux par "Habitat Social Français". - Subvention (257.660 euros)..... | 97 |
| 2024 DLH 84 - Subventions complémentaires (352.696 euros) accordées à 6 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social d'Habitat Social Français (HSF)..... | 96 | 2024 DLH 266 - Réalisation, groupe "Porte de Vitry" (13e) d'un programme de rénovation de 836 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (10.200.632 euros)..... | 97 |
| 2024 DLH 161 - Réalisation 21, rue Pelleport (20e) d'un programme de rénovation de 19 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (186.565 euros)..... | 96 | 2024 DLH 270 - Réalisation d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la R.I.V.P. (5e). - Subvention (431.864 euros)..... | 97 |
| 2024 DLH 162 - Réalisation 7 bis, rue de la Durance (12e) d'un programme de rénovation de 32 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (401.644 euros)..... | 96 | 2024 DLH 271 - Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par "Elogie-SIEMP" (10e). - Subvention (812.277 euros)..... | 97 |
| 2024 DLH 165 - Réalisation 17-19, rue Courat (20e) d'un programme de rénovation de 76 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (1.023.375 euros)..... | 96 | 2024 DLH 272 - Réalisation d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la R.I.V.P. dans le 11e arrondissement. - Subvention (152.826 euros)..... | 97 |
| 2024 DLH 170 - Réalisation 146-148, rue de la Roquette (11e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par "CDC Habitat social". - Subvention (493.298 euros). | 96 | 2024 DLH 274 - Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par divers bailleurs sociaux dans le 13e arrondissement. - Subvention (2.841.444 euros). | 97 |
| 2024 DLH 180 - Réalisation 41, rue Pierre-Fontaine (9e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par "Immobilière 3F". - Subvention (91.600 euros)..... | 96 | 2024 DLH 289 - Réalisation, sur le groupe "Rome" situé 47, rue du Javelot (13e) d'un programme de rénovation de 307 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (7.881.071 euros). | 97 |
| 2024 DLH 181 - Réalisation 18, rue Wurtz (13e) d'un programme de rénovation de 409 logements sociaux avec création d'îlots de fraîcheur et travaux d'amélioration de la qualité de service par "Paris Habitat". | 96 | 2024 DLH 290 - Réalisation sur le groupe "Squaw Valley" situé 7, rue du Disque (13e) d'un programme de rénovation comportant 280 logements par "Paris Habitat". - Subvention (7.304.693 euros)..... | 97 |
| 2024 DLH 187 - Réalisation 3, rue Boyer (20e) d'un programme de rénovation comportant 96 logements par "Paris Habitat". - Subvention (1.230.188 euros)..... | 96 | 2024 DLH 291 - Réalisation 1-5, impasse Petin - 5, rue de l'Orme - 23 bis et 25 bis, rue de Romainville - 23 ter, rue de Romainville (19e) d'un programme de rénovation comportant 176 logements par "Paris Habitat". | 97 |
| 2024 DLH 198 - Réalisation 63-67, rue de Rome (8e) d'un programme de rénovation de 49 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (556.406 euros)..... | 96 | 2024 DLH 293 - Réalisation 14-24, rue de la Vistule (13e) d'un programme de rénovation comportant 72 logements par "Paris Habitat". - Subvention (1.855.322 euros)..... | 97 |
| 2024 DLH 200 - Réalisation 5 bis, rue du Dahomey (11e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (147.656 euros)..... | 96 | 2024 DLH 295 - Réalisation 1-3, avenue de la Porte de Brancion (15e) d'un programme de rénovation comportant 258 logements par "Paris Habitat". - Subvention (6.575.855 euros). | 97 |
| 2024 DLH 203 - Réalisation 13, boulevard Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 54 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (421.250 euros). | 97 | 2024 DLH 305 - Réalisation 17, passage Hébrard (10e) d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux par "Elogie-SIEMP". - Subvention (485.727 euros)..... | 97 |
| 2024 DLH 204 - Réalisation 39, rue Richelieu, 2-6, rue Thérèse et 3, rue Villedo (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 26 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (295.550 euros)..... | 97 | 2024 DLH 311 - Réalisation 58, rue de l'Hôtel de Ville (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par "Elogie-SIEMP". - Subvention (77.138 euros)..... | 97 |
| 2024 DLH 206 - Réalisation 121-125, avenue Ledru-Rollin et 8-10, passage Bullourde (11e) d'un programme de rénovation de 79 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (814.625 euros)..... | 97 | 2024 DLH 313 - Réalisation d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux au 21, boulevard Saint-Martin (Paris Centre) par "Elogie-SIEMP". - Subvention (154.303 euros). | 98 |
| 2024 DLH 208 - Réalisation 200 bis, boulevard Voltaire (11e) d'un projet de rénovation de 20 logements sociaux avec création d'îlots de fraîcheur et amélioration de la qualité de service par la R.I.V.P. - Subvention (315.122 euros). | 97 | 2024 DLH 323 - Réalisation 47, rue Jean-Pierre Timbaud (11e) d'un programme de rénovation de 13 | |
| 2024 DLH 237 - Réalisation 42, 44, 48, 52 et 56, rue des Panoyaux (20e) d'un programme de rénovation de 72 | | | |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| logements sociaux par" Batigère Habitat". - Subvention (92.868 euros)..... | 98 | Amendement n° 291 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la diversification et à la décarbonation nécessaire de nos sources d'énergie. | 119 |
| 2024 DLH 324 - Réalisation 29, passage de Ménilmontant (11e) d'un programme de rénovation de 41 logements sociaux avec création d'îlot de fraîcheur par "Heneo". - Subvention (401.482 euros). | 98 | Amendement n° 292 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments publics. | 119 |
| Suspension et reprise de la séance. | 118 | Amendement n° 293 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure utilisation et une meilleure gestion de notre ressource en eau. | 119 |
| 2024 DTEC 1 - Plan Climat de Paris 2024-2030. | 118 | Amendement n° 294 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'adaptation de la Ville aux vagues de chaleur. | 119 |
| Amendement technique n° 12 déposé par l'Exécutif. | 118 | Amendement n° 295 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'action en matière de santé environnementale. | 119 |
| Amendement n° 13 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mutualisation des achats de la commande publique parisienne. | 118 | Amendement n° 296 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prise en compte du rapport et des préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes dans le Plan Climat de Paris 2024-2030. | 119 |
| Amendement n° 14 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place de la Zone à trafic limité à Paris Centre. | 118 | Amendement n° 297 déposé par le groupe Changer Paris relatif au suivi et à l'optimisation de la mise en œuvre du Plan Climat. | 119 |
| Amendement n° 15 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'ouverture des cours "oasis". | 118 | Amendement n° 298 déposé par le groupe Changer Paris relatif au bon financement et à la planification des budgets alloués à la mise en place des actions du Plan Climat. | 119 |
| Amendement n° 16 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation de la part d'EnR dans le mix énergétique du réseau de chaleur urbain parisien. | 118 | Amendement n° 299 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact du Plan Climat sur l'administration parisienne. | 119 |
| Amendement n° 17 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement du réseau de froid parisien en direction de l'Est parisien et des quartiers populaires. | 118 | Amendement n° 323 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'établissement d'un schéma global des mobilités à Paris. | 119 |
| Amendement n° 18 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de la température à 19°C dans les salles de classe. | 118 | Amendement n° 324 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'utilisation de l'indice NDVI. | 119 |
| Amendement n° 19 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement de mesures sociales dans le cadre du déploiement de la Z.F.E. | 118 | Amendement n° 325 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la préservation des arbres déjà existants et à l'entretien des espaces verts. | 119 |
| Amendement n° 195 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'accessibilité à des points d'eau pour tous les Parisiens. | 118 | Amendement n° 326 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la régulation de l'évènementiel dans les espaces verts. | 119 |
| Amendement n° 196 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au suivi des mesures du Plan Climat 2024-2030. | 118 | Amendement n° 327 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la part d'espaces verts dans les nouveaux projets d'aménagements. | 119 |
| Amendement n° 197 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au dépôt des grilles. | 118 | Amendement n° 328 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la protection et à la désartificialisation des cœurs d'îlots. | 119 |
| Amendement n° 285 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la stratégie de végétalisation de Paris. | 118 | Amendement n° 329 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au rôle de l'Agence parisienne du Climat dans l'accompagnement des Parisiens souhaitant effectuer des opérations de rénovation énergétique de leur logement privé. | 119 |
| Amendement n° 286 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux espaces verts parisiens, à leur préservation et à l'intégration paysagère. | 119 | Amendement n° 330 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'extension des aides à la rénovation du logement privé. | 120 |
| Amendement n° 287 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure conciliation des différents modes de circulation. | 119 | Amendement n° 331 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la | |
| Amendement n° 288 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accompagnement de l'essor des véhicules électriques. | 119 | | |
| Amendement n° 289 déposé par le groupe Changer Paris relatif au boulevard périphérique. | 119 | | |
| Amendement n° 290 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention du risque d'inondations de rues causées par fortes précipitations. | 119 | | |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| suppression des déchets plastiques à usage unique dans les établissements culturels parisiens. | 120 | Amendement n° 348 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au plaidoyer international de sortie des énergies fossiles. | 121 |
| Amendement n° 332 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif aux précisions sur les "arbres" dans les publications de la Ville de Paris et au suivi du Plan Arbre. | 120 | Amendement n° 349 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'éclairage intelligent. | 121 |
| Amendement n° 333 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la lutte contre "l'effet canyon" | 120 | Amendement n° 350 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'attention accordée aux bâtiments d'architectures anciennes dans le cadre des rénovations énergétiques. | 121 |
| Amendement n° 334 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'instauration de permanences de conseils en matière de rénovation énergétique dans les mairies d'arrondissement. | 120 | Amendement n° 351 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments municipaux. | 121 |
| Amendement n° 335 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au maillage des bornes de recharge électrique à Paris. | 120 | Amendement n° 352 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au renforcement du lien avec la Région Ile-de-France. | 121 |
| Amendement n° 336 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la stratégie d'accélération de la rénovation thermique du parc privé. | 120 | Amendement n° 353 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'ESS, l'économie circulaire, l'alimentation durable et des activités écologiquement responsables. | 121 |
| Amendement n° 337 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'un comité de suivi des impacts des projets structurants en matière de voirie sur l'environnement, la circulation et les pollutions. | 120 | Amendement n° 354 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la suppression de la publicité commerciale de l'espace public. | 121 |
| Amendement n° 338 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au déploiement d'écrans acoustiques sur le boulevard périphérique. | 120 | Amendement n° 355 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la réduction de la pollution de l'air. | 121 |
| Amendement n° 339 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à une taxe sur le e-commerce. | 120 | Amendement n° 356 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à un plan "Grand chaud" dédié aux personnes en situation de rue. | 121 |
| Amendement n° 340 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à une étude sur la faisabilité de recouvrir les espaces en tranchée ouverte du boulevard périphérique parisien. | 120 | Amendement n° 357 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'identification des fragilités sociales présentes dans l'ensemble des quartiers de Paris. | 121 |
| Amendement n° 341 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'abaissement de la vitesse maximale sur le boulevard périphérique. | 120 | Amendement n° 358 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'un Observatoire de la Santé environnementale. | 121 |
| Amendement n° 342 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la lutte contre les îlots de chaleur. | 120 | Amendement n° 359 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif aux nouveaux risques épidémiques liés au changement climatique. | 121 |
| Amendement n° 343 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la prise en compte de l'indice de réparabilité et de recyclage dans les achats publics. | 120 | Vœu n° 20 déposé par le groupe Union Capitale relatif au Plan Climat Air Energie de Paris 2024-2030. | 121 |
| Amendement n° 344 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'amélioration du suivi des objectifs de rénovation du réseau d'eau non potable. | 120 | Vœu n° 21 déposé par le groupe Union Capitale relatif au volet local du Plan Climat du 17e arrondissement. | 121 |
| Amendement n° 345 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à une communication sur les plans de la Ville de Paris en lien avec les objectifs du Plan Climat. | 120 | Amendement n° 361 déposé par l'Exécutif. | 121 |
| Amendement n° 346 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'objectif d'un mix énergétique décarboné. | 120 | Vœu n° 22 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au nécessaire développement d'un mix énergétique neutre en carbone incluant le nucléaire. | 121 |
| Amendement n° 347 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la limitation du nombre simultané de chantiers parisiens et à leur enchaînement. | 120 | Vœu n° 23 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en place de la Zone à trafic limité. | 121 |
| | | Vœu n° 24 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au tri, au recyclage et à la valorisation des déchets. | 121 |
| | | Vœu n° 25 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux cours "oasis" dans les écoles parisiennes. | 121 |

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| Souhaits de bienvenue..... | 126 | Amendement n° 30 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'actualisation de la zone de déficit en logements sociaux du 15e..... | 187 |
| 2024 DTEC 1 - Plan Climat de Paris 2024-2030 (suite)..... | 126 | Amendement n° 31 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mixité fonctionnelle..... | 187 |
| Observations sur le déroulement de la séance. | 154 | Amendement n° 32 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'O.A.P. Maine Montparnasse..... | 187 |
| 2024 DU 142 - P.L.U. - Révision. - Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris..... | 154 | Amendement n° 33 déposé par le groupe Union Capitale relatif aux protections patrimoniales. | 187 |
| Dépôt de questions d'actualité..... | 169 | Amendement n° 34 déposé par le groupe Union Capitale relatif au renforcement de la végétalisation du 15e..... | 187 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 169 | Amendement n° 35 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la demande de suppression des terrains grevés d'un emplacement réservé en vue de la réalisation de certains types de logements..... | 187 |
| Examen des questions d'actualité..... | 169 | Amendement n° 36 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la non prise en compte des contributions portant sur les terrains grevés d'un emplacement réservé en vue de la réalisation de certains types de logements..... | 187 |
| I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la protection des statuts, des conditions de travail et des rémunérations des agents de la fonction publique parisienne..... | 169 | Amendement n° 37 déposé par le groupe Union Capitale relatif au site du couvent Reille..... | 187 |
| Souhaits de bienvenue..... | 170 | Amendement n° 38 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'équipements publics dans le 15e..... | 187 |
| I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la protection des statuts, des conditions de travail et des rémunérations des agents de la fonction publique parisienne (suite)..... | 170 | Amendement n° 39 déposé par le groupe Union Capitale relatif aux emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements. | 187 |
| II - Question d'actualité posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'apaisement de l'espace public..... | 171 | Amendement n° 40 déposé par le groupe Union Capitale relatif au site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld dans le 14e. | 187 |
| III - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la lutte contre les violences routières..... | 174 | Amendement n° 199 déposé par MM. David ALPHAND, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Anne BIRABEN, Valérie MONTANDON, M. Grégory CANAL, Mme Inès de RAGUENEL et les élus du groupe Changer Paris, M. Philippe GOUJON, Mme Agnès EVREN, M. Daniel-Georges COURTOIS et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE relatif au renforcement de la végétalisation du 15. | 187 |
| IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'amplification de l'action municipale : Denfert, Porte de la Villette embellir votre quartier. | 176 | Amendement n° 200 déposé par MM. David ALPHAND, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Anne BIRABEN, Valérie MONTANDON, M. Grégory CANAL, Mme Inès de RAGUENEL et les élus du groupe Changer Paris, M. Philippe GOUJON, Mme Agnès EVREN, M. Daniel-Georges COURTOIS et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE relatif à l'actualisation de la zone de déficit en logements sociaux du 15..... | 187 |
| V - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir de la gestion de la Ville..... | 178 | Amendement n° 201 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ajout d'une O.A.P. Lutte contre les îlots de chaleur et les canyons urbains. | 188 |
| VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité des Parisiens. | 180 | Amendement n° 202 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ajout de nouvelles adresses au Plan de Valorisation du Patrimoine (P.V.P.)..... | 188 |
| VII - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la pacification de la Ville de Paris..... | 183 | Amendement n° 203 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ajout de nouvelles adresses au Plan de Valorisation du Patrimoine (P.V.P.)..... | 188 |
| VIII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris relative à la grève dans le périscolaire cette semaine..... | 185 | Amendement n° 204 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ajout d'un critère esthétique dans les externalités positives. | 188 |
| 2024 DU 142 P.L.U. - Révision. - Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris (suite)..... | 187 | Amendement n° 205 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux catégories de travaux de performance énergétique et sanitaire..... | 188 |
| Amendement n° 26 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'impact carbone et la qualité bioclimatique. | 187 | | |
| Amendement n° 27 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la densité..... | 187 | | |
| Amendement n° 28 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suppression d'emplacements réservés pour la production de logements dans le 8e..... | 187 | | |
| Amendement n° 29 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'équilibre entre les destinations..... | 187 | | |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| Amendement n° 206 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la clarification de la notion de "reconstruction" et "restructuration lourde"..... | 188 | des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements..... | 189 |
| Amendement n° 207 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la clarification des dérogations dans le règlement..... | 188 | Amendement n° 226 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux emplacements réservés sur les établissements catholiques Notre-Dame d'Auteuil et Sainte-Jeanne de Chantal (16e)..... | 189 |
| Amendement n° 208 déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement des talus ferroviaires en Espaces Boisés Classés (E.B.C.)..... | 188 | Amendement n° 227 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux enjeux environnementaux et patrimoniaux du projet immobilier au 38, rue des Solitaires et 18, cité du Palais Royal de Belleville (19e)..... | 189 |
| Amendement n° 209 déposé par le groupe Changer Paris relatif à au classement en Zone UV des jardins situés entre les carrefours Émile Pouillon-Barbey d'Aurevilly et Général Tripiet-Docteur Brouardel..... | 188 | Amendement n° 228 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux espèces d'arbres dans le 11e arrondissement..... | 189 |
| Amendement n° 210 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'Espace vert dans le 11e arrondissement..... | 188 | Amendement n° 229 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'évitement de canyon urbain..... | 189 |
| Amendement n° 211 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 9 bis-11, rue Guénot (11e)..... | 188 | Amendement n° 230 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exemption des bâtiments administratifs de l'obligation de logement social..... | 189 |
| Amendement n° 212 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 18, rue des Bleuets (11e)..... | 188 | Amendement n° 231 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exemption des immeubles et de leurs obligations de mixité fonctionnelle..... | 189 |
| Amendement n° 213 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 39-41, rue Godefroy-Cavaignac (11e)..... | 188 | Amendement n° 232 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la flexibilité pour la transformation de bureaux en logements..... | 189 |
| Amendement n° 214 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 60, rue Sedaine (11e)..... | 188 | Amendement n° 233 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inscription d'une nouvelle O.A.P. localisée "rue Mouffetard"..... | 189 |
| Amendement n° 215 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 111 bis-113, boulevard de Ménilmontant et 20-22, passage de Ménilmontant (11e)..... | 188 | Amendement n° 234 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration architecturale des dispositifs techniques..... | 189 |
| Amendement n° 216 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une résidence étudiante dans le 11e arrondissement..... | 188 | Amendement n° 235 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration d'une étude d'impact..... | 189 |
| Amendement n° 217 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de Quartiers à Valeur Patrimoniale (Q.V.P.) à Paris..... | 188 | Amendement n° 236 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des services de santé pour lutter contre la vacance commerciale en rez-de-chaussée..... | 189 |
| Amendement n° 218 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace végétalisé sur la parcelle du 25-27, rue de Constantinople (8e)..... | 188 | Amendement n° 237 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'introduction de seuils pour la mixité fonctionnelle..... | 189 |
| Amendement n° 219 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une "zone de déficit en logement privé" - bis..... | 188 | Amendement n° 238 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation des constructions en bordure du boulevard périphérique..... | 189 |
| Amendement n° 220 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une "zone de déficit en logement privé"..... | 188 | Amendement n° 239 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation des hauteurs des constructions dans les zones naturelles..... | 189 |
| Amendement n° 221 déposé par le groupe Changer Paris relatif au dépastillage des actifs et au droit de délaissement..... | 188 | Amendement n° 240 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation des STECAL dans les zones naturelles et forestières..... | 189 |
| Amendement n° 222 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'appartements de taille familiale (T3/T4/T5+)..... | 189 | Amendement n° 241 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mention explicite des corridors de biodiversité dans le secteur de la Petite Ceinture..... | 189 |
| Amendement n° 223 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux écoles et à la "ville du quart d'heure" dans le P.A.D.D..... | 189 | Amendement n° 242 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la modification de l'extension de la mixité sociale pour les surfaces inférieures à 500 mètres carrés..... | 189 |
| Amendement n° 224 déposé par le groupe Changer Paris relatif au déclassement - 6, rue de Lapparent (7e) - de la liste des prescriptions localisées logements sociaux et patrimoine..... | 189 | Amendement n° 243 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des prescriptions localisées dans le 12e arrondissement..... | 190 |
| Amendement n° 225 déposé par le groupe Changer Paris relatif au retrait du 62, avenue de Breteuil de la liste | | Amendement n° 244 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la modification du dispositif Urbascore..... | 190 |
| | | Amendement n° 245 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'O.A.P. sectorielle "Paris Nord Est"..... | 190 |

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| Amendement n° 246 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'O.A.P. thématique "Espaces publics" et à l'implantation des bancs et assises. | 190 | Amendement n° 267 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sanctuarisation d'établissement de santé dans le 11e arrondissement. | 191 |
| Amendement n° 247 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'O.A.P. thématique construction neuve. | 190 | Amendement n° 268 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde de l'ensemble du site du couvent Reille (14e) en Espace Vert à Protéger. | 191 |
| Amendement n° 248 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'O.A.P. thématique Orientation d'Aménagement et de Programmation Maine-Montparnasse. | 190 | Amendement n° 269 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde, patrimonialisation du site du couvent Reille (14e). | 191 |
| Amendement n° 249 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la planification des logements intermédiaires. | 190 | Amendement n° 270 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination station de ravitaillement en énergies propres dans le 11e arrondissement. | 191 |
| Amendement n° 250 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la précision sur les périmètres de localisation. | 190 | Amendement n° 271 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de l'exception dans le sous-secteur Masséna-Bruneseau. | 191 |
| Amendement n° 251 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation de la ressource en eau dans les constructions de logements sociaux. | 190 | Amendement n° 272 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de la création du STECAL Porte Jaune. | 191 |
| Amendement n° 252 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des arbres existants. | 190 | Amendement n° 273 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de la création du STECAL V3 dans le bois de Vincennes. | 191 |
| Amendement n° 253 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des espaces naturels de la Zone UV. | 190 | Amendement n° 274 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de la dérogation au plafond de 37 mètres dans le secteur Gare des Mines-Fillettes. | 191 |
| Amendement n° 254 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation et au développement des grilles Davioud en pied d'arbres. | 190 | Amendement n° 275 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de la dérogation au plafond de 37 mètres dans le secteur Paris Rive-gauche. | 191 |
| Amendement n° 255 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection de 24 arbres supplémentaires sur le Champ-de-Mars. | 190 | Amendement n° 276 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de prescriptions localisées en logements sociaux dans le 11e arrondissement. | 191 |
| Amendement n° 256 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des arbres dans les projets de construction. | 190 | Amendement n° 277 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des dérogations dans le secteur de la Samaritaine. | 191 |
| Amendement n° 257 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des arbres du marché aux puces Porte de Montreuil. | 190 | Amendement n° 278 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des dérogations de hauteur et de gabarit pour le secteur Bercy-Charenton. | 191 |
| Amendement n° 258 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des corridors écologiques dans le règlement. | 190 | Amendement n° 279 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des prescriptions localisées dans le 8e arrondissement. | 191 |
| Amendement n° 259 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des vues remarquables. | 190 | Amendement n° 280 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des prescriptions localisées dans le 12e arrondissement. | 191 |
| Amendement n° 260 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection du patrimoine faubourien. | 190 | Amendement n° 281 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation de l'indice NDVI. | 191 |
| Amendement n° 261 déposé par le groupe Changer Paris relatif au reclassement des "ailes" du Plateau Joffre en EBC sur le Champ-de-Mars. | 190 | Amendement n° 282 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la zone de non-déficit en logements sociaux et bail réel solidaire (B.R.S.). | 191 |
| Amendement n° 262 déposé par le groupe Changer Paris relatif au reclassement des emprises 14 et 15 en Espace Boisé Classé (E.B.C.) du Champ-de-Mars. | 190 | Amendement n° 283 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 64-66, rue Léon-Frot dans le 11e arrondissement. | 191 |
| Amendement n° 263 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la reconnaissance de la lutte contre le réchauffement climatique et le développement de la biodiversité dans la Zone UV. | 190 | Amendement n° 284 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 73-75 bis, rue de Charonne dans le 11e arrondissement. | 191 |
| Amendement n° 264 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction des nuisances sonores des équipements techniques. | 190 | Amendement n° 300 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au ruissellement des eaux de pluie. | 191 |
| Amendement n° 265 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la renaturation des emprises inutiles des bois parisiens. | 191 | Amendement n° 301 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'installation d'autocollants anti-collision sur les façades des nouvelles constructions. | 191 |
| Amendement n° 266 déposé par le groupe Changer Paris relatif au retour de l'architecture en pierre de taille à Paris. | 191 | | |

| | |
|---|-----|
| Amendement n° 302 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la création de fosses de plantations continues..... | 192 |
| Amendement n° 303 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'utilisation des cheminées comme de couloir de ventilation naturelle..... | 192 |
| Amendement n° 304 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'amélioration du confort thermique des derniers étages..... | 192 |
| Amendement n° 305 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la place du végétal dans l'espace public..... | 192 |
| Amendement n° 306 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la rue des Thermopyles..... | 192 |
| Amendement n° 307 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au renforcement du parcours résidentiel à Paris..... | 192 |
| Amendement n° 308 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au site La Rochefoucauld..... | 192 |
| Amendement n° 309 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la sauvegarde de l'ensemble du site du couvent Reille (14e) en Espace Vert à Protéger..... | 192 |
| Amendement n° 310 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld (14e)..... | 192 |
| Amendement n° 311 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la valorisation des externalités positives des projets..... | 192 |
| Amendement n° 312 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la protection des abords des bâtiments patrimoniaux parisiens..... | 192 |
| Amendement n° 313 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'une thématique patrimoine/esthétique..... | 192 |
| Amendement n° 314 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la servitude de mixité fonctionnelle..... | 192 |
| Amendement n° 315 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au classement de la Petite Ceinture..... | 192 |
| Amendement n° 316 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la suppression "UG.1.5"..... | 192 |
| Amendement n° 317 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au quartier du quart d'heure..... | 192 |
| Amendement n° 318 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'installation de fontaines pour favoriser l'apparition d'îlots de fraîcheurs..... | 192 |
| Amendement n° 319 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la protection du patrimoine faubourien parisien..... | 192 |
| Amendement n° 320 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au développement du logement intermédiaire à Paris..... | 192 |
| Amendement n° 321 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'accession sociale à la propriété dans les zones ayant plus de 50 % de logements sociaux..... | 192 |

| | |
|---|-----|
| Amendement n° 322 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au maintien des familles à Paris et à leur accession au logement..... | 192 |
| Vœu n° 41 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la bande d'inconstructibilité aux abords du boulevard périphérique..... | 193 |
| Vœu n° 42 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la limitation des surélévations des "dents creuses"..... | 193 |
| Vœu n° 43 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux..... | 193 |
| Vœu n° 44 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les nuisances sonores..... | 193 |
| Vœu n° 45 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'opposition au pastillage des immeubles privés dans le cadre du nouveau P.L.U.b..... | 193 |
| Vœu n° 46 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la préservation du patrimoine faubourien..... | 193 |
| Vœu n° 47 déposé par le groupe Union Capitale relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte..... | 193 |
| Vœu n° 48 déposé par le groupe Union Capitale relatif au développement du logement intermédiaire..... | 193 |
| Vœu n° 49 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'instauration d'une politique de servitude de mixité fonctionnelle dans le P.L.U.b..... | 193 |
| Vœu n° 50 déposé par le groupe Union Capitale relatif au fléchage des rez-de-chaussée commerciaux pour les professions libérales..... | 193 |
| Vœu n° 51 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la clarification du statut des demandeurs de logements sociaux propriétaires non occupant d'un logement non adapté à leurs besoins..... | 193 |
| Vœu n° 52 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la protection du cinéma indépendant "Le Luminor"..... | 193 |
| Vœu n° 53 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la protection patrimoniale du bâti remarquable parisien..... | 193 |
| Vœu n° 54 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la publication de l'étude d'impact environnemental du projet d'aménagement d'une grande promenade sur l'axe Bastille - Stalingrad..... | 193 |
| Vœu n° 55 déposé par le groupe Union Capitale relatif à une évaluation annuelle de l'impact financier et de l'application du P.L.U.b..... | 193 |
| Vœu n° 56 déposé par le groupe Union Capitale relatif aux projets de couverture végétalisée des voies ferrées..... | 193 |
| Vœu n° 57 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux justifications économiques des emplacements réservés..... | 193 |
| Vœu n° 58 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication auprès des propriétaires des réserves P.L.U. sur leurs biens..... | 193 |
| Vœu n° 59 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de Sites Patrimoniaux Remarquables (S.P.R.) à Paris..... | 193 |
| Vœu n° 60 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la multiplication des toitures végétalisées pour préserver la ressource en eau..... | 193 |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| Vœu n° 61 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la différenciation des vocations au sein de la Zone UV. | 193 | de la restauration scolaire des collèges Germaine Tillion, Georges Courteline et de l'élémentaire 253 ter, avenue Daumesnil..... | 244 |
| Vœu n° 62 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'une O.A.P. sectorielle Bercy-Charenton. | 194 | Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif aux travaux visant à atténuer les nuisances sonores à l'école. | 244 |
| Vœu n° 63 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation d'une promenade sportive sur le quai Saint-Exupéry (16e). | 194 | 2024 DASCO 99 - Subvention (62.000 euros) à l'association "Coup de Pouce", partenaire de la réussite à l'école pour l'année scolaire 2024-2025. | 245 |
| Vœu n° 64 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du patrimoine faubourien et à la lutte contre la densification..... | 194 | 2024 DASCO 102 - Caisse des écoles (13e). - Subvention d'investissement (195.807,50 euros) au titre du passage à l'électricité de trois cuisines scolaires | 246 |
| Vœu n° 65 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction du nombre d'emplacements réservés pour les logements sociaux..... | 194 | 2024 DASCO 139 - Collèges publics parisiens. - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94.905 euros). | 248 |
| Vœu n° 66 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au pastillage des congrégations religieuses. | 194 | 2024 DASCO 140 - Subvention (99.680 euros) et convention avec l'association "Eloquentia" pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole auprès des collégiens..... | 249 |
| Vœu n° 67 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'isolation des façades. | 194 | 2024 DFPE 108 - Subventions (417.986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à convention pour la gestion de 10 lieux d'accueil enfants-parents à Paris. | 251 |
| Vœu n° 68 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'îlot Reille. | 194 | 2024 DFPE 117 - Subventions (173.000 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e et 11e..... | 252 |
| Vœu n° 69 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la lutte contre les nuisances de la gare routière de Bercy-Seine. | 194 | Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif au classement en R.E.P. + des écoles des portes du 20e. | 253 |
| Vœu n° 70 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la publication régulière du suivi des indicateurs du nouveau P.L.U. | 194 | Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la cité scolaire Paul Valéry..... | 255 |
| Vœu n° 71 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux espaces verts protégés. | 194 | Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux enfants à la rue à Paris. | 257 |
| Amendement n° 367 déposé par l'Exécutif..... | 194 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'expérimentation d'une "pause numérique" pour les enfants dans les écoles maternelles et primaires..... | 258 |
| Amendement n° 368 déposé par l'Exécutif..... | 194 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'expérimentation de micro-collèges pour les élèves décrocheurs..... | 260 |
| Vœu n° 369 déposé par l'Exécutif relatif au devenir du site hospitalier Fernand Widal. | 194 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de la procédure Affelnet..... | 261 |
| Rappel au règlement. | 227 | Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au logiciel Affelnet et à l'indice IPS. | 261 |
| Compte rendu de la 6e Commission. | 228 | Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'application "Paris-Familles". | 263 |
| 2024 DJS 145 - Subventions (250.000 euros) au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire et convention annuelle d'objectifs 2024 avec l'association "Les Hauts de Belleville" (20e). | 229 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déconventionnement du collège Stanislas. | 265 |
| 2024 DAE 266 - Subventions (527.000 euros) et conventions avec trois entreprises d'insertion par le travail indépendant parisiennes. | 233 | Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien de la gratuité d'accès à la cathédrale Notre-Dame de Paris. | 265 |
| 2024 DASCO 45 - Subvention (17.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (15e) pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires..... | 236 | Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien de la gratuité d'accès à la Cathédrale Notre-Dame de Paris. | 265 |
| 2024 DASCO 150 - Convention relative à la subvention 2024 de la C.A.F. dans le cadre du fonds publics et territoires pour le développement des Pôles ressources inclusion en C.A.S.P.E. (135.162 euros). | 237 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au libre accès à la Cathédrale Notre-Dame de Paris. | 265 |
| 2024 DASCO 58 - Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet "Éducation par le sport". | 238 | | |
| 2024 DASCO 86 - Subvention (73.120 euros) et signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec le Mémorial de la Shoah portant sur le parcours éducatif d'histoire et de mémoire. | 239 | | |
| 2024 DASCO 90 - Caisse des écoles (12e). - Subvention d'investissement (309.196,67 euros) au titre | | | |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 265 | Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'hébergement d'urgence des enfants de moins de 3 ans et de leur famille..... | 296 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la reprise des réunions du Comité du site Tour Eiffel..... | 268 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un lieu d'accueil inconditionnel pour les mineurs en foyer victimes de violences..... | 297 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'expulsion du Club Lepic Abbesses Pétanque (C.L.A.P.)..... | 270 | Compte rendu de la 7e Commission..... | 299 |
| Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'expulsion du C.L.A.P. du terrain 17, avenue Junot (18e)..... | 270 | 2024 DGRI 7 - Accord de coopération technique avec Yaoundé (Cameroun) et l'Atelier parisien d'urbanisme. - Acceptation de la subvention de la DCT-CIV de 178.680 euros et apport de 54.780 euros..... | 300 |
| Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la résiliation de la convention d'occupation du terrain Junot..... | 270 | 2024 DGRI 50 - Ajustement des subventions 2024 pour 4 projets pluriannuels soutenus dans le cadre des appels à projets Solidae 2024 et antérieurs..... | 301 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'absence de démontage du Grand Palais éphémère..... | 274 | 2024 DGRI 52 - Subvention (45.000 euros) et convention annuelle avec l'association "Médecins du Monde" dans le cadre de la lutte contre le V.I.H.-Sida en Afrique francophone..... | 301 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 276 | Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de l'Etat aux actions de l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie..... | 302 |
| 2024 DFPE 141 - Subvention (372.400 euros) et convention avec l'association "A.P.A.T.E." (11e) pour les travaux de restructuration du multi-accueil "Mowgli" situé 10, rue Dieu (10e)..... | 276 | Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de la Ville de Paris aux maires kurdes..... | 304 |
| 2024 DFPE 149 - Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant..... | 277 | Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien aux victimes de l'inaction climatique..... | 306 |
| 2024 DFPE 159 - Subventions complémentaires (3.843.133 euros) en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté..... | 282 | Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la libération de Ahou DARYAEI..... | 307 |
| 2024 DFPE 160 - Réalisation de deux multi-accueils 74-82, avenue Denfert-Rochereau (14e) et 45, boulevard Exelmans (16e). - Demandes de subventions (1.104.000 euros maximum) avec conventions à la C.A.F. de Paris..... | 286 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la solidarité et la coopération avec le peuple cubain..... | 309 |
| 2024 DFPE 166 - Convention de partenariat entre l'association "Les Restaurants du Cœur", Sodexo, titulaire du marché de denrées alimentaires pour les établissements d'accueil de la petite enfance en régie et la Ville de Paris pour l'opération "Les Bébé Restos du Cœur"..... | 287 | 2024 DJS 87 - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public conclue le 29 septembre 2011 pour la modernisation et l'exploitation de l'AccorHotels Arena - Palais Omnisports de Paris Bercy..... | 312 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'un fonds exceptionnel pour la prévention des intempéries dans les crèches et les établissements scolaires..... | 288 | 2024 DJS 102 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Lagardère Paris Racing" à l'occasion de l'organisation du Trophée Clarins 2024..... | 313 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place d'une démarche d'évaluation des politiques publiques parisiennes..... | 289 | 2024 DJS 126 - Piscine Suzanne Berlioux (Paris centre). - Délégation de service public pour la gestion. - Principe et modalités de passation..... | 314 |
| 2024 DAE 264 - Centre Jean Sarrailh (5e). - Subvention et convention avec le C.R.O.U.S. pour la réalisation du Café des sports..... | 290 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sécurité sanitaire des agents et usagers des piscines municipales parisiennes..... | 314 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la précision du calendrier et du bilan financier du chantier de rénovation du centre Jean Sarrailh..... | 290 | 2024 DJS 128 - Subvention (573.005 euros) par la Métropole du Grand Paris pour la réalisation de trois sites de baignade (12e, 15e et Paris Centre), et signature de la convention correspondante..... | 316 |
| 2024 DAE 273 - Subventions de fonctionnement (334.870 euros) et conventions avec divers établissements de recherche dans le cadre de l'appel à projets Paris Recherche..... | 293 | 2024 DJS 129 - Appel à projets Paris sportives. - Subventions de fonctionnement (300.000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets..... | 318 |
| 2024 DAE 290 - Projet Tamier (6e). - Subvention et convention avec l'université Paris-Cité pour la réalisation d'un Institut pour la santé des femmes dans le pavillon Tamier..... | 294 | 2024 DJS 131 - Transformations olympiques. - Subventions (47.000 euros) dans le cadre du dispositif Héritage du "Réseau des Clubs Paraccueillants" pour 7 clubs et 2 comités..... | 318 |
| 2024 DSOL 173 - Signature d'un contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance portant sur l'année 2024 avec la DRIEETS et l'ARS..... | 296 | 2024 DJS 134 - Subvention d'équipement (75.000 euros) et convention avec le Paris Basketball dans le cadre de l'équipement de l'Acidas Arena (18e) en sièges "courtside" de basketball..... | 320 |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| 2024 DGRI 51 - Aide d'urgence (118.453 euros) à "The Small Projects Team" pour réhabiliter le centre sportif Lokomotiv à Kyiv en Ukraine. | 323 | Compte rendu de la 1ère Commission. | 354 |
| 2024 DDCT 97 - Subvention d'investissement (400.000 euros) à l'association "Le Collectif des voûtes", lauréate du budget participatif parisien 2023 dans le domaine de la création d'un espace public. | 324 | 2024 DAE 71 - Subvention (41.850 euros) et convention triennale avec l'APUR pour la poursuite du programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris. | 355 |
| 2024 DDCT 149 - Subventions (46.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations. | 326 | 2024 DAE 178 - Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions. | 357 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des éléments de bilan des actions subventionnées fournies par les associations dans les fiches de présentation des subventions. | 328 | 2024 DAE 211 - Subvention (220.000 euros) à l'association "Comité Champs-Élysées" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 (8e). | 360 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation des rencontres avec les associations. | 329 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réinstallation d'un marché de Noël, de qualité, sur l'avenue basse des Champs-Élysées. | 360 |
| Compte rendu de la 8e Commission. | 329 | 2024 DAE 312 - Marchés découverts alimentaires. - Principe du renouvellement de la délégation de service public. | 363 |
| Suspension et reprise de la séance. | 330 | Vœu déposé par l'Exécutif. | 363 |
| 2024 DTEC 41 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores. | 330 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux nuisances engendrées par l'installation d'un restaurant de l'enseigne KFC au 16, boulevard de Clichy. | 367 |
| 2024 DTEC 42 - Convention de partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations sur les évolutions des migrations climatiques. | 334 | Vœu déposé par l'Exécutif. | 367 |
| Vœu déposé par M. Pierre-Yves BOURNAZEL relatif à la lutte contre la pollution de l'air à Paris. | 338 | 2024 DDCT 160 - Conseil d'administration de la société d'économie mixte S.A.E. P.O.P.B. - Rémunération annuelle du président ou de la présidente, représentant de la Ville de Paris. | 369 |
| 2024 DEVE 80 - Appel à projets jardin partagé jardin relai. - Subventions (146.482 euros) et conventions avec des structures impliquant la contribution citoyenne à participer à la Ville Jardin. | 338 | 2024 DFA 54 - Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 10.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 23/09/2024. | 369 |
| 2024 DEVE 85 - Convention de partenariat avec le Sénat. | 341 | 2024 DFA 55 - Garantie à 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'emprunt(s) d'un montant global de 40.000.000 euros à souscrire par la SEMAPA dans le cadre du financement d'opérations d'aménagement. | 370 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'identification et à la stérilisation des chats errants à Paris. | 342 | 2024 DFA 59 - Rapports des mandataires du Conseil de Paris dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés dont est actionnaire la collectivité parisienne pour l'exercice 2023. | 371 |
| Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame. | 343 | 2024 DLH 321 - Création de la SPL "Foncière du logement abordable". | 372 |
| 2024 DAE 140 - Conventions et subventions (1.015.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire. | 345 | 2024 DAE 165 - Appel à projets "Dynamiques emploi". - Subventions (814.904 euros) et conventions avec 13 associations pour la mise en place d'actions d'accompagnement pour un retour vers l'emploi. | 376 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien et au développement de structures de l'ESS et de l'alimentation durable. | 345 | Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la détérioration des conditions d'accueil dans les centres de la DRFIP Paris. | 377 |
| Vœu déposé par l'Exécutif. | 345 | 2024 DAC 102 - Subventions (850.000 euros) et convention annuelle avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique. | 378 |
| Suspension et reprise de la séance. | 350 | 2024 DDCT 188 - Subvention de fonctionnement (12.000 euros) à l'association "Consentis" et signature d'un avenant à la convention d'objectifs. | 379 |
| 2024 DAE 140 - Conventions et subventions (1.015.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire. | 350 | Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris. | 381 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien et au développement de structures de l'ESS et de l'alimentation durable. | 350 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au casier anti-inondation Seine-Bassée. | 382 |
| Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite). | 350 | 2024 DAE 23 - Subventions (858.000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions | |
| Rappel au règlement. | 352 | | |
| 2024 DEVE 86 - Appel à projets Paris Sème 3. - Subventions en investissement (174.264 euros) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole. | 352 | | |

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi..... | 384 | 2024 DASCO 165 - Dénomination de l'école Suzanne Spaak..... | 409 |
| 2024 DAE 25 - Conventions et subventions (530.500 euros) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi..... | 384 | Vœu déposé par le groupe " Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'affichage des symboles républicains dans les salles de classe parisiennes (suite)..... | 409 |
| 2024 DAE 76 - Conventions et subventions de fonctionnement (109.000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association "Le labo de l'E.S.S." (2.500 euros)..... | 387 | 2024 DEVE 92 - Dénomination place Lady Wallace attribuée à l'espace situé devant la grille d'honneur du parc de Bagatelle (16e)..... | 410 |
| 2024 DAE 87 - Budget participatif. - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.450.000 euros) en faveur de l'économie circulaire..... | 389 | Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'entretien des places parisiennes et à la rénovation des fontaines - Place Victor Hugo (16e)..... | 410 |
| 2024 DRH 44 - Modification du statut particulier des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville de Paris..... | 389 | 2024 DU 76 - Dénomination place Michel Rocard (7e)..... | 412 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au mouvement de grève des R.E.V., A.A.A.S. et des A.S.E.M. | 389 | Suspension et reprise de la séance..... | 413 |
| Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la requalification des R.E.V. en catégorie A..... | 389 | Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Raoul Minot..... | 414 |
| 2024 DRH 46 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement pour l'accès aux concours externe et interne d'accès au corps des techniciens des services opérationnels de classe normale dans la spécialité fossyoyage..... | 394 | Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Saartjie Baartman..... | 414 |
| 2024 DRH 56 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des architectes-voyers dans la spécialité paysage..... | 395 | Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mémoire des femmes victimes du féminicide de l'Ecole polytechnique de Montréal..... | 414 |
| 2024 DRH 68 - Avenant à la convention de location de salles équipées pour les épreuves orales et les formations organisées par la Ville de Paris..... | 396 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la dénomination d'un lieu en hommage au docteur Michel Klein (15e)..... | 415 |
| 2024 DAC 343 - Garantie d'un emprunt destiné à financer la création d'un hôtel cinématographique au sein du cinéma MK2 Bibliothèque par la SAS MK2 Hôtel Bibliothèque..... | 397 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la dénomination d'un lieu en l'hommage à Simon Fieschi à Paris..... | 416 |
| Information sur le déroulement de la séance..... | 398 | Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du 16e arrondissement aux noms de Compagnons de la Libération..... | 416 |
| 2024 SG 65 - Conventions de partenariats pour le "Carnaval Tropical de Paris" édition 2024..... | 398 | Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination du quai longeant Notre-Dame de Paris en hommage à Madeleine Delbrél..... | 416 |
| Compte rendu de la 2e Commission..... | 401 | Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination d'une voie municipale Napoléon..... | 417 |
| 2024 DAC 281 - Subvention (19.500 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (Paris Centre)..... | 402 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de Madeleine Riffaud..... | 418 |
| 2024 DAC 437 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert Hossein au 37, rue Cortambert (16e)..... | 404 | Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Edouard Schneeberg au 43, rue de la Victoire..... | 419 |
| 2024 DAC 458 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du bar "Le Village" au 12, rue du Plâtre (4e)..... | 405 | Vœu déposé par les groupes MoDem et Indépendants et Changer Paris relatif à un hommage à Hubert Reeves..... | 420 |
| 2024 DASCO 165 - Dénomination de l'école Suzanne Spaak..... | 406 | 2024 DAC 69 - Subventions (13.500.000 euros) et avenants à convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris Centre, 18e)..... | 421 |
| Vœu déposé par le groupe " Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'affichage des symboles républicains dans les salles de classe parisiennes..... | 406 | 2024 DAC 101 - Subventions (45.000 euros) aux sociétés "La Fabrica Spectacles" et "La Mélodie du Bonheur - Super !" et convention (18e)..... | 423 |
| Intervention de M. Patrick BLOCHE relative au détournement du règlement intérieur du Conseil de Paris..... | 408 | 2024 DAC 114 - Subventions de fonctionnement (4.628.000 euros) et d'investissement (200.000 euros), convention et avenant n° 2 avec l'association "Théâtre musical de Paris" (Paris Centre)..... | 423 |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| 2024 DAC 143 - Signatures d'un bail civil et d'une convention d'objectifs avec l'association "59 Rivoli" (Paris Centre)..... | 423 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'entretien de la voirie. | 453 |
| 2024 DAC 144 - Convention d'occupation temporaire du domaine public annexée d'une convention de cession de droits patrimoniaux avec l'Ecole Duperré. | 425 | Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la réalisation de contrôles renforcés après travaux sur la voirie..... | 453 |
| 2024 DAC 173 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Atelier des artistes en exil" et signature d'un avenant. | 425 | 2024 DVD 117 - Prolongement de la ligne 11 du métro à Rosny-Bois-Perrier. - Convention relative à l'opération d'adaptation des stations (ASE). - Besoin de financement complémentaire n° 2. | 456 |
| Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la création d'un Institut Haïtien à Paris. | 425 | Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création de zones de livraison apaisée. | 457 |
| 2024 DAC 179 - Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade culturelle. | 426 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la réalisation du doublement et à la sécurisation des pistes cyclables sur le boulevard de Sébastopol. | 459 |
| 2024 DAC 231 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Collectif archives LGBTQI+". | 427 | Information sur le déroulement de la séance. | 461 |
| 2024 DAC 382 - 106, rue Brancion (15e) : bail civil avec l'association "Atelier des artistes en exil" | 429 | Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au lancement des travaux d'aménagement de la piste cyclable sécurisée du boulevard des Italiens..... | 461 |
| 2024 DAC 390 - Contribution (2.235.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle "La Maison des Métallos" (11e)..... | 430 | Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre les violences routières. | 462 |
| 2024 DAC 472 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association "Espace culturel et universitaire Juif d'Europe - ECUJE". (10e)..... | 432 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au partage de l'espace public. | 462 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au devenir de l'Hôtel de la Monnaie de Paris..... | 433 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation anarchique à Paris..... | 462 |
| 2024 DAC 238 - Communication relative à la présentation du bilan 2023 de la Commission du Vieux Paris..... | 435 | Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la régulation de l'espace public. | 462 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif aux avis de la Commission du Vieux Paris. | 435 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'interdiction de circulation des gros SUV dans Paris. | 462 |
| 2024 DAC 284 - Subvention (5.500 euros) et convention annuelle d'équipement avec la Fondation "Le Musée Clemenceau" (16e). | 440 | Vœu déposé par l'Exécutif. | 462 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inscription des bouquinistes de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO. | 441 | Observation sur le déroulement de la séance..... | 469 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'entretien des espaces verts et à la restauration du patrimoine - Hôtel Mezzara à Paris (16e)..... | 444 | Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la Zone à Trafic Limité..... | 469 |
| Compte rendu de la 3e Commission. | 445 | Suspension et reprise de la séance. | 471 |
| 2024 DVD 90 - Lignes de bus de quartiers dites "traverses". - Avenant n° 2 à la convention d'exploitation entre la Ville de Paris et la R.A.T.P..... | 446 | Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au plan global de circulation du bois de Boulogne. | 471 |
| 2024 DVD 96 - Avenue Ernest-Renan T2 Porte de Versailles. - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la R.A.T.P. (15e) pour l'aménagement des espaces publics. | 447 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux facilités de circulation et de stationnement des cars de transport scolaire. | 473 |
| 2024 DVD 100 - Plan des mobilités d'Ile-de-France (PDMIF). - Consultation pour avis en tant que personne publique associée sur le projet (PPA). | 448 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'arrêt de la privatisation des bus. | 474 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'amélioration des services du PAM francilien pour les usagers en situation de handicap. | 448 | 2024 DPMP 14 - F.S.J.U. Dispositif S.P.C.J. | 475 |
| 2024 DVD 113 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (292.020,21 euros)..... | 453 | 2024 DPMP 18 - Subvention (850.000 euros) et convention 2024/2025 avec le G.I.E. Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (G.P.I.S.) dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique..... | 476 |
| | | 2024 DSOL 172 - Subvention d'investissement (11.000 euros) et convention avec l'Association de prévention spécialisée et d'accompagnement des jeunes (A.P.S.A.J.)..... | 479 |
| | | 2024 PP 76 - Convention de groupement de commandes relatif à la fourniture de pièces détachées d'origine pour la réparation des véhicules 4 roues de tous types et de différentes marques. | 480 |

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au renforcement de la territorialisation de la police municipale et ses moyens en matière de lutte contre le bruit..... | 481 | 2024 DSP 73 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Endomind" (69410 Champagne-au-Mont-d'Or)..... | 503 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre la détention et le transport de protoxyde d'azote sur l'avenue des Champs-Élysées. | 482 | 2024 DSP 74 - Subvention (88.000 euros) à l'association "Le Bus des femmes" (20e). | 505 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la poursuite de la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage. | 483 | 2024 DSP 77 - Subventions (151.667 euros) et conventions avec l'association "Santé mentale du 13e arrondissement" (13e) et le G.H.U. Paris psychiatrie et neurosciences (14e). - Dispositif E.L.I.A.H.S. (13e, 17e, 18e, 19e, 20e). | 507 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux missions de la police municipale..... | 485 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'un lactarium à Paris. | 508 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la sécurisation du pont d'Iéna..... | 487 | Vœu déposé par le groupe " Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'ouverture d'un hôtel post-natal à Paris. | 509 |
| Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au club de prévention spécialisée Aurore-Siloé. | 489 | 2024 DLH 334 - Projet de schéma départemental parisien d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2024-2030. | 509 |
| 2024 DSOL 155 - Subvention de fonctionnement (8.549.093 euros) relative au financement par la Ville de Paris des activités 2024 du G.I.P. SamuSocial de Paris et avenant n° 27 à la convention constitutive du G.I.P. | 490 | 2024 DSOL 110 - Subventions à 8 associations et 1 organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion, à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3.967.849 euros)..... | 514 |
| 2024 DSP 27 - Dotations (4.271.297 euros) et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e). | 493 | 2024 DSOL 126 - 14 subventions d'investissement à 11 associations, une fondation et une société par actions simplifiée (861.934 euros) œuvrant dans l'aide alimentaire et l'urgence sociale. | 515 |
| 2024 DSP 37 - Subventions (351.630 euros) et conventions avec 11 associations pour le financement des projets relatifs à l'accompagnement des personnes vulnérables vivant avec le V.I.H. | 493 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de laveries solidaires dans le 19e arrondissement. | 515 |
| 2024 DSP 60 - Avenant à la convention avec l'Académie de Paris relative à la promotion de la santé des élèves scolarisés dans les établissements publics de Paris. - Recette de 1.930.000 euros..... | 493 | 2024 DSOL 160 - Subvention de fonctionnement et d'investissement (4.474.696 euros) relatives à un centre d'hébergement d'urgence et à des actions d'accompagnement de familles et de jeunes migrants. | 518 |
| Observation sur le déroulement de la séance. | 495 | Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés et des jeunes en recours de minorité..... | 518 |
| 2024 DSP 66 - Subvention (10.000 euros) à l'Association internationale des fournisseurs de soins du Sida (IAPAC) pour l'organisation du Congrès annuel international des "fast track cities"..... | 495 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles..... | 522 |
| 2024 DSP 67 - Subventions (88.465 euros) et conventions avec trois organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien (14e,15e,18e) dans le cadre du dispositif Paris Med'..... | 497 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'instauration de cantines solidaires dans les arrondissements parisiens..... | 523 |
| Vœu déposé par le groupe " Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au logement des professionnels de santé à Paris..... | 497 | Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la territorialisation de l'urgence sociale et aux moyens dédiés dans les arrondissements..... | 524 |
| 2024 DSP 68 - Subventions (566.400 euros dont 25.000 euros de budget participatif) et conventions (fonctionnement et investissement) avec 3 associations du dispositif "secourisme"..... | 498 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux dispositifs dit "anti-sdf". | 525 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la formation aux gestes de premier secours dans les établissements scolaires..... | 498 | 2024 DSOL 120 - Subvention (45.000 euros) et convention avec l'A.P.-H.P. pour le fonctionnement au titre de l'année 2024 du dispositif d'équipes mobiles gériatriques externes (E.M.G.E.) auprès d'E.H.P.A.D. | 526 |
| 2024 DSP 70 - Subventions (255.750 euros) et conventions pour le financement de projets relatifs à la prévention du VIH et des IST auprès des populations clefs..... | 500 | 2024 DSOL 135 - Subventions d'investissement (45.632,75 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD Bastille, Amaraggi, La Maison du Parc, foyer des israélites réfugiés, P.U.V. Yersin. | 529 |
| 2024 DSP 72 - Subventions de fonctionnement et investissement (455.000 euros dont 70.000 euros dans le cadre du budget participatif) et 2 conventions avec "AIDES" (93500 Pantin)..... | 502 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dotation d'une console de jeux vidéo pour établissements de la Ville de Paris accueillant des personnes âgées..... | 529 |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| 2024 DDCT 118 - Subventions (64.189 euros) à 8 associations au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies..... | 530 | actions en direction des personnes en situation de handicap..... | 552 |
| 2024 DDCT 146 - Subventions (39.000 euros) à 18 associations au titre de l'Intégration..... | 532 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en accessibilité réelle des quartiers d'accessibilité augmentée..... | 552 |
| 2024 DDCT 191 - Subvention (3.000 euros) à 1 association, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité 2024", pour une sensibilisation en milieu scolaire à la lutte contre les discriminations..... | 534 | 2024 DU 60 - Subvention au Pavillon de l'Arsenal au titre de l'année 2025. - Aide en nature dans le cadre de la mise à disposition temporaire de locaux communaux 21-27, rue des Blancs-Manteaux (Paris Centre)..... | 553 |
| 2024 DGRI 47 - Subvention (70.000 euros) et convention à la Maison des Journalistes..... | 537 | 2024 DU 103 - Z.A.C. "Bédier-Oudiné" (13e). - Modification du dossier de réalisation. - Avenant n° 5 au traité de concession avec la SEMAPA. - Avenants de résiliation de baux. - Cession à la SEMAPA d'emprises bâties..... | 553 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre l'antisémitisme..... | 538 | 2024 DU 126 - Cession de l'ensemble immobilier 16-18, avenue du Cimetière Parisien à Pantin (93)..... | 554 |
| Compte rendu de la 5e Commission..... | 538 | Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne..... | 555 |
| 2024 DLH 259 - Location de l'immeuble 15, rue Amélie et 14, passage Jean-Nicot (7e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique..... | 539 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap (AESH)..... | 555 |
| 2024 DLH 248 - Réalisation 76, rue Monge (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements (7 P.L.A.-I., 5 PLUS) par "Paris Habitat". - Subvention (1.042.980 euros)..... | 540 | Vœu déposé par l'Exécutif..... | 555 |
| 2024 DLH 252 - Réalisation 96, boulevard Raspail (6e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 55 logements (41 PLUS, 14 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (3.823.702 euros)..... | 541 | 2024 DU 153 - Z.A.C. "Beaujon" (8e). - Suppression de la Z.A.C. - Taxe d'aménagement. - Reddition des comptes et quitus à la SemPariSeine..... | 557 |
| 2024 DLH 229 - Réalisation 25-31, avenue Arnold-Netter (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 154 logements sociaux (54 P.L.A.-I., 44 PLUS et 56 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (34.784.570 euros)..... | 542 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux travaux de la place Felix-Eboué (12e)..... | 558 |
| 2024 DLH 326 - Réalisation 38-40, avenue des Gobelins (13e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 90 logements dont 73 sociaux (23 P.L.A.-I., 26 PLUS, 24 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (10.026.464 euros)..... | 543 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation d'une handi-rando nocturne pour les personnes en situation de handicap..... | 559 |
| 2024 DLH 234 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n° 18..... | 544 | Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la baisse des crédits budgétaires pour la politique de la ville dans le P.L.F. 2025..... | 560 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la multiplication des expulsions de résidents des foyers de travailleurs migrants..... | 545 | Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes..... | 561 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'augmentation des loyers dans le parc social..... | 547 | Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription..... | 562 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un audit des bailleurs sociaux parisiens..... | 548 | Clôture de la séance..... | 562 |
| Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au renforcement de la régulation des meublés de tourisme..... | 549 | Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris..... | 562 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au contrôle et à l'encadrement de la location meublée touristique à Paris..... | 549 | QE 2024-23 Question des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la publication des cahiers de doléances..... | 562 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'application d'un plafond de 90 jours annuel de mise en location des résidences principales en meublés touristiques..... | 549 | QE 2024-24 Question de M. Rudolph GRANIER et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité des femmes dans l'espace public..... | 564 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 549 | QE 2024-25 Question de Mme Valérie MONTANDON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux opérations de restructuration lourde dans le cadre du PLU bioclimatique..... | 565 |
| Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une gestion connectée et intelligente de la voirie et des travaux à Paris..... | 552 | QE 2024-26 Question de Mme Valérie MONTANDON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'impact technique de l'obligation de mixité fonctionnelle et du pastillage dans le cadre du P.L.U. bioclimatique..... | 566 |
| 2024 DSOL 166 - Subventions à 14 associations et avenant ou convention avec 4 d'entre elles pour leurs | | QE 2024-27 Question de Mme Valérie MONTANDON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de | |

| | |
|---|-----|
| Paris relative au Bail Réel Solidaire (BRS) dans le cadre du P.L.U. bioclimatique. | 567 |
| Votes spécifiés, prévention des conflits d'intérêt. | 569 |
| Votes spécifiques. | 570 |
| Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. | 570 |
| Comptes rendus des Commissions. | 580 |
| Listes des membres présents. | 589 |
| Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le vœu n° 109. | 597 |
| Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. | 601 |
| Tableau des votes des groupes politiques. | 614 |

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bonjour.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chère famille LAURET, chère Véronique, chère Tea, chère Estée, c'est avec une profonde émotion que j'ai appris la disparition de Thomas Lauret survenue le 24 septembre dernier, âgé de 53 ans. Nous avons très bien connu Thomas ici, dans cet hémicycle. Il est parti trop vite et trop tôt.

Thomas a consacré toute sa vie à la défense du service public, en particulier celui de la santé, à qui il a dédié sa vie professionnelle, en étant directeur d'hôpital, à Sainte-Anne, Antoine-Béclère et "La Porte Verte" à Versailles. Il s'est battu sans relâche, et nous l'entendions ici, pour l'amélioration de notre système de santé, en particulier dans la prévention et la lutte contre le cancer.

Il a également été un homme politique engagé, sans faille depuis son adolescence. Guidé par l'idéal de Michel Rocard, dont il a toujours conservé les valeurs républicaines et sociales, il avait été élu en 2008 Conseiller d'arrondissement, puis Conseiller de Paris du 16e arrondissement en 2014. Il avait mené une campagne de terrain, une campagne dynamique, à son image, dans un arrondissement où, reconnaissons-le, la gauche a souvent du mal à se faire entendre.

Thomas Lauret était respecté. Il avait été élu et avait porté une autre voix au Conseil du 16e arrondissement et je sais combien, dans le 16e arrondissement, il laisse aussi une empreinte. Luttant sans relâche contre le conservatisme et le repli sur soi, il a marqué à sa manière la vie politique de cet hémicycle.

Chère Véronique, chère Tea, chère Estée, je vous présente, au nom des Parisiennes et des Parisiens, au nom du Conseil de Paris, en mon nom, mes plus sincères condoléances.

Thomas Lauret était profondément attaché à Paris, aux valeurs défendues par le service public. Je conserverai le souvenir d'un homme généreux, attaché au bien commun. En son hommage, je vous invite à respecter une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à M. Rémi FÉRAUD, Monsieur le Président du groupe Paris en commun, puis à M. REDLER, maire du 16e arrondissement, à Mme Catherine IBLED et à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Chers collègues, chère famille de Thomas, notre collègue Thomas Lauret nous a quittés le 23 septembre dernier. Il avait 53 ans. Nous étions nés la même année. Le choc fut immense pour l'ensemble des collègues de notre groupe, tant ici il incarnait le dynamisme et la gaieté. L'annonce de son décès fut si brutale, quelques jours après la clôture des Jeux olympiques et paralympiques, lui qui avait été un soutien de la première heure de la candidature de Paris et qui intervenait très régulièrement sur ce sujet au sein de notre Conseil sous la précédente mandature. Nous sommes nombreux ici à avoir bien connu Thomas Lauret, puisqu'il a siégé au sein de notre groupe Socialistes et Apparentés de 2014 à 2020 en tant que représentant du 16e arrondissement, dont il a été l'élu dès 2008 et qu'il aimait tout particulièrement, je peux en témoigner.

C'est en 2002, au lendemain d'une élection présidentielle dramatique pour la gauche, que Thomas Lauret avait décidé de s'engager en politique dans son 16e arrondissement, d'abord au sein du Parti socialiste, auprès notamment de Jean-Yves MANO, puis au sein de la République en marche. Même après cette évolution politique, que je n'ai pas partagée, notre relation humaine, sa relation avec l'ensemble de ses collègues, sont restées de grande qualité.

Humaniste, progressiste, Thomas Lauret a dédié l'ensemble de sa vie politique, syndicale, professionnelle, à l'intérêt général et à la prise en charge des plus fragiles. Il avait commencé sa carrière à l'hôpital Sainte-Anne 1997 comme directeur des ressources humaines et directeur des usagers, de la qualité et des partenariats. Puis ce sera durant 14 ans le service public à l'A.P.-H.P. avec l'hôpital Sainte-Périne, puis l'hôpital Bichat, et enfin l'hôpital Antoine-Béclère. Ce sera ensuite la clinique des Bleuets à Paris en 2015, puis l'hôpital de "La Porte Verte" de Versailles, établissement non lucratif qu'il dirigera jusqu'à son décès.

Il était passionné par les questions de santé publique, grand connaisseur de l'hôpital. Il avait ici, pour le compte de notre Conseil, en juin 2014, pris la présidence de l'"ADECA 75", chargée par les pouvoirs publics de mettre en œuvre la campagne de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal à Paris. Je peux là aussi témoigner de la passion et de l'engagement qu'il mettait dans cette mission.

Son engagement était aussi syndical, puisqu'il a été longtemps adhérent de la C.F.D.T. des établissements sanitaires et sociaux, où il apportait tout son savoir-faire et sa conviction. Autant d'engagements qui étaient dirigés vers un objectif : l'amélioration du système de santé publique, l'accès aux soins pour tous, la prise en charge la plus humaine possible des patients, l'accompagnement de leur famille. Nous en avons souvent parlé ensemble. Ses interventions au Conseil de Paris, son regard, ses analyses en matière de santé, étaient pour nous précieux et ont grandement contribué à enrichir nos débats et éclairer nos décisions.

Aujourd'hui, nos pensées les plus chaleureuses vont donc à sa famille, ici présente, à sa femme Véronique, à ses filles, auxquelles, l'ensemble des élus du groupe Paris en commun présentent leurs plus sincères et attristées condoléances. Nous n'oublierons pas Thomas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Jérémy REDLER, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, mes chers collègues, chère famille LAURET, c'est avec émotion que je prends la parole aujourd'hui, en tant que maire du 16e arrondissement, pour rendre hommage à Thomas Lauret, une figure de la vie politique parisienne et particulièrement du 16e arrondissement. Il fut élu du 16e arrondissement pendant douze ans, Conseiller d'arrondissement de 2008 à 2020. Il était également Conseiller de Paris depuis 2014. Nous n'étions pas du même bord politique, mais ce qui nous rassemble aujourd'hui, au-delà des clivages partisans, c'est le respect pour l'engagement, la sincérité et la détermination qui ont toujours guidé la vie publique de Thomas.

Thomas était un homme de convictions, fidèle à ses valeurs, à ses idéaux. Il a défendu sans relâche des projets de notre arrondissement qui lui tenaient profondément à cœur. Son engagement toujours assumé lui conférait une voix unique, une voix qui résonnait par son courage et sa clarté au sein de notre Conseil d'arrondissement.

Directeur d'hôpital de métier, il avait à cœur de placer la santé publique au centre de ses préoccupations, et réussissait à allier profession exigeante et dévouement à la vie politique locale et parisienne. A travers son rôle à l'"ADECA 75", il a agi pour améliorer le dépistage des cancers, montrant qu'il savait transcender la politique pour servir des causes fondamentales. Nous avons évidemment pu, à plusieurs reprises, échanger, débattre sur nos visions respectives pour Paris et pour le 16e arrondissement. Même si nos désaccords étaient là, j'ai toujours apprécié sa capacité à écouter et son esprit permanent de dialogue. Il incarnait une politique exigeante et respectueuse, un modèle pour ceux qui aspirent à servir leurs concitoyens.

Aujourd'hui, nous perdons un homme dont l'engagement, la ténacité, l'humanité, laisseront une empreinte durable dans le 16e arrondissement. A sa famille, à ses proches, à tous ceux qui ont partagé son chemin, j'adresse en mon nom, et au nom des habitants du 16e arrondissement, mes sincères condoléances. Thomas Lauret, par son action et ses convictions, nous rappelle que la politique, lorsqu'elle est exercée avec intégrité, peut être une force de transformation au service de tous. Je souhaite très sincèrement le remercier pour tout ce qu'il a apporté au 16e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mme Catherine IBLED, pour le groupe Union Capitale.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

C'est avec une immense tristesse et une profonde émotion que nous honorons ce matin, au Conseil de Paris, la mémoire de Thomas Lauret, Conseiller de Paris, directeur d'hôpital, père de famille, homme de convictions et d'idées. Il nous a quittés prématurément.

Originaire de Montpellier, Thomas avait rejoint Paris à l'âge de 18 ans pour suivre un brillant parcours avant de devenir directeur d'hôpital. Marié et père, il a su mener de front ses engagements professionnels, politiques et familiaux, avec une énergie remarquable et une humanité qui forçaient l'admiration. Profondément attaché à sa famille, Thomas avait une générosité et une sensibilité envers les autres. Il se souciait des personnes qu'il rencontrait et s'investissait sans réserve pour défendre les valeurs qui l'animaient.

Son engagement politique a débuté dans le 16e arrondissement. Elu Conseiller d'arrondissement, puis Conseiller de Paris en 2014, il portait un projet progressiste, social et écologiste, alliant efficacité économique, protection de l'environnement et lutte contre les inégalités. Profondément attaché à son arrondissement, Thomas

s'est particulièrement investi dans des projets locaux emblématiques comme le tramway, ou au moment de l'incendie de la rue Erlanger.

En tant que directeur de l'hôpital de "La Porte Verte" à Versailles, Thomas a laissé une empreinte indélébile. Proche de ses équipes et doté d'une vision audacieuse, il a su allier innovation et humanisme pour mener des projets d'envergure. A travers ses responsabilités au sein du groupe "UNIVI", il a œuvré inlassablement pour garantir un accès aux soins pour tous, fidèle à ses valeurs d'intérêt général.

Thomas Lauret était bien plus qu'un homme de convictions, il était un homme de dialogue et d'actions qui, jusqu'à son dernier souffle, a fait face à la maladie avec un courage exemplaire. Son départ soudain nous a plongés dans une profonde tristesse. J'ai eu la chance de connaître Thomas dans nos engagements politiques et je me souviendrai toujours de son énergie, de son sourire et de cette force généreuse et humaniste qu'il insufflait autour de lui. C'était une belle personne et je suis sûre qu'il a marqué celles et ceux qui ont croisé son chemin. Alors, avec mon groupe, nous adressons nos pensées les plus sincères à son épouse, à ses filles, à ses proches, ainsi qu'à ses collègues et amis.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons tous été saisis d'effroi ce 24 septembre lorsque nous avons appris le décès brutal de Thomas Lauret à 53 ans. Saisis d'effroi, car Thomas Lauret faisait partie de ces êtres sympathiques, empathiques et authentiques, au-delà des clivages politiques qui nous séparent. Saisis d'effroi, car ce grand gaillard arpentait souvent le 16e arrondissement, sportif et en pleine forme. Il était originaire de Montpellier et c'était tout le soleil du Sud qui éclairait son sourire. C'était aussi cette chaleur humaine, qu'il savait transmettre par son écoute ou son désir de convaincre, car son engagement, qu'il soit politique, professionnel, associatif ou amical, son engagement était total.

Brillant étudiant, il fut diplômé de Sciences Po à Paris, puis a intégré l'Ecole des hautes études en santé publique. Thomas Lauret est alors nommé dans le corps national des directeurs d'hôpitaux. Il mène sa carrière dans la direction de plusieurs établissements de l'A.P.-H.P., où il était un directeur reconnu, apprécié pour ses qualités de manager, son intelligence vive et sa curiosité toujours aiguisée. En 2021, il est nommé directeur général d'"UNIVI Santé", regroupant "La Porte Verte" à Versailles et d'autres établissements de santé dans le Sud de la France.

Sa trajectoire politique a été également rapide. Il a été élu comme Conseiller d'arrondissement au Parti socialiste en 2008 dans le 16e arrondissement, puis est devenu Conseiller de Paris de 2014 à 2020. Il en fallait, du courage, pour être opposant socialiste dans le Conseil d'arrondissement dans le 16e, face à un redoutable député-maire qu'était Claude Goasguen, mais Thomas Lauret a toujours défendu ses idées avec opiniâtreté et patience. En 2017, il choisit de quitter le Parti socialiste et crée avec Julien BARGETON, l'ancien adjoint aux finances, le groupe macroniste Démocrates et Indépendants au Conseil de Paris.

C'était tout cela, Thomas Lauret : le vrai sens de l'engagement, le service public, la volonté de faire bouger les choses et les lignes. Alors, notre groupe MoDem et Indépendants pense à sa femme, à ses enfants et à tous ses amis qui le pleurent. Nous leur adressons nos sincères condoléances et nos affectueuses pensées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, et merci, chère Véronique, chère Téma et chère Estée. Nous sommes vraiment à vos côtés.

Hommage à Paul Varry, cycliste assassiné le 15 octobre dernier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, c'est aussi avec une profonde tristesse et émotion, avec aussi une immense indignation, que nous avons appris le décès de Paul Varry, cycliste parisien de 27 ans, le 15 octobre dernier. Je veux ici saluer sa famille, Nathalie, Julie, Antoine, Jonathan, son compagnon. Je veux aussi saluer les associations ici présentes, "Paris en Selle", à laquelle il appartenait, et "Mieux se déplacer à bicyclette".

C'est avec indignation, je le disais. Paul était jeune, il aimait Paris, il aimait le vélo, il avait toute la vie devant lui, des projets plein la tête, une volonté forte de faire bouger les choses. Il était un membre engagé de l'association "Paris en Selle", il croyait comme nous, comme moi, en une ville libérée des voitures, où les vélos pourraient circuler en toute liberté et en toute sécurité. Son entourage admirait son engagement, l'aimait.

Le 19 octobre dernier, dans toute la France, ce sont des milliers de personnes qui se sont réunies pour lui rendre hommage. Il nous a bouleversés. Ce qui lui est arrivé nous a bouleversés. Paul a été renversé par une voiture. Vous pouvez imaginer combien je condamne avec la plus grande fermeté cet acte inqualifiable qui nous a tous atteints par sa brutalité et sa violence. Cet acte est un crime. Paul a été assassiné.

Je souhaite vivement que la justice puisse condamner sévèrement l'auteur de cet homicide et je redis ici à sa famille, à sa maman, à Jonathan, son compagnon, que nous serons à leurs côtés à chaque étape de cette épreuve qui s'ouvre aussi devant eux, à chaque étape de cette épreuve, pour la reconnaissance de ce qu'il s'est passé. Pour la mémoire de Paul, nous serons à leur côté.

Ce drame est le reflet d'une réalité encore trop présente dans notre ville. Oui, la voiture tue, la voiture est une arme quand on s'en sert de cette façon. Elle tue non seulement par la pollution, nous le savons, mais aussi par le danger qu'elle représente pour les autres usagers de la route, quand les personnes qui conduisent des véhicules n'ont aucune attention et sont complètement prises par leur sentiment de surpuissance.

C'est cette réalité qui nous a conduits, à Paris, à développer notre Plan Vélo, d'abord avec Christophe NAJDOVSKI, puis avec David BELLARD, pour nos rues, nos écoles, où nous avons essayé de faire en sorte que le trafic automobile se réduise et que des accidents se réduisent aussi de la même façon. Cependant, c'est aussi le périphérique à 50 kilomètres heure, ou encore la Zone à Trafic Limité pour protéger nos rues les plus fréquentées par les piétons.

Ce que nous avons fait ensemble a pu être fait grâce à des personnes comme Paul qui militait au sein d'une association importante. Je veux dire aux associations ici présentes que, sans elles, nous n'aurions pas fait tout ce que nous avons fait. Elles nous ont aidés. Elles nous ont poussés. Comme Paul, vous nous avez challengés. Vous nous avez indiqué le chemin. Vous avez aussi été, je tiens à le dire, toujours à nos côtés au moment où dans le combat politique, nous, les politiques, les élus, nous avons à affronter la polémique, les débats publics avec cette autre forme de violence. Vous avez aussi été là pour dire les choses. Vous avez été et vous êtes des associations engagées comme l'était Paul, mais aussi présentes, parce que conscientes de la question des rapports de force qui se jouent.

C'est pourquoi je le redis ici, nous continuerons à développer ces mobilités douces et actives et à diminuer la place de la voiture à Paris. Avant nous, d'autres villes ont fait ce chemin, exactement pour les mêmes raisons, pour les raisons liées aux accidents. Je pense à Amsterdam. A Amsterdam, c'est dans les années 1975 que les citoyens, les associations et des politiques s'élèvent, parce qu'il y a des accidents nombreux qui coûtent la vie à des enfants, à des jeunes, à des personnes. La société civile se mobilise à l'époque à Amsterdam pour dire : "Stop, nous voulons un autre modèle de mobilité dans lequel", et je le dis avec mes mots, "on peut lâcher la main à nos enfants sans crainte pour leur vie". C'est ce même chemin qui est entrepris partout dans le monde.

Paul le savait. Paul militait pour cela. Paul était un homme doux, un homme engagé, un homme joyeux et son combat pour le vélo, alors qu'il était dans son droit sur une piste cyclable, lui a coûté la vie. Ce n'est pas acceptable. Je le dis avec émotion, mais aussi avec colère. Ces comportements "virilistes", permettez-moi d'utiliser ce terme, parce que c'est celui qui convient, de ces personnes à bord de leur véhicule qui pensent que tout est permis et que rien ne doit venir retarder cette façon qu'ils ont de concevoir la ville... Aller très vite d'un point A à un point B et rien ne doit se trouver au milieu pour entraver ou retarder ce parcours. Ce n'est pas cela, vivre de façon civilisée dans une ville. Dans une ville, on s'arrête, on prend son temps, on respecte les autres et on respecte les espaces qui leur sont dédiés. Cela n'a pas été le cas. Malheureusement, c'est très fréquent.

Nous, ici, nous sommes les porte-parole de celles et ceux qui, comme Paul, voudraient une ville pacifiée, une ville où on puisse justement respirer, se promener, faire du vélo sans risquer sa vie. C'est cela, le destin de Paris. Nous ne laisserons pas faire celles et ceux qui viennent nous expliquer que c'est la faute des vélos, qu'ils devraient eux-mêmes... Bien sûr, tout le monde doit respecter, mais entre un S.U.V. et un vélo, il n'y a "pas photo" ! Il y en a un qui peut tuer, l'autre non. C'est ce qu'il s'est passé et je suis vraiment en colère. L'avenir n'appartient pas aux voitures. Il appartient aux mobilités douces et actives, notamment dans une ville comme la nôtre. Ce sont ces mobilités qui préservent les vies et notre environnement.

Alors, nous continuerons à élargir, à améliorer les espaces réservés au vélo. Nous le ferons aussi en pensant à Paul et en pensant à tous ceux qui, à ses côtés aujourd'hui, pleurent sa disparition, pour que chacun puisse rouler en sécurité, vivre en sécurité, goûter le goût de cette vie dans cette ville exceptionnelle qui nous permet justement d'envisager ce futur.

La sécurité routière est un enjeu partout en France. Partout en France, il y a eu des témoignages après la mort de Paul, dans les campagnes, dans des zones beaucoup moins urbaines que la nôtre, racontant ce qu'il se passe, racontant ces voitures toujours avec des personnes très "virilistes", "masculinistes" qui veulent montrer leur force, qui viennent, qui serrent les vélos sur la route, au risque de les faire tomber, qui parfois les font tomber et qui parfois les tuent aussi. Beaucoup, beaucoup a été dit et raconté. Ces paroles ne peuvent pas rester en l'air, sans qu'il y ait des conséquences positives.

La sécurité routière est un enjeu partout en France, et en particulier à Paris. Le respect des règles, les incivilités, la mise en avant des comportements vertueux doivent nous guider. Je le dis aux médias. Je lance cet appel aux médias. Ce qui doit être montré, pardon de le dire ainsi, ce ne sont pas ces micros-trottoirs où on tend le micro à un automobiliste qui vous explique comment, lui, il a contourné les règles, et comment il est heureux d'avoir été, lui, quelqu'un qui a enfreint les règles. Non. Ce qui doit être montré, c'est le respect des règles, celles qu'ils permettent de ne pas avoir ce type de meurtres à l'arrivée. C'est cela qui doit être montré. On doit se mobiliser tous

ensemble, parce qu'il y a Paul, parce qu'il y a des enfants, parce qu'il y a des personnes âgées, parce qu'il y a beaucoup de personnes...

Nous suspendons la séance pour quelques minutes. La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures trente-quatre minutes, est reprise à neuf heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons reprendre et prendre des nouvelles de Anne-Claire BOUX, notre collègue qui vient d'être victime de ce malaise. Je vous en prie, reprenez place. Je souhaite poursuivre cet hommage à Paul Varry.

Hommage à Paul Varry, cycliste assassiné le 15 octobre dernier (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En lien avec les associations engagées sur ce sujet, avec la Préfecture de police, avec M. le Préfet de police que j'ai vu hier, et tout à l'heure, sa représentante ici participera aussi à l'hommage en prononçant quelques mots, nous avons décidé, en effet, de travailler ensemble à une vision zéro, pour que plus aucun cycliste ne trouve la mort, ou ne soit blessé, parce qu'il se déplace à vélo.

Nous avancerons avec méthode, avec détermination. Nos mesures sont concrètes. Les premières vous seront déjà présentées au cours de cette séance du Conseil de Paris, avec David BELLIARD. Je tiens donc à remercier tous les acteurs engagés pour faire de Paris une ville toujours plus cyclable, plus durable et résolument tournée vers l'avenir.

Merci à nouveau à vous, association "Paris en Selle", à l'association "Mieux se déplacer à bicyclette", à ceux qui œuvrent chaque jour pour une ville apaisée, parce que quand on parle d'"apaisement", c'est de cela qu'on parle. Parfois, on entend ceux qui vocifèrent nous dire que Paris serait une ville de stress, de clivage. C'est sans doute le cas, parce que c'est Paris, parce que c'est la capitale de la France, et parce que c'est une ville de passion, mais l'apaisement passe, et nous l'avons vu pendant les Jeux olympiques et paralympiques, par moins de voitures. Une ville dans laquelle on peut se déplacer à pied est une ville apaisée.

Ceux qui nous font le procès de créer de la polémique, ou de créer des controverses, sont ceux qui justement, ne défendent pas l'idée d'une ville apaisée, mais d'une ville qui n'appartiendrait qu'à ceux qui veulent aller très vite d'un point A à un point B. Ce n'est pas notre vision de la ville. Cela ne le sera jamais. Tant que nous serons en capacité de le dire, de le porter, et d'agir, nous le dirons, nous le porterons, et nous agirons.

Merci à vous d'être présents. Je veux vous apporter tout mon soutien, dans l'épreuve que vous traversez, parce que Paul Varry incarnait et incarnera toujours dans nos mémoires cet engagement.

D'ailleurs, en sa mémoire, nous souhaitons donner un nom à un lieu de notre ville, pour que son engagement y soit pleinement inscrit, et que l'on n'oublie pas Paul Varry. Nous y travaillerons avec sa famille, avec Jonathan, pour que ce lieu lui ressemble et soit un lieu dans lequel il se sentait lui-même bien. Il habitait désormais le centre de Paris. Nous apposerons aussi une plaque à l'endroit où il a été tué. Nous serons aux côtés de sa famille et de ses amis, pour que la justice reconnaisse ce crime.

Notre plus grand hommage sera sans aucun doute de poursuivre le combat qui était le sien, sans baisser la garde, sans baisser la tête, et en continuant à voir la ville, la vie, telle qu'elle devrait être : une ville de respect, une ville dans laquelle on a plaisir à marcher, à circuler à vélo, à se promener, à profiter, et à avoir le goût de la vie. Il ne faut pas vouloir aller aussi vite d'un point A à un point B en oubliant au passage qu'une voiture, ça tue.

Je vous remercie et je vous invite à observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chère famille de Paul Varry, chers amis de Paul Varry et chers camarades des associations cyclistes dans lesquelles il était engagé, le Préfet de police m'a chargée de le représenter aujourd'hui et s'associe à cet hommage douloureux.

Il m'a chargée d'exprimer ses plus sincères condoléances et de vous dire que, même si, Madame la Maire, vous l'avez dit, je le répète, la mort de Paul Varry, aujourd'hui, nous oblige. Vous nous l'avez dit également hier, chères associations, lorsque vous êtes venues à la rencontre du Préfet de police.

Ainsi que nous l'avons exprimé hier, la mort de Paul Varry n'entre pas dans la statistique routière, puisque l'auteur a été mis en examen pour homicide volontaire, avec arme, par destination.

Il est dans les missions de la Préfecture de police d'assurer la sécurité de tous, de contribuer à la régulation de l'espace public, d'adapter nos modes de contrôle à l'évolution des usages, des pratiques, qui laissent de plus en plus la place aux mobilités douces et aux vélos.

Nous continuerons, comme nous le faisons déjà, Madame la Maire, à étudier, en lien avec vos services de la Direction de la Voirie et des Déplacements, les projets d'aménagements de l'espace public qui permettent de mieux protéger les usagers les plus vulnérables, tout en préservant nécessairement la rapidité d'intervention des véhicules de secours et de police.

Nous continuerons, Mesdames et Messieurs les élus, à identifier, en lien avec vos cabinets, et en lien votre cabinet, Madame la Maire, et avec l'aide des associations qui ont fait un travail considérable sur ce sujet, les carrefours les plus accidentogènes à Paris, pour y concentrer nos moyens encore davantage, nos efforts de verbalisation, en lien avec la Police municipale. Comme le Préfet de police vous l'a dit, Madame la Maire, nous sommes, de ce point de vue, tout à fait enclins à programmer davantage d'opérations communes sur la sécurité routière.

Nous poursuivrons enfin sans faille nos actions de sanction, de verbalisation, à l'endroit des auteurs d'infractions routières, dans le cadre fixé par le document global d'orientation, en tenant également compte du Code de la rue, que nous avons travaillé ensemble l'année dernière, avec encore plus de détermination, dans un esprit d'ouverture et d'équilibre, d'inscription dans les réflexions qui vont être lancées dans les semaines à venir et avec les associations "Mieux se déplacer à bicyclette" et "Paris en Selle".

Le Ministre délégué chargé des transports et le Ministre délégué chargé de la sécurité et du quotidien ont annoncé la création d'une mission contre les violences, pour protéger tous les usagers de la route, dirigée par Emmanuel BARBE, qui est un fin connaisseur de ces sujets.

Croyez, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, en l'engagement plein et entier du Préfet de police et des services placés sous son autorité pour contribuer à l'échelle parisienne à la déclinaison de ces réflexions, pour assurer au quotidien un meilleur partage de l'espace public et la sécurité de tous ses usagers, en réduisant les conflits d'usages et en protégeant les plus vulnérables, dont les cyclistes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous. Merci à la famille de Paul Varry d'être là. Je le redis à chaque étape de cette épreuve terrible, nous serons présents à vos côtés. Je vous remercie.

Hommage à Simon Fieschi, victime de l'attentat perpétré contre "Charlie Hebdo" en 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je souhaite aussi, nous allons le faire ensemble, rendre hommage à une très belle figure de notre vie publique parisienne. Il s'agit de Simon Fieschi. C'est avec une immense émotion et une profonde tristesse que je prends la parole aujourd'hui pour rendre cet hommage à Simon, qui nous a quittés le 17 octobre dernier, à l'âge de 40 ans. Simon était un survivant de l'horreur des attentats de "Charlie Hebdo". Il portait en lui les cicatrices de ce moment tragique, qui a marqué à jamais notre République et notre Capitale.

Il y a quelques jours, le 8 novembre, une émouvante cérémonie en son hommage s'est tenue tout près d'ici, à l'Académie du climat, ce lieu symbole d'espoir et d'avenir. J'ai eu l'honneur d'être présente. Je connaissais bien Simon Fieschi. J'ai eu l'honneur de le marier avec Maisie.

Depuis les attentats, nous échangeons des lettres, toujours empreintes d'humour, d'affection et de lucidité. Je l'admirais pour cela. Peu après sa sortie du coma, après les attentats, il m'écrivait : "Chère Anne, piéton et parisien depuis toujours, je n'ai pas l'intention de changer. Si quand je remarquerai, je me fais écraser par une bagnole, je trouverais ça con. Fais en sorte, s'il te plaît, que cela ne puisse pas m'arriver, ni à personne d'autre. Cette journée n'est qu'un beau début. Simon, de "Charlie". Il se réveillait de son coma.

Ces mots nous rappellent son esprit vif et l'urgence des combats qu'il menait. Il s'inquiétait pour les autres. Il était d'une intelligence rare. Aujourd'hui encore, ses combats sont les nôtres et nous mettons tout en œuvre pour poursuivre ses engagements.

Mes chers collègues, après les attentats, Paris est restée une fête, mais il y a des plaies qui marquent à vie. Simon Fieschi a grandement souffert des conséquences de ces actes barbares. Nous ne pouvons imaginer les souffrances qu'il a endurées. Il avait pourtant trouvé la force de témoigner, à la fois lors des procès des attentats, mais aussi auprès des enfants dans les écoles, rappelant les horreurs commises par le terrorisme islamiste, se défendant sans cesse et défendant les valeurs de notre République.

Les survivants de ces atrocités ne nous doivent rien, mais nous, nous leur devons tout, car à travers eux, c'est l'ensemble de nos valeurs qui ont été attaquées par le terrorisme : notre laïcité, notre tolérance, tout comme ce droit au blasphème. Alors que nous venons de commémorer les attentats de novembre 2015, je vous le redis, en son honneur et en hommage à toutes les victimes du terrorisme, nous avons le devoir de ne pas oublier, de ne pas considérer ces valeurs comme acquises, et de toujours se battre pour qu'elles soient respectées dans notre pays.

En cet instant, je veux adresser une pensée très émue à sa femme Maisie, à Lucie, sa fille, à sa famille. Chère Maisie, chère Lucie, chère Barbara, chère Gabrielle, chère Françoise, Paris est avec vous, parce que Simon, c'est l'esprit de Paris.

Aussi, j'ai personnellement écrit au Premier Ministre afin de solliciter le soutien de l'Etat, en accélérant la reconnaissance posthume de son statut de pensionné de guerre et en demandant l'octroi du statut de pupille de la Nation pour sa fille Lucie.

Simon Fieschi restera dans nos mémoires comme un homme profondément intelligent et drôle, symbole de résilience et de nos valeurs communes, avec son visage enfantin, avec ce beau sourire, avec cette gentillesse, avec cette générosité. C'est cette image que nous garderons de Simon.

Je vous invite à présent à observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Inscription à l'ordre du jour dans le cadre de la procédure d'urgence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération 2024 DGRI 66. Il s'agit d'une aide d'urgence de 150.000 euros, suite aux inondations survenues en octobre 2024 à Valence et dans sa région.

Je vous propose de vous prononcer, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription du projet de délibération DGRI 66 est adoptée. Je vous remercie. Nous en débattons dans quelques instants.

Hommage aux victimes suite à la catastrophe climatique survenue en Espagne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais, mes chers collègues, là aussi, vous demander de vous lever, parce que nous allons rendre hommage aux victimes de la catastrophe climatique survenue dans la région de Valence. Nous aurons ensuite la discussion sur l'aide exceptionnelle aux populations touchées, avec des prises de parole de différents orateurs.

Chers collègues, le 29 octobre, la ville et la région de Valence, en Espagne, ont été brutalement frappées par une tempête de type D.A.N.A. ou dépression isolée à niveau élevé, comme on le dirait en français.

Nous avons tous vu, sidérés, ces images de torrents de boue inondant des rues, emportant tout sur leur passage. Nous avons vu ces femmes et ces hommes impuissants devant l'ampleur et la force de ces inondations. Nous les avons vus tout perdre et perdre leur vie. Des précipitations équivalentes à une année de pluie sont tombées en seulement 8 heures, dans la nuit du 29 au 30 octobre, dans cette région.

A ce jour, cette tempête a fait plus de 220 victimes, des dizaines de disparus, des dégâts matériels très importants, affectant des infrastructures, des bâtiments résidentiels, publics, des commerces, des biens personnels, des habitants, des routes et autoroutes, des voies de chemins de fer, et tous les moyens de communication de la zone métropolitaine ont été totalement détruits, ou très fortement endommagés. En solidarité avec les victimes de cette catastrophe, je vous propose que nous respections dans un instant une minute de silence.

Nous voyons ici les conséquences dramatiques du changement climatique sur nos territoires, et ce, depuis plusieurs années. Nous assistons partout dans le monde à la multiplication de ces catastrophes naturelles, qui trouvent leur cause, arrêtons de tourner autour du pot, dans le réchauffement climatique. Les pluies et les inondations diluviennes ont touché l'Europe centrale ces derniers mois, tout comme le Sud de la France, comme l'Espagne. Tout cela relève désormais de phénomènes récurrents.

Les villes et leurs habitants sont le plus souvent en première ligne de ces effets désastreux. L'imperméabilisation des sols induite par l'étalement urbain, la multiplication des infrastructures routières, ont encore aggravé les conséquences de ces précipitations. C'est un des constats partagés avec le Ministre des affaires étrangères espagnol, José Manuel ALBARES, avec lequel j'ai échangé quelques jours après l'inondation. Nous avons aussi partagé avec la maire de Valence, Mme Maria José CATALÀ, à qui j'ai témoigné notre soutien.

Elle m'a décrit l'état des destructions de sa ville, l'ampleur de la reconstruction à venir. Elle est, je le sais, à distance, particulièrement émue du support, du soutien que nous allons apporter à sa ville et à ses habitants. Je lui ai dit que Paris se tenait à sa disposition pour accompagner tous ses efforts, y compris en partageant nos réflexions et nos expertises en matière d'adaptation des villes au changement climatique.

En cohérence avec nos valeurs de solidarité, de coopération, je vous proposerai tout à l'heure de voter cette aide d'urgence à la ville de Valence. En attendant, dans le moment solennel dans lequel nous sommes, je vous propose de faire silence, pendant une minute, et de penser aux victimes.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, je vous remercie.

2024 DGRI 66 - Aide d'urgence (150.000 euros) suite aux inondations survenues en octobre 2024 à Valence et dans sa région.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais, comme cela a été convenu en conférence d'organisation, et dans le cadre de l'examen de ce projet d'aide d'urgence de 150.000 euros suite aux inondations survenues en octobre 2024 à Valence et dans sa région, donner la parole aux différentes oratrices et orateurs de notre Conseil.

La première d'entre elles, Madame Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, ma première pensée, à cet instant, va aux victimes et aux habitantes et aux habitants de Valence. Les inondations ont fait plus de 220 morts, des blessés, des familles endeuillées, meurtries, des dégâts matériels considérables, un traumatisme collectif.

Aujourd'hui, je voudrais partager avec vous mon inquiétude et l'absolue urgence dans laquelle nous nous trouvons. Il ne s'agit plus de se désoler des conséquences de catastrophes que l'on ne peut plus qualifier de "naturelles". Celles et ceux que nous pleurons ce matin sont des victimes de l'inaction climatique et de l'inaction politique. Alors que partout sur la planète, le climatoscepticisme s'enracine, plus que jamais, nous avons besoin d'écologie.

S'adapter ou périr, voici la terrible équation que ravive la catastrophe climatique qui a touché Valence. Capitale verte européenne de 2024, cette ville a été le théâtre de ce que nous, les écologistes, nous redoutons depuis René Dumont, depuis plusieurs décennies, à savoir les effets catastrophiques du réchauffement de la planète. Nous avons besoin d'un virage d'ampleur, collectif et mondial.

Mes chers collègues, quand l'action climatique a un coût certain, l'inaction climatique est financièrement insoutenable. Réparer Valence, c'est une année, une année de P.I.B. espagnol. Pour défendre politiquement des investissements massifs dans l'adaptation au changement climatique, ici, dans l'hémicycle, nous avons coutume d'opposer dette financière et dette écologique, mais la réalité, c'est qu'il n'y a pas de dette écologique. Nous ne pouvons pas rembourser les plus de 200 vies ôtées à Valence par notre inaction collective. Nous ne pouvons rembourser ni les espèces disparues, ni les terres polluées.

Il n'y a pas de fatalité à voir des vies sacrifiées sur l'autel du pétrole. Nous devons investir pour réduire notre impact et pour adapter nos villes, les repenser, les transformer à l'aune des catastrophes climatiques. 1 euro investi aujourd'hui en faveur de la lutte contre le changement climatique, 1 euro, c'est 7 à 8 euros de dépenses que l'on évite plus tard.

S'adapter, ou périr : à Paris, nous faisons le choix de nous adapter et de limiter notre impact. C'est bien le sens de ce Conseil de Paris, qui met à l'honneur des politiques publiques fondamentales et structurelles : le Plan local d'urbanisme bioclimatique, le Plan Climat, le Plan parisien santé environnement, des politiques publiques écologistes, portées et défendues par des écologistes.

Nous sommes à Paris sur une bonne voie, mais nous devons accélérer, y compris sur les 18 mois de mandat qui restent jusqu'aux prochaines élections. C'est notre objectif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au lendemain des terribles inondations qui ont frappé l'Espagne, et plus particulièrement la région de Valence, et qui ont laissé derrière elles un bilan humain et matériel dramatique, vous nous invitez à prendre la parole et je vous en remercie.

Je tiens tout d'abord à adresser, au nom de notre groupe MoDem et Indépendants, nos pensées les plus sincères à toutes les victimes, à leur famille, mais également à tous les habitants, à toutes celles et tous ceux touchés par ce drame, celles et ceux qui ont vu leur maison submergée, leurs biens emportés, celles et ceux qui ont vécu l'horreur.

Je renouvelle aussi notre soutien aux forces de secours mobilisées pour leur venir en aide, à nos compatriotes français qui y résident, ainsi qu'à nos services consulaires et diplomatiques pour leur mobilisation et leur soutien sur place, au plus près du terrain.

Notre solidarité s'exprime aujourd'hui, Madame la Maire, à travers ce projet de délibération que vous nous présentez pour une aide d'urgence de 150.000 euros à la ville de Valence, pour soutenir notamment la réhabilitation des infrastructures municipales endommagées ou détruites. Nous voterons en faveur de ce projet de délibération, bien évidemment, car la solidarité internationale ne doit pas être un vain mot, et Paris, notre capitale, à portée universelle, est toujours au rendez-vous.

Paris doit être solidaire, c'est le cas, mais comme dans tant d'autres grandes villes, Paris doit se préparer. Nous devons adapter nos infrastructures et anticiper les crises climatiques, afin de protéger nos concitoyens. Il ne s'agit pas seulement de réagir, mais d'agir préventivement, pour éviter que ces scènes tragiques ne se reproduisent chez nous.

Il s'agit de plus de vigilance, de mobilisation, et aussi et surtout de plus de coordination et de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Des mesures concrètes et des investissements ambitieux sont indispensables pour garantir la sécurité de tous. C'est le sens du travail que nous devons collectivement mener, quelles que soient nos approches politiques. C'était aussi l'ambition et le message unanime des élus membres de la Mission d'Information et d'Évaluation "Paris à 50 degrés" et aussi l'ambition des plans, notamment le Plan Climat et le Plan Résilience, dont nous débattons lors de ce Conseil de Paris, notamment pour lutter contre les causes profondes de ce bouleversement, tout en nous organisant à tous les niveaux.

C'est donc un appel à la responsabilité collective qu'il nous faut lancer aujourd'hui et nous n'avons pas une minute à perdre dans ce combat. Nous serons aussi à vos côtés et aux côtés de tous nos collègues et de tous les groupes politiques.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GOVCIYAN.

M. BEAUQUIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Antoine BEAUQUIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 29 octobre dernier, la région de Valence en Espagne a été touchée par des inondations provoquées par des pluies diluviennes. Plus de 223 personnes ont perdu la vie et d'autres encore sont portées disparues. Ces inondations ont aussi entraîné une détresse immense chez les Valenciens. Certains sont encore dans l'attente de savoir si l'un des leurs sera retrouvé et dans l'espoir qu'il soit vivant. D'autres ont vu toute leur vie et tous leurs biens emportés par les flots. Toute la région se retrouve aussi bloquée matériellement, privée de ses routes, de ses moyens de communication, de ses services publics et de ses commerces.

La tâche qui incombe aux élus de Valence et de sa région est immense. Il faut gérer l'urgence, secourir les populations, reloger et nourrir des milliers de victimes, remettre en état les rues, les maisons, les services publics qui peuvent l'être. À plus long terme, il va falloir reconstruire les villes, les quartiers et anticiper les conséquences des prochaines intempéries de ce type provoquées par le dérèglement climatique.

Face à ce drame, la solidarité de Paris à l'égard de Valence, même symbolique, s'impose. Cet événement qui frappe nos voisins espagnols doit par ailleurs nous servir de leçon. Depuis 1910, nous savons qu'une crue majeure de la Seine peut survenir à tout moment et qu'elle engendrerait des dégâts considérables. Les fortes pluies sont de plus en plus présentes, comme nous l'avons vu il y a quelques semaines quand elles ont inondé les rues de Paris et de nombreux bâtiments, comme l'escalier qui mène à cette salle du Conseil. Notre devoir est de nous y préparer.

Dans l'immédiat, c'est sans hésiter que notre groupe Changer Paris votera cette aide d'urgence. Nous espérons que très vite, Valence mette cet épisode douloureux derrière elle, que ses enfants puissent retourner à l'école, que les commerces rouvrent, que les transports soient restaurés, que chacun puisse retourner au travail et que les services publics puissent à nouveau assurer leurs missions auprès de la population.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour.

Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, au nom du groupe Paris en commun, j'exprime nos condoléances et notre soutien aux familles des victimes du drame qui a endeuillé l'Espagne. Dans la nuit du 29 au 30 octobre dernier, des pluies diluviennes ont submergé la région de Valence, causant la mort de plus de 220 personnes et plongeant les résidentes et les résidents dans une nuit de cauchemar, qui, au petit matin, loin de disparaître, a révélé l'ampleur d'une catastrophe sans précédent dans cette région.

En huit heures, vous l'avez dit, Madame la Maire, c'est une année de précipitation qui s'est abattue, libérant la violence déferlante de torrents s'engouffrant dans les rues, les chemins, les caves, charriant blocs de pierre, arbres arrachés, n'épargnant rien sur leur passage, engloutissant voitures et maisons, prenant aux pièges humains et animaux, ne leur laissant aucun répit. Une cinquantaine de personnes sont toujours portées disparues. Des terres agricoles, des routes, des ponts, des voies ferrées ont été détruits. La région de Valence est sinistrée et toute l'Espagne est en état de choc.

La goutte froide est un phénomène connu des météorologues, mais avec le réchauffement climatique, l'augmentation de la température des eaux de la Méditerranée, en ce 29 octobre, il a généré des précipitations exceptionnelles qui, sur des sols artificialisés, urbanisés et très peuplés, n'ont pu s'écouler et ont tout dévasté.

Cette catastrophe intervient alors que les Nations Unies alertent sur une augmentation de 3,1 degrés d'ici 2100. Elle nous rappelle également que nous ne sommes pas à l'abri et que, je cite Magali REGHEZZA-ZITT, géographe : "si l'inaction climatique peut rendre de nombreux territoires inhabitables en Méditerranée, ne nous voilons plus la face, nous pourrions nous aussi devenir des réfugiés climatiques".

De C.O.P. en C.O.P., depuis la C.O.P. de Paris, nous désespérons de voir les Etats enfin s'engager pleinement. Pourtant, de son côté, la justice climatique avance et c'est avec espoir que nous attendons l'avis que rendra la Cour internationale de justice sur la responsabilité des Etats en matière de changement climatique, en réponse à la plainte du Vanuatu, endossée à l'unanimité par l'assemblée générale des Nations Unies, qui sera examinée à La Haye à partir du 2 décembre prochain.

Cependant, sans attendre l'action des Etats, les collectivités locales s'organisent. Quant à nous, à Paris, avec vous, Madame la Maire, nous savons que les villes ont un rôle majeur dans cette bataille contre le temps et loin de nous résigner, nous agissons sur l'urbanisation, le réchauffement climatique, pour protéger les anciens, les enfants, les plus vulnérables. C'est tout le sens de notre action, comme l'illustre une nouvelle fois l'ordre du jour de ce Conseil, avec l'adoption d'un nouveau P.L.U. bioclimatique, la stratégie de résilience de la Ville, ou encore le Plan Climat.

A Valence, la maire entame la reconstruction de nombreuses infrastructures municipales, endommagées voire totalement détruites, aide les habitantes et les habitants nombreux à avoir tout perdu. Avec ce projet de délibération, nous leur exprimons notre soutien et notre solidarité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Monsieur SOREL, en tant qu'indépendant.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, plus de 200 morts, des dizaines de disparus, une ville traumatisée : j'exprime d'abord toutes mes condoléances et tout mon soutien aux habitants de Valence, mais nos condoléances ne feront pas revenir à la vie les morts. Il y a des dettes humaines que l'on ne pourra pas rembourser. Alors oui, soyons à leurs côtés, il en va des principes de la solidarité humaine, et au-delà, de la solidarité entre villes, qui doivent faire face au même défi climatique.

S'il y a eu autant de dégâts et autant de morts, ce n'est pas uniquement à cause des pluies records, c'est à cause de choix politiques et de l'inaction climatique des dirigeants. Si la population a laissé éclater sa colère contre les dirigeants, c'est parce qu'elle accuse entre autres la communauté autonome et son président MAZÓN d'avoir mal relayé, d'avoir tardé avant d'envoyer les avertissements à la population et d'avoir mal géré les opérations de secours.

S'il y a eu autant de dégâts, c'est aussi parce que les plaines alluviales ont été urbanisées à grande vitesse. Près d'un tiers des habitations touchées ont été construites en zone inondable depuis les années 2000 et plus de 500.000 personnes vivent sur ces zones inondables. Ce qui est arrivé à Valence, ce n'est pas la colère de Zeus, ce n'est pas "la faute à pas de chance", ce n'est pas une catastrophe naturelle, c'est une catastrophe bien humaine. C'est la conséquence du réchauffement climatique et d'une Méditerranée aux températures records. Ce qui est arrivé à Valence est la faute de l'inaction climatique de nos dirigeants.

Comme un symbole, nous avons ce débat au moment où se tient la C.O.P. 29. En prenant en compte l'ensemble des Plans climatiques, les émissions des gaz à effet de serre, malheureusement, ne diminueront que de 2,6 % d'ici à 2030, alors qu'elles doivent baisser de 43 % pour rester sous la barre de 1,5 degré de réchauffement. Comme un mauvais symbole, les Emirats arabes unis, qui ont organisé la Conférence Climat l'an dernier, l'Azerbaïdjan, cette année, le Brésil, l'année prochaine, eux, augmenteront de 30 % à eux trois leur production de pétrole et de gaz. Comme un mauvais symbole aussi, c'est TRUMP qui vient de gagner, le président qui disait "Creusez, creusez, creusez !".

Comme un beau symbole, cette fois, c'est lors de ce Conseil que nous parlerons de notre P.L.U. bioclimatique et du Plan Climat. Evidemment, il faut apprendre à s'adapter. Evidemment, il faut que les villes s'adaptent et que les populations apprennent à s'adapter, mais désormais, on demande aux gens d'être résilients face au réchauffement climatique, comme on leur demanderait de l'être quand leur boîte ferme, ou quand une classe de plus ferme.

Evidemment, il faut que les collectivités et l'Etat s'adaptent, mais il faut surtout rompre avec les logiques productivistes. Il y a urgence.

En attendant, oui, soyons solidaires de Valence, mais faisons aussi en sorte d'apprendre de ce qu'il s'est passé là-bas pour que la Ville de Paris et les habitants ici soient un peu mieux préparés aux catastrophes de demain. Il faut être résilient, donc, mais surtout accélérer les ruptures écologiques et la bifurcation écologique, pour qu'il n'y ait pas 10, 20 Valence demain et pour que nous ne soyons pas contraints de vivre, ou plutôt de survivre, dans une ville où il fait 50 degrés l'été.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer en tribune les élèves du collège Utrillo Paris 18e et de saluer aussi des élèves ukrainiens, des jeunes ukrainiens qui sont ici présents avec nous. Merci d'être là. C'est un plaisir et un honneur de vous accueillir.

2024 DGRI 66 - Aide d'urgence (150.000 euros) suite aux inondations survenues en octobre 2024 à Valence et dans sa région (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons notre débat et je donne la parole à Mme Sandra BOËLLE.

C'est le collège Utrillo avec le maire du 18e arrondissement, qui est d'ailleurs à l'origine de cette initiative et de l'accueil des jeunes ukrainiens.

Nous poursuivons avec Mme Sandra BOËLLE, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris".

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" tient à exprimer sa plus grande solidarité aux victimes des inondations en Espagne, qui ont eu lieu en octobre dernier et qui ont touché tout particulièrement la région de Valence, très urbanisée, et dans une moindre mesure la province d'Albacete, la région andalouse.

La région de Valence avait déjà connu une grande crue dramatique en 1957 à l'issue de laquelle le fleuve Turia, qui traversait la ville, a été détourné dans le cadre d'une grande opération de réaménagement territorial appelée "Plan sud".

Grâce à cela, la ville même de Valence n'a pas subi de dégâts trop importants cette fois, mais ceux-ci ont été concentrés sur des villages et petites villes de la banlieue sud, construits en fonction de règles urbanistiques parfois trop souples. Le bilan humain est très lourd, au moins 223 morts, une cinquantaine de personnes encore disparues. Des dégâts matériels innombrables sont à déplorer.

Notre émotion est d'autant plus forte que l'Espagne est un pays voisin et un ami. Cette aide d'urgence de 150.000 euros de la part de la Ville de Paris est donc la bienvenue. Elle vient s'ajouter aux 40 sapeurs sauveteurs des formations militaires de sécurité civile et à la dizaine de sapeurs-pompiers territoriaux envoyés par le Ministre de l'Intérieur depuis le 11 novembre, qui sont à pied d'œuvre pour secourir les populations sinistrées. Le "Secours populaire français" a également lancé un appel aux dons pour venir en aide aux sinistrés des inondations. Ces marques de solidarité honorent la France.

Face à ce traumatisme national, la colère de la population face aux dirigeants locaux et nationaux espagnols, cette catastrophe doit nous permettre de tirer des leçons valables aussi dans notre pays et dans notre ville. Alors que nous allons débattre sur le Plan Résilience lors de ce Conseil, cet épisode dramatique à Valence nous rappelle combien la gestion d'une telle catastrophe doit s'anticiper bien en amont. D'abord, la coordination dans le cadre d'une gestion de crise entre les différents échelons de Gouvernement, ce qui a cruellement fait défaut en Espagne, est essentielle. Elle implique de ne pas entretenir une défiance excessive entre les différentes collectivités, ou entre les collectivités et l'Etat. Ensuite, en ce qui concerne les inondations spécifiquement, la gestion des eaux pluviales et la perméabilité des sols sont les principaux enjeux.

Les forts épisodes pluvieux intervenus à la mi-octobre dans notre ville montrent que Paris n'est pas à l'abri de tels événements climatiques. Les vidéos spectaculaires des trottoirs et des chaussées aux abords de la gare Montparnasse totalement submergés nous ont durablement marqués. Une politique de végétalisation malmenée peut gêner l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol. Ce type de questionnements est au cœur des métiers des architectes voyers, dont nous allons également parler lors de ce Conseil, et dont le corps est aujourd'hui malheureusement en voie d'extinction. Enfin, la densification des sols ne va pas dans le sens d'une facilitation de la gestion des eaux pluviales.

Chers collègues, cette catastrophe à Valence doit plus que nous alerter. L'anticipation de ce type d'événements dramatiques est essentielle pour préserver les vies humaines. Je tiens à redire toute ma compensation et ma solidarité envers les victimes de ce drame.

Je vous remercie, et bien évidemment, mon groupe votera en faveur de ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Ian BROSSAT, coprésident du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire, de nous donner la possibilité de nous exprimer sur la catastrophe survenue dans la région de Valence à l'occasion du vote de ce projet de délibération.

Le premier élément qui est bien sûr dans nos têtes aujourd'hui, quelques jours après cette catastrophe considérable, c'est bien sûr la peine, la souffrance que nous partageons avec les habitantes et les habitants de la province de Valence. A ce jour, vous l'avez dit, le nombre de décès s'élève à 224 personnes dont 216 dans la seule région de Valence. De plus, 14 personnes sont aujourd'hui encore portées disparues. Cette catastrophe se traduit aussi par des dégâts matériels absolument considérables : plus de 200 kilomètres de voies ferrées et routières ont été dévastés. Plus de 100.000 voitures ont été endommagées, 1.800 commerces détruits, et 36.000 logements ont été touchés. Le premier élément, c'est la peine, c'est la souffrance que nous partageons avec les habitants.

Le deuxième, c'est bien sûr la solidarité. Il est juste que Paris, que notre ville, ville capitale de la France, soit une fois de plus au rendez-vous de la solidarité. C'est, je crois, ce qui est attendu de nous et nous voterons par conséquent, au sein de notre groupe, ce projet de délibération, qui, j'en suis sûr, sera adopté de manière unanime sur ces bancs.

La peine, donc, la solidarité, et c'est aussi une nécessaire prise de conscience : une prise de conscience sur le changement climatique, une prise de conscience sur la nécessité de politiques sérieuses, ambitieuses, pour lutter contre l'artificialisation des sols, l'imperméabilisation à outrance, qui provoquent des conséquences absolument dévastatrices, la nécessité de lutter contre l'étalement urbain. Cela a été dit également. C'est une prise de conscience du fait que contrairement à ce qu'un certain nombre de discours véhiculent, il n'y a pas d'écologie punitive. La seule punition, au fond, c'est l'absence d'écologie, c'est l'absence de prise en compte du changement climatique, c'est l'absence de politiques permettant de lutter pied à pied contre ces catastrophes qui nous touchent de plus en plus fréquemment.

Cette prise de conscience, disons-le aussi, échappe manifestement à notre Gouvernement en France, au moment où il décide d'amputer d'1,5 milliard d'euros le fonds Vert, qui permet d'accélérer la transition écologique des territoires. Cette prise de conscience, nous l'avons ici sur ces bancs, en tout cas du côté de la majorité municipale, et le Plan local d'urbanisme que nous allons adopter ensemble permettra d'avancer. En tout cas, nous voterons ce projet de délibération et je crois que nous devons continuer à mener notre combat contre le changement climatique et à le faire de manière partagée, bien au-delà de nos rangs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, aujourd'hui, en nous prononçant sur ce projet de délibération, nous rendons hommage aux victimes des inondations dévastatrices qui ont frappé la région de Valence en Espagne le 29 octobre dernier. Ces intempéries d'une violence exceptionnelle ont bouleversé des vies, causant la mort de 223 personnes et la disparition de 78 autres. Ces chiffres traduisent l'ampleur du drame humain vécu par des familles entières, contraintes d'abandonner leur foyer en quelques heures face à des crues soudaines et puissantes.

Notre groupe Union Capitale soutient naturellement ce projet de délibération permettant à la Ville de Paris d'attribuer une subvention de 150.000 euros à la ville de Valence, afin de participer aux mesures d'urgence que cette dernière a mises en place. Face à cette tragédie, la solidarité européenne et française a été immédiate et exemplaire. Le Gouvernement français a mobilisé des sapeurs sauveteurs, des formations militaires, de la sécurité civile et des sapeurs-pompiers pour soutenir les équipes espagnoles sur le terrain. Ces efforts témoignent de l'importance des liens d'amitié qui nous unissent avec nos voisins et de la volonté de notre pays de soutenir ses partenaires européens dans les moments de crise.

Au niveau européen, le mécanisme de protection civile de l'Union européenne a été activé sans délai pour coordonner l'aide logistique et matérielle des Etats membres. L'Union européenne, par l'intermédiaire de son Centre de coordination de la réaction d'urgence, a mis à disposition des cartes détaillées de la région touchée, grâce au service de surveillance Copernicus. Ces cartes permettent une évaluation précise des dégâts et orientent les équipes de secours pour des interventions ciblées et efficaces. Cette collaboration souligne l'importance de la solidarité européenne et l'utilité des dispositifs de coopération qui permettent de mobiliser rapidement des ressources en cas de catastrophe. L'Europe est suffisamment malmenée, parfois, pour que quand les choses fonctionnent, nous puissions le dire aussi.

Ces événements nous rappellent également l'importance de renforcer la prévention des risques naturels. En France, le fonds BARNIER, doté de plus de 200 millions d'euros, finance des mesures pour protéger les populations et les biens exposés aux risques majeurs, tels que les inondations. Ce fonds permet de mettre en place des infrastructures de prévention, des études des risques et des actions de relocalisation pour réduire la vulnérabilité des

zones exposées. Ce dispositif, essentiel dans notre politique de gestion des risques, constitue un modèle de résilience face aux aléas climatiques qui affectent de plus en plus de régions en Europe.

Alors que nous rendons hommage aux victimes et exprimons notre solidarité avec les familles touchées, cette tragédie doit renforcer notre détermination à anticiper et prévenir de telles crises. Le changement climatique, tout le monde l'a dit ce matin, augmente la fréquence et l'intensité de ces phénomènes météorologiques extrêmes. Il est donc essentiel de consolider la coopération entre nos Nations européennes pour répondre efficacement à ces défis et d'avoir des mesures appropriées. Mes collègues auront l'occasion d'y revenir lors des discussions sur le Plan Climat et le Plan Résilience.

En mémoire des victimes de cette tragédie et en solidarité avec nos amis espagnols, renouvelons notre engagement pour un avenir où prévention, solidarité et résilience restent les principaux moteurs de notre action commune. Nos pensées les accompagnent en ces heures difficiles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Je vais donner la parole à M. Arnaud NGATCHA, mon adjoint.

C'est l'Exécutif qui répond. Vous répondez sur cette aide d'urgence.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Ecoutez, suite aux différentes interventions des groupes politiques, j'appelle à voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je tiens à dire aussi, et d'ailleurs, vous avez été nombreux à le reprendre dans vos propos : bien sûr qu'il s'agit d'une conséquence directe du changement climatique, bien sûr que cela a à voir avec les politiques d'urbanisme qui sont menées. Cela a été dit dans vos propos, la ville de Valence avait été ville capitale européenne verte, l'année dernière, je crois. En fait, en ayant discuté avec les différentes autorités, notamment locales et nationales, il s'avère que si la ville de Valence a fait un travail, qui est indéniablement un travail pour aller vers une baisse de la place de la voiture, de la circulation automobile, pour un verdissement de la ville, ce n'est pas exactement la même chose qui a été faite dans la région et l'agglomération.

Or en fait, l'essentiel des dégâts a eu lieu autour de Valence. La ville de Valence a été touchée, il y a eu des inondations, mais elle n'a pas été en tant que telle elle-même exactement dans le même désastre, ni désarroi. D'ailleurs la ville en tant que telle continue à accueillir des touristes, revendique et appelle pour que des gens continuent à venir la visiter. Ce qu'il s'est passé, c'est autour, avec, selon ce que m'ont dit les autorités elles-mêmes, une urbanisation absolument non maîtrisée de ce qu'il y avait autour, avec aussi très peu de prise en considération des mobilités autres que des mobilités par route et en voiture. C'est-à-dire que la place des services publics, la part des transports collectifs a été très faiblement développée sur les alentours de Valence.

D'ailleurs, ce que me disait le Ministre des Affaires étrangères espagnol, José Manuel ALBARES, c'est que quand on a vu toutes ces images avec ces amas de véhicules, c'est le symbole de cette urbanisation. C'est une urbanisation dans laquelle le modèle de mobilité n'avait pas été remis en question. D'ailleurs, il m'a dit : "C'est bien la preuve que le modèle et le chemin sur lequel est engagée Paris est celui qu'il faut suivre".

Les véhicules que l'on voit de façon très symbolique ont été souvent aussi la cause de l'aggravation des difficultés. Il y a eu des véhicules garés dans les parkings que les gens sont allés chercher et ils se sont fait prendre dans les inondations. Beaucoup de personnes sont mortes en allant chercher leurs véhicules dans les parkings. Des véhicules garés sur les trottoirs, occupant l'essentiel de l'espace public, sont devenus des "projectiles", selon les mots du Ministre lui-même, des "bombes", qui ont fracassé des bâtiments et qui ont emporté tout sur leur passage.

Je crois que ces images, ce drame et cette solidarité que nous devons à la population de Valence doivent évidemment s'accompagner de toute la réflexion, mais surtout de l'action qui est la nôtre. D'ailleurs, ce Conseil de Paris est particulièrement important, puisque nous avons quatre plans stratégiques qui sont présentés dans ce Conseil et qui sont des plans qui, justement, contribuent à de la résilience.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire empêcher, limiter les effets dévastateurs de ces événements extrêmes qui vont se produire. On en reparlera tout à l'heure ou cet après-midi, avec notamment le Plan Résilience. J'ai demandé, et nous sommes en train d'y travailler, que l'on puisse avoir dans l'année 2025, au printemps 2025, avec cette date à fixer avec tous nos partenaires, un grand moment de sensibilisation et d'information de la population parisienne. Ce n'est pas un exercice en tant que tel, mais beaucoup de Parisiens nous ont dit : "Qu'est-ce que nous devons faire, nous, si un drame de cette nature nous atteint ?"

Je pense qu'il y a d'abord à dire aux Parisiennes et aux Parisiens qu'évidemment, du côté des autorités, nous le prévoyons depuis longtemps, puisque nous y travaillons depuis longtemps. Les exercices Sequana sont des exercices récurrents dans lesquels toutes les autorités, Etat, protection civile, Ville, sont parties prenantes. Cependant, il y a un volet sur lequel nous devons travailler, qui est l'information de la population, à la fois sur ce que les autorités ont prévu et sur la conduite à tenir, parce que c'est très important que la conduite à tenir soit aussi un

élément de protection de la population. C'est ce que nous aurons à évoquer tout à l'heure, mais je tenais à le dire puisqu'évidemment, c'est directement en lien avec de projet de délibération d'aide d'urgence.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2024, DGRI 66).

2024 DGRI 59 - Attribution de la citoyenneté d'honneur à Paul WATSON.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons aussi un projet de délibération que je souhaite vous soumettre et qui est un projet de délibération portant attribution de la citoyenneté d'honneur à Paul WATSON. C'est un sujet sur lequel nous nous sommes engagés, je me suis engagée, dès le début de sa détention au Danemark : demander sa libération et bien sûr lui donner cette citoyenneté d'honneur, lui accorder cette citoyenneté d'honneur qui, je l'espère, servira aussi de protection et permettra, je l'espère, sa libération, parce qu'il n'a rien à faire en prison.

Cela fait plus de 120 jours que Paul WATSON est détenu au Groenland et sa détention a été une nouvelle fois prolongée. A bientôt 74 ans, après s'être battu toute sa vie pour défendre la mer, ce militant canadien risque l'extradition vers le Japon, où il pourrait purger une longue peine de prison ferme. Paul WATSON est d'abord un marin. Il est né à Toronto. Il est devenu garde-côte à 18 ans et il découvrira le militantisme en participant à une mobilisation contre les essais nucléaires au large de l'Alaska. Nous sommes au début des années 1970 et les questions écologiques commencent à s'inscrire à l'agenda des préoccupations internationales. C'est par exemple la première conférence, la conférence de Stockholm, organisée par les Nations Unies, dédiée aux questions environnementales, qui sera organisée. "Greenpeace" était aussi en passe de voir le jour.

Paul WATSON rejoint "Greenpeace" à sa création et il va naviguer pendant des années sur ses navires avant de fonder sa propre O.N.G., la "Sea Shepherd Conservation Society", en 1977. Sensible au sort des baleines et des grands cétacés, il est convaincu de la nécessité de mener des "actions directes", autrement dit radicales, mais non-violentes. En fervent défenseur des océans et de leur faune, Paul WATSON a contribué à sauver des milliers de baleines et autres animaux marins. Celui que d'aucuns considèrent comme un "écopirate" ne poursuit en réalité qu'un objectif, celui de faire respecter la loi, le droit international, puisque la chasse à la baleine est illégale depuis 1982. Cependant, ces campagnes contre les baleiniers ont aussi valu à Paul WATSON des poursuites judiciaires dans plusieurs pays : les Etats-Unis, le Canada, la Norvège, le Costa Rica et le Japon.

Son arrestation au Groenland en juillet dernier a donné lieu à une très forte mobilisation internationale, à laquelle de nombreux citoyens, mais aussi des personnalités publiques, se sont joints ces dernières semaines. Plusieurs manifestations ont notamment eu lieu à Paris et dans plusieurs capitales, à Bruxelles également, appelant à sa libération immédiate.

Paul WATSON nous appelle aujourd'hui à l'aide, de façon très concrète. Lui qui vit en France depuis dix ans, lui qui s'est marié à Paris le 14 février 2015, a récemment formulé une demande d'asile en France et sollicité la nationalité française. J'ai personnellement écrit au Président de la République pour souligner l'urgence de sa situation, la noblesse de la cause qu'il défend, et l'impérieuse nécessité de lui accorder l'asile politique dès que possible.

Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est de choisir de soutenir l'infatigable militant écologiste, le "berger des océans", comme on l'appelle, ou de le condamner comme écoterroriste ; d'être du côté de ceux qui s'engagent et risquent leur vie pour défendre la nature, reconnaissant qu'elle a des droits, ou ceux qui, par leur inaction coupable, participent de l'écocide en cours.

L'impact international de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, ainsi que l'engagement constant de notre Capitale aux côtés des défenseurs des droits humains à travers le monde me pousse à vous proposer que le Conseil de Paris élève Paul WATSON au rang de la citoyenneté d'honneur. Paul WATSON doit être libre. Je vous demande donc également de soutenir sa libération immédiate, ainsi que ses démarches pour obtenir l'asile et la nationalité française, qu'il a adressées au Président de la République. Je vous remercie.

Comme nous examinons le projet de délibération DGRI 59, c'est-à-dire l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris donnée à Paul WATSON, je vais donner la parole aux différents oratrices et orateurs.

Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Chers collègues, aujourd'hui, nous défendons un homme qui incarne la lutte pour l'écologie mondiale. Paul WATSON, fondateur de l'O.N.G. "Sea Shepherd", a consacré sa vie à la protection des océans, au péril de sa propre liberté. Depuis des décennies, il mène un combat acharné contre la chasse à la

baleine, une pratique à la fois cruelle et condamnée par la communauté internationale, à l'exception de quelques pays qui persistent dans l'avidité et le mépris du vivant.

Cet engagement exemplaire a pourtant fait de lui une cible. Depuis le 21 juillet, Paul WATSON est donc détenu par les autorités danoises. Il est menacé d'extradition vers le Japon, où il risque la prison pour avoir dénoncé l'inacceptable. La semaine dernière, nous apprenions que sa détention était, une fois de plus, prolongée. Cette incarcération infondée a assez duré.

L'histoire de Paul WATSON reflète une réalité bien plus vaste, partout dans le monde. Les défenseurs et défenseuses de l'environnement sont traqués, réduits au silence, emprisonnés. En 2024, peut-on accepter que l'on criminalise celles et ceux qui se battent pour préserver ce qu'il reste de notre planète ? Défendre le vivant n'est ni un délit, ni un crime. C'est une nécessité et une urgence.

Face à ces menaces, Paul WATSON a récemment demandé la nationalité française, cherchant en notre pays un refuge et une reconnaissance. Bien évidemment, les écologistes soutiennent cette demande de naturalisation. Aujourd'hui, en lui accordant la citoyenneté d'honneur, Paris envoie un message fort. Nous nous tenons aux côtés de Paul WATSON, et à travers lui, de toutes celles et ceux qui, parfois au péril de leur vie, agissent pour la préservation de nos communs.

Cette mobilisation dépasse Paris. Partout en France, des villes affichent leur solidarité. Ce n'est pas seulement une personne que nous défendons, mais aussi le droit de refuser l'inaction climatique. En soutenant Paul WATSON, nous disons au monde entier que Paris est et restera du côté du vivant.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame KONÉ.

Mme LELIÈVRE, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud LELIÈVRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Paul WATSON est un geste symbolique, mais puissant, un appel à la justice, à la reconnaissance, et aussi à la défense des valeurs que nous partageons.

Paul WATSON est un militant de la première heure, fondateur de "Sea Shepherd", connu mondialement pour son engagement en faveur des océans. Son action courageuse, celle de son organisation, a permis de faire connaître des combats mondiaux contre la surpêche, le massacre des cétacés, ou la destruction des écosystèmes marins. Paul WATSON a choisi de ne pas rester spectateur face à la destruction de notre patrimoine naturel, mais d'agir, d'interpeller, de protéger ce que nous avons de plus précieux. Loin des discours convenus, c'est un homme de conviction, injustement privé de liberté, que nous sommes quelques-uns à avoir le plaisir de connaître et l'avoir rencontré.

Détenu dans le cadre de son mandat international, Paul WATSON paye le prix de son engagement. Ces accusations, nous le savons, sont motivées moins par la justice que par la volonté de faire taire une voix qui dérange. En le poursuivant, ce sont les droits fondamentaux à l'engagement du citoyen et à la protection de l'environnement qui sont attaqués.

La Ville de Paris, mais également un certain nombre d'entre nous, en particulier la mairie du 9^e arrondissement, se sont mobilisés pour Paul WATSON. Vous l'avez vu sur nos murs, ces banderoles affichent un soutien clair : "Liberté pour Paul WATSON". Ces mots sont un écho à nos valeurs républicaines. Ils rappellent notre responsabilité de soutenir ceux qui se battent pour des causes justes, au-delà des frontières et des intérêts.

Ces mots, ces paroles, résonnent comme un appel à l'unité et à la solidarité. Ils rappellent que la protection de l'environnement est un enjeu global, qui exige des actes courageux et une reconnaissance de ceux qui se battent pour sauver notre planète.

L'engagement va bien au-delà du simple militantisme. Paul WATSON est un homme qui, par son courage, sa persévérance, comme la présidente de "Sea Shepherd", Lamy ESSEMLALI, incarne l'espoir d'une humanité plus juste, plus respectueuse de l'environnement. Il nous rappelle que chaque espèce préservée, chaque espace marin défendu, est une victoire pour notre avenir collectif.

En lui attribuant la citoyenneté d'honneur, ce n'est pas simplement un geste de soutien, mais un engagement pour les causes qu'il défend avec beaucoup d'acharnement. Nous réaffirmons par cet acte symbolique que nous sommes aux côtés des lanceurs d'alerte, des défenseurs de la nature, de ceux qui refusent de baisser les bras face à l'urgence climatique et écologique. Ce geste incarne des valeurs de courage, de justice, de solidarité, de responsabilité, qui doivent guider notre action collective. C'est aussi une façon de répondre à l'appel des jeunes générations, qui attendent de leurs représentantes et de leurs représentants politiques des actes à la hauteur des défis à venir.

Paul WATSON représente cette détermination, ce courage que nous devons soutenir et encourager. En le reconnaissant, nous affirmons que les combats pour l'écologie, pour la justice sociale sont indissociables. Nous renforçons notre engagement à construire un monde plus durable et solidaire. En votant ce projet de délibération

avec notre groupe, nous réaffirmons que les défenseurs de l'environnement ne sont pas seuls. Libérons Paul WATSON, soutenons son combat, celui des océans, et rappelons au monde que notre engagement pour notre avenir commun est une valeur que nous porterons toujours haut.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, le groupe Changer Paris a toujours été du côté de la défense des valeurs humanistes et démocratiques, en France, comme ailleurs. Notre groupe salue à ce titre la noble cause défendue par Paul WATSON, figure emblématique de la protection de la faune marine, qui a notamment fait de la préservation des baleines le combat de sa vie. Paul WATSON, actuellement détenu sur le territoire danois, fait l'objet d'une demande d'extradition du Japon, qui avait lancé un mandat d'arrêt international à son encontre.

Le combat pour la planète, la préservation de la nature et des espèces menacées, est notre combat à tous. Il doit être moteur de notre action politique, afin de réellement changer les choses à notre échelle, avec nos outils. En ce sens, nous comprenons et partageons l'initiative de rendre hommage à un homme qui se bat pour cette cause, et qui, pour cette raison, est menacé d'extradition dans un pays où son intégrité physique se retrouverait plus que menacée.

Je souhaite toutefois préciser que si la coopération internationale est une compétence de la Ville de Paris, il est important de distinguer les actions solidaires ou humanitaires des questions de droit international et de relations diplomatiques, qui relèvent d'autres instances, en particulier des autorités judiciaires compétentes. Paul WATSON a fait l'objet de poursuites judiciaires à propos desquelles la Ville de Paris n'a pas à statuer. Elle n'est pas non plus légitime pour se prononcer sur la situation juridique d'individus, encore moins sur des décisions de justice internationale.

Gardons en tête que l'attribution de la citoyenneté d'honneur ne relève pas d'une prise de position juridique sur le statut de Paul WATSON, qui est un sujet bien plus complexe. Elle ne peut se substituer au débat politique, judiciaire, et ne demeure qu'un acte symbolique, étranger à toute décision que peuvent rendre les institutions compétentes pour trancher sur des questions de droit international.

Il me paraissait important, au nom de notre groupe, de rappeler ces considérations, avant de préciser, s'il le fallait, bien sûr, que le groupe Changer Paris votera favorablement cette disposition.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MARGAIN.

M. BOURNAZEL, pour le groupe Union Capitale.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais commencer mon propos par cette citation d'Aristote : "Il y a trois sortes d'hommes : les vivants, les morts, et ceux qui vont sur la mer".

Aujourd'hui, nous honorons un combat, un combat contre la destruction des systèmes marins, ravagés par une surexploitation aveugle de leurs ressources, par les déchets plastiques, par la destruction des récifs coralliens et de leur biodiversité. Nous honorons un combat pour l'humanité, car toutes celles et ceux qui se sont intéressés de près ou de loin à cette question savent que notre histoire, l'histoire de la vie, et notre destin, sont totalement liés à celui des océans. C'est un combat qui n'est pas simplement de l'ordre de la morale, tant l'effondrement à l'œuvre dans nos océans menace l'équilibre de la vie sur Terre. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si on parle communément de "planète bleue".

C'est ce combat mené par Paul WATSON que nous soutenons aujourd'hui. Vous l'avez toutes et tous dits, Paul WATSON se trouve dans une situation extrêmement préoccupante. Depuis le 21 juillet, il est détenu au Groenland, dans des conditions inacceptables, et fait face à une possible extradition vers le Japon. Il a demandé l'asile politique, ainsi que la nationalité française. Nous y sommes favorables.

Soyons extrêmement clairs et lucides : Paul WATSON est aujourd'hui, en raison de son engagement et de ses combats, confronté à des pressions diplomatiques intenses et complexes. Il y a dans cette affaire des intérêts très puissants, refusant d'agir face à l'urgence climatique.

Etre élu de Paris, c'est un honneur autant qu'un devoir. C'est porter l'héritage d'une capitale frondeuse et humaniste, qui, à travers son histoire, a été le théâtre des combats pour nos valeurs de liberté, de justice, d'égalité, de dignité, et aujourd'hui comme demain, de protection de l'environnement. Paris, à travers le vote de ce projet de délibération symbolique, est aux côtés de Paul WATSON. Nous sommes à ses côtés.

Les cyniques auront beau répéter l'adage : "Quand tout aura été dit et fait, beaucoup plus aura été dit que fait", dans le message que nous envoyons aujourd'hui dans ce geste et dans ce vote, parfois, dans le sentiment

d'impuissance qui peut être celui des défenseurs de l'environnement, nous serons toujours du côté de celles et ceux qui font. Dans ce combat pour la protection de l'environnement, singulièrement des océans et des baleines, dans ce combat qui est le sien, qui est le nôtre, nous avons besoin de toutes les forces, de toutes les énergies, de tous les engagements, de toutes les actions. Nous avons besoin les uns des autres. En mer comme dans la vie, tout est souvent affaire d'équipage. Libérez Paul WATSON !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - L'arrestation de Paul WATSON, sa détention, sa menace d'extradition, sont incompréhensibles et inacceptables. Elles constituent une grave atteinte aux personnes et aux organisations qui se battent pour la préservation de la biodiversité marine, notamment pour la protection des baleines, et qui s'inscrivent donc aussi dans la défense du droit international.

Nous étions intervenus lors du dernier Conseil de Paris pour proposer l'octroi de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Paul WATSON. Vous proposez aujourd'hui, Madame la Maire, que la proposition de notre groupe se concrétise. Attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris est un acte politique et symbolique fort, une exigence de liberté, de respect de la dignité humaine. Cette citoyenneté d'honneur a vocation à protéger ses bénéficiaires, à protéger leur liberté, à affirmer le soutien de Paris dans leur combat, à protéger leur liberté, à les aider à résister. Au-delà, ce symbole a vocation à réaffirmer aussi que Paris sera toujours aux côtés des défenseurs de la biodiversité et du vivant. Nous l'avons dit au nom de nos différents groupes.

Paris s'honore donc d'une telle proposition, proposition que les élus du groupe Paris en commun voteront avec force et conviction, pour faire entendre la voix et faire valoir les droits de Paul WATSON.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur SOREL ?

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paul WATSON n'a pas les moyens de Carlos GHOSN. Une fois incarcéré dans les prisons japonaises, on espère que non, il ne pourra pas se "faire la malle". C'est une raison de plus pour que la Ville de Paris pèse de tout son poids pour s'opposer à son extradition et que le Gouvernement français prenne ses responsabilités en lui accordant le droit d'asile.

Que lui reproche le Japon, exactement ? C'est une complicité d'agression et d'intrusion sur un navire après l'abordage dans l'océan Austral, en février 2010, d'un navire japonais, par Pete BETHUNE, le capitaine d'un navire de "Sea Shepherd". Un mandat d'arrêt international avait été alors lancé en 2012 par le Japon. Paul WATSON, évidemment, est accusé en tant que fondateur et dirigeant de "Sea Shepherd", et activiste contre la chasse à la baleine. Il est à noter qu'il a, depuis, quitté "Sea Shepherd" en 2022, parce qu'il avait justement des désaccords sur certains types d'actions coup de poing.

Pourquoi y a-t-il cet entêtement du Japon ? C'est probablement pour faire un exemple et dissuader d'autres militants de faire pareil, alors que le pays est sorti de la convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine et de son organe de décision en 2019 et a repris la chasse à la baleine à des fins commerciales.

Pour le Japon, Paul WATSON fait partie de ces "écoterroristes", comme dirait M. DARMANIN au sujet de nos activistes "écologistes" de chez nous. Il se présente lui-même comme un "écoguerrier" adepte de l'action directe. Il a su jouer un peu de son image de marin baroudeur, pirate justicier, pour servir la cause de la protection des baleines. Il est un activiste écologiste, dont la vie est tout le contraire de cette inaction climatique que l'on reproche tant à nos dirigeants. Il paye aujourd'hui le prix de son engagement, lui, le militant écologiste infatigable.

Je tiens à le dire aujourd'hui, malgré tout, il a aussi sa part d'ombre. C'est un peu l'anti-Greta THUNBERG, y compris dans son engagement collectif. Il a tendance à surjouer sur le côté "viriliste" de l'homme d'action, le superman des baleines. En plus, il n'en a pas grand-chose à faire des questions sociales, ou des enjeux de justice environnementale. Son écologie est un peu "biocentriste" : peu importe, pour lui, que le tueur de baleine soit une entreprise japonaise qui cherche à en faire du profit, ou un adolescent alaskien sur l'île Saint-Laurent, qu'il traitera de "petit connard meurtrier de 16 ans". Cela déclenchera un véritable harcèlement numérique contre lui, alors que cet adolescent ne faisait que perpétuer une longue tradition de son peuple, qui chasse les baleines et les phoques pour se nourrir, et non pas pour faire des profits.

Il va même plus loin en étant proche de Brigitte BARDOT, de David Foreman, du mouvement "Earth First!" qui se bat contre l'immigration et la surpopulation aux U.S.A., qu'il accuse d'être responsable du réchauffement climatique. C'est aussi un malthusien eugéniste, qui considère qu'il faudrait réduire radicalement la population à moins d'un milliard, et n'autoriser la reproduction qu'aux personnes pouvant prouver leurs capacités à subvenir financièrement et pédagogiquement aux besoins de leur progéniture. Je n'invente rien.

Cela ne m'empêche pas de faire la part des choses, de soutenir la mobilisation contre son extradition, sa demande d'asile politique en France, et de le soutenir pleinement dans son engagement contre la chasse aux baleines, mais je ne partage pas, vous l'aurez compris, l'ensemble de ses engagements militants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, mes chers collègues. Paul WATSON, cofondateur de l'organisation écologiste "Sea Shepherd", adepte du biocentrisme, est connu pour ses actions directes et controversées en faveur de la protection des océans et des espèces marines. Il s'est engagé dans des activités militantes souvent décrites comme extrêmes ou violentes par ses détracteurs.

Si aujourd'hui, nous ne pouvons voter cette citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Paul WATSON, c'est parce que nous réprouvons son jusqu'au-boutisme et son recours à l'action violente. Nous nous souvenons qu'en 2010, lors d'une opération visant à stopper un baleinier japonais, il fut accusé d'avoir blessé un marin en lui jetant de l'acide butyrique. C'est d'ailleurs pour ces faits qu'il est actuellement incarcéré au Groenland en territoire danois et que le Japon demande son extradition, d'autant plus que dans cette affaire, Paul WATSON n'en est pas à son coup d'essai.

Il fut condamné à dix jours de prison en 1980 pour une échauffourée avec des chasseurs de phoques dans le golfe de Saint-Laurent au Canada. Un peu plus tard, aux Pays-Bas, en 1997, il se vante d'avoir fait sombrer dix navires et est interpellé pour avoir tenté de couler un bateau de pêche à la baleine dans les îles norvégiennes Lofoten. En 2012, il est accusé de tentative d'homicide par des pêcheurs de requin au large du Costa Rica et est placé sous contrôle judiciaire à Francfort. La liste des faits qui lui sont reprochés est longue. Elle montre qu'il a fait de l'action violente une stratégie.

Quels que soient les torts du Japon en ce qui concerne la chasse à la baleine, qui est illégale, cela doit faire l'objet d'une action diplomatique de la France, des Etats, et ne justifie en aucun cas de tels agissements.

Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est très sensible à la protection de l'environnement, des écosystèmes marins. Néanmoins, nous pensons que de telles actions radicales nuisent grandement à l'image du militantisme environnemental. Nous souhaitons tous protéger notre planète, la biodiversité, le vivant, mais pas au prix de la violation des lois internationales, des conflits avec les Etats, de la mise en danger de vies humaines.

Un autre point d'inquiétude concerne les émules qu'a faits Paul WATSON au sein des mouvements écologistes. Ces dernières années, le sabotage d'infrastructures dont Paul WATSON a fait une marque de fabrique a été adopté par de nombreux groupes militants. Dans notre pays, c'est le cas du mouvement "Les Soulèvements de la Terre", qui relève de l'écoterrorisme. Ces groupes n'hésitent pas à s'en prendre à des infrastructures stratégiques et peuvent mettre gravement en péril les intérêts nationaux.

Pour toutes ces raisons, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" refuse de s'associer à la démarche de la Ville de Paris de lui décerner la citoyenneté d'honneur. Nous nous abstenons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Raphaëlle PRIMET, Madame la Coprésidente du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est avec joie que nous accueillons cette décision de l'Exécutif, dans la droite ligne de notre vœu proposé en octobre dernier. Nous avons été plusieurs à nous prononcer en faveur d'un plaidoyer de la Ville auprès de l'Etat pour appuyer sa libération.

La proposition de l'octroi de la citoyenneté d'honneur pour l'activiste qui a dédié sa vie à la protection des océans est un pas de plus dans cette lutte. Ne nous y trompons pas, cette incarcération est une affaire politique, pas un cas isolé. Par son injustice et ses manquements dans la procédure, ce procès constitue désormais tout un symbole pour la lutte écologiste de ce monde.

Pourtant, ce procès prend des allures de feuilleton interminable et ridicule. En effet, une cinquième décision de prolongation de son emprisonnement a été prononcée le 13 novembre dernier. Elle repousse son jugement jusqu'au 2 décembre, qui sera aussi le jour du 74e anniversaire de Paul WATSON. Pris dans un piège qui semble se refermer sur lui à mesure que le temps passe, le militant écologiste avait demandé au Président français de lui accorder l'asile politique le 16 octobre...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, un peu de silence !

Mme Raphaëlle PRIMET. - ... mais pour formuler une demande d'asile, il faut être sur le sol du pays dans lequel cette demande est faite. Il a donc finalement demandé la nationalité française le 24 octobre, dans une lettre au Président de la République.

A travers ses lignes, l'activiste qui habite en France avec sa famille depuis 2015 souligne le rôle déterminant de notre pays, "Sea Shepherd France", qu'il qualifie de "navire amiral" de ses actions pour la défense de la vie marine. Il dit son émotion à la lecture de la myriade de lettres et de dessins d'enfants envoyés par les Françaises et les Français, qui lui donnent de la force.

Des maires, dont celui de Montreuil, mon camarade Patrice BESSAC, se sont immédiatement portés volontaires pour accueillir celui dont le combat est vital pour la protection des espèces menacées, l'avenir de notre planète et celui des générations futures.

Si notre pays décide de faire de Paul WATSON l'un de ses citoyens, elle aura un droit de regard et un accès complet aux éléments de l'affaire. Elle pourra alors peser légitimement de tout son poids dans le dossier et ainsi s'opposer à cette extradition au Japon, qui le condamnerait à 15 ans de prison et de traitements inhumains. Son avocat a même déclaré partager la conviction que s'il est incarcéré au Japon, il ne s'en sortira pas vivant.

En parlant de prise de position, notre nouveau Premier Ministre Michel BARNIER n'a évoqué qu'une seule fois la préservation de la biodiversité lors de sa déclaration de politique générale, alors même qu'il venait de supprimer le secrétariat d'Etat qui lui était consacré. Peut-être notre Gouvernement pourrait-il, en offrant l'asile à Paul WATSON, retrouver un peu du courage politique qu'il semble avoir définitivement perdu, sait-on jamais.

Accorder la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris est mémorable. Ne pas lui accorder la citoyenneté française serait criminel. Paul WATSON est aussi un symbole pour ce qu'il dit de nos Etats et de la place que ces derniers daignent accorder à la défense de notre planète.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, chère Raphaëlle PRIMET.

Jean-Luc ROMERO-MICHEL, mon adjoint, pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je remercie les nombreux intervenantes et intervenants. Je serai court, car la Maire, puis les différents orateurs, ont dit beaucoup. Vous l'avez rappelé, le 11 octobre dernier, le Conseil de Paris a voté le vœu de l'Exécutif voulu par la Maire, en réponse aux vœux des trois groupes de la majorité qui émettaient le souhait de gratifier Paul WATSON, militant écologiste à la tête de l'O.N.G. "Sea Shepherd", de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

Le 13 novembre, le tribunal du Groenland décidait de manière très surprenante que Paul WATSON devait rester détenu jusqu'au 4 décembre. Il a fait appel de cette décision. La réponse est attendue pour le 2 décembre, quelques jours avant la Journée mondiale des droits humains.

Alors que l'affaire prenait un tournant diplomatique entre le Danemark et le Japon, les avocats de Paul WATSON ont lancé vendredi 13 septembre une procédure de saisine du rapporteur général des Nations Unies, M. Michel FORST, estimant que ce dossier était recevable sur la base de la convention d'Aarhus, qui prévoit un mécanisme de protection pour les défenseurs de l'environnement.

Ces événements ont donné lieu à une très forte mobilisation internationale, à laquelle de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens, mais aussi des personnalités politiques, dont la Maire de Paris, se sont joints ces dernières semaines. Plusieurs manifestations ont eu lieu dans notre Capitale. J'ai eu l'honneur d'y représenter la Maire à plusieurs reprises, notamment encore le 13 novembre dernier.

Soutenant vivement la libération immédiate de Paul WATSON, ainsi que sa demande adressée au Président de la République, notamment la nationalité, la Ville de Paris s'engage une nouvelle fois pour que le geste le plus fort et symbolique soit fait pour exprimer notre solidarité.

Nous avons reçu dernièrement Ilia IACHINE, courageux opposant russe, à l'Hôtel de Ville, pour lui remettre la citoyenneté d'honneur. Comme le disait la Maire, il nous a justement rappelé l'importance de cette citoyenneté d'honneur et le poids qu'elle revêt dans les négociations pour la libération des citoyens détenus arbitrairement.

L'écho international de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris pour défendre les droits humains et l'engagement constant de la Ville de Paris aux côtés des défenseurs des droits dans le monde conduisent ainsi à proposer au Conseil de Paris d'élever Paul WATSON au rang de citoyen d'honneur.

Malgré vos propos, Madame Farida KERBOUA, j'ose encore espérer que nous saurons unanimement être aux côtés de Paul WATSON, ce militant écologique, ce "berger des océans", comme nous l'a rappelé la Maire tout à l'heure.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DGRI 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. Je vous remercie. (2024, DGRI 59).

2024 DFA 61 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'application réelle des 1.607 heures légales de travail par les agents de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'amélioration des conditions de travail des agents de la petite enfance et du périscolaire.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'amélioration des conditions de travail à la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre l'absentéisme au sein de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au dispositif "Embellir votre quartier".

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux prévisions budgétaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

2024 DFA 64 - Projet de décision modificative n° 2 de la Ville de Paris pour l'exercice 2024.

2024 DILT 18 - Budget annexe des Transports automobiles municipaux. - Décision modificative n° 1 de l'exercice 2024.

2024 DPE 44 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2024.

2024 DPE 50 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2024.

2024 DDCT 166 - Rapport 2024 sur la situation en 2023 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

2024 PP 79 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2024.

2024 PP 77 - Admissions en non-valeur et extinctions des créances irrécouvrables de la Préfecture de police au titre de l'année 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons poursuivre notre Conseil, avec à présent le débat organisé sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris pour 2025, auquel il faudra adjoindre les dossiers DFA 64, DILT 18, DPE 44, DPE 50, DDCT 166, PP 79 et PP 77. Bien sûr, comme il s'agit du document d'orientations budgétaires, je vais aussi évoquer les quatre plans stratégiques, qui s'inscrivent dans ce que le budget va nous permettre de faire, qui font partie de cette vision globale.

Mes chers collègues, la présentation de notre document d'orientations budgétaires et des quatre plans stratégiques qui guideront Paris dans les années qui viennent ouvrent un chapitre décisif pour Paris. Ils incarnent, je le crois sincèrement, l'ambition que nous portons ensemble pour notre Capitale, avec mon équipe, mon Exécutif, avec les maires d'arrondissement et les présidents de groupe de la majorité. C'est cette ambition que nous portons depuis dix ans et qui est une ambition que nous renouvelons à chaque fois, chaque année, bien sûr, lors du débat budgétaire, mais que nous renouvelons en tenant compte des effets du changement climatique et des effets géopolitiques ou nationaux, qui ont des incidences sur notre action.

Ces objectifs, ces plans, incarnent l'ambition que nous portons, à savoir une ville plus résiliente, plus écologique, plus solidaire, prête à affronter les immenses défis qui se tiennent devant elle. C'est aussi une ville démocratique, c'est-à-dire une ville où la parole est libre, où les citoyens s'expriment, où nous combattons les "fake news" pour pouvoir faire en sorte que chacune et chacun, en connaissance de cause, puisse décider librement de ses choix. Je vous assure que dire cela, c'est être pleinement engagé et comprendre, et je crois que chacune et chacun ici le comprend, quelle est l'évolution du monde.

Il y a quelques jours, nous étions en amont du G20 à Rio avec les grandes villes de la planète qui se réunissent en amont du G20 dans ce que l'on appelle "U20", c'est-à-dire les plus grandes métropoles du monde. Nous avons ensemble décrit ce qu'il se passait chez nous. Partout, il se passe la même chose. Si l'on veut combattre les conséquences et travailler sur les causes du changement climatique, si l'on veut, puisque cela a des conséquences sur la solidarité, la pauvreté, la place des femmes, la place des enfants et des plus vulnérables, s'occuper de cette solidarité, alors, nous devons conforter nos systèmes démocratiques. En effet, c'est à partir d'un système démocratique que l'on peut échanger, discuter, débattre, voter, prendre des décisions et voter aussi des budgets.

Dans un monde où aujourd'hui, la question de la dépense publique est souvent devenue un élément d'instrumentalisation et de "fake news" dans absolument tous les pays du monde... Chacun se souvient ici des images du Président argentin avec sa tronçonneuse, disant qu'il allait couper dans toutes les dépenses, parce que cela ne sert à rien de mettre en place des politiques publiques. Il est en train de le faire et celui qui se présentait comme le représentant du peuple argentin est en train de devenir son fossoyeur, parce que ces gens qui tiennent ces propos, qui se réclament de la défense des peuples, en fait, sont les pires élites qui soient. Ce sont les pires élites qui soient ! Ils mettent les démocrates que nous sommes dans la position d'être soi-disant les représentants des élites mondialisées. C'est ce qui est en train de se passer.

Ce que nous votons est extrêmement important, parce que c'est complètement aligné avec ce que nous devons engager quand nous sommes en responsabilité, que ce soit au niveau national ou au niveau local, pour faire changer les choses et permettre aux gens de reprendre le pouvoir sur leur vie. Reprendre le pouvoir sur sa vie, c'est pouvoir décider, voter, engager des plans stratégiques, les mettre en œuvre. Pour les mettre en œuvre, il faut les moyens, à savoir : voter des budgets. Nous sommes dans cet exercice. Ce n'est pas un exercice convenu, un exercice bureaucratique, un exercice imposé. C'est cet exercice, avec la gravité qu'il revêt au moment où nous sommes en train de parler.

En tant que collectivité, nous avons une mission essentielle et nous le savons. C'est celle d'offrir des services publics durables et de qualité pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, parce que beaucoup de Parisiennes et de Parisiens ne peuvent pas s'offrir des services privés pour améliorer leur vie et que les services publics en France sont un amortisseur absolument impressionnant, comme l'INSEE en a encore fait état récemment, des inégalités dans notre pays. C'est ce que nous sommes en train de faire.

Aujourd'hui, nous prouvons, nous, à Paris, qu'il y a un chemin possible pour répondre à l'ensemble de ces enjeux auxquels nous faisons face. Cependant, comment y arriver, évidemment, si l'Etat asphyxie les collectivités locales ? Pourtant, et même si nous avons dû et su faire face à une succession de crises, nous l'avons fait sans le soutien de l'Etat. Nous avons pourtant toujours tenu le cap. Je veux vous dire merci et je veux dire merci, évidemment, à Paul SIMONDON. Je répreciserai toutes celles et tous ceux... Il y a bien sûr Olivia POLSKI et l'administration...

La Ville de Paris a toujours tenu le cap et nous affichons une situation financière robuste. Récemment, les agences de notation "Standard & Poor's" et "Moody's", qui sont externes à la Ville, nous ont de nouveau attribué la meilleure note possible pour une collectivité. C'est d'ailleurs une note intrinsèque meilleure que celle de la France, alors que dans le même temps, les agences placent la note de l'Etat sous une perspective négative. Cela n'a pas été le cas pour nous. Il faut en être fier. C'est le résultat d'un travail. Ce n'est pas quelque chose qui arrive comme cela, par un claquement de doigts. C'est un travail vraiment sérieux et un travail engagé de toutes les équipes.

Selon ces mêmes agences, j'en citerai une : "La prospective financière est solide pour Paris, avec des projections pluriannuelles réalistes, notamment sur le volet des dépenses". "Paris contrôle étroitement ses dépenses de fonctionnement", disent les agences. "Notamment, la Ville a été en mesure de budgéter et d'exécuter des dépenses associées aux Jeux olympiques et paralympiques sans dépassement", disent les agences. Je vous rappelle que la sincérité et la transparence de nos comptes sont également garanties dans le cadre d'une démarche de certification qui a été impulsée par la Cour des comptes et que nous avons mise en place en 2021, n'en déplaise à ceux qui veulent raconter une autre histoire dans un monde parallèle.

Nous, nous sommes dans le monde réel et chaque fois que le monde parallèle s'invitera dans nos débats, nous demanderons que les informations soient remises dans leur vérité. C'est ce que nous faisons, d'ailleurs, puisque nous avons demandé un droit de réponse à TF1 lorsque Mme Alba VENTURA s'est permise de mettre en cause la Ville de Paris dans sa gestion des ressources humaines. Je pense que nous serons en passe d'obtenir ce droit de réponse. De toutes les façons, il est de droit. Nous sommes dans un monde de vérité et d'informations qui ne peuvent pas être trafiquées, parce que c'est la vérité qui prime, et dans un monde où nous nous soumettons à des

évaluations qui sont rigoureuses, sérieuses, avec agences de notation, Cour des comptes, qui disent ce qu'ils viennent de dire. C'est le monde dans lequel nous vivons et dans lequel nous agissons.

Malgré tout, le projet de loi de finances de 2025 est particulièrement inquiétant. Nous le savons, ce P.L.F. a été élaboré dans l'urgence et en réponse à une procédure pour déficit excessif engagée par la Commission européenne à l'encontre de la France. Il est, nous le savons, une réponse à la dégradation accélérée des comptes publics par les Gouvernements qui ont dirigé le pays depuis des années. Nous le savons. Là aussi, les chiffres sont têtus. Le déficit devra atteindre 6 % du P.I.B. à la fin de l'année et ce n'est pas le Gouvernement actuel qui en est le responsable. C'est la situation qu'il a trouvée.

Ce P.L.F. est basé sur un diagnostic erroné et verbalisé, pas par ce Gouvernement, mais par les prédécesseurs, à savoir que les collectivités locales contribueraient à la dérive des finances publiques. Je ne vous rappelle pas ici les propos de Bruno LE MAIRE, puisqu'ils ont soulevé l'indignation, la colère de tous les maires, sauf de lui, mais qui n'est pas maire. Effectivement, chacune et chacun, dans le débat public, et soucieux de vérité, a remis les choses à leur juste place.

Je ne vous donne pas la parole, alors, vous vous taisez. Tout à l'heure, vous prendrez la parole et nous vous écouterons, parce que vous avez aussi une responsabilité.

Le déficit des collectivités locales n'équivaut pas à 6,4 % du déficit public total, non ! La dette des collectivités, nous le savons, nous le répétons et nous le répéterons jusqu'à plus soif, la dette est entièrement destinée à financer les investissements. Cela ne représente que 8,1 % de la dette globale. Ce sont d'ailleurs des investissements qui préparent l'avenir, qui soutiennent l'activité, l'emploi et la croissance. D'ailleurs, faites le choix d'empêcher les communes d'investir et l'économie nationale s'effondrera. C'est à peu près aussi clair que cela ! Faites le choix d'empêcher les communes de soutenir et de mettre en place les services publics locaux de proximité : alors, les inégalités et la pauvreté progresseront. C'est aussi simple que cela.

La réduction des marges de manœuvre de nos collectivités résulte par ailleurs vraiment, et cela a d'ailleurs été dit ce matin par la Ministre, Mme VAUTRIN, sur une antenne de radio, des mesures imposées par un Etat depuis des années, par exemple sur la question des ressources humaines et de l'augmentation des points d'indice, qui sont des mesures nationales dont on peut évidemment se réjouir pour nos agents, mais qui sont des mesures nationales non compensées par l'Etat. C'est donc directement la conséquence de ces mesures et je remercie d'ailleurs un certain nombre de Ministres, aujourd'hui, de reconnaître cela.

J'en appelle bien sûr ici au soutien des parlementaires, parce que les solutions sont là, et comme d'autres, nous demandons bien sûr d'engager un autre tournant budgétaire. Le P.L.F. 2025, s'il était adopté tel quel, représenterait en fait une perte à hauteur de 300 à 350 millions d'euros pour Paris, pas du tout liée à notre gestion, aux réserves que nous avons faites, à l'épargne que nous avons générée pour pouvoir garantir une partie de l'autofinancement de nos investissements, non. Ce sont simplement des décisions qui sont des décisions qui nous seraient imposées.

Pour Paris, cela équivaut par exemple au budget total des mairies d'arrondissement. Cela correspond aussi, par exemple, à l'ensemble des financements de la restauration scolaire. 300 à 350 millions d'euros, c'est l'enseignement primaire, maternel et secondaire, ainsi que le budget dédié à la famille et à la petite enfance. C'est ce que cela représente. La situation que nous sommes en train de vivre, nous, à Paris, et toutes les autres collectivités avec nous, est d'autant plus scandaleuse que le désengagement de l'Etat est croissant depuis plusieurs années. Je vous le rappelle.

Beaucoup ont même milité pour cela sur les bancs de l'opposition, pour que l'on soit sanctionné. Il y en a même qui disaient, mais ils ne sont plus là, que nous allions être mis en faillite, que nous serions mis sous tutelle. C'était la grande affaire des années où la dotation globale de fonctionnement de la Ville passait de plusieurs centaines de millions d'euros à zéro. Depuis 2022, la dotation globale de fonctionnement de Paris est nulle. Depuis 2014, si je prends cette période sur les dix ans, la baisse a atteint 681 millions d'euros. Aujourd'hui, c'est zéro : zéro en 2022, zéro en 2023, zéro en 2024, zéro en 2025, c'est-à-dire qu'il y a une discrimination vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens, puisque la dotation globale de fonctionnement est aussi une reconnaissance du rôle de l'Etat et du rôle que la Ville joue au nom de l'Etat sur un certain nombre de services publics.

Ainsi, compte tenu du contexte de grande incertitude et dans l'attente de l'adoption du P.L.F., nos orientations budgétaires n'intègrent pas encore, à ce stade, les mesures de l'Etat, puisque nous discutons. Je le répète, pour autant, Paris reste résiliente. C'est une ville bien gérée et attractive.

En 2025, les recettes de fonctionnement devraient légèrement augmenter au vu de la reprise fragile du marché de l'immobilier et de l'attractivité de Paris liée, quand même, à ces magnifiques réussites des Jeux olympiques et paralympiques. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, augmenteront légèrement, afin de poursuivre notre ambitieux financement de la transition écologique, notamment via les quatre plans stratégiques que nous présentons lors de ce Conseil.

Après l'accélération de la transformation de Paris et la réussite des Jeux olympiques et paralympiques, je suis bien sûr fière de poursuivre nos investissements pour les Parisiennes et les Parisiens, car nous allons investir 1,7 milliard d'euros en 2025 pour la transition écologique et sociale.

Lors du Sommet que nous avons eu avec les villes qui sont les villes capitales des pays siégeant au G20, une étude récente de l'organisation "C40", ce réseau mondial des plus grandes métropoles au monde, a mis au jour que le besoin en financement des villes à l'échelle mondiale pour la transition écologique est de 800 millions de dollars par an. Nous, nous investissons 1,7 milliard d'euros à Paris et c'est un niveau d'investissement que nous soutenons. Je tiens aussi à rappeler que Paris est en mesure, par sa gestion saine, d'autofinancer à 59 % ses dépenses d'investissement, traduisant à nouveau la qualité de la gestion municipale. Ces investissements cruciaux préparent l'avenir. Je parlerai à la Ministre de la Culture de sa saine gestion, de ses comptes à elle.

Ces investissements cruciaux préparent l'avenir de notre Ville, qui accompagne ces indispensables transitions écologiques et sociales. Aussi, nous projetons une épargne de 560 millions d'euros, ce qui représentera à nouveau un niveau très satisfaisant. Ce P.L.F. est un P.L.F. qui pose problème. Cet après-midi, nous serons réunis au Congrès des maires de France. Je le dirai, mais beaucoup d'autres que moi le diront exactement dans les mêmes termes, comme cela a été dit aussi, puisque nous sommes Ville et Département, lors du Congrès des Départements de France, auquel Paul SIMONDON participait pour nous représenter à Angers la semaine dernière. Partout en France, les collectivités locales partagent cette inquiétude qui s'est fait entendre récemment.

D'ailleurs, le Premier Ministre a dit que le P.L.F. tel qu'il a été présenté, version pour les départements, ne pouvait pas ne pas bouger, conscient de la difficulté majeure que cela engendrait. J'ai eu l'occasion de le rencontrer, d'échanger avec lui et de pouvoir, de façon extrêmement respectueuse et sereine, poser les éléments qui sont des éléments qui rendraient l'équation impossible, pas simplement pour Paris, mais une équation impossible qui risquerait de plonger notre pays dans une crise encore plus grave, même si, et je suis vraiment d'accord avec cette idée, il y a des efforts à faire et il y a à modifier un certain nombre de choses. En effet, cette menace qui pèse sur le pays, qui est effectivement cette dette qui a explosé d'une façon absolument faramineuse, pas du fait des collectivités, mais du fait des choix qui ont été faits, est quelque chose que nous ne pouvons pas balayer du revers de la main, comme nous ne pouvons pas balayer non plus du revers de la main la dette écologique qui est aussi celle qui pèse sur nos épaules.

Pour répondre à tout cela et pouvoir nous engager, nous présentons aussi, lors de ce Conseil, quatre plans stratégiques qui seront le cadre pour les quinze prochaines années : le Plan Climat, le Plan local d'urbanisme bioclimatique, le Plan Paris santé environnementale et le Plan Résilience. Je suis fière que notre document d'orientations budgétaires traduise si justement leurs ambitions.

Je veux exprimer toute ma gratitude envers celles et ceux qui ont rendu possible ce document d'orientations budgétaires et les quatre plans stratégiques, ainsi qu'aussi, cher Jacques, la communication sur la rénovation thermique des logements sociaux et des équipements, qui va aussi nous réunir pendant ce Conseil. Je tiens à souligner l'implication des adjoints, Patrick BLOCHE, évidemment, Paul SIMONDON, Dan LERT, Lamia EL AARAJE, Anne-Claire BOUX, nous avons pris de ses nouvelles, elle va bien, mais elle fait des petits examens, Pénélope KOMITÉS, Jacques BAUDRIER, Barbara GOMES, avec son travail très engagé sur les questions du logement locatif. Votre engagement a été déterminant et je veux vraiment vous en remercier.

Cet engagement a été aussi celui de l'administration parisienne, sans qui ces plans seraient restés des ébauches. Chère Marie, merci à l'ensemble de l'administration. A l'heure où le service public subit des attaques sans précédent, il est essentiel de le rappeler, nos agents sont les piliers de nos actions. D'ailleurs, ils ont toujours été au rendez-vous face aux défis majeurs de la Ville. Souvenez-vous lors du Covid, souvenez-vous lors des crues de la Seine, souvenez-vous lors des Jeux olympiques et paralympiques : nos services publics, nos fonctionnaires, nos agents publics ont été au rendez-vous et font notre fierté. Alors, oui, je le dis ici, les déclarations du Ministre de la Fonction publique sont honteuses, lui qui prend en exemple M. MILEI qui se promenait avec sa tronçonneuse. On aurait dû l'arrêter, parce qu'il portait une arme, mais il a été malheureusement élu. Oui, c'est honteux de dire des choses pareilles. C'est honteux de dire des choses pareilles et nous y reviendrons lors de ce Conseil, chère Olivia POLSKI.

Je remercie également les maires d'arrondissement pour leur précieuse implication, ainsi que les présidents des groupes de la majorité qui, comme toujours, ont su unir leur force autour de ces enjeux cruciaux qui nous réunissent.

Enfin, je veux aussi adresser un immense merci aux Parisiennes et aux Parisiens, aux associations, à tous nos partenaires qui ont contribué par leurs idées, leur mobilisation, à bâtir des plans ambitieux et permettre que nous puissions les mettre en œuvre. Ces quatre plans sont déterminants, car Paris pourrait atteindre des pics à 50 degrés d'ici dix ans. A partir d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de la semaine, un camion sera installé aux 3-5, rue de Lobau. Il permettra de vivre une simulation des conditions de vie dans une ville à 50 degrés, dans un Paris à 50 degrés. Vous avez reçu une invitation. Je vous encourage vivement à aller le découvrir et faire l'expérience. Je m'y rendrai évidemment également. Il est de notre devoir de tout faire pour reculer cette échéance le plus tard possible.

J'aime aussi prendre cet exemple : avant la crise sanitaire du Covid, notre simulation de pandémie nous avait permis de prévoir les masques et les moyens nécessaires pour s'y préparer, parce que dès 2015, nous nous étions engagés avec la fondation "Rockefeller" et avec une centaine de villes résilientes dans un Plan Résilience pour Paris. Beaucoup, d'ailleurs, m'avaient suggéré de supprimer la dépense d'achat de masques, disant "cela n'arrivera jamais", et m'avaient même proposé de supprimer et de détruire les masques plus anciens, au motif que cela coûtait cher en gestion de garder des stocks de masques dits "obsolètes". Heureusement, on ne les a pas écoutés. Nous avons eu, au moment où la pandémie a éclaté, ces stocks de masques qui, loin d'être obsolètes, ont permis aussi de dépanner immédiatement l'A.P.-H.P., les E.H.P.A.D. et nos agents du service public, qui, eux, faisaient face pendant la pandémie.

Alors aujourd'hui, nous allons évidemment poursuivre. Le Plan Climat, cher Dan, c'est aussi une véritable stratégie d'ensemble de la lutte contre le changement climatique. Paris montre la voie et notre Plan Climat est pris en exemple dans beaucoup de grandes villes du monde. La rénovation énergétique de toutes les crèches et des écoles parisiennes d'ici 2050, le Plan Grand chaud visant à réduire les inégalités face au dérèglement climatique, le déploiement de 6.000 micro-installations de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics ne sont que quelques-unes des 500 actions prévues par ce plan, qui concerne toute l'action municipale dans les 17 arrondissements de Paris. D'ailleurs, je mets au défi les maires d'arrondissement, y compris de l'opposition, de m'expliquer qu'ils n'en veulent pas.

La transformation profonde de notre Ville s'accélélera aussi grâce à notre nouveau Plan d'urbanisme bioclimatique. Il est le reflet de nos ambitions bioclimatiques, de notre action en faveur de la solidarité. Il introduit de nombreuses innovations, afin de répondre aux enjeux, notamment du logement abordable, de la réduction de l'impact carbone et de l'adaptation au changement climatique.

Le Plan Parisien santé environnementale, ainsi que le Plan Résilience, apportent chacun une pierre à cet édifice collectif et seront portés par les investissements nécessaires, parce que si nous voulons que ce ne soit pas que des mots, mais des actions et du vécu pour les Parisiennes et les Parisiens, il faut bien sûr des investissements.

Le Plan Parisien santé environnementale est construit autour de trois piliers clés. Nous voulons lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, protéger prioritairement la santé de celles et ceux qui sont les plus vulnérables aux pollutions, les enfants, les aînés, les familles, et mettre en action la démocratie sur le terrain médical pour que les actions soient les plus efficaces et pertinentes possible. Ce Plan Parisien santé environnementale s'adresse à toutes les classes moyennes parisiennes. Ce sont les premières à être les bénéficiaires, parce que les classes moyennes sont les premières bénéficiaires du service public.

Le Plan Résilience vise quant à lui à renforcer la capacité de Paris à mieux affronter les crises. Cela se traduit par la formation des Parisiennes et des Parisiens, le renforcement des solidarités de proximité, du lien social comme levier de résilience et enfin, l'adaptation des infrastructures du bâti parisien.

Ces quatre plans constituent notre cadre commun pour les quinze prochaines années. Ils doivent nous permettre de respecter l'Accord de Paris d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, en mettant toujours la priorité sur nos engagements en faveur des classes moyennes, des familles et des plus précaires, car ce sont eux qui sont en première ligne des conséquences du changement climatique. Ces quatre plans sont les fondations du Paris de demain.

Imaginez pouvoir bien respirer, même aux abords du périphérique, pouvoir bien manger, chère Audrey, et être bien logé, dignement, quels que soient vos moyens. Imaginez-vous vous baigner dans la Seine, cher Pierre, vous promener dans de nouveaux espaces verts, cher Christophe, dans nos forêts urbaines où les températures baissent. Imaginez rire et jouer dans les "Rues aux enfants" qui nous sont si chères, cher Patrick, car ces plans sont à la hauteur de notre responsabilité envers les générations futures. Nous bâtissons pour elles une capitale plus verte, plus solidaire, plus durable et plus vivable.

Ce rapport sur les orientations budgétaires et ses quatre plans représente notre engagement collectif pour construire une ville durable et solidaire au service de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. C'est le sens de nos politiques publiques et de ces quatre plans, que nous présenterons en détail durant ce Conseil de Paris cet après-midi et demain matin. Nous croyons en une seule chose : l'importance du service public, sa force pour lutter contre les crises, notre force collective, les crises de notre temps et celles qui s'annoncent.

Je vous remercie.

Vous allez avoir tout le loisir de nous présenter votre vision pour Paris, et nous serons tout ouïe quant à votre vision... Cela va être radicalement différent ? Jusque-là, tout va bien, et même, je vais vous dire que cela me rassure !

Je donne donc la parole à la première oratrice. Il s'agit de Mme GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

J'ai été tout ouïe et comme à chaque débat budgétaire, une chose me frappe. Votre présentation nous donne le sentiment que votre exercice budgétaire est extérieur à la Ville. Le budget est pourtant bien une question de choix, que nous sommes fondés à questionner. Cette année encore, vous avez parlé de désengagement de l'Etat en l'illustrant par la disparition de la D.G.F. Ce n'est pas un jugement de valeur, qu'il soit positif ou négatif, c'est un fait, connu désormais depuis dix ans et donc anticipable.

Cette année, en revanche, vous n'avez pas pu déplorer les dépenses de péréquation, car elles baissent de plus de 100 millions d'euros, ni regretter la baisse des dotations et compensations, car elles augmentent.

L'exercice budgétaire n'est pas imposé et il devrait donner lieu à un questionnement sur l'évolution des recettes et l'évolution des dépenses. Il y a les recettes connues et celles qu'il s'agit d'estimer. Nous constatons une nouvelle fois la surestimation que vous faites de ces recettes, surestimation que nous n'avons eu de cesse de pointer. Nous l'avons expérimenté avec le stationnement. Depuis deux ans, c'est aux sujets des D.M.T.O., moins 300 millions d'euros en 2024, comme en 2023. Ce sera probablement également le cas lors de l'année prochaine, compte tenu des hypothèses sur lesquelles vous vous fondez.

Cette surestimation est problématique à double titre. Elle pose légitimement la question des hypothèses sur lesquelles les prévisions sont fondées et l'absence d'écoute des acteurs. De plus, elle équilibre artificiellement les comptes de la Ville. Chaque année, le trou est comblé par le report de projets, comme c'est le cas avec le programme "Embellir votre quartier", dont de très nombreux projets, pourtant promis aux habitants, ont été purement et simplement abandonnés. C'est la raison pour laquelle nous déposons deux vœux sur cette question de confiance.

Du côté des recettes, nous pourrions avoir un débat sur leurs évolutions, sur leurs taux, trancher sur leur augmentation ou leur baisse. Ce n'est pas interdit lorsqu'on sait que l'ensemble des taxes a augmenté depuis 2014, mais ce débat est absent.

10 milliards d'euros de recettes laissent une marge de manœuvre sur la manière de les dépenser, sans subir, en assumant ses choix, en fonctionnement comme en investissement. A Paris, l'investissement ou son financement n'est jamais questionné. Bien sûr, l'investissement est indispensable, mais il n'est pas interdit de continuer d'investir en s'endettant moins. Or faute de revue globale des dépenses, à l'aune de la seule chose qui devrait importer, l'intérêt des Parisiennes et Parisiens, les ajustements ne s'effectuent qu'à la marge.

Or les recettes d'investissement diminuent en raison de l'assèchement des recettes liées aux loyers capitalisés et aux cessions. L'épargne brute a atteint un niveau historiquement bas en 2024, avec une durée d'endettement portée à moins de trois ans. Pour 2025, vous tablez sur une faible remontée à 570 millions, mais qui ne sortira pas la Ville de la zone d'alerte. Ce n'est en rien satisfaisant, Madame la Maire.

En l'absence d'un programme d'économies sur le fonctionnement, qui permettrait d'augmenter l'autofinancement, vous continuez de recourir massivement à l'emprunt. Le budget, c'est l'heure des choix. Vous faites le choix d'investir au-delà des capacités de la Ville et de sa structure de dépense, avec parfois des effets induits, qui vont dans le sens inverse de la politique que vous affirmez mener. Je pense notamment à la question du logement, sur laquelle Pierre CASANOVA reviendra. Vous faites le choix de continuer à endetter la Ville de plus d'un demi-milliard d'euros chaque année, avec une perspective de dette portée à 10 milliards d'euros d'ici à la fin de la mandature.

Vous considérez que s'endetter, dans les conditions de prêt actuelles, n'est pas grave. Cependant, s'endetter à la hauteur dont s'endette la Ville de Paris, c'est reporter les décisions d'aujourd'hui sur les générations de demain. C'est aussi obérer la capacité d'agir sur les politiques structurelles, notamment l'atténuation et l'adaptation de la ville au changement climatique.

Chaque année, ce sont plus de 200 millions d'euros qui sont consacrés à la charge de la dette, soit quasiment la moitié de la somme nécessaire aux politiques d'adaptation nécessaires, selon le rapport PISANI-FERRY et MAHFOUZ.

Faute d'évaluer les dépenses, faute d'adapter son budget à l'environnement et changer structurellement son équilibre pour répondre aux enjeux majeurs qui sont devant nous, Paris vit au-dessus de ses moyens, et sacrifie aujourd'hui son avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, de votre impatience. "Un assassinat financier" : les mots sont forts, mais ils ne sont pas de moi, ils ne sont pas de la gauche. Ils sont de Jean-Léonce DUPONT, le président Union Centriste du Conseil départemental du Calvados. Voilà comment un président de département, soutien politique du Gouvernement BARNIER, résume les mesures du projet de loi de finance envers les collectivités locales actuellement en débat au Parlement. Nous tenons notre débat d'orientations budgétaires au moment même où s'ouvre le Congrès des maires

de France, qui est, comme le disait très justement André LAIGNEL, le congrès de la colère, tant le ressentiment et la défiance des élus locaux sont grands.

Ainsi, personne ne pourra le nier, le problème, ce n'est pas la gestion de Paris. Ce sont les finances de l'Etat et les sacrifices que celui-ci veut imposer à toutes les grandes collectivités de France. Nous devons donc faire front commun, parce que le projet de loi de finances, en l'état, prive purement et simplement les collectivités territoriales, les régions, y compris la Région Île-de-France, les départements, les villes, les intercommunalités, les métropoles, notre Ville de Paris, des moyens pour agir.

Ce projet oublie que les collectivités locales sont en première ligne face à la crise sociale, qu'elles ont un rôle déterminant dans le maintien des services publics de proximité, dans la construction de logements, dans les transports du quotidien, dans la protection des plus fragiles, dans la lutte contre le dérèglement climatique et dans l'investissement indispensable pour l'avenir. Il est urgent et vital que le Gouvernement rectifie sa copie, car il n'est pas question de posture, pas question d'idéologie. Il est question de vérité, du réel, et de survie pour beaucoup de collectivités locales françaises.

Pour Paris, ce projet de loi de finances, c'est la double peine, puisque nous sommes à la fois Ville et Département. Nous serions donc ponctionnés à double titre. Pour être plus précis, en l'état actuel des choses, si rien n'évolue, ce sont, comme l'ont estimé Paul SIMONDON et les services de la Ville de Paris, plus de 300 millions d'euros qui seront demandés aux Parisiens, ce qui représente, excusez du peu, 320 euros par famille parisienne. Cela n'est ni sérieux, ni soutenable.

Alors qu'elles représentent seulement 3,5 % du déficit public en 2023, il est demandé aujourd'hui aux collectivités de contribuer au redressement des finances publiques à hauteur de 12,5 %. Cela arrive au moment même où nous sommes, toutes les collectivités, touchés par une crise immobilière redoutable, qui nous prive d'une grande partie des droits de mutation, crise contre laquelle, soit dit en passant, le Gouvernement précédent n'a rien fait.

"Lorsqu'on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage", mais contrairement à ce qui est répété à tort et à travers, le dérapage des finances publiques n'est pas le fait des collectivités. Il est bien le résultat direct des choix hasardeux et inconséquents des Gouvernements précédents depuis 2017.

Je lisais tout à l'heure l'interview de Mme DATI dans "Les Echos". Je la cite : "Dettes record, hausse des impôts, services publics en déclin". Je me disais décidément que l'on ne parle que de soi, et en l'occurrence, du Gouvernement ATTAL, auquel elle a appartenu, lui qui voulait nous mettre sous tutelle et dont la gestion catastrophique des finances publiques du pays apparaît aujourd'hui au grand jour.

Rappelons que conformément à la loi, les collectivités votent chaque année leur budget à l'équilibre, que leur endettement ne peut financer que l'investissement, jamais le fonctionnement courant. Rappelons qu'alors que la dette française atteint 110 % du P.I.B. en 2024, plus de 3.200 milliards d'euros, celle des collectivités représente moins de 9 % du P.I.B., une part stable depuis 1982. Celle de Paris, bien loin des 3.200 milliards d'euros de la dette de l'Etat, est de 8,7 milliards d'euros à la fin de cette année 2024. Là aussi, il faut rappeler les vrais chiffres.

Après le non-remboursement intégral du R.S.A., après la suppression de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, la non-compensation de la suppression de la C.V.A.E., après la suppression de la dotation globale de fonctionnement pour Paris et la hausse inexorable de la péréquation, après la hausse du SMIC, du point d'indice, décidé par l'Etat, à juste titre d'ailleurs, intégralement pris en charge par les collectivités locales, nombreux sont les transferts de charges vers l'Etat qui n'ont fait l'objet d'aucune compensation.

Ces transferts concernent aussi bien les compétences nouvelles prévues par les textes, que les transferts de charge opérés de fait, par exemple en matière de sécurité, avec une augmentation de 36 % des effectifs de police municipale dans les dix ans pour compenser le désengagement de la police nationale. Cela ne concerne pas Paris. Cela concerne toute la France.

Ce Gouvernement a désormais un défi : restaurer un tant soit peu la confiance indispensable entre élus locaux et pouvoir central. Pour cela, il n'y a pas le compte, aujourd'hui, d'autant que ce ne sont pas 5 milliards d'euros que le Gouvernement réclame aux collectivités, mais le double. 5 milliards d'euros d'efforts, de privation de recettes, annoncés par le Gouvernement, auxquels s'ajoutent 2 milliards d'euros en moins sur la transition écologique des collectivités, 2,5 milliards d'euros de désengagement de l'Etat, 1,3 milliard d'euros d'augmentations des cotisations à la Caisse nationale de retraite. C'est cela, la réalité.

Face aux difficultés budgétaires de l'Etat, il ne faut pas se défaire. Il faut chercher des solutions. Nous, des solutions, nous en avons proposé, depuis longtemps, des solutions qui ne coûtent rien à l'Etat. Je pense par exemple à l'augmentation du taux de la taxe sur les résidences secondaires. Je pense aussi à la taxe sur les logements vides, à la taxe de séjour sur les palaces, ou encore à une augmentation du taux des droits de mutation sur les appartements les plus chers. Voilà des solutions concrètes, efficaces, justes, et qui ne coûteront rien aux finances de l'Etat.

Permettez-moi aussi de rappeler que Paris, en organisant et en accueillant les Jeux olympiques et paralympiques, a déjà directement participé à la croissance nationale. Si on estime que sur le long terme, les

retombées économiques globales des Jeux seront de l'ordre de 9 milliards d'euros pour l'économie française, déjà 0,4 point de croissance en plus au troisième trimestre de cette année découle de ces Jeux. A Paris, notre gestion est saine et participe à la richesse du pays tout entier. Les agences de notation ne s'y trompent pas. J'ajoute, parce que la pédagogie, c'est aussi la répétition, que nos comptes sont certifiés, sincères, contrairement à ce qu'a trop souvent dit l'opposition municipale.

Ce débat d'orientations budgétaires qui préfigure notre budget 2025 pose clairement les choses. Nous tenons le cap et nos priorités pour les Parisiennes et Parisiens restent inchangées, quelles que soient aujourd'hui les hésitations et les menaces qui pèsent sur les collectivités locales. Nos priorités sont celles sur lesquelles notre majorité a été élue. Oui, nous continuerons à construire massivement des logements sociaux, à végétaliser Paris, à créer des pistes cyclables, à soutenir les plus modestes, à réaménager la ville en investissant sur de grands projets urbains, comme porte de Montreuil, porte de la Villette, porte de la Chapelle, à Bercy-Charenton, porte Maillot, Clichy-Batignolles, en réaménageant aussi les abords de Notre-Dame, et l'axe Champs Élysées Concorde.

Nos prévisions sont sérieuses, mais raisonnables, avec un niveau d'investissement qui s'élève à 1 milliard 700 millions d'euros, des recettes en légère hausse, des dépenses contenues et une épargne brute qui se redresse.

Pour maintenir la trajectoire engagée et continuer à transformer Paris, à s'occuper des Parisiennes et Parisiens, nous ne pouvons pas accepter, nous ne devons pas supporter que l'Etat change une nouvelle fois les règles à notre détriment. Il y a dans notre hémicycle des sénateurs qui soutiennent le Gouvernement BARNIER, et même des Ministres qui y siègent. C'est aussi à eux que je m'adresse. Aidez-nous à préserver le modèle social parisien, avec des cantines scolaires accessibles à tous. Aidez-nous à soutenir les familles les plus précaires, à préserver la gratuité des transports en commun, pour les enfants comme pour les plus anciens. Aidez-nous à préserver les moyens pour entretenir Paris, pour avoir un service public municipal de qualité. Aidez-nous à conserver les moyens budgétaires de la nécessaire transition énergétique. Refusez le changement des règles au détriment de Paris, chaque année.

Si j'ai bien entendu les déclarations du Premier Ministre, la semaine dernière, il disait que l'effort budgétaire demandé aux départements dans le cadre du budget 2025 sera réduit très significativement pour tenir compte de leur situation très spécifique. Nous attendons désormais des actes et des décisions concrètes, qui respectent tous les territoires, y compris le nôtre, y compris Paris, et y compris les Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes". Madame la Présidente...

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, "J'ai hâte de pouvoir partager nos bonnes pratiques dans la lutte contre la bureaucratie excessive, la paperasse, et pour repenser les administrations publiques au bénéfice de l'efficacité des agents publics". Ce sont les mots de Guillaume KASBARIAN, le Ministre de la Fonction publique, qui atteint un nouveau palier de la haine des fonctionnaires. Puisque visiblement, plus c'est gros, plus cela passe, taper sur les fonctionnaires de manière complètement décomplexée, c'est le sport national des droites, qu'elles soient encore un peu républicaines, ou plus républicaines du tout.

Cela vous fait au passage, chers collègues de droite, un point commun de plus avec Marine LE PEN et Donald TRUMP. Bravo à vous tous. Taper sur les fonctionnaires, cela fait du clic, oui. Cela fait des retweets. Cela fait de la presse. Cela fait un peu de notoriété pour celles et ceux dont l'ego a du mal à être rassasié.

Cette salle figure du fonctionnaire absent, profiteur et incompetent, c'est cette image que vous aussi, vous venez convoquer, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, pour justifier un grand plan de lutte contre l'absentéisme. La modulation des primes en fonction des journées d'absence, des contrôles administratifs des personnes en arrêt longue durée, l'allongement de la carence d'un à trois jours... Rien que cela !

Vous venez vous aussi frapper de suspicion le travail et l'honnêteté de celles et ceux qui sont non seulement fonctionnaires ou agents publics, mais qui, en réalité, ont des métiers. Oui, ils ont des métiers, Pierre-Yves, comme celui d'être éboueur, infirmier, médecin, ingénieur, cadre, policier, policière, pompier, pompière.

Vous pensez qu'il faut contrôler des agents qui seraient en chimiothérapie, vérifier qu'ils ont vraiment un cancer ? Vous pensez qu'il faut que des agents à la santé un peu fragile, ou au métier un peu plus pénible, conduisant à des arrêts de travail un peu plus fréquents, doivent être punis, et donc perdre encore un peu plus d'argent pour les fragiliser tout autant ? Vous n'avez manifestement tiré aucune leçon de la Covid.

Alors, rien qu'à ce Conseil, vous pleurez des larmes de crocodile sur les places en crèche qui ne peuvent pas ouvrir, sur les enfants qui dorment à la rue, tout en insultant les fonctionnaires. Vous pratiquez très bien le "en même temps".

Cette administration, ici, à Paris, c'est 55.000 agentes et agents qui se lèvent le matin pour assurer leur mission d'intérêt général, pour assurer la continuité du service public. Le service public, c'est ce qui nous permet de faire

société et de nous rassembler. C'est ce qui permet de résister aux chocs pendant les crises. Le service public, ce sont nos impôts, mis en commun, pour que chacune et chacun naisse avec les mêmes droits. Le service public, c'est notre espace public, nos libertés, nos droits, nos soins, notre éducation.

L'époque est à la privatisation, à la marchandisation, à la disqualification du service public. Alors, je voudrais par l'intermédiaire de ce débat d'orientations budgétaires, réaffirmer le soutien indéfectible de l'ensemble des élus du groupe "Les Ecologistes" à cet indispensable statut qu'est celui de l'agent public. Sans vous, notre ville ne tient pas, notre pays non plus. Oui, vous êtes indispensables et précieux. Je pense qu'il est urgent de le rappeler sans cesse et je vous remercie.

Cette mise au point faite, venons-en aux finances, quand même ! 5 milliards, c'est cela, le casse du siècle. Le nouveau Gouvernement BARNIER entend faire porter le chapeau aux collectivités territoriales des années du "macronisme". Celui que l'on appelait en 2017 le "Mozart de la finance" n'est autre que le virtuose du sabotage des comptes publics. Sous Emmanuel MACRON, on compte en centaine de milliards l'accroissement du déficit public. Il a réussi l'exploit de sacrifier les finances de notre pays sans engager la transition écologique, sans réparer l'hôpital public et sans investir dans notre avenir. Ni les J.O., ni la Covid, ni l'invasion russe en Ukraine ne peuvent justifier ce déficit abyssal.

Plutôt que d'aller chercher de nouvelles recettes fiscales chez les plus riches, pourquoi ne pas stigmatiser les collectivités, et surtout, raconter n'importe quoi sur une mauvaise gestion ? Je le rappelle ici, les collectivités territoriales représentent à elles seules 60 % de l'investissement public et sont légalement obligées de voter leur budget à l'équilibre. Paris ne fait pas exception.

300 à 350 millions d'euros, c'est ce que le Gouvernement compte ponctionner sur les finances parisiennes. Le Gouvernement BARNIER et toutes les branches de la droite souhaitent jouer à un petit jeu que les enfants affectionnent. J'y joue beaucoup avec ma petite-nièce de cinq ans. Tu préfères des crèches pour les enfants, ou des E.H.P.A.D. pour les seniors ? Tu préfères des enfants qui dorment à la rue, ou des poubelles ramassées ? Tu préfères des centres de santé pour toutes les familles, ou des espaces verts ? Tu préfères fermer l'école publique, ou une bibliothèque ? Tu préfères préparer Paris à la nouvelle réalité climatique, ou soutenir les associations ?

Ce sont donc des pans de politiques publiques entières que vous menacez. Nous sommes plus qu'inquiets de l'inconséquence des choix budgétaires faits par le Gouvernement. Alors que nous devrions investir massivement dans la lutte contre le changement climatique, alors que nous devrions ajouter à ce combat 2 milliards d'euros d'investissement par an pour que Paris ne vive pas ce que Valence a vécu, alors que nous devrions avoir les moyens d'agir toujours plus pour le logement quand la droite nous entrave dans ce combat, alors que nous devrions protéger les seniors, préparer l'avenir des enfants, soutenir la culture et les artistes, vous organisez l'inaction.

Toutes les collectivités territoriales de tous les bords politiques tirent la sonnette d'alarme. Nous sommes au bord du gouffre et nous n'accepterons pas que la loi de finances du Gouvernement BARNIER soit une loi de dissolution des collectivités territoriales.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous le disons année après année à votre majorité municipale, la trajectoire des finances parisiennes n'est pas soutenable. Vous avez pourtant bénéficié pendant des années de circonstances exceptionnellement favorables, avec des recettes fiscales dopées par l'explosion des prix de l'immobilier, mais aussi dopées artificiellement durant des années, je n'y reviens pas, de manière dérogatoire, avec des loyers capitalisés qui ont été utilisés pour financer les fins de mois de la Ville. Jamais ces dépenses courantes de la Ville n'ont été mises sur la bonne trajectoire, en particulier, mais pas seulement, les charges de personnel avec des créations nettes d'emplois bien au-delà de ce qu'impliquaient les changements de périmètres liés à l'évolution des compétences.

La Chambre régionale des comptes l'a dit comme nous, ce qui a caractérisé durant deux mandatures les finances parisiennes, c'est une insuffisance d'épargne brute pour un tel montant d'investissement, avec pour résultat une dette qui explose.

Lorsque le mur s'est une première fois rapproché, plutôt que de remettre d'équerre les finances parisiennes, la majorité municipale a décidé d'augmenter massivement la taxe foncière, plus de 800 millions d'euros supplémentaires prélevés chaque année dans les poches des Parisiens, cela sans jamais envisager la possibilité d'un retournement du marché immobilier, dont les finances parisiennes étaient devenues dépendantes.

C'est mon deuxième point aujourd'hui. La situation est très grave. Elle l'est pour les finances de la Ville, car l'effondrement des D.M.T.O. s'est malheureusement produit en 2014. C'était un milliard d'euros chaque année. Juste avant les dernières élections municipales, c'était 60 % de plus, près d'1,6 milliard, et même 1,7 milliard d'euros en 2022. La chute du marché immobilier a amputé les recettes de 400 millions l'an dernier. Fin octobre 2024, seulement 900 millions avaient été encaissés, soit encore 150 millions de moins qu'en octobre 2023.

Au total, les marges que vous vous étiez créées avec l'augmentation de la taxe foncière, vous ne les avez plus, et la crise immobilière est pour l'instant bien là. En effet, dans le même temps, la Ville doit désormais faire face chaque année à une charge de près d'un demi-milliard d'euros de remboursement de sa dette, cette dette qui passerait à 8,6 milliards fin 2024, et plus encore si les recettes attendues sur le dernier trimestre 2024 ne sont pas au rendez-vous. C'est cela, avec une autorisation d'emprunt de 980 millions d'euros supplémentaires, déjà saturés à 92 % depuis avril, et donc probablement plus.

Tout cela s'inscrit dans un contexte où à Paris comme ailleurs, il va falloir faire des économies compte tenu de la situation des finances publiques en France. Vous connaissez la situation : un déficit public qui s'élèverait à 6,1 % du P.I.B. en 2024, avec la nécessité absolue de le ramener à 3 % à l'horizon 2029, une dette publique qui dépasse de très loin ce qui est responsable et raisonnable dans un contexte où il faut aussi financer l'avenir. Je pense notamment à la transition écologique. C'est avec une crise financière qui nous menace tous, les Parisiens comme les autres, la Ville de Paris comme les autres, si elle se déclençait.

Contrairement à ce que j'ai entendu sur nos bancs, Paris n'est pas une île. La dette de Paris, c'est de la dette publique. La fiscalité parisienne, c'est de la fiscalité française. La charge d'un emploi public sans ressources en face, c'est un déséquilibre qui s'ajoute à d'autres. Les Parisiens vulnérables, chacun sait qu'il y en a beaucoup, seraient comme tous les Français vulnérables les premières victimes d'une crise financière, avec un déclassement global qui ferait beaucoup de victimes, en particulier les jeunes et l'avenir du pays.

Monsieur FÉRAUD, le meilleur moyen de protéger les personnes vulnérables dans ces circonstances, c'est de faire tout ce qui est nécessaire pour éviter une crise financière. Le contexte est très difficile. Le projet de budget 2025 et le P.L.F. pour 2025 ont été construits, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, dans un délai inédit sous la Ve République : cinq jours, avec un effort à réaliser d'une ampleur elle aussi inégalée. Vous l'avez également souligné, on pourrait discuter à l'infini des responsabilités des uns et des autres. Ce n'est pas cela qui ramènera un seul euro dans les caisses de l'Etat et de la Sécurité sociale.

L'effort prévu dans les textes financiers pour l'Etat, la Sécurité sociale et les collectivités locales, n'accuse ni les uns ni les autres, en particulier pas les collectivités locales. La répartition respecte seulement la proportion de chacun dans les finances publiques. Vous le savez comme moi aussi, ces textes vont naturellement être améliorés à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Ceci étant dit, qui aurait pensé que la majorité municipale nous présenterait aujourd'hui un rapport d'orientations budgétaires qui ne tire strictement aucun enseignement de la situation actuelle, que ce soit pour Paris, ou que ce soit pour la France ? Bien sûr, je comprends naturellement que le P.L.F. 2025 sera modifié dans les semaines qui viennent, mais quand même. Il n'y a aucun scénario, aucune prise en compte des économies indispensables, même si vous ne savez pas les calibrer de façon exacte aujourd'hui, non seulement pour Paris, mais pour la France.

Le R.O.B. prévoit d'ores et déjà une chute de l'épargne brute de 758 millions d'euros en 2023, à 385 millions d'euros en 2024, cela en se fondant sur une hypothèse de recettes de D.M.T.O. de 1,4 milliard d'euros en 2024. Je nous le souhaite, mais vous le savez bien, un tel montant paraîtrait difficilement réalisable, car il suppose que le niveau de l'activité dans l'immobilier se rétablisse. Au-delà de la faiblesse des recettes, le R.O.B. montre une dérive des dépenses de fonctionnement de la Ville en 2024, qui ont progressé de 6,7 %. Pourtant, vous continuez à planifier la création d'un bon millier d'emplois en net.

En dehors même des économies liées au P.L.F. 2025, la construction du budget pour l'année prochaine s'annonce donc déjà très difficile, puisque le R.O.B. prévoit certes un rebond de l'épargne brute à 561 millions d'euros, mais il s'appuie là encore sur une hausse des recettes de D.M.T.O. à 1,5 milliard d'euros, ce qui est quand même très hypothétique. Si les D.M.T.O. venaient à être inférieurs de 300 millions d'euros, toutes choses égales par ailleurs, l'épargne brute de la Ville, je parle une nouvelle fois hors efforts liés au P.L.F., ne serait que de 260 millions d'euros en 2025, pour des investissements prévus à hauteur de 1,7 milliard d'euros. On le voit bien, cela ne fonctionne pas.

Je terminerai mon propos par l'expression d'un double et vif regret, celui que la majorité municipale n'ait pas souhaité que notre Conseil discute ce matin des voies et moyens permettant en urgence de maîtriser les évolutions de dépenses de fonctionnement de la Ville et un contrôle des investissements pour rétablir les comptes, et celui que la majorité municipale ne prenne pas la moindre peine d'anticiper le moindre effort, comme tous les Français, dans le contexte du P.L.F. 2025. C'est dommage pour notre fonctionnement démocratique, pour le débat de ce jour et encore plus dommage pour les Parisiens et pour Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Faites des propositions. C'est le but du débat d'orientations budgétaires. J'attends. Vous dites de ne pas créer d'emplois. D'ailleurs, ce ne sont pas 1.000 emplois nets. Que veut dire le fait de ne pas créer d'emplois ? On ne recrute pas dans la police municipale ? On ne recrute pas dans les services de propreté et dans les crèches ?

Donnez-nous des exemples et nous pourrions effectivement discuter avec vous et vous dire ce qu'il en est. C'est le but de ce débat d'orientations.

J'apprécie, Madame CARRÈRE-GÉE, le ton qui est le vôtre. Je veux vous dire que, comme j'ai pu le faire et le dire auprès du Premier Ministre, je souhaite vraiment que l'on puisse travailler de façon raisonnable et responsable. Ce qui nous change et nous fait du bien, c'est que l'actuel Premier Ministre n'est pas quelqu'un qui va tous les matins sur les plateaux de télévision pour expliquer que la Ville va être en faillite, ou que l'on aurait mis en place une pyramide de Ponzi. Je le dis avec tous les désaccords que j'ai pu avoir et qui sont connus, on a affaire à quelqu'un qui respecte. Est-ce que cela va déboucher ? Je l'espère vraiment pour notre pays et pour nous, mais au moins, on est dans une situation, je le dis et je le redis, et la tonalité de votre propos y renvoie aussi, dans laquelle la discussion est possible, de façon républicaine, et je vous en remercie.

Je donne la parole à Mme DATI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, un petit mot, Madame KONÉ, concernant les propos que vous avez pu tenir. Comment pouvez-vous dire que nous pisterions des malades atteints de cancer ou en chimiothérapie, ou atteints de pathologies graves ? Vous le savez, nous le savons tous. Je voudrais rendre hommage à ces agents qui sont malades, qui sont atteints de pathologies graves, que nous recevons, que nous soutenons, que nous accueillons aussi. D'ailleurs, aujourd'hui, ce matin même, encore, à notre groupe... Je vous le dis. Simplement, en entendant et en tenant de tels propos, c'est vous qui ne les respectez pas et qui ne les considérez pas, donc un peu de décence et de respect pour eux.

Le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025 pourrait être anecdotique, si vous n'aviez pas plongé Paris dans une situation extrêmement grave : encore 1 milliard d'euros d'emprunt en plus pour l'année 2025, portant ainsi votre dette totale à près de 11 milliards d'euros à ce jour.

Il y a deux ans, contrairement à votre promesse, et nous n'étions pas dans les sujets de déficit budgétaire, vous aviez augmenté, avec la seule responsabilité de la Mairie de Paris, de 62 % la taxe foncière. Aujourd'hui, vous préparez déjà les Parisiens à une nouvelle hausse d'impôt. Face à votre trajectoire, cette trajectoire insoutenable, vous n'avez que deux réponses : soit augmenter les impôts, soit accuser l'Etat. Quand ce n'est pas l'un, c'est l'autre. Ce n'est évidemment jamais de votre responsabilité.

Les Parisiens ne sont pas dupes, bien au contraire. Ils sont chaque jour un peu plus lucides sur votre bilan. Depuis le début de votre mandat, la dette a été multipliée par 4 et par 12 depuis 2001. Depuis votre arrivée, la taxe foncière a augmenté de 83 %. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 27 %. Les dépenses de personnels ont augmenté de 37 % depuis 2013, soit 800 millions d'euros. Enfin, les recettes issues de l'augmentation de 62 % de la taxe foncière n'ont à ce jour servi à rien. Où sont passés les 750 millions d'euros supplémentaires que vous avez ponctionnés aux Parisiens ?

En contrepartie de tout cela, les Parisiens voient surtout leur quotidien se dégrader, mais aussi la Ville décliner. Ni la dette, ni l'augmentation des impôts ne financent des mesures en faveur de l'amélioration de leur cadre de vie. La preuve, c'est que 132.000 Parisiens ont fui depuis votre arrivée. Les espaces verts sont dégradés, quand ils ne sont pas privatisés par des événements commerciaux pour renflouer la dette. L'espace public est de plus en plus sale, malgré la mobilisation exemplaire et un budget qui s'élève à ce jour à près de 700 millions d'euros. Vous n'avez pas doublé le budget alloué à la propreté comme vous l'aviez promis, mais déjà, dites-nous ce que vous avez fait des 700 millions d'euros.

La police municipale ne peut pas protéger efficacement les Parisiens quand vous refusez de l'armer, quand vous refusez de l'équiper en conséquence, puisqu'à Paris, nous avons des difficultés pour recruter des policiers municipaux. Il y a une bétonisation de la Ville qui enlaidit, qui réchauffe les rues et on l'a vu avec les places minérales, notamment avec la place de la République. Les familles ne peuvent plus se loger ou n'ont pas de solution de garde pour leurs enfants. Personnels de crèche et du périscolaire sont d'ailleurs aujourd'hui en grève pour vous rappeler la déliquescence de ces services. Les piscines sont trop souvent fermées. Les bibliothèques n'ont plus la trésorerie suffisante pour terminer l'année, sans parler de la forte diminution des investissements dans les écoles. C'est moins de 43 % depuis 2017. Là, l'Etat n'était pas responsable, ainsi que pour la forte baisse des subventions aux équipements culturels, notamment les théâtres, sans parler de la M.J.C., que soutient d'ailleurs mon collègue François-Marie DIDIER.

Les dépenses de fonctionnement augmentent encore : plus de 23 millions d'euros en 2025, après une augmentation record de 531 millions d'euros sur l'année 2024. Face à cela, les recettes ne permettent pas de compenser ce train de vie incontrôlé. Vous avez surestimé les recettes. Le retournement du marché immobilier et la chute des droits de mutation à titre onéreux étaient annoncés, mais vous ne l'avez pas anticipé, malgré les alertes fortes, argumentées et détaillées, de mon collègue David ALPHAND. Encore une insincérité dans la conception de ce budget : auriez-vous volontairement surestimé ces recettes, afin d'équilibrer toujours et encore artificiellement le budget ? Vous dépensez un argent que vous n'avez pas, alors, vous réclamez des efforts aux Parisiens, sans jamais en faire vous-même.

Au nom de mon groupe, nous proposons des mesures de bon sens pour faire des économies et préparer l'avenir : faire un audit indépendant et complet des finances de la Ville, afin d'établir un plan d'économies et d'investissements réaliste, avec comme seul objectif l'amélioration du cadre de vie des Parisiens.

Le respect de la décision du Tribunal administratif de l'application des 35 heures par les agents de la Ville, c'est un manque à gagner colossal pour la Ville. La réduction du train de vie de l'Hôtel de Ville doit être fortement conduite. Il faut un audit et un arrêt des subventions à des associations idéologiques, voire communautaristes, avec comme seul souci le clientélisme. Paris mérite mieux, comme les Parisiens qui n'en peuvent plus et qui quittent de plus en plus Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame DATI, vous qui êtes Ministre de la Culture, qui a déjà vu dans le P.L.F. 2024 son budget fondre d'environ 200 millions d'euros sans avoir pu faire quoi que ce soit, ni même décider de quoi que ce soit, vous qui êtes une Ministre de la Culture qui vous apprêtez une nouvelle fois à mettre vraiment en carafe un secteur qui, pourtant est très important, vous osez nous parler de train de vie. Vous osez nous parler de train de vie, de train de vie de l'Hôtel de Ville. Vous osez nous parler de sérieux, d'éthique, de je-ne-sais-quoi. Madame DATI, je vais vous dire quelque chose, et vraiment, j'ai beaucoup de respect pour nos fonctions d'élus, mais il y a quelque chose que les Parisiens doivent maintenant savoir : quels sont les intérêts pour lesquels vous travaillez réellement ?

Je pense que cette question, tant qu'elle ne sera pas tranchée... C'est à la justice de le faire et je sais qu'elle est en train de le faire. J'espère qu'elle le fera dans les bons délais. Cette question permettra quand même de savoir d'où on parle, d'où vient la critique, d'où émane la critique et pour qui on travaille.

Chère Madame DATI, j'espère pour les Parisiennes et pour les Parisiens que vous serez en mesure de leur dire les yeux dans les yeux pour quels intérêts vous travaillez réellement. C'est une question démocratique essentielle sur laquelle vous devrez répondre. Vous êtes présumée innocente, il n'y a pas de sujet, mais dans le débat démocratique, on doit savoir d'où on parle et pour qui on parle, et cette question est éminemment démocratique pour Paris.

Je donne à présent la parole à M. BOHBOT.

M. Francis SZPINER. - Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il n'y a pas de détournement de fonds, c'est déjà cela !

Rappel au règlement.

M. Francis SZPINER. - Madame la Maire, je voudrais un rappel au règlement.

Monsieur BROSSAT, la flatterie n'arrangera rien.

Madame la Maire, vous avez tout à l'heure remercié Mme CARRÈRE-GÉE pour la tonalité de son intervention. Vous avez fait référence au ton modéré du Premier Ministre. Le débat républicain, c'est un débat d'idées. Que Mme DATI critique votre budget, elle n'est pas la seule, c'est le rôle de l'opposition. Elle l'a fait en des termes qui étaient ce qu'ils étaient. Ils n'ont jamais été discourtois, insultants ou diffamatoires. La réponse que vous faites n'est pas à la hauteur du débat que vous souhaitez. Non.

En effet, Madame la Maire, pardonnez-moi, mais on ne peut pas dire à la fois : "Vous êtes présumée innocente, mais quand même". Voilà. Cela ne trompe personne. Je souhaite que le débat soit un débat républicain, projet contre projet, je ne sais pas qui a dit "transparent". Cela vous va bien. Je continue.

Madame, je souhaite que vraiment... Le spectacle que donne l'Assemblée nationale est un spectacle désolant. J'aimerais qu'au Conseil de Paris, nous restions dans le débat d'idées. Vous avez un bilan et ce bilan, vous l'avez d'ailleurs défendu ce matin. C'est un bilan politique et si on doit le critiquer, on doit le critiquer politiquement. Si vous voulez critiquer votre opposition, l'ensemble de l'opposition, faites-le en disant... J'ai vu, mais il n'est pas là, votre ancien premier adjoint, qui a expliqué que la droite, c'était affreux, la régression sociale, etc. Non ! Quand vous dites : "Vous voulez faire des économies, où", etc., c'est un vrai débat, mais remettre les affaires sur la table, on peut en sortir plein et je souhaiterais que nous restions dans un débat courtois et républicain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis complètement d'accord avec vous et la question de la transparence, d'où on parle et pour qui on parle, est une question éminemment politique, démocratique et républicaine.

2024 DFA 61 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT, pour "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - S'il y a un reproche que l'on ne peut pas vous faire, Madame la Maire, c'est celui d'un manque de constance que vous manifestez dans vos choix, dans vos orientations. Vous l'avez dit dans votre présentation, vous ne déviez pas de votre cap qui est le vôtre depuis le début de la mandature, et je dirais même que

vous vous honorez de vous inscrire dans la continuité de vos priorités. Sans surprise, vous jugez inquiétant le projet de loi de finances du Premier Ministre et quelque part, vous cherchez à rendre responsable le Gouvernement de l'érosion de vos marges de manœuvre.

Oui, le P.L.F. est inquiétant et incompréhensible. Il l'est, car le N.F.P., avec L.F.I. en tête, s'est amusé à voter des hausses fiscales toutes plus délirantes les unes que les autres, qui enverraient la France en récession en moins d'un mois. Le débat budgétaire à l'Assemblée nationale a démontré qu'au lieu de rechercher des solutions et des compromis, l'extrême gauche et la gauche ont préféré envoyer des cartes postales électoralistes de mesures qui ne verront jamais le jour. Lorsqu'on voit les amendements de la gauche, on ressent un certain soulagement à ce que Mme CASTETS, dont chacun connaît les exploits sur les finances de notre Ville, ne soit pas la locataire de Matignon.

Cependant, rassurez-vous, il revient au pôle de stabilité de la République d'entrer en jeu et il appartient au Sénat de rechercher des solutions de bon sens pour améliorer un budget que Michel BARNIER a lui-même considéré comme perfectible, au regard du peu de temps dont il a disposé pour le préparer. Michel BARNIER a précisé devant le Congrès des Départements de France, c'était dimanche, et M. SIMONDON devait y assister, que l'effort budgétaire demandé aux départements dans le cadre du budget 2025 sera réduit très significativement, afin de tenir compte de leur situation très spécifique.

On y verra plus clair le 12 décembre, après le vote du P.L.F. par le Sénat. Evidemment, si l'Etat, contraint de faire des économies, devait faire appel à la solidarité des collectivités locales, nous ne pourrions que vivement regretter que la Ville de Paris n'ait pas anticipé et ne dispose pas des manœuvres budgétaires pour faire face à cet éventuel prélèvement.

Année après année, nous réclamons des économies et années après année, celles-ci sont perçues comme une vue de l'esprit de la part d'une droite que vous aimez caricaturer, Madame la Maire, comme avide de broyer le service public. Nous avons, nous, une réelle inquiétude sur la soutenabilité de nos dépenses d'investissement et c'est justement notre crainte pour l'avenir du secteur public. Il n'est pas contesté que ces dernières années, la Ville de Paris a eu un niveau d'investissement trop élevé par rapport à ses capacités financières, ce qui a provoqué un recours important, excessif, à l'emprunt.

Comme l'avait pointé la Cour régionale des comptes dans son dernier rapport en 2021, la Ville a la moins bonne capacité de désendettement comparé à Lyon et à Marseille. Au surplus, en reprenant en fonctionnement d'importants moyens de loyers capitalisés, la Ville s'est privée de ressources de financement pour l'avenir. Cette recommandation, très importante, vous l'avez balayée d'un revers de main. Vous avez même accéléré vos dépenses d'investissements en 2023 et en 2024 et la légère décélération prévue au niveau de 1,7 milliard d'euros en 2025 est très loin d'être suffisante.

Plus inquiétant encore, compte tenu de la faiblesse récurrente de l'épargne brute et de la baisse significative des recettes d'investissements liée à la fonte des loyers capitalisés, le besoin de financement atteindra en 2025 un niveau record de près d'1 milliard d'euros. Vous aurez donc besoin de recourir, comme chaque année, à l'emprunt. Cette année, ce sont 994 millions d'euros, dont je rappelle que le service des intérêts, qui sont de 204 millions d'euros en 2024, pèse sur nos dépenses de fonctionnement.

Cette fuite en avant devrait conduire à un niveau record de notre dette, d'après les chiffres de M. SIMONDON en Commission des finances : 9,3 milliards d'euros fin 2025, sans compter les loyers capitalisés. On frôlera, nous a dit M. SIMONDON, les 10 milliards d'euros de dette à la fin de votre mandature. La dette par habitant passera de 3.595 euros en 2023 à un peu moins de 4.000 euros en 2025. Puis-je rappeler que quand Bertrand DELANOË prenait ses fonctions en 2001, la dette était d'1 milliard d'euros ?

Alors, où est passé tout cet argent ? Il est passé dans les investissements que vous ne savez pas maîtriser, mais aussi dans les dépenses de fonctionnement que vous ne contrôlez pas davantage. Avec près de 55.000 fonctionnaires, la masse salariale est l'une des principales dépenses de fonctionnement. C'est la deuxième. En 2024, vous avez accru d'un millier de postes le nombre de nos fonctionnaires. Ce sont les chiffres qui sont dans le document budgétaire, Madame la Maire, et c'est le bilan net : un millier de postes. Le nombre de fonctionnaires et les charges de personnel deviennent une dépense de moins en moins contrôlable, avec une projection pour 2027 qui franchira le seuil des 3 milliards d'euros. C'est un écart de plus de 600 milliards d'euros en sept ans.

Alors, est-ce qu'on peut arrêter cette machine infernale ? Nous, nous le croyons, mais cela exige des choix, parfois difficiles. La perspective de cette fin de mandature nous fait craindre qu'une fois encore, vous refusiez l'obstacle. Bien des emplois publics sont nécessaires, indispensables aux services de notre Ville, mais nous ne retrouverons la maîtrise de notre dépense que si nous repensons notre administration vers plus d'efficacité et si nous engageons simultanément une restructuration, une refonte, pour limiter le poids qu'a pris l'administration administrante pour réduire les procédures injustifiées et les contrôles déplacés.

Ce que nous avons réussi à faire à la Région Île-de-France, la Ville de Paris peut y parvenir. Face à votre devise, notre devise, "fluctuat nec mergitur", force est de constater que nous sommes devenus le bateau ivre. Nous n'allons nulle part. Nous sommes à la merci des événements. Votre politique, c'est : "Faisons comme nous avons toujours fait et tout ira comme cela s'est toujours passé".

Notre Ville mérite un courage politique. Elle mérite de briser le conformisme et les habitudes. Saisissons les opportunités : la pyramide des âges, l'évolution technologique, un meilleur contrôle des dépenses, un élan national de simplification, dont Paris devrait être à la pointe. Ce sont là de vraies opportunités. Le service public peut être plus proche des Parisiens, plus humain, plus efficient. Sa qualité ne passe pas par l'accumulation des dépenses. Elle se mesure aux soins que nous apportons à l'emploi des deniers des Parisiens et aux résultats de chaque euro.

Alors que la dernière année de cette mandature approche, essayez de laisser une bien meilleure trace à ceux qui vous succéderont et essayez de laisser une Ville qui aura des moyens en adéquation avec son prestige.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Ian BROSSAT, coprésident du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Je suis très heureux de pouvoir débattre ici, discuter ensemble de ce document d'orientations budgétaires. C'est évidemment un moment important pour notre Assemblée. Ce débat, nous le tenons dans un contexte national bien connu, que l'on pourrait au fond résumer en deux mots. Le premier est la ruine, le deuxième est le racket.

C'est la ruine, d'abord, tant l'état des finances publiques est aujourd'hui préoccupant, pour une raison que nous connaissons tous et toutes ici. C'est le choix du Gouvernement, depuis plusieurs années maintenant, de multiplier les cadeaux au profit des très grosses entreprises, au profit des ménages les plus fortunés, sans regarder à la dépense, qui a conduit à un creusement particulièrement inquiétant du déficit public, sans résultats, d'ailleurs, sur le plan économique. Nous le voyons en ce moment à l'échelle du pays, avec la multiplication des plans sociaux et des licenciements.

Puis, une fois la ruine organisée, voici venu le temps du racket, racket qui pèse lourdement sur les familles et sur les classes moyennes. Je pense au projet de loi de finances qui est en discussion en ce moment, qui va entrer en discussion au Sénat. C'est un racket sur les classes moyennes et les familles modestes : hausse de 5 % du ticket modérateur sur les médicaments et les consultations médicales, mise en place des trois jours de carence pour les fonctionnaires, au fond, des fonctionnaires punis d'être malades. Je voudrais à mon tour, au nom de mon groupe, exprimer ma solidarité et mon soutien aux fonctionnaires, aux agents de la Fonction publique, ceux de la Fonction publique territoriale, ceux de la Fonction publique parisienne, ceux de la Fonction publique d'Etat, ceux de la Fonction publique hospitalière, parce que, oui, ils méritent d'être soutenus et certainement pas stigmatisés et montrés du doigt comme le fait le Gouvernement en ce moment.

Oui, c'est un racket, racket aussi avec la hausse de la taxe sur l'électricité, avec la dégradation du service public. Je pense en particulier aux écoles, avec la suppression de 4.000 postes de professeurs. C'est aussi un racket, vous l'avez dit, Madame la Maire, à très juste titre, sur les collectivités territoriales, avec 5 milliards d'euros ponctionnés sur les collectivités territoriales, sur les départements, sur les communes, alors même que les collectivités locales sont porteuses, à l'échelle nationale, de 70 % de l'investissement public.

Tout cela, cette ruine, ce racket, éclaire d'un jour particulier, tout de même, un certain nombre de grandes déclarations auxquelles nous avons assisté ici ces dernières années. Quand on pense que tous ces gens se sont présentés comme de grands gestionnaires, quand on pense que tous ces gens nous faisaient des leçons de bonne gestion matin, midi et soir !

J'ai sous les yeux les déclarations de Mme DATI, il y a encore quelques mois, quelques années, en novembre 2022 : "La mise sous tutelle de la Ville de Paris doit être envisagée". Un mois plus tard, vous disiez : "Le constat est net et lapidaire. Oui, les finances de la Ville sont profondément dégradées et la mise sous tutelle vous menace". En 2023, vous disiez : "Nous refusons d'être les complices des braquages des Parisiens que vous allez encore commettre", mais en réalité, vous ne parliez pas de nous. Vous parliez de vous, parce que c'est précisément le Gouvernement auquel vous appartenez qui a conduit l'Etat à la ruine et au racket auquel nous assistons en ce moment. Vous savez, il y a un adage qui dit : "Quand on parle des autres, on parle toujours un peu de soi". Je finis par croire qu'il a été écrit pour vous, Madame DATI.

Alors, bien sûr, dans un tel contexte, notre devoir est évidemment de rechercher des recettes nouvelles, des recettes intelligentes, qui préservent les classes moyennes, qui préservent les classes populaires qui sont le tissu vital de cette ville. C'est la raison pour laquelle nous allons proposer, sénateurs de gauche, un certain nombre de recettes sur les logements vacants et sur les résidences secondaires. D'ailleurs, on glose beaucoup sur la baisse de la population à Paris. Si la population baisse, c'est parce qu'il y a eu un développement effréné des résidences secondaires. Oui, il nous faut donc des outils fiscaux qui nous permettent de dissuader la transformation de résidences principales en résidences secondaires. Nous ne manquons pas d'idées à ce sujet et j'espère que le Gouvernement sera à notre écoute.

Dans ce contexte, dans ce contexte où l'Etat organise un racket sur les collectivités locales, il est heureux que ce document d'orientations budgétaires prévoie que Paris maintienne un niveau d'investissements élevé, fasse le choix du service public, fasse le choix de soutenir les agents publics et de soutenir le pouvoir d'achat des Parisiennes

et des Parisiens. Ma collègue Raphaëlle PRIMET y reviendra tout à l'heure, mais en tout cas, ce sont des orientations budgétaires qui nous agrément et nous aurons évidemment des propositions à faire en ce sens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Ian BROSSAT.

La parole est à M. SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues. Rendez l'argent ! Je le dis au Gouvernement et je demande aux amis et aux membres de ce Gouvernement qui sont sur ces bancs de faire passer le mot. En effet, si les collectivités ont aujourd'hui des difficultés, c'est parce que l'Etat, depuis des années, leur fait les poches, pour rééquilibrer son budget et financer les cadeaux faits aux plus riches : 5 milliards d'euros au bas mot, 350 millions d'euros rien que pour Paris.

Rendez l'argent ! La dotation globale de fonctionnement est nulle depuis 2021. Elle était de 680 millions d'euros en 2014, alors que les dépenses de péréquation atteignent 652 millions d'euros, multipliées par deux depuis 2010. Rendez l'autonomie aux collectivités, mes amis, parce que l'Etat leur enlève le peu d'autonomie qui leur reste, en compensant par des transferts de T.V.A. une recette volatile, donc : la suppression de la C.V.A.E. et de la taxe d'habitation, pour finir par geler au final le montant de ce transfert.

Ayez un peu de bon sens. Je le dis encore aux élus de droite. Quand on vous montre ce que l'Etat prend aux finances de la Ville, cessez de regarder le droit et de hurler : "La dette, la dette, la dette ! Hausse de la taxe foncière, coût des agents de la Ville, absentéisme !" Alors non, les agents de la Ville ne sont pas trop absents. Ils ne sont pas trop payés. Ils ne sont pas trop nombreux. Ils ne sont pas une charge, mais une ressource et même une richesse humaine au service des habitants.

Je le dis aussi pour vous, Madame la Maire, et votre Exécutif. Oui, la Ville, sous la pression des mobilisations, a octroyé des primes, a fait des embauches, a déprécié un peu, mais pas assez. La preuve, c'est que les grèves, les mobilisations redémarreraient cette semaine dans le périscolaire et la petite enfance.

Je fais la part des choses. Il y a une responsabilité de la Ville, mais la Ville doit prendre les siennes. Alors oui, la Ville fait, mais il faudrait en faire plus pour sortir de la dépendance au droit de mutation, et donc à la spéculation immobilière. Il faudrait en faire plus pour accélérer la transition écologique. Il faudrait en faire plus sur les commandes, sur la solidarité avec les migrants, quitte à ouvrir un vrai débat démocratique avec la population sur les arbitrages budgétaires difficiles à faire. Oui, il faut en faire plus pour répondre à l'urgence sociale et écologique, parce que le Gouvernement en fera encore moins.

Je vous rassure donc, Madame HIDALGO, je ne fais toujours pas partie de votre majorité, mais face au "hold-up" de ce Gouvernement sur les finances des collectivités, je suis évidemment aux côtés de tous les élus locaux, en particulier de ceux de gauche et même, du coup, un peu de vous, Madame la Maire.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je commence par un petit propos préliminaire pour dire que je m'associe à ce qui a été dit tout à l'heure à propos des attaques personnelles. Je crois que les attaques personnelles dans cette enceinte abaissent ceux qui les prononcent. Elles abaissent ceux qui les applaudissent. Elles abaissent ceux qui les laissent proférer sans réagir. Nous devons, d'où qu'elles proviennent et quelles que soient les personnes qui sont visées, les réprouver. Elles participent à la baisse du niveau du débat citoyen, à la baisse du niveau du personnel politique et au désintérêt des citoyens pour la situation française en général.

Sur la situation financière, beaucoup de choses ont été dites et beaucoup de choses ont été bien dites par mes prédécesseurs, qu'il s'agisse de Maud GATEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et Rachida DATI. Je voudrais juste pointer deux éléments qui se distinguent par une illustration de l'absence de prudence : absence de prudence sur les prévisions, absence de prudence sur les dépenses.

Sur les prévisions, on le sait, on l'a beaucoup dit ici, vous le savez très bien, nous sommes très dépendants des prélèvements sur les cessions immobilières, ce que l'on appelle les D.M.T.O. Selon les prévisions de cette Ville, en décembre 2023, les élus de la majorité les évaluaient à 1,5 milliard d'euros. En juillet 2024, ces prévisions ont diminué et sont passées à 1,4 milliard d'euros. Aujourd'hui, au moment où je parle, en se fondant sur les prévisions de la Chambre des notaires, il est possible qu'elles ne soient que de 1,1 milliard d'euros, ou peut-être, si nous avons de la chance, de 1,2 milliard d'euros.

En toute hypothèse, ce qui semble sur le point d'être avéré, c'est que cette Municipalité aura donc surévalué d'environ peut-être 300 millions d'euros le montant de ces D.M.T.O. Depuis que nous siégeons avec mes amis dans ce groupe, depuis la première année, nous avons alerté cette Municipalité sur le péril imminent d'un krach immobilier,

non pas que nous fussions particulièrement mieux informés que vous, mais simplement, nous lisions les documents publics qui montraient qu'un mouvement général et international sur le marché immobilier, lié notamment aux taux d'intérêt, allait produire cette catastrophe. Elle est maintenant sous nos yeux.

Mon deuxième point porte sur les dépenses. Une étude très précise vient d'être publiée par le cabinet "Nevarc" sur le montant des préemptions et acquisitions par la Ville de Paris, sur une période de 19 mois, de janvier 2023 à fin octobre 2024. Je précise, avec l'aide des bailleurs municipaux. Si j'en crois cette étude, nous aurions dépensé, pour ces acquisitions, 1,1 milliard d'euros pour l'acquisition de 84 biens immobiliers.

Nous sommes évidemment tous favorables au logement social. Nous sommes évidemment tous favorables à une politique ambitieuse de la Ville, mais quand on voit le niveau des déficits, quand on voit le niveau de la dette, peut-être faut-il réfléchir à mettre en pause, le temps de rééquilibrer les comptes, ce genre d'actions dépensières.

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Pierre CASANOVA.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je fais une petite incise, avant mon intervention, pour répondre à mon ancien collègue du 11e, M. Jack-Yves BOHBOT, qui dit qu'en 2001, la dette de la Ville de Paris n'était que de 1 milliard d'euros. Je voudrais juste lui rappeler que depuis 2001, il s'est passé deux décennies, pendant lesquelles nous avons été réélus à chaque élection. Nous avons multiplié les actions, notamment les actions en faveur des Parisiennes et Parisiens, et ceci explique cela. On ne peut pas revenir à la situation de 2001, dont on sait que la préoccupation des citoyens n'était pas primordiale.

Sinon, mes chers collègues, je voudrais juste rappeler qu'à Paris, nous défendons de longue date le rôle indispensable des collectivités locales dans la réussite de la transition écologique vers une société et une ville décarbonées. Ce n'était pas la préoccupation avant 2001. C'est ainsi que depuis de nombreuses années, notre Municipalité a fait le choix d'investir massivement pour répondre à la crise climatique et énergétique, et ce malgré un désengagement financier constant de l'Etat, dont vous avez, Madame la Maire, largement attesté la véracité.

S'agissant de la précédente mandature, depuis 2021, la Ville de Paris a investi plus de 1 milliard 300 millions d'euros dans des projets et actions concourant directement aux objectifs du Plan Climat, notamment, dont près de 800 millions d'euros sur 2023-2024 : actions sur le chauffage, sur l'éclairage, amélioration de l'habitat social et privé, gestion de l'eau, tri et valorisation des déchets... Effectivement, j'écourte ma liste.

La bonne nouvelle, à l'heure de notre présent débat sur les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2025, c'est que cette tendance devrait se poursuivre, avec 400 millions d'euros d'investissements directs en faveur de la transition écologique pour 2025. Ce choix rend compte de la capacité de résilience de la Ville face à un contexte budgétaire incertain, sur lequel je ne reviendrais pas, puisqu'il a été également dépeint par Rémi FÉRAUD, président de notre groupe.

Je vais donc exposer et tenter, pour ceux qui en doutent encore, de vous faire apprécier à sa juste valeur le bien-fondé du choix de notre Municipalité conduite par Anne HIDALGO de poursuivre un programme d'accélération des investissements, qui fait la part belle et donne la priorité à la transition écologique imposée par l'urgence climatique. Cette accélération se traduit concrètement tant dans les dépenses de fonctionnement, marquées par des efforts de sobriété et d'adaptation au changement climatique, que dans les dépenses opérationnelles d'investissement en faveur de la transition écologique.

C'est ainsi que nous prévoyons 115 millions d'euros en 2025 pour l'ouverture de nouveaux espaces verts, pour la végétalisation, pour la plantation d'arbres, qui sont au cœur de la politique de renaturation de la ville et de la promotion de sa diversité. A titre d'exemple, après la place de Catalogne, deux nouvelles forêts urbaines seront créées, place du Colonel-Fabien et place de l'Hôtel de Ville, d'ici 2026. Il y a aussi le réaménagement des grandes places à la périphérie de la ville, la transformation des quartiers, les zones concertées. Autre exemple, en 2025, la Ville poursuivra sa politique de déploiement des cours "oasis" dans les écoles et les collèges en investissant 7 millions d'euros supplémentaires, en plus des 7 millions d'euros déjà investis entre 2021 et 2023.

S'agissant des mobilités décarbonées, près de 90 millions d'euros sont prévus en 2025, après 600 millions depuis 2021 : 25 millions d'euros pour le Plan Vélo et le développement de pistes cyclables dans les quartiers populaires et les axes structurants du réseau, mais aussi l'extension du réseau de tramway, le développement d'espaces piétonniers apaisés pour la marche. Madame la Maire, vous parliez ce matin d'une cité, d'une ville apaisée. La marche et le vélo en font partie.

La transition écologique, c'est aussi la diminution de la consommation énergétique du bâti, la préservation des ressources, le développement des énergies renouvelables, pour lesquels près de 170 millions d'euros sont prévus en 2025, après plus de 440 millions d'euros depuis 2021. Prenons l'exemple des piscines pour lesquelles, en 2025, la Ville renforcera son effort pour leur performance énergétique, en investissant 6 millions d'euros, en complément des 14 millions d'euros d'ores et déjà investis.

La Ville subventionnera également les copropriétés privées à hauteur de 10 millions d'euros pour l'atteinte des mêmes objectifs de sobriété énergétique, dans le cadre du dispositif "Eco-rénovons Paris+", et continuera à accompagner les ménages dans le cadre du dispositif S.L.I.M.E. pour la maîtrise de l'énergie. Il est également à noter la poursuite des exonérations de taxe foncière en faveur des constructions neuves respectant les exigences de qualité environnementale et pour les travaux de rénovation énergétique dans les constructions anciennes.

En ce qui concerne la production d'énergies renouvelables, la Ville a lancé l'équipement d'une cinquantaine de toitures municipales. Ce programme se poursuivra. La Ville investira 7 millions d'euros, notamment pour les projets sur la Canopée des Halles et le Parc floral.

Une ville décarbonée, c'est l'adaptation de la ville et de son modèle économique au changement climatique. 23 millions d'euros sont prévus en 2025 pour la promotion d'une économie locale, résiliente et bas carbone, pour également pérenniser la baignade en Seine, déployer des ombrières et brumisateurs dans l'espace public, afin de protéger les Parisiennes et les Parisiens des chaleurs.

Pour conclure, après l'accélération de la transformation de Paris en lien notamment avec les J.O. et les Jeux paralympiques, notre collectivité va donc continuer d'investir en faveur de la transition écologique et sociale, pour un montant total de dépenses opérationnelles d'investissement qui devrait s'établir à 1,7 milliard d'euros, après 1 milliard 850 millions d'euros de crédits disponibles en 2024 et 1 milliard 750 millions d'euros de crédits exécutés en 2023.

L'évolution climat du budget mise en œuvre par la Ville de Paris depuis plusieurs années montre qu'une part croissante de ces dépenses d'investissement ont eu un impact favorable ou très favorable sur l'atténuation du réchauffement climatique. C'est ce même constat s'agissant de ses dépenses de fonctionnement, avec près d'1 milliard d'euros de dépenses favorables, ou très favorables, dans l'année 2023.

Je voudrais profiter du fait que j'ai le micro pour ajouter quelques mots, parce que le projet de délibération DDCT 166 concernant le rapport égalité entre les femmes et les hommes, a été adjointe à ce débat. J'avais l'intention de dire quelques mots. Je vais être excessivement rapide, parce que certains collègues y reviendront.

Ce sujet m'est cher. Le sujet de la lutte contre les violences faites aux femmes est inclus dans la communication sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'une priorité qui a été travaillée dans toutes les dimensions de l'action de la Ville, par des actions mises en œuvre pour prévenir et repérer les violences dont pourraient être victimes les agentes de la Ville, dans le cadre du travail, mais aussi familiales, pour les accompagner en cas de besoin, mais aussi par l'action auprès des usagères des services publics parisiens et auprès du public parisien dans son ensemble.

La lutte contre les violences faites aux femmes représente à elle seule près de 35 % des subventions égalité accordées en 2023, à quoi on peut ajouter les quelque 28 % d'actions en prévention et en sortie de la prostitution. Les violences faites aux femmes sont le nœud de la domination des femmes, dans l'espace public comme à la maison, par le biais des violences conjugales. Il est grand temps d'agir. Nous sommes à plus de 100 femmes assassinées en France. Nous ne sommes pas encore arrivés au 31 décembre. Il est grand temps d'agir.

Je me réjouis que notre Ville prenne toute sa part. Je me réjouis aussi que toutes les directions se sentent concernées et impliquées, de même que je dois un grand merci à toutes celles qui ont amorcé le mouvement "#MeToo", qui l'ont développé. Je dois un grand merci à toutes nos jeunes féministes, qui ont pris le relais avec brio. Je voudrais remercier toutes les associations qui agissent. Bien sûr, un grand merci à Hélène BIDARD.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les mots ne sont jamais assez durs pour qualifier l'ampleur du coup de rabot voulu par l'Etat, pour dire aussi le "hold-up" que s'apprête à commettre le Gouvernement BARNIER : "amputation", "saignée", "coup de massue", quel que soit le bord politique, le champ lexical est à peu de chose près le même, car pour certaines collectivités, il y va de leur survie.

Cette offensive unique est d'autant plus difficile à avaler que dans l'océan de la dette publique, la part imputable aux collectivités territoriales ne représente que 8 % de la dette globale. En somme, l'Etat fait payer aux collectivités sa gestion calamiteuse en grevant substantiellement leur budget, au lieu d'assumer ses responsabilités.

Il se trouve qu'à Paris, comme dans beaucoup d'autres villes, l'addition à payer est particulièrement lourde : 350 millions d'euros de coupe budgétaire prévus par le P.L.F. C'est l'équivalent d'environ 320 euros par famille parisienne. A ce stade, il ne s'agit pas d'une juste contribution à l'effort national, mais d'une véritable saignée, savamment orchestrée par les premiers détracteurs de nos services publics, qui se permettent en plus de jeter l'opprobre sur nos agents publics, des agents et des agentes sans qui le service public ne tiendrait pas, des agentes et des agents sans qui le service public ne fonctionnerait pas, qui sont chaque matin à pied d'œuvre au service de toutes les Parisiennes et Parisiens. Je tiens ici à dire que nous en sommes particulièrement fiers.

S'agissant des coupes budgétaires, pour reprendre les mots d'André LAINEL, président du comité des finances locales, c'est le supplice du garrot qui continue, car oui, cette supposée contribution à l'effort s'inscrit en réalité dans la continuité d'une politique de désengagement de l'Etat et d'une politique d'érosion de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. En plus d'être politiquement irresponsable, cette décision est, d'un point de vue démocratique, extrêmement grave.

Je pense qu'il y a aussi une évidence qu'il est utile de rappeler. Cette situation procède de choix politiques, d'une succession de choix politiques, de prétendus responsables politiques qui, d'ailleurs, pour certains, n'hésitent pas à lorgner avec avidité sur Paris et qui, dans le même temps, sont absolument incapables d'en prendre soin. Ce sont ceux-là mêmes qui ne prennent pas leur responsabilité pour ne pas financer l'accueil de centaines d'enfants qui dorment dans la rue à Paris. Ce sont ceux-là mêmes qui, face au fléau du "crack", n'assument toujours pas de mettre sur la table les moyens pour une prise en charge sociale et sanitaire qui soit à la hauteur. Ce sont ceux-là mêmes qui laissent prospérer les files d'attente d'étudiantes et d'étudiants qui cherchent à se nourrir.

A cela, s'ajoute une dotation globale de fonctionnement équivalente à zéro, des dépenses de péréquation qui augmentent, une dette de l'Etat à l'égard de la Ville qui s'élève à plus de 1,7 milliard d'euros, des transferts de fiscalité qui sont très partiellement compensés. Cerise sur le gâteau, l'Etat se comporte comme s'il était chez soi : il exploite le foncier de la Ville, mais ne paye pas le loyer.

Cela commence à faire beaucoup, d'autant plus que face à ce désengagement de l'Etat, on est dans une situation où la reprise du marché immobilier est extrêmement fragile. Cela entraîne une moindre recette au titre des D.M.T.O., recette qui n'a par ailleurs rien d'une recette résiliente, car elle est assise sur la spéculation immobilière. Je laisserai mon collègue Jérôme GLEIZES revenir sur ce point plus longuement.

Maintenant que l'on a posé ce constat, que fait-on ? La Ville va faire exactement comme elle l'a fait depuis maintenant de nombreuses années. Elle va prendre ses responsabilités. Elle va faire comme elle l'a toujours fait. Elle va se retrousser les manches pour pallier les défaillances de l'Etat, pour ne laisser personne au bord du chemin et surtout pour maintenir le cap de l'investissement en faveur de l'adaptation de notre ville aux dérèglements climatiques, pour que les plus fragiles ne subissent d'ailleurs pas de plein fouet leurs effets, qu'ils soient protégés.

Maintenir le cap de l'investissement pour financer le logement social, pour adapter la ville, pour garantir l'accessibilité de notre ville, cela suppose d'aller chercher de nouvelles recettes, en priorité. Ces nouvelles recettes, nous ne souhaitons pas qu'elles reposent sur les classes populaires, ni sur les classes moyennes, mais bien sur celles et ceux qui en ont davantage les moyens. C'est le sens des amendements qui ont été déposés au Parlement, par exemple, au sujet d'un tarif proportionnel à la taxe de séjour, ou en matière de fiscalité relative aux logements vacants.

Il faut de nouvelles recettes, mais aussi une priorisation de nos dépenses absolument nécessaire pour s'assurer que chaque euro dépensé le soit en faveur du climat et de la justice sociale. Nous y serons particulièrement attentifs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à Geoffroy BOULARD, Monsieur le Maire du 17^e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, "La cigale ayant chanté tout l'été, se trouva fort dépourvue, quand la bise fut venue". A la lecture du rapport d'orientations budgétaires, il semblerait que ce soit encore l'été pour l'Exécutif parisien, mais gare à la bise, qui risque d'être mordante, à l'approche des grands défis qui se posent à Paris, et qui ne se limitent plus à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques !

Vous mettez en péril, dans ce projet, le financement de la transition écologique. Avec une baisse des subventions d'investissement, de 150 millions d'euros, nous nous inquiétons de la bonne mise en œuvre du Plan Climat, que nous allons examiner cet après-midi, qui requiert 500 millions d'euros de plus par an, soit 13 milliards d'euros d'ici 2050.

C'est d'autant plus inquiétant que les recettes d'investissement sont en baisse. La manne des loyers capitalisés étant condamnée à se tarir, après que vous l'avez usée au-delà du raisonnable et de l'acceptable à hauteur de 1,2 milliard d'euros pour payer les dépenses de fonctionnement, en hausse constante de 60 millions d'euros depuis 2014.

Vous enjolivez la réalité du logement, a fortiori du logement social, qui est délaissé dans son entretien courant, et sa nécessaire rénovation énergétique, qui, au rythme actuel, ne permettra pas d'atteindre une décarbonation complète du parc social d'ici 2050.

En réponse, vous faites encore et toujours de la "com", de la diversion, en attaquant les personnes, en ne répondant jamais de manière détaillée aux critiques qui vous sont faites, argumentées, et encore moins aux propositions. Vous préférez renforcer la préemption au coût amer que découvrent les Parisiennes et Parisiens sur leurs fiches d'imposition de taxe foncière.

Cette préemption vous permet d'afficher des résultats éloquentes dans votre objectif de logements sociaux, mais reste sans effet sur les Parisiens, dont la liste d'attente, faut-il le rappeler, pour un logement abordable, s'allonge inexorablement. Ce n'est pas l'opposition qui le dit, c'est l'APUR : ils étaient 100.000 ménages de classe moyenne en 2001 en attente. Ils sont 258.000 en 2022 : voilà le bilan de votre politique en matière de logements sociaux et l'Etat a bon dos.

Le risque de ne pas prendre efficacement et durablement les mesures sur ces enjeux cruciaux trouve sa source dans votre inconséquence, non sans une certaine insouciance budgétaire. Ce que vous reprochez à l'Etat, l'endettement pour payer ses dépenses de fonctionnement, vous vous l'êtes autorisé sans vergogne, depuis des années, au mépris du Code général des collectivités territoriales et du droit commun, avec les loyers capitalisés. Vous avez hypothéqué la Ville et réduit ses marges de manœuvres financières.

Maintenant, quelle solution vous reste-t-il ? Dans l'impasse, vous avez choisi l'impôt et le matraquage fiscal. Vous avez décidé d'augmenter massivement la taxe foncière et trahi votre promesse électorale, conduisant au renchérissement du coût de la vie et à la fuite des familles.

Vous avez actionné un deuxième levier, le surendettement, qui, par effet boule de neige, vous échappe, avec une charge financière démesurée pour une collectivité à hauteur des économies qui vous seront demandées par la contribution nationale. Ce surendettement illustre votre incapacité à dégager une épargne brute de fonctionnement importante.

Vous clamez un autofinancement important, une capacité à 60 %. Qu'en est-il vraiment ? Quand on s'y penche de plus près, les chiffres sont plus bavards, car le remboursement de 300 millions d'euros d'emprunt par an réduit votre épargne réelle nette à 260 millions d'euros. C'est une épargne réelle nette inférieure à l'épargne réglementaire. C'est également une capacité de remboursement de la dette qui est fixée à 17 ans, alors que le seuil d'urgence est à 13 ans. Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire. Les recettes d'investissement sont au minimum, voilà vos orientations financières. C'est au détriment de l'adaptation de notre Capitale et des services publics de proximité.

Au lieu de baisser les investissements de 150 millions d'euros pour trouver 500 millions d'euros supplémentaires pour la transition écologique, il ne vous reste qu'une solution : baisser vos dépenses de fonctionnement. 250 millions, Madame la Maire, c'est ce que vous aviez promis. Que nenni ! C'est d'ailleurs l'équivalent de vos charges de dettes, ou encore du coût de l'absentéisme.

Les leviers existent, si on y regarde de plus près. Encore faut-il s'en saisir, car la Ville de Paris doit prendre sa part de responsabilité dans le contexte budgétaire décrit par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, restreint, que nous connaissons.

Le temps de travail légal est de 1.607 heures par an. Bien que le règlement soit conforme à la loi, dans la réalité des faits, seulement 25 % des agents sont bien à la durée légale. Vous avez pris vous-même le soin, d'ailleurs, de le préciser dans le rapport d'orientations budgétaires 2025. C'est assez savoureux, mais tout à fait inquiétant.

Le coût de cet écart, d'après la Chambre régionale des comptes... Oui, vous assumez, Monsieur GUILLOU, qu'un quart des agents soient à 1.607 heures. Personne en France, dans les collectivités qui sont gérées par des maires, ne peut se féliciter qu'un quart des agents soient à 1.607 heures. Il n'y en a pas, Monsieur. Maintenant, on ferme des crèches, Monsieur. Ce sont 2.000 emplois qui sont concernés à la Ville de Paris !

Toilettez vos pratiques opaques ! Ce n'est pas l'opposition qui le dit. C'est la Chambre régionale des comptes, comme le régime des autorisations spéciales d'absence, ou encore le sujet des sujétions, que vous avez complexifié pour déroger au cadre légal, dans un flou total.

Madame la Maire, des solutions existent pour sortir Paris de ce marasme financier qui dure depuis trop longtemps. Retrouvez des marges de manœuvre, gardez les investissements dans la transition écologique, améliorez l'état de nos services publics, allégez le poids de la fiscalité qui pèse sur les épaules des Parisiens. Ils vous en seront reconnaissants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Geoffroy BOULARD.

Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER. Monsieur le Sénateur, c'est à vous.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Si nous sommes tous d'accord pour dire que la dégradation des finances publiques de l'Etat est une responsabilité partagée par tous les bords politiques, la dégradation, tout aussi grave, des finances de la Ville de Paris, relève intégralement de votre responsabilité.

Je vais dire un mot sur les recettes. Plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la Ville ressort de la fiscalité, avec notamment, Rachida DATI l'a dit tout à l'heure, la hausse très forte de la taxe foncière, plus 69 % en deux ans.

Vous parlez des D.M.T.O. en disant qu'il s'agit de prévisions prudentes, contrairement aux années précédentes. Vous déplorez que seulement 26.000 ventes d'appartements aient eu lieu les 12 derniers mois. C'est le résultat de votre politique, qui consiste à restreindre l'offre privée. Il est logique que quand il y a moins d'offres privées, il y a aussi moins de mutations et de rotations de logements privés.

Vous regrettez qu'il n'y ait plus de dotation globale de fonctionnement. Il faut se retourner vers François HOLLANDE. C'est lui qui l'a décidé. Si la Ville a été écrêtée et aujourd'hui, n'en perçoit plus, c'est parce qu'elle a par ailleurs des recettes très importantes, un potentiel financier très élevé.

Sur les dépenses, mon collègue Grégory CANAL reviendra sur la gabegie des ressources humaines. Vous regrettez également de ne pas pouvoir assumer toutes les dépenses sociales avec l'augmentation des R.S.A. Cependant, s'il y a plus de R.S.A. à verser, c'est aussi la démonstration de l'appauvrissement de Paris, que je dénonce depuis tant d'années.

Je dirai un dernier mot sur les investissements, puisque vous dites que vous investissez beaucoup, 1,5 milliard d'euros cette année. C'est à peu près le même montant depuis le début du mandat d'Anne HIDALGO, 1,5 milliard par an. Cependant, dans le même temps, la dette explose, puisqu'on passe de 4 à 9 milliards d'euros sur cette même période. Pourtant, vous parlez d'un recours "maîtrisé" à l'emprunt. C'est tout de même, une fois de plus, près d'un milliard d'euros supplémentaires en 2025, 9,3 milliards de dette, c'est-à-dire l'équivalent de l'intégralité des dépenses de fonctionnement d'une seule année.

Nous contestons tous ces choix. Surtout, on se demande : pour quoi faire ? Pour quoi est-ce faire ? Quel équipement est-ce ? De quoi se souviendra-t-on, dans quelques années, de ce mandat ? La réalité, c'est que la majeure partie des dépenses d'investissement est passée dans le logement, c'est-à-dire la préemption, pas la création de logements supplémentaires, et dans la voirie, c'est-à-dire faire, défaire, refaire les trottoirs, embêter les Parisiens avec les chantiers.

Avec Rachida DATI, nous contestons les choix, et nous contestons la gestion !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

Je donne la parole à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, les orientations budgétaires que vous nous présentez aujourd'hui illustrent les dérives financières chroniques de votre gestion. Plutôt que de bâtir une trajectoire financière responsable, vous avez sacrifié les marges de manœuvre de notre Ville. Désormais, Paris fait face à une situation budgétaire alarmante, marquée par une explosion de la dette et une dépendance accrue au mécanisme d'emprunt.

Depuis des années, vous refusez d'engager des réformes structurelles pour rationaliser les dépenses de fonctionnement. Cet immobilisme a conduit à une explosion de la fiscalité. En 2023, les Parisiens ont subi une augmentation brutale de 62 % de la taxe foncière, frappant de plein fouet les propriétaires.

Aujourd'hui, vous subissez les conséquences de cette stratégie périlleuse. La dépendance à des recettes volatiles, comme la C.V.A.E. ou la T.V.A., a permis un surcroît de recettes soutenu par l'inflation, mais vous avez choisi de spéculer sur leur pérennité, sans anticiper leur gel prévu dans le projet de loi de finances. Ce n'est pas faute de vous avoir prévenu lors de l'examen du budget supplémentaire.

Vous envisagez de financer entre 300 et 350 millions d'euros supplémentaires de dépenses par l'endettement, portant le recours à l'emprunt à près de 1 milliard d'euros en 2025, pour atteindre un encours de 9,3 milliards d'euros, auxquels s'ajoute 1,8 milliard d'euros de loyers capitalisés, votre fameuse dette cachée constituée en dépouillant les bailleurs sociaux que vous renflouez aujourd'hui pour tenter d'enrayer la dégradation progressive du parc social de Paris.

Cette trajectoire budgétaire est insoutenable. Elle révèle une gestion qui reporte la charge sur les générations futures, sans vision claire pour rétablir l'équilibre. La dette de la Ville de Paris a explosé, triplant en dix ans. En 2025, l'endettement par habitant sera de 3.981 euros, contre 3.686 euros en début d'année 2024. C'est 8 % d'augmentation. Cette spirale d'endettement se double d'une augmentation des coûts de la dette, déjà estimés à 204 millions d'euros pour 2025.

Votre incapacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement aggrave cette situation. Depuis 2013, celles-ci ont augmenté de 20 %, atteignant 4,3 milliards d'euros en 2023, sans amélioration notable du service rendu aux Parisiens. Les dépenses de personnel, deuxième poste budgétaire, ont progressé de 26 %, alors qu'un fonctionnaire sur trois est absent chaque jour selon votre propre rapport social. Aucune projection d'économie pour 2025 n'a été annoncée, malgré la promesse d'un plan de 250 millions d'euros faite en 2022. Cette inertie est inquiétante et prive la Ville des moyens nécessaires pour investir dans des projets structurants. En conséquence, vos orientations budgétaires réduisent encore les investissements, affaiblissant votre capacité à répondre aux besoins des Parisiens.

Enfin, votre dépendance à la péréquation montre l'ampleur de la fragilité financière de Paris. Vous misez sur ce mécanisme pour augmenter vos recettes à partir de 2026, mais cette projection est illusoire, si elle n'est pas

accompagnée d'un retour à une gestion budgétaire exemplaire. Sans trajectoire budgétaire vertueuse, il est probable que notre collectivité soit sanctionnée et privée de ressources pourtant cruciales.

Seules des économies sérieuses et une maîtrise des dépenses permettront de diminuer la dette et de retrouver des marges financières pour investir. Monsieur le Maire, votre gestion a enfermé la Ville de Paris dans un cercle vicieux de dettes et de dépenses non maîtrisées. Il est temps de prendre vos responsabilités et de renouer avec une logique d'économies, faute de quoi Paris continuera de s'enfoncer dans une impasse budgétaire. Nous attendons toujours les réformes nécessaires pour restaurer la capacité d'action de notre Capitale et répondre aux attentes des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM. Vous avez fini d'utiliser le temps accordé à votre groupe. Je dis cela pour Sandra BOËLLE, qui aura évidemment l'occasion de se rattraper lors de l'examen du budget. Elle patientera un mois pour s'exprimer pleinement.

Je dis cela non pas pour que Sandra BOËLLE aille faire autre chose cet après-midi, mais pour qu'elle ne soit pas surprise que son nom ne soit pas appelé en début d'après-midi, lorsque nous reprendrons ce débat sur les orientations budgétaires, car vous l'avez compris, chers collègues, nous allons suspendre pour le déjeuner.

La séance reprend à 14 heures 45. La première intervenante sera Raphaëlle PRIMET, la coprésidente du groupe Communiste et Citoyen.

Bon appétit !

Suspension et reprise de ma séance.

(La séance, suspendue à treize heures est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme Anouch TORANIAN, adjointe).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous reprenons la séance sur le débat d'orientations budgétaires de la Ville de Paris.

2024 DFA 61 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, deux mois après la dissolution rocambolesque de l'Assemblée nationale, nous avons appris que le déficit de l'Etat atteignait plus de 6 %, bien au-delà des prévisions pourtant validées par LE MAIRE et autres ATTAL. Avant même les législatives, les Ministres préparaient l'austérité. Ils savaient, mais se sont bien gardés de communiquer la situation aux électeurs amenés à se présenter aux urnes : un déni de démocratie.

Désormais, le Gouvernement et certains, à droite de cet hémicycle, refusent de mobiliser la fiscalité pour faire baisser le déficit public. Le cœur de cible des "macronistes", en bons élèves de la droite dure à laquelle ils se sont ralliés depuis, c'est la baisse de la dépense publique. L'option du levier fiscal a été abandonnée quand de plus en plus d'économistes démontrent que l'impact négatif des hausses d'impôts est bien moins fort que celui d'une baisse des dépenses publiques. L'impôt est devenu tabou, alors qu'il est un des piliers de notre contrat social. Décider qui contribue et comment est au cœur de notre démocratie. Or cette notion s'effrite, et la démocratie avec.

Les discours ambiants dégradent d'ailleurs de plus en plus le service public. Je pense à la sortie lunaire de M. SARKOZY sur les professeurs. Je pense à M. BOURNAZEL, ici présent, qui jette l'opprobre sur les agents de la Ville pour appuyer des économies de bouts de chandelles du Ministre KASBARIAN. C'est l'avènement des médiocres, qui, chaque jour, nous rappellent l'ampleur du mépris pour ceux qui servent l'intérêt général, alors même qu'ils sont, quand cela les arrange, les premiers à en demander pour leur crèche, leur école, leur sécurité.

Mme CARRÈRE-GÉE nous a encore parlé ce matin de nos soi-disant désorientations budgétaires. Regardez-vous. Regardez la dégradation de la situation financière dont nous héritons au niveau national, après près de dix ans d'actions publiques au service de vos amis. Ce sont ceux-là mêmes qui nous ont menés droit dans le mur qui continuent d'utiliser les vieilles recettes et nous imposent une économie de plus de 65 milliards d'euros, dont 5 à 9 milliards sur le dos des seules collectivités territoriales. Or les collectivités représentent 70 % de la commande publique. Ce sont des acteurs clé de l'économie locale. Cette baisse de ressources aura donc un impact direct sur les T.P.E. et P.M.E. qui font vivre les territoires. Les défaillances d'entreprises se multiplient. Il y a eu 66.000 défauts d'entreprises en 12 mois en France. Les grands amis de l'entreprise et autres Mozart de la finance proposent d'en saigner encore davantage en saignant les collectivités locales.

Pour Paris, concrètement, cette cure d'austérité représente au pire un manque de 300 à 350 millions d'euros. Même si certaines mesures vont atténuer le choc budgétaire, il restera quand même lourd à absorber. Comment faire pour répondre à cette situation ? En augmentant les tarifs des services proposés aux Parisiennes et aux Parisiens ? Certainement pas !

Madame DATI, l'année dernière, à la même époque, vous disiez refuser d'être complice du braquage des Parisiens. Aujourd'hui, vous proposez de faire passer chaque Parisien à la caisse en leur ponctionnant 350 euros en 2025.

Alors que faire, à nouveau ? Arrêter d'ouvrir des bibliothèques pour toutes et tous ? D'accueillir tous les publics au conservatoire ? Evidemment, non. Supprimer des postes d'agents de la Ville de Paris, alors qu'ils ont été une des clés de notre sortie de crise du Covid, ont permis aux J.O.P. de se dérouler dans les meilleures conditions, et sont acteurs de tous les grands pans de la vie quotidienne des Parisiennes et Parisiens ? Bien sûr que non. En finir avec l'accueil et la prise en charge des gens vivant à la rue, alors que leur nombre explose et que l'Etat regarde ailleurs ? Certainement pas. Cesser de financer l'accès aux cantines scolaires en fonction du quotient familial des parents ? Toujours pas. Fermer des centres municipaux de santé ? Evidemment non. Faire tout ceci à la fois ? Vous l'aurez bien compris, tout cela est hors de question.

Ces actions sont toujours partie prenante de politiques publiques fondamentales pour notre groupe et pour la majorité. Elles permettent de lutter activement contre les inégalités sociales qu'organisent sciemment les Gouvernements successifs depuis dix ans. Nous devons nous donner les moyens de les financer en activant tous les leviers. C'est le sens de notre amendement sur les recettes, que mon camarade Ian BROSSAT a présenté tout à l'heure. C'est d'ailleurs l'objet de la mission sur les finances locales de Nicolas BONNET-OULALDJ et Paul SIMONDON d'il y a deux ans. Leurs propositions, que je vous invite à relire, sont toujours d'actualité.

Oui, d'autres politiques budgétaires sont possibles. Les récents débats à l'Assemblée nous l'ont prouvé. Nous devons garder un haut niveau de financements publics, tant en investissement qu'en fonctionnement. Nous le faisons toujours en 2025, avec 1,7 milliard d'euros pour financer le logement social, l'accessibilité et l'adaptation de Paris au changement climatique. Nous voulons aussi poursuivre le travail sur l'égalité femmes-hommes. Ces questions sont un pilier de nos politiques publiques, mais doivent redevenir une priorité budgétaire. Nous en avons fait un engagement. L'actualité nous rappelle à nos obligations. Nous devons refuser le racket de l'Etat et continuer d'investir à tous les niveaux de l'action publique.

Aujourd'hui, ces orientations nous permettent de construire des logements sociaux, de créer des pistes cyclables et de protéger les cyclistes, d'aménager nos portes et nos quartiers, de répondre à l'urgence et de construire des centres municipaux de santé, alors que le Covid nous avait prouvé la pertinence du modèle, de développer encore la ceinture verte et sportive le plus rapidement possible. Ces orientations nous offrent les clés d'un budget en suspens, mais en phase avec les attentes des Parisiens.

Il n'est nullement question de mise sous tutelle chère à Mme DATI, ou d'autres aberrations juridiques et financières, mais bien d'une gestion cohérente et respectueuse des règles comptables. Désormais, que Mme DATI, Mme CARRÈRE-GÉE et M. BOURNAZEL aillent expliquer aux élus de leurs propres partis respectifs qui, partout à travers la France, contestent l'autorité budgétaire qu'on leur impose, qu'ils braquent la population, qu'ils sont mauvais gestionnaires et qu'ils doivent tous être mis sous tutelle.

De notre côté, il y a beaucoup à faire et nous devons unir nos forces avec les parlementaires de tous horizons, afin que les collectivités puissent sortir de cette situation par le haut.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est, comme chaque année, un moment majeur de la vie de notre collectivité, un moment qui nous permet de nous exprimer sur nos grands investissements, sur les priorités politiques que nous souhaitons mener. C'est aussi dans ce débat que le législateur a voulu que soit présenté un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, en application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Mon intervention, vous l'avez compris, portera sur le projet de délibération DDCT 166, communication consacrée au rapport sur l'égalité femmes-hommes, dont vous pouvez également consulter une synthèse. Je vous invite évidemment à le faire, si vous ne l'avez pas déjà fait. Ce rapport qui nous est présenté va au-delà du simple tableau comptable de l'action de la Ville comme employeur. Il aborde le fond de l'action de notre collectivité auprès du public parisien, usagers comme usagères des services de la Ville, citoyens et citoyennes faisant partie intégrante de la vie de notre Capitale.

La promotion de l'égalité femmes-hommes, dans leurs pratiques et dans leur vie, constitue en effet un axe névralgique de l'action de la Ville, qui passe souvent, malheureusement, un peu inaperçu derrière les grandes opérations urbaines, ou les compétences majeures dont dépendent les services de notre administration. Pourtant, malgré la contrainte budgétaire que nous connaissons tous ici, en dépit aussi d'une forme de crispation patriarcale de nos sociétés dans les dernières années, y compris en France, où le Haut-commissariat à l'égalité constate, je cite, "Un bâclage à l'œuvre partout", nous avons réussi, à Paris, à faire progresser nos dépenses en la matière, avec une progression de 32 % depuis 2019.

Les actions mises en œuvre au titre de cet investissement sont loin d'être symboliques : financer des actions contre les violences faites aux femmes, mais aussi en matière de sortie de la prostitution, d'éducation à l'égalité, d'accès aux droits des femmes, d'emploi, d'insertion, d'aménagement de l'espace public pour le rendre réellement égalitaire. Partout, dans nos arrondissements, nous connaissons les associations et services qui mènent ces actions. Nous pouvons témoigner du caractère essentiel de leur accompagnement. Nous constatons aussi l'intérêt rencontré par ces actions de sensibilisation qui donnent les bons réflexes et favorisent l'engagement.

Les différentes directions de la Ville ont su le décliner auprès de leur public, en partant de leur logique professionnelle spécifique. Ainsi, la DAC, la Direction des Affaires culturelles, a pu réaliser une exposition mettant en valeur le travail des archivistes, avec l'exposition "Cinq femmes aux Archives de Paris", soutenir une installation musicale spatialisée, "Un Orchestre à Soi", ou encore en présentant des événements dans les bibliothèques parisiennes, ou le spectacle vivant.

Promouvoir la culture de l'égalité, cela se fait aussi par le travail réalisé pour mieux informer de l'action des services et cibler le besoin des femmes, notamment les plus précaires, ou celles qui sont victimes de violences. Je me réjouis, comme beaucoup ici, que nous ayons trouvé les moyens pour adapter nos politiques publiques, par des marches exploratoires, par un aménagement pensé aussi en fonction du genre.

Ce que montre l'action de la Ville de Paris, c'est que la recherche de l'égalité femmes-hommes est à la fois un objectif et une méthode, qui traverse toutes nos politiques publiques. Loin d'attendre que cette égalité se fasse spontanément, à la faveur d'une très lente évolution des mentalités, nous voulons conquérir cette égalité, la placer au cœur de nos pratiques, en étant proactifs. Il s'agit d'une puissante volonté politique de la majorité municipale, portée par l'espoir de construire enfin une société à laquelle toutes et tous peuvent participer pleinement, dans l'égalité et le respect.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les débats d'orientations budgétaires se répètent chaque année avec souvent les mêmes arguments, mais aussi une situation qui empire toujours davantage. Le désengagement de l'Etat se renforce et notre dépendance aux D.M.T.O. s'aggrave.

Cette année, une situation particulière s'ajoute à nos défis. Personne ne connaît aujourd'hui quel projet de loi de finances sera finalement adopté. Le rejet en première lecture à l'Assemblée nationale, suivi des annonces du Premier Ministre sur une révision de la partie dédiée aux collectivités territoriales, illustrent cette incertitude. Les propositions des associations d'élus montrent qu'il existe des marges de manœuvre significatives, mais pour l'heure, le P.L.F. initial aurait un impact évalué entre 300 et 350 millions d'euros pour Paris.

Cette approche est incompréhensible. En diminuant les moyens des collectivités territoriales, nous amplifions le caractère récessif d'un P.L.F. déjà estimé par l'O.F.C.E. comme réduisant la croissance de 0,8 point. L'investissement local, qu'il s'agisse de construire des écoles, d'aménager des infrastructures sportives, ou d'adapter nos territoires au dérèglement climatique, joue un rôle central dans notre économie et notre résilience face aux défis environnementaux. Je voulais saluer deux investissements majeurs : le réservoir d'Austerlitz et le tunnel réservoir VL8 du S.I.A.A.P., surtout après notre hommage de ce matin aux victimes de Valence.

Attaquer le budget des collectivités territoriales, on parle aujourd'hui de 5 milliards d'euros, c'est amplifier la crise à venir, comme l'a rappelé Mme la Maire dans son intervention de ce matin. Depuis 2014, nous dénonçons un désengagement progressif de l'Etat, amorcé sous la présidence SARKOZY, poursuivi sous HOLLANDE et amplifié sous MACRON. La dotation globale de fonctionnement pour Paris a été réduite à néant depuis 2023. Ce désengagement trouve son origine dans une erreur stratégique : l'acceptation par Paris d'une contractualisation avec l'Etat sous Édouard PHILIPPE, isolant ainsi notre ville des autres collectivités locales, au lieu de former un front commun. Pendant un temps, la hausse des D.M.T.O. a masqué cette réalité, mais aujourd'hui, nous payons le prix de cet isolement et de notre dépendance accrue à cette source de financement volatile.

La réforme de la fiscalité locale menée par Bercy déconnecte encore davantage les recettes des collectivités de leurs besoins. Le remplacement des impôts locaux par une fraction de la T.V.A. est profondément illogique. Non seulement la T.V.A. est un impôt inégalitaire, mais étant basée sur la consommation, elle est éloignée des champs d'action des collectivités territoriales.

Dans le cas de Paris, cette fracture s'aggrave par des relations historiques complexes entre Paris, capitale de la France, et Paris Ville. Jusqu'en 1977, Paris n'avait pas de maire élu, mais un préfet, et la D.G.F. reflétait cette singularité avec des montants très élevés, plus de 1,3 milliard d'euros en 2010. Aujourd'hui, cette dotation a disparu, mais les coûts supportés par la Ville comme l'entretien des bâtiments prêtés à titre gratuit, à l'image de la Sorbonne, des lieux de pouvoir et des infrastructures, reste. Paris ne peut plus continuer à assumer gratuitement pour l'Etat ce

que les économistes appellent les "coûts d'agence". Il va falloir que cesse cette situation et que notre Ville facture ces coûts à l'Etat.

Je rappelle comme à chaque D.O.B. que la charge de la dette ne serait pas si élevée si la Ville avait maintenu la dotation globale de fonctionnement. Nous devons cependant pointer une divergence avec l'Exécutif. Il est risqué de reposer autant l'équilibre budgétaire sur les D.M.T.O. Si la baisse récente des prix immobiliers et du volume des transactions est notable, nous ne vivons pas une crise immobilière redoutable. Nous sommes loin de la crise des "subprimes" de 2008 ou de la crise des années 1990, où entre 1991 et 1997, les prix réels avaient baissé de 46 %. Au contraire, à plus de 10.000 euros le mètre carré, nous devons nous interroger. Ne sommes-nous pas face à une bulle immobilière, c'est-à-dire à un prix de marché plus important que la valeur réelle de ces biens ?

Au-delà de Paris, deux études importantes, pour les bancs de droite, l'une de La Banque Postale et l'une de la D.G.C.L., sur les D.M.T.O., qui affectent tous les départements de France : en 2023, 15 départements avaient une épargne brute négative. 2024 sera pire. Paris ne peut ignorer cette tendance qui se prolonge en 2024. Cette dépendance pourrait s'accroître si le Gouvernement relevait les plafonds de D.M.T.O. Il n'est pas raisonnable de baser une croissance des recettes locales sur un actif improductif comme l'immobilier. C'est une erreur stratégique.

Le sous-investissement est l'un des principaux facteurs expliquant le retard de l'Europe par rapport aux États-Unis depuis 2019, comme l'analysait l'O.F.C.E. dans une note de mai 2024, "Le décrochage européen en question". Le seul investissement important en Europe est celui de l'immobilier, mais celui-ci est bien moins générateur de richesses que ne le sont les technologies de l'informatique et de la communication, et surtout les dépenses de recherches publiques et privées. Les investissements publics, notamment la transition écologique et l'innovation, sont pourtant plus générateurs de richesse que l'immobilier. Laissons les villes financer les résidences, comme la France l'a fait à Paris avec Belgrand au XIXe siècle pour le réseau d'eau. Faisons de l'énergie le nouveau réseau de la résilience climatique du XXIe siècle. Un autre modèle économique des villes est possible, bien différent du projet de loi de finances de 2025.

Merci de votre attention.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Madame la Maire, débat après débat, nous n'avons cessé de vous rappeler la dégradation budgétaire de notre Capitale. Budget après budget, notre diagnostic est le même, depuis dix ans, un peu plus confirmé à chaque fois. Vous clamez que l'endettement finance les investissements pour une ville plus résiliente et plus inclusive. Ceux-ci déclineront l'année prochaine de 150 millions d'euros, tandis que les dépenses de personnel augmenteront de 60 millions d'euros, pour la onzième année consécutive.

La réalité, c'est que votre surendettement alimente les dépenses de fonctionnement et ne sert plus à transformer Paris : Plan Vélo en retard, plan de rénovation des logements sociaux en retard, Plan Climat infinançable.

Nous voulons plus d'investissements dans les services de proximité, les crèches, les espaces verts, la police municipale, les salaires des agents sur le terrain, et moins de dépenses de fonctionnement inutiles à l'Hôtel de Ville. Débureaucratisons la gestion de Paris !

Revenons sur votre Plan Climat. Il nécessite 13 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2050. Comment allez-vous financer 500 millions d'euros d'investissements supplémentaires par an : avec encore plus d'impôts, ou par la dette ? Le poids de cet endettement, 10 milliards d'euros fin 2026, alourdi par des intérêts annuels de 225 millions d'euros, hypothèque l'avenir de Paris. Un proverbe indien dit : "Une dette, une plaie et un feu ne doivent pas s'éterniser". La dette s'éternise à Paris.

Si la Ville de Paris était un Etat membre de l'Union européenne, elle serait mise en cause pour dette excessive et serait sanctionnée par la Commission européenne. Plutôt que de diminuer les investissements ou d'accuser la conjoncture, faites des économies sur le train de vie de l'Hôtel de Ville. Nous n'avons eu cessé de vous dire que la hausse de la taxe foncière était une erreur inacceptable, parce qu'elle ne réglait aucun problème. Si vous le souhaitez, nous vous invitons à reprendre nos propositions : 1 milliard d'euros d'économies en six ans sur le train de vie de l'Hôtel de Ville.

Ce manque de cap, ce manque de vision d'avenir, les personnels le ressentent. Oui, avec un coût de l'absentéisme à 250 millions d'euros, soit l'équivalent de 5.000 agents, il est temps que la Ville agisse. Tandis que vous déplaçonnez le salaire de vos collaborateurs de cabinet, plus de 308 agents gagnent à peine plus que le SMIC. Qu'avez-vous fait pour vos agents, vous qui en parlez tant ? Rien. Au contraire, ce que nous souhaitons pour remotiver les agents de la Ville de Paris, c'est valoriser leur carrière, c'est promouvoir leurs efforts, c'est diminuer leur pénibilité sur le terrain, mais aussi les soutenir financièrement.

La Ville de Bordeaux, où le maire, M. HURMIC, est écologiste, est touchée par un taux d'absences colossal, mais M. HURMIC, lui, agit. Il a pris le taureau par les cornes. Il a fait notamment des contrôles administratifs et médicaux des arrêts de travail de longue durée, comme nous le proposons. Nous ajoutons d'autres propositions : la

modulation des primes, afin de lutter contre l'absentéisme récurrent : 50 millions d'euros d'économie. Nous proposons le respect des 35 heures. Cela permettrait 50 millions d'euros d'économie. Ou encore, la promotion du sport pour les agents, afin de favoriser le bien-être au travail.

Enfin, je souhaite vous interroger, si c'est possible, sur le cas précis de la gestion R.H. De manière concrète, en moyenne, un agent affecté à la gestion R.H. coûte deux fois et demie plus cher qu'un autre agent de la Ville. Qui est précisément affecté à cette catégorie ? Je m'étonne, car en 2021, le taux d'absentéisme de cette gestion R.H. était proche de 1,7 %. En 2022, il est de 31 %. Quel est le tour de passe-passe ? Quelle est la magouille qui a été la vôtre pour masquer les chiffres de l'absentéisme ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

Les débats d'orientations budgétaires se suivent, mais celui-ci est quand même bien particulier. Quand on est élu, on doit parfois se transformer, en quelque sorte, en "lanceur d'alerte". C'est bien un message d'alerte que ce débat budgétaire nous permet d'adresser cet après-midi, car tout se passe comme si la gauche parisienne, la Municipalité menée par Mme HIDALGO, souhaitait préparer les esprits parisiens à une nouvelle hausse des impôts, car oui, cet après-midi, c'est bien la nouvelle : attention, une Z.T.L. peut en cacher une autre ! Mme HIDALGO avait lancé, voilà il y a quelques semaines, une "zone à trafic limité", mais ce qu'il faut savoir désormais, c'est qu'elle prépare une "zone à taxation lourde". C'est la seconde Z.T.L.

Bien sûr, elle le niera, comme elle avait nié, voilà deux ans, lorsque je l'avais soupçonnée, à l'occasion d'une question d'actualité de notre Assemblée, une hausse des impôts, plus particulièrement de la taxe foncière. Quels avaient été ses mots, à cette époque, mes chers collègues ? Je vais vous en rappeler le verbatim de manière très fidèle. Mme HIDALGO nous avait dit : "Il n'y aura pas de hausse des impôts à Paris et je tiens toujours mes promesses".

Probablement, Mme HIDALGO nous tiendra ce même discours, mais, voyez-vous, du côté de la droite parisienne, de Changer Paris, avec Rachida DATI, nous avons quelques crédits à faire valoir, lorsque nous alertons cet après-midi, de la prochaine hausse des impôts, parce que précisément, il y a deux ans, nous l'avions déjà dit. C'est ce qu'il s'est produit, ne vous en déplaise. Cette hausse des impôts est inéluctable : l'année prochaine, 994 millions d'euros de dette supplémentaires, pour aboutir à 11 milliards d'euros à la fin de l'année 2025.

Les leviers financiers, il n'y en a pas énormément : faire des économies dans les dépenses de fonctionnement. Mme HIDALGO, ce matin, n'a même pas prononcé ce mot. Ce peut être de réduire les investissements. Mme HIDALGO se fait fort de rester à 1,7 milliard d'euros, dont 250 millions d'euros pour de la préemption immobilière, que nous contestons très formellement du côté de la droite parisienne. Le troisième levier, le cas échéant, si on ne veut toujours pas avoir recours à la dette et à la hausse des impôts, c'est de maîtriser la dépense de personnel. Or nous en sommes très loin, parce que dans les orientations que vous nous présentez, c'est 1.031 postes créés et 698 emplois supplémentaires annoncés. On le voit bien, il n'y a plus que ce dernier levier, qui, malheureusement, va être actionné.

La seule question qui se pose, en réalité, c'est de savoir, non pas s'il y aura une hausse des impôts à Paris, mais quand aura-t-elle lieu. Je pense que la gauche parisienne n'est pas folle, qu'elle n'augmentera pas les impôts en 2025, pas la veille d'une échéance municipale. En revanche, si la gauche parisienne était toujours à l'Hôtel de Ville en situation majoritaire en 2026, je le dis cet après-midi, très solennellement : les Parisiens ne couperont pas à une nouvelle hausse des impôts.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues. "Vous savez, les écarts de salaire sont simplement la traduction du temps partiel que choisissent les femmes". Ou encore : "Vous savez, les femmes ne sont pas à l'aise dans les métiers de direction". Ou encore : "Vous savez, les femmes ont du mal à s'intégrer dans notre métier". D'autres phrases, aussi, profondément misogynes, du type : "Elle, directrice, tu n'y penses pas ! Elle ne sait pas gérer ses émotions !". Pire, en parlant d'une femme qui vient d'accéder à des responsabilités importantes : "Elle, elle n'a pas les compétences". Ou le fameux : "Elle est autoritaire", car c'est bien sûr, cela a même été prouvé scientifiquement, les femmes qui accèdent au pouvoir ou aux hauts postes sont génétiquement autoritaires ou autoritaristes. On le sait bien.

Nous les avons toutes et tous entendus, ces petites phrases dites comme une évidence, comme pour se rassurer, parce qu'après tout, "on" le sait bien, pour justifier les écarts de salaire et de carrière des femmes, ou la ségrégation genrée de certains secteurs. Elles permettent de mettre un terme au constat malaisant que l'organisation du travail et le fonctionnement de notre société ne sont pas peut-être pas justes, que nous ne sommes pas tous égaux et égales face à l'emploi, qu'il conviendrait peut-être de faire quelque chose plutôt que rien pour y remédier.

Ces phrases sont pourtant parfaitement fausses. D'abord, c'est parce que nous savons, grâce au travail des économistes, que même en neutralisant le temps de travail, l'attribution des primes, les disparités en termes de

qualification et de responsabilité professionnelle, il reste un écart incompressible, que l'on ne peut rattacher à rien d'autre qu'à la discrimination systémique de l'ordre de 5 %, selon les travaux de Séverine LEMIERE et Rachel SILVERA.

Ensuite, c'est parce que nous savons, et là encore, c'est parfaitement documenté par les sciences sociales, que les femmes subissent beaucoup plus de temps partiel imposé que les hommes. Même lorsqu'elles le choisissent, c'est pour sacrifier le salaire le moins important du couple, en cas d'enfants.

Nous savons aussi que plus une entreprise a un capital important, moins son conseil d'administration compte de femmes en son sein. Nous savons les attentes contradictoires qui étouffent l'ambition des femmes, mais jamais celles des hommes, s'agissant de leur vie de famille réelle ou supposée. Nous voyons comment une socialisation genrée et excluante, qui passe parfois par le harcèlement d'ambiance, maintient le statu quo dans les métiers traditionnellement masculins.

C'est bien d'écouter les femmes, aussi, chers collègues, quand elles parlent, parce que là, je n'entends que le son de la voix des messieurs qui parlent haut et fort !

Oui, tous ces facteurs d'inégalité sont des faits sociaux et économiques établis sur lesquels on peut agir. Si nous voulons être à la hauteur de la société que nous voulons pour tous et toutes, une société égale et libre, alors, nous devons agir. C'est ce que fait la Ville de Paris depuis 2001, de manière exponentielle. Il y a quelques années, nous, Ville de Paris, avons ainsi eu l'honneur d'être sanctionnée, parce que nous avons nommé trop de femmes, comme si on pouvait corriger une inégalité ancrée dans des effectifs sans la contrebalancer dans les flux entrants. Nous l'avons assumé alors, et assumons toujours d'aller au-delà de ce qu'exige la loi en la matière, parce que la Ville, comme l'ensemble de notre société et de son histoire, n'ont déjà que trop tardé à reconnaître aux femmes leur juste place, dans la vie professionnelle comme ailleurs.

Le rapport d'égalité entre les hommes et les femmes que nous examinons aujourd'hui dans le cadre du débat d'orientations budgétaires montre bien l'effort réalisé et ses résultats tangibles, parce que Paris est labellisée égalité professionnelle femmes/hommes et s'est donc engagée auprès de l'AFNOR à réaliser des décomptes précis et réguliers. Beaucoup de chiffres peuvent être cités.

Je note en particulier que l'objectif de parité est atteint au sein des emplois de direction et des jurys de recrutement. Les jurys de recrutement sont très importants. De plus, la part des femmes a particulièrement évolué dans les catégories A et B, ainsi que dans les filières traditionnellement masculines. Ainsi, les T.S.O. comptaient 98,6 % d'hommes et les adjoints techniques 92,1 % en 2012, contre respectivement 84,6 % et 82,8 % en 2023. Cette volonté de favoriser la mixité dans les emplois traditionnellement genrés est aussi en faveur des hommes. Des actions ont ainsi été mises en œuvre en direction des hommes dans le travail social, traditionnellement très féminin.

Bien sûr, il reste des actions à faire, notamment en direction des agents de catégories B et C. Il faudra imaginer des actions spécifiques. Je sais que cette créativité au service de l'égalité fondée sur la connaissance et les meilleures pratiques, nous n'en manquons pas. Quant à la volonté d'aller au-devant de l'égalité en tant qu'employeur pour mieux diffuser et incarner cette dynamique au sein de nos services publics et dans la société parisienne dans son ensemble, cette volonté, la Ville l'a démontrée par l'exemple et continuera à la décliner pour demain avec la même vigueur.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues. Je vois que M. le Préfet sourit, car je crois en effet que je serai la seule, lors de ce débat d'orientations budgétaires, à vous parler du budget de la Préfecture de police. En effet, on l'a bien entendu depuis ce matin, la question du budget de Paris est intrinsèquement liée à la question du budget de l'Etat, mais il ne faudrait pas oublier cette spécificité parisienne du budget spécial de la Préfecture de police, qui concerne à la fois Paris, les trois départements, ainsi que 123 collectivités de la petite couronne, le tout pour la modique somme de 772 millions d'euros.

C'est pour cela qu'au nom des écologistes de Paris, j'avais souhaité que nous puissions avoir un débat spécifique concernant vos orientations budgétaires pour l'année à venir, car le budget spécial de la Préfecture de police concerne principalement les militaires de la B.S.P.P., avec ses 8.700 militaires, dont le budget spécial couvre la masse salariale. Or c'est la semaine prochaine que nous aurons la Commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et que nous pourrons discuter du plan de modernisation et de son atterrissage, mais aussi de la manière, pour la B.S.P.P., de s'adapter aux différentes crises et aux différents défis qui se présentent devant nous, notamment en lien avec le Plan Résilience que nous débattons un peu plus tard lors de ce Conseil.

C'est pour cela que nous nous attristons un peu de voir que la seule mention de la B.S.P.P., dans le rapport d'orientations budgétaires, est faite lors du rapport sur les missions de sécurité. Il est vrai que le budget de la Ville

abonde spécifiquement l'équipement de la B.S.P.P., mais si vous vous en souvenez bien, les écologistes ont demandé un renforcement de ce budget pour garantir l'équipement en vue de la préparation à des scénarii du type "Paris sous 50 degrés".

Je profiterai du dernier mot pour vous parler de la décision modificative que vous retrouverez sous le projet de délibération PP 79. Il s'agit d'une décision modificative qui couvre un montant assez faible, mais qui peut parler de deux sujets. D'abord, c'est la reprise de l'activité des colonies de vacances au sein de la "Fondation Louis Lépine", ce dont nous nous réjouissons. Ensuite, c'est l'ajustement des crédits pour différentes associations de la protection civile, parfois à la hausse, parfois à la baisse, et ce en raison de l'adaptation du nombre d'interventions dans le contexte olympique. Je vous remercie par avance de bien vouloir nous communiquer les chiffres sur ces différentes interventions.

Nous assurons encore une fois les associations de protection civile de notre plein et entier soutien au moment où le Beauvau de la sécurité civile a été lancé depuis le mois d'avril et nous devrions toutes et tous en débattre plus longuement et y mettre les moyens nécessaires.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à M. Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, à un moment où l'argent public devient de plus en plus rare et coûteux, et où les collectivités locales doivent faire des efforts significatifs tout en continuant de satisfaire les services publics de proximité, il faut agir.

La seule réponse ne saurait être d'augmenter l'endettement en reportant la charge sur le futur, ou en augmentant la pression fiscale qui pèse sur les Parisiens. Il nous faut encore renforcer notre exigence de transparence et de rigueur dans la gestion des finances publiques. Il est de notre devoir de répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens qui souhaitent voir chaque euro dépensé pour le bien collectif produire des résultats tangibles, concrets et mesurables, mais aussi alors que des efforts significatifs sont demandés à nos concitoyens, ce qui suscite une attente particulière. Je crois que c'est important à souligner.

Certes, la Ville de Paris a déjà mis en place des mécanismes d'évaluation reposant sur les travaux de l'Inspection générale de la Ville dans le cas des M.I.E., ou à travers d'autres dispositifs, mais cette démarche d'évaluation ne doit plus seulement être ponctuelle. Elle doit passer par la mise en place systématique d'indicateurs propres à chaque dispositif, en commençant par ceux dont le budget annuel dépasse un seuil important, que nous pourrions fixer d'un commun accord. Bien évidemment, cela ne veut pas dire que nous serons d'accord dans cet hémicycle sur toutes les politiques publiques mises en œuvre. C'est l'objet de la politique. Cependant, nous aurons des indicateurs et des données objectives pour avoir un vrai débat politique sur le fond concernant l'impact de nos politiques.

Je précise évidemment que dans le cas présent, je ne parle pas de contrôle interne, ni d'audit, c'est une autre logique que celle de l'évaluation des politiques publiques. C'est pourquoi avec mes collègues du groupe Union Capitale, nous proposons la création d'un comité d'évaluation des politiques publiques, au service des Parisiens pour accompagner cette démarche. Notre objectif est simple : que le Conseil dispose d'un outil transpartisan pour examiner avec rigueur et objectivité l'impact réel des politiques publiques.

Cette démarche qui a déjà fait ses preuves au niveau de l'Etat, à laquelle les assemblées parlementaires ont recours, ainsi que plusieurs collectivités territoriales, je tiens, à le souligner, de toute sensibilité politique et de toute taille, grandes villes et métropoles, notamment grâce aux travaux de réflexion au sein de l'association "France urbaine" dont Paris fait partie, ou encore dans différentes régions, sous la houlette de la Région Ile-de-France, voire au niveau de certains départements.

Tout cela répond à deux attentes essentielles : d'une part, améliorer l'efficiency et l'efficacité de l'action publique, ainsi que les impacts socio-économiques, en mettant en lumière les résultats obtenus, et d'autre part, en favorisant un débat démocratique autour des choix budgétaires de notre Ville, en se basant sur des indicateurs et des données objectives partagés dans la transparence. Ce comité serait composé de manière proportionnelle, incluant des élus de tous les groupes politiques, ce qui garantirait une vision équilibrée et surtout, une démarche partagée.

Bien évidemment, comme c'est le cas à la Région Ile-de-France, ce comité serait présidé par un adjoint au Maire de Paris, membre de l'Exécutif, et les travaux de ce comité s'appuieraient sur l'Inspection générale de la Ville, qui dispose en la matière, et je l'ai déjà signalé lors de mes précédentes interventions, d'une réelle expertise reconnue, d'une indépendance nécessaire, et qui serait chargé d'identifier pour chaque dispositif existant et compte tenu des objectifs fixés à ces dispositifs, les indicateurs pertinents. Bien sûr, les membres du comité pourraient eux-mêmes proposer un certain nombre d'indicateurs pertinents.

Enfin, nous souhaitons inscrire cette démarche dans une logique de transparence et de participation citoyenne. Les Parisiennes et Parisiens doivent être associés, ce qui renforcera la légitimité de l'évaluation et répondra à l'impératif démocratique de redevabilité. Dans cette logique, les Parisiens pourraient peut-être proposer chaque année une évaluation qui serait prise en compte et qui serait directement adoptée par nous.

Nous sommes à votre disposition, évidemment, pour entamer une réflexion à travers un groupe de travail que vous pourriez mettre en œuvre. Je suis pour ma part tout à fait certain que la démarche d'évaluation des politiques publiques est quelque chose qui est demandé par l'ensemble de nos concitoyens et qui est susceptible, au-delà des clivages politiques, de nous rassembler. Nous espérons que vous soutiendrez notre proposition qui constitue un gage de transparence, d'efficacité et, j'en suis certain, que beaucoup de nos concitoyens attendent.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à présent à M. Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, il faut bien reconnaître que l'Exécutif municipal a une grosse difficulté avec la vérité et avec les chiffres. Tout au long de la matinée, vous nous avez rebattu les oreilles sur les "fake news", mais la réalité, c'est que dans vos communications, il n'y a absolument aucune "news". C'est la raison pour laquelle lorsqu'on tombe sur un chiffre, évidemment, on insiste dessus, car en fait, toutes vos présentations sont à chaque fois approximatives, tronquées, altérées. Il n'y a rien dedans.

Oui, Madame POLSKI, sur 300 pages de R.S.U., il faut trouver trois misérables chiffres qui se battent en duel. C'est pareil pour le D.O.B. Même pour les 35 heures, vous n'êtes pas fichu de faire une addition. Vous nous avez fait une présentation par genres. Vous ne pouvez quand même pas faire une présentation globale avant d'entrer dans le détail ? Tout est comme cela.

Je reviens à la case départ. Sur l'absentéisme qui vous fait tant hurler, oui, Madame POLSKI, ce sont bien 39,6 jours d'absentéisme à l'intérieur desquels vous ne mettez aucune case. Tout juste, vous nous avez indiqué qu'il y avait dedans des raisons de santé qui étaient à 9,7, mais pas de chance, même 9,7, c'est le double du secteur privé. C'est vraiment un double zéro pointé.

Sur les 35 heures, mes collègues ont été très "sympas" avec vous, ce matin, car en réalité, c'est la quasi-totalité des agents de la Fonction publique parisienne qui n'applique pas les 35 heures, car les sujétions, c'est-à-dire les exceptions aux 35 heures pour des régimes plus favorables, sont à hauteur de 75 %, soit la bagatelle de 37.000 effectifs.

Cependant, vous oubliez de préciser que pour le delta, les 12.000 qui sont essentiellement la filière administrative, qui trinque pour tous les autres, en réalité, vous avez mis en place un système très généreux, qui s'appelle celui des horaires variables, avec le mécanisme de récupération des R.T.T., qui sont passées, d'un règlement à l'autre, de 22 R.T.T. à 27. Cela fait cinq jours de plus, auxquels vous rajoutez les autres jours de fractionnement, et là, vous avez annihilé la réforme des 35 heures qui consistait à récupérer 7 à 8 jours, soit 78 millions d'euros d'impôts que vous allez détrousser dans la poche des Parisiens, qui ne compenseront absolument pas les pressions fiscales que vous leur avez mises sur le dos chaque année.

Bravo à vous ! Madame, sur les "fake news", commencez par vous servir par vous-même. Arrêtez d'en diffuser et ce sera déjà plus clair pour tout le monde.

Deuxième élément, tout cela est fait pourquoi, Madame POLSKI ? Tout cela est fait pour réaliser une croissance des effectifs absolument "dingue". Vous êtes aujourd'hui à 2 milliards 828 millions d'euros. Chapeau, là aussi ! Plus 7,2 d'une année sur l'autre et encore ; n'oublions pas l'augmentation précédente de l'année d'avant, à 5,2. Cela veut dire qu'à la fin de la mandature, on ne sera pas à plus de 3 milliards d'euros de masse salariale. On sera à beaucoup plus que les 3 milliards d'euros d'impôts. Bravo la gestion saine ! Encore une fois, félicitations !

Je ne parle pas du temps de la préhistoire du socialisme municipal. Vous êtes arrivés en 2001, Madame. Combien y avait-il de fonctionnaires ? Il y en avait 40.130. Vous êtes aujourd'hui à 54.380 : une augmentation de 35 % du nombre de fonctionnaires, alors que la Ville de Paris a perdu des habitants. Dans l'intervalle, on ferme des classes. Comment est-ce possible ? Il n'y a aucune qualité de services publics, en plus. Dans le 15^e arrondissement, par exemple, on ferme des places en crèche, tout simplement parce qu'on n'arrive pas à avoir des auxiliaires de puériculture.

Je finirai, Madame, pour vous dire que je ne parle même pas du maquis du régime indemnitaire, comme l'a dit tout à l'heure mon collègue, et des rémunérations loufoques, qui s'enchevêtrent les unes derrière les autres. Là encore, la Chambre régionale des comptes, que vous adorez, puisque Mme HIDALGO, ce matin, nous les a cités à tout va, la Chambre régionale des comptes elle-même dénonce le pilotage de votre masse salariale.

Je me permets de vous préciser que je vous fais la douceur de ne pas compter les effectifs que vous avez débudgétés pour les mettre dans les "Paris Musées" et dans la C.A.S.P.E., parce que ce sont des effectifs qui sont sortis du volume des effectifs que vous déclarez à la Préfecture, Madame. C'est encore un troisième mensonge, une

troisième altération de la vérité que vous faites aujourd'hui. Le sujet, Madame, pour votre groupe, est de vous dire qu'il n'y a pas de problème avec les agents. Il y a un problème avec votre politique R.H., qui est un désastre !

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à présent à Mme Emmanuelle RIVIER.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Madame la Maire, chers collègues, je vais intervenir sur le rapport égalité femmes-hommes.

L'égalité, c'est fondamental et c'est d'autant plus fondamental que cela concerne absolument tout le monde. C'est d'autant plus fondamental que les inégalités sont la mère des violences. Il y a un continuum entre les inégalités et les violences faites aux femmes. En cela, je salue l'action de la Mairie de Paris, l'action transversale, c'est très important, une action transversale que nous menons aussi en lien avec Éric PLIEZ dans le 20e arrondissement, et l'effort consenti sur les violences faites aux femmes. Je voudrais aussi adresser quelques pistes d'améliorations et soulever quelques questions pour en venir à l'essentiel. L'essentiel, c'est l'argent, mais ne croyez pas que je sois une femme vénale.

La question du budget sensible au genre, dans le rapport, est définie comme un outil pour mesurer et favoriser l'égalité femmes-hommes. C'est fondamental, cette question de budget sensible au genre, puisque comme vous le savez, quand on ne compte pas, cela ne compte pas. On dit aussi que l'argent est le nerf de la guerre. Tout cela est parfaitement exact. Je lis dans le rapport que depuis 2016, la Ville cherche à élaborer un budget sensible au genre et qu'entre 2020 et 2023, a été définie une méthode pour aller vers le budget sensible au genre, en déterminant trois types de dépenses : les dépenses genrées ou actives, les dépenses activables, qui ont un effet indirect, et les dépenses neutres. C'est une de mes questions. J'aimerais savoir comment on définit ce qu'est une dépense neutre, parce que je suis assez étonnée par l'importance de ces dépenses neutres dans le camembert. A stade, il n'y a rien sur le budget d'investissement. Il n'y a rien non plus sur le cycle budgétaire. Nous n'avons malheureusement donc toujours pas, depuis 2016, de budget sensible au genre.

Je vous propose une autre définition de ce que devrait être un budget sensible au genre. C'est de savoir comment sont réparties les dépenses publiques entre hommes et femmes. C'est la définition qui a été adoptée par les municipalités de Lyon et de Strasbourg, qui sont des municipalités écologistes, qui sont citées sur la question comme pilotes. Malheureusement, j'en suis bien triste, Paris ne l'est jamais. C'est aussi mon problème et ma question. A ce stade, depuis 2016, on a beaucoup avancé, j'imagine que l'on a fait du mieux que l'on a pu, mais on ne sait toujours pas quelles dépenses vont aux hommes et aux femmes, comment sont réparties les dépenses publiques entre les hommes et les femmes, même pas entre les six directions pilotes qui ont été choisies pour l'expérimentation.

Je suggère que l'on prenne exemple sur Lyon et Strasbourg, dont les municipalités ne sont pas installées depuis 2016 et qui sont déjà en mesure de mesurer ces inégalités avec plusieurs objectifs qui sont d'identifier et de mesurer les écarts, évidemment pour les corriger, mais pour les corriger, il faut d'abord les identifier, et d'évaluer les politiques publiques dans le temps. Je voulais aussi vous parler d'"éga-conditionnalité", mais je vais m'en tenir là, puisque mon temps est terminé.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, j'ai l'honneur de vous présenter le projet de décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour l'année en cours, qui couvre les projets de délibération PP 77 et PP 79. Cette décision modificative vient en complément de celle adoptée lors de votre séance d'octobre au profit de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Celle-ci porte sur l'ensemble du périmètre du budget spécial, c'est-à-dire la Brigade de sapeurs-pompiers, les administrations parisiennes et les services communs et d'intérêt local. Elle vise à réaliser des ajustements de crédits, nécessaires au financement de besoins nouveaux, d'une part, et à inscrire des écritures techniques, d'autre part.

La décision modificative qui vous est présentée propose une augmentation de crédit à une hauteur globale de 1,16 million d'euros en dépenses et en recettes, uniquement sur la section de fonctionnement. Cet ajustement de crédit s'effectue sans appel à contribution supplémentaire auprès de la Ville de Paris, ou d'autres financeurs.

Pour les besoins nouveaux des administrations parisiennes et services communs et d'intérêt local, la progression est de 360.000 euros hors écritures techniques. Cette inscription se répartit comme suit : 350.000 euros pour les besoins de masse salariale de l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police, 10.000 euros au titre de l'augmentation de la subvention allouée à la "Fondation Louis Lépine". Cette augmentation s'explique par une hausse des demandes de séjour de jeunes, du fait des contraintes de congés imposées aux agents de la P.P. pendant les Jeux olympiques. Ces dépenses sont financées à 100 % par une réévaluation de la recette du F.C.T.V.A., ajustée par rapport au volume inscrit en début d'exercice.

Par ailleurs, 40.000 euros des crédits alloués aux associations agréées de sécurité civile sont redéployés sur les dépenses de personnel du Service interdépartemental de protection civile. En effet, l'appel à ces associations durant les Jeux olympiques et paralympiques a été légèrement moindre que celui initialement prévu. Or les crédits dédiés aux associations étant consommés au titre de la réalisation d'une prestation, selon les moyens engagés et la durée de la mission demandée, un moindre volume de prestations conduit automatiquement et nécessairement à une baisse des crédits utilisés.

Je vous précise également, et je sais que vous y êtes attentifs, que deux critères principaux sont pris en compte dans le choix des associations agréées de sécurité civile. La capacité des associations à faire face à un événement est le premier des critères. Certains dispositifs conséquents, à l'image du 31 décembre, ne peuvent être tenus que par des associations ayant suffisamment d'effectifs. Néanmoins, afin de s'assurer que de plus petites associations puissent intervenir à la demande de la Préfecture de police, celles-ci sont systématiquement sollicitées en priorité pour des missions de plus faible ampleur. Le deuxième critère est la réactivité des associations pour intervenir sur des missions inopinées. Celles qui disposent de salariés et de cadre d'astreinte seront dans ce cas le plus souvent sollicitées. C'est ainsi que la "Croix-Rouge française" et la "Protection Civile Paris Seine" sont davantage mobilisées que les autres sur les grands événements.

Cette demande modificative met également en œuvre des écritures techniques relatives à des admissions en non-valeur et aux créances éteintes, ainsi qu'à l'exécution de contentieux. Il est proposé d'inscrire des écritures techniques à hauteur de 800.000 euros en dépenses et en recettes sur l'ensemble des chapitres articles du budget spécial. Cette inscription se répartit comme suit : 740.000 euros pour des admissions en non-valeur et extinction de créances irrécouvrables, entièrement financées par des reprises de provisions pour créances douteuses. Les créances visées sont essentiellement liées à des amendes de stationnement et à des charges locatives devenues impossibles à recouvrer par le comptable public du fait de l'insolvabilité des débiteurs, ou leur changement d'adresse, rendant ces tiers introuvables. Ce montant est stable par rapport au montant présenté en 2023.

Enfin, il y a 60.000 euros suite à la condamnation de la Préfecture de police par le Tribunal administratif de Paris, au titre d'une indemnité pour traitement non versé. L'exécution de ce contentieux est financée par la reprise de la provision constituée du même montant, ce risque étant désormais réalisé.

Voilà, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, la présentation de cette décision modificative n° 2 pour l'exercice 2024. Je vous remercie pour votre attention et je me tiens à votre disposition.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Chers collègues, merci beaucoup pour toutes vos interventions dans ce débat d'orientations budgétaires. C'est un enjeu important d'avoir un moment pour faire le point sur la trajectoire budgétaire, les différentes priorités qui permettent de financer, mais surtout les grands équilibres, les évolutions du prochain budget, que nous essayons de donner sur un rythme pluriannuel. En effet, vous avez vu que le rapport d'orientations budgétaires donne des perspectives sur trois ans, même si, bien sûr, une échéance démocratique importante a lieu au sein de ces trois années.

D'abord, je vais faire un point sur la situation de la Ville de Paris. Après les Jeux olympiques et paralympiques, qui ont montré au monde entier à quel point la ville était magnifique, à quel point sa transformation écologique était en cours, tout le monde l'a vu, cela a permis aux uns et aux autres d'arrêter un certain nombre de discours. Tout le monde l'a vu, sauf Mme DATI, qui continue de décrire "Paris apocalypse", car sur tous les sujets, c'est la catastrophe absolue, comme si rien ne s'était passé cet été, comme si on ne pouvait toujours pas se réjouir de notre image magnifique que notre ville a donnée au monde et dont les Parisiennes et les Parisiens sont fiers. Vous pourriez partager cette fierté avec eux.

Notre Ville, vous le savez, est bien gérée. Pour les observateurs attentifs que vous êtes, comme vous aimez le qualifier, oui, nos documents sont certifiés, nos comptes sont certifiés, depuis trois ans. M. CANAL n'était pas présent dans les débats précédents, il est donc encore dans les histoires de "fake news", de documents qui seraient faux. Je croyais que l'on avait passé cette étape depuis que les comptes étaient certifiés, mais il y viendra aussi, j'en suis sûr.

Les agences de notation, oui, effectivement, nous donnent une note intrinsèque à la Ville de Paris supérieure à celle de l'Etat, mais après, nous sommes rabaissés au niveau de l'Etat qui vient d'être dégradé deux fois de suite, comme vous le savez. Cela dit, cela ne veut pas dire que la situation est simple, car comme toutes les collectivités, nous sommes dans une situation budgétaire qui est un resserrement absolu des différentes ressources, organisé par les Gouvernements successifs, combiné avec la chute brutale des droits de mutation.

Je veux rassurer M. OLIVIER, cela n'a strictement rien à voir avec notre politique de préemption. D'ailleurs, pour vous le dire, quand les prix montaient, vous pensiez que c'était de notre faute à cause des préemptions. Ce n'était pas le cas, parce que des études montraient que dans des villes où il n'y avait pas de préemption, cela montait autant. Maintenant que cela diminue, ce n'est pas non plus de la faute des préemptions. Cela ne peut pas marcher à

pile ou face, avec toujours la même explication. Ce n'est pas possible. Bien sûr, ces contraintes existent, elles nous obligent à avoir un pilotage au plus serré, et par-dessus ces contraintes, comme vous le savez, il y a le risque majeur, vous êtes nombreux à en avoir parlé, que fait courir le projet de loi de finances. J'en dirai un mot.

Pour commencer, sur la trajectoire en elle-même, c'est une trajectoire extrêmement prudente, si vous l'avez bien regardée. En fonctionnement, nous prévoyons une stabilité des dépenses en 2025, puis une évolution vraiment modérée de l'ordre de 2 %. Quand on sait les contraintes qui font qu'un certain nombre de dépenses augmentent automatiquement et parmi lesquelles de nombreuses décisions prises par les Gouvernements, c'est une trajectoire qui est extrêmement prudente, qui permet d'assurer la qualité du service public, mais qui vise vraiment à des économies au plus juste pour modérer nos dépenses de fonctionnement.

En face, les recettes sont stables. Je tiens à rassurer Mme GATEL qui s'étonne de voir les dotations de l'Etat augmenter : pas du tout, je vous rassure, elles n'augmentent pas. C'est un effet de périmètre lié au transfert de la cotisation foncière des entreprises à la Métropole du Grand Paris. Il n'y a pas d'augmentation des dotations de l'Etat. Je pense que l'on s'en serait rendu compte. Non, il n'y a pas cela.

Sur les recettes, effectivement, il y a une stabilité de la plupart des recettes et la question des droits de mutation. Cela me donne l'occasion de répondre au vœu sur l'exercice de prévision des droits de mutation, pour vous dire que dans les trois dernières années, nous avons essayé à chaque fois de prévoir. Parfois, nous tombons en dessous, parfois, nous tombons au-dessus. Il y a trois ans, effectivement, nous n'avions pas vu à quel point les droits de mutation allaient flamber et nous avons prévu une recette 100 millions d'euros en dessous de ce que nous avons réalisé. Lors des deux dernières années, nous avons anticipé une baisse dès décembre, comme vous le savez. Puis en cours d'année, et c'était la première fois que nous faisons cela, nous avons ajusté au moment du rectificatif pendant l'été, notre recette, pour tenir compte des baisses qui sont en cours.

On peut parler longtemps de l'aspect prévisible de cela. Je sais que pas un notaire n'ose faire de prévisions sur le sujet ; les professionnels de l'immobilier non plus. Nous utilisons un certain nombre d'indices, dont l'évolution des taux et la production bancaire de crédits immobiliers, pour compter, pour l'année 2025, sur un rebond très prudent, là aussi, des droits de mutation. Cependant, tant qu'on parle de ces problèmes de prévisibilité, ce n'est pas à l'échelle des problèmes de prévisibilité pour le budget de l'Etat que l'on a vu cette année sur les recettes de T.V.A., qui ont une conséquence énorme pour les collectivités, depuis que nous avons perdu un certain nombre de recettes fiscales, soi-disant compensées par des fractions de T.V.A. Pour cette année, ce sont 20 millions d'euros en moins à cause des mauvaises prévisions de Bruno LE MAIRE par rapport au montant de T.V.A. que nous devons toucher et que finalement, nous ne toucherons pas. Cet enjeu de prévisions est effectivement très important.

Pour le reste, cette trajectoire fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 560 millions d'euros. C'est un excédent pour l'année 2025, qui peut se rétablir à un niveau un peu supérieur aux années suivantes, qui permet de venir investir pour 1,7 milliard d'euros en 2025, autofinancés à 60 %. Cet investissement a un niveau important. J'ai entendu vos remarques dans l'opposition. Certains pensent que l'on investit trop, d'autres que l'on n'investit pas assez. Je ne sais pas si ce sont deux manières différentes de dire la même chose, mais c'est assez étonnant, là aussi. Il se fait à 60 % par autofinancement. Le reste se fait par emprunt, vous en avez parlé, avec un emprunt total pour la Ville qui était de 8 milliards d'euros fin 2023. Je donne les chiffres moi-même. Je préfère : 8,7 milliards fin 2024. Il sera, en cas de saturation de l'autorisation d'emprunt, à 9,3 milliards à fin 2025.

Je remercie tous les collègues, qui, quels que soient leurs avis sur la trajectoire, se servent de la réalité des chiffres et pas des chiffres fantaisistes que Mme DATI et M. ALPHAND manient depuis quelques années, mais une coquille est si vite arrivée !

La question, par contre, que vous posez sur l'investissement, c'est : faut-il ralentir massivement les investissements ? Faut-il, face à l'enjeu de la qualité des services publics et de la transition écologique, beaucoup moins investir ? Il faut, dans ce cas, l'assumer, que vous en fassiez les propositions. On pense qu'il faut continuer à investir dans le logement, investir pour la propreté, la sécurité, l'entretien du patrimoine, et vous avez les montants qui vous sont donnés dans le rapport d'orientations budgétaires. Là aussi, pour le groupe MoDem et Indépendants, je n'ai pas rencontré un maire d'arrondissement qui m'ait dit, sur les projets "Embellir votre quartier", que l'enjeu était budgétaire. Je n'ai pas compris votre vœu sur le sujet. Je ne vois pas à quoi il fait référence.

Ce sont les trajectoires générales, mais effectivement, il y a l'enjeu du projet de loi de finances, dans sa version zéro, telle que présentée d'abord à l'Assemblée, puis la version identique qui est en train d'arriver au Sénat, avec ce qui est présenté comme 5 milliards d'euros d'économies sur les collectivités, qui est plus proche de 10 milliards d'euros de réelles ponctions sur les collectivités, d'abord avec un prélèvement à la source sur nos recettes, absolument massif et injuste dans sa répartition, avec ensuite un changement des règles de compensations des anciennes recettes fiscales qui ont disparu.

On avait dit, au moment de la disparition de la taxe d'habitation et de la C.V.A.E., qu'il y avait un marché de dupes dans les mécanismes de compensation. Je l'avais dit, parce que je le pensais. Néanmoins, je ne pensais pas avoir raison aussi vite. Le piège se referme dès maintenant, avec un gel de ces compensations, qui vont coûter extrêmement cher à toutes les collectivités. C'est un frein à l'investissement.

Le fonds Vert disparaît quasiment entièrement. Les mécanismes de récupération de T.V.A., qui devaient aussi aider l'investissement, sont fortement mis en cause. La péréquation augmentait pour Paris. Les cotisations retraites employeurs augmentent fortement. J'imagine qu'après, vous allez parler de la trajectoire de la masse salariale, alors que cette décision est bien sûr une décision de l'Etat. Ce sont toutes les mesures qui sont contenues dans la version initiale du projet de loi de finances.

Face à cela, les élus locaux convergent et ont réagi d'une seule voix. Toutes les associations d'élus se sont exprimées pour déclarer totalement inacceptables ces mesures. Ce n'est pas Anne HIDALGO qui a réagi. Ce ne sont pas les élus de gauche. Ce ne sont pas les élus parisiens, mais l'intégralité des élus locaux. C'est pourquoi je vous propose non pas de valider ce que la majorité municipale pense du projet de loi de finances, ce n'est pas le sujet. Je propose à tous les élus du Conseil de valider, par un vœu de l'Exécutif, les déclarations, telles qu'adoptées par tous les départements de France à Angers la semaine dernière, la dernière déclaration adoptée à l'unanimité par "France urbaine", adoptée au bureau. C'est la même chose pour l'"Association des Maires de France" et tout le bloc communal. La question est : est-ce que vous portez le même message que tous les élus locaux de France, où est-ce qu'il y a une logique de village d'Astérix d'une partie de l'opposition municipale parisienne, qui ne veut pas défendre les Parisiens et les Parisiennes, parce qu'elle veut absolument critiquer l'équipe municipale en place ?

Face à ces positions, néanmoins, je sais que le Gouvernement a commencé à bouger. Cela prouve que cette mobilisation est utile. Le Premier Ministre a annoncé des modifications la semaine dernière. Je pense qu'il y en aura d'autres, annoncées devant le Congrès des maires de France. Il faut absolument que cela évolue largement, parce que l'addition part de tellement haut qu'un petit allègement ne suffira pas.

Ensuite, effectivement, nous travaillons à trouver des recettes alternatives. Nous y travaillons avec Nicolas BONNET-OULALDJ depuis des années. Nous le proposons et en réponse au vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen, que je remercie, un vœu bis de l'Exécutif propose de reprendre un certain nombre de pistes de recettes qui peuvent arriver dans le projet de loi de finances par amendements.

Il suffit de soutenir les amendements que les parlementaires parisiens, entre autres, ont déposés, à la fois sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, c'est essentiel, pour libérer des appartements vides et permettre que des habitants s'y installent, pour rendre les droits de mutation progressifs, en taxant avec un taux majoré les biens de luxe, et pour mettre fin à la niche fiscale sur l'hôtellerie de luxe. Ce sont des propositions que nous vous proposons de soutenir par ce vœu.

Chers collègues, nous aurons un débat en décembre sur le détail du budget. D'ici là, tous les élus parisiens, je vous conseille au maximum de vous mobiliser au sein de vos familles politiques, au sein des institutions dans lesquelles vous avez des responsabilités. Je pense en premiers aux parlementaires qui siègent parmi nous, en particulier aux sénatrices et aux sénateurs qui vont bientôt avoir à débattre du projet de loi de finances. Ce qui se débat en ce moment au Parlement détermine pour beaucoup l'avenir des collectivités locales en France, le modèle de décentralisation et l'autonomie démocratique des collectivités, comme Paris, qui jouent un rôle essentiel dans la cohésion de notre pays.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SIMONDON.

La parole est à présent à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je remercie mon collègue Paul SIMONDON, ainsi que l'ensemble des oratrices et orateurs qui se sont exprimés lors de ce débat sur les orientations budgétaires. Il vous a été présenté un budget ambitieux, solide et maîtrisé, pour poursuivre nos engagements de mandat, pour garantir un service public de proximité et de qualité pour les Parisiennes et les Parisiens, à la suite d'une année exceptionnelle marquée par les Jeux olympiques et paralympiques.

Je profite de cette prise de parole pour remercier une nouvelle fois les agentes et les agents de la Ville de Paris pour leur engagement et leur mobilisation pendant cet événement majeur. N'en déplaise au Gouvernement et à la droite parisienne aux accents "trumpistes", qui ont décidé de mener une cabale contre nos agents municipaux depuis plusieurs semaines, les agentes et les agents de la Ville de Paris ont été les chevilles ouvrières de cet événement hors normes, dont tous les Français ont été fiers. Je veux leur adresser, au nom de la Maire et de l'Exécutif, encore une fois, un immense merci.

Qu'il est loin, le temps, en 2021, il y a seulement trois ans, où tout un chacun, ici même, reconnaissait les vertus du service public ! Qu'il est loin, le temps où même la droite reconnaissait que c'était le service public à la française qui avait permis que la société tienne, au moment du Covid, ou de toutes les crises, d'ailleurs, que nous avons traversées ces dernières années : les attentats, les "Gilets jaunes" à Paris, la crue, l'incendie de Notre-Dame, et j'en passe !

La droite parisienne et les "macronistes" ont la mémoire courte. Vous n'avez cessé, ces dernières semaines, de véhiculer une représentation stéréotypée du fonctionnaire parisien, sous-entendant, par la diffusion de taux erronés d'absences, que les agentes et les agents de la Ville de Paris ne voudraient pas travailler. Reprises sur les bancs de notre Assemblée, ces attaques démagogiques vous ont permis de tomber les masques et de montrer votre vrai

visage : celui d'une droite rétrograde, apôtre des pires politiques libérales. Je veux dénoncer cette contradiction flagrante, cette incohérence qui frise l'absurde, cette manipulation qui insulte l'intelligence des Parisiennes et des Parisiens.

Permettez-moi d'emprunter ces mots à Albert Camus : "Mal nommer les choses, c'est contribuer au malheur du monde". Que faites-vous, chers opposants, sinon mal nommer délibérément les réalités de nos services publics ? Vous parlez d'absentéisme là où il faudrait parler d'absence. Ce n'est pas qu'une nuance sémantique, c'est un choix politique, une manipulation consciente, pour stigmatiser les agents du service public, nouveaux boucs émissaires. Tout votre mépris du service public et des agents publics transpire de vos mots. Regardez donc le spectacle affligeant que nous offre l'opposition municipale. Regardez !

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Souffrez que l'on vous réponde. Laissez parler l'oratrice, s'il vous plaît.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - D'un côté, ils crient au loup sur une prétendue explosion salariale, dont la Ministre Catherine VAUTRIN a elle-même reconnu ce matin même qu'elles étaient dues à des mesures nationales. De l'autre, ces mêmes voix réclament toujours plus de policiers municipaux, plus d'auxiliaires de puériculture, "plus de", "plus de", "plus de"... Quelle magistrale illustration est-ce du "en même temps", poussée jusqu'à la caricature !

Vous allez toujours plus loin dans ce festival de l'incohérence. Les voilà qui dénoncent un temps de travail prétendument insuffisant à la Ville, agitant le spectre des 1.607 heures comme un totem, et dans le même souffle... Quel talent pour la contradiction, quand même ! Ils réclament des dérogations, des heures de sport sur le temps de travail. La cohérence n'étouffe pas nos opposants. Nous, nous sommes aux côtés de nos agents. Nous sommes du côté du service public.

Oui, Madame DATI, notre règlement du temps de travail est légal, validé par le contrôle de légalité. Ce que vous critiquez, ce sont les sujétions, qui ont été mises en place pour des motifs de pénibilité des métiers, d'horaires décalés, de travaux dangereux, sujétions validées, je le répète, notamment par le Préfet Marc GUILLAUME lui-même.

Faites un peu acte de courage et dites-nous qui vous voulez faire plus travailler : nos auxiliaires de puériculture ? Nos animateurs ? Nos éboueurs ? Nos policiers ? Nos travailleurs sociaux ? Nommez-les, plutôt que de faire des sous-entendus honteux !

Que dire de cette contradiction monumentale ? D'un côté, vous prétendez vouloir améliorer les conditions de travail des agents de la petite enfance et du périscolaire, de l'autre, vous voulez remettre les trois jours de carence. Votre projet, derrière les trois jours de carence, c'est de taxer les malades !

J'invite chacun d'entre vous...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Silence, s'il vous plaît !

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - La démagogie n'étouffe pas quand elle va avec les manifestants, au dernier Conseil, sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Allez expliquer aux auxiliaires de puériculture, aux A.S.E.M., aux animateurs qui sont quotidiennement en contact avec des enfants malades, pour quelles raisons vous voulez mettre ces trois jours de carence. Leur avez-vous dit que vous pensez aussi qu'ils ne travaillent pas suffisamment ?

Monsieur BOULARD, vous qui participez à cette désinformation, dites-moi : quand avez-vous prévu de rencontrer nos éboueurs pour leur dire qu'ils ne travaillent pas assez ? Quand allez-vous voir nos auxiliaires de puériculture, pour leur dire que vous êtes favorable aux trois jours de carence ?...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Silence, silence ! Silence, et laissez parler l'oratrice, s'il vous plaît.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame EVREN, vous qui êtes parlementaire parisienne, comment avez-vous pu laisser dire à l'Assemblée nationale que les agents de la DRH sont absents un tiers de leur temps de travail, sans même vous interroger sur l'incohérence totale de ce propos ?

Quant à la présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESSÉ, je pense qu'on pourrait lui proposer d'associer nos bûcherons à son, je cite, "Comité de la hache", qu'elle a récemment brillamment publié sur X, dans un élan qui rappelle d'ailleurs la tronçonneuse de M. MILEI, président d'extrême droite et populiste argentin. Ils auraient probablement, nos bûcherons, une meilleure expertise que la sienne. C'est tout simplement effarant.

A toutes fins utiles, Monsieur BOHBOT, je rappelle que sans prendre en compte le Secrétariat général, l'organigramme de la Région Ile-de-France est composé de...

Un intervenant. - Monsieur CANAL, quelle grossièreté !

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Monsieur CANAL, quittez la séance. C'est honteux, comme attitude, Monsieur CANAL, honteux venant de votre part ! Arrêtez de l'interrompre, peut-être qu'elle respectera son temps de parole !

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vais vous en donner, des chiffres. Ecoutez-moi.

Le secrétariat...

Je reprends mes propos.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Arrêtez de l'interrompre et elle respectera son temps de parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Non, non...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Si, si. Quel âge avez-vous ? Arrêtez de l'interrompre toutes les deux minutes. Elle respectera son temps de parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vais donner des chiffres. Cela va vous doucher un petit peu...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Lisez le règlement intérieur. Sur le débat organisé, il n'y a pas de temps de parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Puisque vous parlez de bureaucratie...

Une intervenante. - C'est parce que c'est une femme. C'est cela, le vrai sujet. Vous avez un problème avec les oratrices féminines de cet hémicycle !

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Alors taisez-vous !

Rappel au règlement.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Il y a un rappel au règlement de M. le président de groupe, M. Rémi FÉRAUD. Ecoutez, c'est un homme qui va parler.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je pense que ce qu'il se passe dans cette séance est édifiant. Le comportement d'une partie de l'opposition, des hurlements sans aucune raison, pour empêcher une oratrice, une adjointe à la Maire, de répondre...

Vous êtes en train de confirmer par votre attitude ce que je suis en train de dire.

Rappelons, tous, que nous avons tous le droit à la parole, membres de l'Exécutif, membres de la majorité, membres de l'opposition, hommes et femmes, que nous sommes tous des représentants des Parisiens, que notre parole doit être respectée. Nous le faisons quand vous vous exprimez, y compris lorsque cela ne nous plaît pas.

Je vous demande une suspension de séance, pour que l'opposition puisse revenir à la raison dans son comportement.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - J'accorde la suspension de séance, pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures deux minutes, est reprise à seize heures quatre minutes, sous la présidence de Mme Anouch TORANIAN, adjointe).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - A présent que nous sommes tous apaisés, je redonne la parole à Olivia POLSKI, pour qu'elle puisse terminer son propos.

2024 DFA 61 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Vous avez la parole, Madame.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire. Nous en étions à parler de Valérie PÉCRESSÉ, de sa tronçonneuse, de sa hache, peu importe ce qu'elle portait.

Je voulais rappeler, puisqu'on parlait de chiffres, que sans prendre en compte le Secrétariat général, l'organigramme de la Région Ile-de-France est composé de 12 chefs de pôles, de 8 adjoints au D.G.A., chapeautant 40 directeurs, 18 directeurs adjoints, 7 sous-directeurs, et que rapportés au nombre d'agents franciliens, qui sont environ 12.000, la Région compte donc 1 cadre supérieur pour 141 agents, alors que la Ville de Paris compte 1 cadre supérieur pour 654 agents. Je crois que Mme PÉCRESSÉ, et vous en êtes l'émanation aussi, ferait mieux de cesser sa démagogie, sous peine de perdre le peu de crédibilité qu'il lui reste, et vous avec.

Il y a des chiffres qui sont hors sujet, quand cela vous arrange, et d'autres qui ne le sont pas.

Monsieur BOURNAZEL, vous parlez de "tour de passe-passe", mais je ne sais pas quelle nouvelle manipulation vous évoquez, puisque le chiffre, en 2020, que vous avez évoqué, était de 37 %, en 2021, de 35 %, en 2022 de 33 %. Nous sommes dans un ratio similaire.

Enfin, Monsieur CANAL, et Monsieur BOURNAZEL aussi, d'ailleurs, vous semblez oublier que la Cour des comptes, que vous citez tous les deux, ne remet pas en cause la Ville de Paris, mais que la Cour des comptes

demande à l'Etat, au Gouvernement que vous soutenez, de se mettre en conformité avec sa propre loi sur les 1.607 heures. C'est quand même fort de café que vous vous permettiez de revenir dans ce sens !

Monsieur CANAL, je vais aussi vous apprendre quelque chose sur le rapport social unique, puisque vous semblez visiblement ne pas le savoir et que vous faites la leçon. Ce fameux rapport social unique, c'est un document obligatoire, national, dont le cadre est imposé nationalement, que nous reproduisons, comme les autres collectivités.

Vos vœux, chers opposants, sont un festival de contradictions. Comment pouvez-vous à la fois demander la modification de notre règlement de temps de travail pour que nos agents travaillent davantage, et demander dans un autre vœu que deux heures par semaine soient consacrées à faire du sport pour nos agents ? Vous voulez les faire travailler plus. Il faut savoir. Soyez cohérents.

Enfin, nous n'avons pas attendu vos vœux... Décidément, vous continuez...

Les deux heures de sport, par agent, par semaine, c'est la fongibilité. Bref.

Nous n'avons pas attendu vos vœux pour porter une politique de ressources humaines ambitieuse, volontariste et inclusive. Depuis toutes ces années, je veux remercier mes prédécesseurs et la Direction des Ressources humaines pour le travail qui a été mené et le rapport...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Monsieur CANAL, arrêtez de vociférer, s'il vous plaît.

Un intervenant. - Je veux avoir des réponses !

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... entre les femmes et les hommes en 2023 l'illustre parfaitement. Cela a déjà été abondamment dit précédemment. D'ailleurs, le renouvellement du label AFNOR du Ministère en termes d'égalité femmes, hommes et diversité, et l'adoption de notre nouveau Plan parisien Egalité viennent encore une fois témoigner de cet engagement.

Un intervenant. - Et les 35 heures ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Comme le disait François Mitterrand, il y a toujours un moment où les masques tombent. Ce moment est venu, car derrière vos contradictions, se dessine un projet politique bien précis, celui même que votre Ministre de la Fonction publique, M. KASBARIAN, applaudit, quand il félicite Elon MUSK de vouloir démanteler la démocratie gouvernementale. Quelle belle conception du service public est-ce !

Le dernier rapport du "Secours catholique" sur l'état de la pauvreté en France en 2024 a été publié. Il contient des éléments extrêmement intéressants sur l'accès aux services publics et le lien entre l'accroissement de l'aide alimentaire et la pauvreté, que je vous conseille d'ailleurs de lire.

Dans une interview du "Nouvel Observateur" du 14 novembre dernier, Daniel VERGER, qui est le responsable de l'accès au travail et aux protections sociales du "Secours catholique", dit : "On voit la solidarité qui s'éloigne avec les services d'accueil qui ferment les uns après les autres. Cette dématérialisation met une énorme distance entre l'usager et l'administration. Les écrans d'ordinateurs font écran entre les usagers et l'administration. Cela augmente la peur, donc cela crée de la méfiance et de l'incompréhension entre les usagers et l'administration. La pauvreté et les non-recours sont encore intensifiés".

Monsieur BOHBOT, votre Gouvernement veut mettre à genoux les collectivités locales, démanteler les services publics de proximité. Les déclarations du Ministre KASBARIAN sur l'intelligence artificielle comme moyen de réaliser des économies sur la Fonction publique en poursuivant la destruction de l'emploi public de proximité donnent à penser que ce mouvement va s'amplifier, et éloigner les plus fragiles de l'accès à la protection sociale.

Le "Secours catholique" plaide pour remettre de l'humain dans le système de protection sociale en remettant des ressources humaines au contact des usagers, et pour garantir un accès physique aux administrations. Je sais bien, Victor Hugo disait : "C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches".

Vous savez que je pourrais aller plus vite si vous ne m'interrompiez pas toutes les cinq secondes... J'ai mon temps, je peux vous laisser débâter. Laissez-moi parler et ce sera très bien. Merci.

Victor Hugo écrivait que "C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches". Aujourd'hui, c'est sur la négation du travail de nos agents que vous voulez construire votre projet politique, mais comme le disait Jaurès, "Le courage, c'est de chercher la vérité, et de la dire". Cette vérité, la voici, et elle vous dérange, visiblement. On nous parle d'absences records. Les chiffres réels vérifiés, documentés, racontent une tout autre histoire et ils ont été largement publiés. On nous accuse d'une bureaucratie hypertrophiée : encore une manipulation grossière des données, démentie par les faits et les études indépendantes.

Cette duplicité n'est pas acceptable. Cette manipulation des faits n'est pas tolérable. Cette démagogie n'est pas digne d'un débat démocratique sur l'avenir de notre Ville. Les agents de la Ville de Paris méritent mieux que ces attaques infondées. Les Parisiennes et Parisiens méritent mieux que ces manipulations grossières. Notre démocratie mérite mieux que ces contradictions cyniques.

"Il n'y a point de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre", écrivait Molière. Qu'entend-on ? Le spectacle affligeant d'une opposition qui, tel Janus aux deux visages, souffle simultanément le chaud et le froid. D'un

côté, il pousse des cris d'orfraie, écoutez-les, sur une prétendue explosion des dépenses salariales, et de l'autre, ces mêmes voix, dans un exercice d'équilibrisme digne des plus grands sophistes, réclament toujours plus, Conseil de Paris après Conseil de Paris...

Un intervenant. - Vous êtes responsable...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je suis responsable du temps de parole. Il n'y a pas de limite du temps de parole dans le débat organisé. Relisez le règlement intérieur.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je le dis solennellement, comme l'a fait la Maire de Paris, Anne HIDALGO. Nous ne laisserons pas le populisme et la démagogie sacrifier notre service public sur l'autel d'une idéologie destructrice. Nous continuerons de défendre une vision exigeante et humaniste de la Fonction publique, au service de l'intérêt général. Voilà, c'est bien notre différence fondamentale. Nous, nous choisissons la cohérence. Vous maniez la contradiction.

Je veux, pour finir, remercier encore une fois nos agentes et nos agents de la Fonction publique parisienne. Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

Rappel au règlement.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour un rappel au règlement.

Sur quel article est-ce ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - C'est sur l'article 9. Vous n'avez pas posé cette question à M. FÉRAUD, mais je vous réponds bien volontiers.

Je voudrais dire qu'il y a deux poids, deux mesures. D'abord, c'est quand même la première fois que la présidence de séance accepte d'interrompre une adjointe, de faire un rappel au règlement par un président de groupe, et de redonner après la parole à l'adjointe. Cela veut dire que nous pourrions donc le faire nous-mêmes dans l'opposition les prochaines fois.

Ensuite, puisque Mme l'adjointe a mis en cause plusieurs élus, dont moi-même, je voudrais lui répondre. C'est aussi l'article 9 du règlement. Elle aime beaucoup les citations. Trop de citations tuent la citation, d'ailleurs. Il y avait plus de citations que de chiffres, dans votre réquisitoire un peu simpliste.

Puisque vous aimez François Mitterrand, je vais vous citer François Mitterrand. Il disait : "L'excès de langage est un procédé coutumier à celle ou celui qui veut faire diversion". Vous avez fait diversion, parce que vous n'avez répondu à aucune de nos questions, à aucune de nos interrogations. Le chiffre de l'absentéisme, dans la gestion R.H. en 2021, est de 1,7 %, Madame. Ce n'est pas le chiffre que vous avez donné...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Excusez-moi, Monsieur BOURNAZEL, mais ce n'est pas un rappel au règlement.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - On ne sait toujours pas pourquoi. Il y a eu un tour de passe-passe. Vous masquez la réalité aux Parisiennes et Parisiens. Cette vérité, nous la dirons, et nous la dirons de plus en plus fortement !

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - La vérité, c'est que ce n'est pas un rappel au règlement, Monsieur BOURNAZEL.

2024 DFA 61 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Hélène BIDARD sur le projet de délibération DDCT 166.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je veux d'abord soutenir et remercier Olivia POLSKI de son intervention. Elle a rappelé des choses importantes, même si nous avons eu du mal à l'entendre, vu le brouhaha. Elle a rappelé à quel point le rapport social était important. En effet, il est généré, avec la Ville de Paris, depuis 2014, avant même que cela soit rendu obligatoire par la loi.

Ensuite, je voulais dire quelques mots sur le rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes, qui est lui aussi rattaché au débat d'orientations budgétaires, et c'est là aussi du fait de la loi, par l'article 61 de la loi du 4 août 2014. C'est rattaché à la loi, c'est une obligation légale, comme l'a rappelé Emmanuel COBLENCE, et c'est bien plus que cela, puisque c'est un outil pour faire état de la situation en matière d'égalité femmes-hommes des politiques transversales menées au niveau de toutes les directions de la Ville et des perspectives destinées à l'amélioration de la situation.

Ce rapport 2024 est basé sur l'exercice 2023 et nous le co-rapportons avec ma collègue Olivia POLSKI pour ce qui concerne les ressources humaines. Je me félicite de toutes les avancées que nous avons portées, nombreuses

en matière d'égalité femmes-hommes, tant pour la politique municipale portée par la Ville de Paris envers les Parisiennes et les Parisiens qu'en matière de ressources humaines.

Vous vouliez des chiffres, ils sont dans cette synthèse qui est là, puisque nous vous avons simplifié les choses. Sinon, vous avez de nombreux rapports, avec énormément de chiffres. Si vous voulez des chiffres simplifiés, il y a des synthèses à tous ces rapports que vous pouvez lire.

Ce sont au total 41 millions 918 milles 713 euros, des chiffres précis, donc, qui ont contribué au renforcement de la politique parisienne en matière d'égalité femmes-hommes et à la transformation du quotidien des Parisiennes.

Egalement, chère Dominique KIELEMOËS, merci d'avoir valorisé notre action en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, au cœur des inégalités entre les femmes et les hommes, et j'espère bien que cela fasse consensus. Les associations féministes revendiquent une loi-cadre intégrale et 2,6 milliards d'euros annuels pour la prévention, l'accompagnement, la mise en sécurité. D'ailleurs, elles manifesteront le 23 novembre à ce sujet.

Pourquoi est-ce que je parle de cela précisément ? C'est parce que les coupes budgétaires sur les politiques locales, les coupes budgétaires sur les services publics annoncées par l'Etat, vont totalement à l'encontre des intérêts des droits des femmes et particulièrement de la lutte contre les violences. A Paris, nous faisons déjà beaucoup et je pense que nous pouvons faire plus encore. En construisant plus de politiques publiques, nous pouvons encore renforcer et il est possible d'en finir avec les violences conjugales.

D'ailleurs, nous allons, ce 25 novembre, pouvoir avoir une rétrospective et nous projeter sur l'avenir, puisque ce sera les dix ans de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. Vous êtes toutes et tous invités, pour cet événement, au théâtre de la Concorde. Je ferme la parenthèse.

Cependant, nous avons en effet besoin d'aller encore plus loin et d'ailleurs, nous y travaillons aussi avec Paul SIMONDON. En effet, le rapport article 61, chère Madame RIVIER, n'est pas l'occasion de présenter le travail sur le B.S.G., mais plutôt de faire un bilan des politiques 2023. Je crois qu'il y a une confusion. Nous avons parlé du B.S.G. à deux moments et nous parlerons du budget sensible au genre dans d'autres séances, avec Paul SIMONDON, avec lequel nous travaillons beaucoup.

J'en terminerai donc avec ce mot : les politiques d'austérité, je vous le redis, remettent en cause la capacité d'agir des pouvoirs publics sur l'égalité femmes-hommes, notamment sur la lutte contre les violences faites aux femmes. 89 % des femmes considèrent que les pouvoirs publics doivent en faire beaucoup plus pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. 84 % des hommes le pensent aussi. Il s'agit donc pour nous de continuer à travailler.

Merci, Olivia POLSKI, d'avoir défendu dans cet exercice difficile la Fonction publique de la Ville de Paris, qui protège les droits des femmes. Même s'il existe encore des inégalités salariales dans la Fonction publique, elles sont nettement moindres à la Ville de Paris que dans le reste de la Fonction publique, notamment dans la Fonction publique de l'Etat. Elles sont nettement moindres que dans le privé, bien évidemment. Nous avons encore beaucoup à faire comme employeur, mais nous avons aussi beaucoup à faire en tant que service public à destination des Parisiennes. Tout cela est drastiquement et fondamentalement opposé aux politiques d'austérité. C'est pour cela que nous portons un tout autre budget et une tout autre vision du service public. Merci à mes collègues d'avoir défendu cela avant moi.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous allons maintenant procéder au vote des vœux.

En réponse au vœu n° 1 du groupe Communiste et Citoyen, l'Exécutif a déposé le vœu n° 1 bis. Est-ce que le vœu n° 1 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est retiré ? Il est donc retiré, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 1 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est donc adopté. (2024, V. 182).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 déposé par le groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 2 est donc rejeté.

Le vœu n° 3 déposé par le groupe Union Capitale est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 3 est rejeté.

Le vœu n° 4 déposé par le groupe Union Capitale est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 4 est donc rejeté.

Le vœu n° 5 déposé par le groupe Union Capitale est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 5 est donc rejeté.

Le vœu n° 6 déposé par le groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 6 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 déposé par le groupe MoDem et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 7 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 366 déposé par l'Exécutif avec un avis évidemment favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est donc adopté. (2024, V. 183).

Nous allons donc procéder au vote des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2024, DFA 61).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2024, DFA 64).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DILT 18).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 50.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 50).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, PP 79).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2024, PP 77).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DDCT 166.

Adoption d'un compte rendu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Avant de passer au second débat organisé, le compte rendu sommaire de la séance des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024 a été affiché.

Sur ce document, est-ce qu'il y a des observations ?

Il n'y en a pas. Il est donc adopté.

2024 DTEC 32 - Stratégie de résilience de la Ville de Paris 2024.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux récents épisodes d'inondations en Espagne.

Vœu déposé par l'Exécutif.

2024 DTEC 38 - Convention d'étude avec l'école d'urbanisme de Paris. - Projet étudiants Master2 Espace public et usages.

2024 DTEC 40 - Convention de partenariat avec l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT) et l'Institut des risques majeurs (IRMa).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons à présent au débat organisé sur le projet de stratégie de résilience de Paris : faire collectivement face aux crises et défis de demain. C'est donc le projet de délibération DTEC 32. Il a été convenu en conférence, avec le président, d'un débat organisé sur ce thème, débat qui inclura dans les temps de parole définis la présentation de l'amendement et du vœu.

La parole est donc à Mme Dominique KIELEMOËS du groupe PEC.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, nous faisons un pas décisif pour garantir à Paris un avenir face aux défis climatiques, sociaux et économiques qui se profilent. Comme membre du groupe PEC au cœur de la majorité municipale, je me fais un honneur de soutenir la stratégie de résilience 2024-2030, qui se veut à la fois ambitieuse, inclusive et fondée sur la participation active des Parisiennes et des Parisiens.

Cette stratégie est un document clé pour notre Ville, qui repose sur une vision holistique des enjeux auxquels nous devons faire face. En intégrant des actions de long terme tout en reconnaissant l'urgence de la situation, ce plan est l'un des plus complets jamais proposés par une municipalité. Il se distingue non seulement par sa capacité à répondre aux défis environnementaux, mais aussi par sa volonté d'associer étroitement la population à sa mise en œuvre, afin de développer une culture du risque.

Il s'agit en effet d'un plan de résilience fondé d'abord et avant tout sur la participation citoyenne. La résilience d'une ville ne se limite pas à ses infrastructures. Elle repose aussi sur l'engagement et l'implication des citoyennes et citoyens dans les processus de transformation de leur propre environnement. C'est pourquoi je tiens à saluer les actions concrètes qui mettent en valeur cette participation. Dès l'élaboration de cette stratégie, la Ville de Paris a fait le choix d'intégrer les Parisiens dans un processus participatif, avec notamment des ateliers, des consultations et une série de réunions publiques. Ces moments ont permis de recueillir des avis, des propositions, et de renforcer l'adhésion à un projet collectif. Ce dialogue entre les autorités locales et les citoyens est d'autant plus essentiel à une époque où les crises que nous traversons ne se résolvent pas seulement par des décisions administratives, mais bien par une implication de toutes et tous.

La Ville de Paris, à travers cette stratégie, reconnaît également la place centrale des acteurs de proximité : les associations, les conseils de quartier, les écoles, les commerces de proximité. Ces relais jouent un rôle essentiel dans la diffusion des bonnes pratiques, mais aussi dans l'organisation de la solidarité en cas de crise. Nous avons ici un levier puissant pour renforcer la cohésion sociale et territoriale. Il est donc essentiel de souligner la nécessité de renforcer la résilience de nos réseaux de solidarité au niveau de chaque arrondissement. L'action de la Ville doit viser à soutenir les Parisiennes et Parisiens les plus vulnérables, en particulier dans les quartiers populaires, avec les associations de quartier et les maisons de solidarité, en consolidant les dispositifs d'aides de proximité, tels que l'alimentation solidaire et les réseaux d'entraide intergénérationnelle. Un sondage effectué par la "Croix-Rouge française" montre que neuf personnes sur dix affirment être enclines à rendre visite et à apporter de l'aide à leurs voisins en cas de crise.

Le défi de la résilience est aussi un défi culturel. Il nous faut une pédagogie de la résilience pour tous. Nous devons déployer des programmes d'information sur les gestes simples, mais efficaces à adopter face aux canicules, aux inondations, ou aux pénuries d'eau. A ce titre, l'extension des formations citoyennes qui apprennent aux habitants à réagir face aux crises sera un axe clé. Les Parisiens doivent être des acteurs formés de cette résilience, c'est pourquoi l'extension des formations aux gestes des premiers secours, à la gestion des risques, à la culture du risque, est indispensable, avec, par exemple, la préparation d'un kit d'urgence qui devrait être fabriqué par chaque Parisien et chaque Parisienne, ou la création d'une réserve communale de sécurité civile.

Les projets comme la végétalisation des rues, les espaces verts urbains, l'extension des circuits courts d'approvisionnement alimentaire, sont des leviers puissants pour renforcer la résilience de la ville, mais leur mise en

œuvre dépend de la capacité à impliquer activement les citoyens dans l'aménagement des espaces à tous les niveaux, des décisions d'aménagement jusqu'à la gestion quotidienne.

La stratégie que nous allons adopter aujourd'hui représente une étape déterminante et visionnaire pour rendre notre capitale non seulement plus résiliente face aux crises futures, réchauffement climatique, épidémies, inondations, canicules, et, je le déplore, peut-être pire, mais aussi plus solidaire, plus inclusive, plus durable. Elle incarne l'engagement profond de la Ville de Paris en faveur de la sécurité, de l'équité, du bien-être de tous ses habitants, quels que soient leur quartier, leur âge, ou leur condition. Elle souhaite développer les lieux et les actions de convivialité.

Je tiens à remercier chaleureusement les services de la Direction de la Transition écologique et citoyenne pour leur travail remarquable dans la construction de cette stratégie. Leur expertise, leur engagement sans faille et leur capacité à mobiliser l'ensemble des parties prenantes sont à la base de ce plan et méritent d'être salués. Un grand merci, chère Pénélope KOMITÈS, d'avoir mené ce travail aussi avec les associations et les citoyens engagés, qui, au quotidien, œuvrent pour une ville plus résiliente et plus solidaire. Je vous invite, vous l'aurez compris, chers collègues, à voter en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Antoine GUILLOU, adjoint, remplace Mme Anouch TORANIAN au fauteuil de la présidence).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Alexandre FLORENTIN, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant tout, permettez-moi de rendre à nouveau hommage aux victimes des récentes inondations dans la région de Valence. Près de 230 personnes ont perdu la vie et une dizaine restent portées disparues. Ce drame, hélas, est un condensé de ce que nous devons éviter à tout prix : des décisions urbanistiques inadaptées, des pluies torrentielles aggravées par le changement climatique, fruit de nos excès, des coupes budgétaires dans les systèmes d'alerte, des discours climatosceptiques, notamment de l'extrême droite, toujours là pour jouer aux ingénieurs du chaos, et enfin, une coordination territoriale lente et inefficace. Ce sont autant de signaux d'alerte et quand la population crie "assassins" lors de manifestations monstres, c'est à l'ensemble des décideurs politiques, en Espagne comme ailleurs, qu'elle adresse ce cri.

Quelles leçons tirer de cette tragédie et de tant d'autres qui ont lieu en 2024 ? Nous venons de franchir la barre symbolique de plus 1,5 degré de réchauffement. Ce seuil que les scientifiques nous imploraient de ne pas dépasser est désormais une réalité. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous ne sommes pas prêts. Le climat qui change est aujourd'hui une question de sécurité nationale. Trois piliers doivent structurer notre action : la gestion de crise, l'adaptation sur le long terme et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le chemin pour préserver une société stable et libre est étroit. Oublier un seul de ces trois piliers, c'est risquer l'effondrement. Planifier uniquement à partir du passé : "game over". Parier tout sur la technologie : "game over". Négliger l'entraide et la préparation : "game over". Face à ces défis, le Plan Résilience apporte des réponses ambitieuses. Les crises ne manquent pas, faute de déplacer trop de limites : crises sanitaires, conflits sociaux, crues de la Seine, canicules à répétition, attentats, etc. Paris est une ville de polytraumatisés et on ne répondra pas de la même manière à des crises qui se multiplient et s'empilent dans une sorte de crise permanente.

Ce Plan Résilience est multiforme, lorsqu'il le faut, générique, lorsqu'il le peut, et il incarne une vision moderne de la résilience urbaine. En tant que président de la mission "Paris à 50 degrés", je suis fier de voir que plusieurs propositions de notre travail transpartisan ont trouvé leur place dans ce plan. Ma collègue Chloé SAGASPE en détaillera quelques éléments.

Je tiens à saluer également le travail de Mme KOMITÈS et de ses équipes, ainsi que de "Crisotech", qui ont organisé l'exercice de gestion de crise du même nom. Il fallait oser le faire et la combinaison de la mission "Paris à 50 degrés" et de l'exercice est une source d'inspiration pour de nombreuses villes dans le monde. Ensemble, je crois que nous avons démontré que seule une approche globale et anticipative peut faire la différence.

Ce "leadership" doit aussi répondre à des défis colossaux. La question du financement est centrale. Aujourd'hui, les marges de manœuvre budgétaires sont limitées et contrairement à certains, je suis convaincu qu'une politique d'attractivité économique ou de croissance verte n'est pas la bonne réponse. Nous devons avoir le courage de repenser plus en profondeur nos politiques publiques.

J'ajoute un mot sur le Plan national d'adaptation au changement climatique de notre nouveau Gouvernement. Ce plan, on l'appelle le P.N.A.C., mais malheureusement, ce n'est pas un cap et j'oserais l'appeler un "pschitt" : pas de souffle, pas de choix à la hauteur, pas d'intensité, pas de transformation. Près de la moitié des mesures décrites nationalement sont en fait des demandes d'études. Pourtant, sept Français sur dix constatent les effets du changement climatique près de chez eux et ils demandent ce qui peut être fait. Ce "pschitt" ne leur apporte aucune réponse.

Paris, avec ce Plan Résilience et le Plan Climat dont nous discuterons demain, choisit une autre voie. Elle regarde les crises en face, assume ses responsabilités et pose des bases solides pour son avenir. Reste à nous, élus, de porter ce plan avec détermination. Chaque hésitation, chaque report, coûtera plus cher, non seulement financièrement, mais aussi humainement et socialement. Je vous invite toutes et tous à voter ce plan, bien entendu, mais puisque beaucoup rêvent déjà de 2026, j'espère surtout que vous tirez toutes et tous les enseignements de ces plans qui cherchent à maintenir l'habitabilité de Paris. Elle se joue dans les dix ans.

Enfin, puisque le "leadership", c'est l'exemplarité, je vous invite toutes et tous à venir mouiller la chemise pour de vrai. Après un an d'effort, avec le soutien d'Emmanuel GRÉGOIRE, puis de la DTEC, de l'Académie du Climat, de Dan LERT, de Pénélope KOMITÈS, la chambre climatique à 50 degrés du "Human Adaptation Institut" est enfin devant l'Hôtel de Ville, rue de Lobau, pendant trois jours, depuis aujourd'hui. Vous parlez toutes et tous de 50 degrés, alors chiche, allez expérimenter la vie à 50 degrés pendant 30 minutes.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexandre FLORENTIN.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS pour le groupe Union Capitale.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais moi aussi avoir une pensée pour les victimes des inondations de Valence, qui nous rappellent combien la préparation par rapport aux crises, notamment climatiques, qui vont arriver, est essentielle. Je voudrais donc souligner que la démarche visant à mettre en place une stratégie de résilience au niveau de la Ville de Paris est une bonne chose, et d'ailleurs, je pense que beaucoup de villes devraient procéder de la même façon.

Ces stratégies arrivent à point nommé dans un contexte où les crises climatiques, sanitaires et sociales sont de plus en plus fréquentes et intenses. Nous vivons dans une capitale bétonnée qui, au cours des dernières années, a connu de violentes vagues de chaleur, des crues de la Seine et des crises sanitaires sans précédent. Face à ces risques croissants, nous devons évidemment anticiper, renforcer notre résilience et nous préparer aux défis du futur. C'est une urgence que nous ne pouvons plus remettre à demain.

Ce plan place Paris sur la voie de l'adaptation et propose des actions pour protéger nos concitoyens, nos infrastructures et notre environnement. L'instauration d'une culture du risque, par exemple, constitue une réponse essentielle pour sensibiliser et préparer chaque citoyen, de manière à les faire devenir les acteurs de leur propre sécurité. Je rappelle d'ailleurs que toute organisation, qu'il s'agisse d'entités publiques ou privées, qu'il s'agisse de l'Etat ou d'une ville, doit identifier précisément tous les risques auquel elle est susceptible d'être confrontée, qu'il s'agisse de sa population, de son fonctionnement interne, d'éventuelles répercussions sur le tissu économique et donc prévoir les moyens à mettre en œuvre pour faire face, dans les meilleures conditions, à ces risques.

Il est donc crucial d'aborder certaines faiblesses et de mettre en place des actions concrètes pour renforcer la portée et l'efficacité de ce plan. Avec Brigitte KUSTER et Paul HATTE, nous allons donc nous efforcer de faire des propositions pour réduire ces faiblesses par rapport à un plan et donc l'améliorer.

Premièrement, l'absence d'indicateurs de performance et de suivi clairs pose des difficultés majeures d'efficacité. Ce plan ambitieux doit pouvoir être mesuré, suivi et ajusté en fonction des résultats. Par exemple, combien de citoyens seront effectivement formés à la culture du risque ? Sans ces données, il nous sera difficile de garantir que les actions atteignent vraiment leur objectif. Il est donc impératif de fixer des objectifs fixés et mesurables, d'autant plus dans les quartiers périphériques où les besoins en sensibilisation sont particulièrement marqués.

Deuxièmement, le budget alloué à cet objectif reste flou et cela nous inquiète. Des initiatives telles que l'aménagement d'îlots de fraîcheur et l'adaptation des toitures sont certes innovantes, et bien sûr nécessaires, mais elles impliquent des coûts importants, notamment pour leur entretien sur le long terme. Or en l'absence de financements précis, ces installations risquent de se dégrader rapidement.

Troisièmement, si Paris ambitionne de se préparer efficacement aux crises futures, cette stratégie ne peut pas s'arrêter aux frontières de la ville. Les risques sociaux, économiques, climatiques, en matière de pollution, d'inondation, d'environnement, ou sanitaire, dépassent nos limites administratives et nécessairement une approche collaborative, évidemment avec l'Etat, mais également avec les départements et villes limitrophes, la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, et même les différents acteurs de la Seine, est une nécessité. Il est en effet impératif de coordonner nos efforts et de partager les ressources, les compétences et les financements avec nos partenaires. Cette coopération est essentielle pour assurer une réponse rapide, efficace et coordonnée, en case de crise majeure.

Par ailleurs, le renforcement des solidarités et du lien social présenté dans la stratégie constitue un levier de résilience indéniable. Le programme des volontaires de Paris est un atout précieux, mais il nécessite un encadrement plus rigoureux. Il est crucial de garantir un suivi dans chaque quartier, pour mobiliser et former efficacement les bénévoles, en particulier dans les quartiers précaires où la vulnérabilité est la plus forte.

Enfin, la question de la communication en cas de crise est cruciale. Une communication rapide, multicanale et accessible à tous peut réellement faire la différence dans une situation d'urgence. La création d'une application mobile dédiée est une bonne chose, mais elle ne doit pas être l'unique canal d'information. Nous devons également mettre en place un système d'alerte par SMS, des panneaux d'information dans chaque quartier et des messages traduits pour atteindre tous les publics, y compris les personnes âgées, les non-francophones et les populations isolées.

Pour terminer et en conclusion, je dirais que la stratégie Résilience de Paris 2024 est un projet ambitieux et nécessaire que nous saluons, mais pour que cette stratégie atteigne pleinement ses objectifs, il est indispensable de l'accompagner d'indicateurs de suivi, d'un budget alloué et d'une stratégie partagée avec nos principaux partenaires, comme je l'ai déjà évoqué. C'est à cette condition que nous pourrions véritablement faire de Paris une ville capable de résister et de s'adapter aux crises du XXI^e siècle, objectif que nous partageons tous ensemble.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur COURTOIS.

La parole est à présent à Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question de l'adaptation de Paris aux différents risques que sa population encourt est une tâche essentielle qui doit marquer notre action politique dans le temps long. Sur ces questions, les Parisiens des différents âges et des différents quartiers sont tous concernés. La chaleur nous affecte tous d'une façon ou d'une autre, les inondations apportent trop d'eau partout, les pollutions quotidiennes de l'air et de l'eau sont présentes. Il convient donc d'adopter une approche globale de ces problèmes à l'échelle d'une ville, où les risques, notamment environnementaux, sont présents dans tous nos quartiers. C'était clairement un des enseignements de la Mission d'Information et d'Évaluation "Paris à 50 degrés", présidée par Alexandre FLORENTIN et rapportée par Maud LELIÈVRE, à laquelle j'ai participé avec enthousiasme avec quelques collègues de mon groupe.

Oui, les risques, dans ce cas, liés à la chaleur, sont partout. Comme vous le citez dans l'action 23, il n'y a que "One health", une seule santé, celle de tous les Parisiens. Nous nous réjouissons de voir dans ce plan des idées reprises portées par tous les groupes politiques de cette Assemblée lors de cette mission, comme la mise en place d'un Plan Grand chaud, ou la mise à disposition d'espaces rafraîchis, comme quoi l'écoute et le consensus peuvent fonctionner.

Les comportements contre-productifs peuvent cependant vite arriver. On parle par exemple de "mal adaptation" dans de nombreux cas. Quelqu'un a chaud et installe une climatisation, qui devient ensuite elle-même la cause du phénomène dont elle souhaite corriger les conséquences. Cependant, plutôt que de taper sur les doigts de ceux qui tentent d'atténuer leur quotidien avec leurs moyens, c'est une réponse globale et ambitieuse qu'il nous faut répondre. L'outil pour cela, nous l'avons : c'est le réseau de froid. Il faut intensifier son développement et sa démocratisation pour ne pas inciter les Parisiens à s'équiper de climatisations. La Ville a pris un retard colossal face à ces technologies respectueuses de l'environnement.

Une stratégie globale est aussi essentielle concernant les toits et le confort des logements des derniers étages. Une toiture en zinc, dont l'aspect a une valeur patrimoniale, ne se traite pas de la même façon qu'une toiture en béton classique plus récente. Les usages possibles, avec des effets positifs en termes d'adaptation, sont divers : peinture, végétalisation, ou encore pose de panneaux solaires. Nous devons traiter chaque toit au cas par cas, concerter cela avec les habitants, sans tomber dans un chaos désorganisé au niveau de tout Paris. C'est un travail de dentelle, qui doit se penser sur le long terme. C'est ce que le groupe Changer Paris avait aussi défendu lors de la M.I.E. "Paris à 50 degrés".

Il en va de même concernant le risque d'inondation. La menace, tant possible par une crue exceptionnelle de la Seine que par de fortes pluies, concerne toute la ville. Nous l'avons vu le mois dernier, comme les abords de la gare Montparnasse, de nombreuses stations de métro, ou des bâtiments comme l'Assemblée nationale, se sont transformés en pataugeoire. Le constat et les réponses scientifiques doivent s'imposer, afin d'adapter à chaque lieu à chaque nouvelle donne. Le groupe Changer Paris a formulé des propositions sur ce sujet dans le cadre du Plan Climat que nous verrons demain.

Sur tous ces exemples, on en revient au même constat. Afin d'être efficaces, ces actions doivent se décliner sur le long terme dans toute la ville, sans exception. C'est avec regret que nous voyons régulièrement la gauche de cet hémicycle opposer des quartiers populaires aux autres endroits de Paris, dans ce combat contre les effets néfastes du changement climatique, comme si tout allait bien d'un côté et pas de l'autre. Toute la question tient dans la façon dont nous pensons l'action publique dans ces lieux et comment les projets mis en place les aident à devenir plus résilients.

Les travaux entrepris au Centre et à l'Ouest de Paris au XIX^e siècle portent encore leurs fruits, avec aujourd'hui plus d'arbres, de nature, d'espaces ombragés, donc plus de possibilités de se rafraîchir. Ces inégalités ne sont pas systématiques, mais bien conjoncturelles et vous n'avez pas réussi à les combler depuis 25 ans, alors que vous avez

les mains libres. Les quartiers de l'Est de Paris sont toujours les moins bien dotés en arbres, et ce avec le bâti le moins bien adapté aux contraintes de notre temps. Ces différences sont aussi une part importante de votre bilan.

Votre absence de bilan, c'est aussi la dichotomie entre vos paroles et vos actes. "Écoutez ce que je dis, ne regardez pas ce que je fais". Que dire du renouvellement du festival "Love Green", qui détruit l'habitat naturel de nombreux animaux du bois de Vincennes ? La place de la République est un symbole flagrant de votre politique. Nous vous le répéterons tant qu'il le faut. Vous l'avez réaménagée il y a dix ans, pour en faire une place pour vos manifestations diverses et variées, or à chaque canicule, elle devient un îlot de chaleur immense, avec des températures au sol de plus de 40 degrés, et en cas de forte pluie, elle devient une piscine impraticable. Pour une politique qui se veut moderne et tournée vers l'avenir, ce symbole de l'Est parisien est un raté monumental. Les populations, elles, continuent et continueront de ressentir ses effets.

Avec Rachida DATI, nous souhaitons mettre le cadre de vie de chaque Parisien sans distinction au cœur de notre projet pour Changer Paris. C'est comme cela que nous rendrons tout Paris vraiment résilient.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARGAIN.

La parole est à Élisabeth STIBBE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Elisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette nouvelle stratégie de résilience de la Ville de Paris, qui décline un ensemble de 50 actions autour de 4 grands piliers afin "d'anticiper et faire face collectivement aux crises et défis de demain" part d'une intention louable que nous partageons tous dans cet hémicycle.

La prise de conscience quant à la gestion des risques est en effet salutaire. Nous n'avons pas le choix face à la multiplication des crises, citons pêle-mêle les crues de la Seine, la pandémie de Covid-19, les canicules qui devraient être plus nombreuses dans les années et décennies à venir, ou encore les tensions autour de l'approvisionnement énergétique.

Les implications de ces crises à Paris ont poussé la Ville à entamer une démarche de prospective qui n'existait pas il y a quelques années encore, il faut s'en féliciter.

En effet, si nos sociétés occidentales connaissent, à l'échelle de l'histoire humaine, une prospérité inédite, cela les rend aussi paradoxalement plus vulnérables. Notre époque fait face à des risques multiples et imbriqués, Paris ne pouvait plus faire l'économie de cette réflexion.

Tout récemment, une étude de l'Agence parisienne d'urbanisme, nous l'avons tous vue, révélait que si Paris était coupée du monde par des crues ou des barrages routiers ou ferroviaires, elle ne disposerait d'une autonomie alimentaire que de 5 à 7 jours pour ses 2,1 millions d'habitants. Bien sûr, cette étude nous interpelle en tant qu'élus parisiens, et doit nous inciter à la réflexion et à l'action.

En 2017, une première stratégie de résilience avait été élaborée, mais avec une portée trop modeste, et des mesures comme le programme "Oasis", de désimperméabilisation des cours d'école, qui n'étaient pas à la hauteur des ambitions affichées, beaucoup plus vastes.

Cette première stratégie de résilience s'était limitée quasi exclusivement aux risques climatiques, vous l'aviez vous-même reconnu, chère Pénélope KOMITÈS.

Cette nouvelle stratégie présentée par la Ville de Paris prend en compte de nouveaux risques, mais des carences subsistent.

Vous avez fait l'effort de sortir de vos ornières idéologiques et de considérer un spectre de risques plus large :

- risques naturels : inondation, sécheresse, canicule ;
- risques technologiques : accidents industriels, de transport, nucléaires ;
- risques sanitaires : pandémie, pollution ;
- risques bâtimentaires : incidents, incendies ;
- mais aussi risques sociétaux : violences urbaines et menaces terroristes.

Nous continuons de regretter que le risque sécuritaire soit trop peu pris en compte. Une lacune regrettable, alors que nous avons tous rendu hommage la semaine dernière aux 130 victimes de l'attentat survenu au "Bataclan" en 2015, devant le Stade de France à Saint-Denis et les terrasses prises pour cibles par des terroristes.

La réponse à la menace terroriste s'est très largement perfectionnée dans notre pays, mais le risque est toujours prégnant. Certaines idées sont naturellement soutenues par notre groupe. Un exemple parmi tant d'autres : la création d'un campus de la résilience, un projet porté par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, la B.S.P.P. J'aurais également pu mentionner la volonté de cartographier les points faibles et forts de la Capitale, afin de répertorier un espace refuge dans chaque quartier d'ici à 2026. Il faudra que cette promesse soit suivie d'effets.

Le retour d'expérience est essentiel dans le domaine de la gestion de crise. A cet égard, les crues torrentielles qui ont touché la région espagnole de Valence doivent nous permettre de tirer des leçons valables aussi dans notre pays et dans notre ville. En premier lieu, l'importance cruciale de l'anticipation et des réflexes à installer parmi la population quant à l'attitude à adopter en situation de crise.

Le fort épisode pluvieux survenu à la mi-octobre dans notre ville montre que Paris n'est pas à l'abri de ce genre d'événements météorologiques extrêmes. Les vidéos spectaculaires des abords de la gare Montparnasse, totalement submergée, nous ont tous durablement marqués.

Une politique de végétalisation mal menée peut gêner l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol. De même, la densification des sols ne va pas dans le sens d'une facilitation de la gestion des eaux pluviales.

Cette culture du risque, qui a cruellement fait défaut lors des inondations en Espagne, est également insuffisante à Paris et doit être développée, c'est ce qui fait l'objet de ce plan, notamment dès le plus jeune âge.

Le plan évoque dans sa stratégie la nécessité de savoir constituer des kits d'urgence, d'être formé aux premiers secours, ou de rassembler des provisions. C'est un point de départ pragmatique, utile, à compléter par des campagnes de familiarisation au risque.

Le risque canicule est abordé alors que notre ville va connaître des épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, mais votre réponse n'est toujours pas à la hauteur.

La priorité doit être de limiter la densification parisienne, déjà importante. Or, c'est le chemin inverse qu'emprunte votre majorité, avec le P.L.U. dont nous débattons demain.

Enfin, une autre leçon majeure de la gestion des catastrophes naturelles est celle de la nécessaire coordination entre les différents acteurs, et notamment les différents pouvoirs publics.

L'échelon pertinent pour réfléchir à la gestion de crise à Paris est "a minima" celui de la Métropole ou de la Région. Dans ce domaine, les querelles politiques doivent être mises de côté.

De même, la lutte contre les cyberattaques évoquée dans ce plan ne peut être pensée sans le recours de l'Etat et une collaboration étroite avec ses services.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, ce Plan de résilience constitue un travail de prospective ambitieux. Si la démarche est pertinente, certaines réponses apportées doivent être approfondies ou précisées dans le cadre d'une réflexion collective et transpartisane, mobilisant le panel d'experts le plus large possible.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous saluons le travail tout à fait respectable que représente ce plan en matière de concertation avec toutes les institutions, mais aussi en matière d'expérimentation. Je pense notamment à l'exercice de crise en conditions réelles, "Paris à 50 degrés", qui a démontré son efficacité.

Les communistes l'affirment : une gestion efficace des crises est principalement rendue possible grâce aux moyens que l'on accorde à la Fonction publique. Le premier pôle de résistance face à une crise, c'est bien la puissance publique, ses fonctionnaires, et les services rendus aux usagers.

La Covid a mis leur rôle en évidence, et les Jeux olympiques ont démontré leur capacité à prévenir les crises potentielles. En ce sens, le statut de la Fonction publique est un véritable outil de résilience pour les travailleurs.

Je prends l'exemple de la perte d'heures de travail. On l'a vu durant la crise de la Covid-19, un fonctionnaire étant titulaire de son statut peut voir sa fonction interrompue, mais son salaire continuer d'être versé. Cela doit nous amener à pleinement défendre ce statut dans la perspective d'une crise environnementale, qui provoquera des remises en cause des heures de travail, notamment en période de chaleur, et peut-être demain, en cas de nouvelles épidémies.

A ce sujet, nous pensons que l'action n° 40, "Renforcer les réponses face à la chaleur au travail", pouvait et devrait être consolidée. La Ville est d'ores et déjà prête à aménager les horaires de travail, les décaler, et reporter les tâches les plus pénibles, mais nous les communistes, nous pensons qu'il faut briser un tabou : le travail doit être arrêté en cas de situation de chaleur intense.

Le décalage des horaires est une solution temporaire face à des vagues de chaleur plus longues, plus fréquentes, et face à la multiplication des nuits dites tropicales, mais ne diminue pas le risque pour la santé.

Cependant, nous nous félicitons que la Ville porte, comme les communistes le demandaient, un plaidoyer national pour que la prévention du risque canicule s'applique à l'ensemble des entreprises, et donc à l'ensemble des salariés en France.

En matière de crise, on pense beaucoup aux aléas climatiques. C'est pourquoi nous adoptons un Plan Climat ambitieux, et un P.L.U. bioclimatique qui vient à la suite de la stratégie logement 2035 présentée et défendue notamment par notre camarade Ian BROSSAT.

La philosophie qui irrigue notre politique du logement et notre conception de la ville consiste en un urbanisme bioclimatique : ne pas artificialiser davantage les sols, privilégier la rénovation de l'existant, recourir à des matériaux plus durables, et contribuer à produire des opérations bas carbone.

C'est aussi aller plus loin en débitumant et en végétalisant, comme en atteste l'objectif que l'on se fixe, avec la majorité municipale, de 300 nouveaux hectares d'espaces verts ouverts au public.

C'est un sujet, beaucoup l'ont souligné et ils ont bien raison, qui dans le contexte des crues et inondations qui ont frappé la France, et singulièrement l'Espagne, ne peut être sous-estimé.

Les crises peuvent être diverses, mais une tendance générale émerge pour les dépasser en favorisant la solidarité et la coopération. Cela passe par les services publics, nous insistons sur ce point, mais aussi par le soutien que ce plan réaffirme en matière de politique de lutte contre l'isolement des jeunes, des personnes âgées, des politiques en faveur de l'accueil des migrants, et des politiques de soutien aux personnes à la rue.

Soutenir et renforcer la solidarité est une nécessité impérieuse pour affronter les crises en tout genre. Renforcer la solidarité, c'est aussi lutter contre la pauvreté. En plus du salaire, il y a des secteurs ou des postes de dépenses sur lesquels nous pouvons et devons agir.

Nous pensons notamment à l'alimentation. Les communistes proposent d'ouvrir de nouvelles cantines et de les ouvrir plus largement pour favoriser l'accès à l'alimentation durable et lutter contre la précarité.

Nous pensons aussi à notre politique ambitieuse en matière de logement social. En fixant un objectif de 40 % de logements publics, dont 30 % sociaux, nous imposons également son corollaire : la rénovation massive de ces logements pour lutter contre la précarité énergétique dont sont victimes les couches populaires et moyennes. Une étude de l'APUR a d'ailleurs démontré que ces rénovations représentaient à terme une économie de 200 à 450 euros par an et par ménage.

En matière de réduction des risques et potentielles crises, la Ville doit avoir la main très ferme sur les D.S.P., les concessions et les marchés publics.

Je fais notamment, et nous faisons, les communistes, référence aux risques qui pèsent sur le réseau de gaz de la ville, accentué par la politique de sous-traitance et de risque calculé par G.R.D.F., politique qui est le fruit de la privatisation d'Engie, dont G.R.D.F. est la filiale.

La Mission d'Information en la matière et ses conclusions sont tout à fait claires à ce sujet. Personne n'échappe à ce constat. En cas de blocage, de quelque nature qu'il soit, Paris n'aurait que 5 à 7 jours d'autonomie alimentaire, selon une étude de l'APUR.

Le potentiel de stockage de Paris est aujourd'hui limité et se doit d'être renforcé. Dans cette étude, l'APUR rappelle que Paris est approvisionnée à 95 % par camion. Elle suggère donc de développer le fluvial et le rail.

C'est pourquoi nous proposons un amendement, afin que la Ville envisage de réutiliser les tronçons pénétrant sur le territoire parisien de la petite ceinture, qui permettront demain d'approvisionner Paris par le rail, et donc de diversifier et réduire les potentielles crises d'approvisionnement, mais aussi de décarboner nos flux logistiques.

Enfin, si la stratégie est ambitieuse et construit une bonne synthèse des différents plans que nous adoptons, les communistes s'interrogent tout de même sur l'historique des crises présenté dans le rapport.

Cet historique, où la grève des transports de novembre 2009 à janvier 2020 est citée, ou en tout cas sur le même plan que la Seconde Guerre mondiale, les attentats de 2015, la crue de la Seine ou la pandémie, nous espérons vraiment que cette conception de la grève n'infusera pas dans le cycle d'événements sur l'histoire et la mémoire des crises à Paris, prévu dans ce plan.

Pour conclure le propos, les communistes réaffirment que la meilleure façon d'être résilient, c'est de sortir de la logique induite par le capitalisme. Les crises se multiplient et s'intensifient. Elles ne sont que le fruit de ce système qui perdure à remplir les conditions des crises et prospère sur celles-ci. Ce système qui épuise les travailleurs et les ressources naturelles, et qui menace frontalement nos conditions de vie.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec une densité urbaine et des infrastructures souvent vulnérables, Paris doit accélérer les transformations nécessaires pour protéger sa population et faire face à des conditions climatiques de plus en plus extrêmes.

Préparer Paris à ces crises et catastrophes ne se limite pas à la seule dimension climatique. Il s'agit aussi de répondre aux défis sociaux, sanitaires et technologiques. Tous ces enjeux sont soulignés dans votre stratégie de résilience et représentent autant de défis humains, financiers et logistiques.

Le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation dont on a parlé à plusieurs reprises, "Paris à 50 degrés", avait déjà tiré la sonnette d'alarme en 2023 sur la nécessaire adaptation de la ville aux vagues de chaleur. L'un des axes majeurs soulevés à l'unanimité par l'ensemble des membres de la Mission résidait dans la protection des populations, notamment les plus vulnérables.

A ce titre, nous avons démontré l'urgence d'identifier et de renforcer les lieux de refuge dans chaque arrondissement, surtout pour les populations les plus exposées. Qu'en est-il aujourd'hui ? Il semble que de tels espaces manquent encore dans bien des quartiers. Nous le regrettons, car cela est d'autant plus problématique que ces solutions auraient pu être initiées rapidement, sans nécessiter des ressources excessives.

Notre ville gagnerait de passer de la théorie à l'action et de s'appuyer sur des remontées de terrain. C'est pourquoi les maires d'arrondissement doivent être pleinement associés à la mise en œuvre du plan.

Vous le savez, par leur proximité avec les habitants, ils disposent d'une connaissance fine et précise, à la fois des besoins et des vulnérabilités de chaque quartier. Les inclure dans notre sensibilisation et information des citoyens, ainsi que dans l'organisation des exercices de crise, renforcerait considérablement l'efficacité du dispositif.

Votre stratégie de résilience propose la création d'une réserve de sécurité civile, initiative prometteuse, mais exigeante, que nous soutenons.

Toutefois, sa mise en œuvre nécessite des ressources substantielles : formation, équipement, suivi des volontaires, etc. Là non plus, aucune indication précise n'est donnée sur les moyens alloués à ce projet.

De même, les actions prévues sur la thématique du lien social à l'assistance de proximité vont dans le bon sens, mais reposent essentiellement sur la mobilisation des volontaires ou des bénévoles. Si l'engagement citoyen est essentiel, compter trop largement sur les volontaires pour la gestion de crise pourrait poser des problèmes de continuité.

Par ailleurs, l'absence de budget détaillé pour les 50 actions prévues par le Plan de résilience nous confirme dans l'idée que Paris, déjà sous forte pression, doit absolument prévoir des partenariats structurants avec la Région et l'Etat pour garantir la pérennité de ces mesures.

Si le bénévolat reste un moyen important de diffuser cette culture de la résilience, la Ville doit prendre toute sa part dans la diffusion au grand public de cette culture.

En effet, un sondage IFOP, commandé par l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques, démontre que 80 % des Français considèrent qu'ils ne sont pas assez renseignés ni formés à la gestion des risques et des catastrophes. Or, sans une sensibilisation efficace, même les meilleures mesures risquent de rester méconnues et donc sous-utilisées.

Il est urgent d'améliorer cette communication pour qu'elle devienne un véritable levier de mobilisation citoyenne. C'est l'objet du vœu présenté par notre groupe MoDem et Indépendants, qui répond à ces deux impératifs : des indicateurs clairs pour mesurer l'action publique, et de la clarté dans la communication aux Parisiens.

Les conséquences dramatiques du changement climatique sont d'ores et déjà perceptibles sur notre continent. Nous avons parlé des inondations en Espagne, il y a d'autres exemples comme vous le savez.

Tout cela nous interpelle et nous rappelle cruellement la nécessité d'agir vite. Dans cette optique, nous souhaitons que la Ville de Paris détaille précisément son action pour faire face à ces épisodes.

Pour conclure, j'aimerais que l'Exécutif s'interroge sur l'efficacité de son action. Combien de plans, de stratégies et de projets ambitieux sont préparés, chacun dans sa thématique, et pas toujours en cohérence ou en cohésion avec les autres ? La résilience ne doit pas se limiter à un slogan à la mode, à une ligne directrice de communication, elle doit devenir une véritable priorité politique, traduite en actions.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

La parole est à Laurent SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris a été la première ville française à adopter une stratégie de résilience. C'est tout à son honneur.

Depuis, il y a eu la Covid, des épisodes de canicule, la crise agricole, et de multiples crises climatiques dans le monde. Il était donc temps d'actualiser notre stratégie. Les villes, c'est 50 % de la population. La résilience des villes, c'est-à-dire leur capacité à anticiper, à s'adapter, à réduire leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, c'est vital, au premier sens du mot, pour l'humanité.

Ce Plan Résilience va dans la bonne direction, il prend au sérieux la nécessité pour Paris de s'adapter, de se préparer, de sensibiliser les habitants. Il y a les risques climatiques, sanitaires, les inondations, le Plan Grand chaud, l'adaptation de la ville à 50 degrés, les 300 hectares d'espaces verts, l'adaptation du bâti avec un véritable défi sur les toits en zinc, la sécurité alimentaire, comment passer de 5-7 jours d'autonomie alimentaire à 100 jours, et le développement d'une culture du risque.

Je voulais aussi parler de la dimension sociale, souvent sous-estimée. On a vu à Valence la capacité d'une population à se mobiliser par elle-même pour aider, y compris quand les autorités publiques sont aux abonnés absents, et sans limites.

Il ne peut pas y avoir d'adaptation, de réactivité sociale si l'on ne parle pas de ces liens de solidarité et de convivialité qui existent déjà dans la population. Il ne faut pas tant réinventer, imposer par en haut, que soutenir, stimuler, apprendre au contact des gens.

Au-delà, il faut aussi s'interroger sur les limites mêmes de la notion de résilience. A la Nouvelle Orléans, après sa submersion sous les eaux, certains en ont fait la ville résiliente par excellence. Néanmoins, une partie de la population, la partie la plus pauvre, marginalisée, a fini par refuser ce terme, qui recouvrait des problématiques centrales. "Arrêtez de nous appeler résilients" disaient-ils, "on veut des moyens pour les écoles, des logements, un environnement juste et sain".

Un avertissement pour nous dire que la meilleure des stratégies de résilience pour une ville, c'est d'abord d'avoir des services publics qui marchent, des agents en nombre et bien formés, une ville qui part des capacités de réactivité de sa population.

Je voterai néanmoins ce plan de résilience, parce qu'il est vital. J'insiste sur cela, il y a beaucoup à apprendre des populations des villes du Sud, des villes comme Valence.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur SOREL.

La parole est à Florian SITBON pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, imaginez un instant une nuit sans lune, un ciel lourd et menaçant, la Seine, d'ordinaire paisible, qui s'élève inexorablement, les ponts tremblent sous la pression, les quais, les rues et jardins, tous sont submergés par une marée déchaînée. L'eau envahit les commerces, les maisons, emportant tout sur son passage. Les sirènes hurlent, les cris des Parisiennes et Parisiens se mêlent aux rugissements de l'eau. La cure centennale, cet événement que nous pensions si lointain, frappe Paris de plein fouet.

Mesdames et Messieurs, ce scénario n'est pas une fiction lointaine, la crue centennale, que l'on pensait hors de portée, est bien une réalité à laquelle nous devons nous préparer. D'ailleurs, c'est ce qu'illustre en ce moment un documentaire de Matthieu SCHWARTZ, que l'on peut retrouver sur la plateforme de France Télévisions, "Quand la Seine débordera", qui a énormément de liens avec tout le travail de ce Plan de résilience.

Le Plan de prévention des risques d'inondation de la Ville de Paris, tel qu'il a été renforcé dans ce projet de délibération, est d'abord un outil essentiel dans cette bataille.

Ce plan prévoit des actions concrètes pour réduire la vulnérabilité de notre Capitale aux crues exceptionnelles, en particulier pour les arrondissements situés en bord de Seine, qui représentent un axe clé de la stratégie de prévention.

Tout Paris est concerné. Nous le savons, la Seine tout comme la Marne, constitue un axe vital de notre ville. Une montée des eaux pourrait affecter un très large périmètre. Des quartiers comme Bercy, la Tournelle ou encore La Villette seraient particulièrement touchés. Il est donc crucial que chaque arrondissement, chaque secteur, soit préparé à faire face à ce risque. Ce projet de délibération donne corps à la devise de Paris : "Fluctuat nec mergitur".

Tout particulièrement, le 15^e arrondissement fait face à des risques bien réels. Les zones comme Beaugrenelle et Javel sont en bordure de la Seine, la gare Montparnasse est également visée, et tous ces endroits seraient particulièrement vulnérables lors d'une crue centennale.

Nos commerces, infrastructures, écoles, hôpitaux sont également menacés, ce qui nécessite une réponse urgente et coordonnée.

On peut craindre, lors de cette crue centennale, non seulement la question de la Seine, mais également la question des nappes phréatiques. Il faut se préparer à tout cela.

Les mesures proposées dans ce projet de délibération sont essentielles pour limiter les impacts de ces crues. Elles comprennent des renforts d'infrastructure comme le rehaussement des quais, la protection des bâtiments sensibles, en particulier ceux qui abritent des services publics, des équipements vitaux. Les dispositifs de gestion des eaux fluviales en particulier permettront de limiter les inondations internes.

Ces actions s'inscrivent dans une vision à long terme, qui dépasse les simples mesures de réactivité face à la crise.

La mise en place d'un dispositif d'alerte et d'information des populations est aussi un élément fondamental. Mme la Maire, Anne HIDALGO, le rappelait ce matin, il faut insister sur la préparation et l'information des populations pour pouvoir bien réagir.

Paris doit être prête à avertir les habitants des zones à risques, mais aussi à les accompagner dans la mise en œuvre des gestes de précaution. La communication claire et rapide est indispensable pour éviter que la panique ne prenne le dessus, et pour permettre à chacun de se préparer au mieux.

Ces mesures ne suffisent pas à elles seules, la solidarité est au cœur de la résilience parisienne face aux crues. En cas de catastrophe, nous devons pouvoir compter sur l'engagement de toutes et tous. Les réseaux d'entraide, en particulier au sein des quartiers populaires, les zones les plus vulnérables doivent être renforcés. En cas d'urgence, les Parisiennes et Parisiens doivent pouvoir compter les uns sur les autres. Les dispositifs de solidarité de proximité, qu'ils soient associatifs, intergénérationnels ou organisés par la ville, doivent être pleinement mobilisés.

Le 15e arrondissement, comme le reste de Paris, doit se préparer à une montée des eaux, mais doit aussi être un modèle de solidarité. Dans la gestion des crises, par exemple, des réunions d'information doivent être systématiquement organisées dans nos quartiers afin que chacun sache comment réagir.

Des kits de prévention doivent être distribués, en particulier pour les populations les plus vulnérables, ou l'on doit apprendre aux populations à les fabriquer et les avoir à portée, ma collègue Dominique KIELEMOËS le rappelait, comme les personnes âgées. C'est illustré dans le documentaire, il y a une dame âgée qui n'est pas préparée à partir de chez elle, à réagir comme il le faudrait. Les personnes en situation de handicap, les familles avec enfants, toutes ces populations sont particulièrement concernées.

C'est tout le sens de cette stratégie de résilience qu'a portée Pénélope KOMITÈS. Nous devons collectivement nous en féliciter.

Je tiens donc à souligner la qualité du travail réalisé par les services, sous l'impulsion de Pénélope KOMITÈS, notamment ceux de la Direction de la Transition écologique et du Climat, pour élaborer ce plan ambitieux. Leur expertise, leur engagement sans faille, leur capacité à anticiper les risques sont à la base de cette stratégie et je leur adresse un grand merci.

Je vous invite à soutenir ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Paris a traversé au cours de son histoire de nombreuses crises, la crise des réfugiés, la crise du Covid, des crues de la Seine, des attentats terroristes, des canicules et des incendies. Cela a été très bien dit par mon collègue Florian SITBON, nous devons plus que jamais avoir en mémoire et en tête la devise de notre ville, "Fluctuat nec mergitur", battue par les flots, mais ne sombre pas. Paris se souvient, Paris n'oublie pas, Paris est résiliente.

L'adoption de cette stratégie s'inscrit dans un contexte particulier, souligné par mes collègues de la droite, au moment où nous venons tout juste de commémorer les terribles attentats terroristes du 13 novembre 2015, qui ont touché de plein fouet notre ville, en particulier le 11e arrondissement.

Aussi, surtout, au moment où nous déplorons un lourd bilan des crues meurtrières dans la région de Valence en Espagne, comment ne pas évoquer cette immense tragédie et avoir une pensée toute particulière pour les victimes, nos voisins européens ? Je salue l'adoption ce matin, à l'unanimité, de l'aide exceptionnelle de notre ville.

Nous devons tirer les leçons de cette catastrophe en France, puisque notre pays n'est pas mieux protégé, nous préviennent d'ailleurs les experts, et des crises précédentes, mais aussi et surtout des alertes des scientifiques, depuis plus de 30 ans maintenant.

Je me réjouis que cette stratégie de résilience, portée par ma collègue Pénélope KOMITÈS, fasse la part belle au risque de crue majeure de la Seine, qui fait d'ailleurs l'objet d'un vœu de l'Exécutif, mais aussi d'inondations par ruissellement, puisque le scénario fictif dépeint par mon collègue juste avant, malheureusement, pourrait devenir une réalité demain.

L'actualité nous l'a montré, les coopérations avec d'autres villes, notamment des villes européennes, françaises, mais aussi des villes internationales, sont nécessaires, notamment pour, à l'avenir, imaginer des exercices de crise en commun, mais aussi avoir un retour d'expérience nécessaire.

J'ai lu avec la plus grande attention ce document, le diable se cache dans les détails, mais je dois dire que je suis très heureuse, comme mon collègue Franck MARGAIN qui a fait partie de cette mission "Paris à 50 degrés", dont je salue le président à ma droite, Alexandre FLORENTIN, et sa rapporteuse, Maud LELIÈVRE, qu'il reprenne

parfois mot pour mot, et nous en sommes très honorés et très contents, les préconisations de notre Mission à l'initiative des écologistes.

Il fait aussi écho aux mesures du Plan Climat, que nous allons adopter, je l'espère, mes chers collègues de droite, à l'unanimité, demain matin.

Je ne reviens pas sur l'ensemble des mesures, mais je vais en citer quelques-unes qui figuraient dans notre Mission et sont reprises. D'abord, l'exercice de crise "Paris à 50 degrés", puisqu'il en est directement issu, comme son nom l'indique ; le Plan Grand chaud, pour protéger les personnes à la rue ; le renforcement du fichier Reflex, pour les personnes âgées ; l'adaptation des toits de Paris au climat futur, notamment les toits en zinc qui représentent deux tiers des toits parisiens, où l'on peut enregistrer des températures allant jusqu'à 70 degrés ; la protection des salariés au travail en cas de pic de chaleur, si chère à nos amis communistes.

Rassurez-vous, nous avons ouvert une réflexion sur les horaires de travail, en particulier pour les agents municipaux de notre ville, mais cela reste une compétence nationale. Nous avons donc un plaidoyer que nous portons notamment avec nos députés écologistes, et je salue le travail d'Eva SAS, pour mettre en place un droit de retrait dès une température qui excéderait 33 degrés, dans des secteurs en forte tension, où les travailleurs sont très exposés. Je pense particulièrement au secteur du B.T.P., ou au secteur agricole.

Il y a aussi l'identification de nouveaux îlots de chaleur, d'ailleurs une carte est disponible en ligne, nous sommes très contents d'avoir accès à toutes ces données, ou encore la transformation des équipements publics, la désimperméabilisation des sols, ou la dévégétalisation massive qui nous est si chère à nous écologistes.

Enfin, je me réjouis qu'un des axes prioritaires, ce qui n'a pas été soulevé à ma connaissance pour le moment, mais peut-être n'ai-je pas écouté suffisamment attentivement mes collègues, soit la question de la lutte contre l'éco-anxiété. C'est un des axes majeurs très importants, car c'est le nouveau mal du siècle, qui touche près de 2,5 millions de personnes en France.

En effet, face aux catastrophes naturelles, à un climat anxiogène grandissant, le réchauffement climatique n'est plus un vague concept de catastrophe qui serait éloignée dans le futur, mais devient une réalité inquiétante, qui génère beaucoup d'anxiété, notamment chez les jeunes.

La mise en place d'actions dans les établissements scolaires, notamment parisiens, pour un public jeune, en lien avec l'Académie du climat, en matière de prévention, est nécessaire.

Pour conclure, je vous inviterai à réécouter un podcast que nous avons enregistré en mairie du 11^e sur l'éco-anxiété, avec l'association "Génération cobayes", spécialiste de ces questions, avec le docteur Alice DESBIOLLES qui a écrit un livre très intéressant, "Eco-anxiété, vivre sereinement dans un monde abîmé", afin de mettre des mots sur les maux psychologiques induits par l'urgence climatique.

En définitive, je vous invite à adopter cette stratégie à l'unanimité dans l'attente de notre Plan Climat demain.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

La parole est à présent à Brigitte KUSTER pour le groupe Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes appelés à nous prononcer sur la capacité de la Capitale à s'adapter pour affronter les crises, qu'elles soient climatiques, sanitaires ou sociales. Il s'agit ainsi d'être prêt pour mieux résister aux différents aléas en les anticipant et en améliorant la connaissance des citoyens sur les risques et en préparant la résilience des institutions et des infrastructures à travers une série d'actions concrètes.

Cette réflexion et ce plan d'action s'inscrivent d'ailleurs dans une prise de conscience collective européenne. D'autres capitales sont en effet également mobilisées dans des plans de résilience avec pour points communs l'adaptation au changement climatique comme priorité majeure, l'inclusion des citoyens dans les démarches participatives, les investissements dans des infrastructures vertes et la mobilité durable.

Parmi les divergences, notons des approches très techniques et innovantes : Copenhague, Amsterdam, tandis que d'autres, Rome et Berlin, se concentrent sur des enjeux sociétaux et patrimoniaux.

Aussi, paraît-il que les stratégies varient selon les priorités locales, les contextes géographiques, économiques et politiques, mais les capitales européennes convergent vers une vision commune où résilience rime avec durabilité, inclusion et innovation.

Concernant Paris, vous avez choisi, Madame la Maire, chère Pénélope KOMITÈS, de décliner cette stratégie en 4 orientations et 50 actions, et vous avez pris soin de souligner que cela s'intégrait avec les différents plans urbains en cours, Plan Climat, P.L.U.b, Plan parisien de Santé Environnementale, Plan Biodiversité, Plan de sobriété hydrique, Plan d'alimentation durable, Plan Inondation... On ne peut, en effet, qu'espérer une harmonisation des actions, afin de garantir une cohérence d'ensemble et de favoriser les synergies pour une véritable efficacité, car il y a de quoi s'y perdre même pour nous élus.

A noter que ce qui manque néanmoins, c'est un certain pan d'actions sur lesquelles reviendra mon collègue Paul HATTE.

Chers collègues, une évidence s'impose à nous tous : nous avons collectivement à répondre aux différents défis primordiaux pour la vie des Parisiens et aux enjeux majeurs à court et long termes. Sur les 4 orientations que vous avez arrêtées, je m'attarderai sur 2 d'entre elles : développer la culture du risque chez les Parisiens ; mobiliser l'administration et coopérer avec les acteurs locaux.

Développer la culture du risque chez les Parisiens permettra le succès de toutes les actions réalisées en amont pour pallier toute situation de crise. D'autant que si l'on en croit le sondage que vous évoquez, 80 % des Français vivant en Métropole considèrent qu'ils ne sont pas assez sensibilisés à la gestion des risques et à la prévention des catastrophes.

Parmi vos propositions, deux d'entre elles me paraissent primordiales : mener régulièrement des exercices de crise avec la population, associant les acteurs et les habitants, et cette mesure mérite d'être développée non seulement dans sa conception, mais également dans sa réalisation. Merci donc des éclairages que vous pourrez nous fournir à ce sujet.

Vous proposez d'ailleurs d'autres mesures plus ou moins faciles à mettre en œuvre et que je soutiens, mais il semble que ne figure pas assez en exergue la nécessité d'informer le plus en amont possible nos concitoyens. En effet, il me paraît prioritaire de développer l'information sur les différents risques encourus et les solutions proposées par la Ville.

C'est pourquoi je vous propose de créer un site dédié que les Parisiens pourraient consulter de manière préventive, à tête reposée, cela adoube d'une communication à large échelle, XXL, déclinée dans les arrondissements avec réunions de mobilisation sur les potentiels risques auxquels les Parisiens pourraient être confrontés.

Par ailleurs, notons que le terme "résilience" adopté de manière institutionnelle ne me paraît pas le plus porteur pour sensibiliser les habitants. De fait, dans la vie quotidienne, lorsqu'on évoque la résilience, on pense d'abord à l'attitude après un choc et non avant que celui-ci n'ait eu lieu. Il y a donc un grand travail de pédagogie et d'explication à mettre en œuvre auprès non seulement de la population, mais aussi de tous les acteurs économiques, associatifs et bien sûr publics.

Au moment de la mise en œuvre en amont de vos travaux décentralisés par le biais d'ateliers, il est à noter que la mobilisation n'a pas été la même dans tous les arrondissements. Je veux ici saluer l'énergie déployée dans le 17^e arrondissement sous l'autorité de notre maire Geoffroy BOULARD, avec notre référente, Sonia HAZARABEDIAN.

Concernant l'information des Parisiens, en cas d'urgence, une communication rapide et accessible à tous est nécessaire, et il est clair qu'au-delà des SMS d'information envoyés, une application dédiée doit vite être mise en place, outil indispensable en écho au site internet spécifique que je vous proposais.

Enfin, je n'ai pas vu la possibilité de mise en valeur de la sirène du premier mercredi de chaque mois qui, je le rappelle, est la sirène du système d'alerte et d'information de la population, qui pourrait être actionnée en d'autres cas qu'en cas d'alerte de catastrophe naturelle. C'est donc un outil précieux dépendant du Ministère de l'Intérieur, avec qui une collaboration paraît évidente.

Cela m'amène à une mobilisation de tous les acteurs concernés et il paraît nécessaire de développer une gouvernance structurée avec des rôles et des responsabilités identifiés par chacun. Une coordination régulière doit avoir lieu pour évaluer et ajuster les actions, avec un référent pour chaque acteur, en y associant bien sûr les maires d'arrondissement et l'administration parisienne des directions concernées.

Vous pouvez donc compter sur nous pour relever tous ces défis à vos côtés, chère Pénélope KOMITÈS, et je conclurai en félicitant les Parisiens qui se sont investis dans votre démarche au travers des ateliers, ainsi que tous ceux qui se sont impliqués dans la réalisation de la stratégie de résilience que vous nous soumettez et que nous voterons.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Brigitte KUSTER.

La parole est à René-François BERNARD pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la résilience de Paris, c'est donc la capacité de la Ville à anticiper les risques, résister aux catastrophes, organiser la crise et remédier le plus vite possible et le plus complètement possible aux dommages.

Cette gestion des risques au niveau municipal suppose un fort degré d'anticipation, de sortir des schémas idéologiques pour mobiliser toutes les forces vives. Cela nécessite une adhésion collective. Sommes-nous préparés pour cela ? Au-delà d'un catalogue de mesures plus ou moins éloignées du sujet, il faut faire prendre conscience aux politiques, aux forces vives, de l'ensemble des scénarios catastrophes potentiels et s'assurer enfin de la bonne exécution de tout cela.

Pour cela, des exercices de crise permettent de mesurer l'efficacité des mesures anticipatrices, mais il convient que nous soyons tous concernés, est-ce le cas ? Non, disent les sondages. Mme la Maire l'a bien reconnu ce matin en évoquant l'information des Parisiens et la conduite à tenir.

Je ne vais pas ironiser sur le temps qu'il a fallu pour cette conscientisation, mais j'ajouterai que la façon la plus efficace de préparer les Parisiens est de les concerner directement, les impliquer, et donc pourquoi pas des exercices de quartier, d'arrondissement.

Mon collègue Franck MARGAIN a donc abordé la nécessité pour la Ville de se prémunir face au dérèglement climatique, l'imprévisibilité des crues, de ces changements brutaux qui nous obligent à adapter la ville et à rompre avec vos méthodes depuis vingt ans.

Pour ma part, j'aborderai deux volets à titre d'exemple. D'abord, les crises d'origine humaine et en premier lieu la catastrophe sécuritaire, la gestion des grands mouvements de foule. Cela engendre un écosystème de scénarios d'attaques terroristes massives, de cyberattaques géantes, voire d'épisodes de guerre civile.

Nous aurions attendu que depuis le premier plan présenté à ce Conseil en 2017, dans un contexte terroriste très marqué, son contenu ait significativement évolué sur ce thème. Pire, ces lacunes que nous regrettons, force est de constater, sept ans plus tard, que celles-ci demeurent.

Or, alors que les J.O.P. ont été une application concrète efficace, et leur gestion à cet égard exemplaire, cette parenthèse enchantée semble bien vite s'achever. C'est le retour sournois des incivilités, des agressions dans les espaces mêmes qui ont accueilli les agoras.

Si je ne reviens pas sur l'anticipation de ce risque majeur que constitue la crue, par la gestion efficace des barrages, j'aborderai le deuxième volet par les conséquences sur l'agglomération parisienne d'une telle situation. Je veux ici mettre en exergue les contradictions de la politique municipale conduite depuis plusieurs années. En effet, il s'agit d'assurer que même dans le pire des scénarios, la Ville de Paris puisse être autosuffisante, ou du moins puisse identifier des canaux d'approvisionnement d'urgence.

Or pour l'heure, d'après l'étude de l'APUR, Paris ne serait autosuffisante que cinq jours. Cette question logistique est essentielle : qu'en serait-il si le crash électrique perdurait, mettant en péril la conservation des aliments périssables ?

Nos modes de vie, toujours plus consommateurs, ne vont pas de pair avec un approvisionnement plus fluide, puisque dans une perspective de plus grande rentabilité, la plupart travaillent à flux tendus en permanence.

La logistique du dernier kilomètre porte mal son nom puisque ce dernier kilomètre est toujours plus éloigné de son destinataire final, pour plusieurs raisons qui tiennent autant aux entraves à la mobilité, ces difficultés de circulation notoires que rencontrent les fournisseurs, qu'à la baisse de l'attractivité économique qui éloigne d'année en année du Centre de Paris les lieux de production et de distribution.

Les deux phénomènes s'autoalimentent. A cet égard, nous suggérons que l'affectation de certains parkings pour des zones de stockage constitue, en revanche, un levier à actionner.

Sans aller plus loin dans le temps imparti et toujours de façon constructive, je voudrais maintenant aborder la dimension extérieure de cette problématique, qui a déjà été abordée par mes collègues, oui c'est le temps de la comparaison, de la confrontation avec les autres capitales d'Europe et du monde, du "benchmark", de l'échange des bonnes pratiques sur le thème prioritaire de résilience avec les capitales sœurs, comme le suggèrent les associations concernées et les réseaux.

C'est par exemple, chère Pénélope, cher Arnaud, une proposition sur la résilience du patrimoine de l'héritage avec la ville jumelle de Rome, qui par ailleurs a mis en place une direction de la résilience à part entière.

Paris est-elle toujours cette ville pionnière dont nous nous targuons ? Pour cela, il faut qu'une véritable dynamique puisse éclater aux yeux des observateurs extérieurs, vraiment depuis 2017.

Paris tient-elle toujours sa position parmi les "100 Resilient Cities", au plan mondial la désignation pour la mission européenne des 100 villes neutres pour le climat et intelligentes d'ici à 2030 ? Cette période post-J.O.P. pourrait être l'occasion.

Les objectifs de la résilience échappent aux enjeux électoraux qui guident les élus, mais les événements récents montrent que personne, même dans les positions les plus élevées, n'échappe à ses responsabilités. C'est donc notre honneur partagé d'échapper aux échéances électorales pour mobiliser tous les élus de cet hémicycle, comme au niveau national, aux enjeux vitaux, pour les générations futures, de la résilience.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous en prie.

La parole est maintenant à Maya AKKARI pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, imaginez un Paris à 50 degrés où l'asphalte se fait brûlant sous vos pieds et l'air lourd comme un manteau étouffant. Nos rues se transforment en fournaise, nos

espaces publics deviennent des lieux de tension et de désagréments, c'est un Paris accablé par la chaleur, où chaque souffle d'air semble amplifier la souffrance.

Si ce scénario semble lointain, il est en réalité de plus en plus probable, et la question n'est plus de savoir si Paris sera confrontée à ces températures extrêmes, mais plutôt quand.

A l'heure actuelle, nous savons que ces épisodes de chaleur extrême sont de plus en plus fréquents et intenses à Paris. Le dérèglement climatique n'est plus une hypothèse lointaine, il fait déjà partie de notre quotidien, et je suis heureuse de voir ce soir qu'il y a dans cet hémicycle le consensus sur ce sujet. La question n'est plus de savoir si Paris sera confrontée à des températures extrêmes, mais plutôt, comme je le disais, comment nous serons capables de répondre aux défis qu'elles imposent.

Face à ces risques accrus, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui est une réponse essentielle et courageuse. Ce plan ne se contente pas de réagir à une urgence, il anticipe l'avenir et met en place des solutions pour que Paris puisse non seulement faire face aux vagues de chaleur, mais aussi protéger ses habitants, préserver leur santé et garantir leur bien-être. Paris a toujours su se relever des crises, mais cette fois-ci nous devons être prêts avant que la situation n'atteigne son point de rupture.

Ce plan constitue un levier fondamental pour rendre notre Capitale plus résiliente, plus verte et plus solidaire. Il repose sur un objectif primordial : rendre notre ville plus agréable à vivre même dans les conditions climatiques les plus extrêmes. Ce n'est pas seulement une question de confort, c'est aussi une question de survie, de protection des plus vulnérables et de respect de notre environnement.

Les actions envisagées telles que la création d'espaces verts et la végétalisation de nos quartiers sont des solutions immédiates et également durables. Nous avons besoin de ces espaces pour apporter de la fraîcheur là où l'air est devenu irrespirable.

Dans le 18e, nous avons des projets déjà en cours comme la végétalisation des rues de la Goutte d'Or et des espaces autour de la place des Abbesses, ou encore la création de deux parcs, ceux de Chapelle-Charbon et du quartier Ordener qui, je l'espère, va avancer rapidement, mais il en faut davantage. Il est crucial d'élargir ces efforts à tous les quartiers, notamment ceux où les espaces verts se font rares. Ces projets ont un double objectif : réduire les îlots de chaleur urbains et créer des lieux de convivialité et de solidarité.

Cependant, la végétalisation seule ne suffira pas, nous devons aussi penser à l'urbanisme de demain. Le P.L.U.-B que nous examinerons demain apportera des réponses. A travers cette nouvelle vision de l'aménagement, nous renforçons non seulement la résilience de notre ville, mais aussi la durabilité de nos infrastructures. Il ne s'agit pas seulement de répondre à un besoin immédiat, mais de préparer Paris pour les décennies à venir. Même si la prévention est notre priorité, il est essentiel de ne pas négliger l'après-crise.

En cas de catastrophe, qu'il s'agisse d'une vague de chaleur extrême ou d'un événement climatique majeur, il faudra agir rapidement pour la réhabilitation des quartiers touchés. Cela inclut la remise en état des infrastructures endommagées, la prise en charge des dommages matériels, mais aussi un accompagnement des habitants, notamment ceux les plus vulnérables. Regardons la situation à Valence, en Espagne, à la suite des dramatiques inondations, pour comprendre l'importance de la réhabilitation post-crise.

Ce projet de délibération prévoit des ressources spécifiques pour soutenir les habitants après une crise, que ce soit par des mesures d'urgence ou par la mise en place d'un dispositif de prise en charge psychologique et matérielle. Paris devra être prête à se relever.

Nous avons entre nos mains l'opportunité de façonner un Paris résilient face au défi climatique à venir, ce plan ne se contente pas de protéger Paris aujourd'hui, il nous prépare pour demain. Il engage chacun d'entre nous à réfléchir à notre manière de vivre, de construire et d'agir au quotidien pour que Paris reste une ville où il fait bon vivre, même face à des conditions climatiques extrêmes.

Je soutiens pleinement cette stratégie et je salue et remercie Pénélope KOMITÈS et les équipes de la DTEC, pour le travail fourni pour l'actualisation de la stratégie de résilience.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est à présent à Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Que d'évolution depuis plus de vingt ans à travers à la fois les interventions que je peux entendre, à travers ce plan, qui comme cela a été dit permet de répondre à une multitude de crises, et c'est aussi cela la résilience. La définition du terme est très importante, et je serais plutôt d'accord avec M. BERNARD et non avec Mme KUSTER, prendre la définition physique de la résilience me paraît le plus adapté, c'est-à-dire la capacité de répondre à un choc. Aujourd'hui, on doit répondre à des chocs.

Des choses montrent qu'il y a encore du tri à faire et je conseille à M. MARGAIN d'écouter M. BERNARD dans son intervention qui avait presque des éléments d'écologistes de gauche, où il y avait une telle critique du système logistique et dedans du système productiviste qui pousse à une certaine rentabilité, qui est très intéressante. J'aimerais que tous ses collègues de droite l'écoutent, car c'était très pertinent.

Monsieur MARGAIN, en revanche, une chose qu'il faut vraiment que vous regardiez, c'est de ne pas confondre quelque chose de conjoncturel avec quelque chose de structurel. Vous avez parlé de conjoncture, or ici on a affaire à un problème structurel et non conjoncturel, et c'est ce qu'il faut bien comprendre. C'est pourquoi on a besoin d'avoir des plans, car si c'est la conjoncture, il suffit de faire des politiques d'urgence rapides, donc on vote une subvention de secours comme on l'a fait pour Valence, mais si l'on veut répondre vraiment à un problème de changement structurel, il faut des politiques structurelles et c'est pourquoi il faut des plans.

Il faut à la fois le Plan de résilience que l'on a aujourd'hui et le Plan Climat qui, lui, a quelque chose de beaucoup plus large, mais répond à une planification. Alors que le Plan de résilience voit quelles sont nos stratégies par rapport à des risques.

Autre élément aussi sur lequel il faut faire attention, il ne faut pas confondre les inondations de type 1910, qui est une inondation centennale, c'est-à-dire un événement qui va se reproduire, on ne sait pas quand, mais il va se reproduire, avec ce qui s'est passé à Valence, qui n'est pas du tout un événement centennal. Ce qui s'est passé à Valence est un événement nouveau dû au changement climatique et à toutes les conséquences du dérèglement climatique.

Sur la question de Valence, il aurait pu y avoir des crises à peu près tous les 20 ou 100 ans, mais l'événement de Valence s'est déjà reproduit plusieurs fois sur 15 jours, même la semaine dernière on avait encore des événements de ce type, donc on avait une certaine accumulation d'événements centennaux, donc ce ne sont plus des événements centennaux puisqu'ils se reproduisent tout le temps.

Ce qu'ont montré les scientifiques, c'est que ce qui avait lieu avant tous les 20 ans, on va l'avoir plusieurs fois par an, c'est à cela qu'il faut s'adapter et c'est pour cela qu'il faut un plan.

Je voudrais revenir sur un autre élément, Paris a une tradition par rapport à la question de la résilience, et notamment Belgrand, au XIXe siècle, répondait à d'autres types de crises, il y avait des questions de crises sanitaires à cause des épidémies et on a mis en place un réseau à la fois des égouts, donc pour amener l'eau à Paris, et pour répondre à cet événement d'une crise qui était systémique. C'est grâce à cet aménagement que l'on a évité une multiplication des épidémies et des milliers de morts à Paris.

Aujourd'hui, il faut que l'on fasse la même chose par rapport à d'autres éléments, comme la question énergétique, tout cela sera aussi dans le Plan Climat qui va aborder comment répondre à tous les éléments. Ici, on ne se concentre que sur la question de la résilience et de la réponse aux crises.

Merci de votre attention.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Antoine GUILLOU au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Paul HATTE pour Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Madame la Maire, mes chers collègues, chers Parisiens, voici qu'il nous est demandé de voter la stratégie de résilience de la Ville de Paris 2024.

La résilience de Paris, c'est-à-dire la capacité de Paris à s'adapter pour retrouver un état d'équilibre après un bouleversement exceptionnel.

En guise de bouleversement exceptionnel, tenez-vous bien, chers Parisiens, 302 pages que j'ai lues toutes. En 302 pages, patatras ! Pas une seule fois n'est évoquée la disparition du 14e arrondissement de Paris. Oui, Madame la Maire, en 10 ans, l'équivalent de toute la population du 14e arrondissement a quitté Paris.

Pire encore, des 31.000 bébés nés chaque année sous Bertrand DELANOË, qui se félicitait d'être, je cite, "un maire aphrodisiaque", la natalité baisse de 11.000 bébés par an, dans une ville, je cite Mme HIDALGO, "de peine-à-jour".

En 302 pages, pas une seule fois n'est faite la mention des bois de Boulogne et de Vincennes, alors qu'ils représentent à eux seuls 25 % de la surface de Paris et qu'une Mission a proposé récemment d'en faire des territoires zéro carbone. Ah non ! A ces deux poumons verts mal desservis et reliés par une Seine mal exploitée, Anne HIDALGO leur préfère le concept novateur de forêts urbaines servant d'îlots de fraîcheur, ce que d'aucuns appelaient autrefois de l'ombre.

En 302 pages d'ailleurs, pas une seule fois n'est faite la mention du mensonge des 170.000 arbres de plus promis par Mme HIDALGO. Pire encore, le fichier de la liste des arbres de 2020 que j'ai sadiquement conservé sur mon ordinateur montre, comparé avec celui de 2024, que la réalité des nouveaux arbres est 28 fois inférieure aux promesses électorales.

En 302 pages, un seul paragraphe, un seul de trois lignes fait mention de l'intelligence artificielle, alors que l'UNESCO la qualifie de quatrième révolution mondiale, et que Paris vient d'accueillir les bureaux européens d'"OpenAI". Dans quel monde artificiel vivez-vous, Madame la Maire ?

En 302 pages de résilience, pas une seule fois n'est faite la mention de l'ubérisation de Paris et de la précarisation du travail, alors que nous venons de lancer une Mission d'Information sur le sujet.

En 302 pages, pas une seule fois n'est faite la mention de la dette parisienne. 8,2 milliards d'euros en 2003, c'est-à-dire plus de sept fois plus qu'en 2001, c'est-à-dire l'équivalent de 17 ans de taxe foncière augmentée à 52 %, ou alors 163.000 années de revenus nets d'un Parisien moyen. Bravo à la Direction des Finances et son "casting" mal "casté".

Pas une seule fois encore, Madame la Maire, n'est fait mention de la dérogation que vous avez obtenue en 2016, de François HOLLANDE, vous permettant d'obtenir en une seule fois l'intégralité des loyers que les bailleurs sociaux auraient eu à payer sur 50 ans, des baux de 50 ans qui en toute résilience ne pourront jamais être résiliés, 1,2 milliard d'euros volé aux Parisiens du futur.

Chers enfants, il vous faudra attendre les années 2070 pour que la Ville de Paris recommence à toucher les loyers de ses logements sociaux. J'aurai 80 ans, mais qu'importe ! Sur le long terme, nous serons tous morts disait Keynes.

Madame la Maire, votre Plan de résilience est aussi fiable que "le Titanic" était insubmersible. Face à l'iceberg, vous préférez "Bloomberg", et lorsque le temps viendra, on vous entendra prier les Parisiens de vous prêter quelques grains pour subsister jusqu'à la saison nouvelle. Peut-être auront-ils, comme les surmulots, quitté le navire. Vous aurez préféré nager tout l'été, eh bien chantez maintenant !

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ce moment.

Mme KOMITÈS pour répondre à toutes les intervenantes et tous les intervenants.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup.

Effectivement, cette stratégie de résilience, qui est le fruit d'un travail de deux ans et demi, je voudrais rassurer tout le monde, on ne l'a pas faite tout seuls, mais avec l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, avec les Parisiens également.

Bien évidemment, nous l'avons travaillée d'abord avec les services de l'Etat, puisque certains ont oublié peut-être que celui qui est responsable de la gestion de crise dans cette Capitale, c'est le Préfet de la zone de défense, en l'occurrence M. BOULANGER, avec qui nous avons merveilleusement bien travaillé. Oui, nous avons travaillé avec les services de l'Etat, avec la Métropole du Grand-Paris qui commence à travailler sur son plan résilience, également avec les territoires de la Seine-Saint-Denis. Voilà pour le travail de coordination.

Effectivement, nous avons travaillé pour que le territoire soit capable d'affronter tout type de crise et ses conséquences, tout en s'adaptant et en se transformant sur le long terme pour assurer de manière pérenne une protection de la population et une bonne qualité de vie, et éviter un certain nombre de drames comme on a vu malheureusement en Espagne dernièrement.

Je pense que certains n'ont pas bien compris la différence entre le Plan Résilience et le Plan Climat. Comme l'a dit Alexandre FLORENTIN, à un moment donné, il faut regarder les crises en face, il faut effectivement faire deux choses en parallèle.

La première, c'est de la gestion de crises quelles que soient les crises, et la deuxième, c'est une adaptation sur le long terme et c'est ce que font mes collègues, notamment Dan LERT avec le Plan Climat, avec le P.L.U. bioclimatique et bientôt avec le Plan Biodiversité, et tout à l'heure avec le Plan Santé Environnementale.

Oui, c'est du long terme, M. GLEIZES est parti, mais il a tout à fait raison, si vous voulez voir les transformations de la ville dues aux gestions de crises, c'est au musée Carnavalet qu'il faut aller. C'est là que vous verrez comment des grandes crises, depuis des centaines et des centaines d'années, et les conséquences de ces crises ont modifié notamment l'urbanisme de la ville et les politiques publiques.

Le musée Carnavalet a d'ailleurs fait, à notre demande, un parcours spécifique sur les crises à Paris.

La stratégie, et je remercie un certain nombre d'intervenants, s'organise effectivement autour de quatre grands objectifs :

- développer la culture du risque, la connaissance par la population des risques locaux et des réflexes à adopter puisqu'effectivement, on l'a vu notamment à Valence, beaucoup n'étaient pas préparés et ont eu des gestes dramatiques, notamment ceux qui sont allés chercher leur voiture dans les parkings, ce qui a provoqué leur décès.

- Renforcer la solidarité et l'entraide de proximité comme l'ont bien dit Dominique KIELEMOËS et M. GILLET, parce que c'est un levier clé de la solidarité et on l'a bien vu pendant le Covid. L'APUR a d'ailleurs sorti, à notre demande, un travail sur le capital social que l'on a co-porté avec Léa FILOCHE, qui montre bien que ces phénomènes de solidarité dans une ville font que la ville devient résistante.

Je rassure tout le monde, nous ne travaillons pas tout seuls, nous travaillons avec un réseau international de villes, "The Résilient Cities Network", qui échange les bonnes pratiques, que ce soit à Amsterdam, en Afrique du Sud ou en Afrique, pour effectivement travailler sur ces questions, Monsieur SOREL, notamment aussi à la Nouvelle Orléans.

Bien évidemment que nous travaillons à engager des transformations urbaines, pour nous préparer en parallèle de cette gestion de crise. Eh oui, Monsieur GILLET, nous mobilisons la population parisienne et coopérons avec l'ensemble des agents.

Ces objectifs traduisent plusieurs convictions que je porte depuis le début de la refonte. La première est que l'on n'est pas démuni face aux crises, on peut s'y préparer collectivement afin de les éviter, ce qui fait que cette stratégie n'est pas une stratégie anxiogène, elle est porteuse d'une vision positive de l'avenir de la Capitale.

Oui, nous avons un rôle à jouer, accompagner non seulement la population, mais aussi le tissu économique, qui est plutôt de la responsabilité de l'Etat - en l'occurrence, pour en avoir discuté avec les responsables, c'est un peu "s'il y a un problème, on va payer, mais en amont il n'y a rien du tout" -, la société civile et bien évidemment la B.S.P.P., etc.

Oui, comme je l'ai dit, il faut se projeter sur le long terme pour construire la stratégie de résilience de la Ville de Paris.

La quatrième conviction que je porte, c'est que les Parisiens sont des acteurs clés de la résilience de Paris.

Pour répondre à un certain nombre d'orateurs, notamment M. COURTOIS d'Union Capitale, et M. GOVCIYAN, vous avez pointé l'absence d'indicateurs. Oui, année après année nous vous ferons un bilan de combien de volontaires nous avons formés, de combien de gestes de secours nous avons effectués avec la protection civile, avec la B.S.P.P., etc., de manière que vous ayez des objectifs chiffrés.

Cette mise en place de la culture du risque va se faire sur la totalité des arrondissements parisiens, et bien évidemment dans les quartiers populaires où nous savons que c'est là que les populations sont les plus vulnérables.

Egalement, Monsieur MARGAIN, et vous l'avez noté, plusieurs orateurs l'ont rappelé, nous avons pris en compte un certain nombre d'actions qui avaient été faites par la M.I.E., car si les M.I.E. ne servent à rien, c'est un peu dommage.

Vous avez évoqué le réseau de froid. Je laisserai mon collègue Dan LERT y répondre demain, notamment dans le Plan Climat.

Vous avez parlé des toits, qui font effectivement partie de cette stratégie, nous pensons lancer un appel à projets international pour voir ce qui se fait sur les toits et notamment les toits en pente, les toits en zinc, qui représentent 75 % de la Capitale.

Nous avons déjà ce que l'on appelle des méthodes de "sarking", qui visent à rehausser complètement la toiture et permettent de garder le côté patrimonial des toits parisiens.

Monsieur GOVCIYAN, vous avez déposé un vœu nous demandant d'aller plus loin face aux épisodes pluvieux. Ces demandes vont déjà dans le sens de la stratégie de sensibilisation que l'on va effectuer au premier semestre.

Votre vœu oublie quand même tout ce qui fait aujourd'hui la coordination en matière d'inondations, avec tous les acteurs, notamment la Métropole, la B.S.P.P., mais également et de manière très importante, l'E.P.T.B. Je vous proposerai, il a été distribué, un retrait au profit du vœu de l'Exécutif.

Il a été question de résilience alimentaire. Beaucoup ont semblé découvrir l'étude de l'APUR. Cette étude de l'APUR n'est pas arrivée comme cela, par hasard, c'est nous qui l'avons commandée, de fait, en accord avec les services de l'Etat et la Préfecture de police pour avoir une idée de l'état actuel de la situation parisienne, que personne n'avait, je le rappelle.

Effectivement, ce travail mené par l'APUR nous a amenés à savoir que l'on a à peu près 5 à 7 jours d'autosuffisance, mais a surtout permis de nous faire une cartographie très exhaustive de tous les lieux de stockage alimentaire et non alimentaire à l'échelle du Grand Paris. Surtout également, d'identifier avec les différents acteurs, notamment la S.N.C.F., la SEMMARIS et AROPA, des solutions logistiques alternatives, qui en cas de blocage de route ou d'inondation nous permettront de tenir une centaine de jours, avec des régimes alimentaires particuliers suivant les types de famille.

Monsieur GILLET, vous nous avez proposé un amendement dans ce sens, sur l'utilisation de la petite ceinture. C'est bien essayé. La petite ceinture, c'est plutôt cadré par le P.L.U. Je rappelle quand même, pour m'être occupée de ce dossier sous la dernière mandature, que la petite ceinture, ce sont des aménagements légers réversibles. On ne va pas recommencer le débat sur la petite ceinture, donc je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, sachant qu'en plus, vous siégez avec Mme PULVAR, et vous travaillez sur le projet Seine nourricière. Vous savez très bien que beaucoup de choses peuvent se faire dans ce cadre.

Je reviendrai sur les espaces refuges, oui, nous allons en créer dans chaque quartier, dans chaque arrondissement, en lien avec les mairies d'arrondissement, parce que ce sont certainement elles qui connaissent leur territoire.

Un certain nombre d'entre vous ont pointé l'absence de mesures sur le risque sécuritaire. Cela avait effectivement été traité dans la première stratégie de résilience. C'est une compétence totale de la Préfecture de police, même si la police municipale traite de ces questions et que dans la stratégie de résilience, il est prévu des formations pour la police municipale, notamment sur le travail avec les habitants.

Rassurer M. GILLET sur tout ce qui touche à la chaleur au travail. Nous allons travailler sur un plaidoyer, mais surtout nous avons commencé à travailler, avec ma collègue Olivia POLSKI, sur les questions de chaleur au travail.

Je rappelle aussi que certains agents de la DEVE portent depuis 2 ans des bracelets antichaleur l'été, de manière qu'ils puissent se rendre compte de l'état de leur santé, et éventuellement rentrer dans leurs locaux si ce qui est indiqué sur le bracelet les expose de manière trop importante.

Madame KUSTER, oui, nous allons avoir une application, un site dédié, XXL, j'ai entendu. Nous allons faire beaucoup de pédagogie, dans tous les arrondissements, à partir du moment où nous allons voter ce plan. C'est ce qui est prévu, non seulement pour travailler sur les kits d'urgence, les kits de secours, mais aussi informer les Parisiens sur quels sont les risques, comment y faire face. Je pense, par exemple, aux inondations.

Je me dépêche, puisqu'on me fait de gros yeux... Je répondrai à M. SITBON rapidement et à M. HATTE.

Oui, Monsieur SITBON, il y a un P.P.R.I., c'est très important. A l'automne, nous aurons un exercice Sequana avec le Préfet de police. Nous aurons des exercices de crise sur cette question d'inondation à l'échelle d'un ou deux arrondissements, comme nous l'avons eu pour l'exercice de crise 50 degrés.

Monsieur HATTE, je suis très surprise. Je pense que vous devriez faire un peu le ménage dans votre tête, en fait, parce que vous mélangez absolument tout, le bois de Boulogne, le bois de Vincennes, le Plan Biodiversité, le Plan Climat, la dette, machin, etc.

Je pense que vous avez mal lu, ou alors, il y avait trop de pages. C'est impossible... Vous vous taisez, parce que je finis, j'ai juste un mot.

Puisque vous avez tout mélangé dans votre tête, je me dis que 300 et quelques pages, cela devait être trop compliqué pour vous. Je vais donc vous faire préparer un condensé niveau école primaire ! Merci à tous.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 8 proposé par le groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur HATTE, s'il vous plaît...

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 8 est rejeté.

En réponse au vœu n° 9 du groupe MoDem et Indépendants, l'Exécutif a déposé un vœu n° 9 bis. Le vœu n° 9 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 9 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 184).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DTEC 32).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DTEC 38).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DTEC 40).

Merci beaucoup !

2024 DSP 5 - Adoption du nouveau Plan parisien de santé environnementale - PPSE2.

2024 DSP 83 - Adhésion et cotisation (30 euros) à l'Union nationale des maisons sport santé (UNMSS) et adhésion au Réseau des maisons sport santé IDF (91).

2024 DSP 87 - Subvention (2.000 euros) à la Société française de santé publique pour l'organisation de la 10ème édition de l'International Society of Physical Activity and Health.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - On enchaîne avec le débat organisé concernant l'adoption du nouveau Plan parisien de santé environnementale. Toutes nos pensées vont à Anne-Claire BOUX à qui j'adresse, je pense, en notre nom à tous, tous nos souhaits de prompt et de bon rétablissement.

Il a été convenu en conférence avec les présidents d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura dans les temps de parole définis, la présentation des amendements, nombreux.

Je vais donner, pour commencer notre débat, la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER du groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le groupe "Les Ecologistes" insiste depuis longtemps pour que la santé environnementale soit envisagée comme un sujet à part entière. En effet, c'est en utilisant le terme de santé environnementale que nous pouvons entendre que notre environnement nous rend malade. C'est un sujet important, je vous assure. J'entends beaucoup de bruit dans la salle...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je sais qu'il est tard, que l'on commence à être fatigué. C'est le jour 1, il faut garder de l'énergie. S'il y a des conversations individuelles, je vous invite à les avoir en dehors de l'hémicycle. C'est fatigant pour tout le monde les brouhahas, notamment pour l'intervenant.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Le terme de santé environnementale permet d'entendre que notre environnement nous rend malades. Ce n'est évidemment pas à mettre en opposition avec le service public de santé, nécessaire, dont la dégradation importante doit nous mobiliser.

Evidemment que les deux aspects jouent. Il n'empêche que le P.P.S.E., Plan parisien de Santé environnementale, présenté aujourd'hui, permet de mieux connaître les problématiques, en particulier grâce à une cartographie des zones en santé environnementale, qui fait clairement apparaître les inégalités nombreuses de santé.

Or, que disent ces inégalités ? Plus on vit proche du périphérique, plus on vit loin d'un espace vert, moins on a de moyens. Ce sont bien des inégalités sociales qui se recoupent avec les inégalités de santé, avec des personnes beaucoup plus concernées par les pollutions. C'est parce qu'on le sait que l'on peut y travailler.

Ce plan permet de connaître des pollutions parfois peu connues. Il n'est possible d'agir que contre des pollutions reconnues. Les dangers doivent être identifiés pour qu'un plan soit mis en place. Ce plan rappelle que les questions de santé ne sont pas des problèmes isolés les uns des autres.

Je vais prendre le seuil de polluants. On connaît tous le fait que certains polluants sont acceptables en dessous d'un certain seuil. Une fois que des cocktails se font et que les pollutions se surajoutent, les poisons deviennent beaucoup plus virulents. Isoler les études revient à favoriser le "statu quo". Envisager le tout comme un ensemble permet d'avoir des réactions susceptibles d'éviter que les Parisiennes et Parisiens soient empoisonnés.

Je ne reviendrai pas sur le délai qui a été nécessaire pour pouvoir enfin arrêter d'utiliser l'amiante, puis se battre pour le désamiantage. Quand on ne s'occupe pas assez tôt d'un problème de santé environnementale, il se perpétue dans le temps.

Je vais mentionner un rapport du Sénat, de ce mois-ci, sur la pollution plastique. On apprend que le plastique est tellement présent dans notre environnement aujourd'hui, que l'on en retrouve dans les poumons, mais aussi dans le sang, qu'il peut être amené dans le placenta ou le cerveau.

Ainsi, aujourd'hui, on sait que 0,5 % de la masse de notre cerveau serait constituée de plastique. Une des conséquences serait l'Alzheimer. On ne peut pas lutter contre l'Alzheimer si l'on ne sait pas cela.

C'est bien le fait d'avoir toujours plus de connaissances qui permet de préserver notre santé. C'est de regarder ces pollutions comme un phénomène global, systémique, qui nous permettra de protéger la santé des Parisiennes et Parisiens.

Ce deuxième Plan parisien de Santé environnementale vise aussi à inclure absolument tous les acteurs concernés dans la gouvernance et le suivi de ce plan. Il permet la mise à disposition des ressources sur la santé environnementale pour favoriser le partage des connaissances, et le développement d'une culture et d'un langage commun, qui permettront que tous les services de la ville et les partenaires de santé puissent travailler ensemble pour la santé environnementale.

Ce travail transversal, fait à partir d'une méthodologie innovante, est une des marques majeures de ce plan et a permis d'augmenter la connaissance de chacun et chacune.

La santé environnementale concerne tout le monde au-delà d'un seuil perturbateur, et montre qu'une transformation de nos modes de vie est nécessaire, que ce soit avec le "bio" dans les crèches, ou la transformation du périphérique. Ce plan est cohérent avec l'ensemble de ce Conseil, qui met l'écologie et le projet "écolo" à l'honneur, avec un travail sur le Plan local d'urbanisme ou sur le Plan Climat.

C'est la cohérence de ces différents projets qui montre la cohérence de notre politique à la Ville, et la santé des Parisiennes et Parisiens est pour nous un enjeu majeur. Je laisserai mes collègues détailler les mesures de ce plan, pour permettre une meilleure santé de toutes et tous.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Geoffroy BOULARD pour Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A l'heure où la santé de nos concitoyens est directement menacée par des défis environnementaux majeurs, il est essentiel de se pencher sur les promesses de tous ces plans, sur leurs réalisations, et lucidement sur leurs échecs et leurs lacunes.

Le premier Plan Paris Santé Environnement, lancé en 2016, couvrant la période jusqu'en 2022, était ambitieux. Son objectif annoncé était de mettre la santé des Parisiennes et Parisiens au centre des préoccupations de la Ville, en intégrant des actions pour améliorer leur cadre de vie à travers 7 axes prioritaires et 16 fiches actions.

Il faut dire les choses, le bilan de ce premier plan ne nous apporte que des informations fragmentaires et partielles. On y revient sur quelques réussites isolées, il faut le dire, telles que la mise en place d'un Plan Plomb pour les crèches et les écoles ; la réalisation de 9 évaluations d'impact sur la santé pour certains projets urbains ; ou encore, la création d'un pollinarium sentinelle au Parc floral, pour surveiller les pics de pollen allergisants.

Ces actions sont certes des avancées qu'il convient de souligner, mais elles restent minimes au regard des engagements initiaux. En effet, la Ville semble avoir choisi de ne pas détailler les mesures abandonnées et inachevées. Que sont devenues les nombreuses autres initiatives prévues ? Pourquoi certaines actions ont-elles été totalement ignorées sur le bilan ?

Pourquoi ce bilan du premier Plan de Santé environnementale n'est pas transparent ? Il eut fallu revenir honnêtement sur les failles et les points perfectibles, afin de les corriger.

Parmi les grandes orientations du second plan, qui nous est présenté, on trouve des engagements à renforcer l'intégration de la santé dans les projets urbains, à étudier l'impact combiné des polluants, le fameux effet cocktail, jusqu'à adopter une approche "One Health", qui vise à allier la santé humaine, animale et environnementale.

Globalement, dans ce deuxième acte, on retrouve des ambitions que l'on avait déjà dans le premier, qui avaient déjà été mises en avant en 2016 et n'ont pas été concrétisées.

Tout cela est séduisant, mais les précédents nous invitent à douter de la volonté de l'Exécutif de prendre les moyens pour appliquer ces belles intentions.

En effet, la perspective d'intégrer la santé dans l'urbanisme n'est pas nouvelle. Déjà annoncée dans le premier plan, elle avait pourtant suscité très peu d'initiatives concrètes, et reste une belle promesse, plus qu'une pratique courante.

Quant à l'étude de l'effet cocktail des polluants, cet enjeu majeur mérite effectivement d'être approfondi. Se pose la question des moyens techniques et financiers que la Ville est prête à engager pour mener de telles recherches particulièrement complexes. Les études scientifiques et outils d'analyse nécessaires sont coûteux et demandent un suivi rigoureux.

Or, dans ce cadre d'évaluation transparent, sans une volonté claire d'investir dans les ressources et matériels, ces projets risquent de rester au stade de l'intention et de la promesse sans lendemain.

L'approche "One Health", ambitieuse en elle-même, prévoit une interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale. Si cette vision est globalement en phase avec les défis de santé publique moderne, elle n'est pas assortie, là encore, de mesures concrètes et adaptées au territoire.

Pour que ce deuxième plan ne devienne pas une nouvelle liste de souhaits, nous voulons, au sein du groupe Union Capitale, et avec mes collègues qui interviendront par la suite, Jérôme LORIAU et Anne-Claire TYSSANDIER, faire des propositions et apporter notre pierre à l'édifice.

Tout d'abord, mettre en place des indicateurs de performance et un suivi transparent.

Déployer des actions ciblées pour les quartiers notamment les plus vulnérables.

Renforcer la participation citoyenne à travers les consultations. Les conseils de quartier doivent être mobilisés, les comités locaux "ad hoc", à l'image de ce que nous avons développé dans le 17e et du Comité local de lutte contre le bruit, que nous avons mis en place, lauréat du Conseil national du bruit et reconnu par des maires franciliens.

Il faut aussi que ce plan assume les vertus des initiatives locales, et relever ici et là les problématiques constatées par les habitants, proposer des solutions concrètes, solliciter les bons interlocuteurs, mesurer et obtenir des résultats tangibles, sans débaucher pour autant quantité de moyens déraisonnables.

Quatrième proposition : élargir les audits de pollution intérieure. C'est un sujet de santé publique.

Mettre en place un observatoire chargé de surveiller en continu les indicateurs de santé environnementale, on parle de qualité de l'air, de niveau de bruit et de qualité des sols.

Publier des rapports annuels avec des recommandations d'ajustements.

Travailler sur les bassins de rétention, héritage des Jeux olympiques et paralympiques, dispositifs anti-crues, et tout cela pour gérer les îlots de chaleur.

Enfin, dresser un état des lieux, il est demandé à chaque Conseil de Paris, des bâtiments publics qui ne répondent pas aux normes environnementales les plus strictes. Je pense aux normes HQE ou BEPOS.

Paris et ses habitants méritent des actions claires, ambitieuses, mais surtout réalisables. La santé environnementale n'est pas une promesse éternellement repoussée et reportée. Il est temps que la Ville prenne la mesure de ses responsabilités en matière de santé publique et environnementale, en s'assurant que les objectifs qu'elle annonce à travers tous ces plans soient concrets, atteignables, suivis et évalués. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions parler d'une réelle amélioration de la santé des Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Franck MARGAIN du groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, ne le cachons pas, nous sommes en 2024 et nous sommes à la pointe sur le plan technologique, la robotique, l'intelligence artificielle, et j'en passe. Pourtant, nous sommes toujours très en retard sur bien des points. Combien de centaines, voire de milliers de rapports mettent encore en exergue les conséquences sanitaires et environnementales de nos modes de vie ?

Malgré cela, nous sommes toujours à la traîne sur le sujet santé environnement. A titre d'exemple, seule une infime partie de nos dépenses de santé est consacrée à la prévention.

Vous savez, Madame la Maire, l'adage "mieux vaut prévenir que guérir" n'est pas qu'une incantation, c'est un principe de base de santé. Chacun doit comprendre, d'abord l'importance des enjeux de l'impact de nos habitudes sur notre environnement, et ensuite les conséquences de cet impact environnemental sur notre santé. Tel est l'enjeu du sujet de ce soir.

Le respect mutuel de notre environnement et le respect de notre santé sont les deux côtés d'une même médaille. Résoudre l'un permet de répondre aux enjeux de l'autre.

Nous devons non seulement le comprendre, mais surtout en avoir conscience et intégrer cette réflexion dans nos choix de politique publique.

Il est indispensable d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre à ces enjeux. Les polluants sont très nombreux, ne s'arrêtent pas uniquement au diesel ou à la qualité de l'air dans nos établissements.

Beaucoup sont méconnus, cachés dans nos produits de consommation courante. Nos médecins en ont conscience. Je veux rappeler à ce titre les propos du Dr Pierre SOUVET, qui évoquait très justement que les médecins ne doivent plus être seulement des soignants, ils doivent également s'occuper de la santé globale des patients et agir en amont, en prévention.

En 2015, le Conseil de Paris votait unanimement le premier Plan parisien de Santé environnementale. Il visait notamment à fabriquer une ville santé, améliorer la connaissance des déterminants de la santé, développer l'offre de services aux Parisiens, ou encore, développer une culture de santé environnementale.

Force est de constater que nous n'avons atteint aucun de ces objectifs. Je peux vous affirmer que lorsqu'on parle de santé environnementale, tout le monde est loin d'avoir une idée précise de ce dont il s'agit. Bon nombre de Parisiens ne sont pas suffisamment informés des déterminants de la santé.

En ce qui concerne l'accès aux soins, la fameuse ville santé dont vous rêviez il y a 9 ans, demeure chimérique.

A Paris, le simple accès à la médecine relève du parcours du combattant. L'offre de soins est de plus en plus catastrophique. Nous assistons à une désertification totale du secteur 1, à savoir des médecins appliquant des tarifs remboursés par l'Assurance maladie.

De fait, l'offre de services qui en découle n'est pas satisfaisante pour de nombreux Parisiens. Seuls 7 généralistes sur 10 sont conventionnés secteur 1, contre 90 % dans le reste de la France. Chez les spécialistes, ils chutent à 2 sur 10.

Ces chiffres sont alarmants et vont de pair avec des statistiques effrayantes. A Paris, 37 % des médecins généralistes ont 65 ans ou plus. Ce chiffre grimpe à 41 % pour les spécialistes. C'est autant de médecins qui prendront leur retraite prochainement, et de Parisiens qui se lanceront en quête de praticiens. Une quête vaine si nous n'agissons pas rapidement.

Par ailleurs, la ville est surdensifiée. Cessons de bétonner, multiplions les espaces verts. Les îlots de chaleur se sont multipliés ces dernières années à Paris, qui se transforment en véritables canyons urbains lors des épisodes caniculaires, et je vous citerai bien évidemment la place de la République.

Pourtant, nombreuses sont les études d'épidémiologistes qui ont montré que la végétalisation urbaine est associée à une meilleure santé physique et mentale. Il faut agir.

Une autre question se pose à Paris, celle du logement, à la fois au niveau de l'exposition à la pollution de l'air, et la pollution sonore, la pollution auditive, la question d'insalubrité avec la présence parfois de nuisibles, tels que les rats, les souris, les punaises de lit ou les cafards.

Autant d'agrégats que nous devons prendre en considération afin de mettre en place les mesures qui s'imposent.

Là où vous posez un diagnostic de situation, comme il y a 9 ans, avec un ensemble de recommandations à suivre, qui vont par ailleurs dans le bon sens, le groupe Changer Paris propose des solutions concrètes pour traiter le problème à la racine.

Voici nos propositions : faciliter l'accès aux soins et à la prévention, mais travaillons déjà à rendre cette recommandation possible. Faisons de Paris une ville de nouveau attractive pour les professionnels de santé, aidons les structures de soins à aménager leurs locaux pour accueillir un maximum d'internes en médecine générale, qui vont arriver chaque année pour leur quatrième année d'internat. Investissons les pieds d'immeubles pour en faire des centres de santé. Nos médecins doivent être au cœur de ce processus de prévention, d'information, et de sensibilisation.

Qui d'autres que les professionnels de santé peuvent expliquer légitimement les enjeux de la lutte contre les perturbateurs endocriniens, de la vigilance à porter sur l'alimentation, ou encore de l'excès de l'exposition à telle ou telle substance ?

Nous réitérons qu'il est indispensable de multiplier les campagnes de prévention sur le dépistage des maladies pulmonaires liées à la pollution dans les structures de soins comme ailleurs ; de contrôler les bâtiments régulièrement avec la systématisation d'un traitement curatif en cas de détection de nuisibles et des campagnes de démoustication massives.

Augmenter le nombre de salles de fraîcheur dans les établissements recevant du public, afin de renforcer la proximité géographique de ces lieux, pour chaque Parisien.

En conclusion, il est en effet urgent de changer de cap et de considérer la question de la santé environnementale comme prioritaire, car elle ne se résume pas à des préoccupations lointaines, mais concerne directement chaque Parisien au quotidien.

Transformons ces belles paroles en actions concrètes. Nous avons les moyens d'agir. Il est de notre responsabilité de le faire dès aujourd'hui.

Pour bâtir un avenir plus sain, pour bâtir un avenir plus juste, pour bâtir un avenir plus durable, bref, pour changer Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre groupe se réjouit que la santé environnementale prenne progressivement sa place dans les décisions publiques, il s'en réjouit d'autant plus que nous avons été particulièrement engagés sur ce sujet depuis longtemps.

Fort heureusement pour l'écologie, tout particulièrement quand elle touche au cadre de vie et à la santé de nos concitoyens, la gauche n'a pas le monopole de la défense de l'environnement.

La prise en compte de la santé environnementale est un enjeu crucial pour Paris, encore plus dans le contexte des crises récentes. Des épisodes de canicule à la pandémie de Covid-19, elles ont mis en lumière la vulnérabilité de nos infrastructures et de nos populations.

Je veux ici saisir l'occasion de remettre dans le débat le sujet du fichier Reflex. Créé en 2004, il vise à identifier les personnes dépendantes et isolées de plus de 65 ans souhaitant bénéficier d'un contact régulier pour évaluer leur état de santé lors d'épisodes de forte chaleur, et s'assurer qu'elles adoptent les bons gestes pour s'en protéger. Il a été aussi utilisé au moment de la vaccination contre le Covid-19 des plus fragiles, avec une fois encore, des difficultés dans sa mise en œuvre.

Alertée à ce sujet, notamment par notre groupe, Véronique LEVIEUX avait convoqué une réunion qui a été très instructive, pour mieux atteindre les plus isolés et les plus fragiles. Alors que plus de 400.000 Parisiens ont plus de 65 ans, seules 10.000 personnes sont identifiées. Je sollicite aujourd'hui une nouvelle réunion pour voir quelles suites ont été données à la réunion de Véronique LEVIEUX sur le fichier Reflex.

Nous regrettons aussi que les mesures présentées dans ce Plan de Santé environnementale ne soient pas l'objet d'une véritable stratégie globale pour Paris. Ce plan présente une multitude d'actions parfois intéressantes, mais celles-ci demeurent fragmentées, sans fil conducteur permettant de décliner la santé environnementale de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques de la Ville.

Il est donc essentiel de l'intégrer dans toutes les décisions qui façonnent notre cadre de vie, de l'urbanisme à la mobilité, en passant par l'aménagement des espaces verts.

Cette nécessité avait été identifiée lors de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la santé, mission à l'initiative de la droite parisienne, qui avait abouti à 71 préconisations adoptées à l'unanimité, dont une partie concerne précisément la santé environnementale.

Nous avons, par exemple, proposé et obtenu la création d'un observatoire parisien de la santé environnementale. Il reste aujourd'hui à lui donner ses prérogatives, garantir son indépendance et son expertise, lui donner un véritable pouvoir de contrainte sur les politiques publiques.

Nous avons également proposé d'intégrer systématiquement une étude d'impact en santé environnementale pour tout projet de construction ou de rénovation à Paris.

Ces mesures ont été rejetées malheureusement par votre majorité, signe qu'il reste un long chemin à parcourir pour atteindre un plein engagement sur ce sujet.

L'urbanisme est un axe de la santé environnementale, et nous sommes satisfaits que sur la question des îlots de chaleur et de la végétalisation, ce sujet ait été pris en compte.

Toutefois, nous devons aller plus loin. Paris est la ville la plus dense d'Europe, et la bétonisation continue d'être la règle dans vos projets. Nous aurions souhaité que chaque opération de construction fasse l'objet d'une enquête approfondie quant à ses conséquences sur la santé des riverains et que l'on généralise la végétalisation des espaces publics pour réduire l'impact des vagues de chaleur.

Nous constatons que ce plan est avant tout un catalogue de mesures séduisantes, souvent davantage communicationnelles que véritablement structurantes.

Par exemple, la création d'un baromètre de santé environnementale ou la création d'un réseau citoyen sont, certes, des initiatives intéressantes, mais ne remplaceront pas une intégration profonde de ces enjeux dans la gouvernance de la ville. Nous avons proposé, lors de la M.I.E. santé, d'intégrer explicitement la santé environnementale dans tous ses choix politiques. Cette approche aurait permis de garantir une cohérence dans l'action publique.

Aussi, nous regrettons que ce plan ne s'inscrive pas dans une stratégie globale et cohérente pour la Ville. La santé environnementale, tout le monde est d'accord, doit être un critère majeur et transversal présent dans toutes les politiques publiques.

Nous continuerons de porter cette vision, car il est de notre devoir de veiller à ce que la santé des Parisiennes et Parisiens soit véritablement au cœur des décisions de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Camille NAGET du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'adresse tout d'abord mes pensées et mes vœux de prompt rétablissement à notre collègue Anne-Claire BOUX. Je salue son travail, celui de tous les agents de la Direction de la Santé, mais pas seulement, tant ce plan est transversal. Tout ce travail qui nous permet de débattre et "in fine", je le souhaite, d'adopter ce second Plan parisien de Santé environnementale, qui se fixe des objectifs auxquels notre groupe ne peut que souscrire.

Il aborde la question de la santé environnementale, de la naissance au grand âge, en proposant des moyens de mise en œuvre qui, je le crois, pourraient aller un peu plus loin dans les ambitions que nous portons, ou qui parfois résultent un peu trop d'injonctions individuelles. Nous avons déposé quelques amendements en ce sens.

Traiter de la santé environnementale est indispensable au regard notamment des indicateurs révélés à la suite des études du premier plan, et de toutes les révélations qui continuent d'alimenter notre actualité. Je pense aux scandales des P.F.A.S., des perturbateurs endocriniens entre autres.

L'O.M.S. définit la santé comme un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La notion de santé environnementale englobe toutes ces questions en les liant au cadre de vie. En effet, ce n'est plus à démontrer, malheureusement, la pollution tue, et l'impact de notre environnement sur la santé est réel.

Il faut le rappeler, la très grande majorité des problèmes de santé à Paris et en milieu urbain de manière générale sont liés à la pauvreté.

La mauvaise santé trouve son origine à la fois dans un environnement pollué, bruyant, non adapté au changement climatique, et dans le travail, le stress, la fatigue liée aux transports lors des déplacements pendulaires quotidiens, l'insalubrité des logements, l'inaccessibilité à une alimentation de qualité, la précarité qui pousse au travail de nuit. D'ailleurs, une récente jurisprudence a reconnu un lien direct entre le travail de nuit des femmes à des horaires décalés, des plages horaires très étendues, et le risque de développer un cancer du sein.

La façon dont on habite la ville, dont on bénéficie ou non d'accessibilité à des équipements culturels ou sportifs, qui nous permettent d'y interagir et non seulement d'y vivre, mais d'y vivre bien.

Ces facteurs sont malheureusement trop souvent l'apanage des catégories sociales les plus pauvres. Ce P.P.S.E. souhaite y répondre. Nous regrettons encore une fois que cela repose trop souvent sur des injonctions individuelles, pour ne pas dire individualistes, en oubliant parfois de prendre les problèmes dans une plus grande globalité.

Je pense notamment à l'injonction dans les centres de santé, de limiter et réduire l'utilisation des produits à usage unique. Nous avons déposé un amendement en ce sens. Pour nous, cela revient à pointer du doigt ou à laisser penser que les professionnels de santé n'utiliseraient pas les compresses ou tout autre objet à usage unique mis à leur disposition, avec raison, mais souffriraient un peu de la gabegie. C'est un peu le discours entendu à l'hôpital, qui malheureusement a pu donner lieu aussi, pendant la pandémie de Covid, à des images désastreuses. Les professionnels de santé agissent dans l'intérêt de leurs patients et de leurs patientes.

Même si la santé ne se résume pas à la médecine, il n'existe pas de santé sans médecine. Il faut une politique de santé environnementale englobante, qui s'attaque aux impasses du système de santé actuel. Cela commence par assurer une égalité d'accès aux structures de soins pour toutes et tous, en assurant un service public de santé pour les Parisiennes et Parisiens.

Sans surprise, pour les communistes, cela passe par des centres de santé municipaux et la préservation de l'offre de santé en secteur 1, pour permettre aux plus précaires de se soigner, tout en les sensibilisant aux enjeux de santé environnementale. Il ne passe pas un Conseil de Paris sans que nous évoquions cette question des centres de santé municipaux. Cela semble avoir fait écho de l'autre côté des bancs de l'hémicycle. Je ne peux que m'en réjouir, nous serons toutes et tous convaincus de la nécessité d'en développer de plus nombreux à Paris.

Sans santé, sans structure de soins, comment faire de la prévention auprès de publics qui n'ont même pas la capacité de se soigner ? De même, la question de l'accès à l'hôpital ne peut pas être évacuée.

Comment pouvoir se soigner convenablement, engager des politiques publiques qui s'adaptent aux défis de notre temps, quand en même temps le risque plane de voir un tiers de l'Hôtel-Dieu disparaître et être consacré à des opérateurs privés de restauration ou autres ?

Comment ne pas s'inquiéter quant à la disparition de l'hôpital Bichat ? Ce P.P.S.E. met un accent, à très juste titre, sur les 1.000 premiers jours de l'enfant, sur la grossesse, qui sont des moments de vulnérabilité dans l'exposition aux polluants.

Dans le même temps, la maternité Bichat va fermer, et l'hôpital Bichat qui a un centre de fertilité, on sait que ce sont des enjeux très courants de travailler sur la question de la préservation de la fertilité, va fermer. On ne peut pas faire l'impasse, ne pas en parler, ne pas lier les deux.

Il en va de même pour les laboratoires de santé environnementale chargés de produire des données, qui éclaireront et orienteront nos politiques futures.

Les emplois et les compétences propres à ces structures doivent rester dans le giron public. Ces laboratoires jouissent d'un grand savoir-faire humain et matériel. Si la Ville de Paris veut être à la hauteur de ses ambitions en matière de santé environnementale, il faut garantir l'indépendance du travail des chercheurs. Il faut se méfier de l'expertise en matière de santé environnementale et de pollution quand elle tombe entre les mains des groupes privés.

La bonne santé des Parisiennes et Parisiens ne sera effective que si et seulement si nous adoptons une approche globale, qui tend à s'attaquer à la racine des problèmes qui subsistent déjà à Paris. Cela a été évoqué longuement précédemment, avec la construction d'un urbanisme favorable pour réduire le bruit, la pollution, et augmenter la place de la nature en ville.

Chers collègues, vous l'aurez compris, pour les communistes, la question de la santé globale est systémique. C'est une question intimement liée à notre société capitaliste, qui introduit les produits dont notre santé souffre, que nous devons endiguer.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la santé environnementale à Paris est un sujet crucial compte tenu de la densité de la population et des défis écologiques auxquels doit faire face notre Capitale. Nous le savons, plusieurs facteurs extérieurs influencent la santé des Parisiennes et Parisiens. Je veux parler notamment du bruit, de la pollution de l'air interne et externe, de la place des espaces verts, ou encore de la pollution lumineuse.

Le deuxième Plan parisien de Santé reflète une volonté louable de la Ville de Paris à intégrer la santé dans toutes les politiques publiques, comme le recommande l'O.M.S. Les populations les plus fragiles, les enfants, les personnes âgées, les habitants des quartiers populaires, sont bien identifiées dans les actions à mener pour les protéger.

Les objectifs fixés dans ce plan sont toujours trop vagues, peu mesurables, flous sur leur financement, qui laisse à penser que leur évaluation et leur efficacité seront difficiles à faire. Il est crucial de mettre en place des indicateurs clairs pour évaluer l'impact des actions mises en place.

J'aimerais faire un focus sur le bruit à Paris, véritable fléau, qui ne fait que s'aggraver. 81 % des Parisiens se disent lésés par le bruit, soit 5 points de plus par rapport à 2016.

Deuxième source de morbidité selon l'O.M.S., le bruit et ses impacts sur la santé de nos concitoyens doivent être une priorité absolue. Les normes européennes à ne pas dépasser sont de 40 décibels. A Paris, 20 % des Parisiens victimes du bruit sont exposés à plus de 55 décibels. Dans le Centre de Paris, c'est 50 % de la population qui est exposée à ce taux de 55 décibels la nuit.

D'ailleurs, je suis dérangée par le bruit à ma gauche.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vous confirme. Si on pouvait mettre fin aux conversations individuelles ou les avoir ailleurs, ce serait plus confortable pour tout le monde.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup.

Cette surexposition au bruit des riverains dans les quartiers festifs comme le Marais ou Pigalle est bien identifiée dans le deuxième Plan de Santé que vous nous présentez aujourd'hui.

Elle pose bien évidemment la question de la gestion des terrasses à Paris. Or jusqu'à présent, la volonté de la Mairie de Paris à faire respecter la réglementation est bien timide. Si les terrasses estivales sont appréciées des Parisiens, la tranquillité et la santé des riverains doivent aussi être respectées. C'est bien à la Ville de Paris que revient ce devoir, qu'elle ne fait pas, ou insuffisamment.

C'est par la concertation entre les différents acteurs du secteur, par une action de la police municipale et des sanctions administratives en cas de récidive, qu'une véritable gestion des terrasses se fera. Ce n'est pas le tout laisser-faire qui doit être la solution.

Pour lutter contre le bruit sur le périphérique, c'est le changement de revêtement de la chaussée, la construction de murs antibruit, et la lutte contre les embouteillages qui amoindriront les nuisances sonores pour les riverains qui habitent à proximité de cette voie fréquentée par plus de 1 million de véhicules par jour.

Quant à la Z.T.L., vous ne faites que reporter le bruit sans vous attaquer aux causes réelles. Votre approche entraîne la congestion d'autres axes déjà très fréquentés, augmentant ainsi le bruit et la pollution de l'air.

Un sujet qui exaspère les Parisiens, c'est aussi le bruit incessant des chantiers sans fin de la voirie parisienne. Nous ne revenons pas sur la nécessité de ces chantiers, mais sur la mauvaise gestion des phasages et les nuisances sonores qu'ils génèrent sans aucun contrôle.

La santé environnementale des enfants est primordiale. La présence d'amiante dans les écoles est un problème de santé publique, qui exige une réponse à la hauteur des enjeux encourus. A Paris, 70 % des écoles parisiennes contiennent encore de l'amiante, bien qu'elle soit interdite depuis 1997 compte tenu de sa dangerosité. Notre groupe MoDem avait demandé un état des lieux précis de chaque établissement, ainsi qu'un calendrier des travaux de désamiantage. Or, cette demande avait été rejetée par l'Exécutif.

Les Parisiens ont besoin de transparence. Ce nouveau Plan de Santé sera, nous l'espérons, l'occasion de les informer sur la santé de leurs enfants dans les écoles.

Notre groupe MoDem a toujours été force de proposition sur les questions de santé environnementale. Elles n'ont que trop peu attiré votre attention.

Aujourd'hui, la santé physique et mentale des Parisiens ne va pas bien. Il serait temps de prendre la mesure de l'urgence. Nous serons attentifs à ce que ce plan y réponde.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Il y a 4 ans, une pandémie vidait nos rues et mettait à l'arrêt une large part de notre économie. Les séquelles de la période la plus dure de la pandémie se font encore sentir, tant en termes économiques qu'en termes de santé globale, et en termes d'organisation sociale.

Cette pandémie est venue rappeler de manière brutale la fragilité de nos institutions et de nos techniques face à l'apparition d'un nouveau virus. Surtout, elle est venue rappeler qu'il n'y a qu'une seule santé au-delà des frontières, une seule santé entre notre écosystème et nous-mêmes, et que l'on ne peut continuer à traiter la question de la santé comme si elle n'était pas affectée par le monde qui nous entoure, ses polluants, mais aussi ses ressources.

"One Health", c'est la logique qui anime ce deuxième Plan de Santé environnementale à Paris et c'est l'approche qui répond le mieux à cette réalité multidimensionnelle.

Si la santé n'est pas une compétence directe de la Ville de Paris, il n'en reste pas moins que l'ensemble des choix que nous pouvons être amenés à faire ont des traductions en matière de santé. Nous sommes particulièrement bien placés à notre échelle territoriale pour connaître les besoins et les réalités en santé des Parisiennes et des Parisiens.

Oui, une logique de santé environnementale est une approche de santé globale. Globale dans la prise en compte de l'interconnexion de tous les vivants, au-delà des humains et du territoire immédiat. Globale au sens de la santé, puisqu'il est essentiel aujourd'hui de prendre en compte la santé mentale, le bien-être, au-delà de la santé somatique et du simple évitement du risque sanitaire. Globale aussi en ce qu'elle prend en compte les personnes dans tous leurs environnements et aux différents stades de la vie.

En ce sens, je voudrais saluer l'accent qui a été mis avec détermination sur la maternité et l'enfance, avec l'optique des 1.000 premiers jours de la vie de l'enfant, c'est-à-dire de la conception jusqu'aux 2 ans révolus.

Nous le savons, la santé des femmes enceintes, la périnatalité et l'accueil de la petite enfance sont une période cruciale pour promouvoir et favoriser la santé tout au long de la vie de l'enfant, c'est donc une période stratégique pour la santé.

Concrètement, que signifie la santé environnementale dans les 1.000 premiers jours de la vie de l'enfant ? Le développement intra-utérin et la petite enfance impliquent une période de croissance rapide et de construction de l'organisme - organes, systèmes nerveux, circulatoires, immunitaires hormonaux - s'appuyant sur des processus sensibles qui peuvent être perturbés par différents facteurs environnementaux.

Cette période constitue donc une fenêtre de vulnérabilité particulière appelée les 1.000 premiers jours. Les comportements spécifiques à la petite enfance, temps important passé à se déplacer et à jouer au sol,

comportements exploratoires impliquant le port d'objets de la main à la bouche, amènent au contact, à l'ingestion ou à l'inhalation de poussières ou de terres présentes sur le sol, les mains, les objets. Ces comportements favorisent ainsi l'exposition aux contaminants divers qui pourraient être présents sur les objets, dans les poussières ou les terres - du plomb, du mercure, des pesticides -, ou sur les sols, émission de solvants suite à l'utilisation de produits de nettoyage par exemple.

En plus d'un système immunitaire encore immature, les défenses naturelles des enfants entre 0 et 1.000 jours sont moins développées, avec une peau et une barrière hémato-encéphalique plus perméables au passage de substances, et une filtration nasale moindre. Ce sont bien sûr des actions en direction des futurs parents pour leur donner des adresses, des ressources, des conseils, pour mieux les préparer à ce qui les attend.

Toutefois, il ne s'agit pas de distribuer une simple plaquette, il s'agira de remettre une mallette de produits du quotidien sans polluants chimiques, à l'issue de la participation des parents à l'atelier d'information et de sensibilisation organisé par la P.M.I.

Cela rejoint la démarche engagée auprès des centres de P.M.I. pour en faire retirer tout produit potentiellement problématique et leur permettre de devenir des lieux ressources en santé environnementale. Une manière concrète d'agir en proximité au plus près des besoins de toutes les familles.

En faisant cela, il s'agit sans doute de donner à l'enfant les meilleures bases pour son développement et son avenir en matière de santé, mais il s'agit aussi, à plus brève échéance, de lui permettre d'atteindre le meilleur niveau de santé possible comme l'exigent ses droits.

C'est aussi dans les crèches municipales qu'il faut agir, cela est fait et va continuer bien entendu. C'est la même chose pour les écoles maternelles et les écoles élémentaires. Nous sommes à la veille des 35 ans de la Déclaration des droits de l'Enfant de 1989, et 100 ans après la première Déclaration des droits de l'Enfant de 1924. S'il est vrai que la santé de l'enfant détermine grandement la santé de l'adulte que cet enfant va devenir, la promotion de la santé des enfants est aussi une fin en elle-même, un devoir dont nous sommes porteurs envers l'enfant et que nous affirmons avec force par le travail mené depuis des années sur le sujet et que bien entendu nous allons continuer.

S'agissant de la santé, nous favoriserons l'adhésion des hôpitaux au dispositif "Hôpitaux amis des bébés" de l'Unicef.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Emmanuelle PIERRE-MARIE pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, une fois n'est pas coutume, je vais faire plaisir à mon collègue maire Geoffroy BOULARD, mais surtout à mon collègue Franck MARGAIN.

Je me réjouis que ce Conseil étudie cette semaine l'approbation du plan structurant qui va bouleverser la manière dont nous construisons notre ville au profit du bien-être et de la santé de ses habitantes et habitants, et en particulier les plus vulnérables. Ce nouveau Plan parisien de Santé environnementale traduit justement l'objectif de la Ville de Paris de réduction des inégalités socio-territoriales et environnementales en santé.

Avec ce que l'on appelle plus vulgairement ce P.P.S.E.2, Paris se dote de moyens efficaces pour lutter contre les polluants chimiques, pour agir en faveur de pratiques de vie meilleures pour la santé, pour améliorer la qualité de l'air et continuer à adapter la ville avec des projets urbains s'appuyant sur des diagnostics relatifs à la santé et au bien-être.

En tant que maire d'arrondissement, je suis particulièrement attentive sur ce dernier point. A partir du P.P.S.E., j'ai souhaité que des évaluations d'impact en santé, dites E.I.S., soient réalisées dans le cadre de plusieurs Z.A.C., Z.A.C. "Bercy-Charenton" et le projet urbain des Messageries.

Ces études, qui ne sont pas un prérequis réglementaire, mais bien un choix politique, permettent de redéfinir ces projets urbains afin de maximiser leurs impacts positifs sur la santé. L'E.I.S. du projet des Messageries a permis d'apprécier les impacts directs et/ou indirects positifs et/ou négatifs de la première phase du projet, afin de formuler des recommandations concrètes pour agir sur les déterminants de la santé et les inégalités sociales de santé. A titre d'exemple, l'ajout, justement, d'un projet d'une Maison de santé pluriprofessionnelle de 300 mètres carrés dédiée à la jeunesse et à la parentalité.

En tant qu'élue écologiste, je suis convaincue que nous pouvons aller plus loin dans la prise en compte des enjeux de santé environnementale dans nos projets urbains. C'est pourquoi je me réjouis que le P.P.S.E. propose de systématiser les E.I.S. à tous les grands projets urbains, donc je lance cet appel à mes collègues maires des arrondissements de Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Jérôme LORIAU pour Union Capitale.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec le groupe Union Capitale, nous partageons bien sûr l'ambition d'inscrire la santé environnementale comme une priorité des décennies à venir dans la gestion de notre ville. Il n'est pour personne inconnu qu'il suffit d'ouvrir la télévision, de lire la presse, de lire des publications médicales, pour mesurer l'impact de l'alimentation transformée sur la prévalence et l'augmentation de la prévalence des maladies, le rôle des perturbateurs endocriniens sur le développement de nouvelles maladies et l'émergence ou l'augmentation des maladies chroniques.

Le rôle des allergènes est unanimement reconnu et non discuté, et je ne parle pas de la qualité de l'air ni de la présence de particules fines ou de NO2 responsables de la mortalité d'un trop grand nombre encore de Parisiennes et Parisiens chaque année.

Evidemment, on pourrait ajouter la responsabilité de la lutte que nous avons contre ces polluants éternels, les P.F.A.S., dont aujourd'hui encore nous ne mesurons pas toutes les conséquences sur l'impact de notre organisme.

Si plus largement tout le monde a conscience que maintenant l'enjeu est de prévenir l'impact de l'environnement que nous avons nous-mêmes créé sur notre santé, il est surtout de soigner également les conséquences de celui-ci.

Si nous partageons avec vous les objectifs de ce Plan de Santé environnementale de deuxième édition, il fait naître également en nous les craintes quant à sa présentation et au-delà de cela, dans sa parfaite réalisation.

Tout d'abord, ce P.P.S.E.2 vient, par définition, après le n° 1, et si la Ville s'est dotée d'une utile cartographie en matière de santé, qui est d'ailleurs reprise dans ce plan, et si cette cartographie a pu fournir des données mesurables, le P.P.S.E.2 ne contient pas réellement de bilan très précis, chiffré et détaillé de son prédécesseur. L'annexe 3 du plan, qui devait être un bilan du P.P.S.E.1, ne fournit pas une évaluation exhaustive ni une information sur la réalisation des objectifs, des 16 fiches actions qui figuraient dans la version n° 1.

A titre d'exemple, l'évaluation et le bilan de la rénovation du parc public de logement en termes de qualité énergétique ne sont pas du tout détaillés et c'est regrettable quand on sait l'effet délétère que cela peut avoir sur le quotidien de nos concitoyens.

En matière de conduite de projet, ce manque d'évaluation, ce manque de perspective entre les deux plans nous pose question et c'est aussi en matière de méthodologie que le P.P.S.E.2 nous interroge sur sa réalisation à l'avenir.

Il est tout à fait louable de vouloir un plan coconstruit avec les Parisiens pour les rendre acteurs de ce plan et notamment dans les quartiers les plus vulnérables, mais on voit bien quand on regarde la complexité du schéma de la page 43, je vous invite à consulter à nouveau le plan, cette complexité des intervenants qui ont été associés aux ateliers, aux webinaires qui ont permis l'élaboration et sont aussi les acteurs de demain dans le plan.

On voit que cela représente une réelle fragilité, si on attend un suivi à long terme de l'action de tous ces intervenants qui sont les acteurs du quotidien de la santé environnementale. Cette complexité du plan menace quelque part sa réalisation par l'intrication qui sera nécessaire dans la pérennité de ses acteurs.

Cette démocratie de la santé environnementale, Geoffroy BOULARD l'a rappelé tout à l'heure, est essentielle, indispensable, mais ne doit pas conduire la Ville à ne pas assumer pleinement sa responsabilité d'acteur, tout en poursuivant le dialogue et la concertation. Ce P.P.S.E.2 doit être une autre ligne, la vision de la Ville de Paris inscrite dans les années à venir et pas uniquement un lieu de débat permanent qui ne permet pas d'obtenir des résultats.

Ce qui nous inquiète aussi dans cette méthodologie qui a été choisie, c'est l'absence d'échéance, l'absence d'outil de mesure, de calendrier fixé dans ce P.P.S.E.2. Pour chacune des actions listées, il y a bien des directions qui sont désignées responsables, pilotes des projets, mais il n'y a aucun outil de mesure de leurs actions, aucune échéance quant à l'avancée de leurs travaux, aucun compte qui leur est d'ores et déjà demandé sur la réalisation de leurs objectifs, et cela est pourtant la base de toute conduite de projet.

Si on voulait être très critique, mais vous savez bien qu'à Union Capitale ce n'est pas le registre que nous avons choisi, on assimilerait plus ce P.P.S.E.2 dans sa présentation à un programme électoral plutôt qu'à un plan d'aide à l'Exécutif en responsabilité depuis plus de 20 ans.

Dans ce P.P.S.E.2, il y a un aspect fourre-tout qui sans doute nuit à sa lisibilité. Il y a ce qui est de la vraie santé environnementale, même au sens très large, puis des sujets dont on se demande ce qu'ils viennent faire dans une question de santé environnementale.

"Quid", par exemple, de la dénutrition et de l'alimentation spécifique des seniors ? On ne voit pas très bien pourquoi cela vient dans cette question de santé environnementale. Bien sûr que c'est un sujet de santé, mais pourquoi l'évoquer dans le P.P.S.E. ? Pourquoi évoquer la Maison sport santé et l'organisation de forums sport

santé ? Là encore, cette assimilation peut nuire à l'appropriation par tous les Parisiens de ce concept indispensable de santé environnementale.

Enfin, Paris n'est pas une île, et la santé environnementale doit s'inscrire dans une région au sens non administratif de cela, et Paris doit être vue en perspective et nous regrettons que cette vision géographique très large ne figure que trop peu dans le plan qui nous est présenté.

C'est donc avec une inquiétude proportionnelle à notre volonté de voir ce plan mis en œuvre que nous le voterons avec vous.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Florian SITBON pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, "dès que l'air ne contribue plus à la conservation de la santé, il tue ; mais la santé est le bien sur lequel l'homme se montre le plus indifférent". Dès 1782, Louis-Sébastien Mercier le disait dans son "Tableau de Paris", on mourait à Paris de l'air vicié et de l'exposition aux polluants, de sa densité et des épidémies qu'elle facilite.

Si les polluants qui nous préoccupent aujourd'hui sont différents de ceux de Paris à l'ère préindustrielle, l'exposition à un air saturé de particules, à des composés chimiques et perturbateurs endocriniens et à la pollution sonore reste autant de facteurs qui pèsent lourd sur la santé des Parisiennes et des Parisiens. En raison de tous ces éléments, de la minéralité de notre espace contraint et de la densité de 20.000 habitants par kilomètre carré, les épisodes de chaleur sont particulièrement difficiles à vivre à Paris, alors même que le changement climatique est là et va entraîner un bouleversement profond de ces équilibres.

Oui, on ne peut pas promouvoir la santé à Paris sans se focaliser prioritairement sur ces éléments, sur la manière de limiter notre exposition à eux ou leurs effets, partout sur notre territoire, y compris sur ces espaces sacrifiés par le tout-voiture au bord du périphérique.

On ne peut pas non plus envisager la santé environnementale sans prendre en compte les déterminants sociaux de la santé. Nous ne pouvons pas nous satisfaire que 84 % des Parisiennes et des Parisiens déclarent le prix comme frein principal à l'achat de denrées alimentaires saines. Nous ne pouvons pas accepter que les arrondissements du Nord et de l'Est parisien, 17e, 18e, 19e, 20e, les plus touchés par la suroccupation des logements, soient aussi ceux où il y a le plus d'immeubles dégradés.

De même, il est nécessaire d'adopter en santé publique une approche globale de la santé du vivant. Le Plan parisien se nourrit donc aussi des approches de plusieurs autres réflexions stratégiques de la Ville, qui, hasard du calendrier ou pas, sont examinées dans cette même séance : la stratégie parisienne pour une alimentation durable, le plan de sortie des plastiques dans la restauration collective et, nous les verrons demain, le Plan Climat et le P.L.U. bioclimatique. Les réflexions que nous avons aujourd'hui se répondent donc dans une forme de résonance qui pourra en démultiplier les effets et permettra peut-être de surmonter les fameux effets de silo et de millefeuille qui embourbent parfois les actions les plus audacieuses.

Je salue en particulier les synergies qui peuvent se tisser autour de l'alimentation saine et durable, enjeu crucial qui a déjà fait l'objet de nombreuses initiatives de notre Ville, notamment dans le cadre du premier Plan de Santé environnementale qui vient de se terminer.

Dans le 18e et le 14e, des défis "foyers à alimentation positive" ont ainsi permis de mobiliser des familles entières autour de défis, d'ateliers de cuisine, de nutrition, d'identification de l'offre alimentaire durable, et de coopératives citoyennes de projets collectifs.

Les publics plus précaires n'ont pas été oubliés, avec tout un travail engagé dès 2022 pour approvisionner une trentaine d'associations de l'aide alimentaire parisienne en produits "bio", durables et locaux, permettant de mieux nourrir environ 9.000 personnes par semaine et offrant des débouchés à des productrices et producteurs du bassin parisien.

Dans le nouveau projet, il s'agit en outre de développer les marchés de plein vent avec la présence d'artisans et de producteurs en labellisation de produits "bio", locaux, durables, d'accompagner les acteurs et actrices économiques de l'alimentation saine et durable, et de mettre en œuvre un territoire "zéro précarité alimentaire".

Je veux revenir et prolonger ce que disait ma collègue Dominique KIELEMOËS sur la santé des enfants spécifiquement, et d'une certaine manière noter la contradiction de M. LORIAU, mon collègue du 15e, qui appelait à ce que nous soyons plus précis sur l'alimentation des seniors. Alors que nous sommes dans un mouvement où l'on doit faire attention et où l'on sait que l'alimentation est un des premiers facteurs de santé, "a fortiori" de nos enfants, je déplore que la caisse des écoles du 15e fasse la promotion des produits industriels "Babybel", "Vache qui rit" et "Boursin", pour ne pas les nommer, qui ont été en partenariat avec le Forum du goût de la caisse des écoles. Je l'ai déjà appelé en conseil d'arrondissement. C'est une contradiction majeure et une honte. Cela m'a tout à fait révolté, et je crois que je ne suis pas le seul.

Vous êtes parfois forts pour donner des leçons, mais je pense qu'il faut d'abord que nous montrions collectivement l'exemple. L'exemple est en plus montré par la Ville avec des tas d'outils que développe ma collègue Audrey PULVAR, notamment, avec le Plan alimentation durable. J'ai été assez estomaqué de constater cela et j'ai posé une question sur les contreparties de ce partenariat au maire du 15e, qui ne m'a pas répondu, puisque je signale que toutes les cantinières du Forum du goût portaient un tablier "Boursin". Voilà, on se doit quand même autre chose. Quand on parle d'alimentation durable, quand on parle de santé alimentaire, il faut vraiment agir autrement et montrer l'exemple.

Quand on sait notamment que le coût écologique, social et sanitaire de la malbouffe en France est estimé à 19 milliards d'euros selon une étude récente de l'"U.F.C.-Que Choisir", alors même que le secteur agroalimentaire a reçu 48,3 milliards d'aides publiques en 2021, on saisit aussi par le volet plus prosaïque des investissements publics que l'enjeu est structurel et stratégique. Oui, nous devons favoriser ce qui permet de déjouer les cercles vicieux et permet le meilleur développement des personnes de notre environnement, de notre économie et de nos services de santé.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, l'enjeu est de taille. Cela a été dit, il faut prendre toute la mesure de l'urgence sanitaire qui est causée par les impacts de l'environnement.

Vous le savez, face à l'explosion des maladies chroniques, due principalement à la pollution de notre environnement, nous, écologistes, souhaitons faire vraiment de la santé environnementale le pilier de notre système de santé, ce qui n'est pas le cas au niveau national actuellement, je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

C'est aussi une priorité qui doit structurer l'ensemble des politiques publiques que nous menons. Pourquoi ? Parce qu'il y a tout simplement urgence à agir et qu'il vaut mieux prévenir que guérir. C'est tout le sens de ce nouveau Plan de Santé environnementale, n'en déplaise à mes collègues de droite.

Vous parlez de "programme de campagne", mais, désolée de vous le dire, il suffit de regarder l'action de la Ville de Paris depuis plus de dix ans en la matière pour se rendre compte que nous n'avons pas attendu le Gouvernement ou la droite pour agir. Je vous rappelle que Paris a été pionnière, et ce, dès 2010, en interdisant le bisphénol A des biberons dans les crèches, avant même que la réglementation nationale en la matière soit adoptée.

Encore une fois sous l'impulsion des écologistes, nous avons été la première ville en France à nous engager à signer la charte "Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens", à l'instar d'ailleurs d'autres grandes capitales européennes comme Madrid ou Stockholm, pour ne pas les citer. Nous avons été une fois de plus à l'avant-garde, et ce, grâce aux écologistes.

Ne vous en déplaise, Paris se situe encore une fois à l'avant-garde avec ce nouveau plan pour protéger la santé des enfants et des femmes enceintes, qui sont, nous le savons, particulièrement exposés aux polluants chimiques dans notre environnement. Il y a donc les fameux "kits bébés" qu'Anne-Claire BOUX a mis en place, mais pas seulement.

Nous, écologistes, souhaiterions aller encore plus loin, notamment en mettant en place ce que l'on appelle les "ordonnances vertes". C'est la prochaine étape. Elles portent bien leur nom, puisqu'elles ont été mises en place par la mairie verte de Strasbourg. C'est un dispositif unique en France, vous le savez, puisque l'idée est de distribuer gratuitement aux femmes enceintes des paniers de légumes "bio". Nous le savons, cela a été dit par ma collègue Dominique KIELEMOËS, l'exposition aux polluants chimiques est plus néfaste à certaines périodes de la vie, notamment lors de ce que l'on appelle la période des "1.000 premiers jours de l'enfant".

C'est pourquoi, d'ailleurs, je tiens à saluer...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Pardon, Madame SAGASPE. Je trouve qu'il y a beaucoup de bruit dans l'hémicycle. Je vous assure que c'est très fatigant pour tout le monde, en particulier pour Chloé.

Mme Chloé SAGASPE. - Pourtant, je parle fort.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vous invite, s'il vous plaît, à avoir vos conversations en dehors de l'hémicycle. Merci beaucoup.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci.

C'est pourquoi le projet d'éco-P.M.I., qui vise à faire de nos 44 centres des lieux sans polluants, je le rappelle, qu'il s'agisse des jouets, des matériaux ou des produits ménagers qui sont utilisés, est une avancée majeure. Nous devons accompagner les jeunes parents en les sensibilisant sur les risques en matière de santé, mais aussi en leur donnant tout simplement de bons conseils sur les gestes de santé du quotidien à adopter, et des astuces faciles et peu chères. C'est aussi le sens de ce plan.

Nous menons d'ailleurs une politique plutôt exemplaire en matière de santé publique dans nos crèches, puisque nous avons été à l'avant-garde en mettant en place les premières crèches sans perturbateurs endocriniens. Nous avons déjà 95 % d'alimentation "bio" dans les cantines de nos crèches, et nous avons progressivement supprimé le plastique dans la vaisselle, par exemple en allant vers de l'inox. Nous avons aussi des biberons en verre, et des couches écolabellisées.

D'ailleurs, pour celles et ceux qui s'en souviennent, sous la précédente mandature, nous avons mené dans la salle juste à côté du Conseil de Paris une opération "zéro phtalate" en partenariat avec le "Réseau Environnement Santé", menée conjointement avec la Ville de Strasbourg à l'époque et nos deux adjoints à la santé de l'époque, Alexandre FELTZ et Anne SOUYRIS, pour illustrer de manière concrète la contamination globale aux perturbateurs endocriniens.

Vous le savez, les perturbateurs endocriniens sont présents un peu partout et ont envahi notre quotidien. Trente élus de Paris à l'époque, de tous bords politiques, avaient accepté de se faire couper une mèche de cheveux, dont Mme la Maire de Paris, pour mettre cette problématique de santé publique au cœur du débat public. Le but était justement de rendre visible ce poison invisible, et le résultat était sans appel. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais la quasi-totalité des élus était contaminée par ces fameux polluants éternels, vous savez, les P.F.A.S., dont tout le monde parle mais que le Gouvernement refuse toujours d'interdire.

Si des élus de toutes tendances politiques avaient accepté à l'époque de se prêter au jeu en servant de "cobayes", si je puis dire, pour une cause commune, preuve s'il en est que ce sujet devrait nous rassembler toutes et tous et nous préoccuper, la réalité est toute autre aujourd'hui. Vous le savez, un texte à l'initiative des écologistes, porté encore une fois par Anne SOUYRIS et Nicolas THIERRY, qui a pourtant été adopté à l'unanimité par les deux chambres, est actuellement bloqué par la majorité présidentielle et mes collègues de droite. Je m'adresse donc à vous : pourquoi n'inscrivez-vous pas ce texte, qui a pourtant été adopté à l'unanimité à l'Assemblée, pour interdire ces polluants éternels ? C'est bien joli de venir nous faire des leçons à Paris quand vous êtes aux manettes au Gouvernement et que vous ne vous occupez pas de ce chantier primordial.

Par ailleurs, je vous prends à vos propres mots, Monsieur MARGAIN. Vous parlez de belles paroles, de promesses non tenues, mais qu'en est-il de l'interdiction du glyphosate, promesse de campagne d'Emmanuel MACRON qui n'a jamais été suivie d'effet ? Qu'en est-il de la réduction des pesticides ? Commencez par appliquer les leçons que vous venez nous donner à Paris. Nous, nous pratiquons le "zéro phyto" depuis des années dans nos parcs et jardins. Arrêtez donc de raconter n'importe quoi.

Nous n'avons pas attendu l'Etat pour prendre ce sujet à bras-le-corps, et ce depuis des années, et nous continuons à mener des actions ciblées envers les publics les plus fragiles, notamment pour supprimer ces polluants dans les établissements publics. Je salue l'action d'Anne-Claire, et je connais sa détermination. Toutes mes pensées l'accompagnent et je lui souhaite un prompt rétablissement, puisque je sais que la tâche est encore importante à mener. Nous allons aussi dépolluer l'ensemble des sites, que ce soit de l'amiante ou des polluants, je pense en particulier dans les établissements accueillant du jeune public, et notamment aux sols, qui sont particulièrement contaminés.

Mes chers collègues de droite, avant de venir nous donner des leçons, commencez par demander à votre Gouvernement d'agir et de mettre à l'inscription de l'ordre du jour l'interdiction des polluants éternels.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup.

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit très brillamment par mes collègues : c'est un plan multicouche, encore un plan à Paris, vous faites encore un plan, encore un plan, encore un plan, pas de financement, pas de vision, pas d'objectif. Bref, nous en avons marre des plans que vous empilez à longueur de journée et qui embolisent notre Conseil de Paris.

Moi, j'aurais aimé que, dans ce plan sur la santé environnementale, qui nous touche tous, qui est un sujet au cœur de notre quotidien, on parle un peu du quotidien des Parisiens. La principale préoccupation du quotidien des Parisiennes et des Parisiens, quelle est-elle ? C'est la pollution. Elle peut être source de maladies, et elle peut être source de porosité pour déclencher des zoonoses.

La propreté devrait être la première de vos priorités, malheureusement les moyens ne sont pas là. Un cas très concret dont nous sommes tous victimes : les feuilles aujourd'hui dans Paris. Il n'y a pas une rue dans laquelle nous pouvons sortir de nos appartements qui ne soit pas couverte de feuilles. Que font les agents de la voirie et de la propreté sur ces sujets ?

Un autre enjeu majeur qui mérite notre attention est la qualité de l'eau. Ce sujet, pourtant fondamental, est largement absent de votre plan. La gestion de l'eau, qu'il s'agisse de la qualité de l'eau potable ou des infrastructures

de rétention, devrait figurer parmi les priorités de la Ville de Paris. Vous me direz : "Nous avons fait dans un autre plan, nous avons fait un plan sur la qualité de l'eau à Paris". Super ! Aucune vision d'ensemble.

Ensuite, un autre sujet est le bruit, qui constitue un enjeu de taille...

S'il vous plaît, je vous ai écoutés pendant plus d'une heure, un peu de calme.

La pollution sonore est une nuisance qui affecte directement la santé des Parisiens. Là, je le dis : faisons attention aux chiffres qui circulent. Laissons le temps aux instituts, je pense notamment à l'I.P.R., de faire leurs études tranquillement. Mesurons aussi l'impact des reports, car, si la pollution diminue, il faut mesurer l'impact des reports de circulation. Si la vitesse que vous avez voulu baisser à 50 kilomètres heure sur le périphérique et si la diminution d'une voie sur le périphérique conduisent à des reports de circulation sur le boulevard des Maréchaux ou encore dans les petits axes au plus près des habitations des Parisiens, vous aurez tout perdu.

La pollution sonore se déplace, ce n'est pas quelque chose que l'on peut enfermer dans une boîte. Là aussi, la Région Ile-de-France vous a tendu la main sur le bruit, elle a tendu la main à la Ville de Paris pour travailler ensemble sur ce problème, travailler sur l'enrobage phonique. Vous ne lui avez pas encore répondu. Qu'attendez-vous ? Si la santé environnementale est si urgente que cela pour vous, prenez des actions, ayez des actes concrets.

Ensuite, vous parlez de la question de la qualité de l'air. Là aussi, qu'il soit intérieur ou extérieur, cela doit être une priorité. Pendant la pandémie de covid-19, des promesses avaient été faites pour équiper les écoles et les crèches de purificateurs d'air. Aujourd'hui, nous sommes en droit de demander des comptes. Où en êtes-vous de ces engagements ? Il est pour nous essentiel de publier un état des lieux transparent sur ce sujet.

Là aussi, je veux battre en brèche des "fake news". J'entends les élus écologistes se féliciter...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Votre temps de parole est épuisé, Madame.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je termine.

J'entends les élus écologistes se féliciter de la baisse de la pollution, de la qualité de l'air, mais vous avez un seul capteur d'air sur le périphérique.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à toutes et à tous. Je dis à nouveau tout notre soutien à Anne-Claire BOUX, qui ne peut donc pas être là, mais je sais qu'elle nous entend et qu'elle nous écoute avec beaucoup d'attention. Nous la saluons toutes et tous.

Au pied levé, c'est Mélody TONOLLI qui a la lourde tâche de répondre à toutes les interventions au nom de l'Exécutif, et au nom d'Anne-Claire BOUX en particulier. C'est à vous, Madame l'Adjointe à la Maire.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous prie en effet de bien vouloir excuser Anne-Claire BOUX. Elle aurait beaucoup aimé être parmi nous pour vous présenter ce plan, sur lequel elle a énormément travaillé...

Merci de votre attention.

Je la représente donc en cet instant pour vous présenter ce Plan parisien de santé environnementale n° 2. Je serai très heureuse de pouvoir répondre à toutes vos interventions et de vous présenter les principes et les actions de ce plan. Néanmoins, j'ai envie de dire que, si vous avez attentivement lu le plan, puisque vous y aviez accès, tout ce que j'ai pu entendre à ma gauche, qui ne représente pas la gauche de l'hémicycle mais bien la droite, toutes les questions, les interrogations et les interpellations y trouvent une réponse. Il y aura donc une belle unanimité pour voter ce plan, je m'en félicite, c'est formidable.

Cela a été rappelé, Paris est une ville pionnière sur les questions de santé, puisque le premier Plan de santé environnementale a été lancé en 2015, à une époque où, nous pouvons nous en rappeler, les sujets de pollution étaient peu traités dans notre pays, comme ceux liés aux véhicules à moteur, notamment diesel, ou encore ceux liés aux polluants chimiques. Ils étaient assez peu sur le devant de la scène publique, ou même politique, même si certains les portaient déjà avec conviction et fierté, comme cela a été dit. Cela, alors même que le principe du droit fondamental à vivre dans un environnement sain avait été inscrit dix ans plus tôt dans la Charte de l'environnement liée à notre Constitution. Evidemment, nous avons aussi rappelé ce que pouvait porter l'O.M.S.

Je tenais également à dire au nom d'Anne-Claire BOUX un grand merci à Bernard JOMIER, qui a porté ce sujet avec conviction il y a dix ans, je le rappelle. Un grand merci aussi à Anne SOUYRIS, qui a continué et qui continue à faire vivre cet engagement de longue date des écologistes et de la majorité municipale, qui s'incarne aujourd'hui dans ce nouveau plan ambitieux. Evidemment, je souhaite aussi remercier très chaleureusement au nom d'Anne-Claire BOUX les services de la Ville, en particulier la Direction de la Santé publique, qui a mené à bien ce travail et qui a permis que nous délibérions ce soir sur ce plan.

Enfin, je remercie tous les participants et participantes à la concertation qui a précédé la rédaction de ce document. Plus de 500 personnes ont participé à cette concertation, des Parisiens et des Parisiennes, des associations, mais aussi des agents et des agentes dans des ateliers ou lors de nombreux temps d'échanges. Ils ont permis de faire émerger un certain nombre de propositions, que vous retrouvez dans ce plan. Un grand merci à eux et à elles.

Cela a été évoqué, la santé environnementale est un enjeu majeur des politiques de santé, encore plus avec l'accélération de la connaissance scientifique que nous avons ces dernières années, qui montre de manière flagrante les besoins sur lesquels nous devons avancer avec encore plus de conviction. Evidemment, la période du Covid a aussi mis en avant le besoin de travailler sur les enjeux "une seule santé", et a mis en exergue de manière très forte le pouvoir d'agir des villes en la matière. Il a été indispensable dans cette période, et l'ensemble des municipalités se sont mobilisées, "a fortiori" Paris.

Oui, les villes sont des actrices majeures pour favoriser la santé sur leur territoire, celle de leurs habitants et habitantes comme celle de l'environnement, même si, nous le voyons dans le contexte budgétaire actuel très complexe, nous n'avons pas de compensation financière pour nos actions, pourtant indispensables sur ce sujet. Nous le faisons pourtant, de façon volontariste. C'est un vrai choix politique que nous revendiquons.

Oui, notre environnement a un impact direct sur notre santé et sur celle des générations à venir, positif ou négatif selon ce à quoi on est exposé. Aujourd'hui, l'état de la connaissance scientifique en la matière est extrêmement fourni, avec des publications dans des revues de référence sur les polluants de l'air, de l'eau, des objets de notre quotidien, comme les jouets en plastique, ou encore les produits de beauté, les cosmétiques.

Les références dans les revues se multiplient semaine après semaine et révèlent des liens évidents entre notre santé, celle de nos enfants, et ce que nous mangeons, ce dans quoi nous mangeons, ce dans quoi nous cuisinons, ce que nous respirons ou ce que nous buvons. C'est tout autour de nous, et donc évidemment aussi dans l'espace public. Le bruit, les espaces verts... les exemples sont tellement nombreux que je ne pourrais pas tous les évoquer ici.

Egalement, les publications des plus hautes instances scientifiques mettent en avant des niveaux de preuve maintenant suffisants entre les polluants et un grand nombre de maladies que nous connaissons tous et toutes de près ou de loin, malheureusement.

Je pense en particulier aux travaux du Centre international de recherche contre le cancer sur les P.F.A.S., comme cela a été évoqué par un certain nombre de collègues, et sur leur effet cancérigène. Dans cet hémicycle, je pense que nous avons malheureusement un certain nombre de nos proches qui ont dû affronter cette maladie, qui fait extrêmement peur. Une maladie de plus en plus présente et, d'une manière extrêmement terrorisante, chez des personnes de plus en plus jeunes.

Les publications de Santé publique France également lient les perturbateurs endocriniens à plus de 30 maladies que nous connaissons malheureusement. Je disais les cancers, mais aussi les problèmes de fertilité, mais aussi l'obésité, mais aussi le diabète, mais aussi les troubles du comportement.

Aujourd'hui, chers collègues, on ne peut plus dire que l'on ne sait pas ou que l'on ne sait pas suffisamment. Chaque exposition en moins compte, et c'est bien dans cette optique que ce plan a été conçu.

Enfin, il y a les alertes des associations, des citoyens, des citoyennes et des professionnels de la santé sur ce qu'ils voient tous les jours sur le terrain, en particulier sur deux sujets principaux. D'une part, sur les produits toxiques qui sont dans nos ressources vitales et objets du quotidien. Cela a très bien été rappelé par un certain nombre d'entre vous. D'autre part, je le disais, sur les hausses de pathologies, qui se déclenchent chez des personnes de plus en plus jeunes. Je tiens à le dire, ce n'est pas uniquement lié au dépistage. On entend quand même très souvent : "On dépiste de plus en plus souvent, on voit donc qu'il y a de plus en plus de maladies". Non, c'est indépendant de cela. Malheureusement, de plus en plus d'entre nous sont malades et, comme je le disais, de plus en plus jeunes.

Nous l'avons évoqué également, la Ville de Paris était pionnière pour initier cette réflexion, et nous comptons bien continuer à être à l'avant-poste de la lutte contre les pollutions dans notre cadre de vie et de la lutte pour préserver, renforcer et réparer, quand c'est possible, ce qui garantit notre santé et celle des écosystèmes. Pour cela, 45 actions ont été identifiées dans ce plan. Le premier plan comportait 16 actions, nous voyons donc là comment nous avons travaillé pour renforcer au quotidien ce que nous mettons en place, avec des grands enjeux sur lesquels Paris peut et doit intervenir.

Evidemment, il faut poursuivre la transformation de Paris pour protéger la santé des habitants et habitantes, cela a été évoqué, et faire de Paris une ville-santé. Comment ? Par la végétalisation, l'aménagement favorable à la santé de l'espace public, le développement de l'activité physique adaptée à toutes et à tous, le travail sur les axes routiers, évidemment le périphérique, mais pas seulement. Il y a plusieurs sujets, comme la pollution de l'air, mais aussi l'apaisement sonore, qui est très important, à l'extérieur et à l'intérieur de nos établissements, qui reçoivent des publics vulnérables. Evidemment, il y a aussi l'évaluation des impacts en santé de nos projets d'aménagement, pour être les plus pertinents possible.

Ces axes, ces 45 actions identifiées, c'est aussi poursuivre la lutte contre l'exposition aux pollutions dans nos lieux de vie, en particulier en ce qui concerne les jeunes enfants et leur mère pendant la période de grossesse. Nous savons que les effets néfastes des polluants, notamment chimiques, sont bien plus forts sur ces périodes de vie où nous sommes particulièrement vulnérables. Par quoi cela passe-t-il ? Par des écoles et des crèches plus saines avec une action forte de sensibilisation des parents, ce qui ne laissera pas indifférent notre cher premier adjoint, qui s'installe.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

Cela a été évoqué notamment par les élus de droite, la sensibilisation et la prévention sont fondamentales, c'est très important, c'est pourquoi nous le mettons en place avec les actions de ce plan, pour sensibiliser les parents, les futurs parents et les jeunes parents autour des produits chimiques du quotidien, et avec des programmes éco-P.M.I. pour que ces lieux emblématiques de la naissance puissent aussi être des lieux exemplaires et des ressources autour des expositions environnementales.

Ces 45 actions, c'est aussi poursuivre l'objectif de vivre en bonne santé chez soi à Paris. Cela a été évoqué, nous passons plus de 80 % de notre temps en intérieur, en tout cas la majorité d'entre nous, chez nous, dans nos logements, ou dans des bâtiments publics. La qualité de l'air intérieur est donc un axe majeur du travail de ce Plan parisien de santé environnementale.

Ces 45 actions s'inscrivent aussi dans un autre axe complémentaire : poursuivre l'approche "une seule santé", qui consiste à tenir compte systématiquement de l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et la santé de l'environnement dans ce que nous mettons en place. Elle doit bien sûr être appliquée dans les réflexions de l'aménagement urbain, mais aussi dans les projets d'adaptation et de prévention des effets du réchauffement climatique, qui seront plus larges que l'augmentation extrêmement néfaste de la température à Paris.

Paris à 50 degrés, c'est la perspective d'une chaleur insoutenable, mais c'est aussi, et on n'y pense pas suffisamment, davantage d'espèces pouvant propager des maladies qui ne seront plus limitées aux zones tropicales, comme la dengue ou le Zika. Enfin, Paris à 50 degrés, c'est une eau plus rare, donc avec des polluants plus concentrés, mais aussi une organisation des activités du quotidien, le travail, le sommeil, chamboulée, avec des impacts sur la santé globale.

Ces quatre axes majeurs que je viens de vous évoquer sont évidemment en synergie avec le Plan Climat porté par la Maire de Paris et notre collègue Dan LERT, que je félicite pour son excellent travail.

Quelques mots maintenant sur le bilan du premier P.P.S.E., qui a été évoqué à droite, notamment. Oui, il ne faudra pas que je sois trop longue, je vois que l'on me fait les gros yeux. 12 minutes. Quelques chiffres pour vous illustrer ce bilan. En tout, 131 écoles et crèches ont été testées dans le cadre du Plan Plomb, avec des travaux réalisés et qui continuent. Il y a eu 1.140 interventions de nos conseillers médicaux en environnement intérieur pour les personnes qui ont des problèmes de santé liés ou aggravés par la qualité de l'air à l'intérieur des logements. Ce sont aussi 400 crèches et près de 400 écoles qui ont bénéficié de mesures sur la qualité de l'air.

Notre bilan sur la santé environnementale, c'est aussi "les rues aux enfants", qui réduisent la pollution de l'air, l'accidentologie et le bruit. Plus de 218 rues ont été mises en œuvre, avec un objectif de 300 d'ici 2026. Cela a aussi un impact sur la qualité de l'air, puisque nous sommes à - 40 % de NO₂ dans l'air de Paris sur dix ans, du fait de ces aménagements urbains et de la politique de mobilité que nous avons menée.

Un autre exemple de notre bilan en santé environnementale est le 95 % de "bio" dans les cantines des crèches, une mesure essentielle pour protéger la santé des plus jeunes, ainsi qu'une série de mesures que nous avons mises en place dans les crèches : biberons en verre et produits ménagers non émissifs, qui seront déployés dans ce nouveau plan.

En effet, chers collègues, pourquoi est-ce que je vous évoquais le bilan du premier P.P.S.E. ? Parce que l'évaluation de l'action que nous menons est fondamentale. C'est un enjeu de pertinence de ce que nous mettons en œuvre et des objectifs que nous nous fixons. C'est un enjeu de transparence pour les Parisiens et les Parisiennes, qui voient ainsi la ville se transformer en connaissance de cause, avec les marges de manœuvre les plus efficaces à disposition. C'est aussi un enjeu d'écoute et d'adaptation de nos politiques publiques, car nous devons être capables de voir de façon fine, auprès des Parisiens et des Parisiennes, comment ils ou elles expriment leurs attentes.

Pour terminer, merci de votre soutien et de votre politesse, je veux rappeler qu'il n'est pas ici question de culpabiliser qui que ce soit, qu'il n'est pas question de stigmatiser qui que ce soit, et qu'il n'est pas non plus question de nier que les inégalités sociales et territoriales ont un impact sur la santé des personnes qui les subissent et qu'elles sont la plupart du temps des inégalités environnementales. Avec ce P.P.S.E.2, il s'agit de les traiter toutes, car elles s'alimentent et se renforcent. Le réchauffement climatique viendra aussi renforcer ces inégalités, et c'est pourquoi nous avons placé au centre du P.P.S.E.2 un axe transversal, celui de la lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Je voulais aussi vous rappeler que nous nous appuyons sur les recommandations et le regard extérieur d'un conseil scientifique et citoyen, ainsi que sur un baromètre qualitatif qui nous permettra de faire évoluer le plan en fonction des nouveaux enjeux et des nouveaux besoins qui seront partagés.

Je vous invite donc à voter ce plan.

Enfin, je voulais revenir sur un certain nombre d'amendements à ce plan qui ont été déposés hier par le groupe Communiste. Je ne sais pas si c'est maintenant. L'amendement n° 190 recevra un avis favorable s'il est amendé. Normalement, le groupe Communiste...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est mon travail de demander au groupe Communiste ce qu'il souhaite.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'étais dans ma lancée.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je le demanderai après au groupe Communiste, je lui laisse le temps de réfléchir. Vous dites que l'avis est favorable si amendé, nous reposerons la question au moment du vote.

Excuse-moi, tu peux continuer. 191 ?

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Avis favorable à l'amendement. Je continue avec votre permission. 192, avis favorable également. 193, avis favorable. 194, avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Parfait, merci beaucoup.

Merci beaucoup, tout particulièrement à Mélody TONOLLI, qui, vous l'avez compris, a été amenée à remplacer très solidairement Anne-Claire BOUX. Merci à vous et merci à toi, Mélody, d'avoir porté dans tes réponses ce Plan parisien de santé environnementale avec la conviction que l'on te connaît.

Vous connaissez les avis de l'Exécutif. De ce fait, je vous propose de passer au vote.

Pour l'amendement n° 190 déposé par le groupe Communiqué et Citoyen, l'avis est favorable si amendé. Le groupe accepte-t-il l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 190 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 190 amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 191 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 191 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 192 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 192 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 193 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 193 est adopté.

En revanche, avis défavorable pour l'amendement n° 194 du groupe Communiste, comme cela vient d'être exprimé.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement n° 194.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 194 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DSP 5).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 83).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 87).

Je vous remercie.

2024 DLH 233 - Communication relative à la transition écologique du bâti parisien sur les logements et équipements publics.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transition écologique du bâti parisien.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à communication d'un bilan des travaux de rénovation thermique du parc social parisien.

2024 DLH 84 - Subventions complémentaires (352.696 euros) accordées à 6 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social d'Habitat Social Français (HSF).

2024 DLH 161 - Réalisation 21, rue Pelleport (20e) d'un programme de rénovation de 19 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (186.565 euros).

2024 DLH 162 - Réalisation 7 bis, rue de la Durance (12e) d'un programme de rénovation de 32 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (401.644 euros).

2024 DLH 165 - Réalisation 17-19, rue Courat (20e) d'un programme de rénovation de 76 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (1.023.375 euros).

2024 DLH 170 - Réalisation 146-148, rue de la Roquette (11e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par "CDC Habitat social". - Subvention (493.298 euros).

2024 DLH 180 - Réalisation 41, rue Pierre-Fontaine (9e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par "Immobilière 3F". - Subvention (91.600 euros).

2024 DLH 181 - Réalisation 18, rue Wurtz (13e) d'un programme de rénovation de 409 logements sociaux avec création d'îlots de fraîcheur et travaux d'amélioration de la qualité de service par "Paris Habitat".

2024 DLH 187 - Réalisation 3, rue Boyer (20e) d'un programme de rénovation comportant 96 logements par "Paris Habitat". - Subvention (1.230.188 euros).

2024 DLH 198 - Réalisation 63-67, rue de Rome (8e) d'un programme de rénovation de 49 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (556.406 euros).

2024 DLH 200 - Réalisation 5 bis, rue du Dahomey (11e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (147.656 euros).

- 2024 DLH 203 - Réalisation 13, boulevard Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 54 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (421.250 euros).
- 2024 DLH 204 - Réalisation 39, rue Richelieu, 2-6, rue Thérèse et 3, rue Villedo (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 26 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (295.550 euros).
- 2024 DLH 206 - Réalisation 121-125, avenue Ledru-Rollin et 8-10, passage Bullourde (11e) d'un programme de rénovation de 79 logements sociaux par la R.I.V.P. - Subvention (814.625 euros).
- 2024 DLH 208 - Réalisation 200 bis, boulevard Voltaire (11e) d'un projet de rénovation de 20 logements sociaux avec création d'îlots de fraîcheur et amélioration de la qualité de service par la R.I.V.P. - Subvention (315.122 euros).
- 2024 DLH 237 - Réalisation 42, 44, 48, 52 et 56, rue des Panoyaux (20e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par "Elogie-SIEMP". - Subvention (2.083.743 euros).
- 2024 DLH 255 - Réalisation 12, rue Lahire (13e) d'un programme de rénovation de 23 logements sociaux par "Habitat social français". - Subvention (129.809 euros).
- 2024 DLH 264 - Réalisation 164, rue Jeanne-d'Arc (13e) d'un programme de rénovation de 37 logements sociaux par "Habitat Social Français". - Subvention (257.660 euros).
- 2024 DLH 266 - Réalisation, groupe "Porte de Vitry" (13e) d'un programme de rénovation de 836 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (10.200.632 euros).
- 2024 DLH 270 - Réalisation d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la R.I.V.P. (5e). - Subvention (431.864 euros).
- 2024 DLH 271 - Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par "Elogie-SIEMP" (10e). - Subvention (812.277 euros).
- 2024 DLH 272 - Réalisation d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la R.I.V.P. dans le 11e arrondissement. - Subvention (152.826 euros).
- 2024 DLH 274 - Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par divers bailleurs sociaux dans le 13e arrondissement. - Subvention (2.841.444 euros).
- 2024 DLH 289 - Réalisation, sur le groupe "Rome" situé 47, rue du Javelot (13e) d'un programme de rénovation de 307 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (7.881.071 euros).
- 2024 DLH 290 - Réalisation sur le groupe "Squaw Valley" situé 7, rue du Disque (13e) d'un programme de rénovation comportant 280 logements par "Paris Habitat". - Subvention (7.304.693 euros).
- 2024 DLH 291 - Réalisation 1-5, impasse Petin - 5, rue de l'Orme - 23 bis et 25 bis, rue de Romainville - 23 ter, rue de Romainville (19e) d'un programme de rénovation comportant 176 logements par "Paris Habitat".
- 2024 DLH 293 - Réalisation 14-24, rue de la Vistule (13e) d'un programme de rénovation comportant 72 logements par "Paris Habitat". - Subvention (1.855.322 euros).
- 2024 DLH 295 - Réalisation 1-3, avenue de la Porte de Brancion (15e) d'un programme de rénovation comportant 258 logements par "Paris Habitat". - Subvention (6.575.855 euros).
- 2024 DLH 305 - Réalisation 17, passage Hébrard (10e) d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux par "Elogie-SIEMP". - Subvention (485.727 euros).
- 2024 DLH 311 - Réalisation 58, rue de l'Hôtel de Ville (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par "Elogie-SIEMP". - Subvention (77.138 euros).

2024 DLH 313 - Réalisation d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux au 21, boulevard Saint-Martin (Paris Centre) par "Elogie-SIEMP". - Subvention (154.303 euros).

2024 DLH 323 - Réalisation 47, rue Jean-Pierre Timbaud (11e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par "Batigère Habitat". - Subvention (92.868 euros).

2024 DLH 324 - Réalisation 29, passage de Ménilmontant (11e) d'un programme de rénovation de 41 logements sociaux avec création d'îlot de fraîcheur par "Heneo". - Subvention (401.482 euros).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Sans transition, je vous propose de passer...

Merci. Je constate à 19 heures 20 qu'il y a déjà un peu de retard à l'allumage, je vous invite donc à garder votre tonicité pour ce dernier débat organisé de l'après-midi, consacré à la communication relative à la transition écologique du bâti parisien sur les logements et épaissements publics. C'est le projet de délibération DLH 233, auquel il convient d'adjoindre un certain nombre d'autres projets de délibération, dont vous avez eu la liste.

Si nous pouvions avoir un peu de silence... Merci.

Un certain nombre de projets de délibération, donc, ont été adjoints au projet DLH 233. Nous voterons évidemment chacun de ces projets de délibération à la fin du débat.

Un débat organisé a été convenu sur ce thème en conférence d'organisation, et ce débat inclura évidemment la présentation des vœux dans les temps de parole définis.

Premier intervenant, Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il devient urgent d'adapter le parc de logements de Paris aux effets du dérèglement climatique.

Travaux d'isolation, mise aux normes énergétiques, réhabilitations, raccordements au réseau de chaleur, les enjeux de rénovation du parc parisien sont importants. Que ce soit pour les bâtiments publics, le logement social ou le logement privé, ces opérations sont coûteuses et doivent être anticipées, ciblées et évaluées pour améliorer concrètement la vie des Parisiens.

En la matière, la commission d'enquête sur le Plan local d'urbanisme regrette, je cite, "que la Ville ne priorise pas le type de rénovation en fonction de la typologie des bâtiments et de l'urgence". En effet, les résultats des opérations de rénovation énergétique du bâti parisien sont perfectibles. La Ville doit être un modèle, et elle se dit, je cite, "garante de l'entretien des immeubles parisiens".

Or, s'agissant de ses propres bâtiments, nous n'avons pas vu passer de diagnostics de performance énergétique, avec notamment un plan de rénovation pour baisser l'utilisation de l'énergie tout en entretenant notre patrimoine. Il n'y a qu'à se balader dans les couloirs des bâtiments publics pour voir le travail qu'il reste à faire. De plus, lorsque des travaux ponctuels ont été faits, nous nous apercevons qu'ils ont été faits sans toujours une vision de long terme et du bon sens.

Je pourrais prendre l'exemple du délabrement ici même, dans ces couloirs, mais aussi celui du ravalement de l'Hôtel de Ville, effectué il y a trente ans par la droite parisienne, alors que la majorité actuelle, au pouvoir depuis plus de vingt-trois ans, oblige les copropriétés à effectuer ces ravalements tous les dix ans. Au durable, vous avez préféré l'année dernière la décoration pour 1 million d'euros de la façade de la mairie. Au fond, cela démontre exactement votre politique de court terme.

Dans les écoles, et malgré le travail de nos directeurs qui recensent tous les travaux à faire lors des visites locales d'architecture, de nombreuses déperditions énergétiques existent. De plus, cela a été dit par ma collègue ici présente, des matériaux polluants sont encore présents, comme les canalisations en plomb ou la présence d'amiante, alors que cela devient quasiment impensable dans le privé avec la multitude d'obligations légales et le diagnostic pour les propriétaires.

S'agissant du parc social, la Ville a pris du retard, et elle souhaite à présent le combler. Fort heureusement, d'ailleurs. Il est temps, car de nombreuses familles vivent encore dans des logements sociaux non rénovés ou dans un état de délabrement et d'insalubrité qui pèse sur leur qualité de vie. A ce titre, nous attendons toujours une étude précise de la Ville sur les diagnostics de performance énergétique des logements sociaux. Là encore, la Ville est adepte du "faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais".

Concernant le parc privé, selon une étude de l'Atelier parisien d'urbanisme 2022, plus de 300.000 résidences principales présentent un diagnostic de performance énergétique classé F ou G, soit plus d'un tiers du parc parisien. Principalement dans les 10e, 11e et 18e arrondissements, les diagnostics E, F ou G concernent plus de 60 % des résidences principales du logement privé.

Dans ce contexte, et en complément du dispositif de l'Etat et de l'Agence de l'habitat, ANAH, "MaPrimeRénov", la Mairie a d'abord mis en place avec l'Agence parisienne du Climat le Plan Eco-rénovons afin d'accompagner les copropriétaires. Sur la période 2016-2022, il a bénéficié à 33.000 logements pour près de 11.000 rénovations globales, cela veut dire un tiers des demandes. Remodelé en 2022, le dispositif "Eco-rénovons+", mentionné dans votre communication, a un objectif de rénovation globale de 22.500 logements d'ici 2026. Cela permet concrètement aux copropriétaires de faire un audit global énergétique du bâtiment.

Pour financer ce dispositif, vous mobilisez 58 millions d'euros sur quatre ans. C'est une accélération notable mais insuffisante, quand on sait qu'environ 50 millions à 60 millions d'euros par an sont mobilisés, à juste titre, pour la rénovation thermique des logements sociaux, qui représentent un quart du parc résidentiel. A ce titre, compte tenu des 1.137.000 logements en résidence principale de la Ville, il faudra encore 339 années pour rénover tout le parc parisien.

Alors, nous aurions pu penser que les 1,2 milliard d'euros de loyers capitalisés auraient pu financer ces dispositifs de bon sens, mais il n'en est rien. Plutôt que des dépenses d'investissement, encore une fois, la Ville a choisi des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, et enfin, vous comptabilisez 10.000 copropriétés inscrites sur le site d'accompagnement "CoachCopro", ce dont nous pouvons nous réjouir, mais, je ne sais pas si vous l'avez fait, inscription ne veut pas dire rénovation. Espérons que, au-delà des inscriptions ou des demandes de diagnostic, les rénovations des copropriétés seront rapidement et concrètement entreprises.

Ainsi, pour mener à bien la rénovation des logements privés de la Capitale, il faudrait recalibrer le budget du dispositif E.R.P.+ et le rendre pleinement efficace de bout en bout.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Grégory CANAL...

Merci de transmettre toujours l'information en temps réel. Nous avons donc perdu Grégory CANAL, mais nous avons heureusement Franck MARGAIN, qui a la parole.

M. Franck MARGAIN. - Oui, vous avez perdu Anne et retrouvé Frank.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ma collègue Anne BIRABEN se joint bien évidemment à moi pour cette intervention. Comme vous le savez, elle est très attachée au patrimoine parisien.

Bien que l'objectif de la Ville de promouvoir la transition écologique dans la rénovation du bâti parisien soit essentiel pour le confort de vie de la Capitale, cette ambition est affaiblie par de sérieuses lacunes. L'Exécutif semble privilégier une course effrénée au chiffre, au détriment d'une amélioration qualitative et respectueuse du patrimoine. La diversité architecturale de Paris exige des approches adaptées aux spécificités des bâtiments, mais l'Exécutif et ses alliés rouges et verts semblent ignorer ses particularités. L'usage systématique de solutions uniformes de rénovation illustre une méconnaissance des spécificités architecturales du bâti parisien. Cette approche met en péril la valeur patrimoniale de nombreux immeubles, tout en proposant des solutions souvent inefficaces et incomplètes.

De plus, ces projets de délibération négligent un problème fondamental : l'insalubrité de nombreux logements, avec des infiltrations, des moisissures, des installations dangereuses. Ce sont les défis quotidiens de milliers de Parisiens. Rénover énergétiquement sans s'attaquer à ces urgences structurelles est une erreur grave. L'obstruction des ventilations naturelles par des V.M.C. bruyantes, qui obstruent les fenêtres des salles de bains, encombrantes et mal adaptées, est une aberration supplémentaire. Ces choix aggravent les conditions de vie des locataires, alors qu'une rénovation écologique devrait au contraire les améliorer.

L'absence de matériaux biosourcés dans les rénovations, pourtant essentiels dans une démarche durable, est une autre démonstration de cette politique. La Ville de Paris utilise dans ses logements sociaux de la laine de verre en intérieur, chaque pièce isolée perd donc naturellement des mètres carrés de surface habitable, dans des logements sociaux déjà exigus.

En réalité, la rénovation thermique "façon Hidalgo" aujourd'hui, c'est l'absence de matériaux biosourcés et c'est moins de confort pour les locataires. Avec le groupe Changer Paris, nous appelons à une rénovation thermique qui soit vertueuse, une rénovation qui privilégie des matériaux respectueux de l'environnement, respectueux des Parisiens, adaptés à l'architecture et aux attentes des habitants, une rénovation qui vise à réduire les dépenses énergétiques tout en augmentant le confort et la qualité de vie des locataires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

La parole est à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la rénovation thermique du bâti parisien est un enjeu fondamental pour la transition écologique de notre ville. Depuis longtemps, notre groupe milite en faveur d'un effort massif pour rénover le parc immobilier, notamment social. Nous saluons donc l'organisation de ce débat.

L'entretien du bâti parisien nécessite des investissements particulièrement lourds, qui ne peuvent se passer d'une vision stratégique et d'un pilotage rigoureux de la Mairie de Paris. C'est près de 50 millions d'euros de subventions que nous nous apprêtons à voter sur ce seul Conseil de Paris pour les bailleurs sociaux, pour leur permettre de financer la modernisation et la transition écologique.

Nous regrettons à la lecture de votre communication que, sur une problématique aussi cruciale, Paris semble naviguer à vue. Alors que les montants engagés sont colossaux, aucune planification rigoureuse ni projection claire des économies attendues n'est proposée, aucune évaluation précise et sérieuse des travaux déjà effectués ou de leur durée d'amortissement.

Lors de notre débat sur les orientations budgétaires de la Ville ce matin, vous avez légitimé votre dérive budgétaire par vos choix politiques, notamment en faveur de la transition écologique du bâti. Vous comprendrez, Madame la Maire, que des choix de cette importance doivent être justifiés, étayés et appuyés par un travail sérieux.

Cette absence de stratégie est d'autant plus regrettable que la transition énergétique du parc immobilier parisien est une obligation légale, imposée notamment par la loi énergie-climat de 2019, et la loi climat et résilience de 2021. Il est notamment demandé l'élaboration de plans pluriannuels de travaux. Nous attendons toujours ceux de Paris.

L'objectif annoncé de rénover 5.000 logements sociaux par an n'est pas atteint, et les ambitions affichées pour les années à venir paraissent irréalistes. Comment la Ville prévoit-elle de financer la rénovation de 40.000 logements en copropriété par an d'ici 2030, alors qu'actuellement 5.000 logements nécessitent déjà plus de 100 millions d'euros de subventions annuelles ?

Depuis 2020, plus de 756 millions d'euros ont été dépensés pour la rénovation thermique du parc social, mais sans aucun bilan clair des économies réalisées. Comment mesurer l'efficacité de ces travaux pour la collectivité si aucun suivi sérieux n'est réalisé ?

Notre groupe dénonce depuis longtemps les choix funestes de la majorité, notamment la ponction de 2 milliards d'euros sur les loyers capitalisés des bailleurs sociaux entre 2016 et 2022. Cet argent, qui aurait dû être investi dans la rénovation du parc social, a été détourné pour combler les déficits de la Ville. Aujourd'hui, cette décision se paye très cher : les bailleurs sont en difficulté financière et la Ville doit injecter des subventions massives pour rattraper un retard accumulé.

Avec un parc social de 270.000 logements à rénover pour un coût moyen de 70.000 euros par logement, c'est une facture totale de 19 milliards d'euros qui attend la collectivité pour les seuls logements sociaux, auxquels il faut bien entendu ajouter l'ensemble des autres bâtiments publics, à commencer par les crèches et les écoles. Leur état est alarmant. Chaque conseil d'école remonte les mêmes problèmes : des salles glaciales en hiver et suffocantes en été.

Je me permets, au nom de ma collègue Samia BADAT-KARAM, de partager deux exemples concrets : le gymnase du stade français Géo-André, où les petits Parisiens doivent faire du sport en doudoune en hiver à cause du froid extrême, et l'école élémentaire Musset, qui ne dispose pas d'isolation thermique performante ni de stores isolants, malgré nos demandes nombreuses, et dans laquelle les températures estivales sont devenues insoutenables.

Ces situations sont le résultat de choix budgétaires hasardeux. Pendant que la Ville multiplie les projets symboliques, elle néglige l'essentiel : assurer des bâtiments sains et adaptés aux conditions climatiques actuelles. Nous demandons, avec mes collègues Sandra BOËLLE et Isabelle NIZARD, que 100 % des écoles et crèches parisiennes soient rénovées d'ici 2030, avec un plan pluriannuel de travaux clairs et des moyens adéquats.

L'année dernière, la Ville a dû rallonger de 30 millions d'euros l'enveloppe dédiée aux projets de logements en raison de reports, de recours juridiques et d'erreurs de gestion. Cela illustre une absence criante de suivi et de pilotage.

Aussi, nous rappelons notre demande. Elle est simple et claire. Nous souhaitons que vous présentiez un plan pluriannuel de travaux pour les rénovations thermiques des logements et bâtiments publics, ainsi qu'un bilan détaillé des travaux réalisés depuis 2020, avec une évaluation des coûts, des économies d'énergie réalisées et de l'impact financier à long terme.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, il est temps de passer d'une politique de communication à une politique d'anticipation. Paris ne peut plus se permettre de dépenser sans compter, sans transparence ni vision claire des résultats attendus. Les Parisiens méritent des actions responsables et efficaces pour leur cadre de vie et l'avenir écologique de leur ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Véronique BUCAILLE.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le fil rouge de cette séance est bien l'ensemble du travail de notre Ville pour nous adapter au changement climatique. Dans ce cadre, la question de la transition écologique du bâti en est un des leviers essentiels.

En effet, rénover l'intégralité des bâtiments du territoire parisien est une priorité absolue, c'est non seulement un enjeu écologique, mais aussi un enjeu social.

C'est un enjeu écologique car, si nous voulons réduire notre consommation d'énergie et réduire nos émissions de gaz à effet de serre, en sachant que le logement représente 18 % de l'empreinte carbone, il est nécessaire de rénover nos bâtiments. Les rapports du G.I.E.C., les Accords de Paris et la stratégie nationale bas carbone nous imposent de réussir cette adaptation de la totalité des bâtiments d'ici 2050.

C'est aussi une priorité parce qu'il s'agit d'une politique de justice sociale. Ces rénovations permettent d'améliorer le cadre de vie, redonnent de la dignité aux habitants des cités concernées, en plus de les protéger du froid et des futures vagues de chaleur. C'est aussi nécessaire et urgent parce que cela fait baisser drastiquement les charges en matière d'énergie pour les foyers modestes, cela au moment où de nombreux ménages sont fragilisés par la hausse des prix de l'énergie.

On sait que près de 70 % des foyers français ont constaté une hausse de leur facture d'électricité en 2024. C'est aussi le cas de nombreuses associations, qui ont parfois des locaux chez nos bailleurs sociaux. Pire encore, en 2022 et en 2023, de nombreuses collectivités elles-mêmes ont été asphyxiées par les hausses brutales des coûts de l'énergie.

Alors, Paris agit, et sur le parc social tout d'abord. Ce parc représente 270.000 logements, dont 70.000 logements ont déjà bénéficié de travaux de rénovation. Avec 40.000 rénovations par an, la Ville tiendra ses objectifs de rénovation totale d'ici 2050. C'est un rythme que nous ne pouvons constater nulle part ailleurs, et nous pouvons nous en féliciter.

Qui plus est, ces rénovations priorisent les logements les plus précaires, ceux classés en F et en G. Nous pouvons nous réjouir des conclusions de l'étude de l'APUR, qui prouvent par A + B que notre action est positive. Le gain énergétique moyen réel constaté par logement rénové est de 28 %, ce qui représente une économie qui va de 200 à 450 euros par an par ménage.

Plus les années passent, plus nos exigences en matière de rénovation sont ambitieuses. Désormais, les bailleurs appréhendent ces chantiers en matière de qualité de vie globale avec l'utilisation accrue de matériaux durables et biosourcés dans les réhabilitations, la débitumisation des cours et la végétalisation des façades. En 2023, c'est donc une cinquantaine d'îlots de fraîcheur qui ont été financés, soit 42.000 mètres carrés de végétalisation et 34.000 mètres carrés de désimperméabilisation, plus que nécessaire au vu des niveaux de chaleur à 50 degrés attendus.

La droite parisienne, comme à son habitude, veut faire croire que la Ville ne fait rien, qu'elle est en retard et qu'elle ne tiendra pas ses objectifs. Pourtant, la réalité est que ces objectifs seront tenus, d'autant plus que la Ville et les bailleurs y ont consacré beaucoup d'argent et ont suffisamment anticipé cet effort. Ces bailleurs sociaux, qui sont pourtant bien peu aidés par l'Etat, ont consacré plus de 3 milliards d'euros pour rénover et valoriser leur patrimoine depuis 2009. Notre majorité, elle, a consacré 756 millions d'euros pour les soutenir. C'est normal, c'est le chantier du siècle. C'est à mettre en regard de l'action du Gouvernement. Oui, face au chantier du siècle, l'Etat, lui, ne consent qu'à un investissement à hauteur de 2,5 % pour le parc social.

Depuis 2016, la Ville développe une politique ambitieuse en faveur des copropriétés. Face à ce succès, "Eco-rénovons Paris" a vu le jour en 2022. La montée en puissance du dispositif fait que, fin 2023, près de 50.000 logements privés, répartis dans 778 copropriétés, ont été ou sont accompagnés dans ce cadre. De plus, 300 nouveaux immeubles prennent contact avec l'Agence parisienne du Climat chaque mois. C'est un grand succès, qui pourrait être encore plus grand si l'Etat était à la hauteur de l'engagement de la Ville. Nous appelons de nos vœux à une réforme de l'ANAH pour augmenter les crédits, rendre l'accompagnement gratuit sur tout le territoire et pour créer enfin les conditions pour rénover l'ensemble du parc en 2050.

Ce qui permet de massifier, ce n'est pas seulement l'incitation financière, c'est aussi le travail des services publics en matière d'accompagnement. Cela, c'est notamment le travail de l'Agence parisienne du Climat, qui augmente ses effectifs pour que les copropriétés aient toujours un interlocuteur qui les accompagne et, c'est très important, de manière gratuite.

Nous pouvons donc être optimistes sur l'objectif de passer à 40.000 rénovations par an dans le privé en 2030. Un rythme qu'il faudra ensuite tenir si nous voulons rénover la totalité du parc d'ici 2050. Avec ce travail titanesque, nous pourrions éradiquer les passoires thermiques et lutter contre le phénomène de précarité énergétique, qui frappe et fragilise encore beaucoup trop de ménages modestes dans notre pays. Je vous rappelle, mes chers collègues, que 12 millions de Français sont concernés par la précarité énergétique et qu'elle tue 10.000 personnes par an.

Je veux conclure par la rénovation des équipements publics, qui est aussi une priorité de la Ville. Nous devons massivement adapter et rénover si nous voulons garantir des lieux bien isolés, des lieux frais, et plus généralement d'excellentes conditions d'accueil. Là aussi, l'usage des matériaux écologiques et biosourcés, le raccordement au réseau de chaleur urbain, tout concorde pour faire de nos équipements des lieux exemplaires au service des usagers et des salariés.

Ce travail mené doit s'adresser à tous, avec une attention particulière vers les quartiers populaires, que ce soit pour les crèches, les écoles, mais aussi les collèges. La semaine dernière, j'étais au conseil d'un collège d'un quartier populaire du 20e : plus de trois semaines sans chauffage dans ce qu'il faut bien appeler une passoire thermique, les élèves ont été obligés de rentrer chez eux. Il y faisait très, très froid.

Les efforts massifs et constants de la Ville sont confrontés à l'inaction gouvernementale, qui baisse de moitié le budget du Fonds vert, ce qui va impacter durement Paris et l'ensemble des collectivités territoriales et probablement provoquer des retards dans l'adaptation des territoires au changement climatique.

Alors, oui, mes chers collègues, nous pouvons être fiers de notre Ville, qui s'inscrit ainsi comme un exemple de transition écologique urbaine en combinant sobriété énergétique, justice sociale et résilience climatique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne maintenant la parole à la maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Rénover notre bâti est devenu une urgence et une nécessité. Aujourd'hui, nous sommes malheureusement au pied du mur et démunis face aux conséquences du dérèglement climatique, parce que, une fois encore, nous sommes contraints de déplorer à travers cette communication une stratégie dont l'exécution ne sera au mieux que très parcellaire.

D'abord, je prendrai l'exemple du logement social. Combien de locataires nous interpellent régulièrement pour déplorer des dégâts des eaux provenant souvent du toit, des peintures écaillées, des sols mal étanchéifiés, des installations de chauffage défaillantes, des cours dans les parties communes qui s'enfoncent, comme c'est le cas au 90, rue Marguerite-de-Rochechouart, avec des délais d'intervention qui restent très, très longs ? C'est la réalité de beaucoup de locataires aujourd'hui à Paris.

La Ville se fixe comme objectif de rénover 5.000 logements sociaux par an. Or, en quinze ans, ce sont seulement 35.603 logements qui ont bénéficié de travaux, malgré un financement pour la rénovation de 69.209 logements sociaux depuis 2009. A ce rythme, l'ensemble du parc social sera rénové dans 53 ans, car, en réalité, on constate que le rythme moyen de rénovation par an s'élève à seulement 2.373 logements.

Pourtant, c'est vrai, les fonds existent. Entre 2022 et 2023, le coût des subventions de la Ville de Paris dans la rénovation environnementale du parc social est passé de 62 millions d'euros à 95 millions d'euros. Néanmoins, les travaux dans la vie réelle ne sont pas réalisés, ou mal réalisés. Comment dépenser autant avec une qualité si décevante ? Nous avons besoin de comprendre.

Pour le parc de logements privés, l'évolution des subventions allouées par la Ville au dispositif "Eco-rénovons Paris" soulève également des questionnements, parce que le dispositif, beau sur le papier, manque d'un financement clair et prévisible et freine concrètement l'engagement des copropriétaires dans des travaux de rénovation efficaces et ambitieux. C'est ce que souligne d'ailleurs le récent rapport de la Cour des comptes, qui en dresse un bilan mitigé.

Alors, oui, la Ville de Paris multiplie les plans, multiplie les dispositifs, mais la méthode reste inchangée, inadaptée et, au final, les promesses sont non tenues. C'est là le cœur du problème. La preuve encore, la Ville annonçait dès 2013 un plan de rénovation thermique de 600 écoles d'ici 2020. Nous sommes en 2024. Où en sommes-nous ? Encore une fausse promesse, puisque la Ville annonce cette année un nouveau plan de rénovations incluant cette fois 631 écoles et 450 crèches d'ici 2050. Vous êtes depuis 25 ans aux responsabilités.

Ce cruel décalage met en lumière les lacunes et les retards dans l'exécution des engagements initiaux. Pourtant, les bâtiments parisiens doivent impérativement s'adapter aux épisodes intenses de pluie, qui vont être de plus en plus fréquents. Ces derniers mois, il ne se passe pas une visite d'architecture ou un conseil d'école où les directeurs et les parents ne nous font pas part de nombreux dégâts des eaux, de caves inondées, de murs gorgés d'eau, de crises d'asthme avec l'humidité ambiante. Sur ce sujet, nous avons l'impression que rien ne bouge, ou pas suffisamment.

Cette révolution écologique des écoles et des crèches de la Ville de Paris n'apparaît d'ailleurs que plus urgente à la lumière des niveaux inquiétants de mercure détectés dans certains établissements parisiens. Notre conseiller d'arrondissement Bertil FORT a d'ailleurs alerté la Mairie de Paris lors du dernier conseil du 10e au sujet de la crèche Bossuet et de l'école polyvalente Belzunce.

Vous savez aussi mon engagement pour améliorer la qualité de l'air intérieur, notamment dans les crèches et les écoles. On le sait, les enfants sont une population davantage sensible à la pollution de l'air que les adultes, et je

déplore que l'on ne parle pas suffisamment dans ce plan de la nécessité de mieux ventiler les bâtiments et d'installer systématiquement des purificateurs d'air, comme nous l'avons fait dans le 9^e dès 2018.

Aucune réflexion également dans ce plan sur la dépollution de l'air extérieur de nos écoles et des crèches. Evidemment, il faut travailler l'amont, végétaliser, piétonniser là où c'est possible aux abords des établissements, encourager les mobilités non polluantes, mais, là aussi, il faut se rendre à l'évidence. S'il faut attendre la rénovation de 100 % du bâti et de 100 % du parc automobile pour qu'il devienne électrique pour bénéficier d'un air plus sain et non pollué à Paris, alors nous allons beaucoup subir et encore longtemps.

Pourquoi refuser d'avoir recours à des moyens technologiques innovants pour dépolluer l'air ? Nous avons nous-mêmes accompagné une expérimentation en lien avec l'ADEME et avec le soutien des associations environnementales dans le 9^e, à l'école primaire de la rue de la Victoire, pour mieux comprendre sur une année les phénomènes influençant la qualité de l'air tout au long de l'année.

Un mot, enfin, sur les cours "Oasis". Au dernier Conseil de Paris, j'ai déploré que les services ne prennent pas suffisamment en compte les recommandations du rapport de l'Inspection générale de la Ville, notamment le fait de ne pas privilégier forcément des sols en asphalte clair, trop éblouissants et dont les gains de chaleur ne sont pas du tout significatifs. Le rapport pointe aussi la nécessité d'avoir recours régulièrement à une entreprise pour nettoyer les copeaux ou encore pour entretenir les espaces verts. Cet exemple, encore un, reflète bien des effets de communication, mais pas de méthodologie derrière pour assurer la gestion courante.

Alors, nous appelons vraiment à un changement de cap et à moins de promesses, moins de plans, moins de stratégie, mais plus d'actions, car c'est pour nous la garantie d'une transition qui pourra être réussie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Delphine BÜRKLI.

La parole est à Roger MADEC.

M. Roger MADEC. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de cette séance, nous aurons l'occasion de voter le nouveau Plan Climat et le P.L.U. bioclimatique. Ces deux textes portent l'ambition d'un changement de notre rapport à la ville, avec une prise en compte plus grande de notre impact sur l'environnement. Ils s'inscrivent dans un changement largement souhaité par les Parisiennes et les Parisiens. Le projet de délibération présenté ce soir s'inscrit pleinement dans l'ambition de ces deux textes et concerne un des principaux postes de dépenses de l'énergie : le logement.

Tous les experts climatiques s'accordent sur un point : la rénovation du bâti est un enjeu majeur de la transition énergétique. C'est aussi un enjeu social, car, outre son coût en carbone, l'énergie coûte chère. Pour ces raisons, depuis son premier Plan Climat de 2007, la Ville de Paris a déployé une politique particulièrement volontariste en faveur de la rénovation énergétique des logements, qu'ils soient publics ou privés, ainsi que de ses équipements publics.

Le parc social, d'abord, car ce qui réunit clairement notre majorité est le souci de s'occuper d'abord de celles et ceux qui en ont le plus besoin. A travers son patrimoine social ainsi que celui de ses bailleurs, la Ville dispose d'un levier majeur pour mener cette politique. C'est une des conséquences vertueuses de la politique d'investissement pour développer le logement public. A l'échelle de Paris, sur les 270.000 logements sociaux, 70.000 ont déjà bénéficié d'aides financières de la Ville, pour un budget moyen de 70.000 euros par logement. Les passoires énergétiques ont été bien sûr priorisées.

Comme élu d'un arrondissement populaire, je ne peux qu'être fier de porter cette politique. Rien que dans le 19^e arrondissement, ce sont plus de 13.300 logements sociaux dont la rénovation a été financée depuis 2009. Ce sont autant de familles qui voient leurs factures d'énergie baisser et leur confort d'hiver et d'été nettement s'améliorer, et nous allons continuer.

Le parc privé, ensuite, car la transition énergétique est l'affaire de tous. Ni le froid l'hiver ni la chaleur l'été ne font de distinction sociale. Au 31 décembre dernier, 746 copropriétés avaient déjà intégré le dispositif "Eco-rénovons Paris", soit plus de 15.000 logements ayant voté des travaux, avec un accompagnement de la Ville qui subventionne ces travaux en moyenne à plus d'un quart du montant.

Ce soutien de la Ville ainsi que l'accompagnement qu'elle propose sont des leviers très importants pour des copropriétés qui n'ont souvent pas été confrontées à des travaux d'envergure et qui hésitent beaucoup à s'engager devant les investissements colossaux que cela représente. Grâce à ce soutien, beaucoup sautent le pas, avec une progression spectaculaire témoignant de l'intérêt grandissant pour le dispositif. Dans tous les arrondissements, le nombre de copropriétés inscrites à "CoachCopro" a été multiplié par huit entre 2020 et 2023. Alors, nous allons continuer.

Les équipements publics, enfin, car chaque tonne de carbone supplémentaire évitée est un enjeu pour les générations futures, et chaque kilowattheure économisé pour les années à venir réduira d'autant la facture publique. Je n'évoquerai que brièvement l'exemple de la reconversion de l'ancien lycée hôtelier Jean-Quarré en un lieu double : la médiathèque James-Baldwin et la Maison des réfugiés. Le maire du 19^e arrondissement, François

DAGNAUD, en parlera plus longuement demain. C'est un exemple très fort d'une rénovation exemplaire, tant par le chantier que par son utilisation à long terme.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce projet de délibération pour mesurer les efforts fournis par la Ville. Rien que depuis 2020, les économies d'énergie cumulées réalisées grâce aux rénovations des bâtiments de la Ville atteignent plus de 26 millions de kilowattheures par an. La Ville alloue des budgets croissants pour ces projets, avec un engagement initial de 14,6 millions d'euros en 2020, atteignant près de 28 millions d'euros en 2024.

Les efforts à faire vont devoir continuer, naturellement, mais la majorité sera là pour les conduire et les voter. C'est un enjeu majeur de notre siècle, et nous sommes fiers que Paris réponde présente. Je dirais amicalement à mes collègues de l'opposition que la critique est facile, mais que l'action est plus difficile. Je crois que la majorité actuelle n'a pas à rougir de son action dans ce domaine.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Roger MADEC, président du Conseil de l'immobilier, je le rappelle.

La parole est au président Emile MEUNIER. Décidément, que des présidents. C'est le titre le plus porté en France, paraît-il.

M. Emile MEUNIER. - Moi qui croyais être unique !

Mes chers collègues, mon cher collègue Roger MADEC a terminé en disant que nous n'avons pas à rougir. Moi, je me permettrai de le dire autrement : nous pouvons être fiers de ce que nous faisons, honnêtement. Je vais essayer de le détailler et de le démontrer à l'opposition et aux Parisiennes et aux Parisiens qui nous écoutent.

En trois mots, pourquoi nous le faisons, déjà ? Il ne faut pas oublier que cela fait maintenant plus de trente ans que nous disons : "Attention, un jour ou l'autre, on sera dans la panade avec le réchauffement climatique". A chaque fois, on nous disait : "Oui, vous avez raison", quand on nous disait que nous avions raison, "mais il y a d'autres priorités". Maintenant, nous y sommes. Il n'y a plus d'autres priorités.

Les enfants ne peuvent plus aller à l'école en été parce qu'il fait trop chaud. Des habitants sont obligés de déménager parce qu'il fait trop chaud sous les toits. Il y a des dérèglements dans les deux sens : des pics de froid et des pluies diluviennes. Il y a aussi des problèmes de factures, qui atteignent la qualité de vie. Il faut donc le faire, et nous avons commencé.

Sur les logements sociaux, cela fait un bout de temps que nous avons commencé. A mon sens, nous le faisons bien. Ce sont 5.000 logements sociaux qu'il faut rénover par an. Jusqu'à présent, nous avons investi 3 milliards d'euros, soit à peu près le tunnel sous la Manche, à la Ville de Paris, sur ses financements. Vous voyez que l'argent que nous avons mis est considérable. Je voudrais ici répondre à la maire du 9e arrondissement : ces 3 milliards d'euros ne sont pas allés nulle part, ce sont les dizaines de milliers de logements qui sont rénovés et les centaines d'euros qui sont économisées par an et par logement grâce à ces rénovations.

Pourquoi n'allons-nous pas beaucoup plus vite ? Parce que, en réalité, nous arrivons à un moment où, si vous voulez faire plus de rénovations dans le logement social, ce n'est plus seulement une question de financement mais une question de logistique. Pour demander aux familles de partir dans un autre immeuble, il faut bien un immeuble qui puisse les accueillir. Vous voyez donc qu'il y a toute une rotation à mettre en place, et il arrive un moment, Madame BÜRKL, où les lois de la physique font que nous ne pouvons pas déplacer des dizaines d'immeubles en même temps.

Vous seriez aux responsabilités, ce serait la même chose. Vous n'inventeriez pas des "immeubles tiroirs" pour loger les habitants, ce n'est pas vrai, et vous ne les logeriez pas non plus en dehors de Paris. Oui, nous les premiers aimerions faire 10.000 logements par an, mais oui, nous arrivons aussi à une limite logistique. Je ne dis pas financière, mais logistique. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point que je voulais dire est pour nos bailleurs sociaux. Quand je vois tout le travail qu'ils mènent, je compatis avec les équipes qui entendent dire qu'ils ne sont pas dans l'action. Nous créons des filières entières. Par exemple, j'ai en tête 6.000 fenêtres par an, en verre, en bois, l'ossature, tout cela, pour lesquelles nous avons créé une filière de réemploi. Je vous invite à compter 6.000, vous verrez la masse que cela représente. Nous avons donc créé une filière, merci les logements sociaux, merci l'écologie, c'est l'action de cette majorité.

Récemment, nous avons débitumé et planté 4 hectares grâce à nos bailleurs sociaux, dans les cours intérieures, les anciens parkings, et débitumé 3 hectares, où l'eau peut maintenant s'écouler. Personne n'a fait mieux ! C'est de l'action, cela, Madame BÜRKL, ce ne sont pas juste des paroles en l'air. Il y a bien des personnes qui débitument avec leurs outils, pour que l'eau puisse passer et pour pouvoir planter des arbres.

Bien sûr, il y a des pistes d'amélioration. La première est évidemment les financements de l'Etat, que l'on attend toujours pour nos bailleurs sociaux, les aides de rénovation thermique, et notamment la question des bouilloires, qui est l'angle mort des politiques de l'Etat. On commence à mettre un peu d'argent pour les rénovations d'hiver, mais rien pour les rénovations d'été.

Nous concernant, parce qu'il faut toujours se challenger, vous avez raison de le dire, je dirai que je vois deux pistes. La première, c'est la communication avec les habitants. Je prends l'exemple de Charles-Hermite. Malgré toutes les réunions d'information qui ont été faites, et j'ai assisté à plusieurs dans les gymnases, il y a encore des habitants, plusieurs années après, qui ne savent pas "à quelle sauce ils seront mangés". Pour moi, ce ne sera jamais la faute des habitants. S'ils ne savent pas, c'est qu'il y a quelque chose que nous avons mal fait quelque part. Je n'ai pas la recette pour tout, mais je pense qu'il y a là une piste d'amélioration.

Dans le même état d'esprit, lorsque l'on projette une rénovation d'ensemble, par exemple des H.B.M., je remarque que certains bailleurs arrêtent d'entretenir les immeubles. Je ne veux ici citer aucun bailleur social pour ne vexer personne. Ils se disent que, puisqu'une grosse rénovation d'ensemble est prévue dans quatre ou cinq ans, ils n'investiront plus dans les petits travaux du quotidien. Je peux témoigner en personne, pour avoir fait plusieurs cages d'escaliers avec des locataires, que des choses ne sont pas faites parce qu'un gros plan est prévu. Peut-être qu'il ne faut quand même pas oublier ces réparations du quotidien.

Cela, c'est pour le social, mais il y a aussi le privé.

Pour le privé, il faut faire 40.000 rénovations par an. Nous en sommes à 4.000 ou 5.000 dans le meilleur des cas. Il faut faire un saut quantique, nous sommes d'accord, mais là, la Ville ne peut pas tout faire. Cela, aussi, il faut l'avoir en tête. Déjà que nous finançons notre responsabilité, notre parc social, nous finançons aussi massivement la rénovation privée via "CoachCopro", la P.C., le coaching, tout cela. Néanmoins, nous ne pouvons pas tout faire, en particulier les 40.000 logements par an, à moins de tripler la taxe foncière, mais je ne sais pas si quelqu'un est capable de voter pour cela dans ce Conseil.

Que pouvons-nous faire, donc ? Soit l'Etat bouge et règle les problèmes, par exemple des toits en zinc, soit nous aurons effectivement un problème majeur de santé publique, mais ce ne sera pas de la responsabilité de la Ville. Nous mettons déjà des financements et des moyens dans le parc privé bien au-delà de notre responsabilité.

Je vais m'arrêter là, pour laisser la parole à mon collègue. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous l'avez compris, c'est dans la douce pression de Nour DURAND-RAUCHER que le président MEUNIER a terminé son intervention, je peux donc donner la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris est une des villes les plus denses au monde. Quand on sait que le secteur du bâtiment cumule 18 % des émissions de CO₂, on comprend que la transition écologique du bâti parisien est un levier central pour adapter la ville au changement climatique.

Il y a une double urgence, évidemment, une urgence climatique et une urgence sociale. Une urgence climatique parce qu'il y a des habitants, aujourd'hui déjà, qui ne peuvent plus vivre chez eux sous les toits quand il fait chaud l'été. Il y a aussi une urgence parce que certains logements sont encore des chaudières l'été et des frigos l'hiver. Il y a une urgence sociale, comme je l'ai dit, parce que certains habitants n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Il y a une urgence à baisser les charges, y compris pour les associations, notamment en rez-de-chaussée des H.L.M.

Alors, la Ville affiche des ambitions, j'ai écouté très attentivement l'intervention du président MEUNIER : rénover l'ensemble des 270.000 logements sociaux d'ici 2050, 70.000 l'ont déjà été, 3 milliards d'euros ont été mis sur la table. Oui, l'étude de l'APUR semble montrer qu'il y a des résultats concrets par rapport aux rénovations. Encore une fois, l'Etat ne joue pas son rôle, ou pas suffisamment, puisqu'il ne met que 2,5 % dans la rénovation des logements sociaux.

Sur le privé, il y a des ambitions, mais je ne vois pas très bien comment nous pourrions passer du rythme actuel à 30.000 ou 40.000 rénovations par an. Oui, déjà parce que l'Etat ne met pas assez de moyens, mais le problème est qu'il y a, je crois, 326.000 logements privés classés F et G. Il y a donc une urgence de santé publique. Reste à savoir comment la Ville pourra régler cette question.

A mon sens, il y a plusieurs problèmes, notamment la relation avec les habitants. Nous sommes toutes et tous élus de terrain, et je pense que nous avons toutes et tous des expériences régulières d'habitants qui viennent nous voir ou nous interpellent parce que la concertation se passe mal, parce qu'ils ne savent pas trop par rapport aux V.M.C., parce qu'ils sont inquiets sur la troisième ligne. Cela, je crois que la Ville n'y arrive pas suffisamment pour l'instant. Je vois bien que c'est compliqué, mais en tout cas il y a des insuffisances en la matière. C'est pour cela que, sur ce point, je pense que la Ville doit apprendre.

Je vais peut-être vous étonner, mais je suis plutôt favorable à l'ensemble de ce Plan de rénovation des bâtiments et je vais voter pour. Il me semble qu'il y a des ambitions sur l'essentiel, même si j'ai encore des questionnements sur les rythmes et sur les moyens qui peuvent être mis.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous avez remarqué que, quand vous dites que vous votez pour, vous pouvez largement dépasser votre temps de parole. Si vous voulez avoir plus de deux minutes, vous savez ce qu'il faut faire.

M. Laurent SOREL. - C'était la carotte, j'attends le bâton.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les résultats en matière de transition écologique des bâtiments publics ne sont pas satisfaisants. Si nous souscrivons aux objectifs de réduction de 30 % de la consommation d'énergie et de neutralité carbone en 2050 fixés par le Plan Climat, nous regrettons vivement le manque de méthode de l'Exécutif.

D'abord, nous nous interrogeons sur la crédibilité de cette communication, notamment si l'on regarde le Plan local d'urbanisme bioclimatique que vous nous présenterez demain. Dans ce dernier, vous prétendez préserver les cœurs d'îlots et assurez vouloir dédensifier, alors même que vous vous permettez dans le même temps de construire plus haut. N'est-ce pas contradictoire avec la volonté de préserver les îlots de fraîcheur affichée dans la communication que nous examinons ?

Par ailleurs, arrêtons avec la multiplication des plans : Plan Climat-Energie, Plan Pluie, Plan biodiversité, Plan Résilience... Tout ceci nuit à la lisibilité de l'action publique municipale et donne le sentiment d'une grande dispersion. Les Parisiens ne s'y retrouvent pas, ils veulent du résultat et s'interrogent sur la façon dont l'argent public est utilisé. Plutôt que de lancer des plans incantatoires, divers et variés, dont on ne mesure pas bien les effets, le groupe Union Capitale souhaite qu'une trajectoire soit définie dans chaque arrondissement pour la rénovation énergétique des bâtiments et équipements municipaux.

Il s'agit de changer de méthode pour gagner en efficacité et augmenter la cadence, car vous avez pris du retard. D'ailleurs, la commission d'enquête sur le P.L.U.b ne dit pas autre chose : il faut fixer des priorités. Or, il n'existe aucune typologie des bâtiments publics selon le degré d'urgence de leur rénovation.

Encore trop de bâtiments sont rénovés seulement partiellement. La façade sud de la mairie du 17e, par exemple, a fait l'objet de travaux d'isolation thermique de l'extérieur, mais qu'en est-il des crédits pour la façade nord ? Il en va de même pour les gymnases et les établissements sportifs, dont beaucoup restent de véritables passoires énergétiques alors même que d'importants travaux ont été engagés dans certaines parties.

Cela concerne aussi des crèches et des écoles. Comment enseigner et apprendre dans le froid ou l'humidité, comme c'est le cas encore dans plusieurs écoles partout dans Paris ? Dans l'école élémentaire des Boulangers dans le 5e arrondissement, le chauffage ne fonctionne plus que par intermittence. Toujours dans le 5e, les menuiseries des écoles Elie-Buzyn et Cujas n'ont jamais été refaites.

S'agissant de la débitumisation des cours dont vous parlez aussi dans cette communication, il est temps d'accélérer les choses. Dans le 15e arrondissement, sept cours "Oasis" seulement ont vu le jour en sept ans. Rien d'étonnant à tout cela, la gestion des travaux de transition écologique des écoles est éclatée entre plusieurs directions.

Dans les mairies, enfin, le chauffage est souvent géré de manière centralisée, ce qui n'a plus de sens aujourd'hui. Nous demandons donc que le pilotage soit territorialisé, par souci d'efficacité et de cohérence.

Pour engager une véritable transition écologique des bâtiments publics de la Capitale, le groupe Union Capitale le redit, il faut définir une trajectoire crédible, qui permette une gestion efficace de toutes ces rénovations, autant du point de vue financier qu'énergétique.

Il ne s'agit pas de dépenser plus ou de dépenser moins, mais plutôt de dépenser mieux. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une action au compte-gouttes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL, pour un temps réduit de deux minutes.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Monsieur le Maire, chers collègues, la rénovation énergétique et l'entretien des bâtiments publics et des logements sociaux sont essentiels pour lutter contre le réchauffement climatique, améliorer le cadre de vie des habitants et réaliser des économies financières sur le long terme.

C'est pourquoi la loi climat et résilience impose aux collectivités locales d'élaborer un plan pluriannuel de travaux pour l'entretien et la rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment du parc social, afin d'attendre les objectifs fixés par la stratégie nationale bas carbone. Ce plan pluriannuel des travaux doit être présenté par la collectivité et doit inclure un état des lieux du patrimoine concerné, ainsi qu'une évaluation des coûts des travaux et des économies d'énergie projetées.

A cet égard, un rapport de l'Agence parisienne du Climat a souligné l'importance d'accélérer la rénovation thermique des bâtiments publics parisiens afin de répondre aux objectifs fixés par la stratégie parisienne de neutralité

carbone d'ici 2050. La transparence et l'évaluation des travaux réalisés sont des prérequis essentiels pour garantir une gestion efficace des deniers publics et permettre aux élus de suivre la bonne exécution des engagements pris par la Ville en matière de rénovation thermique.

Sur ce seul Conseil de Paris, il nous est présenté au vote près de 50 millions d'euros de subventions pour des rénovations thermiques de logements sociaux. Pour l'année 2023, le Conseil de Paris a voté pour 96,5 millions d'euros de subventions pour des rénovations thermiques dans le parc social et 7,8 millions d'euros pour le parc privé.

C'est pourquoi nous demandons que la Maire de Paris présente un plan pluriannuel des travaux de rénovation prévu pour les logements et les bâtiments publics, notamment du parc social, et que la Maire de Paris présente également un bilan évaluant les travaux de rénovation thermique réalisés depuis 2020.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre concision, vous avez tout dit.

Je donne la parole à un autre président, Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de cette communication consacrée à la transition écologique du bâti parisien sur les logements et les équipements publics, j'interviens aujourd'hui sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, vous le savez : les travaux de rénovation dans nos écoles et dans les bâtiments scolaires au sens large du terme. C'est d'ailleurs l'un des sujets qui se trouvent au cœur de cette communication.

Une école, une crèche, un collège, c'est bien plus qu'un lieu de transmission de savoir, c'est un lieu de vie. En tant que responsables politiques, il est de notre devoir de proposer un cadre bâti et un environnement qui soient à la hauteur des attentes et des besoins de nos enfants, nous en avons déjà beaucoup parlé ce soir.

A Paris, nous avons conçu ce plan ambitieux pour rénover et améliorer nos écoles et les bâtiments. C'est un projet global de transformation. Confort, performance énergétique, performance acoustique, qualité de vie sont au cœur des préoccupations. Nous travaillons pour offrir des environnements modernes, fonctionnels, mais aussi respectueux de l'environnement, et cela en perturbant le moins possible le quotidien scolaire des élèves et des personnels.

Prenons par exemple l'école élémentaire Jean-Jacques-Rousseau dans le 18^e arrondissement. Grâce aux travaux réalisés, les élèves bénéficient désormais de salles de classe avec un véritable confort, en été comme en hiver, en plus d'une réfection acoustique complète, mobilisant des matériaux innovants, réduisant le bruit extérieur et créant une atmosphère calme, plus propice à la concentration.

Autre exemple significatif, l'école Émile-Zola dans le 15^e arrondissement, où la rénovation a permis de rénover les terrains de sport, d'installer une piste de course en extérieur et de végétaliser les cours. Les élèves peuvent désormais s'adonner à des activités sportives de plein air dans un cadre apaisé et végétalisé.

Je pourrais bien sûr multiplier les exemples dans tous les arrondissements, à commencer par le 13^e arrondissement, que je connais mieux.

Je voudrais saluer la méthode déployée par la DCPA pour effectuer ces travaux, qui s'efforce de minimiser l'impact sur l'organisation scolaire. Le plus souvent possible, la rénovation est réalisée par phases, pendant les vacances scolaires, après les heures de cours, et les chantiers sont divisés sur plusieurs zones. Cela permet aux enfants de retrouver chaque jour une école qui ne perd jamais son visage familial. Ce sont des détails logistiques souvent invisibles mais essentiels, qui permettent de s'adapter aux rythmes scolaires.

Cependant, nous savons que nous ne pourrions pas toujours faire comme cela en site occupé. Dans les prochaines années, la Ville devra préparer et livrer davantage encore de rénovations globales de très grande ampleur sur certaines de nos crèches, de nos écoles, de nos collèges, quand l'ensemble du bâtiment sera rénové pendant un an, deux ans, en site non occupé, pour faire face à l'usure du temps, pour contrer les effets du changement climatique et pour assurer la mise en accessibilité pour tous les élèves. Ce sera un enjeu majeur des années à venir et, je le sais, la Ville sera au rendez-vous, nous nous y sommes préparés activement.

Vous l'aurez compris, je veux saluer l'engagement de notre collectivité pour faire ces rénovations et mener ces projets écologiques durables. Cela permet de réduire la consommation énergétique, d'intégrer des matériaux écoresponsables et des solutions innovantes telles que l'installation de panneaux solaires et des toitures végétalisées, pour participer activement à la réduction de l'empreinte carbone de nos bâtiments scolaires à Paris.

Je voudrais donc saluer le travail des services de la Ville en la matière, de la DCPA et de la DASCO en premier lieu, bien sûr, mais aussi de l'ensemble des équipes techniques et des équipes pédagogiques pour leur engagement dans ces projets d'avenir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Emmanuel COBLENCE.

Puisque l'on me pose la question, je vais apporter une réponse collective. Lorsque nous aurons achevé ce débat organisé, pour que les choses soient claires, je suspendrai la séance jusqu'à demain matin. Nous ne commencerons pas l'examen des projets de délibération de la 6e Commission.

Laurence, j'évoquais le fait que, Plan Climat et P.L.U. étant inscrits demain matin et demain après-midi après les questions d'actualité, certains collègues s'interrogeaient sur le fait que nous commencions les dossiers de la 6e Commission, mais nous les commencerons comme prévu mercredi après-midi. Si nous terminons avant 21 heures, je lèverai donc la séance avant 21 heures. S'il y avait des protestations, je serais prêt à les recueillir.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER et à lui seul.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quand les écologistes sont rentrés dans cette mairie le premier jour de ce mandat en 2020, nous avons une écharpe disant "dernier mandat pour le climat". Nous avons une angoisse chevillée au corps, qui fait que nous sommes écologistes : la possibilité que notre ville ne soit plus vivable à terme, la possibilité que, tous et toutes, nous ayons des difficultés à respirer l'été et à avoir de quoi nous chauffer l'hiver.

Finalement, si les personnes qui écoutent ce débat attentivement entendent ce qui est dit, elles doivent se dire que cela fait maintenant consensus. Tout le monde a l'impression que nous cherchons, tous et toutes, à accélérer autant que possible la rénovation thermique des bâtiments. Tous les bancs nous critiquent même pour la faiblesse de notre activité.

Toutefois, peut-être que le consensus n'est pas si clair que cela. Par exemple, certains participent d'un Gouvernement qui a mis l'ambition écologique au cœur de son action mais qui réduit les moyens du Fonds vert massivement, de 2 milliards d'euros. Comment est financée la transition énergétique du bâti à Paris ? Est-elle financée essentiellement par l'Etat ? Non, elle est aujourd'hui davantage financée par la Ville. C'est quand même assez anormal, non ?

On croyait quand même que ce n'était pas censé se passer comme cela, mais c'est parce qu'au début la Ville abondait, contribuait et aidait. La Ville a aussi dû ordonner les aides de l'Etat. Qu'est-ce que l'Agence parisienne du Climat ? C'est aussi le moyen pour les Parisiennes et les Parisiens d'avoir vraiment accès à ces dispositifs, qui, sinon, sont très difficiles à accompagner et être utilisés. Nous le voyons, énormément de copropriétés encore aujourd'hui, malgré "CoachCopro" et la P.C., ont du mal à s'orienter, et il suffit souvent d'un seul voisin dans la copropriété pour bloquer la rénovation nécessaire.

Nous avons donc un vrai problème pour savoir comment faire avec les moyens que nous avons. Pourtant, nous mettons des moyens dans cette ville et il y a une conscience sans arrêt plus grande. Vous l'entendez d'ailleurs, des élus qui n'ont jamais soutenu par le passé la transition écologique des bâtiments et que j'aurai la gentillesse de ne pas nommer viennent aujourd'hui nous expliquer comment nous devons faire. Je viens de l'entendre. Or, en réalité, ils ne donneraient pas les moyens s'ils étaient au pouvoir. Ce n'est pas vrai. Ce sont des priorités budgétaires. Quand le Gouvernement décide de supprimer le Fonds vert, c'est bien parce qu'en réalité tout cela c'est de l'affichage et de la communication, et nullement une priorité.

Ici, à Paris, nous agissons, et nous nous donnons les moyens d'agir. Ainsi, l'Agence parisienne pour le Climat n'a jamais eu autant de personnes qui viennent, parce que les Parisiennes et les Parisiens aujourd'hui ont conscience de l'urgence, ont conscience des économies possibles. Là, nous nous retrouvons à des limites, des limites en termes de moyens financiers, et l'Etat doit remplir sa mission et nous aider à abonder, et des limites en termes de personnels qualifiés.

En réalité, il faut énormément de monde. Les écologistes le réclament depuis quand même très longtemps, ils disent que c'est aussi une chance pour l'économie et l'emploi que de s'adapter et de pouvoir vivre dans un monde vivable au XXIe siècle et pour tout le XXIe siècle. Parce que nous avons envie que Paris reste une ville vivable pendant longtemps, nous demandons donc que beaucoup plus de personnes et des filières entières soient formées pour pouvoir faire une transition juste et mieux rénover nos établissements.

Tout cela, c'est quelque chose qui ne peut pas être de la responsabilité de la Ville de Paris seule, mais qui doit bien être une coordination entre des moyens européens et des moyens français au niveau national.

La question, c'est la question de la priorité que nous mettons. Nous, nous considérons que la priorité doit être mise sur notre avenir commun, et pas sur des mesures électoralistes. Pour cela, il faut que les crédits soient alloués pour longtemps. Que se passe-t-il aujourd'hui ? Enormément de personnes se sont dit : "Attendez, il y a des annonces, il faut absolument rénover au plus vite, puisque nous ne pourrons bientôt plus louer les bâtiments caractérisés F et G". "Attendez, peut-être que vous pourrez encore les louer, finalement, et que nous allons faire autrement, puis on va réduire les crédits en même temps".

En n'ayant pas de visibilité, nous ne pouvons pas faire d'échelonnement, nous ne pouvons pas travailler sur le long terme. Nous sommes face à quelque chose de trop sérieux pour être laissé avec une vision court-termiste. C'est impossible. Non seulement il faut plus de crédits, mais il faut des crédits constants, pérennes, et dont nous ayons l'assurance qu'ils ne seront pas supprimés d'un jour sur l'autre.

Pour parler des bâtiments publics, nous avons conscience aujourd'hui de la nécessité de rénover beaucoup plus vite, et nous voulons commencer par les crèches, en rénovant beaucoup plus vite les bâtiments publics pour accueillir nos enfants dans de meilleures conditions. Nous avons constaté qu'il pouvait faire fin juin jusqu'à près de 40 degrés dans certaines écoles, alors que dans d'autres écoles le chauffage fonctionne extrêmement mal l'hiver. Tout cela, c'est quelque chose à faire urgemment. Là aussi, ce sont des moyens.

En réalité, nous nous retrouvons à gérer le manque de moyens, c'est-à-dire que la volonté est là, mais qu'il y a un manque de personnel. La quantité de travail à mettre en œuvre pour réellement transformer notre ville au rythme exigé est effectivement énorme. Je suis donc très content d'entendre les discours de mes collègues. Maintenant, j'aimerais que les discours, notamment des bancs de la droite, ne soient pas que du discours, et que l'on se donne réellement les moyens collectivement d'agir pour l'avenir des Parisiennes et des Parisiens. La prise de conscience des citoyens est globale, vous l'entendez.

Maintenant, sur les moyens, nous entendons même les écoles d'architecture dire que les architectes de demain préféreront faire de la rénovation que de la construction. Beaucoup d'architectes aujourd'hui refusent de faire de la construction. Nous en sommes là pour les professionnels. Les professionnels ont conscience de l'urgence.

J'espère que nous aurons aussi conscience de l'urgence au-delà des paroles, et que nous voterons collectivement ce plan, en plus de soutenir pour que nous ayons toujours plus de moyens pour transformer notre ville, pour l'avenir des Parisiennes et des Parisiens et pour notre survie collective.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

La parole est à Maya AKKARI. C'est bon, l'ordinateur est chargé ? A combien est le pourcentage de la batterie ?

Mme Maya AKKARI. - J'ai des photocopies ! J'ai de l'expérience maintenant.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien. Le groupe Paris en commun me charge de te dire que tu dois obligatoirement intervenir pendant 12 minutes, puisque c'est le temps restant.

Mme Maya AKKARI. - Je vais faire court. Cela me permettra de répondre à mon collègue Emile MEUNIER, qui trouve qu'il n'y a pas assez de concertation à Charles-Hermite.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il y a Eric PLIEZ aussi, vous vous partagerez le temps.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, s'il y a un domaine dans lequel nous pouvons distinguer la gauche et la droite dans la gestion d'une municipalité, c'est bien le logement. Depuis l'arrivée de la gauche à la Mairie de Paris, c'est plus de 120.000 logements sociaux qui ont été créés. Ce choix montre l'attachement de notre majorité à ce que Paris reste une ville diverse et que toutes les catégories sociales s'y côtoient et s'y mélangent.

La création d'habitations à loyer modéré n'est que la première étape, je pourrais dire la première brique, de la politique du logement de la Ville. Il ne s'agit pas seulement de fournir un toit à des foyers éligibles, mais aussi de s'assurer que les logements proposés permettent des conditions de vie dignes et agréables.

C'est pourquoi un programme inédit de rénovation énergétique des logements sociaux a été lancé dès 2009. Paris a très tôt construit des logements sociaux, les fameux immeubles de briques rouges des boulevards extérieurs datant de la première moitié du XXe siècle. Il est donc impératif de rénover ces logements, tant pour le confort de vie des habitants que pour atteindre la réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport au niveau de 2004, conformément au Plan Climat de la Ville de Paris.

Agir pour accompagner la transition écologique du bâti public parisien est important pour des raisons écologiques et de lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi pour améliorer la qualité de vie des habitantes et des habitants des logements publics et les usagers des équipements publics.

Lorsque l'on travaille à une meilleure isolation des bâtiments, on fait en sorte que la température dans les appartements rénovés soit moins élevée durant l'été et moins froide durant l'hiver, on parle dans ce cas de confort d'hiver et de confort d'été. Cela permet également d'avoir un impact sur les charges locatives, et on sait combien les locataires d'habitats à loyer modéré sont attachés à cette question des charges locatives, et cela permet aux habitants de faire des économies, particulièrement sur le chauffage utilisé l'hiver, mais aussi en évitant l'usage d'appareils tels que les ventilateurs.

Mettre systématiquement des volets aux fenêtres permet aussi de lutter contre la chaleur et de réguler la température dans les appartements. Cela paraît des détails, mais nous autres qui faisons des dizaines de réunions avec les habitants en mairie d'arrondissement savons combien ces sujets sont importants pour eux. Travailler dans les nouvelles constructions à faire en sorte que les appartements soient le plus possible traversants, ainsi que nous le faisons actuellement par exemple dans le 18e, dans le quartier Chapelle-Charbon, et favoriser la circulation de l'air permet de réguler la température de l'appartement et d'avoir une vie plus agréable chez soi.

En supplément des travaux dans les appartements, les bailleurs sociaux réalisent des aménagements au pied des grands ensembles, et particulièrement des îlots de fraîcheur. Il s'agit de végétaliser le cœur des ensembles dans les cours, sur les murs et sur les toitures, de désimperméabiliser, et de mettre en place des occultants et des équipements de rafraîchissement tels que des pergolas ou des ombrières.

Ces rénovations sont donc globales dans les appartements. La ventilation, l'isolation, les menuiseries, le chauffage et la production d'eau chaude sont traités. La qualité environnementale est prise en compte et valorisée. De plus, les parties communes sont embellies et les pieds d'immeuble sont améliorés, au grand bénéfice notamment des personnes âgées ou en situation de handicap.

C'est ce que nous faisons dans le quartier Charles-Hermite. Ce quartier est classé en nouveau projet de rénovation urbaine. Cette rénovation se fait en co-pilotage entre la politique de la ville, c'est-à-dire au niveau parisien par ma collègue Mélody TONOLLI, et l'urbanisme, avec Jacques BAUDRIER et Lamia EL AARAJE. Je regrette que notre cher président Emile MEUNIER ne soit pas davantage venu à nos deux ou trois réunions par semaine pour voir tout le travail que nous faisons auprès des habitants. Il est peut-être venu à une ou deux réunions.

Je tiens à remercier "Paris Habitat" pour la qualité du travail fait, toute la concertation et tout le financement. Au 46, Ney, nous avons un lieu de référence où les habitants peuvent venir poser des questions. Nous finançons avec "Territoires zéro chômeur de longue durée" ce que l'on appelle les éclaireurs, des habitants de quartiers qui vont vers leurs voisins pour les tenir informés de ce qu'il se passe et de ce qu'il se passera dans les dix années à venir. Avec le maire du 18e, nous montons un "Tous mobilisés pour les seniors et les personnes fragiles" pour accompagner au plus près les habitants.

La rénovation est un vaste chantier, un chantier nécessaire qui bouscule parfois la vie des habitants, mais nous essayons de le faire du mieux que nous le pouvons. En tout cas, Paris est un exemple pour un grand nombre de villes en France et dans le monde notamment sur ce sujet. Nous devons nous féliciter collectivement de l'amélioration des conditions de vie de dizaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens et de l'empreinte carbone réduite de leur habitation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

Dernier intervenant inscrit, le maire du 20e arrondissement, Eric PLIEZ. Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La multiplication des crises climatiques, les pics de chaleur, les inondations et leurs conséquences dramatiques sur les populations et sur la biodiversité nous rappellent en permanence l'urgence d'agir en faveur de la transition énergétique et du logement décarboné. Je crois que les débats que nous avons depuis le début de l'après-midi l'ont largement évoqué.

La rénovation environnementale des bâtiments publics parisiens, des équipements et des logements constitue dans ce sens un levier majeur d'adaptation de la ville au changement climatique, mais aussi de lutte contre la précarité énergétique, qui sont des priorités absolues pour notre équipe municipale.

Chacun sait que ce sont toujours les ménages les plus précaires et les habitants des quartiers populaires qui sont les plus exposés aux crises climatiques, menaçant leur santé et leurs conditions de vie. Cela nous renvoie par exemple aux transformations de nos portes, je pense notamment à la porte de Bagnolet.

Aussi, la rénovation thermique des bâtiments est d'abord une politique sociale permettant de protéger les plus modestes et de baisser leur facture énergétique en moyenne de 28 %, quand le prix du gaz et de l'électricité reste élevé et soumis à la loi du marché.

Comme il est rappelé dans ce projet de délibération, les logements représentent 18 % de l'empreinte carbone des Françaises et des Français, ce qui nous oblige à adapter cette stratégie bas carbone avec l'objectif de rénovation de l'ensemble des logements de la Capitale d'ici à 2050.

S'agissant du parc social, la Ville s'engage à rénover 5.000 logements sociaux par an en s'attaquant en priorité aux logements les plus énergivores, avec un engagement massif de plus de 756 millions d'euros dédiés à cette politique depuis 2009. Cette politique permet aussi une profonde amélioration de la qualité des logements et du cadre de vie dans les quartiers populaires.

Ainsi, pour prendre un exemple, s'agissant du patrimoine construit dans les années 1930 autour des portes de Montreuil et de Bagnolet, ce sont près de 2.606 logements qui sont réhabilités ou restructurés pour améliorer leur confort d'usage et mettre en valeur le patrimoine, tout en luttant contre la précarité énergétique. Ce sont donc 7.000 habitants qui sont concernés par ces programmes de réaménagement. Ce sont également 1.000 mètres de surface de locaux d'activité créés en pied d'immeuble pour développer un pôle commercial, artisanal et d'innovation sociale, mais aussi encourager les dynamiques associatives. C'est aussi un moyen de garder des commerces et des artisans dans Paris.

Alors que les décideurs publics ont la responsabilité collective d'accélérer la rénovation environnementale du bâti et que les collectivités locales et les bailleurs ont besoin du soutien de l'Etat pour atteindre les objectifs de la stratégie bas carbone, les coups de rabots annoncés par le Gouvernement sur les politiques de transition écologique, en particulier la baisse de 1 milliard d'euros du Fonds vert, semblent irresponsables et à rebours des urgences climatiques planétaires.

Ce désengagement de l'Etat, s'il était confirmé lors de l'adoption définitive du budget, aurait des conséquences dramatiques pour les habitants et les habitantes les plus exposés au changement climatique et pour les générations futures.

La collectivité parisienne sera, elle, au rendez-vous et continuera d'intervenir massivement au côté des bailleurs pour transformer la ville et l'adapter aux enjeux du siècle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, cher Eric PLIEZ.

Fin du débat et réponse de l'Exécutif, je donne la parole évidemment à Jacques BAUDRIER. Monsieur le Maire.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à l'ensemble des intervenants pour leurs interventions très documentées. Je vais commencer par apporter quelques éléments de réponse à mes collègues de l'opposition, en disant que ce débat a été organisé à la suite d'une demande de l'ensemble des groupes pour qu'il y ait chaque mois de novembre des temps de débat, de présentation, de bilan de notre action en termes de rénovation du bâti.

A cette occasion, un certain nombre d'informations très détaillées vous ont été communiquées lors de la Commission, qui faisaient d'ailleurs suite à des communications très détaillées du bilan de nos rénovations via une étude de l'APUR sur notre parc social et à des visites organisées par la 5e Commission. Je tiens à remercier son président, Emile MEUNIER, qui organise autant que de besoin ce type de visites sur des temps très longs.

Mesdames et Messieurs mes collègues de l'opposition, beaucoup de vos critiques résultent du fait que vous avez été absents soit de ces commissions, soit de cette visite. La visite pour la rénovation du parc social, que vous aviez demandée à cor et à cri, a été particulièrement caricaturale, puisqu'aucun d'entre vous n'a accepté de venir pour y participer alors qu'elle durait une matinée entière avec des architectes de renom. Vos discours sont empreints de cette méconnaissance du sujet, il y a donc un certain nombre de "fake news" et d'erreurs que je vais me permettre de relever.

Je tiens d'abord à féliciter Mme LUBIN-NOËL, qui n'a fait aucune erreur, aucune "fake news". C'est la seule. Je lui réponds néanmoins que le bilan qu'elle appelle de ses vœux a été présenté lors de la Commission.

Ensuite, Monsieur BALADI, vous nous dites que nous sommes en retard. "Fake news" habituelle. Je vous le redis, comme à M. BOURNAZEL le mois dernier, et encore il y a deux mois, et il y a trois mois, la Ville de Paris est la collectivité de France de loin la plus en avance sur la rénovation de son bâti. Je vous le dis pour la dixième fois, je vous le redirai une onzième, une douzième, une treizième, et une quatorzième si nécessaire. Je vous remercie donc de ne pas colporter de "fake news" en la matière, s'il vous plaît.

Enfin, sur votre remarque sur l'amiante dans nos équipements publics, je tiens à vous signaler que j'ai été élu en charge des bâtiments à partir de 2014, mais que la Ville avait déjà réglé le sujet. Elle est l'une des premières collectivités de France à avoir résolu le problème de l'amiante avant 2014, cela fait donc plus de dix ans que ce problème est géré. D'ailleurs, des études ont été faites et nous sommes une des seules collectivités de France à être dans ce cas. Il y a un problème d'amiante dans les bâtiments publics dans beaucoup d'autres collectivités, mais pas à Paris, et depuis très longtemps, plus de dix ans.

Je répondrai à Mme BÜRKLI sur sa critique concernant la qualité des rénovations des logements sociaux que je regrette qu'elle n'ait pas pris connaissance de l'étude de l'APUR sur la rénovation du parc social. L'étude est en ligne et nous l'avons présentée en 5e Commission, elle est extrêmement documentée, la plus documentée d'Europe sur des rénovations de logements à cette échelle.

Cette étude prouve, je vous le redis, que la rénovation des 9.000 premiers logements sociaux est d'une excellente qualité et atteint des objectifs nettement supérieurs à toutes les autres études internationales qui ont été réalisées. Cette étude prouve donc qu'à date, sur les quatre grandes études nationales réalisées sur ce thème, la rénovation de notre parc social est la plus efficace. "A priori", aujourd'hui, ce sont nos rénovations qui sont les meilleures quantitativement et qualitativement. Ces critiques sont donc totalement infondées, puisqu'"a priori" il n'y a aucun autre exemple au monde de meilleure qualité.

Enfin, Mme TOUBIANA nous expliquait qu'il ne faut pas surélever et ne pas construire en cœur d'îlot. Je ne comprends pas très bien la nuance. Le principe du P.L.U., pour créer de la pleine terre, est que l'on ne construit pas en cœur d'îlot. Il vaut donc mieux construire en surélevant un peu, Lamia EL AARAJE pourra détailler demain le

P.L.U. Concernant l'aspect d'avoir un manque de méthode, je vous propose de vous référer aux longues présentations qui ont été faites sur la méthode et aux documents qui vous ont été fournis en 5e Commission.

Enfin, je finirai par les interventions les plus caricaturales. Madame BUCAILLE, vous nous expliquez aussi qu'il n'y a aucune étude précise. Mme BÜRKLI disait que les rénovations n'étaient pas assez efficaces. Il y a pourtant l'étude la plus documentée au monde, qui a été produite par l'APUR. Nous nous sommes aussi engagés, je l'ai dit il y a une semaine en 5e Commission, à vous présenter chaque année une actualisation de cette étude. Dans quelques semaines, je viendrai donc vous présenter la dernière actualisation de cette étude, un an après la première. Nous vous fournirons également bientôt une étude sur les premières rénovations du parc privé. La rénovation du parc de logements sociaux comme privés la plus étudiée au monde, c'est la rénovation des logements à Paris.

Je vous propose de venir à la présentation de cette étude lors de la prochaine 5e Commission, si M. le président MEUNIER accepte que je puisse la présenter, mais je suis certain qu'il acceptera.

Enfin, M. MARGAIN, c'est un florilège. M. BALADI et Mme TOUBIANA disaient que nous n'allions pas assez vite, mais, "a contrario", vous dites que nous allons trop vite. Il y a là un sujet. Il me semble que vous étiez dans le même groupe, et je sais que vous avez changé, mais il faut quand même accorder vos violons.

Vous nous expliquez aussi que nous utilisons de façon systématique des produits polluants comme isolants. Je vous le dis, Paris est "a priori" une des seules villes au monde où on n'utilise justement plus de produits polluants depuis 2020, mais uniquement des produits biosourcés. Nous sommes en France "a priori" une des seules villes à le faire. Si 11 % du marché des isolants sont biosourcés en France, à Paris, ce taux est de 100 %. Cette information, je l'ai dite entre 20 et 50 fois lors de ce Conseil et à des commissions. Merci, Monsieur MARGAIN, de ne pas faire l'erreur la prochaine fois.

Voilà quelques éléments de réponse.

Je voudrais bien sûr remercier l'ensemble des élus de la majorité pour leur soutien, en particulier Mme PRIMET sur l'ensemble des rénovations, Eric PLIEZ, qui a détaillé tout l'aspect social de notre travail, Maya AKKARI, qui a très bien défini tout le travail au quotidien de concertation des bailleurs, l'exemple de Charles-Hermite et "Paris Habitat" étant évident. Roger MADEC a aussi donné une vision globale de tout le travail que nous réalisons, et Emmanuel COBLENCE a détaillé parfaitement et rendu hommage à tout le travail de la DCPA. Emile MEUNIER, lui, a parfaitement répondu sur l'aspect financier et décrit la complexité de la rénovation du parc social et l'impossibilité logistique à aller plus vite que nous le faisons. Nous sommes au maximum de la capacité technique, et ce n'est en rien une limitation financière qui ne nous permet pas d'aller plus vite.

Enfin, je voudrais rappeler que je suis là pour vous présenter le bilan 2023. Je vous disais en 2022 que nous étions dans une phase d'accélération très importante de la rénovation du parc privé et que nous espérions que cela se maintiendrait. Selon le bilan 2023, cette accélération ne s'est pas seulement maintenue, elle s'est encore accrue. En termes de rénovation du parc, nous sommes maintenant au-delà, très au-delà des objectifs que nous nous étions donnés en septembre 2022 au moment du vote du projet de délibération "Eco-rénovons Paris". C'est donc une excellente nouvelle.

En termes qualitatifs, les résultats de l'étude de l'APUR font plus que valider la qualité de nos rénovations. Nous avons encore progressé en termes d'utilisation de matériaux biosourcés et de réemploi du verre, avec le partenariat que nous avons engagé avec "Saint-Gobain", qui date aussi. Le réemploi massif de matériaux via la rénovation a commencé avec le partenariat que nous avons mis en place avec "Saint-Gobain". D'ailleurs, "Saint-Gobain" et nous jouons en quelque sorte le rôle de l'Etat, puisque c'est l'Etat qui devrait organiser cela. Le fait est qu'il ne le fait pas, et qu'un acteur privé industriel marquant du secteur du verre et nous, première collectivité, le faisons.

Nous allons aussi pouvoir initier le réemploi et recyclage de dizaines, voire de centaines de tonnes de verre. A terme, ce sera un élément pour que "Saint-Gobain" réutilise des dizaines de milliers de tonnes de verre à l'échelle nationale. C'est une politique majeure pour le réemploi du déchet du bâtiment.

Le bilan de cette année 2023 est donc extrêmement positif, et les premiers éléments que nous avons sur 2024 montrent encore une accélération sur le parc privé. Cela nous permet aujourd'hui d'afficher que nous en sommes à 3.750 logements privés rénovés par an, et nous espérons bien arriver d'ici trois à quatre ans à 15.000 par an. C'est un objectif au-delà de ce que nous espérions. La perspective définie dans le Plan Climat d'arriver à 40.000 par an en 2030, ou à peine après, est donc extrêmement ambitieuse, mon collègue Dan LERT vous la donnera demain, mais elle est maintenant tout à fait crédible, ce qui est vraiment un tour de force.

Je tiens vraiment à remercier l'ensemble des équipes qui travaillent sur ces dossiers au sein de la Direction du Logement et de l'Habitat, au sein de l'Agence parisienne du Climat, au sein de la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture, ainsi que de la Direction de la Transition écologique et du Climat. Ce bilan est le fruit d'un travail collectif d'une équipe municipale entière, bien sûr sous l'autorité de Mme la Maire de Paris, qui a pris des arbitrages budgétaires extrêmement forts pour soutenir cette politique, en cohérence totale avec son engagement très volontariste pour le climat. C'est ce qui nous permet d'être clairement à l'avant-garde de la rénovation du parc de bâtiments.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues avec lesquels je travaille sur ce dossier, bien entendu en particulier mon collègue Dan LERT, avec qui je pilote au quotidien le dispositif "Eco-rénovons Paris", ainsi que son cabinet. C'est le dispositif le plus ambitieux et le plus efficace de France en matière de rénovation énergétique des copropriétés.

Ce bilan, c'est aussi bien sûr celui de mon prédécesseur, Ian BROSSAT, que je salue. Je tiens aussi à remercier Thomas CHEVANDIER, en tant qu'adjoint en charge des bâtiments, et l'ensemble des adjoints qui pilotent des équipements publics, comme Patrick BLOCHE ici présent, Johanne KOUASSI, Pierre RABADAN et Carine ROLLAND. Excusez-moi pour tous ceux que j'oublie, la liste serait longue. C'est un travail collectif que nous réalisons ensemble.

Ensuite, quelques points particuliers sur le parc social. Les données d'actualisation de l'étude de l'APUR que je pourrai vous transmettre d'ici quelques semaines montreront qu'ils sont probablement encore meilleurs que ceux de l'an dernier. L'an dernier, nous avons atteint des objectifs qualitatifs très bons dans nos rénovations, nous espérons encore progresser, la qualité de nos rénovations étant de meilleure en meilleure. Les premiers éléments que nous avons prouvent que nous allons faire encore mieux au fur et à mesure. Cette perspective d'amélioration de passer de 28 % de gain énergétique à 30 ou 35 % est donc tout à fait crédible, et nous allons probablement pouvoir faire encore mieux. Cela tient vraiment à la qualité technique de la rénovation de nos bailleurs.

Je rappelle que l'Equerre d'argent du "Moniteur" de cette année, le prix d'architecture, a été donnée à la R.I.V.P. pour la création d'un ensemble de logements sociaux dans l'îlot Saint-Germain.

Nous avons une excellence qualitative, qui va de pair avec une massification quantitative. Cela permet une économie de 200 à 450 euros par an pour les locataires et, avec le passage au chauffage urbain, de les protéger à terme d'augmentations très importantes du prix du gaz et de tous les fossiles.

Je tiens aussi à saluer l'excellence et l'amélioration en termes qualitatifs de l'accompagnement. "Paris Habitat" fait voter l'ensemble des locataires et il y a des concertations très abouties. J'étais encore présent à un vote dans le 20e il y a quelque temps, avec 75 % de votants pour un ensemble de 348 logements.

Enfin, Emile MEUNIER y a fait référence, nos bilans sur les îlots de fraîcheur sont encore meilleurs pour 2023. Plus que jamais, nos bailleurs sociaux sont les premiers végétaliseurs de la ville avec 4 hectares désimperméabilisés. Les premiers à mettre en œuvre le P.L.U., c'est nous, c'est bien légitime, et nos bailleurs. Je tiens à les remercier, parce qu'il y a un phénomène de massification, et c'est un travail énorme, avec le soutien de la Ville, grâce aux projets de délibération que vous allez pouvoir voter.

Bien sûr, il y a aussi tout le travail sur les fenêtres et le recyclage du verre avec "Saint-Gobain", que nous allons essayer d'étendre bientôt au plâtre. Nous ne nous arrêtons pas aux fenêtres, cela fait quand même déjà 30 % du poids des déchets avec le verre, mais nous allons étendre cela.

Sur le parc privé, qualitativement, quantitativement, nous sommes bien au-delà de nos objectifs. Avec mon collègue Dan LERT, nous engageons et animons des réunions dans tous les arrondissements. Je tiens à remercier tous les maires d'arrondissement sans exception, qui jouent le jeu, avec lesquels nous réussissons à améliorer et à recruter des copropriétés dans l'ensemble de Paris. C'est grâce à ce travail en partenariat avec l'ensemble des maires d'arrondissement, que je remercie, que nous y arrivons. Nous sommes donc dans une dynamique très forte pour arriver à 15.000 logements très bientôt. Tous les indicateurs progressent de plus en plus vite, cela va de mieux en mieux chaque mois, et les chiffres sont toujours au-delà de la prévision du mois précédent. C'est vraiment très bon.

Il y a néanmoins un bémol. Maintenant que nous avons beaucoup de copropriétés engagées dans les différents stades de rénovation, nous voyons qu'il y a un déficit sur les copropriétés les plus énergivores, donc les F et G. En proportion, nous avons plus de copropriétés en D et E, où il y a plutôt des propriétaires occupants, des copropriétés d'après-guerre. Nous avons plus de mal sur les petites copropriétés passoires thermiques. Pourquoi ? Les coûts sont extrêmement importants par logement, bien plus que 40.000 euros par logement, parfois 60.000, 80.000 ou 100.000 euros. Les propriétaires n'habitent pas là, sont moins intéressés, et les aides de l'Etat sont très insuffisantes.

Avec nos aides, qui sont très conséquentes, et l'accompagnement gratuit, nous arrivons à motiver beaucoup de copropriétés en D et E. En F et G, c'est compliqué. Si la Ville voulait accompagner au-delà, cela nécessiterait des investissements financiers évoquant des hausses de taxe foncière cohérentes avec ce qu'a très bien résumé Emile MEUNIER, donc qui seraient hors d'atteinte. Cela pose donc la question d'un accompagnement de l'Etat qui aille plus loin pour les F et G. C'est ce que j'ai porté auprès de la direction de l'ANAH et de la Ministre du Logement. Pour l'instant, je n'ai pas de réponse.

Clairement, et cela pose un sujet parce que nous avons l'expérience, nous sommes les seuls en France à rénover autant. Nous savons maintenant que les aides actuelles de l'ANAH sont totalement insuffisantes pour rénover quoi que ce soit ailleurs. Même à Paris, avec notre aide en plus, c'est très compliqué pour les F et G. Il y a donc vraiment un sujet de cohérence de politique de rénovation du bâti de l'Etat, sur laquelle nous pouvons apporter une expertise.

Si les aides de l'Etat sont défaillantes pour le parc privé, c'est encore pire pour le parc social. Emile MEUNIER l'a rappelé, l'Etat ne nous a financé que 2,5 % en 2023. En 2024 et en 2025, il est probable que ce financement tombe à 0 %. Nous ne pouvons pas tomber plus bas. Ce serait le résultat des arbitrages désastreux de notre Gouvernement et du projet de loi de finances.

Eric PLIEZ a critiqué la baisse de 1 milliard d'euros du Fonds vert, qui est une décision dramatique et qui veut dire un arrêt de la rénovation du patrimoine de bâtiments publics en France, mais, malheureusement, ce chiffre d'Eric PLIEZ est en dessous de la réalité. Ce n'est pas 1 milliard de suppression, mais 1,5 milliard d'euros. C'est encore pire que pire. A tout point de vue, les choix sur la rénovation du bâti de ce Gouvernement sont catastrophiques.

Je terminerai sur la rénovation du bâtiment public en disant que, bien entendu, nous avons une programmation pluriannuelle. Comme cela a été annoncé dans le cadre du Plan Climat et comme cela sera débattu demain et présenté par mon collègue Dan LERT, nous allons rénover de façon massive et en libérant des écoles et des crèches, Emmanuel COBLENCÉ l'a très bien décrit. Il y a donc une programmation de grande qualité qui est engagée par la DCPA.

En gros, nous faisons beaucoup plus de rénovations que toute autre collectivité en France, et nous les faisons de mieux en mieux. Merci à toutes et tous qui travaillent à ce bilan, nous pouvons collectivement être fiers.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je vais passer au vote. Je vous demande une attention soutenue, car il est 20 heures 50 et que nous avons plus d'une trentaine de votes à effectuer.

Aucun vœu n'est retiré, j'imagine ? Non.

Je vais commencer à mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 10 déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 10 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 11 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 84.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 84).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 161.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 161).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 162).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 165.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 165).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 170.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 170).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 180.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 180).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 181.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 181).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 187.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 187).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 198.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 198).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 200.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 200).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 203.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 203).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 204.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 204).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 206.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 206).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 208.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 208).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 237.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 237).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 255.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 255).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 264.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 264).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 266.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 266).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 270.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 270).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 271.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 271).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 272.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 272).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 274.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 274).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 289.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 289).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 290.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 290).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 291.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 291).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 293.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 293).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 295.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 295).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 305.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 305).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 311.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 311).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 313.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 313).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 323.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 323).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 324.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 324).

Evidemment, s'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DLH 233.

Bonne soirée et à demain. La séance redémarrera à 9 heures avec le Plan Climat.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 19 novembre 2024 à vingt heures cinquante-cinq minutes, est reprise le mercredi 20 novembre 2024 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de vous asseoir et de fermer les portes.

2024 DTEC 1 - Plan Climat de Paris 2024-2030.

Amendement technique n° 12 déposé par l'Exécutif.

Amendement n° 13 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mutualisation des achats de la commande publique parisienne.

Amendement n° 14 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place de la Zone à trafic limité à Paris Centre.

Amendement n° 15 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'ouverture des cours "oasis".

Amendement n° 16 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation de la part d'EnR dans le mix énergétique du réseau de chaleur urbain parisien.

Amendement n° 17 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement du réseau de froid parisien en direction de l'Est parisien et des quartiers populaires.

Amendement n° 18 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de la température à 19°C dans les salles de classe.

Amendement n° 19 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au développement de mesures sociales dans le cadre du déploiement de la Z.F.E.

Amendement n° 195 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'accessibilité à des points d'eau pour tous les Parisiens.

Amendement n° 196 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au suivi des mesures du Plan Climat 2024-2030.

Amendement n° 197 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au dépôt des grilles.

Amendement n° 285 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la stratégie de végétalisation de Paris.

- Amendement n° 286 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux espaces verts parisiens, à leur préservation et à l'intégration paysagère.
- Amendement n° 287 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure conciliation des différents modes de circulation.
- Amendement n° 288 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accompagnement de l'essor des véhicules électriques.
- Amendement n° 289 déposé par le groupe Changer Paris relatif au boulevard périphérique.
- Amendement n° 290 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention du risque d'inondations de rues causées par fortes précipitations.
- Amendement n° 291 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la diversification et à la décarbonation nécessaire de nos sources d'énergie.
- Amendement n° 292 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments publics.
- Amendement n° 293 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure utilisation et une meilleure gestion de notre ressource en eau.
- Amendement n° 294 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'adaptation de la Ville aux vagues de chaleur.
- Amendement n° 295 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'action en matière de santé environnementale.
- Amendement n° 296 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prise en compte du rapport et des préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes dans le Plan Climat de Paris 2024-2030.
- Amendement n° 297 déposé par le groupe Changer Paris relatif au suivi et à l'optimisation de la mise en œuvre du Plan Climat.
- Amendement n° 298 déposé par le groupe Changer Paris relatif au bon financement et à la planification des budgets alloués à la mise en place des actions du Plan Climat.
- Amendement n° 299 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact du Plan Climat sur l'administration parisienne.
- Amendement n° 323 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'établissement d'un schéma global des mobilités à Paris.
- Amendement n° 324 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'utilisation de l'indice NDVI.
- Amendement n° 325 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la préservation des arbres déjà existants et à l'entretien des espaces verts.
- Amendement n° 326 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la régulation de l'évènementiel dans les espaces verts.
- Amendement n° 327 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la part d'espaces verts dans les nouveaux projets d'aménagements.
- Amendement n° 328 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la protection et à la désartificialisation des cœurs d'îlots.
- Amendement n° 329 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au rôle de l'Agence parisienne du Climat dans l'accompagnement des

Parisiens souhaitant effectuer des opérations de rénovation énergétique de leur logement privé.

Amendement n° 330 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'extension des aides à la rénovation du logement privé.

Amendement n° 331 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la suppression des déchets plastiques à usage unique dans les établissements culturels parisiens.

Amendement n° 332 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif aux précisions sur les "arbres" dans les publications de la Ville de Paris et au suivi du Plan Arbre.

Amendement n° 333 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la lutte contre "l'effet canyon".

Amendement n° 334 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'instauration de permanences de conseils en matière de rénovation énergétique dans les mairies d'arrondissement.

Amendement n° 335 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au maillage des bornes de recharge électrique à Paris.

Amendement n° 336 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la stratégie d'accélération de la rénovation thermique du parc privé.

Amendement n° 337 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'un comité de suivi des impacts des projets structurants en matière de voirie sur l'environnement, la circulation et les pollutions.

Amendement n° 338 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au déploiement d'écrans acoustiques sur le boulevard périphérique.

Amendement n° 339 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à une taxe sur le e-commerce.

Amendement n° 340 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à une étude sur la faisabilité de recouvrir les espaces en tranchée ouverte du boulevard périphérique parisien.

Amendement n° 341 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'abaissement de la vitesse maximale sur le boulevard périphérique.

Amendement n° 342 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la lutte contre les îlots de chaleur.

Amendement n° 343 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la prise en compte de l'indice de réparabilité et de recyclage dans les achats publics.

Amendement n° 344 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'amélioration du suivi des objectifs de rénovation du réseau d'eau non potable.

Amendement n° 345 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à une communication sur les plans de la Ville de Paris en lien avec les objectifs du Plan Climat.

Amendement n° 346 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'objectif d'un mix énergétique décarboné.

Amendement n° 347 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la limitation du nombre simultané de chantiers parisiens et à leur enchaînement.

- Amendement n° 348 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au plaidoyer international de sortie des énergies fossiles.
- Amendement n° 349 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'éclairage intelligent.
- Amendement n° 350 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'attention accordée aux bâtiments d'architectures anciennes dans le cadre des rénovations énergétiques.
- Amendement n° 351 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments municipaux.
- Amendement n° 352 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au renforcement du lien avec la Région Ile-de-France.
- Amendement n° 353 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'ESS, l'économie circulaire, l'alimentation durable et des activités écologiquement responsables.
- Amendement n° 354 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la suppression de la publicité commerciale de l'espace public.
- Amendement n° 355 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la réduction de la pollution de l'air.
- Amendement n° 356 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à un plan "Grand chaud" dédié aux personnes en situation de rue.
- Amendement n° 357 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'identification des fragilités sociales présentes dans l'ensemble des quartiers de Paris.
- Amendement n° 358 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'un Observatoire de la Santé environnementale.
- Amendement n° 359 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif aux nouveaux risques épidémiques liés au changement climatique.
- Vœu n° 20 déposé par le groupe Union Capitale relatif au Plan Climat Air Energie de Paris 2024-2030.
- Vœu n° 21 déposé par le groupe Union Capitale relatif au volet local du Plan Climat du 17e arrondissement.
- Amendement n° 361 déposé par l'Exécutif.
- Vœu n° 22 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au nécessaire développement d'un mix énergétique neutre en carbone incluant le nucléaire.
- Vœu n° 23 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en place de la Zone à trafic limité.
- Vœu n° 24 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au tri, au recyclage et à la valorisation des déchets.
- Vœu n° 25 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux cours "oasis" dans les écoles parisiennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons démarrer avec un premier "grand" dossier, suivi d'un second "grand" dossier. Tout d'abord, le Plan Climat de Paris, le dossier DTEC 1, et ensuite le DU 142, qui portera sur le Plan local d'urbanisme bioclimatique.

Je vais introduire, dans un même propos, ces deux très importants plans stratégiques que nous avons à étudier ce matin. Je veux remercier les adjoints ici présents, qui ont travaillé d'arrache-pied - cher Dan LERT, chère Lamia EL AARAJE -, et tous ceux qui se sont impliqués, notamment l'Administration, cher Stéphane LECLERC. Ce Plan

local d'urbanisme bioclimatique lui doit beaucoup. A vous aussi, Marie VILLETTE et Emmanuel GRÉGOIRE. Que vous soyez son principal soutien me rassure.

Paris pourrait atteindre 50°C d'ici à 2050, et 2024 est en passe de devenir l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde. Nous venons de franchir le seuil fatidique de 1,5 °C de réchauffement, comme l'a annoncé l'Observatoire météorologique international, ce qui est une très mauvaise nouvelle. Face à cette urgence climatique, nous devons résister, car les vents contraires sont forts.

Nous boycottons la COP 29 à Bakou. En effet, elle se tient dans un Etat qui ne respecte pas les droits humains, a envahi le Haut-Karabagh, et est à l'origine d'une épuration ethnique de plus de 120.000 personnes. C'est une dictature qui poursuit ses opposants, les enferme et va même jusqu'à monter des commandos pour assassiner ses ressortissants réfugiés dans d'autres pays comme la France. Pour toutes ces raisons, nous n'y sommes pas.

Néanmoins, nous préparons avec détermination la COP de Belém au Brésil, en 2025, qui marquera les 10 ans de la COP de Paris. Je me suis d'ailleurs rendue au Brésil avant ce Conseil de Paris pour travailler avec les différents réseaux de maires et sur toutes les initiatives, notamment conduites par l'O.N.U. et par le Président LULA, afin de préparer cette COP de 2025, laquelle sera déterminante.

Au niveau national, nous constatons que l'Etat se désengage progressivement des enjeux environnementaux, avec notamment un P.L.F. 2025, dont le projet - puisqu'il est loin d'être voté aujourd'hui - freine brutalement la transition écologique dans les territoires. A Paris, nous poursuivons néanmoins notre trajectoire. D'ailleurs, selon une étude de l'O.F.C.E. que j'ai commandée et avec qui nous travaillons, près de 2 milliards d'euros devront être investis à Paris d'ici à 2050 pour atteindre nos objectifs climatiques. Il s'agit de l'investissement global du territoire, dans lequel se situe l'investissement de la Ville de Paris, mais c'est un montant extrêmement important. Je vous le dis, Paris continuera à prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous sommes au rendez-vous de l'histoire.

Le document d'orientations budgétaires débattu hier et les investissements massifs présentés y contribuent pleinement : 1,7 milliard d'euros d'investissements, qui sont, pour la grande majorité, dédiés à la question de la transition climatique et au logement social, un enjeu directement lié à cette transition.

Le Plan Climat et le Plan local d'urbanisme bioclimatique seront des piliers de notre action, deux leviers très puissants pour faire de Paris une ville toujours plus résiliente, solidaire, durable et engagée dans ces défis majeurs. Si nous voulons garantir la vie humaine dans notre ville dans des conditions acceptables, ces actions sont indispensables. Vous le savez, ces plans, alors à l'état de projet, ont déjà été adoptés il y a un an. Dans la procédure, nous avons déjà eu cette discussion à l'époque. Il y a eu ensuite l'enquête publique, notamment sur le P.L.U. Notre objectif, aujourd'hui, est d'entériner ce travail.

Depuis 10 ans, nous travaillons pour faire de Paris une ville plus verte, plus inclusive et plus résistante aux crises - et des crises, nous en avons eu. Une ville qui conjugue le respect de l'environnement avec le bien-être de ses habitants. Cet engagement s'est d'ores et déjà concrétisé par des actions très visibles.

Alors que le trafic routier a baissé de près de 40 % et que les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 36 %, nous avons également atteint 1.400 kilomètres de pistes cyclables contre, je le rappelle, 300 kilomètres en 2004. Cette transformation de Paris a été particulièrement visible, commentée et célébrée lors des Jeux olympiques et paralympiques, par les millions de personnes qui ont découvert ces évolutions. Ils parlent aujourd'hui de Paris comme d'un modèle de ville à suivre pour son engagement sur le climat et sur les questions sociales.

En effet, les questions sociales font partie de l'enjeu climatique. Notre action nous a permis d'atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux, alors même qu'en 2001, Paris n'en comptait que 13 %. Je me souviens, comme quelques-uns ici, combien cet engagement a été décrié. On nous disait, en 2014, quand j'ai pris l'engagement de passer à 25 % de logements sociaux, que cela allait être impossible et qu'il fallait abandonner cet objectif. Fort heureusement, nous ne l'avons pas fait. Je tiens à remercier Ian BROSSAT, mon adjoint qui a porté ces politiques à mes côtés, et aujourd'hui Jacques BAUDRIER, qui les conduit avec autant d'énergie.

D'après les photos du Paris d'il y a 20 ans, nous avons beaucoup progressé. J'en veux pour preuve toutes ces images des "avant-après" qui circulent sur les réseaux sociaux. Nous pourrions dire : "Il n'y a pas photo". Néanmoins, nous savons qu'il reste beaucoup à faire. Nous devons accélérer, c'est ma conviction. Nous ne sommes pas là pour dire que ces plans sont simplement le résultat d'un bilan. Ils sont le fruit d'une équipe qui, sur le plan politique et avec l'Administration, a porté ces transformations visibles et appréciées. Elles font de notre Ville un exemple pour beaucoup d'autres. Surtout, ce que disent ces plans, c'est que nous allons accélérer et changer de braquet, tant sur les questions relatives au climat qu'à l'urbanisme.

Le Plan Climat 2024-2030 représente une réponse résolue à l'urgence climatique. Il va nous permettre de respecter les Accords de Paris - ce qui est quand même la moindre des choses pour la ville dans laquelle ils ont été signés - d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, et d'agir pour protéger la population parisienne, notamment les classes moyennes, les familles et les plus vulnérables. Ce plan, avec près de 500 actions concrètes, est un projet d'envergure qui touche tous les aspects de notre vie collective et municipale. Nous devons répondre à ces crises,

parce qu'il s'agit de plusieurs crises, de façon systémique. C'est le sens du triptyque de notre Plan Climat : plus vite, plus local, plus juste.

Paris sera plus fraîche grâce à davantage d'espaces verts partout dans la ville et à la baignabilité de la Seine dès l'été 2025, rendue possible grâce à deux décisions prises en deux temps. La première décision était de libérer les berges de Seine des voitures. Si nous avions gardé une autoroute urbaine à cet endroit, nous ne pouvions pas nous approcher de la Seine, et il n'était donc pas question de s'y baigner. La seconde décision majeure que nous avons prise - et Pierre RABADAN a été un acteur essentiel de cette transformation - est que la Seine s'inscrive dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques grâce à sa dépollution. Voilà ce que nous avons réussi à faire. Le bassin d'Austerlitz nous aide à retenir l'équivalent de 50 piscines olympiques en cas de fortes pluies. Il joue donc également un rôle essentiel dans la résilience face aux risques d'inondation.

Paris sera plus respirable. Dans la continuité de nos actions sur le boulevard périphérique et sur la zone à trafic limité, nous réduisons la pollution de l'air liée à la circulation automobile en faveur des vélos et des piétons. Dès 2001, nous avons fait de la diminution de la pollution de l'air une priorité absolue, car elle est insupportable. Elle agit de façon néfaste sur la santé, notamment des plus jeunes, des plus âgés et des publics fragiles. Nous avons posé cet objectif de diminution du trafic et de la pollution dès 2001. En 2014, je l'ai réaffirmé et nous l'avons amplifié avec des mesures radicales, j'en conviens.

Toutes les équipes de ma majorité en conviendront : l'eau tiède, cela ne marche pas. Ce sont des combats qui, par nature, amènent à opposer deux visions. C'est sain, en démocratie, d'avoir deux visions. La nôtre est radicalement déterminée par le fait qu'il faut diminuer la pollution atmosphérique. Ce n'est pas fini. Même si les cartes de l'APUR sur la baisse de la pollution depuis 2007 montrent à quel point, lorsque l'on agit, cela fonctionne. Nous réduisons la pollution, la mortalité et les maladies. C'est un fait.

En tant que Maire de Paris, en 2014, j'ai été amenée à prendre des arrêtés pour interdire aux enfants de jouer dans les cours d'école, car la pollution y était trop importante. Je me suis dit : "Ce n'est pas mon rôle de maire". Mon rôle de maire, ce n'est pas de signer des arrêtés pour empêcher les enfants de jouer dans les cours d'école. Si j'avais choisi le confort personnel et décidé de ne rien faire - les choses se passent ainsi parfois - je n'aurais pas été dans mon rôle de maire. J'en parle avec mes collègues. J'ai vu comment Sadiq KHAN, à Londres, qui a mené le même combat que nous, a été élu, réélu, puis réélu une troisième fois. Il vient d'entamer son troisième mandat, après avoir affronté une opposition d'une virulence inouïe, comme celle que j'ai pu connaître. A Paris et à Londres, nous sommes particulièrement engagés pour expliquer comment tenir face à cette adversité.

Ce qui est très intéressant, c'est que Sadiq KHAN est entré, à Londres, par le même sujet que le nôtre : les maladies respiratoires provoquées par la pollution. Il n'a pas lâché. Il a été élu, réélu et encore réélu. Comme quoi, lorsque l'on a des convictions, qu'on les porte, qu'on joue son rôle de maire, qu'on veille aux plus fragiles, aux familles et aux enfants, alors on est dans son rôle. Et, lorsque l'on agit, cela marche.

Paris est déjà plus respirable. C'est un constat fait par les millions de visiteurs cet été, mais elle le sera encore davantage. Dans la continuité de nos actions sur le boulevard périphérique et la zone à trafic limité, nous allons poursuivre la réduction de la pollution et de la circulation automobile, qui en sont la principale cause. Nous ouvrirons encore davantage d'espaces sécurisés pour les vélos et les piétons.

Paris sera aussi plus résiliente. Avec Dan LERT, nous visons 100 % d'énergies renouvelables. C'est un objectif ambitieux. Là non plus, pas d'eau tiède. Il n'y a pas d'autre choix : il faut accélérer. L'urgence est telle qu'on ne peut pas se dire : "Ah, ménageons les intérêts de ceux-ci, de ceux-là, mettons-nous bien avec tel ou tel média pour passer à travers les gouttes". Cela n'existe pas. Je ne connais pas un grand maire d'une grande ville, dans le monde, qui fasse de son mandat quelque chose qui passe entre les gouttes. Cela ne marche pas. Un maire assume, dit, avance, agit, s'explique et accepte le risque de remettre en cause son mandat. Dans le monde, tous les grands maires qui agissent ainsi sont élus, réélus, et parfois ré-réélus.

Paris sera plus résiliente. Nous visons 100 % d'énergies renouvelables en sortant du charbon, du fuel, puis de toutes les énergies fossiles, tout en réduisant les consommations d'eau du territoire parisien. Oui, nous voulons sortir - et nous sortirons - des énergies fossiles. Nous massifierons également la transformation environnementale des bâtiments publics et privés grâce aux programmes sur lesquels nous travaillons : "Eco-rénovons Paris+", avec Jacques BAUDRIER, ou encore la rénovation énergétique de toutes les crèches et des écoles parisiennes d'ici à 2050, cher Patrick BLOCHE.

Ces transformations nécessitent un cadre ambitieux pour nos politiques d'urbanisme. Cela s'inscrit dans le territoire, dans la manière dont nous le dessinons et dans les perspectives d'évolution que nous lui donnons. Notre P.L.U. actuel date de 2006. J'ai souvenir, avec d'autres, de la discussion qui avait eu lieu à l'époque, même si, après, notre P.L.U. a connu bon nombre d'ajustements. Il devait se mettre en rapport complet avec les objectifs du Plan Climat, lequel est aligné sur ceux de l'Accord de Paris. Ce Plan d'urbanisme bioclimatique réussit ainsi l'exploit de redéfinir les règles d'urbanisme parisien pour les rendre plus durables, tout en restant fidèle à notre histoire et à notre patrimoine. Cela nous importe tant, que nous avons magnifié et pour lequel nous avons beaucoup investi. Cette vision s'est d'ailleurs vue et reconnue pendant les Jeux olympiques et paralympiques.

Ce Plan local d'urbanisme fixe des priorités ambitieuses et introduit de nouvelles dispositions. Grâce à ce plan, nous réduirons massivement notre empreinte carbone, avec une priorité donnée à la réhabilitation et à la transformation de l'existant. Depuis plusieurs années, nous avons déjà cette idée de construire sur la ville et de fabriquer à partir de l'existant. Désormais, cette idée trouve une traduction réglementaire grâce à ce Plan d'urbanisme bioclimatique, puisque le P.L.U. est une loi municipale.

Ce plan permettra également de préserver et de développer la nature dans la ville, cher Christophe NAJDOVSKI, en sanctuarisant des espaces verts protégés et en préservant les arbres remarquables. Ces derniers le sont déjà grâce à un service de l'arbre qui, depuis longtemps, a attribué une carte d'identité à chaque arbre parisien, notamment aux arbres remarquables. Toutefois, nous augmentons ici leur niveau de protection en les inscrivant dans cette loi, le Plan local d'urbanisme, et en ouvrant 300 hectares de nouveaux espaces verts au public.

Cette idée doit aussi s'accompagner de ce que nous avons appris, notamment pendant le Covid-19 et le confinement : la nature ne peut pas être enfermée dans des enclos dans la ville. Elle doit être accessible et en porosité avec les habitants, sinon, cela ne sert à rien. Le naturalisme est une notion très importante. La pensée naturaliste a permis de protéger nombre de grands espaces partout sur la planète. Il s'agit ici d'espaces où nous devons organiser et permettre la porosité, avec le passage du minéral au végétal, pour que les urbains puissent y accéder sans que la nature soit enfermée dans des enclos. Or, nous n'avons pas à protéger la nature contre les humains que nous sommes. Nous avons à organiser cette meilleure porosité entre la nature et les humains.

Nous l'avons vu pendant le Covid-19 et le confinement. Nous ne pouvions pas aller dans des espaces clos. Il nous était interdit d'aller dans les parcs et jardins. Nous avons alors connu l'aberration de cette période où les personnes étaient agglutinées. Je me souviens du jardin Elie Wiesel, dans le 3e arrondissement - square du Temple, autrement nommé -, où les familles étaient agglutinées avec les enfants devant les grilles et où nous n'avions pas le droit d'aller dans le jardin. Cette aberration doit nous faire réfléchir et nous amener à avoir une autre relation à la nature.

Nous adapterons Paris au réchauffement climatique, tout en conservant et en préservant son patrimoine. Nous savons le faire, comme le montrent les projets très consensuels - pourtant radicaux, disons-le - autour de Notre-Dame ou de la place de la Concorde, que j'ai pu conduire avec toutes les équipes ici.

En outre, il est essentiel de loger, à des prix abordables, ceux qui font vivre Paris. Je le rappelle : Paris n'est pas simplement une ville que l'on traverse très vite d'un point A à un point B en voiture. Paris est une ville dans laquelle on vit, on va à l'école, on fait ses courses, on se promène, et où vivent des gens très différents. Permettons à ces populations de vivre à Paris. Or, nous savons que le principal frein est lié au marché de l'immobilier, à l'augmentation des prix et à l'impact très destructeur des plateformes telles qu'Airbnb sur les logements dans notre ville.

Je remercie les parlementaires, notamment Rémi FÉRAUD, ici présent, qui portent ces questions avec détermination, notamment au Sénat. Nous espérons obtenir quelques victoires pour freiner cette prédation de logements qui devraient être sur le marché locatif. Ces logements, aujourd'hui extraits, ont une incidence directe sur les coûts de l'immobilier.

Hier, vous avez peut-être vu dans un journal, "L'Opinion", une information disant que l'encadrement des loyers serait fini à Paris. C'est une "fake news", et il n'en est rien. Le Conseil d'Etat n'a jamais annulé cette mesure. Comme beaucoup, j'ai été très surprise de voir cela écrit dans un journal sérieux. Pour agir sur le marché de l'immobilier, nous avons un outil : l'encadrement des loyers. Cet outil fonctionne et continuera de fonctionner. Nous allons demander au Gouvernement de le poursuivre, puisque l'expérimentation, qui nous concerne, comme Lille et quelques autres villes, prendra fin en 2026. Nous ferons tout pour que l'on puisse continuer à se loger à des prix abordables. Pour cela, nous avons mis en place des règles innovantes, comme une mixité fonctionnelle et le pastillage des immeubles. Le pastillage existait déjà, et nous l'avons largement utilisé dans le P.L.U. de 2006 et ses révisions. Nous continuerons donc à l'utiliser.

Nous allons aussi vers la mixité fonctionnelle, c'est-à-dire qu'un immeuble pourra avoir plusieurs fonctions. Le P.L.U. précédent ne le permettait pas. Désormais, nous le rendons possible, avec la possibilité d'intégrer, dans un même immeuble, des bureaux et du logement. D'ailleurs, intégrer des mixités fonctionnelles dans des immeubles d'habitation ou de bureaux qui seraient aujourd'hui exclusivement dédiés à cela est aussi un élément pour récupérer l'énergie. Certains crient à la catastrophe sur ce pastillage et nous accusent de menacer l'emploi, réclamant des dépastillages sans, pour autant, proposer d'alternatives à la question du logement abordable. Ce sont aussi les mêmes qui demandent plus de logements pour les soignants, les enseignants ou les policiers, tout en dénonçant, à juste titre, les difficultés de recrutement dues au manque de logements accessibles.

On peut soulever des problèmes, être dans la dénonciation sans jamais proposer de solution. Nous, nous identifions les problèmes et dénonçons là où il faut, quand telle ou telle autorité ne nous accompagne pas, tout en apportant des solutions. La différence, c'est que nous apportons des solutions. Vous me direz, c'est le rôle d'un maire. Un maire apporte des solutions, et je suis ouverte à ce que l'on vienne m'expliquer d'autres solutions.

Dans la discussion sur ce P.L.U. et dans l'enquête publique, qui a conclu à la validation de nos propositions de P.L.U., je n'ai pas vu de solutions alternatives. Pourtant, il y a eu des milliers de contributions. Alors, oui, nous assumons, parce qu'il y a des choses qu'il faut assumer. C'est politiquement et démocratiquement important d'assumer nos différences, de les respecter et de ne pas s'insulter. Penser différemment n'est pas un mal, c'est le propre d'une démocratie. Néanmoins, nous assumons de défendre la mixité sociale - aujourd'hui, la mixité fonctionnelle - et de vouloir rééquilibrer, encore et toujours, l'Est et l'Ouest, Paris, ainsi que ce que l'on appelle encore sa banlieue. Cela inclut un encadrement renforcé des meublés de tourisme pour préserver l'avenir de notre ville. Barcelone, par exemple, est allée très loin sur ce sujet. Certaines villes nous inspirent.

Nous sommes fiers de nous battre pour les catégories populaires et les classes moyennes qui ont besoin de logements abordables. C'est ce que nous faisons. Souvent, d'ailleurs, ils nous le disent et nous en savent gré. Lorsque nous inaugurons ces logements sociaux, que ce soit à la caserne de Reuilly, à l'ancienne caserne des Minimes ou dans bien d'autres endroits, les personnes qui arrivent dans ces logements avec leurs enfants - puisque nous avons privilégié le logement familial - nous disent combien leur vie a changé grâce à cette politique en matière de logement.

Je suis fière que tous ces plans, que nous présentons aujourd'hui, soient le fruit de grandes concertations et d'un travail de co-construction engagé dès 2020 avec toutes les parties prenantes : les élus, les habitants, les entreprises, les associations, les experts, avec des concertations menées à l'échelle de Paris, jusqu'aux quartiers.

Le nouveau Plan Climat, pour la première fois, se décline en 17 volets locaux, co-conçus avec les mairies d'arrondissement pour répondre aux priorités locales. En effet, les arrondissements sont différents. Ce document est le fruit d'une large participation citoyenne depuis 2007, mobilisant les Parisiens, les associations, les entreprises, ainsi que, depuis 2020, l'Assemblée citoyenne et, encore avant, le Conseil des générations futures.

La concertation a également été centrale pour le Plan local d'urbanisme, avec 50.000 propositions de Parisiens, 50 réunions publiques, 180 ateliers, et une enquête indépendante qui a recueilli 14.000 contributions. C'est dire si le travail a été large et partagé à Paris. Depuis le vote de juin 2023, les avis des autorités publiques et environnementales ont été recueillis, suivis d'une enquête publique menée par une commission indépendante qui, elle aussi, a rendu un avis favorable, unanime. Ces avancées n'auraient pas été possibles sans tout l'engagement des personnes que j'ai saluées.

Je tiens aussi à remercier la Direction de l'Urbanisme, mais également la DTEC, que nous avons créée, chère Marie VILLETTE, et qui œuvre, depuis quatre ans, à l'aboutissement de ces plans. Avec sa directrice Pauline LAVAUD, la DTEC, qui œuvre sur l'aboutissement de ces plans, va aussi se doter d'outils d'évaluation plus nombreux - je vais peut-être encore me faire sanctionner, car je nomme trop de femmes. Nous l'avons fait, par exemple, avec le bulletin météo du périphérique, qui nous permet de voir ce qu'il s'y passe. Nous allons également le faire concernant la pollution de l'air à Paris en nous dotant de capteurs plus nombreux et installés sur tout le territoire.

Merci à l'APUR, avec Alexandre LABASSE et ses équipes, sans qui nous ne pourrions pas envisager, chaque jour, des politiques ambitieuses pour notre territoire ; merci à tous les maires d'arrondissement, majorité comme opposition, qui ont construit ces plans avec nous ; merci à la majorité municipale d'avoir porté ces débats de façon extrêmement constructive ; merci aux présidents des groupes de ma majorité, cher Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun, et à l'ensemble des élus du groupe, qui ont participé très activement ; merci à Fatoumata KONÉ et à son groupe ; merci à Raphaëlle PRIMET et à Ian BROSSAT, qui ont également contribué à ce travail collectif, sans oublier le président de la 5e Commission, Émile MEUNIER ; enfin, merci à tous les professionnels et aux associations pour leur immense travail.

Je suis convaincue qu'avec ces deux projets, Paris va pouvoir faire face aux défis du changement climatique et aux enjeux sociaux qui se posent à nous. Nous devons continuer d'agir avec courage, avec conviction, avec responsabilité et avec détermination. Nous devons aussi accepter, parfois, de prendre le risque de l'impopularité, de la controverse ou de la contradiction.

La meilleure récompense, c'est lorsque les citoyens viennent vous dire : "Finalement, on était contre, mais, franchement, vous avez eu raison de ne pas nous écouter". C'est souvent ce qu'ils nous disent. Il y a quelque chose de très fort avec cette population parisienne : une honnêteté intellectuelle qui fait que, même lorsqu'elles expriment leur opposition avec beaucoup de vigueur, ces personnes reconnaissent les réussites. C'est souvent le cas. Les témoignages que j'ai eus directement pendant les Jeux, après les Jeux, et partout où je me déplace, sont particulièrement importants. Certes, ce ne sont pas des personnes qui vont vociférer ou manifester, mais il est essentiel de savoir pourquoi et comment on travaille, et de le faire sérieusement. C'est ce qu'a fait cette équipe, et je veux la remercier. J'en suis très fière.

Partout dans le monde, les autres grandes villes nous prennent comme exemple. Si nous n'avions pas tenu sur ces objectifs climatiques et sur leur traduction dans des plans comme notre Plan local d'urbanisme, le constat aurait été que Paris, la ville de l'Accord de Paris, avait baissé les bras. Cela ne pouvait pas être Paris. Paris ne baisse jamais les bras. Paris ne met jamais un genou à terre. Paris est toujours engagée dans les grands défis humanistes - et c'est bien de cela qu'il s'agit - les grands défis humanistes du siècle, que porte aujourd'hui la planète.

La course contre-la-montre est lancée. Chaque jour compte pour limiter l'ampleur du dérèglement climatique et pour améliorer le quotidien des Parisiens. C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à discuter de ces deux projets avec l'ambition et la hauteur de vue qu'ils méritent. Pas besoin de petits calculs politiques. Dans tous les cas, personne ne survivra si nous ne faisons pas le "job" maintenant. Il faut donc faire le "job". Nous pouvons opposer des visions différentes, et je suis très respectueuse de cela. Toutefois, en démocratie, il y a des règles : une majorité et une opposition. Heureusement, des rapprochements peuvent se faire, et se font.

Cependant, il y a quelque chose qu'ici, nous n'accepterons jamais, c'est de faiblir face à cette urgence climatique et sociale. C'est la condition et le marqueur du mandat que nous ont donné les Parisiens, et c'est notre responsabilité. Derrière les sigles, les complexités et la technicité de ces plans, nous parlons avant tout de la vie quotidienne des Parisiens et de leur capacité à bien vivre, aujourd'hui et demain, dans notre ville. Paris s'adapte, Paris se transforme.

Alors, construisons ce Paris de demain grâce aux deux plans fondamentaux que nous avons élaborés, qui vont être discutés et, je l'espère, votés très largement aujourd'hui.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je salue la présence, dans nos tribunes, de l'Ecole de la deuxième chance. Je vous remercie d'être là pour deux débats particulièrement structurants.

Je remercie également Yann FRANÇOISE, présent dans les tribunes, et non à Bakou, car nous boycottons Bakou. J'espère qu'il pourra tout de même nous faire le journal de ce qu'il se passe dans cette COP de la honte.

2024 DTEC 1 - Plan Climat de Paris 2024-2030 (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais à présent donner la parole, dans l'ordre convenu en conférence d'organisation, à David ALPHAND pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, avec Rachida DATI et l'ensemble des élus du groupe Changer Paris, quand nous avons reçu les inspirateurs du "Shift Project", Jean-Claude JANCOVICI et nombre d'experts du climat et des questions environnementales, nous sommes ressortis confortés dans nos intuitions par ces échanges.

Oui, une grande ville comme Paris a un rôle éminent à jouer face aux risques climatiques, aux côtés des états et des acteurs économiques et associatifs. Oui, les décisions sont difficiles à prendre, car elles touchent à nos modes de vie. Non, il n'est pas trop tard. Pour autant, pour relever ce défi, il faut avoir une vision réaliste, dépourvue d'"a priori" idéologique et cohérente dans les moyens qu'elle apporte. Il faut aussi avoir une force d'entraînement pour embarquer les Parisiens. Or, c'est précisément tout ce qui manque au plan que vous nous proposez ce matin, Madame HIDALGO.

Vous avez échoué à faire de ce plan un outil populaire de prise de conscience. Seuls 100 Parisiens ont participé à votre consultation, un échec. Beaucoup des objectifs de votre plan sont tellement irréalistes qu'ils jettent le discrédit sur l'ensemble. Que dire, par exemple, des 300 hectares d'espaces verts supplémentaires espérés ? Qui peut sérieusement penser trouver l'équivalent de 420 terrains de football dans Paris ? C'est presque risible.

Quant au plan de financement, vous prétendez, Madame HIDALGO, asseoir ce plan sur 500 millions d'euros d'investissement par an jusqu'en 2030. Je le souligne, car, tout à l'heure, vous vous êtes encore emmêlée les pinceaux. Vous vous êtes trompée dans les chiffres. C'est assez révélateur. C'est un lapsus qui en dit long sur le caractère irréaliste et le peu d'intérêt que vous portez au financement de votre propre plan.

Dans une ville que vous avez criblée de dettes - 11 milliards d'euros en 2027 -, dans une ville que vous avez mise à genoux financièrement, une telle affirmation de 500 millions d'euros par an et sur plusieurs années est une insulte à l'intelligence des Parisiens. Il ne suffit pas de sauter comme un cabri sur son siège en se targuant d'avoir un "pseudo" Plan Climat. Cela ne dupe personne, à part, peut-être, quelques lointains journalistes new-yorkais. Il est vrai que l'on distingue mal les détails lorsque l'on est trop loin.

Vous prétendez lutter contre la pollution atmosphérique, mais, tout au plus, vous brassez du vent. Vous feignez de vous préoccuper du réchauffement climatique, mais, tout au plus, vous allumez un feu de paille. Ce qui aurait pu être un grand rendez-vous avec les Parisiens et la défense du climat est donc simplement un rendez-vous manqué.

Notre groupe va, malgré tout, tenter de sauver ce qui peut l'être encore dans ce plan, grâce à des amendements et des propositions que mes collègues, Véronique BALDINI et René-François BERNARD, présenteront dans quelques instants. Je note, d'ailleurs, que ces propositions doivent avoir quelques intérêts. En effet, un groupe a cru bon de les redéposer, de façon quelque peu cavalière, en pure version "copier-coller". C'est probablement un hommage rendu à notre travail.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Anessa LAHOUASSA pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Anessa LAHOUASSA. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'adaptation de notre ville au dérèglement climatique est un enjeu stratégique pour les prochaines décennies. Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" y accorde une vigilance particulière. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé une quarantaine d'amendements à ce Plan Climat, que nous ne jugeons pas à la hauteur de l'enjeu pour notre ville.

Nous regrettons que les stratégies y soient peu développées et présentent des objectifs irréalistes. En témoigne l'objectif de 170.000 arbres plantés pendant la durée du plan. Cette promesse, que vous aviez déjà faite pendant votre campagne, Madame la Maire, est intenable, et vous le savez très bien. Ces quatre dernières années de mandat l'ont malheureusement montré, avec un faible nombre d'arbres plantés, ajouté à vos méthodes de plantation, qui amènent jusqu'à 90 % de pertes en 50 ans. Nous attendons les chiffres concernant la proportion d'arbustes ayant effectivement pris quelques années après leur plantation, car vos effets d'annonce doivent être pris avec précaution.

Nous regrettons que ce Plan Climat comporte des incohérences. Cependant, comment aurait-il pu en être autrement avec une majorité composite ? Ainsi, vous êtes capable de vous réjouir de la "dédensification" de Paris tout en encourageant la création de logements et la surélévation des bâtiments, au détriment de l'identité visuelle de Paris, de la circulation de l'air et de la qualité de vie des Parisiens.

Vous souhaitez, je cite, "faire de Paris une ville-jardin et lutter contre les îlots de chaleur", alors même que vous avez largement minéralisé les places sur lesquelles vous avez mené de grands travaux, et que vous n'avez cessé de bétonner Paris. La place de la République en est une illustration : si les Parisiens s'y réfugient au cœur de l'été, il est plus probable que les rares qui s'y aventurent se rapprochent de l'expérience immersive "Paris à 50 °C", à laquelle vous nous encouragez à nous rendre hier. En juin 2022, le sol de la place de la République a été mesuré à 56 °C et celui de la place de la Bastille à 57 °C.

Puisque nous ne sommes plus à une incohérence près, vous indiquez vouloir réduire la place de la publicité en ville, tout en vous assurant du soutien de la droite parisienne pour allonger la durée du contrat en cours afin de préparer un nouvel appel d'offres, face à l'opposition de vos alliés écologistes. Ma collègue Élisabeth STIBBE pourra en témoigner.

Votre plan s'engage également à promouvoir les véhicules électriques tout en supprimant la moitié des places de stationnement, sans prévoir l'installation de bornes de recharge électrique en quantité suffisante pour répondre à l'offre, qui va augmenter. Madame la Maire, convenons-en, cela manque de sérieux.

C'est donc logiquement que notre groupe s'abstiendra sur l'approbation de ce plan, si nos 40 amendements, visant à rendre une cohérence d'ensemble et une véritable ambition pour notre ville, venaient à être rejetés par votre majorité. Nous appelons, de nos vœux, la présentation d'une stratégie cohérente, ambitieuse et pragmatique de la Ville au service des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Raphaëlle PRIMET, co-présidente du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, alors que l'objectif de l'Accord de Paris prévoyait de limiter le réchauffement de la planète à +2 °C maximum en 2100, et même de stabiliser ce réchauffement à 1,5 °C, tout indique, en cette période de COP 29, que nous nous dirigeons vers un monde à plus de 3 °C, selon le G.I.E.C. Or, nous ne pouvons pas dire que l'action des Etats, y compris celle de la France, soit à la hauteur.

Le 24 octobre dernier, le Ministre de l'Economie a publié sa stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique et de la politique énergétique nationale. Selon ce document, la progression des dépenses de l'Etat en faveur de la décarbonation, de 2024 à 2027, hors périmètre du Service public de l'énergie, sera seulement de 700 millions d'euros, autrement dit une stagnation.

Le projet de loi de finances pour 2025, présenté par Michel BARNIER, ne nous rassure pas davantage. Le climat est l'un des grands perdants de la politique économique du Gouvernement. A titre d'exemple, le Fonds vert sera amputé de 1,5 milliard d'euros. Ce sont aussi 200 millions d'euros en moins pour le Service public de l'énergie, le soutien aux énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique. Et encore, 130 millions d'euros devraient être ponctionnés dans les caisses des agences de l'eau, qui œuvrent à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques sur les territoires. Avec de tels dirigeants, nous allons droit dans le mur.

Monsieur ALPHAND, vous vous trompez de cible. C'est bien au Gouvernement que vous devriez vous en prendre. Comme d'habitude, vous critiquez, mais je n'ai entendu aucune proposition dans votre intervention.

Quelles sont les conséquences d'un réchauffement à plus de 3°C ? L'explosion du nombre de vagues de chaleur, des sécheresses, des feux de forêt, des crues et des inondations désastreuses dans le monde entier, qui font déjà la "une" de nos médias presque quotidiennement. Ce sont les plus pauvres qui subissent, pendant que les plus riches, eux, prospèrent sur la destruction de la planète. J'en veux pour preuve l'augmentation des dividendes versés par les entreprises les plus polluantes, mais également l'augmentation de 46 % des émissions de CO₂ des jets privés depuis 2019.

"A contrario", à Paris, nous avons pris la question à bras-le-corps : nous agissons. Ce Plan Climat est le résultat d'un équilibre trouvé entre les différentes composantes de notre majorité. Plus rapide, plus local et surtout plus juste socialement, c'est ce à quoi le groupe Communiste travaille depuis des années.

C'est toujours dans cette perspective que nous présentons quelques amendements et un vœu pour améliorer le volet social de ce plan déjà ambitieux. L'un d'eux concerne le développement industriel du réseau de chaleur urbain. En effet, 54 % de la chaleur distribuée à Paris par la C.P.C.U. est aujourd'hui renouvelable grâce aux installations du SYCTOM, avec les incinérations des déchets d'Ivry-sur-Seine, de Saint-Ouen-sur-Seine, d'Issy-les-Moulineaux et de la géothermie.

Néanmoins, sera-t-on à 75 % d'E.R.N. en 2035 et à 100 % en 2050 ? Oui, à condition, et de manière contradictoire, que le volume de déchets à incinérer ne diminue pas trop. Mais, surtout, il faudra que de gros investissements de production de chaleur avec des déchets de bois et de biomasse réellement régionale interviennent. Même avec un grand volontarisme sur la récupération de la chaleur fatale à Paris et des eaux grises, nous risquons d'être loin des besoins si notre réseau de chaleur urbaine ne se développe pas comme nous le voulons.

Par ailleurs, le Plan veut passer de 3,6 gigawatt-heures en 2022 à 100 gigawatt-heures supplémentaires d'électricité produite localement d'ici à 2030. Notons que les 15 centrales solaires mises en place en trois ans par E.N.E.R.C.I.T.I.F. sur des toits de bâtiments scolaires ou de logements sociaux produisent uniquement les besoins de 250 logements.

L'objectif d'installer, d'ici à 2050, 6.000 micro-installations de production d'électricité photovoltaïque sur les 3.800 équipements municipaux ne peut pas être motivé par la décarbonation. Car, même ainsi, nous serons très loin de l'objectif des 20 % des énergies consommées produites localement.

Parmi nos amendements, je pense aussi au développement du réseau de fraîcheur vers les quartiers populaires ou encore aux mesures sociales pour les travailleurs aux horaires décalés dans le cadre de la zone à faibles émissions.

Enfin, nous souhaitons mettre la priorité dans l'urgence, d'abord sur un "mix" énergétique 100 % décarboné plutôt que 100 % renouvelable. Dans un premier temps, il nous semble raisonnable, au regard de nos objectifs, d'inclure le nucléaire dans un cadre précis : celui d'un grand service public national de l'énergie, avec E.D.F., G.R.D.F., leurs filiales 100 % publiques, mais également la nationalisation d'ENGIE et de Total. C'est la condition "sine qua non" pour s'assurer que l'énergie est un bien commun, non soumis aux logiques du marché, mais également pour tenir nos objectifs de décarbonation. Cela n'empêche pas de travailler à la diversification des modes de production pour, à long terme, atteindre les 100 % renouvelables.

Sur le bâtimentaire, nous rénoverons la totalité du parc de logements d'ici à 2050 pour atténuer les effets du changement climatique, garantir l'habitabilité pour les futurs étés à 40, voire 50 °C, et faire baisser les factures des ménages les plus modestes.

Enfin, quand Paris développe des pistes cyclables plébiscitées par les Parisiens, l'Etat, lui, encore, annule le Plan Vélo 2023-2027, coupant l'intégralité des 2 milliards d'euros de financement prévus.

Quand Paris planifie la rénovation de tous ses équipements publics en mettant la priorité sur ses écoles et ses crèches, l'Etat, lui, est rattrapé par le Haut-Conseil pour le Climat, qui lui demande d'aller plus vite et de cesser ses coupes budgétaires mortifères. L'Etat n'agit pas, et la droite parisienne, elle, tente de s'opposer à toute mesure en faveur du climat. La piétonnisation des voies sur berge et du Trocadéro ? Elle était contre. Les couloirs des bus pour faciliter leur circulation ? Elle était contre - certains préféreraient les taxis volants de Valérie PÉCRESSE. La rénovation des logements sociaux ? Elle vote régulièrement contre. La baisse de la vitesse sur le périphérique et sa transformation pour améliorer la qualité de l'air ? Elle est fondamentalement contre.

Avec le P.L.U. bioclimatique et le Plan Climat, nous mettons le curseur très haut pour adapter Paris aux défis climatiques et nous agissons également en faveur des classes populaires.

Nous sommes fiers d'avoir, ensemble, démontré que c'était possible.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, chère Raphaëlle PRIMET.

Je donne maintenant la parole à Séverine de COMPREIGNAC pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Entre le Plan Climat et le P.L.U. que nous examinons aujourd'hui, les enjeux ne sont pas minces !

Madame la Maire, nous partageons votre ambition. Depuis le dernier plan, les choses ont bien changé. La question du réchauffement climatique et des vagues de chaleur potentielles, de plus en plus nombreuses et intenses, nous frappe de plein fouet. Les scénarios sur le réchauffement des températures doivent nous inciter à agir rapidement et efficacement. Les moyens pour adapter la ville sont peu nombreux et doivent éviter une dispersion de l'action publique : ne pas nécessairement aller plus loin sur tout, mais gagner en efficacité.

A la lecture des deux documents, cette prise de conscience est bien là, avec une bonne reprise des préconisations de la M.I.E. "Paris à 50 °C", excellent travail de nos collègues, emmenés par Maud LELIÈVRE. Ce plan paraît bien dans ses objectifs. Cependant, comme souvent, nous ignorons par quels moyens les atteindre et avec quel financement. Vous fabriquez quelque chose, une fois de plus, un peu comme si nous vivions en vase clos.

Je n'ai pas le temps de parler de toutes les thématiques, je vais donc me concentrer sur deux d'entre elles.

La première que je relève, c'est la végétalisation et le rafraîchissement de l'espace public - c'est un axe central du Plan Climat - avec la débitumisation. L'ambition sur ce point n'est pas gigantesque. Du moins, elle ne le semble pas, avec un objectif d'effort de seulement 7 % du territoire en plus de 30 ans. Par ailleurs, les techniques pour y arriver ne sont pas mentionnées.

La plantation d'arbres constitue par ailleurs une réponse incontournable en matière d'adaptation de la ville : 170.000 arbres en six ans, en privilégiant la pleine terre. Nous en avons déjà parlé ici, il y a quelques mois, et je me permets d'émettre de nouveau des doutes quant à la capacité de la Ville à assumer cette promesse, vu les réalisations des années précédentes, mais il faut toujours espérer.

Autre point important : l'ouverture d'espaces verts au public. Le P.L.U. et le Plan Climat assument le même objectif : créer 300 hectares de surface d'espaces verts ouverts au public d'ici à 2040. En réalité, ce ne sont pas 300 nouveaux hectares, ce sont 300 hectares déjà existants qui seront ouverts. C'est dommage, et cela semble insuffisant. Il est absolument indispensable de planifier et sanctuariser des espaces à végétaliser chaque année. Il faut aussi veiller à leur juste répartition au sein de la Capitale pour diminuer la vulnérabilité de certains quartiers aux épisodes de chaleur.

Vous parlez enfin de la réalisation de places "oasis" dans tous les arrondissements, en y incluant du mobilier rafraîchissant, des fontaines, "et cætera". C'est la première fois que la Ville parle de la mise en place de telles places. Je regrette qu'à l'époque, lorsque nous avons déposé un vœu dans ce sens, l'Exécutif ait malheureusement rejeté notre proposition.

Sur l'adaptation du bâti parisien, je laisserai Maud GATEL parler de ce sujet lors de l'examen du P.L.U. C'est un défi majeur qu'il convient de rappeler : l'adaptation de nos villes ne saurait pas se faire sans cela. Le confort d'été doit dorénavant être considéré systématiquement et un "big bang" de la rénovation du bâti doit être enfin exécuté. Le Plan Climat évoque largement ces enjeux, avec l'introduction d'un indice d'inconfort d'été. Nous ne pouvons qu'y souscrire, ainsi que sur le Plan Volets ou le recours à des espaces refuges.

Sur les remarques de la Région concernant la trop faible utilisation du potentiel de géothermie, je crois comprendre que le principal frein est l'état de nos finances, qui ne supporteraient pas les investissements nécessaires en la matière. Je le regrette vraiment.

S'agissant du Plan "Grand chaud", à destination des personnes en situation de rue, la Ville doit prendre ses responsabilités et établir un plan à l'échelle parisienne. Sur ce sujet, je crois que nous sommes en retard. Je comprends que le recensement n'a pas commencé, à l'heure où il faudrait déjà passer à l'action des aménagements nécessaires. Dans ce sens, nous réitérons la nécessité de permettre, à chaque habitant, l'accès à un lieu de fraîcheur à moins de 200 mètres de son domicile en journée et 800 mètres la nuit.

Dernier point : le financement de l'adaptation et le suivi des mesures. Les questions de financement sont cruciales, de même que ce qui en découle, c'est-à-dire la priorisation des investissements. Je crains qu'aucune priorité ne soit clairement fixée. Ce que nous attendons en la matière, c'est une sorte de P.I.M. climatique avec une projection claire des dépenses engagées et des investissements prioritaires à opérer.

Pour finir, je veux vous dire que nous considérons ce Plan Climat comme ambitieux par les objectifs qu'il se fixe, mais également par le fait que la Ville entend utiliser tous les leviers d'action possibles pour opérer sa transition écologique. Toutes ces actions sont louables, mais elles nécessitent une accélération de la mise en place, et nous y serons extrêmement attentifs.

En attendant, nous voterons pour ce Plan Climat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à **Éric LEJOINDRE** pour le groupe Paris en commun.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à mon tour de dire quelques mots sur ce Plan Climat, en commençant par une réflexion sur la tonalité des différentes interventions que j'ai entendues. Certaines présentaient des divergences et des différences d'appréciation de façon constructive. D'autres visaient uniquement, par des propos particulièrement excessifs, à tenter, maladroitement, de masquer la vision conservatrice, défaitiste, voire un peu triste, de la droite parisienne.

C'est la différence entre le conservatisme et ceux qui veulent agir, entre ceux qui croient que rien n'est jamais possible et qui refusent de voir que tout change, entre ceux qui aiment une image d'un vieux Paris de l'entre-soi, réservé à certains, et ceux qui, comme nous, inlassablement, avec abnégation, courage et radicalité, travaillent à transformer notre ville pour l'adapter aux réalités du monde contemporain et pour rester cette ville qui accueille l'ensemble des populations. Il y a là une belle différence entre le courage de l'action et la radicalité conservatrice de ceux qui se contentent si bien des inégalités que nous connaissons.

Ce Plan Climat, le quatrième, est un plan pour adapter notre ville aux conséquences du changement climatique. C'est aussi un plan qui vise à assurer la capacité de chacun à continuer à vivre dans notre ville. Peut-être est-ce cela qui dérange le plus une partie de la droite parisienne, et il était bon que cela se voie. En effet, c'est à l'échelle des villes et des grandes métropoles que se fait la transformation aujourd'hui. En 2015, quand la COP 21 a été accueillie à Paris, les Nations du monde aboutissaient à un accord historique. Peut-être que le fait que ce soit à Paris n'y était pas pour rien. A l'époque, déjà, avait été réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire de Paris, le Sommet des élus locaux pour le climat. Nous pressentions peut-être déjà que c'était à cette échelle-là qu'il fallait d'abord agir si nous voulions avoir des résultats.

Que dire neuf ans plus tard, alors que la COP 29 se réunit à Bakou, en Azerbaïdjan, dans ce régime dictatorial pétrolier qui imagine le "tout technologique" pour décarboner la planète et qui démontre surtout que les grands Etats ont tant abandonné la lutte contre le changement climatique. Que dire, d'ailleurs, de l'élection de Donald TRUMP aux Etats-Unis, qui risque de nouveau d'inciter les Etats à faire encore moins.

Les grandes métropoles, elles, ont une capacité et une volonté d'agir, peut-être parce que c'est ce que nous demandent les habitants, ceux que nous voyons au quotidien et qui nous soumettent à leur pression positive pour agir encore plus vite. Oui, il faut de la radicalité en la matière, il faut faire beaucoup et vite. Oui, il faut savoir, parfois, oublier les intérêts de certains.

Nous savons quels intérêts nous défendons : ce sont les intérêts des Parisiens. Il n'y a aucun doute possible quant à l'idée qu'aucun autre intérêt ne serait, pour nous, dans cette majorité, à préserver. C'est aussi pour cela que nos plans sont non seulement des plans, mais ont, pour résultat, une réalité d'action saluée partout dans le monde, surtout par les Parisiens qui plébiscitent l'action que nous menons pour le climat. Ils ont bien raison.

Courage, action radicale, faire bouger les lignes : c'est cela, l'esprit parisien. Depuis 10 ans, nous transformons nos espaces publics. Nous avons créé 550 kilomètres de pistes cyclables et presque 8 kilomètres de voies pour le tramway. Nous avons enfin ouvert les voies sur berge aux piétons et aux cyclistes. Malgré les immenses tentatives pour nous en empêcher, nous l'avons fait. Une fois que c'était fait, tous ceux qui avaient tenté de s'y opposer se sont ralliés à notre vision.

Nous pouvons nous dire qu'au bout de 20 ans, les mêmes auraient tiré les leçons de leur recul systématique. Pourtant, ils continuent. Vous continuez, en permanence, à vous opposer. Au fond, vous devez bien savoir que, dans quelques années, vous direz que nous avons eu raison. C'est étrange. Cela interroge sur les raisons pour lesquelles vous persistez à vous "planter" - et non pas planter des arbres, car cela, c'est nous qui le faisons -, mais bien à vous "planter" sur la vision politique que vous portez.

Je me rappelle aussi des ricanements entendus quand nous avons évoqué la transformation prévue pour la porte de la Chapelle. Je n'entends plus ces ricanements, et je m'en réjouis. Je n'attends pas d'excuses, ce n'est pas ainsi que se fait la politique. Néanmoins, peut-être qu'un petit "mea culpa" serait possible. Que dire également de ce que nous avons entendu sur la place de la Catalogne, alors qu'aujourd'hui, chacun se réjouit de ce qu'elle est devenue ?

Avec ce nouveau plan, nous voulons faire plus vite, plus juste et plus local. Nous savons que nous avons une immense responsabilité, nous, élus parisiens, en la matière, et nous devons agir avec les Parisiens. Je veux saluer le travail de l'ensemble de l'Exécutif, qui s'est considérablement mobilisé pour produire ce plan.

Ce plan, c'est d'abord la constatation de la réussite des plans précédents. Il démontre que nous avons raison d'agir ainsi. Néanmoins, je m'étonne qu'on nous reproche encore de faire des plans sans les réaliser, alors que, tout ce que nous avons fait, nous l'avons réalisé. C'est légèrement paradoxal. Cela devrait amener l'opposition à s'interroger sur les critiques systématiques qu'elle formule à l'encontre de nos projets, alors qu'à chaque fois, nous réussissons.

Ce plan vise également à être plus local, pour agir au plus près des rues, des territoires, sur le commerce, sur l'artisanat et sur le "fabriqué" à Paris. Enfin, je voulais insister sur le caractère juste de ce plan. En effet, la crise climatique est avant tout un amplificateur des inégalités. Elaborer un Plan Climat sans tenir compte de la lutte contre ces inégalités serait, "a minima", un non-sens total.

Nous devons lutter, avec acharnement, contre cette double peine pour éviter le cumul des inégalités sociales et environnementales. C'est tout le sens du combat que nous menons ici, à Paris, et depuis plus de 20 ans, pour lutter contre le changement climatique. Nous savons qu'il reste tant à faire et que nous y arriverons, car c'est ce que nous faisons depuis suffisamment longtemps pour savoir comment les choses fonctionnent. C'est vrai, c'est une politique radicale. Le débat que nous aurons sur le P.L.U. sera également un débat radical. Cependant, c'est la démonstration que nous faisons face à la réalité : le changement radical du climat.

Il est temps de sortir des postures et du conservatisme. Peut-être que le moment est venu, y compris pour l'opposition, de se dire qu'il faut agir. Nous, c'est ce que nous faisons, et c'est peut-être pour cela que les Parisiens nous font confiance depuis aussi longtemps.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Éric LEJOINDRE, pour le courage qui est le vôtre depuis si longtemps, et pour votre détermination à ne pas accepter les déterminismes qui nous seraient imposés. Je pense notamment à toutes les transformations du 18^e arrondissement, dont la plus impressionnante est celle de la porte de la Chapelle. Certes, nous ne vivons pas dans un monde parfait. Pourtant, les habitants que nous rencontrons régulièrement nous le disent : nous avons contribué, ensemble, à changer radicalement la vie dans ce quartier de Paris. Il reste encore beaucoup à faire, et nous allons le faire.

Vous avez également eu raison d'insister sur un point : on nous fait souvent beaucoup de reproches. C'est normal, nous sommes également là pour subir des critiques. Toutefois, il y a un reproche que l'on ne nous fait jamais : ce que nous disons, nous le faisons. Cela est admis par tous, y compris par nos plus grands détracteurs, même par ceux qui nous détestent.

Je donne maintenant la parole à Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Cher Dan LERT, mes chers collègues, Paris à 50 °C, ce n'est pas que de la science-fiction. C'est une réalité qui nous rattrape. Les températures montent, les vagues de chaleur deviennent la norme, et les épisodes extrêmes se multiplient. Les inondations qui ont ravagé le Sahel, l'Espagne ou même certaines régions de France nous rappellent une chose : personne n'est à l'abri. Le changement climatique frappe partout, et il frappe fort.

Ce Plan Climat est un élément de réponse pour atténuer les effets du changement climatique sur notre territoire. Soyons clairs, l'heure n'est plus au bricolage. Ce n'est pas un ajustement ou une demi-mesure par-ci, par-là qui nous sauvera. Ce qu'il faut, ce sont des choix radicaux et courageux. Transformer le périphérique, oui. Réduire l'aviation, oui. Renverser notre urbanisme, oui. Nous l'assumons.

Avoir le courage d'agir, nous le devons à ceux en première ligne. En effet, que ce soit au niveau mondial ou local, ce sont toujours les plus pauvres qui sont les premières victimes des conséquences du changement climatique, tout en y contribuant le moins. Ce Plan Climat s'adresse d'abord à eux. Il s'agit d'une question de justice sociale et climatique. Aux habitants des quartiers populaires qui subissent de plein fouet les îlots de chaleur urbains, les logements mal isolés et le manque d'espaces verts, nous priorisons l'adaptation de leurs quartiers aux effets du changement climatique. En effet, quand le mercure explose, fuir la fournaise urbaine n'est malheureusement pas une option pour eux.

Aux ménages les plus modestes qui vivent dans les passoires et les bouilloires thermiques, nous finançons un "zéro reste à charge" pour la rénovation thermique de leur logement, pour que personne ne grelotte l'hiver ni ne suffoque l'été chez soi. A ceux qui sont sans toit et qui sont dans la précarité la plus extrême, nous mettons en place un Plan "Grand chaud" pour que les personnes sans abri trouvent refuge pendant les mois d'été, les périodes les plus mortelles.

Toutefois, soyons honnêtes, un Plan Climat à la hauteur de l'urgence a un coût. Les premiers résultats de l'étude menée par l'O.F.C.E. montrent que, pour atteindre nos objectifs, nous devrions mobiliser 2 milliards d'euros supplémentaires par an d'ici à 2030 - un montant considérable, assurément, mais démesuré, jamais. Rappelons-nous l'essentiel : chaque euro que nous n'investissons pas aujourd'hui pour le climat et pour l'adaptation, nous le paierons, demain, en catastrophes climatiques, en vies humaines et en effondrements irréversibles des écosystèmes. Ne rien faire coûtera toujours plus cher que le courage d'agir maintenant.

Les climato-sceptiques nient les faits, les climato-passifs regardent ailleurs. Néanmoins, à Paris, nous choisissons d'agir. Le climat n'attend pas, et nous non plus. Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce Plan Climat. C'est un moment important. Je te remercie, Dan, pour ton engagement et tout le travail effectué. Merci, également, à ton équipe, qui est présente. C'est une fierté, pour le groupe "Les Ecologistes", de le porter à l'adoption. J'espère qu'il sera adopté, à l'unanimité, dans cet hémicycle.

Je m'adresse enfin à vous, Monsieur ALPHAND. Quand je vois vos 40 amendements au regard de ce qui est effectué pour le climat par la Région et Valérie PÉCRESSÉ, c'est une formidable hypocrisie. Ces 40 amendements, je vous invite simplement à les soumettre à Valérie PÉCRESSÉ pour qu'elle puisse voir ce que vous proposez. Faites la comparaison de tout le travail que nous faisons à Paris, et arrêtons la politique politicienne. Il s'agit de

sauver des vies et d'agir pour que tous les Parisiens, et j'irai même au-delà, puissent continuer à vivre correctement sur notre territoire pour les prochaines décennies. Arrêtons cette hypocrisie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Fatoumata KONÉ. Comme le disait Sarah Bernhardt : "Quand même".

Je donne maintenant la parole à Agnès EVREN pour le groupe Union Capitale.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais commencer par rendre hommage à Eric LEJOINDRE pour son discours d'auto-satisfaction et de méthode Cauet, totalement décalé avec les réalités. En effet, il n'y a, dans ce Plan Climat, aucune vision ni aucune perspective de financement crédible pour atteindre les objectifs. Pourtant, c'est le nerf de la guerre.

Une politique environnementale sérieuse et efficace ne se décrète pas...

Ecoutez-moi ! Je vous ai écouté patiemment !

Une politique environnementale sérieuse et efficace ne se décrète pas. Elle se met en œuvre jour après jour, semaine après semaine et année après année. Oui, il faut de la radicalité, Monsieur LEJOINDRE. C'est bien ce qui manque dans ce énième Plan Climat. Alors que 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée sur Terre, et que la barre fatidique de 1,5 °C a été franchie, Paris est devenue la ville d'Europe la plus mortelle en cas de canicule. Les ambitions de l'Accord de Paris sont en grand danger, c'est l'O.M.M. qui l'a dit récemment.

Cette situation dramatique appelle une adaptation réelle et urgente. Pourtant, que constatons-nous ? Des discours emplis de slogans creux, des opérations de communication sans lendemain et des polémiques qui divisent l'opinion au lieu de la mobiliser sur cet enjeu stratégique. Elles divisent l'opinion au lieu de la mobiliser sur les S.U.V., sur le périphérique et sur la Z.T.L.

Dans le fond, qu'en est-il de l'atteinte des objectifs louables du Plan Climat ? Votre action est-elle à la hauteur des enjeux ? Comment la Ville peut-elle espérer aménager 300 hectares d'espaces verts alors que, malgré une politique affichée comme volontariste, le 15e arrondissement, par exemple, dispose seulement de 2,7 mètres carrés d'espaces verts ouverts au public par habitant, loin des 10 mètres carrés recommandés par l'O.M.S. ?

Comment ambitionner de rénover 100 % des crèches et des écoles d'ici à 2050 alors que le programme des cours "Oasis" a pris un retard considérable ? On nous promettait, dans le 15e arrondissement, 60 cours par an. Seules sept ont été aménagées dans notre arrondissement en sept ans. Pire encore, vous avez initié et poursuivi, contre l'avis de tous, des projets en contradiction béante avec les engagements du P.L.U.

Vous êtes, Madame la Maire, celle qui aura construit la tour Triangle : 15.000 tonnes de béton, une hérésie écologique. Vous resterez également celle qui aura bétonné Paris comme jamais, avec 3 millions de mètres carrés construits. Faute de moyens, l'action concrète de la Ville de Paris est toujours restée bien en deçà des promesses, et l'absence de plan de financement clair compromet gravement la faisabilité des objectifs de ce Plan Climat.

L'endettement croissant et la réduction des investissements en 2025 menacent de bloquer les actions nécessaires. En effet, comment financer ce Plan Climat alors qu'il suppose de trouver 500 millions d'euros supplémentaires chaque année ? Ce déficit d'investissement est considérable. Si nous voulons sérieusement atteindre nos objectifs environnementaux, il faudra diminuer les dépenses de fonctionnement, qui explosent depuis des années et étouffent la capacité de la Ville à financer ses projets.

Vous n'avez pas les moyens de vos ambitions. Avec 150 millions d'euros de baisses d'investissement, des dépenses de personnel qui augmentent depuis 11 ans de 60 millions d'euros, une dette de plus de 9 milliards d'euros et 225 millions d'euros de charges de la dette, comment donc tenir, Madame la Maire, de tels objectifs ?

Dans le 15e arrondissement, avec Philippe GOUJON, nous avons été aux premières loges pour constater ces incohérences. C'est sans vous que nous avons dû avancer pour montrer qu'un autre chemin est possible, un chemin fondé sur des résultats tangibles, et non sur de la simple communication. Nous avons lancé le dispositif "Smart Lightning", permettant une gestion raisonnée et optimisée de l'éclairage public pour réduire la consommation énergétique.

Nous promovons également la rénovation thermique des bâtiments, en informant les habitants sur les dispositifs nationaux tels que "MaPrimeRénov". Nous avons également mis en place des actions concrètes pour végétaliser durablement notre arrondissement, en concertation avec les habitants.

Toujours dans le 15e arrondissement, nous expérimentons des toitures végétalisées pour améliorer le confort thermique et limiter l'impact des îlots de chaleur, comme le bitume anti-îlot de chaleur et anti-bruit sur la chaussée. Pourquoi ne pas généraliser cette approche à l'échelle de Paris ?

Surtout, pourquoi ne pas investir dans la formation des agents de la Ville pour qu'ils deviennent des acteurs pleinement compétents des transitions environnementales ? Il est également temps de réduire les dépenses inutiles pour réorienter ces ressources vers les projets prioritaires : la rénovation thermique des bâtiments municipaux, trop

souvent négligés, l'amélioration du réseau de collecte des eaux pluviales pour faire face aux pluies extrêmes et aux risques d'inondations, et la végétalisation des espaces publics pour répondre aux attentes des Parisiens en matière de qualité de vie.

Enfin, Madame la Maire, il est urgent de changer de paradigme. L'écologie ne peut être crédible que si elle est responsable. Nous devons mettre un terme à une gestion budgétaire qui accumule les déficits et hypothèque l'avenir. Ce sont les Parisiens qui paient aujourd'hui le prix de ces choix.

Choisissons l'écologie de la vérité, des résultats et de la responsabilité. Paris et ses habitants le méritent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, parmi les 854 villes étudiées par la revue scientifique "The Lancet", Paris est la ville qui présente la plus forte surmortalité liée à la chaleur. Deuxième mauvaise nouvelle : nous avons probablement dépassé, cette année, la barre fatidique d'un réchauffement à plus de 1,5 °C au-dessus de la période préindustrielle. Voilà l'urgence climatique à laquelle nous devons faire face et la raison pour laquelle Paris, le cœur de la plus grande métropole française, doit contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et répondre aux enjeux de justice climatique.

Ce Plan Climat, par ses objectifs affichés et ses mesures prises, semble prendre la mesure de l'urgence : faire plus vite, faire plus local et faire plus juste. En effet, ce sont les plus pauvres et les habitants des quartiers populaires qui sont en première ligne. Oui, les objectifs que se donne ce Plan Climat sont ambitieux, notamment sur les 300 hectares supplémentaires d'espaces verts - reste à savoir comment la Ville va réussir à le faire - ou le "zéro reste à charge", parce qu'il y a un véritable enjeu de justice climatique.

Cependant, j'ai encore quelques doutes, notamment sur les moyens, avec 500 millions d'euros par an d'ici à 2050. Au regard du désengagement de l'Etat, il est légitime de douter de ce que pourra financer la Ville sans faire des choix radicaux en matière budgétaire. Sur cela, je tiens à répondre à David ALPHAND : un Plan Climat efficace, cela ne peut qu'être idéologique, tout comme vos propositions le sont également.

Sur la démocratie et la capacité à entraîner la population, en particulier les catégories populaires, il y a un véritable défi. Il y a une urgence de justice climatique, mais également de démocratie climatique. L'extrême droite se nourrit du climato-scepticisme, avec cette idée que tout ce qui est fait sur le climat est fait contre le peuple et contre les catégories populaires. Sur ce point, il est crucial d'agir pour que le climat ne soit pas perçu comme une affaire de "bobos".

Malgré mes réserves, je salue le travail effectué et l'ambition affichée, et je voterai pour.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Véronique BALDINI pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce Plan Climat n'est malheureusement là que pour mettre de la poudre aux yeux des Parisiens. Les objectifs affichés sont certes louables, mais, l'enfer étant pavé de bonnes intentions, la méthode que vous employez derrière ce noble combat interroge.

Dans votre monde, le combat climatique semble rimer avec combat idéologique. Les promesses sont faites pour vendre du rêve. Vous nous vendez 170.000 arbres en six ans, soit l'équivalent de la surface du 17^e arrondissement lorsqu'ils sont matures. Vous nous dites ouvrir 300 hectares d'espaces verts : c'est l'équivalent de 12 fois les Buttes-Chaumont. La liste est trop longue pour être dite ici.

Ce Plan Climat, c'est uniquement une "doxa" que vous développez. Je prends pour exemple la question des mobilités. Vous ne cherchez qu'une chose : opposer les uns aux autres. Vous prenez les piétons, les cyclistes, les familles, les P.M.R., les trottinettes, les automobilistes et les motards, et vous les faites se battre en pleine ville comme des gladiateurs au temps des Romains. Comme à l'époque, personne n'en ressort gagnant ni libre. Vous défendez uniquement la ville dont vous rêvez et celle dont rêvent quelques privilégiés. Toutefois, elle est le cauchemar de nombreux autres, qui fuient Paris face à tant de haine idéologisée. Ainsi, 132.845 Parisiens sont partis depuis 2014.

"Quid" de l'environnement dans tout cela ? Les véhicules électriques sont sacrifiés, au même titre que les autres. Avec le boulevard périphérique, vous étranglez les villes de la proche banlieue et vous érigez une muraille autour de Paris.

Le groupe Changer Paris porte de nombreuses propositions encore, comme favoriser l'implantation des véhicules électriques, ce qui limiterait l'usage des thermiques et réduirait la pollution. Nous proposons également de travailler avec les autres collectivités pour adapter le boulevard périphérique. Valérie PÉCRESSE est prête à financer 50 % des enrobés phoniques : cela mérite d'être étudié. Mais, rien n'y fait. Votre idéologie va à l'encontre même d'une valeur cardinale de notre République : la liberté. Progressivement, vous privez les Parisiens, sur tous les sujets, de leur choix de vie le plus élémentaire : se déplacer, consommer, s'amuser ou faire grandir leurs enfants.

Cette idéologie transparait jusque dans les moindres détails de ce plan. Tous les groupes de ce Conseil ont passé de longs mois à "plancher" sur les bois de Boulogne et de Vincennes. Notre groupe Changer Paris était à l'initiative de la M.I.E. sur les bois. Par leur nature et leur rôle, ces bois sont de précieux alliés dans l'adaptation de Paris. Nous avons trouvé des propositions communes à tous les participants de cette M.I.E. La moindre des choses aurait été de les intégrer à ce Plan Climat pour faire réellement avancer les choses à Paris. C'est dommage.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à François DAGNAUD pour le groupe Paris en commun.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce Plan Climat a pour ambition de doter Paris d'un logiciel capable de faire face aux dérèglements climatiques en cours, mais également de les limiter au maximum. Vous me permettrez cette formule : "En matière de construction, les promesses s'envolent, mais le bâti reste".

Je profiterai de ce débat pour illustrer, avec un exemple concret, ce que nous voulons faire avec ce Plan Climat - ce que nous faisons d'ailleurs déjà. La médiathèque James Baldwin et la Maison des réfugiés, ouvertes au public cet été dans le 19^e arrondissement, témoignent, par anticipation, de cette nouvelle façon de faire la ville qu'engagent, de manière cohérente et complémentaire, le Plan Climat et le P.L.U. bioclimatique.

Tout d'abord, il s'agit d'un bâtiment pensé et conçu sous le sceau de la sobriété écologique. La facilité aurait été de démolir les bâtiments de l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré pour reconstruire sur le site. Nous avons fait le choix contraire - et fondateur - de conserver les bâtiments existants pour les reconvertir et les transformer. C'était un choix contraignant, car il fallait s'adapter à une structure pensée pour d'autres usages. C'était surtout une invitation à redécouvrir les atouts d'un bâti qui avait le mérite d'être là.

En ne démolissant pas et en réutilisant l'existant, ce sont des déchets et du carbone qui ont été évités, avec "zéro béton" ajouté. Néanmoins, c'est surtout un nouveau regard sur le bâti existant que nous avons privilégié. Les deux bâtiments en béton ont été reconvertis et isolés par l'extérieur, liés par un bâtiment neuf en bois et en matériaux ressourcés, avec un mur en terre crue qui permet de réguler l'hygrométrie et la température tout au long de l'année.

J'en profite pour rendre hommage, ici, à Nicolas MIESSNER, architecte associé à l'autre architecte Philippe MADEC, pour les murs en terre crue coulés de la médiathèque. C'était l'un des nouveaux pionniers de ce matériau en France. Il nous a subitement quittés l'an dernier durant le chantier. Il consacrait son travail à redécouvrir les vertus des murs en terre crue : matière abondante, locale, sobre, très bas-carbone et aux immenses qualités constructives. Le résultat est là et contribuera à promouvoir cette technique constructive particulièrement vertueuse.

Ensuite, si la construction a cherché à être la plus écologique possible, son utilisation le sera également, notamment grâce à des matériaux de construction dotés d'une grande inertie thermique, mais également par le développement de réseaux vertueux et innovants. Les apports de lumière ont été repensés pour maximiser la luminosité et la chaleur, réduisant ainsi la dépense énergétique supplémentaire.

Le reste du chauffage du bâtiment est garanti par le réseau de chaleur C.P.C.U., produit à 53 % à partir d'énergies renouvelables. Le bâtiment offre également 4.000 mètres carrés de jardins accessibles au public, au cœur d'un quartier encore trop minéral. La climatisation est une climatisation naturelle, reposant sur un savoir-faire oublié qui permet de maintenir la fraîcheur en été et la douceur l'hiver, sans les inconvénients de la climatisation industrielle qui chauffe la ville.

Toutes ces innovations ont été rendues possibles grâce au soutien constant de la Ville de Paris. Tout au long du chantier, des visites d'architectes enthousiastes se sont succédées, parfois avec des visiteurs venus de très loin - preuve que l'investissement public peut être un véritable moteur pour développer de nouvelles manières de construire. Le résultat de ce travail est simple : un bâtiment très agréable et particulièrement beau.

J'ajouterai un dernier point qui nous tient à cœur dans ce Plan Climat, et je salue la volonté de Dan LERT et de la Maire de Paris sur ces enjeux : en faisant le choix de lier culture, solidarité et écologie au cœur du quartier populaire de la place des Fêtes, nous revendiquons et prouvons, par l'exemple, que l'ambition écologique est indissociable de l'ambition sociale.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Alexandre FLORENTIN pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il existe trois types de politiques climatiques.

La première, baisser les émissions de gaz à effet de serre, que nous aurions dû entreprendre dès les années 1970. La deuxième, adapter la ville à un climat qui change, que nous aurions dû commencer dès les années 2000. Maintenant, nous allons devoir gérer une crise permanente, car nous venons de dépasser les +1,5 °C, ainsi que tant d'autres limites. Ce troisième point était l'objet du Plan "Résilience" d'hier.

Or, +1,5 °C était le premier seuil d'alerte donné par les scientifiques. C'est deux fois plus de chances d'avoir des événements comme ceux, tragiques, que nous avons connus à Valence. Tout ceci était écrit et décrit par les écologistes scientifiques et politiques, sous les moqueries des droites, des centristes, et, jusqu'à récemment, des gauches - mais uniquement au niveau national.

Ce Plan Climat est le meilleur que je n'aie jamais lu. J'entends des critiques à droite, mais je n'ai encore jamais vu un Plan Climat à la hauteur venant de villes dirigées par la droite. Cela dit, je me tiens à votre disposition si vous en avez. J'en profite pour féliciter toutes les équipes impliquées, notamment à la DTEC, François CROQUETTE, Pauline LAVAUD, et tout particulièrement Yann FRANÇOISE, qui, depuis tant d'années, avec leurs équipes, ne ménagent pas leurs efforts.

Ce Plan Climat et les quatre plans votés à ce Conseil consacrent la pensée écologiste. Ils donnent raison à tous nos combats. Si vous voulez savoir ce que doit faire la Ville de Paris, écoutez ce que dit la pensée écologiste. D'ailleurs, Monsieur ALPHAND, vous avez invité Jean-Marc JANCOVICI à l'un de vos séminaires. Peut-être devriez-vous le réinviter. Vous entendriez alors trois éléments-clés pour la suite : résilience et adaptation, décroissance et exemplarité.

Résilience et adaptation, je ne reviens pas dessus, puisque tout le monde parle de la Mission "Paris à 50 °C", reprise dans son intégralité au travers des quatre plans. C'est une magnifique victoire collective. En revanche, résilience et adaptation ne peuvent pas être notre seule réponse.

La décroissance, maintenant. A Paris, cela inclut plus de vélos et une meilleure qualité de l'air - une magnifique victoire en cours. Cette décroissance passe aussi par un autre chantier, enfin esquissé dans ce Plan Climat, pour la première fois, dans la ville la plus touristique au monde : anticiper la baisse du trafic aérien et préparer notre tissu économique.

J'en viens alors à faire le lien avec l'exemplarité. Madame la Maire, lors de notre dernier échange dans cette configuration, vous avez reconnu qu'il allait falloir nous attaquer au sujet de l'aérien. Des études montrent que, sur tous les sujets de transition, et particulièrement sur celui de l'aérien, l'exemplarité est indispensable.

Madame HIDALGO, vous faites preuve d'un courage incroyable sur tous les sujets écologiques. Vous êtes de tous les combats et faites ce que vous dites. Je vous en conjure, prenez l'engagement - pas seulement pour vous, mais également pour l'Exécutif - de baisser l'empreinte carbone des déplacements professionnels aériens de l'Exécutif et de le communiquer. Baisser, cela ne signifie pas atteindre zéro, mais montrer l'exemple. Ce serait une très belle cerise sur un gâteau déjà très beau.

Dans cette ambiance morose, avec une énième COP de la honte et des alliés qui se perdent, ce plan est un phare dans la nuit. Bravo, Dan, et à tes équipes. Le chemin va être long, mais, au moins, il est éclairé.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Alix BOUGERET pour le groupe Union Capitale.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Dans le prolongement de l'intervention de ma collègue Agnès EVREN, je voudrais revenir sur quelques éléments du Plan Climat, au-delà des annonces et des plans de communication, en évoquant certains axes précis qu'il nous paraît pertinent de rappeler avec pragmatisme pour les Parisiens. Vous l'aurez compris, nous sommes pour le moins circonspects quant à vos capacités à mettre en œuvre vos grandes annonces au regard des finances de la Ville de Paris.

Cinq axes prioritaires, à l'image de ce qui est porté dans le 17^e arrondissement et repris dans le vœu rattaché relatif à son volet local. Je citerai seulement quelques exemples, car je sais que vous en avez pris connaissance avec attention, et je vous en remercie.

Les mobilités, notamment la réalisation de pistes cyclables : nous en avons parlé hier, et contrairement aux sous-entendus caricaturaux sur d'hypothétiques objections des élus de la droite dans cet hémicycle, nous accompagnons la réalisation de tels équipements, conscients de la nécessité de sécuriser les trajets des cyclistes dans un environnement souvent accidentogène. Ainsi, 51 kilomètres de voies cyclables ont été réalisés dans le 17^e arrondissement, de manière accompagnée et concertée par un comité "Vélo" mis en place par Geoffroy BOULARD.

Je sais que c'est également le cas dans le 15e arrondissement avec Philippe GOUJON, car cela se concerte et se travaille, tout comme les piétonnalisations de rues que nous portons. Cela ne se fait pas sans les riverains et contre les usagers.

En matière de mobilité, l'innovation doit être au service de la qualité de vie des Parisiens. Geoffroy BOULARD et Paul HATTE ont ainsi mis en place un projet "Open Batignolles", un système connecté de capteurs destiné à diminuer le temps pour les automobilistes de trouver une place de stationnement, et ainsi moins polluer en roulant inutilement. Là encore, la Ville doit pouvoir nous accompagner dans cette démarche innovante, et pourquoi ne pas la généraliser ?

Autre axe, l'adaptation du bâti au changement climatique. Nous savons combien le bâti est une source lourde de pollution et combien il alourdit le bilan carbone de la Ville. La rénovation thermique des logements, notamment des ensembles sociaux de la Ville de Paris, mais également des équipements municipaux, doit être une priorité. Les bailleurs ponctionnés manquent de financements pour entretenir et rénover leur parc. Il en va pourtant du bilan carbone de la Ville de Paris, mais également du pouvoir d'achat des locataires. Ces bâtiments doivent également pouvoir être équipés de panneaux photovoltaïques, encore faudrait-il qu'ils soient branchés. Je vous invite à regarder du côté de l'écoquartier Clichy-Batignolles, un formidable poumon vert de l'Ouest parisien, certes, mais qui manque de pistes cyclables, qui n'a plus de collecte pneumatique des déchets et dont la plupart des panneaux photovoltaïques ne sont pas branchés au réseau.

Troisième axe, la préservation de la biodiversité et la création d'espaces verts. Nous avons, dans le 17e arrondissement, la chance d'avoir le parc Martin Luther-King. C'est une attente forte des Parisiens. Nous aurons prochainement l'ouverture du square Pierre Demours, tout comme la création d'espaces canins et d'autres lieux de respiration. Nous engageons les travaux du huitième et atteindrons les objectifs fixés par quartier, comme le maire s'y était engagé. Néanmoins, nous pouvons regretter que les crédits "Embellir votre quartier" ne soient pas au rendez-vous en cette fin de mandature pour poursuivre la création d'espaces verts. Dans trois quartiers, nous aurions encore pu engager beaucoup de travaux en ce sens, travaux pour lesquels les habitants avaient pourtant travaillé.

Le vœu relatif au volet local du Plan Climat du 17e arrondissement revient également sur des actions engagées et à venir en matière d'alimentation durable et locale, avec une montée en puissance de la part de "bio" dans nos cantines pour atteindre 60 % de produits labellisés et 30 % de "bio". Nous devons aller encore plus loin : nos caisses des écoles travaillent en ce sens.

Enfin, dernier axe : la réduction des déchets, le développement de l'économie sociale et solidaire, et la sensibilisation aux bons gestes, notamment pour les plus jeunes, car c'est l'avenir. Nous développons, dans le 17e arrondissement, le passeport du civisme dans nos écoles. Il est déployé dans de nombreuses communes de France. C'est un outil utile, peu coûteux et pratique, et surtout plein d'avenir. Nous pouvons regretter que les autres arrondissements ne nous suivent pas, comme avec les nettoyages participatifs, par exemple. Avec l'heure civique, voilà des mesures concrètes, financées, finançables et efficaces.

Je ne serai pas plus longue, puisque le vœu relatif au Plan local du 17e arrondissement est assez détaillé. Il revient sur des actions concrètes en matière de lutte contre le changement climatique, à l'échelle locale, car c'est aussi là que nous agissons. Autant d'exemples qui illustrent, comme l'a fait ma collègue Agnès EVREN, notre volonté, au groupe Union Capitale, d'accompagner la lutte contre le changement climatique, loin des grandes caricatures dans lesquelles certains, encore, il y a peu, voulaient enfermer les rangs de la droite de cet hémicycle.

Nous serons au rendez-vous avec pragmatisme pour une transformation durable et financée de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à René-François BERNARD pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Madame la Maire, mes chers collègues,

Adapter Paris dans une démarche vertueuse passe irrémédiablement par la question de notre gestion des ressources et de notre nature. Il est plus que jamais nécessaire d'offrir à Paris une trajectoire lui assurant un modèle plus propre et une souveraineté accrue en la matière. C'est tout l'enjeu du sujet que nous suivons, comme le lait sur le feu, au groupe Changer Paris, comme le renouvellement de la concession du C.P.C.U.

Sur ce sujet, comme sur les autres, il convient de tendre vers deux objectifs : décarboner et économiser. La décarbonation de notre "mix" énergétique ne peut passer que par sa diversification. C'est pour cela qu'il nous apparaît irréaliste, et nous rejoignons nos collègues communistes et l'intervention de Raphaëlle PRIMET, de continuer à vouloir écarter l'énergie nucléaire de nos possibilités. Cet acharnement idéologique a tellement coûté à notre voisin, l'Allemagne.

Par ailleurs, la maîtrise de la consommation énergétique de nos bâtiments est indispensable. Sur l'énergie comme sur l'eau, ces deux aspects sont indissociables et font l'objet de propositions portées par mon groupe, qui privilégie l'usage de l'eau non potable dans notre ville et insiste sur la récupération des eaux pluviales à usage

domestique par nos immeubles. Voici une disposition à mettre en avant dans le P.L.U.b sous forme réglementaire : la récupération des eaux pluviales sur les toits et du ruissellement dans les cours minérales.

Ce paradigme s'applique également à la question des arbres. Parmi ceux-ci, certains font trop souvent l'objet de sur-sollicitations qui viennent endommager leur nature. Je pense notamment au Champ-de-Mars, où l'intense répétition d'événements a eu raison des pelouses et de certains arbres, dégradant l'aspect général du site. Nous devons trouver le juste équilibre entre la préservation de nos espaces verts et leur intégration paysagère dans la vie de nos quartiers.

Nous étions intervenus, l'an dernier, sur le volet local du Plan Climat en dénonçant un travail hors sol, déconnecté des services déconcentrés de nos arrondissements. Nous nous félicitons que cette déclinaison apparaisse désormais et remercions Dan LERT d'avoir intégré les évolutions de notre arrondissement sous forme d'amendements.

Néanmoins, c'est en termes d'ambition pour une écologie urbaine que le compte n'y est pas. En effet, si mes collègues ont insisté sur le défaut d'indicateurs de ce plan ne permettant pas un contrôle précis des résultats, c'est l'exercice lui-même qui conduit à présenter un rapport à l'aspect figé dans un processus annuel. C'est inhérent au cadre réglementaire. Ce que nous sommes en droit d'attendre d'une vraie ambition, c'est une vision dynamique du plan permettant de mesurer la progression des facteurs au regard du climat, tenant également compte du contexte extérieur, météorologique et des aspects humains.

Je saisis l'exemple des arbres, qui me paraît illustrer mon propos. En effet, entre l'abattage d'un arbre atteint de pathologie et la replantation - "à la Sainte-Catherine, tout bois prend racine" -, il y a, d'une année à l'autre, une zone grise qui désespère nos riverains et pèse lourd sur l'indice de canopée.

Ainsi, nous voterions un plan inspiré du terrain, une approche dynamique qui porterait la marque d'une véritable ambition pour le climat, incarnant une vision prospective pour les générations futures.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Florian SITBON pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, à l'heure où le changement climatique bouleverse notre quotidien - nous le voyons à Valence, mais également en France -, le Plan Climat 2024-2030 constitue une réponse ambitieuse et indispensable pour que Paris reste habitable, même face à des vagues de chaleur qui pourraient atteindre 50 °C dans les décennies à venir. Ces prévisions nous obligent à agir vite et fort, et ce plan trace une voie claire vers un Paris capable de s'adapter tout en réduisant son empreinte carbone.

Préparer Paris à 50 °C, c'est protéger les plus vulnérables. En effet, ce plan met l'accent sur les quartiers populaires, où les inégalités sociales amplifient les injustices climatiques. Avec des îlots de fraîcheur accessibles en moins de sept minutes, des logements mieux isolés et un Plan "Grand chaud" pour les personnes à la rue, il s'agit de garantir que chacun puisse vivre dignement dans une capitale en transformation.

Préparer Paris à 50 °C, c'est réinventer l'espace urbain, ou devrais-je dire continuer de le réinventer, puisque c'est déjà ce que nous faisons depuis dix ans. De ville avec des jardins, nous passerons - c'est l'ambition - à une ville-jardin. Avec 300 hectares d'espaces verts, 170.000 arbres supplémentaires, ainsi que des murs et des toits végétalisés, nous faisons du végétal un allié incontournable face à la chaleur. Cet objectif s'accompagne d'une désimperméabilisation massive pour lutter contre les îlots de chaleur urbains. La désimperméabilisation concerne à la fois les sols, mais aussi la récupération des eaux de pluie des toits.

Préparer Paris à 50 °C, c'est aussi transformer nos modes de vie : massifier la rénovation thermique, mettre fin aux énergies fossiles dans les équipements publics, développer les énergies renouvelables et convertir 60.000 places de stationnement en espaces dédiés aux piétons. La nature illustre notre engagement pour un Paris résilient, plus sobre et plus durable.

Toutefois, il y a énormément de contradictions et d'hypocrisie dans la position de la droite parisienne sur la question. Ne vous en déplaise, Madame BOUGERET, il ne s'agit pas de caricature, mais de réelles contradictions. Vous affirmez que ce plan nécessaire n'est pas assez financé, tout en soutenant un Gouvernement qui coupe le Fonds vert, réduit "MaPrimeRénov'" et prive les villes de moyens financiers, nous empêchant d'aller encore plus loin, plus rapidement, sur ce sujet crucial.

C'est une contradiction que vous devez regarder en face. Vous devez cesser d'être dans ce double discours, ou alors accepter que cela relève d'une forme d'hypocrisie. Vous prétendez avoir pris conscience de l'urgence, mais vous vous opposez systématiquement à la réduction de la place de la voiture. Voilà des années que nous observons cette attitude. Nous regrettons de devoir répéter inlassablement la même chose dans cette Assemblée, mais c'est systématique...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, je ne crois pas que nous vous ayons interrompu.

Respectez l'orateur !

M. Florian SITBON. - Etes-vous un grossier personnage, Monsieur le Maire ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, tout le monde se calme et laisse parler l'orateur.

M. Florian SITBON. - Je reprendrai le fond, Madame la Maire, car c'est plus important que les vociférations, merci.

Vous dites avoir pris conscience de l'urgence, mais vous vous opposez systématiquement à la réduction de la place de la voiture, par exemple avec le projet de la Tour Eiffel ou de la place du Trocadéro. Quand nous faisons une piste cyclable ou lorsque nous parlons des voies sur berges, comme par hasard, vous vous y opposez systématiquement. Que n'a-t-on pas entendu ! Nous vous ressortirons les archives si vous avez oublié. Tant mieux, cela veut dire qu'idéologiquement, nous avons gagné. Cela veut dire que vous savez qu'il faut réduire la place de la voiture. Nous, nous le savons depuis longtemps. Vous, vous avez mis du temps à le reconnaître et peinez peu à le mettre en application, mais nous allons vous aider.

Vous voulez que nous ayons une vision réaliste, Monsieur ALPHAND, mais vous avez des œillères, vous niez la réalité. La réalité, c'est que Paris a évolué depuis 10 ans. La pollution a diminué avec la baisse de la place de la voiture. J'entendais hier une élue de droite qui disait qu'il n'y a pas assez de capteurs, mais nous allons en mettre plus, si cela vous rassure. Nous constaterons alors les choses ensemble, comme les Parisiens le constatent, y compris ceux qui n'étaient pas de notre camp.

La réalité, c'est qu'il y a plus de 200 "rues aux écoles" à Paris. Des parents et des habitants de tous bords reconnaissent que c'est un changement incroyable de la ville : une végétalisation et des espaces de respiration dans une ville trop bitumée, abîmée et "saccagée" par la voiture - c'est un mot que vous aimez bien.

La réalité, c'est que les aides "CoprOasis" et "Eco-rénovons Paris+" vont au-delà des prérogatives d'une ville et que nous les mettons en place. Bientôt, la transformation du périphérique en un boulevard urbain, ce sera réellement une réalité.

Je suis obligé de revenir sur le 15e arrondissement. Madame BOUGERET, peut-être que, dans le 17e arrondissement, vous avez un comité "Vélo", mais dans le 15e, il s'est réuni pour la dernière fois il y a trois ans, avec quatre ou cinq habitants. Je ne connais pas la situation du 17e arrondissement. C'est peut-être mieux, mais, dans mon arrondissement, il y a encore beaucoup de progrès à faire.

Madame EVREN, vous parlez du 15e arrondissement. Vous savez que c'est un arrondissement que j'aime, comme vous, mais je voudrais qu'il évolue autant que Paris, vertueusement. Il y a un peu de "greenwashing" et d'hypocrisie. Vous dites que vous faites le dispositif "Smart Lightning", avec des luminaires qui varient en fonction de la luminosité dans les rues. C'est bien, mais nous faisons nombre d'autres choses plus importantes. Vous dites que vous faites tout cela, mais c'est la ville qui le fait - il faut toujours le rappeler.

Alors, travaillons ensemble ! Quelles sont vos propositions de rues aux écoles dans le 15e arrondissement ? Il y en a 12 qui se battent en duel, dont une réellement végétalisée. Je suis prêt à ce que nous en fassions davantage, et je vous dis "chiche".

Quelles sont vos propositions pour la Caisse des écoles ? Dans le 15e arrondissement, l'on sert des fromages sous nourriture plastique et, dans le comité de gestion, une personnalité qualifiée nie le rapport du G.I.E.C. Cela figure dans les procès-verbaux.

Quelles sont vos propositions de végétalisation ? Vous dites qu'il n'y en a pas assez, mais "chiche" : végétalisons le 15e arrondissement, faisons-le ensemble !

Quelles sont vos propositions de grand cœur piéton ? Je vous dis "chiche", Madame EVREN. Travaillons ensemble à un grand cœur piéton et végétalisé dans le 15e arrondissement.

Chiche ?

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Chloé SAGASPE pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

"Le pétrole et le gaz sont des cadeaux de Dieu". Voilà les mots du Président de l'Azerbaïdjan à la COP 29, qui se déroule en ce moment même dans un pétro-état où les droits humains sont bafoués. "Breaking news" : il n'y aura pas de transition juste et verte sans sortie des énergies fossiles, qui sont la principale cause du dérèglement climatique.

Alors que la précédente COP s'achevait pourtant sur une victoire pour les acteurs de la transition climatique, avec un accord pour s'éloigner des énergies fossiles, près de 1.800 lobbyistes fossiles y sont aujourd'hui accrédités.

Ils ont reçu plus de laissez-passer pour cette COP de la honte que l'ensemble des délégués des 10 pays les plus vulnérables au changement climatique.

A l'heure de la réélection d'un climato-sceptique à la tête de la première puissance mondiale - certainement la pire nouvelle climatique de l'année -, même le P.D.G. de TotalEnergies a appelé Donald TRUMP à tenir ses engagements sur le climat. C'est dire.

A l'heure où l'Etat veut déterrer du pétrole à nos portes en rouvrant des forages pétroliers à Nonville et où le Gouvernement sacrifie la transition énergétique sur l'autel de la dette dans ce nouveau projet de loi de finances, la tentation serait grande de baisser les bras. Mais non. L'heure n'est certainement pas à la résignation, encore moins à la politique des petits pas, mais bel et bien à l'action. En effet, on ne négocie pas avec le climat.

Alors que les catastrophes climatiques s'enchaînent un peu partout, notre nouveau Premier Ministre a annoncé, dans son discours de politique générale, cinq grands chantiers prioritaires. Tenez-vous bien : le climat n'y figure pas. Cela devrait pourtant être le chantier prioritaire.

Pour la première fois, un chef de gouvernement français vient d'ailleurs de remettre en cause le "Green Deal" européen en voulant "simplifier", dit-il, les réglementations environnementales comme la directive sur le "reporting". Ce sont donc deux visions du monde qui s'affrontent ici : d'un côté, celle des défenseurs d'un ancien monde biberonné aux énergies fossiles ; de l'autre, celle des bâtisseurs d'un monde d'après, décarboné, qui fait de la lutte contre les inégalités la boussole de son action. Je vous laisse aisément deviner de quel côté nous, écologistes, nous situons.

L'arme de la communication gouvernementale ne saurait pas cacher les renoncements du Gouvernement en matière d'action - ou plutôt d'inaction - climatique, comme en témoignent les réductions des budgets liés à la transition écologique, alors que les collectivités sont en première ligne pour faire face. Pour cette raison, avec plus de 600 élus locaux, nous nous sommes élevés d'une seule et même voix contre la coupe budgétaire du Fonds vert annoncée dans ce budget. Monsieur ALPHAND, avant de venir avec votre cravate verte nous donner des leçons budgétaires climatiques à Paris, cessez donc de réduire les budgets au niveau national.

En effet, à Paris, nous n'avons pas attendu. Nous agissons depuis maintenant plus de 15 ans. Nous avons été pionniers en adoptant le premier Plan Climat dès 2007 et, en avril dernier, le directeur exécutif du C40 a écrit à la Maire de Paris pour souligner que le projet de plan Climat devenait ainsi le premier Plan Climat conforme aux recommandations du G.I.E.C.

J'ignore pour vous, mais ma boîte électronique, hier, a explosé de bon matin. Qu'y vois-je ? Une multitude d'amendements. Vous parlez de bétonisation, de bétonisation artificielle, mais encore d'affichages déposés par la droite - ou devrais-je dire "les droites", qui se sentent désormais investies d'une soudaine expertise sur l'écologie, plus "écolos" que les "écolos".

Dan, peut-être aurions-nous dû intégrer une mesure sur l'empreinte carbone de nos courriels dans le Plan Climat...

Laissez finir les intervenants, vous avez assez vociféré !

Nous pouvons au moins vous reconnaître un mérite : vous recyclez certains de vos amendements et pratiquez donc l'économie circulaire, mais certains valent le détour.

Morceaux choisis.

Vous annoncez clairement la couleur quand vous dites vouloir supprimer la sous-partie "Plaidoyer des énergies fossiles". Vous voulez mettre en place un guichet unique sur la rénovation énergétique, alors qu'il existe déjà : cela s'appelle l'Agence parisienne pour le climat. Vous confondez tous les plans en portant des amendements sur la santé environnementale, alors que nous avons adopté, hier, un plan sur le sujet. Vous semblez également découvrir qu'il existe un Observatoire sur la santé environnementale à Paris.

Vous voulez encore éclipser la question des inégalités de genre face aux conséquences du changement climatique. Là, les bras m'en tombent. Vous prétendez aussi vouloir accompagner l'essor des véhicules électriques. Néanmoins, dans le même temps, vous réduisez le budget pour l'achat de véhicules propres et supprimez la prime à la conversion dans le nouveau projet de loi de finances.

Nous, à Paris, nous ne vous avons pas attendus pour porter des mesures radicales, et ce, avec constance et ténacité. J'ai bien écouté vos arguments hier, lors du débat budgétaire ou sur le Plan "Résilience". Or, répéter des mensonges n'en fait pas pour autant des vérités. Vous participez à la "trumpisation" du débat, mais j'aimerais vous rappeler que nous ne sommes ni dans un "talk-show" à l'américaine ni dans "Game of Thrones".

Nous parlons ici de l'habitabilité de notre planète et de notre ville, ni plus ni moins, et les Parisiens méritent mieux. En effet, nous ne pouvons pas ignorer la menace qui est sous nos yeux. "Winter is coming", puisque derrière cette phrase devenue mythique se cache un message politique, selon son auteur : elle est une métaphore de la menace grandissante du réchauffement climatique.

Nous nous attelons, à Paris, à en faire le chantier prioritaire avec l'adoption de ce nouveau Plan Climat. Je remercie Dan LERT et les équipes de la DTEC pour ce Plan Climat ambitieux, et vous irez justifier votre abstention auprès des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne enfin la parole à la dernière intervenante, Catherine IBLED, pour le groupe Union Capitale.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le Plan "Climat, air, énergie" 2024-2030, qui, s'il affiche des ambitions élevées sur le papier, montre en réalité des contradictions et des lacunes qui pourraient empêcher de répondre efficacement aux défis climatiques et environnementaux.

Paris est une ville extrêmement bétonnée et minérale. Ainsi, comment pouvez-vous prétendre végétaliser Paris tout en poursuivant une politique de bétonisation effrénée ? Par exemple, dans le 15^e arrondissement, la construction de la tour Triangle illustre cette incohérence, avec ses 180 mètres de haut et 15.000 tonnes de béton. C'est un projet qui va à l'encontre de tous les principes d'urbanisme durable que vous proposez dans le P.L.U. bioclimatique. Sous votre mandat, Madame la Maire, 3 millions de mètres carrés ont été construits, sacrifiant des sols qui auraient pu être rendus à la nature. Pourtant, face aux canicules et aux dérèglements climatiques qui frappent de plus en plus durement notre Capitale, il est urgent de renverser cette tendance en déminéralisant les espaces publics, en désimperméabilisant les sols et en renforçant les îlots de fraîcheur partout où cela est possible.

Venons-en au Plan "Arbres". Planter des arbres, c'est très bien, mais il faut aussi préserver ce qui existe déjà. C'est une nécessité. Il faut également que les plantations soient adaptées aux spécificités urbaines, qu'elles bénéficient de sols de qualité et d'un entretien adéquat. Trop souvent, nous constatons des taux de mortalité très élevés parmi les arbres plantés, faute de suivi rigoureux ou en raison de sols trop imperméables. Je rappelle qu'aujourd'hui, sur les 113.000 arbres plantés, 80 % l'ont été sur le périphérique et dans les bois. Parmi ceux plantés dans nos rues, la plupart sont des arbres qui mettront 20 à 30 ans pour pouvoir rafraîchir durablement notre ville, comme le fait un arbre mature.

Nous ne pouvons pas ignorer non plus le sort des bois de Boulogne et de Vincennes, qui ne sont pas de simples bois, mais des écosystèmes essentiels à la biodiversité et des remparts naturels contre le réchauffement climatique. Pourtant, leur rôle est constamment menacé par les coupes rases, la pollution, les dépôts sauvages et des événements qui les fragilisent. Leur préservation devrait donc être une priorité absolue, avec un statut de protection renforcé pour garantir leur pérennité. Ne rien faire, c'est laisser se dégrader ces poumons verts si précieux pour les Franciliens et les Parisiens.

Enfin, votre Plan Climat est louable, certes, mais il se heurte à un problème récurrent : l'absence de financements clairs et d'indicateurs de suivi. Vous annoncez des objectifs ambitieux, comme réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ou végétaliser 40 % de la ville d'ici à 2050, mais quels sont les moyens ? Un coût de 500 millions d'euros par an est annoncé pour ces actions. Pourtant, aucune stratégie n'est élaborée pour dégager ces ressources nécessaires. Vous voulez planter des arbres ? Alors une suggestion : arrêtez peut-être d'en couper. Par exemple, si vous supprimiez le journal de la Ville en format papier, vous pourriez éviter l'abattage de 45.000 arbres par an.

Nous déplorons également la communication, plus qu'une réelle stratégie pour une économie circulaire. Ainsi, en dépit de la loi "A.G.E.C.", la Ville collecte seulement 4.000 tonnes de biodéchets par an et ambitionne d'en collecter seulement 15.000 en 2024, soit une goutte d'eau comparée aux 300.000 tonnes annuelles de biodéchets produits par Paris.

Votre plan est sous-dimensionné. Madame la Maire, les défis sont immenses, mais les solutions existent. Cela nécessite un engagement sincère, établi sur des actions concrètes et des objectifs réalistes. Arrêtons de multiplier les projets de bétonisation qui vont à l'encontre des objectifs climatiques, et engagez-vous à financer réellement ces actions. Paris mérite une politique climatique et environnementale à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Au terme de ce débat, je donne la parole à Dan LERT, portant la parole de l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie l'ensemble des orateurs pour leurs interventions.

Nous examinons aujourd'hui le nouveau Plan Climat 2024-2030 ainsi que les nouveaux plans environnementaux de notre ville, dans un contexte particulièrement préoccupant de montée du climato-scepticisme.

Les négociations de la COP 29 piétinent à Bakou, capitale du pétrole et du gaz. Le retour de Donald TRUMP menace l'Accord de Paris, qui a fait la fierté de notre ville et reste la seule possibilité d'éviter une catastrophe globale.

Dans le même temps, nous voyons, partout dans le monde, la multiplication et l'intensification des catastrophes climatiques : les inondations dévastatrices à Valence, les pires de l'histoire moderne du pays, ou encore les pluies diluviennes au Sahel. Ces catastrophes interviennent dans un monde qui s'est réchauffé de seulement 1,5 °C. Or, nous sommes sur une trajectoire de +3 à +4 °C de réchauffement d'ici à la fin du siècle.

Ce contexte renforce plus que jamais notre détermination à agir avec les autres villes engagées dans la lutte contre le changement climatique. A Paris, les scientifiques du G.R.E.C. francilien, et notamment le climatologue Robert VAUTARD, que je remercie pour son travail, ont récemment publié une étude montrant que des pics de chaleur à 50 °C sont possibles dès 2050. L'étude souligne également que ces 50 °C sont encore évitables si nous parvenons à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

Ce Plan Climat 2030 vise à éviter les 50 °C à Paris, mais également à s'y préparer. Nous avons une responsabilité historique. Les décisions que nous prenons aujourd'hui détermineront le futur de Paris. L'enjeu de ce plan est de préserver l'habitabilité de Paris et de protéger l'ensemble des Parisiens. Nous devons accélérer l'adaptation de notre ville aux défis climatiques tout en renforçant la lutte contre le changement climatique. "Plus vite, plus local et plus juste" : tels sont les objectifs de ce nouveau Plan Climat, qui est le fruit d'une mobilisation exceptionnelle, impliquant l'Administration, les 17 mairies d'arrondissement, l'ensemble de l'Exécutif, des centaines d'entreprises et d'associations, ainsi que des milliers de Parisiens.

Ce nouveau Plan Climat, c'est celui de l'accélération de l'adaptation de notre ville aux effets du réchauffement climatique afin de protéger les habitants. A travers ce plan, nous sommes puissamment engagés dans la lutte contre l'effet d'îlots de chaleur urbains à Paris. Nous avons d'ailleurs repris la grande majorité des propositions de la Mission d'Information "Paris à 50 °C", dont je remercie son président, Alexandre FLORENTIN, et Maud LELIÈVRE, sa rapporteure, ainsi que les membres de la Mission pour leur contribution décisive au Plan Climat.

Face aux fortes chaleurs, Paris s'inspire des villes du Sud et fait le choix de la nature, de l'eau et de la sobriété - volets, ombrières, fontaines, places "oasis", toits blancs, baignades - plutôt que le mirage des climatiseurs et des "smart grids". Végétaliser et désimperméabiliser permettra de rafraîchir la ville, d'être plus résilients face aux inondations, d'atteindre 40 % d'espaces désimperméabilisés d'ici à 2050 et de faire de Paris une ville-éponge. En outre, 300 hectares d'espaces verts supplémentaires seront ouverts au public. Jamais Paris n'aura planté autant d'arbres depuis Haussmann. Des interventions auront également lieu dans toutes les écoles et les crèches d'ici à 2030 pour protéger les enfants de la chaleur. Un tableau de bord de la transition écologique sera mis en place pour suivre la mise en œuvre du Plan Climat.

Nous le savons, nous ne sommes pas tous égaux face aux conséquences du réchauffement climatique. Une étude de l'I.N.S.E.E. publiée récemment souligne que les ménages modestes sont les plus exposés aux effets de chaleur en ville. La protection des plus fragiles sera la boussole de l'action climatique à Paris pour protéger ceux qui sont en première ligne des effets désastreux du changement climatique : les personnes âgées, les personnes malades, les jeunes enfants, ceux qui vivent sous les toits dans des logements mal isolés, ceux qui ne partent pas en vacances ou ceux qui habitent près des axes routiers, extrêmement pollués. C'est en priorité pour eux que nous devons agir. C'est un enjeu de santé publique et de justice sociale. En effet, c'est bien l'absence d'écologie et l'inaction climatique qui sont punitives pour les personnes les plus précaires. Je pense notamment aux habitants du 19e arrondissement, à qui je dédie ce plan.

A la lecture des amendements de l'opposition municipale, je constate une nouvelle fois que, tandis que nous cherchons à faire de Paris une ville habitable, vivable et respirable pour tous, vous cherchez constamment à repousser l'action et à invoquer de faux prétextes pour vous opposer aux avancées écologiques que nous mettons en œuvre à Paris. Vous défendez sans cesse un projet injuste et rétrograde pour la Capitale. Votre position sur l'abaissement de la vitesse à 50 kilomètres par heure sur le périphérique en est une nouvelle illustration. Pourtant, nous observons déjà les effets bénéfiques sur le bruit et la pollution de l'air pour les 500.000 habitants vivant à proximité. Vous ne prenez pas le problème à la racine : le trafic automobile et le million de voitures qui circulent chaque jour sur le périphérique. Votre position consiste à maintenir le "tout voiture", en couvrant le périphérique et en balayant le problème sous le tapis.

Autre contradiction, vous proposez, dans un amendement, de faire de la prévention des maladies pulmonaires un axe de notre politique, tout en ne faisant rien pour réduire le trafic automobile, qui est à la base de cette pollution. En définitive, ce que vous proposez, c'est un écran de fumée qui masque votre soutien constant au lobby de l'automobile, au détriment de la santé des Parisiens. Quelle est la réalité aujourd'hui ? Une augmentation de 30 % des cas d'asthme chez les "gamins" vivant des deux côtés du périphérique et plus de 7.900 décès prématurés en Île-de-France chaque année. Voilà ce qui est punitif et antisocial. En 10 ans, nous avons réduit de 40 % la pollution de l'air et de 40 % le trafic automobile. Nous allons continuer avec la voie dédiée au co-voiturage et aux transports en commun sur le périphérique, avec la mise en place de la zone à trafic limité à Paris Centre et avec les rues aux écoles, qui continueront d'être piétonnisées et végétalisées dans la Capitale.

Mes chers collègues, la justice sociale est la boussole de l'action climatique de Paris. Voici quelques-unes des mesures emblématiques qui figureront dans le Plan Climat : un grand plan de rénovation des logements sociaux, avec 5.000 logements sociaux rénovés par an ; dans le parc privé, nous aiderons également les propriétaires très

modestes à isoler leurs logements en mettant en place un "zéro reste à charge" ; le Plan "Grand chaud" pour protéger les personnes vivant à la rue en cas de canicule extrême, l'augmentation des moyens dédiés à la lutte contre la précarité alimentaire et énergétique ; une alimentation durable et de qualité pour tous les enfants dans les cantines parisiennes ; la rénovation de toutes les écoles et les crèches, d'ici à 2050, pour protéger les enfants de la chaleur ; enfin, l'installation prioritaire de volets sur les équipements municipaux et les logements sociaux.

Eviter l'ingérable, c'est réduire les émissions de gaz à effet de serre, ici et maintenant. Ce Plan Climat est celui de l'accélération vers la neutralité carbone, de la sortie des énergies fossiles et du développement des énergies renouvelables. Oui, face au mirage du nucléaire, Paris s'engage pour 100 % d'énergies renouvelables dans la consommation en 2050, dont 20 % seront produites localement, notamment en installant 6.000 installations d'énergies renouvelables sur nos équipements municipaux.

Ce Plan Climat est aussi celui de la préservation des ressources. Face à une crise de l'eau sans précédent, Paris se fixe un objectif de réduction des prélèvements de 15 % d'ici à 2030. Nous demandons également au Gouvernement une protection beaucoup plus forte des captages d'eau potable, partout en France, face aux pollutions. Je vous rappelle que le Gouvernement a autorisé de nouveaux forages pétroliers à quelques centaines de mètres des captages stratégiques d'"Eau de Paris" qui alimentent 180.000 Parisiens en eau potable. Je sais pouvoir compter sur le soutien unanime du Conseil de Paris face à ce projet absurde.

Enfin, ce Plan Climat appelle une bifurcation écologique de l'économie parisienne, avec la lutte contre le sur-tourisme et contre la surconsommation. Pourquoi réduisons-nous massivement les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des bâtiments et des transports ? Pour éviter l'aggravation des aléas climatiques. Nos efforts seraient ruinés si nous laissions exploser la surconsommation et le trafic aérien. Soyons cohérents, nous ne pouvons pas nous désoler des inondations dévastatrices en Espagne si nous ne mettons pas un stop à l'augmentation du trafic aérien. C'est le premier poste de l'empreinte carbone de Paris. En conséquence, nous demandons instamment au Gouvernement de réduire le trafic sur les aéroports parisiens.

La Ville de Paris utilisera tous les leviers municipaux pour développer une autre économie, plus locale, durable et solidaire, qui encourage d'autres façons de produire et de consommer. Moins de publicité en ville, plus de réemploi et de commerces de proximité, c'est aussi une économie plus résiliente et plus bas-carbone. Depuis l'adoption du projet de plan Climat en décembre 2023, le nouveau Plan Climat tient compte des avis des autorités et du public. Sur le fond, nous avons enrichi le plan d'action. La partie relative à la lutte contre les inondations a notamment été renforcée. Nous nous sommes assurés de la parfaite compatibilité avec le P.L.U. bioclimatique, avec les équipes de Lamia EL AARAJE, avec le Plan "Résilience" sous l'égide de Pénélope KOMITÈS et avec le Plan parisien de santé environnementale sous l'égide d'Anne-Claire BOUX. Le document a été renforcé par l'ajout de 400 fiches-action précisant les moyens de mise en œuvre, les impacts attendus et les moyens budgétaires votés pour leur mise en œuvre.

Jamais un Plan Climat n'a été aussi opérationnel.

Jamais la planification écologique n'aura été aussi précise.

Concernant le financement du Plan Climat, je rappelle que la Ville de Paris a déjà investi plus de 10 milliards d'euros dans la transition écologique depuis 10 ans. En 2024, nous avons atteint un très haut niveau d'investissement. Notre trajectoire d'investissement pour le climat est déjà très élevée et nous resterons à la hauteur de ce défi.

Pour évaluer précisément les besoins de financement de la transition écologique liés aux objectifs de décarbonation prévus dans le Plan Climat à l'échelle du territoire parisien, nous travaillons avec l'O.F.C.E. Les premiers résultats de l'étude indiquent que l'ensemble des acteurs - Etat, Région, Métropole, Ville, entreprises, ménages - devront investir 2 milliards d'euros de plus par an pour atteindre les objectifs du Plan Climat sur le territoire. La méthode de l'O.F.C.E. est celle du rapport Pisani Ferry-Mahfouz de 2023, à l'échelle nationale. Ce que nous disent ces rapports, c'est que les collectivités territoriales font face à un mur d'investissement pour le climat. Or, la saignée que prépare le Gouvernement "via" le projet de loi de finances en discussion n'est pas de nature à nous rassurer. C'est une décision irresponsable qui, si elle se confirme, aura des conséquences très concrètes sur les services publics et l'adaptation de nos villes.

Le coût de l'inaction, nous le connaissons, serait sans commune mesure avec les investissements que nous avons à faire aujourd'hui.

Concernant les différents vœux, les amendements et l'avis de l'Exécutif, l'amendement technique de l'Exécutif n° 12 vise à assurer une parfaite homogénéité rédactionnelle entre le document principal et les fiches-action du plan. L'essentiel des amendements de l'opposition municipale est un "copier-coller" des amendements déposés en décembre dernier, et aucune solution alternative n'est proposée. Nous ne partageons pas la même vision de la transition écologique, ce qui est un fait.

Avis défavorable, hormis pour l'amendement n° 8 concernant une modalité de mise en place de la Z.T.L. à Paris Centre.

Avis défavorable sur le vœu n° 20 du groupe Union Capitale. Je vous renvoie à la publication de l'étude de l'O.F.C.E., prévue pour début 2025.

Avis défavorable sur le vœu n° 21 du groupe Union Capitale, sauf retrait. Les maires d'arrondissement ont eu toute l'attitude pour faire évoluer les volets locaux qu'ils ont eux-mêmes rédigés. En outre, un amendement de l'Exécutif reprend l'ensemble des ajustements proposés par les maires des 7^e et 17^e arrondissements, comme je m'y étais engagé.

Avis défavorable pour le vœu n° 22 du groupe Communiste et Citoyen relatif à l'énergie nucléaire. Nous avons eu l'occasion d'exprimer nos divergences sur le sujet concernant le "mix" énergétique de la France.

Avis défavorable pour le vœu n° 23 du groupe MoDem et Indépendants sur le suivi de la Z.T.L., car nous mettons déjà en place un suivi mensuel des indicateurs sur les pollutions et la fréquentation des commerces.

Avis défavorable pour le vœu n° 24 du groupe MoDem et Indépendants, car des campagnes de communication sont régulièrement mises en place, et en particulier sur les biodéchets.

Avis défavorable, enfin, sur le vœu n° 25 du groupe MoDem et Indépendants sur les cours d'école "Oasis". Celles-ci sont au maximum végétalisées. Nous ne pouvons malheureusement pas faire de la pleine terre partout pour diverses raisons : l'accessibilité, l'accès aux pompiers, la pratique sportive, etc.

Je ne voudrais pas finir mon intervention sans remercier tous ceux qui ont contribué à ce travail monumental, qui a été la révision de ce Plan Climat pendant près de deux ans et demi. Un grand merci, d'abord, à la Direction de la Transition écologique et du Climat, en particulier à Pauline LAVAUD et Yann FRANÇOISE et, à travers eux, à toutes leurs équipes.

Merci, également, au Secrétariat général de la Ville de Paris, en particulier à Marie VILLETTE et à Anne-Hélène ROIGNAN et à toutes les directions qui ont été mobilisées.

Je suis également très reconnaissant à mon cabinet pour l'immense travail réalisé depuis plus de deux ans et demi. Un grand merci en particulier à Jérémie JAEGER, à Céline AFCHAIN, qui l'a précédé, à Ian GOROG, à Léo BOUSQUET, à Cyril BÉLIER-PETOLLA, à Catherine MARTINS et à Christine DIQUELOU.

Je tiens par ailleurs à remercier votre cabinet, Madame la Maire, pour son soutien, en particulier Mathilde THIERRY, ainsi que l'ensemble des collaborateurs de tous les cabinets de l'Exécutif qui ont apporté leurs contributions essentielles.

Enfin, Madame la Maire, je tiens à vous remercier personnellement de m'avoir confié la réalisation de ce travail, qui constitue la pierre angulaire de la transition écologique de la Ville pour les six prochaines années.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Dan LERT, et à toutes les équipes qui ont travaillé à ce très grand plan. Comme tout plan, il va désormais être mis en œuvre.

Nous devons maintenant procéder à un certain nombre de votes.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 13 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 13 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 14 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 14 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 285 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 285 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 286 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 286 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 287 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 287 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 288 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 288 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 289 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 289 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 290 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 290 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 291 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 291 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 292 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 292 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 293 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 293 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 294 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 294 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 295 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 295 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 296 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 296 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 297 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 297 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 298 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 298 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 299 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 299 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 323 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 323 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 324 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 324 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 325 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 325 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 326 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 326 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 327 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 327 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 328 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 328 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 329 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 329 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 330 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 330 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 331 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 331 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 332 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 332 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 333 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 333 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 334 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 334 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 335 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 335 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 336 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 336 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 337 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 337 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 338 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 338 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 339 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 339 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 340 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 340 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 341 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 341 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 342 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 342 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 343 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 343 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 344 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 344 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 345 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 345 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 346 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 346 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 347 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 347 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 348 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 348 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 349 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 349 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 350 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 350 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 351 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 351 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 352 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 352 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 353 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 353 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 354 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 354 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 355 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 355 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 356 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 356 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 357 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 357 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 358 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 358 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 359 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 359 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 15 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 15 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 16 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 16 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 17 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 17 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 18 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 18 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 19 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 19 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 195 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 195 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 196 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 196 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 197 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 197 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 20 est rejeté, je vous remercie.

Le vœu n° 21 du groupe Union Capitale est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 361 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 361 est adopté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 22 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 23 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 24 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 25 est rejeté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 12 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 12 est adopté, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le Plan Climat de Paris est adopté amendé avec une large majorité. (2024, DTEC 1).

Merci à vous ainsi qu'aux groupes de l'opposition qui y ont apporté leur soutien.

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Premier adjoint, je vous donne la parole.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite informer notre Assemblée sur l'organisation de nos travaux. Nous commencerons, cet après-midi, par l'examen des projets de délibération, en commençant par la 6e Commission, ainsi que les vœux déposés.

Lorsque j'ai réuni la conférence d'organisation, nous pensions que cette fin d'après-midi, ainsi que les journées de jeudi et vendredi, suffiraient à aller jusqu'au terme de l'ordre du jour. Il s'avère que ce n'est pas le cas. C'est la raison pour laquelle je vous ai fait une proposition, que vous avez acceptée, visant, à titre conservatoire et si nécessaire, que le Conseil de Paris puisse être convoqué lundi prochain.

Je pense que nous pourrions terminer vendredi soir. Cependant, puisque nous devons aller au terme de l'ordre du jour, il était responsable de convoquer le Conseil de Paris lundi. La convocation vous sera prochainement envoyée.

Enfin, je suis à la disposition des groupes pour organiser une nouvelle réunion de la conférence d'organisation.

Puisque j'entends des cris du côté de l'opposition, il ne dépend que d'eux de permettre que cette séance se termine vendredi soir !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'accède à votre demande, je vous en remercie.

Soyez moins bavards, mais tout aussi efficaces, et nous pourrions tenir dans les temps impartis.

2024 DU 142 - P.L.U. - Révision. - Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai introduit ce matin, dans mon propos liminaire, les deux plans : le Plan Climat que nous venons de voter, et le P.L.U. bioclimatique, que je ne vais pas reprendre ici.

Il a été convenu, en conférence d'organisation, avec les présidents, d'organiser un débat sur le thème de l'approbation du Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris. Il s'agit du projet de délibération DU 142.

Je le dis : aucune prise de parole supplémentaire n'aura lieu lors des votes, c'est la règle dans nos débats. En conséquence, ceux qui présenteront des amendements devront le faire dans le cadre de l'intervention de leur groupe, telle qu'elle a été décidée en conférence d'organisation.

Je donne immédiatement la parole à Jack-Yves BOHBOT pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Une première remarque sur la forme. Le P.L.U. est un document fondamental qui structure notre ville et dessine son avenir. Cela signifie que l'examen de cette approbation n'est pas un rendez-vous anodin. Je regrette qu'avec une séance aussi chargée, comprenant 6 débats et 431 projets de délibération, vous ne consacriez,

Monsieur le Premier adjoint, que deux heures et demie à ce débat. Pourtant, c'est un débat très structurant pour notre ville.

Avant de nous exposer ce que vous souhaitez faire pour les 20 prochaines années, encore faut-il revenir sur le bilan de votre majorité durant ces 20 dernières années. Force est de constater que votre vision de Paris a laissé une place trop large au béton et a favorisé la densité. Cela rompt les équilibres traditionnels et a fait fuir 123.000 habitants de notre ville en 10 ans. Vos promesses écologiques d'un P.L.U., qui n'a de bioclimatique que le nom, n'ont pas réussi à convaincre. Elles se heurtent aux contradictions au sein de votre propre majorité. Vous êtes partagée entre vos alliés communistes, qui veulent toujours plus bétonner, et vos alliés verts, qui défendent une ville dédensifiée et consacrent leur énergie à vouloir développer l'agriculture urbaine.

Que dire, sinon que vos promesses, Madame la Maire, sont tantôt idéologiques, tantôt irréalisables, à l'instar des 300 hectares d'espaces verts supplémentaires ? Ils seraient pourtant les bienvenus à Paris. Le dernier décompte affiche 8,6 mètres carrés par habitant, et 3,6 mètres carrés, sans compter les bois de Vincennes et de Boulogne. De 2014 à 2020, seuls 30 hectares ont été créés, soit 10 % de vos objectifs. C'est cela, votre bilan, et il ne laisse présager rien de bon pour les années à venir.

Ce matin, vous nous incitez à faire des propositions, et c'est le rôle de l'opposition. Nous demandons, par exemple, que la Petite ceinture devienne un véritable troisième bois à Paris, classé comme espace vert protégé. Nous proposons aussi de nous inspirer des villes du Sud de l'Europe, qui connaissent historiquement des épisodes réguliers de forte chaleur. Ainsi, nous proposons de soutenir l'installation généralisée de fontaines ornementales dans les cours d'immeubles parisiens pour refroidir l'air de 3 °C en environnement. Nous demandons également de poursuivre le développement du réseau d'eau non potable à Paris afin de permettre l'approvisionnement des espaces verts et des équipements pouvant faire appel à cette ressource.

Nous souhaitons, par ailleurs, que la Ville de Paris, en partenariat avec tous les acteurs de l'eau du territoire, s'engage dans une démarche de réutilisation des eaux usées traitées. La vision écologique de ce P.L.U. devrait être moins communicationnelle et moins idéologique, mais plutôt pragmatique et au service du cadre de vie des Parisiens et de l'attractivité de notre ville. Paris doit redevenir une ville dans laquelle il fait bon vivre.

Madame la Maire, une ville agréable à vivre, c'est avant tout une belle ville. Vous avez raison de dire que les Jeux olympiques ont été un grand succès, mais qu'est-ce qui a fait le grand succès de notre ville à l'international ? Ce sont ces cartes postales des beaux monuments de Paris que l'ensemble du monde a pu apprécier. Je pense au pont Alexandre III ou au Grand Palais. Ce sont des réalisations du XIXe siècle. Elles font l'image et l'excellence de notre ville. Cela ne semble pas être votre choix. Preuve en est, vos choix regrettables de mobilier urbain, comme la préférence pour des tubes métalliques aux fontaines Wallace, ces sanisettes roses ou ces palettes de chantier entassées ici et là. Paris doit renouer avec l'esthétique dans ses politiques urbanistiques. Elle est le fil conducteur de son développement et doit être protégée.

Comme nous l'avons fait pour le Plan Climat, nous proposerons des amendements. Ils visent à inclure des critères de respect du patrimoine, de l'histoire et de l'identité visuelle de Paris, mais également de protection des abords des monuments, de lutte contre la surélévation, de protection du patrimoine faubourien et de contraintes esthétiques sur les permis de construire. Certains de ces amendements ont été librement repris par plusieurs groupes de l'opposition. Ils s'inscrivent dans la continuité des positions que nous avons défendues depuis le début de la mandature. Cela, j'espère, rassurera mon collègue David ALPHAND, qui, ce matin, avait une réelle inquiétude concernant certains "copier-coller".

Paris est la plus belle ville du monde, et ce trésor doit être préservé. C'est là un des nombreux enjeux à côté duquel passe votre P.L.U.

C'est dommage, Madame la Maire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Ian BROSSAT, co-président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Je veux me réjouir, au nom de mon groupe, du vote prochain de ce Plan local d'urbanisme. Il s'agit du résultat d'un travail collectif très important, auquel toute notre majorité municipale a participé, ainsi que les maires d'arrondissement et les Parisiens eux-mêmes, qui ont été nombreux à apporter leurs idées, leurs convictions et leurs propositions.

Ce Plan local d'urbanisme est d'abord et avant tout l'affirmation de ce que nous sommes, de ce que sont les Parisiens, de ce qu'est la Ville de Paris, de notre mode de vie, de nos valeurs, de notre identité et de nos aspirations. Oui, Paris est une ville diverse, une ville mixte, une ville mélangée, et non, nous n'allons pas nous excuser d'être cette ville de mixité. Nous voulons le rester, et cela suppose, par exemple, de développer du logement abordable et accessible, du logement social.

Nous sommes une ville consciente des ravages du changement climatique, à l'avant-garde du combat pour l'écologie - nous l'avons prouvé ces dernières années. Encore une fois, nous n'allons pas nous en excuser, car nous entendons bien le rester. Cela suppose plus de place pour la nature, pour les arbres, et plus d'espaces verts. Face aux climato-sceptiques qui sévissent un peu partout et aux tenants de l'égoïsme social, nous entendons fièrement affirmer nos valeurs et nos convictions. C'est ce que fait ce Plan local d'urbanisme en déclinant concrètement ces valeurs en mesures précises.

Pour ce qui nous concerne, nous entendons porter, dans le cadre de ce débat sur le Plan local d'urbanisme, trois priorités absolues. La première, c'est le logement : le logement social, le logement intermédiaire et le bail réel solidaire, autant d'outils qui nous permettent de développer du logement abordable à Paris, échappant aux logiques mortifères du marché, toujours plus excluante. Avec un objectif de 40 % de logement public à l'horizon 2035, nous nous donnons les moyens de maintenir à Paris des classes populaires et des classes moyennes, pour garantir que ceux qui produisent les richesses de cette ville puissent y vivre.

En termes de mesures concrètes, je voudrais saluer la création d'une zone d'hyperdéficit en logement social. En effet, nous avons encore trop de déséquilibres au sein de Paris, avec des arrondissements déjà très dotés en logements sociaux et d'autres qui continuent à en avoir trop peu. Je pense, par exemple, à la "lanterne rouge" de Paris, le 7^e arrondissement, qui compte seulement 3 % de logements sociaux. Ces quartiers qui comptent moins de 10 % de logements sociaux devront faire un effort plus important que les autres quartiers. Cela est essentiel pour permettre que, même dans ces quartiers, nous ayons des assistantes maternelles, des infirmières, des policiers ou des enseignants qui puissent y habiter. Par exemple, pour toute construction neuve de logements sur un immeuble de plus de 500 mètres carrés, l'obligation sera que la moitié des logements soient réservés à du logement social. C'est un moyen de rattraper le retard qui concerne ces arrondissements.

Autre outil essentiel en matière de logement social, les pastilles, c'est-à-dire que des immeubles seront ciblés pour être transformés en logements, en particulier en logements sociaux. De nombreux immeubles de bureaux, notamment dans le quartier central des Affaires, font l'objet de telles pastilles. Ce sera un moyen de dynamiser la transformation d'immeubles de bureaux en logements dans des quartiers extrêmement déficitaires.

Pour que tout cela fonctionne, il faut des mesures d'urbanisme. C'est le rôle de ce P.L.U., mais il faut aussi des moyens financiers. Dans le cadre du document d'orientations budgétaires débattu hier, il est prévu un investissement de 800 millions d'euros sur le logement, particulièrement le logement social. Ce sera un moyen d'agir pour que toutes ces mesures se traduisent par du concret.

En matière de logement, je pense également aux mesures concrètes pour limiter la prolifération des locations touristiques, le phénomène "Airbnb", avec, dans le cadre de ce P.L.U., des quartiers dans lesquels il ne sera plus possible de créer de nouveaux logements Airbnb, comme dans le Marais, aux abords du Sacré-Cœur ou de la Tour Eiffel, quartiers qui ont malheureusement été trop envahis par ce phénomène.

Deuxième priorité : le service public et les équipements publics. Je voudrais saluer la création d'une ceinture verte et sportive tout autour de la Capitale. L'objectif est de surélever des équipements sportifs existants, sans artificialiser ni imperméabiliser les sols, pour créer de nouveaux équipements sportifs, à l'instar de ce que nous faisons actuellement avec la Cité des Sports de 10.000 mètres carrés à Piton-du-Vernois, dans le 20^e arrondissement. Nous souhaitons créer 50 gymnases de ce type tout autour de Paris, sur chaque porte parisienne, pour que, dans ces quartiers populaires, nous ayons davantage de pratiques sportives.

Troisième priorité : l'écologie et la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à ce P.L.U., la Ville passera de 28 % à 40 % d'espaces perméables sur le territoire. Au regard des événements survenus à Valence, le moins que l'on puisse dire, c'est que cela devient essentiel.

Ce P.L.U. nous permet donc d'avancer dans le bon sens. Nous avons déposé des amendements, mon camarade Jean-Noël AQUA y reviendra tout à l'heure, mais nous saluons le travail réalisé.

Je remercie, au passage, Lamia EL AARAJE et tous les élus qui ont permis que nous puissions aboutir à cela aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT, pour le travail engagé et poursuivi avec Jacques BAUDRIER sur la question du logement.

Je donne maintenant la parole à Maud GATEL pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après le P.L.U. de 2006, qualifié de "P.L.U. de construction" par votre ancien premier adjoint, nous achevons ce matin la révision du nouveau P.L.U. Ce même P.L.U. a accompagné celui de 2006, marqué par la bétonisation et l'artificialisation de la ville, ce que nous avons eu de cesse de dénoncer. Je rappelle plus de 3 millions de mètres carrés supplémentaires, que vous avez toujours refusé de reconnaître. Or, face à la densification subie depuis 20 ans, et dont nous mesurons chaque jour les conséquences sur le cadre de vie des Parisiens, ce nouveau P.L.U. aurait dû être consacré à l'adaptation de la ville au changement climatique.

Le refus d'intégrer au P.L.U., lors de notre dernier débat en juin 2023, l'ensemble des recommandations, pourtant adoptées à l'unanimité, de la Mission d'Information "Paris à 50 °C", illustre les insuffisances de ce P.L.U. et le différentiel entre les discours et les actes. A l'époque, nous avons dénoncé le manque de protection accordé aux espaces verts protégés. La Commission d'enquête publique l'a souligné à son tour. Vous avez alors dû renforcer la protection des E.V.P. Tant mieux, mais il faut en tirer toutes les conséquences. On ne peut pas, d'un côté, avoir un discours articulé autour de la protection du patrimoine et du renforcement de l'accès aux espaces de respiration, et continuer d'accompagner des images profondément anti-écologiques, comme la funeste tour Triangle, ou encore le projet "Ray" ou le projet "La Rochefoucauld". Il est également urgent de renforcer l'adaptation de la ville au changement climatique et à la multiplication des canicules dans tous les aspects de la ville ainsi que l'évaluation de ces dispositifs.

Autre sujet majeur sur lequel nous avons insisté en juin 2023 : la place de l'activité économique à Paris, qui a révélé combien votre majorité était divisée sur cette question. La plupart de nos critiques ont été reprises par le commissaire-enquêteur. Malheureusement, vous ne les avez pas suivies, à l'exception de l'exclusion des travaux de rénovation thermique et des restructurations lourdes pour déclencher le mécanisme de la mixité fonctionnelle. Au-delà du caractère dirigiste, sous-estimant pleinement l'impact d'un emplacement réservé sur des immeubles dédiés aux activités économiques, comme l'a souligné la Commission d'enquête, c'est aussi une solution de façade pour créer du logement. Cette disposition risque de geler plutôt que de renforcer la nécessaire fluidité de l'immobilier de bureau, sans aucun lien avec la capacité réelle de la Ville à préempter toutes ces emprises. Plutôt que de provoquer la dépréciation des actifs, il serait plus utile de favoriser la fluidité du parc et de faciliter ainsi la transformation des bureaux en logements.

Sur le logement, nous défendons l'idée selon laquelle ceux qui prennent soin de la Capitale puissent y vivre. Nous avons enfin obtenu un quota de 25 % dans l'attribution des logements sociaux pour les agents de la Ville de Paris. En outre, nous défendons la mixité sociale dans nos quartiers. Paris a atteint 25 % de mixité sociale, tant mieux. Désormais, il faut orienter l'effort vers l'amélioration du parc existant et une meilleure répartition sur le territoire parisien. C'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu visant à produire du B.R.S. dans les zones respectant la loi "S.R.U."

Sur le logement encore, vous ne pouvez pas afficher un objectif de lutte contre les meublés touristiques et autoriser des projets géants d'Airbnb, comme celui de la rue des Thermopyles.

Un mot sur les équipements publics : nous déposons également un vœu concernant la gare routière de Paris-Bercy, pour vous demander le plan prévisionnel de déménagement et la mise en œuvre des travaux d'urgence pour accueillir les voyageurs comme il se doit.

La révision du P.L.U. de 2006 aura permis de lever le voile sur ce qui s'est réellement produit depuis 15 ans avec votre politique d'aménagement fondée sur l'artificialisation des sols et la bétonisation. Notre priorité, c'est d'agir pour que ces dérives soient rendues impossibles dans le futur P.L.U., tout en respectant la mixité de la ville et de ses usages. Si ce P.L.U. rompt avec certaines orientations du passé, qui ont autorisé des actes en total décalage avec vos affirmations et celles de l'Exécutif, c'est au prix de l'absence de soutenabilité que nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel GRÉGOIRE. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour la mission que vous m'avez confiée à vos côtés concernant la révision du Plan local d'urbanisme. Vous aviez, lors de la mandature précédente, déjà orienté bon nombre de priorités en matière d'urbanisme aux côtés de notre ancien collègue Jean-Louis MISSIKA, dont nous nous sommes grandement inspirés, dans les travaux préparatoires, pour ce nouveau Plan local d'urbanisme.

Qu'il me soit également permis d'adresser mes remerciements aux présidents de groupe - ils sont nombreux, dans l'Exécutif - pour avoir participé à ce long travail. J'ai notamment un message particulier pour Lamia EL AARAJE, qui a conduit le vote final de ce Plan local d'urbanisme.

Madame GATEL, je voudrais reprendre l'un des arguments les plus faux concernant la bétonisation de la ville. C'est un terme marketing pour masquer ce contre quoi nous nous battons réellement. Vous évoquez notamment un peu plus de 3 millions de mètres carrés de bétonisation de 2006 à 2020, qui est le bilan initial que nous avons fait pour le P.L.U. Mais qu'en est-il du détail de ces 3,6 millions de mètres carrés ? Ce sont 2,5 millions de mètres carrés pour le logement. Le procès contre la bétonisation, que vous instruisez en permanence contre la majorité municipale, est donc principalement consacré à faire le procès du logement. La seconde masse produite concerne 1,2 million de mètres carrés. Ce sont les équipements publics.

Dans le cumul des deux, de 2006 à 2020, il reste 200.000 mètres carrés. C'est ce qui a été produit en net pour le bureau, dans l'une des villes les plus dynamiques sur le plan de l'attractivité en matière d'activités tertiaires, et qui

connaît historiquement sa vacance la plus faible de l'histoire, y compris dans la période post-Covid-19. Dans le procès de bétonisation que vous faites - il faut que les Parisiens le sachent - vous faites le procès des services publics et du logement. C'est très habile, sans doute l'imaginez-vous, de le faire avec un procès sur le béton plutôt que sur l'objet et la destination qui sont les leurs, c'est-à-dire loger les Parisiens et leur fournir des services publics, des bibliothèques, des écoles, ainsi que des équipements sportifs et culturels.

Le deuxième sujet sur lequel vous répétez un mensonge est de dire que nous avons artificialisé la ville. C'est factuellement faux. Tous les rapports produits par l'APUR dans le diagnostic du P.L.U. montrent que nous avons désimperméabilisé la ville, en bilan net, à hauteur de plusieurs dizaines d'hectares depuis 2006. Le procès de la bétonisation, qui implique de l'imperméabilisation, est donc totalement infondé.

J'en viens à quelques éléments sur lesquels je voudrais mettre l'accent concernant notre futur Plan local d'urbanisme bioclimatique. La première chose est qu'il poursuivra, conformément à ce que souhaitait la Maire, et qu'il sera enrichi par tous les groupes de la majorité, la question de la priorité au logement. Ensuite, la priorité à la nature en ville, en mobilisant des outils réglementaires très innovants et d'une puissance inégalée pour remettre de la nature en ville. Cela relève de la maîtrise d'ouvrage de la ville, c'est-à-dire l'espace public, avec la programmation de grands espaces verts, à l'échelle de Paris. Ce volet est très documenté dans le Plan local d'urbanisme bioclimatique, alors que vous faites un procès en impossibilité de réalisation. J'espère bien que nous le ferons à votre place.

Troisièmement, les outils réglementaires de végétalisation des espaces privés seront l'un des leviers les plus puissants pour remettre de la nature et de la respiration au sein de ces espaces.

Enfin, nous avons introduit plusieurs innovations très fortes dont nous avons souvent discuté. J'adresse un salut amical à tous les spécialistes qui nous ont accompagnés - le Secrétariat général, la Direction de l'Urbanisme, les nombreux conseils et les cabinets qui nous ont aidés. Nous avons proposé de nouveaux outils, discutés et mûris avec l'Etat, qui sont extrêmement puissants et innovants. C'est d'abord celui du pastillage des bâtiments tertiaires, qui ne menacent nullement l'activité économique de Paris. Nous parlons de quelques centaines de biens sur des milliers qui existent à Paris et pour lesquels les maires d'arrondissement de droite n'ont pas cessé de nous demander de les aider à lutter contre la spéculation et la dérive mono-tertiaire d'un certain nombre de leurs rues et de leurs quartiers. En ce sens, ils ont raison.

L'outil de la mixité fonctionnelle consiste à répondre, par la voie réglementaire, à un impensé structurel dans toutes les zones dans lesquelles le bâti est tellement dense que nous n'avons d'autre choix que de procéder à des préemptions et des transformations de logements privés en logements sociaux. Nous introduisons donc un nouvel outil qui permettra de transformer une petite partie du stock tertiaire en logements, afin de remettre de la mixité d'usage et de destination, notamment à l'aune des enseignements de la crise du Covid-19, avec le procès et l'insuccès des quartiers mono-fonctionnels partout dans le monde.

Aujourd'hui, tous les maires du monde essaient de s'inspirer des recettes qu'à Paris nous avons mises en œuvre depuis bien longtemps, et qui permettent à des villes de vivre avec des habitants, des commerces, des services publics, des services culturels, et tout ce qui fait la qualité de vie très singulière de la Ville de Paris.

Je vous réitère, Madame la Maire, le plaisir et l'honneur qui ont été les miens de le faire à vos côtés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la planète brûle, mais, à Paris, nous choisissons d'éteindre le feu. Plus qu'un énième document réglementaire, le nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique est un manifeste pour l'écologie. Ce plan est, pour citer Antonio Gramsci, "l'expression même d'une nouvelle bataille culturelle gagnée à Paris", celle de l'écologie, qui a allié les enjeux climatiques aux enjeux sociaux. Enfin, nous réussissons à clore le chapitre de plusieurs générations d'élus qui ont bétonné et artificialisé massivement Paris à hauteur de 90 % de son territoire. C'est ainsi la fin d'un cycle.

Fini les tours de 180 mètres, à l'image de la tour Triangle, des tours du Haut ou du Tribunal de Paris. Fini ces hérésies écologiques, la compétition du "toujours plus haut" et du "toujours plus de béton". Fini les immeubles jetables : les promoteurs seront désormais fortement incités à rénover plutôt qu'à détruire pour reconstruire. Fini les abattages d'arbres au profit du goudron et du béton : les espaces verts seront désormais protégés, y compris dans les espaces privés. Nous remettons le vivant au cœur de la ville en pensant Paris dans une approche globale, traversée par des trames et des corridors écologiques protégés et développés.

Vient s'adjoindre, au P.L.U. bioclimatique, l'accord de majorité que nous, les écologistes, avons initié, celui des 300 hectares d'espaces verts ouverts au public à l'horizon 2030, le fameux P300.

Nous devons desserrer la ville, qu'elle respire enfin. Paris, c'est une ville dans laquelle on vit, on travaille, mais c'est aussi une ville dans laquelle il faut se loger. Or, c'est là une préoccupation majeure des Parisiens et une source

d'inquiétude, plus que partout ailleurs. Ce P.L.U.b propose des solutions très concrètes, notamment en rééquilibrant l'offre de logements et de bureaux. Désormais, dans les quartiers dits "d'affaires", à savoir dans l'Ouest et le centre parisien, la construction de nouveaux bureaux sera impossible. Nous ne craignons pas d'assumer, en effet, qu'il est possible d'habiter dans les quartiers d'affaires.

Enfin - et je me tourne vers mes collègues de droite - dans les quartiers de Paris, particulièrement déficitaires en logements sociaux, les futurs projets immobiliers intégreront désormais une part de 35 % à 50 % de logements sociaux. Vous avez du retard, particulièrement dans le 7e arrondissement, Madame DATI. Je rappelle qu'il bat le triste record de concentration de riches, avec ses maigres 2 % de logements sociaux. Nous allons vous aider à créer des logements sociaux.

Ce P.L.U.b est un ensemble cohérent pour dédensifier Paris, développer les espaces verts, améliorer l'accès aux services publics et répondre aux enjeux économiques. Nous prenons un virage résolument écologiste et c'est essentiel.

L'avenir de Paris se joue aussi à l'échelle de sa métropole. Nous devons renverser la muraille symbolique du périphérique et travailler avec les territoires voisins. Nous ne pourrions pas répondre, seuls, à nos exigences climatiques. Il est de notre responsabilité de lever la tête et de trouver des solutions de concert avec nos partenaires des petites et moyennes couronnes. Aujourd'hui, la pression est grande. Nous devons, pour ces 18 mois de mandat qui restent jusqu'aux élections, continuer d'accélérer la transformation de la ville. Valence nous rappelle à l'ordre si nous pensions nous satisfaire de ce que nous avons déjà fait.

Je finirai en adressant mes sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à cet immense travail collectif, y compris les citoyens, avec une mention spéciale pour les militants écologistes. Enfin, les associations, les organisations comme l'APUR ou l'Agence parisienne du climat, dont la mobilisation et les contributions, lors de l'enquête publique, ont apporté une expertise très précieuse.

Egalement, merci à Emmanuel GRÉGOIRE, qui a su se montrer à l'écoute et se laisser convaincre par nos propositions, à Lamia EL AARAJE, qui a su mener à terme ce que nous avons initié, à l'ensemble des adjoints de la Maire et des groupes politiques ayant pris part à l'élaboration de ce P.L.U. bioclimatique.

Je tiens aussi à saluer l'engagement sans relâche des élus du groupe "Les Ecologistes", en particulier Émile MEUNIER, dont l'implication a été essentielle pour faire de ce P.L.U. un P.L.U. bioclimatique.

Enfin, un immense merci à l'ensemble des services de la Ville de Paris, en particulier Stéphane LECLERC, à l'ensemble des cabinets, des adjointes et des adjoints, en particulier Charles-Antoine DEPARDON, et à l'ensemble des collaborateurs de mon groupe et de tous les groupes politiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL pour le groupe Union Capitale.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

En juin 2023, une revue médicale indiquait que Paris était la ville dans laquelle le risque de mortalité lié à la canicule était le plus important parmi plus de 854 villes européennes. Pourquoi ? A cause de votre bétonnage. En une vingtaine d'années, la Capitale a ainsi gagné 3 millions de mètres carrés de construits. Maud GATEL a donc dit vrai tout à l'heure, contrairement à vos assertions, Monsieur GRÉGOIRE. Or, s'il y a une chose que nous ne pouvons pas lui reprocher, c'est son honnêteté intellectuelle. Je souscris donc pleinement à son propos. Je salue, par ailleurs, les associations et les collectifs d'habitants qui se sont battus - et continuent de se battre - contre votre bétonneuse qui a tourné à bloc.

Avec ce P.L.U., vous nous assurez vouloir dédensifier la ville. Pourtant, vous poursuivez votre politique d'hyperdensification et de bétonnage au détriment des espaces verts et de la qualité de vie des Parisiens. En apparence, la vocation du P.L.U. est de mieux protéger les espaces de pleine terre, limiter la densification et baisser la constructibilité de 30 % à 40 %. Or, les règlements peu lisibles et les nombreuses dérogations possibles risquent de conduire à toujours plus de bétonnage et de surélévations des dents creuses, qui deviendront ainsi la cible des promoteurs immobiliers. Rien n'empêchera l'Exécutif de continuer à voter, en Conseil de Paris, des dérogations pour certains projets urbanistiques.

Il aurait fallu ajouter un vrai dispositif contraignant afin d'en finir avec les tours à Paris et limiter toutes les constructions au gabarit haussmannien, à savoir 37 mètres au maximum. Votre majorité se dit "écologique", mais à qui doit-on les tours Duo et la tour Triangle ? C'est une aberration écologique. Le P.L.U. prétend préserver les cœurs d'îlots, mais permet, en parallèle, de construire plus haut. Que direz-vous lors de l'inauguration de la tour Triangle ? Comment pourrez-vous justifier ce choix ?

S'agissant du logement, quelles contradictions encore ! Comment conjuguez-vous l'objectif de rendre Paris plus verte et l'objectif de 40 % de logements publics en 2035 ? La superficie de la Capitale est limitée. Votre politique de préemption à tout-va déséquilibre déjà le marché immobilier parisien. En outre, vous consacrez moins de 1 % des

parcelles pastillées à des espaces verts, pourtant indispensables dans certains quartiers de la Capitale. La priorité devait être la rénovation du parc de la ville, et non le pastillage, alors que beaucoup de Parisiens vivent encore dans des conditions indignes en raison du retard pris. Pourquoi ne pas transformer des bureaux usagés à l'activité économique en logements pour les Parisiens ?

Le pastillage pour le logement social, je voudrais y ajouter un mot. La Commission d'enquête s'est étonnée de votre choix, qui consiste à sélectionner des immeubles en parfait état d'entretien ou ayant fait l'objet de gros travaux de restructuration. Elle a également rappelé que la Ville de Paris, je cite, "sous-estime l'impact d'un emplacement réservé sur des immeubles, générant des baisses considérables de valeur". Par dogmatisme sans doute, vous n'avez même pas pris la peine d'informer les propriétaires des immeubles concernés.

Enfin, en matière de nuisances sonores, le bilan est insuffisant. La Commission d'enquête considère, je cite, "que la Ville sous-estime les niveaux de bruit à Paris". Elle s'est également inquiétée des possibilités offertes par le P.L.U. bioclimatique sur les toits, notamment concernant l'aménagement de nouvelles terrasses. La pollution sonore est pourtant la deuxième cause de morbidité après la pollution atmosphérique. Elle entraîne des perturbations cognitives et des maladies chroniques durables. Pour nous, le combat contre le bruit est une priorité absolue, et nous portons des propositions fortes et concrètes pour le réduire.

Afin de répondre à la nécessaire transformation de la ville, il aurait également fallu bâtir un P.L.U. de rupture. Du point de vue de la méthode, cela nécessitait "a minima" une harmonisation avec le S.C.O.T. de la Métropole du Grand Paris, à défaut de pouvoir s'entendre sur un P.L.U. du Grand Paris, ce qui serait pourtant la solution. En effet, comment envisager l'avenir de notre ville, l'avenir de Paris et du Grand Paris sur les 20 à 30 prochaines années, sans considérer les dynamiques urbaines, sociales, environnementales et économiques qui touchent les communes limitrophes ?

Pour toutes ces raisons, le groupe Union Capitale ne votera pas le Plan local d'urbanisme bioclimatique. En cohérence avec nos convictions et notre engagement, nous avons déposé plusieurs vœux et amendements visant à rendre ce P.L.U. plus crédible et véritablement visionnaire. Paris mérite mieux. Elle mérite une vision plus "écologique", plus stratégique, avec des projets concrets pour faire du beau et du vert, et une méthode de gouvernance plus ouverte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Valérie MONTANDON pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Madame la Maire, mes chers collègues, à la gauche de l'hémicycle, vous aimez souvent parler de déconstruction. Permettez-moi, à mon tour, de déconstruire le mythe du P.L.U. bioclimatique.

Commençons par les fameux 300 hectares d'espaces verts, les P300. Une promesse à l'ambition irréalisable qui finit par se réduire au recyclage d'espaces verts existants. Même les cimetières, ces lieux où reposent nos défunts, sont convoqués pour ressusciter cette mesure-phare. En bref, un enterrement de première classe pour une promesse qui n'a jamais vécu.

Les servitudes de mixité fonctionnelle et sociale imposées aux immeubles tertiaires, combinées au pastillage, illustrent un malus déguisé en vertu. Ces contraintes bloquent la modernisation et la rénovation thermique des bâtiments, allant à l'encontre de la transition écologique ainsi que de l'attractivité économique. A cela s'ajoute une dévalorisation de 30 %, voire 50 %, voire parfois 80 % des biens immobiliers. Ce n'est pas le grand capital qui trinque, comme pourrait le fantasmer la gauche, mais le propriétaire particulier et les organismes qui gèrent l'épargne des petits épargnants. Quant au pastillage, transformé de mesures exceptionnelles en armes de densification, il remet en cause le droit de propriété. Ironiquement, la Ville, déjà ruinée, n'a même pas les moyens de garantir le droit de délaissement qu'elle impose à ses biens.

Que dire de la pleine terre ? Vous inscrivez la protection de la pleine terre dans ce P.L.U. comme une confession tardive. La réalité de vos actes, c'est que, la pleine terre, vous l'avez déjà toute "cramée". Après l'acte 1 de Jean-Louis MISSIKA - soutenu par les écologistes, je le précise - qui a séché tous les terrains disponibles, voici l'acte 2 : densifier le bâti existant et surélever les dents creuses au détriment des espaces respirables, un véritable programme d'asphyxie urbaine.

Plutôt que de multiplier les règles contre-productives, nous proposons une vision d'un Paris aéré, vert et viable. Nos amendements visent à limiter les surélévations, notamment dans les rues étroites, et à interdire les dérogations pour les immeubles dépassant 37 mètres. Nous voulons protéger les habitants en évitant la transformation des rues en canyons urbains, que je qualifierais même de "canyons de béton".

Nous proposons la protection de nouveaux espaces verts, comme les 7,5 hectares de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux, ainsi que le renforcement de la biodiversité sur la Petite ceinture. Nous souhaitons aussi limiter les permis de construire autour du périphérique, qui fleurissent plus vite que les arbres, et utiliser des outils comme l'indice M.D.V.I., qui permet de suivre, de façon objective, la création des espaces verts. Loin de l'approche punitive

du P.L.U. actuel, nous privilégions la coopération avec les acteurs économiques pour transformer l'existant : inciter plutôt que contraindre, encourager plutôt que stigmatiser.

Vous pouvez repeindre votre communication en vert, mais la réalité est implacable. Ce P.L.U. n'a qu'un seul objectif : la course effrénée aux logements sociaux à tout prix. L'environnement, lui, n'est qu'un faire-valoir. Pourquoi cette obsession ? Parce que le logement social est devenu l'assurance-vie électorale d'une municipalité qui a abandonné l'idée d'améliorer le cadre de vie des Parisiens.

Avec le groupe Changer Paris, nous proposons une alternative ambitieuse : un Paris qui respire, qui protège ses habitants et qui prépare un avenir réellement durable.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec le P.L.U. bioclimatique, ce qui se joue, c'est notre vision de la ville sur le long terme pour répondre à une double urgence - sociale et écologique -, afin que cette ville reste habitable et qu'elle ne soit pas habitée uniquement par les plus riches. Avec ce P.L.U., il était temps, nous ne sommes plus dans l'urbanisme "à la Missika", mais que de temps perdu avec la tour Triangle et les tours Duo, et combien de "couacs" encore, avec la porte de Montreuil. Ce n'est pas aux spéculateurs de faire la ville, c'est aux citoyens, et à l'ensemble des habitants, de la penser et de la faire.

Sur l'urgence climatique, j'ai déjà dit que je partageais, pour l'essentiel, les objectifs affichés, même si j'ai un doute sur la capacité de la Ville à tenir le rythme effréné pour atteindre l'objectif - louable - de 300 hectares ouverts supplémentaires.

Sur l'urgence sociale, il y a le recours au pastillage et la nouveauté sur la mixité fonctionnelle. L'inquiétude des spéculateurs montre, d'ailleurs, que la Ville a touché juste. En revanche, sur le logement, j'ai quelques réserves. Certes, 40 % de logements publics et 30 % de logements sociaux, je ne peux que m'en réjouir. Néanmoins, 30 %, ce n'est pas suffisant si un rééquilibrage n'est pas effectué en faveur des logements P.L.A.-I. et PLUS.

Sur la logique de rééquilibrage à l'Ouest, aussi juste soit-elle, la Ville doit être plus attentive à ce qui se passe à l'Est. Pendant qu'elle a les yeux rivés sur l'Ouest et le Q.C.A., où les pastillages sont concentrés et les bureaux strictement contrôlés, la gentrification risque de se poursuivre de manière accélérée à l'Est, où il y a les derniers quartiers populaires - les derniers véritables quartiers mixtes. A l'Est également, nous n'avons pas besoin de plus de bureaux.

Autre question, le rapport avec les villes voisines. Paris doit, plus qu'avant, penser sa transformation en lien avec ses voisines, pour sortir de cette logique dans laquelle Paris concentre toutes les richesses et rejette à ses portes ce qu'elle ne veut pas.

Je m'abstiendrai sur le P.L.U. bioclimatique, mais ne le prenez pas mal, c'est une abstention bienveillante.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Élisabeth STIBBE pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Élisabeth STIBBE. - Mes chers collègues, lors du dernier P.L.U. adopté en 2006, vous vous étiez fixés deux objectifs : attirer de nouveaux Parisiens et garantir la mixité sociale dans notre ville, et créer des milliers d'emplois à Paris. Force est de constater votre double échec manifeste. Sur les seules 10 dernières années, Paris a perdu 123.000 habitants, et que dire de la mixité sociale dans les quartiers dans lesquels le taux de logements sociaux dépasse parfois 60 %, avec une répartition poussant, en réalité, à une véritable uniformisation ? Enfin, les acteurs économiques se détournent de notre ville, dont ils déplorent les difficultés de déplacement, l'accès à des bureaux abordables et accessibles, et les mauvais signaux que vous leur envoyez, à commencer par ce P.L.U. et les dispositions hostiles aux investisseurs qu'il contient.

Nous portons une vision différente de notre ville et des politiques à y déployer, à commencer par la politique du logement. Les préemptions à répétition, depuis votre arrivée à la tête de l'Exécutif, ont largement contribué à accentuer la spéculation immobilière, et ainsi à éloigner beaucoup de Parisiens du logement, notamment les classes moyennes. La formule prémonitoire d'une ancienne élue s'avère aujourd'hui exacte : "Vous faites, de Paris, une ville des très aisés et des très aidés". L'un des nombreux effets pervers induit un manque de professionnels dont le métier est essentiel à notre ville : infirmiers, auxiliaires de puériculture, policiers.

Pour pallier ce phénomène, Paris doit renouer avec l'attractivité, notamment en permettant à tous d'accéder au logement. Ainsi, nous demandons que les zones en déficit de logements privés, c'est-à-dire celles où le taux de

logements sociaux excède 50 %, fassent l'objet d'un rééquilibrage en consacrant 20 % de ces logements à l'accession sociale à la propriété. C'est le rêve le plus partagé par les Français que de posséder leur logement. Il faut donner aux Parisiens, et notamment aux classes moyennes, aujourd'hui exclues du marché de l'immobilier, la possibilité de devenir propriétaires. De plus, nous souhaitons que la Ville s'engage à développer le logement intermédiaire, trop délaissé par l'Exécutif jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, les programmes doivent être rééquilibrés, car les familles parisiennes sont toujours plus nombreuses à quitter Paris. Pour y remédier, nous réclamons que 40 % de logements soient T4 - ou plus - dans les nouvelles constructions, afin que toutes les familles puissent trouver un logement adéquat à Paris.

Pour atteindre l'objectif présenté comme démagogique de 40 % de logements publics, la Ville a massivement recours au pastillage. Nous nous réjouissons toutefois d'avoir obtenu quelques concessions sur certains d'entre eux, notamment concernant les établissements scolaires privés. Cette demande était portée de longue date, et l'enquête publique a largement appuyé cette demande. Des bâtiments de congrégations religieuses, bien connus dans le 16^e arrondissement pour leur action sociale, ont également été visés. Les échanges du maire JérémY REDLER avec vous, Madame la Maire, ont permis cet ajustement.

Nous continuons toutefois à nous opposer à cette politique du pastillage, qui s'apparente à une forme d'expropriation déguisée. En effet, elle se fait souvent au détriment des bureaux privés. Si vous cultivez l'illusion que les bureaux que vous souhaitez voir disparaître de Paris seront simplement relocalisés dans les territoires limitrophes qui disposent de 5 millions de mètres carrés inoccupés, vous n'avez pas tiré les leçons du passé. En effet, Paris tient le rôle de locomotive pour le territoire francilien. Quand l'économie parisienne est en berne, cela implique un effet multiplicateur négatif aux alentours. Les acteurs économiques ont donc raison de s'inquiéter de ce P.L.U., qui, comme l'a analysé le M.E.D.E.F., pourrait conduire à la perte de 100.000 emplois à Paris.

Il en va de même de la règle de mixité fonctionnelle, dont nous ne voulons pas. Paris n'attire plus, Paris ne fait plus rêver et, finalement, Paris se vide tant de ses habitants que de ses entreprises.

Pour conclure, le P.L.U. est un document stratégique et essentiel pour notre ville, qui encadre son aménagement pour les 20 prochaines années. C'est un véritable projet de ville et, en 2006, près d'une séance entière y avait été consacrée. Aujourd'hui, nous avons péniblement obtenu deux heures de débat, alors que vous n'en souhaitiez qu'une heure vingt. Ce n'est pas respectueux pour votre opposition, ni pour les Parisiens, ni pour la Ville de Paris, que vous n'avez pas faite et qui ne vous appartient pas.

Demain, Paris devra développer un cadre garantissant son attractivité économique et résidentielle. Ce P.L.U., que nous débattons aujourd'hui, ne permettra pas d'atteindre ces objectifs. C'est la raison pour laquelle nous ne le voterons pas.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - En raison d'un problème d'ordinateur qui est en train de se rallumer, pouvons-nous échanger ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il en est d'accord, je donne alors la parole à Alexis GOVCIYAN pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Madame la Maire, mes chers collègues,

Réviser ce Plan d'urbanisme s'inscrit dans un moment crucial où notre ville se retrouve face à une réalité incontestable : la nécessité de s'adapter au bouleversement climatique. Le rapport "Paris à 50 °C" a révélé l'urgence d'adapter notre ville face aux vagues de chaleur, de plus en plus intenses, qui exposent nos concitoyens à des conditions de vie extrêmes.

Pour adapter Paris, nous devons rompre avec les logiques urbanistiques du passé et nous tourner vers l'avenir. Paris doit devenir une véritable ville-nature, où végétalisation en pleine terre et désimperméabilisation doivent être les maîtres mots.

La débitumisation doit s'accompagner de pratiques favorisant le développement des sols vivants. Notre groupe propose de relier les fosses de plantation par des bandes végétalisées, créant ainsi un réseau de sols fertiles et perméables, améliorant l'hydratation des plantations et renforçant la biodiversité urbaine.

Avec l'intensification des épisodes de fortes précipitations et l'aggravation des canicules, nos infrastructures doivent prévenir le risque d'inondations, contribuer à rafraîchir la ville et préserver notre patrimoine végétal. C'est dans ce sens que nous déposons des amendements pour favoriser l'infiltration des eaux tout en optimisant l'arrosage naturel des plantations.

Pour faire revenir la biodiversité, l'ouverture de nouveaux espaces verts et l'implantation de trames vertes sont indispensables. Les 300 hectares supplémentaires prévus d'ici à 2040 - un vaste projet - doivent inclure de nouveaux

parcs stratégiquement situés, maximisant leur rôle de rafraîchissement urbain. Ces espaces doivent être répartis équitablement pour ne laisser aucun quartier vulnérable face aux vagues de chaleur - un pari immense.

De même, Paris doit adapter son bâti pour répondre aux enjeux climatiques et garantir le confort de vie de ses habitants. Si les normes du P.L.U. apportent des progrès, elles restent, à nos yeux, insuffisantes. C'est pourquoi nous vous proposons des mesures telles que l'ajout systématique d'une lame d'air sur les toitures pour limiter la chaleur ou encore la préservation des cheminées comme couloirs de ventilation.

Transformer Paris en une ville résiliente, durable et juste pour faire face à la montée des températures n'est plus une option, mais un impératif. Ce travail exige de nous tous une vision claire, une action concertée et des moyens substantiels.

Ensemble, engageons-nous à construire un avenir pour lequel chaque Parisien, dans chaque quartier, pourra vivre dignement malgré les bouleversements climatiques.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - L'ordinateur ne veut toujours pas s'allumer.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne alors la parole à Alexandra CORDEBARD pour le groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je regrette qu'une partie de nos collègues de droite ne soit pas au rendez-vous...

Ne commencez pas à me hurler après, même si je suis une femme ! Laissez-moi parler, vous aurez votre temps de parole !

Je disais que je regrettais que vous ne soyez pas au rendez-vous. J'entendais à l'instant dire : "Parce que nous n'aimons pas votre politique", "parce qu'il y a trop de logements sociaux à certains endroits, ce qui empêche la mixité", "parce que tous les Parisiens rêvent d'être propriétaires, alors que Paris a toujours été une ville de locataires, des personnes y viennent, des personnes en repartent".

Votre lecture n'est pas la nôtre, et c'est dommage. En effet, nous sommes là, à l'ultime étape qui nous conduira à adopter ce Plan local d'urbanisme bioclimatique, devant des enjeux énormes qui concernent toutes les générations à venir, alors que la réalité du changement climatique s'impose désormais à nous de manière extrêmement violente.

Vous n'aimez pas notre politique, vous n'aimez pas la mixité et vous voudriez qu'il n'y ait que des propriétaires à Paris, nous avons compris. Pourtant, ce rendez-vous méritait d'être regardé différemment. Nous avons bénéficié d'un long temps de concertation et de collaborations avec tous les partenaires de la Ville pour construire cet avenir. Je tiens à remercier l'ensemble de l'Exécutif, en particulier Lamia EL AARAJE, qui a conduit ce travail.

Ce Plan Climat, que nous venons de voter, pensé en adéquation avec le Plan local d'urbanisme et avec le Plan "Résilience", voté hier, nous permettra de mieux appréhender les crises, notamment climatiques, grâce au Plan de santé environnementale que nous avons également adopté. Ce dispositif protégera les habitants et leur permettra de continuer à vivre à Paris. Il est vraiment dommage que nous n'ayons pas pu offrir aux Parisiens une vision plus collective de ce travail.

En tant que maire d'arrondissement, je tiens également à souligner les avancées importantes pour le 10e arrondissement, qui se caractérise par une très forte densité. En effet, alors que nous bataillons, mètre carré par mètre carré, pour développer la végétalisation en pleine terre et ouvrir de nouveaux espaces de respiration pour les habitants, le P.L.U. bioclimatique nous permettra d'amplifier cet effort.

Ce plan garantit la sanctuarisation d'espaces verts protégés tout en favorisant la végétation en cœur d'îlots, une démarche indispensable si nous voulons renforcer cette dynamique dans le 10e arrondissement. Les dérives des locations touristiques, c'est ce sujet que vous devriez prendre, mes chers collègues, plutôt que d'expliquer que la Ville se vide pour je-ne-sais quelle raison.

Pour le 10e arrondissement, voilà un petit chiffre qui vous donnera peut-être un indicateur supplémentaire : 30 % des logements sont confisqués par les résidences secondaires ou les locations touristiques. Entendez ce chiffre, arrêtez de dire n'importe quoi et aidez-nous à lutter contre ce fléau. C'est en nous battant contre ces dérives que nous redonnerons de l'attractivité et une possibilité à de nouveaux habitants de s'installer à Paris. Cela permettra de désasphyxier l'offre de logements accessible, et c'est indispensable. Certes, il y a des avancées législatives récentes, mais elles sont encore insuffisantes.

Alors que nous nous battons pour que nos quartiers préservent leur vitalité commerciale, nous avons aussi un outil avec ce P.L.U. bioclimatique. Il nous permettra, pour le quartier Sainte-Marthe, de renforcer la protection de l'artisanat. Pour le quartier Château-d'Eau-Strasbourg, il s'agira de lutter contre la mono-activité, et nous en avons beaucoup besoin. En effet, pour penser la vie de nos quartiers, avec la présence de grands opérateurs sur notre

territoire, comme la S.N.C.F. et l'A.P.-H.P., le P.L.U. bioclimatique doit nous permettre d'agir, en lien étroit avec ces partenaires, pour bâtir, sur une large emprise du site hospitalier de Fernand Widal, un aménagement ambitieux qui comprendra des logements, mais également un nouvel espace vert et un équipement de santé à destination des seniors.

Chère Lamia EL AARAJE, c'est le sens du vœu que porte l'Exécutif avec le soutien de mon équipe municipale, qui symbolise si bien l'ambition du P.L.U. bioclimatique.

L'adoption de ce P.L.U. bioclimatique dit notre conception de l'action publique. Cependant, elle dit aussi beaucoup de ce que les Parisiens ont voulu en s'associant à l'ensemble de ces concertations.

En effet, ils se sont saisis de ces cadres et ont énormément contribué. Pour cela, je voudrais les remercier, car c'est, bien sûr, avec eux qu'il nous fallait construire l'avenir de Paris. C'est une illustration de la vivacité de notre démocratie locale et la démonstration que l'ambition, pour Paris, se co-construit toujours avec ceux qui y vivent et y travaillent.

C'est ce que vous auriez dû comprendre dans cette séquence, mes chers collègues.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous l'attendions tous : je donne maintenant la parole à Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce nouveau Plan local d'urbanisme est tissé de fils rouge et vert. Vous le savez, nous portons régulièrement cette ambition de décliner une politique sociale et écologique. C'était le cas avec le Plan Climat, dont nous venons de parler, et c'est également le cas avec ce P.L.U.b. Ce plan tisse les perspectives d'action sur le long terme : investir pour les services publics, verdifier la ville et produire du logement pour tous. Cela nécessite une vision à long terme, à l'opposé de la rentabilité immédiate, de la privatisation à tout-va, du "tout voiture" ou des affres du marché du logement.

Par ailleurs, permettez-moi d'ajouter que ce couplage entre social et écologie est d'autant plus évident lorsqu'on sait que ce sont les plus pauvres qui subissent le plus les pollutions. Une politique écologique se doit d'être acceptable par tous, en particulier par les plus modestes. Ce P.L.U.b permet ainsi de conjuguer cette double ambition sociale et écologique et de "marcher sur nos deux jambes". Le résultat est à la fois équilibré et ambitieux, et nous ne pouvons que le saluer.

Permettez-moi également d'évoquer les établissements publics pour nos services publics et la végétalisation de l'espace public. Les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Ils garantissent ainsi l'égalité de nombreux droits - l'éducation, la santé, les transports, "et cætera". Ils sont, d'ailleurs, à la base de notre pacte républicain et ont prouvé leur résilience en temps de crise, notamment lors de la crise du Covid-19.

Ces services publics sont pertinents, économiquement et socialement justes. Pour Paris, nous voulons non seulement les maintenir, mais surtout les développer grâce à ce P.L.U.b. Nous avons identifié 180 adresses où nous pourrions, demain, implanter des équipements publics de proximité. Je pense en particulier aux 80 adresses pour lesquelles nous avons prévu la possibilité d'ouvrir des équipements de santé. Ce sont autant de lieux où la Ville pourra développer des centres de santé municipaux.

Notre action pour le P.L.U.b vise à développer le logement et s'inscrit dans la continuité de nos objectifs structurants, comme le Plan "Logement" pour 2035. Cette stratégie prévoit 40 % de logements publics, la rénovation massive des logements sociaux, l'accélération de la rénovation du parc privé et la rénovation de l'ensemble des équipements publics, avec une priorité pour les crèches et les écoles.

Toutefois, notre démarche ne se limite pas aux services publics. Nous veillons également à protéger les commerces et l'artisanat, notamment avec le principe de protection des linéaires commerciaux et artisanaux. Nous observons la destruction du travail local par les nouveaux prédateurs du capitalisme de plateforme, comme Airbnb, les "dark kitchens" et les "dark stores".

En tant que communistes, nous affirmons que la politique peut - et doit - intervenir sur l'économie. Avec ce P.L.U.b, nous assurons qu'au sein des 137 kilomètres de voies de Paris, les locaux actuellement dédiés au commerce et à l'artisanat ne pourront pas changer de destination pour devenir des "dark kitchens", "dark stores" ou "dark arnaques", comme vous voulez.

Pour finir, permettez-moi d'aborder le thème crucial de la végétalisation de l'espace public. Notre ambition est de fournir un environnement de qualité pour tous. Or, nous ne pouvons qu'être frappés par la différence de végétalisation entre les quartiers riches et les quartiers populaires : là, les doubles allées bordées de platanes et la grande pelouse en pleine terre centrale ; là-bas, le bitume et le minéral, encore et toujours.

Nous savons tous la différence de qualité de vie qui en résulte : là, la fraîcheur en été et le filtrage végétal de la pollution ; là-bas, les effets du dôme de chaleur urbain et la pollution à pleine puissance. Végétaliser la ville, notamment dans les quartiers populaires, est un réel enjeu de classe, mais également un enjeu de résilience pour notre territoire face au réchauffement climatique, en particulier pour les épisodes caniculaires à venir.

Ce P.L.U.b permet de décliner cet objectif. Nous passerons ainsi de 28 % à 40 % de surfaces perméables sur le territoire parisien, permettant non seulement de mieux préserver la ressource en eau, mais, surtout, de rafraîchir la ville. Désormais, en cas de démolition ou de reconstruction, chaque parcelle de plus de 150 mètres carrés devra comporter au minimum 30 % de pleine terre.

Par ailleurs, comme le préconise l'O.M.S., nous allons multiplier les espaces verts ouverts au public dans les prochaines années pour atteindre le seuil de 10 mètres carrés d'espaces ouverts par habitant. Nous aurons ainsi 300 nouveaux hectares d'espaces verts supplémentaires à Paris. Le plus important est la création de nouveaux espaces grâce aux opérations d'aménagement, mais également à la végétalisation des berges de la Seine, "aux rues-jardin" et aux "rues aux enfants". Nous allons également ouvrir des espaces existants, comme ceux du Diocèse ou des parcs sportifs.

Enfin, nous avons défendu le classement de la Petite ceinture ferroviaire en zone urbaine de grand service urbain, afin de préserver sa réversibilité. Nous ne contestons pas son potentiel de fraîcheur, mais nul ne saurait se priver d'une telle infrastructure dans un monde dans lequel la logistique devra évoluer vers plus de fret et moins de camions.

Je conclurai en saluant ce P.L.U.b innovant, équilibré et ambitieux, qui trace de belles perspectives pour un avenir dans lequel tous les Parisiens - pauvres ou riches, travailleurs ou non, adultes ou enfants - pourront vivre dans une ville résiliente et solidaire, une ville du bien-vivre.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Émile MEUNIER pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'urbanisme a toujours été le reflet de son époque. Déjà à l'époque de la royauté, les premières règles posaient comme obligation de ne pas dépasser certaines hauteurs, sauf pour Dieu et le prince, c'est-à-dire l'église et les bâtiments royaux - à comparer, aujourd'hui, avec la tour Triangle. Déjà à cette époque, on cherchait à encadrer la construction. Ensuite, il y a eu les épidémies du XIXe siècle, qui ont entraîné l'architecture hygiéniste. Puis, l'après-guerre, marqué par le modernisme, le "tout voiture", l'urbanisme sur dalle, les tours, et les premières luttes urbaines en réaction à cet urbanisme de béton.

Pour l'anecdote, à Paris, l'écologie politique est née de ces luttes urbaines à la fin des années 1970. En 1977, en réaction à ce trop-plein de béton et de voitures, on est revenu, avec le P.O.S. - plan d'occupation des sols - à une ville plus contenue, avec des tissus urbains constitués, que certains qualifieraient même de figés. Lorsque la gauche et les écologistes sont arrivés aux responsabilités en 2001, il fallait insuffler un vent d'air frais dans cette ville. Nous devons donc changer les règles d'urbanisme, et c'est ce qui a été fait avec un postulat clair : il fallait créer du logement, du logement social et des équipements publics, car nous en manquions terriblement. Les nouvelles règles ont non seulement innové, mais elles ont permis d'atteindre ces objectifs tout en favorisant une densité raisonnable.

Cependant, les choses ont commencé à "déraper" à partir de 2008, lorsque les écologistes étaient moins nombreux dans cette Assemblée. Cette époque s'est heurtée à plusieurs grandes tendances, notamment la financiarisation de l'immobilier, avec des investissements massifs et une richesse qui ont alimenté la spéculation à Paris. Il y a également eu la compétition des métropoles, théorisée par certains ici. Paris devait se mesurer à New York ou Londres. Et puis, il y a eu le traumatisme de l'échec des J.O. de 2012 face à Londres. Je me rappelle des débats : "Paris devient ringarde, faisons des tours, des gestes architecturaux, attirons les sièges d'entreprise".

C'étaient les prémices de la "start-up nation". L'adjoint en charge, Jean-Louis MISSIKA, a écrit deux "bouquins" : le premier, "L'illusion écologique", et le second, "Comment devenir milliardaire ?", avec Xavier NIEL. Le ton était donné. Cette période nous a placés, nous, écologistes, dans une position très délicate. D'un côté, nous soutenions la politique sociale et culturelle de cette majorité, mais, de l'autre, nous voyions la ville libérale commencer à prendre le dessus. Nous n'étions pas loin de la rupture. Il était donc grand temps de définir de nouvelles règles d'urbanisme.

C'est alors qu'est arrivé le P.L.U. bioclimatique, dont l'objectif est de reprendre du terrain sur la ville libérale et de préparer la ville au réchauffement climatique - ce que nous aurions dû faire il y a 20 ans, mais l'époque était autre. Cela signifie réguler et remettre en place une vision politique écologiste pour ne pas laisser la construction de la ville au marché, mais bien aux politiques. Il s'agit de considérer les limites planétaires et territoriales. Paris est une ville finie : nous ne pourrions pas croître à l'infini. Il va donc falloir faire avec l'existant et privilégier la transformation plutôt que la construction.

Avec ce P.L.U.b, nous avons accompli de nombreuses choses.

En synthèse, nous avons amplifié tout ce qui fonctionnait déjà : le logement social, les équipements publics et les protections patrimoniales, notamment les fameuses P.V.P., que nous avons démultipliées. Je ne reviendrai pas sur tous les dispositifs mis en place pour augmenter l'offre de logement social dans l'existant sans artificialiser le sol. C'était l'équation la plus difficile à résoudre, et je crois que nous y sommes parvenus avec ce Plan local d'urbanisme, ce qui a changé énormément de choses. Je parle de rupture, avec bien davantage d'espaces verts protégés. Les 300 hectares, croyez-moi, nous allons les atteindre grâce à l'énergie et aux moyens suffisants.

En outre, nous avons réduit la constructibilité et la densité. Avec les nouvelles règles, il sera désormais moins possible de construire qu'avec les anciennes. Nous transformons la ville sur elle-même et protégeons les cœurs d'îlots - ces fameux immeubles construits au milieu d'une cour intérieure, souvent végétalisée. Nous protégeons également mieux les dents creuses, ces comblements qui pouvaient défigurer un quartier et empêchaient l'air et la lumière de circuler.

Nous avons surtout mis fin aux tours. Après les tours Duo et la tour Triangle, on nous promettait encore trois ou quatre tours de 180 mètres. Désormais, la hauteur maximale sera de 37 mètres, soit 12 étages. Vous rendez-vous compte de la révolution urbaine instaurée par ce nouveau Plan local d'urbanisme ?

Nous préservons également les abords du périphérique pour des raisons sanitaires évidentes, mais également pour des raisons d'aménagement. En effet, le périphérique constitue une frontière qu'il faudra abolir. Le jour où cette frontière tombera - et je l'espère prochainement - il ne devra pas y avoir une ceinture de bureaux à la place. Il était donc indispensable de mettre fin à l'artificialisation et à la bétonisation des abords du périphérique.

Une autre révolution concerne la diminution du nombre de bureaux. Rassurez-vous : ils sont pleins, et des millions de mètres carrés ont été construits. Nous disposons donc d'une marge avant de parler de décroissance. En construisant de nouveaux bureaux à Paris, nous privions la banlieue de son emploi et de sa richesse. Se dire une ville de gauche et défendre une métropole polycentrique serait incohérent si nous continuions à multiplier les sièges sociaux et les tours de bureaux à Paris. Cela aussi, grâce à des mécanismes techniques que je ne détaillerai pas ici, nous y avons mis fin.

Enfin, concernant les meublés touristiques professionnels comme Airbnb, nous reprenons la main sur ce marché, quasiment à son terme.

Je suis très fier, au nom du groupe "Les Ecologistes", du travail accompli et des résultats obtenus. Je pense sincèrement qu'à ce jour, nous avons le meilleur P.L.U. de France, voire au-delà.

La suite, ce sera l'exécution. En effet, nous pouvons avoir le meilleur plan local du monde : si nous ne l'exécutons pas, cela ne fonctionnera pas.

Sur les 300 hectares, il faut un écologiste qui se lève tous les matins en se demandant où les trouver, comment négocier avec tel promoteur, comment dialoguer avec l'A.P.-H.P., comment mettre la pression sur le budget. Sinon, cela restera un objectif de papier, et c'est hors de question pour nous.

En conclusion, je dirais qu'il faut en finir avec le "petit Paris". Nous avons conçu le P.L.U. d'un quartier d'une ville plus grande : le Grand Paris. Or, les véritables problématiques du territoire - qu'il s'agisse de l'emploi, des déplacements, de l'équilibre des services publics ou de l'adaptation au réchauffement climatique - doivent être résolues à l'échelle du territoire et du bassin de vie, c'est-à-dire du Grand Paris. Nous faisons face à une friction institutionnelle qu'il faudra débloquer. Sinon, nous risquons de rester figés. Il faudra également déconstruire le périphérique pour réunir ces territoires artificiellement séparés.

Pour terminer, je tiens à remercier les militants écologistes, qui ont été indispensables, tant sur le terrain que pour leurs idées.

Pour Anne HIDALGO, la Maire de Paris, ce P.L.U. marquera son bilan. A Emmanuel GRÉGOIRE, un grand merci. Nous n'aurions pas de P.L.U. s'il n'avait pas été présent dès les premiers mois et les premières années de travail. Il a permis cette coopération au sein de la majorité.

Lamia EL AARAJE a pris la relève. Quant à Jacques BAUDRIER, le communiste, il n'est pas loin d'avoir converti son groupe à l'écologie.

Je ne pourrai pas citer tous les collaborateurs, mais, en premier lieu, Laura ROSENBERG. Je remercie également Charles-Antoine DEPARDON et Doan LEBEL, des artisans indispensables.

Merci aux services, en particulier Stéphane LECLERC, et, à travers lui, tous ceux qui ont participé. Enfin, je salue la Commission d'enquête, qui a réalisé un travail indispensable et titanesque.

A titre personnel, si vous me le permettez, je remercie mon groupe pour la confiance et le soutien qu'il m'a accordés pendant ces quatre années.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Geoffroy BOULARD pour le groupe Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi de regretter que la Maire de Paris n'ait pas assisté à l'ensemble des débats. Nous avons l'impression qu'il s'agit plutôt d'un concours d'autosatisfaction des groupes de la majorité, qui se contentent de remercier tout le monde. Or, nous sommes en démocratie, dans une enceinte où l'on débat des sujets.

Sur ce P.L.U., nous avons le sentiment d'assister à un dialogue de sourds depuis plusieurs mois. Pourtant, la révision de ce plan d'urbanisme représente une opportunité unique pour notre ville de s'adapter aux grands défis de notre époque. En effet, le P.L.U. de la Ville de Paris n'avait pas été revu depuis 2006, et une révision s'imposait. Sur ce point, nous sommes tous d'accord. Il s'agissait notamment d'inscrire dans le marbre la préservation de notre patrimoine, de réfléchir à l'avenir du périurbain, d'examiner de près l'accès au logement ainsi que les nouveaux usages, notamment commerciaux. Bref, tout ce qui interroge notre rapport à la ville, ce qui constitue son identité, ainsi que le visage que nous voulons lui donner pour les décennies à venir.

Force est de constater que notre tâche, en tant qu'élus locaux et membres de l'opposition - vous en conviendrez - est loin d'être aisée. Le bilan de l'Exécutif parisien, tout comme sa vision pour les prochaines années, exige de notre part une vigilance constante et une critique alerte que nous souhaitons constructive.

Nous voulons améliorer la qualité de vie des Parisiens en encourageant l'installation de nouveaux équipements de proximité, en créant de nouveaux espaces verts et en maintenant des espaces de respiration pour contrer le "tout urbanisé" et le "tout bâti". Nous souhaitons permettre aux habitants de se sentir bien, aux familles de rester, et à tous les résidents de se projeter dans notre ville pour les dix prochaines années. Cela implique de favoriser l'accès au logement et à la propriété, tout en garantissant le droit à la propriété privée. Nous voulons également préserver le patrimoine parisien, notamment le patrimoine faubourien, régulièrement menacé. Il est essentiel de poursuivre son recensement et d'inclure, dans les protections de la Ville de Paris, des adresses remarquables - comme nous l'avons obtenu partiellement dans le 17^e arrondissement.

Nous voulons encourager l'activité économique de notre Capitale et renforcer son attractivité. Cependant, la révision du Plan local d'urbanisme bioclimatique qui nous est présentée, au-delà des intentions affichées, cache un véritable non-sens économique. La Ville de Paris propose un P.L.U.b qui marginalise les activités économiques, ce qui se ressent particulièrement dans l'Ouest parisien. Le quartier central d'affaires, qui affiche pourtant le taux de vacances de l'immobilier d'entreprise le plus faible de France, est directement concerné.

Ce projet impose des contraintes disproportionnées, notamment à travers les servitudes de mixité fonctionnelle, qui obligent à créer des logements sociaux pour chaque projet d'urbanisme dans des immeubles de plus de 4.500 mètres carrés, sans aucune concertation avec les professionnels. C'est une attaque directe contre la libre utilisation des biens et le droit de propriété des acteurs économiques, des droits acquis bien avant l'établissement de ces nouvelles règles. En limitant la flexibilité d'utilisation des biens, vous découragez les investisseurs, affaiblissez les entreprises locales et portez atteinte à l'attractivité économique de notre Capitale. Ces mesures compromettent l'équilibre financier de nombreuses entreprises tout en dévalorisant les biens concernés sur le marché immobilier. Où est la contrepartie pour ces entreprises et ces propriétaires ?

Votre nouvelle contrainte freine également la rénovation énergétique des bâtiments. En effet, les propriétaires, découragés par ces obligations lourdes et coûteuses, optent souvent pour des solutions de fortune, au détriment de véritables réhabilitations durables et qualitatives. Est-ce cela, votre Paris réconcilié, Monsieur GRÉGOIRE ? Prenons l'exemple des immeubles concernés par le pastillage, qui transforme des adresses historiques et des bâtiments d'entreprises en futurs logements sociaux, sans même prendre soin de prévenir leurs propriétaires.

Ce que vous refusez d'entendre, c'est que ces biens, pourtant parfaitement entretenus ou en cours de rénovation, subissent une dévaluation automatique dès leur inclusion dans cette classification. Cette atteinte aux droits de propriété a des répercussions graves, non seulement pour les grands investisseurs - le "grand capital", comme vous dites - mais aussi pour les petits épargnants ou les retraités, qui voient la valeur de leur bien chuter. En réalité, ces nouvelles contraintes ne servent ni le commerce local parisien ni les enjeux environnementaux. Elles créent une insécurité juridique et économique, décourageant entrepreneurs et investisseurs, et mettant en péril l'équilibre du marché immobilier parisien. Vous avez d'ailleurs déjà reçu de nombreuses alertes de la part des associations professionnelles, qui soulignent l'impact dévastateur de ces mesures sur la place de Paris.

Face à votre incapacité à considérer nos propositions, je demande instamment à la Ville de Paris de revoir sa copie. Certes, la consultation a duré plus d'un an. Elle a permis de corriger, à notre demande, certains des aspects qui nous paraissaient les plus problématiques, comme le pastillage du groupe scolaire Saint-Michel-des-Batignolles. Toutefois, ce projet de P.L.U., s'il n'est pas amendé, portera un coup dur à notre économie locale, à nos entreprises et à l'attractivité de notre Capitale. Et, vous en serez tenue responsable.

Votre rôle est d'écouter les élus, même ceux qui n'aiment pas votre politique. Mais, c'est aussi d'écouter les acteurs économiques, les investisseurs et les citoyens pour tenir compte des réalités du terrain. Il s'agit de proposer un urbanisme ambitieux, pragmatique et adapté à la réalité du changement climatique, à l'échelle d'un Grand Paris économiquement viable. Sinon, ce projet échouera.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, sur le dernier P.L.U. de la Ville de Paris, il y a un chiffre à retenir : cette dernière a autorisé la construction de 5,3 millions de mètres carrés. La bétonisation à Paris se porte bien, avec son lot de destructions, de surélévations et de densifications des cœurs d'îlots. Toutefois, cette bétonisation a un prix, avec ses conséquences : la création de rues "canyons", la production d'îlots de chaleur et la suppression de cours et d'espaces verts. Je dirais, de façon plus générale, la suppression des espaces de respiration.

Les Parisiens étouffent. Parlons des destructions, celles qui sont volontaires - même si je sais que vous préférez utiliser le terme "déconstruction" pour ce qu'il symbolise. Moi non, et mon groupe non plus. Or, pour construire, il faut d'abord détruire. Prenons l'exemple de l'immeuble de Roger-Henri Expert, architecte de renom de l'entre-deux-guerres, rue Gay-Lussac, que vous n'avez pas hésité à détruire. Nous préférons bâtir avec l'existant, avec ce qui est déjà là, afin de limiter l'empreinte carbone et de respecter les stratifications de construction antérieures, qui s'inscrivent dans le temps long du renouvellement urbain.

Dans cet esprit, nous proposons la création de quartiers à valeur patrimoniale pour leur intérêt historique, architectural ou culturel, comme la rue Mouffetard dans le 5e arrondissement, le village des Batignolles dans le 17e arrondissement, la rue Froidevaux dans le 14e arrondissement, ou encore la campagne à Paris, si ravissante, dans le 20e arrondissement. Cette proposition de bon sens s'inscrit dans la lignée de celle de la Ministre de la Culture, avec la création de sites patrimoniaux remarquables, comme la zone "tampon" autour de la Seine, qui reste à définir, ou encore le plan de gestion demandé par l'UNESCO pour accompagner ce classement. La Ville pourrait également préserver le caractère unique de Montmartre ou de la Butte-aux-Cailles dans le 13e arrondissement.

La Ville de Paris a une caractéristique fondamentale : c'est une ville horizontale. C'est pourquoi nous rejetons les tours, comme celles que vous avez inaugurées récemment dans le 13e arrondissement avec la complicité des écologistes, ou encore la tour Triangle. La majorité rose et verte est devenue l'alliée objective du béton, au détriment de l'âme de Paris et du cadre de vie des Parisiens. Comment accepter des milliers de mètres cubes de béton, comme avec la construction démentielle et inutile de la gare d'Austerlitz ? Votre représentante, au conseil du 5e arrondissement, m'a rétorqué qu'avec le nouveau P.L.U.b, ce projet pharaonique et climaticide, qui va tuer le petit commerce, ne pourrait plus se faire. Quelle hypocrisie ! Il ne tenait qu'à vous d'anticiper le P.L.U.b et d'empêcher cette construction, qui n'est en rien utile aux Parisiens et qui va nuire aux riverains des 13e et 5e arrondissements.

De même, le remplissage des dents creuses et les surélévations de petits immeubles nuisent à la bonne ventilation des rues et portent atteinte au patrimoine. Progressivement, les immeubles faubouriens disparaissent, étouffés sous le béton. Aujourd'hui, les Parisiens étouffent déjà avec votre politique. Ils suffoqueront demain. Vous nous promettez 300 hectares de création d'espaces verts, un chiffre fantaisiste. Cela représente 12 fois les Buttes-Chaumont ou 13 fois le Jardin du Luxembourg. Pendant ce temps, vous laissez les bois de Boulogne et de Vincennes dans un état déplorable, propice à une insécurité galopante.

Nous ne voulons pas d'un P.L.U. comptant de petits. Paris est un trésor que nous ont légué des générations successives. Que laisserez-vous aux générations à venir, sinon du béton et des dettes ?

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour conclure cette matinée, je donne la parole à Éric PLIEZ pour le groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les interventions se succèdent et ne se ressemblent pas toutes. Sans ajouter à ce qui a déjà été dit sur les enjeux de ce nouveau P.L.U., je tiens à souligner le nombre de contributions historique pour ce type de document : plus de 14.000 à l'échelle de Paris. Cela témoigne, s'il en fallait encore une preuve, de l'intérêt des Parisiens pour ce sujet et de l'importance considérable que ce P.L.U. représente pour les acteurs de la Ville. C'est un vrai succès en matière de démocratie locale, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cet intérêt ne s'est pas démenti dans le 20e arrondissement. Nous avons scrupuleusement étudié près de 200 contributions, déposées lors de l'enquête publique. Elles vont dans le sens d'un 20e arrondissement plus vert et plus solidaire, que nous appelons de nos vœux et pour lequel nous nous prononcerons aujourd'hui.

Un 20e arrondissement plus vert, capable de relever les défis climatiques, contribuera pleinement à l'objectif parisien de 300 hectares d'espaces verts supplémentaires, grâce à une dizaine de nouvelles servitudes pour l'espace vert dans tout l'arrondissement. A cela s'ajoute la protection massive des espaces verts existants introduite par ce projet : 704 espaces verts protégés.

Un 20e arrondissement plus solidaire qui continue à produire du logement, de l'emploi et des services publics pour tous les ménages, et notamment pour les habitants des quartiers populaires. Encore une fois, nous contribuerons pleinement à l'objectif parisien de 40 % de logements publics d'ici à 2035, avec une vingtaine

d'adresses fléchées pour créer des logements sociaux et une trentaine d'autres destinées au B.R.S. A cela s'ajoute une douzaine de nouvelles servitudes pour des équipements publics dédiés à la logistique urbaine, à la petite enfance, à la santé et à la jeunesse.

La ville de demain prend déjà corps aujourd'hui à Python-Duvernois, à la porte de Montreuil ou encore sur les ateliers R.A.T.P. de la rue Belgrand : autant d'endroits où nous produirons du logement social de qualité, de nouveaux espaces verts, de l'emploi et des services de proximité pour les habitants du 20^e arrondissement.

Cette ambition s'étend également dans le diffus, où nous nous efforçons, depuis le début de la révision du P.L.U., de faire vivre ces nouveaux principes auprès des particuliers et des promoteurs qui nous sollicitent. Nous exigeons d'eux une empreinte carbone maîtrisée et des externalités positives pour la ville, tout en veillant à préserver la qualité et la diversité architecturale de Paris.

Ce nouveau P.L.U. bioclimatique va donc nous permettre de poursuivre notre cap : un arrondissement populaire malgré la spéculation immobilière, vivant malgré la casse des services publics, et vivable malgré l'accélération du changement climatique.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et est "relative à la protection des statuts, des conditions de travail et des rémunérations des agents de la fonction publique parisienne".

La deuxième question, posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est "relative à l'apaisement de l'espace public".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est "relative à la lutte contre les violences routières".

La quatrième question, posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris est "relative à l'amplification de l'action municipale : Denfert, Porte de la Villette embellir votre quartier".

La cinquième question, posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris est "relative à l'avenir de la gestion de la Ville".

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est "relative à la sécurité des Parisiens".

La septième question, posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est "relative à la pacification de la Ville de Paris".

La dernière question d'actualité, posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris est "relative à la grève dans le périscolaire cette semaine".

Je propose que nous en restions là et que nous partions déjeuner.

La séance reprendra à 14 heures 30 avec les questions d'actualité.

Nous reviendrons ensuite à cette discussion autour du P.L.U. bioclimatique.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous invite à prendre place.

Monsieur le Préfet de police, bienvenue dans cet hémicycle dans lequel vous siégez.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la protection des statuts, des conditions de travail et des rémunérations des agents de la fonction publique parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous ouvrons maintenant notre rubrique des questions d'actualité, avec une première question posée par le groupe Communiste et Citoyen.

Jean-Noël AQUA, vous avez la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en temps de crise, les masques tombent. La haine du fonctionnaire ressort visiblement bien vite : coupes budgétaires dans la Fonction publique, jours de carence, retenues sur salaire, suppressions de postes ou blocage du point d'indice. Les fonctionnaires sont visiblement le parfait bouc émissaire pour la droite, le parfait mouton à tondre. Guillaume KASBARIAN s'est empressé de saluer la nomination d'Elon MUSK en, je cite, "voulant partager les meilleures pratiques pour lutter contre l'excès de bureaucratie". Valérie PÉCRESSÉ, elle, s'est empressée d'appeler à un "comité de la hache" dans la Fonction publique. La finesse républicaine est de mise.

Toutefois, en attaquant les fonctionnaires, ce sont les services publics que la droite vise, pour mieux privatiser, au plus grand bonheur des financiers. Répétons-le : les services publics protègent les plus modestes, fabriquent du vivre-ensemble, garantissent la solidarité et construisent les valeurs républicaines. J'ai une pensée pour tous les soignants, les enseignants, les conducteurs, les policiers et les éboueurs, tous ceux qui sont jetés en pâture par la droite. Nous devons les soutenir.

Permettez-moi de dénoncer ce que ce discours anti-fonctionnaire diffuse au sein de cet hémicycle. Il fallait oser, Monsieur BOURNAZEL, tordre les faits pour une petite polémique d'un jour, en pointant un service avec 31 % d'absences. Pour ce faire, vous avez pris le service qui accueille les agents en affection de longue durée. Monsieur BOURNAZEL, voulez-vous les attestations d'A.L.D. ou les contacts des oncologues ? Cette absence d'humanité est tellement révélatrice. A la base, il doit y avoir de l'amateurisme et un manque de travail. Néanmoins, quand vous avez l'explication et que vous ne faites même pas amende honorable, qu'en conclure ? Que l'obsession anti-fonctionnaire est dangereuse. En effet, il y a récurrence : dans un vœu, Pierre-Yves BOURNAZEL demande que les agents aient désormais le choix entre travailler malades ou subir une sanction financière. J'imagine que les agents de la Ville de Paris apprécieront cette remise en cause des principes de la Sécurité sociale. Visiblement, la sécurité n'est pas un thème pour la droite quand elle est sociale.

Pierre-Yves BOURNAZEL, Rachida DATI et Guillaume KASBARIAN ont décrété que les fonctionnaires étaient des privilégiés. La sanction va être de passer à trois jours de carence pour réduire les remboursements des arrêts maladie. Pour un agent de catégorie C qui gagne en moyenne 1.965 euros nets, s'il venait à être arrêté cinq jours, avec ses trois jours de carence et les 90 % du salaire, c'est presque 250 euros qui seraient amputés de sa fiche de paye, près d'un huitième de son salaire.

Madame la Maire, dans ce contexte si hostile à la Fonction publique, à ces travailleurs qui font vivre nos crèches, nos écoles, nos médiathèques et tous les services du quotidien, Paris doit s'engager, comme elle l'avait fait face aux 1.607 heures, et passer à l'offensive pour résister et protéger le statut, les conditions de travail et les rémunérations des agents de la Ville. Que comptez-vous faire sur le sujet ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant de donner la parole à Olivia POLSKI, je souhaite la bienvenue, dans nos tribunes, à l'association "Assembl'ICP", une association d'éveil au débat parlementaire.

Bienvenue, également, aux étudiants en master de management de politique environnementale et soutenable, qui vont assister à notre séance de questions d'actualité. J'espère que nous n'allons pas vous décevoir.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la protection des statuts, des conditions de travail et des rémunérations des agents de la fonction publique parisienne (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je remercie le groupe Communiste et Citoyen pour me donner l'opportunité, de nouveau, de m'exprimer sur le projet du Gouvernement qui, avec l'aide de l'opposition parisienne, a propagé un bon nombre de contre-vérités ces dernières semaines. Malheureusement, elles ont été relayées. Cela me permet également d'appuyer mes propos, propos interrompus tant de fois lors du débat d'hier sur les orientations budgétaires dans lequel la droite et les macronistes parisiens se sont honteusement donnés en spectacle.

Les caricatures et les stéréotypes véhiculés par le Ministre de la Fonction publique, Guillaume KASBARIAN, ont un objectif : justifier des économies, mais qu'il souhaite faire sur des agents malades. Or, les agents malades ne sont pas des variables d'ajustement financier. Cette mesure, si elle est effectivement prise, est injuste. Je crois que ces propos accompagnent un projet de fond, plus idéologique, de casse du service public français.

Ce pseudo-débat sur les absences est fait pour flatter l'idée populiste que les fonctionnaires sont des "feignants" et qu'ils seraient payés à ne rien faire. Le "fonctionnaire bashing", cela suffit. Ces mesures sont injustes, et les propos démagogiques. Nous savons tous l'importance du service public, qui est le bien de ceux qui n'ont rien. C'est le service public qui soutient au quotidien. Dans les moments de crise, il est aux côtés de ceux qui en ont besoin. C'est le ciment du vivre-ensemble qui résiste à la mainmise du marché décomplexé. Comment prendre au sérieux un ministre qui félicite Elon MUSK, futur Ministre trumpiste qui a largement participé à la propagation de "fake news", "via" son média, "X" ?

Les déclarations de Guillaume KASBARIAN sur l'intelligence artificielle comme moyen de réaliser des économies sur la Fonction publique, en poursuivant la destruction de l'emploi public de proximité, alors même que le dernier rapport du Secours catholique s'inquiète de l'éloignement des services publics, donnent à penser que le mouvement va s'amplifier et éloigner les plus fragiles de l'accès à la protection sociale - nous partageons votre inquiétude. Puisque la droite de notre hémicycle a aimé mes citations d'hier, je vais les laisser méditer sur une nouvelle d'Hannah Arendt dans "Les Origines du totalitarisme" : "C'est dans le vide de la pensée que s'inscrit le mal".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Olivia POLSKI, pour votre réponse.

Il va de soi qu'ici, chaque fois que des informations mensongères seront véhiculées, mettant en cause nos fonctionnaires de la Ville, nous ferons rétablir la vérité. Nous avons d'ailleurs obtenu un droit de réponse de TF1, que je remercie d'avoir accédé à la demande que nous avons formulée. Nous continuerons à agir pour que le débat s'engage sur des propos, des faits, des chiffres et des données réels, et pas fantasmés.

Nous avons été très choqués de voir comment des chiffres avaient été manipulés pour jeter l'opprobre sur des fonctionnaires municipaux, dont nous savons tous combien ils ont contribué toute la période du Covid-19 et pendant les Jeux olympiques et paralympiques. Il va de soi que ces combats doivent être choisis avec discernement. Il y a une dimension de différence entre nous, cela fait partie du débat démocratique, mais nous avons tous intérêt à fonder nos propositions non pas sur des mensonges et sur des "fake news", mais bel et bien sur des réalités pour défendre nos convictions.

Je ne reprocherai à personne de défendre une conviction contraire à la mienne. Cela fait partie de la démocratie, mais pas sur la base du mensonge, et pas non plus lorsqu'il s'agit de nos agents. Nous avons la responsabilité de les défendre, car ils sont au front tous les jours. En outre, le service public est aussi ce qui sert d'amortisseur social, mais pour qui ? Pour les classes moyennes. L'éducation et la santé sont les plus gros amortisseurs pour les catégories populaires, mais également pour les classes moyennes et les familles. C'est là que se passe l'essentiel de la redistribution des revenus en France. On ne peut pas abîmer cela.

Jean-Noël AQUA, je vous donne une nouvelle fois la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous allons, plus tard, dans cette Assemblée, discuter d'un vœu sur les valeurs républicaines.

En effet, les services publics tels que nous les connaissons en France sont à la base de l'identité de la France que nous apprécions. Nous l'avons vu au moment du Covid-19, ils ont constitué la solidité de notre modèle social. Or, entre parler des valeurs républicaines d'un côté et faire du "fonctionnaire bashing", il y a une profonde incohérence. Je sais qu'il reste encore une partie de la droite qui n'est pas uniquement dans la "fake news".

Ainsi, j'appelle à une prise de conscience : laisser glisser le débat avec des mensonges éhontés et des contradictions ne peut pas faire grandir notre démocratie ni la République.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

II - Question d'actualité posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'apaisement de l'espace public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à Delphine BÜRKLI pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, hier, en ouverture de ce Conseil de Paris, notre Assemblée a rendu hommage à Paul Varry, tué à l'âge de 27 ans, le 15 octobre dernier, sur la voie publique parisienne. Je veux le rappeler ici : il n'y a aucune justification à chercher dans le meurtre de Paul. Nous avons affaire à la violence routière la plus débridée, contre laquelle il nous faut collectivement renforcer notre action pour lutter contre ces comportements criminels. Espérons que la mission mise en place par le Ministre des Transports propose des mesures fortes pour réduire les conflits d'usage et les comportements agressifs.

Parallèlement, côté collectivités - Ville, Région, Métropole, mais également Île-de-France Mobilités -, il nous faut poursuivre nos efforts pour accélérer et adapter notre territoire aux nouvelles mobilités non carbonées. C'est un

enjeu pour l'avenir. En effet, la part modale du vélo va passer, de 2019 à 2030, de 2 % à 6 % en Île-de-France, avec une très forte accélération que nous avons constatée pendant le Covid-19.

Je sais, Madame la Maire, votre engagement sur ce sujet. Comme vous, nous soutenons le développement du vélo dans notre Capitale. Cependant, nous regrettons que le Plan Vélo de la Ville ait encore pris beaucoup de retard. Ainsi, selon les données de l'association "Paris en selle", à la fin août 2024, seulement 34 % des aménagements prévus sont achevés, alors que nous sommes à 18 mois de la fin de la mandature. Voies cyclables, stationnement : le plan est aujourd'hui loin d'être achevé. La mission "Vélo" nous annonce des réalisations d'aménagements que nous attendions pour cette année. Néanmoins, elles seront finalement reportées après 2026, à l'image de la piste cyclable du boulevard des Italiens, du boulevard des Capucines ou du boulevard de la Madeleine, englobant la place de l'Opéra. Nous avons besoin de comprendre pourquoi. Nous déplorons cette décision, car c'est un axe structurant de Paris. Il s'ajoute aux autres axes et aux carrefours dangereux que les associations "Paris en selle" et "Mieux se déplacer à bicyclette" ont priorisés, dans leur communication, en début de semaine.

En outre, il est urgent de remettre des règles dans l'espace public et de s'assurer qu'elles soient respectées par les agents de la police municipale. Nous pouvons saluer la proposition de ces deux associations cyclistes visant à obtenir, je cite, "la création d'une équipe d'au moins 50 policiers municipaux dédiés à la protection des usagers vulnérables". Monsieur le Préfet de police, nous ne pouvons que relayer la demande de ces associations pour assurer la meilleure prise en charge possible, dans nos commissariats, des plaintes des cyclistes - je sais que vous y êtes personnellement attentif.

Madame la Maire, pouvez-vous nous indiquer votre calendrier de déploiement du Plan Vélo, et notamment l'aménagement des 20 carrefours les plus dangereux identifiés par les associations ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, merci pour votre question, qui rappelle notre engagement et nos investissements massifs dans la transformation des mobilités. Je remercie l'ensemble des services qui agissent tous les jours pour réaliser ces infrastructures cyclables.

Nous sommes engagés dans une révolution des mobilités, avec un chiffre : il y a aujourd'hui plus de trajets à vélo que de trajets en voiture. Qui l'aurait cru, il y a 10 ans ? Cette transformation n'est pas née de rien, mais des investissements que nous avons faits. Ce sont 110 kilomètres de pistes cyclables qui ont été réalisés et des dizaines de milliers de stationnements pour vélo déployés dans l'espace public. C'est aussi la traduction concrète de notre volonté politique, celle de transformer notre ville au travers de plusieurs plans, et notamment du Plan Vélo.

Ce Plan Vélo connaît un déploiement massif, mais également quelques difficultés, parfois techniques, qui freinent certains aménagements. Il existe également des difficultés administratives, notamment dans les échanges que nous pouvons avoir avec les parties prenantes, en particulier la Préfecture de police. Néanmoins, je dois bien le dire, ce sont aussi des difficultés politiques, avec des oppositions de certains maires d'arrondissement de l'opposition municipale, qui ne se montrent pas les plus enclins à faire aboutir ces infrastructures. Or, ces infrastructures permettent l'usage du vélo, mais, surtout, elles assurent la mise en sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public, en particulier des plus vulnérables.

En tout cas, soyez-en convaincue, nous allons porter l'ambition du Plan Vélo au maximum. Lors de la 3e Commission, j'aurai l'occasion de faire un point détaillé pour que nous puissions faire le bilan et vous donner un planning très concret sur les réalisations prévues pour la fin de ce mandat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

Je donne maintenant la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Hier, notre Conseil a rendu hommage à Paul Varry. Lui rendre hommage, c'est aussi rendre hommage à ses combats, ceux qu'il a menés avec l'association "Paris en Seine", mais également au-delà, avec l'ensemble des associations cyclistes avec lesquelles nous travaillons depuis maintenant des années pour accompagner la transformation de notre ville. Je rappelle la volonté qui nous anime : développer les nouveaux modes de circulation à Paris, notamment à vélo. Nous avons eu l'occasion, après ce drame, de recevoir ces associations pour poursuivre ce travail en étant extrêmement attentifs à leurs recommandations.

Ces associations nous disent qu'il faut procéder à certains aménagements pour améliorer encore la sécurité. En effet, il y a encore des zones à risque à Paris. Nous allons ainsi travailler sur des aménagements physiques, avec une présence renforcée de la police municipale. En effet, sur certains sites, faire respecter les règles, c'est le moyen de permettre à chacun, notamment aux personnes les plus vulnérables dans l'espace public, de se sentir en sécurité. Nous allons poursuivre ces efforts afin que la ville soit plus sûre, notamment pour ces usagers.

C'est un combat que nous menons et que nous partageons avec les associations, et nous allons poursuivre ce travail dans la durée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, permettez-moi, à mon tour, de m'associer à l'hommage rendu à Paul Varry hier en ouverture de votre Conseil. Je souhaite que la justice fasse son œuvre le plus rapidement possible concernant cet acte qui, comme l'a rappelé le président Rémi FÉRAUD, est un acte volontaire. La Préfecture de police prendra toute sa place dans les réflexions qui sont en cours en vue d'assurer une meilleure protection des usagers vulnérables, que sont les cyclistes dans la Capitale. Nous y prendrons toute notre part, notamment dans le cadre de la mission lancée par les deux Ministres - le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, Nicolas DARAGON, et le Ministre délégué aux Transports. Cette mission a été confiée à Emmanuel BARBE, ancien délégué interministériel à la Sécurité routière, afin de formuler des propositions pour mieux réguler les conflits d'usage et les violences qui en découlent sur l'espace public, notamment au profit des cyclistes. La Préfecture de police y participera activement, et ces travaux seront conduits, je puis vous l'assurer, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, dans la plus grande concertation.

J'ai reçu, il y a 48 heures, les deux associations de cyclistes, notamment l'association "Paris en selle" et "Mieux se déplacer à bicyclette". Nous avons eu une discussion très franche et de confiance. Elles m'ont indiqué qu'au-delà des carrefours dangereux identifiés et qu'il faut sans doute mieux réguler, il était normal qu'il y ait des contrôles routiers sur les cyclistes, au même titre qu'il y a des contrôles sur les véhicules motorisés. Cependant, elles estiment qu'il serait souhaitable de revoir le cœur de cible. En effet, certaines des infractions relevées ne sont pas toujours les plus dangereuses. J'ai été attentif à ces remarques, et nous allons probablement mieux cibler les contrôles.

Nous allons continuer avec la police municipale, comme l'a rappelé Nicolas NORDMAN, les contrôles pour assurer une meilleure cohabitation entre les différents usagers de l'espace public. Sur l'année écoulée, les verbalisations liées aux stationnements irréguliers sur les pistes cyclables ont augmenté de plus de 112 %. Nous allons poursuivre cette action, au même titre que nous accompagnons la Ville de Paris et les maires d'arrondissement dans les projets d'aménagement visant à créer des pistes cyclables. Toutefois, lorsque ces équipements créent des difficultés de circulation pour les véhicules d'intérêt général et de secours ou lorsqu'ils empêchent les véhicules des sapeurs-pompiers d'accéder à certaines façades, nous émettons des avis réservés. Dans la plupart des cas, cependant, nous émettons des avis favorables, parfois avec réserves. Contrairement à ce que nous pouvons entendre ici ou là, notre position est favorable dans 70 % des cas.

C'est vous dire que la Préfecture de police va continuer d'accompagner, dans les compétences qui sont les siennes, et avec les limites et les réserves qui sont parfois les siennes, le développement des pistes cyclables et donc du Plan Vélo à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je confirme tout ce qui vient d'être dit. Je rappelle également que le Plan Vélo est conçu avec les associations, depuis plus de 10 ans maintenant, avec, tout d'abord, Christophe NAJDOVSKI, et David BELLARD depuis 2020. Ce sont elles qui nous ont poussés à accélérer, notamment l'association "Les Olympistes".

Nous avons fait ce travail constructif avec elles, et je pense que c'est ainsi qu'il faut travailler, en considérant leurs remarques et en collaborant avec des acteurs - et c'est le cas des deux associations mentionnées - qui sont dans leur rôle en nous challengeant, mais qui restent extrêmement constructifs. Nous ne sommes donc pas dans des polémiques ou des instrumentalisation. Il s'agit bel et bien de poursuivre ce travail et de l'amplifier. Nous n'avons pas terminé le travail sur les pistes cyclables, mais nous sommes aujourd'hui à 1.400 kilomètres de pistes cyclables.

Nous allons aller encore plus loin. Aujourd'hui, Paris est presque mentionnée comme la nouvelle capitale du vélo. Il y a Copenhague et Amsterdam, qui ont démarré bien avant nous, mais Paris n'est pas loin de ces deux villes en tant que capitales du vélo. Nous allons donc continuer à porter le combat de Paul Varry avec les associations.

Delphine BÜRKL, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, pour votre réponse. Merci, également, Monsieur le Préfet de police.

Une précision, Monsieur BELLARD : dans le cas de l'axe Italiens-Capucines-Madeleine, il n'y a aucune opposition des maires d'arrondissement, que ce soit Ariel WEIL pour Paris-Centre, la maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE, ou moi-même. Vous savez mon engagement sur ce sujet. Sans opposition du Préfet de police, je voulais comprendre pourquoi il a été décidé de reporter ou d'annuler cet aménagement, qui devait être réalisé cette année.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je n'oublie pas que, quand nous avons fait les voies sur berge, beaucoup de personnes ont signé des recours devant les tribunaux administratifs. C'est bien de revenir à un engagement.

III - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la lutte contre les violences routières.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à Jean-Philippe DAVIAUD pour le groupe Paris en commun, dont la question est relative aux violences routières.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, la mort de Paul Varry, jeune cycliste de 27 ans, écrasé volontairement par un automobiliste le 15 octobre dernier à Paris, est un meurtre. Nommons les choses. Nous sommes face à un crime lâche et odieux pour lequel nous espérons une sanction exemplaire. Ce drame, comme vous le disiez hier, Madame la Maire, lors de l'hommage que nous avons rendu à Paul Varry en Conseil de Paris, est la conséquence d'une réalité malheureusement quotidienne dans notre ville, comme partout : la violence routière. Dans ces rangs, nous avons tous partagé non seulement l'émotion, mais aussi la colère légitime que vous avez exprimée, Madame la Maire, à l'occasion de cet hommage. En effet, ce meurtre illustre, une fois encore, la persistance d'une agressivité trop longtemps tolérée.

Cette violence est rendue d'autant plus dangereuse aujourd'hui que la taille et le poids des véhicules ne cessent d'augmenter. Oui, les voitures peuvent tuer, comme nous le rappelle cruellement ce drame, alors que jamais un véhicule ne devrait devenir une arme par destination. Il est urgent de sortir de ce déni et de regarder la réalité en face. La violence routière représente un danger pour tous, mais d'abord pour les plus vulnérables, piétons comme cyclistes. Ils doivent pourtant pouvoir circuler en toute liberté et en toute sécurité. Il s'agit, pour nous, d'une priorité qui n'est pas négociable. Néanmoins, l'enjeu va bien au-delà de la seule cohabitation entre cyclistes et automobilistes. L'enjeu est bien la lutte contre la violence et les comportements agressifs sur la route en général, dont tous nos concitoyens peuvent être victimes, quel que soit leur mode de transport.

A Paris, nous œuvrons, depuis 20 ans, pour un meilleur partage de l'espace public, et notamment de la voirie, avec la généralisation des pistes cyclables en site propre, la limitation de la vitesse des voitures à 30 kilomètres par heure en ville, ou encore, très récemment, la diminution du trafic automobile avec la création d'une zone à trafic limité à Paris Centre. Nous allons continuer à faciliter les déplacements des cyclistes et piétons et à œuvrer pour les protéger toujours davantage. Toutefois, cela ne suffit pas. Pour être plus efficaces, nous avons besoin de l'aide des services de l'Etat, au premier rang desquels la Préfecture de police de Paris, pour un travail partenarial fondé sur la concertation et la complémentarité.

Mettant fin au silence du Gouvernement après la mort de Paul Varry, le Ministre des Transports a enfin annoncé la création d'une mission contre les violences routières pour, je cite : "protéger tous les usagers de la route". Je sais que les associations de cyclistes, avec qui nous travaillons depuis de très longues années à Paris, ont salué cette initiative, et je les rejoins à ce sujet. Il doit en résulter une volonté et une politique forte pour agir sur les mentalités, les comportements et les pratiques routières.

En réponse à une question au Gouvernement du sénateur Rémi FÉRAUD, Nicolas DARAGON, Ministre délégué chargé de la Sécurité du quotidien, a déclaré que "l'enjeu du partage de la route et de la protection des usagers, en particulier des plus vulnérables, était une priorité du Gouvernement". Monsieur le Préfet de police, pouvez-vous nous indiquer quelle forme concrète prendra cet engagement à Paris ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne une nouvelle fois la parole à David BELLARD pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, comme chacun d'entre nous, j'ai été profondément choqué par le meurtre de Paul Varry. Vous avez raison de parler de meurtre, et je voudrais en profiter pour exprimer une nouvelle fois ma solidarité et mes condoléances à sa famille et à ses proches. Ce meurtre, ce n'est pas simplement un coup de sang d'un conducteur isolé. C'est aussi le résultat de choix politiques qui n'ont cessé que de maintenir l'impunité des conducteurs. Je parle de conducteurs à dessein, puisqu'il s'agit majoritairement d'hommes, conducteurs de véhicules motorisés, qui entretiennent cette culture de la virilité toxique, dont on voit à quel point elle peut être brutale et meurtrière.

A Paris, nous avons fait le choix de transformer la ville avec des infrastructures : les pistes cyclables, les "rues aux écoles", la "zone à trafic limité" et la baisse de la vitesse, tout cela avec l'aide des associations, que je remercie. Nous irons encore plus loin sur la sécurisation des carrefours dangereux et accidentogènes pour les cyclistes. C'est un fait trop souvent ignoré, notamment par notre opposition : ce qui tue, ce sont les voitures et, en particulier, les gros véhicules comme les S.U.V., qu'il nous faut sortir, à terme, de notre ville. Ce qui protège, en revanche, c'est de réduire encore la place de la voiture. Cependant, pour aller plus loin, il nous faut changer de culture.

Nous avons mis en place un Code de la rue. Avec mon collègue Nicolas NORDMAN, nous avons fait un bilan pour son premier anniversaire il y a quelques jours. Néanmoins, je partage vos propos, Monsieur DAVIAUD : l'Etat doit jouer son rôle de protection. Aujourd'hui, il y a cette mission sur la question des violences routières, mais nous pouvons déjà agir. Par exemple, il n'y a pas, à Paris, de contrôle de vitesse effectué par la Préfecture de police. Le nombre de radars y est insuffisant, pour ne pas dire ridicule, et les infractions routières sont trop peu, voire pas du tout, verbalisées par la police nationale. Trop souvent, il m'est rapporté des récits de personnes dont la plainte pour agression de type violence routière n'a pas été considérée dans les commissariats parisiens.

Nous avons besoin d'un électrochoc pour mettre fin à cette impunité de l'usage de la voiture et à cette violence trop longtemps tolérée. Monsieur le Préfet, vous devez jouer un rôle plus important pour assurer la sécurité des déplacements de tous. Ainsi, il est urgent que nous puissions tous partager la mise en œuvre d'une vision "zéro mort" et "zéro accident grave", que nous allons mettre en place à Paris. Nous n'avons pas d'autre choix que de faire ensemble - et de faire bien ensemble.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLARD.

Je donne maintenant la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je répondrai de manière très précise à la question que vous avez posée, Monsieur DAVIAUD, sur ce que nous comptons faire, à la Ville de Paris. Nous allons, à votre initiative, Madame la Maire, organiser une table ronde avec les associations cyclistes, mais également les associations de piétons, pour tirer toutes les conséquences de ce qui s'est passé avec le décès de Paul Varry, afin de mieux travailler, de manière encore plus déterminée, pour assurer la sécurité des Parisiens et de tous ceux qui fréquentent notre ville. Nous organiserons, dans les prochaines semaines, une table ronde avec le Préfet de police, l'objectif étant d'améliorer nos actions pour faire en sorte que la sécurité soit mieux assurée.

Un petit mot très rapide sur le Code de la rue, car cela a été évoqué. C'est une initiative que nous avons prise il y a maintenant un peu plus d'un an, qui nous a permis, concernant la police municipale, de donner la priorité à la sécurité routière. Depuis, nous avons considérablement augmenté l'action de la police municipale sur cette question particulière : + 50 % du nombre de missions spécifiques sur cette thématique. Nous avons réalisé 1,2 million de procès-verbaux, notamment en direction de ceux qui enfreignent les règles et qui mettent en danger les autres par leur comportement dans les rues parisiennes. Nous avons la volonté de poursuivre la mise en œuvre de ce Code de la rue afin de garantir que les règles soient mieux respectées. C'est une des conditions majeures pour une meilleure cohabitation dans les rues de notre ville.

Dernier aspect que je voulais également mentionner concernant la police municipale : nous allons continuer à l'équiper, notamment de jumelles radar, puisque l'objectif est d'abaisser la vitesse automobile à 30 kilomètres par heure à Paris. Je rappelle que la vitesse tue. Cette mesure est aussi un élément très important permettant de réduire l'accidentologie et la gravité des accidents. Pour permettre à nos policiers municipaux, en lien avec la police nationale, de contrôler le respect de cette vitesse, nous allons acheter des jumelles radar. Nous avons commencé à doter nos équipages de police municipale, et il y en aura bientôt une par division territoriale. C'est une mesure très concrète permettant de diminuer la gravité et le nombre d'accidents. En tout cas, nous avons la volonté d'agir pour que la sécurité soit mieux assurée dans les rues parisiennes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous allons, au travers de la mission qui a été lancée, participer à toute la concertation qui va s'engager pour mieux considérer les usages et, surtout, le partage de l'espace public. Nous allons pleinement y participer et poursuivre nos opérations de contrôle - le volet répressif reste quelque chose d'extrêmement important - tout en continuant d'accompagner la Ville de Paris, comme nous le faisons dans le cadre des aménagements des pistes cyclables. Une précision, néanmoins, Monsieur DAVIAUD : je ne peux pas vous laisser dire que le Ministre délégué aux Transports a été silencieux dans l'affaire du drame de Paul Varry. Il s'est rapidement rapproché de nous pour s'intéresser à cette affaire et réagir le plus rapidement possible. Il n'y a donc pas eu de silence du Ministre délégué, je me permets de vous rectifier sur ce point, on ne peut pas dire cela. Je peux vous assurer que nous allons poursuivre cette politique.

En revanche, ce que je souhaite, c'est que cette concertation se déroule dans un cadre apaisé. Dans les réactions de David BELLARD à mes propos, je ne trouve pas l'apaisement dont nous avons besoin. Je suis désolé, Monsieur BELLARD. Nous avons l'impression que, parfois, vous agitez un chiffon rouge devant le Préfet de police. Croyez-vous que je puisse vous laisser dire que cet homicide volontaire - nous verrons ce qu'en dira la justice - soit la conséquence de l'impunité des forces de l'ordre et du Préfet de police à l'encontre des automobilistes ? On ne peut

pas dire cela. Je crois que la meilleure façon de s'engager dans cette concertation est que chacun soit apaisé, en vue d'un apaisement dans l'utilisation de l'espace public.

Les forces de l'ordre font des contrôles. Je peux vous assurer qu'il y a des contrôles de vitesse à Paris, qui portent sur les véhicules motorisés et sur les cyclistes. En revanche, on ne peut pas dire que cet acte est la conséquence d'une impunité permise par mes effectifs ou par le Préfet de police dans le contrôle des véhicules.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

Nous avons l'habitude de travailler ensemble. Nous avons même mis en place quelque chose que nous appelons, entre nous, la "méthode olympique et paralympique". Nous pourrions ainsi continuer à travailler intelligemment, sans mettre en cause les uns et les autres sur des intentions. En effet, les forces de l'ordre sont également là pour veiller à ce que la sécurité routière soit une réalité à Paris. Il est clair qu'elle ne l'est pas aujourd'hui, mais ce n'est pas parce que les forces de l'ordre auraient décidé autrement. Je suis entièrement d'accord avec David BELLARD quand il dit qu'il y a une culture viriliste chez bon nombre d'automobilistes qui se sentent surpuissants à bord de leur S.U.V.

Peut-être que vous vous reconnaissez, ce n'est pas la peine de vociférer. Pour autant, notre rôle est de faire en sorte qu'il y ait d'autres comportements : un, le respect des règles...

Ecoutez, ce n'est pas parce que vous avez des grosses voix que vous pouvez nous interrompre quand nous parlons...

Un intervenant. - Souffrez que nous soyons des hommes !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Souffrez d'écouter ce que je vais dire : souffrez qu'il y ait des femmes qui commandent, souffrez qu'il y ait des femmes qui aient du pouvoir !

Vous êtes vraiment en train d'aggraver votre cas !

Allez-y, montrez qu'avec vos grosses voix, vous pouvez empêcher un débat !

Je souhaite que le travail que nous engageons soit un travail sérieux, car, derrière, il y a des vies en jeu. C'est ce comportement qui a coûté la vie à Paul Varry ; personne ne le conteste. Si nous voulons qu'il n'y ait plus ce type de comportement, alors il faut le reconnaître, le condamner sans aucune réserve et mettre en place un travail intelligent. C'est ce que nous avons su faire depuis longtemps avec le Préfet de police et les autres parties prenantes pour surmonter ce qui n'est plus acceptable, à savoir ces comportements de toute-puissance à bord de véhicules qui deviennent des armes lorsqu'ils sont utilisés comme l'a fait l'assassin de Paul Varry. C'est à ceux-là que nous allons nous attaquer. J'espère que personne ici ne viendra essayer de trouver des circonstances atténuantes à ce qui s'est passé.

Monsieur le Préfet de police, vous le savez, le travail que nous allons engager ensemble sera fait avec sérieux, rigueur, clarté et transparence, dans une recherche d'efficacité. Je vais conduire ce travail, car je suis la Maire. Mes adjoints seront partie prenante, mais c'est moi qui m'engage dans ce défi que je porte depuis toujours. En 2014, j'ai porté cette idée que la ville devait être une ville apaisée dans laquelle on pouvait lâcher la main de nos enfants sans qu'ils risquent d'être écrasés par des voitures. C'est, pour moi, une motivation profonde et sincère qui fait partie de mon mandat et de l'essentiel de l'action que je conduis dans cette ville. Nous le ferons donc ensemble.

Jean-Philippe DAVIAUD, vous avez de nouveau la parole.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Je constate que nous abordons ces sujets à l'heure où s'ouvre un procès, pas très loin de Paris, lié à des comportements irresponsables sur la route - vous prononcez ce terme, je crois qu'il est tout à fait approprié - de la part d'une personnalité connue. Je pense qu'il faudra que la mission qui se met en place se penche sérieusement sur l'éducation et la formation de ceux qui utilisent les voitures. J'entends des objections en face, mais, oui, il s'agit bien d'une arme lorsqu'elles sont utilisées de cette manière.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'amplification de l'action municipale : Denfert, Porte de la Villette embellir votre quartier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes", pour la quatrième question.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce Conseil, c'est celui de l'écologie, et nous sommes, nous, écologistes, particulièrement fiers de voir adopter, pour les Parisiens, des politiques publiques structurantes qui proposent des solutions très concrètes dans ce grand combat qu'est la lutte contre le changement climatique : P.L.U. bioclimatique, Plan Climat et Plan parisien "Santé et environnement". C'est le début d'une nouvelle phase de la mandature.

Madame la Maire, je souhaiterais partager avec vous l'inquiétude des élus écologistes lorsque la presse relate que vous envisagez de freiner, voire de stopper, la transformation de la ville. Nous avons encore tant à faire, comme la transformation de la place Denfert-Rochereau, par exemple. Je m'attarderai quelques instants sur ce projet, qui répond à des problématiques transversales.

La place Denfert-Rochereau est inscrite comme l'une des actions du Plan Climat. Elle est l'une des plus dangereuses de Paris, comme le relatait hier "Le Parisien", et le projet offre un hectare de plus au bénéfice des piétons, des cyclistes et des bus, ce qui va dans le sens du projet que nous portons au sein de cette majorité. Nous avons aussi à poursuivre la transformation et l'embellissement des quartiers populaires, où les travaux ont essentiellement été programmés sur la fin de la mandature. Nous le devons aux habitants les plus vulnérables pour rafraîchir, apaiser et sécuriser la ville dans ces quartiers. C'est également une nécessité pour atteindre l'objectif des 25 % d'investissement de la Ville dans les quartiers populaires, vérifiés chaque année, avec, par exemple, en 2025, la poursuite des démarches "Embellir votre quartier" sur les portes des 12e et 14e arrondissements. Autre exemple : la création d'une nouvelle forêt urbaine place du Colonel-Fabien, ou l'apaisement de la porte de la Villette dans le 19e arrondissement, tant attendu par des habitants qui savent régulièrement nous rappeler les difficultés qu'ils vivent quotidiennement.

Plus que jamais, nous devons encourager les mobilités douces et actives, sécuriser et multiplier les pistes cyclables, favoriser la marche et protéger ceux qui font le choix d'un déplacement décarboné. Ce sont là les promesses que nous avons faites aux Parisiens, et c'est là le cœur du mandat de notre belle majorité. Toutefois, alors que le climato-scepticisme gagne du terrain partout dans le monde, plus que jamais, nous avons besoin d'accélérer. L'heure n'est pas à la retenue. Au contraire, nous avons davantage besoin d'action publique.

Voici donc ma question, Madame la Maire : pouvez-vous vous engager à mener à bien toutes ces transformations au service des Parisiens, d'ici à la fin du mandat ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Patrick BLOCHE, à qui, en tant que premier adjoint, j'ai confié la mission de faire le point sur l'ensemble des chantiers de la mandature sur lesquels nous nous sommes engagés afin de les prioriser et de débloquer ce qu'il y a à débloquer.

Avant de lui donner la parole, vous n'avez pas parlé de la porte de Montreuil, et c'est dommage. Pour moi, c'est une priorité.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre à la question posée par Fatoumata KONÉ, je commencerai par un peu d'auto-satisfaction. Au lieu de parler de tout ce que nous n'avons pas encore fait, parlons de tout ce que nous avons réalisé depuis plusieurs mandatures, et plus particulièrement depuis 2020. En tout cas, tous ceux qui sont venus nous rendre visite durant les Jeux olympiques et paralympiques s'en sont rendu compte. Loin de la ville-musée, ils ont découvert la capacité de notre ville à se transformer. Ce sont précisément ces transformations qui mettent en valeur notre patrimoine historique remarquable, qu'il soit ancien ou plus récent. C'est cela, Paris.

Depuis 2014, sous votre impulsion, Madame la Maire, nous agissons pour un espace public repensé, végétalisé et plus ouvert aux mobilités douces. Bref, une ville d'abord pour les piétons, les enfants, les familles, les seniors, et pas une ville pour la voiture. Dans le cadre de cette transformation, la végétalisation est une priorité. Nous étions ensemble, avec des élèves et des collégiens, il y a peu, dans le 20e arrondissement, pour planter le cent-millième arbre, et, depuis, nous continuons. Nous avons notamment inauguré le magnifique bois de Charonne, qui en est un parfait exemple.

La plus grande place pour les piétons, ce sont, par exemple, les 218 "rues aux écoles" que nous avons réalisées. Une plus grande place pour les vélos - nous en parlions à l'instant - ce sont les 1.400 kilomètres de pistes cyclables. C'est pour cela que nous devons collectivement être fiers de ce que nous avons accompli, et, surtout, le dire. En effet, si nous ne le disons pas, personne ne le dira à notre place.

Maintenant, pour répondre au sous-entendu de votre question : stop ou encore ? Encore, bien sûr, mais avec la volonté que les Parisiens puissent profiter au maximum de leur ville. Nous continuons les chantiers, mais nous ne remettons pas Paris en chantier. C'est aussi simple que cela. Pour cela, nous savons qu'il faut reporter quelques chantiers d'espace public, car ils généreraient beaucoup trop de nuisances, tout en préservant cependant les projets concernant la sécurisation. C'est prioritaire, avec la végétalisation. Il n'y a donc aucune annulation de projet de chantier.

Les projets "Embellir votre quartier", lorsqu'ils apportent des améliorations, doivent ainsi être soutenus et se poursuivre, notamment dans les quartiers populaires, mais pas uniquement. Ce sont d'ailleurs des projets inscrits dans une démarche de long terme, avec une concertation importante. Nous voulons aussi assurer un encadrement plus strict des chantiers, notamment des plus nombreux, ceux des concessionnaires.

Pour parler des grands projets que vous évoquez, nous continuons. Concernant la place Denfert-Rochereau, nous avons tous la volonté de voir cette place transformée et végétalisée. C'est la raison pour laquelle nous allons continuer à travailler avec la mairie du 14^e arrondissement afin d'aboutir à un beau projet qui considérera la limitation des nuisances et la transformation de la place. Carine PETIT pourra vous confirmer que nous avons eu des échanges réguliers à ce sujet, y compris encore hier. Concernant la porte de la Villette, je ne vais pas m'étendre. C'est un sujet dans lequel l'Etat est très directement concerné à travers un site qui s'appelle "La Commanderie", avec un problème de valorisation d'emprise foncière. Il n'y a pas de contentieux avec l'Etat - je l'évoquais encore récemment avec Marc GUILLAUME, Préfet de police de la Région Île-de-France. Nous devons avancer ensemble sur ce sujet. Quant à la place du Colonel-Fabien, elle sera réalisée durant cette mandature.

Je tiens, chère Fatoumata KONÉ, à vous rassurer : notre ambition est intacte. Nous continuerons à transformer cette ville tout en ayant le souci de chantiers mieux calibrés, mieux programmés et toujours concertés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sans oublier la porte de Montreuil !

Fatoumata KONÉ, je vous redonne la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

La porte de Montreuil est une porte importante pour les habitants du 20^e arrondissement, mais également de Paris, pour laquelle nous avons beaucoup avancé. J'espère que les travaux verront le jour, et vous nous en direz plus à ce sujet.

Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint, pour votre réponse. Certaines choses vont mieux en le disant, et c'est important, vis-à-vis des Parisiens, que de réaffirmer que nous resterons mobilisés sur la transformation de notre ville jusqu'à la fin de la mandature. Je me réjouis également de la confirmation de la transformation de la place Denfert-Rochereau. C'est un projet important pour les habitants du 14^e arrondissement.

Nous voulons que les Parisiens profitent de Paris, mais les quartiers populaires profiteront bien mieux de Paris quand leurs quartiers auront été embellis comme tous les autres. Les habitants de la porte de la Villette profiteront bien mieux de Paris quand leur quartier aura été transformé. Les habitants du quartier Denfert-Rochereau profiteront bien mieux de Paris quand la place aura été sécurisée. C'est notre objectif, et il est indispensable que nos promesses soient tenues.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

V - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir de la gestion de la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL pour le groupe Union Capitale.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Au temps annoncé des grands projets et du service des Parisiens, nous voilà finalement plongés dans celui des grandes manœuvres. La presse indique que vous auriez signé un contrat pour prendre la tête d'une fondation de Michael BLOOMBERG. Ni une ni deux, c'est sur fond de pot de départ pour Bruxelles que le décor s'installe.

La partie commence. Le "Cluedo" de l'Hôtel de Ville, édition 2026, est lancé. Colonel Moutarde, Madame Pervenche, Monsieur Olive ? Non, pas du tout. Ils s'appellent Lamia EL AARAJE, Rémi FÉRAUD, Pierre RABADAN, Emmanuel GRÉGOIRE, et, maintenant, Ian BROSSAT. Ce n'est plus une primaire annoncée, c'est l'annuaire !

A Paris, on plante des adjoints. Ce sont des candidats qui poussent un à un, s'émancipant de votre action. Tous les indices s'accumulent. Fatoumata KONÉ, paraît-il une de vos alliées, déclarait il y a quelques jours, je la cite : "Toujours plus de hauteur, toujours plus de béton, c'était cela, le projet socialiste". Vous nous expliquez donc que c'est avec elle et son groupe que vous gouvernez Paris.

Dans cette ambiance morose, une carte "Joker" est tirée. C'est le retour de la malédiction du premier adjoint. Après la tentative de 2018, votre premier adjoint d'alors, où Bruno JULLIARD critiquait ouvertement votre méthode, c'est désormais au deuxième, Emmanuel GRÉGOIRE, d'affirmer hier, dans le journal "Le Parisien" qu'il faudra, je le cite encore, "réconcilier les Parisiens après vos deux mandats". Rien que cela !

Sortons ensemble le carnet d'enquête. Oui, c'est le même, qui, le 4 février 2024 dans le journal "Le Monde", déclarait, je le cite encore : "Nous devons radicalement changer de récit à Paris". Vous ne rêvez pas. C'est bien lui, le même Emmanuel GRÉGOIRE, le co-responsable de votre bilan, celui qui a donc stressé les Parisiens et divisé notre ville. C'était pourtant votre binôme pendant plus de six ans. Devons-nous comprendre qu'Emmanuel GRÉGOIRE n'assume pas le bilan politique que vous avez mené ensemble ? Il ne s'arrête pas à une contradiction

près. Il est devenu député en juin, en s'affichant pro-Mélenchon. Il nous explique désormais vouloir s'en détacher pour devenir candidat à la tête de Paris. Comprenez qui pourra.

Résumons la partie avant d'en venir à la question, Madame PULVAR. Dans votre majorité profondément divisée, les ambitions personnelles prennent le pas sur l'action collective. Derrière ce jeu qui fait bouger tout l'Hôtel de Ville, la majorité a rompu un pacte important, un pacte scellé avec les Parisiens, qui était pourtant simple : s'occuper d'eux. Ils sont désormais spectateurs impuissants d'une gestion municipale à bout de souffle et sans boussole.

Dans votre majorité, chacun pense à lui, et dans tout cela, Madame la Maire, voilà ma question : qui s'occupe des Parisiens ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En tous les cas, ce n'est pas vous ! La question ne les concernait que très peu. Je me disais d'ailleurs que, s'il fallait prendre exemple sur quelqu'un, ce ne serait sûrement pas sur vous. Je vous vois loin des réalités.

Je donne maintenant la parole à mon excellent premier adjoint, Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - J'espère que, contrairement à ce qu'a affirmé Pierre-Yves BOURNAZEL, aucune malédiction ne plane au-dessus de ma tête de premier adjoint.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai été première adjointe pendant 13 ans, il n'y a donc pas de malédiction !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Votre question, Pierre-Yves BOURNAZEL, concerne l'avenir de la gestion de la Ville. Néanmoins, à travers vos propos, j'ai surtout eu l'impression que vous parliez de votre propre avenir. C'était surtout de vous que vous parliez, et beaucoup moins de Paris et des Parisiens. Comment pouvez-vous affirmer, de manière péremptoire, en cette deuxième journée de séance du Conseil de Paris, que la gestion municipale, je vous cite, "serait à bout de souffle et sans boussole ?" Or, il y a incontestablement un capitaine dans ce navire qui s'appelle la Ville de Paris, et c'est la Maire de Paris. Je pense qu'elle en apporte chaque jour la preuve.

Je vais vous faire une confidence. Lors d'un repas servi à l'Hôtel de Ville, on nous servait un vin qui s'appelait "Le Fayot". Quand je suis devenu premier adjoint, j'ai demandé qu'on change de vin. Nous nous sommes aperçus lundi que le vin qu'on nous servait s'appelait "La Pirouette". Je ne me suis pas senti concerné, mais je me suis dit que d'autres l'étaient peut-être par ce changement d'appellation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je n'étais pas au courant !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Plus sérieusement, il y a une gouvernance à la Ville de Paris, et la réponse que j'ai faite à Fatoumata KONÉ sur les chantiers et les projets que nous allons poursuivre jusqu'aux derniers jours de cette mandature en est la preuve.

Cher Pierre-Yves BOURNAZEL, vous êtes à l'origine, par une utilisation du Rapport social unique qui n'était guère honnête, de la "fake news" sur le taux d'absence des agents de la Ville de Paris, que Guillaume KASBARIAN, votre ami, a reprise. En l'occurrence, vous êtes à l'origine d'une "fake news" dont je pensais, par rapport à l'ambition qui est la vôtre, que vous seriez amené sinon à la démentir, mais au moins à avouer votre erreur. En effet, il y a eu une fausse interprétation de chiffres contenus dans ce Rapport social unique. Je ne veux pas croire que vous ayez sciemment souhaité manipuler ces chiffres.

J'ai connu trois maires de Paris, et j'en connais une quatrième. J'ai connu Jacques Chirac, Jean TIBERI, Bertrand DELANOË, et Anne HIDALGO, notre maire. Je les ai vus en campagne, les uns et les autres, et avant même qu'ils soient maires, lorsqu'ils étaient candidats. L'une de leurs premières préoccupations a toujours été de défendre le service public parisien, et notamment les agents dont 70 % sont sur le terrain, assurant la qualité avec une haute idée des missions qui leur sont confiées. Plutôt que de poser des accusations de ce type, je vous conseille d'en prendre de la graine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne une nouvelle fois la parole au "candidat" Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Sur l'absentéisme, cessez de crier à la "fake news" quand votre propre adjointe chargée de ces questions, donnait hier des chiffres que le R.S.U. contredit. Cessez de crier aux loups, car le loup n'est pas là. Il y a simplement du flou, et il est de votre côté. Tous les chiffres que j'ai cités et les appellations que j'ai employées sont justes et indiqués dans le R.S.U. C'est parce que nous voudrions mieux valoriser et encourager les agents que vous nous accusez d'être contre eux.

Dans mon intervention au Conseil de Paris le 10 octobre dernier, j'ai simplement soulevé des questions légitimes concernant la gestion R.H. à la Ville de Paris. Je vais vous rappeler les chiffres : le cas de cette catégorie avec un taux d'absentéisme de 31 % en 2022 mérite une attention particulière. Pourquoi la Ville de Paris a-t-elle créé une ligne de gestion R.H. dans son R.S.U. qui ne semble correspondre à aucune direction existante ? Le chiffre de

cette gestion sur l'absentéisme en 2021 était de 1,7 %. L'année d'après, il était de 35 %, et vous n'avez toujours pas donné l'explication.

Mme la Maire a répondu ne pas vouloir prendre exemple sur moi. Je le comprends, je ne veux pas prendre exemple sur vous non plus, mais je vous respecte, parce que je respecte votre fonction. Néanmoins, je préfère suivre l'exemple de Bertrand DELANOË que le vôtre. Il me semble bien plus inspirant pour Paris. L'annonce de votre départ n'a pas fait "pschitt", elle a fait "boom", et, aujourd'hui, votre majorité est divisée. Vous ne tenez plus vos adjoints ni vos anciens adjoints. Les Parisiens s'en désolent, car Paris est sans cap. Chaque jour, nous le constatons, sur le terrain, avec les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour revenir aux questions, je donne maintenant la parole à Rudolph GRANIER pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, cet été, nous avons vu la porte de la Chapelle sécurisée en permanence - c'était très agréable - grâce à deux escadrons de gendarmerie et trois compagnies de C.R.S. Les Jeux olympiques ont rendu possible ce miracle grâce aux moyens et aux milliards d'euros débloqués par l'Etat. Il y a eu un avant-J.O., un pendant-J.O., et il y a un après-J.O., qui ressemble furieusement à l'avant.

Depuis, le réveil est brutal. Le Nord-est de Paris est redevenu ce que nous connaissons, et c'est même pire. Il y a des toxicomanes aux feux rouges, des vendeurs à la sauvette à la sortie du métro et des femmes qui craignent de rentrer chez elles toutes seules - c'est toujours le cas. Désormais, il y a même des entreprises qui paient des agents de sécurité pour accompagner leurs salariés jusqu'au R.E.R. Paris, c'est devenu "narco city". Mais pas de jaloux, le reste de Paris est aussi frappé : Philippine assassinée dans le bois de Boulogne ; la délinquance routière alors que nous avons rendu hommage à Paul Varry, hier ; des viols sur le champ de Mars, au pied de la Tour Eiffel ; l'explosion des actes antisémites, comme le soulignait le Préfet de police ; les stations de métro du 20e arrondissement, à Gambetta, théâtre de rixes entre jeunes, avec des tirs de mortiers ; l'ouverture de C.A.A.R.U.D., rue de Cléry, rue Doudeauville, et ses consommateurs de drogue qui zonent et effraient tous les habitants alentour.

Les violences sexistes et sexuelles ont augmenté de 216 % en 10 ans sous une municipalité de gauche. Un comble, alors que vous affichez, comme la priorité des priorités, cette action, malheureusement souvent menée par des féministes de façade et des déconstructeurs. Par votre inaction, vous devenez coupable. Le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, c'est le Code général des collectivités territoriales qui le dit. C'est aussi le rôle de la police municipale. Autoriser la saisie des produits de vente à la sauvette ou réguler la circulation avec la police municipale, par exemple, fixerait la police nationale sur ses propres missions, notamment l'investigation et le pénal.

La police municipale à Paris devait également compter 5.000 agents formés et opérationnels. Encore une promesse non tenue : ils sont seulement 2.300 aujourd'hui, soit moins de la moitié de ce qui avait été annoncé, et vous ne vous êtes jamais interrogée sur l'attractivité de cette profession - sans parler d'apporter des réponses concrètes. Face aux risques qu'ils subissent, ces agents de police municipale, en manque de moyens pour assurer cette mission essentielle, certains quittent même leurs rangs. Comment les blâmer ?

Nous attendons toujours, Monsieur NORDMAN, une totale transparence de votre part en communiquant le nombre exact de personnes formées à Paris qui, faute de moyens, ont quitté la Capitale, soit parce que le traitement était mauvais, soit parce que leur propre sécurité n'était pas garantie.

Ma question ici est très simple, et elle appelle également une réponse très simple : quand comptez-vous donner de vrais moyens à la police municipale et sortir de votre léthargie idéologique ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Nicolas NORDMAN pour vous répondre, puis au Préfet de police, dont la sécurité est la compétence.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur GRANIER, vous interpellez la Maire de Paris et le Préfet de police sur la sécurité à Paris. Pourquoi n'interpellez-vous pas le Ministre de l'Intérieur et le Gouvernement auquel appartient votre présidente de groupe, alors même que nous voyons, partout en France, exploser la violence, le narcotrafic ou les violences intrafamiliales ? Vous nous interpellez sur ces questions en parlant de "narco city" concernant Paris, sans même évoquer la responsabilité première qui est celle d'un gouvernement et d'un Ministre de l'Intérieur pour assurer la sécurité des Français.

Votre question me semble quelque peu déplacée dans le contexte que connaît malheureusement notre pays et que vivent de très nombreux Français, y compris dans les toutes petites communes. Nous avons eu ces derniers jours, et encore aujourd'hui, le Congrès des Maires de France. Les maires des petites communes constatent que, dans leur propre ville, il y a aujourd'hui des faits de délinquance gravissimes. Avant de poser ces questions, vous devriez peut-être vous interroger sur le bon niveau de responsabilité.

Néanmoins, je ne vais pas me défaire des responsabilités qui sont les nôtres. Depuis le début de cette mandature avec la Maire de Paris, nous nous sommes résolument mobilisés, aux côtés et en complémentarité du Préfet de police, pour agir de manière extrêmement forte sur la question de la sécurité des Parisiens. C'est, pour nous, une priorité. C'est la raison pour laquelle nous avons créé la police municipale, et nous l'avons développée. Nous avons créé des divisions dans chaque arrondissement et donné à nos policiers municipaux la possibilité de se déployer sur le terrain. Les maires d'arrondissement ici présents, y compris ceux de l'opposition, se félicitent chaque jour de cette possibilité que nous leur avons donnée d'agir très concrètement sur des sujets de vie quotidienne et de sécurité des Parisiens.

Nous avons à Paris, et c'est heureux, depuis maintenant quelques mois, une diminution des faits de délinquance. Nous y contribuons activement, aux côtés des forces de l'ordre et de la police nationale, avec notre police municipale. Nous avons l'ambition de continuer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur GRANIER, il y a deux parties dans votre question. Il y a le rôle de la police municipale, et il y a ce que vous dites sur la délinquance à Paris, qui relève de ma compétence : le Préfet de police est compétent en matière de sécurité et d'ordre public à Paris. Depuis que je suis Préfet de police, c'est-à-dire depuis juillet 2022, je n'ai eu de cesse d'appliquer la politique souhaitée par le Ministre de l'Intérieur, Gérard DARMANIN, et je continue, avec Bruno RETAILLEAU, à appliquer cette politique.

Nous menons une politique qui consiste à déployer des effectifs de police nationale sur l'espace public et à mener des opérations "coup de poing", en lien avec la police municipale, contre les trafics, les ventes à la sauvette et les stupéfiants. Nous avons également déployé les fameuses opérations "place nette" à Paris, en mobilisant tous les services. Il y a aussi les plans "Délinquance zéro" que vous avez cités, Monsieur le Conseiller.

Depuis novembre 2022, nous avons déployé énormément d'effectifs pour lutter contre la délinquance à l'approche des Jeux olympiques. Je crois pouvoir dire que ces opérations ont porté leurs fruits. Je ne laisserai personne dire le contraire, ne serait-ce que par respect pour les effectifs de police que je dirige et qui obtiennent des résultats à Paris et dans toute l'agglomération parisienne. Voici les chiffres : en 10 mois cumulés, depuis le début de cette année, les cambriolages à Paris pour les résidences principales ont baissé de 22 % ; les vols par ruse, qui frappent souvent les personnes les plus vulnérables, ont baissé de 29 % ; les vols violents ont reculé de 21,5 % ; d'une manière générale, les atteintes aux biens ont diminué de 15 %.

Dans les transports en commun, sujet de préoccupation, j'ai augmenté les effectifs de la police régionale des transports, comme le souhaitait Valérie PÉCRESSE, qui m'avait saisi en ce sens, en les faisant passer de 1.100 à 1.300 agents. Les vols avec violence dans les transports ont baissé depuis le début de l'année, comparé à la même période en 2023, de 27,6 %. Les vols à la tire ont diminué de 16,5 %. Par ailleurs, l'activité des services de police - c'est-à-dire les infractions révélées par les services - a augmenté de 25 %, et, pour les trafics de stupéfiants, nous sommes à + 20 %.

Tout n'est pas parfait, mais il y a un bilan qui est positif. Vous avez cité le Nord-Est parisien, et je le concède volontiers : nous avons, en ce moment, des difficultés sur la porte de Montmartre, où nous déployons au quotidien des effectifs pour lutter contre les ventes à la sauvette, en partie avec la police municipale et des forces mobiles. Il reste des consommateurs de "crack" à un niveau résiduel, concentrés en un seul endroit dans le Nord-Est parisien, il faut savoir le reconnaître : il s'agit du linéaire nord-sud. Je vais m'y rendre avec le maire de l'arrondissement pour aller au contact des populations et leur expliquer ce que nous faisons.

Pour moi, le problème du "crack" n'est plus un problème de police ou de justice, mais un problème sanitaire. Ce sont des consommateurs qui errent sur l'espace public. Ce n'est plus un problème de sécurité.

Je rappelle ce bilan, car je suis aussi comptable d'une politique : celle d'un gouvernement, celle d'un ministre, Gérard DARMANIN, et celle d'un ministre actuel, Bruno RETAILLEAU, qui nous a donné un plan d'action. Il nous a demandé de poursuivre l'action entreprise. Mon action va donc se poursuivre sous l'autorité de Bruno RETAILLEAU, en menant un certain nombre d'actions et en poursuivant les opérations "place nette", qu'il souhaite rénover en associant davantage l'autorité judiciaire. Il souhaite également que nous bâtissions des plans de restauration de la sécurité du quotidien.

Ces plans consistent à poursuivre le déploiement des effectifs de police sur la voie publique pour restaurer cette sécurité du quotidien.

Dans le cadre de ces mesures, il y a une implication encore plus forte des polices municipales. Je vais donc m'y employer avec la Ville de Paris, avec Nicolas NORDMAN, que je vais rencontrer et qui doit également rencontrer le Ministre délégué à la Sécurité du quotidien, lequel souhaite voir les polices municipales monter en puissance, y compris à Paris.

Nous devons désormais passer, avec la police municipale parisienne, à la vitesse supérieure. Toutes les tâches supplémentaires prises en charge par les policiers municipaux seront autant de tâches en moins pour les policiers nationaux. Vous avez cité les ventes à la sauvette : nous souhaitons que la police municipale monte en puissance sur ce sujet, avec des possibilités de saisie. Il y a également la sécurité routière dont nous avons parlé précédemment. Il y a autant de missions sur lesquelles nous attendons que la police municipale monte encore plus en puissance, afin de décharger les policiers nationaux et d'être plus efficaces en matière de lutte contre la délinquance. C'est d'ailleurs ce que vous avez dit, Monsieur le Conseiller, en évoquant le fait que les services de police puissent se consacrer pleinement aux investigations judiciaires et à la lutte contre la délinquance.

J'appelle donc de mes vœux que la police municipale à Paris monte en puissance. C'est aussi un souhait du Gouvernement. Nous allons accompagner cette montée en puissance avec, comme nous l'avons fait, des financements d'équipement, des formations, et en soutenant le recrutement des policiers municipaux.

Le bilan du Préfet de police montre une baisse de la délinquance, mais il ne s'en satisfait pas. A la demande du Ministre de l'Intérieur, il va poursuivre cette action dans le cadre de plans d'action rénovés et repensés. Parallèlement, il attend la montée en puissance de la police municipale pour permettre aux effectifs de la police nationale d'être encore plus présents sur le terrain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

J'ajouterai que la police municipale a fêté ses trois ans. Je vous remercie d'accompagner, pas à pas, la montée en puissance de cette police municipale. J'ai également eu l'occasion d'en parler directement avec Bruno RETAILLEAU lors d'une réunion de travail. Nous travaillons de concert, car nous savons que nous devons améliorer la sécurité et la tranquillité publiques, chacun dans nos zones de compétences, mais toujours extrêmement engagés et en coordination sur de nombreuses opérations sous votre autorité. Nous l'avons fait pendant les Jeux, nous l'avons fait avant, et nous allons continuer.

Je le réitère, parce que c'est important pour nos concitoyens et les Parisiens de le savoir : il existe aujourd'hui, dans la façon de travailler entre la Préfecture de police, la Ville de Paris et cette police municipale, des liens exigeants de confiance, mais également un dialogue respectueux. Aujourd'hui, toutes les conditions de confiance, de sérieux et d'engagement sont réunies pour relever les défis importants que le Préfet de police vient d'évoquer.

Nous ne sommes pas des institutions qui se regarderont en chiens de faïence pour se renvoyer la responsabilité de telle ou telle chose. Nous sommes dans une réelle coopération, et cela change la donne quant à l'efficacité de l'action publique aux différents niveaux - celui de la Municipalité et celui de l'Etat. Je veux vous en remercier, Monsieur le Préfet de police, comme j'ai pu remercier également Bruno RETAILLEAU, pour poursuivre ce travail avec nous, avec philosophie et confiance.

Rudolph GRANIER, voulez-vous peut-être ajouter quelque chose ?

M. Rudolph GRANIER. - Je note avec intérêt le contraste entre la non-réponse de Nicolas NORDMAN et les messages volontaristes du Préfet de police. Monsieur NORDMAN, sur votre interrogation quant au Ministre de l'Intérieur, je vous renvoie au Code général des collectivités. Je note bien que l'Etat a fait son "job" sans que la Ville de Paris vous remercie pendant les Jeux olympiques. Je n'ai pas dit le contraire. En revanche, vous n'avez pas parlé d'élargir les compétences de la police municipale et de la faire monter en compétences. A ce titre, nous serons très attentifs aux évolutions des polices municipales telles que le Ministre en charge de la Sécurité du quotidien propose de les poursuivre.

Monsieur le Préfet de police, vous n'êtes pas aidé. Il faut reconnaître cette réalité et sortir de ce débat aveugle. En effet, la police municipale ne remplit pas ses responsabilités. Les statistiques que vous me donnez, incluant les J.O., ne sont probablement pas les plus parlantes. Néanmoins, je ne voudrais pas conclure mon propos sans rendre hommage quotidiennement aux agents de la police nationale. Je les accompagne moi-même sur le terrain, en B.A.C. de nuit - cela m'est arrivé de le faire, contrairement à certains élus de la majorité. Je vois bien les efforts qu'ils font et les carences, en face.

Sur le problème du "crack" dans le Nord-Est parisien, Monsieur le Préfet de police, je doute qu'être applaudi par la gauche de cet hémicycle soit quelque chose de positif. Nous sommes d'accord sur la dimension sanitaire qu'implique cette question du "crack", mais nous sommes en total désaccord sur les moyens. Je crois que ce sont également les propos du Ministre de l'Intérieur.

Dernier point pour les écologistes de cet hémicycle : quand je parle d'élargissement de compétences ou d'évolution des policiers municipaux, le maire de Bordeaux, figure écologiste, a décidé d'armer sa police municipale. Notez que vous pourriez regarder cette démarche avec intérêt à Paris, Monsieur le Préfet de police, mais cela n'arrivera jamais. Ce choix, bien que tardif, est courageux et responsable. Va-t-il être conspué par ses collègues parisiens ? Je ne sais pas.

Finalement, les écologistes, qui ne s'occupent plus d'écologie ni des besoins des Parisiens, se sont toujours opposés à la police municipale. Mme la Maire les traîne comme un boulet. Or, ils ne vous permettent pas d'agir efficacement pour lutter contre tous les fléaux que nous avons listés. Les propositions du groupe Changer Paris, vous les connaissez : elles sont constantes et vont dans votre sens, au Préfet de police aussi...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, vous avez dépassé votre temps de parole.

Nous sommes dans une séance de questions d'actualité. Nous sommes censés y poser des questions pouvant être utiles aux Parisiens. Nous sommes sous le regard de la presse, que je remercie d'être là.

Sortez des postures ! Nous arrivons à sortir des postures, Bruno RETAILLEAU et moi, et vous, vous n'y arrivez pas pour essayer de faire avancer le bien commun. Enfin, sortez des postures ! Regardez la réalité des choses, essayez de contribuer à l'amélioration des situations ! Vous êtes là, à nous parler des élections municipales en 2026 et des candidatures, mais voulez-vous que nous parlions de vos candidatures ? Il y en a combien, là, sur les rangs ? Vous étiez un groupe au début de cette mandature, et, aujourd'hui, vous êtes trois groupes de droite ! Sur quoi allez-vous nous faire des leçons ?

Soyez un peu sérieux, vous croyez que cela ne se voit pas ? C'est comme le nez au milieu de la figure ! Soyez un peu respectueux des Parisiens et intéressez-vous à leurs préoccupations. Si Gérald DARMANIN, Bruno RETAILLEAU, et moi, nous arrivons à sortir des postures, faites un petit effort : vous allez y arriver aussi !

VII - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la pacification de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à Anessa LAHOUASSA pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !". C'est d'ailleurs l'un des trois groupes de droite qui faisait partie du même groupe qui vous unissait initialement dans une opposition.

Mme Anessa LAHOUASSA. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens à féliciter, au nom de notre groupe, la volonté commune que vous avez avec le Préfet de police et Nicolas NORDMAN concernant l'équipement des radars. Nous sommes sur le chemin, mais cela ne suffit pas. Demain, s'ouvre le Beauvau des polices municipales pour travailler à l'élargissement de leurs compétences. En effet, si la police municipale est un dispositif nouveau et encore en construction à Paris, il n'en est pas de même dans la plupart d'autres villes qui ont accompagné leur évolution et ont utilisé ce levier pour agir sur la sécurité de leurs habitants.

Cette réflexion est primordiale : il faut enfin adapter la police municipale aux mutations de la criminalité et de la délinquance. Les polices municipales sont de plus en plus sollicitées par leur nature. Elles sont souvent primo-intervenantes et occupent une place centrale dans le continuum de sécurité, en partenariat avec la police nationale, le Parquet, l'Education nationale et les offices H.L.M. L'évolution de leur exposition doit être accompagnée d'un équipement adéquat et d'un renforcement de leur statut. Le Ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, appelle cette évolution de ses vœux. C'est une opportunité pour les municipalités, si tant est qu'elles soient en mesure de s'en saisir.

Madame la Maire, nous savons que vous êtes en prise avec une majorité compliquée, et que, sans les voix du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", il n'y aurait pas de police municipale à Paris. Néanmoins, que dire de vos alliés écologistes, toujours opposés à son existence, quand leurs camarades de Bordeaux reconnaissent désormais leur erreur et acceptent d'armer une partie de la police municipale ?

Cette demande, nous la portons depuis longtemps, aux côtés de représentants des polices municipales, comme le patron du Syndicat de défense des policiers municipaux, Cédric MICHEL. Le maire de Bordeaux, Pierre HURMIC, a annoncé le 12 novembre la création d'une brigade d'appui et de sécurisation de 50 membres armés. Je le cite : "Le monde s'est aggravé. Il y a plus d'armes qui circulent. Je trouve normal que, du côté des forces de police municipales, il y ait aussi une façon de répondre à cette augmentation des armes. Le contexte a changé, il s'est aggravé".

Comment ne pas déplorer qu'à Paris, pendant ce temps, nous ayons malheureusement la gauche la plus idéologique et dogmatique à cause des écologistes ? Avec 235.000 crimes et délits en 2023, Paris se classe à la 103e place sur 619 villes étudiées dans le classement réalisé par "Le Parisien" sur les villes les plus sûres. Malgré les efforts de la police nationale que nous saluons, force est de constater que l'insécurité n'est pas un sentiment, mais bien une réalité vécue par les Parisiens au quotidien.

Quand allez-vous permettre d'avoir une police municipale qui dispose des effectifs nécessaires à l'accomplissement de ses missions actuelles et futures, et d'un armement pour une partie d'entre elles ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - La difficulté avec la multiplication des groupes, c'est que nous avons souvent les mêmes questions, Conseil de Paris après Conseil de Paris...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande aux conseillers de bien vouloir s'asseoir, car nous n'avons pas fini les questions d'actualité.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je vais essayer, dans le peu de temps qui m'est donné, de répondre à certaines de vos questions. Je le répète, je suis à la disposition des groupes pour approfondir toutes les questions que vous me posez, même si, souvent, vous n'écoutez pas les réponses que je vous fais.

Vous avez parlé du Beauvau des polices municipales. Je voudrais en dire quelques mots, car c'est un rendez-vous extrêmement important. En effet, j'ai rendez-vous avec le Ministre de l'Intérieur demain matin, à l'occasion de ce Beauvau, auquel je participerai, pour porter un certain nombre de revendications. L'idée est de permettre à toutes les polices municipales d'être encore plus efficaces qu'elles ne le sont aujourd'hui. En effet, des contraintes légales limitent aujourd'hui leurs possibilités d'intervention dans le cadre des compétences qui leur sont propres. Je rappelle qu'elles ne recouvrent pas celles de la police nationale.

Il y a des sujets très concrets sur lesquels nous devons avancer : la possibilité, par exemple, d'effectuer des saisies lors de ventes à la sauvette - ce qui est impossible aujourd'hui pour les polices municipales, qu'elles soient parisiennes ou ailleurs en France -, ou encore d'augmenter leur capacité de verbalisation sur certains sujets. A ce jour, les policiers municipaux ne sont pas compétents sur plusieurs de ces points. Je porterai donc des propositions extrêmement concrètes pour augmenter leur capacité d'action et améliorer l'efficacité de la police municipale parisienne.

Un mot sur la question de l'armement, car elle revient de manière récurrente en Conseil de Paris. Le maire de Bordeaux a fait le choix d'armer une partie de sa police municipale. C'est un choix que je respecte. Il ne s'agit pas d'une question dogmatique ou idéologique, mais d'une question pragmatique, qui dépend des circonstances locales et des doctrines d'emploi que les maires souhaitent appliquer à leur police municipale, en vertu du principe de libre administration. Chaque maire peut déterminer les modalités d'intervention et de mobilisation de sa police municipale, dans le cadre des compétences nationales.

Les circonstances locales ont conduit le maire de Bordeaux à prendre la décision d'armer une partie de sa police municipale. Il faut respecter ce choix et, selon les circonstances propres à Paris, déterminer si une telle décision serait opportune. Nous avons répondu à cette question au début de ce mandat, considérant que ce n'est pas nécessaire aujourd'hui, notamment en raison de la très forte présence de la police nationale à Paris. Nous n'avons pas, à Paris, les mêmes conditions qu'ailleurs, où certaines municipalités confient à leur police municipale des missions relevant de la police nationale ou de la gendarmerie.

A Paris, les circonstances sont différentes. Nous avons répondu à la question de l'armement au début de ce mandat, en affirmant néanmoins que la sécurité reste pour nous une priorité. C'est pourquoi nos policiers municipaux sont dotés d'armes de défense leur permettant d'assurer leur sécurité lors de leurs interventions. Ils travaillent en lien très étroit avec la police nationale, qui est extrêmement présente et intervient très souvent à leur demande pour leur prêter main-forte. Toutefois, cette collaboration fonctionne dans les deux sens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, un mot sur les sujets que vous avez abordés pour vous dire que le Ministre délégué à la Sécurité du quotidien auprès du Ministre de l'Intérieur se rend demain à l'Association des Maires de France pour relancer le Beauvau des polices municipales. Je vous confirme qu'il y a bien une volonté forte du Gouvernement de voir les polices municipales monter en puissance sur le territoire national, et à Paris également.

J'en ai parlé avec Nicolas DARAGON, le Ministre délégué, il y a encore peu de temps, pour identifier des missions que nous pourrions confier plutôt à la police municipale, afin de permettre aux policiers nationaux de se consacrer aux missions qui touchent au plus près à la délinquance la plus violente. Je vous confirme cette orientation. Nous aurons l'occasion d'en parler avec la Maire de Paris et avec Nicolas NORDMAN.

Une convention lie le partenariat entre la police nationale et la police municipale. Elle n'est pas figée dans le marbre, et les choses peuvent évoluer. En tout cas, c'est ce que nous souhaitons. Le Préfet de police souhaite une

évolution pour les raisons que je vous ai exposées, et nous accompagnerons la police municipale. En revanche, et M. NORDMAN l'a rappelé, il y a des contraintes légales : certaines prérogatives qui ne sont pas offertes aux polices municipales. Le Ministre délégué à la Sécurité du quotidien a été très clair et a demandé à tous les Préfets de faire des propositions d'évolution de la législation dont les communes pourront se saisir.

Concernant la question de l'armement, je suis Préfet de police, je n'ai pas à commenter le choix d'une collectivité s'agissant de l'armement ou pas d'une police municipale. Il y a un principe de libre administration des collectivités locales, comme le prévoit l'article 72 de la Constitution. Néanmoins, si vous me demandez mon avis à titre personnel - j'ai eu l'occasion de le dire à la Maire de Paris - je considère que les policiers municipaux sont aussi des agents de sécurité. Ils ont donc besoin d'avoir également un côté dissuasif d'une part. D'autre part, dans le contexte des menaces terroristes que nous connaissons ou de la montée d'une forme de violence, ils peuvent constituer des cibles. A titre personnel, j'y suis très favorable et je l'ai toujours dit. Néanmoins, je crois qu'il faut respecter le principe de libre administration des collectivités locales. Chaque collectivité fait comme elle l'entend, il faut le respecter.

En tout cas, soyez assurés que nous allons être attentifs à cette montée en puissance des polices municipales, partout sur le territoire national et en particulier à Paris. Je crois que, Madame la Maire, vous y êtes disposée, et nous serons présents pour vous accompagner dans le seul but d'améliorer la sécurité des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je resterai la maire qui aura installé la police municipale à Paris, et j'en suis très fière. Cette discussion, nous ne pourrions pas l'avoir comme nous l'avons aujourd'hui, si, à l'époque, j'avais refusé de franchir le saut d'obstacles. Pourtant, il fallait le faire. C'était très important pour les raisons que vous venez d'évoquer.

Anessa LAHOUASSA, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Anessa LAHOUASSA. - Simplement pour dire que c'est une mission que nous avons tous ensemble : agir pour que la police municipale monte en puissance. A Paris, les risques sont conséquents, et nous connaissons un terrorisme de plus en plus radical et dangereux. Si c'est une volonté de la Mairie de Paris d'aller dans ce sens, nous nous en réjouissons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas la police municipale qui lutte contre le terrorisme, nous sommes bien d'accord.

VIII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris relative à la grève dans le périscolaire cette semaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à Laurent SOREL pour la dernière question.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, nous avons de nouveau une grève cette semaine dans le périscolaire : près d'un tiers des écoles parisiennes fermées le midi - plus de 200 sur 631 - et plusieurs dizaines d'autres écoles affectées ailleurs. Ce sont à peu près les mêmes chiffres qu'en novembre ou en janvier dernier. Il y avait déjà eu une mobilisation en septembre, au moment de la rentrée scolaire. Nous repartons donc sur le même rythme que l'année dernière.

Le seul fait que la mobilisation soit équivalente à l'appel de trois syndicats devrait nous interroger. Cela montre que la colère reste la même. Pour beaucoup d'agents, si la Ville a agi, elle est loin d'en avoir fait assez. Parmi les revendications : la contractualisation de milliers de faux vacataires, un accès à la catégorie A pour les R.E.V., un accès à la catégorie B pour les animateurs des espaces de lecture, une augmentation de la prime "I.F.S.E." pour les directeurs de périscolaire, et la prime "Rep+".

Monsieur BLOCHE, allez-vous me dire que la Ville n'a rien fait ? C'est vrai, même si cela s'est souvent fait sous la pression des mobilisations de vos agents. Ici, la question n'est pas de savoir si la droite aurait fait pire - probablement -, mais bien ce que vous comptez faire concrètement pour éviter la dégradation du climat et du dialogue social, et si vous acceptez ou non d'ouvrir des négociations.

Autre question : comme vous le savez peut-être, les grèves se font essentiellement sur une heure, de 11 heures 25 à 12 heures 25. Or, semble-t-il, dans le 20^e arrondissement, les animateurs en grève une heure se seraient vus contraints, sur leur deuxième heure de service, de se rendre dans une autre école pour reprendre leur service, alors même qu'aucun besoin spécifique n'y aurait été identifié. Ils se retrouveraient donc en surnuméraire.

Plus grave encore : pour les vacataires en grève, il semblerait que la Ville leur enlève leur deuxième heure du midi. Confirmez-vous ces éléments, et y a-t-il eu une consigne de la DASCO au C.A.S.P.E. de Paris ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Laurent SOREL, vous me semblez mal informé. Peut-être ne savez-vous pas que l'intersyndicale ne rassemble pas l'ensemble des syndicats de la DASCO. En effet, l'U.N.S.A., syndicat arrivé en tête des élections professionnelles, ne participe pas à ce mouvement social. En outre, l'intersyndicale boycotte le dialogue social depuis plusieurs semaines. Après le boycott de la réunion d'une instance statutaire, le C.S.T., en juin, l'intersyndicale boycotte, depuis la rentrée, les réunions bimensuelles de l'agenda social de la DASCO. Cet agenda permet pourtant de faire avancer les engagements pris dans le cadre de l'Arsenal de l'animation. Malgré cela, nous continuons à maintenir le dialogue social. Un C.S.T., que je présidais, a été reprogrammé le 12 novembre dernier, et Olivia POLSKI a reçu l'intersyndicale en audience pas plus tard que la semaine dernière.

Plutôt que de s'inscrire dans l'agenda social, l'intersyndicale préfère déposer un préavis courant sur plusieurs mois afin de pouvoir faire grève durant les quatre jours de la séance du Conseil de Paris. Vous l'avez rappelé, et je vous remercie pour votre honnêteté : l'intersyndicale incite à se déclarer gréviste seulement une heure, afin d'avoir un impact en rémunération très limité. En réalité, il s'agit du retrait d'une heure de rémunération seulement. Vous comprendrez que la deuxième heure de la pause méridienne ne soit pas payée pour ne rien faire. Cette mobilisation à moindre coût nous oblige à fermer les écoles concernées sur la pause méridienne et perturbe fortement l'organisation des vies des familles, notamment sur le plan professionnel.

Peut-être ne savez-vous pas les mesures annoncées depuis un an pour un coût de 8 millions d'euros. Elles sont d'une ampleur inédite et ont déjà été mises en œuvre. Je remercie ici Olivia POLSKI de son engagement. En effet, pour soutenir le pouvoir d'achat dans une période difficile, nous avons augmenté certaines primes ; revalorisé la rémunération des animateurs et des A.T.E. contractuels exerçant en C.D.I. ; créé une prime spécifique pour les R.E.V. des 335 écoles identifiées ; augmenté la rémunération horaire des vacances de midi à + 16 % et pour le gardiennage à + 7 % ; indexé les vacances sur le S.M.I.C. ; et augmenté la prime des A.S.E.M. assurant les T.A.P.

Par ailleurs, pour accélérer et amplifier les perspectives de carrière, nous avons déprécarisé et titularisé massivement 650 postes d'animateurs créés en quatre ans ; augmenté de plus de 30 % les budgets de formation ; et multiplié par quatre le nombre de postes en catégorie A, la plus élevée dans les arrondissements.

Pour améliorer l'organisation périscolaire dans les écoles et le bien-être des enfants, nous avons également instauré davantage de réunions d'équipes - une par semaine pour les agents présents sur tous les temps ; créé des équipes de remplacement d'animateurs, d'A.T.S.E.M. et d'A.T.E. ; et renforcé l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers, avec des référents "Inclusion" dans toutes les C.A.S.P.E. Enfin, nous avons fidélisé les équipes avec de nouvelles possibilités de carrière en catégorie B pour des animateurs exerçant des missions d'expertise éducative et instauré un temps d'accueil rémunéré à la première prise de poste des vacataires.

Ces mesures s'ajoutent aux mesures générales prises par la Ville pour améliorer le pouvoir d'achat des agents, notamment un ratio de promus et de promouvables à 100 % depuis 2024 ; la revalorisation du régime indemnitaire de 6 % en 2024, puis à nouveau de 5,5 % en 2025 ; le versement de la prime de pouvoir d'achat en décembre 2023 ; et le remboursement à 75 %, au lieu de 50 %, du "pass" Navigo.

Nous avons beaucoup fait, et nous allons continuer à faire, mais, pour cela, il faut tout simplement que le dialogue social reprenne. Cela ne dépend pas de nous, ni d'Olivia POLSKI, ni de moi, mais de ceux qui, actuellement, font grève de manière contestable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE.

Monsieur SOREL...

M. Laurent SOREL. - Merci pour cette réponse, je m'y attendais un peu. La liste que vous avez faite, je l'ai en tête également. Le problème est que votre réponse est assez inquiétante. En effet, vous laissez entendre que la balle est dans le camp des syndicats et des agents en grève et que cela ne dépend pas de vous. Or, j'ai l'impression qu'il y a au minimum une incompréhension. Lorsqu'il y a une incompréhension, c'est que le dialogue social va mal. Pour une ville de gauche, ce n'est pas terrible. C'est un premier problème.

Le deuxième problème est que vous laissez entendre que les agents, qui sont au courant de ce que vous avez fait, sont des ingrats. En effet, ils se remettent en grève, ou, alors, ils se font plaisir. Il y a un autre problème dans cette histoire : les parents. Vous avez certainement vu, dans les médias, que beaucoup de parents les soutiennent, et pas seulement dans le Nord-Est parisien. Les parents n'auraient-ils pas compris non plus ?

Mon inquiétude concerne le dialogue social. Aujourd'hui, il existe une ville de gauche qui répond cela alors qu'il y a 200 écoles fermées pour la troisième fois en un an. Néanmoins, une ville de gauche ne peut pas se comporter ainsi avec les syndicats et des grévistes. Une ville de gauche doit tenir au dialogue social. Une ville de gauche ne peut pas ignorer les revendications portées...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vous avez dépassé votre temps de parole.

Nous prendrons plein de leçons de villes de gauche. Néanmoins, pour faire du dialogue social, il faut que les syndicats viennent à sa table. De gauche, de droite ou de ce que vous voulez, on ne dialogue pas tout seul. J'appelle les organisations syndicales à venir à la table des négociations, car, ici, nous respectons les agents. C'est le principe de cette ville de gauche.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2024 DU 142 P.L.U. - Révision. - Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris (suite).

Amendement n° 26 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'impact carbone et la qualité bioclimatique.

Amendement n° 27 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la densité.

Amendement n° 28 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suppression d'emplacements réservés pour la production de logements dans le 8e.

Amendement n° 29 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'équilibre entre les destinations.

Amendement n° 30 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'actualisation de la zone de déficit en logements sociaux du 15e.

Amendement n° 31 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mixité fonctionnelle.

Amendement n° 32 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'O.A.P. Maine Montparnasse.

Amendement n° 33 déposé par le groupe Union Capitale relatif aux protections patrimoniales.

Amendement n° 34 déposé par le groupe Union Capitale relatif au renforcement de la végétalisation du 15e.

Amendement n° 35 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la demande de suppression des terrains grevés d'un emplacement réservé en vue de la réalisation de certains types de logements.

Amendement n° 36 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la non prise en compte des contributions portant sur les terrains grevés d'un emplacement réservé en vue de la réalisation de certains types de logements.

Amendement n° 37 déposé par le groupe Union Capitale relatif au site du couvent Reille.

Amendement n° 38 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'équipements publics dans le 15e.

Amendement n° 39 déposé par le groupe Union Capitale relatif aux emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements.

Amendement n° 40 déposé par le groupe Union Capitale relatif au site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld dans le 14e.

Amendement n° 199 déposé par MM. David ALPHAND, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Anne BIRABEN, Valérie MONTANDON, M. Grégory CANAL, Mme Inès de RAGUENEL et les élus du groupe Changer Paris, M. Philippe GOUJON, Mme Agnès EVREN, M. Daniel-Georges COURTOIS et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE relatif au renforcement de la végétalisation du 15.

Amendement n° 200 déposé par MM. David ALPHAND, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Anne BIRABEN, Valérie MONTANDON, M. Grégory CANAL, Mme Inès de RAGUENEL et les élus du groupe Changer Paris, M. Philippe GOUJON, Mme Agnès EVREN, M. Daniel-Georges COURTOIS et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE relatif à l'actualisation de la zone de déficit en logements sociaux du 15.

- Amendement n° 201** déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ajout d'une O.A.P. Lutte contre les îlots de chaleur et les canyons urbains.
- Amendement n° 202** déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ajout de nouvelles adresses au Plan de Valorisation du Patrimoine (P.V.P.).
- Amendement n° 203** déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ajout de nouvelles adresses au Plan de Valorisation du Patrimoine (P.V.P.).
- Amendement n° 204** déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ajout d'un critère esthétique dans les externalités positives.
- Amendement n° 205** déposé par le groupe Changer Paris relatif aux catégories de travaux de performance énergétique et sanitaire.
- Amendement n° 206** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la clarification de la notion de "reconstruction" et "restructuration lourde".
- Amendement n° 207** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la clarification des dérogations dans le règlement.
- Amendement n° 208** déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement des talus ferroviaires en Espaces Boisés Classés (E.B.C.).
- Amendement n° 209** déposé par le groupe Changer Paris relatif à au classement en Zone UV des jardins situés entre les carrefours Émile Pouvillon-Barbey d'Aurevilly et Général Tripiet-Docteur Brouardel.
- Amendement n° 210** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'Espace vert dans le 11e arrondissement.
- Amendement n° 211** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 9 bis-11, rue Guénot (11e).
- Amendement n° 212** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 18, rue des Bleuets (11e).
- Amendement n° 213** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 39-41, rue Godefroy-Cavaignac (11e).
- Amendement n° 214** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 60, rue Sedaine (11e).
- Amendement n° 215** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 111 bis-113, boulevard de Ménilmontant et 20-22, passage de Ménilmontant (11e).
- Amendement n° 216** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une résidence étudiante dans le 11e arrondissement.
- Amendement n° 217** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de Quartiers à Valeur Patrimoniale (Q.V.P.) à Paris.
- Amendement n° 218** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace végétalisé sur la parcelle du 25-27, rue de Constantinople (8e).
- Amendement n° 219** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une "zone de déficit en logement privé" - bis.
- Amendement n° 220** déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une "zone de déficit en logement privé".
- Amendement n° 221** déposé par le groupe Changer Paris relatif au dépastillage des actifs et au droit de délaissement.

Amendement n° 222 déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'appartements de taille familiale (T3/T4/T5+).

Amendement n° 223 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux écoles et à la "ville du quart d'heure" dans le P.A.D.D.

Amendement n° 224 déposé par le groupe Changer Paris relatif au déclassement - 6, rue de Lapparent (7e) - de la liste des prescriptions localisées logements sociaux et patrimoine.

Amendement n° 225 déposé par le groupe Changer Paris relatif au retrait du 62, avenue de Breteuil de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements.

Amendement n° 226 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux emplacements réservés sur les établissements catholiques Notre-Dame d'Auteuil et Sainte-Jeanne de Chantal (16e).

Amendement n° 227 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux enjeux environnementaux et patrimoniaux du projet immobilier au 38, rue des Solitaires et 18, cité du Palais Royal de Belleville (19e).

Amendement n° 228 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux espèces d'arbres dans le 11e arrondissement.

Amendement n° 229 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'évitement de canyon urbain.

Amendement n° 230 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exemption des bâtiments administratifs de l'obligation de logement social.

Amendement n° 231 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exemption des immeubles et de leurs obligations de mixité fonctionnelle.

Amendement n° 232 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la flexibilité pour la transformation de bureaux en logements.

Amendement n° 233 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inscription d'une nouvelle O.A.P. localisée "rue Mouffetard".

Amendement n° 234 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration architecturale des dispositifs techniques.

Amendement n° 235 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration d'une étude d'impact.

Amendement n° 236 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des services de santé pour lutter contre la vacance commerciale en rez-de-chaussée.

Amendement n° 237 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'introduction de seuils pour la mixité fonctionnelle.

Amendement n° 238 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation des constructions en bordure du boulevard périphérique.

Amendement n° 239 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation des hauteurs des constructions dans les zones naturelles.

Amendement n° 240 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation des STECAL dans les zones naturelles et forestières.

Amendement n° 241 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mention explicite des corridors de biodiversité dans le secteur de la Petite Ceinture.

Amendement n° 242 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la modification de l'extension de la mixité sociale pour les surfaces inférieures à 500 mètres carrés.

Amendement n° 243 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des prescriptions localisées dans le 12e arrondissement.

Amendement n° 244 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la modification du dispositif Urbascore.

Amendement n° 245 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'O.A.P. sectorielle "Paris Nord Est".

Amendement n° 246 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'O.A.P. thématique "Espaces publics" et à l'implantation des bancs et assises.

Amendement n° 247 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'O.A.P. thématique construction neuve.

Amendement n° 248 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'O.A.P. thématique d'Aménagement et de Programmation Maine-Montparnasse.

Amendement n° 249 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la planification des logements intermédiaires.

Amendement n° 250 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la précision sur les périmètres de localisation.

Amendement n° 251 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation de la ressource en eau dans les constructions de logements sociaux.

Amendement n° 252 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des arbres existants.

Amendement n° 253 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation des espaces naturels de la Zone UV.

Amendement n° 254 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation et au développement des grilles Davioud en pied d'arbres.

Amendement n° 255 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection de 24 arbres supplémentaires sur le Champ-de-Mars.

Amendement n° 256 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des arbres dans les projets de construction.

Amendement n° 257 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des arbres du marché aux puces Porte de Montreuil.

Amendement n° 258 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des corridors écologiques dans le règlement.

Amendement n° 259 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des vues remarquables.

Amendement n° 260 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection du patrimoine faubourien.

Amendement n° 261 déposé par le groupe Changer Paris relatif au reclassement des "ailes" du Plateau Joffre en EBC sur le Champ-de-Mars.

Amendement n° 262 déposé par le groupe Changer Paris relatif au reclassement des emprises 14 et 15 en Espace Boisé Classé (E.B.C.) du Champ-de-Mars.

Amendement n° 263 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la reconnaissance de la lutte contre le réchauffement climatique et le développement de la biodiversité dans la Zone UV.

Amendement n° 264 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction des nuisances sonores des équipements techniques.

Amendement n° 265 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la renaturation des emprises inutiles des bois parisiens.

Amendement n° 266 déposé par le groupe Changer Paris relatif au retour de l'architecture en pierre de taille à Paris.

Amendement n° 267 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sanctuarisation d'établissement de santé dans le 11e arrondissement.

Amendement n° 268 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde de l'ensemble du site du couvent Reille (14e) en Espace Vert à Protéger.

Amendement n° 269 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde, patrimonialisation du site du couvent Reille (14e).

Amendement n° 270 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination station de ravitaillement en énergies propres dans le 11e arrondissement.

Amendement n° 271 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de l'exception dans le sous-secteur Masséna-Bruneseau.

Amendement n° 272 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de la création du STECAL Porte Jaune.

Amendement n° 273 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de la création du STECAL V3 dans le bois de Vincennes.

Amendement n° 274 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de la dérogation au plafond de 37 mètres dans le secteur Gare des Mines-Fillettes.

Amendement n° 275 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de la dérogation au plafond de 37 mètres dans le secteur Paris Rive-gauche.

Amendement n° 276 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression de prescriptions localisées en logements sociaux dans le 11e arrondissement.

Amendement n° 277 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des dérogations dans le secteur de la Samaritaine.

Amendement n° 278 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des dérogations de hauteur et de gabarit pour le secteur Bercy-Charenton.

Amendement n° 279 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des prescriptions localisées dans le 8e arrondissement.

Amendement n° 280 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la suppression des prescriptions localisées dans le 12e arrondissement.

Amendement n° 281 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation de l'indice NDVI.

Amendement n° 282 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la zone de non-déficit en logements sociaux et bail réel solidaire (B.R.S.).

Amendement n° 283 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 64-66, rue Léon-Frot dans le 11e arrondissement.

Amendement n° 284 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert au 73-75 bis, rue de Charonne dans le 11e arrondissement.

Amendement n° 300 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au ruissellement des eaux de pluie.

Amendement n° 301 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'installation d'autocollants anti-collision sur les façades des nouvelles constructions.

Amendement n° 302 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la création de fosses de plantations continues.

Amendement n° 303 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'utilisation des cheminées comme de couloir de ventilation naturelle.

Amendement n° 304 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'amélioration du confort thermique des derniers étages.

Amendement n° 305 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la place du végétal dans l'espace public.

Amendement n° 306 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la rue des Thermopyles.

Amendement n° 307 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au renforcement du parcours résidentiel à Paris.

Amendement n° 308 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au site La Rochefoucauld.

Amendement n° 309 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la sauvegarde de l'ensemble du site du couvent Reille (14e) en Espace Vert à Protéger.

Amendement n° 310 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld (14e).

Amendement n° 311 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la valorisation des externalités positives des projets.

Amendement n° 312 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la protection des abords des bâtiments patrimoniaux parisiens.

Amendement n° 313 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la création d'une thématique patrimoine/esthétique.

Amendement n° 314 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la servitude de mixité fonctionnelle.

Amendement n° 315 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au classement de la Petite Ceinture.

Amendement n° 316 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la suppression "UG.1.5".

Amendement n° 317 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au quartier du quart d'heure.

Amendement n° 318 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'installation de fontaines pour favoriser l'apparition d'îlots de fraîcheurs.

Amendement n° 319 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la protection du patrimoine faubourien parisien.

Amendement n° 320 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au développement du logement intermédiaire à Paris.

Amendement n° 321 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'accession sociale à la propriété dans les zones ayant plus de 50 % de logements sociaux.

Amendement n° 322 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au maintien des familles à Paris et à leur accession au logement.

- Vœu n° 41 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la bande d'inconstructibilité aux abords du boulevard périphérique.
- Vœu n° 42 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la limitation des surélévations des "dents-creuses".
- Vœu n° 43 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux.
- Vœu n° 44 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre les nuisances sonores.
- Vœu n° 45 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'opposition au pastillage des immeubles privés dans le cadre du nouveau P.L.U.b.
- Vœu n° 46 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la préservation du patrimoine faubourien.
- Vœu n° 47 déposé par le groupe Union Capitale relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte.
- Vœu n° 48 déposé par le groupe Union Capitale relatif au développement du logement intermédiaire.
- Vœu n° 49 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'instauration d'une politique de servitude de mixité fonctionnelle dans le P.L.U.b.
- Vœu n° 50 déposé par le groupe Union Capitale relatif au fléchage des rez-de-chaussée commerciaux pour les professions libérales.
- Vœu n° 51 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la clarification du statut des demandeurs de logements sociaux propriétaires non occupant d'un logement non adapté à leurs besoins.
- Vœu n° 52 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la protection du cinéma indépendant "Le Luminor".
- Vœu n° 53 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la protection patrimoniale du bâti remarquable parisien.
- Vœu n° 54 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la publication de l'étude d'impact environnemental du projet d'aménagement d'une grande promenade sur l'axe Bastille - Stalingrad.
- Vœu n° 55 déposé par le groupe Union Capitale relatif à une évaluation annuelle de l'impact financier et de l'application du P.L.U.b.
- Vœu n° 56 déposé par le groupe Union Capitale relatif aux projets de couverture végétalisée des voies ferrées.
- Vœu n° 57 déposé par le groupe Changer Paris relatif aux justifications économiques des emplacements réservés.
- Vœu n° 58 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication auprès des propriétaires des réserves P.L.U. sur leurs biens.
- Vœu n° 59 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de Sites Patrimoniaux Remarquables (S.P.R.) à Paris.
- Vœu n° 60 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la multiplication des toitures végétalisées pour préserver la ressource en eau.
- Vœu n° 61 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la différenciation des vocations au sein de la Zone UV.

Vœu n° 62 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'une O.A.P. sectorielle Bercy-Charenton.

Vœu n° 63 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation d'une promenade sportive sur le quai Saint-Exupéry (16e).

Vœu n° 64 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du patrimoine faubourien et à la lutte contre la densification.

Vœu n° 65 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction du nombre d'emplacements réservés pour les logements sociaux.

Vœu n° 66 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au pastillage des congrégations religieuses.

Vœu n° 67 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'isolation des façades.

Vœu n° 68 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'îlot Reille.

Vœu n° 69 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la lutte contre les nuisances de la gare routière de Bercy-Seine.

Vœu n° 70 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la publication régulière du suivi des indicateurs du nouveau P.L.U.

Vœu n° 71 déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux espaces verts protégés.

Amendement n° 367 déposé par l'Exécutif.

Amendement n° 368 déposé par l'Exécutif.

Vœu n° 369 déposé par l'Exécutif relatif au devenir du site hospitalier Fernand Widal.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons donc le sujet du P.L.U.

Je donne maintenant la parole à Carine PETIT pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, puisque cela représente deux à trois ans de travail, je tiens à saluer la qualité et l'immense travail des équipes de la Direction de l'Urbanisme, du Secrétariat général, des collaborateurs, ainsi que des élus en arrondissement et à l'Hôtel de Ville.

Je souhaite également saluer le travail de fond et la grande disponibilité d'Emmanuel GRÉGOIRE, de Charles-Antoine DEPARDON, de Stéphane LECLERC, et d'Émile MEUNIER, président de la 5e Commission.

Le 14e arrondissement a été l'un de ceux où les contributions citoyennes ont été les plus nombreuses, qu'elles proviennent de collectifs d'habitants, d'associations, de conseils de quartier ou de citoyens. Avec mon équipe dans le 14e arrondissement, nous continuerons, comme nous le faisons depuis 10 ans, à proposer ces cadres de discussion, de concertation et de contribution sur les projets de permis de construire. Nous chercherons également à les associer, dès que cela est possible, aux jurys d'architecture. Chère Lamia EL AARAJE, nous serons forces de proposition sur cet aspect démocratique et citoyen de la mise en pratique de ce nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique.

Ce nouveau règlement municipal offre de nouveaux outils aux élus et aux citoyens pour répondre à l'urgence climatique et à la justice sociale. Quelques absurdités ont néanmoins été dites ce matin. D'abord, il nous a été reproché de ne rien faire sur les meublés touristiques. Certains ont évoqué, comme Maud GATEL ou d'autres, la rue des Thermopyles. Sachez que, depuis qu'Emmanuel MACRON est Président de la République, et alors même que vous aviez un groupe fort et puissant à l'Assemblée nationale, rien n'a été proposé par vos groupes pour faire voter des lois permettant aux collectivités locales, aux métropoles et aux villes touristiques les plus touchées de mieux se défendre.

Le Plan local d'urbanisme ne peut pas s'affranchir des lois ou de l'inaction législative ou climatique d'un président de la République ou d'une majorité à l'Assemblée nationale. Ainsi, merci aux membres du groupe que nous pouvons appeler le Nouveau Front populaire, pour avoir fait adopter, il y a quelques jours, une loi qui nous permettra de mieux réguler et encadrer ces pratiques.

Je ne ressortirai pas, Madame GATEL, les documents de campagne soutenus par vos candidats dans le 14e arrondissement, notamment à Saint-Vincent-de-Paul, où vous proposiez de démolir l'entièreté des bâtiments pour reconstruire. Sur La Rochefoucauld, je sais que vous soutenez des associations, comme vous, Monsieur BOURNAZEL, qui ne disent pas la vérité et tronquent le débat démocratique. Vous pouvez vous moquer lorsque nous disons "préserver le bâti existant" ou "partir du bâti existant" pour transformer la ville.

Néanmoins, que faites-vous, et qu'avez-vous dit, lorsque le Président de la République s'est affranchi des règles locales du plan d'urbanisme ? Que faites-vous et qu'avez-vous dit quand, porte de Vanves, sur la tour de l'I.N.S.E.E., l'Etat a autorisé la démolition de 20.000 à 30.000 mètres carrés de bureaux pour reconstruire un nombre de mètres carrés identique, avec une empreinte carbone et écologique absolument phénoménale ?

Bienvenue au Plan local d'urbanisme bioclimatique. C'est une arme et un outil très puissant pour faire respirer la ville, lui donner un usage social et citoyen beaucoup plus important, et lutter contre un marché de promoteurs qui devra répondre à une autre logique. C'est à cela que nous allons collectivement nous employer.

Merci aux artisans de ce Plan local d'urbanisme bioclimatique, et à bientôt sur le terrain.

Je vous remercie.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Agnès EVREN pour le groupe Union Capitale.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quel "greenwashing" grossier que ce P.L.U. ! Ce n'est pas en repeignant en vert des murs de béton que cela donne une politique et un urbanisme favorables à l'environnement. En 2015, notre ville a été la capitale du climat avec la signature de l'Accord de Paris. Depuis neuf ans, votre équipe municipale est aux manettes et ne fait que couler du béton. Votre majorité, et celle à laquelle vous avez précédemment appartenu, ont permis la construction de 3 millions de mètres carrés. Or, l'industrie du béton est l'une des plus grosses émettrices de CO₂. Les postures de cette Municipalité sont finalement devenues des impostures.

Avec Philippe GOUJON et Claire de CLERMONT-TONNERRE, nous sommes aux premières loges pour le constater chaque jour dans le 15e arrondissement, y compris avec ce P.L.U. Vous serez, à jamais, cette Municipalité qui aura coulé 15.000 tonnes de béton pour construire la tour Triangle : un carnage environnemental : abattage d'arbres, bétonisation à outrance, et j'en passe. Heureusement, nous avons stoppé le projet "One", qui prévoyait l'abattage de dizaines d'arbres, dont certains bicentenaires, car il risquait de détruire les racines des arbres à proximité du chantier.

A cela s'ajoute l'aberration du pastillage : une atteinte insupportable à la propriété privée, que vous prétendez imposer sans aucune concertation. En imposant aux propriétaires de réserver une part de leurs immeubles pour des logements sociaux lors de travaux majeurs ou de surélévations, vous allez paralyser l'amélioration des logements existants, mais également les nouveaux projets structurants, comme la rénovation des équipements scolaires, tout cela au nom de votre idéologie et de votre dogmatisme pro-logement social.

Des arrondissements dépourvus d'arbres et une ville sur-bétonnée, vidée des Parisiens : c'est cela, votre vision de Paris du XXI^e siècle ! Vous vous donnez bonne conscience en camouflant ce carnage, notamment en gonflant les statistiques de végétalisation et de plantation d'arbres. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, Paris ne compte pas plus de 3 mètres carrés d'espaces verts par habitant, hors bois, et 11,5 mètres carrés en intégrant les bois de Boulogne et de Vincennes. Ce ratio est ridicule et honteux, comparé à Amsterdam, avec 36 mètres carrés par habitant, à Londres, avec 45 mètres carrés par habitant, et à Bruxelles, avec 59 mètres carrés par habitant.

Pourtant, nous pouvons agir en faveur d'une écologie de progrès au service des Parisiens. Ce P.L.U. en est la preuve, car il y a bien quelques réelles avancées dans ce P.L.U., mais elles ont été obtenues contre l'Exécutif. Je pense en particulier à la création du grand jardin Héliport-Aquaboulevard et de l'extension du parc Suzanne-Lenglen dans le 15e arrondissement, pour lesquels se sont battus Philippe GOUJON, Claire de CLERMONT-TONNERRE et toute l'équipe municipale. C'est d'ailleurs notre mobilisation qui a permis d'inscrire cette avancée dans le P.L.U.

En somme, ce document n'est rien d'autre qu'un écran de fumée. C'est pourquoi nous allons porter de nombreux amendements pour réviser ce P.L.U. en profondeur. Nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Jean-Baptiste OLIVIER pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Qui est derrière ce P.L.U., les écologistes ou les communistes ? Contrairement aux apparences, ce ne sont pas les écologistes, mais bien les communistes. En effet, la seule priorité, c'est la démultiplication du logement public dans Paris. François HOLLANDE disait qu'il n'aimait pas les riches. Vous, vous n'aimez pas les riches, mais vous

n'aimez pas non plus les classes moyennes. Quelques chiffres : 12 %, c'est le nombre de familles de classe moyenne qui ont quitté Paris ces dernières années ; 1 %, ce sont les logements créés ces 10 dernières années qui correspondent à des logements intermédiaires ; 40 %, c'est le taux de logements sociaux largement dépassé dans nos arrondissements - le 13e, le 19e et le 20e.

J'aimerais insister sur un élément important de ce P.L.U. : la zone de déficit en logement social, qui existe depuis 2006. Cela consiste à imposer que, dans certains secteurs de Paris, tout projet immobilier qui dépasse 800 mètres carrés doit contenir 25 % de logements sociaux. Or, ce seuil est abaissé à 500 mètres carrés, c'est-à-dire un petit projet de six ou huit logements. En outre, le taux de logements sociaux doit passer maintenant de 25 % à 35 %, voire à 50 % dans les zones d'hyperdéficit.

Cela vous satisfait beaucoup, mais la conséquence, c'est que sur ce petit programme de six ou huit logements, vous aurez quatre à cinq logements privés et le reste en public. Ainsi, les projets n'existeront plus et il y aura encore moins de constructions. Or, les bailleurs sociaux ne pourront pas assurer seuls la construction de logements sociaux. Vous vous tirez une balle dans le pied. C'est la raison pour laquelle je renouvelle cet amendement pour compléter votre dispositif. Il s'agit de créer des zones de déficit en logements privés. Dans notre arrondissement, elles sont majoritaires. Ce sont des zones dans lesquelles il faudrait entraîner la promotion de logements privés pour la mixité sociale, ce que vous souhaitez tant, mais qui est le contraire de ce qu'il se passe à Paris.

Avec Rachida DATI, nous voulons mettre un frein à cette politique. C'est pourquoi nous voterons contre ce P.L.U. Surtout, rendez-vous en 2026 pour le changer.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Éric LEJOINDRE pour le groupe Paris en commun.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le débat a déjà été long. Je pensais qu'en fin de matinée, nous avons atteint le summum des caricatures et des slogans. Je constate que les deux interventions que nous venons d'entendre ne sont pas en reste. Il y a sans doute un concours de slogans éculés ou excessifs entre les différents groupes de la droite parisienne. Certes, ils sont aujourd'hui nombreux, mais Talleyrand disait que "tout ce qui est excessif est insignifiant". Je pense que nous en avons une belle démonstration.

Revenons à la réalité de ce qu'est le plan que nous allons voter, j'espère, mais surtout à ce que sont les ambitions que nous portons, avec la Maire de Paris et la majorité, sur un des éléments essentiels de ce à quoi sert une municipalité. Paris, comme toutes les villes de France, et sans doute toutes les villes du monde, est confrontée à trois immenses défis : le défi climatique, le défi social et le défi démocratique.

La façon dont le P.L.U. a été travaillé - et, à mon tour, je salue l'ensemble des services et des élus qui y ont contribué - est une réponse à ces défis, notamment au défi démocratique. Il y a la nécessité, pour les élus, de se conformer à une forme de respect de la réalité, et d'éviter des propos à tel point absurdes qu'ils en deviennent faux. Certains font le choix de préférer en permanence des "fake news", en espérant que les électeurs ne les verront pas.

Il y a aussi la participation citoyenne, et c'est peut-être le point le plus important de la réponse à ce défi démocratique. Ce P.L.U. a été fait avec les Parisiens, et, comme maire du 18e arrondissement, je suis bien placé pour avoir constaté l'engouement et l'ambition des habitants de nos quartiers pour peser sur l'avenir de leur ville. C'est donc une forme de réponse au défi démocratique. C'est également une forme de réponse au défi climatique. Le niveau de l'ambition que nous portons avec Anne HIDALGO sur les sujets climatiques, et le niveau des réalisations rendues possibles par notre politique sont exceptionnels.

Il y a également le défi d'agir pour que tout le monde puisse continuer à vivre à Paris. Nous en avons l'habitude, mais les propos tenus par Jean-Baptiste OLIVIER sont désespérants. Pourrait-on, une fois, à droite, admettre l'idée que les habitants du logement social ne sont pas des problèmes ? Dans le logement social, il y a avant tout des habitants qui participent à la valeur de notre ville. Le logement social n'est pas un problème ! D'ailleurs, les classes moyennes ont besoin du logement social. En effet, il n'y a pas de logement pour les classes moyennes à Paris s'il n'y a pas le logement social. Qui peut payer 10.000 euros par mètre carré ? Monsieur OLIVIER, si vous voulez garantir que les classes moyennes puissent vivre à Paris, il faut soutenir, comme nous, le logement social, et arrêter d'opposer en permanence les habitants - les bons, ceux qui seraient dans le privé, et les mauvais, ceux qui seraient dans le social. Ce que vous avez dit est non seulement faux, mais c'est un scandale !

Je suis extrêmement heureux de participer à une majorité qui a fait du logement pour tous une priorité. Sans nous, il n'y aurait plus de Parisiens et nous serions un ghetto - un ghetto de riches, c'est peut-être ce que vous voulez. Nous, nous voulons une ville pour les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole au dernier orateur du groupe "Les Ecologistes", Frédéric BADINA-SERPETTE, qui fera preuve d'un esprit de synthèse caractérisé.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais vous parler de protection et de diversité commerciale. En effet, si nous voulons lutter contre la mono-activité et protéger notre commerce de proximité, nous devons aussi nous doter d'outils pour réguler, empêcher, mais également accompagner et favoriser l'animation de nos quartiers. Nous avons commencé à le faire sous ce mandat avec le très ambitieux plan "Paris Commerces" et la possibilité de préempter sur tout Paris. Nous avons attendu avec impatience ce nouveau P.L.U., car il contient un outil réglementaire très important : la protection du commerce et de l'artisanat - qu'elle soit simple, renforcée ou spécifique pour l'artisanat.

Ce sont aujourd'hui 323 kilomètres de linéaire commercial qui sont protégés par ce nouveau P.L.U., et c'est essentiel. Néanmoins, cela reste encore limité à ce jour, car la loi ne nous permet pas d'agir pleinement, comme en permettant aux collectivités de mieux contrer les assauts de certaines enseignes de prêt-à-porter, mais également de "fast-food" dans les quartiers les plus touristiques.

La préemption n'étant pas systématiquement possible, nous avons encore besoin de faire évoluer le cadre législatif relatif aux commerces. Ce P.L.U. constitue donc un signal fort que nous envoyons à l'Etat pour préserver la vitalité commerciale de nos quartiers. Sachons nous en servir à Paris et jusqu'au Parlement pour mieux lutter contre toutes les formes de prédation, notamment immobilières.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Claire de CLERMONT-TONNERRE pour le groupe Union Capitale.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, si le Plan local d'urbanisme fixe les règles de construction et d'aménagement pour les décennies à venir, ce document prescriptif doit aussi garantir le respect du patrimoine qui a façonné l'identité de nos quartiers et donner un supplément d'âme à notre Capitale. Qu'il s'agisse de bâtiments faubouriens ou industriels, de parcelles en lanières ou de cours artisanales, nous sommes des passeurs et avons le devoir de veiller à la préservation de ces témoins de l'histoire de Paris, tout en permettant leur adaptation au changement climatique.

L'important et remarquable travail fourni par la Commission du Vieux Paris, par les conseils de quartier, par les associations et par les Parisiens a permis d'identifier et d'intégrer, dans le P.L.U., de nouvelles protections patrimoniales. En revanche, nous déplorons que de nombreuses propositions, notamment des demandes de protection du patrimoine faubourien, soient restées à ce jour lettre morte - une position partagée par la commission d'enquête, qui vous invite, à travers sa recommandation n° 16, à poursuivre ce travail dans un délai déterminé. C'est une recommandation devant laquelle vous bottez en touche en renvoyant ce travail à une éventuelle modification du P.L.U.

Nous ne sommes pas dupes. Votre refus de considérer nos propositions de P.V.P. ou de filets de hauteur traduit bien votre volonté de densifier les dents creuses en permettant des surélévations qui dénatureront l'intégrité des maisons faubouriennes ou supprimeront des points de repère singuliers, dont l'échelle basse marque le paysage de la rue. Je vous rappelle que la volumétrie de ce bâti de petite échelle offre des perspectives dégagées et contribue à la lutte contre le phénomène de canyons urbains et d'îlots de chaleur, en facilitant la circulation de l'air et la ventilation des rues.

Sur cet enjeu majeur de lutte contre le dérèglement climatique, je suis convaincue que la réponse aux pics de chaleur sous les combles ne saurait pas se traduire par une réponse simpliste tendant à dénaturer ou supprimer les toitures en zinc. Permettez-moi, d'ailleurs, de saluer le savoir-faire des couvreurs-zingueurs et ornemanistes, qui œuvrent avec talent et inventivité pour la sauvegarde de l'identité architecturale parisienne.

S'agissant du mobilier urbain, je ne comprends pas que l'O.A.P. ou "Espace public" se limite à effleurer le sujet. Au regard de l'état dégradé du mobilier historique parisien, ces trois lignes ne suffisent pas, d'autant que les bancs Davioud, les grilles d'arbres ou les candélabres, souvent fragilisés par manque d'entretien, ne doivent parfois leur survie qu'à la mobilisation d'associations.

La protection du paysage urbain, le respect du plafond des hauteurs, l'insertion architecturale et la lutte contre la surdensification sont, pour nous, autant de points non négociables. Nous avons donc déposé plusieurs vœux et amendements pour rappeler notre opposition à votre politique du "tout surélévation" qui vise de nombreux quartiers. Vous qualifiez ces secteurs de "bâtiments modernes des années 1960-1970", dans lesquels vous autorisez, sans scrupule, un dépassement des gabarits et des plafonds de hauteur de trois étages. Cela impactera lourdement des arrondissements périphériques, à commencer par le 15e.

Sur un plan général, il est consternant que vous souteniez des opérations qui dénaturent ou abîment certains sites. C'est le cas pour le couvent Reille, pour l'hôpital de La Rochefoucauld ou pour la démolition des maisons du 4, rue de Sèze et du 190, rue Lecourbe.

Enfin, et pour conclure, au regard de votre décision surprenante d'imposer des P.V.P. sur plusieurs tours de béton de 100 mètres de haut du Front de Seine, je m'étonne, Madame la Maire, que, dans cet élan qui marque votre intérêt pour les I.G.H., vous ne nous ayez pas encore proposé d'inscrire en protection "Ville de Paris" cette tour Triangle de 15.000 tonnes de verre, de fer et de béton, qui portera l'estampille de vos deux mandatures.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Jean-Pierre LECOQ pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, à travers le document que vous nous proposez aujourd'hui, il apparaît que vous n'avez pas pris la mesure de ce que veulent les Parisiens. Ils veulent un Paris moins dense. Paris est, en effet, une des villes les plus denses au monde, et la crise sanitaire ainsi que le confinement leur ont ouvert davantage les yeux. Cela a été répété sur tous les bancs de notre Assemblée : 3 millions de mètres carrés ont été construits en 15 ans. Ce serait beaucoup plus si les tours d'habitation prévues dans le 13e arrondissement, de plus de 30 mètres de hauteur, n'avaient pas été arrêtées par le groupe Changer Paris et grâce à l'initiative de mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER.

Votre P.L.U. bioclimatique ne correspondra pas à son énoncé ni à ce que vous en dites. Il n'aura rien de climatique, puisque les surélévations que vous voulez permettre sur les immeubles faubouriens vont, tout à la fois, densifier un peu plus notre ville et créer des îlots de chaleur, alors que vous prétendez vouloir les combattre. Vous allez également mettre en cause le caractère de nombreux quartiers qui conservaient une authenticité dans des arrondissements déjà très denses.

En réalité, les neuf premiers arrondissements ne sont quasiment pas concernés. Ils sont très construits et protégés par de nombreuses règles d'urbanisme. C'est principalement du 10e au 20e arrondissement que, outre quelques terrains, vous voulez surélever les immeubles faubouriens pour satisfaire votre mantra du logement social. Vous allez ainsi altérer le caractère de ces quartiers. C'est la raison pour laquelle, au-delà des quartiers bordant la Seine, nous souhaitons créer des quartiers préservés, à valeur patrimoniale, dont l'identité, le caractère et le patrimoine contribuent pleinement à l'identité de Paris, pour le présent et pour l'avenir. Nous le souhaitons notamment dans les 14e, 20e, 13e et 17e arrondissements, aux Batignolles et autour du canal Saint-Martin.

Le Ministère de la Culture, par la voix de Rachida DATI, propose également de classer l'île Saint-Louis et Montmartre en secteurs patrimoniaux et remarquables. Vous comprendrez donc que nous réitérons fortement notre opposition à la tour Triangle, que vous avez décidée, Madame la Maire, lorsque vous étiez adjointe à l'urbanisme et qu'Élisabeth BORNE était directrice de l'Urbanisme de la Ville de Paris. À défaut de son abandon, nous attendons du Parquet national financier, que nous avons saisi, des réponses aux légitimes questions de transparence portant sur le montage de cette opération pharaonique.

Sur la grande innovation représentée par l'introduction de la servitude fonctionnelle, nous sommes plus que dubitatifs. Outre le fait que nombre de propriétaires redoutent une illisibilité doublée d'une inégalité des règles entre les différents opérateurs, les centaines de pastilles restantes dans cette ultime version du P.L.U. risquent d'avoir des effets inverses au but recherché. Beaucoup de propriétaires, qui ne sont pas mandatés pour générer des moins-values, abandonneront leurs projets de rénovation d'immeubles, au détriment des objectifs de sobriété. Les investisseurs internationaux, en outre, délaisseront Paris au profit de Londres et de Berlin.

Un exemple parmi d'autres : revenons sur l'opération "Montparnasse", dont Emmanuel GRÉGOIRE s'est beaucoup occupé avec mes collègues des 15e et 14e arrondissements. Nous avons passé des heures dans son bureau avec le directeur de l'urbanisme, Stéphane LECLERC - présent dans cette salle en tant que Secrétaire général adjoint - à essayer de trouver un accord et d'agir pour que les deux très beaux projets proposés par Renzo PIANO voient le jour.

Cela n'a pas été possible, pour deux raisons : tout d'abord, c'était une sorte d'opération dite "de servitude fonctionnelle", où vous vouliez tordre le bras d'un propriétaire privé en lui demandant de consentir à la construction d'immeubles qui auraient amoindri la valeur de ses biens ; ensuite, des raisons politiques ont démontré la faiblesse qui sous-tend ce P.L.U. Deux mairies, sur lesquelles se trouve l'ensemble de l'opération "Montparnasse", étaient d'accord avec la mairie du 6e arrondissement et avec l'opérateur. Or, avec Emmanuel GRÉGOIRE, vous n'avez pas réussi à obtenir de la mairie du 14e arrondissement qu'elle valide ce montage.

Ainsi, la plus belle et l'une des plus importantes opérations privées qui pouvait être réalisée durant cette mandature ne le sera pas. Je le regrette profondément. Madame EL AARAJE, cela termine le bilan de votre prédécesseur.

"Se nourrir du passé pour mieux maîtriser le présent et se projeter dans l'avenir" : c'est le sens du projet que nous proposons avec le groupe Changer Paris. Les 90 amendements que nous proposons visent à conserver un urbanisme adapté à la volonté des Parisiens, tout au contraire du P.L.U. que vous proposez aujourd'hui.

Vous comprendrez que nous n'apporterons pas nos voix au vote de ce Plan local d'urbanisme... bioclimatique ?

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Dominique KIELEMOËS pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai l'impression d'avoir entendu un nombre incalculable de fois, depuis hier, les mots "bétonisation", et aujourd'hui "tour Triangle". Il y a une espèce de mantra qui revient à chacune de vos interventions.

L'adoption de ce P.L.U. bioclimatique est une étape essentielle pour faire de Paris une ville en transition, vertueuse et résiliente face aux défis climatiques. En intégrant les principes d'un urbanisme durable et ambitieux, nous donnons à notre ville les moyens d'agir efficacement pour atténuer les effets du changement climatique tout en s'y adaptant. Ce document réglementaire, certes, mais stratégique, marque une priorité claire : transformer notre cadre bâti pour faire mieux avec moins. Cela se traduit par un choix assumé de privilégier la rénovation et l'adaptation des bâtiments existants tout en promouvant la conception bioclimatique des constructions neuves. J'ai entendu parler d'Amsterdam, de Londres et de Berlin, mais la superficie de ces villes n'a rien à voir avec la nôtre. Ce nouveau P.L.U. bioclimatique confirme encore la vision de la ville que nous avons déjà défendue dans ce Conseil de Paris, et qui est déjà visible pour les Parisiens.

Sur les mobilités douces, actives et décarbonées, notre Exécutif a agi en fermant les quais de Seine. Par le passé, vous vous y êtes opposés tout en défendant ardemment une politique "vélo". C'est donc logiquement que ce P.L.U. bioclimatique sanctuarise ces pratiques, tout en défendant et facilitant d'autres initiatives, par exemple : la création d'un maillage de plateformes logistiques bas-carbone pour permettre des livraisons moins polluantes ; l'augmentation des stationnements à vélo ou des aménagements à leur faveur ; la réflexion sur le boulevard périphérique - et vous vous opposez à l'abaissement de la vitesse sur le périphérique ; le développement d'espaces piétonniers, car nous cherchons - et avons déjà commencé d'apaiser la ville.

Sur la végétalisation, notre Exécutif a agi en portant de nombreux projets dans tout Paris, dont bénéficient déjà les Parisiens : la place de Catalogne, le bois de Charonne, l'aménagement des grandes places à la périphérie de Paris, la porte de la Chapelle ou encore de nombreuses "rues aux écoles". Ce P.L.U. bioclimatique entérine la vision de Paris : une ville qui respire. Aujourd'hui, Paris compte 26 % de sols non imperméabilisés. D'ici à 2050, et avec ce nouveau P.L.U., cet objectif passera à 40 %. Cela signifie préserver la pleine terre, encourager la végétalisation et protéger les espaces boisés classés. Avec 112 hectares d'espaces libres protégés à végétaliser, des projets comme le jardin des Messageries dans le 12^e arrondissement ou Python-Duvernois dans le 20^e arrondissement contribueront à créer 55 hectares supplémentaires de parcs et jardins accessibles à tous.

Cependant, nous ne nous arrêterons pas là. Des espaces aujourd'hui inaccessibles, comme certains jardins privés d'institutions, doivent s'ouvrir au public, tout comme les cours "oasis" ou l'aménagement des cimetières. Ces actions permettront de parvenir progressivement à l'objectif de l'O.M.S. de 10 mètres carrés d'espaces verts ouverts par habitant. Vous l'avez compris, la biodiversité parisienne bénéficie d'une attention particulière. Les arbres y sont protégés, et leur abattage n'est autorisé que pour des raisons sanitaires ou de dangerosité. Je rappelle que nous n'abattons pas d'arbres pour le bonheur d'abattre des arbres.

La Petite ceinture, en outre, tiendra un rôle crucial en tant que corridor écologique reliant nos parcs, bois et alignements d'arbres. Préserver la biodiversité et l'essor des vies végétales et animales est aussi notre objectif. Préserver, restaurer et développer les milieux humides, ainsi que favoriser de nouveaux usages de l'eau, sont également des objectifs. Nous avons entamé une réflexion sur la Seine, sur les canaux et sur la Bièvre, et ces travaux entraîneront des modifications dans le P.L.U.

Nous réfléchissons aussi à l'aménagement des toits de Paris. Habiter sous les toits, c'est sûrement charmant, cependant, quand on y vit, que c'est la canicule ou qu'il fait très froid, c'est beaucoup moins un trésor. Il faut donc protéger l'esthétique de nos toits parisiens, mais également réfléchir à leur aménagement pour le meilleur confort de ceux qui y habitent. Ces engagements, issus d'une démarche participative exemplaire, traduisent les attentes des Parisiens pour une ville plus verte, plus sobre et plus résiliente.

Je voudrais néanmoins remercier le groupe Changer Paris pour ses amendements déposés qui concernent le 11^e arrondissement, que la droite parisienne connaît très bien, mais j'avoue que je vois rarement des élus de droite dans le quartier.

Comment développer les espaces verts ? C'est facile : au détriment du futur logement social ! On démolit les immeubles de logement social, et, plutôt que d'en faire du vrai logement social pour reloger les personnes qui y étaient, on détruit tout et l'on fait un petit jardin ! C'est très bien pour les personnes qui habitent à côté, surtout s'ils sont propriétaires. Néanmoins, pour ceux qui n'arrivent pas à se loger dans Paris, dans le 11^e arrondissement, ce n'est pas grave : ils iront loin, ils iront ailleurs ! Quand on fait partie d'une majorité responsable de la défiguration de

certains quartiers de Paris dans les 13e, 15e et 19e arrondissements, et qu'on ose nous donner des leçons d'esthétique, de trésors parisiens ou de végétalisation, cela me fait rire, mais cela me met aussi beaucoup en colère.

Bref, ce P.L.U. bioclimatique, c'est un cap, celui d'une transition vertueuse pour faire de Paris une ville durable et exemplaire pour le monde de demain.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Dominique KIELEMOËS.

Je donne maintenant la parole à Florian SITBON pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, le P.L.U. bioclimatique, que nous discutons aujourd'hui, est bien plus qu'un simple outil d'aménagement. Il s'inscrit dans une vision : celle d'un Paris plus équilibré, plus solidaire et plus durable. Pour y parvenir, nous devons assumer un changement profond de nos priorités. Cela a été rappelé par de nombreux orateurs, même si certains s'enferment dans les caricatures et semblent l'ignorer.

Ce P.L.U. bioclimatique met l'habitat au cœur de notre politique urbaine en rééquilibrant enfin les dynamiques territoriales, notamment entre l'Est et l'Ouest, par des mesures ambitieuses. En effet, Paris souffre d'un déséquilibre historique entre l'habitat et l'emploi. Aujourd'hui, l'Ouest concentre l'essentiel des bureaux, tandis que l'Est prend davantage sa part dans le logement social. Ce déséquilibre accentue les inégalités sociales et territoriales.

Avec ce P.L.U. bioclimatique, nous faisons un choix fort : délimiter un secteur de développement de l'habitation dans les zones les plus favorables à l'emploi. Cette mesure permet de transformer jusqu'à 10 % des surfaces des nouveaux grands projets tertiaires en logements, dont une part significative sera consacrée au logement social - ne vous en déplaise. Cela s'appelle la mixité fonctionnelle, et c'est une avancée majeure de ce P.L.U. bioclimatique. Demain, grâce à lui, chaque projet de plus de 5.000 mètres carrés devra inclure du logement. Vous le déplorez, mais nous en sommes fiers. En effet, c'est une avancée majeure pour garantir la mixité fonctionnelle de nos quartiers. C'est d'ailleurs l'esprit de la "ville du quart d'heure" que nous avons porté, Madame la Maire, avec votre projet en 2020, et sur lequel notre majorité a été élue.

Nous irons encore plus loin en créant une véritable zone d'accélération de la solidarité dans les secteurs en déficit de logements sociaux et en réservant 600 nouveaux emplacements dédiés, dont une partie issue de la reconversion de bureaux existants. Ce n'est pas de la bétonisation, mais de la reconversion de bureaux existants. Nous assumons ces nouveaux mécanismes indispensables comme des vecteurs de justice sociale. Ceux qui en ont les moyens doivent nous aider à construire une ville mixte. Nous développerons également le bail réel solidaire, un outil novateur qui dissocie le foncier du bâti pour permettre aux familles d'accéder à la propriété dans les quartiers dans lesquels les prix sont aujourd'hui prohibitifs.

Par ailleurs, ce P.L.U. ne vise pas à supprimer les bureaux dans Paris, mais à les encadrer et à les conditionner avec une contribution sociale. En effet, nous devons freiner la vampirisation de Paris par le tertiaire, qui, par ailleurs, aspire des projets des territoires limitrophes comme la Seine-Saint-Denis ou La Défense. Les quartiers mono-fonctionnels dédiés exclusivement aux bureaux sont des espaces de vie dégradée où l'insécurité et l'absence de lien social sont amplifiées.

Je veux revenir sur certains propos, car je peine à comprendre vos positionnements. Vous dites être contre le béton, mais Jean-Baptiste OLIVIER nous dit que la mixité fonctionnelle empêchera les nouvelles opérations. C'est contradictoire. Vous dites que vous voulez verdir la ville et que nous faisons du "greenwashing". Quel toupet, Madame EVREN, puisque vous êtes opposée, par tous les moyens, au projet "One", vaste espace vert autour de la Tour Eiffel avec la création d'un grand parc du Trocadéro au quai Branly. Le projet, c'était 1,7 hectare qui devait être créé autour. J'espère que ce projet verra le jour. Je sais que la Maire de Paris y travaille dans la concertation.

Encore une fois, nous ne comprenons pas vos contradictions. Vous dites avoir tout fait pour que nous récupérions la totalité de l'héliport : c'était une absurdité. La totalité de l'héliport, c'est 7 hectares dans le 15e arrondissement. Dans tous les programmes depuis 2001, vous avez ce projet de récupérer l'héliport, alors que vous soutenez un gouvernement qui s'est toujours opposé à récupérer la totalité de l'héliport, ce que nous voulions ! Néanmoins, "un tien vaut mieux que deux tu l'auras". Nous préférons avoir gagné 3,5 hectares de nature en ville, et nous espérons que nous arriverons à convaincre. Peut-être que, quand les élus de notre banc politique seront en responsabilité au Gouvernement, nous arriverons à en récupérer la totalité !

Quant à la tour Triangle, que vous avez votée avec nous en un autre temps, l'actuel P.L.U. est un engagement de ne plus faire de tours à l'avenir. Heureusement qu'elle est là, car vous vous cachez derrière elle pour vous maquiller en défenseurs de l'environnement. En réalité, vous vous opposez systématiquement au projet de réduction de la voiture en ville, et, ainsi, de reverdissement de l'espace public.

Vous avez parlé, Monsieur LECOQ, du projet "Montparnasse", avec une erreur ou de la mauvaise foi, en disant que ce projet ne pouvait pas se faire par notre faute. En effet, c'est un opérateur privé, vous le savez, mais il faut trouver un équilibre. Vous dites qu'il ne faut pas bétonner Paris. Pourtant, le projet, c'est de rouvrir cet espace et de

lui donner de la respiration, sans créer de bureaux ni de surfaces commerciales dans un espace qui en est déjà très fortement pourvu. En effet, des centres commerciaux ont ouvert autour, comme le centre "Gaîté" ou à la gare Montparnasse. Or, il n'y a pas d'espace pour avoir trois magasins "Darty" dans un petit espace comme celui-là.

Nous sommes donc fidèles à notre logique, à nos valeurs, à notre P.L.U., et à notre idée de mixité fonctionnelle en voulant reverdir cet espace. Si les propriétaires privés ne veulent pas se soumettre à ce P.L.U. bioclimatique, alors les choses ne peuvent pas avancer. Il faudra trouver des compromis, c'est la réalité, mais ne dites pas que notre majorité bloque les choses de manière quelconque.

Par ailleurs, vous dites "bétonner", Madame EVREN, mais le projet "One", le pastillage ou la forêt de Catalogne, ce n'est pas du béton. Comme ce matin avec le Plan Climat, je veux vous dire "chiche". Vous voulez verdifier la ville ? Verdissons, ensemble, le 15^e arrondissement ! Faites-nous des propositions. Je suis tout à fait prêt à les étudier, car le 15^e arrondissement en a besoin et doit prendre part au mouvement parisien, qui est si beau ailleurs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vous avez eu raison de parler de Montparnasse. Je prendrai d'ailleurs une initiative pour demander prochainement à ceux qui s'opposent au projet proposé quel est leur plan B. Je ne suis pas prête à laisser une verrue à cet endroit ou à le voir mourir.

Merci beaucoup pour tout ce débat.

Je donne à présent la parole à Lamia EL AARAJE pour répondre à l'ensemble des questions. Ensuite, nous pourrions procéder au vote.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'ensemble de vos propos et avant de commencer, permettez-moi, peut-être, de rappeler l'importance historique de ce moment. Le P.L.U. que nous nous apprêtons à voter, ce Plan local d'urbanisme bioclimatique, ce n'est pas uniquement un projet sur un papier. Ce n'est pas uniquement 1.000 pages de réglementations locales. C'est d'abord une vision pour Paris, une feuille de route. C'est un projet collectif de notre majorité, qui va graver dans le marbre la vision que vous souhaitez porter, Madame la Maire, pour Paris dans les 20 prochaines années.

C'est d'abord la concrétisation de notre volonté de bâtir une ville qui s'adapte au réchauffement climatique, qui soit plus écologique, plus inclusive, où chacun peut trouver sa place, indépendamment de ses conditions de départ dans la vie, et indépendamment de ses conditions d'arrivée à Paris. Nous y sommes arrivés ensemble. C'est d'abord le message que je souhaitais porter aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous nous apprêtons à approuver ce P.L.U., tel qu'il a été modifié et validé par l'enquête publique et qui lui permettra de rentrer en vigueur dès la fin de ce mois de novembre.

D'abord, le P.L.U. est l'outil le plus puissant que nous puissions avoir. En même temps, en matière d'aménagement de la ville, c'est l'outil qui va nous permettre de faire la ville ensemble dans les 20 prochaines années. C'est un outil qui traduit une volonté politique de justice sociale, d'égalité réelle et c'est un document qui va permettre à Paris de rester cette ville où l'on a envie de vivre dans les 20 prochaines années.

Je voudrais rappeler les quatre piliers fondamentaux qui ont guidé notre action en faveur de ce P.L.U., ce document extrêmement équilibré, sur lequel j'aurais l'occasion de revenir.

Le premier pilier est celui de l'adaptation de la ville au changement climatique. Cette question a été beaucoup posée et évoquée. Demain, il fera le même climat à Paris qu'à Séville. Demain, nous aurons des problématiques majeures si nous n'adaptions pas la ville au changement climatique.

Le 30 juillet dernier, des mesures ont été faites sur le toit de l'Académie du climat. Il faisait aux alentours de 35 degrés à Paris ; il faisait 67 degrés sur les toits en zinc ; il faisait 57 degrés dans les derniers étages de l'Académie du climat dans le cadre d'une expérimentation qui y est menée. La question qui se pose est : souhaitez-vous, voulez-vous être la génération qui empêchera les gens de vivre à Paris, qui va figer cette ville dans un patrimoine figé dans le passé ? Je vais vous donner un chiffre que je n'ai pas inventé ; c'est le chiffre de la Défenseure des Droits. Un quart des morts d'enfants de moins de cinq ans sont liés à la pollution environnementale. Un quart des morts d'enfants de moins de cinq ans sont morts à cause de la pollution environnementale. Je vous laisse méditer cela.

Le deuxième pilier qui a guidé l'action en faveur de ce P.L.U. est : comment peut-on permettre à un maximum de Parisiens de continuer de se loger à Paris ? J'ai beaucoup entendu de critiques du côté droit de l'hémicycle, notamment de gens qui aiment bien créer des problèmes, dénoncer des problèmes, et ensuite faire un problème du fait de dénoncer un problème pour finalement se complaire, se figer dans le problème qu'ils ont eux-mêmes fait surréagir. Nous considérons à l'inverse que notre responsabilité en tant qu'élus est de répondre au problème, de proposer des solutions concrètes, pragmatiques, qui permettent de les résoudre.

Le troisième pilier qui a guidé cette action est : comment Paris reste-t-elle une ville où il fait bon vivre ? Pas une ville pour quelques nantis, pas une ville pour quelques-uns qui voudraient surtout que rien ne bouge pour Paris. En réalité, je vous l'ai déjà dit et je vous le redirai, chers collègues : vous ne voulez pas changer Paris, vous voulez que Paris revienne dans le passé. Vous voulez surtout que rien ne bouge, rien n'évolue, rien ne change, pour que quelques privilégiés puissent continuer à profiter de privilèges qu'ils se transmettent de génération en génération sans jamais vivre à Paris, surtout le week-end où vous faites le choix de partir ailleurs. C'est cette ville du quart d'heure que nous souhaitons donc préserver.

Enfin, le quatrième pilier est : comment Paris reste-t-elle cette ville attractive, cette ville des lumières, cette ville "capitale du monde" où tout le monde a envie d'investir, de vivre, et que tout le monde a envie de visiter ? Nous aurions donc pu considérer que ces quatre piliers venaient en orthogonalité les uns des autres.

Je crois d'ailleurs que ce texte permet aujourd'hui une position juste et équilibrée. C'est d'abord, et je dois le dire, le fruit d'un travail fastidieux, mais aussi le fruit d'un processus démocratique, comme nous l'aimons à Paris, comme les Parisiens l'aiment à Paris. Ce sont 68.000 citoyens qui ont fait le choix de participer et de contribuer à ce P.L.U. Ce sont 75 réunions publiques qui ont été organisées. Ce sont 14.300 contributions dans le cadre de l'enquête publique. C'est un processus long de quatre ans, un examen minutieux, parcelle par parcelle, qui aboutit à ce travail extrêmement équilibré.

Quand j'entends, aujourd'hui sur la droite de cet hémicycle, que ce texte serait une lubie de quelques-uns, ou de quelques illuminés "bobos", "écologues", comme vous aimez les appeler, qui n'ont aucune notion de ce qu'est Paris, je vous trouve très insultants pour une grande partie des Parisiens qui ont fait le choix de participer à ce processus.

Permettez-moi de revenir sur quelques points. La question que je vous pose, chers collègues, tous bords politiques confondus, est : souhaitez-vous qu'il se produise à Paris la même situation malheureuse, désastreuse, horrible, qui s'est produite à Valence il y a de cela quelque temps ? Près de 300 morts et de 40 disparus dans une ville comme Valence, du fait notamment d'un aménagement urbain non approprié, et surtout de sols qui n'ont pas été désimperméabilisés qui ont amené à cette montée des eaux importante.

Je disais "67 degrés sur les toits en zinc" et j'entendais l'une de nos collègues intervenir en expliquant à quel point elle trouvait les toits en zinc absolument magnifiques et merveilleux. Oui, c'est vrai. Ils sont très beaux ces toits en zinc, mais ils sont absolument invivables. Si vous voulez faire une ville pour la laisser figée dans le passé, et que plus personne n'y habite, ce n'est pas la solution que nous privilégions. Ce n'est pas la perspective que nous poursuivons pour l'avenir de nos enfants.

Acceptez-vous que la Maire de Paris, quoi que vous puissiez penser d'elle, ou le futur ou la future Maire de Paris, soit obligée de continuer à signer des arrêtés municipaux ? Pourquoi ? Pour empêcher nos enfants de fréquenter les cours de récréation, parce que le pic de pollution la pousse à devoir protéger la respiration de nos enfants. Est-ce une ville au sein de laquelle vous souhaitez continuer à vivre ? Personnellement, nous faisons le choix de dire "non", et nous faisons donc le choix d'agir.

Des actions essentielles sont contenues dans ce P.L.U. Il s'agit d'abord des 40 % de désimperméabilisation du territoire urbain parisien avec une vraie ambition : celle de renouer avec la pleine terre, de renouer avec davantage d'espaces verts. Oui, 300 hectares d'espaces verts. Oui, le fameux "P300", que M. ALPHAND évoquait tout à l'heure, je crois. Chers collègues, je suis désolée d'être obligée de vous dire cela de cette façon, mais il faut vous documenter et lire avant de faire des interventions qui sont en réalité un condensé de sottises. Il y a des rapports indépendants. En l'occurrence, l'APUR a identifié 370 hectares qui peuvent faire l'objet d'une végétalisation dans les prochaines années. Quand nous disons "300 hectares", nous sommes en deçà des possibilités que nous avons. Renseignez-vous. Cela vous évitera de dire un certain nombre de bêtises.

En parlant de bêtises, j'en profite : s'agissant de votre demande de protection des arbres remarquables du Champ de Mars, je suis vraiment navrée. Je n'ai pas de problème à ce que l'on en parle. Je n'ai pas vraiment de sujet. Je crois que c'est le groupe Changer Paris qui a l'air de découvrir la réalité du Champ de Mars. C'est que les arbres du Champ de Mars, dans leur quasi-totalité, sont d'ores et déjà protégés en "parc boisé classé". On peut continuer de classer par-dessus un classement, et surtout de ne pas s'occuper du reste. C'est peut-être une façon de rester très concentré autour du Champ de Mars. Je vous l'assure toutefois : ouvrez le champ des possibles ailleurs dans Paris et vous vous rendrez compte que Paris est une ville absolument extraordinaire.

Oui, nous allons privilégier la réhabilitation à Paris. Oui, il ne sera plus possible de détruire pour reconstruire. Nous privilégions les matériaux ressourcés, la réversibilité des bâtiments de façon à les envisager non pas sur 10 ou 15 ans, mais plutôt sur 100 ans, sur 200 ans, en réfléchissant à leurs usages d'aujourd'hui, mais surtout et avant tout à leurs usages de demain de façon à économiser en termes d'investissement carbone.

Cette question du patrimoine vous a beaucoup agité. Là aussi, je dois pointer du doigt quelques paradoxes. D'abord, la Maire de Paris, je ne dévoie pas ses propos, est extrêmement attachée à cet héritage qui est celui de l'ensemble des Parisiennes et Parisiens. Oui, nous avons la chance de vivre dans une ville patrimoniale. Oui, nous avons la chance de bénéficier d'un héritage incroyable, qui a été sublimé, ne vous en déplaise, à l'occasion des Jeux olympiques.

Cet héritage, ce patrimoine, s'il n'y a plus personne pour en profiter demain, il ne sert à rien en réalité. Il faut entretenir le patrimoine, l'adapter aux usages modernes et surtout l'adapter au changement climatique. Dans les prochaines années, si nous ne faisons rien, plus personne ne voudra habiter dans les deux derniers étages des fameux bâtiments haussmanniens avec les toits en zinc. Là, ce ne sera pas pour une question de prix, mais parce qu'il y fera 57 degrés, voire plus, l'été.

Par rapport à cela, je me dois aussi de vous dire que nous allons donc pousser, privilégier, un certain nombre de projets de végétalisation des façades, notamment de la cinquième façade, de création d'espaces communs supplémentaires dans une ville très dense, où des toits sont inexploités. Ces toits ont d'ailleurs été répertoriés par l'Université polytechnique de Lausanne dans le cadre du premier Atlas parisien qui a été cofinancé par l'Etat et par la Ville de Paris. L'Atlas répertorie un ensemble de toits plats qui pourraient faire l'objet d'une végétalisation et, pourquoi pas, d'une ouverture après sécurisation. Nous allons travailler en ce sens, tout comme nous allons travailler sur la végétalisation des toits en zinc, ne vous en déplaie également.

La Ministre de la Culture nous indique qu'elle souhaiterait avoir de nouveaux S.P.R. à Paris. Je me dois là aussi de vous dire : il y a des élections à Paris. Ne vous inquiétez pas, en temps voulu, nous aurons l'occasion d'aborder ce sujet. Néanmoins, vouloir classer 42 % de Paris en S.P.R., c'est une hérésie totale. Ce n'est pas une façon de gagner Paris. Il vaut mieux envisager les prochaines échéances avec un peu plus de sérieux et de travail.

D'ailleurs, je le dis à la Ministre et plus globalement au groupe Changer Paris : vous vous auto-interpellez en réalité puisque la balle est dans le camp du Ministère de la Culture. Nous avons demandé aux A.B.F., à la Préfecture de Région Île-de-France, de travailler avec nous sur la mise à jour et l'actualisation des P.S.M.V. Avant de vouloir créer de nouvelles S.P.R., il conviendrait de procéder d'ores et déjà à l'adaptation de ces P.S.M.V., au gré du nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique.

Madame la Maire, vous m'excuserez, je vais être un peu taquine, mais entendre ou lire "le groupe Changer Paris nous demandait de travailler à la classification patrimoniale des rives de Seine", après que vous ayez vous-mêmes, Madame la Maire, demandé leur classement par l'UNESCO en tant que patrimoine remarquable, et après que la Ministre, Mme DATI, se soit opposée de façon véhémement, virulente, et de façon, je dirais, judiciaire à la piétonnisation des quais, est assez savoureux. Je ne peux pas m'empêcher de l'évoquer aujourd'hui. En tout cas, avec mon équipe, cela nous a beaucoup fait rigoler et je crois que nous ne sommes pas les seuls.

Ensuite, j'évoquais le deuxième pilier, à savoir : comment permet-on au plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens de continuer à vivre à Paris ? D'abord, chers collègues, nous avons une réalité nationale, qui est la question de la démographie. Je rappelle que le Président de la République a parlé de réarmement démographique. Vous soutenez ce Président pour le plus grand nombre d'entre vous. Je n'ai pas très bien suivi vos nombreuses pérégrinations au sein du groupe initial de Changer Paris qui s'est subdivisé en trois ou quatre groupes. Je ne sais plus trop où vous en êtes, mais en tout cas, il me semble que le Président de la République a lui-même parlé, de façon assez maladroite, de réarmement démographique. Paris n'échappe malheureusement pas à cette réalité qui est liée à la question de la baisse du taux de natalité.

Au-delà de cela, on a une préoccupation majeure : comment permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de continuer de se loger à Paris ? Oui, nous souhaitons donc lutter contre la spéculation immobilière. Oui, nous souhaitons encadrer de façon plus stricte le développement des meublés touristiques. Oui, nous souhaitons introduire des éléments relatifs à la servitude de mixité fonctionnelle, notamment "via" la grande innovation de ce P.L.U., qui va effectivement réduire la place du bureau à certains endroits.

Nous souhaitons travailler en lien avec la Métropole du Grand Paris sur la manière d'occuper les grandes surfaces de bureaux, aujourd'hui inoccupées en petite couronne, et sur la manière de permettre aux Parisiennes et Parisiens qui font le Paris du quotidien, qui ont le droit de pouvoir vivre à Paris, de ne pas avoir deux heures de route à faire pour venir travailler à Paris. Je pense aux A.E.S.H., aux aides-soignants, aux infirmières et aux infirmiers, à nos éboueurs, à nos agents du service public. Oui, nous souhaitons qu'ils puissent continuer de se loger. Pour cela, nous mettons en place un certain nombre de mesures qui nous permettront d'atteindre un objectif de 40 % de logements publics d'ici 2035. Il y avait une unanimité sur l'ensemble des bancs de la majorité à ce sujet : à la fois "via" du logement social, "via" du bail réel solidaire, qui, aujourd'hui, rencontre un succès fou.

A cet égard également, je suis extrêmement choquée, et je crois que je ne suis pas la seule, quand j'entends un certain nombre de vos propos. Par exemple, Valérie MONTANDON, que je respecte par ailleurs, sincèrement, votre mépris pour les Parisiens qui habitent dans le logement social est absolument insupportable ! Pouvez-vous arrêter de parler d'électorat ? Il s'agit de personnes. Il s'agit de familles qui ont le droit de vivre à Paris, tout comme vous d'ailleurs. Cessez vos caricatures. C'est absolument insupportable. C'est en plus totalement insultant pour les Parisiens qui y habitent.

La réalité est que vous ne voulez pas du logement social parce que vous voulez une "ghettoïsation" de Paris pour les plus riches, pour les plus nantis. Je vais vous opposer quelques chiffres parce que vous venez nous bassiner à longueur de journée avec le fait qu'il n'y a plus de Parisiens à Paris, et que vous avez, vous, des solutions à nous proposer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Arrêtez avec votre grosse voix et laissez parler Mme EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Calmez-vous. Laissez-moi vous répondre. Vous aurez l'occasion d'en rediscuter si vous le souhaitez.

2,3 % de logement social, à votre avis, chez qui est-ce ? C'est chez Mme DATI.

Où a-t-on 4,4 % de logement social ? C'est chez M. LECOQ dans le 6^e arrondissement.

Où a-t-on 7,9 % de logement social ? Dans le 9^e, chez Mme BÜRKLİ.

Où a-t-on 7,4 % ? Dans le 16^e, chez M. REDLER.

Chers collègues, avant de venir nous faire la leçon, je vous invite à vous appliquer vous-mêmes les leçons que vous souhaitez nous voir appliquer.

J'ai peut-être un petit mot, car je vous avoue, Monsieur OLIVIER, je vous écoutais tout à l'heure et j'étais un peu abasourdie. Je me suis demandée si vous étiez réellement sérieux. Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de l'apprécier, figurez-vous, chers collègues, qu'un amendement demandait à instaurer une zone de déficit en logement privé. Quand j'ai lu votre amendement la première fois, j'ai dit "chiche", j'examinerai les amendements de façon sérieuse. Je me suis dit : prenons cet exemple. J'aimerais vous répondre de façon précise, et comprendre votre raisonnement.

Un ménage parisien est en moyenne composé de deux adultes et deux enfants. Son revenu moyen est de 4.600 euros nets. Je n'invente rien, ce sont des chiffres de l'INSEE, vous pouvez vérifier. Un logement décent et digne en fonction des mètres carrés, c'est en moyenne 2.000 euros par mois pour une famille composée de deux adultes et deux enfants, soit 50 % du budget de cette famille. Vous pouvez là aussi tous vérifier, ce sont des données publiques. En fait, dire qu'aujourd'hui, le parc privé peut répondre aux besoins des classes moyennes, je ne sais pas ce qu'est une classe moyenne pour vous, mais peut-être n'avons-nous pas la même définition. C'était la conclusion de cette petite étude que j'ai essayé de mener. Soit c'est une erreur, soit c'est un mensonge. Je vous laisse répondre à cette question vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens.

Je veux rappeler une chose : 70 % des Parisiennes et des Parisiens sont éligibles au logement social, 90 % sont éligibles au logement abordable. Arrêtez donc d'essayer de confronter les classes moyennes aux classes populaires, et aux plus riches. Nous voulons un Paris pour toutes et tous. Je pense que les solutions que nous proposons sont tout à fait en adéquation avec leurs besoins.

Ensuite, sur la loi S.R.U., je n'y reviendrai pas ; elle ne concerne pas uniquement l'ensemble de la ville, mais également l'ensemble des arrondissements. Par rapport aux chiffres que j'évoquais tout à l'heure, chers collègues, je serais plutôt en train de nous remercier, de remercier la Maire de Paris d'essayer de vous aider dans les arrondissements où vous êtes en responsabilité. Force est de constater que vous n'arrivez pas à progresser sur cette question du logement. Peut-être n'en avez-vous pas envie. En tout cas, on en a envie, et on met en place les outils pour nous permettre de le faire, même si vous n'en voulez pas. Je pense que tout le monde l'a bien compris. Les Parisiens les plus précaires, les Parisiens les plus pauvres, les classes moyennes ne sont pas du tout votre priorité. Vous voulez une ville pour les plus nantis, les plus riches, bien loin de ce que nous souhaitons.

Sur la question de la surélévation, chers collègues, là aussi, je n'apprécie pas du tout d'être obligée de faire cela, mais il y a des rapports à votre disposition, entièrement publics, commandités par la Ville et avec un partenaire privé sur cette question de la surélévation. Non seulement, cela permet de faire du logement supplémentaire, mais surtout, cette étude nous montre que les phénomènes aérodynamiques et de ventilation sont tout à fait marginaux, qu'ils n'auront absolument aucun impact.

Arrêtez donc.

Je lis l'APUR, Madame. C'est une étude de l'APUR et de la DU que je vous cite, en l'occurrence.

Sur le fait de faire une ville pour ses habitants, j'entendais M. BOHBOT l'évoquer ce matin, mais peut-être que là aussi on n'a pas tout à fait la même définition. La ville du quart d'heure n'est pas juste un concept. C'est une réalité pour beaucoup de Parisiens. Je ne sais pas trop où vous habitez, mais 93 % des Parisiens habitent à moins de cinq minutes à pied d'une boulangerie. C'est une réalité. Les commerces de proximité, c'est une réalité. A l'endroit où je vis depuis maintenant de très nombreuses années, j'ai tout, autour de chez moi, à un quart d'heure. Je fréquente les mêmes commerçants, mes enfants fréquentent leur quartier. On se connaît tous autour de chez nous parce que Paris est un esprit très "village". Beaucoup d'études le démontrent. Je vous invite à les lire, ou alors on peut aller visiter Paris ensemble. Peut-être que cela vous ferait par ailleurs découvrir le Nord-Est parisien. Vous verrez, c'est assez formidable.

Ce P.L.U., ce sont 323 kilomètres de linéaire de commerces qui sont protégés, plus de 61.000 commerces qui vont être protégés et également un renforcement des infrastructures sociales et culturelles avec 80 équipements publics de santé, 13 gymnases, 11 bibliothèques et médiathèques supplémentaires, des crèches, des équipements de petite enfance.

Je dois également vous dire, je ne sais pas si le sénateur SZPINER est là : j'étais un peu choquée par l'amendement que vous proposez. Je sais que l'ère trumpiste est très à la mode, notamment chez la droite, même si je n'ai pas tout compris des subdivisions. Néanmoins, reprendre à votre compte les théories complotistes, trumpistes, considérant que le concept de ville du quart d'heure voudrait empêcher les gens de se déplacer à plus d'un quart d'heure de chez eux, c'est faux. C'est une réalité factuelle que vivent de nombreux Parisiens. Je vous invite d'ailleurs, chers collègues, à sortir du 16^e arrondissement. Vous verrez, là aussi, qu'il se passe des choses en dehors.

Sur le quatrième pilier qui est celui de l'attractivité économique de Paris, ce P.L.U. va permettre de consolider une économie diversifiée avec notamment un soutien très actif à l'agriculture urbaine, aux industries locales, à l'économie engagée et responsable, notamment à l'économie sociale et solidaire. Là aussi, je dois vous dire que dire que le P.L.U. viendrait détruire des endroits est factuellement faux. La première interpellation du M.E.D.E.F., que vous avez reprise à votre compte, mais de façon totalement fallacieuse, la première interpellation de tous les chefs d'entreprise que j'ai eu l'occasion de rencontrer, c'est de dire : "Madame, nos salariés ne peuvent plus se loger à Paris". Parce que s'il n'y a plus de possibilité de se loger à Paris, il n'y a plus d'activité économique. Il ne sera donc plus possible d'investir à Paris. Là aussi, vous pouvez le prendre par tous les bouts.

Sur cette question du pastillage, cela vous a beaucoup occupé. Je comprends qu'il fallait occuper vos journées, vos soirées. Cela concerne 200 immeubles tertiaires à Paris sur 12.000 au total. C'est 0,01 % du parc de bureaux.

Puisque vous expliquez que vous souhaitez soutenir l'économie, je m'attendais à des propositions sur l'artisanat, mais il n'y avait rien. Sur les commerces de bouche, il n'y avait rien. Sur les T.P.E., P.M.E., il n'y avait rien. Sur les établissements culturels, il n'y avait rien. Rien sur une vision prospective de Paris. C'est ce que nous avons souhaité construire avec la majorité dans le cadre de ce P.L.U.

Il y a une chose avec laquelle je suis d'accord dans ce qui a été évoqué précédemment. Vous avez tout à fait raison : il n'y a pas de quartiers populaires à Paris. La réalité de Paris, dans son histoire, dans sa construction, dans ses quartiers, dans la façon qu'ont les gens d'y vivre, c'est que Paris est une ville foncièrement populaire. Paris est une ville populaire. La réalité, c'est qu'elle déplaît à certains. Ils ne veulent pas de ce plan, qui est l'outil le plus puissant de régulation sociale à l'échelle d'une collectivité. Il va permettre une régulation Est-Ouest. Il va permettre de prendre soin des habitants des portes, des habitants de l'Est, des habitants de tous les quartiers que vous ne voudriez surtout pas voir se développer.

Madame la Maire, vous l'avez souhaité, nous avons sanctuarisé un certain nombre de grandes opérations d'aménagement. Vous avez évoqué tout à l'heure la porte de Montreuil. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais c'est un exemple qui est particulièrement cher à mon cœur, et que je tenais à évoquer aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît. Enfin... On peut se taire un peu. Écoutez. C'est un débat fondamental. On va voter tout à l'heure.

Tout le monde baisse d'un ton.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - En conclusion, ce P.L.U. affirme une ambition. C'est sûr et certain. Ce P.L.U. bioclimatique est le point d'orgue de la politique municipale que vous avez souhaité que nous menions depuis 2014. C'est la concrétisation de l'ambition que vous avez portée, à savoir une ville adaptée au réchauffement climatique, une ville où il fait bon vivre, une ville qui brille de mille feux, on l'a notamment vu à l'occasion des Jeux olympiques cet été, et qui continuera surtout de briller pour toutes et tous, pour les 20 prochaines années. C'est le fruit d'un long processus démocratique, d'un long processus de concertation. C'est le fruit de quatre années de travail. Je crois, chers collègues, que nous pouvons être fiers de ce travail, qui a été accompli.

Je dois dire aussi, peut-être quelques mots de remerciements. D'abord, je souhaite remercier l'ensemble des Parisiens qui ont déposé 68.000 contributions - je l'ai évoqué tout à l'heure -, les professionnels, l'ordre des architectes, les fédérations, les associations, l'ensemble des groupes politiques bien évidemment, notamment ceux de la majorité avec lesquels j'ai apprécié de travailler, Rémi FÉRAUD que je remercie particulièrement, Fatoumata KONÉ, Ian BROSSAT et Raphaëlle PRIMET, mais aussi l'opposition que j'ai tenu à voir pour avoir aussi l'occasion d'échanger avec vous, et vous proposer un certain nombre de solutions pour pouvoir travailler ensemble. Je dois le souligner, à cette occasion, je vous avais proposé un travail autour des amendements que vous voudriez voir enrichir ce texte. Je dois constater aujourd'hui que vous n'avez pas joué le jeu que je vous avais proposé. Un certain nombre de critères avaient été émis et je ne vous cache pas que recevoir plus de 150 amendements dans la nuit de lundi à mardi n'est à la fois pas respectueux de nos collaborateurs, mais ne constitue pas non plus le signe que vous souhaitiez voir adopter ces amendements. Je me devais de l'évoquer.

Un remerciement particulier au président de la commission d'enquête qui est avec nous, M. Marcel LINET, ainsi qu'à l'ensemble des autres membres de la commission qui nous font l'honneur aujourd'hui de leur présence.

Des remerciements aux bailleurs, aux foncières, aux aménageurs de la Ville, à Marion WALLER du Pavillon de l'Arsenal, à Alexandre LABASSE de l'APUR, à Karine BIDART de l'Agence parisienne du Climat, à Laurence DUFFORT de la C.A.U.E., à Jean-François LEGARET, le président de la Commission du Vieux Paris, à l'ensemble des maires et élus d'arrondissements de tous les arrondissements qui ont joué le jeu et ont fait remonter les demandes locales, bien sûr aux collectivités partenaires, nos voisins, avec qui nous avons travaillé sur ce P.L.U.,

évidemment aux conseils de la Direction de l'Urbanisme, aux experts architectes urbanistes qui étaient présents ce matin, qui sont peut-être encore présents à l'heure où l'on se parle et qui nous ont aidés à mettre en place ce plan innovant. Je me dois de saluer particulièrement Michel RENÉ, Paquita MORELLET-STEINER, Guillaume HEBERT, Sébastien ARLO, Yannick BELTRANDO, Dominique ALBA, Christiane BRANCO et bien sûr beaucoup d'autres.

Un remerciement tout particulier aux équipes de la DU, et particulièrement à Stéphane LECLERC, qui est là aujourd'hui en tant que membre du Secrétariat général, qui a fait un travail de fourmi, parcelle par parcelle, avec l'ensemble de ses équipes.

Je souhaite évidemment remercier Olivier FRAISSEIX, qui, à l'époque, était à ton poste, cher Stéphane, au Secrétariat général, Marie VILLETTE, l'ensemble du Secrétariat général, l'ensemble des services qui ont été mobilisés sur ce plan au-delà de la DU, de la DEVE, de la DAC, de la DSP, de la DVD et bien sûr de toutes les autres.

Je souhaite remercier particulièrement Doan LEBEL et plus globalement le cabinet de la Maire. Cela a été des moments assez intenses et extrêmement agréables, je dois le dire, de travail collectif.

Je souhaite remercier particulièrement mon cabinet, et surtout Charles-Antoine DEPARDON, qui je crois, va être très soulagé ce soir.

Je suis désolée, la liste est longue, mais ce sont quatre ans de travail !

Je souhaitais aussi remercier particulièrement Émile MEUNIER et Jacques BAUDRIER qui ont beaucoup œuvré à l'enrichissement de ce texte.

Je souhaite remercier mes collègues, Anouch TORANIAN et Anne-Claire BOUX, qui ont coprésidé les concertations du P.L.U., l'ensemble des membres de l'Exécutif qui ont travaillé activement à ce plan. Je pense notamment à Patrick BLOCHE, à Dan LERT, à Olivia POLSKI, à Carine ROLLAND, à Nicolas BONNET-OULALDJ, à Ian BROSSAT, à David BELLIARD, à Karen TAÏEB, à Audrey PULVAR, à Thomas CHEVANDIER, à tout le monde, en fait !

Je souhaite remercier mon prédécesseur et l'ensemble de ses équipes pour le travail mené avec sérieux.

Je souhaite vous remercier, te remercier, chère Anne, Madame la Maire, pour cette confiance accordée, pour cette vision de Paris que tu transmets chaque jour à ta majorité et que ce P.L.U., ton P.L.U. vient concrétiser, sanctuariser, pour les 20 prochaines années.

Je terminerai sur ce sujet. Ce travail, que nous votons aujourd'hui, est la démonstration, chers collègues, que cette majorité municipale, n'en déplaît aux uns et aux autres, est solide, sérieuse, déterminée. Elle travaille ensemble, main dans la main, et surtout, elle a envie de faire ensemble pour les 20 prochaines années. C'est cela que j'ai envie de retenir.

Retenir aussi la concrétisation de plusieurs innovations juridiques qui vont faire date, nous en avons beaucoup discuté avec mon équipe. Elles vont faire de ce P.L.U., un P.L.U. historique et vont permettre à l'ensemble des professionnels de pouvoir continuer à faire à Paris. Je dois souligner, et je finirai sur ce sujet, que nous avons lancé une initiative autour d'un démonstrateur de P.L.U., les "Architectures parisiennes exemplaires", qui sont déjà un succès. Nous avons énormément de demandes de la part de beaucoup d'entreprises, de beaucoup de promoteurs, de beaucoup de foncières, qui nous font confiance, je les remercie sincèrement pour cela.

Je suis très fière d'amorcer cette nouvelle étape avec Ariane BOULEAU qui prend la succession de Stéphane LECLERC à la tête de la Direction de l'Urbanisme.

Je finirai vraiment sur ce sujet, cette fois. Je citais tout à l'heure le rapport de la Défenseure des Droits, Claire HEDON, qui a été publié mercredi dernier à l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'Enfant. Savez-vous ce que fait Claire HEDON, en tant que Défenseure des Droits ? Elle exhorte les responsables politiques à protéger les enfants de la crise environnementale. Elle demande de garantir leurs besoins fondamentaux : respirer, boire, manger sainement et vivre en sécurité. Elle dit : "Le fait est connu : si les enfants sont les moins responsables des dommages environnementaux, ils y sont les plus exposés et en sont les premières victimes".

C'est à eux que je vous demande de penser en votant ce P.L.U. C'est pour nos enfants, c'est pour vos enfants que nous agissons et que nous allons adopter ce très beau plan.

Merci beaucoup à toutes et tous, chers collègues !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci pour cette réponse précise, complémentaire, engagée.

Nous allons maintenant procéder au vote.

Il y a beaucoup d'amendements, de vœux, etc., et je vous demande de rester concentrés.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 199 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 199 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 200 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 200 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 201. C'est le même groupe qui le dépose. Avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 201 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 202 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 202 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 203 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 203 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 204 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 204 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 205 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 205 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 206 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 206 est rejeté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 207 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 207 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 208 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 208 est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 209 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 209 est rejeté. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 210 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 210 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 211 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 211 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 212 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 212 est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 213 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 213 est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 214 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 214 est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 215 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 215 est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 216 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 216 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 217 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 217 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 218 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 218 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 219 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 219 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 220 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 220 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 221 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 221 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 222 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 222 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 223 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 223 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 224 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 224 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 225 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 225 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 226 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 226 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 227 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 227 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 228 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 228 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 229 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 229 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 230 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 230 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 231 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 231 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 232 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 232 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 233 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 233 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 234 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 234 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 235 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 235 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 236 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 236 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 237 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 237 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 238 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 238 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 239 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 239 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 240 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 240 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 241 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 241 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 242 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 242 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 243 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 243 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 244 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 244 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 245 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 245 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 246 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 246 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 247 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 247 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 248 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 248 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 249 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 249 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 250 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 250 est rejeté.

On n'interrompt pas les opérations de vote...

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 251 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 251 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 252 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 252 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 253 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 253 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 254 déposé toujours par le groupe Changer Paris avec un avis toujours défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 254 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 255 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 255 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 256 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 256 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 257 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 257 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 258 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 258 est rejeté.

Pour que tout le monde se rende compte...

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 259 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 259 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 260 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 260 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 261 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 261 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 262 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 262 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 263 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 263 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 264 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 264 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 265 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 265 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 266 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 266 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 267 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 267 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 268 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 268 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 269 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 269 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 270 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 270 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 272 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 272 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 273 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 273 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 274 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 274 est rejeté.

Est-ce que tout le monde suit ?

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 275 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 275 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 276 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 276 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 277 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 277 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 278 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 278 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 279 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 279 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 280 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 280 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 281 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 281 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 282 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 282 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 283 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 283 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 284 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 284 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 300 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 300 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 301 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 301 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 302 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 302 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 303 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 303 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 304 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 304 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 305 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 305 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 306 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 306 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 307 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 307 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 308 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 308 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 309 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 309 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 310 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 310 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 311 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 311 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 312 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 312 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 313 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 313 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 314 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 314 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 315 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 315 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 316 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 316 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 317 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 317 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 318 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 318 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 319 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 319 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 320 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 320 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 321 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 321 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 322 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 322 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 26 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 26 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 27 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 27 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 28 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 28 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 29 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 29 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 30 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 30 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 31 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 31 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 32 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 32 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 33 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 33 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 34 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 34 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 35 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 35 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 36 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 36 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 37 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 37 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 38 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 38 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 39 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 39 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 40 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 40 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 41 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 41 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 42 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 42 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 43 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 43 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 44 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 44 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 45 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 45 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 46 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 46 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 47 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 47 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 48 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 48 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 49 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 49 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 50 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 50 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 51 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 51 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 52 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 52 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 53 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 53 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 54 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 54 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 55 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 55 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 56 déposé par le groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 56 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 57 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 57 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 58 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 58 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 59 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 59 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 60 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 60 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 61 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 61 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 62 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 62 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 63 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 63 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 64 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 64 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 65 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 65 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 66 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 66 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 67 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 67 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 68 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 68 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 69 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 69 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 70 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 70 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 71 déposé par le groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 71 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 367 déposé par l'Exécutif avec évidemment un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 367 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 368 également déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 368 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 369 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 185).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 142 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le P.L.U. bioclimatique amendé est ainsi adopté. (2024, DU 142).

Je vous remercie et je vous félicite collectivement !

Merci, chers collègues ! C'est une œuvre collective, d'une majorité dont je suis très fière.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons poursuivre par un rappel au règlement de M. BOURNAZEL.

Vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Madame la Maire, sur le fondement des articles 13 et 14, très rapidement, je souhaite simplement dire que vous vous êtes félicités du travail des élus, c'est bien normal, du travail des fonctionnaires, du travail de la commission. Je peux tout à fait comprendre.

Toutefois, l'opposition a aussi travaillé. Des élus ont produit des amendements, des élus ont produit des vœux. Dans l'opposition, c'est un travail difficile. Nous ne sommes pas forcément aidés par une administration et je voudrais aussi les remercier de leur engagement et de leur travail. Il est vrai que les votes se font extrêmement vite. On a donc le sentiment que ces amendements et ces vœux sont un peu passés par-dessus la jambe.

Voilà ce que je voulais vous dire. Il est important de considérer le travail des élus de l'opposition.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, je ne peux pas vous laisser dire une chose comme cela.

Il est prévu, en conférence d'organisation, et je le dis, en début de séance : tous les vœux et amendements sont présentés pendant le débat. Personne ne reprend la parole au moment de la présentation des amendements et des vœux. C'est la règle dans notre Assemblée, qui est rappelée systématiquement et qui est d'ailleurs la règle commune adoptée par la conférence d'organisation.

Je ne peux pas vous laisser dire cela.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la 6e Commission.

Je donne la parole à M. COBLENCÉ, qui est président de la 6e Commission.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Après ce moment très important de la mandature, on va revenir au pain quotidien de notre Assemblée avec des projets de délibération au moins tout aussi importants. Je vais laisser mes collègues, qui souhaitent quitter l'hémicycle le faire.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose soit d'écouter le président de la 6e Commission, soit d'aller fêter l'adoption du P.L.U. à l'extérieur de l'hémicycle.

Merci beaucoup !

M. Emmanuel COBLENCÉ. - L'idéal serait d'attendre la fin de l'intervention du président de la 6e Commission pour aller fêter l'adoption du P.L.U., évidemment !

Je vais donc faire bref pour hâter les festivités de tout le monde.

Notre 6e Commission s'est réunie mardi dernier, le 12 novembre, avec un ordre du jour très riche. A cette occasion, nous avons pu échanger sur les nombreux projets de délibération portés par les adjoints de cet Exécutif. Parmi ceux-ci, Hélène BIDARD a évoqué le rapport sur la situation en matière d'égalité femme-homme, le DDCT 166, sur lequel je ne reviendrai pas puisque nous avons largement eu le temps de l'évoquer, hier, lors du débat d'orientations budgétaires.

Elle a également présenté le DJS 100, projet de délibération très attendu, puisqu'il s'agit des subventions annuelles au foyer de jeunes travailleurs, l'occasion pour moi, pour nous, de rappeler la mission essentielle de ces foyers pour accompagner les jeunes vers leur autonomie.

Sur les questions d'éducation, Patrick BLOCHE a souhaité insister plus particulièrement sur le projet de délibération DASCO 45 qui prévoit d'accorder une subvention à l'association "Cap Sport Aventure Amitiés" pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires. Toujours sur le sujet du handicap, il nous a présenté le projet de délibération DASCO 150 qui porte sur les missions Ressource, Inclusion de nos C.A.S.P.E.

D'autres projets de délibération ont été évoqués. Nous aurons l'occasion d'en parler, notamment du DASCO 86 sur le Mémorial de la Shoah, le DASCO 99 sur l'association "Coup de Pouce", ou encore le DASCO 140 sur l'association "Eloquentia".

C'est également l'occasion pour moi de rappeler le rôle essentiel du secteur associatif dans la mise en œuvre de nos politiques éducatives, car les associations agissent au plus près des Parisiennes et des Parisiens.

De son côté, Johanne KOUASSI a évoqué les projets de délibération DFPE 149 et DFPE 159, qui concernent les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant, l'un portant sur le conventionnement, et l'autre sur la revalorisation salariale des personnels de la Petite enfance, un sujet, vous le savez, particulièrement attendu et d'actualité.

Marie-Christine LEMARDELEY a souhaité mettre l'accent sur des projets de délibération importants, telle que le DAE 273, subvention à des projets de recherche en lien avec des politiques publiques parisiennes, ou le DAE 172, convention avec l'association "Institut d'études avancées de Paris".

Enfin et pour terminer, Dominique VERSINI nous a présenté le projet de délibération DSOL 173 qui prévoit la signature d'un contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance. Elle a également évoqué un événement célébrant le centenaire de la Déclaration des Droits de l'Enfant, qui se déroulera samedi au musée Carnavalet.

Après l'examen de ces projets de délibération, la Commission a également été l'occasion d'une présentation traditionnelle, par la DCPA, d'un bilan des opérations de travaux dans nos écoles et dans nos crèches. Nous en avons déjà longuement parlé hier.

Voici, mes chers collègues, un compte rendu synthétique de la 6e Commission. Je n'ai évidemment pas évoqué tous les projets de délibération dont nous allons débattre maintenant, qui sont riches et importants.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2024 DJS 145 - Subventions (250.000 euros) au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire et convention annuelle d'objectifs 2024 avec l'association "Les Hauts de Belleville" (20e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons donc par le projet de délibération DJS 145 : subventions au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire, et convention avec l'association "Les Hauts de Belleville".

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Autant dire que les écologistes sont très satisfaits de pouvoir voter dans quelques instants ce projet de délibération qui va donc octroyer pour l'année 2024 une subvention supplémentaire de 250.000 euros pour la M.J.C. "Les Hauts de Belleville".

Nous sommes également très satisfaits du consensus qui a été construit ces derniers mois sur trois choses. La première est la qualité du projet qui est développé à la M.J.C. "Les Hauts de Belleville". C'est un lieu original à Paris, qui lie un F.J.T., une M.J.C., en fonctionnant ensemble. Ce projet part du principe que l'on améliore la vie des résidents, leur place comme habitant dans le Nord du 20e en les accompagnant aussi vers l'autonomie et en utilisant ces deux outils.

La qualité du projet aussi, parce qu'il est fait avec les habitants à partir d'un diagnostic social qui a été reconnu par de nombreux partenaires, dont la C.A.F., qui montre la diversité sociale des habitants du Nord-Est et du 20e. Ce diagnostic fait ressortir un certain nombre de problématiques : les familles, notamment monoparentales, l'isolement des personnes âgées, notamment toutes celles et tous ceux qui ont des petites retraites.

Faire avec, c'est aussi avoir un lieu ressource pour les initiatives des habitants. Je pense à l'A.M.A.P., à la boutique de vêtements "Un esprit de réemploi" qui ouvre ce mois-ci. Je pense aux "brunchs" du week-end, aux conférences, aux réunions qui s'y tiennent - tout le monde les appelle pour en tenir une dans ces locaux - qui traversent des sujets de la vie quotidienne. Je pense notamment à l'avenir du centre de santé dans ce quartier.

C'est donc un lieu de partage, et si j'osais, un lieu commun, qui dans l'esprit co-construit aussi sa programmation. Ce projet est donc un lieu qui est beau, qui est refait. C'est une association au sein de laquelle s'investissent de nombreux habitants, dans l'optique aussi de renforcer la cohésion, les solidarités, et bien sûr, dans laquelle s'investissent des résidents. C'est donc un système que l'on ne peut pas séparer en mettant le bâti d'un côté et les gens de l'autre.

Deuxième élément de consensus : ce projet ne pouvait pas s'arrêter, on le savait tous, malgré une situation financière difficile. Oui, cela arrive : l'association est en redressement. C'est une période particulière pendant laquelle elle va devoir solliciter des aides supplémentaires, et adapter son projet.

Dans quelques minutes, j'espère obtenir et les écologistes l'espèrent à l'unanimité, le soutien de la Ville, de la C.A.F. également, qui sera sollicitée et nous espérons l'accompagnement du projet social, et peut-être d'autres soutiens, par exemple le Ministère de la Culture.

Aussi, nous espérons que pour la suite, nous arriverons à maintenir ce consensus. Les écologistes, nous continuerons à écouter, à accompagner les adaptations du projet, à regarder ce que l'on peut préserver de ce qui est original et précieux, ce commun ancré dans l'éducation populaire et qui expérimente en éducation sociale et solidaire. Il conviendra bien sûr de regarder comment on peut se construire un modèle économique viable, pour les années qui viennent.

Nous renouvelons donc notre confiance à toutes celles et tous ceux qui sont engagés dans ce beau projet. Je voudrais terminer en vous remerciant de la qualité du dialogue que l'on a eu, Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, Hélène BIDARD, chère Hélène, ce n'est pas forcément toujours le cas, mais en l'espèce, la qualité du débat a été forte, Paul SIMONDON, qui est en tribune aussi, et puis le cabinet de la Maire, parce que les échanges ont été fructueux. C'est bien de le noter.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La M.J.C. "des Hauts de Belleville", cela fait plusieurs mois que ce débat dure au sein du Conseil de Paris, et au sein du conseil du 20e arrondissement. Il a même fallu attendre une éternité avant d'en arriver à ce projet de délibération. On l'a eu sur table, "in extremis", au conseil d'arrondissement. Toutefois, comme dirait l'autre : mieux vaut tard.

Un débat long donc et interminable, presque aussi long, j'ai envie de dire, que la longue histoire de la M.J.C. "des Hauts de Belleville" dont les racines, il faut le dire, plongent dans l'histoire tumultueuse du Paris ouvrier, du Paris révolutionnaire, du Paris populaire. Malheureusement, c'est trop souvent que l'on est amené à perdre ces lieux précieux, et c'est quand finalement on se rend compte de leur importance que l'on finit par se battre, aujourd'hui justement avec ce projet de délibération pour qu'il y ait cette subvention d'urgence.

La M.J.C. est un lieu précieux, original, sans égal, et surtout irremplaçable pour le quartier Pelleport, Télégraphe, Saint-Fargeau : une structure originale, cela a été dit par Nathalie MAQUOI, qui allie Maison des jeunes et de la culture, la dernière sur Paris, et Foyer de jeunes travailleurs ; une structure irremplaçable aussi sur ce quartier, qui allie animation culturelle, sportive, citoyenne ; un lieu pouvant accueillir les activités d'une vingtaine d'associations et qui permet d'accueillir jusqu'à un millier de personnes sur une année ; un lieu précieux donc parce que c'est la dernière M.J.C. de Paris, témoin d'une époque malheureusement révolue où ces structures existaient en nombre ; un lieu d'éducation populaire, favorisant l'autonomie, l'émancipation du plus grand nombre, et privilégiant justement l'émancipation aux logiques de consommation ; en bref, un lieu où les habitants peuvent faire un peu plus que de consommer des activités, et où ils peuvent co-construire.

Oui, c'est aussi un lieu menacé. Cela a été dit par Nathalie MAQUOI. C'est pour cela que l'on en parle aujourd'hui, et c'est pour cela qu'il y a ce projet de délibération, que l'on doit voter, avec une subvention d'urgence allant jusqu'à 250.000 euros. C'est une structure qui a un déficit structurel important, une dette importante aussi auprès de son bailleur - un bailleur qui, je le rappelle, a empoché les fonds propres de l'association pour la rénovation avant de faire passer le loyer de 90.000 euros annuels à plus de 400.000 euros. Encore une fois, je tiens à le dire en rappelant ce malheureux événement que, s'il y a eu une erreur d'appréciation, il n'y a pas eu d'erreur de gestion, comme cela a été parfois reproché à l'équipe de la M.J.C.

Aujourd'hui, "Les Hauts de Belleville" sont en redressement. Il y a un mandataire avec des échéances, d'où l'urgence que ce projet de délibération soit voté maintenant et non au prochain Conseil de Paris, et un certain nombre d'élus, du 20e notamment, s'inquiétaient pour que cela sorte aujourd'hui, et pas dans un mois.

Il y a aussi la nécessité d'avoir la garantie de la Ville que les autres partenaires, la C.A.F. notamment, le Ministère de la Culture, si cela se trouve, puissent s'engager. Pour autant, il faudra reprendre tranquillement ce débat, parce que c'est une subvention d'urgence qui ne règle rien, en tout cas qui ne règle pas encore la question du modèle sur la durée.

Il faudra reprendre tranquillement ce débat sur le modèle en espérant que l'hypothèse évoquée de transformer ce lieu en centre Paris Anim' soit définitivement abandonnée. Semble-t-il que c'est le cas, et si c'est le cas, tant mieux. Cela a été dit dans le débat à de nombreuses reprises ces derniers mois, passer par un marché public ou par une délégation de services publics, ce serait remettre en cause le modèle si particulier de ce lieu.

Il faudra aussi éviter les erreurs du passé, l'absence de transparence qu'il y a pu avoir à certains moments, il faut être honnête, même si on doit reconnaître aujourd'hui le consensus. Tant mieux. Il y a toutefois eu un certain nombre de couacs, de problèmes, d'inquiétudes, de discussions fermes entre nous. Il faut donc clarifier certaines choses.

En particulier, c'est une question que je pose. Cette ambiguïté sur le terme, est-ce 250.000 euros ou est-ce jusqu'à 250.000 euros ? L'apport de la Ville est-il garanti et se rajoute donc aux autres apports supplémentaires des autres partenaires ou diminue-t-il à mesure que les partenaires font leurs propres apports ? Peut-être que cette question, cette inquiétude n'a pas lieu d'être, mais je préfère la poser telle quelle, en espérant que la réponse clarifiera tout cela.

Surtout, quelle est l'échéance pour les discussions à venir sur l'actualisation du modèle de la M.J.C. ? Qu'est-ce qui garantit que ces discussions ne seront pas à charge contre l'équipe actuelle ? J'ai l'impression qu'il y a une évolution à cet égard, mais j'aimerais être rassuré sur toutes ces questions.

Tant mieux qu'il y ait un consensus.

Bravo à nous, bravos à tout le monde, aux équipes du 20e et aux équipes de la Ville, mais nous resterons vigilants pour la suite.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur SOREL.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je ne vais pas dire grand-chose de plus que mes collègues précédents, mais la situation de la M.J.C. "des Hauts de Belleville" nous tient beaucoup à cœur au groupe Communiste et je crois que mon collègue Jacques BAUDRIER m'en aurait voulu si je n'avais pas pris la parole.

On avait donc porté en juillet dernier un vœu ainsi qu'un amendement budgétaire du montant de celui que nous allons adopter aujourd'hui pour pallier l'urgence de l'état financier de la M.J.C. Les difficultés qu'elle a rencontrées ont été rappelées, elles ne datent pas d'hier. Elles sont la conséquence des décisions prises en 2019, lorsque les travaux de modernisation ont été financés en grande partie sur les fonds propres de l'association. Cela a entraîné

une hausse de son loyer, aggravée par les périodes de confinement, la réduction des activités et plus récemment, la flambée des charges, notamment énergétiques.

Il faut bien comprendre, mais je crois que mes collègues l'ont dit, Nathalie comme Laurent, que ce n'est pas juste un lieu d'activités sportives ou culturelles. C'est aussi un foyer de jeunes travailleurs et travailleuses avec 87 lits. C'est un véritable espace de lien social et d'éducation populaire qui est essentiel à la vie du quartier Télégraphe, Saint-Fargeau.

Nous sommes donc contents de cette subvention, mais nous restons lucides. Cette aide répond à un besoin immédiat, pas encore aux enjeux structurels. C'est une étape positive, mais le travail ne s'arrête pas là. Nous devons accompagner cette structure dans une transformation pérenne pour garantir sa sauvegarde et son évolution à long terme.

Cette M.J.C. n'est pas qu'un bâtiment ou une association. Elle est depuis plus de 60 ans partie intégrante des quartiers des Hauts de Belleville. En tant que dernière M.J.C. associative de Paris, elle joue un rôle crucial en offrant des activités socioculturelles et sportives, mais aussi un accompagnement inconditionnel aux jeunes et aux familles.

Avec les élus du groupe Communiste et nos collègues de la majorité du 20e, nous proposons d'accompagner l'équipe dans cette transition nécessaire en maintenant l'identité et les missions essentielles de la M.J.C. La Ville de Paris doit se donner les moyens de proposer des solutions innovantes pour garantir l'avenir de ce lieu si précieux.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à François-Marie DIDIER pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je me réjouis également de cette subvention de 250.000 euros pour l'association "Les Hauts de Belleville", que je défends depuis longtemps.

Je tiens à remercier la justesse des propos, et c'est souvent le cas, de Nathalie MAQUOI. J'apporterai notamment une réponse à votre question sur la participation ou non du Ministère de la Culture, comme Rachida DATI s'était engagée en juillet dernier à apporter une subvention à cette association. Quelque chose me dérange puisque tout le monde dit "c'est super, on a tous fait le travail". On parlait de consensus, mais il y a eu un consensus politique également qui a été transpartisan, mais, cela, vous ne le dites malheureusement jamais.

Quand on parle de cette association des "Hauts de Belleville", c'est la plus ancienne Maison de la jeunesse et de la culture de Paris qui a été créée en 1962, cela a été rappelé. C'est la dernière M.J.C. sous ce statut associatif. C'est un lieu historique de notre ville et du 20e arrondissement, avec plus de 1.000 habitants concernés, de nombreuses associations qui sont accueillies au sein de cette M.J.C. Pour reprendre un terme qui vous est cher, c'est une structure vectrice de lien social indéniable. A ce titre, je salue évidemment le travail des trois co-présidents de l'association "Les Hauts de Belleville", Mme PETERS, M. SCHNEIDER ou Mme SALOM. Malgré les difficultés qui ont été rappelées, ils ont travaillé sur un nouveau projet, et comme l'a dit Nathalie MAQUOI, qui fait aujourd'hui consensus et on s'en réjouit tous.

Les difficultés ne sont pas nouvelles. Elles datent depuis plus de cinq ans. Tout d'abord, cela a été la restructuration du bâtiment en 2019, un bâtiment remarquable au titre du précédent P.L.U. Forcément, à ce titre, la restructuration a été lourde et coûteuse. Ensuite, le loyer a été multiplié par quatre par le bailleur, ce qui a évidemment mis l'association en difficulté. La crise sanitaire de 2020 et enfin la crise énergétique de 2022 ont évidemment eu des conséquences sur les finances de cette association. Cela a été dit.

Malgré ces difficultés, de nombreuses années, la Ville n'a apporté qu'une subvention de 60.000 à 80.000 euros par an à cette structure, une subvention qui était jugée insuffisante par l'association, elle-même. Pourtant, que ce soit au conseil du 20e arrondissement ou ici en Conseil de Paris, on n'a pas hésité à essayer de sauver des structures sociales en difficulté. Cela a été dit. D'ailleurs, j'étais là aussi avec vous et il y avait un consensus total pour le "Groupe des Œuvres sociales de Belleville". Je crois que M. BROSSAT était intervenu au Sénat l'année dernière sur le sujet. On a voté de façon unanime pour sauver cette structure historique du 20e.

Ce que je constate depuis quatre ans, c'est que pour de grands projets, qu'ils soient sociaux ou en tout cas concernent des lieux historiques du 20e arrondissement, il y a un manque de vision et un manque de transparence de la part de la Municipalité. Je prends l'exemple de la Maison de l'Air. Cela a avancé, mais on a mis quatre ans. Dernièrement, cela a été le centre sportif Alfred Nakache. D'ailleurs, cela induit des débats au sein même de votre majorité.

Pour revenir sur la M.J.C. "des Hauts de Belleville", je rappellerai quand même que le souhait initial était de municipaliser cette structure en la transformant en centre Paris Anim'. Cela n'a pas été rappelé dans les interventions précédentes. Cela voulait dire : fin de l'autonomie de la M.J.C., et tout cela au détriment des habitants du 20e. Ma crainte, c'est que votre volonté est parfois de mettre sous tutelle le tissu associatif parisien pour les raisons évidentes que l'on vous connaît.

Notre groupe votera cette subvention que j'avais appelée de mes vœux.

Elle marque néanmoins, une fois encore, un rétropédalage de la Ville et je le regrette, parce que l'on aurait peut-être pu travailler différemment depuis quatre ans pour cette association.

Pour répondre à Mme MAQUOI, et je terminerai par cela, je me réjouis évidemment que la convention entre la Direction régionale des Affaires culturelles et l'association "Les Hauts de Belleville" ait été signée tout récemment. Comme Rachida DATI, Ministre de la Culture, s'y était engagée en juillet dernier, une subvention de 50.000 euros supplémentaires sera apportée à la M.J.C. "des Hauts de Belleville".

Je voulais le rappeler et dire que, quand Rachida DATI prend un engagement, il est tenu.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, je voudrais d'abord à mon tour me réjouir de présenter au nom de la Maire de Paris ce projet de délibération, qui vise à accorder une subvention exceptionnelle à l'association "Les Hauts de Belleville". Merci beaucoup de vos interventions. Un merci particulier au maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ, et à toute sa majorité puisque nous avons pu travailler ensemble sur ce dossier.

Je m'en réjouis, car il s'agit de la concrétisation d'une volonté politique partagée par l'ensemble des groupes politiques, majorité comme opposition, vous avez raison sur ce point, Monsieur DIDIER, qui a été exprimé deux fois en Conseil de Paris au travers de vœux adoptés en juillet 2023 et en juillet 2024.

Je m'en réjouis, parce que la M.J.C. "des Hauts de Belleville" est depuis 60 ans une véritable institution du Nord du 20e arrondissement dont les actions d'éducation populaire sont essentielles pour les jeunes notamment, dans un quartier qui ne compte pas d'autres structures sociales ou de jeunesse de proximité.

La M.J.C. "des Hauts de Belleville" est d'ailleurs aussi agréée Espace de vie sociale par la C.A.F. de Paris qui participe à son financement annuel à ce titre, tout comme nous versons annuellement à l'association une subvention de fonctionnement de 60.000 euros au titre de la jeunesse, et une autre d'environ 25.000 euros au titre du foyer de jeunes travailleurs et de jeunes travailleuses que l'association gère au-dessus de la M.J.C.

Cette subvention qu'il vous est donc proposé d'attribuer aujourd'hui est effectivement exceptionnelle puisqu'elle s'inscrit en complément d'un soutien de la Ville de Paris, un soutien que nous avons toujours témoigné auprès de l'association. Exceptionnelle, cette subvention l'est notamment par le contexte financier très dégradé dans lequel se trouve la M.J.C. Cette situation financière de la M.J.C. est très dégradée notamment depuis la restructuration lourde des locaux en 2019 et du choix de l'association de supporter en grande partie cet effort d'investissement sur ses fonds propres et ses futurs loyers. J'en profite pour remercier de son travail Jacques BAUDRIER, avec moi sur ce dossier.

Face à ces difficultés, la M.J.C. a fait l'objet d'un premier accompagnement par "Paris Initiative Entreprise" dans le cadre d'un dispositif local d'accompagnement, ce qui lui a permis de réduire les coûts et de trouver de nouvelles recettes, notamment par la location d'espaces. Le déficit de la M.J.C. est cependant structurel. L'association a été placée en redressement judiciaire cette année. Le jugement d'ouverture du Tribunal judiciaire de Paris en date du 24 octobre dernier est toutefois encourageant sur la capacité de redressement de l'association. Il est d'ailleurs cité dans l'exposé des motifs auquel je vous renvoie.

C'est donc dans ce contexte très particulier que la Maire de Paris a demandé une inspection générale de la Ville de Paris pour nous assurer de la possibilité de soutenir l'association comme nous en avons collectivement émis le souhait, bien conscients que nous sommes, tous bords politiques confondus, de l'attachement du 20e arrondissement à cette structure.

L'Inspection générale nous a confirmé qu'une subvention exceptionnelle pouvait être versée, dans le cadre d'un plan de redressement en cours, particulièrement si l'administrateur judiciaire qui en a la charge sollicite les intentions de la Ville à cet égard.

L'I.G.E.D.D. nous a également indiqué que cette subvention était possible si elle s'inscrivait dans un effort collectif de l'ensemble des financeurs de l'association, comme la C.A.F. de Paris ou l'Etat. Pour vous répondre, Monsieur SOREL, c'est la raison pour laquelle ce projet de délibération précise que le montant de cette subvention exceptionnelle est un montant maximal, c'est-à-dire à même d'être ajusté selon la participation d'autres financeurs. Cela apporte une réponse à votre question.

J'en terminerai en me tournant vers les collègues de droite, parce que je viens de vous entendre, Monsieur François-Marie. En particulier, je voulais interroger le groupe Changer Paris. J'ai entendu lors du dernier Conseil de Paris, Mme BIRABEN, au détour d'un sujet concernant les bibliothèques et la politique culturelle de la Ville de Paris, nous dire le soutien du Ministère de la Culture, à la M.J.C. "des Hauts de Belleville" particulièrement. Il s'avère que,

selon les chiffres que nous avons de l'Inspection générale, les derniers chiffres qui sont crédibles, ce soutien de Mme DATI à la M.J.C. est pour l'instant de 7.500 euros au titre d'un poste "Fonjep", ce qui, vous en conviendrez, est bien loin de répondre à la situation.

Vous annoncez maintenant d'autres chiffres. J'espère que ce soutien de l'Etat n'en restera pas là, qu'il sera au rendez-vous de l'enjeu, autant que nous pouvons l'être avec la Ville de Paris avec cette proposition de subvention exceptionnelle.

J'espère donc également que ce projet de délibération saura recueillir un vote unanime de notre Assemblée.

Je vous remercie et je remercie le président de l'Assemblée particulièrement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 145.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DJS 145).

2024 DAE 266 - Subventions (527.000 euros) et conventions avec trois entreprises d'insertion par le travail indépendant parisiennes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 266 : subventions et conventions avec trois entreprises d'insertion par le travail indépendant qui sont des entreprises parisiennes.

La parole est à Mme Antoinette GUHL pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Patrick BLOCHE, je vois que vous avez hérité de ce dossier que les autres adjoints se passent de mains en mains comme une patate chaude depuis quelques années déjà. Comme vous le savez, ce n'est pas la première fois que j'attire votre attention sur les E.I.T.I. dans ce Conseil et notamment sur une structure en particulier, que vous connaissez tous, qui s'appelle "Lulu dans ma rue".

Permettez-moi de rappeler à tout le monde dans ce Conseil la nature de cette structure. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une plateforme ubérisée qui impose le statut d'autoentrepreneur à des personnes sans emploi, en insertion, en prenant au passage une commission de plus de 20 % sur un travail qui consiste en conciergerie, arrosage, ménage, manutention, bricolage. Bref, ce sont des activités qui, vous me l'accorderez, ne justifient en rien le statut d'autoentrepreneur, ni même le fait qu'on leur ponctionne 20 % et que l'on demande en plus une subvention à la Ville.

"Lulu dans ma rue" a été plus qu'aidée par la Mairie de Paris : l'attribution en 2019 d'un marché de 3,5 millions d'euros pour trois ans ; plus un financement de la Ville de Paris de 93.000 euros pour l'exercice 2023 ; plus une autre subvention de 58.000 euros toujours pour l'année 2023 ; et maintenant, en cette fin d'année, pas moins de 360.000 euros d'argent public ; plus une mise à disposition des kiosques qui n'a d'ailleurs jamais été adoptée à ce Conseil.

Comment diable expliquer cet engouement de la Ville de Paris pour une structure ubérisée qui ne contribue pas à l'insertion durable de personnes sans emploi ? Paris qui a imaginé des solutions pour réguler Airbnb, Paris qui a aidé des coopératives de livreurs à vélo, Paris qui a toujours lutté contre l'ubérisation, comment se fait-il qu'elle se compromette aujourd'hui dans cette forme d'ubérisation de l'insertion ?

Depuis 2020, pas moins de 25 millions d'euros ont été mis à disposition de ces E.I.T.I. par l'Etat également, alors même que l'expérimentation nationale devait prendre fin en 2021. Plusieurs prolongations d'expérimentation ont eu lieu sans aucune étude d'impact pour les parlementaires.

Faut-il rappeler que les bénéficiaires de cette entreprise n'ont ni cotisations employeur, ni protection sociale en cas d'accident de travail ou de rupture du contrat de travail ? A l'heure où le Gouvernement ne cesse de détricoter le droit du travail, je ne suis pas certaine qu'un tel modèle puisse correspondre aux valeurs de Paris. Au contraire, les E.I.T.I., comme "Lulu dans ma rue" ne cessent de faire l'objet d'interrogations.

Alors que la majorité des structures d'insertion sont à but non lucratif, "Lulu dans ma rue" a également cette singularité bien à elle d'être une société à action simplifiée avec au capital ni plus ni moins que J.C. Decaux, la Société Générale ou encore Carrefour. Comment se fait-il qu'une société à but non lucratif bénéficie soudainement d'un tel montant de subventions publiques ? Le chiffre d'affaires de la structure est composé à 60 % d'argent public. Autant dire que cette structure se goinfre des projets de délibération de la Ville de Paris.

Chers collègues, je vous invite donc à plus de vigilance et de prudence avec les structures E.I.T.I. et je vous invite à ne pas voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous faisons aujourd'hui l'examen d'une énième subvention dont vous venez de faire la liste, chère Antoinette, à une entreprise d'insertion par le travail indépendant, et pas des moindres : le retour de "Lulu dans ma rue". Un cas d'école.

Sur le papier "Lulu dans ma rue" vise à réinsérer socialement, professionnellement et économiquement des personnes éloignées de l'emploi en leur permettant de devenir autoentrepreneurs pour effectuer des prestations telles que du ménage ou des petits travaux pour des Parisiens. Cependant, même selon leurs propres données, une grande partie des "Lulus" ne correspondent pas au profil de départ. Beaucoup sont des travailleurs précaires utilisant la plateforme en complément de revenus, mais évidemment sans Sécurité sociale, sans chômage, ou avec de très faibles droits à la retraite, et bien loin des droits qu'offre un emploi classique.

De deux choses l'une : soit il faut revoir son modèle pour se recentrer sur le bon public et logiquement offrir plus de trois heures d'accompagnement par semaine, soit, et c'est l'option que nous choisissons, il faudrait arrêter de financer une entreprise d'insertion qui n'en a que le nom.

Pour une plateforme supposée être un "starting-block" pour l'emploi, quand on regarde les chiffres, on n'y trouve pas son compte ; je crois que les travailleurs non plus. Au moins d'un point de vue statistique, la moitié des sorties, dites "dynamiques et positives" à l'issue de l'accompagnement de quelques mois, n'est en réalité ni l'une ni l'autre. Dans ces sorties positives, sont en fait comptabilisées les personnes arrivées à échéance de leur accompagnement, mais qui restent professionnellement captives de l'application "Lulu dans ma rue". Sur ceux comptés dans ces sorties considérées comme réussies, la plupart ne dégagent même pas un S.M.I.C. Entre la commission de 20 % du tarif de leur prestation ponctionnée par "Lulu dans ma rue", et toutes les charges telles que l'U.R.S.S.A.F., ils sont nombreux à travailler pour l'équivalent monétaire d'un R.S.A.

"Lulu dans ma rue" est le rêve des macronistes disruptifs de la première heure. Ils ont réussi pour le bien de l'insertion à appliquer la loi Plein-emploi quatre ans avant son installation.

Une fois ce constat dressé, je vous le demande : que font-ils de la montagne des subventions que l'Etat et la Ville leur attribuent ? Lorsqu'on regarde leurs comptes, on peut voir que la Ville a subventionné "Lulu dans ma rue" à hauteur de 3,5 millions d'euros en cinq ans. 3,5 millions d'euros, on attend encore des justifications convaincantes. Cette cavalcade financière a des conséquences encore plus graves.

"Lulu dans ma rue" perçoit 2,7 fois plus d'argent que les autres entreprises d'insertion. Lorsqu'on compare cet E.I.T.I. et une association d'insertion qui a un modèle très similaire à celui desdites E.I.T.I., mais qui salarie les travailleurs, on a la surprise de voir que ces associations reçoivent de la Ville environ 1.000 euros par équivalent temps plein, contre 2.800 pour "Lulu dans ma rue", et ce, alors même, qu'en association d'insertion, les gens sont salariés et bénéficient donc de tous les avantages du statut en matière de protection, de cotisations retraite et de maladie.

Enfin, toutes ces subventions posent un problème plus grave encore. Tout ce qui va à "Lulu dans ma rue" n'ira pas à toutes les autres. Parmi les autres, citons le dispositif "Premières Heures" ou celui des "Territoires Zéro Chômeur" et bien d'autres. En tant qu'élus de la Ville de Paris, il faut que nous nous posions une question : arrêtons-nous les frais, de donner 3,5 millions à une entreprise d'insertion fantoche ? Si oui, cette manne financière libérée pourrait bénéficier à d'autres structures d'insertion actuellement en souffrance, et qui génèrent, elles, un vrai parcours de retour à l'emploi, un vrai accompagnement des personnes et un vrai salaire, ce qui serait autrement plus utile.

Lors des Conseils précédents, nous avons déjà alerté et émis des doutes quant à l'utilité de ces dispositifs prétendus innovants. Bilan après bilan, année après année, notre avis négatif est conforté et j'irai même jusqu'à dire que c'est un échec. Arrêtons de nous acharner. Rappelons que c'est pour les Parisiennes et les Parisiens en grande difficulté que nous œuvrons.

En toute logique, nous voterons donc contre ce projet de délibération, car nous ne soutenons pas non plus, dans le projet de délibération, les deux autres E.I.T.I. concernées qui ont le même modèle de fonctionnement. Nous ne voulons pas maintenir sous perfusion avec de l'argent public une entreprise qui n'est pas économiquement viable et qui n'a en réalité même pas le début du commencement d'efficacité d'une structure d'insertion sérieuse.

Ne vous inquiétez toutefois pas pour "Lulu dans ma rue", avec des investisseurs tels que J.C. Decaux et Carrefour, je pense que notre groupe s'inquiète beaucoup moins pour leur avenir que pour celui des travailleurs dont elle se moque.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Coucou, revoilà "Lulu dans ma rue", l'entreprise d'insertion par le travail indépendant. Pour certains, pour la Ville apparemment, cela a l'air d'être une bonne idée, puisque c'est de l'insertion, puisque c'est du travail, puisque c'est indépendant.

Or, en réalité, ce sont des travailleurs précaires sans Sécurité sociale, sans chômage, sans droit à la retraite. Quand je dis "travailleurs", ce ne sont pas des travailleurs, ce sont des autoentrepreneurs.

Il y a un problème de fond et je m'étonne que la Ville ne le voie pas. De quoi parle-t-on ici quand on parle de travail indépendant ? D'auto-entrepreneuriat, d'une plateforme d'auto-entrepreneuriat qui prend une commission de plus de 20 % et qui laisse finalement à ses autoentrepreneurs chanceux à peine un R.S.A. Pour cela, la Ville verse jusqu'à 3,5 millions d'euros. La question que je me pose est : pourquoi "Lulu dans ma rue" reçoit-elle autant d'argent ? Cet argent n'est pas donné à d'autres entreprises, d'autres associations réellement à but non lucratif, des associations où les gens sont réellement salariés.

Je ne vois pas, je ne comprends pas pourquoi la Ville s'entête. Je me demande quels sont les enjeux derrière. Est-ce juste le nom qui fait cool ? Est-ce parce qu'il y a insertion dedans ? Est-ce parce qu'il y a J.C. Decaux derrière ? Cela n'a pas de sens parce qu'en réalité, en théorie en tout cas, la Ville s'engage contre ce genre de logiques : les logiques d'ubérisation. Il faut en revenir aux bases, j'ai envie de dire, parce que, quand on parle d'autoentrepreneurs, c'est en "sous-statut", sans tous les avantages du salariat, pas de cotisations employeur. C'est le travail salarié qui protège, qui ouvre des droits. Quand on est de gauche, il me semble que l'on doit s'en rappeler.

Quand on est autoentrepreneur, c'est indépendant, cela semble cool, mais en réalité, on troque la subordination à un employeur qui est assortie de contreparties et de protections, contre une subordination à la loi de la jungle, au marché.

Je ne comprends donc pas pourquoi la Ville donne autant d'argent pour ce genre d'établissements qui vont à l'encontre des principes affichés par la Ville, elle-même. Je vous fais grâce en tout cas d'avoir ces principes. Je ne comprends donc pas et je suis dubitatif sur cet entêtement de la Ville.

Je n'en dirai pas plus parce que mes collègues ont tout dit, mais évidemment, je voterai comme les autres contre ce projet de délibération, en toute cohérence.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Ecologistes".

Je n'avais pas l'information. Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire.

Merci pour toutes vos interventions qui poursuivent un débat que nous avons déjà eu dans cette enceinte, avec comme point de focalisation le dispositif "Lulu dans ma rue", et plus largement autour des entreprises d'insertion par le travail indépendant.

Finalement, en écoutant vos arguments et en écoutant ce débat, la seule chose qui a changé, c'est le membre de l'Exécutif qui vous répond. L'année dernière, c'était Emmanuel GRÉGOIRE, et cette année c'est moi en tant que premier adjoint. Je vous dis cela parce que "fayot", cela a un prix quand même.

Je vous dis cela parce que je connais les positions des uns et des autres. Les interventions venant de la gauche ont été applaudies à la droite de l'hémicycle, par un curieux paradoxe quand même. Vos interventions étaient, comme on dit "idéologiquement marquées", mais ne devaient pas, logiquement, dans la vision gauche-droite que l'on a habituellement, faire l'objet d'une telle approbation à la droite de cet hémicycle. C'est ainsi.

De ce fait, oui, j'ai entendu vos arguments. C'est un débat que nous avons déjà eu. Ce dispositif est-il parfait ? Bien évidemment que non. Je vous le concède, comme d'autres d'ailleurs. Le recours à l'entrepreneuriat individuel est-il un idéal ? Je comprends parfaitement les réticences, pour ne pas dire les oppositions, que vous avez fait entendre. Nous, la gauche et les écologistes, notre combat a toujours été l'acquisition de droits qui sécurisent les travailleuses et les travailleurs face à des forces très puissantes depuis le début de la Révolution industrielle qui ont toujours préféré des individus corvéables à merci, payés à la journée, sans aucun droit. Nous ne l'oublions pas et encore une fois, l'entrepreneuriat individuel n'est pas notre modèle. Je vous dis cela pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la position de l'Exécutif.

Pour autant, devons-nous être aveuglés à certaines demandes qui émergent du corps social au risque de faire preuve de dogmatisme ? Vous vous attendiez quand même à la bascule.

Oui, il existe des personnes qui sont réticentes à retourner à l'emploi par le biais du salariat, non pas qu'elles refusent à terme ce statut, mais pas tout de suite, pas comme point d'entrée. Est-ce indigne d'y répondre de la façon dont le fait "Lulu dans ma rue" ou d'autres structures ? Sincèrement, je ne le crois pas et je pense que l'utilisation du terme "ubérisation" est très excessive.

En tout cas, si on parle d'ubérisation pour "Lulu dans ma rue", on dédouane toutes les entreprises qui font réellement de l'ubérisation. Je pense qu'il ne faut pas établir une confusion entre ces structures et les entreprises auxquelles nous pensons qui pratiquent l'ubérisation pour en tirer profit, et dont nous condamnons évidemment la manière de procéder et le rapport qu'ils ont à l'égard de leurs salariés.

Je rappelle également que ce dispositif est bien identifié par les Parisiennes et les Parisiens grâce aux kiosques implantés sur la voie publique. Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'habitants de notre ville qui ont eu recours aux services de "Lulu dans ma rue" : environ 46.000 habitants pour 306.000 interventions à domicile selon les derniers chiffres.

Ce sont les arguments que je souhaitais mettre en avant pour vous inviter à voter ce projet de délibération, et notamment l'article qui concerne plus directement "Lulu dans ma rue", mais, vous l'avez compris, mon intervention se fait sans espoir excessif.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 266.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 266).

Je vous remercie.

2024 DASCO 45 - Subvention (17.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (15e) pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 45 : subvention et convention pluriannuelle avec l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour Union Capitale.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur un sujet de société essentiel : la sensibilisation au handicap dans nos écoles.

L'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié", "CAP S.A.A.A.", vise à faire évoluer les mentalités en matière de handicap en intervenant directement auprès des élèves du C.M.1 à la 3e. Son créateur, Ryadh SALLEM, athlète de haut niveau, plusieurs fois champion d'Europe en basket et rugby fauteuil, a participé sept fois aux Jeux olympiques, notamment les derniers de cet été. Il dit avoir voulu faire de l'inclusion inversée, c'est-à-dire emmener des personnes ordinaires dans le monde extraordinaire des personnes handicapées.

Ce projet, qu'il porte, repose donc sur des actions concrètes à travers des ateliers interactifs qui abordent la réalité du handicap sous différents aspects. Les élèves sont amenés à se confronter à des situations concrètes vécues par les personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse de comprendre la pratique du sport en fauteuil roulant, d'expérimenter un parcours de cécité, ou de découvrir la langue des signes, ces ateliers permettent d'éveiller les consciences. C'est une véritable opportunité de rapprocher les jeunes générations du monde du handicap dans un cadre ludique et surtout pédagogique.

En 2021, ce programme a touché plus de 2.900 jeunes à Paris dans 35 écoles primaires, 5 collèges et 12 centres de loisirs. Le handicap est un sujet qui nous touche tous. Selon la D.R.E.E.S., la Direction de la Recherche des Études et de l'Évaluation et des Statistiques, près de 14,1 % des Français sont en situation de handicap et 9,3 millions se déclarent des aidants. Même si une majorité d'entre nous se dit concernée, trop souvent, les personnes handicapées restent isolées. Leur inclusion est donc l'affaire de tous. C'est ainsi que nous construisons une société plus solidaire.

L'école joue un rôle majeur dans la lutte contre les stéréotypes et c'est le lieu idéal pour briser ces barrières entre les valides et les personnes handicapées. Il est crucial que cette démarche ne se limite pas à des moments ponctuels, et soit inscrite dans la durée, comme le propose cette convention pluriannuelle avec l'association "CAP S.A.A.A."

Notre groupe Union Capitale votera bien sûr ce projet de délibération qui est un parfait exemple d'engagement pour l'inclusion et la sensibilisation au handicap.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je n'ai pas été surpris de l'inscription de Delphine MALACHARD DES REYSSIERS sur ce projet de délibération DASCO 45, parce que je sais l'attention, l'intérêt qu'elle porte aux enjeux portés par ce projet de délibération. Comme Delphine vient de le dire parfaitement bien, il s'agit de soutenir une association qui conduit une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

De ce fait, vous avez, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, salué cette très belle association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" et évidemment son fondateur que nous connaissons bien, Ryadh SALLEM. J'avoue qu'avec beaucoup d'entre vous, on a eu beaucoup d'émotion à le voir participer, cet été, à Paris à ses 6e Jeux paralympiques. Toutefois, Ryadh SALLEM n'est pas seulement un athlète paralympique, c'est un homme d'une grande humanité et dont l'engagement est évidemment pour nous une contribution indispensable pour faire évoluer les mentalités à l'égard du handicap, et ce, dès le plus jeune âge, c'est-à-dire durant le parcours scolaire.

Lors de la dernière édition, près de 3.000 jeunes Parisiens en ont bénéficié.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 45).

2024 DASCO 150 - Convention relative à la subvention 2024 de la C.A.F. dans le cadre du fonds publics et territoires pour le développement des Pôles ressources inclusion en C.A.S.P.E. (135.162 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 150 : convention relative à la subvention 2024 de la C.A.F. dans le cadre du fonds publics et territoires pour le développement des Pôles ressources inclusion en C.A.S.P.E.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'article 1er du Code de l'éducation pose le principe d'une école inclusive dans les termes suivants. Je cite : "le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser et veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants sans aucune distinction".

Une école inclusive est donc une école qui accompagne au mieux la scolarité de tous les élèves, y compris des élèves en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers. Lieu d'apprentissage, de socialisation, l'école constitue bien souvent le cadre premier du vivre ensemble pour les petits Parisiens. Elle doit donc s'adapter pour que chacun et chacune y trouvent sa place, s'y épanouissent, apprennent et grandissent.

L'inclusion des enfants en situation de handicap dans nos écoles ne cesse de progresser. C'est évidemment une très bonne chose. A Paris, plus de 4.000 enfants en situation de handicap sont désormais scolarisés dans nos écoles publiques du premier degré. Cependant, on ne peut que regretter que la politique menée par le Gouvernement actuel, et le précédent d'ailleurs, ne permette pas de couvrir l'ensemble des besoins pour permettre à ce droit fondamental d'être véritablement effectif. Dans les écoles parisiennes, les communautés éducatives ne cessent d'alerter le Rectorat, le Ministère, chaque mois, chaque semaine, chaque jour parfois, sur le manque d'A.E.S.H., sur le besoin d'accompagnement de ces élèves, y compris de ceux qui souffrent de troubles du spectre autistique. Ces difficultés mettent en péril la scolarisation et le bien-être de ces enfants et par ailleurs perturbent les apprentissages de tous les autres élèves de la classe.

A l'inverse de ces gouvernements de droite, la Ville de Paris s'est engagée de longue date dans une politique active en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap. Parce que le handicap ne se limite pas au temps scolaire, la Ville déploie de nombreuses actions en faveur de l'école inclusive et du soutien à la parentalité pour les familles concernées.

Je pourrais évoquer les centres de loisirs à parité, les C.L.A.P., qui accueillent, chacun, 30 enfants, dont la moitié en situation de handicap, sur les temps de centre de loisirs. Je pourrais également évoquer le développement de la formation de nos agents à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le présent projet de délibération vise quant à lui le développement des missions ressources inclusion, dans chacune de nos circonscriptions, de nos C.A.S.P.E. Ces missions sont notamment chargées d'accompagner les

agents de la Ville dans la prise en compte des besoins éducatifs particuliers. La constitution de ces missions a été retenue par la Caisse d'allocations familiales dans le cadre d'un appel à projets "Enfance, jeunesse 2024" et bénéficiera donc d'un financement de la C.A.F. Nous pouvons nous en réjouir. A travers ce projet, c'est toute la politique menée par la Ville, pour accueillir ces enfants dans des conditions adaptées, qui est ainsi récompensée.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter unanimement ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Que dire de plus ?

Le président de la 6e Commission, Emmanuel COBLENCE, a eu la très bonne idée de s'inscrire sur ce très beau projet de délibération DASCO 150 qui vise à développer des Pôles ressources inclusion dans nos dix circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance, C.A.S.P.E.

Pour cela, et je les remercie très chaleureusement, la C.A.F. nous apporte une contribution financière conséquente. De ce fait, on inscrit vraiment pleinement ce projet de délibération dans le cadre du projet éducatif de territoire qui lie la Ville de Paris à l'Académie, à la Préfecture et évidemment à la Caisse d'allocations familiales, que je citais à l'instant.

Au-delà de ce projet de délibération, j'en profite pour préciser que nous avons ouvert sept unités d'enseignement externalisées, U.E.E., en cette rentrée. Le travail se poursuit avec l'Académie et l'A.R.S. pour identifier de nouvelles écoles pour les prochaines rentrées.

Je suis donc très heureux. Je remerciais Delphine MALACHARD DES REYSSIERS à l'instant, je remercie Emmanuel COBLENCE. A travers vos inscriptions, on valorise l'école inclusive à Paris et effectivement notre mobilisation en ce domaine.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 150.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 150).

2024 DASCO 58 - Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet "Éducation par le sport".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 58 : subventions et conventions avec 27 associations dans le cadre du projet "Éducation par le sport".

Aucun inscrit, mais il revient au premier adjoint, Patrick BLOCHE, de nous rassurer sur le caractère technique de l'amendement n° 189.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Il est totalement technique, Monsieur le Président.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 189 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 189 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 58 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DASCO 58).

2024 DASCO 86 - Subvention (73.120 euros) et signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec le Mémorial de la Shoah portant sur le parcours éducatif d'histoire et de mémoire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 86 : subvention et avenant à la convention pluriannuelle passée avec le Mémorial de la Shoah.

Pour commencer, la parole est à Mme Alice TIMSIT pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Bientôt, les passeurs de mémoire ne seront plus. Bientôt, le souvenir de la Shoah sera trop lointain pour les jeunes générations.

Pour que la mémoire et les enseignements de la Shoah vivent et ne soient pas figés uniquement dans les livres d'Histoire, il est plus que jamais nécessaire de renouveler, de réitérer notre soutien auprès du Mémorial de la Shoah qui fait un formidable travail d'éducation et de transmission. Les livres, les films, les visites, les témoignages participent à raviver les mémoires afin de mieux les ancrer dans le présent, et concourent à ce que le temps qui passe ne plonge ni les disparus, ni les rescapés, ni l'histoire de la Shoah dans l'oubli. Ce travail de mémoire et de pédagogie est d'autant plus nécessaire qu'un jeune sur cinq déclare ignorer ce qu'est la Shoah et que dans le même temps, les jeunes publics sont aussi les victimes directes de l'ignorance et de la bêtise crasse de notre société.

Ce fléau de l'antisémitisme, s'il justifie un travail continu de pédagogie, d'information, de transmission, mérite également notre vigilance systématique pour dénoncer toute ambiguïté, tout propos ou acte antisémite. Le négationnisme, le révisionnisme, l'instrumentalisation de la Shoah ou la banalisation des propos ou de récits antisémites sapent chaque jour un peu plus ce qui constitue le fondement même de notre vie collective et ce qui nous permet de faire société ensemble. Voilà l'importance d'une République exempte de discrimination, d'une République qui soit fraternelle et solidaire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Marie TOUBIANA pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'Europe voit revenir un mal dont certains pensaient que nous l'avions vaincu : l'antisémitisme. Cela vaut aussi bien en Europe qu'à Paris.

En Europe récemment, avec les agressions antisémites à Amsterdam, les autorités néerlandaises allant jusqu'à parler de "chasse aux Juifs", mais également à Paris où nous observons encore des tags "Mort aux Juifs" le 30 octobre dernier dans le 11e. En France, faut-il le rappeler, les agressions antisémites représentent 57 % de l'ensemble des agressions racistes et antireligieuses, alors que les Français de confession juive ne constituent à peine que 1 % de notre population. Pire, dans 35 % des cas, il s'agit d'attaques aux personnes rendant les agressions doublement insupportables. Le retour du négationnisme de la Shoah, notamment dans les établissements scolaires, est un carburant de l'antisémitisme. C'est un retour qui menace l'essence même de notre mémoire collective et la transmission de nos valeurs républicaines. Face à cela, il est impératif de renforcer l'éducation à la mémoire de la Shoah et à la lutte contre toutes les formes de discrimination dès le plus jeune âge.

L'antisémitisme et le négationnisme sont profondément liés. A ce titre, il est alarmant de constater que cette ignorance de la Shoah se manifeste aussi dans nos écoles. Le travail éducatif, la transmission de la vérité historique et la lutte contre le négationnisme doivent être une priorité pour notre système éducatif. C'est dans ce contexte que le Mémorial de la Shoah joue un rôle majeur. Depuis sa création, le Mémorial de la Shoah a su se positionner comme un acteur éducatif et pédagogique incontournable, œuvrant pour la transmission de la Mémoire de la Shoah et des génocides.

A travers son parcours éducatif, il permet aux jeunes Parisiens de découvrir l'histoire de la Shoah, d'en comprendre les enjeux et de développer un esprit critique face aux discours de haine et au révisionnisme. Ce parcours qui inclut des visites guidées, des ateliers pédagogiques, ainsi que des expositions itinérantes touche chaque année plusieurs milliers de jeunes, dont 5.600 pour l'année scolaire 2023-2024. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet éducatif territorial de Paris visant à promouvoir l'accès des jeunes aux activités culturelles et à renforcer leur réussite éducative.

La lutte face à la montée de l'antisémitisme et du négationnisme est pour les élus du groupe Union Capitale une priorité. De ce fait, nous saluons et votons en faveur du Mémorial de la Shoah.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, je tenais à intervenir sur ce projet de délibération parce que je pense qu'il est absolument indispensable aujourd'hui d'entretenir, de raviver, de transmettre la mémoire de la Shoah, d'autant plus quand un jeune sur cinq ignore aujourd'hui cette histoire.

Parce que transmettre la mémoire de cette catastrophe, c'est absolument indispensable pour lutter contre l'antisémitisme d'aujourd'hui. Pour moi, militant antiraciste, la lutte contre l'antisémitisme fait partie des batailles antiracistes importantes à mener, ni plus ni moins que les autres batailles antiracistes. Contrairement à d'autres, je ne hiérarchise pas, je n'instrumentalise pas un racisme contre un autre. J'ai fait mienne depuis longtemps cette phrase de Frantz Fanon, Martiniquais : "quand vous entendez dire du mal des Juifs, dresser l'oreille, on parle de vous".

Oui, la lutte antiraciste, c'est du concret, mais c'est aussi sur de l'éducation, de la sensibilisation, de la mémoire et il ne peut y avoir de lutte efficace contre l'antisémitisme si on n'entretient pas la mémoire de la Shoah. Celles et ceux qui, comme LE PEN, père, veulent assumer tranquillement leur antisémitisme, ont besoin pour cela de dire que les chambres à gaz, et donc la Shoah, sont un détail de l'histoire.

Oui, le Mémorial de la Shoah est un acteur incontournable de cette transmission et contribue à faire en sorte que cette catastrophe, comme "Shoah" veut dire en hébreu, soit replacée dans la longue histoire tragique des autres catastrophes : l'esclavage et le commerce triangulaire, le génocide des Arméniens, celui des Tutsis, et le génocide actuel des Palestiniens de Gaza.

Je refuse, contrairement à d'autres, d'opposer, de dire que pour parler du génocide des Juifs et pour lui donner l'ampleur qu'il mérite dans l'Histoire, il faille minorer le génocide actuel à Gaza, comme s'il fallait faire de la place en notre mémoire.

De la même façon, je refuse de minorer ce qu'il s'est passé il y a 80 ans pour exprimer toute l'horreur de ce qu'il se passe aujourd'hui. Les génocides ne s'opposent pas, ils s'ajoutent. Parler et transmettre l'horreur de la Shoah devrait, si on est honnête avec nous-mêmes, nous aider à comprendre les horreurs génocidaires d'aujourd'hui.

De la même façon que je suis aux manifestations pour un cessez-le-feu à Gaza, j'étais à la commémoration de la Nuit de cristal, le 9 novembre dernier devant le gymnase Japy, cette année, comme j'y étais l'année dernière : même combat contre l'horreur, même refus d'opposer les horreurs.

Enfin, non, ce qu'il s'est passé à Amsterdam n'était pas un "pogrom". Ce genre d'instrumentalisation est détestable et ne rend pas service à la lutte nécessaire contre l'antisémitisme.

Bref, apprendre aux jeunes générations, transmettre, développer des projets pédagogiques et éducatifs à destination des jeunes de 8 à 14 ans est une démarche qu'il faut supporter évidemment.

C'est pour cela que je voterai ce projet de délibération sans rien renier à mes engagements antiracistes.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est à M. David ALPHAND pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Le combat contre l'antisémitisme est un combat qu'il faut mener jour après jour. Il ne souffre d'aucune relâche. Il ne tolère aucune lâcheté, aucun compromis, et moins encore l'hypocrisie. Malheureusement, voilà quelques instants, "La France Insoumise" vient de nouveau de se livrer, non pas à un dérapage, mais à des propos indignes, parfaitement réfléchis et intentionnés, en faisant notamment allusion à un génocide à Gaza. Ce sont des propos qui ne peuvent pas être tolérés au sein de notre Assemblée, et je les dénonce très fermement au nom de la droite parisienne.

Ce combat contre l'antisémitisme, nous devons malheureusement le mener encore plus fermement, car chacun peut le constater, il y a une véritable recrudescence des actes antisémites aujourd'hui dans notre pays, qui est miné par cette hydre qui resurgit. Cette résurgence, on peut la dater : le 7 octobre. Elle est de plus en plus préoccupante depuis cette date.

Soyons factuels, je veux être très factuel, une récente étude de l'I.F.O.P. nous indique que 76 % des Français considèrent et constatent la force de l'antisémitisme en France. 35 % des Français de moins de 25 ans légitiment les agressions envers les Juifs en raison de leur soutien supposé à Israël. C'est une proportion qui est absolument considérable et qui doit nous amener à nous interroger, y compris sur les actions de pédagogie, car l'antisémitisme se nourrit des peurs, de l'ignorance. Il est activé malheureusement par un certain nombre de forces politiques militantes dans notre pays aujourd'hui et qui espèrent en gagnant un gain électoral.

Pour rester factuel, au niveau national, les actes antisémites en France sont au plus haut. Ils ont bondi de 192 % au premier semestre 2024 par rapport à l'année dernière. Au niveau parisien, notre Ville, le Préfet de police de Paris rappelait très récemment que les actes antisémites ont explosé à Paris ces dix derniers mois. Plus de 500 actes antisémites sur cette période, soit cinq fois plus qu'en 2022. Faut-il rappeler un certain nombre d'épisodes tout récent ? Comment peut-on imaginer qu'en France en 2024, un match de football, ce fameux match France-Israël, voilà quelques jours, puisse ne pas se tenir du fait de cette résurgence et de l'hydre antisémites ?

Nous sommes en 2024 et nous devons nous mobiliser. C'est la raison pour laquelle la droite parisienne, notre groupe Changer Paris avec Rachida DATI veut saluer les actions menées par le Mémorial de la Shoah, plus particulièrement celles en direction de la jeunesse qui est abreuvée de "fake news", d'une lecture de l'Histoire tout à fait injustifiée et injustifiable sur un certain nombre d'événements.

Des projets pédagogiques envers les jeunes ou encore les voyages commémoratifs à Auschwitz permettent de transmettre et de ré-enseigner cette histoire de la Shoah. La mémoire est importante en la matière. Je veux donc saluer le travail effectué par le Mémorial de la Shoah, souligner son caractère indispensable, et les missions éducatives et pédagogiques primordiales qu'il remplit.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Maya AKKARI pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"La haine de l'autre, c'est déjà un pied vers Auschwitz". Ces mots sont ceux de Ginette KOLINKA, inlassablement répétés aux jeunes auprès de qui elle témoigne et transmet sans relâche la mémoire de la Shoah.

Parce que ces voix si précieuses peuvent s'éteindre, nous devons œuvrer pour que la mémoire continue à être transmise. Vous le savez, l'année 2024 est marquée par une progression inédite des propos et des actes antisémites. En 2023, c'est plus de 1.600 faits antisémites recensés, la grande majorité date d'après le 7 octobre. A titre de comparaison, on en dénombrait 436 en 2022. Ces chiffres terribles, et certainement sous-évalués, nous démontrent à eux seuls à quel point une institution telle que le Mémorial de la Shoah est essentielle.

Acteur éducatif et pédagogique, à la fois lieu de mémoire et espace de recherche, le Mémorial de la Shoah œuvre pour la transmission, l'étude, l'enseignement de l'histoire de la Shoah et au-delà, par sa vocation universaliste, il œuvre pour la transmission de la mémoire de tous les génocides du XXe siècle.

Redonner tout son sens à la connaissance historique pour éveiller et développer l'esprit critique des plus jeunes, déployer et amplifier un travail d'éducation et de pédagogie contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme, de monstres qui se nourrissent l'un l'autre, et de toute forme d'intolérance de façon plus générale, telles sont les missions que s'est fixées le Mémorial de la Shoah. Pour cela, l'institution développe son maillage territorial dans toute la France et porte son action hors ses murs, notamment à travers des expositions itinérantes et des parcours de mémoire installés autour de sites emblématiques de la Shoah. L'objectif est encore et toujours la mémoire : transmettre la mémoire de l'indicible pour en tirer les leçons pour l'avenir.

Le partenariat entre la Ville de Paris et le Mémorial se poursuit depuis 2017. Il comprend plusieurs volets parmi lesquels la création d'ateliers pédagogiques pour les jeunes âgés de 8 à 14 ans ou la visite de sites emblématiques. Sur l'année scolaire 2023-2024, ce sont ainsi plus de 5.600 jeunes qui ont participé à une visite, un atelier, un événement ou un parcours, 1.200 élèves qui ont visité une exposition itinérante, et 48 agents d'animation formés à la lutte contre les discriminations. C'est un travail qui n'a rien perdu de son sens et de son utilité, bien au contraire. Plus que jamais, nous devons poursuivre l'accompagnement et le soutien à ce travail de mémoire essentiel, porté par le Mémorial de la Shoah pour lutter contre l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie et l'intolérance.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Mahor CHICHE pour le groupe Paris en commun.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'avais prévu une intervention assez courte, mais la prise de parole de mon collègue, Laurent SOREL, m'oblige à faire un prélude à mon intervention qui est : qu'avons-nous raté ?

Qu'avons-nous raté collectivement pour faire qu'aujourd'hui, on puisse banaliser la Shoah ? Qu'avons-nous raté pour faire que la stèle d'Anne Franck à Amsterdam puisse être revêtue du drapeau palestinien et que l'on puisse considérer que nazisme égale sionisme ? Qu'avons-nous raté collectivement pour perdre le sens des mots ? Comment peut-on nous faire une liste à la Prévert des crimes de l'Histoire, de la traite négrière, de l'Algérie, ou d'autres conflits pour nous dire tout le mal de la Shoah et nous dire qu'il n'y a pas de spécificités de la Shoah ? Il n'y a pas de hiérarchie des crimes, mais il ne faut pas confondre crimes de guerre, crimes de masse, viols de masse, "génocides" avec un "y", génocides tout courts, nettoyages ethniques, "apartheid". Si l'on n'est pas capable d'avoir les bons mots et de regarder l'Histoire avec les bons mots, alors on n'arrivera pas à combattre ensemble ce fléau.

Je suis convaincu, cher Laurent, que tu combats l'antisémitisme, mais il faut aussi que parmi les tiens, parmi LFI, tu dénonces ceux qui banalisent aujourd'hui l'antisémitisme, qui banalisent la Shoah en la comparant à des choses qui ne le sont point. Si tu ne le fais pas, alors tu participes à la montée des haines.

Ce n'est pas un procès qui t'est personnel. Dans cet hémicycle, si on dit tous que l'on est pour le Mémorial, pour ce travail pédagogique, alors utilisons les bons termes, les bons mots. C'est la base, à mon avis, d'un travail

sérieux de lutte contre l'antisémitisme, contre le négationnisme et sa banalisation. Aujourd'hui, c'est peut-être cela à la fois ce qui nous guette, et le plus ardemment.

Je voulais dire : plus jamais cela. Le "plus jamais cela", beaucoup de gens disent que c'est maintenant que l'on doit se poser la question : qu'auriez-vous fait en 1933 ? en 1939 ? au moment du débarquement des Alliés ?

Le pogrom qui a eu lieu à Amsterdam en Europe, après un an de flambée de haine du Juif, de haine antisémite, nous interpelle. Comment combattre ce fléau ? Comment faire cohésion nationale, pour que l'ensemble de la société s'engage contre les haines ? Le Mémorial de la Shoah a lui-même été la cible d'actes antisémites.

Face à ces dégradations, je tiens à rappeler le soutien de la Ville de Paris à ses équipes, à ce haut lieu de mémoire française, qui, tout au long de l'année, fait œuvre de pédagogie et de transmission aux plus jeunes.

Tout le contraire de la concurrence des mémoires, de SORAL et de DIEUDONNÉ, des indigénistes, au profit de la complémentarité des mémoires, du questionnement, du regard de l'Histoire sur les discriminations homosexuelles, tziganes, le génocide rwandais. Oui, on doit se questionner, cher Laurent, mais on doit analyser finement comment le processus de haine et d'exclusion a conduit à l'erreur et ne pas tomber dans la généralisation et la banalisation. La visite des lieux de barbarie, financée par le Mémorial, permet de s'interroger sur comment certains ont pu être passifs, d'autres collaborateurs et d'autre faire le choix de la résistance.

Ce travail mémoriel est essentiel. Nous le savons, chacun, nous qui recevons dans nos mairies ou allons dans les écoles. Qui a rencontré un enfant caché, qui a rencontré un témoin, un ancien déporté ou un ancien combattant, qui s'est rendu sur place, est bouleversé. On ne revient pas insensible de l'humanité. On devient à son tour un porteur de mémoire. Je voulais saluer le travail mené dans le 19e par le lycée catholique, par le lycée Lucien de Hirsch, les lycées publics, qui font, chacun de leurs côtés, aller leurs élèves à Auschwitz, mais les ont fait se rencontrer pour construire une République apaisée, une société apaisée, partager leurs parcours, leurs photos, leurs questionnements. Certes, ces voyages nous permettent d'éduquer contre les haines, mais assurément, le Mémorial y concourt de manière puissante.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme chaque année, nous soutenons, comme tous les groupes de cette Assemblée, sans réserve les actions du Mémorial de la Shoah, qui est un lieu exceptionnel qui transmet depuis plus de 70 ans maintenant la mémoire de la Shoah et conserve précieusement les archives de ce génocide. Elles sont essentielles à la compréhension de la traque des Juifs en France, notamment dans notre ville qui a payé un très lourd tribut, avec notamment la rafle du 11e, et la rafle du Vél d'Hiv.

Nombreux sont ici les élus qui se sont rendus au Mémorial de la Shoah. Quand on descend au sous-sol dans la crypte, on découvre le fichier Tulard, dans une petite pièce annexe, qui a permis le recensement des Juifs de Paris sous l'Occupation, et qui a été l'outil essentiel pour permettre à la police française sa sinistre traque des Juifs parisiens, qui les a conduits au Vél d'Hiv en juillet 1942.

Il y a également un document d'une très grande valeur historique. Il s'agit d'un brouillon de la loi du 3 octobre 1940 qui crée le statut des Juifs, et qui est annoté de la main même de Philippe Pétain. Cela prouve bien que le maréchal Pétain avait intentionnellement durci les termes du texte de loi, et non souhaité les Juifs Français - comme l'avait affirmé, rappelez-vous pendant la campagne électorale, un polémiste de triste réputation.

Qu'est-ce que cela veut bien dire aujourd'hui, la "Shoah" ?

Pour ces nouvelles générations enivrées par l'antisionisme et l'antisémitisme, et pour ceux qui, par une inversion de l'histoire, transforment les victimes en bourreaux, Monsieur SOREL, vous qui appartenez à un parti politique qui a refusé de qualifier le Hamas de terroriste, dire qu'il y a à Gaza un génocide, c'est fou. C'est insensé. Il permet de nazifier les Juifs, de les faire basculer dans le camp des bourreaux, et de favoriser ainsi la corruption antisémite qui n'en finit pas de ronger notre pays.

Le mal est partout, Monsieur SOREL. Le mal est partout. A La Grande Motte, on a évité de justesse un terrible drame, et l'incendie d'une synagogue, le jour d'un "Shabbat". A Toulouse, où un professeur enseigne à ses étudiants la haine d'Israël. A Amsterdam, où l'on s'est livré à la chasse aux Juifs après un match de football. Aussi, dans ces écoles, des territoires perdus de la République, où justement, on ne peut plus enseigner la Shoah.

Nos compatriotes juifs se sentent chaque jour davantage abandonnés. Il y a dans notre pays une frange nauséabonde qui pratique une sorte de harcèlements des Juifs. On les interpelle lorsqu'ils prennent un taxi. On les invective dans le métro. On cherche à les troubler dans leur lieu de vie pour qu'ils quittent notre pays. C'est cela, Monsieur SOREL, les résultats de l'antisémitisme et de l'antisionisme, aujourd'hui.

Pour ma part, je crois que la République doit rester implacable. A l'image de la fermeté du Ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, que je salue, il ne faut rien céder, que ce soit sur le plan moral ou sur le plan pénal.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour ce débat d'une intensité incontestable que nous venons d'avoir sur ce projet de délibération DASCO 86 qui, je le rappelle, est une subvention et la signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec le Mémorial de la Shoah portant sur le parcours éducatif d'histoire et de mémoire.

De fait, vous avez été amenés à l'exprimer, le rappeler s'il était utile dans cet hémicycle, le Mémorial de la Shoah est un acteur incontournable sur le plan éducatif et pédagogique, œuvrant pour la transmission, l'étude, et l'enseignement de l'histoire de la Shoah. Par sa vocation universaliste, il participe à la transmission de la mémoire de tous les génocides.

De fait, en 2017, une première convention avait été signée entre la Ville de Paris et le Mémorial de la Shoah pour une durée de trois ans. Elle a été renouvelée en 2020, puis en 2023. Pour rappel, ce partenariat comprend cinq volets : une sensibilisation des personnels de l'Éducation nationale, des équipes d'animation et des professeurs de la Ville de Paris ; l'organisation de visites guidées et commentées du Mémorial ; la création d'ateliers pédagogiques, et la participation à ces ateliers des jeunes âgés entre 8 et 14 ans au sein des écoles, collèges et centres de loisirs ou "in situ" au Mémorial ; la création ou la mise à disposition d'expositions pédagogiques itinérantes ; la visite de sites historiques, tels que le Camp de Drancy et la Gare de Bobigny.

De fait, le Mémorial de la Shoah développe une démarche à la fois ouverte, novatrice, gratuite, permettant des projets pédagogiques et éducatifs pour les jeunes de 8 à 14 ans, adaptés aussi bien pour le temps scolaire que pour le temps périscolaire.

Cela s'inscrit évidemment pleinement dans notre projet éducatif de territoire, notamment dans le cadre de l'accès à la culture, à la transmission de connaissances historiques et à la transmission des valeurs de la République. Sur l'année scolaire 2023-2024, plus de 5.600 jeunes ont ainsi participé à une action, soit 21 % de plus que l'objectif fixé par la convention, qui était de 4.600 : 102 classes de collège ; 121 classes élémentaires ; 18 groupes des centres de loisirs et du dispositif "Toutes et tous au collège" ; 1.200 élèves bénéficiant de visites d'expositions itinérantes.

Si j'ai souhaité consacrer la première partie de mon intervention à ce rappel, c'est parce que c'est l'objet du projet de délibération. Je ne voulais pas qu'on l'oublie, quitte à réduire, si j'ose dire, l'apport évidemment du Mémorial de la Shoah.

J'ai été attentif aux échanges qui ont eu lieu, au débat qu'a suscité ce projet de délibération. Je souhaiterais saluer tout particulièrement l'intervention de Mahor CHICHE, les collègues de l'opposition ne m'en voudront pas. J'y étais extrêmement sensible, parce qu'il a trouvé les mots justes et que justement, son intervention visait à nous rappeler le poids et le sens des mots.

Justement, au cœur du projet éducatif, il y a bien cette transmission et cette appréhension, dans un parcours scolaire et périscolaire, de ce qu'est le sens des mots et bien sûr, de l'utilisation des bons mots.

Merci beaucoup, Mahor CHICHE, pour ton intervention.

De ce fait, c'est rappeler tout le travail du Mémorial de la Shoah. Je souhaite saluer son président, Éric de ROTHCHILD, son vice-président, François HEILBRONN, et son extraordinaire directeur, Jacques FREDJ.

De fait, peut-être et pour conclure, il importe de rappeler ce qu'est à la fois ce centre de documentation à l'origine, qui s'est ouvert sur une dimension pédagogique, qui est évidemment au cœur de ce travail de transmission de la mémoire de la Shoah. Il convient également de rappeler que, lorsqu'il y a eu le parcours de la flamme olympique, à Paris, le 14 juillet dernier, il y a eu un passage par le Mémorial de la Shoah, où Léon PLACEK, survivant de la Shoah, et un jeune sportif, Kajali SUSSO, ont porté ensemble la flamme olympique en présence des ambassadeurs de la mémoire, ainsi que de jeunes de l'association sportive "Esport 18". Cela a été un moment extrêmement fort, extrêmement émouvant.

Également, tout au long de cette année 2024, cela a été le souvenir des victimes de la Shoah, des convois dont nous avons commémoré le 80e anniversaire. Pour avoir été présent au Mémorial de la Shoah, le 31 juillet dernier, pour la commémoration du 80e anniversaire du convoi 77, qui est le dernier convoi parti de Drancy le 31 juillet 1944, je peux vous dire l'intensité des témoignages des personnes présentes, familles et descendants des déportés juifs de ce dernier grand convoi parti de Paris trois semaines avant la Libération.

Je souhaitais vous dire, en faisant cette référence à deux événements récents, combien le Mémorial de la Shoah est pour nous, dans l'histoire de Paris où la part juive est si importante, historiquement et culturellement, un lieu de référence, et plus que jamais, un lieu que nous avons la fierté et la nécessité de soutenir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE, pour cette réponse à la hauteur du débat que nous avons eu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 86).

Je vous remercie.

2024 DASCO 90 - Caisse des écoles (12e). - Subvention d'investissement (309.196,67 euros) au titre de la restauration scolaire des collèges Germaine Tillion, Georges Courteline et de l'élémentaire 253 ter, avenue Daumesnil.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif aux travaux visant à atténuer les nuisances sonores à l'école.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 90. Il concerne la caisse des écoles du 12e arrondissement, une subvention d'investissement pour deux collèges et une école élémentaire.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM qui pourra présenter le vœu rattaché n° 72, déposé par son groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, les parents parisiens savent à quels points les enfants supportent au quotidien à l'école un environnement sonore parfois pénible.

Cette exposition au bruit peut engendrer des nuisances diverses, sur lesquelles alertent tous les médecins : hyperstimulation, fatigue accrue, difficultés d'apprentissage, stress, acouphènes. A titre d'exemple, le niveau de bruit peut atteindre jusqu'à 90 décibels dans une cantine scolaire, alors que selon le Code du travail, l'obligation de porter des protections auditives au travail est établie à 85 décibels, si ce niveau sonore se maintient en moyenne plus de huit heures par jour.

Pourtant, les bâtiments neufs, et notamment les établissements scolaires, doivent respecter les normes en vigueur en termes d'acoustique depuis l'arrêté du 25 avril 2023. Les travaux d'isolation et de rénovation ne sont toutefois pas toujours entrepris en ce qui concerne les bâtiments anciens qui constituent la majorité du parc scolaire parisien. Un effort doit être entrepris, d'autant qu'il ne demande pas un investissement financier excessif et que les marges d'économie sont très faciles à trouver ailleurs : mettre des cloisonnettes, des bouts en caoutchoucs sous les tables et les chaises des cantines, ajouter de faux plafonds dans les salles de classe qui absorbent le son, changer le revêtement au sol, agir sur l'épaisseur des cloisons et des portes. Les idées ne manquent pas.

Par contre, les budgets alloués aux travaux dans les écoles, eux, se réduisent comme peau de chagrin.

C'est pourquoi je demande, dans l'intérêt de nos enfants, que la Ville de Paris dresse un état des lieux et entreprenne des travaux pour atténuer les nuisances sonores à l'école et qu'elle rende systématique la pose de revêtements antibruit, en particulier dans les cantines scolaires.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Il y a une demande de parole de la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris et la mairie du 12e n'ont pas attendu ce vœu pour prendre en charge la question du confort acoustique dans les établissements scolaires et en particulier dans les réfectoires. Le temps du repas en milieu scolaire participe pleinement au développement de l'enfant. La pause méridienne doit constituer un moment de détente et de convivialité.

C'est pourquoi dans le 12e arrondissement, nous programmons chaque année des opérations d'amélioration du confort acoustique dans les réfectoires de nos établissements scolaires. Aujourd'hui, près de la moitié de nos écoles ont bénéficié de tels aménagements. Il y en a 42 et 7 collèges. Dès que cela est possible, nous profitons des travaux réalisés dans les réfectoires scolaires : mise en accessibilité, remise de peinture, pour intégrer la dimension relative au confort acoustique. C'est justement le cas de l'école élémentaire 253 Daumesnil, qui fait l'objet de ce projet de délibération. Je ne comprends donc pas ce vœu.

La pose de panneaux acoustiques est intégrée à l'opération de mise en accessibilité et de rénovation de ce réfectoire qui aura lieu en 2025. Nous poursuivons donc ces opérations avec pour objectif, à terme, d'équiper l'ensemble des réfectoires scolaires. Madame BADAT-KARAM, je vous invite donc formellement à venir déjeuner avec moi dans les cantines du 12e. Vous pourrez juger non seulement de l'acoustique, mais aussi des plateaux en inox et de plus de 84 % de produits "bio" et durables dans ces fameux plateaux.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup à Emmanuelle PIERRE-MARIE, la maire du 12e arrondissement, pour son intervention. Elle sait de quoi elle parle et je sais ce dont elle parle. C'est du concret.

Nous agissons déjà, évidemment et heureusement, en faveur d'une réduction du bruit dans les écoles et singulièrement dans les réfectoires. Je suis étonné de ce vœu du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", car les élus, notamment vous qui l'avez présenté, chère Samia BADAT-KARAM, ne pouvez l'ignorer. Les écoles étant des équipements de proximité, ces travaux sont programmés, avec et à l'initiative des mairies.

Une cinquantaine d'opérations ont été menées dans les écoles et collèges ces deux dernières années. D'autres sont à venir, comme dans les réfectoires des écoles élémentaires Delambre dans le 14e, Balard dans le 15e, porte Brancion dans le 15e ou de la maternelle Joseph de Maistre dans le 18e arrondissement.

Voilà pourquoi je vous demande, vous n'en serez pas étonnée, de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi, j'émettrais un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BADAT-KARAM, le vœu est-il maintenu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Le 16e n'étant pas concerné par ces travaux, je maintiens le vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le vœu est maintenu, c'est noté.

Il reçoit donc un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 72 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 72 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 90).

Je vous remercie.

2024 DASCO 99 - Subvention (62.000 euros) à l'association "Coup de Pouce", partenaire de la réussite à l'école pour l'année scolaire 2024-2025.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 99 : subvention à l'association "Coup de Pouce", partenaire de la réussite à l'école.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Vecteur d'égalité des chances, l'école est un pilier essentiel de la construction des destins individuels. Pour autant et malgré l'engagement quotidien des enseignants et des éducateurs, les inégalités scolaires persistent dans notre pays. Si l'on n'y prête pas garde, dès les premières années de scolarité, ces inégalités peuvent même s'installer durablement et conduisent, toutes les études le démontrent, au décrochage scolaire.

Notre système éducatif peine aujourd'hui à remplir sa fonction intégratrice et émancipatrice. C'est particulièrement vrai dans l'Académie de Paris, qui est, comme nous le savons tous ici, la plus ségréguée de France.

C'est aujourd'hui une évidence. Les inégalités scolaires sont corrélées aux inégalités sociales et culturelles. Ainsi, les enfants de C.P. issus de familles ayant une professionnalisation et une catégorie socioprofessionnelle basses, défavorisées, ont un score 16 % moins élevé en français et 9 % moins élevé en mathématique que les enfants dont la catégorie socioprofessionnelle est plus élevée.

Pour notre majorité municipale, il n'est pas acceptable que l'origine sociale d'un enfant puisse ainsi déterminer sa trajectoire de vie. La lutte pour l'égalité et contre le déterminisme social est au cœur de notre action et de notre combat politique. Nous nous battons sans relâche pour qu'il n'y ait pas de fatalité, ni de l'échec ni de la réussite. C'est précisément ce "crédito" qui est aussi au cœur de la raison d'être et de l'action de l'association "Coup de Pouce", qui œuvre à favoriser la réussite scolaire de chaque enfant, quel que soit son environnement familial et social.

Au cœur de leur mission : la prévention précoce du décrochage scolaire. Lors des premières années de scolarité en élémentaire, celles de l'acquisition des savoirs fondamentaux, celles aussi où se développe la confiance de l'enfant. Les clubs "Coup de Pouce" s'adressent à des élèves de C.P. en risque d'échec scolaire, en particulier dans les écoles élémentaires relevant de l'éducation prioritaire. Ils les accueillent en petit groupe pour les accompagner dans les apprentissages et leur faire retrouver le plaisir des mots, de la lecture et des mathématiques.

L'enquête réalisée auprès des participants à ce dispositif souligne les bénéfices apportés tant sur les compétences scolaires, qu'en termes de confiance en soi. Comme élu du 13e arrondissement en charge des questions éducatives, je peux témoigner du formidable travail que cette association réalise chaque année avec nos élèves.

Pour cette rentrée de 2024, ce sont 247 clubs financés, dont 12 clubs de lecture, d'écriture et de mathématiques, pour accompagner les élèves de C.E.1. Présents dans 130 écoles, ces clubs accompagnent ainsi plus de 1.200 élèves sur le chemin de la réussite scolaire.

Avec ce partenariat renouvelé, avec le soutien de la Ville de Paris, et la mobilisation de ses élus au premier rang duquel Patrick BLOCHE que je salue, la Ville de Paris fait un choix très fort, en faveur de l'égalité réelle.

Aussi, chers collègues, je vous invite à approuver à l'unanimité ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Là aussi, Emmanuel COBLENCE, avec beaucoup de conviction, a tout dit.

247 clubs mis en place à Paris avec pour objectif central l'égalité des chances, de fait, avec les élèves de C.P. concernés, à partir du moment où leur niveau scolaire a été identifié comme fragile.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 99.

Qui est pour ?

Contre

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 99).

2024 DASCO 102 - Caisse des écoles (13e). - Subvention d'investissement (195.807,50 euros) au titre du passage à l'électricité de trois cuisines scolaires

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 102 : subvention d'investissement à la caisse des écoles du 13e arrondissement, au titre du passage à l'électricité de trois cuisines scolaires.

La parole est à Emmanuel COBLENCE pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En fait, mon intervention va porter sur le projet de délibération DASCO 155 qui porte subvention exceptionnelle à la caisse des écoles du 13e arrondissement. J'associe d'ailleurs à mon intervention sur ce projet de délibération, Jérôme COUMET, qui est le président de la caisse des écoles du 13e arrondissement et qui souhaitait intervenir sur cette question de la subvention de la Ville à la caisse des écoles du 13e arrondissement.

Je voudrais tout d'abord souligner et saluer l'effort exceptionnel fait par la Ville de Paris en direction de nos caisses des écoles. Nous connaissons le contexte : inflation, augmentations salariales. Nous connaissons aussi les objectifs extrêmement ambitieux de la Ville en matière de place du "bio", de circuits courts, de gestion des déchets.

Ces efforts financiers et politiques y sont d'autant plus importants que la Ville fait le choix, chaque année, de ne pas répercuter la hausse des coûts sur les tarifs de cantine, ce qui aurait des conséquences absolument catastrophiques sur le pouvoir d'achat des familles parisiennes. Cela est évidemment à souligner.

Aujourd'hui, nous souhaitons, avec Jérôme COUMET, attirer l'attention sur une situation qui nous interpelle et qui concerne le montant global de la subvention à la caisse des écoles du 13^e arrondissement. La caisse des écoles du 13^e est l'une des plus importantes de la Capitale. Elle fait partie des trois plus grosses caisses des écoles de Paris, produisant plus de 2 millions de repas par an pour nos enfants. Cette mission d'ampleur nécessite évidemment des ressources très significatives, car il est de notre devoir de veiller à ce que chaque enfant bénéficie d'un service de qualité, quel que soit l'arrondissement.

En 2023, la caisse des écoles du 13^e a perçu une subvention de 8.924.000 euros, en 2024, une subvention de 10 millions d'euros environ. Ces chiffres sont bien sûr très importants. Ils sont malgré tout éloignés des montants perçus par les caisses des écoles dans d'autres arrondissements. Ces écarts sont préoccupants, d'autant plus que la caisse des écoles du 13^e se retrouve aujourd'hui dans une situation financière difficile, critique, au point de ne pas pouvoir honorer à temps certains paiements à ses fournisseurs.

Vous l'avez compris, cela interroge, fortement, le maire du 13^e arrondissement, et plus globalement les élus du 13^e arrondissement qui sont attachés au fait de proposer une offre toujours de très grande qualité aux familles du 13^e.

Nous ne doutons pas, bien sûr, que ces disparités seront rapidement corrigées. Nous savons, nous connaissons la mobilisation de Patrick BLOCHE sur ces engagements en faveur d'une restauration de grande qualité.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je ne sais pas qui est le plus ému par votre intervention, cher Emmanuel COBLENCÉ, si c'est Paul SIMONDON, qui préside notre séance, ou moi-même. De ce fait, je me permettrai de rappeler que de 2019 à 2024, les subventions versées par la Ville aux caisses des écoles ont augmenté, tenez-vous bien, de 60 %. En 2019, la subvention de la Ville pour toutes les caisses des écoles représentait 78,5 millions d'euros. En 2024, elle aura été de 125 millions d'euros.

Un certain nombre de caisses des écoles ont également fait appel à la Ville de Paris pour surmonter des difficultés, des difficultés de trésorerie, ou des imprévus. Nous avons été amenés, je remercie à nouveau Paul SIMONDON d'avoir accepté le vote régulier, avouons-le, de subventions exceptionnelles.

Je dis tout cela, parce qu'en termes de recettes, vous l'avez rappelé, Emmanuel COBLENCÉ, la Maire de Paris a souhaité que la tarification de la restauration scolaire, avec ces 10 tarifs de 1 à 10, ne soit pas modifiée. Le premier tarif, pour la tranche 1, est toujours à 13 centimes d'euros le repas. Vous comprenez que nous sommes dans cet exercice, qui amène à ce que la part des recettes venant des familles occupe, dans les recettes des caisses des écoles, une part maintenant très minoritaire par rapport à la subvention de la Ville de Paris.

Parallèlement et évidemment, nous souhaitons continuer à porter des objectifs ambitieux. Je pense notamment aux ambitions que nous portons avec Audrey PULVAR, au travers du Plan Alimentation durable. Cela a un coût, naturellement.

De ce fait, j'ai cru comprendre, à travers votre intervention, cher Emmanuel, que nous pourrions avoir fait des choix, préparé des choix discriminants entre caisses des écoles. J'ai cru comprendre que la caisse des écoles du 13^e pourrait être défavorisée par rapport à une autre caisse des écoles.

Me voilà donc alerté. Avec l'aide, précieuse d'ailleurs, de Cyril, grand spécialiste universel de la restauration scolaire, je vais veiller à ce que la caisse des écoles du 13^e arrondissement soit traitée au même titre que les seize autres caisses des écoles. J'y veillerai personnellement. Tout cela s'appelle le dialogue budgétaire. Il a lieu chaque année à pareille époque.

J'ai pris en compte votre intervention.

Je vous remercie.

En attendant de voter le projet de délibération DASCO 102 qui n'avait pas de rapport direct avec votre intervention, mais vous l'avez précisé, puisqu'il aurait dû être inscrit sur le projet DASCO 155.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2024, DASCO 102).

Je vous remercie.

2024 DASCO 139 - Collèges publics parisiens. - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94.905 euros).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 139 : collèges publics parisiens, modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes, maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération met en pratique la part variable du financement pédagogique des collèges. Cette part est attribuée par projet conçu par les collégiens et présenté à un jury de la Ville.

Ces appels à projets posent problème sur plusieurs points. Tout d'abord, ils introduisent le principe que le fonctionnement d'un service public ne repose pas sur des fonctionnements récurrents, mais sur des financements qui relèvent du projet.

Ils introduisent aussi la territorialisation des politiques éducatives, puisque la DASCO fixe le cahier des charges, les priorités, les modalités de candidatures et juge donc des contenus pédagogiques des projets.

Par ailleurs, plusieurs projets concurrents vont émerger au sein d'un même collège, alors qu'il n'y aura qu'un financement par projet lauréat. Nous le savons donc : de nombreux projets ne seront pas reçus, et potentiellement, de nombreux élèves seront donc déçus.

Évidemment, cette logique de projet, de jury, formate les élèves à l'esprit très managérial, très compétitif, ce sont les termes à la mode, bien loin des objectifs d'émancipation de l'école publique.

Le projet de délibération laisse d'ailleurs entendre qu'il faut cette mise en concurrence pour impliquer les jeunes, ce qui est un biais "a minima", en étant gentil, tout à fait contestable. Je pense qu'il y a plusieurs façons d'impliquer les jeunes sans les mettre en concurrence, du moins, quand on les respecte.

Il y a fort à parier que les élèves qui présenteront ces projets sont ceux qui ont déjà les codes de l'exercice, et pas ceux qui auraient besoin de bénéficier de projets financés. Cela s'apprend de monter un projet. Cela risque de prendre un temps de travail considérable aux enseignants, en leur demandant de monter et de justifier des projets, plutôt que d'avoir le temps et la liberté pédagogique pour enseigner et se former.

De plus, mettre en œuvre un tel projet de délibération dans le contexte de mise en œuvre du Pacte Enseignants déplaît fortement aux enseignants qui le voient comme une incitation supplémentaire à signer une sorte de pacte parisien.

Dans cette perspective, nous voterons contre ce projet de délibération, et resterons vigilants, évidemment, dans les prochains débats, à l'avenir, sur les projets d'action éducative et leur niveau de financement.

Nous savons que les enseignants sont malmenés aujourd'hui par des politiques qui mettent à mal la fonction d'enseignant. Nous savons que BLANQUER a maltraité la communauté éducative en passant ses réformes contre l'avis de la communauté éducative. Nous savons que Gabriel ATTAL a appliqué avant l'heure "le comité la hache" en supprimant massivement des postes d'enseignants. Nous savons que Mme OUDÉA-CASTÉRA, partie trop vite malheureusement, a méprisé largement les enseignants. Nous savons que les différents Ministres qui se sont succédés ont mis à mal l'Éducation nationale.

Nous le disons et nous le répétons : les enseignants ont besoin qu'on les respecte et ont besoin d'un service public qui reste un service public national, et certainement pas un service public municipal. Dans le respect dû à l'éducation, il y a ce cadre qui est le service public. Ce cadre implique plusieurs contraintes, et notamment des financements dits récurrents. Je sais que des financements récurrents, cela fait peur à la droite de cet hémicycle. Des fonctionnaires qui travaillent sans avoir à demander de l'argent pour fonctionner, cela fait peur à certains.

Je pense, à l'inverse, sans aller jusqu'à prendre l'exemple de la recherche, que les financements récurrents garantissent la liberté d'exercice du métier. C'est précisément parce que nous avons ce statut de fonctionnaires, parce que nous avons des financements récurrents, que nous pouvons déployer une éducation qui vise à l'émancipation et pas uniquement à plaire aux uns et aux autres.

Avec cette nouvelle usine à gaz que présente la Mairie de Paris, les enseignants, en plus de leurs multiples tâches, vont maintenant devoir remplir de nouveaux papiers, de nouveaux dossiers d'inscription, de demandes, un énième formulaire. Je pense qu'aujourd'hui, vu la difficulté du métier d'enseignants, ce n'est clairement pas un service que la Ville de Paris rend à tous ces enseignants qui font fonctionner, au jour le jour et d'une belle manière, cette Éducation nationale qui tient encore, quand bien même elle est pressurée, quand bien même elle est mise sous

pression de la part de ces divers gouvernements de droite. Il n'empêche que cette Éducation nationale tient la route. Je pense que c'est un très mauvais service que nous leur rendons.

Non seulement nous voterons contre ce projet de délibération, mais nous vous appelons, si vous avez envie de discuter sur ce sujet, à ouvrir une discussion sérieuse et à retirer ces projets à l'avenir.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Nous avons eu exactement le même échange, l'année dernière, puisque c'est le même projet de délibération. Je vous avais écouté, Jean-Noël AQUA, avec beaucoup d'attention. Je vous réécoute à nouveau cette année avec la même attention et je n'ai absolument rien compris à l'argumentation que vous avez développée. Je pense que vous faites un contresens.

Non, il n'est pas tard.

On en a déjà parlé l'année dernière, on en reparle cette année. En conseil du 11^e arrondissement, j'ai eu ce même échange avec Bénédicte. L'argumentation que tu développes n'a rien à voir avec le contenu du projet de délibération. On part sur une vision un peu fantasmée d'une sollicitation supplémentaire en direction des enseignants. En conseil du 11^e arrondissement, on m'a même sorti le fait qu'à travers ces projets, on voudrait développer une culture managériale.

Ce projet de délibération est néanmoins au cœur de notre projet éducatif de territoire, basé sur l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves. On veut donner à tous les élèves la même chance de formation pour l'élaboration d'un projet, quel que soit l'établissement scolaire dans lequel il se trouve, et tout particulièrement pour celles et ceux qui se trouvent en éducation prioritaire.

Parce qu'élaborer un projet, cela s'apprend. A travers ce projet de délibération et c'est une initiative de la Maire de Paris, nous souhaitons, justement durant cette période passée au collège, donner à des élèves qui, pour des raisons que nous savons, sont loin de ce que peut être l'élaboration d'un projet, les mêmes chances que tous les autres élèves.

C'est la raison pour laquelle je ne comprends pas l'argumentation que vous développez. La supposée surcharge de travail supplémentaire pour les enseignants ne correspond pas à la réalité de ce que nous avons vécu, tout au long de cette année. En effet, je le répète : ce projet de délibération avait déjà été déposé l'année dernière.

Je rappelle également que c'est une dotation complémentaire à la dotation forfaitaire versée aux collèges par notre collectivité. On s'inscrit donc pleinement dans le projet éducatif de territoire. Sachez qu'en 2024, 99 projets ont été conçus par les collégiens, et ont été, de ce fait, proposés et validés. 76 d'entre eux ont réellement été menés à bien par les jeunes sur l'année scolaire 2023-2024.

Comme toujours, on ne parle bien d'une chose qu'à partir du moment où on la vit. En l'occurrence, ces projets sont sélectionnés par des jurys comprenant à la fois des élus et bien sûr des professionnels de l'éducation. Tous les élus qui ont participé aux jurys ont ainsi été impressionnés par la qualité des présentations et l'engagement des collégiens, quelle que soit, comme on dit, la "réputation" du collège concerné. Je mets cela avec beaucoup de guillemets.

Ce dispositif a une vocation pédagogique en lui-même. Nous avons lancé l'appel à projets pour cette année. J'invite vraiment tous les élus de cet hémicycle qui le souhaitent et bien sûr, tous les élus d'arrondissements qui le souhaitent, à intégrer l'un des jurys qui auditionneront les élèves, début février.

Je ne vois pas quelle raison nous amènerait à ne pas voter ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 139).

Je vous remercie.

2024 DASCO 140 - Subvention (99.680 euros) et convention avec l'association "Eloquentia" pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole auprès des collégiens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 140 : subvention pour 99.680 euros et convention avec l'association "Eloquentia" pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole auprès des collégiens.

La parole est à M. Mahor CHICHE pour cinq minutes, maximum.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Madame la Maire, chère Olivia.

Mes chers collègues, le film d'Yvan ATTAL, "Le Brio", qui met en scène Daniel AUTEUIL et Camélia JORDANA, montre comment un concours d'éloquence peut transformer une vie, voire plusieurs.

Maîtriser le français et ses subtilités, maîtriser l'art oratoire, apprendre aux jeunes à prendre la parole, à s'exprimer, à s'écouter, pour mieux se comprendre et s'accepter, c'est tout l'objet de ce projet de délibération qui vise à reconduire le partenariat entre la Ville de Paris et l'association "Eloquentia".

Cette association, créée en 2019, développe un programme éducatif qui forme des jeunes de 11 à 14 ans, prioritairement des 4e et 3e à la prise de parole en public, au travers d'ateliers d'éloquence. Si tous les collèges publics parisiens sont concernés, une priorité est donnée aux établissements R.E.P. et R.E.P.+, ainsi qu'à deux centres d'accueil pour les collégiens temporairement exclus.

Sur l'année 2023-2024, 1.200 collégiens ont ainsi pu bénéficier de ces ateliers encadrés par des comédiens, des avocats, des experts, afin de s'approprier les techniques d'excellence. Savoir prendre la parole est une compétence essentielle pour ces jeunes, parfois en difficulté. Cet apprentissage va renforcer leur estime de soi et les aider à reprendre confiance. Le programme développé par "Eloquentia" va leur permettre d'apprendre à exprimer leur idée, les défendre, instaurer un dialogue, travailler en équipe.

Le dialogue, c'est la capacité à écouter la parole des autres pour pouvoir y apporter son opinion. C'est l'échange des points de vue qui va permettre de développer l'esprit critique et de déconstruire les préjugés. Le dialogue aujourd'hui, c'est ce qui permet de dépasser ses propres certitudes ou "a priori", d'échapper au sectarisme, ou au complotisme. A l'heure des réseaux sociaux et des "fake news", de fausses nouvelles, apprendre aux jeunes à écouter, à échanger, est essentiel pour les aider à devenir des citoyens responsables et éclairés.

Ce partenariat s'inscrit donc clairement dans les objectifs du Plan Ambition Collèges, porté par notre majorité municipale. Il permet de promouvoir et de transmettre les valeurs de la République en favorisant l'expression et le développement de l'esprit critique des jeunes Parisiennes et Parisiens. Ce partenariat, au fil des années, a largement fait ses preuves. En mairie, nous les avons régulièrement accueillis.

Aussi, je vous invite, mes chers collègues, à approuver largement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Ce projet de délibération, comme vient de le dire excellemment Mahor CHICHE, permet de continuer l'action d'"Eloquentia" auprès des collégiens pour leur permettre une meilleure maîtrise de leurs capacités orales.

Depuis 2019, l'association "Eloquentia" et la Ville de Paris développent un programme destiné aux collégiens dans le cadre des objectifs du P.E.D.T. En 2023-2024, 104 parcours ont été réalisés au profit de 1.200 jeunes. Dans la continuité des actions menées en 2023-2024, l'association proposera différents ateliers visant à développer l'expression scénique, la structuration du discours, l'écriture à travers le slam, la poésie, le rap et les "stand-ups", le contrôle de la voix et de la respiration, ainsi que des temps de restitution intercollèges et des formations à destination des agents éducatifs du dispositif "Actions collégiens".

On ne saurait, de fait, trop souligner l'importance de l'éloquence pour donner de la confiance en soi. L'éloquence est souvent vue comme un don à la différence de la rhétorique, fruit d'une étude ou d'un art. Ce don doit néanmoins pouvoir s'acquérir. Éloquence et rhétorique sont en fait deux sœurs. L'éloquence donne du souffle et rajoute un voile d'élégance à la rhétorique, qui peut verser dans la pure logique.

Quoi qu'il en soit, la recherche de l'argumentation juste et percutante est une quête sans fin. C'est d'ailleurs la nôtre ici, dans cet hémicycle même, et c'est le goût de cette recherche que nous souhaitons faire partager aux collégiens et aux collégiennes.

Je vous invite évidemment à adopter ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2024, DASCO 140).

Je vous remercie.

2024 DFPE 108 - Subventions (417.986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à convention pour la gestion de 10 lieux d'accueil enfants-parents à Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 108 : subventions à cinq associations, conventions et avenants à convention pour la gestion de dix lieux d'accueil enfants-parents à Paris.

La parole est à Mme Maya AKKARI pour cinq minutes.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Être parent, c'est une aventure, et être parent dans une grande ville, bien souvent loin de ses proches, intensifie cette aventure et accentue le sentiment de devoir être seul sur tous les fronts, sans toujours avoir toutes les clés.

Être parent à Paris sans avoir ses parents ni ses frères et sœurs, ou encore un ami d'enfance à proximité, c'est avoir la boule au ventre lorsque l'on va accoucher du second, sans savoir à qui confier le premier, si on perd les eaux au milieu de la nuit.

C'est ne pas pouvoir souffler, même pas une demi-journée, car personne, dans l'entourage, ne peut garder vos enfants, même deux petites heures. C'est ne pas savoir vers qui se tourner lorsque votre enfant fait des bêtises. C'est un manque de repère et une rupture dans les chaînes éducatives.

C'est pourquoi la Ville de Paris s'est engagée de longue date dans une politique active d'accompagnements des familles et de soutien à la parentalité, notamment auprès des familles les plus isolées. Je ne pense pas là qu'aux mamans ou papas "solos", mais aussi aux familles déracinées, qui vivent dans une ville dans laquelle elles n'ont pas elles-mêmes grandi et dans laquelle elles ont peu de relais.

C'est notamment le cas avec le développement des L.A.E.P., lieux d'accueil enfants-parents, lieux que nous développons avec la Ville de Paris, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales. Ces lieux sont des espaces ludiques dans lesquels les familles avec enfants de 0 à 6 ans sont accueillies par des professionnels de la petite enfance ou des psychologues.

Ce sont des lieux d'écoute, de parole, de conseil pour les parents. Ce sont des espaces de socialisation, tant pour les enfants que pour les parents, des espaces parfois essentiels pour de nombreuses familles. On peut y venir sans rendez-vous quand on en ressent le besoin. Ces L.A.E.P. sont devenus des maillons essentiels des dispositifs de soutien à la parentalité proposés par la Ville. Parce que se saisir des ressources offertes est parfois compliqué, en particulier pour les familles les plus éloignées, les plus en difficulté, la Ville de Paris a initié une démarche d'"aller vers", et soutient depuis 2018 des L.A.E.P. itinérants et hors les murs. C'est tout l'objet de ce projet de délibération qui propose de soutenir cinq associations gérant dix lieux d'accueil enfants-parents.

Parmi ces beaux projets, citons par exemple l'association "Œuvre de secours aux enfants", pour le L.A.E.P. la Maison des Sources, située dans le 20e, cher Éric PLIEZ. Ce L.A.E.P. a mis en place depuis plusieurs années un partenariat avec le Samu social pour toucher les familles les plus démunies. Cette même association gère également un L.A.E.P. mobile qui intervient au sein d'un hôtel social et de centres d'hébergement d'urgence. Je m'en voudrais de ne pas citer l'association "Le petit nez" qui intervient avec un L.A.E.P. itinérant situé dans quatre lieux du 18e, dont un espace Solidarité, Insertion, une crèche, et un centre d'hébergement d'urgence.

Mes chers collègues, la Ville de Paris apporte une attention particulière aux familles, quelle que soit leur histoire, et à leur bien-être, également. Elle construit et rénove des écoles, crée de nouveaux espaces verts, des bibliothèques, des équipements sportifs. Elle finance des ateliers périscolaires, des centres de loisirs, des départs en vacances, des ateliers culturels de qualité, des espaces de vie sociale, ou encore pour des L.A.E.P., comme cela vous est proposé à l'occasion de ce projet de délibération, pour lequel je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE pour cinq minutes, maximum.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Les lieux d'accueil enfants-parents, les L.A.E.P., sont des lieux privilégiés, au caractère d'aide à la socialisation des jeunes enfants de moins de 6 ans et d'accompagnement à la parentalité.

Lieux de ressources gratuits, anonymes, et d'échanges entre parents et avec des professionnels formés à l'écoute, ils ont certainement trouvé leur essor à la suite de la longue période de la crise sanitaire. De plus en plus fréquentés, ils deviennent indispensables pour de nombreuses familles, accueillies dans un cadre bienveillant et chaleureux. Ils deviennent indispensables pour prévenir ou rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, notamment les familles monoparentales. J'ajouterai que la fréquentation de certains L.A.E.P. est facilitée par leur ouverture le week-end et en soirée.

Ainsi, mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris!", engagé auprès des familles parisiennes, votera en faveur des subventions destinées aux cinq L.A.E.P. associatifs concernés par ce projet de délibération et vous demande, Madame la Maire, de poursuivre vos efforts pour développer ces établissements.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci à Maya AKKARI et à Sandra BOËLLE de s'être inscrites sur ce projet de délibération, qui permet effectivement de mettre en lumière les 21 associations, portant des lieux d'accueil enfants-parents, dit "L.A.E.P." dans une trentaine de sites différents.

Comme vous le savez, depuis 2018, se développent, et on développe, des L.A.E.P. itinérants et des L.A.E.P. hors les murs afin d'aller au-devant de certains publics. Dans chacun des cinq projets présentés dans ce projet de délibération, il est répondu aux besoins des publics ne connaissant pas les ressources de leur quartier et en étant souvent éloignés, que ce soit le L.A.E.P. itinérant sur le 18e, porté par "Le petit nez", le L.A.E.P. hors les murs du "Centre d'action sociale protestant", le L.A.E.P. hors les murs de "L'œuvre de secours aux enfants", le L.A.E.P. itinérant de "Crescendo", ou le L.A.E.P. "Le parc avec un toit" dans le 5e arrondissement.

Merci de votre soutien. Évidemment, on continue. On amplifie ce soutien.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2024, DFPE 108).

Je vous remercie.

2024 DFPE 117 - Subventions (173.000 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e et 11e.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 117 : subventions et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives des écoles et collèges situés dans les 10e et 11e arrondissements.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS pour cinq minutes, maximum.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, depuis plusieurs années, les parents prennent la place qui leur revient dans le système éducatif. C'est un rôle essentiel, car la relation école-famille est un élément important de la réussite scolaire. Toutes les familles ne sont pas égales devant l'école, son fonctionnement, ses règles parfois implicites. Il est de notre devoir d'agir pour combler ces inégalités. Cette lutte contre les inégalités sociales et scolaires est au cœur des politiques que mène notre majorité depuis de nombreuses années. Cela restera notre cheval de bataille. Pour que l'école soit celle de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée entre l'école et les parents constitue donc un enjeu majeur.

C'est tout l'objet de ce projet de délibération qui vise à soutenir des projets associatifs, favorisant le resserrement des liens entre les familles et les équipes éducatives des écoles et des collèges. Il permet aux parents d'avoir une meilleure compréhension de la vie scolaire et périscolaire. Or, la participation des parents à la vie de l'école et l'amélioration des relations avec les enseignants passent impérativement par cette compréhension du système scolaire. Il permet également aux parents de rencontrer plus facilement les enseignants et chefs d'établissement et de contribuer aux projets éducatifs.

Les associations que ce projet de délibération nous propose de soutenir aujourd'hui œuvrent, pour la plupart d'entre elles, dans les quartiers populaires, là où ce combat contre les inégalités est le plus nécessaire. Je ne vais pas toutes vous les citer. Madame la présidente de séance nous a parlé de 20 associations. Il me semble toutefois important d'en évoquer quelques-unes pour illustrer tout l'enjeu de ce projet de délibération.

Je pourrais évoquer l'"A.F.E.V.", qui œuvre dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire dans les 11e et 18e arrondissements pour favoriser des projets collectifs avec les parents et les enfants de l'école.

Toutefois, je veux surtout vous parler de l'association "Le Picoulet" qui propose, pour la quatrième année, un partenariat avec le collège Lucie et Raymond Aubrac. C'est une association qui fait un travail formidable en proposant de nombreuses actions : "forum" de rentrée pour les parents des 6e et 5e, rencontres "Café des parents", rendez-vous autour de la nutrition et de l'équilibre alimentaire et enfin, organisation de la fête du collège avec les parents d'élèves et les acteurs associatifs du quartier. C'est justement, car elle fait un travail formidable, que les moyens qui lui sont alloués par l'Etat diminuent considérablement. Une perte de 50.000 euros a été annoncée en juillet de cette année aboutissant à la suppression de deux emplois aidés.

Ces salariés, ces deux emplois aidés, sont occupés par des salariés qui sont salariés de l'association depuis six ans. Ils assurent des missions à destination de toutes les populations du territoire, sans distinction. Ils accueillent physiquement et accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives, leurs recherches d'emploi, l'accès aux vacances et aux services à destination des familles parisiennes. Ils organisent des ateliers de formation numérique. Ils permettent l'accès aux outils numériques et à leur maîtrise. Ces décisions gouvernementales sont prises dans une logique uniquement budgétaire, en contradiction avec les besoins du territoire Belleville, Fontaine-au-Roi, notamment reconnus par l'Etat, lui-même, qui s'y était engagé dans le contrat de ville 2024-2030. Cherchez l'erreur.

Conséquence : une diminution des permanences hebdomadaires d'accès libre à l'espace public numérique ; la suppression des accueils individuels pour les démarches numériques, la création de C.V., ou de lettres de motivation ; l'arrêt d'ateliers numériques pour des structures de territoire comme le Palais de la Femme ; la diminution des permanences d'écrivains publics et de permanences d'accès aux droits ; l'arrêt des animations "rue aux enfants" ; la diminution de propositions d'activité de loisirs, de sorties culturelles à destination des familles, les mercredis et pendant les vacances ; l'arrêt des permanences point Info-Vacances et la suppression du "collectif Familles".

Toutes les actions que je viens de citer sont proposées par ces associations. Ces associations mènent une action essentielle dans les quartiers populaires en particulier, et sont des partenaires importants dans la lutte contre les inégalités sociales et scolaires, ce qui doit tous nous rassembler.

Je vous invite à adopter largement ce projet de délibération. Pour ceux qui auraient l'oreille du Gouvernement actuel, je vous invite à l'inciter à revenir sur ses économies de bout de chandelle qui mettent en difficulté des familles, des quartiers. C'est vraiment lamentable.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne donc la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame Olivia POLSKI.

Je remercie beaucoup Dominique KIELEMOËS de s'être inscrite sur ce projet de délibération. Elle en a très bien parlé, notamment en évoquant le désengagement funeste de l'Etat.

Effectivement, ce projet de délibération, avec ses conventions avec 20 associations dans plusieurs arrondissements parisiens, vise tout simplement à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives, à la fois des écoles et des collèges. Il y a deux dispositifs renforcés, dont "Super Paris Collèges Familles". Plus d'une soixantaine d'écoles maternelles, primaires et un collège bénéficient d'action Parentalité et onze arrondissements sont concernés.

C'est vraiment un très beau projet de délibération, qui traduit vraiment le souci que nous avons de resserrer le lien entre les familles et l'école.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 117.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2024, DFPE 117).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif au classement en R.E.P. + des écoles des portes du 20e.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 73 est relatif au classement en R.E.P.+ des écoles des portes du 20e.

La parole est à M. le Maire, Éric PLIEZ, pour deux minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité en conseil du 20e arrondissement. Il relaie la demande de parents d'élèves et d'enseignants des écoles Mouraud, Eugène Reisz, Maryse Hilsz, Alquier Debrousse, Anne Sylvestre et aussi du collège Jean Perrin, tous situés porte de Montreuil et porte de Bagnolet, qui demandent un classement en R.E.P.+ de ces établissements.

L'indice de position sociale, l'I.P.S., de ces quartiers est l'un des plus faibles de Paris avec une surreprésentation des familles monoparentales, un taux de chômage élevé, des difficultés d'apprentissage et un taux d'accès au bac supérieur à la moyenne parisienne. Or, le classement en R.E.P.+ permet de dégager des moyens supplémentaires pour des initiatives pédagogiques pluridisciplinaires, un suivi renforcé des élèves en difficulté et un accompagnement des parents des quartiers.

Dans le 20e arrondissement, je rappelle que 18 classes ont été fermées en 2024 sur décision du Gouvernement, malgré les mobilisations de la communauté éducative et l'opposition de la majorité municipale. Cette politique frappe directement les quartiers populaires, puisque 75 % de ces fermetures concernent des établissements en R.E.P.

Ce vœu demande donc au Gouvernement un reclassement en R.E.P.+ des écoles situées dans les quartiers des portes de Montreuil et de Bagnolet, ainsi que le collège Jean Perrin, avec des moyens supplémentaires dédiés à ces écoles dès la rentrée prochaine, mais également un moratoire sur les fermetures de classes et les suppressions de postes, en particulier dans l'ensemble des quartiers prioritaires.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame Olivia POLSKI.

Merci à Éric PLIEZ pour la présentation de ce vœu commun aux trois groupes de la majorité municipale, et voté évidemment par le conseil du 20e arrondissement.

Nous avons porté ensemble, avec succès, la demande de moyens R.E.P. pour la nouvelle école Anne Sylvestre, ouverte en cette rentrée 2024. Cette demande portée en C.D.E.N., puis auprès de la D.A.S.E.N. a permis l'ouverture de l'école avec des moyens humains supplémentaires. De fait, l'étude du classement officiel en R.E.P.+ des établissements de ce quartier serait, à ce titre, une étape supplémentaire.

Je donne donc un avis favorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une explication de vote de Mme KERBOUA pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, chers collègues, ce vœu démontre les impasses de votre politique du logement réaffirmé dans le P.L.U. dont nous avons débattu ce matin.

Le classement en R.E.P.+ pourrait permettre aux écoles situées dans les quartiers des portes de Montreuil et de Bagnolet, ainsi qu'au collège Jean Perrin, de disposer de moyens pédagogiques et budgétaires supplémentaires. Dans l'absolu, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris", n'y voit rien à redire, mais de quoi ce classement en R.E.P.+ est-il le nom ? Il est le nom de votre politique de ghettoïsation à marche forcée.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est une explication de vote, s'il vous plaît, Madame. Il faut faire plus court.

Mme Farida KERBOUA. - Lorsque vous refusez de rééquilibrer le taux de logements sociaux par rapport aux logements à loyer intermédiaire ou privés dans des arrondissements comme le 20e qui en comptent déjà plus de 50 %, vous concentrez les difficultés sociales au détriment des habitants de ces quartiers que vous assignez à résidence. Vous accentuez l'exode des familles qui quittent Paris en raison de vos politiques urbaines. 12.200 personnes partent en moyenne, chaque année.

Pourtant, d'autres choix sont possibles. Nous souhaitons par exemple que, dans les zones où les logements sociaux dépassent 50 %, 20 % d'entre eux soient dédiés à l'accession sociale à la propriété. C'est cela une vraie mixité sociale qui permet l'intégration et l'égalité des chances, et si elle était mise en œuvre, les arrondissements du Nord de Paris et leurs écoles ne s'en porteraient que mieux.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'agissant de votre explication de vote, que votez-vous ? Quelle est votre position, votre explication de vote ?

Mme Farida KERBOUA. - Abstention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 des groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 186).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif à la cité scolaire Paul Valéry.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 74 relatif à la cité scolaire Paul Valéry.

La parole est à Mme la Maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour deux minutes, maximum.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce vœu s'inscrit dans la continuité de notre souhait d'encourager une vraie cohérence des politiques publiques de développement de la cité scolaire Paul Valéry dans le 12e au profit des lycéennes et des lycéens, des collégiennes et des collégiens, ainsi que des membres de la communauté éducative et des habitantes et habitants du 12e.

Il nous permet de réaffirmer, à l'issue d'une visite de chantier opérée en octobre, notre volonté que cette réhabilitation ambitieuse puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles pour chacune et chacun, mais aussi pour les membres de la communauté éducative. Le chantier a débuté à l'été 2022 par une première phase sur le bâtiment du lycée et celui de la restauration scolaire, et a entamé sa deuxième phase sur la partie Collège dès la rentrée 2024.

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger autour des inquiétudes quant à l'organisation et la bonne tenue du chantier, dès 2022, sur la partie Collège à l'occasion du CoPil ou d'échanger des courriers avec la Région. Or, ce que nous avons constaté sur place, lors de cette visite, ne permet pas d'assurer les conditions d'enseignement et d'apprentissage sereines et sécurisées. Sans entrer dans les détails, les désagréments liés au bruit, à la poussière, ainsi que les conditions d'accueil des collégiens et des collégiennes, ou encore les conditions des temps de récréation, doivent pouvoir être améliorés dans les plus brefs délais.

Nous demandons dans le corps de ce vœu un certain nombre d'ajustements qui ne semblent ni aberrants ni inatteignables pour le bien-être des élèves et des équipes pédagogiques. Nous demandons également à ce que les visites de chantier en présence de la communauté éducative, et non pas le mercredi après-midi, soient systématisées avec une présence renforcée de la DASCO jusqu'à la fin des travaux sur la partie Collège afin de permettre un suivi étroit de la Ville de Paris sur un champ qui relève de sa compétence.

Ce vœu rappelle enfin l'importance que les programmes complémentaires envisagés, je parle du campus dédié à l'intelligence artificielle, continuent d'être traités conjointement avec la Ville de Paris et la mairie du 12e. Nous n'avons plus de nouvelles concernant le calendrier et le déroulé de cette opération depuis le printemps dernier, alors même que la Région s'était engagée sur notre demande.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame la maire, vous avez dépassé les deux minutes.

Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE pour deux minutes, maximum.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Rassurez-vous, je respecterai ces deux minutes.

Depuis l'inauguration de la partie rénovée du lycée de la cité mixte régionale Paul Valéry, nous y étions, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, nous avons fait l'objet de beaucoup d'interpellations de la part des enseignants, des collégiens, mais également d'élèves de C.P.G.E. se plaignant de diverses nuisances dues aux travaux.

Ayant rencontré récemment le vice-président de la Région, James CHÉRON, je lui en ai fait part. Je lui ai d'ailleurs dit qu'un vœu en ce sens serait présenté à la séance du Conseil de Paris. De ce fait, James CHÉRON m'a dit que les correctifs allaient être pris en compte, conformément aux engagements pris par la Région sur la gestion du chantier. Je sais qu'une visite de chantier est prévue le 11 décembre prochain avec la mairie du 12e, peut-être vous-même, Madame la maire, je sais votre engagement sur le terrain, ainsi que la DASCO, pour vérifier que les correctifs sont effectifs, pour que les élèves de Paul Valéry puissent étudier dans de bonnes conditions, et évidemment, pour que les enseignants puissent enseigner dans de bonnes conditions.

J'émet donc un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous avons donc deux explications de vote, l'une de M. Franck MARGAIN pour le groupe Changer Paris et l'autre de M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

La parole est à M. Franck MARGAIN pour deux minutes, maximum.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'explications de vote. L'idée est donc que l'on sache ce que vous allez voter assez rapidement, si c'est possible.

Merci.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Vous allez savoir très rapidement que nous voterons contre ce vœu et je tiens à m'associer avec Valérie MONTANDON sur une remise dans la réalité de ce projet de Paul Valéry.

Je tiens tout d'abord à saluer les efforts d'engagement collectif des différentes parties prenantes dans le projet de rénovation de la cité Paul Valéry. C'est une enveloppe quand même de 89 millions 85 qui reflète une ambition portée pour un établissement à la fois exemplaire sur le plan environnemental et ouvert sur son quartier.

La Région Ile-de-France a pris plusieurs mesures pour répondre aux problèmes soulevés pendant les travaux. Concernant les locaux provisoires, les infiltrations d'eau et les portes cassées seront réparées dans le cadre de la maintenance courante. Pour les espaces extérieurs, bien que réduits en raison des travaux, la Région a conservé le préau installé l'année précédente et étudie l'extension d'espaces couverts. Des travaux ont également été réalisés pour sécuriser l'escalier provisoire afin de répondre au manque de personnel. La Région a renforcé les équipes avec cinq agents supplémentaires, trois cuisiniers, deux agents d'entretien général, ainsi que cinq intérimaires.

Sur le plan numérique, des formations ont été dispensées.

Concernant le tiers-lieu, il est essentiel de clarifier certains points soulevés par votre vœu. Comme spécifié dans les documents officiels, la convention opérationnelle entre la Région Ile-de-France et la Mairie de Paris se limite à la C.M.R. Le projet de tiers-lieu repose, quant à lui, exclusivement sur un foncier régional, et son financement relève de la seule Région. Cela dit, nous partageons tous une vision cohérente et intégrée où la C.M.R. et le tiers-lieu participent à ce projet global structurant pour le 12e. Nous vous avons consulté et informé jusqu'à présent et continuerons à le faire.

La Mairie reste un acteur particulièrement important pour ce projet à titre de voisinage de la C.M.R. et du respect de la réglementation locale et notamment du P.L.U. bioclimatique.

Dans votre vœu et votre attitude, vous semblez juste faire le projet à la place de la Région, et cela n'est pas possible.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est fini, s'il vous plaît. C'étaient deux minutes, maximum. J'ai demandé à Madame la maire, elle-même, de respecter son temps de parole. Je vous demande aussi de le respecter.

M. Franck MARGAIN. - Ai-je passé mon temps ? Excusez-moi.

Je voudrais remercier M. Patrick BLOCHE.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, mais vous savez comme moi que l'on a quand même des perspectives de Conseil de Paris jusqu'à lundi 21 heures. S'il vous plaît, respectons nos temps de parole parce que, sinon, ce n'est pas lundi, c'est mardi que l'on terminera. Merci.

Demain, on reconvoque mardi, tel que l'on est parti.

Maintenant, la parole est à Jean-Noël AQUA. Je compte sur vous, s'il vous plaît, pour faire une explication de vote. Présentement, on a des explications de vote qui se transforment en intervention sur les projets de délibération. Je vous demande vraiment d'essayer de garder le sens de ce qu'est une explication de vote.

Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

La restructuration de la cité scolaire Paul Valéry n'est pas satisfaisante. Nous sommes particulièrement critiques de ce projet de la Région d'installer un tiers-lieu dédié à l'intelligence artificielle, non pas sur le projet sur l'intelligence artificielle, mais compte tenu du montage, avec la présence notamment de "start-ups", présentées, je cite : "à l'image de la "Silicon Valley" américaine qui regroupe en un lieu les talents, les entreprises et les établissements de recherche et d'innovation".

En réalité, cela nous paraît être une coquille vide qui sacrifie une partie des espaces pédagogiques de l'établissement scolaire au détriment des élèves et des équipes éducatives. Par exemple, le réfectoire qui aurait pu accueillir un internat ou une salle polyvalente sera réservé à un incubateur d'entreprises. La demande de couverture du T.E.P. a été balayée. Pire encore, les professeurs et les élèves ne pourront plus, désormais, pratiquer l'E.P.S.

dans la cour du collège qui perdra de son volume actuel. Comme à son habitude, la droite régionale, à l'initiative de ce projet, ne prend pas en compte les besoins éducatifs et n'associe pas les acteurs de la communauté éducative.

Depuis la rentrée 2024, les travaux ne se passent pas dans les meilleures conditions et nous partageons le constat qui est fait dans ce vœu. Néanmoins, nous savons que ce tiers-lieu est un projet de la Région, et uniquement de la Région. Il n'y a aucun projet de co-construction.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons et continuerons avec force de dénoncer ce projet.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 des groupes "Les Ecologistes" et Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 187).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux enfants à la rue à Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 75 relatif aux enfants à la rue à Paris.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour deux minutes, maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

A l'heure où les partis illibéraux gagnent des élections les uns à la suite des autres, à l'heure où TRUMP et Elon MUSK annoncent triomphalement détruire l'administration, à l'heure où KASBARIAN et PÉCRESSE se pâment, d'une seule et même voix, devant la possibilité d'y aller, eux aussi, à la hache, nous devons à Paris, plus que jamais, faire preuve de solidarité et de responsabilité.

Ce sont plus de 400 enfants qui vivent dans la rue à Paris. Parmi eux, de très jeunes enfants de moins de trois ans, un âge où les 1.000 premiers jours sont cruciaux pour leur futur. La vie en rue, nous le savons, est inhumaine pour tout le monde, mais elle est d'autant plus dévastatrice pour les tout-petits. 80 % de ces enfants risquent de connaître des retards de développement et de souffrir de troubles de santé mentale.

La symptomatologie des enfants à la rue est la même que pour les enfants victimes de violences intrafamiliales, mais en l'espèce, le parent maltraitant est l'Etat. En janvier, et en avril dernier, les Ministres Patrice VERGRIETE, Christophe BÉCHU et Guillaume KASBARIAN annonçaient une enveloppe de 120 millions d'euros pour l'hébergement d'urgence. Presque un an après, on les cherche encore ces 120 millions d'euros. Faute d'un Etat qui propose des solutions structurelles, nous avons le pouvoir à Paris d'apporter des solutions palliatives, insatisfaisantes, mais nécessaires d'autant plus que le froid arrive et que le froid est là.

Nous demandons l'ouverture des anciens lycées Brassens et Brassai dans le 19e et le 15e arrondissement pour les transformer en hébergements d'urgence. Il s'agit ici d'une question d'humanité. Je veux croire que notre majorité, comme l'opposition, peut nous réunir sur la nécessité de mettre à l'abri des familles et des enfants.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame KONÉ, s'il vous plaît, il faut conclure.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je veux juste finir en disant : cher Patrick, Monsieur le premier adjoint, ne me dites pas et ne me faites pas la réponse que vous n'avez pas les clés de ces établissements. Si c'est le seul obstacle à la transformation de ces lieux en hébergements d'urgence, je suis prête et je me porte volontaire pour aller, moi-même, chercher les clés auprès de Valérie PÉCRESSE.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je crois que l'on a compris le sens, Madame KONÉ. Merci.

La parole est à M. BLOCHE pour deux minutes, maximum.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - On préempte ou on anticipe ma réponse.

En l'occurrence, à travers le dépôt de ce vœu, il s'agit de réaffirmer notre indignation face à une société qui voit des familles avec des enfants ne pas avoir d'autres solutions que de dormir dans la rue. Ce n'est pas seulement inacceptable, c'est révoltant. Ces situations humaines sont non seulement dramatiques, nous connaissons les effets de la rue sur la santé aussi bien physique que mentale, mais être en situation de rue est d'autant plus dangereux pour les publics vulnérables, et évidemment parmi eux les enfants.

Le hasard du calendrier fait que nous examinons ce vœu alors qu'aujourd'hui, le 20 novembre, est la Journée internationale des Droits de l'Enfant. Il y a d'ailleurs une mobilisation visant à prendre en compte cette problématique des enfants à la rue qui a lieu actuellement.

Vous avez rappelé que l'hébergement d'urgence est d'abord une compétence de l'Etat. Elle n'est pas d'abord, elle est une compétence de l'Etat. De ce fait, nous sommes amenés, et vous le savez, à agir. Plusieurs lieux ont déjà été réquisitionnés par la Ville pour héberger des familles. Je ne peux que remercier les maires particulièrement investis pour trouver une solution d'hébergement dans leurs arrondissements.

En revanche, je ne peux que déplorer que nous n'ayons pas encore accès au lycée Brassai dans le 15e arrondissement, compte tenu de l'opposition de la Région et de la mairie du 15e. De ce fait, évidemment vous pouvez compter sur notre détermination en ce domaine.

J'émettrais donc un avis favorable à votre vœu.

J'ai bien noté que vous réclamiez de l'ex-lycée Brassens dans le 19e. Je vous informe que ce lieu, pour une partie de ses locaux, pourrait accueillir prochainement une association d'écoute et de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est une petite partie qui ne serait pas incompatible avec de l'hébergement d'urgence. Je tiens néanmoins à ce que tout cela soit discuté avec le maire du 19e arrondissement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vous faites le lien avec la demande de parole du maire de l'arrondissement. François DAGNAUD, s'il vous plaît ?

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - La présidente KONÉ rappelait à l'instant, très justement, que notre responsabilité est d'apporter des solutions.

Face à l'urgence de familles avec des enfants scolarisés à la rue dans le 19e arrondissement comme ailleurs à Paris, nous ne pouvons pas faire dépendre l'inévitable extension de nos dispositifs d'accueil des calendriers de la Région Ile-de-France qui a, chacun le sait, beaucoup tardé à engager les procédures administratives de désaffectation de ce lycée. A ce jour, je rappelle à ceux qui ne l'auraient pas encore compris que le maire du 19e arrondissement que je suis n'a pas vocation à recueillir les clés de cet établissement.

Pour autant, j'ai agi dans la responsabilité qui est la mienne et j'ai proposé, il y a de cela deux semaines, la mise à disposition d'un local municipal sur lequel j'ai la main, l'ancien Centre du goût qui est situé au cœur de l'arrondissement. J'ai le plaisir de vous confirmer, et d'en informer les élus qui, manifestement, ne l'ont pas à l'esprit, que ce centre accueille depuis lundi soir des familles d'enfants scolarisés dans le 19e et ailleurs dans Paris, qui sont ainsi mises à l'abri.

Ce centre, qui avait déjà été mis en service l'hiver dernier, à ma demande et à mon initiative, peut accueillir jusqu'à 50 personnes en famille. Oui, c'est un centre à taille humaine, et je crois que nous devons nous défier des logiques comptables et des logiques arithmétiques que nous dénonçons avec force par ailleurs pour cibler des réponses et des solutions à taille humaine. C'est ici le cas. Je crois que nous avons toutes les raisons de nous en réjouir et d'en être fiers.

Face au désengagement de l'Etat, ces familles sont à la rue et les capacités restent disponibles pour accueillir dans ce lieu dédié une partie des familles parisiennes avec enfants scolarisés qui pourraient se retrouver en situation de grande précarité. Les choses sont parfaitement claires.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 188).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'expérimentation d'une "pause numérique" pour les enfants dans les écoles maternelles et primaires.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 76 relatif à l'expérimentation d'une "pause numérique" pour les enfants dans les écoles maternelles et primaires.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe Union Capitale pour deux minutes, maximum.

Merci.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui, nous devons nous interroger une nouvelle fois sur l'usage des écrans dans nos écoles. Vous le savez, ce sujet est pour notre groupe d'une importance capitale. Je voudrais d'ailleurs saluer ma collègue Agnès EVREN qui a porté dans cet hémicycle un vœu adopté, demandant à la Ville de Paris d'appuyer les collèges parisiens pour se doter de moyens nécessaires, comme des casiers, pour permettre le dépôt obligatoire des téléphones portables à l'entrée des écoles.

Nous ne pouvons pas demander l'interdiction des "smartphones" sans chercher à limiter l'utilisation des écrans, notamment en maternelle et en primaire. Si la technologie offre des outils précieux, elle comporte des risques importants sur le développement cognitif, social et émotionnel, lorsqu'elle est utilisée de manière excessive par les jeunes enfants. Dans les conclusions du rapport publié en 2019 par l'Académie des sciences, l'Académie nationale de médecine et l'Académie des technologies, a mis en garde contre les dangers d'une exposition excessive des plus jeunes aux écrans. Ce rapport souligne qu'elle peut altérer leurs capacités d'attention, de sommeil et d'apprentissage. Bien que les écrans puissent apporter des ressources pédagogiques, leur utilisation dans les écoles peut empiéter sur des moments essentiels, comme les temps d'enseignement des savoirs fondamentaux, mais aussi les moments sans écrans, indispensables à leur épanouissement.

Or, cette compétence relève des compétences de la Ville de Paris. Alors que nous voyons dans toutes nos écoles primaires et maternelles le développement des tablettes et de tableaux numériques, vous pouvez agir.

Au nom de notre groupe Union Capitale, j'émet le vœu que la Ville de Paris prenne des mesures concrètes face à cette problématique. Premièrement, que la Ville mobilise l'inspection de l'Éducation nationale pour faire un audit sur l'usage des écrans dans les écoles maternelles parisiennes, réalisé avec les enseignants, les animateurs du périscolaire, les R.E.V. et les parents d'élèves, afin d'obtenir une vue d'ensemble précise de la situation.

Deuxièmement, qu'une "pause numérique" soit mise en place dans nos écoles maternelles afin de limiter l'usage des écrans au strict nécessaire. Elle doit être accompagnée de pratiques pédagogiques favorisant les interactions humaines directes, indispensables pour le bien-être et le développement de nos enfants.

Notre responsabilité collective est de faire en sorte que la technologie serve leur épanouissement et non pas qu'elle entrave leur croissance.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne donc la parole à M. Patrick BLOCHE pour deux minutes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons engagé un travail avec l'Académie de Paris, je l'ai déjà évoqué dans cet hémicycle, autour des pratiques numériques et du matériel informatique utile pour équiper les écoles et les collèges.

Je rejoins, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, totalement votre préoccupation qui est aussi celle de votre groupe de préserver les enfants d'un usage numérique trop intensif à l'école. Il s'agit de sensibiliser les parents au danger du "tout numérique". Les échanges entre les maires d'arrondissement et le Recteur, lundi dernier, ont posé l'enjeu numérique comme l'un des thèmes qu'il me semble utile de retravailler plus largement. Aussi, je souhaite demander au Recteur l'ouverture d'un groupe de travail avec les élus sur ce sujet.

Voilà pourquoi je ne peux qu'émettre un avis favorable à votre vœu, surtout que vous avez dit que c'était un vœu capital pour Union Capitale, mais je tiens à rappeler évidemment que la demande de ce vœu repose d'abord sur le nécessaire engagement de l'Éducation nationale.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une explication de vote de Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Nous voterons contre ce vœu.

Je précise tout d'abord que nous sommes et nous promouvons la décroissance numérique. C'est un vrai enjeu de santé publique, d'ailleurs, si je puis me permettre, pour les adultes autant que pour les enfants. C'est un enjeu de lutte contre le capitalisme numérique qui pousse à la consommation de ses produits dès le plus jeune âge. Nous savons que la "Silicon Valley" prépare ses produits, et notamment ses logiciels, afin qu'ils deviennent addictifs dès le plus jeune âge.

Toutefois, comment a été écrit ce vœu ? Au doigt mouillé. Vous ne répondez à aucun élément de problèmes à Paris. Les enseignants sont déjà mobilisés sur le sujet et sont déjà sensibilisés. Ils et elles utilisent déjà les écrans au strict nécessaire, ce que vous demandez, au vu notamment du temps scolaire qui ne cesse de se réduire comme peau de chagrin, réforme après réforme.

Vous demandez un audit et faites les conclusions en même temps : un moratoire. Je sais qu'il est de bon ton d'accuser les enseignants de tous les maux de la société, de dire tout et n'importe quoi du moment que l'on critique les enseignants. Je le dis : il est temps d'arrêter les "fake news", il y a assez de sujets préoccupants dans l'Éducation

nationale, par exemple un sujet qui semble échapper à votre attention, année après année, c'est notamment les suppressions massives de postes dans l'Éducation nationale que vos amis au Gouvernement s'apprêtent à rééditer après deux années très dures où nous avons perdu à Paris plus de 300 enseignants, une année, et 350, l'année suivante. Là, nous en sommes à un chiffre de 400 à Paris en prévisionnel.

Si vous vous intéressez au bien-être des enfants, il y a d'autres sujets qui nous sembleraient devoir attirer votre attention, si je puis me permettre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Union Capitale avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. (2024, V. 189).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'expérimentation de micro-collèges pour les élèves décrocheurs.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 77 relatif à l'expérimentation de micro-collèges pour les élèves décrocheurs.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Union Capitale pour deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Je disais à Jean-Noël AQUA que j'étais enseignante et que je connaissais donc le problème de l'addiction aux écrans.

Madame la Maire, chers collègues, par l'intermédiaire de ce vœu, je souhaite parler du décrochage scolaire, que je connais un peu également, de ces milliers de jeunes à Paris, mais aussi dans toute la France, qui quittent chaque année l'école sans formation ni diplôme, livrés à eux-mêmes pour affronter une vie difficile, car le décrochage scolaire représente l'un des plus grands défis auquel notre système éducatif est confronté. Il est l'un des symptômes d'une école républicaine qui, malgré ses promesses d'émancipation, ne parvient pas à accompagner certains jeunes au terme de leur cursus éducatif.

Bien que les chiffres à Paris manquent, en Ile-de-France, 33.000 jeunes abandonnent l'école chaque année avant la fin de la scolarité. Ce phénomène est particulièrement inquiétant, car il accroît les inégalités, et renforce les fractures sociales et spatiales au sein de notre ville, creusant un peu plus le fossé entre ceux qui ont accès à une éducation de qualité et ceux qui en sont exclus.

Face à un problème qui ne fait que croître, de nombreux établissements ont ouvert des classes de la seconde chance. Nous pouvons aller plus loin en nous inspirant d'initiatives qui fonctionnent, les micros-établissements, car la difficulté du décrochage scolaire réside dans la difficulté à socialement réintégrer un établissement normal. C'est pourquoi l'Académie de Paris encourage toutes les initiatives de micros-établissements, quelques dizaines d'élèves, dédiés aux jeunes décrocheurs, souvent mis en œuvre dans des structures privées. En lien avec les services de l'Etat, la Région Ile-de-France a ouvert plusieurs micros-lycées, dont un à Paris il y a plusieurs années. Ceux-ci ont prouvé leur efficacité en apportant une réponse ciblée aux décrocheurs.

Ces établissements publics comme privés sous contrat offrent une pédagogie alternative et adaptée qui permet à de nombreux jeunes de reprendre leur parcours éducatif et de retrouver leur place dans la société. Cependant, le décrochage intervient de plus en plus tôt et il est donc nécessaire de transposer ces modèles au collège afin de prévenir les ruptures dès le début du secondaire. Il commence avant les lycées ; dès lors, il est crucial de repérer les signes de décrochage le plus tôt possible et de mettre en place un suivi adapté pour éviter qu'un jeune ne se retrouve complètement à l'écart du système scolaire.

Je sais, cela n'a pas l'air d'intéresser.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, non, c'est surtout que votre temps de parole était terminé.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE pour deux minutes.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Le décrochage scolaire est en effet une question constamment à surveiller. Il est beaucoup moins prégnant au niveau du collège.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, Monsieur le maire.

Je suis désolée, mais il y a un "brouhaha" qui fait qu'il est très compliqué de s'entendre. Merci.

Je vous redonne la parole.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - D'accord, mais pendant ce temps, le temps continue d'être décompté et cela me fait donc 20 secondes en plus.

Je recommence à zéro.

Le décrochage scolaire est en effet une question constamment à surveiller. Il est beaucoup moins prégnant au niveau du collège, car du fait de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, maintenant ancienne, l'Éducation nationale s'assurait de la présence des élèves dans un établissement. Les principaux des collèges ont une responsabilité toute particulière pour remplir ces missions.

La Ville, de son côté, a mis en place depuis des années le dispositif "Action Collégiens", dont bénéficient 41 collèges à Paris, c'est dire, plus du tiers. Des adjoints éducatifs mènent des actions de prévention du décrochage et de remobilisation pour les collégiens. Nous avons également mis en place des centres d'accueil pour collégiens temporairement exclus, ainsi que d'autres dispositifs d'accompagnement des élèves en voie de décrochage. Les chefs d'établissement sont très satisfaits de ces différents dispositifs et d'ailleurs, si un adjoint éducatif n'est pas rapidement remplacé après un départ, je suis souvent interpellé.

Je pense qu'avant de nous lancer dans une nouvelle expérimentation, il est nécessaire de faire le point avec l'Éducation nationale dont c'est la responsabilité première afin d'établir un bilan du décrochage scolaire et des actions.

Je vous propose, avec une demande de retrait de ce vœu, que ce débat tout à fait essentiel puisse avoir lieu en 6e Commission si le président y consent.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une explication de vote de Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

Pouvons-nous savoir plutôt si vous acceptez le retrait ? Acceptez-vous le retrait qui est demandé par l'adjoint, s'il vous plaît ?

Une intervenante. - On m'a demandé de le porter et je le garde donc, la personne n'étant pas présente.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Comme vous le gardez, je donne la parole à Jean-Noël AQUA pour une explication de vote.

M. Jean-Noël AQUA. - Réforme après réforme, la droite à un "mantra" : "l'école du tri". Il y a eu la réforme du bac BLANQUER. Il y a eu le choc des savoirs qui était largement décrié pour des raisons pédagogiques. Heureusement, nous avons tous noté que le Conseil d'Etat a recommandé l'annulation de cette mauvaise réforme, mais on sait qu'il existe une vraie volonté de casser le cadre du collège unique aujourd'hui.

Évidemment, la question des décrocheurs est un réel problème. Vous nous proposez une solution toute faite, avec des micros-collèges qui permettraient de concentrer les élèves en difficulté. Nous ne pensons pas que la concentration des élèves en difficulté soit la solution. Le sujet mérite que l'on réfléchisse à l'ensemble des moyens, mais certainement pas à les concentrer dans certains établissements. Bien souvent, cette concentration rime avec un déterminisme dans la suite de leur parcours scolaire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 77 est donc rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de la procédure Affelnet.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 78 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au logiciel Affelnet et à l'indice IPS.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 79 relatif au logiciel Affelnet et la parole est à M. François CONNAULT pour le groupe Changer Paris.

M. François CONNAULT. - Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

Si les critiques concernant l'affectation des collégiens parisiens dans les lycées publics par le logiciel Affelnet et son indice de position sociale, I.P.S., ne sont pas nouvelles, elles sont toujours d'actualité. Cet indice I.P.S. est en effet basé sur une norme de 2008 avec des critères assez obsolètes ne prenant pas en compte la composition familiale ni la réalité sociale.

De plus, le logiciel Affelnet qui prend en compte un ensemble de critères géographiques, scolaires et sociaux introduit en réalité une discrimination à l'encontre des enfants parisiens inscrits dans des collèges considérés comme socialement favorisés au mépris de toute méritocratie scolaire. Il ne permet pas de distinguer le niveau des élèves en raison du lissage des notes des élèves par catégorie. Pourtant, l'égalité ne doit pas se confondre avec l'égalitarisme et l'excellence doit rester un objectif de l'institution scolaire, d'autant que la France voit son classement P.I.S.A. se dégrader d'année en année et un écart inquiétant se creuser avec d'autres pays européens, notamment dans les disciplines scientifiques.

L'objectif de mixité sociale ne doit pas se traduire par des situations arbitraires et injustes pour les jeunes Parisiens concernés et leurs familles, situations qui se produisent aujourd'hui dans une grande opacité quant aux motifs des choix effectués par l'algorithme. Les dysfonctionnements d'Affelnet sont reconnus par tous, y compris par le Rectorat qui refuse cependant d'engager une réforme de fond et préfère contourner de façon discrétionnaire son propre algorithme. Le principe fondamental de méritocratie républicaine doit plus que jamais continuer d'être un socle pour notre pays, et une promesse et un moteur pour tous ses enfants.

A l'heure où l'on se félicite du succès des Jeux olympiques et paralympiques, il convient de reconnaître que ce succès est principalement dû aux sportifs dont les performances reposent sur l'effort, le mérite, la compétition et leur classement selon les résultats obtenus. Ces valeurs sportives sont universelles et doivent aussi s'appliquer dans le domaine de l'enseignement et de la scolarité.

C'est pourquoi nous demandons avec le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris", qu'une refonte complète du logiciel Affelnet soit engagée avec pour objectif de favoriser une méritocratie scolaire et que la Ville de Paris défende le maintien de lycées d'excellence dans l'ensemble de notre ville, y compris dans l'Est parisien.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne donc la parole à M. BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci.

En vous écoutant, cher collègue, je me suis dit : "vraiment, à droite, ils ne lâchent pas le morceau sur Affelnet". Au moins, c'est rassurant sur le fait qu'il existe toujours des clivages entre la gauche et la droite et notamment sur ce sujet.

Que dire de plus parce que Dieu sait si nous avons évoqué à plusieurs reprises cette réforme Affelnet dans l'hémicycle ? Sans doute pas grand-chose de plus. En l'occurrence, vous brandissez le mérite comme un totem. C'est très bien le mérite. Une société fondée sur le mérite est toujours mieux qu'une société aristocratique où les places sont données dès la naissance en vertu des titres héréditaires.

Néanmoins, ne pas voir que les entraves qui empêchent précisément les individus d'échapper aux conditions sociales de la naissance, voilà le point aveugle que vous avez. C'est là où le mérite devient une forme d'entre soi, en faisant croire que les individus sont les seuls responsables de leur échec. Cela est faux.

Lorsqu'un établissement devient un ghetto dans lequel se concentrent toutes les difficultés, en quoi le mérite permet-il aux élèves d'accéder à la réussite éducative ? La sociologie de l'éducation est très claire à ce sujet : la réussite des élèves dépend bien moins, de la pédagogie des enseignants - voire assez peu -, que de la composition sociale des classes. C'est d'ailleurs au fond assez tragique quand on croit aux vertus de la pédagogie, mais c'est cette réalité qu'il nous faut regarder en face.

La mixité est précisément là pour cela : pour donner plus de chance à tout le monde, y compris aux meilleurs élèves. C'était le but de la réforme Affelnet portée courageusement par l'ancien Recteur, Christophe KERRERO et par la D.A.S.E.N. Lycée, en l'occurrence Claire MAZERON. Les résultats sont là.

Elle a globalement amélioré la procédure d'affectation et permis de ne plus avoir des centaines d'élèves non affectés en septembre. Elle a favorisé la proximité géographique sans créer des faits de ghetto. Elle a renforcé la mixité sociale. Elle a renforcé la mixité scolaire pour en finir avec les fameux lycées de niveau. Je vous rappelle en plus qu'un comité de suivi se réunit chaque année pour partager les résultats de l'affectation annuelle et proposer des ajustements si nécessaire.

D'ailleurs, si on votait votre vœu, ce serait revenir au système ancien où des centaines d'élèves n'étaient pas affectées à la rentrée scolaire.

Je donne évidemment un avis très défavorable à votre vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai deux explications de vote, s'il vous plaît, de Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen, puis de Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jean-Noël AQUA. - Très rapidement, merci, Madame la Maire.

Nous allons voter contre ce vœu.

Vous parlez de méritocratie scolaire, mais vous faites fi de toutes les analyses qui ont montré que c'est précisément l'école du mélange qui est positive pour l'ensemble des élèves, à la fois ceux qui sont les plus à l'aise avec les attendus scolaires et ceux qui sont le plus en difficulté. C'est précisément l'inverse de ce que vous dites qui est la bonne réponse à la fois pour les élèves le plus en difficulté et pour les élèves qui sont le plus en avance. C'est précisément ce mélange qui permet à ceux qui sont en difficulté d'apprendre des autres et à ceux qui sont en avance de leur apprendre, et en fait d'asseoir leurs savoirs.

Vous êtes sur une vision assez fantasmée, datée, si je puis me permettre, de l'éducation où vous promouvez "une école du tri". Ce vœu vient parfaitement après le précédent. Tout à l'heure, vous nous avez parlé des collèges pour les décrocheurs d'un côté. Ici, on veut des lycées d'excellence de l'autre. Ce que vous voulez contester, c'est la mixité, tant la mixité sociale que la mixité scolaire, parce que je pense que les deux doivent être promues.

Évidemment, nous pouvons parler de la réforme d'Affelnet, mais certainement pas sur ces bases. Vous parliez du décrochage de la France dans l'enquête P.I.S.A., regardez s'il vous plaît ce que votre Gouvernement met en place en supprimant des postes, en bloquant les salaires, en faisant en sorte que les conditions de travail des enseignants soient, chaque année, plus déplorables. S'il y a un problème, aujourd'hui, avec P.I.S.A., ce n'est certainement pas le fait qu'il existe ou non des lycées d'excellence.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour deux minutes, maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vais compléter ce que vient de dire mon voisin.

S'il y a des gens qui croient à la disparition des rapports de classe, ce vœu montre qu'ils existent toujours. On peut faire des critiques sur Affelnet, mais critiquer l'indice I.P.S., c'est réellement maintenir des rapports de classe. Comme l'a notamment dit mon voisin, ce qui fait la méritocratie républicaine, j'en ai bénéficié et je le sais, c'est justement la mixité. Ce n'est pas en concentrant toutes les classes bourgeoises dans un même collège que vous allez favoriser la mixité.

Concernant P.I.S.A., ce n'est pas un problème de collège, c'est un problème de programme, de déconstruction des programmes. Je vous rappellerai que les "maths" ont été supprimées par ce Gouvernement dès la seconde, et sont devenues une option. Le Gouvernement avait dit qu'il rétablirait les "maths", et finalement, cela n'a pas été rétabli. Ce sont quelque deux heures de "maths" en première. Vous mélangez tout par rapport à cela.

Cependant, si on veut faire de la promotion sociale, ce n'est pas en supprimant la mixité telle qu'elle est promue par le collège unique. C'est tout le contraire de ce que vous proposez à travers votre vœu, qui propose non pas la modification de l'algorithme, mais de renforcer les rapports de classe pour maintenir la domination de classe existante.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 79 est donc rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'application "Paris-Familles".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 80 relatif à l'application "Paris-Familles".

La parole est à Mme Sandra BOËLLE pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" pour deux minutes, maximum.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

L'application "Paris-Familles" doit théoriquement permettre de simplifier la vie des familles parisiennes et d'alléger la charge de travail des directeurs périscolaires.

Pourtant, lors de la rentrée de septembre, d'importants dysfonctionnements de l'application sont apparus, qui se traduisent par des difficultés d'organisation à la fois pour les familles et pour les directeurs périscolaires. De surcroît, le recours à cette application est sous-exploité par les familles parisiennes souvent par manque d'information.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, il y a un "brouhaha".

Je voudrais vous demander un peu de silence pour les orateurs, parce que c'est vraiment désagréable. Allez-y, s'il vous plaît, merci.

Mme Sandra BOËLLE. - Depuis le début ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pas depuis le début, ne vous inquiétez pas.

Mme Sandra BOËLLE. - Très bien.

De surcroît, le recours à cette application, on parle de l'application "Paris-Familles" pour les bavards, est encore sous-exploité par les familles parisiennes souvent par manque d'information. Ce sont les R.E.V. qui se chargent bien souvent de rappeler aux familles la nécessité d'utiliser l'application "Paris-Familles".

Lors des formations et de la présentation de "Paris-Familles", les directeurs périscolaires avaient déjà alerté la DASCO sur le fait que ces nouvelles applications pourraient constituer un obstacle, notamment pour certaines familles peu familiarisées avec les outils numériques.

Or, aucune démarche d'optimisation de l'application ne semble avoir été entreprise à ce jour pour répondre aux besoins des familles et des équipes périscolaires. Le résultat est une surcharge importante de travail pour les directeurs périscolaires qui ne savent pas vers quel interlocuteur orienter les familles pour les inscriptions.

C'est pourquoi je demande au nom de mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris" qu'une nouvelle campagne à destination des familles usagères des services périscolaires de la Ville soit mise en œuvre pour expliquer l'utilité et le fonctionnement de l'application "Paris-Familles" et que l'application "Paris-Familles" fasse l'objet d'une optimisation rapide.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BLOCHE, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci.

Comme l'a rappelé Sandra BOËLLE, le lancement de "Paris-Familles", le 26 août dernier, est une étape majeure dans l'amélioration de la qualité de la relation de la Ville et des arrondissements aux usagers. Plus ergonomique, plus efficace, bien sûr, plus fiable, ce nouvel outil permet de faciliter et de sécuriser les démarches des familles, et de mieux les informer sur toutes les actions de la Ville et des arrondissements au service des enfants.

Les premiers mois d'utilisation s'accompagnent, comme toujours dans ces cas-là et malgré un très fort travail d'anticipation associant les services des mairies d'arrondissement, de difficultés liées au changement, ou parfois à des dysfonctionnements. De fait, ces dernières semaines ont été marquées par une forte mobilisation pour accompagner les utilisateurs internes et les usagers parisiens dans les écoles, les mairies au 39 75, et au service "Paris-Familles", quai de Jemmapes et pour améliorer le fonctionnement de l'application par diverses évolutions techniques.

De fait, dans les deux attendus de votre vœu, quand vous dites qu'une "nouvelle campagne d'information à destination des familles usagères des services périscolaires de la Ville soit mise en œuvre pour expliquer l'utilité et le fonctionnement" de l'application "Paris Familles", c'est déjà réalisé.

"Que l'application "Paris-Familles" fasse l'objet d'une optimisation rapide" : plusieurs évolutions ont été réalisées depuis la mise en service le 26 août, à mesure que des anomalies ont été remontées par les usagers ou des agents. Des évolutions sont encore en train d'être instruites et feront l'objet de livraisons progressives dans les prochaines semaines.

Votre second attendu étant en voie de réalisation, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 80 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est-il maintenu ?

Mme Sandra BOËLLE. - Non, il est retiré.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déconventionnement du collège Stanislas.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 81 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien de la gratuité d'accès à la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au maintien de la gratuité d'accès à la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au libre accès à la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 82, 83, 84 et 84 bis relatifs au maintien de la gratuité d'accès à la cathédrale Notre-Dame de Paris.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, par ce vœu, le groupe Paris en commun souhaite s'opposer fermement à la proposition de la Ministre de la Culture, Mme DATI, qui veut mettre en place dans notre cathédrale un circuit de visite payant afin d'apporter au Centre des monuments nationaux de nouvelles recettes.

Nous estimons que l'accès à la cathédrale Notre-Dame de Paris doit rester gratuit et que nous devons le dire clairement. Nous nous y opposons pour plusieurs raisons. D'abord, la loi de 1789, qui met à disposition de la Nation les biens du clergé, et les lois de 1905 et de 1907 qui réservent les édifices aux cultes et aux activités exclusivement autorisées par leur affectataire.

En l'occurrence, le Diocèse de Paris a officiellement signifié son opposition à la commercialisation d'un espace dédié au culte dont il est le seul garant. Il y aurait par ailleurs une très grande difficulté à distinguer les visiteurs culturels des visiteurs culturels. Cette volonté de permettre un accès universel et gratuit à ce lieu marquant de l'Histoire de France, qui est un haut lieu de Paris, correspond également à l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, ainsi qu'à l'ensemble des visiteurs qui peuvent vouloir visiter le lieu.

Pourquoi la cathédrale de Paris serait-elle la seule que l'on ne pourrait visiter qu'en payant, même pour les Parisiennes et les Parisiens qui ont aussi contribué financièrement à sa reconstruction ? Comment proposer cette exception punitive uniquement pour Paris ? Comment, aussi, avoir une idée aussi triste pour le moment merveilleux, plein de fierté et d'espoir, que sera la réouverture de Notre-Dame ?

Enfin, pour conclure, la volonté exprimée par Mme DATI au nom du Gouvernement constituerait de notre point de vue une rupture et une remise en cause des équilibres institués par la loi de 1905 dite de séparation des églises et de l'Etat, une remise en cause de cette laïcité que nous devons préserver, et que pour notre part, nous chérissons.

Nous vous proposons donc d'adopter ce vœu qui dit clairement que les élus de Paris souhaitent que l'accès à la cathédrale Notre-Dame reste gratuit.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Corine FAUGERON pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Avec la réouverture de Notre-Dame, monument le plus visité au monde, la Ministre de la Culture, notre collègue Mme Rachida DATI, a vu une opportunité pour compenser les coupes drastiques opérées dans son budget : rendre payant l'accès à Notre-Dame. Telle Perette, elle imaginait déjà les 75 millions d'euros, renflouant son budget pour lui permettre d'entretenir le patrimoine religieux français.

Or, les écologistes, attachés à l'accès à la culture pour toutes et tous, à l'accès gratuit, s'opposent à un accès payant à Notre-Dame, d'autant que la cathédrale, dans la grande tradition de lieux refuges des églises, est un îlot de fraîcheur en cas de pic de chaleur.

Parce que le vœu expliqué par notre collègue Rémi FÉRAUD est en fait le vœu de l'Exécutif, nous allons retirer notre vœu au profit de ce vœu qui propose une belle synthèse entre les trois vœux déposés.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

La loi du 9 décembre 1905 de séparation des églises et de l'Etat est une loi fondamentale de notre République. Cette loi qui définit la laïcité en France est une brique essentielle. Elle est le résultat d'un équilibre complexe, d'un compromis historique qui a montré sa pertinence et sa force sur plus d'un siècle. Cette loi est enviée par de nombreux progressistes de par le monde. Toutefois, cette loi est aussi critiquée par de nombreux dogmatiques et fondamentalistes, qui voient dans la liberté de conscience une menace pour leur fonds de commerce. Cette loi doit être défendue et respectée. C'est tout l'inverse que fait Mme DATI avec sa proposition de rendre payant l'accès à Notre-Dame.

En effet, la loi précise dans son article 13 la gratuité des édifices servant au culte, conséquence de la propriété de l'Etat de ces édifices et visant à garantir la séparation entre l'Etat et les religions. Cette loi précise aussi dans son article 17, je cite, "la visite des édifices [et l'exposition des objets mobiliers classés] seront publiques : elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance". Je le dis clairement : remettre en question la loi est irresponsable.

Bien sûr, Mme DATI a l'habitude d'être floue sur la laïcité.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît. Je sais que c'est la fin de séance, mais on a encore besoin d'un peu de concentration de tout le monde pour aller jusqu'au bout.

S'il vous plaît, reprenez. Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - Je disais donc que, bien sûr, Mme DATI avait l'habitude d'être floue sur la laïcité. Elle communique régulièrement en tant que Ministre sur des fêtes religieuses. Bien sûr, Mme DATI a l'habitude de promouvoir la marchandisation de tout et en particulier de la culture. Elle n'est pas pour rien dans ce Gouvernement MACRON-BARNIER-LE PEN qui cherche à privatiser au maximum. Soulignons d'ailleurs le soutien appuyé de M. BARDELLA au projet de Mme DATI.

Néanmoins, fissurer la loi de 1905, c'est ouvrir la boîte de Pandore. Madame DATI, je le dis même si vous n'êtes pas là : tout n'est pas permis pour faire parler de soi. Le vide abyssal de votre politique culturelle ne peut être masqué par ces polémiques d'un jour visant à exister dans les médias.

Mme DATI pense peut-être qu'il vaut mieux un "bad buzz" que pas de "buzz", mais c'est au détriment de la loi sur la laïcité. C'est irresponsable.

Par notre vœu, nous demandons donc à ce Conseil de marquer son opposition au projet de Mme DATI, et de l'interpeller sur le respect de la loi de la laïcité : toute la loi, rien que la loi.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

S'il vous plaît.

Pour vous répondre, je donne donc la parole à M. Patrick BLOCHE.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Dans un silence religieux, j'espère.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Très laïque, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - En tout cas, voilà le miracle de Notre-Dame : que ce soit à la gauche de défendre l'accès aux églises, elle qui a mené ce combat historique de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat.

Voilà, lorsque l'incendie de la cathédrale s'est déclaré menaçant d'emporter tout l'édifice, une immense émotion nous a emportés que nous croyons au ciel ou que nous n'y croyons pas, que nous soyons Parisiens ou non. C'est dans la suite de cette émotion qu'une mobilisation exemplaire a eu lieu, simples particuliers, Ville de Paris, Etat, pour prendre l'engagement de reconstruire cette cathédrale. Grâce au travail d'ouvriers, d'artisans, d'ingénieurs, d'architectes, le 7 décembre prochain, la nef de la cathédrale sera rouverte au public au terme d'un chantier hors norme qui a rendu fières et fiers toutes celles et tous ceux qui ont participé.

Quelle était donc l'utilité de l'initiative prise par Mme Rachida DATI, Ministre de la Culture, annonçant un accès payant de la cathédrale en rupture, non seulement avec la loi, mais avec une tradition constante en France, celle du libre accès aux églises ? On aurait pu célébrer cette réouverture dans la joie et la concorde, et c'est avec une polémique que l'on se retrouve. Tout cela est vraiment aussi inutile que désolant. De ce fait, je remercie les trois groupes de la majorité municipale d'avoir déposé leur vœu.

J'y réponds par un vœu de l'Exécutif et je suis surpris que les groupes de l'opposition n'aient déposé aucun vœu, y compris en soutien à la proposition de la Ministre de la Culture, par ailleurs co-présidente du groupe Changer Paris. On vit une époque formidable.

J'espère que ce vœu de l'Exécutif nous permettra de nous rassembler, si nous aimons à la fois la laïcité, les églises et Notre-Dame de Paris. Toutefois, sur le problème de l'accès gratuit à Notre-Dame, je crois que dans une large mesure, la messe est déjà dite.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - En réponse aux vœux n^{os} 82, 83 et 84, l'Exécutif a déposé le vœu n° 84 bis.

Le vœu n° 82 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 83 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 84 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Je vous remercie.

J'ai donc une explication de vote d'Aurélien VÉRON pour le groupe Changer Paris et une intervention du maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Les besoins en matière de restauration des édifices religieux en France sont immenses. 100.000 édifices religieux en France, parmi lesquels 15.000 protégés par les Monuments historiques. 4.000 d'entre eux sont en mauvais état et nécessitent des réparations qui s'élèvent souvent à plusieurs millions d'euros. A Paris, ce sont 96 édifices religieux, parmi lesquels 75 ont été répertoriés en 2019 comme en danger. Un rattrapage un peu rapide a permis à 28 d'entre eux d'avoir des chantiers, mais cela ne fait qu'un tiers. Deux tiers des édifices parisiens ne sont pas restaurés parce que la Mairie n'a jamais voulu mettre les moyens pour entretenir les édifices religieux.

Évidemment, ce soir, c'est le miracle de vous voir défendre nos églises et Notre-Dame de Paris. C'est tellement rare. Je rappelle que les besoins de restauration ne tombent pas du ciel, car si le patrimoine n'a pas de prix, il a un coût.

Je rappelle que le projet de la Ministre de la Culture, Rachida DATI, prévoit explicitement que les fidèles, les offices et les messes restent gratuits d'accès. Il s'agit de faire contribuer les touristes à Notre-Dame de Paris, au même titre qu'au Mont Saint-Michel, qu'en Angleterre, en Italie et dans de nombreux pays européens, des édifices culturels très visités par les touristes exigent des touristes une contribution. Cette contribution ne part pas n'importe où. Cette contribution doit être fléchée vers les églises et les édifices culturels de France qui sont en sale état, et notamment à Paris, où la Mairie n'a pas fait les efforts nécessaires.

La loi de 1905, d'abord, a évolué. Ensuite, elle n'est pas remise en cause ici. Dans le cadre de conventions, on peut tout à fait envisager la séparation entre une voie pour touristes, l'Abbaye du Mont Saint-Michel et d'autres édifices connaissent cette tarification, et puis l'accès aux offices, aux messes, et puis aux fidèles qui veulent expressément prier ou passer un moment de recueillement dans une église.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

C'est une explication de vote, c'est deux minutes, maximum, sinon vous n'aviez qu'à déposer un vœu.

S'il vous plaît, Monsieur VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Il y a trois vœux. Voulez-vous que j'intervienne trois fois deux minutes ? Est-ce cela ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Ils ont été retirés et il n'y a donc qu'un vœu de l'Exécutif.

Non, Monsieur VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - C'est un dispositif qui n'exige ni impôts ni dettes, qui est assez exceptionnel. C'est une contribution volontaire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il n'y a qu'un seul vœu. S'il vous plaît, ne débordez pas. Je me demande pourquoi votre groupe n'a pas déposé de vœu à ce moment-là si vous vouliez vous exprimer sur le sujet.

M. Aurélien VÉRON. - C'est un dispositif qui ne plombe pas les comptes de la Nation, et qui permet aux touristes visiteurs de contribuer volontairement en allouant à Notre-Dame de Paris...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Très bien.

Je vous remercie.

J'ai une autre explication de vote de Pierre-Yves BOURNAZEL pour Union Capitale.

Allez-y, Monsieur BOURNAZEL, et je donnerai la parole au maire de Paris Centre après.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Dans notre groupe, il y aura une liberté de vote sur ce sujet, parce que je crois que c'est également une histoire de conscience. On peut respecter les avis des uns et des autres. J'écoute pour ma part les arguments de la Ministre de la Culture. J'ai écouté les arguments de la majorité municipale, mais j'ai surtout écouté les arguments d'un certain nombre de spécialistes, d'experts et de citoyens qui se sont prononcés sur ces questions. J'ai aussi écouté des femmes et des hommes politiques qui ont une vraie sensibilité sur ces questions, et notamment le président du MoDem, M. BAYROU. Je crois que ses arguments sont tout à fait justes, et à titre personnel, je crois qu'il est bien qu'il y ait un patrimoine gratuit.

A titre personnel, je voterai pour ce vœu et dans notre groupe, chacun fera ce qu'il souhaite en conscience.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est au maire de l'arrondissement, Ariel WEIL, s'il vous plaît.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci d'appeler à la liberté de conscience, à la liberté des cultes, aussi.

Je voulais simplement revenir sur cette polémique, comme Patrick BLOCHE l'a dit, que j'avais trouvé inutile, inutile en tout cas dans la manière dont elle a été introduite. Pardon, Aurélien VÉRON, mais dans la première proposition de Rachida DATI, je crois qu'il y avait tout simplement un oubli, un oubli d'une loi fondamentale : la loi de 1905 sur la laïcité. Une entrée payante était proposée. Cette proposition a été corrigée par la suite. Quel dommage toutefois qu'elle ait été introduite sous cette forme dommageable à cette loi fondamentale qu'est celle qui protège la laïcité et la séparation des cultes !

Domage d'ailleurs que ce "couac" n'ait pas pu être évité, ce qui aurait été très simple si je n'ose dire. On aurait pu discuter avec la Ville de cette proposition de loi, et au moins avec le Diocèse, qui depuis a pu affirmer sa position. Elle est très claire : hors de question si tant est que ce soit possible d'instituer une distinction entre visiteurs et pratiquants.

De notre point de vue, la Ville, si nous avons été consultés, on aurait dit qu'il était hors de question de conditionner l'accès au patrimoine par des moyens financiers.

On votera donc ce vœu qui fait l'unanimité.

Néanmoins, je trouve que cette polémique, vaine en partie, a le mérite de poser la question du financement du patrimoine. D'ailleurs, ce n'est pas à Paris qu'elle se pose, Aurélien VÉRON. La proposition était justement d'instituer une nouvelle solidarité entre Paris et le reste de la France et c'est surtout dans le reste de la France qu'il y a un problème de financement dans la restauration du patrimoine. Ils seraient très heureux d'avoir les mêmes sommes que celles que la Ville de Paris investies dans la restauration de ses églises. Ce n'est pas le cas. Je trouve donc que ce débat a un mérite : comment finance-t-on la restauration du patrimoine ?

J'ai suggéré une idée qui aurait été mieux inspirée : c'est d'instaurer, pourquoi pas, une contribution volontaire. Cela se fait dans des musées. Cela se fait à l'étranger. Une contribution ne peut être que volontaire. Cela a le mérite de résoudre tous les problèmes, de ne pas menacer la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, de ne pas instaurer un système extrêmement complexe qui n'est pas souhaité par le Diocèse qui l'a précisé. Il n'y a pas de distinction entre les fidèles et les touristes. Il serait néanmoins possible de faire appel à la générosité potentielle de touristes. Je pense à de grands touristes étrangers qui ne seraient pas en désaccord avec le financement de leur visite, dès lors qu'il est volontaire.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. (2024, V. 190).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la reprise des réunions du Comité du site Tour Eiffel.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il est, mes chers collègues, 21 heures, mais nous avons pris énormément de retard et je vous propose que nous allions au bout des projets de délibération et surtout des vœux portés par Patrick BLOCHE.

Restez avec nous, nous éviterons peut-être de finir mardi à minuit.

Nous passons à l'examen du vœu n° 85 relatif à la reprise des réunions du Comité du site Tour Eiffel.

La parole est à M. René-François BERNARD pour le groupe Changer Paris pour deux minutes, maximum.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Je reviens vers vous au sujet du Champ de Mars et de la Tour Eiffel. Encore, direz-vous. Si je prolonge le débat ce soir, ouvert de tous bords durant le précédent débat sur le P.L.U.b., ce n'est pas sur ce terrain que je me situe, mais sur celui du dialogue démocratique et de ses outils.

Nous avons eu l'occasion, avec le groupe Changer Paris, de soumettre plusieurs propositions qui nous semblent pouvoir améliorer durablement l'état du site, sa sécurité, la qualité de vie des habitants du secteur, mais également l'expérience des millions de touristes et usagers qui le visitent chaque année.

La mairie du 7e avait obtenu, au terme d'une concertation avec les associations et les usagers, la signature en janvier 2013 par le Secrétaire général de la Ville de la charte des usages du Champ de Mars dont la mise en œuvre était garantie par la création d'un comité de gestion du Champ de Mars et de la Tour Eiffel incluant l'ensemble des parties prenantes.

Le comité n'a plus été convoqué par le Secrétariat général de la Ville depuis 2017. Sous l'impulsion de la mairie du 7e et des associations de défense du site, notamment "Les Amis du Champ de Mars", et le "Comité d'aménagement du 7e" dont je tiens ici à saluer les présidents et les membres, le Comité du site Tour Eiffel était créé par la Ville de Paris et se réunissait régulièrement sous la présidence du premier adjoint. Il regroupait, lui aussi, les mairies d'arrondissement, les associations et les différents services de la Ville compétents sur ce site. Il permettait de réaliser un point régulier des dossiers relatifs au Champ de Mars, d'échanger autour de ses problématiques, autour des adjoints concernés, et également de trouver des points de convergence sur la mise en œuvre de certaines actions ou réformes.

Les réunions du comité se sont interrompues en janvier 2024. Aussi, par ce vœu, nous souhaitons que les réunions de ce comité puissent reprendre et accueillons favorablement votre proposition de réunion trimestrielle. En effet, l'ordre du jour des premières réunions est très prégnant : remise en état du site "post"-J.O.P., calendrier des replantations, devenir du site, l'événementiel.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je serai très rapide.

Je ne saurai, et vous ne serez pas surpris, cher René-François BERNARD, acquiescer à l'un des considérants de votre vœu qui évoque un manque d'investissement sur le Champ de Mars. Je suis toutefois tout à fait favorable à ce que le Comité de gestion du site Tour Eiffel se réunisse à nouveau. A mon avis, ce serait toutefois suffisant sur une base trimestrielle.

C'est donc le sens de l'amendement que je vous ai proposé. Si vous l'acceptez, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Acceptez-vous l'amendement ?

M. René-François BERNARD. - Ce soir, cher Patrick, nous acceptons cet amendement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai donc deux explications de vote d'Aminata NIAKATÉ pour le groupe "Les Ecologistes" et puis de Jérémy REDLER.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire, mes chers collègues.

J'ai une petite rectification, puisque j'entends dire par M. BERNARD que c'est à la demande du groupe Changer Paris que ce Comité de gestion du site Tour Eiffel avait été créé. En réalité, c'est à la demande des écologistes qu'il avait été créé en marge des débats autour du projet "One".

Effectivement, dans votre vœu initial, le rythme mensuel est effectivement trop lourd, et le rythme trimestriel nous semble plus adapté.

Je pense que nous pourrions donc suivre l'Exécutif sur le vote de ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur Jérémy REDLER, s'il vous plaît ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, en tant que maire du 16e arrondissement, je souhaite vivement que ce Comité du site Tour Eiffel puisse à nouveau se réunir.

Vous le savez, c'est un lieu qui me tient à cœur : le site de la Tour Eiffel, le pont d'Iéna, le Trocadéro. La Tour Eiffel attire chaque année des millions de visiteurs dans le 7e arrondissement, mais également dans le 16e, notamment sur la place de Varsovie, et au Trocadéro.

Ainsi, je le rappelle, vous avez décidé de nouveaux aménagements sans aucune concertation des mairies d'arrondissement concernées. Corrélée à l'absence de réunion de ce comité, nous ne pouvons que déplorer la dégradation de ces espaces patrimoniaux à la valeur inestimable, ainsi que la dégradation de la sécurité aux alentours, et notamment sur le pont d'Iéna.

Il est donc primordial que la Ville de Paris renouvelle et renforce le dialogue avec les riverains, les associations de défense du patrimoine, les élus locaux du 7^e arrondissement et du 16^e. Le Comité de gestion du site Tour Eiffel qui n'a pas été réuni depuis plus de 10 mois, en l'occurrence depuis janvier 2024, est un outil essentiel pour ce dialogue.

Pour toutes ces raisons, je soutiens la proposition de réunir ce comité de manière mensuelle à partir de décembre 2024. Cette régularité permettra une meilleure concertation pour assurer la gestion du site, et respecte les intérêts des habitants et préserve notre patrimoine commun parisien.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 du groupe Changer Paris avec un avis favorable, l'amendement ayant été accepté.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté à l'unanimité. (2024, V. 191).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'expulsion du Club Lepic Abbesses Pétanque (C.L.A.P.).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'expulsion du C.L.A.P. du terrain 17, avenue Junot (18^e).

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la résiliation de la convention d'occupation du terrain Junot.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux n^{os} 86, 87 et 88 relatifs à l'expulsion du Club Lepic Abbesses Pétanque, le C.L.A.P.

La parole est à Mme Farida KERBOUA pour la présentation du vœu pour deux minutes, maximum.

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, chers collègues.

Le Club Lepic Abbesses Pétanque, qui occupe un terrain avenue Junot depuis 1971, est une véritable institution. Fort de ses 300 adhérents, il constitue un lieu de vie essentiel au quartier de Montmartre et dispose notamment de partenariats avec deux écoles publiques du 18^e arrondissement, et avec des associations parisiennes en faveur des enfants ou des personnes handicapées.

C'est pourquoi l'annonce de son expulsion, bien que reposant sur des motifs juridiques partiellement recevables, a suscité un émoi légitime chez les riverains et chez nombre de Parisiens, soucieux de préserver l'un des plus vieux clubs de pétanque de notre ville. Nous partageons ce souci.

Le tourisme est bien entendu une activité économique essentielle et pourvoyeuse d'emploi pour Paris. 181.000 salariés travaillent dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, participant au rayonnement international de notre ville.

Cependant, Paris doit également rester une ville agréable pour ses habitants, préserver l'atmosphère et la singularité de chacun des quartiers qui la composent et ne pas s'abîmer dans un projet de tourisme total qu'a dénoncé à juste titre Fabrice LUCHINI réagissant avec humour et pertinence à l'expulsion du C.L.A.P. Paris ne doit pas être uniformisée et devenir une "ville-musée" sans âme. A sa manière, le C.L.A.P. participe à préserver la vitalité de la Butte Montmartre.

C'est pourquoi notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" demande que la Ville de Paris renoue le dialogue avec les différentes parties prenantes et travaille à l'élaboration d'une solution conciliant les intérêts de l'hôtel particulier et ceux du Club Lepic Abbesses Pétanque dans l'intérêt de tous.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pierre CASANOVA pour le groupe MoDem et Indépendants pour deux minutes, maximum.

M. Pierre CASANOVA. - Monsieur BLOCHE, je ne vous demande pas un miracle de Notre-Dame. Je ne vous demande pas non plus un miracle du Sacré-Cœur, mais je vous demande que les progressistes soutiennent le petit peuple de Montmartre contre les promoteurs et les marchands. Cela ne me paraît pas contre nature.

En deux mots : bien sûr, il y a une jurisprudence du Conseil d'Etat. Bien sûr, il y a eu des procédures et bien sûr, il faut donner et laisser le dernier mot au droit. Néanmoins, il me semble que dans le quartier qui a vu œuvrer Jane Paul, Marcel Aymé quand même Uranus la tête dans le plat, et je cite - même si on n'a pas toujours ses idées politiques, jamais d'ailleurs, on peut le dire - l'auteur du "Voyage au bout de la nuit" qui était au coin Junot-Girardon.

Voir ce quartier se transformer en temple marchand dont on expulse les joueurs de boules. Franchement, quand on est républicains, participatifs, citoyens et attachés au dialogue entre le petit peuple, et l'inclusion, et la mixité et la diversité dont j'ai entendu parler toute la soirée avec beaucoup de convictions et de bonne foi, j'en suis sûr, il me semble que ce ne serait pas une grande compromission, pour la Ville de Paris, que d'instaurer un dialogue avec ces malheureux joueurs de boules de Montmartre et la Ville de Paris.

Tout ce que l'on vous demande est de rouvrir le dialogue, ni plus ni moins. Votre vote favorable serait très apprécié. Monsieur BLOCHE, je sais que vous êtes un ami de la culture. Je sais que vous êtes aussi un ami du Nord de Paris. Montmartre est un peu le Centre de Paris. Ce qu'il se passe à Montmartre nous concerne donc tous, même un élu du 5e arrondissement comme moi.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à M. Laurent SOREL pour le vœu n° 88 pour deux minutes, maximum.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Monsieur BLOCHE, tout cela n'a pas de sens. Le C.L.A.P. existe depuis 1971. Il est celui qui compte le plus grand nombre de licenciés à Paris. Aujourd'hui, il est expulsé. Non vraiment, cela n'a pas de sens. C'est un lieu de rencontres, non marchand, qui permet aux habitants de la Butte de se retrouver, de passer un bon moment sans être obligés toutes les deux heures de reprendre une consommation hors de prix ; un lieu miraculeusement préservé sur la Butte là où la gentrification achève justement de raser tout ce qui en faisait un lieu si particulier ; un lieu soutenu massivement par les habitants, des élus de gauche comme de droite, et par une pétition de plus de 13.000 signatures.

Ce lieu devrait-il disparaître ? Non vraiment, je ne vous comprends pas. J'y suis passé plusieurs fois et j'y ai vu ce que l'on voit peu aujourd'hui sur la Butte. Ce n'est pas une Z.A.D., sinon il n'y aurait pas le soutien des élus de droite. C'est juste un lieu de convivialité qui fonctionne, un petit miracle dans ce quartier qui résiste aux logiques de surconsommation et de surtourisme, un lieu cent fois plus populaire et mixte que l'hôtel-restaurant de luxe d'à côté.

Pourquoi faire cela ? Pourquoi parler de la préservation du Paris populaire ? La Butte risque bientôt de ne plus être qu'un décor de carton-pâte pour touristes, et là, vous livrez ce lieu à l'hôtel-restaurant de luxe d'à côté en signant une convention d'occupation du domaine public avec la société "Fremosc". Pourquoi avoir lâché la police et les bulldozers pour détruire dans l'urgence les structures ? Reprenez vos esprits. Il n'est pas trop tard. On peut sortir par le haut de cette situation absurde. Il n'est pas trop tard pour reprendre le dialogue. La convention d'occupation du domaine public peut être résiliée pour motif d'intérêt général. Non vraiment, j'en appelle à votre bon sens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

J'aurais après un certain nombre d'explications de vote. Nous en reparlerons.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Heureusement que j'étais assis pour écouter les interventions qui se sont succédées afin de présenter ces trois vœux, et notamment celle de Laurent SOREL à l'instant. L'extrême gauche au secours de la droite, c'est peu courant. Vous l'avez dit, Monsieur CASANOVA, j'y suis très sensible, je suis un ami de la culture, un ami du Nord de Paris, enfin un ami de tout Paris, mais je suis surtout un ami de la vérité. Nous avons suffisamment débattu au sein de cet hémicycle sur le dossier du C.L.A.P. pour que l'on rappelle quand même quelques vérités.

Le terrain était occupé par les adhérents du C.L.A.P. et leurs invités, mais aucunement ouvert au public. Vous évoquez le sujet des espaces verts. L'association "C.L.A.P." a, durant sa période d'occupation, imperméabilisé le sol en coulant une dalle de béton pour construire sans permis : une buvette et plusieurs terrains de pétanque ont été construits en dénaturant de fait le site.

Vous évoquez une absence de dialogue, alors que les dirigeants du C.L.A.P. ont été reçus à de multiples reprises de 2022 à 2024 au niveau administratif et politique. J'en profite pour saluer ici l'action de Éric LEJOINDRE et de Jean-Philippe DAVIAUD. D'ailleurs, à cette occasion et à plusieurs reprises, il a été rappelé au C.L.A.P. qu'il devait respecter un certain nombre de règles de droit.

Le projet choisi par la Ville de Paris répond aux objectifs définis par les élus du conseil d'arrondissement à l'unanimité, je le souligne, à savoir : renaturation du site, maintien d'une activité de pétanque et ouverture enfin du terrain au public aux horaires d'ouverture des parcs et jardins.

De ce fait, puisque l'on doit respecter le droit, une procédure de mise en concurrence pour l'attribution de la gestion de ce terrain était une obligation découlant d'une ordonnance de 2017. Sur les quatre candidatures déposées, celle du C.L.A.P., j'en suis désolé pour lui, a été la plus mal notée au regard des critères mentionnés dans l'appel d'offres. Nous avons retenu l'offre qui répondait le mieux aux critères de l'appel d'offres. Cela s'appelle simplement le respect du droit.

Pour autant, le dialogue continuera avec le C.L.A.P., si le C.L.A.P. le souhaite vraiment. Je souhaiterais évidemment que la situation puisse raisonnablement s'apaiser. Je n'ai aucun doute, le temps passant, que ce sera le cas.

De ce fait, afin de contribuer à cet apaisement, je vous demande logiquement de retirer votre vœu, faute de quoi, j'émettrais un avis défavorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - J'ai donc une demande de retrait du vœu n° 86.

Est-il maintenu ? Oui.

J'ai une demande de retrait du vœu n° 87 du groupe MoDem et Indépendants.

J'ai une demande de retrait du vœu n° 88 de M. SOREL.

M. Laurent SOREL. - Il est maintenu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Comme j'ai des explications de vote de la part de M. Pierre-Yves BOURNAZEL, de M. Émile MEUNIER et de Mme Maud GATEL, je vous propose de faire une explication de vote groupée sur l'ensemble de ces vœux, s'il vous plaît, ce qui nous permettra de gagner du temps.

La parole est à M. Émile MEUNIER.

A la fin, il y aura bien sûr une demande de prise de parole du maire de l'arrondissement.

M. Émile MEUNIER. - Mes chers collègues, j'ai l'impression que l'on se trompe de débat. Ici, on est en train de faire le procès de fautes supposées sur les cinquante dernières années. Enfin ! Le club de pétanque ne s'est pas comporté différemment de dizaines et de dizaines d'autres clubs de pétanque, ou même d'autres clubs de sport, à Paris, pendant des décennies. Le débat n'est pas : ont-ils commis des fautes ? Oui, ils en ont fait, ils les ont reconnus. Ils étaient prêts à évoluer.

Le débat est : quel mode de gestion pour ce terrain ? A cet égard, Monsieur BLOCHE, je suis désolé, vous dites une contre-vérité lorsque vous dites que l'on n'avait pas le choix et qu'il fallait passer par un appel d'offres. Non, on pouvait faire une gestion publique. Nous, c'est celle que l'on a demandée depuis le début.

Pourquoi une gestion publique ? Parce que ce terrain, par nature, n'est pas fait pour être une gestion commerciale. C'est un site classé. Il y a une opposition des riverains avec des gardiens qui, tous les deux jours, s'embrouillent avec les riverains qui ne peuvent pas rentrer chez eux tranquillement, d'ailleurs sans que M. le maire du 18e ne fasse rien. Pardon.

C'est contraire aux règles d'urbanisme. On a voté un Plan local d'urbanisme dans lequel il est interdit d'avoir une destination de restauration et de commerce sur ce terrain Junot. J'aimerais que l'on m'explique comment on va avoir une activité commerciale ici.

On voit bien qu'avec cette convention, vous essayez de faire rentrer un rond dans un carré, et c'est pour cette raison que cela craquelle depuis deux ans. C'est pour cela que vous avez soulevé l'ensemble du quartier et des commerçants depuis deux ans. C'est pour cela que vous avez fracturé votre majorité depuis deux ans, Monsieur Éric LEJOINDRE.

Voilà et vous avez expulsé des Montmartrois de Montmartre avec huit cars de C.R.S. Bravo les valeurs du Nouveau Front Populaire ! Bravo les valeurs de la gauche, Monsieur LEJOINDRE !

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Monsieur MEUNIER, cela ne ressemble plus du tout à une explication. S'il vous plaît, ce n'est plus une explication de vote.

Je vous demande de vous cantonner à votre explication de vote.

Je vous remercie.

M. Émile MEUNIER. - Nous demandons donc la résiliation de cette convention.

Je vous remercie.

Nous allons voter le vœu de M. SOREL.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour une explication de vote.

Merci.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Je voterai l'ensemble de ces vœux parce que je suis un défenseur de notre village Montmartre, un défenseur du C.L.A.P. depuis de nombreuses années avec constance. Je veux rendre hommage à ce club, à ses bénévoles, à des femmes et à des hommes que je veux remercier de leur dévouement exemplaire.

Peut-être faudrait-il parler de ces personnes ? Ils font vivre notre village Montmartre dans le maquis de Montmartre et un esprit de convivialité. Depuis le début, on le dit : rien ne va. D'abord, il a eu cette commission. Cette

commission n'était pas pluraliste, parce qu'il y avait des élus Paris en commun, mais pas d'élus d'opposition ni même d'élus écologistes en son sein.

Ensuite, la société qui a été choisie, la société "Fremosc", s'était prévalu d'un certain nombre de soutiens d'associations environnementales, qui ont dit très clairement qu'elles ne soutenaient pas ce projet. En fait, vous avez fait un choix dans cette commission avec des associations environnementales qui auraient été pour le projet, alors qu'elles n'étaient pas pour le projet.

En juillet 2023, au Conseil de Paris, il y a eu un vote du projet de délibération. Il n'y avait toutefois pas la convention. C'est comme si, au fond, vous aviez voté un projet de délibération sans savoir quelles étaient les conséquences de ce projet de délibération. C'est comme si un Parisien signait un bail sans connaître le montant du loyer et les mètres carrés qu'il allait occuper. La Ville a fait procéder ensuite à l'expulsion du C.L.A.P. à grand renfort de camions de C.R.S., alors que ces hommes et ces femmes sont des personnes pacifiques et respectueuses. Je trouve que ce sont des méthodes choquantes.

Depuis le début, tout cela n'est "ni fait, ni à faire". Il y a quatre recours maintenant devant la justice administrative, celui du C.L.A.P., celui des riverains, celui de M. MEUNIER et le mien.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Votre temps de parole pour l'explication de vote est terminé.

Je vous remercie.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - J'espère qu'avec le vote du groupe Changer Paris, nous allons mettre en minorité l'Exécutif municipal.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vais donc laisser la parole à Maud GATEL pour une explication de vote, dont je rappelle qu'elle doit durer au maximum deux minutes, sachant que l'on est déjà passé d'une minute à deux minutes.

Merci.

Mme Maud GATEL. - A la demande de l'Exécutif, Madame la Maire.

Je suis outré, Monsieur MEUNIER, par votre dogmatisme. Outrée ! Vraiment outrée que vous ne vous associiez pas au vœu que le groupe de Mme KERBOUA a déposé et à celui de M. Pierre CASANOVA.

Notre position reste la même, et ce, depuis plus de six mois désormais : nous voterons sans dogmatisme l'ensemble de ces vœux, non pas parce que nous partageons les demandes. En l'occurrence, Monsieur SOREL, nous ne partageons pas la demande quant à la résiliation de la convention. Parce que, dans cette affaire, le responsable de la succession de dysfonctionnements est la Ville de Paris. Nous ne voulons donc pas que ce soient les Parisiens qui en paient le prix. Parce que, de cette convention passée très loin des yeux des élus, nous sommes incapables d'en savoir le coût d'une rupture, pour les Parisiens. La Mairie de Paris a été incapable d'en faire respecter les termes avec des travaux non autorisés et incapable de faire respecter un espace vert pourtant protégé.

Alors, puisque nous soutenons le C.L.A.P., ses 300 licenciés, ses bénévoles, et par solidarité, nous voterons l'ensemble des trois vœux.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Éric LEJOINDRE, le maire de l'arrondissement.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci.

Je suis toujours heureux que le Conseil de Paris se saisisse des sujets ultras locaux du 18e. Encore une fois, je constate qu'il s'agit avant tout des sujets montmartrois. J'aimerais bien que le Conseil de Paris se saisisse d'autres sujets centraux pour la vie du 18e, mais peut-être qu'il faut être absolument soutenu par un certain nombre de journalistes ou de stars pour avoir le droit d'être défendu avec beaucoup d'excès par un certain nombre d'élus.

D'ailleurs, je constate, cher Émile, qu'aucun vœu n'a été déposé au conseil du 18e arrondissement sur ce sujet. C'est étonnant. Pourquoi un sujet du 18e aurait-il vocation à être traité ici et pas en conseil d'arrondissement ? Peut-être que la connaissance précise du sujet par les élus du 18e, y compris par les élus écologistes du 18e ou du groupe Ecologiste du 18e, a conduit à imaginer qu'il serait plus facile, ici, de laisser passer des choses terriblement fausses, comme ce que j'ai entendu tout au long de ce débat à l'exception de l'intervention, qui était aussi d'ailleurs la plus rationnelle et la plus calme, du premier adjoint à la Maire de Paris qui a redit les choses de façon concrète.

On était dans une situation qui n'était pas conforme au droit. Il me semble, comme maire du 18e, qu'il me revient de faire en sorte que cette situation redevienne conforme au droit.

Je voudrais finir mon intervention en redisant ce que j'ai dit depuis longtemps sur ce sujet qui a, à mon avis, un peu trop occupé le Conseil de Paris. D'abord, je n'ai rien contre aucune association. Je constate, comme tout le monde, que l'immense majorité des clubs sportifs de notre ville ne dispose pas, pour eux, de terrains privés dans lesquels ils font ce qu'ils veulent, y compris construire illégalement sur un espace vert protégé. Je me surprends qu'aujourd'hui, on défende les constructions illégales sur les espaces verts protégés. Tout est décidément possible.

Je dis, comme je l'ai dit à chaque fois, comme je l'ai dit directement au responsable du C.L.A.P. dans mon bureau à la mairie, que je suis tout à fait prêt à discuter dans le cadre de la légalité avec l'ensemble des clubs sportifs du 18e, et notamment le C.L.A.P., du maintien de l'activité de loisirs et du maintien de l'activité sportive du C.L.A.P. Pour être un club sportif, on n'est pas obligé d'être propriétaire gratuitement d'un terrain avenue Junot. De très nombreux clubs sportifs ne sont pas propriétaires de leur terrain. Ils sont tout aussi légitimes et travaillent tout aussi bien.

Je suggère de ne pas voter ces vœux, et de nous laisser traiter les sujets du 18e dans le 18e. Peut-être d'ailleurs que si on l'avait en conseil d'arrondissement, on aurait su ce qu'il en était.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous passons donc aux votes.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 86 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 du groupe MoDem et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 87 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 déposé par M. Laurent SOREL avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 88 est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'absence de démontage du Grand Palais éphémère.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le dernier vœu de la soirée, le vœu n° 89 relatif à l'absence de démontage du Grand Palais éphémère.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ pour deux minutes, maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, le Grand Palais éphémère occupe actuellement une vaste emprise sur le Plateau Joffre et ampute le Champ de Mars d'une part significative de cet espace boisé classé. Le Champ de Mars qui accueillait récemment de nombreuses manifestations, y compris des épreuves des J.O.P. subit régulièrement toutes sortes de dégradations en lien direct avec la pression événementielle sur ce site, et en particulier la pression de l'activité du Grand Palais éphémère.

Ce bâtiment qui avait une vocation temporaire est censé être doté d'une structure modulaire conçue pour être démontable et réutilisable rapidement. Or, ce bâtiment doit être démonté au plus tard le 30 novembre 2024 avec des travaux censés avoir commencé le 19 octobre dernier. Force est de constater qu'à ce jour, ces travaux n'ont toujours pas commencé.

"G.L. events", le partenaire de R.M.N. y semble très réticent et nous sommes dans le flou total entre les rumeurs de départ vers la Seine-Saint-Denis et les délais assez longs demandés par "G.L. events" pour assurer un démontage dans les règles de l'art, pour les citer, "afin de permettre un véritable réemploi des modules de ce bâtiment". Nous pouvons le concevoir, même si cette demande reste assez étonnante dans la mesure où le Grand Palais éphémère était censé être facilement démontable ; peut-être qu'il s'agit de gagner un peu de temps.

Lors de notre vœu adopté en février dernier, nous nous étions collectivement engagés à faire constater par huissier les manquements, à user de toute voie de droit pour faire respecter la convention d'occupation du domaine public. Les écologistes sont preneurs de toute information sur les actions entreprises ou prévues par la Ville en vue du respect du calendrier de départ du Grand Palais éphémère, y compris s'agissant des modalités de démontage et de restitution des espaces verts.

Enfin, nous sommes, "post"-J.O.P., favorables à ce qu'il y ait un bilan environnemental des espaces verts des sites de la Tour Eiffel et du Champ de Mars. Nous aspirons à la relance des réunions trimestrielles du Comité de gestion du site Tour Eiffel, qui pourraient être l'occasion de cette restitution. Peut-être qu'une réunion avant fin 2024 serait adaptée, puisque le comité ne s'est pas réuni depuis janvier 2024.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - C'est un sujet que nous avons déjà évoqué. Il y a quelques semaines, j'étais amené à rappeler une position qui n'a pas changé depuis le début de l'année : qui dit Grand Palais éphémère dit qu'il ne peut être pérenne. C'est la logique même et c'est la raison pour laquelle j'avais rappelé avec conviction, je le fais à nouveau aujourd'hui, la position de la Ville de Paris : le Grand Palais éphémère doit être démonté parce qu'il est éphémère.

Une date avait été évoquée : le 30 novembre 2024. Nous sommes aujourd'hui le 20 novembre et évidemment, tout le monde a compris que cette date ne sera pas respectée. De ce fait, miracle sans doute de notre séance du Conseil de Paris, "G.L. events" a rendu public un communiqué de presse qui s'intitule, tenez-vous bien : "G.L. events rend public le calendrier de déménagement du Grand Palais éphémère Arena-Champ de Mars". Je me suis donc saisi de ce communiqué de presse et je me suis dit : si pour le 30 novembre 2024, cela ne va pas être possible, quand cela va-t-il avoir lieu ?

J'ai lu un communiqué de presse long comme un jour sans-pain qui insiste sur un indispensable démontage minutieux, sur un remontage immédiat dans son emplacement définitif, tout en précisant que l'emplacement définitif n'était pas encore déterminé. On évoque une seule date : cela débutera au premier trimestre 2025.

Ce communiqué de presse, je vous le dis, est un communiqué de presse qui se moque de tout le monde, pas seulement de la Ville de Paris. Je sais que le Ministère de la Culture a lancé une A.M.O. flash afin d'expertiser les délais de démolition de démontage et la validité des arguments avancés. On attend avec impatience les résultats de cette A.M.O. flash.

En tout cas, notre position est claire : nous restons dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public consentie au départ, et celle-ci prévoit des pénalités en cas d'occupation illégale.

C'est la raison pour laquelle je donne, vous l'avez compris, un avis favorable à ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une explication de vote de M. Jean LAUSSUCQ pour le groupe Changer Paris.

M. Jean LAUSSUCQ. - Je ne serai pas long.

Merci, Madame la Maire.

Évidemment, le groupe Changer Paris s'associe et votera pleinement et sans réserve le vœu proposé par "Les Ecologistes".

J'ai été d'accord en tout point avec l'intervention de Mme NIAKATÉ. Je salue également l'intervention de Patrick BLOCHE et la position commune que l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris qui se sont exprimés ce soir ont affichée sur le sujet du Grand Palais éphémère.

Le Grand Palais éphémère est comme son nom l'indique éphémère et il doit donc quitter le site du Champ de Mars, afin que celui-ci puisse être rénové et retrouvé sa destination de jardin public.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2024, V. 192).

Je vous remercie.

Je remercie aussi les agents qui sont restés jusque tard.

Nous reprenons demain à 9 heures avec les projets de délibération et les vœux de Johanne KOUASSI.

Merci à toutes et à tous.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 20 novembre 2024 à vingt-et-une heures trente-cinq minutes, est reprise le jeudi 21 novembre 2024 à neuf heures, sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Bonjour, chers collègues. J'espère que vous allez tous bien.

2024 DFPE 141 - Subvention (372.400 euros) et convention avec l'association "A.P.A.T.E." (11e) pour les travaux de restructuration du multi-accueil "Mowgli" situé 10, rue Dieu (10e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 141 : subvention de 372.400 euros et convention avec l'association "A.P.A.T.E." du 11e arrondissement pour les travaux de restructuration du multi-accueil "Mowgli" situé 10, rue Dieu.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE pour cinq minutes maximum.

Je vous rappelle que, pour l'instant, les projections nous amènent toujours à lundi soir.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai souhaité m'inscrire sur ce projet de délibération afin de soutenir les actions de l'association "A.P.A.T.E.", Association pour l'accueil de tous les enfants, qui gère six établissements à Paris, et bientôt un septième dans le 16e arrondissement. Sa spécificité est de réserver dans certains de ses établissements un tiers de ses places pour des enfants de 2 mois et demi à 3 ans porteurs de handicaps, voire jusqu'à 6 ans.

La subvention de 372.400 euros, objet de ce projet de délibération, était attendue depuis très longtemps. Elle apportera une aide financière à l'association pour lui permettre de planifier des travaux de remise aux normes de la crèche située dans le 10e arrondissement, tout en créant quatre nouvelles places d'accueil, et ainsi de pouvoir accueillir des enfants porteurs de handicaps jusqu'à l'âge de 6 ans, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

Mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" soutient ce projet dans le but d'accueillir dans de meilleures conditions les enfants, porteurs de handicaps ou non.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie, chère Sandra BOËLLE, de mettre en valeur le travail de cette association qui fait beaucoup, en effet, pour l'accueil des enfants en situation de handicap et leur inclusion dès le plus jeune âge. C'est essentiel pour changer les regards des adultes qu'ils seront demain et c'est très riche pour les enfants en situation de handicap qui sont accueillis, mais cela l'est également pour les autres, qui apprennent que nous ne sommes pas forcément tous pareils, mais égaux.

Je rappelle aussi que l'inclusion fait partie des dix droits fondamentaux de l'enfant, à savoir que les enfants en situation de handicap doivent pouvoir vivre avec et comme tous les autres enfants.

Le projet porté par cette association, mais également par des associations comme "Crescendo", valorise complètement ce travail et est essentiel pour nous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 141.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 141).

2024 DFPE 149 - Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 149 : reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous abordons évidemment le marronnier concernant le financement municipal des crèches confessionnelles même lorsque l'on parle de conventionnement, puisque le conventionnement appelle ensuite le financement.

Vous le savez, c'est pour nous une question de principe, ce principe étant évidemment celui de la laïcité. J'entends beaucoup de politiques dire qu'ils sont très attachés à la laïcité, c'est de bon ton aujourd'hui. Moi aussi, clairement. Toutefois, si être attaché à la laïcité, c'est bien, le mettre en pratique concrètement dans les décisions au jour le jour, c'est certainement mieux.

Je le dis souvent, la laïcité est trop importante pour être considérée à géométrie variable. La laïcité est un principe, et un principe ne se négocie pas. Nous ne sommes pas à dire : "Allez, il y a quelques crèches sur les je ne sais pas combien de centaines qui ne sont peut-être pas forcément complètement "réglos", mais en gros elles le respectent". Il en est de même à l'intérieur de ces crèches, ce n'est pas "en gros, elles respectent la laïcité, sauf sur ceci et cela", mais on le voit maintenant, les rapports nous le disant, "en gros, c'est respecté". Non, cela ne s'applique pas de cette façon, un principe est respecté ou non.

Vous le savez, ce principe, à la base, garantit la liberté de conscience de laquelle découle précisément la neutralité de l'action publique au niveau financier, et donc la neutralité de l'Etat et des collectivités territoriales, par rapport à toute institution à caractère religieux. L'actualité continue de nous prouver que, tout comme la République, ce principe n'est pas acquis et doit se construire chaque jour.

Elle est attaquée. Je le dis toujours, parce que je pense qu'il faut bien être clair sur ce que l'on dit, la laïcité est instrumentalisée par certains, évidemment vous vous doutez que ce n'est pas mon propos, notamment à l'extrême droite, pour la tordre et lui faire dire l'inverse de ce qu'elle est, pour qu'elle devienne une sorte d'apanage de haine anti-musulmans. Du côté de l'extrême droite, il y a une laïcité à géométrie très, très variable. Quand il s'agit de musulmans, on les entend très volontiers s'épancher dans les médias. En revanche, sur tout ce qui peut concerner les autres religions, on ne les entend pas.

Elle est aussi malmenée avec des politiques absurdes et stériles. Je pense à la Région Ile-de-France avec Mme PÉCRESSÉ et sa charte de la laïcité, dont j'ai oublié le nom. Elle est aussi malmenée par les petits arrangements sur le sujet, par exemple avec ces attaques contre la loi de 1905 sur le fait de rendre payante Notre-Dame de Paris, dont nous avons parlé hier, mais que je tiens à représenter ici. Elle est aussi attaquée par Mme DATI, qui s'épanche très régulièrement avec son compte de Ministre pour avoir des messages à caractère religieux.

Bref, vous l'avez compris, nous rejetons toutes ces instrumentalisation. Nous voulons respecter l'esprit et la lettre de la laïcité, qui supposent de la rigueur et une neutralité absolue de la puissance publique par rapport aux différentes religions en matière financière. Le point est là. La laïcité suppose donc une République une et indivisible, dans laquelle les collectivités ne subventionnent pas les institutions qui, de près ou de loin, sont liées au culte, ou qui véhiculent en tout cas un message religieux, une République, donc, qui ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte, en vertu de l'article 2 de cette fameuse loi du 9 décembre 1905.

Pourtant, une partie des associations qui gèrent les crèches dont nous parlons revendiquent clairement et publiquement leur volonté de diffuser les principes et valeurs religieux. Nous ferons des votes dissociés sur les différents articles. Je prends encore quelques exemples, ceux qui sont les plus flagrants et faciles à trouver.

Je pense à la crèche Ozar-Hatorah, dont je regarde à chaque fois la documentation. Ils continuent d'affirmer que leur projet "est fondé sur l'éthique juive, basée sur la transmission des valeurs de la Thora, qui éveille une conscience religieuse de l'élève et le sensibilise à la pratique des "mitzvot", au respect du "chabbat" et à la célébration des fêtes". Je pense que le côté religieux est difficilement contestable.

Je pense aussi à d'autres crèches de la même confession, mais, vous me connaissez, je n'aime pas le "deux poids, deux mesures" et la géométrie variable. Vous savez que, pour moi, toutes les religions doivent être traitées à égalité.

Je pense donc aussi à l'Association familiale catholique Saint-Pierre, qui ne manifeste aucun tabou sur son engagement religieux ultra-conservateur. Ils affirment là aussi très tranquillement et ostensiblement vouloir "promouvoir une vision de la famille éclairée par l'enseignement de l'Eglise", qui veut "s'inspirer de l'enseignement social de l'Eglise catholique". Ils affirment que "l'avortement n'est jamais une bonne solution devant une grossesse imprévue" et considèrent que "le nombre élevé d'I.V.G. pose un problème de santé publique".

Voilà, je pense que le côté religieux de ces différentes crèches est difficilement contestable, même si j'entends que vous le contestez, en tout cas dans les années passées. A l'épreuve des faits, cela ne tient quand même pas du tout la route.

Un point étonnant est de constater l'écart, si je ne puis dire "le partage des eaux", si vous me permettez cette expression, entre la communication publique de ces crèches, qui ne fait donc clairement pas l'impasse sur leur côté très religieux...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Cher collègue, veuillez conclure. Vous avez dépassé les cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Non, je n'ai pas pu dépasser cinq minutes...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Ce serait bien que nous soyons raisonnables les uns et les autres, actuellement.

M. Jean-Noël AQUA. - Je continuerai dans le projet de délibération suivant, je vous rassure.

Nous voterons donc contre les articles dissociés, que vous avez dû avoir.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pas de soucis, nous les avons.

Nous passons à Chloé SAGASPE, pour cinq minutes maximum, vraiment.

Mme Chloé SAGASPE. - Bonjour, Monsieur le Maire.

Chaque année, nous avons le même débat. Chaque année, personne n'évolue sur ses positions, sauf peut-être nous, les écologistes, puisque nous avons une position évolutive, au cas par cas, qui n'est pas gravée dans le marbre. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à maintes reprises sur ce sujet, nos votes sont différenciés, c'est d'ailleurs pourquoi nous demanderons des votes différenciés.

Je le regrette, ce projet de délibération noie un peu la question des crèches confessionnelles, alors qu'elle est primordiale puisque nous allons renouveler, et ce pour trois ans, les contrats avec certaines crèches. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, force est de constater qu'il y a eu des soucis dans certaines crèches confessionnelles, je pense en particulier dans le 11e arrondissement, où nous avons trouvé porte close. D'ailleurs, il y avait eu une mise en demeure de cette crèche. La situation a évolué depuis lors, nous avons donc changé notre vote, preuve que nous évoluons dans nos positions.

J'ose espérer que les propos de mes collègues de la droite seront plus modérés que les attaques diffamatoires qu'il y a eu en juin dernier et par le passé, notamment à l'égard de mes collègues communistes et de Jean-Noël AQUA, que je salue, puisque leur position est constante et a le mérite d'être clair. Je pense que nous devrions élever le débat, plutôt que d'avoir des positions idéologiques en nous attaquant les uns et les autres, puisque nous, nous ne différencions pas nos votes selon la confession. D'ailleurs, dans le vote dissocié demandé par mes collègues communistes, nous allons voter favorablement pour les crèches confessionnelles dans le 19e, qui sont de confession juive.

Chaque année, je demande néanmoins un point d'étape sur la mise en place des conventionnements. Chaque année, je dois demander le bilan, détaillé arrondissement par arrondissement. Surtout, chaque année, je dois réitérer mes demandes avant le vote en conseil d'arrondissement pour que nous puissions nous prononcer en connaissance de cause, ce qui me paraît normal en tant qu'élus.

J'ai encore un peu de temps, je voudrais donc simplement revenir sur deux sujets qui sont importants à mes yeux et pour nous, écologistes, qui sont noyés dans ce projet délibération, et c'est pourquoi nous allons demander des votes dissociés sur certains articles. Nous le demanderons notamment pour le 14e arrondissement et l'"Association familiale catholique Saint-Pierre-Saint-Dominique", dont Jean-Noël AQUA a parlé. Elle fait partie du réseau des "Associations familiales catholiques" de France, qui est publiquement opposé au mariage pour tous, à l'I.V.G., à la constitutionnalisation de l'I.V.G., à la P.M.A. pour toutes, mais aussi à l'euthanasie. Jean-Luc ROMERO-MICHEL préside la séance, mais je pense que nous connaissons son combat à ce sujet.

C'est complètement rétrograde et contraire à toutes les valeurs que notre Ville porte. Je le dis, je le répète, mes chers collègues, ayons un peu de courage politique. Pourquoi continuons-nous de financer cette association qui porte des valeurs "réacs" et rétrogrades de la famille ? "Un papa, une maman". Ce n'est certainement pas notre vision. Il serait grand temps que nous arrêtons de financer cette association. Je l'ai dit à maintes reprises, mais je vois - surprise ! - que nous repartons pour trois ans.

Je suis désolée, il suffit d'aller sur leur site, vous pouvez y aller, pour voir qu'ils font des cycles de conférences sur la fidélité, sur le modèle "hétéro", "un papa et une maman", et qu'ils se sont félicités de faire annuler un stage sur les "drag-queens" à Bordeaux. Cela suffit. A un moment, trop c'est trop. Je ne suis pas d'accord, nous ne sommes pas d'accord avec ces valeurs rétrogrades qui s'opposent totalement à une ville inclusive qui se dit pro-LGBTQI+.

Tout est affaire de choix politiques, mes chers collègues, nous voterons donc bien sûr contre cette subvention.

Je précise également, parce que cela va être dit, que nous ne demandons pas la fermeture des crèches déjà existantes, pour ne pas pénaliser les familles et les enfants. Malheureusement, elles sont l'héritage d'un lointain passé, nous le savons, qui date d'il y a bien des années. En revanche, nous ne pouvons cautionner la création de nouveaux établissements : nous venons encore de créer un établissement en 2023 dans les beaux quartiers du 16e, pour la modique somme de près de 700.000 euros, alors que le service public est dégradé, qu'il y a un manque criant de personnels et que l'on a une surcharge de travail.

A un moment, arrêtons d'utiliser l'argent public pour la création de nouveaux établissements alors qu'il y en a déjà. Commençons à investir l'argent pour le personnel, qui est en surcharge de travail. Nous marchons carrément sur la tête...

Vous parlerez juste après moi, Monsieur. Si vous pouviez laisser parler les interlocuteurs... Je sais que ce que je dis vous déplaît, mais il me reste encore un peu de temps.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - S'il vous plaît, mes chers collègues, c'est déjà suffisamment long comme cela.

Mme Chloé SAGASPE. - Je vais conclure.

Cet argent public devrait être utilisé prioritairement dans les crèches publiques qui existent déjà, pour ouvrir de nouveaux berceaux et rénover le bâti, mais aussi pour recruter sur des postes vacants.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Chloé.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

Écoutons les orateurs, s'il vous plaît.

Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ALPHAND, inscrivez-vous au débat plutôt que de vociférer, on n'entend pas ce que vous dites...

Attendez, demande de suspension, en tant que vice-président, par rapport à ce que vient de dire M. ALPHAND. Pour l'inscription dans le débat, pour que ce soit lisible, il vaut mieux que vous vous inscriviez pour que nous puissions reprendre vos propos. Je ne vous demande pas de crier dans la salle, c'est uniquement pour que nous ayons un débat écoutable pour tout le monde. C'est tout. Je n'ai pas de jugement de valeur sur ce que vous dites.

Pouvez-vous effacer ce temps ? Je reprends mon intervention, s'il vous plaît. Vous l'avez décompté ? Merci. De toute façon, je ne vais pas utiliser les cinq minutes.

Je veux compléter ce que dit ma collègue Chloé SAGASPE. Pour les personnes qui m'écoutent, qui me regardent, qui me filment, qui font des extractions de vidéos, je leur fais un petit coucou. Twitter, X maintenant, permet de reprendre des vidéos et de dire que je suis antisémite et autres gentillesses de cette nature.

Je veux préciser la position des écologistes. Nous ne sommes pas contre le principe des crèches confessionnelles, nous n'avons pas la même position que mon voisin de droite. Nous avons pu l'avoir dans le passé, mais nous ne l'avons plus. Si nous prenons les textes religieux, notamment, les écologistes adorent l'encyclique du pape, "Laudate" aussi, qui est vraiment une grande avancée sur la lecture écologiste que peuvent avoir les chrétiens, et notamment les catholiques.

Nous, nous sommes sur l'application des principes de la laïcité dans le fonctionnement des crèches. C'est donc au cas par cas, et cela explique que nous changions parfois de position, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Cela veut dire que nous avons voté pour des crèches contre lesquelles nous avons voté par le passé et, à l'inverse, nous avons voté pour une crèche dans le 20e arrondissement qui était plutôt laïque, et nous avons changé de position puisqu'il y avait un tri dans la sélection des enfants de la crèche.

C'est cela qui définit notre position, pas du tout une position pour ou contre les religions. De ce fait, les accusations que, parce que nous avons parlé d'une crèche de confession juive, nous sommes forcément antisémites, c'est assez insupportable. Cela n'a jamais été notre position. Je regarde encore la caméra : la prochaine fois que vous faites une extraction vidéo, reprenez aussi ce petit mot d'explication, qui peut expliquer pourquoi, parfois, nous pouvons voter contre une crèche confessionnelle de religion juive.

Merci de votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Jérôme.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est naturellement favorable au renouvellement des conventions d'objectifs à ces 98 associations partenaires de la Ville de Paris et gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

Mes chers collègues, je crois qu'il est important de pérenniser contractuellement sur trois ans nos relations avec ces structures d'accueil qui ont largement fait leurs preuves. D'abord, parce qu'il est essentiel de rassurer nos partenaires sur le soutien financier de la Ville pour une nouvelle période triennale, dans un contexte très délicat de manque de personnel et de dégradation des conditions d'accueil dans les crèches parisiennes. Nous avons bien conscience que rendre la filière de la petite enfance plus attractive est l'un des enjeux majeurs du moment.

Un mot sur les interventions de mes collègues. J'ai bien noté la nuance de Jérôme GLEIZES, mais c'est vous qui avez rendu ce débat idéologique depuis le début de la mandature. Et, Madame SAGASPE, priver de financement ces crèches associatives, quelles qu'elles soient, c'est bien sûr entraîner leur fermeture. Vous ne demandez pas leur fermeture, mais, quand on prive une association de quasiment la moitié de ses ressources, elle n'a d'autres possibilités que de fermer.

Je ne comprends pas cette obsession pour les crèches confessionnelles, j'ai le sentiment que cela relève d'un combat hors du temps. Je ne comprends pas cette obsession de vouloir réécrire la loi sur la laïcité, Monsieur AQUA, ni votre volonté de faire disparaître le soutien financier de la Ville, comme vous l'avez dit. L'enjeu est quand même considérable et concerne des centaines de familles parisiennes, qui, si on vous suivait, n'auraient plus d'autres choix que de quitter la ville.

Depuis le début de la mandature, nous avons exploré tous les contours de ce débat. Vous avez parlé de la liberté de conscience, nous avons parlé d'Aristide Briand, nous sommes allés dans les tréfonds du débat de la loi de 1905. Nous savons tous que ce débat restera stérile, d'autant plus que notre Assemblée l'a tranché et que nous connaissons à l'avance son résultat, puisqu'une majorité républicaine au sens large s'est dégagée, bien au-delà de la division entre la majorité et l'opposition.

A travers ces débats, nous avons clairement défini, établi ce que devait être la règle de notre ville pour le reste de cette mandature. Très simplement, sans être péremptoire, je vous invite donc à tourner la page et à vous concentrer plutôt sur des solutions qui facilitent la vie des Parisiens, et de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Jack-Yves.

La parole est à Laurent SOREL... Il n'est pas là.

Pour répondre, je donne la parole à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos différentes interventions. Je reviendrai en premier lieu sur celle de Jean-Noël AQUA, qui nous a livré sa vision de la laïcité : une laïcité où il n'y aurait finalement pas de religion. Ce n'est pas forcément celle qui est partagée par tous. Là où je vois vraiment un faux procès, c'est de dire que seuls les teneurs de cette définition de Jean-Noël AQUA seraient les vrais défenseurs de la laïcité. Non.

En fait, nous sommes tous défenseurs de la laïcité. D'ailleurs, il y a dans ces conventions pluriannuelles d'objectifs une charte de la laïcité. Oui, la laïcité, ce sont des règles précises. Evidemment, s'il y a une charte, c'est bien parce que c'est un principe important, et dire que la laïcité n'est pas importante pour les personnes qui voudraient voter pour ces conventions est faux.

L'autre point, c'est la position de principe. Je la regrette. De ce point de vue, je salue l'évolution et la nuance de la position du groupe écologiste sur ces questions de crèches confessionnelles. Les crèches confessionnelles, ce sont 27 établissements à Paris qui accueillent au quotidien des petits Parisiens et des petites Parisiennes. Il est évident qu'il n'y a pas 27 établissements qui ne respectent pas la charte de la laïcité. D'ailleurs, ne pas respecter cette charte est un des motifs de non-renouvellement des conventions, lorsqu'il n'y a aucune correction et aucune évolution dans la violation de cette charte. Il y a aussi la vétusté des problèmes de gouvernance récurrents.

Voilà, ce n'est donc pas une laïcité flottante, sans règles, sans sanctions. Là encore, c'est un faux procès. L'écrasante majorité des 27 établissements respecte cette charte, et je trouve regrettable de jeter l'opprobre sur tous les établissements en faisant croire qu'il y a des violations partout, de façon récurrente.

Comme je l'ai dit, ces établissements accueillent des petits Parisiens et des petites Parisiennes. Ce qui n'a pas été dit, c'est que ces conventions pluriannuelles permettent de sécuriser le financement, mais aussi de garantir l'accueil de ces enfants et la qualité de cet accueil. Le secteur de la petite enfance est clairement en crise, et ces financements s'assurent que les associations puissent survivre, dans un secteur où fleurissent les micro-crèches et les crèches privées, sans avoir à tirer sur leurs coûts ou à payer leurs personnels "au lance-pierre". Cela, je regrette que les élus communistes ne s'en félicitent pas.

Enfin, je vous invite à voter ces conventions pluriannuelles d'objectifs parce que je considère que les enfants qui sont accueillis dans ces crèches, même si nous pouvons en regretter le principe, ne méritent pas un accueil de moins bonne qualité que les autres enfants.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe "Les Ecologistes" demande un vote dissocié sur les articles 27, 33, 46, 51, 62 et 90.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 27 du projet de délibération DFPE 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 27 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 33 du projet de délibération DFPE 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 33 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 46 du projet de délibération DFPE 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 46 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 51 du projet de délibération DFPE 149.

Pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 51 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 62 du projet de délibération DFPE 149.

Pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 62 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 90 du projet de délibération DFPE 149.

Pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 90 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 149 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 149).

2024 DFPE 159 - Subventions complémentaires (3.843.133 euros) en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 159 : subventions complémentaires de 3.843.133 euros en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci beaucoup.

En matière d'accueil de la petite enfance, nous le savons, le secteur associatif occupe une place majeure dans notre dispositif parisien. Sur notre territoire, une centaine d'associations gèrent environ 11.000 berceaux, soit un quart de l'offre totale.

Cette présence forte et structurante du secteur associatif permet aux familles parisiennes d'être préservées du secteur marchand et de ses dérives, dérives dénoncées dans plusieurs ouvrages récents, dont, bien sûr, celui publié par Victor CASTANET, "Les Ogres", déjà évoqué à maintes reprises dans cet hémicycle. Cette présence du secteur associatif permet également d'accueillir davantage d'enfants et d'offrir aux familles parisiennes un choix plus large de modes d'accueil.

Le volontarisme de notre majorité permet d'ailleurs aujourd'hui à Paris, je tiens à le rappeler, d'afficher un taux de couverture, tous modes de garde confondus, bien supérieur à la moyenne nationale, et ainsi d'offrir aux familles parisiennes un service public sans équivalent en France en matière d'accueil des jeunes enfants. Cependant, nous le savons aussi, le secteur associatif n'échappe pas aux difficultés que rencontre le secteur sur l'ensemble du territoire national, qu'il s'agisse de la pénurie de personnels qualifiés ou du mode de financement de l'activité.

Or, si nous voulons préserver un service public d'accueil du jeune enfant digne de ce nom, le sujet de l'attractivité des métiers devient désormais un enjeu central. Il n'est pas acceptable que la rémunération des personnels de la petite enfance soit souvent bien en deçà de la valeur réelle de leur travail et des compétences nécessaires pour exercer cette profession.

Notre Municipalité agit en ce sens depuis longtemps, en particulier avec l'adoption d'une délibération lors du Conseil de Paris de juillet dernier visant à revaloriser de manière conséquente les personnels de la petite enfance des établissements gérés par la Ville. En ce faisant, nous souhaitons reconnaître leur rôle fondamental pour le bien-être des enfants et des familles, et encourager davantage de personnes à choisir cette voie professionnelle.

Je voudrais d'ailleurs saluer la détermination sans faille de Johanne KOUASSI et son travail précieux en ce sens, ainsi que celui de notre collègue Céline HERVIEU, bien sûr, durant les premières années de la mandature.

Dans le cadre de la convention collective ALISFA, des hausses de rémunération ont été actées par les acteurs du secteur, et la Caisse nationale d'allocations familiales a accompagné ces augmentations d'un bonus d'attractivité. En cohérence avec le partenariat qui nous lie à ces associations, la Ville de Paris s'engage à prendre en charge un tiers de ces mesures de revalorisation, à hauteur de la part de financement habituel de la Ville dans ces structures. Nous veillerons à ce que ces sommes soient bel et bien affectées à la revalorisation des personnels, cela va de soi.

C'est une avancée essentielle pour ces personnels qui se dévouent au quotidien à l'accueil des petites Parisiennes et des petits Parisiens, et c'est un élément essentiel de ce service public, pour le bien-être des enfants et celui des professionnels.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais rembrayer sur la discussion précédente.

Je tiens d'abord à dire que, non, Madame KOUASSI, la laïcité n'est certainement pas "pas de religion". J'ai pourtant été assez précis, mais on essaie peut-être de caricaturer pour avancer ses arguments.

Je l'ai dit, redit, même écrit, c'est sur le site, je ne sais plus comment vous le dire : la laïcité n'est certainement pas un monde sans religion, c'est un monde où la puissance publique et l'Etat n'ont pas de soutien financier. La nuance est quand même suffisamment claire et je l'ai dit suffisamment régulièrement. Peut-être que vous n'avez pas préparé votre intervention avant de venir et que vous prenez le premier argument facile qui vient, mais, clairement, je n'ai pas dit que la laïcité était un monde sans religion...

Vous n'écoutez pas, évidemment. C'est peut-être à l'origine de votre incompréhension. Je le répète : que des crèches confessionnelles existent est légitime dans un Etat laïc, mais que la puissance publique les finance est illégitime. Le point est précis.

Par ailleurs, Monsieur BOHBOT...

Monsieur BLOCHE, vous pouvez vous inscrire, si vous le voulez.

Monsieur BOHBOT, je pense que ce n'est pas aussi simple que ce que vous dites, en gros "soit elles ferment, soit il y a le soutien public", il y a clairement d'autres solutions. Je ne suis évidemment pas pour la baisse de la dotation de la Ville aux crèches, je me suis donc permis régulièrement de suggérer que, si nous ne mettions pas cet argent sur ces associations, il devrait servir à ouvrir d'autres structures, des structures de la Ville, qui auraient évidemment vocation à accueillir les enfants concernés.

Je ne suis évidemment pas pour le "comité de la hache" dans les financements publics de la petite enfance, loin de moi la volonté de les baisser, l'idée est plutôt de les reporter sur des associations. Ce n'est pas "soit il y a un soutien public, soit on ferme", c'est essayer de trouver une autre solution. Voilà. Je me permettais juste de répondre.

Je me permets aussi de filer le débat. Clairement, je le répète, la laïcité n'est pas un monde sans religion, mais vous nous aviez avancé un autre argument l'année dernière et je tiens à le pointer du doigt. Vous aviez dit : "Il y a bien du privé sous contrat, pourquoi ne pas faire des crèches privées sous contrat à Paris ?" C'est ce qu'il s'est dit ici. Il y a le verbatim, si vous voulez voir.

Je pense que c'est une erreur. Le privé sous contrat doit séparer les activités subventionnées des activités religieuses, c'est très clairement indiqué dans le contrat d'association. C'est visiblement impossible dans les crèches. On ne parle donc pas du tout de la même chose. Il semblerait curieux que la Ville, d'un côté, dénonce le problème posé par le privé sous contrat dans les écoles et les collèges, et, de l'autre, s'enorgueillisse de le créer dans les crèches. Pour le coup, cela commence à devenir dur à suivre.

Je le dis, je le redis, il est temps que les entorses à la laïcité cessent. Il faut renoncer dès maintenant à ces partenariats, pour mieux replacer l'argent sur des crèches publiques, qui respecteront, elles, la laïcité et qui pourront accueillir tous les enfants sans distinction. Je répète ce point, puisque les choses ne sont visiblement pas claires.

Nous demandons donc à l'Exécutif de revoir sa copie, et nous demandons une évaluation indépendante de ces crèches. La dernière évaluation indépendante, faite par l'Observatoire parisien de la laïcité, date de 2009 et avait conclu au non-respect de la laïcité par ces crèches confessionnelles. Nous ne cessons de demander que cet observatoire soit à nouveau saisi du dossier. Visiblement, vous ne voulez pas y accéder. C'est bizarre, il y a peut-être un problème à être indépendants et transparents sur le sujet.

Rappelons que, sur les inspections de la Ville cette fois, une campagne de visites a effectivement été déployée, mais qu'un certain nombre de points remontent :

- sur la question des personnels et de leur formation, et vous savez que c'est un point auquel nous sommes particulièrement sensibles,
- sur la régularité des horaires du service rendu,
- sur le non-respect de la mixité dans les méthodes éducatives,
- sur l'absence de discrimination entre filles et garçons,
- sur le fait de proportionner les financements accordés aux services rendus et de s'assurer un service régulier des crèches.

Vous voyez que beaucoup de points remontent, qui nous inquiètent par ailleurs, au-delà du point sur la laïcité.

Je finis donc par cette proposition, que je répète : reportons sur les crèches publiques le financement des crèches confessionnelles, que j'estime illégitime, et je ne suis visiblement pas le seul. Si je regarde les votes de cette Assemblée, cela va au-delà du groupe Communiste simplement.

Dans ce projet de délibération, vous nous demandez de financer des subventions complémentaires...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour.

Ce projet de délibération est pour moi l'occasion de saluer le modèle mis en place par la Ville de Paris depuis plusieurs années pour la garde des enfants avant l'entrée en maternelle. Paris est ainsi la première ville de France en termes d'accueil de la petite enfance, avec deux enfants sur trois accueillis d'une façon ou d'une autre avec le soutien de la Ville, Emmanuel COBLENCE le rappelait tout à l'heure.

Cela a été un travail de longue haleine, de plusieurs années. De la même façon que la démocratisation de l'accès à l'école s'est faite en France, en s'appuyant sur un système mixte public/privé et en s'appuyant sur des structures locales et associatives - l'histoire de l'éducation en France le montre, notamment avec la Bretagne, cette région précurseuse -, l'accès à un mode de garde s'appuie à Paris sur un système également mixte et un réseau de crèches publiques, de crèches associatives et d'assistantes maternelles. C'est ce système qui fait la force de notre modèle.

Or, depuis quelques années, les secteurs de l'éducation et du soin vivent une crise d'attractivité. Ainsi, la Ville de Paris et la C.N.A.F. ont souhaité soutenir l'augmentation des salaires afin d'attirer davantage de professionnels sur ce secteur, aussi bien dans les crèches publiques que les crèches associatives. C'est pour cela que la C.N.A.F., aussi bien que la Ville de Paris, subventionne les structures associatives en conséquence.

Par ailleurs, certaines de ces structures associatives ont vu leurs finances fragilisées du fait de la concomitance de deux phénomènes, l'inflation et l'augmentation du SMIC, mais aussi du fait du modèle économique, modèle de financement pratiqué par l'Etat, de forfait à l'heure. Selon nous, ce modèle n'est plus adapté en ces temps difficiles, où la crise de recrutement entraîne une crise de l'accueil et, par ricochet, une fragilisation du modèle économique de certaines structures associatives, qui, malgré une très, très bonne gestion, ne sont pas assez solides pour prendre les coups de cette crise.

Ainsi, ce projet de délibération propose de subventionner des crèches associatives pour un total d'environ 3,8 millions d'euros, afin de leur permettre de valoriser le salaire de leurs agents, d'une part, et de soutenir celles dont le bilan a été fragilisé pour les raisons que j'évoquais tout à l'heure, d'autre part.

Contrairement à M. AQUA, je pense, nous pensons que nous devons continuer à nous appuyer sur ce modèle mixte, qui a fait ses preuves et qui, de façon pragmatique, fait que la France a pu démocratiser l'accueil des très jeunes enfants. Je rappelle que l'accueil en crèche et l'accueil en maternelle font partie des exceptions françaises. C'est un modèle à soutenir et à faire perdurer.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" ne peut que se réjouir de ce projet de délibération. Ce soutien financier, indispensable aux associations dépendant des conventions collectives 51, 66 et Croix-Rouge, et représentant 8.000 places à Paris, leur permettra très certainement de fidéliser les professionnels et de recruter plus facilement en augmentant les salaires de 183 euros nets par mois sous la forme d'un bonus attractivité.

Monsieur AQUA, je m'adresse à vous. Que voulez-vous ? Que le personnel de ces crèches confessionnelles ne touche pas l'augmentation salariale ? Il en serait bien dommage.

Nous connaissons la crise que traversent les associations depuis plusieurs années et les grandes difficultés auxquelles elles sont confrontées. Alors que le secteur associatif offre plus de 11.000 places sur tout le territoire parisien, nombreux sont les gestionnaires qui ont du mal à surmonter les conséquences de la crise sanitaire, de l'application de la nouvelle P.S.U., j'en avais parlé ici dans l'hémicycle, de la hausse des coûts, notamment de l'électricité, et de la valorisation des salaires des associations dépendant de la convention collective ALISFA.

Il était temps que vous preniez la mesure des difficultés du secteur associatif, indispensable à l'échelon parisien pour pérenniser l'accueil des tout-petits. Je déplore cependant que cette mesure arrive tardivement, puisque des établissements associatifs ont déjà mis la clé sous la porte. Je pense tout particulièrement à la halte-garderie Saint-Honoré-d'Eylau, gérée par l'"U.D.A.F." dans le 16e arrondissement, où 40 enfants ont été mis à la porte au cours de l'année 2023.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais compléter l'intervention précédente en expliquant pourquoi nous avons demandé un vote dissocié sur le projet de délibération précédent, alors que nous allons voter pour celui-ci.

Il faut quand même lire le contenu du projet de délibération. Plusieurs intervenants avant moi l'ont présenté, notamment M. COBLENCE, je ne reviendrai donc pas dessus. Pour nous, il va de soi que tout le personnel de l'ensemble des crèches doit bénéficier de cette compensation salariale. C'est pour cela que nous allons voter ce projet de délibération.

Le projet de délibération précédent, lui, était pour prolonger ou renouveler les conventionnements avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil de petite enfance, et nous avons demandé d'arrêter le conventionnement de l'association dans le 14e arrondissement, la seule contre laquelle nous avons voté, vu ses positions répétées. Par rapport à ce que disait M. BOHBOT tout à l'heure, cela veut dire que l'on a tout à fait le temps, pour cette structure, de trouver d'autres sources de financement.

Pour répondre à la précédente intervenante, nous ne pouvons pas financer n'importe quel type de structure, d'association, sinon nous financerions aussi les S.A.R.L. Il y a énormément de financements possibles. A un

moment, quand on fait des choix politiques, parce que c'est un choix politique, on cherche aussi ces financements. Ici, on parle de l'argent public.

Dans ce que disait M. BOHBOT, et c'est dommage qu'il ne soit plus là, il a dit "tous les enfants". Justement, pour répondre à Mme KOUASSI, lorsque Christophe NAJDOVSKI a mis en place la charte de la laïcité quand il était responsable de la petite enfance, il a ajouté trois critères objectifs pour savoir si on devait maintenir ou non la subvention. En l'occurrence, la première fois que les trois critères ne sont pas mis en application, il y a des mesures pour leur dire de faire attention. En revanche, si c'est répétitif, le conventionnement est retiré. Cela a déjà été le cas dans le 20^e arrondissement il y a une dizaine d'années, une crèche a perdu son conventionnement parce qu'elle ne respectait plus ces critères.

C'est vraiment au cas par cas, c'est donc pour cela qu'il faut être précis et aller au détail. Peut-être que la prochaine fois nous pourrions aller de manière précise, parce que nous avons les fiches par la DFPE, qui fait un énorme travail par rapport à cela. Nous prenons les remarques, et nous les rendons publiques s'il le faut, sinon nous restons toujours dans ce débat un peu théorique. Je suis désolé, mais nous, nous ne sommes pas dans la théorie, nous sommes vraiment dans la pratique, nous faisons au cas par cas, et c'est pourquoi nous pouvons changer de position.

La question du "tous", je suis entièrement d'accord avec ce que vous avez dit, elle est très importante. Nous voulons que tous les enfants, quelle que soit leur confession, puissent avoir accès à cela. Quand ce n'est pas le cas, c'est le premier critère qui fait que l'on peut refuser.

Ensuite, sur la crèche catholique, notamment, je ne vais pas répéter tous les arguments qu'a donnés ma collègue, mais ils font quand même objectivement des campagnes anti-P.M.A. et totalement homophobes. Là, ce serait même du domaine de la loi. Nous avons eu le même problème avec le collège Stanislas, l'audition est lundi prochain, elle sera ouverte à tous les groupes du Conseil de Paris. A un moment, même s'il y a bien sûr de très bons enseignants à Stanislas, nous ne pouvons pas soutenir financièrement ce type d'école.

Ensuite, le problème devient totalement autre, on stigmatise telle ou telle religion. Notamment, on peut dire aujourd'hui que la religion musulmane est assez stigmatisée, puisque le seul lycée ayant été fermé est un lycée musulman. Pourquoi cela ne tombe que sur eux, alors que nous avons des preuves que ce qui est dit dans d'autres types d'écoles n'est pas acceptable du point de vue du droit français ? C'est pour cela que, même s'il faut à un moment apaiser le débat, nous ne pouvons pas non plus trop le simplifier.

Pour finir sur un dernier élément qu'a lancé mon collègue Jean-Noël AQUA, il y a la question de la libre-pensée, dire que la libre-pensée a pris beaucoup de recul en France. A l'époque, on aurait pu être une opposition. Pourquoi y a-t-il une rupture entre le religieux et le non-religieux ? Ce n'est pas ce que vous avez dit, Madame KOUASSI, c'est sur d'autres éléments, de nature philosophique, qui ont été dits par mon collègue. C'est sur ce point qu'il faut attaquer, pas contre la religion.

Dans la religion, il faut faire attention à bien distinguer la religion elle-même du clergé, ceux qui portent cette religion. C'est par rapport à cela que nous demandons une rupture, pas forcément par rapport à la religion. Faites donc attention aux éléments que vous avancez, parce que c'est dangereux pour le débat actuel dans sa totalité.

C'est tout ce que je voulais dire. Merci de votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Contrairement à ce que certaines interventions peuvent laisser penser, le débat et l'objet de ce projet de délibération ne sont pas les crèches confessionnelles. D'ailleurs, je regrette de ne pas avoir entendu de la part de Jean-Noël AQUA que ce projet de délibération est important parce qu'il vient revaloriser financièrement les auxiliaires de puériculture et les personnels qui travaillent en crèche. Je trouve que ce type de projet de délibération est l'occasion de leur rendre hommage, parce que c'est un métier difficile dans un secteur en crise. Surtout, c'est un soutien qui est apporté aux associations.

Je remercie Emmanuel COBLENCE, Maya AKKARI et d'autres d'avoir expliqué en quoi le tissu associatif est important pour l'accueil parisien du jeune enfant. Ces associations partagent avec la Ville le souhait d'offrir un accueil de qualité et, clairement, un accueil de qualité passe par des professionnels reconnus. La reconnaissance des parents et des familles au quotidien est importante, mais il faut aussi une reconnaissance financière.

Nous le savons, les 1.000 premiers jours sont capitaux dans la construction d'un enfant et du futur adulte qu'il sera. C'est l'éveil au monde, l'éveil aux arts, l'éveil à l'autre. Clairement, quand la Ville prend cette somme pour soutenir la revalorisation des personnels des crèches associatives, et je remercie aussi l'appui de mon collègue Paul SIMONDON, elle réaffirme que le secteur de la petite enfance n'est pas un secteur marchand, qu'elle refuse de le laisser au secteur privé, aux micro-crèches.

Sur ce sujet, je souhaite aussi pouvoir interpeller mes collègues à droite de l'hémicycle, parce que, gouvernement après gouvernement, sous l'ère MACRON, il n'y a eu que de la dérégulation du secteur d'accueil de la petite enfance, avec comme volonté de promouvoir du privé et des micro-crèches, auxquelles on fixe finalement assez peu de contraintes par rapport à ce qui peut être fait dans le secteur public. Je salue d'ailleurs le fait que ce soit très réglementé pour le secteur public, car c'est aussi la garantie d'un accueil de bien-être pour nos enfants.

Vous ne pouvez pas d'un côté dire que vous vous inquiétez de ce qu'il se passe dans les crèches privées et, de l'autre, soutenir un Gouvernement qui n'a de cesse de faire en sorte que le secteur de la petite enfance ne soit privé et que privé. Je préfère être claire et vous mettre face à vos responsabilités, parce que je trouve regrettable de faire tout en même temps et de faire comme s'il n'y avait pas quelque chose d'idéologique derrière. C'est bien le cas.

Le Gouvernement dit qu'il faut sauver la petite enfance, mais il ne fait finalement pas grand-chose, il procrastine. A chaque fois, on dit : "Le secteur est en crise, il faut faire quelque chose. Refaisons un rapport". Des rapports, il y en a plein. Des pistes, il y en a beaucoup. Je vous incite par ailleurs à regarder ce que propose le collectif "Pas de bébés à la consigne". Les constats sont là, ils sont clairs, il faut maintenant le courage politique de faire quelque chose et surtout la conviction que le secteur de la petite enfance ne doit pas être que privé. Voilà.

Je vous invite donc à passer aux actes, et à pousser votre Gouvernement à passer aux actes. Aujourd'hui, si quelqu'un passe aux actes, c'est bien la Ville, les financeurs publics. Dans le contexte budgétaire que vous connaissez, qui, d'ailleurs, fait que l'on cherche à étrangler financièrement les collectivités, la Ville fait cet effort financier colossal pour soutenir un accueil de la petite enfance de qualité, public, associatif non lucratif.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 159.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 159).

2024 DFPE 160 - Réalisation de deux multi-accueils 74-82, avenue Denfert-Rochereau (14e) et 45, boulevard Exelmans (16e). - Demandes de subventions (1.104.000 euros maximum) avec conventions à la C.A.F. de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 160 concernant la réalisation de deux multi-accueils 74-82, avenue Denfert-Rochereau dans le 14e et 45, boulevard Exelmans dans le 16e, demandes de subventions de 1.104.000 euros maximum, avec conventions à la C.A.F. de Paris.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, mon groupe votera bien évidemment en faveur de ce projet de délibération visant notamment à allouer une subvention pour la création d'un multi-accueil de 36 places qui se situera au 45, boulevard Exelmans dans le 16e arrondissement. Je précise que le 16e arrondissement est très dépourvu en nombre de crèches.

A ma connaissance, l'ouverture est prévue pour début 2026. Ma question est toute simple : le maire et moi-même souhaiterions avoir confirmation du mode de gestion de ce futur établissement, qui viendra remplacer une actuelle halte-garderie municipale située dans le périmètre.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Je vous remercie, chère Sandra BOËLLE, de mettre en avant la réalisation de ces deux multi-accueils. Il y en a un dans le 16e arrondissement qui comptera 36 places, mais il y en a également un qui sera situé avenue Denfert-Rochereau pour 56 places, dans le 14e arrondissement.

Je n'ai pas d'informations sur le mode de gestion à ce stade, je vous tiendrai informés quand j'aurai les détails.

En tout cas, c'est toujours important pour la Ville et pour l'Exécutif de compléter le maillage d'établissements d'accueil de la petite enfance. Ce projet de délibération va dans ce sens, je vous invite donc à le voter.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 160).

2024 DFPE 166 - Convention de partenariat entre l'association "Les Restaurants du Cœur", Sodexo, titulaire du marché de denrées alimentaires pour les établissements d'accueil de la petite enfance en régie et la Ville de Paris pour l'opération "Les Bébés Restos du Cœur".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 166 relatif à une convention de partenariat entre l'association "Les Restaurants du Cœur", Sodexo, titulaire du marché de denrées alimentaires pour les établissements d'accueil de la petite enfance en régie et la Ville de Paris pour l'opération "Les Bébés Restos du Cœur".

La parole est de nouveau à Mme Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci.

Ce projet de délibération nous propose de renouveler pour la sixième édition le partenariat entre la Ville de Paris, "Les Restos du Cœur" et Sodexo pour collecter des dons auprès des parents fréquentant les crèches municipales. Ces dons ont permis d'apporter une aide matérielle précieuse aux centres parisiens des "Restaurants du Cœur", notamment à destination des 450 bébés, accompagnés de leurs parents, fréquentant les centres "Bébés Restos du Cœur" ouverts à Paris.

C'est évidemment une excellente initiative qui permet la collecte de vêtements, de lait infantile, de couches ou encore de produits d'hygiène. Néanmoins, il serait bien, n'en déplaise aux écologistes et aux communistes dans cet hémicycle, et à M. AQUA, notamment, qui ont les crèches privées dans le collimateur, que l'opération les "Bébés Restos du Cœur" leur soit aussi étendue. Je suis certaine que les parents des enfants fréquentant les crèches privées seront ravis de participer à cette opération, et cela permettrait d'augmenter les dons.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, pour la prochaine édition du 2 au 7 décembre prochains, il serait souhaitable d'élargir cette opération à toutes les crèches, l'ensemble des parents parisiens pourront ainsi participer à ce bel élan de solidarité.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Je vous remercie, Sandra BOËLLE, de revenir sur cette opération.

D'abord, peut-être un bilan. En tout, ce sont 5.540 kilos de dons qui ont été collectés l'année dernière.

Comme vous l'avez bien indiqué, il s'agit d'un partenariat entre "Les Restos du Cœur", Sodexo, titulaire du marché de denrées alimentaires pour la ville, et la Ville de Paris. Clairement, le fait que des crèches privées qui ne sont pas du giron municipal puissent signer des conventions de partenariat avec l'association "Les Restaurants du Cœur" ne me semble pas relever de la compétence de la Ville. Je vous invite peut-être à formuler cette demande auprès des têtes de réseaux des crèches privées, avec lesquelles la Ville n'a pas forcément de contacts.

En tout cas, je vous invite toutes et tous à voter en faveur de ce projet de délibération et, puisque cette opération aura lieu du 2 décembre au 6 ou 7 décembre en fonction des mairies d'arrondissement, je vous invite également à vous rendre sur les sites de collecte et à entrer en contact avec les familles. C'est une très belle opération.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 166).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'un fonds exceptionnel pour la prévention des intempéries dans les crèches et les établissements scolaires.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 90 est relatif à la création d'un fonds exceptionnel pour la prévention des intempéries dans les crèches et les établissements scolaires.

La parole est à M. le maire du 17^e arrondissement, cher Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, lors des fortes intempéries du mois dernier, nos écoles ont subi des dégâts très importants se manifestant notamment par des infiltrations. Dans un contexte de changement climatique, au moins quatre écoles ont connu ces incidents, qui nous laissent évidemment inquiets et perplexes quant à la capacité de ces bâtiments à supporter des intempéries qui seront de plus en plus intenses dans les années à venir.

Il s'agit de l'école Gilbert-Cesbron, avec une fuite dans les classes ; de l'école Berthier, avec l'effondrement d'un plafond dans l'entrée ; de l'école Champperret, avec l'effondrement d'un plafond dans les sanitaires ; de l'école élémentaire Rostropovitch, avec également l'effondrement d'un plafond dans les sanitaires. Dans ce dernier cas, je tiens à préciser que les faits sont allés encore plus loin, puisqu'un morceau de plafond est tombé sur un élève, occasionnant un traumatisme crânien. La maman de l'enfant a porté plainte contre la Ville.

Nous ne pouvons pas laisser subsister des doutes sur la sécurité de nos enfants dans nos écoles, il en va de notre responsabilité, de la responsabilité de la Ville. Aussi, nous demandons instamment par ce vœu de mettre en place rapidement une action d'audit des bâtiments signalés aux C.A.S.P.E., d'ériger la préservation et la durabilité des crèches et établissements scolaires en objectif prioritaire, et de créer un fonds exceptionnel réservé à la prévention, à la détection et à la réparation des dégâts causés par les intempéries dans les crèches et les établissements scolaires.

Je précise qu'une partie des établissements sont récents, moins de dix ans, notamment dans le quartier Martin-Luther-King, l'ex-Z.A.C. "Clichy-Batignolles", avec d'importantes défaillances. C'est vrai que les procédures d'activation des assurances décennales, notamment, sont très longues, mais cela ne permet pas aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions, et aux élèves et aux jeunes, naturellement, d'être accueillis dans des conditions acceptables. Il nous faut trouver des mécanismes pour répondre à cette problématique, qui risque malheureusement de perdurer et de se renouveler.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, laissez-moi rappeler que les écoles font l'objet chaque année de visites fonctionnelles d'architecture qui ont pour but de faire un tour complet du bâti et de définir les priorités de travaux à mener pour les mairies d'arrondissement. Les mairies d'arrondissement, d'ailleurs, ont la compétence pour effectuer les travaux et l'entretien des équipements de proximité, dont les écoles font bien partie.

Peut-être, pour entrer dans le détail des écoles que vous avez citées dans votre intervention, Monsieur le Maire, s'agissant de l'école polyvalente Cesbron, les fuites n'ont rien à voir avec les intempéries puisqu'elles sont liées aux logements situés au-dessus de l'école. Les propriétaires et les bailleurs ont été saisis. Ce sont des problèmes récurrents, qui surviennent aussi dans d'autres écoles que vous avez citées, comme les écoles Buffet ou Rostropovitch. Clairement, un fonds intempéries ne permettrait pas de couvrir des fuites qui proviennent de logements au-dessus de l'école.

Sachez aussi que les procédures dommages-ouvrage sont en cours pour les équipements Rostropovitch, école et crèche, qui ont été livrés récemment. Il est regrettable que des équipements récents puissent subir des fuites, je vous rejoins sur ce point, mais cela fait partie des aléas et la Ville a pris toutes les mesures pour accéder aux dommages-ouvrage.

Considérant le cas de l'école élémentaire Berthier, l'incident dans le préau n'a aussi rien à voir avec les intempéries puisqu'il n'y avait aucune trace d'infiltration. La cause n'est pas identifiée, les investigations se poursuivent. D'ailleurs, un bureau d'études techniques effectue actuellement des purges des plafonds. Là encore, il n'y a pas de lien évident avec des intempéries.

Dans les écoles élémentaires Pereire et Champperret, des bureaux d'études sont aussi intervenus, et il a été établi que les dégâts des eaux ne venaient pas des intempéries non plus.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure, s'il vous plaît.

Mme Johanne KOUASSI. - Pour toutes ces raisons, l'avis de l'Exécutif sur ce vœu est défavorable. Mettre en place un fonds intempéries en évoquant des cas qui ne relèvent pas d'intempéries ne semble pas pertinent.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 90 est-il maintenu, Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Ce n'est pas acceptable, c'est évidemment lié aux intempéries qu'il y a toutes ces fuites dans les écoles.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci. L'avis est donc défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place d'une démarche d'évaluation des politiques publiques parisiennes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 91 relatif à la mise en place d'une démarche d'évaluation des politiques publiques parisiennes.

La parole est à M. le Président Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été imaginé et construit par notre collègue Daniel-Georges COURTOIS.

Vous le savez, l'évaluation a pour ambition de rendre compte de l'usage des fonds publics et d'en obtenir le meilleur usage, mais aussi de tenir compte des aspirations citoyennes pour plus d'efficacité de l'action publique, et d'alimenter le débat démocratique. L'évaluation repose sur trois dimensions : l'efficacité, soit des réalisations dans les meilleurs délais, l'efficacité, c'est-à-dire des résultats concrets, et, enfin, la pertinence, soit des impacts positifs sur le plan économique, social et environnemental pour les publics visés.

Ce vœu vous demande de créer un comité d'évaluation des politiques publiques, composé à la proportionnelle des groupes politiques au Conseil de Paris, sous la direction d'un adjoint, ayant en charge l'évaluation, qui participera à la mise en place et au suivi des outils et méthodes d'évaluation. Ce comité pourra aussi examiner le rapport annuel d'évaluation des politiques publiques avant sa présentation au Conseil de Paris et pourra proposer à la Mairie de Paris des évaluations ponctuelles.

Ce comité pourrait s'appuyer sur l'Inspection générale de la Ville de Paris afin de réaliser des évaluations des projets structurants de la Ville, regroupées dans le rapport annuel d'activité selon une méthodologie renouvelée, dotée d'indicateurs et d'objectifs.

Nous demandons à la Ville de s'engager à doter suffisamment en moyens et en effectifs l'Inspection générale de la Ville, et ce comité d'évaluation pourra réaliser ainsi ces nouvelles missions.

Nous vous demandons de décider que tout dispositif dont le montant d'engagement dépasse 10 millions d'euros devra faire l'objet d'une mesure d'évaluation de suivi, mais également, pour les futurs dispositifs, d'une évaluation préalable qui portera sur la mise en œuvre administrative des actions, dans un souci de simplification et d'efficacité.

Nous vous demandons de diffuser au Conseil de Paris, mais aussi auprès des administrations concernées, des associations et des partenaires, l'esprit de l'évaluation, cette culture de l'évaluation, grâce à un guide pratique opérationnel et à une formation continue.

Nous vous demandons également de décider que toutes les conventions passées avec les organismes bénéficiaires d'aides financières de la Ville de Paris devront prévoir une obligation de transmettre les données utiles à l'évaluation...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Il faut conclure maintenant, Monsieur le Président.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Enfin, nous vous demandons d'associer les citoyens parisiens au comité de l'évaluation, ce qui nous semble aussi important.

Merci de votre écoute.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, Monsieur BOURNAZEL, pour ce vœu, qui, je dois l'avouer, peut faire apparaître une contradiction par rapport à ce qui peut être dit généralement par la partie droite de l'hémicycle. Si je reprends ce vœu, vous voulez plus de moyens, dépenser davantage et créer encore un comité et de la bureaucratie. C'est vrai que cela peut sembler cocasse au regard des reproches que vous faites régulièrement à la Ville et à son administration.

Vous l'avez mentionné, il y a l'Inspection générale et le comité de suivi des rapports de l'Inspection générale. Ce sont des instances qui existent. Je vous rejoins complètement, il y a la nécessité d'évaluer les politiques publiques, mais il s'avère que c'est déjà le cas. Vous avez cité l'Inspection générale, il y a un comité de suivi des rapports de l'Inspection générale.

Vous avez aussi parlé d'une initiative intéressante, avec les élus, exactement : cela s'appelle les Missions d'Information et d'Evaluation. Cela existe. Il s'avère que, dans tous les rapports, il y a en préambule un bilan de la politique publique menée en la matière. C'est transparent, il y a les services, tous les élus et tous les groupes. D'ailleurs, les rapports issus de ces missions sont présentés dans le cadre de cet hémicycle. Là encore, c'est un outil d'évaluation des politiques publiques. Cela ressemble beaucoup à ce que vous proposez. Il se trouve que cela existe. Super ! L'offre rencontre la demande, c'est magique.

Pour ces raisons, parce qu'il existe déjà des outils qui répondent aux critères que vous mentionnez, parce que ces rapports sont documentés avec des éléments chiffrés, pourquoi réinventer l'eau chaude et redépenser pour faire ce qui est déjà fait ? Je ne vois pas l'intérêt, nous n'en voyons pas l'intérêt, c'est pourquoi l'Exécutif émet un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je suppose qu'il est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 91 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2024 DAE 264 - Centre Jean Sarrailh (5e). - Subvention et convention avec le C.R.O.U.S. pour la réalisation du Café des sports.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la précision du calendrier et du bilan financier du chantier de rénovation du centre Jean Sarrailh.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 264 relatif au centre Jean Sarrailh dans le 5e arrondissement, subvention et convention avec le C.R.O.U.S. pour la réalisation du Café des sports et le vœu référencé n° 92 qui s'y rattache.

Mme BERTHOUT n'étant pas là, Pierre-Yves ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci de votre indulgence, je viens d'apprendre que je dois intervenir sur ce vœu.

Mes chers collègues, je veux vous alerter au nom de Florence BERTHOUT sur l'explosion du calendrier et du budget des travaux de rénovation du C.R.O.U.S. Jean Sarrailh. Ce projet, initialement ambitieux et nécessaire, connaît aujourd'hui des dérapages inacceptables, tant en termes de calendrier que de budget, il est donc impératif et urgent, pour Florence BERTHOUT, que des mesures soient prises afin d'assurer la bonne fin de ce chantier.

Ce centre, construit en 1961, accueille des locaux administratifs, trois équipements sportifs, deux restaurants, dont un universitaire, et des logements étudiants. L'état vieillissant de ce bâtiment a justifié un projet de rénovation d'ampleur, comprenant notamment la rénovation thermique de la façade, la mise en accessibilité P.M.R. des espaces, le réaménagement intérieur des espaces administratifs et d'accueil, ainsi que la végétalisation de la cour intérieure.

Les travaux du C.R.O.U.S., débutés en 2022, devaient initialement s'achever avant l'été 2024. Cependant, nous constatons aujourd'hui des retards nets, si bien que, selon ses gestionnaires, le projet ne devrait pas s'achever avant 2027 pour les travaux de toiture et 2028 pour les nouveaux logements étudiants.

Alors que le projet initial s'élevait à environ 22 millions d'euros, auxquels s'additionnent les 7,7 millions d'euros de l'Etat au titre de la rénovation thermique, ce sont aujourd'hui 18 millions d'euros qui sont ajoutés au plan de financement initial au travers des différents avenants à la convention initiale, et le projet n'est toujours pas terminé.

Le projet se chiffre donc à près de 48 millions d'euros, ce qui n'inclut pas la défaillance de l'entreprise, 3 millions d'euros pour financer les travaux d'étanchéité de la toiture, puis sa végétalisation, et la pose de panneaux photovoltaïques reste à arbitrer. Il y a aujourd'hui une vraie menace que cette ambition du projet initial ne soit pas tenue si de nouveaux dépassements de coûts avaient lieu.

Lors de la visite de Florence BERTHOUT sur place, elle a pu constater que des travaux d'entretien de ce chantier n'avaient pas été prévus, par exemple la rénovation des cages d'escalier. Ce sont des travaux qui peuvent paraître anecdotiques, qui sont d'un montant certes peu élevé, mais qui sont surtout importants pour donner un aspect fini et confortable au bâtiment.

Alors, Florence BERTHOUT demande au Conseil de Paris d'adopter une nouvelle convention et un plan de 800.000 euros de subventions pour la réalisation d'un Café des sports. L'objet de ce vœu est de demander une plus grande transparence sur le calendrier, sur le budget de ce projet, et ceci dans les meilleurs délais, afin que les mesures correctives nécessaires soient prises.

Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ouvert au début des années 1960, le centre Sarrailh fait l'objet d'un projet de rénovation important toujours en cours. Ce sujet a déjà été évoqué à maintes reprises dans notre Assemblée. Le plus souvent, il s'agissait de critiques émanant de la droite, qui concernaient tantôt les choix de couleurs, tantôt la durée et le coût des travaux, toujours en omettant de rappeler qu'il s'agissait là d'un permis de construire de l'Etat, sur un projet de l'Etat pour le C.R.O.U.S., avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'E.P.A.U.R.I.F.

Revenons-en à l'objet de ce projet de délibération. Le centre Sarrailh a pour vocation de devenir la Maison du C.R.O.U.S., lieu identifié emblématique du C.R.O.U.S., grand guichet unique offrant sur un même bâtiment tous les services de la vie étudiante.

Le projet sur lequel nous sommes amenés aujourd'hui à délibérer concerne l'aménagement intégré des services et espaces de vie étudiante en rez-de-chaussée, R+1 et R+2, sur un total de 1.600 mètres carrés. En particulier, l'aide de la Ville est sollicitée sur l'aménagement d'un lieu de convivialité de 250 mètres carrés au rez-de-chaussée : le Café des sports. Il sera une passerelle entre les différents usages du bâtiment, et un prolongement de l'accueil des étudiants qui leur permettra d'attendre leur rendez-vous avec les services du C.R.O.U.S. dans un lieu convivial et innovant.

Ce café sera à la fois ouvert aux étudiants et aux habitants, créant ainsi une dynamique et une animation au sein du site, mais également pour le quartier, et favorisant le lien entre étudiants, habitants et usagers. Ce café a été conçu pour être un espace modulable, dont l'usage évolue en fonction des saisons et de l'actualité, mais également des besoins de chacun. Ce café, enfin, a été conçu comme un espace démonstrateur du réemploi, qui sera privilégié pour habiller le café.

C'est donc un très beau projet qui permettra de contribuer à l'attractivité de notre ville pour les étudiants et qui marque l'engagement de la Ville pour soutenir la vie étudiante. Ainsi, je vous invite à éviter les polémiques et à adopter largement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président du groupe Union Capitale, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, chère collègue, chère Maya AKKARI, je vous remercie d'abord de vos interventions, qui me donnent l'occasion de mettre en valeur le travail partenarial que nous menons avec le C.R.O.U.S. de Paris.

En effet, il s'agit ici de la troisième convention d'application de la convention-cadre de 2021-2026, qui permet le financement des projets décidés entre la collectivité parisienne et le C.R.O.U.S. Les axes de partenariat prévus par cette convention sont le logement, la lutte contre la précarité étudiante...

Monsieur BOURNAZEL, vice-président de groupe, nous allons parler de vous bientôt, donc ce serait bien si vous pouviez écouter...

Qu'est-ce que j'ai dit ? Je voulais dire M. BOULARD. Vous êtes co-président, vous pourriez écouter. Excusez-moi.

Les axes de partenariat sont donc le logement, la lutte contre la précarité étudiante, la transition écologique, la santé, le sport, la culture, la vie citoyenne et associative, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et les relations internationales et européennes.

Cette convention d'application encadre l'accompagnement du C.R.O.U.S. de Paris dans son projet de réhabilitation du centre Jean-Sarrailh. Ce projet de délibération concerne particulièrement la réhabilitation de la galerie Bernanos, qui avait été écartée de la programmation initiale de ce qui est, je le rappelle mais vous l'avez très bien dit, Madame AKKARI, un projet Etat.

L'objectif pour le C.R.O.U.S. et pour la Ville est de rénover le bâtiment dans son entièreté en évitant un bâtiment à deux vitesses et en permettant de finaliser le projet de Maison C.R.O.U.S., c'est-à-dire un centre qui intègre l'ensemble de ses missions : service administratif des bourses, guichet pour l'accueil des étudiants, restauration, logements, centre sportif, lieux conviviaux et espaces de travail.

Cette galerie Bernanos sera donc réhabilitée. Il s'agit de travaux de renforcement en gros œuvre, de traitement de l'amiante, puis de l'aménagement d'un Café des sports, qui, vous l'avez très bien dit, Madame AKKARI, sera une passerelle entre les deux bâtiments, Centre sportif et espace pour les services aux étudiants. Il sera un prolongement de l'accueil des étudiants, qui leur permettra d'attendre leur rendez-vous et, bien sûr, un lieu convivial innovant qui sera ouvert au public non étudiant, donc un lieu de brassage favorisant le lien entre étudiants, habitants et usagers.

Cette opération, qui sera réalisée en 2025, complète l'opération principale de réhabilitation, dont les travaux ont démarré en mai 2022, avec l'ambition de mettre aux normes le bâtiment, accessibilité et sécurité incendie, et d'améliorer le confort thermique, M. BOURNAZEL l'a bien rappelé. Egalement, je le souligne, l'objet est aussi d'y créer 70 nouveaux logements étudiants, qui viennent s'ajouter aux 184 logements existants. Il s'agit de la transformation de bureaux en logements.

Cette réhabilitation, conduite par l'E.P.A.U.R.I.F. est en voie d'achèvement. Vous ne l'avez pas dit, mais le centre sportif universitaire a d'ailleurs été livré cet été, pour le plus grand bonheur des étudiants qui peuvent profiter des 9.200 mètres carrés d'installations sportives.

A juste titre, le vœu d'Union Capitale pointe du doigt un chantier qui, vu du boulevard, semble à l'arrêt, ou du moins n'avance pas assez vite, gêne les riverains et dérape financièrement. Je regrette comme vous un glissement budgétaire et calendaire de ce chantier de l'Etat, mais qui s'explique tout de même, il faut en être conscient, par des évolutions importantes des contours du programme, par divers aléas liés à l'état technique du bâtiment, par le contexte économique défavorable, notamment l'inflation, la guerre en Ukraine et la crise Covid, mais aussi, malheureusement, par des défaillances d'entreprises. En définitive, je suis d'accord avec les considérants de ce vœu, qui méritent cependant de la nuance.

Quant aux attendus, le C.R.O.U.S. et l'E.P.A.U.R.I.F. y ont déjà répondu. Vous l'avez dit, une visite sur site a été organisée début novembre. J'y étais, un représentant du maire du 6e, son directeur de cabinet, était là, Mme BERTHOUT était présente, et les éléments demandés ont été partagés. Une présentation de l'E.P.A.U.R.I.F. au conseil de quartier fin novembre, c'est-à-dire la semaine prochaine, est également prévue. Le vœu me semble donc tout à fait inutile, superflu, puisque nous y avons déjà répondu.

Même si nous pouvons regretter un manque de proactivité du C.R.O.U.S. et de l'E.P.A.U.R.I.F., il faut remarquer qu'ils ont été très disponibles et qu'ils ont répondu tout de suite aux demandes de la maire du 5e.

Je vous propose donc de voter en faveur du projet de délibération pour la réalisation du Café des sports, et je vous propose, Monsieur BOURNAZEL, de retirer votre vœu, les réponses ayant été apportées. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pierre-Yves ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 92 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 264.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 264).

2024 DAE 273 - Subventions de fonctionnement (334.870 euros) et conventions avec divers établissements de recherche dans le cadre de l'appel à projets Paris Recherche.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 273 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement de 334.870 euros et de conventions avec divers établissements de recherche dans le cadre de l'appel à projets Paris Recherche.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Chers collègues, Paris accueille chaque année plus de 360.000 étudiants, comptant près de 390 établissements d'enseignement supérieur, parmi lesquels de grandes universités telles que la Sorbonne, Assas, Dauphine, Pierre-et-Marie-Curie, je ne les cite pas toutes, ainsi que de grandes écoles de renommée mondiale. Paris est aujourd'hui plus que jamais une ville, mais aussi un campus, dont l'attractivité ne faiblit pas.

Avec 370 centres et laboratoires de recherche, notre ville est également le lieu d'une effervescence universitaire et scientifique d'une très grande richesse, d'une très grande diversité, qui irrigue notre territoire et ses habitants.

Vous le savez, la Ville de Paris s'est engagée depuis de nombreuses années pour aider et soutenir ces instituts de recherche, pour encourager la diffusion de la culture scientifique et les résultats de la recherche, et pour permettre l'émergence de nouveaux établissements et le travail des chercheurs. A l'heure des "fake news" et des réseaux sociaux, soutenir et encourager ainsi le travail de recherche constitue une priorité de notre action.

Au-delà, parce que cette effervescence intellectuelle peut aussi être utile à la construction de nos politiques publiques, notre majorité a engagé une démarche très ambitieuse qui vise à rapprocher l'action municipale du monde de la recherche universitaire. Initié par Marie-Christine LEMARDELEY, dont je voudrais saluer l'engagement et la détermination, le programme Paris Recherche va permettre à la Ville de Paris de s'imprégner au mieux des recherches scientifiques les plus récentes sur les grands domaines de l'action municipale.

Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé début 2024 pour soutenir des projets de recherche qui peuvent concerner directement nos politiques publiques. A l'issue du processus de sélection, ce sont huit projets qui ont été retenus et qui seront ainsi financés. Je ne les évoquerai pas tous, mais je peux citer par exemple une étude sur le vécu des environnements extérieurs des jeunes enfants, qui permettra d'orienter les services concernés sur l'aménagement des espaces extérieurs de nos établissements d'accueil de la petite enfance, ou encore un travail important sur la solitude et l'isolement des personnes âgées, qui permettra d'identifier des leviers d'action pour lutter contre cet isolement.

Nous le voyons, cette démarche initiée par la Ville a des répercussions très concrètes, et elle est essentielle pour nous permettre de développer des politiques publiques qui soient fondées sur les connaissances scientifiques établies et adaptées au plus près des besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous invite donc, chers collègues, à soutenir largement ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Emmanuel COBLENCÉ.

Je remercie le président de la 6e Commission de réagir sur ce projet de délibération, qui concerne en effet le soutien de la Ville à la recherche et qui me permet de vous présenter comment nous travaillons à mettre la recherche au service de la Ville pour l'accompagner dans ses transformations. Ce sont là les objectifs de la stratégie Paris Recherche, lancée officiellement il y a un an, avec l'appui de la Secrétaire générale de la Ville ici présente, que je remercie.

Aujourd'hui, il s'agit de valider les huit projets lauréats de la première édition de l'appel à projets Paris Recherche. Ils ont été sélectionnés sur proposition des directions opérationnelles de la Ville, car ils répondent tous à un besoin d'éclairage scientifique sur leurs problématiques. Ces projets de recherche, d'une durée d'un à trois ans, seront cofinancés par la Ville de Paris entre 5.000 et 90.000 euros. Une priorité a été donnée aux projets réalisés par des laboratoires parisiens et franciliens. Ils s'inscrivent dans une démarche collaborative avec les services de la Ville

de Paris et permettront des temps de diffusion et de valorisation des recherches à destination des agents de la collectivité et du grand public.

Parmi ces projets, je voudrais en présenter deux, pour vous donner un échantillon. Je peux d'abord citer le projet porté par ma collègue Véronique LEVIEUX en lien avec la Direction des Solidarités et l'E.H.E.S.S. concernant la solitude et l'isolement chez les personnes âgées, qui vise à réaliser un état des lieux des connaissances et identifier des leviers d'action stratégiques.

Je peux aussi citer le projet entre la DASCO et l'université Paris-Cité sur le dispositif Cap Maternelle, qui déploie des projets éducatifs sur dix écoles maternelles de la Ville. Il s'agit ici d'évaluer l'effet de chaque projet éducatif sur les compétences langagières, psychosociales, motrices et cognitives des enfants, leur bien-être et le climat scolaire au sein des établissements. L'ensemble de ces travaux permettront de définir un cahier des charges de la maternelle du XXI^e siècle, promotrice de bien-être et de bien-vivre au service de la réussite de tous les enfants, indépendamment de leur milieu social d'origine.

Je rappelle que cet appel à projets complète l'arsenal de dispositifs de la stratégie Paris Recherche au service des directions de la Ville et de nos partenaires, établissements, laboratoires, chercheurs, doctorants, notamment les 30 doctorants CIFRE présents depuis à peu près dix ans dans l'administration parisienne, les terrains de recherche pour les niveaux master, les études scientifiques, la chaire Ville de Paris de l'Institut d'études avancées de Paris, et, enfin, la plateforme collaborative, sans oublier les référents recherche dans les directions opérationnelles de la Ville, qui sont plus de 30, soit parfois plusieurs par direction.

Juste un mot pour dire que cette stratégie a été distinguée par l'Observatoire national de l'innovation publique par un prix TERRITORIA. Je félicite les équipes de la DAE pour tout leur travail, équipe que j'ai accompagnée à l'Assemblée nationale la semaine dernière pour recevoir ce prix.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération afin de poursuivre notre ambition de renforcer le lien entre la science, la ville et la société.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 273.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 273).

2024 DAE 290 - Projet Tarnier (6e). - Subvention et convention avec l'université Paris-Cité pour la réalisation d'un Institut pour la santé des femmes dans le pavillon Tarnier.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 290 relatif au projet Tarnier dans le 6^e arrondissement, l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'université Paris-Cité pour la réalisation d'un Institut pour la santé des femmes dans le pavillon Tarnier.

La parole est à Mme la Députée Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération me permet d'évoquer avec vous deux sujets qui me sont chers : le 6^e arrondissement, évidemment, et la santé des femmes.

Dans ce projet, il s'agit du devenir d'un bâtiment important du 6^e arrondissement, le pavillon Tarnier, situé au 89, rue d'Assas, dont la Ville de Paris est propriétaire. Ce lieu a été construit à la fin du XIX^e siècle et a historiquement accueilli la clinique d'accouchement de la Faculté de médecine. Il a conservé cette vocation jusqu'à la fin des années 1960, avant d'accueillir un service de dermatologie.

Les réflexions sur le devenir de ce site historique ont conduit à un projet de réalisation d'un Institut pour la santé des femmes, qui sera porté par l'université Paris-Cité, et nous nous en réjouissons largement. Je veux d'ailleurs féliciter le travail de ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY dans ce sens, ainsi que l'appui du maire du 6^e et de mon collègue François COMET.

Quelques années plus tôt, je sais que vous vous en souvenez tous, le 6^e arrondissement avait vu s'ouvrir grâce à la Ville de Paris un lieu dédié aux femmes, la Cité Audacieuse, située rue de Vaugirard, dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes. Avec ce projet du pavillon Tarnier, c'est ainsi un nouveau lieu dédié aux femmes qui s'ouvrira dans le 6^e arrondissement, cette fois porté sur les enjeux de santé. J'en suis très fière.

Je veux vous dire quelques mots sur l'approche pluridisciplinaire de ce lieu, qui a une vision vraiment globale. Voici les thématiques qui seront abordées dans le cadre de cet Institut de santé des femmes :

- La santé des mères, des nouveau-nés, pour mieux prendre en compte les pathologies maternelles,
- La recherche sur la prématurité, sur les pathologies fœtales,
- Les enjeux autour de l'I.V.G., de la contraception, des droits sexuels et reproductifs,
- Les pathologies des femmes et les médecines conceptionnelles afin de mieux dépister et traiter l'endométriose,
- La santé des femmes après 50 ans, un sujet dont on commence à parler dans le débat public, et les conséquences de la ménopause,
- Les violences faites aux femmes, à travers des formations en direction des personnels,
- L'impact de l'environnement sur la santé des femmes.

Vous voyez que c'est vraiment une approche pluridisciplinaire. Finalement, l'ensemble des âges de la vie et des situations que peuvent rencontrer les femmes sera couvert par ce projet, qui vise à faire progresser les connaissances, les soins, mais aussi la formation des professionnels de santé et l'éducation du grand public sur ces thématiques.

C'est donc un projet majeur, innovant et unique en son genre qui nous est présenté aujourd'hui, pour lequel je suis très fière de voter. Je pense que nous le serons tous. La Ville de Paris sera bien sûr associée au fonctionnement de cet institut et à son contenu scientifique à travers des comités de pilotage.

C'est un projet qui nécessite évidemment une restructuration assez lourde du pavillon Tarnier, qui est un peu en décrépitude aujourd'hui, il faut le dire. Le coût total des travaux est estimé à 32 millions d'euros, et la livraison est prévue aujourd'hui à fin 2029. La participation de la Ville de Paris pour ce projet est sollicitée à hauteur de 9,2 millions d'euros.

C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter unanimement en faveur de ce projet de délibération pour ce très beau projet de l'Institut de santé des femmes, situé rue d'Assas dans le 6^e.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Députée.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Chère Céline HERVIEU, tout le monde a compris que ce projet remporte votre adhésion, et pas seulement parce qu'il concerne votre arrondissement et votre circonscription. Je pense que c'est un projet qui réunit l'adhésion de tous. C'est aussi un projet emblématique de la mandature.

Vous l'avez dit, le pavillon Tarnier est en état de vétusté avancée. Il sera transformé en un institut universitaire concentrant des forces de recherche et de formation dans le but d'améliorer la santé des femmes. Ce projet d'Institut pour la santé des femmes est porté par l'université Paris-Cité et prévoit une approche transdisciplinaire qui implique des soignants, des chercheurs et des représentants des usagers. La Direction de la Santé publique de la Ville est et sera associée à la gouvernance scientifique, ce projet ayant un fort enjeu social et s'inscrivant parfaitement dans la politique municipale menée en faveur des femmes. C'est ce que vous avez bien souligné, Céline.

Parmi les thématiques, il y a la santé des mères et de leurs nouveau-nés, la contraception, les droits sexuels et reproductifs des femmes, ainsi que les violences faites aux femmes. Les liens se développeront entre l'école de maïeutique, qui formera 600 étudiants, et les centres P.M.I. et de santé sexuelle de la Ville. Des associations y seront hébergées, parmi lesquelles le "R.E.V.H.O.", acteur de référence en orthogénie et réseau financé par l'A.R.S. et la Direction générale de la Santé. Le projet prévoit également la création de 29 logements sociaux pour étudiants et chercheurs.

L'université Paris-Cité a l'ambition d'en faire un institut reconnu internationalement et se nourrissant de ce qui s'observe sur tous les continents, jumelé avec la National University of Singapore, N.U.S. Des partenariats sont également prévus avec Stanford et Harvard, ainsi qu'un axe important vers le continent africain.

Vous l'avez mentionnée, notre participation est considérable, à 9,2 millions d'euros, à la hauteur de la Région, puisque c'est dans le cadre d'un C.P.E.R. La Région et l'université cofinancent également ce projet.

Petite alerte et inquiétude, je voudrais souligner que ce projet ne sera soutenable que si la Région maintient ses financements C.P.E.R. Je me tourne vers mes collègues élus au Conseil régional. Si l'intention de Mme PÉCRESSÉ est de geler les crédits C.P.E.R., ce serait de nature à remettre en cause l'équilibre, si ce n'est pas de cette opération, les travaux ne commençant qu'en 2027, en tout cas d'autres opérations, ce qui inquiète nos partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je voulais simplement le souligner.

Pour l'heure, je vous invite à voter pour ce projet de délibération permettant la réalisation d'un Institut pour la santé des familles dans le pavillon Tarnier dans le 6^e arrondissement de Paris.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 290.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 290).

2024 DSOL 173 - Signature d'un contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance portant sur l'année 2024 avec la DRIETS et l'ARS.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'hébergement d'urgence des enfants de moins de 3 ans et de leur famille.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 173 relatif à la signature d'un contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance portant sur l'année 2024 et le vœu référencé n° 93 qui y est rattaché.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 4 juillet 2023, 416 enfants de moins de six ans n'ont obtenu aucune solution d'hébergement d'urgence lors d'un appel au 115. C'est ce chiffre alarmant qui est présenté dans un rapport sénatorial récemment publié. Cela doit tous nous interpeller.

L'absence récurrente de solutions d'hébergement d'urgence pour les enfants en bas âge et leur famille qui vivent à la rue est un phénomène qui s'aggrave significativement d'année en année depuis trop longtemps. L'absence de solutions d'hébergement d'urgence par les services publics pousse parfois ces enfants à être exposés à l'insalubrité et à l'insécurité de squats, quand ils ne sont pas simplement à la rue.

Faut-il expliquer pourquoi l'instabilité de ces environnements n'est pas propice au bon développement des enfants ? Cela tombe sous le sens. Laissez-moi tout de même vous donner ces chiffres : 20 % des enfants sans domicile ont des troubles de santé mentale, contre 8 % dans la population générale.

Pour les enfants de moins de trois ans, cet hébergement est pourtant une responsabilité de l'aide sociale à l'enfance, donc de la Ville de Paris. C'est votre responsabilité, Madame la Maire. Il en va tant de l'urgence humanitaire et sociale que de l'honneur de notre Ville et de notre responsabilité collective. Mettons à l'abri les enfants en bas âge et leurs familles qui vivent dans nos rues.

L'Exécutif s'est dit ouvert au dialogue avec une proposition d'amendement au vœu de mon groupe, "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !". Nous y voterons favorablement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère de Paris Sandra BOËLLE, la présence de familles, souvent avec des bébés et des enfants en bas âge, ne fait effectivement qu'augmenter d'année en année dans les rues de Paris et dans d'autres grandes villes de France. Les chiffres au niveau national sont alarmants : chaque soir, ce sont 3.000 femmes et près de 3.000 enfants qui dorment dans la rue, dont 467 de moins de trois ans.

Concernant Paris, chaque nuit, le Samu social de Paris refuse un nombre très important de personnes en famille avec enfant. Pour la nuit du 19 novembre, alors que l'on nous annonçait un grand froid, que nous constatons aujourd'hui, cela a concerné 460 personnes en famille, parmi lesquelles 231 enfants.

Dans son rapport du 8 octobre 2024 sur les femmes sans abri, le Sénat rappelle bien la pleine responsabilité de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence. C'est la loi, et c'est aussi l'analyse du Conseil d'Etat. Les départements sont responsables en matière de protection de l'enfance pour les femmes isolées enceintes ou les femmes isolées avec des enfants de moins de trois ans. Je vous concède que ces distinctions sont absurdes en période de grand froid, néanmoins c'est la loi.

La Ville de Paris prend en charge au titre de la protection de l'enfance près de 2.000 personnes en famille, soit 600 familles. Parmi ces familles, un tiers sont des femmes isolées enceintes et/ou avec des enfants de moins de trois ans, qui relèvent donc de l'article L. 222-5 du Code de l'action sociale, c'est-à-dire l'obligation légale absolue. Les

deux tiers restant des familles que nous accueillons peuvent être complètes, avec des parents et/ou des enfants de plus de trois ans, et nécessitent un accompagnement en protection de l'enfance du fait d'une maladie, d'un handicap ou d'une carence éducative importante.

L'accompagnement de ces familles sur le budget de l'aide sociale à l'enfance représentera 23 millions d'euros en 2024. Il est en constante augmentation ces dernières années.

Comment ces familles sont-elles accueillies ? 430 familles sont hébergées dans des hôtels, financés par la Ville de Paris et réservés par le Samu social de Paris. 150 familles se voient attribuer par nos services sociaux une aide financière en attendant que l'on trouve une chambre d'hôtel. A partir du moment où nous les prenons en charge, elles sont évidemment prises en charge entièrement.

Par ailleurs, ma collègue Léa FILOCHE ouvre de nombreux centres d'hébergement pour des familles qui ne relèvent pas de ces critères, et donc qui relèvent de l'Etat. Peu importe, au fond, l'essentiel est que nous soyons à la hauteur des familles avec enfants.

C'est pourquoi je vous remercie d'avoir accepté les amendements que je vous ai proposés. Bien évidemment, j'émetts un avis favorable à votre vœu, car nous ne pouvons qu'être d'accord sur ces sujets.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 93 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", amendée par l'Exécutif, comme vient de le dire Dominique.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 193).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 173.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 173).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un lieu d'accueil inconditionnel pour les mineurs en foyer victimes de violences.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu référencé n° 94 est relatif à la création d'un lieu d'accueil inconditionnel pour les mineurs en foyer victimes de violences.

La parole est à Mme Aurélie PIRILLO, pour deux minutes maximum.

Mme Aurélie PIRILLO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais évoquer un sujet tabou, celui de la prostitution des mineurs, un mal dont souffre notre société et que nous avons des difficultés à appréhender correctement.

Tout d'abord, je tiens à saluer le travail remarquable réalisé par les structures du secteur. Il y a quelques semaines, je recevais Mathilde FRASSI, la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de Paris, pour travailler sur ce sujet. Son témoignage est édifiant.

Parmi les mineurs victimes de prostitution, une grande majorité d'entre eux sont issus de l'aide sociale à l'enfance. J'attire votre attention sur les chiffres : près de 15.000 mineurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance sont victimes de prostitution. Pourquoi ? Parce que, vulnérables et souvent multi-traumatisés, ils sont exposés plus que les autres aux risques d'exploitation sexuelle et aux réseaux de traite humaine.

Face à ce mal ultime, nous devons les protéger. Nous ne devons plus nous contenter de mesures partielles et insuffisantes. Ces jeunes ont besoin d'un suivi et d'une écoute adaptée et bienveillante. Les victimes n'ont souvent nulle part où se réfugier et nulle part où trouver des solutions pour sortir du piège de la prostitution dans lequel ils sont enfermés.

Ces faits doivent également nous interroger sur le fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, et particulièrement sur les conditions d'accompagnement psychologique et de protection des jeunes, ainsi que sur les parcours d'insertion. Il ne s'agit pas d'une simple question de politique publique, c'est une urgence humanitaire.

C'est pourquoi, au groupe Changer Paris, nous demandons la réalisation d'un audit des établissements d'accueil des mineurs. Surtout, nous demandons la création d'un lieu d'accueil sécurisé spécifiquement dédié aux mineurs victimes de violences et de prostitution.

Les victimes doivent savoir qu'elles ont une existence...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère de Paris Aurélie PIRILLO, la prostitution des mineurs est effectivement un phénomène en forte expansion, touchant de plus en plus de jeunes en France et également à Paris. Nous sommes bien d'accord que les chiffres que vous avez évoqués de 15.000 concernent la France. Il n'y a pas 15.000 enfants pris en charge à l'aide sociale à l'enfance à Paris, mais 5.000.

Concernant les enfants confiés à l'A.S.E., l'Aide sociale à l'enfance, il existe en fait peu d'études, mais nous avons soutenu une recherche-action de l'association "Contre les violences sur mineurs", C.V.M., dont il ressort qu'un certain nombre de jeunes filles et quelques jeunes garçons confiés à l'A.S.E. auraient des conduites prostitutionnelles. Ces jeunes filles ont des parcours de vie marqués par des trajectoires familiales douloureuses et des violences sexuelles. Leur entrée dans la prostitution se fait souvent par le réseau amical, un petit copain ou une amie, ou par du recrutement via les réseaux sociaux.

Le problème est aussi qu'un certain nombre de ces jeunes filles adolescentes et jeunes garçons, qui ne sont pas très matures, ayant des conduites pré-prostitutionnelles, michetonnage, "escorting", ou prostitutionnelles n'associent pas dans leur esprit ce genre de comportements à de la prostitution. C'est vraiment un sujet.

Depuis la loi du 4 mars 2022 sur la protection de l'enfance, la loi reconnaît que tout mineur se livrant à la prostitution, même occasionnellement, est en danger et relève de la protection du juge des enfants.

Paris s'est engagée à renforcer cette protection à travers plusieurs actions, notamment dans le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants et le Schéma de prévention et de protection de l'enfance, adoptés en 2021 à l'unanimité du Conseil de Paris. La lutte contre les violences faites aux enfants et particulièrement la prostitution est aussi un des projets prioritaires portés dans le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, signé avec l'Etat, le projet de délibération DSOL 173, voté lors de ce Conseil.

Ce que je voulais vous dire, c'est que je prends extrêmement au sérieux cette question avec mes collègues Hélène BIDARD et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, qui préside la séance. Concernant la protection de l'enfance, nous avons subventionné six associations à hauteur de 163.000 euros par an pour former les professionnels de la protection de l'enfance et sensibiliser les jeunes de l'A.S.E.

En 2024, nous avons ouvert en partenariat avec l'association "HOVIA" une structure d'accueil de quatre places dans le 16e arrondissement pour jeunes filles en situation de prostitution. Toutefois, le fonctionnement du centre, ou plutôt de l'appartement, qui ne comprenait pourtant que quatre places, a été très difficile à gérer par l'association. Elle a souhaité interrompre le projet le temps que nous le repensions avec eux et que nous le renforçons avec un dispositif mobile qui suivrait les jeunes dans tous leurs déplacements. Lorsque vous ouvrez un centre où il est affiché "jeunes filles en prostitution", les proxénètes restent à proximité, il faut donc aller au-devant sur le terrain. J'avoue que c'est un sujet extrêmement difficile.

Nous signerons aussi très prochainement une convention avec les partenaires institutionnels, la P.J.J., le Parquet, le Tribunal pour enfants et la Ville.

Le phénomène est important, et nous le prenons au sérieux.

Je pense que vous parlez des établissements de protection de l'enfance quand vous demandez de faire un audit, parce que les établissements de petite enfance, ce sont les crèches. Je pense que c'est une erreur de langage...

De l'A.S.E., bien sûr.

Sachez que nous le faisons en permanence, et que nous savons qu'il y a ces questions. C'est la raison pour laquelle, sous réserve des amendements que je vous ai proposés, j'accepte votre vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Acceptez-vous les amendements de l'Exécutif ? Oui. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 94 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 194).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons donc à la 7e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de la 7e Commission qui s'est réunie le 12 novembre dernier, nous avons eu l'honneur d'auditionner M. Taghi RAHMANI, journaliste, ancien prisonnier politique iranien, exilé en France et époux de Narges MOHAMMADI, prix Nobel de la Paix 2023. Il était accompagné de Chirine ARDAKANI, avocate et présidente de l'association "Iran Justice".

Taghi RAHMANI nous a dit sa profonde inquiétude concernant l'état de santé de sa femme, emprisonnée depuis sept ans dans des conditions carcérales extrêmement dégradées et sans accès aux soins médicaux nécessaires, ce qui met sa vie en danger. Son audition a donné lieu à un échange très riche sur la situation politique avec les élus présents.

En conclusion, il a sollicité notre soutien à nous, élus de la Ville de Paris, nous invitant à continuer à nous mobiliser et à faire du bruit pour condamner la répression et demander la libération de tous les prisonniers et prisonnières politiques arbitrairement arrêtés, détenus et condamnés, notamment les femmes iraniennes, systématiquement réprimées et emprisonnées par le régime des mollahs.

Deux ans après le début du mouvement "Femme, Vie, Liberté", le mari de Narges MOHAMMADI nous a rappelé que la république islamique n'entendait que les rapports de force et que la mobilisation internationale devait se poursuivre, notamment en France et à Paris, où de nombreuses femmes iraniennes viennent trouver refuge.

Je tiens également à vous informer que, cette semaine, nous avons hébergé dans nos murs la mission d'établissement des faits de l'ONU, qui enquête sur les crimes contre l'humanité en république islamique d'Iran, afin qu'elle puisse mener ses auditions en France. Son rapport sera présenté en mars prochain, au Conseil des droits de l'homme à Genève. Nous organiserons une restitution à Paris, à laquelle vous serez bien sûr invités.

Par ailleurs, impossible de mentionner l'Iran et les droits des femmes sans nommer Ahou DARYAEI, l'étudiante internée dans un hôpital psychiatrique et qui aurait été libérée. Un vœu nous est proposé pour lui apporter notre soutien, que nous examinerons dans quelques instants.

En ce qui concerne nos travaux pour les relations internationales, plusieurs projets de délibération relatifs à notre soutien à la Maison des journalistes, l'appel à projets Solidae, un projet de coopération décentralisée avec Yaoundé, ou encore une aide d'urgence pour la reconstruction du stade Lokomotiv de Kyiv, un grand complexe sportif qui profite à plus de 700 enfants et qui a été grandement endommagé par les bombardements russes, nous ont été présentés par Arnaud NGATCHA.

A la veille de la Journée mondiale contre le Sida, le 1er décembre, une subvention de 45.000 euros à "Médecins du Monde" pour la prévention du Sida en Afrique de l'Ouest nous est proposée, et nous poursuivrons bien sûr nos échanges sur les différents vœux qui nous sont proposés également.

En l'absence de Pierre RABADAN, c'est Karim ZIADY qui nous a présenté les projets de délibération relatifs au sport, dont la réalisation de trois sites de baignade naturelle dans la Seine, ouverts à toutes et tous gratuitement dès l'été 2025, comme la Maire s'y était engagée à l'occasion des J.O.P.

En lien avec l'héritage de ces J.O.P., justement, nous aurons à examiner la poursuite des dispositifs Paris sportives, Sport seniors en plein air, ou le "Réseau des clubs paraccueillants", qui connaissent un très grand succès, ou encore les subventions pour la Fédération française de ski nautique, la Fédération française d'athlétisme, le Paris Basketball ou le Paris Squash Project.

Une convention avec la Fondation du patrimoine permettra de financer les travaux de la Cipale, et la délégation de service public pour la piscine Suzanne-Berlioux, l'une des piscines les plus fréquentées de Paris, au cœur des Halles, qui accueille des scolaires et pratique des tarifs de service public.

Quant à Anouch TORANIAN, elle nous a présenté de nombreux projets de délibération portant sur le budget participatif, qui fête ses dix ans cette année. Eh oui, dix ans déjà ! Depuis 2014, ce sont plus de 21.000 idées déposées, 1.345 projets lauréats, 3.400 chantiers terminés, et 768 millions d'euros investis à la suite des choix des Parisiennes et des Parisiens.

Pour conclure, permettez-moi de vous alerter sur la situation de Alaa Abd EL-FATTAH, le seul des cinq défenseurs des droits humains égyptiens à qui nous avons attribué la citoyenneté d'honneur en 2021 et qui est toujours en détention. L'icône de la révolution de la place Tahrir a été condamnée à plusieurs reprises arbitrairement en raison de ses opinions. Il aurait dû être libéré le 29 octobre dernier, pourtant il est toujours en détention. Sa famille sollicite notre soutien pour appeler à sa libération immédiate.

Je vous souhaite de bons travaux.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2024 DGRI 7 - Accord de coopération technique avec Yaoundé (Cameroun) et l'Atelier parisien d'urbanisme. - Acceptation de la subvention de la DCT-CIV de 178.680 euros et apport de 54.780 euros.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons donc le projet de délibération DGRI 7 relatif à un accord de coopération technique avec Yaoundé et l'Atelier parisien d'urbanisme, acceptation de la subvention de la DCT-CIV de 178.680 euros et un apport de 54.780 euros.

La parole est à Mme Aurélie PIRILLO, pour cinq minutes maximum.

Mme Aurélie PIRILLO. - Monsieur l'adjoint à la Maire, mes chers collègues, avec l'ensemble du groupe Changer Paris nous voterons pour la signature d'un pacte d'amitié et de coopération entre la Ville de Yaoundé et la Ville de Paris. Ce pacte de coopération est une célébration de l'amitié entre Paris et Yaoundé, et je m'en réjouis.

Ces deux villes, situées à des milliers de kilomètres l'une de l'autre, sont très connectées par des ponts culturels, économiques et politiques. Nos deux villes sont également connectées grâce aux Français qui, depuis des décennies, vivent au Cameroun, aux binationaux et aux Camerounais qui vivent en France et forment la diaspora.

Chers collègues, comment ne pas nous réjouir que notre coopération se concrétise par un projet qui se situe devant l'Institut culturel français de Yaoundé ? Un institut culturel que je connais bien, et je salue les formidables initiatives qui y sont menées. Parmi elles, notamment, un échange culturel entre les artistes de Yaoundé et de Paris. Dans ce cadre, le théâtre de la Ville de Paris a accueilli un spectacle d'artistes camerounais à Yaoundé.

Je conclurai en ajoutant que cette coopération contribue à façonner un avenir commun où nos deux villes continueront de prospérer ensemble.

Vous l'aurez compris, Monsieur l'adjoint à la Maire, cher Arnaud, cette coopération nourrie en nous beaucoup d'espoir et d'ambition concernant le développement mutuel de nos deux villes.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA, au nom de l'Exécutif, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Maire, chère Aurélie PIRILLO, merci beaucoup pour cette intervention. J'y apporterai quelques précisions.

Tout d'abord, comme vous l'avez dit, cette avenue connaît régulièrement des inondations. Nous avons vu le côté dramatique de ces inondations notamment en Europe et ce qu'elles peuvent causer, mais c'est encore pire dans les villes du continent africain, puisque les conditions dans lesquelles les routes ou les infrastructures ont été construites favorisent les inondations.

Je n'ajouterai pas grand-chose de plus. Je veux simplement dire que ce projet est aussi soutenu grâce à la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et se verra donc octroyer une aide financière du Quai d'Orsay.

Plus largement, je voudrais mettre l'accent sur une chose. Dans le projet de loi de finances qui arrivera en 2025, on annonce près de 2 milliards d'euros de coupe de l'aide publique au développement. Je ne sais pas si vous vous en rendez compte, mais, dans ces conditions, cela impactera directement les actions que nous pouvons mener à l'international, et plus largement l'aide que la France apporte à l'international. Rémy RIOUX lui-même a parlé d'un non-sens : 34 % du budget de l'Agence française de développement serait ainsi coupé.

Je vous mobilise sur ce sujet parce que c'est extrêmement grave, non seulement pour l'aide publique au développement qui est apportée sur le continent africain, mais aussi pour celle apportée partout à travers le monde, et évidemment pour les actions que nous pourrions mener nous-mêmes, collectivités locales et territoriales, à l'international.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à tous les deux pour ce très beau projet de délibération et pour votre alerte, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DGRI 7).

2024 DGRI 50 - Ajustement des subventions 2024 pour 4 projets pluriannuels soutenus dans le cadre des appels à projets Solidae 2024 et antérieurs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DGRI 50 et à l'amendement technique n° 95 qui s'y rattache. Il s'agit d'un ajustement des subventions 2024 pour quatre projets pluriannuels soutenus dans le cadre des appels à projets Solidae 2024 et antérieurs.

L'amendement est-il bien technique, Monsieur le Maire ? Souhaitez-vous en dire néanmoins quelques mots ?

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Non.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 95 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 95 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 50 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DGRI 50).

2024 DGRI 52 - Subvention (45.000 euros) et convention annuelle avec l'association "Médecins du Monde" dans le cadre de la lutte contre le V.I.H.-Sida en Afrique francophone.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DGRI 52. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 45.000 euros et d'une convention annuelle avec l'association "Médecins du Monde" dans le cadre de la lutte contre le V.I.H.-Sida en Afrique francophone.

La parole est tout d'abord à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à la veille du 1er décembre, la Journée mondiale de lutte contre le V.I.H.-Sida, je suis particulièrement heureuse de vous présenter ce projet de délibération qui apporte son soutien à "Médecins du Monde" pour mener un programme de réduction des risques de transmission du V.I.H. et de la tuberculose auprès de personnes usagères de drogues au Togo et au Bénin. Ce projet s'appuie sur l'expertise de l'O.N.G. et de son programme pilote déjà mené en Côte d'Ivoire, qui figure parmi les 15 pays les plus touchés par l'épidémie dans le monde.

Selon le rapport 2021 de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, le nombre de personnes consommatrices de drogues en Afrique devrait augmenter de 40 % d'ici 2030. Oui, ce fléau se répand partout, notamment pour des raisons d'évolution démographique. Or, nous savons que, chez les toxicomanes, le risque de contracter le V.I.H. est trente fois plus important que dans la population générale.

En Afrique de l'Ouest, les usagers de drogues, tout comme les travailleurs et les travailleuses du sexe ou les personnes transgenres, se font peu dépister, interrompent régulièrement leur traitement et évitent de fréquenter les centres de santé par crainte d'être stigmatisés. C'est pourquoi "Médecins du Monde" propose de développer une offre de soins adaptée et accessible à ces personnes vulnérables et de mener un plaidoyer auprès des gouvernements en matière de réductions des risques.

En Côte d'Ivoire, "Médecins du Monde" a déjà pu accompagner plus de 100.000 personnes usagères de drogues et former près de 400 médecins depuis l'ouverture en 2018 du centre d'accompagnement et de soin en addictologie, au sein duquel a été dispensée pour la première fois dans le pays la méthadone, un traitement de substitution aux opiacés. Ce projet a été mené à Abidjan pendant six ans, avant d'être élargi à trois autres villes à l'intérieur du pays.

"Médecins du Monde" a ainsi contribué à la réduction de la prévalence du V.I.H. et de la tuberculose au sein de la population usagère de drogues, tout en luttant pour la décriminalisation des pratiques. C'est là un rouage essentiel de la politique de santé publique. La pénalisation de possession de drogue pour un usage personnel exacerbe encore l'exclusion et les risques d'infection au V.I.H.

Comme l'indiquait la Directrice exécutive de l'ONUSIDA, Winnie BYANYIMA, il y a quelques mois lors de la 67e session de la Commission des stupéfiants des Nations unies à Vienne, nous pouvons tenir l'engagement partagé de mettre fin au sida comme menace pour la santé publique d'ici 2030, à condition que toutes les personnes puissent bénéficier des services de prévention, de dépistage, de traitement et de soin du V.I.H. dont elles ont besoin. Pour mettre fin au sida, nous devons nous assurer que personne n'est exclu.

En effet, ce sont bien les inégalités, la stigmatisation et la criminalisation des populations à risque qui nous empêchent, encore aujourd'hui, de vaincre le sida. En Afrique comme partout dans le monde, et nous le constatons également à Paris dans le cadre de l'action "Paris sans Sida", l'infection par le V.I.H. touche de façon disproportionnée celles et ceux qui sont les plus précaires, privés de droits humains et stigmatisés. C'est avec elles et eux que nous pouvons vaincre l'épidémie.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GARRIGOS.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. NGATCHA, au nom de l'Exécutif.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Présidente de la 7e Commission, chère Geneviève, pour cet état des lieux. Vous l'avez rappelé, le V.I.H.-Sida reste une bataille urgente et cruciale à l'international, notamment sur le continent africain francophone, où la maladie affecte les populations les plus vulnérables, rappelant ainsi l'importance de notre aide à l'internationale.

Je voudrais évidemment adjoindre au travail qui a été fait celui de ma collègue Anne-Claire BOUX, et en même temps avoir une pensée pour elle. Ce travail a pour but la lutte pour la réduction des risques.

Nous proposons donc de soutenir l'association "Médecins du Monde", par le biais d'une subvention de 45.000 euros, un projet qui vise précisément à répondre à cette urgence.

Comme vous le savez, la Ville de Paris s'engage depuis plus de vingt ans pour lutter contre le V.I.H.-Sida. Entre 2016 et 2018, plusieurs actions ont été menées, notamment au Bangladesh. Les services publics ont également été renforcés en Ukraine, il y a eu une prise en charge médicale accrue au Bénin, avec notamment une prise en charge psychosociale développée en Equateur.

"Médecins du Monde" a déjà mené avec succès un programme de réduction des risques en Côte d'Ivoire visant les personnes usagères de drogues, qui font face à un risque accru de contamination par le V.I.H. et la tuberculose. Forte de cette expérience, l'association souhaite l'étendre au Togo et au Bénin. L'intervention prévue va au-delà de l'aide médicale, elle intègre un travail de terrain avec les O.N.G. locales et un accompagnement des autorités nationales pour ancrer la réduction des risques dans leur politique de santé et des actions concrètes.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DGRI 52).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de l'Etat aux actions de l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés, à commencer par le vœu référencé n° 96 relatif au soutien de l'Etat aux actions de l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD. Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Quelques mots pour dire notre révolte de voir que cette association, que nous avons défendue de manière très réitérée dans cette Assemblée contre les attaques de certains de ces bancs, se voit retirer une partie significative de ses financements par l'Etat aujourd'hui. A terme, cela l'empêchera d'exercer un grand nombre de ses fonctions et de ses missions.

Cette association laïque d'intégration, qui a depuis longtemps montré à quel point elle était précieuse dans nos quartiers, se voit donc en partie empêchée d'exercer ses missions. Avec l'ensemble du Conseil du 10e

arrondissement, nous voulions témoigner notre soutien et notre demande à l'Etat de bien vouloir revenir sur cette décision.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre au sujet de l'"ACORT", la parole est à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire du 10e arrondissement, chère Alexandra, la présentation de ce vœu ô combien important par le groupe Paris en commun est l'occasion de réaffirmer notre total soutien à l'"ACORT". Vous l'avez dit, je le précise vraiment.

Vous le savez, l'"ACORT" est avant tout une association qui œuvre sans relâche à l'intégration des primo-arrivants, notamment ceux issus de la diaspora turque, en Ile-de-France, en particulier dans le 10e arrondissement, où elle est fortement implantée. Ce sont en effet chaque année près de 700 bénéficiaires qui profitent des actions de cette association.

L'association traverse actuellement une période extrêmement préoccupante à la suite de la non-reconduction de deux subventions essentielles de l'Etat, la première d'un montant de 30.000 euros, la seconde d'un montant de 6.000 euros. Cette décision de non-financement entraîne une réduction de 20 % du budget de l'"ACORT". Vous imaginez que c'est tout à fait insupportable pour une association et que cela peut la mettre en péril.

Cette situation est d'autant plus préoccupante dans un contexte où la Turquie demeure le troisième pays d'origine des demandeurs d'asile en France et où le durcissement du régime d'ERDOGAN affecte profondément les conditions de vie de nombreux citoyens turcs.

Je rappelle que la Ville de Paris a toujours été un partenaire de confiance de l'"ACORT", en soutenant ses projets à hauteur de 62.300 euros l'année dernière, subvention que nous portons avec ma collègue Mélody TONOLLI. Toutefois, en l'absence de soutien de l'Etat, nous savons que de nombreux bénéficiaires, notamment ceux issus des populations les plus fragiles, risquent de se retrouver sans aucun accompagnement.

Face à cette situation inacceptable, comme la maire Alexandra CORDEBARD vient de le dire, ou Laurence PATRICE, qui est aussi intervenue récemment, et le sénateur Rémi FÉRAUD, bien sûr, qui suit depuis longtemps cette association, nous avons été à l'origine d'un courrier au Préfet de la Région Ile-de-France pour demander un réexamen urgent de la situation de l'"ACORT". En réponse, malheureusement, la Préfecture confirme la suppression de ces subventions, invoquant des motifs qui sont totalement incompréhensibles.

J'invite donc les autorités compétentes à revenir sur cette décision de non-reconduction des subventions, tel est en tout cas le sens de ce vœu, et je vous invite bien sûr à le voter, je l'espère à l'unanimité.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de passer au vote, il y a deux demandes d'explication de vote, à commencer par le groupe Communiste et Citoyen, Madame la Présidente, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci.

Mes chers collègues, le mois dernier, les députés du groupe U.D.R. d'Éric CIOTTI avaient déposé un amendement qui visait à "réduire de 500 millions d'euros l'enveloppe colossale accordée aux associations pro-migrants" dans le projet de loi de finances discuté à l'Assemblée. Au même moment, le Ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, avait clairement affiché son objectif principal : réduire l'immigration, illégale et légale. Il a demandé aux Préfets de s'impliquer personnellement dans le combat pour faire baisser les entrées sur le territoire.

Aujourd'hui, l'"ACORT", qui vient en aide aux immigrés turcs à Paris par des cours de langue, d'aide à l'insertion professionnelle, à l'accès à la culture, à la protection des femmes d'ici et d'ailleurs, est menacée. De nombreuses associations les soutiennent et ont signé un courrier au Préfet d'Ile-de-France, dont vient de parler Jean-Luc ROMERO-MICHEL, afin qu'il revienne sur sa décision de refus de subvention, qui leur est pourtant accordée depuis des dizaines d'années. Cette subvention, à hauteur de 36.000 euros, représente le quart de leur budget total.

Nous nous associons bien sûr à ce vœu. L'"ACORT" peut compter sur le soutien du groupe Communiste et Citoyen et, nous l'espérons, de l'ensemble du Conseil de Paris. Retrouver cette somme permettrait de continuer à faire battre le cœur de cette association et de tous ses bénéficiaires au travers de leur implication dans ses différents espaces inter-associatifs au niveau local, national, mais aussi européen.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Autre explication de vote pour le groupe "Les Ecologistes", Monsieur Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Merci à Alexandra CORDEBARD et Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour leur soutien à l'"ACORT", exprimé au travers de ce vœu.

L'"ACORT" est une association très importante pour le 10e arrondissement. L'amputation prévue de son budget par l'Etat correspond à un quart de son budget, autant dire que toutes les actions essentielles que l'association exerce dans le domaine de l'action sociale à destination des femmes, de l'enfance, de la jeunesse, pour la culture, l'intégration, l'accès aux droits sont très menacées.

L'"ACORT", c'est aussi l'animation du Faubourg-Saint-Denis dans sa dimension interculturelle, qui est extrêmement précieuse pour notre arrondissement. L'"ACORT" joue un rôle tout à fait essentiel.

L'"ACORT" s'engage aussi pour la république, pour la laïcité, contre les discriminations et contre l'Etat islamo-nationaliste d'ERDOGAN en Turquie. Le fait que ses activités soient extrêmement réduites, comme prévoit de le faire l'Etat, mettra en péril aussi cette dimension de son action et ce rôle qu'elle a vis-à-vis des populations immigrées.

Alors, nous ne pouvons pas oublier les attaques réitérées dont cette association a été l'objet ici même, par une partie de notre hémicycle. Je sais qu'un grand nombre d'élus ont changé d'avis sur l'"ACORT", mais je crois qu'il faut quand même s'interroger sur les méthodes qui sont employées de mettre en cause, de discriminer, d'accuser une association à l'inverse de son projet et de son action. Finalement, cela a aussi un effet, et cela a eu un effet sur le moment, puisque les membres de l'association ont été menacés et que les locaux ont été tagués.

Je crois qu'il faut maintenant que notre soutien soit total et, comme l'a dit Jean-Luc ROMERO-MICHEL, je l'espère, unanime pour soutenir ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 96 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 196).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de la Ville de Paris aux maires kurdes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 97 relatif au soutien de la Ville de Paris aux maires kurdes.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en Turquie, depuis le 31 mars et l'élection de maires du Parti démocratique kurde, parfois associé au C.H.P., principal parti d'opposition à ERDOGAN, dans plus de 100 communes, ce Gouvernement a déjà mis sous tutelle cinq municipalités, c'est la procédure de "kayyum", remplaçant les maires par des administrateurs judiciaires, méprisant le vote des électeurs et électrices.

En juin, Mehmet SIDDIK AKIŞ, maire d'Hakkari, a été condamné à 19 ans et demi de prison pour terrorisme. Le 31 octobre, c'est Ahmet ÖZER, maire kurde au C.H.P. d'Esenyurt, le plus grand arrondissement d'Istanbul, qui a été destitué, accusé d'appartenance au P.K.K. Le 4 novembre, les co-maires de Mardin, Ahmet TÜRK et Devrim DEMIR, de Halfeti, Mehmet KARAYILAN et Saniye BAYRAM, ainsi que la maire de Batman, Gülistan SÖNÜK, ont été destitués, accusés de terrorisme et d'appartenance au P.K.K. Hier, ce sont les co-maires de Dersim, Cevdet KONAK, du D.E.M., et Mustafa SARIGÜL, du C.H.P., qui ont été condamnés à six ans et trois mois de prison.

Depuis le 4 novembre, la population manifeste massivement, craignant que se renouvellent les vagues de "kayyum", donc les mises sous tutelle, et d'arrestations de 2016 de dizaines de maires pour avoir appelé à manifester en soutien à Kobané, dont nous fêtons les dix ans de la libération par les Kurdes l'année prochaine, puis celles de 2019 dans la suite des élections municipales, dont les maires destitués ont été condamnés à plusieurs années de prison, tels que Gültan KISANAK, l'emblématique maire de Diyarbakır toujours en détention. Ces manifestations sont réprimées dans la violence. Plusieurs centaines de personnes, dont des journalistes, ont été arrêtées, et il serait fait usage de la torture en détention.

Les "kayyum" et la prison sont un déni de démocratie et de justice qui vise à dissuader la participation des Kurdes à la démocratie locale et la mise en œuvre du programme du D.E.M. : lutte contre les violences sexuelles et sexistes, émancipation des femmes, inclusion des minorités, protection de l'environnement et, bien évidemment, protection de l'identité kurde et lutte contre la corruption. Ce programme dérange.

Nous le savons, des dizaines d'élus sont aujourd'hui menacés en Turquie. Avec ce vœu du groupe Paris en commun, je vous appelle à manifester votre solidarité avec nos collègues kurdes, votre attachement au respect du vote des électeurs, à la libération de celles et ceux qui sont en détention, et au respect du droit de manifester.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Présidente de la 7e Commission, pour ce vœu très important. Je voudrais aussi avoir une pensée pour le président Rémi FÉRAUD et Alexandra CORDEBARD, qui, comme vous, sont à l'origine de ce vœu.

Vous l'avez rappelé, depuis plusieurs années en Turquie des élus municipaux démocratiquement élus, parmi lesquels de nombreux maires kurdes, vous avez rappelé leurs noms, ont été destitués et parfois incarcérés sous différents prétextes et remplacés par des fonctionnaires nommés. Ces pratiques bafouent les principes démocratiques fondamentaux et constituent un déni de justice pour les citoyens kurdes, mais pas seulement, ces citoyens qui ont exprimé un choix démocratique dans les urnes et dont la voix mérite d'être respectée.

Le Ministère turc de l'Intérieur a annoncé la semaine dernière la destitution de trois maires kurdes issus du Parti de l'égalité des peuples et de la démocratie, accusés de terrorisme. Ces destitutions interviennent quelques jours après l'arrestation pour des liens présumés avec le Parti des travailleurs du Kurdistan d'un maire d'arrondissement d'Istanbul.

La Ville de Paris, Capitale des droits de l'homme, ne peut rester silencieuse face à ces violations. Les élus municipaux que nous sommes ne peuvent rester insensibles face à ce déni de démocratie. Il est essentiel que nous affirmions notre solidarité avec les élus destitués pour avoir simplement rempli la fonction pour laquelle ils ont été démocratiquement élus. Nous devons également manifester notre soutien avec les manifestants, qui, par leur engagement, réclament simplement le respect des droits fondamentaux, le respect de l'élection.

Chers collègues, en soutenant ce vœu, la Ville de Paris appelle à la libération immédiate de ces élus, à la fin des pratiques de mise sous tutelle et à la cessation de la répression violente des manifestants. Nous enjoignons également le Gouvernement turc à respecter ses engagements internationaux, en particulier la Convention européenne des droits de l'homme, qu'il a ratifiée.

Au nom de notre engagement commun pour les valeurs démocratiques et en solidarité avec nos confrères élus municipaux de Turquie, je vous invite à soutenir ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux explications de vote, à commencer par Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis l'évaluation annuelle de 2023 faite par "Amnesty International" sur la Turquie, rien n'a bougé, peines de prison infondées et expéditives pour les défenseurs des droits humains, les journalistes ou encore les responsables politiques de l'opposition. Les lois du pays relatives à la lutte contre le terrorisme et à la désinformation ont été utilisées pour restreindre la liberté d'expression, et la liberté de réunion pacifique a été illégalement soumise à des restrictions.

Dans ce cadre, ERDOGAN a déclaré une nouvelle fois la guerre aux maires kurdes. Elles et ils se retrouvent destitués et remplacés par des administrateurs à sa botte. Beaucoup sont emprisonnés, comme Selahattin DEMIRTAŞ, le charismatique président du H.D.P. qui est incarcéré depuis 2016 et a été condamné à une peine inique et révoltante de 42 ans de prison au terme d'une procédure dénoncée par la Cour européenne des droits de l'homme.

La gestion de ces villes par les sbires de l'A.K.P. se solde par des finances en ruines, l'instauration de systèmes clientélistes gangrénés par la corruption, et des politiques d'assimilation dirigées contre le peuple kurde. Les travailleuses et les travailleurs des mairies ne sont pas épargnés, des dizaines d'entre eux ont été licenciés.

Pourquoi ? Parce que les municipalités jouent un rôle central pour maintenir un lien direct entre les politiques kurdes et la population. En agissant dans des domaines cruciaux comme la langue, l'éducation, les droits des femmes, la culture et les arts, leur approche alternative de celle du Gouvernement central constitue un pilier fondamental de la politique kurde. Remplacer ces élus locaux par des administrateurs nommés par l'Etat vise clairement à affaiblir cette base d'action autonome et à renforcer l'influence progouvernementale.

La responsabilité de l'Union européenne et de nos Etats dans cette totale impunité est intolérable. Aujourd'hui comme hier, et assurément comme demain, le peuple kurde a le soutien absolu du Parti communiste français, comme de notre groupe.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Explication de vote du groupe Union Capitale, Monsieur Geoffroy BOULARD. Monsieur le Président.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Union Capitale condamne la répression des maires kurdes, notamment, en Turquie, étroitement liée au contexte de la lutte contre Daesh, mais aussi à des enjeux politiques internes propres à la Turquie et à la question kurde. Le Gouvernement turc assimile souvent le P.K.K. aux forces politiques kurdes plus modérées, comme le Parti démocratique des peuples, un parti légal qui soutient les droits kurdes et qui critique la politique d'Ankara.

Cette répression est évidemment inadmissible, intolérable. Les maires kurdes élus sous l'étiquette de partis pro-kurdes sont accusés de lien avec le P.K.K., ce qui sert de justification dans leur destitution ou leur arrestation. Le rôle des Kurdes contre Daesh est important en Syrie, en Irak, et les Kurdes sont des alliés des Occidentaux contre Daesh.

Je tenais donc, au nom d'Union Capitale, à apporter évidemment notre soutien aux maires kurdes destitués, contre cette répression inacceptable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 97 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 197).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien aux victimes de l'inaction climatique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 98 relatif au soutien aux victimes de l'inaction climatique.

Pour sa présentation, la parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises depuis le début de ce Conseil, les effets du changement climatique sont là, sont visibles et font de nombreux ravages partout sur la planète. D'ailleurs, nous avons débuté notre Conseil par une aide d'urgence de 150.000 euros à Valence et à sa région.

A travers ce vœu, je veux que Paris poursuive son effort de solidarité auprès d'autres régions qui en ont grandement besoin. Aujourd'hui, je veux vous parler de la région du Sahel, qui, depuis le début de la saison des pluies, voit ses populations déplacées.

Au Mali, faisant état de 30 morts et 47.000 personnes sinistrées, le Gouvernement malien a décrété le 23 août dernier l'état de catastrophe nationale. Au Niger, ce sont plus de 300 morts et 1 million de sinistrés. Le Tchad et le Sénégal ne font pas non plus exception, comptant eux aussi des dizaines de morts et des dizaines de milliers de sinistrés.

Depuis plusieurs années, la région du Sahel voit se répéter ces catastrophes climatiques meurtrières et extrêmement coûteuses en matériel, en vivres, en bétail, et donc évidemment aussi en vies humaines. Je nous invite donc, chers collègues, à être aussi solidaires pour la région du Sahel, et je vous invite à voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA, au nom de l'Exécutif.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente du groupe écologiste, merci beaucoup pour ce vœu. Vous avez rappelé l'importance d'agir au Sahel, d'autant plus que le Sahel, comme tout le monde le sait, vit une crise politique qui a des conséquences directes sur les populations civiles, qui n'ont rien à voir avec les relations d'Etat à Etat.

Vous avez très justement souligné que le réchauffement climatique a des conséquences dramatiques, causant des inondations, notamment dernièrement au Sénégal. Là encore, la force de la politique de coopération décentralisée que nous essayons de mener, qui risque d'ailleurs d'être mise à mal par les réductions budgétaires qui s'annoncent, je le rappelle et vous demande tous encore une fois de vous mobiliser en tant que groupes politiques, notamment dans notre majorité, s'inscrit évidemment dans notre aide au Sahel.

Avec la Maire de Paris, nous avons organisé une rencontre à Nouakchott, je la représentais à l'époque, avec les maires du Sahel pour discuter avec eux des conditions, de la manière dont nous pourrions les aider, compte tenu des contraintes du Quai d'Orsay, qui émet des zones rouges. Nous avançons. J'étais également à Rio avec la Maire

de Paris pour l'Urban20, et elle a pu s'entretenir notamment avec la maire de Bamako. Une nouvelle réunion aura lieu en Mauritanie, cette fois présidée par la Maire de Paris, pour permettre encore une fois de voir comment nous pourrions agir.

Je rappelle aussi que les deux labels de la Ville de Paris Solidev et Solidae permettent de soutenir depuis 2018 de nombreux projets liés aux enjeux d'adaptation au changement climatique dans la région sahélienne. Ce sont près de 4 millions d'euros que nous avons déjà mis pour cette aide. En matière d'aide d'urgence aussi, vous l'avez soulevé, 200.000 euros ont été alloués par la Ville de Paris à des associations humanitaires, dont une partie pour répondre à ces catastrophes naturelles.

C'est donc bien naturellement, Madame la Présidente, que je soutiendrai votre vœu, et même avec beaucoup d'enthousiasme. Je ferai ce que je peux faire le plus, je me battrais pour qu'il y ait des fonds, mais, vraiment, aidez-moi à faire entendre votre voix face à la catastrophe qui s'annonce dans le projet de loi de finances concernant l'aide publique au développement.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 98 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 198).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la libération de Ahou DARYAEI.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 99 relatif à la libération de Ahou DARYAEI.

La parole est tout d'abord à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'actualité nous le rappelle sans cesse, la situation des femmes dans le monde est plus que jamais préoccupante. Aux Etats-Unis, les Américaines se sont ruées vers les pilules abortives et les stérilets à la suite de l'élection de Donald TRUMP. En Irak, on envisage désormais d'abaisser le consentement sexuel de 18 à 9 ans pour les filles, mais également d'interdire aux femmes de divorcer. En Afghanistan, le régime des talibans interdit désormais aux femmes de parler entre elles sous peine d'emprisonnement.

Dans ces heures les plus sombres, des voix se lèvent, des femmes trouvent le courage de protester contre ces régimes féminicides et masculinistes, contre l'apartheid de genre. Je pense évidemment à Ahou DARYAEI. Ce nom est le nouveau symbole de la résistance des femmes, et de la jeunesse iranienne en particulier.

Cette jeune étudiante iranienne, harcelée par la police des mœurs pour un voile mal porté, a défilé en sous-vêtements, cheveux au vent, devant son université à Téhéran pour protester contre cette violence vestimentaire imposée aux femmes. Ce geste très puissant, qui est également historique, Ahou l'a fait au péril de sa vie, et j'ai été très marquée par cette image iconique. A Paris, nous avons le devoir de rendre hommage à son courage et de dire toute notre admiration dans cet hémicycle.

C'est sans doute parce que le monde entier parle d'elle qu'elle est encore en vie aujourd'hui. Partout, nous demandons sa libération. Partout, nous demandons que ce régime cesse ces violences faites aux femmes. Nous avons appris que le régime l'avait placée dans un hôpital psychiatrique. Bien évidemment, les femmes qui se battent pour leurs libertés sont nécessairement perçues par le régime comme folles. La seule folie que nous voyons, c'est ce régime qui hait les femmes au point de les tuer.

Par ce vœu, nous demandons que la Ville de Paris condamne l'interpellation de la jeune étudiante par le régime iranien et lui accorde la citoyenneté d'honneur. Nous demandons aussi que la Ville de Paris s'engage à installer une bannière "Femme, Vie, Liberté" devant l'Hôtel de Ville. Aussi, en tant que ville féministe, nous demandons que Paris garantisse un accueil digne à toutes les femmes iraniennes persécutées.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame NIAKATÉ.

Pour vous répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA. Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, vous l'avez dit, l'étudiante iranienne Ahou DARYAEI est, malheureusement, je dirais, devenue le symbole de cette répression des femmes en Iran. Je joins évidemment ma voix à la vôtre pour condamner cette arrestation, mais plus largement toutes les violences que les Iraniennes subissent par ce régime totalitaire.

Ce soutien que vous me demandez fait suite au soutien que nous, la Ville de Paris et l'ensemble du Conseil de Paris, avons apporté à Mahsa Jina Amini, cette jeune iranienne morte à Téhéran en septembre 2022, notamment en lui dédiant un jardin.

Je suis complètement en soutien de votre vœu. Néanmoins, dans l'actualité du 19 novembre dernier, il y a deux jours, la justice iranienne a annoncé sa libération. A mon sens, je me suis renseigné, c'est un retour dans sa famille pour des raisons psychiatriques, je n'ai pas encore eu d'informations concernant son enfermement dans un hôpital psychiatrique.

Dans ce cadre, je vais proposer des amendements à votre vœu. Tout d'abord, concernant la citoyenneté d'honneur, la Maire de Paris l'ayant octroyée en début de Conseil de Paris, nous vous proposons de lui octroyer la médaille Vermeille, qui, vous le savez, est une des distinctions de la Ville. Evidemment, je garde le dernier attendu de votre vœu concernant l'accueil à toute femme iranienne qui serait mise en danger par le régime iranien.

J'en profite, comme vous, pour me révolter du sort des femmes afghanes, ces femmes afghanes qui sont mariées de force, mais également ces petites filles de 8 ou 9 ans qui sont mariées. C'est vraiment abominable, intolérable. Je ne rappelle pas qu'elles ne peuvent même plus parler entre elles. Il ne faut pas les oublier et il faut continuer à faire entendre notre voix pour elles qui n'en ont plus.

Je finirai par parler des viols de guerre, notamment au Nord Kivu, qui sont aussi dramatiques. Mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL, notamment, s'est mobilisé contre les viols de guerre cette semaine avec Carine ROLLAND. Là aussi, il nous faut faire entendre notre voix.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Trois explications de vote. Tout d'abord, celle de Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Merci, Aminata.

Depuis le 2 novembre, les images de Ahou DARYAEI déambulant en sous-vêtements devant son université à Téhéran pour protester contre le harcèlement des forces de sécurité pour non-port du "macna", la cagoule réglementaire couvrant les cheveux, les oreilles et le cou des femmes dans les établissements scolaires, ont envahi la toile. En quelques heures, Ahou est devenue le nouveau visage de la révolution silencieuse des femmes en Iran, le nouveau visage de la résistance au patriarcat.

Embarquée de force par les forces de sécurité dans une voiture banalisée, l'étudiante aurait alors été violemment frappée au cours de son arrestation, avant d'être conduite par les services de renseignement des gardiens de la révolution, l'armée idéologique de la république islamique, dans le centre psychiatrique situé dans l'Ouest de Téhéran.

Nous le savons, accuser de folie les femmes défiant l'ordre établi et les enfermer dans les hôpitaux psychiatriques pour leur administrer des drogues qui les soumettent chimiquement est une pratique encore très répandue en Iran. Présenter comme fous les manifestants et les prisonnières est l'un des scénarios habituels et typiques des institutions de sécurité dans le but de nier leur nature contestataire et de les transférer dans des hôpitaux psychiatriques afin de les soumettre à davantage de pression et de torture.

Nous avons appris des autorités judiciaires qu'elle serait retournée auprès de sa famille et qu'aucune poursuite ne serait engagée. Nous ne pouvons qu'être soulagés, connaissant le traitement réservé dans les prisons aux femmes ayant osé défier le régime. Néanmoins, nous ne sommes pas dupes, et le geste, la révolte de Ahou DARYAEI s'inscrivent dans le mouvement "Femme, Vie, Liberté" qui secoue l'Iran depuis l'assassinat de Jina Mahsa Amini.

Le groupe Paris en commun votera ce vœu, comme nous avons voté tous les actes, pour symboliques qu'ils soient, qui depuis le premier jour rendent hommage et soutiennent celles qui se battent pour leur liberté. "Zan Zendegei Azadi".

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

Autre explication de vote pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes", par Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, avec le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" nous voterons ce vœu qui demandait initialement la libération de Ahou DARYAEI, nouveau symbole de la résistance aux mollahs iraniens.

Harcelée par les gardiens de la révolution à cause d'un voile mal ajusté, cette étudiante en langue française de l'université Azad de Téhéran a défié le régime en déambulant dans la rue en sous-vêtements en signe de protestation. Son courage force l'admiration.

Comme les régimes totalitaires dans l'histoire, le régime des mollahs recourt à la psychiatisation des dissidents, mettant leur opposition politique à un régime inique sur le compte des troubles mentaux dont ils souffriraient. Ahou DARYAEI a ainsi été transférée dans un hôpital psychiatrique. Ces pratiques sont insupportables.

Le Gouvernement iranien nous assure désormais qu'Ahou a été libérée et ne sera pas poursuivie. Nous accueillons cette annonce avec prudence, et il appartient au Quai d'Orsay de s'assurer de sa véracité.

Nous nous souvenons il y a deux ans du formidable mouvement de contestation contre le régime iranien à la suite de la mort en détention de la jeune Mahsa Amini. Aujourd'hui, Ahou DARYAEI poursuit ce combat. La Ville de Paris doit continuer à s'associer à ce combat des femmes iraniennes pour la liberté et de tous les Iraniens, qui subissent depuis trop longtemps un régime qui opprime son peuple et déstabilise la région.

Ce combat, comme celui des femmes afghanes, que nous ne devons pas non plus oublier, nous concerne toutes et tous, car cette lutte est universelle, une lutte pour les droits humains, pour la dignité de chaque individu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Aurélie PIRILLO, pour le groupe Changer Paris.

Mme Aurélie PIRILLO. - Ecoutez, je pense que tout a été dit par les collègues de cet hémicycle. Evidemment, cette jeune iranienne est le symbole d'une jeunesse qui préfère se sacrifier plutôt que de vivre dans les conditions que le régime de l'Etat islamique iranien leur impose.

Vraiment, je veux saluer le courage et l'abnégation de cette jeune Iranienne, qui savait très bien quel sort lui serait réservé en défiant les mollahs. Ce sort, on ne le connaît malheureusement que trop bien par le témoignage des survivants des geôliers iraniens. Tout d'abord, la première des choses qu'ils subissent la plupart du temps en entrant en prison est le viol, à de multiples reprises, parfois même avec des objets contondants, et la torture.

Je ne sais pas dans quelles conditions elle est ressortie, si elle a été elle-même victime de ces viols et tortures, j'espère que non, mais je suis persuadée que la pression internationale que l'on a portée sur cette affaire a fortement contribué au fait qu'elle ait été relâchée et non poursuivie. C'est vraiment important, et je vous remercie tous de lui accorder la médaille Vermeille de la Ville de Paris, car c'est précisément ce type d'actions qui contribuent à mettre la pression à la république islamique d'Iran.

Restons effectivement prudents, comme l'ont dit certains de nos collègues.

Je propose pourquoi pas de réfléchir au prochain Conseil de Paris à attribuer une aide aux associations qui défendent les crimes contre l'humanité et l'apartheid de genre à l'international, certaines associations d'avocats font cela très bien, pour maintenir cette pression et voir comment nous pourrions être encore plus efficaces pour aider la population iranienne.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame PIRILLO. Merci à toutes et tous de vos expressions convergentes, je crois, dans ce moment de gravité.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 99 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable, incluant les amendements évoqués par M. le Maire.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2024, V. 199).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la solidarité et la coopération avec le peuple cubain.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 100 relatif à la solidarité et la coopération avec le peuple cubain.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 30 octobre dernier et pour la 32e année consécutive, 187 pays ont exigé la levée du blocus états-unien qui frappe Cuba. Seuls deux pays ont exprimé un vote défavorable : Israël et les U.S.A.

Ce blocus a des conséquences terribles pour la population, qui est confrontée à des pénuries alimentaires et de médicaments, malgré l'excellence de la recherche universitaire cubaine dans ce domaine. Pire encore, ce blocus a été renforcé à de nombreuses reprises depuis 2016 et, pendant la crise du Covid, il a empêché Cuba de se fournir en matériels indispensables pour affronter l'épidémie, ce qui a coûté des vies.

Ce blocus dure depuis 62 ans et pénalise une population entière, dont plus de 80 % des habitants sont nés après son instauration. C'est non seulement un châtement collectif révoltant, mais aussi une entrave au principe du droit international et des droits humains fondamentaux. C'est d'ailleurs ce qu'affirment les différentes instances de l'Organisation des Nations unies.

Ce blocus a un coût humain, mais aussi économique, puisqu'il représente une perte annuelle de 5 milliards de dollars pour l'île. Du fait du caractère extraterritorial des sanctions américaines induites par la loi Torricelli, il en coûte même à nos entreprises et à nos banques de traiter avec Cuba. BNP Paribas a ainsi été condamnée en 2005 par les Etats-Unis à verser 8 milliards euros d'amende pour avoir contourné les blocus imposés par la puissance américaine. Comment peut-on accepter une telle ingérence ? Cuba est enchaîné par l'impérialisme à une situation de sous-développement.

Dans ce contexte bien particulier, Cuba a été frappé successivement par deux ouragans qui ont paralysé deux fois coup sur coup le système électrique du pays et causé de nombreux dommages. Ce sont les 16e et 17e ouragans qui frappent l'île cette année.

Cuba a besoin de toute notre solidarité, c'est pourquoi le groupe Communiste demande à la Mairie de Paris face au retour de Donald TRUMP, qui a promis une guerre féroce au peuple cubain, de faire vivre une solidarité concrète et active avec Cuba, comme la Ville l'a d'ailleurs déjà fait à plusieurs reprises par le passé, et comme des communautés de communes le font aujourd'hui, nous pensons par exemple à Saint-Brieuc et Guingamp-Paimpol.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA, au nom de l'Exécutif.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je veux d'abord vous préciser que l'expression de l'Exécutif que je représente ne vaudra en rien un soutien au Gouvernement de Cuba, dont les atteintes aux droits humains sont pléthoriques.

Je tiens à rappeler que le nouveau Code pénal cubain entré en vigueur le 1er décembre 2022 a suscité l'inquiétude des défenseurs des droits. De plus, "Amnesty International" a signalé que 671 personnes sont toujours emprisonnées pour avoir simplement participé à des manifestations en 2021, avec des peines pouvant aller jusqu'à 25 ans de prison. Je rappelle que la peine de mort est aussi toujours en vigueur, beaucoup ici la combattent. Ces chiffres témoignent donc de l'ampleur des répressions et du climat de peur imposés par le régime cubain.

Par ailleurs, le comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, dans son rapport du 18 octobre 2024 a alerté une répression sévère visant les femmes défenseuses des droits humains, marquée par des actes d'intimidation et de violence ciblée.

Néanmoins, les populations civiles ne peuvent être la victime de ce régime. Vous l'avez rappelé, 187 pays ont demandé la levée des sanctions pesant sur Cuba lors de l'Assemblée générale des Nations unies en octobre dernier. De plus, nous sommes totalement conscients que le passage de plusieurs ouragans tropicaux ces derniers mois, notamment, a aggravé la condition de vie déjà précaire de la population. Je ne rappelle pas, vous l'avez dit aussi, ce blocus, qui crée des pénuries, notamment alimentaires, mais également de médicaments, etc.

Nous le savons, le peuple cubain se trouve dans une situation difficile, à la fois victime de ce régime autoritaire et d'un embargo américain. Je l'ai dit précédemment, la solidarité internationale guide l'action de la Ville de Paris en termes de coopération décentralisée, et Cuba est particulièrement exposé aux intempéries climatiques en raison du changement climatique, c'est pourquoi j'émettrai un avis favorable à votre vœu dans son premier attendu, il faudra toutefois l'amender, et je supprimerai le deuxième.

Nous étudierons le contexte humanitaire sur place avec des associations, parce que nous ne donnons jamais des fonds en avance, nous nous adossons toujours à des projets que des associations nous proposent. Nous agissons toujours de cette façon, c'était le cas au Liban et ailleurs. Avec ma direction, la DGRI, nous travaillerons à cela, et j'aurai l'occasion de revenir vers vous avec des précisions.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Explication de vote du groupe Paris en commun par Mme GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nul ne peut nier l'impact de l'embargo imposé depuis 1962 sur la vie des Cubains et des Cubaines. Le groupe PEC appelle à voter ce vœu et se joint à l'Assemblée générale de l'O.N.U., qui, cette année encore, a adopté le 29 octobre dernier une résolution appelant à sa levée. Toutefois, nous ne pouvons réduire les souffrances du peuple cubain aux seules conséquences de l'embargo.

Depuis des décennies, les autorités recourent systématiquement à des stratégies répressives, arrestations arbitraires, assignations à résidence, harcèlement, convocations et sanctions administratives contre les militants, les journalistes, les défenseurs des droits humains, ainsi que des coupures ciblées d'internet lors des manifestations, notamment des manifestations contre justement la crise économique.

Les 11 et 12 juillet 2021, ce sont des milliers de personnes qui ont été arrêtées pour avoir participé à des manifestations spontanées et massives dans tout le pays contre les pénuries alimentaires, le manque de médicaments ou les coupures d'électricité, mais aussi pour demander la liberté, la fin des restrictions des droits civils et politiques et de la censure imposée aux artistes par des lois de plus en plus répressives, qui se sont aggravées depuis l'arrivée de DÍAZ-CANEL au pouvoir.

D'ailleurs, Arnaud NGATCHA le rappelait, le nouveau Code pénal entré en vigueur en 2023 maintient la peine de mort, notamment pour 23 crimes, parfois très vagues, qui pourraient être utilisés pour réprimer l'opposition et la dissidence.

Plus de 700 personnes arrêtées à la suite des manifestations spontanées du 11 juillet 2021 sont ainsi toujours en détention et sont à l'origine d'un grand mouvement de mobilisation, y compris au niveau international. Parmi les cas les plus connus, laissez-moi vous parler de José Daniel FERRER GARCÍA, dirigeant de l'opposition et prisonnier d'opinion placé à l'isolement à plusieurs reprises et détenu en secret pendant de longues périodes...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Ou encore les artistes Luis Manuel OTERO ALCÁNTARA et Maykel OSORBO.

Vous l'aurez compris, nous soutenons le vœu, mais avec une réserve, parce que nous dénonçons ces violations.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur GILLET, j'avoue que, quand j'ai découvert ce vœu, il m'est tombé des mains. Vous demandez une coopération durable avec Cuba. Pourquoi pas avec la Corée du Nord ? C'est du tiers-mondisme dépassé, c'est la haine de l'Occident. Le voter, ce serait oublier la responsabilité écrasante du régime communiste cubain dans la souffrance de son peuple.

Cuba, faut-il le rappeler, est un des derniers vestiges du communisme sur notre planète avec la Chine et la Corée du Nord. Mme GARRIGOS a raison de rappeler que, depuis 1959, les Cubains sont en effet sous la botte d'une dictature qui ne survit que par la surveillance généralisée de sa population, la purge de ses dirigeants et les envois d'argent des Cubains émigrés. Il règne une atmosphère de peur et d'intimidation permanente, nous rappelle "Amnesty International". Depuis 30 ans, ce sont près d'un million de Cubains qui ont quitté l'île, mais cet exode massif ne vous intéresse pas, car ils fuient l'enfer du communisme cubain.

Le 11 juillet 2021, des émeutes de la faim ont éclaté dans l'île. Des Cubains, exaspérés par l'incurie de leur Gouvernement, ont espéré en la liberté. Ce mouvement a été réprimé, réprimé durement, et aucune concession n'a été faite par un régime aux abois. Notre pays exprime régulièrement ses préoccupations concernant les procès des démocrates et des intellectuels incarcérés, et il faut continuer de le faire.

J'ai envie de vous dire que, s'il y a un vœu à faire, s'il y a une quelconque solidarité à exercer, c'est avec les personnes détenues pour avoir demandé leurs droits et c'est en exigeant leur libération immédiate, ainsi que la fin de la répression et du harcèlement exercés contre celles et ceux qui expriment leur désaccord avec beaucoup de courage contre les autorités de Cuba.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 100 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 200).

2024 DJS 87 - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public conclue le 29 septembre 2011 pour la modernisation et l'exploitation de l'AccorHotels Arena - Palais Omnisports de Paris Bercy.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DJS 87 et à l'amendement technique n° 101 qui y est rattaché. Il s'agit de l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public conclue le 29 septembre 2011 pour la modernisation et l'exploitation de l'AccorHotels Arena, Palais Omnisports de Paris-Bercy.

La parole est à M. MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous nous réjouissons simplement de cet accord, qui permettra au P.O.P.B. d'étendre son périmètre d'entretien et de réaménagement du parc, avec, ce qui nous tient le plus à cœur, le réaménagement de la fontaine Canyoneaustrate.

Nous avons demandé depuis plusieurs années dans cet hémicycle que la Mairie s'engage sur un projet de rénovation. Manifestement, il a été donné au privé, ce qui augure certainement d'une belle amélioration, d'autant plus que cette fontaine a été abandonnée par la Mairie depuis maintenant plus de dix ans.

Je voudrais simplement alerter cette honorable Assemblée sur deux sujets qui nous semblent extrêmement importants.

D'après les aménagements que nous avons pu voir, une surface vitrée viendrait recouvrir la fontaine afin de la protéger et que l'on ne puisse plus y jeter des ordures. En cela, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'elle ne doit pas constituer un îlot de chaleur avec une réflexion solaire trop forte. J'ai vu qu'il y aurait peut-être un courant d'eau, comme on le fait maintenant, sur ces miroirs d'eau, je voudrais donc savoir ce qui a été prévu sur cette potentialité d'îlot de chaleur.

Deuxièmement, il ne fait pas état dans cet accord du souhait de déménagement de la gare routière de Bercy, que nous avons voté ici, qui avait été accordé, même si la Mairie était ensuite revenue sur le temps. Il est évident qu'un projet de réaménagement aussi important du parc de Bercy, auquel nous sommes très attachés, ne pourra pas être crédible sur le temps et, surtout, ne pourra pas avoir lieu avec un mouvement pérenne si des centaines de milliers de touristes continuent à piétiner le parc, comme c'est le cas aujourd'hui, pour aller rejoindre la gare routière.

Ces deux questions me paraissent très importantes.

Je vous remercie. Bien sûr, nous sommes pour cet amendement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN, au nom de l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur MARGAIN, pour votre intervention. Bonjour à toutes et à tous.

Effectivement, voilà un avenant d'extension de la modernisation et de l'exploitation de l'Accor Arena qui englobe, comme vous l'avez justement dit, Monsieur MARGAIN, le Canyoneaustrate et cette fontaine. De manière importante, mais plus globalement, cet avenant permet de mieux gérer les flux de l'Accor Arena.

Il permet effectivement de rénover cette fontaine. Cela a pris du temps, vous l'avez souligné, nous aurions tous aimé que cela aille plus vite, mais il nous a fallu tomber d'accord avec les ayants droit sur l'évolution de cette fontaine et trouver une manière de la mettre en valeur. Comme vous l'avez souligné, une surface vitrée viendra d'abord la sécuriser.

Cet avenant permet ensuite de mieux gérer les flux de l'Accor Arena, qui, comme vous le savez, accueille énormément d'événements, cela a été le cas pendant les Jeux, et donc d'améliorer l'expérience spectateur et, en même temps, de mieux entretenir le parc. Voilà pourquoi tout cela s'est fait dans un temps important.

C'est un investissement également important. La remise en eau a été étudiée, mais elle était coûteuse et complexe en raison du positionnement de cette fontaine à proximité de la Seine, qui subit donc les crues et décrues. C'est pour cela qu'il a été décidé, en accord avec les ayants droit, comme je l'ai dit, de parvenir à cet accord et de permettre à l'Accor Arena et à sa société d'exploitation de résoudre le problème de cette façon. Cela améliorera l'approche et également l'expérience des utilisateurs du parc de Bercy.

Sur le sujet de la gare routière, je crois que la volonté de déménagement a été actée. Je ne saurais pas répondre précisément sur le calendrier, mais en tout cas l'Exécutif a affirmé cette volonté de déménagement et d'une utilisation du parc qui soit celle d'un parc. C'est dans ce sens que cet avenant est proposé.

J'espère avoir répondu à vos deux questions, du moins partiellement à la deuxième. Comme vous l'avez fait, je vous invite tous à vous réjouir de ce réaménagement, qui permettra de mieux vivre le parc de Bercy et de mieux vivre les expériences à l'Accor Arena.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 101 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 101 est adopté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 87 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DJS 87).

2024 DJS 102 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Lagardère Paris Racing" à l'occasion de l'organisation du Trophée Clarins 2024.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DJS 102 relatif à l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association "Lagardère Paris Racing", à l'occasion de l'organisation du Trophée Clarins 2024.

La parole est tout d'abord à M. Jérémy REDLER, Monsieur le Maire, pour le groupe LR LC.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le Trophée Clarins organisé par "Lagardère Paris Racing" sur le site historique de la Croix-Catelan est bien plus qu'une simple compétition sportive, c'est un événement qui illustre tout ce que notre arrondissement peut offrir en termes de culture sportive, d'excellence et d'ouverture.

Le 16e arrondissement est très fier de compter sur son territoire l'un des plus grands clubs omnisports de France, avec des installations exceptionnelles qui accueillent chaque année près de 14.000 utilisateurs, dont 7.000 membres dans la section tennis.

Le Trophée Clarins, également soutenu par la Région Ile-de-France, relancé en 2023 après une absence de vingt ans, s'inscrit dans cette dynamique en redonnant au tennis féminin toute la place qu'il mérite dans notre paysage sportif. Cette compétition internationale a permis à des joueuses de talent venues du monde entier de s'affronter sur les cours en terre battue de la Croix-Catelan. Le Trophée Clarins est aussi une célébration des valeurs universelles que véhicule le sport.

Grâce au partenariat de la caisse des écoles de la mairie du 16e, mis en place par la première adjointe Samia BADAT-KARAM, avec le racing club Lagardère, l'édition 2024 a ainsi accueilli 124 enfants de notre arrondissement afin qu'ils puissent découvrir et assister à un événement sportif de très haut niveau. Des animations inclusives, comme une démonstration de tennis fauteuil, ou des tables rondes avec des thématiques d'actualité telles que l'écoresponsabilité ou la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ont également renforcé le rôle éducatif et social de cet événement.

En parallèle, un cross scolaire a réuni 650 élèves de Paris et d'Ile-de-France, dont une grande partie du 16e arrondissement, leur permettant de courir sur la piste historique de la Croix-Catelan, un site qui avait accueilli les épreuves d'athlétisme des Jeux olympiques de 1900. Ce type d'activité fait écho à l'histoire sportive de notre arrondissement, tout en impliquant directement les jeunes de nos écoles.

Le 16e arrondissement, terre de sport, doit continuer à soutenir ces initiatives qui allient excellence sportive, transmission de valeur et ouverture au public. A travers le Trophée Clarins, le "Lagardère Paris Racing" montre que sport de haut niveau et dimension sociale peuvent aller de pair.

Avec ma première adjointe, Samia BADAT-KARAM, et Ali OUBAALI, adjoint au sport, nous vous invitons donc à voter en faveur de ce projet de délibération et de cette subvention de 5.000 euros. J'aurais espéré qu'elle puisse être plus importante, mais elle permettra quand même à cet événement de poursuivre son développement et de continuer à rayonner pour le plus grand bénéfice de notre arrondissement de Paris et de l'ensemble des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. le Maire, Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Il y a eu deux désinscriptions, donc. Très bien, je le note.

Merci, Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, vous avez parfaitement présenté ce tournoi du Trophée Clarins. Il a déjà eu lieu, et c'est un beau succès qui a pu se dérouler l'année dernière, avec beaucoup d'excellentes joueuses.

Vous l'avez dit, cela s'inscrit à la fois dans l'histoire du sport parisien, notamment dans le "Paris Racing Lagardère" à la Croix-Catelan, et dans la volonté d'y associer l'écosystème local, avec un certain nombre de classes qui sont accueillies chaque jour, des enfants de l'association "Faites le mur", et un cross qui avait été organisé avec Marie-José PÉREC auquel 650 enfants issus de quartiers populaires avaient pu venir participer.

Cela s'inscrit dans notre soutien à l'accueil de grands événements internationaux féminins. J'entends bien votre demande supplémentaire. C'est une subvention raisonnable, certes, mais qui soutient l'association "Lagardère Paris Racing" dans cette organisation, qui sera aussi un succès cette année, je le crois, et que j'invite les Parisiennes et les Parisiens à aller découvrir à chaque fois qu'elle pourra avoir lieu, j'espère pour le plus longtemps possible.

Je fais gagner du temps à tout le monde pour ne pas répéter ce qu'a dit parfaitement Jérémy REDLER, et je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DJS 102).

2024 DJS 126 - Piscine Suzanne Berlioux (Paris centre). - Délégation de service public pour la gestion. - Principe et modalités de passation.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sécurité sanitaire des agents et usagers des piscines municipales parisiennes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DJS 126 et au vœu référencé n° 102 qui y est rattaché. Il s'agit d'un projet de délibération concernant la piscine Suzanne Berlioux à Paris Centre, avec une délégation de service public pour la gestion dont nous examinons le principe et les modalités de passation.

La parole est tout d'abord à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le vœu que je présente aujourd'hui au nom du groupe Union Capitale vise à engager la Ville à garantir non seulement la santé et la sécurité des agents municipaux, mais aussi celle des usagers des piscines parisiennes. Pour cela, revenons d'abord sur les données préoccupantes déjà évoquées dans cet hémicycle avant les Jeux olympiques et paralympiques.

De nombreux tests avaient révélé la présence de chloramines dans l'air de certaines piscines municipales. Or, les chloramines, sous-produit du chlore dans l'eau, sont connues pour entraîner des irritations des voies respiratoires et, en cas d'exposition prolongée, des maladies respiratoires chroniques sévères.

En 2022, ce sont des dizaines d'agents qui avaient dû quitter leur poste ou être temporairement mis à l'écart pour des raisons de santé liées à cette exposition. Des contrôles avaient également indiqué que 954 points de contrôles sur 1.764 présentaient des anomalies sévères dans les systèmes d'aération et de ventilation de nos piscines. Autrement dit, plus de la moitié des systèmes n'étaient pas conformes au standard requis.

La Ville, qui doit mener des travaux réguliers de modernisation des piscines municipales, a affecté en 2023 près de 23 millions d'euros à leur entretien et 2,9 millions d'euros dédiés à leur rénovation.

Vous dites à tout bout de champ que vous défendez la santé des agents et des Parisiens, mais, pour répondre efficacement à cette pollution insidieuse des chloramines, vous devez nous assurer que les investissements engagés se traduisent par une réelle protection et des résultats tangibles. C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous vous demandons :

- de nous communiquer un rapport détaillé quant à l'utilisation des budgets dédiés à la rénovation, à l'isolation et au système de ventilation des piscines ;

- de nous fournir la liste des piscines parisiennes classées par état de fonctionnalité de leur système de ventilation et niveau de conformité. Ces informations permettront ainsi de prioriser les efforts apportés sur les sites les plus à risque ;

- de nous communiquer le nombre d'agents souffrant de maladies respiratoires reconnues comme maladies professionnelles ou ayant déposé un dossier en ce sens ;

- enfin, de nous transmettre régulièrement un état des lieux précis du parc des piscines municipales.

Au regard de la dynamique engagée lors des J.O.P., la Ville doit nous garantir que les équipements sportifs sont non seulement durables, accessibles, mais également exemplaires sur le plan sanitaire. En vous invitant à voter ce vœu, mes chers collègues, il s'agit de franchir une étape essentielle, celle de garantir une plus grande transparence dans la gestion des piscines municipales afin d'attester qu'elles sont désormais plus saines, plus sûres, à la hauteur des ambitions que nous portons pour les équipements sportifs de notre Capitale.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUCERÉ.

Pour vous répondre, en deux temps, d'abord M. RABADAN sur le projet de délibération, puis M. ZIADY sur le vœu. Ou dans l'autre sens. Je vous vois faire des signes, c'est comme vous voulez.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Il n'y a pas d'autres inscriptions ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Non, il y a une désinscription.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Je propose de répondre simplement au vœu, dans ce cas. Le projet de délibération concerne la délégation de service public de la gestion de la piscine Suzanne Berlioux, mais ce n'est pas l'objet du vœu de Mme DOUCERÉ. S'il convient à tout le monde, c'est parfait.

Je laisse le micro à Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci.

Madame la Conseillère, Madame DOUCERÉ, je vous remercie pour la présentation de ce vœu, dont nous avons pu un peu discuter en marge de cette séance. Nous partageons plusieurs considérants et plusieurs attendus, qui, selon moi, sont déjà exaucés.

Un petit rappel pour notre Assemblée.

A Paris, il y a 42 piscines et 9 bassins-écoles. C'est trois fois plus qu'à Marseille et quatre fois plus qu'à Lyon. Nous avons un parc vieillissant, avec une majorité des piscines qui datent des années 1970 et 1980. Les piscines font partie des équipements municipaux les plus difficiles à entretenir du fait de leur nature, mais aussi par le cadre réglementaire qui les conditionne, la qualité de l'air, le chauffage, le traitement chimique de l'eau.

Comme vous l'avez dit, nous avons effectivement investi depuis quatre ans des millions d'euros dans environ 39 de nos 50 piscines et bassins-écoles pour ce type de travaux.

Depuis 2021, toutes les piscines ont fait l'objet d'une visite de contrôle des débits d'air afin de reparamétrer le traitement de l'air partout où cela était nécessaire. Entre 2021 et 2022, nous avons décidé d'organiser le nettoyage approfondi des gaines et des grilles de ventilation, parce qu'il y en avait besoin. Je rappelle ici que chaque piscine fait l'objet d'au moins trois contrôles annuels de la qualité de l'air par un organisme indépendant et agréé. L'ensemble des opérations menées par la DJS et la DCPA ont permis d'atteindre un niveau de conformité des installations dans 35 bassins sur 39 piscines suivies dans le cadre du Plan Ventilation. Nous y sommes presque, mais il reste encore des choses à faire.

Concernant le nombre d'agents souffrant actuellement de maladies respiratoires dont la DJS a connaissance, soit concernés par le dépôt d'un dossier de reconnaissance de maladie professionnelle, soit placés en arrêt maladie pour cause de maladie professionnelle, nous avons actuellement à Paris 302 maîtres-nageurs, dont 284 à temps plein, auxquels s'ajoutent à peu près 1.800 agents techniques. Depuis dix ans, nous avons recensé 9 agents, dont 8 maîtres-nageurs et 1 agent technique, qui ont été déclarés porteurs d'une maladie professionnelle, soit la référence 66, c'est-à-dire des maladies liées à l'asthme, soit la référence 66 bis, c'est-à-dire des pneumopathies d'hypersensibilité, donc des problèmes pulmonaires liés à l'inhalation de poussières organiques.

Il est tout à fait normal d'informer tous les élus sur ces sujets et de les tenir informés. Par ailleurs, les ingénieurs du service de l'équipement de la DJS se tiennent à la disposition de toutes les mairies d'arrondissement pour les renseigner sur les travaux réalisés et à venir.

Dans un esprit constructif et compte tenu du fait que je connais votre intérêt pour ces sujets, Madame DOUCERÉ, je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu, mais je m'engage ici à présenter, comme le demande précisément votre vœu, un état des lieux complet du parc des piscines municipales à Paris pour tous les élus, ainsi que dans le cadre de la 7e Commission. A mon avis, ce sera début 2025. J'avais eu l'occasion de le faire pour le Plan Nager à Paris 2 il y a bientôt deux ans, je n'aurai pas de problème à refaire l'exercice.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 102 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DJS 126).

2024 DJS 128 - Subvention (573.005 euros) par la Métropole du Grand Paris pour la réalisation de trois sites de baignade (12e, 15e et Paris Centre), et signature de la convention correspondante.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DJS 128 relatif à l'attribution d'une subvention de 573.005 euros par la Métropole du Grand Paris pour la réalisation de trois sites de baignade dans les 12e et 15e arrondissements et dans Paris Centre, et d'une signature de la convention correspondante.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe Union Capitale.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est une nouvelle illustration de l'implication de la Métropole du Grand Paris en faveur de la transition écologique et de l'amélioration de la qualité de vie des Parisiens, plus particulièrement à travers les travaux sur les écosystèmes aquatiques et l'importance de la baignade pour restaurer la qualité des cours d'eau. Je rappelle que la Métropole du Grand Paris dispose d'une compétence propre sur tout le territoire métropolitain en matière de gestion des milieux aquatiques et de protection des inondations. C'est à ce titre que nous allons approuver, je l'espère, la signature de la convention avec la Métropole.

Vous me permettez de rappeler l'ancrage historique de ce projet de baignade qui, dès le début des années 1990, avait été proposé par Jacques Chirac. Je crois que nous avons tous cela en mémoire, mais c'était important de le redire aujourd'hui.

Au cours des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, de nombreuses épreuves se sont tenues dans la Seine, et nos sportifs ont brillé en la matière, qu'il s'agisse de Cassandra BEAUGRAND, de Léo BERGÈRE ou, en matière de paralympique, d'Alexis HANQUINQUANT et de Jules RIBSTEIN. C'est dire que nos athlètes se sont particulièrement distingués à cette occasion.

C'est donc dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques que ces projets de baignade s'inscrivent. Ils marquent une étape cruciale dans la restauration de nos cours d'eau et dans notre volonté collective de rendre la baignade en eaux naturelles possible et durable.

Le 9 avril 2024, la Métropole a approuvé le principe d'accompagnement des collectivités qui le souhaitent en la matière. Paris a été retenue pour trois sites importants : le bras Marie en ce qui concerne Paris Centre, le bras de Grenelle, entre le port de Grenelle et les Rives de l'île aux Cygnes, et le quai de Bercy. Vous me permettez de me réjouir tout particulièrement que le site emblématique du 15e, à savoir le bras de Grenelle, ait été retenu.

Je voudrais à cette occasion rappeler que le maire du 15e, Philippe GOUJON, et sa majorité ont toujours été favorables à la baignade dans la Seine, ainsi qu'au principe de gratuité, et ont soutenu depuis plusieurs années les actions en faveur d'un assainissement de la Seine.

Plus généralement, je rappelle que le maire du 15e est également vice-président de l'établissement public Seine Grands Lacs, qui met en œuvre le grand projet d'aménagement de la Seine Bassée, dont nous avons parlé, et est particulièrement investi dans tout ce qui touche aux risques inondation, qui concernent bien évidemment tout particulièrement le 15e arrondissement et que la Métropole du Grand Paris met en œuvre au titre de la compétence GEMAPI, que j'ai précédemment évoquée.

Un travail important reste toutefois à réaliser pour réunir toutes les conditions nécessaires à l'ouverture de la baignade de la Seine, des conditions évidemment en particulier sanitaires, dont la qualité bactériologique qui doit être démontrée sur le long terme pour que le calendrier d'une date d'ouverture à l'été 2025 soit tenu.

Je veux souligner que, bien au-delà de l'image emblématique d'un Paris où l'on peut nager en plein centre-ville, rendre la Seine baignable est également renouer avec notre paysage urbain en redonnant une place plus vivante, plus attractive à la Seine, améliorer la qualité de notre eau avec la modernisation indispensable des infrastructures de traitement des eaux usées et de gestion des eaux de pluie, et sensibiliser les habitants aux enjeux de la qualité de l'eau et des initiatives locales qui sont prises. Je crois que ce point est aussi particulièrement important. Enfin, c'est permettre un accès gratuit aux loisirs aquatiques, particulièrement dans un contexte où de nombreuses personnes ne peuvent partir en vacances. C'est tout à fait essentiel.

Je voulais insister sur le fait que, à l'heure où les canicules estivales sont de plus en plus fréquentes, offrir à nos concitoyens des lieux de fraîcheur et de détente n'est finalement plus un simple agrément mais une nécessité. Bien évidemment, nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur COURTOIS.

Autre demande d'intervention, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - Pour le projet de délibération DJS 134, c'est cela ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Non, DJS 128.

M. Laurent SOREL. - Je me suis désinscrit.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Pour répondre à M. COURTOIS, je donne la parole à Pierre RABADAN. Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Daniel-Georges COURTOIS de s'être inscrit, d'abord, et d'avoir valorisé le travail qui a été fait autour de la requalification de la baignade en Seine. C'est un travail et une promesse de longue date, qui, encore il y a quelques mois, avant les Jeux olympiques et paralympiques, a connu quelques défis, pour ne pas dire parfois quelques railleries, dans cet hémicycle même.

Comme vous l'avez parfaitement dit, grâce à un travail collectif qui mêle l'ensemble des collectivités en amont de Paris, principalement la Métropole du Grand Paris, l'Agence de l'eau et l'Etat, sous l'égide du Préfet de la Région Ile-de-France, nous avons en un temps record réussi à faire toutes les épreuves dans la Seine pour la tenue des compétitions. Daniel-Georges COURTOIS est revenu aussi sur la performance d'un certain nombre d'athlètes français. Toutefois, ce n'était qu'une étape. Ici, nous parlons de l'étape suivante.

L'étape suivante, c'est que ces travaux sont massifs, ont un gain environnemental majeur, et permettent à un grand nombre de citoyens parisiens, franciliens et internationaux, je pense, de se baigner dans Paris, c'est ce dont nous parlons ici, mais également, à terme, à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Il faut souligner, au travers de ce projet de délibération, l'engagement de la Métropole d'aider à l'organisation de ces baignades.

Au-delà de la qualité de l'eau, c'est un sujet complexe de réinventer une zone de baignade, de trouver une zone de baignade qui corresponde aux exigences réglementaires et qui garantisse la sécurité des baigneurs qui s'y rendront dès l'été prochain dans Paris, et dans les années à venir dans d'autres lieux à proximité de Paris, en amont, et peut-être un jour en aval.

Ici, effectivement, nous parlons des trois futurs sites de baignade parisiens qui ouvriront à l'été 2025. Je rappelle que c'est le résultat d'un long travail de huit ans, mais qui est finalement relativement court, avec des travaux structurants faits en amont et dans Paris, je pense évidemment au bassin d'Austerlitz, avec l'ensemble des collectivités, l'Agence de l'eau, le S.I.A.A.P. et beaucoup d'acteurs qui sont venus abonder à cet objectif majeur qui a été atteint et qui permettra d'avoir ces trois sites en héritage.

Je le disais, c'est complexe parce que cela nécessite des aménagements, un certain nombre d'autorisations sanitaires, des permis d'aménager sur la Seine, d'occupation du domaine, que ce soit de Port de Paris ou de Voies navigables de France.

Bref, c'est un sujet complexe, et je dois saluer l'engagement des services de la Ville, qui, depuis près d'un an et demi, travaillent sur ces trois baignades. Je salue à nouveau l'engagement de la Métropole du Grand Paris, qui aide financièrement pour la réalisation de ces trois baignades, mais qui s'est également engagée à coordonner l'ensemble des collectivités qui souhaitent travailler à l'avenir sur l'accueil d'une baignade estivale sur leur territoire. Elles sont au nombre de 20 aujourd'hui. Cela concerne la Seine, mais également la Marne.

Ces sites, j'en suis convaincu et je l'ai toujours été depuis que je porte ce sujet avec Anne HIDALGO depuis de longues années maintenant et tous les acteurs qui y ont participé, est un changement radical d'approche et une manière de vivre sa ville essentielle, notamment dans les périodes de forte chaleur. Merci à la Métropole du Grand

Paris pour son engagement pour Paris et pour la coordination avec l'ensemble des territoires qui y ont travaillé. Je salue leur engagement.

Cela me permet de dire également que ces territoires, que ce soit en amont ou en aval, ont encore du travail à fournir. Nous avons fait le point récemment avec le Préfet de la Région Ile-de-France sur ce sujet. Des travaux de raccordement sont nécessaires pour continuer d'améliorer la qualité de l'eau et arriver, dans les prochaines années, à un nombre de baignades conséquent, qui puisse permettre à chacun et à chacune qui le souhaitera de trouver des points de rafraîchissement à Paris et en dehors, mais en tout cas dès 2025 à Paris.

Une grande partie des Conseillers de Paris seront là, à n'en pas douter, pour venir tester l'excellente eau de la Seine, comme certains l'ont déjà fait, et découvriront cette sensation assez particulière et historique dès l'été prochain, sur un des trois sites de baignade qui y sont dédiés. Je le rappelle, ces sites de baignade sont faits pour que nous puissions nous baigner en toute sécurité. Si la baignade sera autorisée dès l'été prochain, elle le sera uniquement dans un cadre encadré et surveillé. C'est important de le répéter à chaque fois.

Merci, donc, de voter en faveur de ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DJS 128).

2024 DJS 129 - Appel à projets Paris sportives. - Subventions de fonctionnement (300.000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DJS 129 et à l'amendement technique n° 103 qui s'y rattache. Il s'agit d'un appel à projets Paris sportives et de subventions de fonctionnement de 300.000 euros à 42 associations pour le financement de 42 projets.

La parole est à vous, Monsieur le Maire Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Très rapidement, c'est simplement un amendement qui rectifie une erreur de domiciliation de l'association "womenability", qui est située dans le 20e et non dans le 10e. C'est vraiment un amendement technique, il nous a fallu refaire ce projet de délibération, je vous propose de le voter rapidement pour passer au suivant.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Tout à fait.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 103 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 103 est adopté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 129 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DJS 129).

2024 DJS 131 - Transformations olympiques. - Subventions (47.000 euros) dans le cadre du dispositif Héritage du "Réseau des Clubs Paraccueillants" pour 7 clubs et 2 comités.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DJS 131 concernant les transformations olympiques, subventions de 47.000 euros dans le cadre du dispositif Héritage du "Réseau des clubs paraccueillants" pour sept clubs et deux comités.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Union Capitale.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération illustre l'ambition de notre Ville : promouvoir le sport pour toutes et tous, sans exception. Il traduit parfaitement l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, ces Jeux qui ont écrit une page mémorable de notre histoire et qui ont fait de Paris la capitale mondiale de l'inclusion sportive et du dépassement de soi. Toutefois, il faut veiller à ce que cet héritage ne soit pas seulement un souvenir, mais un levier pour l'avenir.

A travers des initiatives comme le "Réseau des clubs paracueillants", nous affirmons notre volonté de rendre le sport accessible à toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur parcours. Les Jeux paralympiques, qui constituent le troisième plus grand événement sportif mondial, nous ont offert l'occasion unique de découvrir des disciplines aussi exigeantes qu'inspirantes. Nous avons la chance d'avoir parmi nous des champions de basket fauteuil ou de rugby fauteuil, symboles de résilience et de talent. Ces athlètes nous montrent que les barrières peuvent être franchies pour peu que nous leur en donnions les moyens.

C'est pourquoi ce projet de délibération est essentiel. Les 42 nouvelles offres parasportives, créées grâce au "Réseau des clubs paracueillants", démontrent que nous sommes sur la bonne voie, mais ce n'est pas suffisant. Il est impératif que chaque piscine, chaque stade, chaque gymnase de notre ville soit exemplaire en termes d'accessibilité. L'inclusion ne doit pas être un slogan, elle doit être un standard, une exigence partagée par tous.

Le soutien aux associations handisport est également fondamental. Ces structures, souvent animées par des personnes bénévoles, passionnées, sont au cœur de cette dynamique. En leur permettant d'acheter du matériel spécifique, en formant leurs cadres et en soutenant financièrement leurs projets, nous leur donnons les outils pour déployer leurs activités dans de bonnes conditions.

Notre groupe Union Capitale tient à saluer les 15 nouveaux projets retenus pour la promotion 2024.

Nous avons été exemplaires pendant les Jeux, soyons-le également dans les années à venir, puisque le sport est un vecteur d'inclusion sociale et un outil d'épanouissement personnel. Notre groupe Union Capitale votera donc en faveur de ce projet de délibération, nous resterons cependant vigilants pour que l'accessibilité et l'inclusion dans le sport deviennent des réalités pour tous les Parisiennes et les Parisiens. Paris est la ville des possibles, et elle le sera encore plus si elle s'affirme comme la ville de tous les talents.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Conseillère.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, de votre intervention. Elle me permet effectivement de valoriser d'abord le travail que nous avons mené depuis 2018, et vous l'avez très bien souligné. Je dis "nous" parce que c'est évidemment un travail collectif qui est fait avec les associations, qui a été impulsé par la Ville de Paris en tant que ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques, mais, vous l'avez aussi et justement souligné, c'est un travail d'ampleur qui doit continuer au-delà des Jeux olympiques et paralympiques en héritage.

Peut-être, pour faire un bilan d'abord, vous avez parlé d'une promotion de ces clubs paracueillants. Il devait y en avoir quatre, mais nous avons décidé, en partenariat avec le Comité paralympique français, le Comité départemental et le Comité départemental de sport adapté, d'en faire une cinquième.

Rappelez-vous nos objectifs initiaux : doubler le nombre de licenciés de parasport et de passer à quelques sections, je crois qu'elles étaient de l'ordre de 4 ou 5, à 40. Aujourd'hui, à date, je peux vous dire que nous avons développé 65 sections parasportives sur le territoire parisien depuis 2020, donc bien au-delà de notre objectif initial. Je pense que nous pouvons nous en féliciter, d'abord parce que la Ville a impulsé et soutenu ces dispositifs, et parce que nous avons trouvé au sein de nos clubs sportifs un écosystème favorable et volontaire pour développer de l'accueil de parasport.

Le parasport permet d'accueillir des personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent exercer un sport dans un certain nombre de diversités, que beaucoup ont découvert pendant les Jeux paralympiques et qui ont besoin de se pérenniser. Evidemment, je pense au cécifoot, que nous avons accueilli dans cet hémicycle, mais je pense aussi à la boccia, au rugby fauteuil, au basket fauteuil, et à bien d'autres sports.

Le travail autour des Jeux olympiques et paralympiques sur l'inclusion qu'il doit amener et sur le regard qu'il doit changer sur le handicap a donc été effectif, et il se traduit aujourd'hui dans l'accueil et l'offre du sport parisien. Vous avez raison, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, la question est maintenant : quelle impulsion continuera-t-elle à avoir demain ?

D'abord, sur l'accessibilité, vous avez raison de souligner que c'est un enjeu majeur. Avec ma collègue Lamia EL AARAJE, nous finaliserons 93 % des équipements sportifs accessibles à Paris à la fin de l'année 2025. Evidemment, les Jeux ont là aussi eu un rôle accélérateur, beaucoup de travaux d'accessibilité ont été faits, notamment sur de grands équipements sportifs parisiens.

Il nous faut également continuer d'accueillir des événements sportifs et parasportifs. Là aussi, c'est important et nous avons un rôle à jouer. C'était important d'impulser cela. Aujourd'hui, l'Etat a repris le "Réseau des clubs paraccueillants" en développant des clubs inclusifs qui ne sont pas encore à l'objectif, mais qui, j'espère, le seront demain.

Cela me permet de parler, comme vous l'avez dit, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, de l'héritage. Il y a des signaux, vous l'avez lu et entendu, sur les budgets de manière générale. Les efforts d'économies demandés aux collectivités auront des conséquences sur le sport et sur l'investissement dans les équipements. Ces conséquences seront majeures, il ne faut pas s'y tromper.

Que ce soient les départements ou les communes, les collectivités territoriales en général, ils devront faire des économies majeures si la loi de financement est adoptée, en l'état ou pas loin, ce qui aura un impact sur leurs investissements, et donc sur la difficulté d'améliorer l'accessibilité des équipements sportifs et des bâtiments publics en général, comme de soutenir les clubs sportifs, mais également les clubs parasportifs, qui ont besoin d'appui et d'aide pour développer leurs structures et acheter des équipements.

Vous voyez, comme beaucoup, je suis inquiet. Nous avons impulsé un élan magnifique, nous avons la volonté, nous avons le cadre, nous avons l'outil, mais, pour poursuivre, il faut continuer à prioriser ce financement. Nous allons essayer de le faire de la manière la plus volontariste possible à Paris, mais je crains les économies globales, pour ne pas dire la ponction, qui sont proposées à la Ville de Paris, qui auront aussi des conséquences sur le sport.

Au-delà de cela, soyons déjà heureux de ce que nous avons impulsé et continuons à développer le parasport, qui nous a montré un formidable élan lors des Jeux paralympiques et qui nous a fait vibrer avec des émotions qui dépassent parfois même la puissance du sport. J'en félicite encore toutes celles et ceux qui nous ont permis ce beau moment que nous avons vécu à l'été 2024 avec les Jeux paralympiques.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DJS 131).

2024 DJS 134 - Subvention d'équipement (75.000 euros) et convention avec le Paris Basketball dans le cadre de l'équipement de l'Adidas Arena (18e) en sièges "courtside" de basketball.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DJS 134 et à l'amendement n° 360 qui y est rattaché. Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'équipement de 75.000 euros et d'une convention avec le Paris Basketball dans le cadre de l'équipement de l'Adidas Arena dans le 18e arrondissement en sièges "courtside" de basketball.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour les écologistes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et tous.

Oui, ce projet de délibération est important et concerne un club dont nous sommes aujourd'hui tous fiers, Eric LEJOINDRE, le maire du 18e arrondissement, tout particulièrement, un club d'élite. C'est aussi un signal important que nous envoyons aux Parisiennes et aux Parisiens, mais aussi aux habitantes et aux habitants de l'arrondissement et notamment de la porte de la Chapelle, qui avait bien besoin d'être renouvelée dans son espace public, mais aussi d'accueillir un équipement de cette ampleur.

Nous sommes donc vraiment très heureux de l'atterrissage de ce club, de ce qu'il propose et de ce qu'il promet aussi pour le quartier, aux jeunes et aux moins jeunes qui pourraient voir une vocation de basketteur naître, pourquoi pas, à mesure que les progrès et les exploits sportifs se démultiplient pour le club de basket en question. Ils se sont qualifiés en EuroLeague pour la saison 2024/2025, c'est une grande réussite et une grande fierté.

Vous le savez, les écologistes sont aussi attachés à l'ancrage de nos clubs sportifs et à leur capacité à faire rayonner leur sport hors les murs, tout particulièrement dans nos quartiers populaires, et c'est tout particulièrement le cas porte de la Chapelle. Des efforts sont faits aujourd'hui pour que ce club rayonne au plus près des associations et des jeunes de ces quartiers.

Ce projet de délibération vise à contribuer au financement de sièges dits "courtside", qui permettraient aux spectateurs d'assister aux matchs au plus près du parquet de jeu. Au travers d'un amendement, nous proposons de poursuivre cet effort d'ouverture aux quartiers en permettant d'accéder à un quota supplémentaire de places gratuites à hauteur du nombre de nouveaux sièges qui seront déployés.

Je vous invite à voter favorablement cet amendement. En fonction, nous nous abstiendrons ou nous voterons pour le projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE.

La parole est à M. SOREL.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues, cela a été dit, nous avons des raisons d'être fiers de ce club, le Paris Basketball, et l'Adidas Arena est "the place to be" même cette année à Paris. Nous y avons vu de nombreuses stars, Omar SY, Lilian THURAM, je ne vais pas faire toute la liste, Mister V pour celles et ceux qui le connaissent, et d'autres.

Toutefois, ce ne sont pas uniquement des paillettes et du "fake", cela joue bien aussi sur le parquet. Pour celles et ceux qui suivent le basket, c'est assez étonnant comme jeu, cela va à 100 à l'heure, ce sont des rotations... Bref. Aussi, il y a quelques pépites qui sont presque à contre-emploi par rapport à ce que l'on voit parfois au basket, c'est-à-dire des joueurs relativement petits, T. J. SHORTS, par exemple, qui porte bien son nom, qui mesure 1,75 mètre je crois, ou Nadir HIFI, qui virevolte sur le parquet. Oui, nous avons des raisons d'être fiers.

Je vous l'avoue, je ne suis pas allé les voir jouer à la halle Carpentier à l'époque et je ne suis toujours pas venu les voir jouer à porte de la Chapelle. Mes amours de jeunesse, c'est plutôt la N.B.A. de Michael JORDAN, parce que, oui, j'étais en Martinique et je pouvais regarder sans décalage horaire.

Venons-en aux faits. La subvention d'équipement de 75.000 euros est plutôt symbolique, pour un club dont le budget a atteint cette année 18 millions d'euros, je crois. Il a été multiplié par deux en un an. C'est un club qui cartonne. Cela a été dit, ils ont six victoires de suite en EuroLeague, c'est la "Ligue des champions du basket", pour celles et ceux qui ne connaissent pas, ils ont même battu Barcelone dernièrement.

Tout cela pour dire que, aujourd'hui, il y a le projet d'installer des sièges "courtside", comme en N.B.A. pour le coup. De ce que j'ai compris, ces sièges ne seront pas commercialisés, mais quelques "happy few" pourraient y avoir accès.

Je trouve que l'amendement des écologistes est très bien, parce que cela permet justement d'éviter que ce club ne se coupe de son environnement alors qu'il est en train de croître à toute vitesse. Il y a le contre-modèle du Parc des Princes, auquel les fans de football n'ont plus accès. Aujourd'hui, je pense que c'est important qu'il y ait cet ancrage sur un territoire et que ce club soit ouvert aux jeunes des quartiers. Dans l'amendement, ce sont les jeunes des quartiers du 18e arrondissement. Je suis un peu jaloux en tant qu' élu du 20e arrondissement, parce que, ma foi, il y a le Ménilmontant Paris Sports du 20e parmi les membres fondateurs de la Paris Basketball.

En tout cas, c'est bien d'avoir Omar SY sur la photo, mais ce serait encore mieux qu'il y ait justement des jeunes des quartiers et des personnes qui pratiquent le basket. Il y a les 8.000 licenciés parisiens qui jouent dans les 50 clubs parisiens, et puis il y a cette culture du basket en Ile-de-France, très forte, y compris le basket de rue. Je crois justement que c'est important qu'il n'y ait pas de dichotomie entre le basket d'élite et le basket amateur, pratiqué par un tas de jeunes.

Il me semble que cet amendement permet à la Ville d'essayer d'influer sur l'évolution du Paris Basketball avant qu'il ne devienne autre chose, et j'espère qu'il ne le deviendra pas, parce qu'il croît à toute vitesse et que, peut-être, il fera bientôt partie des plus grands clubs européens. En tout cas, il bat aujourd'hui les plus grands clubs européens. Soyons fiers de ce club, donc, mais soyons attentifs à ce qu'il devient, et que la Ville prenne ses responsabilités.

Je voterai cet amendement, mais je m'abstiendrai sur le projet de délibération. Je suis anticapitaliste, je dois gérer mes propres contradictions, désolé. En tout cas, je suis très content que les écologistes aient présenté cet amendement, et j'espère qu'il sera accepté par l'Exécutif. C'est un amendement Nouveau Front populaire, j'espère donc qu'il le sera.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN, au nom de l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à vous deux, Frédéric BADINA-SERPETTE et Laurent SOREL, je crois que vous avez parfaitement décrit l'attractivité qu'a maintenant le Paris Basketball dans sa nouvelle aréna, l'Adidas Arena, et surtout les exploits sportifs qu'il cumule depuis que nous avons soutenu le club dans son accès en Pro B. Il est maintenant en EuroLeague depuis l'année dernière.

Son succès sportif est majeur et il a un impact qui dépasse les frontières nationales. Laurent SOREL l'a dit, je vois qu'il est "calé" en basket, ils battent beaucoup de records. L'année dernière, rappelons qu'ils ont été champions d'Europe, la deuxième coupe d'Europe, l'EuroCup, et vice-champions de France, perdant uniquement en finale contre Monaco. Cette année, ils ont accédé à l'EuroLeague, et ils ont dû pour cela doubler leur budget.

Si vous suivez bien, nous n'avons pas doublé la subvention, mais nous essayons toujours de les accompagner. C'est l'objet de cette subvention d'équipement, qui permet...

Merci de faire un peu de silence.

Elle permet donc d'accompagner le club dans le développement de son modèle économique, puisque l'on parle bien de cela. J'entends parfois dans cet hémicycle, çà et là : "C'est un club de haut niveau, donc il gagne de l'argent". Non, ce club du Paris Basketball perd encore de l'argent. Il a augmenté nettement son budget grâce à un actionariat qui s'est renforcé, la Ville a aussi renforcé son soutien, mais cette subvention vient compléter des travaux d'aménagement qui leur permettra également d'espérer un jour avoir un modèle économique équilibré, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Ils en sont à plusieurs millions d'investissements déficitaires depuis la création du club. C'était prévu comme tel. Certaines choses se passent plus vite, comme le sportif, et c'est tant mieux, mais ils ne sont pas encore à l'équilibre. Ils ont fait le pari d'aller en EuroLeague, c'est-à-dire la grande coupe d'Europe, et elle peut avoir un potentiel de rentabilité, mais, au départ, c'est un engagement financier risqué. Malgré tout, ils ont gagné sportivement, et c'était formidable qu'ils puissent y aller.

La Ville continue de se porter à côté de ce club, vous l'avez dit, pour qu'il ait un ancrage local. C'est de cela que l'on parle. Je répondrai à votre vœu de cette manière, cher Frédéric : vous demandez quelque chose qui existe déjà.

Peut-être que vous ne le saviez pas encore, mais, pour que les habitants "du quartier", comme vous les avez appelés, puissent en bénéficier, nous avons un marché de billetterie en cours qui attribue à la Ville, et donc à ses quartiers populaires, quasiment de manière prioritaire, pour ne pas dire unique, 80 places par match, dont 20 réservées à la mairie du 18e arrondissement.

En plus de cela, nous avons mis en place avec le club, en lien avec le maire du 18e arrondissement et son équipe, un "process" qui engage le club à donner 40 places gratuites à chaque match à la mairie du 18e arrondissement, voire plus lorsque la salle n'est pas pleine et qu'ils ont l'opportunité de donner plus de places. Ils l'ont fait lors du match contre Cholet, par exemple, et la mairie du 18e arrondissement a reçu 250 places.

J'entends que vous vouliez lier la subvention à une demande supplémentaire, mais ce "process" existe. Je crois que la mairie du 18e arrondissement, sous le contrôle de son maire, travaille bien avec le club. Il faut saluer l'engagement du club et sa volonté de s'insérer dans son environnement de toutes les manières possibles, pour avoir du public mais aussi pour faire vivre du mieux possible le quartier dans lequel il est inséré.

Aujourd'hui, ce dispositif à disposition des quartiers prioritaires et de la mairie du 18e arrondissement existe, est fonctionnel, adaptable, ce qui me semble une bonne chose. A mon sens, cela répond à votre vœu, ou en tout cas à l'idéologie qui l'accompagne. J'espère donc que, au vu des explications, vous pourrez le retirer, parce que je ne souhaite pas y donner un avis favorable et lier la subvention à un quota de places, qui, nous l'avons vu, se porte à un minimum mais va parfois au-delà.

Saluons le Paris Basketball et le parcours incroyable qu'il a fait l'année dernière et qu'il continue de faire. C'est incroyable, ils viennent d'arriver en EuroLeague et ont déjà six victoires d'affilée. Je crois qu'ils sont deuxièmes. Ils continuent à performer, et avec un style de basket absolument remarquable, comme l'a dit M. SOREL, et qui est remarqué dans toute l'Europe, et peut-être même au-delà.

J'en profite pour vous dire que nous accueillerons aussi deux matchs de N.B.A. en janvier à Paris. C'est la ville et la fête du basket.

Merci de voter et d'accompagner le Paris Basketball au travers de cette subvention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire. Saluons effectivement non seulement le club, ses succès, mais aussi ses supporters.

Je vous invite donc à passer au vote.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 360 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 360 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DJS 134).

2024 DGRI 51 - Aide d'urgence (118.453 euros) à "The Small Projects Team" pour réhabiliter le centre sportif Lokomotiv à Kyiv en Ukraine.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DGRI 51. Il s'agit d'une aide d'urgence d'un montant de 118.453 euros à "The Small Projects Team" pour réhabiliter le centre sportif Lokomotiv à Kyiv en Ukraine.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE. Monsieur le Maire.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, quelques mots pour appeler l'attention de ce Conseil sur ce projet de délibération, qui me semble particulièrement important, chacun ici en a conscience. Voilà mille jours que les Ukrainiennes et les Ukrainiens vivent sous les bombes, notamment les habitants de la ville de Kyiv, dont nous sommes les partenaires. Les dégâts des bombardements massifs qui se déroulent contre la population ukrainienne sont visibles partout à Kyiv. Ils sont considérables.

Alors que Paris se préparait à accueillir les Jeux olympiques et paralympiques, j'ai eu la chance d'accompagner la Maire de Paris à Kyiv et de signer ce protocole de partenariat que le 18e arrondissement a noué avec le quartier de Podil, qui nous a permis d'accueillir mardi matin dans cet hémicycle une vingtaine de jeunes collégiens ukrainiens en vacances ici à Paris. Nous avons alors eu l'occasion de visiter non seulement les installations olympiques, mais aussi le stade du club de football Lokomotiv de Kyiv.

Ce stade a été touché le 23 janvier 2024 par une frappe russe, quelques minutes avant que les activités sportives soient prévues d'y reprendre. Cette frappe du 23 janvier a fait des dégâts absolument considérables sur cette infrastructure centrale de la vie quotidienne des habitantes et des habitants de Kyiv.

Le sport est une des grandes victimes de cette guerre, puisque, en Ukraine, les stades, les gymnases, mais aussi les vélodromes ont pour beaucoup été transformés en abris pour réfugiés et sont donc impraticables. Depuis le début de la guerre, ce sont 3.000 sportifs ou entraîneurs qui ont rejoint les forces armées, et plus de 500 sportifs sont morts au combat. Malgré cela, ils étaient 140 à porter les couleurs de l'Ukraine aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris, la plus petite délégation de l'histoire de l'Ukraine, avec une préparation dont on imagine qu'elle a dû être difficile. Pour autant, ils ont ramené 16 médailles, dont 6 en or, à leur pays.

Alors, je crois que cela a beaucoup de sens que nous puissions continuer à soutenir l'Ukraine dans cette période si difficile, et aussi à offrir un peu de répit aux habitantes et aux habitants de ce pays. C'est ce que nous faisons dans le 18e quand nous accueillons ces enfants ukrainiens pour quelques jours de répit. C'est aussi ce qu'il nous est proposé de faire en participant à la reconstruction du stade du Lokomotiv de Kyiv. Comme j'ai eu l'occasion d'en rencontrer les dirigeants, je suis absolument convaincu et certain de l'intérêt de leur apporter notre soutien.

Paris se tient aux côtés de Kyiv depuis le premier jour de la guerre et continuera à exprimer sa solidarité. En accordant cette subvention à l'association "The Small Projects Team", nous permettrons aux enfants de Kyiv et à toutes celles et tous ceux qui sont réfugiés dans cette capitale de retrouver une pratique sportive, je suis donc très heureux de vous proposer d'adopter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Le conflit en Ukraine continue à faire rage à l'heure où nous parlons et la Russie poursuit ses bombardements massifs et meurtriers sur les villes et les infrastructures ukrainiennes. Notre Ville et la Métropole ont déjà exprimé à plusieurs reprises leur solidarité vis-à-vis du peuple ukrainien, qui défend sa terre justement.

Parmi les innombrables dommages infligés à l'Ukraine, le maire du 18e arrondissement rappelait à l'instant l'attaque à la roquette en début d'année contre le stade du Lokomotiv à Kyiv. Les enfants qui pratiquaient différentes activités sportives dans ce stade se voient aujourd'hui dans l'impossibilité de le faire. Ainsi, l'association "The Small Projects Team", qui mène des actions microhumanitaires en Ukraine, se propose de réhabiliter ce stade. Je crois que c'est important de soutenir ce genre d'initiatives.

Le sport peut parfois être considéré comme la continuation de la guerre ou comme une façon de faire la guerre par d'autres moyens, de flatter les passions basses qui sommeillent chez les hommes en exacerbant les haines et les rancœurs. Toutefois, il y a une façon plus humaniste de considérer le sport : comme un moyen de rapprocher les hommes. Cela a été magnifiquement démontré lors des Jeux olympiques et paralympiques qui se sont tenus dans notre ville cet été. Nous gardons tous en mémoire ces athlètes qui ont dépassé leurs rivalités, qui sont tombés dans les bras les uns des autres et qui ont pris des "selfies" ensemble.

C'est cette approche du sport qu'il nous faut privilégier. Le sport doit être une passerelle entre les hommes, inspirer le dépassement de soi et promouvoir un esprit de compétition. Permettre aux enfants de Kyiv, si durement

éprouvés par la guerre, de refaire du sport, c'est poser des bases, même modestes, de la paix future, c'est préparer la reconstruction, et c'est donner à ces enfants un peu d'espoir.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BOHBOT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les deux, cher Eric LEJOINDRE et cher Jack-Yves BOHBOT, pour vos mots. Vous avez parfaitement présenté le cadre de ce projet de délibération. Je m'associe évidemment à vos propos à la fois pour m'indigner de la situation actuelle qui, malheureusement, dure depuis plus de mille jours aujourd'hui, et pour rappeler que cette intervention d'urgence intervient dans le cadre du pacte de coopération et d'amitié entre Paris et Kyiv, mis en place en avril 2022.

Eric LEJOINDRE l'a rappelé, lors des Jeux olympiques et paralympiques, nous avons eu l'occasion de recevoir plusieurs délégations avec la Maire de Paris. Evidemment, particulièrement lors des Jeux paralympiques, la question autour de la reconstruction des blessés de guerre par le sport s'est posée, cela a été souligné, mais aussi du développement et de l'émancipation des perspectives d'avenir pour la jeunesse. Au cœur de cette réflexion, il y a ce stade situé dans la ville de Kyiv, qui est un endroit stratégique, et c'est d'ailleurs pour cela qu'il a été visé par la Russie le 23 janvier dernier.

Participer à la reconstruction de cet équipement, avec, je l'espère, une fin de la guerre la plus rapide possible, est déjà donner un avenir autour de la pratique du sport, et donner un espoir qui a peut-être du mal à être perçu dans l'environnement actuel.

Je suis donc très heureux que, au-delà des positions des uns et des autres, nous soyons tous alignés sur ce sujet. Je crois que la situation est très grave, tout le monde le mesure ici. Je suis heureux que la Ville de Paris s'y associe et participe, au travers de l'association "The Small Projects Team", à la reconstruction et la réhabilitation de ce stade, pour lui permettre d'accueillir, dans un futur je l'espère le plus proche possible, des jeunes et des moins jeunes, des personnes valides et d'autres blessées, pour qu'ils trouvent un épanouissement par le sport.

Nous savons que c'est un outil essentiel de construction et reconstruction, et c'est au travers de cela que l'aide d'urgence que nous votons ici s'applique et est pertinente.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DGRI 51).

2024 DDCT 97 - Subvention d'investissement (400.000 euros) à l'association "Le Collectif des voûtes", lauréate du budget participatif parisien 2023 dans le domaine de la création d'un espace public.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 97 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement de 400.000 euros à l'association "Le Collectif des voûtes", association lauréate du budget participatif parisien 2023 dans le domaine de la création d'un espace public.

La parole est tout d'abord à M. François DAGNAUD. Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération marque le vrai départ d'un projet qui nous tient particulièrement à cœur.

Je veux d'abord rappeler que ce projet est issu de deux votes du budget participatif, le premier remontant à 2019 et le second, à 2023. Il est porté par un collectif d'associations locales et doublement validé par les habitants du 19e arrondissement, et démarre enfin. Reconnaissons, chère Anouch TORANIAN, que le budget participatif donne une force et une légitimité supplémentaire aux projets qu'il porte, et celui-ci est issu d'une vraie ingénierie citoyenne et participative locale.

L'association "Le Collectif des voûtes" regroupe plusieurs structures bien connues et très implantées sur ce territoire, "Projets-19", "J2P", "Cafézoïde" et "Tendance 19". Elles se sont regroupées lorsque la S.N.C.F., en

concertation avec la mairie du 19^e arrondissement, a lancé un appel à projets pour aménager neuf anciennes voûtes de la Petite ceinture ferroviaire le long de la rue de l'Ourcq.

Ce collectif porte le projet de les transformer en un tiers lieu innovant, tout à fait en phase avec les besoins et les envies des habitants. Deux voûtes seront ainsi dédiées à la production multimédia et musicale, avec notamment un studio d'enregistrement porté par "J2P". Une voûte accueillera une salle polyvalente dédiée à la formation, portée par "Projets-19". Deux voûtes seront aménagées en cuisine partagée grâce au travail de "Cafézoïde". Enfin, trois voûtes seront dédiées à un café associatif, lieu de partage pour les habitants et les acteurs du quartier. La dernière voûte sera un local de stockage.

Ces aménagements, réalisés grâce à la contribution de l'agence d'architecture Grand Huit, à qui nous devons déjà l'admirable travail de la Maison des canaux sur le bassin de la Villette et la Ferme du Rail juste à côté de ces voûtes, permettront donc de réunir en un lieu unique des porteurs de projets, notamment culturels, et des associations locales.

Bien entendu, ces projets nécessitent des travaux importants car ces voûtes sont à l'abandon depuis longtemps. Le coût total estimé est d'un peu plus de 1.100.000 euros. Les deux subventions soumises à notre vote permettront de lancer les travaux dès février prochain, pour une ouverture temporaire en préfiguration à l'été, puis une reprise des travaux à l'automne pour une ouverture définitive au printemps 2026.

C'est un chantier attendu dans un quartier populaire en plein renouvellement. Il est en effet situé juste à côté de la Ferme du Rail, cette ferme urbaine qui concourt à l'inclusion sociale des plus vulnérables, juste en face de la résidence Ourcq-Léon-Giraud de "Paris Habitat", qui bénéficiera d'un vaste programme de réhabilitation, et au pied d'un tronçon de la Petite ceinture ferroviaire qui sera ouvert au public dès cet été.

J'en profite pour saluer le travail mené en parfaite collaboration avec la S.N.C.F. pour valoriser des sites rattachés à cette ancienne voie ferrée. Ce projet fait écho à celui du T.L.M., qui redonne vie à des locaux ferroviaires désaffectés, lui aussi soutenu par le budget participatif et qui a ouvert ses portes en mars dernier.

Réjouissons-nous, donc, que cette voie ferrée qui ceinturait autrefois Paris s'ouvre désormais, dans une continuité de sites écologiques, culturels et solidaires.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à M. le maire du 19^e arrondissement, la parole est à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Maire du 18^e arrondissement, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer ce projet de délibération, qui illustre parfaitement l'ambition et l'engagement de notre Ville en faveur des initiatives citoyennes et participatives.

La subvention d'investissement de 400.000 euros attribuée au "Collectif des voûtes", lauréat du budget participatif parisien 2023, est une formidable opportunité de renforcer le lien social et d'encourager l'épanouissement collectif au sein du 19^e.

Cela me donne l'occasion de souligner l'importance et la réussite du budget participatif parisien, qui fête comme vous le savez cette année sa dixième édition. Ce dispositif a su évoluer pour devenir un modèle à l'international grâce à sa capacité unique à mobiliser les Parisiennes et les Parisiens autour de projets véritablement transformateurs pour notre ville.

Pour cette édition 2024, le succès du budget participatif est indéniable. Avec 1.389 idées proposées par les habitants, 142.938 votes enregistrés et 121 projets lauréats, il démontre à quel point ce mécanisme démocratique répond à un besoin fort d'implication citoyenne. L'investissement total s'élève cette année à 83 millions d'euros, dont 42 millions d'euros spécifiquement alloués aux quartiers populaires, confirmant notre engagement à œuvrer pour une répartition juste et équitable des ressources sur tout le territoire.

Pour en revenir au contenu du projet de délibération, ce projet, porté par un collectif riche et diversifié, "Projets-19", "J2P", "Cafézoïde" et "Tendance 19", incarne la force d'une coopération citoyenne et associative. Ensemble, ces acteurs ont su allier leurs expertises et leurs connaissances du terrain pour concevoir une initiative ambitieuse : transformer les anciennes voûtes S.N.C.F. situées rue de l'Ourcq en un véritable tiers lieu populaire, inclusif et dynamique. Ce projet est un bel exemple de ce que peut accomplir une mobilisation collective éclairée par une vision partagée.

Les voûtes S.N.C.F. ne seront pas seulement un espace de transition écologique et sociale mais également un lieu de vie, de culture et de valorisation des talents locaux. En proposant une programmation culturelle accessible à toutes et tous, en soutenant l'entrepreneuriat local et en offrant des opportunités concrètes pour les initiatives locales, ce projet contribuera au dynamisme économique, artistique et social du Nord-Est parisien. La collaboration avec la S.N.C.F. pour réhabiliter cet espace ajoute une dimension particulièrement inspirante, témoignant de la capacité de notre Ville à travailler avec divers partenaires pour imaginer et concrétiser des projets porteurs de sens et d'avenir.

Enfin, cette subvention de 400.000 euros inscrite dans le cadre du budget participatif démontre une nouvelle fois l'importance du soutien que nous, Ville de Paris, apportons aux idées et aux besoins exprimés par nos concitoyens. Ce projet ne se contente pas de répondre à une attente locale, il symbolise également l'adhésion à des valeurs universelles de solidarité, de partage et d'innovation.

Je tiens à remercier chaleureusement "Le Collectif des voûtes" pour leur travail remarquable et leur vision novatrice. C'est grâce à des projets comme celui-ci que notre ville continue d'avancer, d'innover et de renforcer son rôle de modèle en matière de participation citoyenne.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 97).

2024 DDCT 149 - Subventions (46.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DDCT 149. Il s'agit de l'attribution de subventions de 46.500 euros au titre de l'engagement citoyen et associatif à destination de 12 associations.

La parole est à Mme Aurélie PIRILLO, pour le groupe Changer Paris.

Mme Aurélie PIRILLO. - Madame la Maire, mes chers collègues, parmi les 12 associations que compte ce projet de délibération concernant l'engagement citoyen, je m'attarderai sur deux d'entre elles.

Tout d'abord, l'"Association générale des familles du 16e", l'"AGF 16", qui effectue un travail remarquable dans le quartier de la porte de Saint-Cloud. Par ses actions, elle vient en aide à plus de 300 familles modestes issues du quartier de Saint-Cloud et de tout le 16e arrondissement.

Parmi ses missions, il y a l'accompagnement des lycéens dans leur préparation aux examens, mais aussi des activités culturelles, artistiques et sportives. Avec l'inflation, les familles modestes n'ont plus les moyens d'offrir des activités à leurs enfants, une association comme l'"AGF 16" est donc particulièrement importante. L'association est également tournée vers les parents et, au-delà des activités familiales, des temps d'échange conviviaux leur sont spécifiquement dédiés.

Dans sa volonté de renforcer son action, l'"AGF 16" souhaite moderniser ses locaux et s'équiper de logiciels pour faciliter la gestion opérationnelle de la structure, tant en termes d'inscription que de comptabilité. Le temps gagné par ses équipes à ne pas effectuer des tâches administratives et rébarbatives serait alors réinvesti dans les activités proposées par l'association.

Pour cela, l'association a demandé à la Ville de Paris 5.000 euros de subvention, pour un total estimé à 152.300 euros. La demande d'aide qu'ils ont formulée ne représente que 6 % du projet total, ce qui paraît assez raisonnable eu égard à d'autres projets de ce type subventionnés par la Ville à des hauteurs beaucoup plus importantes. Pourtant, la Ville ne versera que 3.000 euros sur les 5.000 euros demandés. Je souhaiterais donc, Madame l'adjointe, que vous en expliquiez les motifs et la raison.

Par ailleurs, nous demandons un vote disjoint sur l'article 10. Nous voterons pour le reste du projet de délibération. L'article 10, je le rappelle, concerne la structure "J'accueille", émanation de "Singa France", présidée par un certain Benoît HAMON.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Madame Anouch TORANIAN, vous avez la parole.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Aurélie PIRILLO, mes chers collègues, ce projet de délibération est le dernier concernant les attributions de subventions aux associations sur ma délégation. Il me permet d'exprimer toute notre gratitude envers les 12 associations soutenues aujourd'hui. Elles contribuent, chacune à leur manière, à renforcer le lien social, à promouvoir des valeurs de solidarité et à animer nos quartiers par des actions concrètes et inclusives. Leurs efforts dans les domaines de la vie associative, de l'éducation et de l'engagement citoyen méritent d'être félicités et salués.

La Ville de Paris peut s'enorgueillir de soutenir un réseau associatif exceptionnellement vivant avec plus de 80.000 associations, 130.000 salariés et près de 700.000 bénévoles. En 2023, notre collectivité a démontré une fois de plus son engagement indéfectible en allouant 271 millions d'euros de subventions à près de 2.800 associations, et ce, malgré des contraintes budgétaires sans précédent.

Il convient ici de rappeler que, depuis plusieurs années, les dotations de l'Etat connaissent une baisse drastique, mettant une pression croissante sur les finances des collectivités. Pourtant, Paris a maintenu et protégé son enveloppe budgétaire dédiée aux associations. Ce choix, assumé et revendiqué, témoigne de notre engagement concret pour le tissu associatif et pour les Parisiennes et les Parisiens qu'il soutient.

Par ailleurs, il est important de souligner que les démarches des associations excèdent très largement les capacités budgétaires disponibles. En 2023, sur ma délégation, pour le seul volet fonctionnement, les associations ont formulé des demandes totalisant 529.700 euros, alors que l'enveloppe budgétaire votée était de 265.800 euros, soit environ 50 % des montants sollicités. Ce déséquilibre reflète les tensions financières croissantes du secteur associatif et les choix qui nous incombent.

S'agissant de l'"Association générale des familles du 16e arrondissement", nous avons attribué une subvention de 3.000 euros en réponse à une demande initiale de 5.000 euros. Bien que cette somme soit inférieure au montant sollicité, je vous l'accorde, elle représente tout de même 60 % de la demande initiale, ce qui est significatif pour ma délégation.

J'ajoute également que cette subvention de 3.000 euros s'ajoute aux 4.000 euros déjà octroyés à cette association cette année via d'autres dispositifs, 2.000 euros du fonds d'animation locale et 2.000 euros du fonds Bloch, portant le financement total de la Ville de Paris à 7.000 euros en 2024. Nous avons également pris en compte les résultats financiers excédentaires de 4.000 euros par an et le budget équilibré de l'association. Ce soutien global dépasse nettement la moyenne des subventions attribuées, ce qui traduit l'importance que nous accordons à cette structure et à son impact local.

Dans un contexte où les besoins exprimés par les associations sont toujours plus nombreux, ce soutien financier constitue un apport important. Cette décision illustre une démarche globale de répartition équitable des financements, et notre priorité reste de soutenir un grand nombre d'associations pour maximiser les impacts sur les quartiers et sur les populations concernées. Favoriser la diversité des initiatives est une condition essentielle pour maintenir la richesse et la vitalité du tissu associatif parisien.

J'en terminerai en rappelant que les Maisons de la vie associative et citoyenne, tout comme le Carrefour des associations parisiennes sont disponibles pour épauler les associations dans leur recherche de subventions.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez demandé un vote dissocié sur l'article 10, n'est-ce pas, Madame PIRILLO ? Nous allons donc procéder tout d'abord au vote sur l'article 10.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 10 du projet de délibération DDCT 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Personne ne lève la main ? Vous demandez un vote dissocié... Pardon ? D'accord.

Abstentions ?

Très bien, vous avez donc demandé un vote dissocié pour vous abstenir, nous sommes bien d'accord ? Oui.

L'article 10 est adopté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 149 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 149).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration des éléments de bilan des actions subventionnées fournies par les associations dans les fiches de présentation des subventions.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés, à commencer par le vœu référencé n° 104, relatif à l'intégration des éléments de bilan des actions subventionnées fournies par les associations dans les fiches de présentation des subventions.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, les chiffres donnés par notre collègue Anouch TORANIAN sont tout à fait exacts, nous les partageons, ce sont 271 millions d'euros de dons donnés en 2023 pour 2.800 associations subventionnées et 6.540 dossiers à analyser.

Avant que vous ne me fassiez un faux procès anti-associatif, je tiens à saluer tout le travail qui est fourni par ces associations. Toutefois, je ne pourrais jamais m'empêcher de l'associer à une forme de sous-traitance de l'exercice des compétences strictes de la Ville et, par-là, assurer également dans mes propos la défense des agents, des fonctionnaires, qui sont des spécialistes, des professionnels, et qui devraient exercer ces compétences. Nous comprenons d'autant moins votre schéma de fonctionnement global qu'il y a d'un côté une augmentation du nombre de fonctionnaires et, de l'autre, une augmentation des montants de subventions.

Quand nous arrivons au Conseil de Paris, pour y voir un peu plus clair, nous avons normalement une documentation fournie pour nous permettre d'exercer un jugement éclairé sur ces subventions. Nous avons aussi d'autres outils, comme l'Inspection générale de la Ville, dont je souligne ici la faiblesse du nombre de contrôles au regard des volumes que j'ai pu citer. A titre d'illustration, la dernière association qui a été contrôlée dans le 18e, où le volume est pourtant tout aussi important, remonte à 2022. Pour nous aider également dans notre vote, nous avons des fiches de présentation et des budgets, qui sont parfois sommaires.

Je voudrais vous proposer, à travers ce vœu, d'avoir des actions beaucoup plus suivies sur ces financements associatifs, notamment des indicateurs prédéfinis en amont, avec, à l'issue, une analyse des résultats, qui devrait nous être présentée quand nous avons à resubventionner des associations. Il s'agit de deniers publics. D'ailleurs, ce travail d'analyse qui devrait nous être soumis est encadré par la loi et est très formalisé dans le Code général des collectivités territoriales.

Ma demande de vœu est simple : que les éléments faisant connaître le résultat des activités avec plus de détails nous soient fournis et que, en l'absence d'un ou plusieurs de ces documents de nature, encore une fois, à nous permettre un vote objectif, la proposition de subvention soit ajournée.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN. Madame la Maire.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quel plaisir de nous retrouver pour notre traditionnel vœu, qui, Conseil après Conseil, permet de traiter des procédures liées aux subventions. Quel plaisir d'aborder la vie associative sous cet angle, alors même que les associations, exsangues, ne cessent de pallier le désengagement de l'Etat sur un ensemble de politiques publiques, qu'elles doivent faire face à une crise majeure du bénévolat, ou qu'elles doivent encore affronter une remise en cause de leurs libertés associatives. Mais enfin, parlons à nouveau des processus de subventions, car, après tout, c'est tout ce qui semble vous animer.

Avant tout, et contrairement aux reproches réguliers que vous nous faites, la question de l'attribution des subventions associatives et de sa transparence est au cœur de nos préoccupations. C'est pour cela que, depuis le début du mandat et dans la continuité de ce qui a été fait avant, nous n'avons cessé d'améliorer les processus existants et d'en repenser de nouveaux.

J'en veux pour preuve, par exemple, la refonte de "Paris Asso", qui avait d'ailleurs donné lieu à une présentation de ma part aux différents groupes politiques en 2023. Renseignez-vous. J'avais eu l'occasion d'y préciser que la complétude des dossiers était un prérequis à l'instruction et à la soumission à l'arbitrage des demandes de subventions. En ce sens, votre second attendu est inutile, car nous n'allons pas doubler les procédures déjà existantes.

Sur le reste, depuis un an, Laurence GIRARD et ses équipes travaillent dans l'ombre avec la rigueur qu'on leur connaît pour mettre en place un nouvel outil, "la fiche au porteur", ou F.A.P. Cette nouvelle fiche permet de centraliser dans un même document plusieurs données, celles relatives aux subventions passées, aux garanties d'emprunt, aux liens avec les M.V.A.C. ou encore au prêt de locaux. Elle offre, de fait, une photographie précise et détaillée de la situation de chaque association et constitue une véritable aide à la décision.

Expérimentées avec succès dans plusieurs directions depuis un an, elles seront généralisées en 2025. Ces F.A.P. permettront de répondre aux préoccupations exprimées dans votre vœu, puisqu'elles donnent aux élus une vision claire et complète des éventuels risques juridiques ou financiers, tout en assurant la complétude des documents, et ce, en amont de la prise de décision.

En conclusion, mes chers collègues, vous vous en doutez, j'émettrai un avis défavorable à votre demande, celle-ci étant déjà satisfaite grâce au travail formidable mené actuellement par les directions de la Ville.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation des rencontres avec les associations.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 105 déposé par le groupe Changer Paris, relatif à l'organisation des rencontres avec les associations, est retiré de l'ordre du jour.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux travaux de la 8e Commission. Conformément au règlement intérieur de notre Assemblée, je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, président de la 8e Commission.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre 8e Commission s'est réunie le 13 novembre dernier en vue de la préparation de ce Conseil de Paris.

Tout d'abord, nous avons fait un point rapide sur l'expérimentation de l'organisation et de la retransmission de nos travaux après plusieurs séances, et sur une modification des moyens techniques qui sont mis à notre disposition. Comme je l'avais déjà indiqué en séance de Commission ou en Conseil de Paris, j'ai rappelé que nous aurions un débat lors de notre prochaine séance de décembre 2024...

Sinon, j'arrête.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Non, allez-y, Monsieur le Président.

M. Alexis GOVCIYAN. - C'est juste insupportable.

Cela nous permettra de faire un point avec l'ensemble des groupes politiques et de décider de la méthode de travail que nous choisirons démocratiquement et présenterons à M. BLOCHE.

Après ce premier point, j'ai informé nos collègues de la première réunion de travail avec Pauline LAVAUD, récemment nommée directrice de la transition écologique et du climat. Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, nos vice-présidentes, ont également participé à cette réunion à mes côtés. Merci aussi à Dan LERT d'avoir facilité cette mise en relation.

Si je m'attarde quelques instants sur ce point, c'est parce qu'il s'agit d'une direction stratégique que Mme LAVAUD pilote désormais, à la suite du départ de François CROQUETTE, désormais directeur de l'Institut français des Pays-Bas. Nous lui souhaitons bon vent et le meilleur succès. La Direction de la Transition écologique et du Climat de Paris, la DTEC, créée en 2021, constitue la direction centrale pour les thématiques de travail de notre 8e Commission, et est aussi une force transversale d'appui à l'ensemble des services de la Ville. Elle fournit des ressources, produit de la connaissance et de l'expertise, et incube des projets pour de nouveaux programmes.

Nous recevrons Mme LAVAUD lors de l'une de nos prochaines séances pour qu'elle nous présente son programme. Nous irons aussi avenue de France dans ses bureaux pour échanger avec les équipes et mieux partager nos enjeux communs et, surtout, pour redire à ces 75 agents tout notre soutien et nos remerciements pour leur travail.

Ensuite, et avant de passer à l'examen des projets de délibération de l'Exécutif et des vœux des groupes politiques, nous avons abordé le bilan annuel du Plan Arbre. En effet, M. NAJDOVSKI nous avait proposé de

présenter, en lien avec la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, le bilan annuel du Plan Arbre. Merci pour cette présentation et les échanges intéressants qui ont été engagés entre les élus et M. NAJDOVSKI.

Au niveau de certains projets de délibération présentés par l'Exécutif, que nous aborderons aussi dans quelques instants, en tous les cas après le déjeuner, citons le DPE 42, pour une subvention de 50.000 euros à l'association "Maison du zéro déchet", lauréate du budget participatif 2023, le DDCT 173, pour des subventions attribuées à des associations qui interviennent dans la transition socio-écologique, et surtout le DTEC 1, concernant le Plan Climat, que nous avons examiné et voté hier matin. A cet effet, plusieurs vœux rattachés ont été présentés par les groupes politiques.

Parmi les autres projets de délibération examinés par notre Commission, citons aussi le DTEC 41, pour une convention de partenariat entre la Ville de Paris et "Bruitparif" relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores, pour lequel il y aura un débat intéressant, ou encore le DVD 86, sur le canal de l'Ourcq et une convention avec le Département de Seine-et-Marne.

Enfin, le DEVE 80, sur l'appel à projets jardin partagé jardin relai, le DVD 120, relatif à l'aménagement de 22 abords d'écoles dans le cadre du Fonds vert, et le DAE 140, pour des subventions à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, ont été présentés et il y a eu des échanges avec les élus.

Après cette séquence importante, les groupes politiques qui le souhaitaient ont pu présenter leurs vœux, notamment les vœux non rattachés du groupe "Les Ecologistes", du groupe MoDem et Indépendants et du groupe Changer Paris. Tous ces vœux ont été abordés par les élus concernés. Un premier échange a pu s'engager avec l'Exécutif, notamment avec M. NAJDOVSKI. Ces échanges continueront bien entendu dans quelques instants lors de nos débats.

Un grand merci à toutes et à tous, aux représentants de l'Exécutif, à nos deux vice-présidentes, Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, à toutes et tous nos collègues élus, ainsi qu'aux services administratifs, et en particulier à Myriam ENMER pour le secrétariat de la 8e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

L'annonce de ce vaste programme se termine précisément à 13 heures, je vous propose donc que nous examinions tout ce dont vous nous avez parlé après la pause déjeuner, Monsieur GOVCIYAN.

Profitez bien de Paris sous la neige et soyez prudents.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose que nous reprenions la suite de notre Conseil.

2024 DTEC 41 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous en sommes à l'examen du projet de délibération DTEC 41 concernant une convention de partenariat entre la Ville de Paris et "BruitParif", relative à l'étude de nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores.

Pour commencer, je donne la parole à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion de vous présenter "Bruitparif", l'Observatoire régional du bruit en Ile-de-France, association créée à l'initiative des Verts en 2004 sur le même modèle qu'"AirParif" créée 3 ans plus tôt, également à l'initiative des Verts et quelques années plus tard de "Natureparif", toujours à l'initiative des Verts.

Ces deux associations agissent sur les politiques publiques en intégrant les enjeux air, climat, santé, énergie. "Bruitparif" est le premier observatoire du bruit qui intègre dans sa composition toutes les parties prenantes et comprend 107 membres. Les collectivités avec la Région Ile-de-France comme premiers financeurs, les 14 E.P.C.I. désignés autorités compétentes en matière de mise en œuvre de la directive européenne 2002-49-CE, dont la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris, des associations de protection de l'environnement et de consommateurs, ainsi que des personnalités qualifiées et des organismes professionnels experts.

L'Association s'appuie sur l'expertise d'une équipe d'une vingtaine de personnes, 17 salariés et 3 consultants, ainsi que sur un conseil scientifique constitué de 9 experts indépendants extérieurs. Les actions de "Bruitparif" se déclinent aujourd'hui selon 4 missions d'intérêt général : observer, comprendre, accompagner, sensibiliser.

Observer : grâce à ses innovations technologiques dont le capteur Méduse et le radar sonore Hyde, son dispositif de mesure et ses cartographies, "Bruitparif" permet de disposer d'informations fiables sur le niveau sonore en Ile-de-France et les expositions au bruit des Franciliens.

Comprendre : une grande enquête de perception des nuisances sonores est réalisée auprès de 3.000 Franciliens tous les 5 ans. Une quantification des impacts sanitaires et sociaux du bruit est également évaluée à ce moment-là.

Accompagner :

- En réalisant une cartographie croisée des pollutions sonores et atmosphériques en partenariat avec "AirParif", où on voit que ce sont les mêmes endroits qui subissent toujours plus de pollution.

- En aidant à l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement et des plans de lutte contre le bruit, avec notamment la production de diagnostics territorialisés. Ce sera l'objectif de ce projet de délibération.

- En assurant le suivi et l'évaluation de solutions mises en œuvre : enrobés phoniques, abaissement de vitesse, modernisation des véhicules, des trains, des flottes d'aéronefs, modification des procédures aéroportuaires, aménagements urbains, etc.

L'association "Bruitparif" accompagne la Ville de Paris dans l'évaluation de ses politiques d'amélioration de l'environnement sonore, le suivi de l'impact sur l'environnement de ses opérations d'aménagement, et mène de nombreuses expérimentations qui permettent à la collectivité de mieux intégrer la problématique du bruit dans ses politiques publiques et projets.

Les avertisseurs sonores, klaxons, sirènes et alarmes, sont considérés par 8 % des Parisiens et Parisiennes comme la première source de nuisances sonores qu'ils subissent lorsqu'ils sont chez eux. 25 % déclarent que les avertisseurs sonores sont les bruits liés au transport qui les gênent le plus.

Certaines zones sont particulièrement exposées au bruit des sirènes, car situées à proximité d'axes très empruntés par ces véhicules, hôpitaux, centres pénitentiaires, commissariats, préfecture de police.

Ce projet de délibération propose de mener une étude pour, je cite, "mieux comprendre la contribution des avertisseurs sonores au bruit routier". C'est vrai que l'on y avait un peu pensé même sans l'étude. Outre le Code de la rue qui stipule que l'on ne doit utiliser son klaxon qu'en cas de danger, il existe déjà un plan d'amélioration de l'environnement sonore voté pour 2021-2026, qui proposait d'expérimenter de nouveaux types d'avertisseurs sonores et de lutter contre l'usage abusif des avertisseurs sonores.

Actions de sensibilisation qui ont été expérimentées avec l'étude menée au niveau du T.G.I. Porte d'Asnières. Cette étude de 2022, avec la mise en place d'un point de mesure équipé de capteurs Méduse, a révélé que les sirènes contribuent en moyenne à 42 % jusqu'à 46 % du bruit ambiant global mesuré sur les sites. Cette contribution pouvant dépasser les 50 % certains jours. Depuis, des discussions sont en cours avec les services de police.

Le projet de délibération vous propose cette fois de faire cette étude sur 8 nouveaux points de mesure dans les 5e, 6e, 13e et 14e arrondissements, sur les boulevards de l'Hôpital, Saint-Marcel, Port-Royal et Montparnasse.

Je vous rappelle que le bruit affecte la santé et particulièrement la santé mentale. Dans la vie courante ou dans la vie professionnelle, les sons deviennent pénibles lorsque leur niveau dépasse 75 à 80 décibels. Ils sont nocifs pour l'oreille à partir de 85 décibels, et à partir de 110 décibels ils deviennent intolérables et peuvent dégrader rapidement l'audition.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération qui participe à notre politique de santé environnementale.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Vincent BALADI, pour le groupe Union Capitale.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, parmi les facteurs de risques environnementaux, le bruit constitue, selon l'O.M.S., la deuxième cause de mortalité en Europe derrière la pollution atmosphérique. La réduction du bruit est donc une mesure de santé publique.

La convention de partenariat avec "Bruitparif", d'ailleurs financée, vous l'avez dit à l'instant, principalement par la Région, qui nous est présentée, permet d'étendre les mesures qui captent le bruit et Brigitte KUSTER va nous détailler dans quelques instants les mesures pour la partie spécifique du bruit des sirènes évoqué dans ce projet de délibération.

Je rappelle que nous sommes pour une généralisation des capteurs de son, qu'ils soient fixes avec les Méduse, ou mobiles avec les radars sonores. Nous avons d'ailleurs un projet en cours dans le 8e arrondissement autour de Jeanne d'HAUTESERRE.

A Paris, les bruits auxquels nos administrés sont confrontés sont principalement les bruits liés à la vie nocturne, d'ailleurs le Centre est très concerné, n'est-ce pas, les bruits de la circulation, je pense notamment à certains moteurs et pots d'échappement qui peuvent être trafiqués notamment pour les deux-roues, les nuisances des

chantiers et l'aérien aussi. C'est important d'en parler. Cela a été évoqué hier à la gauche de cet hémicycle et vous avez raison de l'évoquer.

A Paris intra-muros, c'est de plus en plus important, on le constate tous. Il y a donc urgence à agir pour limiter le bruit en contrôlant les nuisances et en verbalisant le cas échéant.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites, mais je voudrais rappeler combien le bruit est vraiment un enjeu de santé publique. Le bruit routier en fait partie. On a tous en tête cette statistique dramatique d'un scooter débridé qui pouvait réveiller jusqu'à 10.000 personnes en traversant la Capitale.

Parmi les multiples causes du bruit routier, il y a les klaxons, mais également les bruits des sirènes des véhicules d'intérêt général prioritaires. Je sais que cela fait partie de l'attention du Préfet de police de limiter au maximum ces sirènes des véhicules d'urgence, tout en leur permettant de se déplacer le plus rapidement possible, parce que certains quartiers sont plus touchés que d'autres.

Une étude a d'ores et déjà eu lieu concernant la zone autour de la porte d'Asnières et particulièrement autour du tribunal, qui fait l'objet de beaucoup de convois. D'autres quartiers de la ville sont concernés. Je me réjouis particulièrement du lancement du 2e volet de cette enquête qui concernera particulièrement une zone dense en matière d'hôpitaux, que ce soit la Salpêtrière, Cochin ou le G.H.U., mais également avec la prison de la santé, donc les 5e, 6e, 13e et 14e arrondissements.

Comme évoqué par Vincent BALADI, la loi L.O.M. permet l'expérimentation des Méduse. Nous soutenons la possibilité d'aller plus loin, de généraliser cette expérimentation et de permettre enfin la verbalisation pour lutter contre cet enjeu absolument central en matière de santé publique, de santé mentale.

Evidemment, il y a le bruit routier, mais également le bruit ferroviaire, le bruit lié au voisinage, le bruit lié aux activités festives, le bruit lié aux travaux, et le bruit lié aux incivilités. C'est bien sur tous ces leviers qu'il nous faut agir. Je me réjouis de cette convention avec "Bruitparif" que nous voterons.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Le bruit constitue une nuisance très présente dans la vie quotidienne des Français. 86 % d'entre eux se déclarent gênés par le bruit à leur domicile. Au-delà de la gêne, l'excès de bruit a des effets sur la santé auditive, surdité, acouphène, et extra-auditive, sommeil perturbé, risques cardiovasculaires.

Tout ce qui peut donc améliorer la situation est à saluer, dont le rôle de "Bruitparif", qui accompagne la Ville de Paris dans ses politiques d'amélioration de l'environnement sonore, dans le suivi de l'impact sur l'environnement de ses opérations d'aménagement, ou dans l'intégration de la problématique du bruit dans nos politiques publiques et différents projets.

Ainsi, des études sont menées régulièrement et on peut se réjouir qu'à la suite de signalements comme celui du maire du 17e, soient menées des études d'impact comme celle concernant les nuisances sonores provoquées par les avertisseurs sonores, sirènes et klaxons dans plusieurs secteurs du 17e.

Cette étude fut d'ailleurs la toute première de cette nature effectuée par "Bruitparif". Une seconde a ensuite été réalisée en 2022, nous permettant dans l'arrondissement d'objectiver l'impact des sirènes sur la qualité de vie des habitants, particulièrement de la porte d'Asnières.

Geoffroy BOULARD a ainsi pu présenter au Préfet de Paris l'analyse des résultats de ces études montrant une durée et un niveau impressionnant d'impact sonore pour les habitants de ce quartier.

A la suite de ces données, nous avons, en partenariat avec la Préfecture, étudié toutes les possibilités d'amélioration. Celles-ci font l'objet d'une évaluation continue par la mairie du 17e. Ce projet de délibération va donc dans le sens que nous souhaitons, puisqu'il est proposé pour "Bruitparif" un budget de 20.000 euros pour mener une étude afin d'étudier si des modifications de l'usage des sirènes sont survenues au niveau de la porte d'Asnières, à la suite des deux études menées précédemment.

Je veux saluer plus largement le travail effectué par l'équipe municipale du 17e, au premier rang de laquelle Christophe LEGRAND, adjoint au maire, qui par son investissement sans faille pour la lutte contre le bruit et après avoir créé le premier comité bruit dans un arrondissement, a permis à la mairie du 17e d'obtenir 2 prix : les Décibels d'or du Conseil national du bruit dans la catégorie villes et territoires, et le Trophée des collectivités et territoires

franciliens organisé conjointement par "Bruitparif", l'"AMIF" et la Région Ile-de-France. Vous comprendrez, au vu de ces résultats, que je ne pouvais pas passer sous silence l'engagement de la mairie du 17e.

Par ailleurs, d'autres arrondissements sont concernés dans ce projet de délibération, puisqu'il est également prévu d'élaborer un diagnostic élargi, et ce dans le périmètre des 5e, 6e, 13e et 14e arrondissements, qui sont également des secteurs très impactés par le bruit compte tenu de la proximité d'hôpitaux, centre pénitentiaire et casernes.

Nous voterons donc, le groupe Union Capitale, ce projet de délibération, en saluant le rôle joué par "Bruitparif".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera cette subvention de 20.000 euros à "Bruitparif", qui fait un travail formidable d'évaluation des politiques d'amélioration de l'environnement sonore et dont Mme FAUGERON a tout à l'heure précisé l'organisation.

C'est vraiment une action concrète auprès des Parisiens. Nous savons tous que le bruit est un enjeu de santé publique majeur. Le coût social du bruit en Ile-de-France a été évalué à près de 43 milliards. Cette étude, qui vise à mesurer la "contribution" des avertisseurs sonores, klaxons et alarmes dans ces quatre arrondissements, 5e, 6e, 13e et 14e, est importante. Avant de prendre des mesures concrètes, il faut mesurer l'impact de cette nuisance, notamment dans ces quartiers centraux et périphériques de Paris.

Mme GATEL le rappelait justement, il y a d'autres sources de bruit à Paris, notamment le soir, le bruit des terrasses qui sont extrêmement pénalisantes pour les riverains. Je pense qu'il faut prendre des mesures sévères d'encadrement.

Je voulais aussi rappeler l'importance dans les arrondissements, des comités de lutte contre le bruit notamment, et Mme KUSTER le rappelait, tout l'intérêt de ce comité dans le 17e arrondissement qui fait un travail concret.

Je pense qu'il y a dans tous les arrondissements des comités qui sont installés, ce qui est de nature à enrichir les travaux notamment du Conseil de la nuit, qui lutte contre toutes les nuisances sonores qui perturbent la vie de nos Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, mes chers collègues, pour l'ensemble de vos interventions.

Ce projet de délibération a pour objet une étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores, avec notre partenaire expert "Bruitparif". Le bruit est une pollution à laquelle tous les Parisiens sont exposés. Une enquête souligne que 80 % des Franciliens déclarent être gênés par les nuisances sonores. C'est avant tout un enjeu majeur de santé publique, comme vous l'avez souligné.

Oui, le bruit rend malade, le seul bruit lié aux transports routiers engendre une perte de 8 à 9 mois d'espérance de vie en bonne santé pour les Parisiens. Il engendre fatigue, stress, perturbe le sommeil, aggrave les pathologies cardiovasculaires. Les symptômes du bruit les plus fréquents sont la fatigue, l'irritabilité, le stress, un sommeil perturbé.

A Paris, le bruit lié aux avertisseurs sonores, klaxons, sirènes, alarmes, représente une problématique importante. 8 % des Parisiens les considèrent comme la première source de nuisances sonores qu'ils subissent lorsqu'ils sont chez eux. 25 % déclarent que les avertisseurs sonores sont les bruits liés aux transports qui les gênent de plus.

Face à cette situation, vous connaissez la détermination de la Ville à agir. Nous avons adopté, en juillet 2022, le nouveau plan d'amélioration de l'environnement sonore pour lutter contre toutes les nuisances sonores. Parmi les 34 mesures, ce plan prévoit une action qui cible particulièrement la problématique des avertisseurs sonores. Un comité de pilotage aura lieu la semaine prochaine pour faire un bilan à mi-parcours de l'ensemble des 34 mesures du plan. Toutes les mairies d'arrondissement ont été conviées.

Pour ce qui concerne le bruit, certaines zones sont particulièrement exposées au bruit des sirènes, car situées à proximité d'axes très empruntés par ces véhicules, ce qui est à l'origine de nombreuses plaintes de riverains.

Ainsi, nous avons commandé à "Bruitparif" une étude sur le sujet. Elle permettra d'élaborer un diagnostic élargi avec 8 points de mesure autour des boulevards du Montparnasse, de Port-Royal, de Saint-Marcel et de l'Hôpital

dans les 5e, 6e, 13e et 14e arrondissements. Il s'agit d'un secteur parisien très impacté par cette source de bruit compte tenu de la proximité de plusieurs hôpitaux, centre pénitentiaire et casernes, et d'étudier si des modifications d'usage des sirènes sont survenues au niveau de la porte d'Asnières, près du Tribunal de grande instance, secteur sur lequel une première étude a été conduite en 2022.

Cette étude permettra d'avoir de nouvelles données objectives sur le sujet, d'engager des discussions avec les services compétents de la Préfecture de police, de l'A.P.-H.P. et de l'ensemble des acteurs parties prenantes sur le territoire, et pourrait conduire à des recommandations ou des actions pour réduire encore davantage la pollution sonore.

C'est pourquoi je vous invite à voter favorablement pour le lancement de cette étude que nous avons commandée à "Bruitparif", en lien étroit avec les arrondissements concernés.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DTEC 41).

2024 DTEC 42 - Convention de partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations sur les évolutions des migrations climatiques.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 42 relatif à une convention de partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations sur les évolutions des migrations climatiques.

Je commence par donner la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je vois qu'il y a eu beaucoup de désinscriptions. Les migrations climatiques sont un fait, comme vous le savez. La Ville de Paris intègre à juste titre cette question dans sa stratégie de résilience, l'action n° 19 notamment, "Renforcer l'action de Paris en matière d'anticipation des migrations environnementales".

Malheureusement, pour certains les migrations climatiques sont d'abord un fantasme, parce qu'ils jouent sur les peurs, les peurs de submersions migratoires, ils exagèrent les chiffres et surtout transforment les migrants climatiques en des sortes de monstres climatiques, une masse informe qui voudrait nous submerger.

L'une des réponses à la haine et au développement des "fake news" de l'extrême droite, c'est de lutter contre l'ignorance, de faire connaître et de sensibiliser sur cette question des migrations climatiques. Par exemple, un certain Jordan BARDELLA avait déclaré que l'immigration coûterait 40 milliards l'année en France, et il y a bien sûr toutes les élucubrations d'un Stephen SMITH, celui qui avait écrit sur la ruée vers l'Europe, je crois, qui annonçait que vers 2050 la population européenne serait composée à 25 % d'Africains subsahariens. Lui qui n'est pas démographe aurait dû discuter avec de vrais démographes de l'O.N.U., par exemple, ou un François HERAN, qui lui donne des chiffres de 3 à 4 %.

Tout cela pour dire que oui, il faut prendre au sérieux ces questions de migrations climatiques, de réfugiés climatiques et que c'est tout à l'honneur de la Ville de Paris de maintenir un partenariat et de soutenir l'organisation internationale pour les migrations, parce qu'il s'agit de mieux comprendre, de sensibiliser sur les conséquences du changement climatique en termes de migrations climatiques pour mieux préparer la ville à l'accueil des réfugiés climatiques.

C'est très bien d'ailleurs que la Ville de Paris veuille se positionner au niveau international comme "leader" parmi les autorités locales, pour aborder cette question. C'est très bien, mais être "leader", cela commence par être "leader" par l'exemple.

Je ne vais pas redire ce que je dis à chaque fois, il y a une responsabilité écrasante de l'Etat qui ne fait pas son "taf" sur la question de l'accueil. Je dis de l'accueil, parce que ce n'est pas une crise migratoire à laquelle on assiste, c'est une crise de l'accueil. Il faut dire les choses, la Ville doit mettre les moyens et doit faire en sorte qu'il n'y ait plus de migrants, de réfugiés climatiques dans ses rues et de réfugiés tout court.

Oui, la Ville veut être à l'initiative en tout cas, lors de la COP 30, du lancement d'une coalition de villes sur la mobilité climatique. J'ai quand même une interrogation sur cette question : quand un réfugié arrive ici, on veut déterminer s'il est là à cause du climat ou cela peut être un réfugié politique, mais aussi quelqu'un qui a fui la misère. Tout cela en réalité est mêlé et ce n'est pas forcément une bonne chose de vouloir séparer.

En réalité, le réchauffement climatique a des conséquences sur la stabilité des régimes dans le Sud, a des conséquences sur l'appauvrissement. Ce qui se joue au Mali, tout le monde parle et agite l'Islam, l'islamisme, le terrorisme, mais en réalité c'est quoi ? Ce sont aussi des tensions entre des éleveurs et des agriculteurs, parce qu'il y a des sécheresses et que cela crée des tensions et, oui, cela engendre des conflits et peut provoquer finalement des migrations.

Il y a toute une série de réflexions sur ce que l'on appelle le passeport climatique, sur une citoyenneté mondiale qui permettrait aux réfugiés climatiques de se réfugier là où ils peuvent, de fuir les conditions extrêmes dans leur pays.

Il faut dire les choses concrètement, c'est-à-dire ni jouer sur les peurs ni dire à un moment donné, ne vous inquiétez pas, il n'y aura pas de réfugiés climatiques. En réalité, c'est inévitable.

J'ai presque envie de dire que c'est aussi le devoir des pays du Nord d'être en mesure... il y a des discussions actuellement à la COP 29, quoi que l'on pense de l'endroit où elle se déroule. Il y a des discussions sur la participation des Etats du Nord, sur leurs responsabilités et sur les sous. C'est toujours une histoire de sous finalement, que ce soit pour les finances de la Ville ou pour la COP, c'est-à-dire combien les Etats du Nord sont prêts à verser au prix de leurs responsabilités, car les Etats du Sud, qui sont en première ligne sur le réchauffement climatique, ne peuvent pas assumer tout seuls cette question. Cela veut dire aussi, quand on dit que l'on vit sur une même planète...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Laurent SOREL. - Je pense que c'est d'autant plus important d'avoir en tête que, oui au passeport climatique, oui à l'importance des réfugiés climatiques, mais attention à ne pas non plus trier les réfugiés en fonction de leur origine.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en plein déroulement de la COP 29, la Ville signe ce partenariat de recherche avec l'Organisation internationale pour les migrations et lui attribue une subvention de 150.000 euros à cet effet.

La migration climatique est un sujet qui est aujourd'hui encore trop mal documenté, et de ce fait très mal appréhendé par les administrations publiques. D'ici 2050, 216 millions de personnes pourraient être amenées à quitter leur foyer partout sur la planète.

En 2022, du fait des catastrophes climatiques, il y a eu 7 millions de déplacés internes en Afrique subsaharienne, en Asie plus de 12 millions la même année dans le Sud, et plus de 10 millions dans l'est de la région pacifique.

Selon une étude de l'université Notre-Dame dans l'Indiana, 17 des 20 pays les plus vulnérables au changement climatique dans le monde sont situés en Afrique, et 9 d'entre eux cumulent ces risques en étant en plus les théâtres de conflits violents. Je pense notamment à la Somalie, au Soudan, à la République sud-africaine.

Les migrations climatiques ont et auront chaque année qui passe un peu plus d'impacts sur les politiques publiques et sur l'urbanisation. Ce travail de recherche permettra donc d'appréhender cette question intelligemment à l'heure où une certaine droite dans ce pays déshumanise toujours un peu plus la figure du migrant.

Grâce à ces travaux, nous pourrions nous prononcer sur la façon dont on devra adapter notre politique d'accueil, de logement, d'urbanisme, d'emploi, ou encore de santé, et c'est un sujet à l'heure où la droite, y compris à Paris, reprend les thèmes de sa partie extrême, par exemple à propos de la suppression de l'A.M.E.

Ce même courant prétendument républicain qui attaque en justice Paris lorsqu'elle subventionne "SOS Méditerranée" dont le seul but, et donc sans doute le seul tort, à ses yeux, est de sauver des gens d'une mort certaine.

Ce n'est pas notre conception de la solidarité internationale et de l'adaptation aux effets du changement climatique. Le travail de l'O.I.M. et de l'Observatoire Hugo est donc nécessaire pour estimer les tendances des mouvements vers Paris et la France, et pour délivrer des recommandations visant à mieux planifier nos politiques urbaines dans ce contexte.

Ce travail visant à appréhender les migrations climatiques infuse déjà certains de nos plans, tels que la stratégie résilience et le Plan Climat 2024-2030, mais cette montée en connaissance doit continuer.

L'un des thèmes centraux de la COP 29 est le nécessaire soutien des pays du Nord, les pays riches, aux pays dits du Sud, ou pays pauvres. Il ne s'agit évidemment pas simplement de les dédommager comme si un transfert financier pour l'adaptation permettait de résoudre le problème de l'assèchement des sols, de la raréfaction de l'eau ou de la pauvreté structurelle.

Il faut et il est impératif de changer profondément les règles du jeu. Il faut construire un monde où l'on cesse les échanges inégaux qui maintiennent les pays dits du Sud global dans la pauvreté. Il faut rompre avec la consommation excessive qui caractérise nos économies. Il faut développer les transferts technologiques et la coopération technique, industrielle et scientifique.

Gageons que toutes les connaissances sur les migrations que nous accumulerons seront un atout pour celles et ceux qui veulent combattre le réchauffement climatique et ses conséquences, inventant pour cela des politiques audacieuses réfutant frontalement tous les simplismes autoritaires.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est très important et je pense que l'on aurait pu le rattacher au débat que nous avons eu hier sur le Plan Résilience ou le Plan Climat. Je suppose d'ailleurs que mon successeur, M. ALPHAND, va nous annoncer qu'il va porter un recours contre ce projet de délibération, parce qu'il va considérer que c'est contraire aux missions de la Ville.

Non, ce projet de délibération est très important. Nous travaillons avec l'O.I.M., qui est un organisme officiel de l'O.N.U., qui est en charge des migrations. Les statistiques sur les migrations nous montrent qu'une bonne partie part des pays du Sud, une bonne partie de ceux qui migrent reste dans les pays environnants, notamment l'Égypte a actuellement 4 millions d'exilés, et une partie arrive en Europe.

C'est à ce titre que tous ces migrants, quelle que soit la raison pour laquelle ils partent, que ce soient des raisons de guerre, des raisons climatiques ou des raisons économiques, qui sont souvent dues à des raisons climatiques... Il suffit d'avoir une baisse des rendements agricoles pour que le paysan soit obligé de partir. Il part donc à la fois pour des raisons économiques et écologiques.

Souvent, on ne voit que l'aspect économique, mais pas ce qui est à l'origine du départ du paysan du Sahel. C'est pour cela qu'il est important de voter ce type de projet de délibération.

Je rappelle que la Ville a déjà un partenariat avec d'autres organismes internationaux, notamment lors de la dernière mandature, nous avons un partenariat avec le S.C.R., car nous avons "la bulle" dans le 18^e arrondissement, qui permettait de faire un accueil de ces gens qui arrivent en Europe et ont besoin d'être aidés dans leur parcours migratoire et d'exil.

Ce type de projet de délibération est essentiel et j'espère que M. ALPHAND va trahir ce que je viens de dire, qu'il sera tout à fait en soutien, et non pas annoncer qu'ils vont porter un recours contre et que je me serais trompé. J'aurais été heureux d'avoir convaincu M. ALPHAND de l'importance de tenir compte de ces migrations, qui malheureusement sont inévitables. Les chiffres parlent de centaines de millions de personnes qui doivent venir. Les premiers maltraités sont les pays voisins et ce n'est pas l'Europe.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Voilà une proposition de partenariat entre la Ville de Paris et l'Organisation internationale des migrations. Voilà un bel exemple de gaspillage de l'argent des Parisiens par la Municipalité parisienne. L'étude proposée au travers de cette convention fait suite à une précédente étude menée au cours des dernières années.

En bon élu parisien, je me suis posé la question : de quoi s'agit-il ?

S'agit-il, comme l'ont laissé entendre les orateurs précédents, de mieux comprendre, de mieux saisir les mouvements migratoires et en particulier, par exemple, je l'imaginai, de déterminer en quelque sorte quelques profils types de migrants accueillis par la Ville de Paris ?

S'agit-il de mieux cerner les facteurs attractifs pour les migrants, présentés par les grandes agglomérations comme l'agglomération parisienne ?

Je me suis dit, il faut aller voir ce qu'ils ont fait au cours des derniers mois et des dernières années. Je dois dire que cela n'est pas facile de mettre la main sur les travaux réalisés par l'Organisation internationale des migrations pour le compte de la Ville de Paris. Curieusement, aucun de ces travaux et études n'a été annexé au projet de délibération.

Malgré tout, je me suis obstiné et j'ai fouillé. C'est là que l'on s'aperçoit de l'enfumage autour de ce projet de délibération. De quoi s'agit-il ?

L'Organisation internationale des migrations, je vous le dis, chers collègues, parce que je ne suis pas certain que beaucoup d'entre vous aient eu cette curiosité d'aller fouiller un peu plus, qu'a-t-elle fait pour le compte de la Ville de Paris ?

Elle a mené, en 2022, un sondage. C'est son principal fait d'armes. Vous allez rire, c'est un sondage auprès des... Parisiens ! Vous allez encore peut-être davantage rire, voire peut-être pleurer, je vais vous expliquer le genre de questions qui ont été posées aux Parisiens par l'Organisation internationale des migrations.

La question principale : "Avez-vous envie de quitter Paris ?". Je me suis dit, cela doit être la manière dont certains entendent les migrations dans le milieu urbain. Il a été demandé aux Parisiens : "Avez-vous l'intention ou envie de quitter Paris ?".

2 sur 3 ont répondu oui.

Après, cela doit véritablement être la valeur ajoutée de l'étude : "Pourquoi vous aimeriez quitter Paris ?".

Vous allez tomber de l'arbre : "Parce qu'on a du mal à se loger, parce qu'on circule mal à Paris et peut-être que j'aurai envie de partir de Paris parce qu'il n'y a pas assez d'espaces verts, ou peut-être parce que j'ai envie d'aller faire des études ou trouver un travail ailleurs qu'à Paris".

C'est le contenu de l'étude de l'Organisation internationale des migrations. Cela, cela vaut 150.000 euros !

Franchement, ce n'est pas la peine de consulter l'O.I.M. Je le dis sur les rangs de gauche, écoutez simplement quelques instants l'opposition municipale, vous l'auriez compris depuis longtemps, parce que c'est tout ce que l'on vous dit depuis le début de la mandature, et cela ne coûte pas 150.000 euros.

C'est un enfumage absolu. On ne va, bien évidemment, pas voter pour ce genre d'études fumeuses qui n'ont absolument aucun sens. Si cette étude portait non pas le logo de l'Organisation internationale des migrations, je vous le dis, chers collègues de gauche, mais le logo du cabinet McKinsey, vous auriez tous voté contre, parce que c'est parfaitement inapte. C'est cela la gabegie et les dépenses inutiles, le gaspillage de l'argent des Parisiens.

Sauf à comprendre, et je me suis dit, il y a peut-être une utilité à cette dépense de 150.000 euros. C'est peut-être que Mme HIDALGO veut se forger une stature à l'international pour la suite de sa vie, au-delà de la vie politique. Je le dis en conclusion, le Conseil de Paris n'est pas un cabinet d'"outplacement" pour Mme HIDALGO.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'aimerais que l'on sorte quelques instants de la caricature dans cette Assemblée, en rappelant un constat factuel répété par tous les spécialistes de la question : les migrations sont inévitables. Elles seront d'autant plus inévitables que les évolutions du climat vont transformer des territoires entiers, en particulier en Afrique et en Asie, en zones inhabitables.

La migration climatique est un fait. Il ne s'agit pas de discuter ici des opportunités ou non de ces migrations, mais de s'y préparer, car elles seront une réalité.

Tout ce que nous ne pourrons éviter, parce que nous n'aurons pas assez atténué le changement climatique, nous forcera à nous adapter à ses conséquences. Les migrations climatiques font partie des conséquences du dérèglement du climat.

La tradition de la Ville de Paris est d'avoir toujours été une collectivité pionnière face aux grands enjeux de ce siècle : égalité femmes-hommes, droits humains, changement climatique, Paris est une ville progressiste. Les politiques publiques que nous portons sont à la hauteur de ces enjeux.

Pour nous préparer aux évolutions d'ici à 2050, nous devons acquérir des données prospectives sur ce sujet. La première partie de cette étude répond à ce besoin.

Paris est une ville monde, elle a toujours attiré les visiteurs internationaux comme celles et ceux qui s'y installent. Si Paris concentre les arrivées de nouveaux migrants sur le territoire français, c'est aussi parce que de nombreuses diasporas y sont installées, et pour certaines de longue date.

Paris est une ville refuge qui a vu l'arrivée de populations à la suite des grands bouleversements géopolitiques. Sur la période plus ou moins récente, des réfugiés du monde entier l'ont choisie comme point de chute. Les réfugiés politiques sud-américains dans les années 70. Ceux que l'on a appelés les "boat-people" arrivés du Vietnam, du Laos et du Cambodge, qui se sont installés à Paris dès la fin des années 70. Les réfugiés syriens depuis 2011, les réfugiés afghans depuis la prise de pouvoir des talibans.

Les apports culturels de ces populations ont contribué à façonner Paris et ses quartiers. Les migrations font la richesse de Paris. Nous avons beaucoup à apprendre des expériences de vie des migrants, y compris en matière d'adaptation au changement climatique, car une large partie de l'adaptation de Paris passe par des changements de comportement face à la nouvelle donne climatique.

La première phase de l'étude commandée par la Ville de Paris à l'Organisation internationale des migrations a permis à la Ville d'avoir une analyse prospective sur les tendances futures des mouvements vers Paris ; une synthèse des meilleures pratiques à l'échelle internationale, y compris parmi les autorités locales ; des recommandations de l'O.I.M. pour réaliser un programme d'actions qui ont permis d'alimenter le Plan Climat 2024-2030 que nous avons adopté hier, et la deuxième stratégie de résilience. L'action n° 19 a d'ailleurs été mentionnée tout à l'heure.

Ces enseignements sont clairs. D'ici 2050, l'augmentation du flux de migration internationale sera de l'ordre de 30 % et variera en fonction de l'élévation de la température. Plus le climat s'emballera, plus les migrations seront importantes.

Une enquête menée auprès des Parisiens, dans le cadre de cette étude, montre l'importance de la question du climat à Paris dans la perception des Parisiens sur la vivabilité de leur ville.

Je rappelle que l'enjeu du nouveau Plan Climat de la Ville est de préserver l'habitabilité de Paris et de protéger les Parisiens. C'est pour cette raison que le Plan Climat fait du rafraîchissement de la ville et de la protection des habitants, face aux fortes chaleurs, une priorité importante.

La seconde phase de cette étude que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation repose sur trois piliers : la recherche et l'amélioration de la connaissance en matière de migration climatique ; l'information et la sensibilisation du territoire par la culture ; le développement d'un programme d'échange international avec les autres métropoles partout dans le monde.

Cette deuxième phase nous permettra de collecter et de valoriser les expériences en matière d'adaptation au changement climatique des personnes qui ont migré, pour s'en inspirer ici à Paris, comprendre les migrations climatiques et leurs apports pour mieux diffuser cette connaissance à travers des événements de sensibilisation du public.

C'est un projet de délibération très important. Je vous appelle évidemment à voter favorablement pour ce projet de délibération, qui nous permettra d'avoir davantage de données et d'analyses sur les flux migratoires en fonction des scénarios climatiques, pour anticiper l'avenir de notre ville et adapter nos politiques publiques.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DTEC 42).

Vœu déposé par M. Pierre-Yves BOURNAZEL relatif à la lutte contre la pollution de l'air à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 106 déposé par M. Pierre-Yves BOURNAZEL, relatif à la lutte contre la pollution de l'air à Paris, est retiré de l'ordre du jour.

2024 DEVE 80 - Appel à projets jardin partagé jardin relai. - Subventions (146.482 euros) et conventions avec des structures impliquant la contribution citoyenne à participer à la Ville Jardin.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 80 relatif à un appel à projets jardin partagé, jardin relai. Subventions et conventions avec des structures impliquant la contribution citoyenne à participer à la Ville Jardin.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Madame la Maire, mes chers collègues, 51.784 euros en fonctionnement et 94.698 euros en investissement à répartir sur les 29 associations qui ont répondu à cet appel à projets pour être jardins relais et œuvrer à la construction de la Ville Jardin.

C'est un projet de délibération qui sera, je l'espère, voté à l'unanimité comme le DTEC 41. Il me tient à cœur, car il concerne la végétalisation citoyenne participative qui a été mise à mal ces derniers temps en raison des "posts" de "SaccageParis". Cela aboutit dans le Centre à la coupe rase de magnifiques pieds d'arbres cultivés et entretenus par des citoyennes, à cause de quelques-uns laissés là à l'abandon.

Bref, cet appel à projets redonne ses lettres de noblesse à nos jardiniers et nos jardinières. Je dirais d'ailleurs plutôt jardinières citoyennes, porteuses de permis de végétaliser, car c'est une activité plutôt genrée.

Cet appel à projets a rencontré un grand succès, 29 associations parisiennes ont répondu présentes pour mettre en œuvre les projets favorables à la flore locale, à la faune sauvage, au développement d'îlots de fraîcheur, à l'entraide citoyenne et à la préservation des ressources.

Toutes ces associations, dont la régie de quartier de Paris Centre qui anime le jardin partagé Le Petit Vertbois dans l'enceinte du musée des Arts et Métiers, proposent leur aide à celles et ceux qui projettent de monter des mini ou plus grands îlots de verdure, soit en partageant leur expérience, soit en fournissant du matériel de jardinage, soit en proposant du compost ou des plants.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération pour la transformation de notre ville en ville jardin et ainsi de contribuer à notre politique de santé environnementale.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, effectivement, dans une ville aussi dense que Paris, les jardins partagés sont particulièrement importants et essentiels, je dirais, car ces espaces de pleine terre confiés à des associations permettent de planter des arbres fruitiers, des légumes ou des fleurs, et sont bien plus que cela.

En effet, ce sont de véritables espaces de socialisation, de transmission des savoirs, de croisement transgénérationnel. Ils sont riches d'enseignement pour les enfants, qui y découvrent le plaisir de travailler la terre, de semer, de découvrir les différentes espèces de plantes, les phases de la vie.

Vous l'aurez compris, j'y suis particulièrement attachée et permettez-moi ce clin d'œil. Quand vous emmenez vos petits-enfants dans un jardin partagé, vous leur faites découvrir les premières fraises qui poussent ou ces petites feuilles de laitue qui émergent de la terre, leur sourire, les étoiles qu'ils ont dans les yeux valent bien ces jardins partagés. Je suis particulièrement fière que la Ville de Paris investisse pour sa ville jardin dans ces espaces.

L'appel à projets jardin partagé relai que nous soutenons aujourd'hui prévoit d'encourager et favoriser les aménagements en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique. Alors que la baisse de consommation des ressources est devenue essentielle, elles sont également incitées à préserver la ressource en eau et à accueillir le public. Elles doivent également développer les actions locales des jardins relais en accompagnant les personnes qui végétalisent l'espace public, comme les porteurs de permis de végétaliser. Corine FAUGERON nous le rappelait à l'instant.

Ce projet de délibération, qui permet de subventionner 29 associations pour un montant total de presque 150.000 euros, a retenu des projets qui vont favoriser la flore locale, la faune sauvage, le développement des îlots de fraîcheur. Parmi les associations retenues, deux se situent dans le 20e arrondissement.

La première est l'association "Jardins de la cité Aubry". Elle souhaite l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie, de panneaux solaires, l'achat de ces panneaux et de matériel qui permettra l'accueil du public. Ce jardin partagé se situe dans le quartier Père-Lachaise et vient enrichir cet écosystème.

La deuxième association est "Soulier des fougères", qui se situe dans le quartier des Portes du 20e, quartier où nous investissons beaucoup déjà les autres mandatures, mais particulièrement depuis quatre ans. Je voudrais insister sur l'importance de la présence d'un jardin dans ce quartier, particulièrement minéral et en cours de transformation. Pour les habitants de grands ensembles qui donnent souvent sur le boulevard périphérique, la présence d'un jardin partagé est une possibilité de profiter d'un poumon vert, d'un îlot de fraîcheur, et la subvention proposée permettra l'achat de matériel pour l'accueil du public.

Je suis persuadée que vous allez voter à l'unanimité pour ce projet de délibération. Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Non, désolé, Madame GARRIGOS, nous ne voterons pas la plupart de ces subventions tout simplement pour l'inutilité avérée de ce genre de dispositif en plein cœur de Paris et le caractère privatisé que vous donnez à certains espaces qui mériteraient d'être publics et entretenus par les services de la Ville.

Je pense que tout a été transmis au service de la séance pour un vote disjoint sur les articles 9, 10, 32 et 33 pour lesquels nous voterons contre, et sur les articles 27 et 28 pour l'association "MU" évidemment, sur lesquels nous aurons une abstention. Le reste, nous voterons favorablement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Visiblement, l'information n'avait pas été communiquée à la séance.

M. Rudolph GRANIER. - Je peux vous redonner les articles. Vote disjoint sur les articles 9, 10, 32 et 33 avec un seul vote contre. Les articles 27 et 28 feront l'objet d'une abstention. Le reste du projet de délibération recueillera un vote favorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Laurent SOREL, la parole est à vous.

M. Laurent SOREL. - Je me désinscris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - On peut les grouper ces 5 articles...

M. Rudolph GRANIER. - C'est aussi la problématique d'avoir des projets de délibération "wagons" avec 29 financements dans un seul projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - On a noté les 6 articles. On fera le vote disjoint. Avant de passer au vote, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie Mme FAUGERON et Mme GARRIGOS pour leurs interventions qui me donnent l'occasion de valoriser ce que nous faisons pour accompagner les Parisiennes et Parisiens qui souhaitent jardiner. Avec le programme "Paris Jardine", chacune et chacun peut s'engager en faveur de la nature et participer à végétaliser la ville. Il est possible de jardiner dans l'espace public, dans une cour, sur son balcon ou dans un jardin. Les associations de jardins partagés sont les piliers de ces actions de quartier. Ce sont les véritables quartiers généraux de la végétalisation participative dans chacun de nos quartiers.

Nous accompagnons ces associations pour que les jardins partagés deviennent de véritables lieux ressources qui permettent, notamment à d'autres végétaliseurs citoyens, de venir échanger avec d'autres personnes qui partagent aussi cette passion et cette volonté de jardiner à Paris.

C'est la raison pour laquelle nous lançons, pour la deuxième année consécutive, un appel à projets jardins relais. Ce sont donc, comme cela a été mentionné, 29 projets qui ont été retenus pour un total d'un peu plus de 146.000 euros. C'est une grande réussite qui illustre aussi l'engouement des associations et des Parisiennes et des Parisiens pour le jardinage en ville.

Grâce à ces jardins partagés, jardins relais, nous faisons un pas supplémentaire pour accompagner la dynamique de végétalisation participative qui est déjà ancienne à Paris, en donnant les moyens, mais aussi en favorisant les rencontres et les échanges entre végétaliseurs citoyens.

Je terminerai cette intervention en saluant l'engagement des associations de jardins partagés qui, je le rappelle, s'engagent, à travers notamment la signature de la charte Main Verte, à faire en sorte que les lieux qu'elles occupent soient aussi bien évidemment ouverts au public et dans une idée de participation citoyenne la plus large possible.

Cette végétalisation de la ville est encouragée, accompagnée, encadrée par les services de la Ville de Paris. C'est l'occasion pour moi de saluer notamment les agentes et agents de la Ville de Paris qui travaillent à l'Agence de l'écologie urbaine. Ce travail d'accompagnement, ils et elles le font tous les jours.

Ce projet de délibération va pouvoir permettre de continuer à accompagner les initiatives locales au niveau des associations. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

A la demande du groupe Changer Paris, il y a un vote dissocié sur plusieurs articles.

Je mets donc aux voix, à main levée, les articles 9, 10, 32 et 33 du projet de délibération DEVE 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les articles 9, 10, 32 et 33 sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, les articles 27 et 28 du même projet de délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les articles 27 et 28 sont adoptés.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 80 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 80).

2024 DEVE 85 - Convention de partenariat avec le Sénat.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 85 relatif à une convention de partenariat avec le Sénat.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme rarement nous voterons favorablement ce projet de délibération avec enthousiasme. Cette convention doit lier la Ville au Sénat pour développer des échanges sur l'amélioration de la gestion des espaces verts dont chacun a la charge. Une bonne affaire pour la Ville, puisque le Sénat s'occupe au quotidien du jardin du Luxembourg. La qualité de son entretien et de son patrimoine naturel n'est plus à démontrer et fait la fierté de ses 6 millions de visiteurs annuels, qu'ils soient Parisiens ou touristes.

Je pense aussi à l'excellent travail des équipes de jardiniers et de paysagistes. Ce n'est pas pour rien que le jardin du Luxembourg avait été désigné en 2022 plus beau jardin d'Europe et 3e au monde derrière les jardins de la baie à Singapour et le jardin Majorelle au Maroc, selon un classement déterminé par l'avis des visiteurs.

Le jardin du Luxembourg, sur ses 23 hectares de jardin à la française et à l'anglaise, accueille près de 3.000 essences diverses et 5.000 mètres carrés de massifs floraux. On y compte aussi un verger de 500 variétés de pommiers et de poiriers, une collection d'orchidées reconnue, et quelques abeilles butineuses pour compléter le tableau d'un petit paradis terrestre parisien.

Ce jardin est un exemple à suivre pour le reste des espaces verts entretenus par la Ville. Entretenir un jardin, prendre soin de sa biodiversité tout en lui procurant un aspect agréable et paysager, c'est possible à Paris. Il faut y mettre de la volonté et les moyens, et adopter les bonnes orientations qui permettront de rendre fiers de leurs actions les agents et ouvriers qui se donnent à la tâche et aiment leur métier.

Si les feuilles mortes se ramassent à la pelle dans le jardin du Luxembourg, il n'en est pas de même dans les jardins publics de la Ville, à notre grand regret et surtout pour ceux et celles qui ont glissé et ont chuté en début de cette semaine.

Ce n'est pas avec plaisir que nous dénonçons régulièrement les mésaventures des espaces verts, des pelouses râpées et des arbres de Paris à l'image du Champ de Mars. Ces lieux rendent pourtant des services aux Parisiens. Ils sont des îlots de fraîcheur en cas de grosse chaleur et de canicule, ils leur permettent de respirer un peu. C'est bon pour leur bien-être, pour les petits comme pour les grands, c'est bon pour l'environnement général. Cela est régulièrement rappelé, hier encore à l'occasion du Plan Climat.

En résumé, nous émettons un simple souhait avec cette convention que la Ville puisse prendre de la graine avec le jardin du Luxembourg.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je n'attendais pas de Mme BIRABEN qu'elle dise du bien des jardins de la Ville de Paris. Au moins adresse-t-elle un satisfecit au sujet de ce partenariat avec le Sénat et dans ce partenariat on a aussi bien à apprendre les uns des autres, et donc à faire en sorte que réciproquement on puisse partager les pratiques, développer des actions qui portent sur l'amélioration de la gestion des espaces.

Je voudrais vous dire, Madame BIRABEN, que j'espère quand même que vous êtes aussi parfois fière du travail des jardinières et des jardiniers de la Ville de Paris, qui se donnent très fort à la tâche.

Vous avez cité le jardin du Luxembourg, mais nous avons aussi de très beaux parcs à Paris, y compris des parcs ouverts sans forcément avoir des grilles, je pense aux jardins des Champs-Élysées qui ont été sublimés par les agents de la Ville de Paris à l'occasion des Jeux olympiques, et pour lesquels les investissements que nous avons menés avec cette équipe municipale, de réfection, de rénovation des jardins, de plantation d'arbres sont, me semble-t-il, quand même assez remarquables.

Je voudrais rendre hommage aux agents du service public de la Ville de Paris pour tout le travail qu'ils et elles effectuent au quotidien. On a la chance d'avoir de grands parcs à Paris, mais aussi des parcs de modeste taille. Vu l'entretien que ces agents effectuent au quotidien, quand on voit le parc des Buttes-Chaumont, le parc Monceau, le parc Montsouris pour ne citer qu'eux, ils n'ont rien à envier au jardin du Luxembourg.

Nous avons aussi des choses à apporter à nos partenaires du jardin du Sénat, par exemple notamment sur la gestion sans pesticides. Cela fait 15 ans maintenant qu'à Paris nous n'utilisons plus de pesticides et que nous sommes en gestion différenciée. Je pense que cette convention et ce partenariat nous permettront justement aussi d'apprendre des autres, mais aussi d'apporter ce que nous savons faire à Paris. Je m'en réjouis grandement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ces rappels très utiles. Il n'y a qu'à se promener dans les différents parcs pour apprécier la qualité du travail qui est fait par nos agents.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 85).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'identification et à la stérilisation des chats errants à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 120, "Fonds vert". Aménagement de 22 abords d'école à Paris. Convention de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

On ne l'examine pas puisque l'intervenante n'est pas là.

Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu référencé n° 107 relatif à l'identification et à la stérilisation des chats errants à Paris.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

La sensibilité à la cause animale augmente chez les Français et bien sûr chez les Parisiens. Si la cause animale est toujours mieux prise en compte par les politiques publiques, des pistes de travail subsistent.

Ainsi, à Paris, il est nécessaire d'améliorer la gestion des populations de chats libres ou errants, selon la façon dont on voudra bien les appeler, et qui s'élèvent entre 500 et 1.000 animaux.

A cet égard, l'organisation de campagnes de stérilisation est connue de façon unanime comme contribuant à limiter les problèmes sanitaires, les nuisances aux riverains, les impacts sur la biodiversité et les souffrances pour ces animaux errants souvent victimes d'accidents, de maladies et de maltraitance. Ces chats sont alors recueillis, soignés, stérilisés lorsque cela est nécessaire.

En juin 2023, nous avons adopté dans cet hémicycle une convention bipartite avec la Préfecture de police pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants.

Il faut poursuivre sur cette lancée. D'autres pays européens nous ont montré l'exemple, comme la Belgique et les Pays-Bas, qui ont mis en place depuis maintenant 8 ans, un système obligatoire de stérilisation de tous les chats avant l'âge de 6 mois.

C'est pourquoi nous demandons, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", que la Ville maintienne bien sûr son soutien aux associations œuvrant pour prendre soin des chats errants au quotidien ; rende systématique le tatouage des chats errants, mais pas le marquage par une puce électronique comme nous l'avons indiqué dans notre vœu, afin de faciliter leur identification, leur prise en charge.

Nous demandons aussi à la Ville d'amplifier ses campagnes de stérilisation et d'identification. Il faut également mettre à disposition des associations et des vétérinaires un nombre plus important de locaux pour mener à bien ces campagnes de stérilisation.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à notre collègue Jack-Yves BOHBOT de mettre l'accent sur cette question de la gestion des chats errants.

Cette question est une compétence de la Préfecture de police à Paris. C'est une exception en France, mais c'est le cas. Je regrette d'ailleurs qu'il n'y ait pas de représentant du Préfet de police présent à nos débats, parce qu'il serait légitime que la Préfecture de police soit présente et puisse aussi répondre aux interventions des élus de notre Assemblée, quand elle est concernée et en situation de compétence.

Pour autant, c'est une action que nous avons prise à bras-le-corps depuis le début de la mandature, même si ce n'est pas de notre compétence. Depuis 4 ans, nous avons mené un travail de fond totalement inédit à Paris, puisque "grosso modo" nous partions quasiment de rien pour prendre en charge, identifier, stériliser, mais aussi apporter des soins aux chats errants qui, une fois qu'ils sont pris en charge, deviennent des chats libres, et cela en lien étroit avec la Préfecture de police, mais aussi et surtout avec les associations locales.

En 2021, nous avons réalisé une campagne de recensement avec une vingtaine d'associations, afin d'avoir un état des lieux réel des populations de chats libres à Paris. Nous avons financé 6 d'entre elles afin qu'elles nourrissent, installent des abris et prennent en charge des chats libres de leur territoire.

En 2022, nouvelle étape avec la publication d'arrêtés de trappage pour la première fois en 20 ans. Nous avons poursuivi notre aide financière et logistique aux associations locales.

En 2023, nous avons continué à structurer notre action en lien avec la Préfecture de police, avec une convention que nous avons votée ici dans ce Conseil de Paris, que vous mentionnez dans votre vœu.

Nous avons renforcé notre aide financière. Nous nous sommes associés à l'association "30 millions d'amis" pour une aide financière de 22.500 euros, qui ont été engagés conjointement par la Ville et par "30 millions d'amis" pour prendre en charge le coût des identifications et stérilisations des chats trappés par les associations locales, qui avaient été autorisées préalablement par la Préfecture de police.

Le mois dernier, nous avons voté au Conseil de Paris une nouvelle subvention pour un montant supplémentaire de 15.000 euros, pour soutenir financièrement 5 associations qui s'occupent des chats errants.

Il y a 3 semaines...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faudra conclure, cher collègue.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Nous avons remis les clés d'un local à l'association "Les amis des chats du bois de Vincennes", situé dans le bois, au plus près de leur lieu d'intervention et d'action.

Dans deux jours, samedi 23 novembre, nous accueillerons aux chais de Bercy, une distribution solidaire de produits pour chats.

Vous voyez, chers collègues, nous sommes pleinement mobilisés sur cette question. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai, Monsieur BOHBOT, de retirer votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien, merci à vous.

Le vœu n° 107 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 108 relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons eu, à de très nombreuses reprises, l'occasion de parler des jardins de Notre-Dame au sein de cet hémicycle.

Ces jardins, qui faisaient l'objet d'un projet de réaménagement, ont fait l'objet de beaucoup de discussions au sein de notre Assemblée, et le projet a beaucoup évolué depuis le début, avec l'affirmation du maintien des grilles du square Jean XXIII, la conservation du mobilier historique, ou encore un projet revu également du côté du square de l'Île-de-France.

Je voudrais en profiter pour remercier très chaleureusement l'ensemble des associations qui se sont mobilisées autour de ce projet, toujours de manière extrêmement constructive, ce qui rend les attaques dont elles ont fait l'objet absolument inacceptables. On peut avoir des désaccords, mais les traiter comme elles ont été traitées n'est pas acceptable.

Le projet a été revu aussi pour le square de l'Île-de-France, mais des inquiétudes demeurent. Le square de l'Île-de-France abrite le Mémorial des martyrs de la Déportation, ce n'est pas un square comme les autres.

Nous avons compris hier, lors de l'examen du Plan Climat, que la Maire de Paris ne voulait pas enfermer la nature dans un enclos. En l'occurrence, il s'agit d'un lieu mémoriel, et bien évidemment le jardin fait partie intégrante de ce lieu mémoriel.

D'un point de vue de paysagiste, on comprend le souci de dégager davantage le belvédère. Pour autant, nous sommes inquiets à l'idée que la clôture passe au-dessus de la crypte, et donc du lieu mémoriel.

C'est la raison de ce vœu par lequel nous souhaitons demander que le dessin de ce square ne change pas, pour conserver toute l'intimité du lieu et, bien évidemment, la dimension mémorielle.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le maire de Paris Centre a la parole, M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci de cette présentation qui est un peu plus explicite ou plutôt plus modérée que le vœu.

Je m'étonnais beaucoup, chère Maud GATEL, de ce vœu, parce que j'ai un soupçon, c'est que vous l'avez écrit et que l'ayant déposé, vous ne saviez plus comment le retirer, parce qu'il est caduc. Il n'est plus pertinent.

Vous parlez de l'absence de plan précis sur la nouvelle direction ou sur le projet, il y a eu une réunion publique. Il y a eu une présentation non seulement de ce projet, mais aussi des projets lauréats au Pavillon de l'Arsenal. Depuis, il y a eu une conférence de presse, et la semaine prochaine, le 27 novembre, je vous invite à y venir, comme je m'y suis toujours engagé, il y aura une réunion publique de lancement du projet tel qu'il est, dans sa version finale, celle qui a été présentée en conférence de presse et largement relayée par la presse.

Cette version finale, je m'étais toujours engagé, lorsqu'elle serait prête et il fallait attendre le dépôt du permis d'aménager, à la présenter en réunion publique. Ce sera donc chose faite avec toutes les équipes, le Diocèse, le Ministère, la Ville, l'Etat, l'établissement public et toutes ces parties sont celles qui ont largement plébiscité le projet dans sa phase première, avec une phase de discussion, de concertation, de dialogue avec le Comité national du patrimoine et d'architecture.

C'est ce qui a prévalu, finalement, pour faire des ajustements. Des ajustements qui vont dans le sens d'ailleurs de ceux que j'ai toujours préconisés, c'est-à-dire d'un maintien de grilles, mais avec leur déplacement, et avec en réalité dans le projet emmené par Bas SMETS, un tracé des grilles qui est beaucoup plus conforme au projet du XIXe siècle et dont les amoureux du patrimoine, en tout cas ceux qui privilégient la dernière écriture des alentours de Notre-Dame au XIXe siècle, devraient se féliciter.

Je rappelle que le Mémorial des martyrs de la Déportation est géré par le Ministère des Armées, qui approuve le projet et a signé une convention que l'on a votée dans cette enceinte au Conseil de Paris. Une convention pour confier la maîtrise d'ouvrage à la Ville, de la même manière que nous avons confié la maîtrise d'ouvrage à l'établissement public représentant l'Etat, en charge de la reconstruction de Notre-Dame pour mener à bien une partie du projet.

D'ailleurs, j'ai une nouvelle pour vous, ce projet autour de Bas SMETS aux alentours de Notre-Dame est déjà entamé, puisque pour la réouverture la semaine prochaine, le pavage du petit parvis sera achevé. Il est en passe d'être achevé au moment où je vous parle, malgré la neige.

Aujourd'hui comme hier, mais plus aujourd'hui que jamais, ce projet bénéficie d'un très large consensus, Conseil national du patrimoine et d'architecture, Architectes des bâtiments de France, tous les représentants de l'Etat, les représentants du Diocèse, la Ville de Paris.

Pour une fois que l'on a un consensus quasi absolu, je ne comprends pas bien l'intérêt de venir discuter sur la limite d'un jardin, de grilles qui ont été ajustées pour correspondre parfaitement au dessin, à l'intention de PINGUSSON qui avait créé ce mémorial...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, il faut conclure.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je rappelle que les grilles actuelles ne sont pas du tout d'époque. Voilà un très beau projet qui fait l'unanimité.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre au nom de l'Exécutif, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

M. le Maire de Paris Centre a déjà été très complet, donc je serai très bref. Il est vrai que l'on peut avoir une certaine circonspection, voire une pointe d'exaspération à la lecture de votre vœu, Madame GATEL.

Sans vouloir rentrer dans une polémique vaine sur le sujet, je rappellerai, comme vient de le faire M. le Maire de Paris Centre, que ce projet a été validé à l'unanimité et pour sa globalité, pour son ensemble, par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Le projet a été validé par le Ministère des Armées, le Diocèse, et l'architecte des bâtiments de France. Le projet a été présenté par la Maire de Paris le 15 octobre dernier en conférence de presse. Il a été, bien évidemment, amendé avec notamment le square Jean XXIII qui retrouvera son dessin d'origine de 1848, des grilles qui seront conservées autour du square. La pelouse du square d'ailleurs qui sera par ailleurs agrandie dans le cadre du projet.

Concernant la pelouse du square de l'Ile-de-France, elle restera bien fermée, avec un aménagement qui s'inscrit dans la continuité des orientations de l'architecte du Mémorial, Georges-Henri PINGUSSON.

Il nous semble que ce vœu intervient à contretemps et c'est la raison pour laquelle nous vous invitons à le retirer, ou à défaut nous donnerons un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame GATEL, le vœu est-il maintenu ? Il l'est.

J'ai une demande d'explication de vote.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous voterons le vœu du groupe MoDem déposé par Maud GATEL, qui a suivi comme moi le sujet depuis de nombreux mois. Nous étions aux côtés des associations et habitants qui ont porté un certain nombre de demandes que nous avons relayées à plusieurs reprises ici au Conseil de Paris et qui ont finalement trouvé pour partie, un aboutissement.

Toutefois, il a fallu se battre, parce que nous avons été critiqués dans cet hémicycle et les associations et habitants qui portaient ces demandes ont été largement critiqués, notamment sur la préservation des grilles, la restauration du jardin Jean XXIII et du square d'Ile-de-France, la préservation du mobilier ancien, du patrimoine végétal, et l'interdiction de la pelouse du Mémorial.

Si nous n'étions pas intervenus avec Maud GATEL, moi-même localement avec Martine FIGUEROA, Brigitte KUSTER, ma collègue, connaît également très bien le sujet pour l'avoir suivi comme parlementaire concernant Notre-Dame en général, je voulais le rappeler ici.

Nous voterons ce vœu. C'est important de revenir sur le sujet, de voir les progrès accomplis et tout ce qu'il reste à faire pour être au rendez-vous du respect de notre patrimoine et de l'environnement local.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Une demande d'explication de vote pour le groupe Changer Paris, Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, c'est un projet dont on débat depuis longtemps. Au départ, lorsqu'on a pris connaissance du dessin qui avait été émis par Bas SMETS, on a tous été frappés par une remise en cause très importante du site et notamment de l'œuvre de PINGUSSON, qui est un modèle extraordinaire de cimetière. C'est le langage du cimetière dans ce jardin, auquel on est très attaché pour les raisons que l'on a évoquées tout à l'heure, et notamment que Maud GATEL a évoquées.

Néanmoins, les discussions ont été assez positives, les associations qui défendent le patrimoine, mais aussi les paysagistes qui se sont penchés sur ce sujet, je crois qu'ils ont été assez largement entendus et Bas SMETS a refait son projet. Il a vraiment tout à fait recomposé un certain nombre de choses dans les jardins et notamment au chevet de Notre-Dame où, au contraire, son intervention est quasiment nulle aujourd'hui. C'est important.

J'ai deux soucis par rapport à l'œuvre de PINGUSSON.

Le premier est de savoir si la grille n'empiète pas sur la crypte souterraine, et donc la grille doit passer au-delà de la crypte de façon à ne pas surplomber ce lieu de mémoire.

Le deuxième, c'est la composition de la grille. La grille est magnifique aujourd'hui. De ce que j'ai compris, elle sera déposée, transformée et replacée. C'est extrêmement important. Il faut évidemment que ce square soit fermé. Il faut qu'il soit totalement hermétique le soir, la nuit.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci. Il faut conclure. C'est 2 minutes d'explication de vote.

Mme Anne BIRABEN. - Pour ces raisons-là, nous allons nous abstenir.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 108 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2024 DAE 140 - Conventions et subventions (1.015.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien et au développement de structures de l'ESS et de l'alimentation durable.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 140 et les vœux référencés n°s 109 et 109 bis. Le projet de délibération porte sur des conventions et subventions à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

La parole tout d'abord est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais commencer en abordant le vœu des écologistes qui concerne donc "Kelbongoo".

En 2013, "Kelbongoo" est une structure de l'économie sociale et solidaire qui propose des produits en circuits courts, à prix compétitifs et justes. En quelques années, la structure s'est imposée dans le paysage parisien comme une structure de référence en matière d'alimentation durable, biologique, mais comme alternative à la grande distribution.

En mai 2023, l'entreprise "Terra", soucieuse des valeurs écologistes de "Kelbongoo", a repris la structure alors menacée de liquidation judiciaire avec un soutien de la Ville de Paris de 300.000 euros en subvention d'investissement.

Avec plus de 100 producteurs locaux, 43 salariés, des clients fidèles, "Kelbongoo" a plus que jamais renforcé des liens sur le territoire parisien.

"Kelbongoo", ce sont aussi des projets concrets au service des plus précaires. A travers une opération menée par la fondation "Armée du Salut" et financée par la Ville de Paris en 2021, 2022 et 2023, "Kelbongoo" a permis d'approvisionner plus de 10 associations de l'aide alimentaire parisiennes, en fruits, légumes et légumineuses durables et locaux, qui ont bénéficié à 3.000 personnes par semaine.

Les écologistes et les élus de droite comme de gauche connaissent bien cette structure et son travail acharné et sérieux, mais aussi les difficultés de son modèle économique. Comme la majorité des structures vertueuses d'utilité sociale, "Kelbongoo" a besoin de soutien public, notamment de la Ville, pour maintenir un tel modèle, mais aussi pour mettre en place une stratégie avec la Métropole. Oui, "Kelbongoo" est aujourd'hui au-delà des frontières de la ville et concerne les agriculteurs de notre métropole.

Aujourd'hui, suite à l'abandon d'investisseurs frileux à l'idée de rentrer dans une société qui vient d'être rachetée, il y a moins d'un an et demi, l'entreprise solidaire se retrouve en manque de temps, mais aussi de financement.

Actuellement, "Kelbongoo" rencontre d'autres investisseurs soucieux des valeurs écologiques et solidaires. Toutefois, sans soutien financier de la Ville, la situation avec les financeurs reste bloquée.

Hier, elle est passée devant le Tribunal de commerce. Heureusement, la liquidation judiciaire n'a pas été prononcée, mais le redressement judiciaire, ce qui permet à cette structure d'être sauvée.

Ainsi, des outils financiers solidaires ont été mis en place par la Ville pour soutenir cette structure. Je pense au P.I.E. dont 340.000 euros ont été obtenus en 2023, ou à cet appel à projets avec ce projet de délibération.

Avec un appui financier de la Ville, "Kelbongoo" pourra s'assurer le soutien des investisseurs, et donc assurer son modèle économique et social, et notamment la Banque des territoires pourrait être un de ses financeurs.

Par conséquent, par ce vœu, il est demandé à la Ville d'enclencher une subvention de fonctionnement, mais aussi d'assurer le soutien de la Ville dans l'accompagnement de la structure et de formes juridiques dont on connaît l'intérêt de Florentin LETISSIER sur ce sujet et qui œuvrent avec URSCOP.

Ce vœu a été amendé, discuté en arrondissement, et voté dans le 20e arrondissement, donc cela ne devrait poser aucun problème qu'il soit voté à l'unanimité à ce Conseil.

Ce projet de délibération est très intéressant puisqu'il cite toutes les entreprises qui ont été bénéficiaires de l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire". C'est dommage que "Kelbongoo" n'ait pas pu bénéficier de cet appel à projets.

On est dans la continuité du débat d'hier sur l'alimentation durable et du Plan Climat. L'alimentation est le troisième poste d'émissions de gaz à effet de serre à Paris, c'est donc vraiment très important. Avec ces structures, on permet de relocaliser la production, élément très important si l'on veut participer au Plan Climat.

L'autre élément sur lequel il faudrait insister un peu plus, quand on regarde la liste des entreprises bénéficiaires de cette aide, on voit que beaucoup d'entreprises ont à peu près les mêmes difficultés financières, mais toutes n'ont pas des difficultés financières. Certaines ont dégagé pas mal de bénéfices les années précédentes.

Comme l'argent public se fait rare, il vaut peut-être mieux privilégier les structures en difficulté financière, parce que leur modèle économique est très concurrencé par les entreprises de distribution, notamment dans le "bio", car ces entreprises achètent du "bio" en Allemagne.

Aujourd'hui, on a une balance négative alimentaire avec l'Allemagne, parce qu'on importe des produits alimentaires d'Allemagne, on ne les produit pas en France, alors qu'avec ces outils, on peut agir sur les producteurs.

C'est pourquoi il faudrait insister davantage sur ce point et notamment pérenniser ceux qui sont en difficulté financière parce que, bien sûr, une difficulté principale par rapport à cela, c'est que le prix de production des producteurs franciliens est plus cher que celui des producteurs qui produisent en masse comme en Allemagne, voire

parfois important de l'étranger les produits "bio", puisqu'on ne tient pas compte du gaz carbonique à la frontière. C'est un vrai problème qu'il n'y ait pas de taxe carbone, que l'on ne tienne pas compte du transport. On peut donc avoir des produits "bio" qui viennent de très loin et ont donc une empreinte écologique très difficile.

C'est dommage que "Kelbongoo", qui fait ce travail, qui a beaucoup évolué... Notamment dans les évolutions de "Kelbongoo", je ne l'ai pas encore dit, mais ils ont changé de structure. Au départ, c'était une S.A.R.L., je me souviens, en 2014, j'étais assez sceptique sur ce modèle basé plutôt sur des statuts juridiques privés, et là ils passent en S.C.I.C.

Dans les critères que l'on peut mettre dans les appels à projets, ce serait systématiquement de n'avoir que des entreprises du domaine coopératif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vous appelle à voter, comme le 20e arrondissement, ce vœu à l'unanimité. Merci de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'alimentation est essentielle. Vous me permettrez de prendre quelques secondes pour rappeler, par rapport au projet de délibération dont nous avons parlé il y a quelques instants, sur la question des migrations, que l'alimentation est probablement une des premières causes des migrations.

Souvent, j'entends parler de centaines de millions de migrants qui déferleraient sur nos terres. La question que je me pose depuis des années, c'est nous, quand nous n'aurons plus rien à manger sur nos terres en raison des changements climatiques, où serons-nous acceptés comme migrants ? C'est une question qu'il ne faut pas occulter.

En attendant, nous allons parler d'alimentation durable et l'appel à projets pour cette alimentation durable et solidaire est un des outils qui permettent de soutenir la distribution de produits alimentaires de qualité à des prix abordables.

Il ne s'agit pas de soutenir des structures qui vendraient des produits "bio" venus du bout du monde, et je pense à un certain traité du Mercosur, mais bien de mettre en valeur des produits issus de circuits courts, cultivés, et éventuellement transformés à proximité immédiate de notre ville.

Cette année, l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire" soutiendra 19 structures qui recevront un total de 685.000 euros de subventions.

Le projet de délibération permet également de subventionner la halle alimentaire rue de l'Orillon dans le 11e arrondissement, pour un montant de 330.000 euros. Ce projet de délibération démontre l'importance que revêtent les quartiers populaires dans nos actions municipales, car effectivement l'alimentation "bio" et en circuits courts ne doit pas se limiter aux habitants les plus favorisés de notre ville.

En effet, ce texte permet la mise en place de lieux dans ou à proximité des quartiers populaires, qui ne seront pas uniquement des commerces, mais aussi et surtout des lieux de vie et de rencontre avec les habitantes et habitants.

Il s'agit aussi de soutenir des espaces de restauration durable dans des lieux tels qu'un foyer de travailleurs migrants.

Parce qu'il a fait l'objet d'un débat soutenu lors du dernier Conseil du 20e arrondissement, comme l'a rappelé M. GLEIZES à l'instant, permettez-moi d'insister sur le projet de "Linkee France".

Cette association récupère les surplus des professionnels de l'alimentation pour les remettre à des associations d'aide alimentaire. Depuis 2020, elle a mis en place des distributions de nourriture durable à destination des étudiants les plus précaires. Elle prévoit d'ouvrir en septembre un local rue Mouraud, pour reproduire 10.000 repas par an. La subvention proposée doit permettre l'acquisition de matériel de cuisine.

Pour conclure, je voudrais vraiment saluer le travail effectué par notre collègue Audrey PULVAR. Je sais qu'outre s'attacher à développer l'alimentation durable et solidaire de notre ville, elle le fait dans le strict choix et dans les strictes priorités que lui dicte sa mission et pour lesquelles elle a été nommée. Un immense merci à toi, Audrey.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette subvention de plus de 1 million d'euros pour le secteur de l'alimentation durable est la bienvenue, parce qu'elle permet de soutenir des acteurs de l'E.S.S. et notamment les coopératives, de démocratiser cette alimentation et d'agir pour la santé publique.

Elle est bienvenue notamment dans ce contexte de crise agricole en conventionnel, avec une récolte de céréales parmi les plus faibles de ces 40 dernières années et des élevages frappés par des épidémies de fièvre catarrhale ovine.

Dans ce contexte très compliqué, la ratification du Mercosur, alors que la France y est désormais opposée, va amplifier la lutte entre éleveurs européens et sud-américains et frapper leurs revenus, alors que le taux de pauvreté est plus élevé dans le monde agricole que dans le reste de la société.

La filière "bio" est également en grande souffrance. Selon "Terre de liens", la surface agricole utile consacrée a reculé de 54.000 hectares entre 2022 et 2023 et les pertes s'élèvent à 550 millions d'euros pour la filière, en ce qui concerne les céréales.

En fait, cette conjoncture a déstabilisé l'ensemble de la filière agricole et alimentaire durable, freinant le rythme des conversions des fermes biologiques et mettant en péril nombre de petites exploitations agricoles. Aujourd'hui, la tendance est même à la déconversion.

Depuis 2020, notre régie "Eau de Paris" protège les zones de captage de ses sources en rémunérant une centaine d'agriculteurs engagés dans une transition écologique. Cependant, certains de ces contrats s'achèvent en 2027. Nous avons rencontré l'un de ces exploitants lors du dernier conseil d'administration d'"AgriParis Seine" à Joigny, qui nous rappelait la nécessité de ce dispositif pour son exploitation.

Qu'en est-il du renouvellement de ces contrats ? Pour les communistes, la transformation de notre agriculture demande des filets de sécurité publics, l'accompagnement des producteurs, mais aussi des prix garantis et un régime public d'assurance et de gestion des risques.

Voilà pour la production, qu'en est-il de la distribution et des débouchés ?

Ce projet de délibération intervient dans un contexte global de crise sociale. L'austérité budgétaire que nous promet le Gouvernement alimentera la précarité qui pousse aujourd'hui 4 millions de nos concitoyens dans la dépendance à l'aide alimentaire.

Si l'on veut démocratiser cette alimentation, il faut agir sur les salaires, et dans notre cas sur le prix des aliments, car c'est le principal frein à l'achat de ce type de denrées.

Il faut considérablement augmenter les débouchés des productions de ces exploitations. C'est pourquoi les communistes proposent l'ouverture des cantines scolaires et administratives pour les familles, afin de leur garantir l'accès à des plats cuisinés à partir d'aliments durables et locaux, et à des prix garantis.

Enfin, vous le rappelez, l'étude de l'APUR indique que 77 % des Parisiennes et Parisiens vivent aujourd'hui à moins de 400 mètres d'un commerce d'alimentation durable. Preuve qu'il faut, comme les communistes le souhaitent, produire des halles dans tous les arrondissements et d'abord dans les quartiers populaires.

Par ailleurs, peut-être pourrions-nous bénéficier d'une étude pour connaître les publics qui fréquentent les différentes structures, afin de savoir si l'on touche suffisamment les classes populaires.

Cela m'amène à "Kelbongoo", un acteur que nous soutenons depuis de nombreuses années, qui a permis de développer la toute première halle du territoire parisien. La structure est actuellement en redressement judiciaire. L'an dernier, nous nous sommes mobilisés pour qu'elle puisse être soutenue, puis reprise par "Terra". Nous réaffirons sans réserve notre soutien à "Kelbongoo" et à l'hypothèse de développer un modèle coopératif durablement stable.

Nous allons également voter l'attribution d'une subvention de 330.000 euros pour le projet de halle alimentaire rue de l'Orillon, dont notre camarade Adrien TIBERTI, élu communiste du 11^e arrondissement, avait d'ailleurs identifié l'emplacement. Nous nous réjouissons de constater le développement de ce projet.

Il n'a pas travaillé tout seul, mais il a travaillé aussi.

On ne dit pas tout seul, il a travaillé aussi.

Enfin, parce qu'il est question de débouchés des produits agricoles durables, peut-être que la Ville pourrait augmenter la subvention de l'AGOSPAP, je ne plaisante pas, je ne plaisante jamais d'ailleurs, afin de proposer un dispositif aux agents parisiens pour se fournir en alimentation durable à prix garantis, en fléchant, par exemple, les commerces que nous soutenons.

Les communistes réaffirment que l'on doit profiter de la crise du conventionnel pour activer tous les leviers de soutien à la conversion "bio", et la pérennité des exploitations durables. C'est dans cet esprit que nous voterons le vœu des écologistes et le vœu de l'Exécutif en soutien de "Kelbongoo".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci.

Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, de me donner l'opportunité de valoriser l'action menée par la Ville de Paris en faveur des commerces d'alimentation durable, et de réaffirmer notre soutien aux filières engagées pour une transformation de nos systèmes agricoles et alimentaires en systèmes durables et résilients.

Ce soutien est d'autant plus important qu'une récente étude publiée par le "Secours catholique - Caritas France" a mis de nouveau en évidence les défaillances de notre système alimentaire. 8 millions de Françaises et Français en situation d'insécurité alimentaire, 2 millions sont obligés de recourir à l'aide alimentaire pour se sustenter.

Dans le même temps, on constate une hausse sensible des maladies chroniques comme le diabète, mais aussi des cas de cancers liés aux impacts d'une alimentation issue de l'agro-industrie et d'une agriculture en agrochimie, c'est-à-dire dans laquelle on utilise beaucoup d'intrants chimiques, donc de pesticides.

A cela, il faut ajouter la détresse psychologique des agricultrices et des agriculteurs qui nous nourrissent, et le fait que ces impacts négatifs ont un coût. Au moins 19 milliards d'euros sont dépensés chaque année pour réparer et compenser cesdits impacts, et concomitamment les soutiens et subventions aux acteurs de ce système néfaste, néfaste pour l'environnement, néfaste pour la santé des écosystèmes, néfaste pour la santé des agricultrices et agriculteurs et plus généralement pour la santé publique.

Eh bien, les soutiens et subventions à ce système sont à peu près de 50 milliards d'euros et absorbent 80 % des aides versées par la politique agricole commune.

Je parle d'un coût de 19 milliards d'euros, qui ne prend pas en compte les coûts qui s'élèvent à plusieurs milliards d'euros chaque année pour la biodiversité.

Ce système alimentaire délétère, qui est le système alimentaire dominant dans notre pays, est donc largement subventionné par la P.A.C. et face aux déséquilibres qu'il engendre, face à la détresse du monde agricole, qui prend ses responsabilités ? Ni les Etats, ni le Gouvernement français, mais les villes.

Paris prend donc ses responsabilités, participe à la structuration des filières d'agriculteurs et d'alimentation durable pour garantir aux producteurs et productrices des débouchés pérennes, et pour garantir une juste répartition d'une agriculture et d'une alimentation de qualité sur l'ensemble des territoires, pour ce qui nous concerne l'ensemble des territoires du Bassin parisien.

Avec cet appel à projets "Alimentation durable et solidaire", nous œuvrons également pour une accessibilité de toutes et tous, quels que soient ses revenus, le lieu où l'on habite, ses habitudes alimentaires ou culturelles, à une alimentation durable et de qualité.

Je veux rappeler qu'avec cet appel à projets, ce sont 130 projets qui ont été soutenus depuis le début de cette mandature, pour un montant de 5 millions et demi d'euros. A cela s'ajoute donc une vingtaine de projets soutenus par ce projet de délibération : des commerces "bio", des épiceries sociales et solidaires, des cantines participatives, des cantines solidaires, des lieux de transformation comme des laiteries, des brasseries, des conserveries, des légumeries, ou encore ce très beau projet dans le 11e arrondissement de halle alimentaire.

Pour répondre au vœu du groupe "Les Écologistes", je pense que chacun ici, en tout cas ceux qui s'intéressent à ces sujets, connaît l'attachement de la Ville, mon attachement personnel, non pas par des liens personnels, mais mon attachement au modèle représenté par "Kelbongoo", et le soutien sans relâche de ma délégation et de la DAE à cette structure qui a développé une offre de produits durables en circuits courts, et de proximité à des tarifs abordables dans des quartiers populaires.

Depuis 2016, et je sais l'implication à l'époque d'Antoinette GUHL à ce sujet, la Ville de Paris a soutenu "Kelbongoo" à hauteur de 1,340 million d'euros, dont 1,100 million d'euros depuis le début de cette mandature. 1,100 million d'euros depuis 2020 en subventions consacrées à la survie de "Kelbongoo", que nous avons déjà sauvée deux fois.

Suite à la reprise de l'entreprise "Kelbongoo" par "Terra" en février 2023 grâce, je le rappelle, au soutien de la Ville avec, encore une fois, une subvention de 300.000 euros, à l'implication de la Région des Hauts-de-France, et je veux saluer le fait que Xavier BERTRAND à l'époque nous avait beaucoup aidés à soutenir "Kelbongoo" et à faire en sorte qu'elle soit reprise par "Terra", alors qu'ils étaient déjà en redressement judiciaire... Grâce à l'action de nos services, grâce à l'action de partenaires comme P.I.E., nous avons une nouvelle fois, en 2023 et en 2024, largement soutenu "Kelbongoo".

Aujourd'hui, "Kelbongoo" se retrouve de nouveau en situation de redressement judiciaire, depuis hier seulement. Nous n'avons pas ménagé nos efforts non plus depuis plusieurs semaines pour continuer de soutenir cette structure qui, je le répète, reste très chère à la Ville et au fait que cet écosystème de l'alimentation durable mérite notre soutien.

Pour autant, il nous semble que la demande que vous formulez a déjà été satisfaite en 2024, et qu'il nous faut maintenant réfléchir à d'autres moyens de soutenir "Kelbongoo" qu'une subvention supplémentaire, quand plus de 1 million d'euros ont été consacrés à cette structure depuis le début de la mandature.

Nous ne ménageons pas nos efforts pour continuer d'aider "Kelbongoo", notamment avec la Sogaris, avec d'autres organismes. Vous avez cité la Banque des territoires, pour l'instant, la Banque des territoires dit non, même avec un soutien de la Ville de Paris.

Ne faites pas croire à "Kelbongoo" qu'il y a une solution miracle qui viendrait de la Ville de Paris et de la Banque des territoires, c'est faux.

C'est la raison pour laquelle nous émettons un avis défavorable à votre amendement, mais l'Exécutif présente lui-même un vœu et nous souhaitons que vous retiriez votre amendement et que vous votiez celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

(M. Jacques BAUDRIER, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 109 du groupe "Les Écologistes", l'Exécutif a déposé le vœu n° 109 bis. Le vœu n° 109 déposé par le groupe "Les Écologistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Nous ne comprenons pas la position de Mme PULVAR, puisque le vœu a été voté en arrondissement. Nous le maintenons et demandons un scrutin public pour la peine.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Suspension de séance pour 5 minutes afin que les cartes soient distribuées.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures huit minutes, est reprise à seize heures quatorze minutes, sous la présidence de M. Jacques BAUDRIER, adjoint).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La séance est reprise.

2024 DAE 140 - Conventions et subventions (1.015.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien et au développement de structures de l'ESS et de l'alimentation durable.

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Tout le monde a sa carte ?

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 109 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Est-ce que tout le monde a eu le temps de voter ? Les procurations aussi ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 132

Suffrages exprimés : 132

Abstentions : 6

NPPV : 0

Pour : 46

Contre : 80

(Voir détail des votes annexe n° 1).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Nous passons au vœu n° 109 bis de l'Exécutif. Il y a une explication de vote sur le vœu n° 109 bis, d'accord.

Monsieur GRANIER, vous avez la parole.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas bien compris l'appel de M. GLEIZES à voter de manière publique sur ce scrutin. Cela m'a permis pour la deuxième fois pendant ce Conseil, après M. BLOCHE qui expliquait à M. MEUNIER d'arrêter de mentir, d'entendre Mme PULVAR expliquer aux "écologistes" d'arrêter de mentir également, cela rend votre majorité un tout petit peu plus sympathique et drôle à observer.

Néanmoins, sur le vœu bis proposé par l'Exécutif, Madame PULVAR, malheureusement, l'efficacité ne se mesure pas au niveau des dépenses publiques, sans quoi la Ville de Paris serait très efficace.

Le lien que vous effectuez entre 1,340 million d'euros pour "Kelbongoo", le deuxième sauvetage que vous mettez en œuvre, et le troisième qui est proposé là de manière beaucoup plus réaliste en réalité, ce sauvetage... C'est vous qui avez dit 1,340 million d'euros depuis le début, 1,100 depuis 2020.

En fait, un modèle économique privé, c'est ce sur quoi je vous avais déjà alertés, vous ne pouvez pas mettre en place une économie administrée, c'est le nom que cela porte. C'est très socialisant, très communiste, mais cela ne fonctionne pas.

Le redressement judiciaire que vous proposez de contrer, c'est la réalité qui est en train de vous rattraper. J'étais déjà intervenu sur les faiblesses de cette structure et sur les conséquences coûteuses de cette économie administrée. Si vous voulez faire le lien avec ce que coûte l'agriculture réelle de nos agriculteurs qu'il faut quand même défendre, je suis d'accord aussi que c'est un coût financier, un coût humain, mais malheureusement, ce n'est pas à coups d'argent public et notamment celui des Parisiens que vous arriverez à résoudre ce problème.

Votre vœu va néanmoins dans le sens de ce que nous proposons vis-à-vis de "Kelbongoo", mais ne va pas assez loin, parce que c'est encore potentiellement l'argent des Parisiens qui serait déversé de manière inconsidérée. Nous nous abstenons de manière constructive sur ce vœu.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

M. GLEIZES demande une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif. Il a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Si je peux avoir un peu de silence.

Les écologistes vont bien sûr voter le vœu de l'Exécutif, mais par rapport aux propos de mon prédécesseur sur la question de l'économie administrée, faut-il rappeler que l'agriculture est administrée à travers la P.A.C., la partie production et que ce n'est pas de l'économie administrée quand on soutient des associations, E.S.U.S., coopératives, S.C.I.C., S.A.S., tout ce que l'on veut comme statut juridique.

C'est parce qu'on est obligé, je vais encore expliquer le modèle économique, de subventionner des entreprises pour acheter des produits franciliens, parce que leur prix est supérieur au prix importé, y compris dans le "bio".

Je ne sais pas si vous êtes au courant de l'actualité avec les occupations par les agriculteurs, la coordination rurale, la F.N.S.E.A., c'est l'actualité récente, c'est qu'en termes de compétitivité, comme le coût de l'étranger ne correspond pas à la structure de coût français, parce que notamment en France, on joue sur la qualité, on joue sur une bonne rémunération des agriculteurs, cela coûte plus cher.

A un moment, il faut être cohérent. Ce n'est pas de l'administration. On n'est pas dans l'économie soviétique, comme on peut le laisser entendre, mais uniquement dans le soutien à une activité économique, parce que les modes de comparaison et de production ne sont pas les mêmes. Quand on tient compte de la paysannerie, même parfois dans les produits "bio", si vous suivez le débat sur le Mercosur, des produits "bio" importés d'Amérique du Sud sont des produits interdits en France. C'est pour cela que l'on a besoin de les soutenir.

Nous voterons le vœu n° 109 bis de l'Exécutif, parce qu'il faut sauver "Kelbongoo".

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 201).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 140).

Rappel au règlement.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Rappel au règlement, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

A l'instant, je viens d'entendre, à ma plus grande surprise, Rudolph GRANIER évoquer le débat que l'on a eu hier soir dans cet hémicycle, où j'aurais dit que le président MEUNIER mentait.

Il y a des témoins de moralité ici présents. D'abord, pour ceux qui me connaissent, c'est "a priori" improbable, mais en plus ce n'est pas la vérité. Je n'ai jamais osé émettre l'hypothèse que le président MEUNIER pouvait mentir. Je vous renvoie donc au compte rendu de séance. Je voulais donc rectifier.

J'ai dit seulement, je l'avoue, que j'étais un ami de la vérité. Je voudrais que M. GRANIER soit aussi un ami de la vérité. Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Il n'y a pas de dialogue, Monsieur GRANIER, nous examinons le projet de délibération DEVE 86 relatif à un appel à projets Paris Sème 3, subventions en investissement et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.

Franck MARGAIN, je vous remercie...

Sur la base de quel article ?

Allez-y, Monsieur GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire, au titre de l'article 9 sur la police de séance, et 14 sur le fait d'avoir été interpellé directement, je vous demanderai déjà de respecter le règlement intérieur. Vous êtes président de séance, Monsieur le Maire, ce n'est pas à vous de décider de manière unilatérale de donner la parole quand un vice-président de groupe demande un rappel au règlement.

Non, je suis désolé, Monsieur le Maire. Je viens d'être nommé interpellé par M. BLOCHE, le premier adjoint. Je vous prie de bien vouloir...

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - On a déjà perdu assez de temps.

M. Rudolph GRANIER. - Je vous prie de bien vouloir accepter mes excuses, Monsieur BLOCHE, c'est effectivement M. LEJOINDRE qui a dit que M. Émile MEUNIER mentait, je me suis trompé, merci.

2024 DEVE 86 - Appel à projets Paris Sème 3. - Subventions en investissement (174.264 euros) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - M. Franck MARGAIN a la parole.

Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Franck MARGAIN. - Merci, merci, merci, est-ce que je peux commencer ?

Pas le temps de parole là, quand même. Merci de vouloir être à l'écoute. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je peux intervenir ou pas ?

Compteur à zéro, merci.

Déjà, 661.000 euros ont été investis dans les deux premières éditions et vous nous demandez, dans ce projet de délibération, de remettre 175.000 pour la nouvelle édition.

C'est au total 850.000 euros d'argent public et je pense, Monsieur le Maire, que nous devrions avoir à l'esprit ce que représente cet impôt. Si l'on prend une exploitation agricole artisanale, comme la plupart en France, avec un bénéfice moyen de 10.000 euros et un taux d'impôt de 20 %, c'est 2.000 euros que l'on prélève.

Ces subventions englobent en fait l'équivalent de la richesse de 400 exploitations agricoles. Pour quel projet ? Soutenir le retour de l'agriculture de proximité et le développement de filières agricoles locales. C'est louable, et je soutiens pleinement l'idée, mais de quoi s'agit-il en réalité dans ce projet de délibération ?

Cultiver du thé au bord du bois de Boulogne avec la construction d'un baraquement en bois pour son séchage ; cultiver des fleurs à Bobigny et sur l'île Saint-Denis ; créer une pépinière sur une toiture et dans un cimetière ? Ce ne sont pas, à proprement parler, des filières agricoles.

Même si ces projets sont louables, pris indépendamment les uns des autres que je peux soutenir, ils ont cependant des vocations pédagogiques.

Je pense qu'il serait plus honnête de qualifier ces projets d'insertion, de retour à l'emploi, mais pas d'agriculture urbaine qui pourrait être, à notre sens, plus noble, plus pragmatique, plus proche de la réalité de l'agriculture urbaine.

Pour ces raisons, mon groupe s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La parole est à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur MARGAIN, désolé que vous vous abritiez derrière des querelles sémantiques pour ne pas soutenir ces projets.

Nous, nous allons les soutenir. Paris Sème est l'un des outils inventés depuis 2020 par la Ville de Paris pour encourager la production agricole intramuros ou à proximité immédiate de la Capitale. L'alimentation constitue en effet un des secteurs qui pèsent le plus dans l'empreinte carbone parisienne.

Depuis 4 ans, Audrey PULVAR a imaginé des outils créatifs et innovants pour soutenir ce qui est de l'agriculture, l'agriculture parisienne et francilienne et la distribution de produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée.

Ces politiques ont également permis l'amélioration de la qualité des repas servis dans la restauration collective parisienne et particulièrement dans les cantines scolaires.

L'appel à projets Paris Sème vise à soutenir les projets relevant des secteurs de la production agricole primaire durable, de la transformation et la commercialisation de produits agricoles.

Cette année, 30 projets portés par 24 acteurs ont été retenus. Ils recevront un total d'un peu plus de 660.000 euros de subventions en investissement.

Pour être éligibles, les structures devaient correspondre à au moins un des critères suivants : développer un outil de production local, ou renforcer la qualité environnementale de la production, ou encore promouvoir les mobilités et la logistique bas carbone.

Je trouve particulièrement enthousiasmant la diversité, justement, des projets retenus, contrairement manifestement à vous. En voici donc quelques-uns, vous en avez cité, mais je vais les redétailler, en tout cas quelques-uns qui ont attiré mon attention.

Le projet "Croque ta ville" a installé un potager au sein de l'Ecole des métiers de la gastronomie dans le 19^e arrondissement. La production maraîchère est utilisée à l'école même et vendue dans les épiceries situées à proximité. La subvention permettra l'acquisition de matériel pour développer l'activité et la mise en place d'un site Internet de commerce en ligne.

L'association "Halage" cultive, elle, des fleurs en Seine-Saint-Denis avec des employés initialement très éloignés de l'emploi. La subvention permettra l'achat de semis, de substrats, ainsi que du matériel de production.

Ne vous en déplaise, vous n'êtes peut-être pas amateur de thé, mais moi qui le suis, je suis plutôt ravi, et on sait que le thé, on n'est pas obligé de le faire venir de très loin, notamment avec les adaptations du climat. C'est très intéressant, au contraire, d'explorer ces possibilités. Le projet "Les jardins de thé" va donc permettre de produire du thé dans le bois de Boulogne où seront plantés 700 théiers. La subvention permettra l'acquisition d'un bâtiment léger pour la production et la transformation du thé.

Je vous invite d'ailleurs, peut-être que l'on pourra aller le voir ensemble et voir si c'est intéressant ou pas. En tout cas, je propose cela.

Vous le voyez, les projets soutenus sont divers, audacieux, surprenants. Je voudrais donc féliciter les services de la Ville et Audrey PULVAR, qui ont trouvé ces projets. Je voterai ce projet de délibération de mon côté et du côté de mon groupe avec enthousiasme.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Monsieur MARGAIN, vous avez déjà eu la parole.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues de plusieurs groupes.

Je ne suis pas présidente de groupe, donc je ne pourrai pas faire un rappel au règlement ou une explication de vote pour répondre à M. GRANIER.

Je n'ai pas bien entendu, il est parti, c'est bien dommage, je n'ai pas bien entendu, cher collègue, ce que vous disiez sur les agriculteurs, parce qu'il y avait un tel brouhaha... J'ai bien entendu que vous parliez d'économie administrée.

La politique agricole commune qui soutient pour plus de 80 % de ses subventions, le système agricole industriel et une agriculture en agrochimie, c'est plus de 50 milliards d'euros d'argent public sur une mandature de politique agricole commune.

50 milliards d'euros par an pour dépolluer les eaux que nous consommons et qui sont en grande partie, pas uniquement, polluées par les résidus de l'agriculture industrielle. Je vous passe les impacts sur la santé des agriculteurs, sur la santé humaine, sur la santé des écosystèmes. Tout cela, c'est de l'argent public qui le finance.

S'il fallait dépolluer nos nappes phréatiques, ce n'est pas moi qui le dis, c'est à consulter sur le site du Ministère de la Transition écologique, dont je ne me souviens pas qu'il soit en ce moment un ministère gauchiste, il faudrait

plus de 500 milliards d'euros par an pour dépolluer les nappes phréatiques et les débarrasser des résidus de l'agriculture en agrochimie. Cela, si ce n'est pas de l'économie administrée, je ne sais pas ce que c'est.

Je reviens sur l'agriculture urbaine. Il faut encore expliquer ici et réexpliquer, réexpliquer et réexpliquer à ceux qui ne veulent pas entendre, que l'agriculture urbaine, ni à Paris ni ailleurs dans le monde, n'a pas l'intention de nourrir l'ensemble de la population d'une ville. Il est donc totalement ridicule, pour ne pas dire complètement stupide, de comparer des rendements d'un site d'agriculture urbaine avec une exploitation rurale et de plein champ.

L'agriculture urbaine, à Paris comme partout dans le monde, a plusieurs fonctions, des fonctions pédagogiques, des fonctions de formation. C'est un lieu de transition pour des personnes non issues du monde agricole, mais qui ont reçu une formation aux métiers de l'agriculture avant de se lancer dans l'agriculture de plein champ et l'agriculture rurale.

C'est également pour nous, à Paris, alors qu'aujourd'hui un quart des exploitants agricoles d'Ile-de-France sont sur le point de prendre leur retraite, la possibilité de former une génération d'agriculteurs qui demain, demain étant dans moins de 10 ans, vont nourrir les Parisiennes et les Parisiens. Peut-être que ce n'est pas une préoccupation pour vous, mais pour nous cela veut dire beaucoup.

Pour ce qui concerne l'agriculture urbaine, je répète qu'elle n'a pas pour mission de nourrir l'ensemble des Parisiens, mais que c'est un outil d'adaptation de la ville aux enjeux climatiques, de création d'îlots de fraîcheur, de création de lieux de préservation de la biodiversité. L'agriculture urbaine, qui fête ses 10 ans à Paris pour ce qui concerne l'appel à projets "Parisculteurs", fait des émules, puisque nous avons maintenant un "Montréalculteurs" depuis 3 ans.

Qu'il me soit encore permis de vous dire que ce n'est pas qu'une question de sensibilité politique de gauche, puisque plusieurs arrondissements d'opposition nous proposent régulièrement des sites et hébergent des sites d'agriculture urbaine. Dernièrement encore, cher Florian SITBON, dans le 15^e arrondissement, et si je ne m'abuse, le maire ne fait pas non plus partie de Paris en commun, nous avons inauguré, en présence du maire, des sites d'agriculture urbaine.

Bientôt, nous allons compter, et j'espère que Jérémy REDLER sera à mes côtés pour l'inauguration de ce site, un site d'agriculture urbaine dans le bois de Boulogne, dont la production sera la première production théière parisienne et 100 % biologique. Vous devriez en être fiers, chers collègues.

La Celle-Saint-Cloud, ville de droite, Sonchamp, ville de droite, Villepreux, ville de droite, nous accompagnent et hébergent également des sites "Parisculteurs", pour ne citer que ces villes.

Il ne s'agit donc pas d'une lubie. Il ne s'agit pas d'un argent mal dépensé comme vous semblez l'entendre. Paris Sème vient compléter l'appel à projets "Parisculteurs", parce que l'expérience nous a démontré que nos "Parisculteurs" avaient besoin d'un second appui pour tout ce qui concernait leur installation, en investissement. C'est pour cela que nous avons créé cet appel à projets.

J'espère vous gagner à l'utilité des "Parisculteurs", pour les Parisiennes et les Parisiens et pour l'ensemble des citoyens et citoyennes qui sont concernés dans les villes partenaires de "Parisculteurs", et qui font essayer l'agriculture urbaine professionnelle, qui est répandue dans le monde entier, mais qui... Paris suscite les quolibets, on ne sait pourquoi.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 86).

Merci beaucoup.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous abordons la 1ère Commission. Conformément au règlement intérieur, je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, qui va suppléer Mme la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, prise par ses activités de Ministre.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est pour montrer qu'opposition et majorité peuvent discuter, puisque je remplace Mme CARRÈRE-GÉE sans difficulté pour parler de la bonne conduite de notre 1ère Commission qui, comme chaque 1ère Commission à ce moment de l'année, commence par aborder le projet de délibération très important du débat d'orientations budgétaires.

Nous avons eu la Préfecture de police qui a présenté les orientations budgétaires avec une mise en lumière des admissions en non-valeur et des ajustements budgétaires pour l'année à venir. Ce débat a eu lieu au Conseil de Paris mardi.

Peut-être quand même pour le futur, ce serait bien, comme en 1^{ère} Commission, que l'on dissocie le débat d'orientations budgétaires de la Ville et celui de la Préfecture de police, parce que cela le rendra plus audible dans la présentation. Je pense que M. NORDMAN serait d'accord avec cela aussi. A confirmer pour la suite.

M. Paul SIMONDON, après avoir présenté les orientations budgétaires, a présenté aussi les projets de délibération essentiellement financiers et quelques garanties d'emprunts, mais il n'y a pas d'inscription dans le débat cette semaine.

Mme Olivia POLSKI a présenté plusieurs projets de délibération concernant le commerce, l'économie circulaire et les illuminations en fin d'année, en insistant sur la dimension écologique et la sobriété énergétique. Nous aurons un débat en séance tout à l'heure par rapport à cela, notamment sur les Champs-Élysées.

Mme Afaf GABELOTAUD a défendu des projets liés à l'insertion professionnelle et sociale, avec notamment des subventions pour les dispositifs de retour à l'emploi dans les quartiers populaires. On aura le débat en séance.

Mme Sandrine CHARNOZ a présenté des projets en lien avec l'alimentation durable et solidaire. C'est le projet de délibération de tout à l'heure sur les initiatives locales. C'est sur plusieurs Commissions, les 1^{ère} et 8^e.

M. Frédéric HOCQUARD a détaillé les initiatives culturelles avec des projets de soutien à la vie nocturne parisienne comme chaque fois, et je ne crois pas qu'il y ait d'inscription à ce Conseil. Vous ne serez donc pas au courant de tout ce que l'on fait à Paris la nuit.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ a abordé plusieurs sujets, de l'insertion sociale à l'accompagnement des commerces, et surtout les marchés découverts sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure dans le débat, puisque beaucoup de personnes sont inscrites.

Mme Pénélope KOMITÈS n'a pas pu être présente, donc on n'a pas pu avoir la présentation du Plan Résilience. C'est bien mieux de la faire en séance du Conseil de Paris, devant tous les conseillers et conseillères de Paris, plutôt qu'uniquement en 1^{ère} Commission. Merci de votre attention et bonne séance.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2024 DAE 71 - Subvention (41.850 euros) et convention triennale avec l'APUR pour la poursuite du programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 71 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention triennale avec l'APUR pour la poursuite du programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons le renouvellement du financement de la banque de données BDCOM, parce qu'elle constitue un outil essentiel à la compréhension de l'évolution du commerce parisien. Cette base de données, qui inventorie et décrit les locaux situés à Paris, a conduit à la publication d'une nouvelle étude de l'APUR en 2023.

Les enquêtes BDCOM, effectuées tous les trois ans depuis l'année 2000, permettent de comprendre les tendances à long terme qui traversent le commerce parisien et de suivre les évolutions à une échelle très fine et très pertinente, celle du quartier et même de la rue.

Elles servent aussi de points d'appui depuis 23 ans aux actions publiques mises en œuvre pour soutenir le tissu commercial parisien. Permettez-moi, Monsieur le Maire, un commerce parisien plutôt en berne si l'on analyse les chiffres de l'étude APUR de l'année dernière. On relève en effet la perte de 842 commerces et services entre 2020 et 2023, période de l'étude, soit une baisse de 1,4 %. Un commerce parisien qui se transforme avec la montée du commerce en ligne, l'augmentation de la dématérialisation des échanges qui explique notamment la baisse des agences bancaires, des agences de voyages aux assurances.

Cette modification des habitudes laisse craindre une perte de vitalité pour les commerces parisiens, qui jouent pourtant un rôle essentiel dans le dynamisme de notre ville.

Je voudrais revenir à la Z.T.L. sur laquelle nos groupes d'opposition vous alertent, mais aussi la Métropole du Grand Paris, car si l'on observe bien cette étude de l'APUR, on se rend compte que la moitié des commerces du Centre de Paris sont des commerces de destination. Il faut plus d'un quart d'heure pour se rendre à ces commerces, donc ils concernent plutôt des Parisiens un peu éloignés du Centre ou des Franciliens. Evidemment, il y a le risque de voir se transformer, comme cela s'est passé à Rome qui est le modèle de la Z.T.L., où on a vu transformer les commerces d'artisans en commerces touristiques.

Voilà ce que je voulais vous dire. En tout cas, l'important est de préserver la diversité et le dynamisme dans le commerce parisien. Nous voterons ce projet de délibération, qui nous permet de disposer d'un outil très utile à la compréhension des évolutions du tissu commercial parisien.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie Jack-Yves BOHBOT pour son intervention qui met en lumière le travail de l'APUR et son soutien à cette subvention.

Vous avez raison, Jack-Yves BOHBOT, cette étude, qui est faite depuis très longtemps par l'APUR et alimente la banque de données sur le commerce à Paris, est très important pour les élus, pour les maires d'arrondissement.

Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des maires d'arrondissement que j'ai rencontrés dans le cadre de la Stratégie commerce à Paris pour laquelle nous nous appuyons sur les données de cette étude de l'APUR, rue par rue, pour définir nos priorités dans notre capacité de préemption, notamment avec "Paris Commerces", notre capacité à redynamiser, mais aussi aller plus loin dans des études.

Avec le maire du 18e arrondissement, j'ai travaillé à une étude sur la porte de la Chapelle. Nous avons, je vais revenir avec Ariel WEIL sur le Centre, travaillé à une étude complémentaire de l'APUR avec une entreprise spécialisée "JLL", sur la rue de Rivoli et sur l'impact de la piétonnisation et des pistes cyclables.

Ce sont des enjeux importants, le commerce bouge à Paris. Surtout, nous sommes inquiets de l'attaque du commerce en ligne.

D'ailleurs, nous avons actuellement une Mission d'Information du Conseil de Paris sur l'ubérisation de la société, qui est présidée par Ian BROSSAT, sur laquelle nous serons très attentifs et nous ferons des propositions, parce que le principal adversaire du commerce de proximité, du commerce physique, c'est d'abord le commerce en ligne. Cela génère énormément de livraisons de camions, qui polluent la ville.

Quand on développe le commerce de proximité, le commerce en physique, c'est aussi un enjeu environnemental et de lutte contre l'ensemble de cette logistique urbaine qui arrive d'abord en bateau ou en avion, puis en camion et qui pollue nos villes. Je suis un fervent du fabriqué à Paris, de la relocalisation et du commerce de proximité.

Concernant la Z.T.L., beaucoup de commerçants nous ont interpellés, sont préoccupés par les évolutions, les conséquences. Je voudrais amener une petite pointe positive pour les rassurer. D'abord, le périmètre de la future Z.T.L. concerne seulement 10 % des établissements à Paris, c'est l'hyper centre. C'est là où nous avons un dynamisme économique très important et l'étude que j'ai évoquée de "JLL" sur notamment le Centre, la rue de Rivoli, portait sur la commercialité de la rue de Rivoli, des Halles et de la rue Saint-Antoine après le Covid, qui est une préfiguration de la Z.T.L.

Cette étude montre qu'entre 2022, 2023 et avant 2017, donc 2017 à aujourd'hui, il y a une augmentation de la fréquentation avec 15 millions de passages, soit 13 % de hausse de la fréquentation de ce secteur commerçant à Paris, qui est très important. Ce sont d'abord des flux piétons et non des clients qui viennent en voiture.

Je voudrais le dire parce que c'est plus de 40 % des clients dans ce secteur qui se déplacent à pied, et 48 % qui viennent en transport et notamment par le réseau routier des Halles. Seulement 3 % viennent en voiture. Dans ces 3 %, il y a parfois des commerces par destination, les clients viennent en voiture parce qu'ils ont besoin de charger des choses lourdes.

Il faut que l'on regarde avec David BELLIARD, notamment les dérogations pour les commerçants, pour les professionnels dans cette Z.T.L., et comment on communique au mieux et notamment avec leur clientèle.

Je suis quand même assez rassuré parce que dans d'autres villes, je pense à Bordeaux, là où on a des zones piétonnes et du commerce, le commerce peut évidemment évoluer, mais continue et il reste des zones commerciales à forte densité. C'est là d'ailleurs qu'il y a moins de vacances que dans d'autres zones.

Si j'essaie de vous rassurer, c'est un débat métropolitain aussi, puisqu'il y a un avis de la Métropole. Je sais que nos collègues à la Métropole interviennent régulièrement, mais en tout cas on va essayer d'accompagner au mieux ces zones et l'hyper centre qui sera concerné par la Z.T.L.

Je vous remercie et vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAE 71).

Je vous remercie.

2024 DAE 178 - Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 178 relatif à l'attribution de subventions aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et de conventions.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Madame la Maire.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chaque année l'attribution des subventions aux commerçants pour financer les illuminations des fêtes de fin d'année faisait l'objet de questionnements quant aux règles qui régissent les montants accordés.

En tant que maires d'arrondissement, nous étions contraints à la reconduction quasi systématique d'une enveloppe plafond dans laquelle il était difficile d'établir des critères communs à toutes les associations de commerçants ou comités.

Sous l'impulsion de Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint à la Maire de Paris en charge du commerce, nous avons pu mettre en œuvre cette année un barème commun à l'ensemble du territoire parisien tenant compte de la taille de l'association de commerçants.

Dans le 8e arrondissement cohabitent des comités aux moyens conséquents et des associations de commerçants de quartier. Chacun dispose de son propre modèle de financement, les premiers pouvant souvent s'appuyer sur des enseignes plus solides économiquement ou mobiliser des mécènes, quand les seconds ont besoin d'organiser des événements annexes pour financer leurs illuminations.

Désormais, une dégressivité des barèmes permet de mieux soutenir les associations dans nos quartiers, tout en garantissant aux comités majeurs un soutien constant. Cet équilibre est essentiel, même si certains contestent toujours le principe même d'une participation de la Ville aux projets des comités les plus importants tel le comité des commerçants des Champs-Élysées.

Sans nourrir de polémique inutile, je rappelle simplement que les sommes majoritairement investies par le secteur privé contribuent à faire de notre ville, au même titre que le feu d'artifice du 31 décembre sur l'avenue des Champs-Élysées, une destination touristique de fin d'année.

Je conclurai en soulignant que pour la première fois, la rue de Ponthieu est illuminée pour les fêtes de fin d'année. C'est la concrétisation heureuse d'un travail de longue haleine pour pacifier cette rue connue pour ses faits divers violents et des rodéos permanents de voitures à 4 heures du matin, quand je suis arrivée en fonction. L'artère propose dorénavant une offre commerciale de quartier de plus en plus plébiscitée.

Je vous remercie de voter pour ce projet de délibération.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET... à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous entrons dans la période des fêtes de fin d'année avec tout le folklore qui va avec, et nous avons même la neige aujourd'hui. Au-delà des sapins, des cadeaux, des chansons de Mariah CAREY et autres, la période des fêtes de fin d'année est aussi une période de partage, de solidarité et de fraternité. Un moment festif pour toutes et tous et nous souhaitons qu'il puisse être visible dans l'espace public grâce aux illuminations.

C'était le sens de notre vœu déposé et adopté l'année dernière où nous demandions que le mode de financement des illuminations de fin d'année soit revu, pour permettre que les quartiers populaires puissent aussi bénéficier de ces illuminations.

L'année dernière, 9 Q.P.V. ont pu en bénéficier avec un financement 100 % de la Ville. Nous nous en réjouissons bien sûr. Nous voulons et nous pouvons aller plus loin. Ainsi, nous déplorons que le budget qui nous est proposé soit un budget constant qui ne permet donc pas ou très difficilement d'élargir ces dispositions à de nouveaux quartiers.

Nous notons cependant que le mode de calcul est plus clair et plus juste pour les associations de commerçants qui portent, dans la plupart des quartiers, ces illuminations. Nous saluons leur engagement chaque année pour faire briller la Ville de Paris. Nous continuerons de porter l'ambition et je sais, Monsieur le Maire, que c'est une ambition partagée que tous les quartiers, en particulier les Q.P.V., où il y a souvent moins de commerces, puissent revêtir leurs habits de lumière pour la joie des petits et des grands Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - En deux mots, Monsieur le Maire, parce que Jeanne d'HAUTESERRE a très bien résumé ce projet de délibération. J'ai entendu dire que les Verts voulaient un vote dissocié sur une association. Je voulais dire que toutes les associations de Paris doivent être traitées exactement de la même façon, et nous remercions Nicolas BONNET-OULALDJ pour cette nouvelle subvention. Je rappelle que dans chaque association, il peut y avoir tout type de commerces, des petits aux grands, de grandes enseignes, mais aussi des petits commerçants de proximité, y compris dans le 8e.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une belle nouveauté qui nous est présentée aujourd'hui. Nous intervenons chaque année sur les subventions aux associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année, nous voulions vous dire qu'il était temps. Nous sommes très heureux. Il était temps que l'on renouvelle l'exercice et que l'on travaille sur une nouvelle approche pour l'attribution de ces subventions, afin de rétablir une équité.

Camille en a parlé pour nos camarades communistes, c'est vrai que conjointement, cela fait un certain nombre d'années que nous demandons à revoir les modalités d'attribution, notamment pour les quartiers populaires, parce qu'il est important que nous puissions faire bénéficier de la magie des fêtes de fin d'année et de Noël dans les quartiers populaires, parfois là aussi où il n'y a pas forcément d'associations de commerçants.

Il faut aussi que nous puissions rétablir une forme "d'équité" dans l'attribution de ces subventions. Jusqu'à présent, la manière dont ces subventions nous étaient présentées ne nous permettait pas d'avoir une vision claire, transparente et ordonnée des choses.

Je voulais donc saluer le signal qui est envoyé dans le cadre de ce projet de délibération, pour vous dire que ce signal pourrait aussi être important de manière que les grosses associations, notamment celles des quartiers les plus chics ou qui représentent les centres commerciaux, qui confondent parfois la Ville de Paris avec un tiroir-caisse, prennent conscience que parfois, il y en a des plus petites qui ont aussi besoin de subventions.

La manière que vous avez eue de présenter les choses dans ce projet de délibération nous convient tout à fait.

Il était question que nous fassions le choix de demander un vote dissocié sur certaines subventions, je pense au comité du Faubourg Saint-Honoré ou au G.I.E. des Halles, parce que nous doutons du fait qu'ils aient vraiment besoin de notre aide sur ces opérations. Une subvention symbolique aurait sûrement fait l'affaire, mais compte tenu de la grande avancée de ce projet de délibération, on s'est dit que l'on remettrait cela peut-être à plus tard.

Je parlerai de notre fameuse arlésienne, le comité des Champs-Élysées. On va en parler après. Je voudrais conclure en vous remerciant, Nicolas BONNET-OULALDJ, d'avoir décidé de lancer ce chantier et du caractère prioritaire que vous avez souhaité lui donner.

Le vœu que nous avons voté ensemble, à l'initiative des communistes, nous permettait de lancer ce chantier. C'est raccord avec les échanges que nous avons eus lors de votre prise de poste. Merci de cette nouvelle manière de faire les choses, nous envoyons, je pense, un bon signal aux associations.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, en cette période de fin d'année, une rue s'illumine et se pare de magie grâce au formidable engagement de nos commerçants et artisans. Ces derniers, véritables piliers de la vie de quartier, jouent un rôle essentiel dans l'animation de notre arrondissement en offrant à tous, petits et grands, des moments de convivialité, de rêve et de partage.

Le 16e arrondissement se distingue chaque année par la qualité de ses décorations et par l'énergie que ses commerçants mettent à faire vivre leur quartier.

Il est primordial en effet, et merci, que la Ville de Paris soutienne cet effort que chaque association de commerçants fournit pour la féerie de cette période de fêtes. Dans le 16e arrondissement, plusieurs initiatives remarquables illustrent cette ambition. De l'élégance lumineuse des avenues comme Victor Hugo ou Mozart, à l'ambiance festive des rues commerçantes plus restreintes, chaque coin de notre arrondissement participe à cette fête collective. Avec le maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER, nous souhaitons vraiment les remercier.

Au-delà des décorations, ce sont les liens que nous tissons qui comptent. En tant que première adjointe au maire du 16e arrondissement, je tiens à saluer les associations de commerçants qui ne se contentent pas de décorer

nos rues, mais qui organisent également des animations pour les enfants ou encore des rencontres conviviales autour de dégustations. Ces actions renforcent notre vivre ensemble tout en démontrant l'accueil parisien pour les visiteurs venus d'ailleurs.

Je tiens enfin à souligner l'effort de sobriété énergétique de ces initiatives. Grâce à l'utilisation d'éclairage à basse consommation et à des durées limitées des illuminations, nos quartiers allient tradition et respect de l'environnement. Cela démontre que nous pouvons concilier fêtes et responsabilités dans un souci d'avenir durable.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, rendons hommage à nos commerçants et artisans, véritables gardiens de l'esprit de Noël que nous avons tous à cœur, je pense, ici, de cultiver.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Pour vous répondre et nous illuminer, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des groupes de la majorité et de l'opposition, parce que sans les groupes, on n'aurait pas abouti à cette réforme, et sans les maires d'arrondissement, on n'aurait pas abouti à cette réforme.

C'est une question qui m'avait été posée par deux groupes de la majorité l'an dernier, les communistes et les écologistes, j'ai tenu à y répondre. J'ai tenu parole en essayant d'être le plus juste possible dans cette réforme, avec la transparence, des règles et des précis.

Ce travail a été possible grâce aux services. Je voudrais remercier la direction de la DAE, notamment Dominique FRENTZ, son directeur, et l'ensemble de ses collègues ici présents, pour ce travail qui n'est pas simple.

D'autant plus que, vous ne l'avez pas dit, mes chers collègues, mais ce travail qui s'est fait à budget constant pratiquement, j'ai essayé d'augmenter légèrement, a permis d'une part de n'avoir aucune baisse de subvention à aucune association, et d'autre part de mettre de la justesse, de l'équilibre, et d'augmenter le budget des petites associations de commerçants dans leur subvention. C'était un exercice compliqué. On a réussi à le faire pour le bonheur à la fois des Parisiens et des commerçants.

Concernant le calcul, je voudrais y revenir cinq minutes de plus. Premièrement, de manière géographique en attribuant le maximum de subventions dans les quartiers populaires, c'étaient historiquement des associations de commerçants qui étaient écartées ou n'avaient pas les moyens. On a permis à de petites associations dans les quartiers populaires aujourd'hui, d'avoir des illuminations de Noël.

Deuxièmement, nous avons mis un pourcentage progressif selon le budget global des associations. Evidemment, les associations qui ont le plus gros budget à plus de 150.000 euros, ont un pourcentage d'aide qui est inférieur aux petites associations.

Troisièmement, nous avons souhaité favoriser et fidéliser les associations qui s'inscrivent dans la durée et renouvellent chaque année les illuminations.

Je voudrais rebondir sur les propos de Samia BADAT-KARAM. Je suis d'accord avec elle, nous devons aussi tenir compte des animations. C'est-à-dire qu'il y a des associations qui participent au financement des illuminations de Noël, mais il y a des associations qui favorisent des marchés de Noël, la venue du Père Noël sur un traîneau, favorisent des goûters de Noël. Cela doit aussi être pris en compte dans notre logique et notre regard sur le travail des associations de commerçants de nos quartiers.

Enfin, j'ai souhaité et j'en ai parlé avec certains maires, que des associations de commerçants qui sont dans les quartiers "politique de la ville" aient vraiment une attention particulière, je pense notamment dans le 20e, l'association des commerçants du Sorbier. Je pense et je souligne que certains quartiers populaires n'ont pas d'associations de commerçants. On ne peut pas exclure des arrondissements, par exemple le 13e, qui n'ont pas d'associations de commerçants.

Dans certaines parties, nous avons donc pris à notre charge, dans les 10e, 13e, 18e et 20e arrondissements, les illuminations de Noël. C'est quelque chose de très important. Je serai aux côtés des maires d'arrondissement et des associations pour le lancement des illuminations. J'étais hier dans le 12e, je serai prochainement dans le 14e ou encore dans le 20e. Je suis à votre disposition. Merci à vous tous.

Je vous souhaite de très belles fêtes de Noël avec ce projet de délibération.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 178.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAE 178).

Comme cadeau, l'unanimité ! Je vous remercie.

2024 DAE 211 - Subvention (220.000 euros) à l'association "Comité Champs-Élysées" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 (8e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réinstallation d'un marché de Noël, de qualité, sur l'avenue basse des Champs-Élysées.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 211 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Comité Champs-Élysées" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 dans le 8e arrondissement et le vœu référencé n° 110 qui y est rattaché.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, 220.000 euros pour la mise en lumière de l'intégralité de l'avenue des Champs-Élysées, je trouve que cela fait un peu beaucoup. Oui, je sais, c'est une convention pluriannuelle. Je sais aussi, ce n'est plus Coca-Cola le sponsor, c'est E.D.F.

220.000 euros, c'est presque la moitié des 473.300 euros pour les autres illuminations correspondant aux autres demandes de subvention. C'est autant d'argent qu'il manque pour les quartiers populaires. Cela aurait certainement permis d'en remettre un peu plus sur les autres illuminations, qui sont quasiment à budget constant.

Oui, je vais profiter pour dire un peu de bien quand même sur le mode de calcul pour les autres subventions aux illuminations, qui est plus clair, plus juste. Sur cela, oui, il y a des avancées, mais il y a encore ce symbole qui est difficilement compréhensible.

Juste pour éviter toutes les mauvaises polémiques, je ne suis évidemment pas pour que les Champs ne soient pas illuminés pour les fêtes de Noël, mais je pense que les commerces de l'avenue ont largement les moyens de compenser en retrait de la Ville.

Cela permettrait peut-être de mettre un peu plus de magie de Noël dans les quartiers populaires qui y ont aussi le droit, c'est mieux que l'année dernière mais on n'y est pas encore, et je suis sûr que cela n'enlèverait rien aux Champs-Élysées, qui seraient toujours aussi illuminés pour les fêtes de Noël.

Je pense qu'il y a des commerces sur les Champs qui ont tout à fait les moyens de compenser en retrait de la Ville. Je voterai donc contre ce projet de délibération.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme la Présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 2021, les dispositifs lumineux mis en place par l'association "Comité Champs-Élysées", avec le concours de la Ville, font la fierté de notre Capitale et offrent un spectacle époustouflant pour toutes et tous, aux Parisiens et Parisiennes bien sûr, mais aussi pour le monde.

36,9 millions, c'est le nombre de touristes accueillis dans le Grand Paris en 2023, dont une bonne partie d'entre eux à la période des fêtes de fin d'année. Pour cause, au risque d'être chauvins, les Français n'ont rien à envier des autres capitales européennes. Je dirais même que les visites qui affluent du monde entier pour voir Paris et ses parures attestent de l'importance symbolique, mais aussi économique de ce minutieux travail.

Il faut d'abord souligner l'évolution qui a eu lieu ces dernières années pour que cette beauté ne soit pas une catastrophe écologique : modification de l'organisation des lumières, ampoules LED à faible consommation fabriquées en France, et la création "sobrillance" depuis 2022 est aussi une volonté de plus de faire de cette période faste en électricité, une opération consciente de sa consommation et de son impact écologique.

Aujourd'hui, comme l'a dit Laurent SOREL, nous votons la dernière subvention accordée au "Comité Paris Champs-Élysées", en accord avec la convention signée avec lui.

Lors de la précédente intervention de notre groupe, nous avons souligné l'importance de ces fêtes de fin d'année pour Paris, et pour Paris tout entière. Avec le projet de délibération que nous venons de voter, de gros efforts ont été faits pour que les rues des quartiers "politique de la ville" puissent bénéficier des illuminations. Nous avons, au Conseil de Paris, le devoir de faire briller les yeux de tous les petits Parisiennes et Parisiens, peu importe qu'ils habitent les rues du 17e, du 19e ou du 7e.

Pour ce faire, la convention entrant dans sa dernière année, nous vous proposons de flécher à l'avenir l'argent accordé aux Champs-Élysées pour l'ajouter et abonder le budget des illuminations du reste de Paris. De l'argent pour maintenir ce fantastique dispositif sur la plus belle avenue du monde, on en trouvera toujours. En revanche, pour faire en sorte que le principe des lumières demeure juste, partagé et équilibré, j'en suis moins sûre.

Il incombe à notre responsabilité en tant qu'élus d'arrondissement et élus du Conseil de Paris, de faire en sorte que les fêtes de fin d'année soient aussi belles pour les visiteurs de France et de Navarre que pour tous les habitants des quartiers "politique de la ville".

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la période des fêtes est un moment de joie, un moment de retrouvailles familiales, un moment de haute saison touristique, touristes français d'ailleurs qui viennent à Paris redécouvrir, reprofiter de leur Capitale.

C'est le moment d'offrir une vitrine exceptionnelle pour nos artisans, nos commerçants, nos produits de terroir parisiens, franciliens, et le savoir-faire de nos artisans. Les animations lors des fêtes de Noël contribuent largement en ce sens à l'attractivité et au rayonnement de la Ville de Paris.

Le marché de Noël de la plus belle avenue du monde a progressivement perdu en qualité dans les années 2010, proposant des produits de mauvais niveau, indignes de notre ville. Manque de contrôle, manque d'exigence de la Ville, je ne sais pas. En tout cas, en 2017, il a été décidé de mettre fin à ce marché de Noël traditionnel des Champs-Élysées.

Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour travailler à la réinstallation d'un marché de Noël sur la partie basse des Champs-Élysées. C'est un sujet qui tient à cœur à l'élue du 8^e, Catherine LECUYER, qui revient régulièrement sur le sujet.

Elle nous informe que l'avenue des Champs-Élysées doit faire l'objet d'un réaménagement global avec 152 propositions pour réenchanter les Champs-Élysées, initiées et financées d'ailleurs par le Comité lui-même.

Egalement, que depuis 2015 la Ville de Paris invite les organisateurs des marchés de Noël à signer la charte des marchés de Noël. Cette charte implique un haut niveau d'exigences en matière d'installation et d'esthétique, en matière de sélection rigoureuse des articles proposés, et puis dans les pratiques respectueuses de l'environnement.

Le "Comité des Champs-Élysées" lui-même a préconisé, dans sa proposition 60, de recréer un marché de Noël de qualité sur l'avenue des Champs-Élysées. J'ai découvert, au détour d'un article de Laurent NUNEZ, le Préfet de police de la Ville de Paris, qu'il y aurait prochainement un marché de Noël sur la place de la Concorde.

Catherine LECUYER et les élus du groupe Changer Paris, nous sommes assez hostiles à cette privatisation répétée et permanente de la place de la Concorde, qui n'est pas destinée à cela. Occasionnellement pourquoi pas, mais sur un plan régulier nous serions vraiment opposés à voir la Concorde accueillir en permanence des "fan zones", la "Fashion Week", des événements commerciaux, des foires du Trône. Un moment, il faut basculer sur d'autres perspectives.

Il se trouve que l'avenue des Champs-Élysées, dans sa partie basse, accueillait magnifiquement ce marché de Noël. Nous appelons à recréer cette tradition avec une exigence élevée. Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je te soutiens, chère Jeanne, avec toujours ces mêmes histoires avec Mme LECUYER qui relaie systématiquement ses vœux au Conseil de Paris.

Chers collègues, c'est le marronnier annuel, le "Comité des Champs-Élysées" vient nous faire les poches pour les illuminations. Oui, nous sommes dans le cadre d'une convention qui va s'achever, mais qui va permettre au Comité d'encaisser de nouveau 220.000 euros au titre de l'investissement dans le système d'illuminations de la plus belle avenue du monde.

Une demande qui pourrait tout à fait être légitime compte tenu de l'engagement du Comité qui est pris pour animer les Champs-Élysées et les réenchanter, selon le terme consacré, quasiment une marque aujourd'hui. Un engagement fort de 185 adhérents, des enseignes très différentes les unes des autres, des enseignes de luxe, de restauration, de parfumerie, qui représentent le savoir-faire à la française en partie, mais principalement.

Parmi eux, il y a aussi, par exemple, les foncières. Les écologistes continuent de se poser une question, et je crois comprendre que sur ces bancs beaucoup se la posent aussi, le réenchancement promis dans le projet du "Comité des Champs-Élysées" profite à qui ?

Je vais d'abord vous parler des professionnels de l'immobilier, notamment ces fameuses foncières à l'origine des "deals" les plus juteux du moment à Paris ou en Europe. Des "deals" spéculatifs qui se comptent en millions d'euros, voire en milliards si l'on prend le dernier "deal" sur le 144-150 Champs-Élysées. Des "deals" fonciers très juteux qui profitent aux foncières, mais aussi aux enseignes de luxe, enseignes de luxe au cœur du projet de

réenchantement porté par le "Comité des Champs-Élysées", comité présidé par le secrétaire général du premier groupe de luxe au monde, je parle de L.V.M.H.

Tout cela profite au même L.V.M.H. et plus généralement aux plus puissants, aux plus influents. Je vous épargne les arguments sur les "sponsorings" passés de ces illuminations. On est sorti des "sponsorings" climaticides que représentait Ferrero ou Coca, plus on a d'argent et plus on s'exonère de toute morale environnementale. E.D.F., c'est plus "clean" cette année, mais quand même.

Vous l'aurez compris, en cohérence avec tous nos votes passés sur cette convention et avec notre posture vis-à-vis du "Comité des Champs-Élysées", nous voterons contre cette subvention.

Chers collègues, cessons cette mascarade. Envoyons un signal, allez aux toilettes ou à la buvette si vous n'êtes pas à l'aise avec cette subvention, mais agissons. Refusons d'attribuer cette subvention au "Comité des Champs-Élysées", qui ne sert que les intérêts des plus puissants et en réalité contribue à une forme de prédation patrimoniale et immobilière au cœur de Paris, et cela, ce n'est plus tolérable.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais répondre sur le projet de délibération, mais la réponse, Olivia POLSKI l'a faite il y a deux ans. Je l'ai faite l'année dernière. C'est toujours la même : c'est une convention qui nous lie avec le "Comité des Champs-Élysées" sur 3 ans, sur de l'investissement pour permettre une avancée écologique, environnementale, pour le passage en LED pour l'illumination des Champs-Élysées.

Que ce soit clair entre nous, il ne s'agit pas d'une subvention de fonctionnement à une association de commerçants. Il s'agit d'un investissement de la Ville pour faire des économies d'électricité sur 3 ans. Il faut que cela soit clair.

Cette subvention prend en charge 20 % des frais, cela veut dire que le "Comité des Champs-Élysées" paie 80 % des frais. Quand je regarde avant les règles que l'on a édictées cette année pour les subventions de fonctionnement aux associations, on est dans la moyenne. On n'est pas au-dessus, on n'est pas au-dessous, on est à 20 % de la participation. Cela a permis, en 3 ans, de transformer tout l'éclairage en LED fabriqué en France et qui a divisé par 4 la quantité d'électricité utilisée sur les Champs-Élysées. Tel est l'objet du projet de délibération.

Elle peut être partagée par plusieurs groupes, la posture que vous avez évoquée, Frédéric BADINA-SERPETTE, vis-à-vis du "Comité des Champs". Je l'entends. J'entends une posture vis-à-vis de L.V.M.H.

Entendez aussi la volonté de la Ville d'investir pour faire avancer, et notamment avec le "Comité des Champs", sur des enjeux environnementaux et des enjeux de consommation d'électricité. C'était l'objet de cette convention.

Enfin, vous m'aviez questionné l'an dernier, vous aviez questionné Olivia POLSKI l'année précédente sur les sponsors qui accompagnaient cela. On vous a écouté et entendu. Cette année, dans la discussion avec le "Comité des Champs", le sponsor est l'une des plus grandes entreprises françaises, qui était une entreprise publique, qui s'appelle E.D.F. Ce n'est plus Coca-Cola ni Ferrero Rocher. C'est aussi une avancée non négligeable, permettez-moi de vous le dire.

Sur les personnalités qui sont sur les Champs, cette année les personnalités qui seront accompagnées par le "Comité des Champs" et la Maire de Paris, c'est Tony ESTANGUET et la chanteuse Santa, qui a chanté pour les Jeux olympiques. Vous connaissez bien sûr l'un de ses titres, "Popcorn salé", c'est une chanteuse très populaire, et je le dis, l'illumination des Champs-Élysées, c'est d'abord une fête populaire. C'est une fête populaire pour les Parisiens, pour les Franciliens qui viennent.

150.000 téléspectateurs chaque année sur les Champs pour les illuminations de Noël, ce n'est pas rien. Cela rayonne à l'international. C'est aussi la fierté, parce qu'à travers l'illumination des Champs-Élysées, c'est l'image de la ville, c'est la Capitale lumière, et ce sont tous nos commerçants qui rayonnent. Cela a une retombée aussi pour les commerçants des autres quartiers qui ont cette illumination de Noël.

Si jamais on arrêta l'illumination des Champs-Élysées, imaginez la conséquence pour l'image de la Ville et pour l'image des commerçants.

Sur le vœu de M. VÉRON, d'abord, permettez-moi de vous dire que sur la question de la qualité des marchés de Noël, on ne vous a pas attendu. Au moment où l'on a supprimé le marché qui était sur les Champs-Élysées, notamment pour des raisons de qualité, on a créé le marché sur la place de l'Hôtel de Ville avec Olivia POLSKI, qui était un marché 100 % des labellisés "Fabriqué à Paris" et des producteurs, et donc de la qualité. Cela a été un choix après la fin du marché de Noël sur les Champs, justement, d'être sur la qualité.

Concernant ce vœu, j'aimerais aussi avoir l'avis de la maire du 8e. Je suis aussi l'avis de l'arrondissement. On travaille très bien avec la mairie du 8e. Je n'ai pas entendu la maire du 8e demander le retour du marché tel qu'on l'a connu sur les Champs-Élysées.

Cela n'empêche pas que, Monsieur VÉRON, nous travaillons sur la question des marchés de Noël. Nous avons aujourd'hui, pour l'année 2024, une vingtaine de marchés de Noël dans tout Paris. Je pense au marché sur le parvis de Notre-Dame dans le 5e, au marché boulevard Saint-Germain dans le 7e, au marché sur la place des Abbesses dans le 18e, au Petit marché parisien dans le 6e place Saint-Michel, et au marché quai Branly dans le 7e. Tout cela fait que l'on avance.

Je voudrais d'ailleurs travailler avec beaucoup plus de maires d'arrondissement pour que l'on ait des marchés de Noël un peu partout et de qualité, et bien sûr avec du fabriqué à Paris, "made in France".

J'avais proposé avec les maires du 11e, du 4e du Centre, Ariel WEIL, et la maire du 10e, qu'il y ait un marché de Noël sur la place de la République. Malheureusement, la Préfecture a donné un avis défavorable, cela ne pourra pas se faire.

Concernant la place de la Concorde, Monsieur VÉRON, vous le savez, le parvis de l'Hôtel de Ville est en travaux. C'est le marché de Noël que nous avions auparavant sur le parvis de l'Hôtel de Ville qui sera simplement, cette année, sur la place de la Concorde, avant les travaux qui seront effectués sur la place de la Concorde pour sa rénovation.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis défavorable à ce vœu.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour une explication de vote, la parole est à Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention consiste à expliquer pourquoi j'appelle à voter contre ce vœu n° 110. Nous avons eu ici même des débats sur le marché de Noël des Champs-Élysées lors de la précédente mandature. La personne que M. VÉRON a citée a toujours été contre. Je ne comprends pas très bien pourquoi aujourd'hui on revient sur ce marché.

J'invite le dépositaire du vœu à s'interroger sur la qualité du marché de Noël des Tuileries, qui n'est autre que le transfert de celui qui avait cours sur les jardins des Champs-Élysées que nous venons de rénover en y consacrant 11 millions d'euros, dont 4 millions d'euros pour les seules allées piétonnes.

Le site en avait bien besoin, notamment à cause de cette multiplicité d'occupations temporaires que d'ailleurs les inspirateurs du vœu combattent. Si demain nous remettons les chalets pendant deux mois sur l'avenue, que diraient les dépositaires du vœu ? Que l'argent public a été gaspillé, puisque les mêmes maux produiront les mêmes effets.

Vous l'avez bien expliqué, oui nous allons avoir un marché de Noël sur la place de la Concorde, celui qui est transféré de l'Hôtel de Ville. Je rappelle que le Grand Palais va rouvrir et nous aurons un centre de patinage qui accueillera des familles du mois de décembre au 27 janvier 2025. J'appelle donc à voter contre ce vœu.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 110 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de Mme la maire du 8e et de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 211.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 211).

2024 DAE 312 - Marchés découverts alimentaires. - Principe du renouvellement de la délégation de service public.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 312 relatif aux marchés découverts alimentaires, principe de renouvellement de la délégation de service public, à l'amendement n° 365 et au vœu référencé n° 365 bis qui s'y rattachent.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous revenons en séance pour parler d'un projet de délibération redéposé pour une question de problème technique, ce qui me permet de continuer le débat que l'on a commencé lors du dernier Conseil de Paris. M. OLIVIER est présent, c'est une bonne chose, puisqu'il n'avait pas pu écouter ma réponse après son intervention.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons découvert que la droite de cet hémicycle est devenue favorable à la défense du retour en régie, notamment de la question des marchés. Nous avons déposé un amendement, le n° 365, donc je suppose que la droite va le voter, pour mettre en expérimentation le retour en régie.

Pas mal de travail a été fait par les services de la Ville, parce que c'est un investissement lourd. On ne passe pas du jour au lendemain d'une position de délégation de service public au retour en régie, parce que cela demande des investissements, une préparation. C'est donc pour cela que, vu les délais, nous avons proposé de faire une expérimentation. C'est la modification de ce projet de délibération et c'est l'article 2 que nous rajoutons de l'amendement n° 365.

J'en profite, puisqu'il me reste un peu plus de temps, lors du dernier Conseil de Paris, j'ai cru comprendre que j'ai été écouté, puisque j'ai du retour de mon intervention. Je reviens sur ce que j'avais dit la fois dernière, je rappelle qu'il y avait un souci, la droite de l'hémicycle n'avait pas vu les rapports d'activité des concessionnaires sortants. Elle pensait que j'avais une information privilégiée, contrairement à d'autres élus.

Non, d'autres élus qui étaient à la commission consultative des services publics avaient eu les mêmes informations. A travers ces documents, j'avais remarqué quelque chose d'assez surprenant, là c'est plutôt une remarque pour les services de la Ville, il est très surprenant qu'une entreprise qui déclare avoir été déficitaire sur la période recandidate sur le marché. C'est quand même une sorte d'anachronisme, de bizarrerie économique.

On a parlé de plusieurs structures en difficulté, qui déclarent des déficits, donc elles sont vraiment en déficit. Manifestement, on peut se demander comment une entreprise déficitaire peut recandidater sur un "truc" aussi important que la gestion des marchés découverts de la Ville de Paris. Ce sont plus de 70 marchés. C'est quelque chose de très vaste.

Vous recherchez donc dans les documents, parmi les deux lots, lequel a déclaré être déficitaire. C'est pour cela qu'un des éléments du retour en régie, c'est le fait qu'à partir du moment où on contrôle le modèle économique, on contrôle aussi l'établissement des comptes.

Quand on contrôle l'établissement des comptes, on sait à la fois les réels coûts que l'on a à payer et les réelles recettes que l'on encaisse. On peut se remettre en doute sur le fait qu'il y a soit des coûts surévalués dans les modèles présentés, soit des recettes surévaluées.

C'est pour cela que les écologistes défendent prioritairement le retour en régie, et notamment à Paris on a tout à fait la capacité de gérer ces structures. Ce n'est pas forcément en régie directe avec des fonctionnaires de la Ville, cela peut être une structure parallèle à la Ville comme on le fait avec "Eau de Paris", qui est un E.P.I.C. On a très bien vu que Paris a été capable de gérer de nouveau l'eau, à une époque où c'était mieux de passer par le privé, par "Veolia", qui gérait beaucoup mieux que le public.

On voit que depuis que Paris est passée en gestion publique de l'eau, beaucoup de villes, y compris des villes de droite, considèrent que ce modèle est intéressant. Peut-être que la défense de M. OLIVIER du retour en régie, c'est parce qu'il accepte, comme les écologistes depuis 20 ans, que le retour en régie est plus efficace que la gestion privée, à dissocier de la gestion par le public.

Les écologistes appellent cela le tiers-secteur, c'est quelque chose qui n'est ni dans le privé ni dans le public, mais intermédiaire. C'est pour cela que nous défendons de manière générale le retour en régie, y compris pour les marchés publics. Ce n'est peut-être pas pour demain, mais nous demandons une expérimentation à travers cet amendement, donc je ne vois pas pourquoi la droite voterait contre cet amendement.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est justement à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Pourquoi reparle-t-on de ce projet de délibération ? Parce qu'au dernier Conseil de Paris, j'avais dit que ce qui nous était présenté n'était pas conforme à la loi. Cela avait provoqué une ivresse du côté de la gauche et notamment de l'ancienne adjointe et pas tant du nouvel adjoint, puisque ce n'était pas lui qui avait porté l'essentiel du travail sur ce dossier.

Je vois que l'écologiste qui vient de parler a très mal compris mon propos. Il ne s'agissait évidemment pas de revenir ou de venir à la régie, puisque nous sommes plutôt favorables à la délégation de service public, qui a toujours à peu près montré son efficacité économique, mais simplement de dire que nous devons nous prononcer sur la base d'un rapport, c'est la loi, et que ce rapport n'était pas joint au projet de délibération.

J'apprécie donc que l'on revienne, aujourd'hui, sur ce projet avec le rapport joint.

Or, il se trouve que, et là je rejoins l'élu écologiste M. GLEIZES, ce sont les mêmes entreprises qui étaient déficitaires, pour ne pas dire déficientes, qui vont à nouveau candidater. C'est totalement insatisfaisant. C'est pour cela que nous allons nous abstenir.

Je ne vais pas revenir sur tous les éléments que j'ai dits, cela ferait une rediffusion, surtout que nous devons épargner un peu le temps dans tous ces échanges, sur le fait que les demandes dans le programme de D.S.P. ne sont pas à la hauteur du niveau que nous pourrions espérer de la qualité des marchés alimentaires et notamment à l'Est de Paris.

Quant à créer un marché en régie, en particulier un marché "bio", c'est soit on fait une D.S.P., soit on fait une régie, mais on ne fait pas ou l'un ou l'autre. On est en désaccord avec cette idée.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur OLIVIER.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, les marchés découverts parisiens sont un élément clé de la vie d'un quartier, de l'attractivité économique locale, et un accès direct à une alimentation de qualité et non dispendieuse pour les Parisiens.

Avec plus de 300 marchés répartis sur tout Paris, leur gestion est assurée par deux délégations de service public, l'objet de notre projet de délibération d'aujourd'hui.

Nous soutiendrons bien sûr le principe du renouvellement des D.S.P. à partir de 2026, car il est évident que ce modèle est le plus adapté à la gestion d'un territoire aussi vaste et complexe que Paris. La régie, que certains appellent de leurs vœux, ne semble pas en mesure de répondre efficacement aux enjeux d'un territoire aussi vaste et complexe que Paris.

Toutefois, il est indispensable que ce renouvellement s'accompagne d'améliorations nécessaires, attendues aussi bien par les Parisiens que par les marchands eux-mêmes. Le premier point crucial concerne les emplacements inoccupés, souvent en semaine. De nombreux commerçants abonnés ne respectent pas leur engagement, ce qui crée un cercle vicieux : moins de commerçants, donc moins de clients, donc encore moins de commerçants.

Ces places inoccupées sont ensuite proposées à des volants, vendeurs de vêtements ou d'articles ménagers, créant ainsi une situation où les emplacements sont payés deux fois, sans bénéfice supplémentaire pour la Ville. Il nous semble indispensable d'inclure, dans la future convention, des sanctions financières, voire des exclusions pour les commerçants qui ne respectent pas leur abonnement.

De plus, en cas d'inoccupation, pourquoi ne pas favoriser l'usage de ces emplacements par des associations locales ou des acteurs de quartier ? Cette solution a d'ailleurs fait ses preuves à Boulogne.

Un autre point concerne le démontage des stands, une obligation qui est trop souvent négligée. Les stands restent montés après des heures imparties, ce qui gêne l'espace public.

Il est également essentiel de résoudre la problématique du stationnement, surtout dans le contexte où les places de stationnement ont été réduites ces dernières années.

Nous devons permettre aux commerçants, notamment les poissonniers et les bouchers, de stationner à proximité de leur emplacement de vente, y compris en envisageant des exceptions temporaires, comme la fermeture partielle de certaines pistes cyclables, pratique déjà appliquée sur certains marchés parisiens.

Enfin, je me permets de revenir, au nom du maire Jérémy REDLER et de mon collègue chargé des commerces, Bruno LIONEL-MARIE, sur un projet que vous connaissez bien, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, qui me semble avoir recueilli votre accord lors de la dernière Commission des finances, mais également qui avait recueilli à l'époque l'accord de l'adjointe Olivia POLSKI, dès octobre 2023, c'est le sujet que vous connaissez parfaitement de la création d'un marché supplémentaire avenue de Versailles, entre les rues Blumenthal et des Pâtures.

Malgré de nombreuses relances, ce projet, soutenu par les habitants, par les commerçants et par la mairie du 16e, reste à l'arrêt. Nos commerçants sont prêts à effectuer les travaux nécessaires. Il ne s'agit que de quelques ajustements techniques. Repousser ce projet à la prochaine délégation signifierait encore retarder sa réalisation d'un an et demi, alors que tout est prêt.

Tentons l'expérimentation. Les marchés découverts sont essentiels pour maintenir la vitalité de nos quartiers et le dynamisme des commerces de proximité. Nous devons faire en sorte que cette nouvelle délégation de service public prenne en compte les défis actuels et s'adapte aux besoins des commerçants et des Parisiens, pour éviter que ces lieux de vie ne perdent leur attractivité. Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais remercier les orateurs, puis dire à Jérôme GLEIZES, Jean-Baptiste OLIVIER et David ALPHAND que vous m'aviez interpellé au dernier Conseil, je vous ai écoutés, et je vous ai répondu, tardivement peut-être, mais que d'un mois. Parfois, des réponses mettent beaucoup plus qu'un mois, Monsieur ALPHAND.

Ce projet de délibération avait été présenté effectivement avec un document en annexe qui était mis par erreur. C'était lié à un autre projet de délibération. Vous nous aviez demandé de représenter ce projet de délibération avec en annexe le rapport de la commission de la commande publique et le rapport de la commission consultative des services publics locaux.

Je vous rappelle que ces deux rapports ont été présentés dans ces deux commissions où vous êtes membres de droit. Ils n'ont peut-être pas été annexés au projet de délibération, mais ils avaient été présentés de manière transparente à tous les groupes et à tous les élus de cet hémicycle.

Ensuite, je voudrais vous dire, Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, qu'aujourd'hui, c'est le principe du renouvellement d'une D.S.P., on ne connaît pas ceux qui vont candidater. D'ailleurs, à Paris, en "sourcing" comme on dit dans les marchés publics, on n'a pas que deux entreprises. On en a beaucoup plus. Je suppose qu'il n'y aura pas que deux entreprises qui vont candidater à ces marchés. On ne peut pas dire aujourd'hui que le fait de renouveler la D.S.P., on est sûr que ce soient les deux mêmes qui candidatent.

Il faut que l'on respecte la procédure qui est une procédure juridique, administrative de logique des marchés. Je tiendrai à ce qu'on la respecte.

Deuxième chose, vous m'avez interpellé, Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, mais aussi Madame Samia BADAT-KARAM, sur la question du cahier des charges et du contenu, sur les questions de la qualité, des abonnés, des volants, du démontage, et du stationnement. Le stationnement renvoie beaucoup plus à la Ville qu'au cahier des charges, mais on rentre maintenant dans la procédure du cahier des charges.

Cette procédure du cahier des charges, je m'y suis engagé, sera faite aussi en consultation des maires d'arrondissement. D'ailleurs, les maires d'arrondissement, que ce soient des maires de gauche ou de droite, ont tous été saisis par la DAE, que je remercie, et ont tous répondu par courrier et fourni leur analyse de la situation et leurs propositions pour le futur cahier des charges.

Cela dit, nous avons maintenant un temps qui est devant nous, qui est la rédaction de ce cahier des charges. Evidemment, j'associerai, comme cela doit être, les maires d'arrondissement sur ces critères. Nous serons très soucieux de la qualité et des emplacements.

Je voudrais dire à Samia BADAT-KARAM que la question des abonnés volants est une question qui se pose. Vous vous la posez, elle est posée par d'autres maires d'arrondissement, mais notre préoccupation est qu'il y ait un linéaire commercial dans nos marchés qui soit maintenu.

Ensuite, sur la question du démontage des stands aussi nous sommes vigilants. Nous respectons tout ce qui concerne le statut des salariés des entreprises. Dans une des deux entreprises d'ailleurs, certains salariés étaient en grève sur le démontage et montage des stands et ont obtenu ne pas démonter le dimanche. Il s'avère que quand les marchés ont lieu le dimanche, c'est vrai que parfois les stands ne sont pas démontés, parce que les salariés ont gagné, dans leur convention collective, le fait de ne pas démonter le dimanche, et donc démontent le lundi ou je ne sais plus quand.

Cela dit, vous avez raison. C'est une question sur laquelle beaucoup de maires d'arrondissement et de riverains nous questionnent, et sur laquelle nous serons regardants et exigeants dans le cahier des charges.

M. GLEIZES dépose le même amendement qu'au dernier Conseil de Paris, je réponds donc à cet amendement par le même vœu de l'Exécutif qui a été voté au dernier Conseil de Paris.

Je sou mets donc, en réponse à l'amendement proposé par le groupe écologiste, le vœu de l'Exécutif qui a été voté et adopté au dernier Conseil.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse à l'amendement n° 365 du groupe "Les Écologistes", l'Exécutif a déposé le vœu n° 365 bis.

L'amendement est-il maintenu ? Il est retiré, merci.

Nous pouvons voter le vœu n° 365 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 202).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 312.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 312).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux nuisances engendrées par l'installation d'un restaurant de l'enseigne KFC au 16, boulevard de Clichy.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de deux vœux non rattachés. Nous examinons les vœux référencés n^{os} 111 et 111 bis relatifs aux nuisances engendrées par l'installation d'un restaurant de l'enseigne KFC au 16, boulevard de Clichy.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL... à Mme Catherine IBLED alors.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'installation récente d'un restaurant KFC au 16, boulevard de Clichy suscite une vive émotion et inquiétude parmi les riverains de Pigalle. Pierre-Yves BOURNAZEL, élu de cet arrondissement, vous a saisi à deux reprises, par courrier, à la demande des habitants et un collectif d'habitants a également sollicité votre aide.

Ce quartier emblématique de notre ville subit de nombreuses nuisances liées à cette enseigne : émanations d'huiles de friture, bruits nocturnes, et affluent constant de clientèle et de livraisons qui dégradent fortement leur qualité de vie.

Selon l'ANSES, les émanations d'huiles de friture comportent un risque cancérigène pour les personnes exposées régulièrement, ce n'est donc pas un détail. Ces émanations affectent la santé des travailleurs, mais aussi celle des habitants, qui ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres sur plusieurs immeubles autour du KFC. Leur cadre de vie pâtit donc de cette situation, et un principe de précaution s'impose.

La multiplication des enseignes de restauration rapide, telles que KFC, Subway, McDonald's, Five Guys, transforme Pigalle en un alignement de "fast-foods".

Ce phénomène met en péril la diversité commerciale et l'identité unique de ce quartier, à deux pas de Montmartre. Depuis l'ouverture du KFC, la dynamique de la rue a profondément changé. Les autres commerçants du quartier voient leur fréquentation s'effondrer.

Les habitants aspirent à un autre modèle de proximité proposant des produits locaux issus de circuits courts, à l'image des librairies, boulangeries ou épiceries artisanales.

Nous vous demandons donc la réduction immédiate de l'amplitude horaire, au regard des nuisances majeures constatées. Aujourd'hui, les "fast-foods" sont ouverts de 11 heures à 2 heures du matin, 7 jours sur 7. C'est une mesure qui est à la main de la Mairie, qui n'engage aucune dépense publique et pourrait être un premier levier à activer.

Nous vous demandons également de renforcer les contrôles et la sensibilisation sur les risques sanitaires liés aux émanations d'huiles de friture, exigeant des exploitants des dispositifs de ventilation adaptés. Le respect minimal de la norme ne peut pas être satisfaisant lorsque les familles de plusieurs immeubles ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres. Je vous rappelle qu'il est recommandé pour la santé d'ouvrir ses fenêtres pendant 5 à 10 minutes par jour.

Nous vous demandons de limiter la prolifération des enseignes de restauration rapide dans les quartiers à forte densité parisiens.

Je vous remercie.

(Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, remplace M. Jacques BAUDRIER au fauteuil de la présidence).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, chère Catherine IBLED et cher Pierre-Yves BOURNAZEL, de nous interpellé sur ce sujet qui fait écho au problème de "malbouffe", qui d'ailleurs à l'époque avait été dénoncé par José BOVÉ. Peut-être que maintenant vous prenez la ligne de José BOVÉ, mais je n'irai pas démonter le KFC ou McDonald's comme le faisait José BOVÉ à l'époque à Rodez.

En effet, c'est un sujet majeur de santé publique, 17 % des Français sont en situation dite d'obésité. Les pathologies qui peuvent être liées, comme le diabète, sont deux fois plus élevées et notamment chez les ouvriers et les classes populaires, beaucoup plus que chez les cadres.

Face à cela, la Ville agit cependant là où elle peut, avec des actions concrètes, je pense au développement d'une offre de proximité avec des aliments sains et bons, et nos marchés. J'en profite pour répondre à Samia BADAT-KARAM sur le marché du 16^e arrondissement. Oui, nous allons étudier la possibilité de faire ce marché. Nous vous inviterons à une réunion en janvier pour étudier les périmètres. Excusez-moi de ne pas y avoir répondu, mais la logique de marché alimentaire et la logique de commerce de bouche de proximité sont notre priorité par rapport à la "malbouffe" et à toutes ces enseignes que vous avez citées.

D'ailleurs, "Paris Commerces", qui regroupe plus de 8.000 locaux commerciaux, joue un rôle clé sur l'installation de commerces de qualité qui valorisent les circuits courts, les produits locaux et bon marché.

Je voudrais répondre à votre vœu, puisque vous nous demandez dans ce vœu de mettre en œuvre des actions concrètes. Dans le vœu de l'Exécutif, je vais directement sur les actions concrètes. J'essaie donc de répondre par un vœu de l'Exécutif à votre question. Ce que je vous propose, c'est d'abord :

- D'interpeller l'Etat afin qu'il légifère pour encadrer l'implantation des "fast-foods", notamment en milieu urbain, à proximité des établissements scolaires, ainsi que la publicité et les produits alimentaires peu nutritifs à forte teneur en sucre tels que les matières grasses.

- De poursuivre l'engagement en faveur de l'installation de commerces alimentaires mettant en valeur des produits locaux accessibles issus des circuits courts, notamment par la foncière "Paris Commerces".

- De demander à la Préfecture de police de renforcer les contrôles des établissements de restauration rapide...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - ... et de garantir le respect des normes sanitaires, notamment les huiles de friture.

- D'interpeller l'Etat afin que la législation puisse permettre aux collectivités de mieux encadrer le développement des "dark kitchens" et des ventes à emporter.

Je vous propose de retirer votre vœu pour le vœu de l'Exécutif.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - En réponse au vœu n° 111, l'Exécutif a déposé le vœu n° 111 bis. Maintenez-vous votre vœu ?

Mme Catherine IBLED. - Nous allons maintenir notre vœu. Nous vous remercions pour votre vœu bis que nous voterons, mais je pense que les deux vœux sont complémentaires. Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de M. BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Je voulais faire une explication de vote à la fois sur le vœu d'Union Capitale et sur le vœu de l'Exécutif qui posent une question importante : peut-on encore tolérer le fait que pullulent les enseignes de "fast foods" et de ventes à emporter dans nos quartiers touristiques ?

Je remercie le collectif de nous avoir amenés à débattre de cette question au Conseil de Paris, qui est fondamentale. Allez vous balader sur l'axe Clichy/Rochechouart depuis la place Clichy jusqu'au métro Barbès, Five Guys, des kebabs haut de gamme, KFC, et même Quick qui va s'installer en face d'un McDonald's rue d'Orsel, ou Popaye qui s'installe à l'entrée de Montmartre, à chaque fois les emplacements sont stratégiquement choisis, soit sur une grande place à côté du Moulin rouge, soit juste au pied de Montmartre.

On a un vrai gros problème sur cette question. Il faut vraiment que Paris se mobilise, et les réponses qu'apporte Nicolas BONNET-OULALDJ dans son vœu de l'Exécutif vont dans ce sens.

Je l'avais dit lors de mon intervention sur le P.L.U.b., il faut que l'on arrive à faire en sorte que la Préfecture se remobilise et que l'on fasse évoluer les leviers législatifs, dont nous ne disposons pas aujourd'hui pour faire évoluer les sous-catégories que nous avons sur les commerces, parce qu'on ne peut pas faire la différence entre ce qui relève d'une restauration classique, et ce qui relève d'une restauration rapide qui produit le flot de nuisances dont nous avons parlé jusque-là.

C'est très important de réfléchir à cette question. Nous voterons donc sans problème le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 111 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 111 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 203).

2024 DDCT 160 - Conseil d'administration de la société d'économie mixte S.A.E. P.O.P.B. - Rémunération annuelle du président ou de la présidente, représentant de la Ville de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 160 relatif au conseil d'administration de la société d'économie mixte S.A.E. P.O.P.B., rémunération annuelle du président ou de la présidente, représentant de la Ville de Paris et à l'amendement n° 363 qui y est rattaché.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ, pour trois minutes.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - C'est un amendement technique, qui permet de préciser dans le projet de délibération le nom de la présidente qui a été élue au conseil d'administration du 15 novembre dernier.

Je vous invite à voter cet amendement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 363 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 363 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 160 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DDCT 160).

2024 DFA 54 - Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 10.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 23/09/2024.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Encore un amendement technique pour le projet de délibération DFA 54 concernant une garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 10 millions d'euros souscrit par la SEMAPA le 23/09/2024.

M. Jack-Yves BOHBOT a la parole.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

E.M.T.N., cet acronyme qui signifie Euro Medium Term Notes, est une alternative aux produits financiers. C'est aussi un programme qui permet l'accès au marché obligataire pour les collectivités territoriales et les établissements publics. C'est un outil couramment utilisé par les collectivités.

La SEMAPA, dont il est question dans ce projet de délibération, est très "accro" à ce titre de créance, puisque pour couvrir ses besoins de financement en complément des prêts bancaires, elle a émis depuis 2015, 150 millions d'euros d'obligations. Je remercie Mme CHARNOZ de m'avoir transmis les tableaux qui me permettent d'arriver à ce calcul consolidé.

Avec une dette totale qui représente 5 % de la dette de la Ville de Paris, la SEMAPA est un des satellites les plus endettés de notre collectivité. Ce projet de délibération va donc accorder la garantie de la Ville pour une nouvelle émission d'obligations lancée il y a quelques semaines, et qui est à hauteur de 10 millions d'euros.

Nous comprenons que s'agissant d'un important aménageur urbain, les besoins en financement soient élevés compte tenu du montant limité de ses capitaux propres. La garantie de la Ville de Paris, proposée dans ce projet de délibération, met bien sûr à l'abri la SEMAPA d'éventuelles défaillances. Nous devons néanmoins rester attentifs aux évolutions de la situation financière de cette société.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Jack-Yves BOHBOT, de votre intervention.

Comme vous le savez, la Ville de Paris dispose de deux opérateurs particulièrement actifs, la société publique locale Paris et Métropole Aménagement, P.M.A. et la SEMAPA, pour réaliser les programmes d'aménagement ambitieux sur son territoire.

La SEMAPA, puisqu'il s'agit d'elle aujourd'hui, est un de nos plus anciens opérateurs qui a démontré, depuis sa création en 1970, sa capacité à s'adapter, son agilité, sa réactivité pour accompagner l'évolution des politiques d'aménagement de la Ville.

Elle est aujourd'hui un aménageur solide qui prend en charge des projets d'ampleur de transformation urbaine, dans son arrondissement historique, qui est le 13e, mais désormais également dans les 12e et 20e arrondissements.

Notre société publique locale d'aménagement est solide, disais-je. C'est ainsi qu'en 2023, dans un contexte de hausse de coûts de la construction et de remontée des taux d'intérêt, elle génère un résultat net bénéficiaire, notamment grâce à la remontée des taux de placement.

C'est précisément là que je veux en venir, cher collègue, pour vous apporter des éléments de réponse. Notre S.P.L.A. a recours à l'emprunt pour déployer les projets qu'elle mène pour le compte de la Ville à l'échelle parisienne. C'est pourquoi la Ville lui apporte sa garantie.

Il n'est pas ordinaire que nous ayons simultanément cinq projets de délibération en un seul Conseil, mais ces opérations financières s'inscrivent dans le cadre normal de l'activité de notre aménageur, dont le rythme d'emprunt n'est pas linéaire mais dépend des besoins des financements et des opportunités.

Les emprunts et obligations en cours de la SEMAPA, contractés depuis 2015, pour un montant de 370 millions d'euros, montrent d'ailleurs que la société est agile et va chercher les meilleures offres au meilleur moment, maîtrisant ainsi son endettement.

Réactive, robuste et agile, la SEMAPA l'est, grâce à l'engagement de ses équipes, grâce à la solidité de sa directrice générale, et grâce à la mobilisation de son président Jérôme COUMET. Je tenais à le souligner d'autant plus dans une séance de notre Conseil qui a vu l'approbation du P.L.U. bioclimatique, formidable outil de conception de la Ville et aussi immense défi à relever pour nos opérateurs qui mettent en œuvre ses prescriptions.

Je me permets donc, à l'occasion de ce projet de délibération, de souligner la qualité du travail de la SEMAPA, et avec elle celle de nos aménageurs parisiens. Je vous invite à adopter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 54).

2024 DFA 55 - Garantie à 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'emprunt(s) d'un montant global de 40.000.000 euros à souscrire par la SEMAPA dans le cadre du financement d'opérations d'aménagement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Encore un amendement technique, le n° 362, pour le projet de délibération DFA 55. Il s'agit de la garantie à 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'emprunts d'un montant global de 40 millions d'euros à souscrire par la SEMAPA dans le cadre de financement d'opérations d'aménagement.

Mme Sandrine CHARNOZ a la parole.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - C'est un amendement technique. Je vous invite à le voter. Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 362 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 362 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 55 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DFA 55).

2024 DFA 59 - Rapports des mandataires du Conseil de Paris dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés dont est actionnaire la collectivité parisienne pour l'exercice 2023.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 59 relatif aux rapports des mandataires du Conseil de Paris dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés dont est actionnaire la collectivité parisienne pour l'exercice 2023.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Présidente.

Quelques mots déjà pour remercier les services et Sandrine CHARNOZ de nous présenter ce projet de délibération, qui est très utile et nous permet d'avoir une vue globale sur le fonctionnement et l'ensemble des S.E.M. dans lesquelles nous siégeons toutes et tous ici et là, puisque ce rapport, nous l'avons chacune et chacun signé en notre qualité d'administrateur de telle ou telle S.E.M. Cela permet d'avoir une vue très globale.

Je voulais en profiter pour mettre l'accent sur "Paris Métropole Aménagement", qui a pour particularité de conduire un certain nombre d'aménagements sur de grosses opérations d'aménagement, mais aussi de conduire les travaux que nous pouvons faire ici ou là sur les "rues aux enfants", les "rues aux écoles". Nous l'avons constaté dans le 18e, faire appel à "P.M.A." nous permet d'acquérir plus d'agilité dans notre capacité à pouvoir conduire les travaux et à réaliser dans de bonnes conditions et rapidement ces "rues aux enfants".

Aujourd'hui, le bilan sur l'espace public est aussi lié à la capacité d'une S.E.M. comme "Paris Métropole Aménagement", une S.P.L. d'ailleurs, de réaliser les travaux dans de bonnes conditions et rapidement, sous la conduite d'une mairie d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci de votre intervention, cher collègue, cela me donne l'opportunité de souligner le rôle et la place de nos entreprises publiques locales dans la vie économique, sociale et culturelle parisienne. On a mesuré leur contribution pendant la crise Covid comme pendant les Jeux olympiques et paralympiques.

Pour l'exercice 2023, j'ai plaisir à vous indiquer que nous avons réussi à rassembler les rapports signés par l'ensemble des administrateurs siégeant pour la Ville de Paris. Je m'en réjouis. J'y vois peut-être un des effets positifs des formations qu'ils ont été nombreux et nombreuses à suivre, ainsi que la mobilisation de nos S.E.M. et S.P.L. conjuguée au suivi précieux qu'exerce notre direction des finances que je remercie.

Examiner ce projet de délibération présentant les rapports de nos mandataires dans les conseils d'administration est une obligation, mais c'est avant tout l'occasion de mettre en valeur nos entreprises publiques locales et de mettre en perspective la stratégie de la Ville de Paris concernant ces outils.

Ce projet de délibération, je vous le disais, est d'abord une obligation posée par la loi, qui vise à assurer à notre Assemblée un retour d'information globale sur la situation de chaque société, et à mettre en lumière son activité et sa gestion.

Vous avez peut-être noté que les rapports des mandataires que nous examinons aujourd'hui se sont un peu étoffés par rapport à l'exercice précédent. C'est le choix de nos entreprises publiques locales, mais c'est aussi une des suites de la mise en œuvre de la loi du 21 février dernier dite loi 3DS. Celle-ci a prévu que le contenu des

rapports, fixé par décret, permette d'homogénéiser le niveau d'information des assemblées délibérantes et c'est bien le cas ici. C'est un impératif démocratique à l'heure où certains propagent des discours de défiance à l'égard des élus.

Je veux à cet égard souligner la contribution de la Fédération des élus des entreprises publiques locales qui a fait valoir la nécessité de conjuguer l'impératif d'information et la transparence de la collectivité actionnaire avec la réalité opérationnelle de l'élaboration de ces rapports par chaque société.

J'en viens à la contribution de nos entreprises publiques à la vitalité économique et à l'attractivité de notre ville. Elles participent également au service public parisien. Dans la multiplicité de ces réalités et plus que jamais dans la crise économique et sociétale que nous traversons, nos concitoyens ont besoin d'un service public fort, engagé, au plus près du terrain et de ses besoins.

C'est dans cette perspective qu'en début de mandature, pour mettre en lumière les valeurs que nous portons tous collectivement, j'ai engagé un travail de féminisation des conseils d'administration, et avec Patrick BLOCHE, comme nous nous y étions engagés auprès des groupes du Conseil, le suivi de la présence des mandataires parisiens.

De même, nous avons pu, avec le soutien de l'administration parisienne que je veux remercier ici à travers sa Secrétaire générale, Marie VILLETTE, proposer aux administrateurs parisiens un dispositif de formation.

C'est essentiel pour la Ville d'être un actionnaire actif, cohérent et pertinent dans son action, qui pilote ses opérateurs et exerce son contrôle sur leurs objectifs.

Pour mesurer cette mise en cohérence entre les politiques publiques de la Ville et leurs mises en œuvre opérationnelles par ces opérateurs, chacun d'entre eux, désormais, est amené à présenter un plan stratégique à moyen et long termes, discuté avec tous les adjoints et adjointes concernés dans leur délégation thématique et avec Paul SIMONDON pour les finances et le budget.

Pour conclure, nous sommes résolus à ce que la Ville joue pleinement son rôle d'actionnaire.

Je vous remercie et vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 59).

2024 DLH 321 - Création de la SPL "Foncière du logement abordable".

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 321 relatif à la création de la S.P.L. "Foncière du logement abordable".

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, du groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Le nombre d'annonces d'appartements à louer a chuté fortement en 2024 et les niveaux de loyers privés continuent d'augmenter. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'exposé des motifs et il s'agit d'une lapalissade. Je sais que vous n'aimez pas l'économie, mais il y a un principe simple : ce qui est rare est cher. On le dit et on le répète depuis au moins quatre ans, moins il y a de logements privés, plus les loyers seront élevés. Visiblement, cela a du mal à rentrer. Votre solution est de créer encore une fois une foncière.

Il y avait la Foncière commerce. Il y a eu, il y a trois ans, la Foncière logement de la Ville de Paris, et maintenant encore un outil nouveau, la "Foncière du logement abordable".

Dit comme cela, logement abordable, tout le monde est pour. En réalité, c'est tout simplement un nouvel outil, pas de préemption, vous en faites déjà depuis 23 ans. Eh bien, on va en rajouter ! C'est cela la seule ambition de la Ville. Pourquoi créer ce nouvel outil ? Peut-être parce que la dette de la Ville est déjà à 10 milliards d'euros et qu'il s'agit d'endetter d'autres structures, en l'occurrence une nouvelle S.P.L.

Finalement, ce seront les mêmes conséquences. A force de tout préempter, à force de tout publiciser, on va raréfier encore plus le logement privé et on va encore plus augmenter les loyers. La boucle est bouclée, c'est votre cercle vicieux.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - La parole est à M. Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

C'est juste pour dire que l'on soutient cette création pour la simple et bonne raison que c'est un outil complémentaire. On fait déjà beaucoup sur la préemption de logements sociaux, et c'est une très bonne chose. On commence à faire sur le bail réel solidaire et c'est aussi une très bonne chose. Dans un cas, c'est de la location logement social, dans l'autre c'est de l'acquisition sociale. Il manque un chaînon, qui est du logement classe moyenne, mais abordable.

C'est cette foncière qui va permettre d'y répondre. De plus, elle a un autre intérêt, elle pourra permettre des opérations de logements sociaux dans les arrondissements où le foncier est trop cher, c'est-à-dire dans le 7^e, dans le 8^e, etc., où avant on ne pouvait pas faire de logements sociaux, parce que l'opération n'était pas rentable.

Grâce à cette foncière, on va pouvoir acquérir un immeuble, en faire une partie de logements intermédiaires, une petite partie de logements privés, et l'autre partie du logement social. Ceux et celles qui souhaitent de la mixité dans les arrondissements plus riches vont être contents, puisque cette foncière va permettre d'y répondre.

Nous, nous attendons de voir. J'ai peut-être un petit regret, lorsqu'on avait imaginé cette foncière, je m'attendais à ce qu'elle puisse lever beaucoup plus d'emprunts. En réalité, les gros investisseurs institutionnels type "BlackRock" attaquent le marché avec des centaines de millions d'euros. J'imaginai donc un outil pour pouvoir contrer ce type d'acteurs.

Pour l'instant, cela reste modeste. Je ne désespère pas qu'avec la poursuite de la baisse d'intérêt, on puisse repenser le modèle économique de cette foncière et commencer à lever de la dette pour pouvoir attaquer massivement le marché de la spéculation pour le faire baisser.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Heureusement que je ne vais pas faire cinq minutes. Madame la Maire, mes chers collègues... Oui, donnez la parole à quelqu'un d'autre parce que cela ne fonctionne pas. Excusez-moi.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Monsieur Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes", vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - "Vous n'aimez pas l'économie", c'est l'introduction de M. OLIVIER, j'adore ce type de phrases qui permet de faciliter le dialogue.

L'avantage de la création d'Union Capitale, c'est qu'il y a un dialogue sérieux, mais alors Changer Paris, vous êtes toujours dans une forme de rhétorique qui interdit le dialogue, c'est compliqué.

"Vous n'aimez pas l'économie", petite remarque.

Changer Paris, Rachida DATI, le Gouvernement qui a fait le budget l'année dernière, qui a fait une erreur de 2 % sur le déficit, à peu près une erreur de 50 milliards sur une E.P.L.F., pas mal quand même ! C'est aussi M. BARNIER qui va essayer de corriger les erreurs de l'année dernière. C'est plutôt Union Capitale qui va corriger.

Je réponds sur votre ton, parce que de vous-même, vous commencez par nous attaquer dans votre première intervention. Au lieu d'être sur le fond, vous commencez en disant, en gros, "vous êtes incompetents". L'incompétence, malheureusement, on voit où elle est : sur un gouvernement qui fait une erreur de 2 % sur son déficit. C'est une erreur gravissime !

M. BARNIER, votre collègue aussi, essaie de corriger les erreurs des précédents. On peut débattre avec lui sur les solutions.

Vous, vous commencez tout de suite par attaquer dans n'importe quoi.

On va parler donc de la "Foncière du logement abordable". Monsieur OLIVIER, la foncière que vous avez oubliée, c'est l'Office du foncier solidaire, l'O.F.S. L'O.F.S. qui a été défendu par vos camarades ou vos amis, je ne sais pas comment on les appelle chez vous, qui ont trouvé que c'était quelque chose de très bien.

L'O.F.S. permet donc de mettre en place du bail réel solidaire. Cela permet donc un accès à la propriété pour des personnes qui n'avaient pas les moyens de le faire. C'est l'O.F.S. On sait à quoi cela sert.

Ensuite, vous avez aussi des bailleurs sociaux qui font du logement social. Là, on a une "Foncière du logement abordable", dont le rôle est de faire du logement abordable. C'est quoi le logement abordable ? C'est de créer un type de logement entre le logement social et le logement du tout marché. C'est à cela que va servir cette structure, structure qui sera financée de 50 millions par an, et c'est sur ce point que l'on pourrait être d'accord ou pas d'accord, à quoi vont être utilisés ces 50 millions ?

Ce qui est intéressant avec cette foncière, c'est un nouvel outil comme l'a dit mon ami et camarade Émile MEUNIER, qui va se rajouter à ce qui existait déjà. L'O.F.S. a été rajouté parce que cela n'existait pas. Cela a permis de faire de l'accession à la propriété à des niveaux de revenus auxquels on ne pouvait pas le faire jusqu'à présent.

Cela va permettre à ceux qui ne sont pas dans l'achat, la propriété, d'être locataires, et qui n'ont pas accès au logement social, d'être entre les deux. C'est à cela que va servir la F.L.A.

Ce qui est dommage, c'est qu'elle n'ait pas été créée plus tôt. Le grand intérêt de cet outil, à mon avis, c'est qu'une partie du don sera en nature.

Cela veut dire qu'une partie du parc privé, au lieu d'être transformée en logement social que vous n'adorez pas du tout, sera transformée en logement abordable.

C'est ce qui est intéressant. Cela veut dire qu'au lieu de remettre sur le marché, puisque vous parlez d'offre et de la demande, au lieu de jouer à la hausse en mettant des biens sur le marché, on va pouvoir contrôler le prix et la location de ces outils, parce qu'on voit bien que l'encadrement des loyers ne suffit pas pour permettre de contrôler.

Là, on garde les actifs que l'on a déjà, ce n'est pas du communisme, on les a déjà. Vous vous rappelez le parc privé sous TIBERI et compagnie ? C'était il y a 30 ans. Tout le scandale qu'il y avait eu sur les gens qui avaient accès à ce fameux... Tous ces actifs immobiliers que possédait la Ville, mais qui n'étaient pas du logement social.

Là, cela va permettre à la Ville, au lieu de les mettre sur le marché, de les garder en soi pour maîtriser les prix des loyers.

Ce qui est dommage, c'est que l'on aurait eu cet outil depuis 2000, on aurait pu agir de manière macroéconomique au niveau parisien sur tous ces appartements, qui malheureusement ont joué sur la hausse du prix du loyer à Paris. C'est ce qui est intéressant.

Que l'on discute du fond du produit, Monsieur OLIVIER, au lieu de dire comme cela, "a priori", vous êtes incompetents, vous ne comprenez rien à l'économie. On peut dire : êtes-vous d'accord ou pas pour ce mécanisme ?

Au moins, quand on avait eu le débat sur l'O.F.S., vous étiez d'accord parce que vous aviez regardé comment cela fonctionnait et vous trouviez cela logique. Vos deux collègues qui étaient au conseil d'administration de l'O.F.S. étaient contents de ce qui était proposé. On était content, des communistes jusqu'à la droite. C'était intéressant d'arriver à des choses un peu consensuelles.

Si on ne veut pas empêcher la reine d'accéder au pouvoir, quand on est d'accord en tant que républicain sur des choses, c'est bien de le dire, au lieu de toujours jouer un jeu de rôles entre les méchants et les gentils. L'autre, c'est le méchant, et nous, on est gentil et inversement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure.

M. Jérôme GLEIZES. - Donc, votez ce projet de délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, voilà un projet de délibération que nous attendions et que nous nous réjouissons de voter. Avec la création de la "Foncière du logement abordable", nous nous dotons d'un outil de plus pour loger les classes moyennes à Paris.

Le marché du logement est en crise et laisse de nombreuses personnes sur le carreau. Le nombre d'annonces d'appartements en ligne chute et les loyers privés augmentent du fait de cette raréfaction de l'offre et de cette demande qui demeure énorme.

A cela on peut ajouter que des centaines de milliers de logements, dont les performances énergétiques sont classées F et G, sont grandement menacés d'être interdits à la location. Qui plus est, il y a une explosion des résidences secondaires sur notre territoire.

Il faut donc agir pour remettre au maximum ces 260 à 270.000 logements vides à Paris sur le marché. Par de nouvelles mesures fiscales pour les résidences secondaires et les logements durablement vacants, par exemple, voire par la réquisition dans les cas d'urgence, et par de nouveaux investissements en faveur de la rénovation des bâtiments.

C'est ce que nous faisons avec cette foncière avec laquelle nous pourrions produire de l'habitat dans l'existant, en parfait accord avec l'objectif du P.L.U. que nous venons d'adopter.

De l'habitat qui demeure public et surtout de l'habitat loué 25 % en dessous des prix du marché, et 33 % en deçà du plafond de l'encadrement des loyers, donc par exemple 572 euros pour un 24 mètres carrés, ou 878 euros pour un 42 mètres carrés, de quoi permettre de proposer des parcours résidentiels où des locataires pourront sortir du parc social, ce qui améliore le taux de rotation et permet à de nouveaux ménages en attente d'entrer dans le parc social.

Ces logements bienvenus pourront être proposés aux fonctionnaires, aux travailleuses et aux travailleurs qui vivent à Paris, aux familles, aux personnes en situation de handicap.

D'ores et déjà, le document d'orientations budgétaires dont nous avons débattu en ouverture de ce Conseil annonce la couleur. Cette foncière sera abondée de 50 millions d'euros pour diversifier l'offre de logement sur le territoire.

Quand la droite s'oppose aux logements sociaux au motif d'une prétendue ghettoïsation, quand elle demande de remplacer des programmations de logements sociaux par du B.R.S. et de l'intermédiaire, nous, nous portons une conception totalement différente.

Nous ferons, et du logement social, et du logement intermédiaire à destination des classes moyennes. Nous respecterons l'objectif de la stratégie logement 2035, qui est celui d'atteindre 40 % de logements publics à Paris, et ce, qu'importe la haine que voue la droite parisienne au logement social.

Pour cela, à terme, notre production de logement social va monter en puissance pour atteindre 8.000 logements publics par an, dont 4.000 sociaux et 4.000 intermédiaires.

Cette foncière du logement abordable nous permettra donc d'acquérir des immeubles et d'en confier la gestion à des bailleurs sociaux, qui verseront des loyers capitalisés qui permettront de recourir à l'emprunt et de réinvestir dans de nouvelles préemptions avec un potentiel aujourd'hui estimé à 120 millions d'euros par an.

Au-delà de la création de logements abordables, cette foncière permettra aussi de débloquer certains projets de logements sociaux dans les arrondissements déficitaires et hyper déficitaires de l'Ouest parisien, mais aussi d'enclencher les rénovations des bâtiments préemptés.

En somme, on adopte un outil qui n'a que des effets bénéfiques sur notre politique du logement déjà très ambitieuse depuis deux décennies.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à deux personnes, Sandrine CHARNOZ et Jacques BAUDRIER, pour cinq minutes à deux.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, de vos interventions. Avec ce projet de délibération, nous vous proposons de passer une nouvelle étape dans le déploiement de la politique de mon collègue Jacques BAUDRIER, qui prendra la parole à la suite, pour nous permettre d'atteindre l'objectif de 40 % de logements publics à l'horizon 2035.

Il s'agit de créer un nouvel outil nous permettant d'investir un nouveau champ, le champ du logement abordable, et le champ abordable, vous l'avez dit, chers collègues, c'est une offre se situant au moins 25 % en dessous du marché locatif.

Notre nouvelle société publique locale, dénommée "Foncière du logement abordable", aura vocation à assurer le portage entre autres de ces logements, mais en s'appuyant sur nos bailleurs.

Comme vous le savez, la forme juridique de la société publique locale permet d'assurer le contrôle de la Ville tout en optimisant les capacités d'investissement de la structure.

La création de cette nouvelle société s'inscrit pleinement dans le cœur de la délégation que m'a confiée la Maire, qui vise à renforcer et approfondir le suivi des opérateurs publics que sont les S.E.M. et S.P.L. et à les faire évoluer, voire à en créer quand il le faut.

Plus que jamais, nos opérateurs sont au service des ambitions de notre ville, au service de ses habitants et s'inscrivent pleinement dans nos politiques publiques parisiennes et les projets de mandature. Ils ont toute leur place dans les projets de transformation de la ville et d'amélioration continue des services rendus aux Parisiennes et aux Parisiens.

Pour créer cette nouvelle société, la Ville de Paris et la ville de Saint-Ouen-sur-Seine se sont rapprochées pour en former l'actionnariat, la Ville de Paris détenant 99 % des parts, donc 5 des 6 sièges du conseil d'administration. Avec la ville de Saint-Ouen, nous partageons la conviction de l'utilité et de la pertinence d'un tel outil, qui est une société publique locale, tout particulièrement dans le contexte francilien, et c'est pourquoi nous avons choisi de nous allier.

Pour conclure, avec la société publique locale appelée F.L.A., nous vous proposons de développer un service essentiel. C'est un beau projet utile pour le quotidien des Parisiennes et Parisiens et porteur de sens pour notre collectivité.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Madame la Maire.

Monsieur OLIVIER, je vous ai bien écouté hier lors de votre intervention sur le P.L.U. Vous nous avez dit, "je suis contre le pastillage pour le logement social, vos règles de mixité sociale, parce que vous êtes toujours pour le logement social et jamais pour le logement intermédiaire".

Aujourd'hui, on crée historiquement un outil pour créer du logement intermédiaire, et vous nous critiquez. C'est aussi terrible.

Il faudrait savoir. Hier, vous étiez pour le logement intermédiaire. Aujourd'hui, vous êtes contre.

C'est un projet de délibération historique parce que, comme l'ont très bien dit Jérôme GLEIZES, Émile MEUNIER et Raphaëlle PRIMET, c'est un outil essentiel pour créer du logement intermédiaire. Pourquoi faut-il créer du logement intermédiaire à côté du logement social et du logement social en accession à la propriété ? Parce que le marché locatif privé à Paris, de façon exponentielle, se régule de moins en moins.

Aujourd'hui, 26 % des logements privés à Paris ne sont pas des résidences principales. Ce sont des logements vacants et des résidences secondaires, et cette proportion augmente à un rythme de près de 1 % par an.

Si nous ne faisons rien, nous aurons bientôt 30, 35, 40 % de logements privés qui ne seront pas habités, qui ne seront pas des résidences principales. C'est catastrophique et cette dynamique se retrouve dans tous les territoires.

Ce n'est pas que les gens partent, c'est que les gens ne peuvent plus arriver parce que beaucoup de gens possèdent des pieds à terre à Paris. C'est la même situation à Biarritz, à Nice, à Saint-Malo, dans toutes les grandes zones touristiques de France.

Nous avons ce même problème d'attrition du marché locatif privé. Il nous faut des moyens, des actes publics pour nous y opposer. Il y a bien sûr la fiscalité sur la vacance des logements secondaires, qu'heureusement les très nombreux maires Les Républicains, UDI Renaissance mettent en place quand nous leur en offrons la possibilité.

Il y a aussi la prise de contrôle public d'un maximum de logements, soit sociaux, soit intermédiaires, soit en bail réel solidaire, parce qu'un logement intermédiaire comme un logement social, comme un logement en accession à la propriété, c'est un logement habité en tant que résidence principale. Cette politique de préemption, c'est une politique pour remettre des biens sur le marché locatif.

La F.L.A. aura comme priorité d'acheter des immeubles et des logements vides pour les remettre sur le marché locatif, et des logements dans les passoires thermiques F et G, qui sont menacés de devenir des logements vides.

Cette foncière, c'est une arme contre le logement vide, pour loger plus de Parisiens et Parisiennes.

Je suis certain que de nombreux maires d'arrondissement de droite dans 2 à 3 mois nous demanderont qu'elle acquière des immeubles pour recréer du logement intermédiaire dans leur arrondissement, et ils auront bien raison.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 321.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 321).

2024 DAE 165 - Appel à projets "Dynamiques emploi". - Subventions (814.904 euros) et conventions avec 13 associations pour la mise en place d'actions d'accompagnement pour un retour vers l'emploi.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons projet de délibération DAE 165 et l'amendement technique n° 370 qui s'y rattache. Le DAE 165 est relatif à un appel à projets "Dynamiques emploi", subventions et conventions avec 13 associations pour la mise en place d'actions d'accompagnement pour un retour vers l'emploi.

La parole est à Olivia POLSKI, pour l'amendement technique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - D'abord excuser ma collègue Afaf GABELOTAUD qui n'a pas pu être présente, que je remplace sur ce projet de délibération.

Effectivement, c'est un amendement technique, merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 370 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 370 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 165 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DAE 165).

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la détérioration des conditions d'accueil dans les centres de la DRFIP Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu référencé n° 112 est relatif à la détérioration des conditions d'accueil dans les centres de la DRFIP Paris.

Monsieur Laurent SOREL, vous avez la parole pour deux minutes, pas plus.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

J'ai déposé ce vœu à la suite de plusieurs alertes de syndicalistes de la DRFIP Paris sur la situation compliquée dans les centres des impôts parisiens. En 15 ans, la direction régionale des finances publiques aura perdu 40 % de ses effectifs. Rien que cette année, il y a 102 emplois en moins à Paris, auxquels s'ajoutent 204 postes vacants. De plus, sur les 25 centres de finances publiques que comptait le réseau parisien en 2021, il risque de n'en rester que 12 en 2028.

Comme d'habitude, c'est l'Est parisien qui sera en première ligne avec la fermeture programmée des sites des 11e, 12e, 13e, et 19e, ce qui par ricochet aura des effets catastrophiques sur les autres centres.

Sans compter que depuis le confinement, la DRFIP Paris a réduit l'amplitude des horaires d'ouverture des centres, passant de 20 heures hebdomadaires sur 5 matinées, à 12 heures réparties sur 3 matinées à partir du 1er octobre.

Toujours la même logique : le fonctionnaire est considéré comme une charge, l'idée est qu'il y en ait le moins possible. En plus, ici, l'usager est considéré comme une nuisance. L'objectif est de le tenir le plus loin possible du guichet et quand il ose venir, de le décourager de revenir.

Une nouvelle directive notamment est d'interdire de remettre en main les avis d'imposition. Il y a urgence, parce que cette destruction du service public aura des répercussions. L'une des conséquences sera la détérioration de la capacité à recouvrer l'impôt et au-delà la détérioration du lien entre le citoyen et l'impôt. Sans compter qu'il y a une remise en question de l'égalité devant l'impôt avec cette dématérialisation accélérée.

D'où mon vœu qui demande à la Ville de prendre position auprès de la DGFIP contre la détérioration des conditions du service public, et de demander un retour à des horaires d'ouverture adaptés, le maintien de l'ensemble des centres, et le retour aux amplitudes horaires d'ouverture des centres d'avant le Covid. C'est évidemment depuis le Covid que tout cela s'est détérioré.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Nous assistons, ces dernières années, à beaucoup de fermetures d'établissements publics : agences de la C.A.F., de l'Assurance maladie, centres des impôts, et ce, toujours au détriment des Parisiennes et Parisiens. Quand il ne s'agit pas de fermeture, il est question de diminution drastique des amplitudes horaires, de réduction des services, d'une dématérialisation à outrance, et très logiquement d'une baisse de la qualité du service rendu.

La situation décrite dans votre vœu va, je le crains, et nous avons déjà eu l'occasion d'échanger, s'aggraver avec un Ministre comme celui de la Fonction publique, Guillaume KASBARIAN. L'Etat doit cesser ce désengagement dans les services publics de proximité. Les conséquences peuvent en être dramatiques, en particulier pour les usagères et les usagers les plus fragiles.

A Paris, je veux d'ailleurs en profiter pour vous évoquer nos points d'accès au droit et à nos maisons de justice et du droit qui sont et seront toujours des lieux d'accueil pour ce public en difficulté, et pour ceux qui ont besoin de ces recours, nous ne nous désengageons pas. Il y a eu un rapport, je l'évoquais mardi, du "Secours catholique", qui expliquait que cette dématérialisation à outrance avait des conséquences désastreuses et qu'il fallait arrêter aussi cette logique.

Parce que l'accès au droit sur l'ensemble du territoire parisien pour toutes et tous est une priorité de notre mandature, j'émet un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Une explication de vote de M. Jean-Philippe GILLET, du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 7 novembre dernier, le syndicat Solidaires Finances Publiques a adressé un courrier aux parlementaires, à la Maire de Paris, aux maires d'arrondissement, ainsi qu'aux conseillers de Paris.

Son objet est simple, comme vient de le dire très bien et très clairement M. SOREL : un énième service public est dépecé. Ce serait une erreur de penser que ces changements se font au fil de l'eau pour faire quelques économies incidemment.

Non, c'est une démarche néolibérale qui s'étire sur le temps long, visant à dépersonnaliser le lien entre les citoyens et l'Etat, entre les citoyens et les agents, et même entre les citoyens et les autres citoyens.

Elle s'applique à tout type de service public : La Poste, la C.A.F. la C.P.A.M., réduction des horaires d'ouverture, agences qui ferment, licenciements et emplois laissés vacants créant la détresse chez les agents comme chez les usagers.

Pour cela, tous les gouvernements qui se sont succédé n'ont manqué d'aucune créativité.

Pourtant, un rapport du défenseur des droits en 2019 avait déjà alerté sur la dématérialisation et les inégalités d'accès au service public causées par la numérisation, pour 13 millions d'usagers en France.

Comble du cynisme, la DRIFP a osé appeler son plan de liquidation, je cite : "le nouveau réseau de proximité", en usant d'une novlangue scandaleuse. La DRIFP Paris a entrepris "de désintoxiquer l'utilisateur de l'accueil physique", puisque selon elle les contribuables parisiens viennent dans leurs services "par commodité" alors "qu'ils n'en ont pas véritablement besoin".

La conséquence est un éloignement et une défiance exponentielle du public envers l'impôt, puis envers toutes les institutions, puisque l'administration se résume trop souvent à une "hotline".

Pour le groupe Communiste, mais pour des citoyens de plus en plus nombreux, c'est un état futur ni enviable ni envisageable.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 112 déposée par M. SOREL, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 204).

2024 DAC 102 - Subventions (850.000 euros) et convention annuelle avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 102 relatif à l'attribution de subventions de 850.000 euros et d'une convention annuelle avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.

La parole est à Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée de manière croissante en faveur des musiques actuelles et de la vie nocturne, tant par la construction d'équipements publics ou le cofinancement de nouveaux lieux...

Pardon, on peut se taire à côté ? Non, ils ne m'entendent même pas.

Merci.

La Ville s'est engagée fortement depuis 2001, tant par le cofinancement de nouveaux lieux que par des aides destinées aux salles de concert parisiennes, le financement de travaux d'insonorisation et d'accessibilité, de mise aux normes, le soutien de la diffusion et de la programmation, etc.

La Ville agit ainsi pour une véritable diversité musicale et festive garante de la multiplicité des lieux, des genres et des publics.

Depuis 2016, la Ville de Paris et le C.N.V., Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, devenu le C.N.M., Centre national de la musique, ont conclu déjà trois conventions triennales. Cela permet au Centre national de la musique et à la Ville de Paris de poursuivre leur engagement en direction du secteur des musiques actuelles, en dédiant plus de 1,5 million d'euros au financement de projets dédiés à la rénovation des salles de diffusion indépendantes parisiennes et au soutien de leur activité artistique.

Ces différentes conventions ont, en effet, permis de montrer aussi bien à nos professionnels de la vie nocturne et musicale qu'aux riverains, que la Ville de Paris déploie une politique exemplaire en la matière, pour faire cohabiter et coexister des intérêts économiques, culturels et festifs, mais aussi pour la tranquillité des riverains.

Nous encourageons ainsi les salles de concert et les clubs à continuer de s'emparer de ces dispositifs sur l'investissement et l'activité.

Enfin, merci à Frédéric HOCQUARD, Carine ROLLAND, leur cabinet, la DDCT, la DAC et bien évidemment au Centre national de la musique, pour leur action et leur engagement qui permettent de soutenir ceux qui font vivre la musique dans la Capitale.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD, pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Merci, chère collègue, pour votre intervention.

Je tiens à associer Carine ROLLAND à ce projet de délibération et à cette réponse, puisque nous travaillons ensemble depuis plusieurs années sur cette convention avec le Centre national de la musique.

Effectivement, dans le cadre de la politique musicale, la Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années à développer un effort croissant en faveur de la vie nocturne, par la construction d'équipements et par le cofinancement.

Depuis 2016, le dispositif spécifique dont nous parlons aujourd'hui, d'abord cofinancé par le Centre national des variétés avant que se crée le Centre national de la musique, aide les clubs et salles de concert parisiens indépendants de musiques actuelles, de petite taille, c'est-à-dire plutôt en dessous de 1.000 ou 2.000 personnes de jauge.

En mars 2022, avec ma collègue Carine ROLLAND, nous avons renouvelé le partenariat avec le C.N.M. jusqu'en 2024, en étendant les bénéficiaires aux exploitants des clubs parisiens, et en affinant les objectifs, notamment dans les domaines de l'écologie, de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations, et de l'accompagnement à la création et à l'émergence artistique.

Ces objectifs ont conduit le Centre national de la musique et la Ville de Paris à créer 5 dispositifs pour soutenir financièrement notamment la création d'emplois pérennes, la diversité musicale, le développement de projets artistiques, ainsi que les investissements des clubs et salles de musiques actuelles et de variétés parisiennes.

En 2024, à titre d'exemple, les dispositifs ont déjà bénéficié à plusieurs salles et clubs parisiens, je citerai le 211 dans le 19e, Sacré, le Hasard Ludique, la Maroquinerie, le Studio de l'Ermitage, ou la Boule Noire pour réaliser des travaux d'insonorisation ou d'adaptation à la transition climatique dans leurs locaux, pour accueillir en résidence des artistes et mettre en œuvre des projets d'éducation artistique et culturelle.

C'est pourquoi je vous demanderai de bien voter ce projet de délibération pour que nous puissions continuer à aller écouter de la musique, danser et nous trémousser au son des rythmes endiablés de cette ville.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 102).

2024 DDCT 188 - Subvention de fonctionnement (12.000 euros) à l'association "Consentis" et signature d'un avenant à la convention d'objectifs.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 188 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 12.000 euros à l'association "Consentis" et de la signature d'un avenant à la convention d'objectifs.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, faire la fête à Paris, nous en sommes ravis, c'est encore courant et cela doit être préservé, mais comme souvent, il y a aussi des questions qui doivent être combattues et qui sont bien trop nombreuses que sont les violences sexistes et sexuelles.

Pour cela, il y a évidemment un travail à faire sur les questions de sécurité, mais aussi sur les questions de prévention. "Consentis" nous accompagne sur ces questions depuis maintenant des années en faisant un travail de prévention, de mise en place de documentation nécessaire, de partage de l'information, un travail très efficace.

Cela permet à beaucoup de personnes d'être au courant de ce qu'elles doivent faire et de comment elles doivent le faire, mais aussi de faire des alertes sur ce qui est inacceptable, et malheureusement on constate encore ce genre de comportements.

"Consentis" faisait évidemment ce travail auprès des usagers. La question est qu'au sein du milieu festif, la demande aujourd'hui augmente.

La profession de D.J. se féminise, et maintenant elles viennent de sortir en cette rentrée un manifeste qu'elles appellent "Réinventer la nuit", qui vise à prévenir les violences sexistes et sexuelles dont elles sont malheureusement, elles aussi, les victimes.

Le manifeste dit les choses très clairement. Il faut visibiliser ces violences en diffusant le manifeste et il faut arriver à ce que les lieux de nuit, qui sont leurs lieux de travail, soient des lieux qui leur permettent de travailler de la manière la plus saine et la plus sécurisée possible. C'est ce que nous soutenons, car nous soutenons ce projet de délibération, c'est permettre à chacun d'exercer son métier librement, de pouvoir faire la fête.

La fête doit toujours être un espace de libération. La fête doit être un espace heureux, mais ce bonheur se fait dans des cadres et les limites doivent toujours être respectées. Le consentement de l'autre reste essentiel partout et tout le temps, y compris la nuit, bien entendu.

"Consentis" est là pour accompagner ce mouvement et permettre que la fête continue et que les personnels puissent continuer de le faire avec accompagnement psychologique, formation de jeunes professionnels, formation des personnels de sécurité pour que, enfin, on puisse améliorer la situation, car c'est ce que nous souhaitons tous et toutes à Paris, j'en suis sûr.

Je vous invite tous à voter ce projet de délibération. Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD, pour répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Merci, chers collègues.

Effectivement, "Consentis" est un travail que nous poursuivons avec cette association. Je rappelle que nous nous battons et nous défendons depuis le début une nuit festive qui soit festive pour toutes et tous, ce qui veut dire une nuit inclusive et notamment mixte et ouverte à toutes et tous.

En 2021, après le retour de la fête, Paris a notamment eu son "#MeToo" sous la forme du "Balance ton bar", ce qui a généré une prise de conscience notamment de la part des organisations professionnelles et des tenanciers de club et de bars, qui pourraient justement mieux se pencher, plus se pencher, sur les questions des violences sexistes et sexuelles en milieu nocturne et sur les questions de consentement.

Depuis, nous accompagnons ces professionnels. Depuis, nous les mobilisons, nous les poussons à faire de cette question, une question centrale du point de vue du travail dans ces établissements.

"Consentis" réalise, vous l'avez dit, tout un travail, un certain nombre de formations, d'affichages. Si vous avez été dans les clubs, vous pouvez voir les affiches de "Consentis" sur ces questions.

Depuis peu, le travail de cette association s'est dirigé aussi en direction des professionnels, des artistes, des D.J. femmes pour qu'elles puissent également travailler en toute quiétude, sans avoir à subir, que ce soit sur leur lieu de travail de la part de leurs employeurs, ou parfois de la part de public, des remarques ou du harcèlement.

Ce travail a également visé à libérer la parole à cet endroit-là. La vie nocturne est un univers profondément dominé aujourd'hui par la masculinité. Évidemment, la plupart des tenanciers d'établissements de nuit sont aujourd'hui des hommes. La question est aussi : de quelle manière féminisons-nous, pas simplement du point de vue des publics, ou de la parité qu'il pourrait y avoir dans le public des clubs, mais aussi du point de vue de l'encadrement, vue des artistes, des clubs et des bars dans notre ville ?

Ce manifeste "Réinventer la nuit", ce vœu de visibiliser les V.H.S.S., d'accompagner psychologiquement par un groupe de parole mensuel auquel participent de plus en plus de D.J. femmes qui racontent ce qui peut se produire ou ne pas se produire, qui s'entraident pour faire en sorte que l'on ait une nuit "safe", une nuit paritaire, une nuit dans laquelle les femmes puissent se sentir bien.

Je rappellerai à titre d'exemple ce qu'il s'est passé le soir d'Halloween au "211" dans le 19^e arrondissement, où il y avait une soirée organisée par "la Bringue", collectif féminin qui fait des soirées en non-mixité et dans lequel un certain nombre de femmes ont subi une agression de la part d'hommes qui leur ont jeté des feux d'artifice dessus. Ils étaient visiblement perturbés du fait que des femmes puissent se réunir entre elles pour faire la fête. J'ai apporté au nom de la Ville un soutien à la fois au "211" et au collectif "la Bringue" qui continue bien évidemment ses fêtes.

Je veux aussi rappeler tout ce contexte pour dire que c'est un combat que nous menons. C'est un combat que nous continuons à cet endroit-là, avec "Consentis", en les soutenant sur l'accompagnement psychologique, sur la formation des jeunes professionnels et sur le fait que nous voulons mettre en visibilité ces violences sexistes et sexuelles pour lutter contre et pour faire en sorte de pouvoir continuer à dire que Paris est une fête. Ce n'est pas encore complètement le cas aujourd'hui. Je viens de rappeler l'incident extrêmement grave au "211" le soir d'Halloween. A terme néanmoins, pour pouvoir continuer à dire que Paris est une fête, Paris ne sera une fête que si cette fête est inclusive et ouverte à toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 188.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DDCT 188).

Merci.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : d'abord, le vœu référencé n° 113 relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis 2022, nous avons assisté au retour des touristes internationaux et cet été, avec l'accueil de 11 millions de voyageurs, les J.O. ont permis de démontrer que Paris avait retrouvé son attractivité et c'est une excellente nouvelle. C'est une excellente nouvelle pour l'économie, pour nos emplois puisque le tourisme implique 15 % des emplois à Paris. C'est aussi une excellente nouvelle pour la contribution que constitue le tourisme au budget de la Ville. Enfin, c'est source de fierté, évidemment, puisque c'est l'illustration de l'attractivité de la plus belle ville du monde.

Toutefois, le tourisme est également confronté à un certain nombre d'enjeux et des villes européennes sont également confrontées à ces mêmes enjeux. Je pense notamment à Barcelone ou à Venise. C'est le questionnement autour du bilan carbone, mais aussi de l'acceptabilité du tourisme par les habitants, d'où l'importance du tourisme durable.

Monsieur le Maire, j'ai tout à fait confiance qu'un certain nombre de choses ont d'ores et déjà été lancées à votre initiative. Notre souhait, à travers ce vœu, est toutefois que nous puissions intégrer, dans le prochain schéma de stratégie touristique, une forte dimension de tourisme durable articulée au niveau des arrondissements. Pour nous, cela répondrait aux enjeux qui se posent aujourd'hui au tourisme, et ce serait véritablement une stratégie gagnante à la fois pour la Ville, ses finances, ses habitants et ses quartiers.

Cela nous permettrait de mieux valoriser les richesses de nos quartiers, de faire bénéficier de la manne touristique l'ensemble de nos quartiers et de nos commerçants, et pas seulement dans certains quartiers. Cela nous permettrait également de mieux gérer les flux touristiques. Enfin, cela permettrait de contribuer à l'augmentation de l'acceptabilité chez nos concitoyens.

C'est la raison de notre vœu. Bien évidemment, Monsieur le Maire, nous acceptons vos amendements.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Merci, chère Maud GATEL.

J'émettrai donc un avis favorable, sous réserve des amendements, que vous avez déjà acceptés.

Je ne peux que partager le fait que, dans la stratégie qui est la stratégie touristique pour un tourisme durable et aussi un tourisme bas carbone, les arrondissements s'emparent de cette stratégie touristique. En effet, nous ne la mettrons pas en place simplement au niveau central, mais au niveau des arrondissements.

C'était l'une des préconisations des Assises du tourisme durable. Je suis d'ailleurs satisfait qu'un certain nombre d'arrondissements aient commencé d'ores et déjà, depuis le début de cette mandature, à se saisir de cette stratégie touristique par arrondissement. Je citerai le 14e, le 20e ou le 17e arrondissement, qui a un "Guide patrimonial de découverte du 17e arrondissement" tout à fait intéressant.

Évidemment, il faut que nous puissions renforcer cette stratégie, notamment avec "Paris, je t'aime", l'Office du Tourisme qui travaille sur cette question et qui travaille sur l'articulation que nous pouvons faire à cet égard. C'est notamment ce qu'ils font à travers le festival "Paris local" où depuis trois ans, le festival local mené par "Paris, je t'aime", en lien avec les commerçants et les différents arrondissements, permet de mettre en avant les commerces, l'artisanat, l'artisanat d'art au niveau de chacun des arrondissements. Il favorise également un tourisme, pas simplement plus local, mais aussi appuyé pas simplement sur les grands lieux touristiques parisiens ou sur les grands lieux patrimoniaux, le Louvre, la Tour Eiffel ou le Sacré-Cœur, mais aussi sur le savoir-faire et tout le tissu commercial que nous pouvons avoir dans chacun de nos arrondissements.

Il en va de même sur la Z.P.L., la zone à trafic limité, que nous avons développée et dont le travail a dû se faire en lien avec la mairie de Paris Centre.

Sous réserve de l'acceptation de ces amendements, ce qui est déjà fait, j'émet un avis favorable pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 113 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2024, V. 205).

Bravo !

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au casier anti-inondation Seine-Bassée.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 114 relatif au casier anti-inondation Seine-Bassée.

La parole est à M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement, pour le groupe Union Capitale.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les graves inondations qui ont touché Valence, puis Paris d'ailleurs au mois d'octobre, le risque prévisible de crue centennale dont nous avons déjà parlé dans cette enceinte et auquel nous sommes particulièrement exposés, nous alertent, évidemment. Alors que nous avons connu deux crues décennales, déjà en 2016 et en 2018, il faut savoir que la crue de 1910 avait été précédée justement par deux crues décennales. Les dégâts d'une crue centennale sont aujourd'hui estimés entre 35 et 45 milliards d'euros.

Depuis que l'Etat a heureusement confié la prévention du risque inondation et des crues à la Métropole du Grand Paris, les choses ont beaucoup avancé. Il y a d'abord les programmes d'action et de prévention des inondations et la réhabilitation des ouvrages et des digues, les 176 zones d'expansion-décruie, le bassin de stockage d'Austerlitz, les P.A.P.I. qui ont été évoquées ici à plusieurs reprises. Il y a aussi eu une avancée considérable que nous devons totalement à l'engagement de la Métropole et de l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs qui est la mise en chantier du bassin-réservoir de la Bassée, dont le premier casier verra le jour en début d'année prochaine.

Le projet initial, avec ses neuf casiers, pouvait absorber 50 millions de mètres cubes d'eau, soit une diminution de crue d'environ 40 centimètres. Hélas, le projet a été estimé trop coûteux pour 600 millions d'euros, bien sûr. Prague, qui a à peu près le même bassin hydraulique avec la Moldau que Paris, a été victime de deux crues centennales successives à trois ans d'intervalle engendrant des dégâts gigantesques avec des quartiers entiers engloutis.

C'est aussi grâce à une gestion minutieuse des débits de la Seine et de ses affluents que la Cérémonie d'ouverture et les épreuves en Seine des Jeux olympiques ont pu se dérouler. On s'en souvient, alors même qu'à l'époque la Marne et la Seine avaient subi une crue exceptionnelle, cinq fois supérieure à la normale, obligeant à diviser par trois les apports des lacs réservoirs prévus en aval.

Le casier Pilore de la Bassée dispose d'une capacité de stockage de 10 millions de mètres cubes pour une protection attendue de l'ordre de 8 centimètres à Paris, de 70 centimètres de réduction en tenant compte de la totalité des investissements pour les lacs réservoirs gérés par l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs.

Pour sécuriser jusqu'à 15 centimètres supplémentaires, un surcoût de 35 millions est indispensable en vue d'un P.P.I. ambitieux de 150 millions d'euros à peu près entre 2024 et 2027. C'est pourquoi je souhaitais rappeler, plus que jamais, le caractère stratégique du casier anti-inondation Seine-Bassée dans la prévention des crues pour Paris et la nécessité absolue de maintenir et d'accroître son financement.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Maire, le projet Seine-Bassée, qui consiste en une retenue d'eau permettant de stocker des millions de mètres cubes et alimentée par une station de stockage à vocation, comme vous l'avez dit, à retarder l'onde de crue de la Seine le temps du passage potentiel de celle de l'Yonne. Ce dispositif devrait ainsi permettre une réduction de 10 centimètres du niveau de la Seine au sein de la métropole parisienne en cas de crue majeure. Ce projet vise aussi à valoriser la zone humide exceptionnelle de la Bassée aval.

Ce projet est, bien évidemment, porté par la Métropole du Grand Paris "via" l'établissement public de bassin Seine Grands Lacs. Comme vous l'avez dit, les travaux de construction du casier ont commencé et l'ouvrage devrait être livré en fin d'année pour une mise en service en février 2025. Ce projet est soutenu par la Ville de Paris, qui a également demandé que l'on puisse regarder l'efficacité du casier pilote et ses impacts environnementaux avant d'envisager la construction de potentiels ouvrages similaires.

Le projet de casier vient aussi, je voudrais le dire, s'ajouter à une palette d'actions de protection et de prévention des crues, qui sont portées conjointement par la Métropole, l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs et la Ville de Paris pour réduire les risques de crue : notamment le système parisien d'endiguement ; la gestion des quatre grands lacs réservoirs ; les conventions passées avec les agriculteurs en amont de la Seine pour instaurer des zones d'expansion de crue. Cependant, l'ensemble de ses actions combinées ne permet pas de supprimer tout risque de crues, et une crue est toujours possible.

C'est la raison pour laquelle le réseau "Vigicrues" assure un suivi permanent. En complément, la Ville assure un suivi des nappes phréatiques dans les sous-sols parisiens, et nous avons décidé de nous mobiliser pour renforcer l'information de la population parisienne au sujet du risque de crue et d'y donner les moyens de s'y préparer.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Parce que le projet de casier anti-inondations s'inscrit dans l'ambition de la Ville de protéger son territoire et ses habitants, l'Exécutif donne évidemment un avis favorable à votre vœu sous réserve de l'amendement de l'Exécutif qui supprime deux considérants.

Nous proposons ainsi que le Conseil de Paris salue le caractère stratégique du casier Inondation pilote Seine-Bassée dans la prévention et la lutte contre les inondations à Paris.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur le Maire, acceptez-vous les amendements ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Oui.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 114 déposée par le groupe Union Capitale, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2024, V. 206).

2024 DAE 23 - Subventions (858.000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

2024 DAE 25 - Conventions et subventions (530.500 euros) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DAE 23 et 25.

Le DAE 23, ce sont des subventions et des conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Le DAE 25, ce sont des conventions et des subventions avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie.

Soutenir l'insertion professionnelle des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi, c'est un objectif noble, et nous le partageons. Nous saluons aussi le travail accompli par ces structures qui bien souvent pallient les déficiences des politiques publiques.

Néanmoins, si nous approuvons le principe, nous ne pouvons pas nous exonérer de notre devoir de vigilance sur la gestion de l'argent public. Attribuer plus d'un demi-million d'euros de subventions exige un contrôle rigoureux, tant sur l'efficacité des actions menées que sur la transparence des associations bénéficiaires.

Quelles évaluations concrètes faites-vous de l'impact de ces subventions sur le retour à l'emploi des bénéficiaires ? Disposez-vous d'indicateurs précis ou de résultats chiffrés ? L'argent public ne saurait être distribué sans un suivi sérieux, surtout dans une Ville où la dette s'envole.

Par ailleurs, je profite de ce projet de délibération pour vous rappeler notre opposition à l'association "La petite Rockette", comme vous le savez et comme nous avons eu l'occasion de le dire par le passé. Derrière ses activités d'insertion, l'association fait du militantisme son fonds de commerce et semble très amie avec la Mairie de Paris : 2,5 millions d'euros depuis 2013, fonctionnement et investissement confondus ; 210.000 euros encore en 2024, l'association reçoit un blanc-seing de la Ville pour l'organisation, notamment d'activités non mixtes. Aussi, nous demanderons un vote disjoint sur les articles 3 et 18.

Soutenir l'insertion professionnelle, oui. Subventionner des associations uniquement militantes et idéologiques, non.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, du groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

S'il vous plaît sur ma droite.

En plus, cela va vous intéresser comme débat, Raphaëlle.

Devoir de vigilance, c'est un beau mot. Vous savez qu'actuellement, certains parlementaires veulent casser la directive Devoir de vigilance qui permet un contrôle des entreprises, de sorte que les entreprises fassent n'importe quoi. On défend beaucoup cette vigilance à l'égard des entreprises.

M. MARGAIN ne m'écoute pas.

Monsieur MARGAIN ?

Ici, on parle de l'insertion par l'activité économique.

Hier, il y a eu un autre type d'insertion auquel on s'est opposé, à savoir les entreprises d'insertion par le travail indépendant. Nous avons appelé à voter contre à cet égard.

Je suis d'accord qu'il y a un devoir de vigilance sur l'usage de l'argent public. Ce que je ne comprends donc pas, c'est le manque de cohérence qui peut exister entre le fait de ne pas voter contre "Lulu dans ma rue", et de poser, en l'espèce, une sorte de vigilance par rapport à des associations qui sont ultra-contrôlées par la direction départementale du travail, par la Ville de Paris, par les services. On a tous les documents. M. Florentin LETISSIER va vous répondre sur le détail de tous les indicateurs. Si vraiment des gens sont contrôlés, ce sont eux.

Par contre, d'autres structures comme "Lulu dans ma rue" ne sont pas contrôlées. Pourquoi ? De quelle insertion parle-t-on avec l'insertion par l'activité économique ? Passe-t-on du travail salarié avec un C.D.D. ou

C.D.I., ou en tout cas, un contrat de subordination comme le définit le Code du travail ? ou passe-t-on par des statuts d'auto-entrepreneuriat, c'est-à-dire des statuts de travailleurs indépendants sans Sécurité sociale ?

Les C.A.E., les coopératives d'activité et de plan économique, qui permettent à des gens qui sont en situation d'auto-entrepreneuriat, ou autre, d'avoir un statut social, et donc une couverture sociale, mais avec "Lulu dans ma rue", ce n'est pas le cas. En plus, on leur prend 20 %. Avec cela, vous avez de la vraie insertion par l'activité économique, quel que soit le parcours des personnes. Sont-ce des gens qui ont besoin d'une insertion sociale qui passe par le travail ? Parfois, des gens sont tellement en difficulté qu'ils ne peuvent pas rentrer tout de suite dans l'activité économique. Il y a donc tout un travail social à effectuer, qui peut parfois être un parcours de santé. Il existe plein de manières de se réinsérer socialement. Tout cela est contrôlé.

Je veux bien que vous soyez très critiques. Par cohérence, votez aussi contre "Lulu dans ma rue" qui, eux, sont beaucoup moins contrôlés que ces structures. C'est pareil, c'est beaucoup d'argent. "Lulu dans ma rue", ce sont plus de 3 millions d'euros qui ont été donnés. On a fait un amendement pour voter contre. Vous avez voté pour. C'est grâce à vous que le projet de délibération est passé. Je ne raconte donc pas n'importe quoi.

Là, on est vraiment sûr de l'I.A.E. : de l'insertion par l'activité économique.

Je peux finir, s'il vous plaît, mon intervention.

Oui, vous ne votez pas contre, sauf sur la "Rockette", pour des "trucs" de non-mixité.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Monsieur MARGAIN, laissez finir, s'il vous plaît.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, il est vrai que l'on n'est pas dans du débat contradictoire, malheureusement.

Ce n'était pas par rapport à cela, mais j'ai quand même entendu votre intervention. C'est assurément la raison de la critique. On peut entendre la critique, mais quand des structures ont un vrai problème de contrôle...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Monsieur MARGAIN, s'il vous plaît.

Non, on ne fait pas un débat comme cela.

On laisse finir M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - "La Petite Rockette". Je sais que vous avez une difficulté avec les associations à non-mixité. Le problème est que lorsqu'il n'y a que des hommes, cela ne pose pas de problème. C'est la sociologie qui impose cela, le patriarcat qui impose cela. Dans beaucoup de structures, on n'impose pas qu'il n'y ait que des hommes, mais il n'y a que des hommes. Quand des femmes demandent à être uniquement entre elles, cela pose un problème parce qu'elles l'écrivent. Quand les hommes le font sans l'écrire, cela ne pose pas de problème.

A un moment, il faut se poser la question de pourquoi des femmes demandent à être en non-mixité. Je parle en tant qu'homme. Parce qu'elles ne peuvent pas le faire. Les hommes n'ont pas besoin de le demander puisqu'ils le font sans passer par la loi. A un moment, pouvez-vous intégrer cette dimension que la non-mixité est choisie par les hommes ? Ils ont le droit de le faire, alors que, lorsque les femmes le disent, elles n'ont pas le droit de le faire. C'est la même chose, sauf que, chez les hommes, c'est pire.

Un intervenant. - Dans les couvents, il n'y a que des femmes !

M. Jérôme GLEIZES. - Je n'ai pas entendu ce qu'il a dit.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - On va peut-être laisser terminer M. GLEIZES, s'il vous plaît.

M. Jérôme GLEIZES. - "Dans les couvents, il n'y a que des femmes", est-ce cela ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Jérôme GLEIZES, il faudrait conclure.

M. Jérôme GLEIZES. - Je ne sais pas combien de temps il me reste.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Jérôme, votre temps de parole est terminé.

M. Jérôme GLEIZES. - J'ai tellement été coupé.

Vous avez toutefois compris qu'il faut voter tout le projet de la délibération dans son intégralité.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

On a compris.

La parole est à M. Florentin LETISSIER, pour vous répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Il est effectivement très important de voter ce projet de délibération qui soutient le secteur de l'insertion par l'activité économique. Tous ces acteurs de l'insertion, qu'ils soient des entreprises ou des associations, remplissent une mission absolument indispensable qui est d'accompagner des publics en fragilité vers de nouvelles formations, de nouvelles compétences et vers le retour à l'emploi durable. C'est vraiment très important.

Je voudrais insister sur le fait que la Ville de Paris, depuis le début de la mandature et même depuis de nombreuses années, est vraiment au rendez-vous du soutien de ce secteur de l'insertion par l'activité économique, dans une économie qui laisse beaucoup de personnes sur le bord de la route, dans un marché du travail qui laisse beaucoup de personnes sur le bord de la route. Il est donc important d'avoir ce secteur de l'insertion qui remplisse cette mission de remettre en confiance et de donner des compétences.

On est donc sur deux projets de délibération, le DAE 23 et le DAE 24. Le DAE 23, lui, vise à soutenir les nouvelles embauches qui ont eu lieu cette année dans les structures d'insertion existantes. Il vise aussi à soutenir la création de deux nouvelles structures d'insertion sur le territoire parisien dans deux domaines qui sont la restauration et le bâtiment, et à débloquer un certain nombre d'aides d'urgence pour des structures qui, évidemment, souffrent aussi de la conjoncture économique qui reste difficile.

Je voudrais vous rassurer, Monsieur MARGAIN, sur le sérieux de la manière dont on calibre ces subventions. En ce qui concerne les aides au poste, de toute façon, c'est forfaitaire. Cela dépend du type de structures d'insertion par l'activité économique. Si vous êtes un chantier d'insertion, vous aurez plus d'aides forfaitaires que si vous êtes une entreprise d'insertion. Les clés de répartition sont toujours les mêmes depuis le début du mandat. C'est très clair. Cela figure toujours dans les projets de délibération.

Sur les aides d'urgence, les services de la DAE ont calibré les subventions par rapport à des critères très précis de rentabilité, de liquidité, de solvabilité. A partir du moment où des structures étaient très en difficulté sur deux des trois critères énoncés, elles étaient éligibles à des aides d'urgence pour leur permettre de poursuivre leur mission.

La Ville de Paris a, depuis 2020, mis 2,5 millions d'euros supplémentaires dans l'insertion par l'activité économique. Concrètement, ce sont plus de 1.100 personnes supplémentaires qui ont pu être accompagnées sur notre territoire et on a passé la barre des 6.500 salariés en insertion sur le territoire parisien.

Sur ce sujet très important de la dépense publique, hier, j'étais au Salon des maires de France et j'ai beaucoup parlé d'insertion avec un certain nombre d'élus sociaux qui veulent aussi soutenir l'insertion sur leur territoire. Comme vous le savez, le secteur de l'insertion est aussi largement financé par l'Etat. Les collectivités accompagnent du mieux qu'elles peuvent. Si l'Etat coupe le financement des collectivités et se désengage du secteur de l'insertion comme c'est le cas maintenant, ce sont beaucoup d'emplois qui seront fragilisés.

Si on regarde la masse des aides économiques octroyées par l'Etat aux secteurs économiques, aux entreprises depuis des décennies, que constate-t-on ? On est passé d'aides économiques qui représentaient 3 % du P.I.B. dans les années 1990 à 6 % aujourd'hui. C'est le fait de gouvernements de droite comme de gauche. La différence entre la droite et la gauche, c'est que la gauche soutient le tissu économique, mais met des recettes en face. Elle ne coupe pas des recettes fiscales de manière complètement inégale. On est donc tout de même dans une logique beaucoup plus vertueuse.

Je voudrais surtout attirer l'attention sur un sujet qui est la "critérisation". Arroser d'argent public les acteurs économiques sans "critérisation" n'a pas de sens. C'est ce qui a été fait ces dernières années. Aider une entreprise sans regarder si son activité économique a des impacts positifs sur l'environnement ou non, si elle crée de l'emploi dans les territoires ou non, si elle fait progresser l'équité des salaires ou non, n'a pas de sens. Une masse d'argent public importante doit donc être redéployée avec ces aides économiques pour peu que l'on y mette des critères, des critères qui permettent d'aller dans le bon sens.

Nous, la Ville de Paris, oui, on "critérise" nos aides économiques et c'est ce qui fait que l'on est beaucoup plus efficace. On va continuer à accompagner le secteur de l'insertion, notamment, et c'est l'objet du projet de délibération DAE 25 sur son ambition écologique, à financer de nouvelles formations des salariés pour des savoir-faire "écologiques" dans les nouveaux outils, dans la cyclologistique, dans les véhicules électriques, dans de nouvelles techniques horticoles aussi ; on va les aider à financer des achats d'équipements plus "écologiques" et les aider à optimiser leurs locaux pour qu'ils soient mieux isolés, pour qu'ils fassent des économies d'énergie. Cela nous semble très important.

Je voudrais tirer un coup de chapeau à deux structures que j'ai eu l'occasion de visiter il y a quelques jours : "Travail et Vie" qui s'est installée à CAP 18 et qui fait maintenant des prestations de curages sélectifs dans le bâtiment. Ils vont sur des chantiers de déconstruction chercher les matériaux pour les remettre dans des circuits de réemploi. On est vraiment sur l'avenir, on a voté notre P.L.U. bioclimatique hier.

Puis, "RépareSéb" qui est vraiment un champion de l'insertion par l'activité économique, une "joint-venture" sociale qui est dans le reconditionnement et la réparation du petit électroménager.

C'est cela, l'économie de l'avenir et nous, nous le faisons de manière sérieuse, critérisée et juste.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 23).

Ensuite, le groupe Changer Paris a demandé un vote disjoint pour les articles 3 et 18.

Je mets donc aux voix, à main levée, les articles 3 et 18 du projet de délibération DAE 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les articles 3 et 18 sont adoptés.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 25 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 25).

2024 DAE 76 - Conventions et subventions de fonctionnement (109.000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association "Le labo de l'E.S.S." (2.500 euros).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 76 relatif à des conventions et à l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association "Le Labo de l'E.S.S."

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, je souhaite mettre en lumière l'action remarquable de l'association "Talents15" qui œuvre dans le 15^e arrondissement pour accompagner et soutenir les entrepreneurs et innovateurs. Cette initiative incarne les valeurs de dynamisme, de solidarité, qui sont si essentielles au tissu associatif parisien.

Depuis sa création, "Talents15" s'est donné une mission ambitieuse : aider les porteurs de projets à donner vie à leurs idées et à les structurer pour les rendre viables et pérennes. Grâce à une approche personnalisée et à l'engagement de mentors aux profils divers, l'association accompagne ses talents dès les premiers stades de leur parcours, qu'il s'agisse de concevoir leur projet, de rechercher des financements, ou encore de les mettre en œuvre dans un cadre cohérent et réaliste.

Le suivi qu'elle propose, d'une durée de six mois, renouvelable, témoigne d'une réelle volonté d'assurer un accompagnement approfondi et sur mesure. A travers des rendez-vous réguliers et des bilans mensuels, "Talents15" ne se contente pas d'accompagner les porteurs de projets. Elle leur fournit les outils et le soutien nécessaires pour transformer leurs idées en actions concrètes et impactantes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2022, 5 projets ont bénéficié de leur accompagnement. En 2023, ce chiffre a doublé pour atteindre 10 projets et l'association vise l'accompagnement de 20 projets en 2024. Derrière ces chiffres se trouvent des parcours individuels, des projets à impact social, économique ou environnemental, et une réelle contribution à la vitalité de notre arrondissement et de notre ville.

Cette subvention, bien que modeste, permettra à l'association de poursuivre son travail précieux et d'atteindre son objectif ambitieux d'accompagner 20 porteurs de projets l'année prochaine. C'est notamment grâce à des initiatives comme celle de "Talents15" que Paris continue à être un territoire d'innovation, d'inclusion et de réussite partagée.

Vous l'aurez compris, notre groupe Union Capitale votera pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Carline LUBIN-NOËL, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Chers collègues, le mois de novembre est comme vous le savez le mois de l'économie sociale et solidaire, l'occasion, notamment à partir de nos mairies d'arrondissement, de faire connaître ce secteur auprès du grand public avec différents moments d'échange et de partage pour découvrir des projets à fort impact local, social et environnemental.

En effet, cette économie n'est toujours pas assez connue et reconnue. L'E.S.S. représente pourtant près de 10 % du P.I.B. de notre pays. A Paris, c'est 9 % du total des emplois parisiens et 11,9 % des emplois du secteur privé. Vous conviendrez que cela est loin d'être négligeable. Contrairement aux idées parfois véhiculées, l'E.S.S. est un secteur moderne, pourvoyeur de valeur ajoutée et d'emplois non délocalisables.

L'E.S.S. construit dès lors chaque jour un peu plus sa légitimité. Son objectif de concilier activité économique et utilité sociale est même de nature à inspirer l'économie conventionnelle sur le recours à certaines bonnes pratiques. Certaines entreprises s'emparent d'ailleurs de ces sujets. Je pense notamment aux mutuelles engagées sur le terrain de l'économie sociale et solidaire.

Aussi, il faut renforcer son accompagnement territorial et continuer à créer des ponts entre l'économie sociale et solidaire, et l'économie conventionnelle. Parmi les structures concernées par ce projet de délibération, je tiens à saluer tout particulièrement l'action de l'U.D.E.S.S. : l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire. Avec plus de 220.000 entreprises employant près de 2,4 millions de salariés, l'U.D.E.S.S. est à ce jour la seule organisation multi-professionnelle de l'E.S.S. Son rôle est de ce fait crucial pour accompagner les entreprises dans l'adaptation de leur modèle socio-économique aux enjeux posés par l'E.S.S.

Nous voterons naturellement la subvention qui lui est accordée dans ce projet de délibération, tout comme celles accordées aux 11 autres structures de l'entrepreneuriat social mentionnées.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci beaucoup, Mesdames DOUCERÉ et LUBIN-NOËL, pour votre soutien à l'économie sociale et solidaire dans vos arrondissements.

Madame DOUCERÉ, vous avez parlé de "Talents15". Je sais que vous êtes très engagée en soutien de cette structure et j'ai donc vraiment plaisir à voter ce projet de délibération qui comprend un soutien à "Talents15".

Madame LUBIN-NOËL, pour vos mots sur l'économie sociale et solidaire, je vous sais engagée sur ce sujet. Vous l'avez dit d'ailleurs : c'est le mois de l'économie sociale et solidaire en ce moment. C'est l'occasion de découvrir la richesse de ce secteur qui fait de plus en plus ses preuves aujourd'hui dans énormément de filières économiques.

Peut-être conviendrait-il de noter, dans ce projet de délibération, une subvention en particulier, un point en particulier : c'est le partenariat avec l'"U.R.S.C.O.P.", une structure qui soutient le développement des coopératives. Nous allons donc travailler avec l'"U.R.S.C.O.P." pour soutenir la création de nouvelles sociétés coopératives à Paris, il y en a déjà plus d'une centaine, et pour aider à la reprise d'entreprises classiques en coopérative.

Pour avoir été la semaine de dernière au Salon du made in France sur le "stand" des Duralex, cela a été un exemple significatif du fait que, quand une entreprise est en difficulté, le fait de passer en coopérative peut sauver l'entreprise et changer complètement la donne. Les salariés se mettent ensemble, mettent un peu au pot dans l'entreprise selon leurs moyens et on va renégocier avec les banques, l'Etat, les partenaires financiers ; puis, on trouve une solution. On a une gouvernance partagée, démocratique et on maintient des emplois sur le territoire. On maintient aussi une entreprise dans une filière stratégique, à savoir le verre pour la France. C'est vraiment fantastique.

Je crois beaucoup au développement des coopératives dans un contexte économique de plus en plus difficile d'ailleurs, et qui sera de plus en plus difficile dans les mois à venir avec des indicateurs sur des faillites qui risquent de s'accélérer. Oui, les coopératives sont une solution et seront une solution. Charge à l'Etat également de mettre en place une stratégie en ce sens. En tout cas, nous, à Paris, on le fait.

Je voudrais vous inviter, mes chers collègues, toutes et tous, sur tous les bancs de cette Assemblée, à la grande cérémonie des trophées de l'économie sociale et solidaire le 27 novembre prochain dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. Ce sont les 15 ans des Trophées de l'économie sociale et solidaire. Chaque année, nous avons un thème, un fil rouge. Cette année, ce sera sur le lien entre économique, sociale et solidaire et culture, puisque beaucoup d'acteurs culturels sont sous statut E.S.S., et notamment sous forme coopérative : les coopératives d'artistes, les coopératives de créateurs. Nous aurons donc des interventions inspirantes. Je vous y invite. C'est la grande fête de l'économie sociale et solidaire à l'Hôtel de Ville. C'est donc le 27 novembre prochain à 18 heures dans cette belle maison.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Florentin.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 76).

2024 DAE 87 - Budget participatif. - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.450.000 euros) en faveur de l'économie circulaire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Pour le prochain projet de délibération, il n'y a plus d'inscrits, mais je dois tout de même le mettre aux voix.

C'était le projet de délibération DAE 87 : budget participatif, conventions et subventions de fonctionnement et d'investissement en faveur de l'économie circulaire. Florentin LETISSIER n'aura donc pas à prendre la parole, mais je dois le mettre aux voix, car le groupe Changer Paris a demandé un vote séparé sur l'article 17.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 17 du projet de délibération DAE 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 17 est adopté.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 87 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 87).

2024 DRH 44 - Modification du statut particulier des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au mouvement de grève des R.E.V., A.A.A.S. et des A.S.E.M.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la requalification des R.E.V. en catégorie A.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 44, l'amendement technique n° 115, le sous-amendement n° 364 et les vœux référencés n° 116 et n° 117.

D'abord, nous examinons le projet de délibération DRH 44 : modification du statut particulier des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Avec mon groupe Changer Paris, nous vous alertons depuis un bon moment sur la situation particulière des responsables éducatifs de la Ville de Paris.

Depuis dix ans et la réforme des rythmes scolaires, la charge de travail des R.E.V. ne cesse de s'alourdir : beaucoup de nouvelles missions, mais jusqu'à maintenant, aucune contrepartie financière ne leur est accordée. Certes, vous les recevez régulièrement, à chaque grève, mais vous n'entendez pas réellement la réalité de leur situation, d'où cette nouvelle grève cette semaine avec plus de 200 écoles bloquées sur le temps méridien et périscolaire.

Pourtant, nous avons fait des propositions ici, à plusieurs reprises, lors des différents Conseils de Paris de l'année, particulièrement pour améliorer leur situation. Je veux les réciter à nouveau : la nécessité du recrutement, la nécessité d'une formation à l'embauche des animateurs adaptée à l'âge des enfants, la limitation du recours aux vacataires et leur accompagnement vers la titularisation lorsqu'ils sont là.

Nous vous avons aussi demandé que la prime R.E.P. et R.E.P.+ soit versée aux R.E.V., animateurs et A.S.E.M. afin de maintenir une attention particulière aux enfants les plus en difficulté.

Enfin : la formation continue de l'ensemble des éducateurs sur des sujets comme le harcèlement, la laïcité, les écrans, les violences sexuelles et sexistes. Le cercle vicieux dont ils sont pour l'instant prisonniers impacte tout autant le personnel éducatif que les enfants et leur famille : baisse qualitative d'étapes, taux d'encadrement moins respectés, horaires morcelés. La situation n'est pas acceptable. Vous le savez très bien. Nous vous demandons, enfin, des actes.

Le groupe Communiste s'est apparemment saisi du sujet. Je ne sais pas. Dans la semaine, on nous a dit qu'il s'était rétracté, puis était revenu sur sa position. M. SOREL se saisit également du sujet. Merci pour votre vœu. Nous sommes évidemment favorables à une meilleure reconnaissance du travail des responsables éducatifs et attachés à un système exigeant fondé sur le mérite.

Nous soutenons donc l'idée que les R.E.V. et les adjoints éducatifs puissent se présenter aux examens professionnels leur permettant d'accéder à la catégorie A. Nous déposons simplement un amendement pour supprimer le second attendu qui fait perdre tout intérêt au premier puisque cela nuirait à la reconnaissance du mérite professionnel et engendrerait des inégalités entre agents.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a une grève encore cette semaine. On en a parlé hier, on en reparle aujourd'hui. Il y a une grève pour la cinquième fois depuis un an dans le périscolaire. Je l'ai dit hier, je le redis aujourd'hui : un tiers des écoles sont fermées le midi, plus de 200 sur 631 et des dizaines d'autres écoles sont affectées. Il y a aussi le soutien, très souvent, des parents qui comprennent la difficulté dans laquelle sont les agents dans le périscolaire et qui comprennent surtout où est l'intérêt de leurs enfants.

Il y a une grève parce que les agents considèrent, et j'en suis désolé pour vous, mais c'est la réalité, que le compte n'y est pas encore.

Il y a une grève parce qu'il y a encore des centaines d'agents vacataires qui occupent des postes permanents.

Il y a une grève parce que les responsables éducatifs de la Ville de Paris, qui sont en première ligne dans l'encadrement de terrain, dans la gestion, dans la coordination des agents, qui sont débordés en termes de tâches administratives, ont l'impression de ne pas être reconnus à la hauteur de leur tâche.

Il y a une grève parce qu'ils demandent l'accès à la prime R.E.P.-R.E.P.+.

Il y a une grève parce qu'ils demandent de pouvoir avoir accès aux examens professionnels de la catégorie A pour eux et les adjoints éducatifs, ce que demande mon vœu.

Il y a une grève parce qu'ils demandent la contractualisation des vacataires, l'augmentation de la prime I.F.S.E. pour les adjoints d'animation et d'actions sportives, ce que demande notamment le vœu du PC que je vais évidemment voter.

Il y a une grève parce qu'il y a un refus depuis deux mois de rencontrer l'intersyndicale.

Sur cela, la question n'est pas de savoir si vous appréciez ou pas l'intersyndicale. On ne vous demande même pas votre avis personnel. On vous demande en tant que Ville de gauche de faire vivre le dialogue social, de reconnaître la légitimité de l'intersyndicale, de comprendre la colère des agents, de reconnaître le désarroi de celles et de ceux qui ont l'impression qu'on ne les écoute pas.

Aujourd'hui, je tiens à le dire, la défense de l'école publique passe par mettre l'Etat devant ses responsabilités quand il ferme des classes. Cependant, cela passe aussi par reconnaître les propres responsabilités de la Ville de Paris quand elle ne met pas suffisamment de moyens dans le périscolaire. Parce que le périscolaire, c'est aussi l'école ; si le périscolaire marche bien, l'école marchera mieux.

Je vous demande donc aujourd'hui d'être à la hauteur de vos idéaux.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA, du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Depuis plus d'un an, l'intersyndicale de l'animation est mobilisée afin d'alerter sur la précarité et la souffrance au travail des agents. La Ville a su en partie écouter et répondre à leurs revendications. Nous pensons toutefois que nous pouvons aller plus loin, d'où le vœu que nous présentons.

Je tiens néanmoins à rappeler, il faut essayer toujours de tendre à l'honnêteté, que cette grève des personnels d'animation a permis de déboucher sur des avancées réelles. Je les cite. Peut-être vais-je en oublier, chère Olivia, tu en rajouteras : l'augmentation de la prime des agents animateurs vacataires ; la mise en place d'une prime pour les responsables éducatifs Ville qui travaillent dans des écoles dites complexes, lesquelles comprennent notamment les R.E.P.-R.E.P.+ , mais qui va au-delà - c'est donc déjà une prime R.E.P.-R.E.P.+ , peut-être que le terme "complexe" est finalement trop complexe ; l'augmentation de la prime T.A.P. des agents spécialisés des écoles maternelles, ainsi que la création des brigades de remplacement d'animateurs titulaires dans chaque C.A.S.P.E.

Comme je le disais, je pense que nous devons aller plus loin. Fondamentalement, nous demandons des postes permanents qui permettraient de titulariser la grande majorité des adjoints d'animation et actions sportives qui sont aujourd'hui très souvent vacataires. Des postes sont bien créés chaque année, mais nous pensons que l'action de la Ville en faveur de la déprécarisation doit être plus ambitieuse. Bien sûr, cela irait complètement à rebours de la politique du Gouvernement qui fait exactement l'inverse avec un "comité de la hache" sur la fonction publique. Des

postes permanents sont toutefois la garantie d'un service public de qualité dans l'intérêt tant des usagers évidemment, que des travailleurs et travailleuses.

Sur le même modèle que la prime École complexe accordée aux responsables éducatifs Ville, nous demandons une prime pour l'ensemble des animateurs en école R.E.P.-R.E.P.+ polyvalente ou en dispositif Inclusion. Il en va de même de l'augmentation de l'I.F.S.E. pour tous les animateurs titulaires, comme contractuels. Enfin, nous demandons d'attribuer une prime mensuelle de 130 euros pour les animateurs et les animatrices de lecture.

Puisque nous parlons de titularisation et de qualité du service public, nous en venons naturellement à la formation des agents. Aujourd'hui, la Ville propose 200 formations B.A.F.A. aux agents. Nous devons en proposer davantage, car seuls 45 % des animateurs sont aujourd'hui formés à des brevets pour la pratique occasionnelle de l'animation. La Ville doit impérativement respecter le taux de 80 % d'animateurs formés au B.A.F.A. Toutefois, le B.A.F.A. étant un diplôme non professionnel, nous devons également proposer davantage de formations diplômantes. Je pense notamment au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, le B.P.J.E.P.S., au Diplôme d'Etat à la jeunesse et de l'éducation populaire et du sport, ou au Diplôme d'Etat supérieur à la jeunesse et de l'éducation populaire et du sport.

Mieux former nos agents, c'est non seulement garantir une meilleure qualité d'accueil et d'animation pour les jeunes Parisiens et Parisiennes, mais c'est aussi favoriser la promotion des agents ou des salariés de la Ville. C'est d'ailleurs le sujet de ce projet de délibération, puisqu'il est question d'organiser un examen professionnel d'accès à la catégorie A des conseillers d'activités physiques et sportives de l'animation pour 90 postes de coordination dans les services déconcentrés dans les trois prochaines années. C'est une bonne nouvelle. Nous saluons la volonté de la Ville de répondre aux revendications du mouvement social de l'animation dans un contexte budgétaire que l'on sait très difficile, du fait des choix du Gouvernement d'appliquer des restrictions budgétaires très fortes sur la Ville. On parle de 300 à 350 millions d'euros en moins sur les dotations de la Ville.

Cette action de la Ville contraste néanmoins avec le contexte budgétaire dont je parlais, dans le cadre duquel le Gouvernement BARNIER-MACRON-LE PEN entend faire la chasse aux fonctionnaires, et la droite parisienne veut, elle aussi, faire la chasse aux fonctionnaires, "fake news", notamment de Pierre-Yves BOURNAZEL, à l'appui.

Cela étant dit, nous pensons qu'il faut aller plus loin. Dans ce contexte, nous aurions aimé déposer deux amendements : un premier pour permettre aux responsables éducatifs Ville de postuler par la voie de l'examen professionnel, car le projet de délibération rend les conditions de passage à l'examen trop restrictives ; et un deuxième qui visait à mieux reconnaître l'accroissement du périmètre des missions, l'augmentation de la charge de travail et la montée en compétences des responsables éducatifs Ville.

Deux amendements portés par les organisations syndicales et qui avaient été adoptés Au conseil supérieur des administrations parisiennes, dans le respect du dialogue social. Nous aurions donc aimé soumettre à votre vote ces deux amendements. L'Exécutif a toutefois menacé de retirer ce projet de délibération si nous les déposons. Je tiens à dire que cette méthode n'est pas la bonne. Si nous ne jouons pas au "bluff" sur l'avancement des agents, nous continuerons de plaider pour que ces amendements soient finalement adoptés dans le futur.

Dans l'immédiat, nous voterons pour ce projet de délibération et plaiderons pour que la Ville aille plus loin dans sa réponse aux revendications des agents.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Comme la pédagogie, c'est la répétition, je vais redire ce que vous a déjà dit hier, Patrick BLOCHE, à cette même séance, et redire toutes les mesures inédites, sans précédent, qui ont été annoncées depuis le printemps dernier, suite à un travail qui a été mené pendant deux ans. Ce travail s'est appelé "l'Arsenal de l'animation". Des mesures ont été annoncées, continuent d'ailleurs d'être discutées, en tout cas avec l'organisation syndicale qui continue d'assister au dialogue social. Ces mesures portent sur un montant de près de 8 millions d'euros.

Vous l'avez dit, ce sont effectivement des mesures conséquentes. Je vais donc les développer. Pour soutenir le pouvoir d'achat dans une période difficile, nous avons augmenté certaines primes, revalorisé la rémunération des animateurs et des A.T.E. contractuels exerçant en C.D.I., créé une prime spécifique pour les R.E.V. de 335 écoles identifiées. Effectivement, cela dépasse le cadre du R.E.P.-R.E.P.+. Ce sont des écoles que l'on a même qualifiées de complexes. Cela va donc bien au-delà des R.E.P.-R.E.P.+. On a été bien au-delà en la matière.

Cette prime est de 1.200 euros par an. Nous avons augmenté la rémunération horaire des vacances le midi de plus de 16 %. Pour le gardiennage, nous avons augmenté de plus de 7 %, indexé les vacances sur le S.M.I.C., augmenté la prime des A.S.E.M. assurant les T.A.P.

Pour accélérer et amplifier les perspectives de carrière, nous avons déprécarisé et titularisé massivement. Nous avons d'ailleurs déjà eu cet échange dans le cadre du budget Emplois de l'année dernière avec le groupe Communiste, puisque 650 postes d'animateurs ont été créés en quatre ans. Nous avons augmenté de plus de 30 % le budget de formation, multiplié par quatre le nombre de postes en catégorie A qui est la catégorie la plus élevée dans les arrondissements.

Pour améliorer l'organisation périscolaire dans les écoles et le bien-être des enfants, nous avons instauré la possibilité dorénavant, pour eux, d'intégrer les réunions d'équipe et d'être rémunérés sur ces temps de réunion d'équipe, ce qui était aussi une revendication. Nous avons créé une brigade de remplacement d'animateurs, d'A.S.E.M., d'A.T.E., renforcé l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers dans un contexte où, vous le savez, il y a moins d'enfants dans les écoles parisiennes, fidéliser nos équipes avec de nouvelles possibilités de carrière en catégorie B pour des animateurs exerçant des missions d'expertise éducative, instauré un temps d'accueil rémunéré à la première prise de poste des vacataires.

Ces mesures s'ajoutent aux mesures générales qui ont été prises par la Ville pour améliorer le pouvoir d'achat de nos agents : ratio "promus/promouvables" à 100 % ; revalorisation des régimes indemnitaires de 6 % en 2024 ; puis, à nouveau de 5,5 % en 2025 ; prime "pouvoir d'achat" versée en décembre 2023 ; remboursement à 75 % au lieu de 50 % du "pass" Navigo.

Oui, Madame PRIMET, Monsieur AQUA, Monsieur SOREL, Madame de RAGUENEL, vous le voyez, nous avons fait beaucoup et nous continuons de garder la porte ouverte parce que, contrairement à ce qui a été dit, nous avons reçu, encore une fois, l'intersyndicale le 13 novembre dernier. Quand vous nous dites, Monsieur SOREL, que nous refusons de recevoir l'intersyndicale, je ne sais donc pas d'où cela vient. Ils ont été invités le 8 octobre. La seule chose était qu'il y avait des congés au milieu ; on a des Conseils de Paris, et en l'occurrence, on les a vus. J'étais là. J'étais personnellement présente à cette audience du 13 novembre dernier. S'il vous plaît, essayons donc de garder un cadre qui soit celui de l'honnêteté intellectuelle entre nous parce que ce n'est pas possible.

Par ailleurs, il leur a été dit - Patrick ne pouvait pas être présent, mais je leur ai dit - que ce qu'on leur demandait était de revenir dans le cadre du dialogue social, puisqu'ils ont boycotté les instances depuis juin dernier. Cette intersyndicale boycotte les instances de la DASCO.

On leur a donc dit : si vous voulez rentrer dans un dialogue social, il faut revenir autour de la table. Une organisation syndicale reste toujours dans ce cadre, d'ailleurs. Nous sommes les seuls à faire des annonces avec cette organisation. Il y en a eu encore par la DASCO, le jeudi de la semaine précédente. On leur a dit qu'il fallait qu'ils reviennent autour de la table. Vous ne pouvez pas l'ignorer.

Parce que venir à chaque Conseil pour faire grève, c'est évidemment un "coup de pression". Ils ont le droit de le faire. C'est tout de même mieux que cela se fasse dans le cadre du dialogue social de la Ville de Paris.

Pour répondre à M. AQUA : oui, un grand plan de déprécarisation est en cours. Vous le savez. Il se poursuivra l'année prochaine en 2025 pour probablement 200 et quelques postes d'A.S. On aura le débat lors du Conseil de décembre. Vous le verrez, des mesures de revalorisation ont également été décidées, comme je le disais.

A un moment donné, Madame de RAGUENEL, il faut aussi être cohérente. Vous ne pouvez pas, d'un côté, nous expliquer que la Ville de Paris a une masse salariale qui explose, que c'est délirant, alors que nous avons fait et faisons beaucoup, et d'un autre, continuer à être dans la surenchère et à aller manifester sur le parvis de l'Hôtel de Ville avec les représentants de l'intersyndicale. Soyez cohérente, y compris avec le Gouvernement que vous soutenez.

Merci !

C'est donc un avis défavorable.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Marie-Christine LEMARDELEY au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 115 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 115 est adopté.

Le vœu n° 116 du groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ? Évidemment.

L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous allons mettre aux voix le sous-amendement n° 364 du groupe Changer Paris, au vœu n° 117 de Laurent SOREL. Quel talent ! C'est pour cela que je demandais une explication parce que je n'osais y croire.

Vous filez un mauvais coton, Inès. Je dis cela parce que l'on se connaît.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 364, au vœu n° 117 de Laurent SOREL, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 364 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Laurent SOREL qui, je pense, est maintenue, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Tout à l'heure, parce que son inscription ne m'était pas parvenue, je n'ai pas permis à Samia BADAT-KARAM de faire une explication de vote au nom de son groupe sur le vœu n° 117 de Laurent SOREL, me semble-t-il, ou globalement.

Même si cela a été voté, et évidemment ne remet pas en cause le vote puisque vous avez vous-même participé au vote, je ne voudrais pas que cet oubli vous pénalise.

Je vous laisse donc la possibilité de faire votre explication de vote de manière exceptionnelle même si le vote est intervenu.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Merci beaucoup, j'apprécie vraiment.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais être très rapide puisque le sujet a été débattu, mais il est important pour moi de réaffirmer la position de notre groupe qui est constante puisque nous débattons ce soir encore de la grève des R.E.V., des A.S.E.M. et du vœu notamment des Communistes sur le sujet.

Cela ne vous surprendra pas, je voulais redire que nous sommes d'autant plus favorables à ce vœu que nous intervenons, nous-mêmes, avec la droite parisienne, avec le groupe "Demain Paris" sur ce sujet.

On demande régulièrement la déprécarisation et la professionnalisation du métier d'animateur. J'étais intervenue d'ailleurs au dernier Conseil de Paris sur le sujet. De trop nombreux animateurs scolaires se retrouvent en situation de précarité. Ils font face à des conditions de travail dégradées. Les sous-effectifs sont récurrents en raison d'un nombre de postes ouverts inférieurs à la demande. Entre absence de formation, souffrance au travail et épuisement des équipes, ce malaise doit être entendu par la Ville.

J'entends tout ce qui est fait. On ne dit pas que vous ne faites rien, mais je pense qu'il faut aller au-delà et travailler ensemble de manière constructive.

Pour y remédier, il faut notamment limiter le recours aux vacataires, verser la prime R.E.P.-R.E.P.+ pour les animateurs et A.S.E.M. titulaires et contractuels et revaloriser les fonctions de R.E.V.

Vous me rétorquerez bien sûr que cela coûte de l'argent et que des efforts ont déjà été faits. Des augmentations très ciblées ont été décidées pour les vacataires et les postes d'encadrement, mais il y a un "statu quo" qui demeure pour la grande majorité des titulaires et des responsables éducatifs Ville.

On considère donc que ces efforts sont encore insuffisants. Sur ce sujet, je rappelle que notre position est constante. Cela doit faire au moins la dixième fois que j'interviens sur le sujet, ce qui n'est d'ailleurs pas forcément le cas d'autres groupes politiques.

Nous défendons bien sûr une gestion budgétaire rigoureuse et efficace, mais, encore une fois, des efforts financiers doivent être portés ailleurs et pas pour ce qui concerne les enfants et l'éducation.

C'est ce que je voulais dire.

Je vous remercie de m'avoir permis d'intervenir.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous en prie et pour que tout cela ait de la cohérence, je vous propose que dans le compte rendu, l'explication de Samia BADAT-KARAM intervienne avant l'adoption du projet de délibération DRH 44.

Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 44 ainsi amendé par le seul amendement technique de l'Exécutif, pour être précis.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DRH 44).

Je vous remercie.

2024 DRH 46 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement pour l'accès aux concours externe et interne d'accès au corps des techniciens des services opérationnels de classe normale dans la spécialité fossoyage.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DRH 46 concernant la fixation de la nature des épreuves et du règlement pour l'accès aux concours externe et interne d'accès au corps des techniciens des services opérationnels de classe normale dans la spécialité fossoyage.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la position du groupe Communiste quant à la suppression d'épreuves de concours est de notoriété publique, mais elle est surtout constante. Nous ne pensons pas qu'une suppression d'épreuves puisse se justifier par l'augmentation de l'attractivité qui en découlerait. Ici, il est question de l'attractivité d'une épreuve écrite pour les techniciens des services opérationnels dans la spécialité fossoyage.

La rémunération et les conditions de travail font l'attractivité. Cette rémunération est en grande partie protégée des attaques des Libéraux du fait du statut et donc du concours. Nous sommes tout à fait conscients des marges de manœuvre limitée que connaît la Ville de Paris du fait de la politique hostile de l'Etat, que ce soit à l'encontre des collectivités ou des agents de la fonction publique.

Cependant, à l'heure où Valérie PÉCRESSÉ et tous les courants de droite appellent à recréer la triste "commission de la hache" pour fracasser la fonction publique, à l'heure où le Ministre Guillaume KASBARIAN, néo-trumpiste, salue Elon MUSK parce que celui-ci envisage de supprimer tout bonnement jusqu'au Ministère de l'Education, il ne nous semble pas judicieux d'emprunter cette voie. Que ce soit la remise en cause des catégories par Stanislas GUERINI, l'alignement des jours de carence sur ce que connaissent les salariés des T.P.E.-P.M.E., soit la part la moins-disante de l'emploi privé, rien ne sera désormais épargné aux fonctionnaires.

Les communistes réaffirment qu'il nous faut protéger à la fois les concours et le statut, car rarement, les attaques envers les fonctionnaires n'ont été aussi hostiles et frontales. C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération et appelons la Ville à lutter contre tous les petits détricotages qui, pris isolément, semblent insignifiants, mais qui, dans leur ensemble, fragilisent les plus "beaux conquies".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Effectivement, c'est une mesure d'adaptation de nos concours, ici pour l'accès au corps des techniciens des services opérationnels de classe normale dans la spécialité fossoyage. L'idée est d'avoir une opération la plus opérationnelle possible et la plus en lien avec les compétences attendues du métier. Il s'agit de faire comme nous le faisons actuellement et depuis un certain temps, un travail sur nos concours. Vous le savez, ce n'est pas la première fois que nous en délibérons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DRH 46).

2024 DRH 56 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des architectes-voyers dans la spécialité paysage.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 56 relatif à la fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des architectes-voyers dans la spécialité paysage. Décidément, il y a des sujets récurrents.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Ce projet de délibération est l'occasion de se pencher sur un corps de fonctionnaires municipaux dont on ne parle pas si souvent, qui est l'un des plus anciens corps de notre Ville puisqu'il date d'Henri IV. J'ai vu sur Internet que l'on en a même trouvé des traces qui datent du XIII^e siècle. Véritablement, c'est un corps qui est extrêmement précieux. Il y a des fonctions en matière d'urbanisme, d'architecture, d'environnement et de construction.

On a eu, Madame la Maire, un échange intéressant et fructueux en commission des finances et vous nous avez communiqué des informations, à travers votre Cabinet, sur l'évolution de ce corps d'architectes-voyers, qui n'ayant pas eu de concours depuis 2008 a rétréci. Ils étaient 69 en 2020 selon vos chiffres, et sont maintenant 54 agents : 30 femmes et 24 hommes, avec une pyramide des âges qui a augmenté, compte tenu des départs à la retraite.

Nous sommes, tous les élus, attachés à la pérennisation de ce corps de fonctionnaires qui a bien sûr une très grande expérience. Notre inquiétude est que ce savoir-faire qui se transmet de génération en génération ne se perde.

J'espère que vous allez nous rassurer à travers ce projet de délibération.

Merci, Madame.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

Deux inscrits pour le groupe "Les Écologistes", peut-être n'y en a-t-il qu'un seul à l'arrivée, comme je ne vois pas le président MEUNIER, Jérôme GLEIZES intervient.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était normalement Émile MEUNIER qui devait faire l'intervention.

Oui, comme l'a dit M. BLOCHE, c'est le retour de ce projet de délibération en séance. En fait, on a déjà voté le projet de délibération le plus important, celui que relançait le concours. A travers ce projet de délibération, il y a une modification des épreuves du concours, notamment sur les oraux, de façon à permettre une accessibilité à des profils un peu plus variés que ce que permettait la définition initiale.

En effet, cette fonction d'architecte-voyer est très importante pour la Ville. Cela fait partie de ces gens que l'on ne voit pas. Ces invisibles que l'on ne voit pas, mais Paris, c'est aussi tous ces travaux, ces aménagements. Le fait d'avoir des architectes au sein de la Ville permet de ne pas être trop dépendant de l'extérieur, et d'avoir un contrôle parfois sur les projets faits par les architectes externes.

Bien sûr, nous appelons à voter ce projet de délibération.

Nous attendons enfin la réouverture et les nouveaux architectes-voyers qui vont arriver à la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Olivia POLSKI, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie les orateurs précédents qui me permettent de parler de l'un des corps les plus anciens des administrations parisiennes, celui des architectes-voyers. Le corps des architectes-voyers à Paris est unique. Ils sont recrutés par voie de concours depuis 1898. Le dernier recrutement par concours date de 2008 et depuis, notre collectivité continue d'accueillir, par détachement, des architectes urbanistes de l'Etat, dont certains demandent à intégrer la fonction publique parisienne.

A ce jour, ce corps se compose de 54 agents, dont 30 femmes et 24 hommes. Ils et elles étaient 69 en 2020, et l'augmentation de l'âge moyen au sein de ce corps et un rétrécissement de son nombre en raison de départs à la retraite nous amènent effectivement à mettre en place un nouveau concours et donc à vous présenter ce projet de délibération.

L'idée est d'ouvrir une dizaine de places en 2025 pour recruter et revenir ainsi à un nombre à peu près équivalent à celui que nous avons précédemment.

Effectivement, cela a été dit, le corps des architectes-voyers nous permet de relever les défis que pose notamment la transition climatique que ce soit en matière d'urbanisme, de construction, d'architecture, de patrimoine,

mais aussi dans tous les sujets qui sont ceux de l'habitat et du logement, l'aménagement paysager et l'environnement dans toutes ses dimensions. Le concours, cela a été dit, sera également modernisé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DRH 56).

2024 DRH 68 - Avenant à la convention de location de salles équipées pour les épreuves orales et les formations organisées par la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 68 relatif à un avenant à la convention de location de salles équipées pour les épreuves orales et les formations organisées par la Ville de Paris.

La parole est à M. BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au dernier Conseil de Paris, je suis intervenu sur le rapport de l'Inspection générale de la Ville concernant la mutualisation des salles de réunion. Grâce à cet audit d'évaluation des services de l'administration parisienne, je rappelais que la Ville dénombrait 750 salles, pour quelque 6.400 places disponibles chaque jour dans les différents sites, et cela sans compter les salles de théâtre, et amphithéâtres, propriétés de la Ville pour certains d'entre eux.

L'une des recommandations de ce rapport était l'optimisation de la réservation et surtout la densification de l'usage des salles. Or, dans ce projet de délibération qui nous est donc présenté ici, nous voyons que la Ville loue des salles à un prestataire qui facture entre 20 et 25 euros par candidat. Si l'on considère que nous avons 20.000 candidats pour les concours de l'administration parisienne par an, pour 2.500 postes à pourvoir, cela fait une moyenne de 460.000 euros que la Ville paie par an, et près de 3 millions de dépenses dans la mandature.

A l'heure où les finances publiques doivent être assainies, ne pourrait-on pas faire des économies sur ce poste de dépenses ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie Vincent BALADI.

Vous savez, les concours sont des prestations spécifiques avec des conditions qu'il faut pouvoir remplir en ce qui concerne ses salles. Elles doivent être équipées, à la fois, pour pouvoir permettre des épreuves orales et des formations, d'ailleurs, avec des équipements spécifiques.

Pour ma part, je suis ouverte au fait que, bien évidemment, on puisse continuer de travailler à trouver d'autres solutions si c'est possible. Je connais toutefois la Direction des Ressources humaines. Elle est extrêmement attentive aux deniers publics. Je ne doute pas que si nous faisons ce projet de délibération aujourd'hui, et que nous le présentons, c'est que nous avons besoin de ces salles et de salles de ce type. Bien évidemment, si besoin est, je pourrais vous apporter des compléments avec elle.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DRH 68).

2024 DAC 343 - Garantie d'un emprunt destiné à financer la création d'un hôtel cinématographique au sein du cinéma MK2 Bibliothèque par la SAS MK2 Hôtel Bibliothèque.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 343 relatif à une garantie d'un emprunt destiné à financer la création d'un hôtel cinématographique au sein du cinéma MK2 Bibliothèque par la S.A.S. MK2 Hôtel Bibliothèque.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

55 chambres d'un hôtel cinéma, 55 chambres d'un hôtel de luxe en réalité. Dans le projet de délibération qu'il nous est proposé de voter, il nous est expliqué que dans un contexte extrêmement tendu pour l'exploitation cinématographique, le MK2 souhaite poursuivre sa politique d'innovation immobilière en s'engageant sur un vaste projet de rénovation du cinéma associant la construction d'un hôtel cinéma, l'implantation d'un lieu d'exposition, et souhaite également améliorer l'expérience des téléspectateurs et l'accessibilité de tous les publics.

Vous conviendrez que cet énoncé est relativement flou et, à ce stade, c'est tout ce dont nous disposons. Quelle est donc l'ampleur de la végétalisation du site ? Est-ce uniquement de la végétalisation de toiture ? De la pleine terre ? Sur quelle surface ? Quand on parle de rendre accessible le MK2, de quoi parle-t-on ? N'est-il pas déjà accessible aux personnes à mobilité réduite ou s'agit-il de le rendre accessible à d'autres handicaps ?

Ce que l'on nous propose, c'est que, sous couvert de végétalisation dont on ne connaît pas les contours, sous couvert d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et d'améliorer l'expérience des spectateurs, nous devrions accepter de garantir plus de 4, 6 millions d'euros pour construire 55 chambres d'un hôtel, 4 étoiles, et ce, au bénéfice de qui ? Au bénéfice de qui ? Quand on regarde les prix de ticket par l'hôtel cinéma de Nation, il n'y a guère de doute quant à la catégorie de la population visée : 259 euros pour la formule chambre plus pop-corn ; 389 euros pour la chambre avec bain, plus coupe de champagne ; 559 euros pour la chambre Champagne, petit-déjeuner et vue ; et enfin "cherry on the de cake", 609 euros pour la chambre Champagne, pop-corn, petit-déjeuner, chambre avec vue, plus un bain et un lit "King Size", la totale.

Je vais vous poser une question faussement naïve. Améliore-t-on vraiment l'expérience des spectateurs, tel que rédigé dans le projet de délibération, quand on propose de voir un film dans un lit "King Size" depuis une baignoire en buvant une coupe de champagne ? Favorise-t-on un accès large à la culture quand on soutient la construction d'un hôtel cinéma de 55 chambres ?

Cette nouvelle offre qui nous est présentée comme une offre culturelle est en réalité une offre touristique de luxe à destination d'une poignée de personnes et donc d'intérêts particuliers, et non du plus grand nombre. Attention, quand je dis cela, ce n'est pas du tout un "gros mot" dans ma bouche. Quand je parle d'offres de luxe, ce n'est pas du tout un "gros mot". En revanche, je crois très sincèrement que ce n'est pas à la puissance publique de soutenir cela.

Vous me direz très certainement, cher Paul SIMONDON, qu'il s'agit juste d'une garantie d'emprunt. Certes, c'est vrai. Il s'agit d'une garantie d'emprunt, mais dans l'hypothèse où la Ville aurait un jour à rembourser ces 4,6 millions d'euros, que va-t-on dire ? Que ferons-nous ? Dira-t-on que la Ville dépensera plus de 4,6 millions d'euros pour permettre aux plus aisés de siroter une coupe de champagne en regardant en film ? Même d'un point de vue symbolique, ce n'est pas le meilleur message politique à envoyer.

En l'état, nous ne voterons bien évidemment pas ce projet de délibération. Même si nous aimons beaucoup les arbres et la végétation, on ne se fera pas acheter par une toiture végétalisée en échange de la construction d'un hôtel de 55 chambres.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Laurent SOREL a la parole.

M. Laurent SOREL. - Je me suis désinscrit, désolé.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous êtes désinscrit. Excusez-moi, cela n'a pas été indiqué.

Je donne la parole à Paul SIMONDON. Champagne a tous les étages.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Sans pop-corn, je vous réponds et je pense pouvoir vous rassurer, en tout cas sur une partie de vos craintes.

Le projet dont il est question autour du MK2 Bibliothèque permet effectivement la construction d'un hôtel cinématographique, et vous avez décrit le service proposé dans celui qui existe déjà dans le 12^e arrondissement, mais aussi l'implantation d'un nouveau lieu d'exposition dédié aux arts immersifs, et une amélioration de l'expérience

des spectateurs actuels dans le cinéma actuel avec l'accessibilité. Je ne reviens pas sur la végétalisation, oui, il y a des toits végétalisés, et une amélioration des performances énergétiques du bâtiment.

Il s'agit d'améliorer l'équilibre économique de l'équipement actuel du MK2 Bibliothèque qui, à mon avis, est tout de même assez indispensable.

Quelques remarques. J'entends les critiques sur l'hôtel. D'abord, il faut aussi choisir ses combats. Notre majorité municipale est claire dans son combat contre "Airbnb" et les équivalents, sur la voracité que cela représente par rapport au logement à Paris. On ne peut pas, en même temps, s'opposer aux hôtels. Sur les tarifs, j'ai regardé, on peut trouver cela cher. C'est vrai, les hôtels sont chers, mais non, ce n'est pas du luxe. Ce n'est pas cela les hôtels de luxe à Paris. Pour le reste, il y a plusieurs offres. On n'est jamais obligé de boire du champagne. Il suffit de prendre sans champagne. J'imagine, en tout cas, que c'est moins cher.

Enfin, sur le projet en lui-même : le projet total est d'à peu près 24 millions d'euros d'investissement. Le groupe MK2 est certes un groupe. Je ne vais pas vous dire que c'est un petit cinéma indépendant, même s'il y a bien des films d'art et d'essai dans ce réseau, et même s'il a eu un rôle important de revitalisation d'un certain nombre de quartiers ; Bibliothèque en est un et le 19e arrondissement aussi. Toutefois, pour ce projet, le groupe MK2 a pu avoir un emprunt auprès, non pas de n'importe quelle banque, mais de la Banque des territoires, donc de la Caisse des Dépôts : un emprunt d'un peu moins de 10 millions d'euros. Il se trouve que l'une des exigences de ce prêt est la garantie par une collectivité locale. Ce n'est donc pas n'importe quoi. C'est un prêt prévu dans un cadre qui existe, parce qu'il existe un intérêt public pour l'équipement culturel d'avoir ce prêt.

Je veux vous rassurer, il n'y a aucun risque pour la Ville sur la garantie de 50 % du prêt, d'un peu moins de 4,7 millions d'euros, parce que nous avons une sécurité qui est une assurance hypothécaire de rang 1. Autrement dit, le jour où il y a un problème, il suffit de vendre l'immeuble en question et nous sommes remboursées immédiatement.

Je vais même vous annoncer que l'on reçoit une petite recette en délivrant cette garantie. Si on délivrait une garantie comme cela à un acteur économique sans aucune recette, ce serait apparenté à une subvention et ce n'est donc pas possible. Nous aurons donc même un léger financement pour la Ville en contrepartie de cette garantie. J'espère que cela suffit à vous rassurer.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 343.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 343).

Nous examinons le projet de délibération DFA 58 : communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.

Jack-Yves, n'interviens-tu pas sur le DFA 58 ?

D'accord, ta désinscription est arrivée au moment où la feuille est arrivée sous mes yeux.

Merci beaucoup de ta contribution personnelle et de celle de ton groupe.

Nous en avons donc terminé avec les dossiers de la 1ère Commission.

Information sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous abordons donc, pour l'heure, un quart qu'il reste, les dossiers de la 2e Commission.

Je vous dis, chers collègues, que nous "grattons" et nous regagnons du temps à chaque Commission. Je ne peux qu'inviter les collègues inscrits et inscrites sur les dossiers de la 2e Commission à être synthétiques. Je ne nourris pas l'espoir que l'on termine la 2e Commission ce soir, mais je nourris l'espoir que l'on avance bien dans l'examen des dossiers.

2024 SG 65 - Conventions de partenariats pour le "Carnaval Tropical de Paris" édition 2024.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous allons examiner le premier projet de délibération, qui est le projet de délibération SG 65 relatif à des conventions de partenariats pour le "Carnaval Tropical de Paris" édition 2024.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Je ne m'attendais pas à ce que cela arrive aussi vite, mais je suis ravi, en tout cas, de parler du "Carnaval Tropical de Paris" parce que je suis Martiniquais, parce que le carnaval, je l'ai longtemps fait là-bas, avant de le faire à Paris. C'est très bien qu'il y en ait un à Paris. Je préfère le faire néanmoins chez moi parce que ce n'est pas la même "vibe", ai-je envie de dire. Il importe toutefois que, dans la ville où de nombreux Antillais et Antillais ont migré, parce que c'est une migration aussi même si elle est au sein des frontières françaises, qu'il y ait un carnaval qui incarne, qui représente toute la diversité de la ville. Ce n'est pas uniquement porté par des Antillais des Antilles, de Martinique, de Guadeloupe, de Guyane. Il y a d'autres pays : la Bolivie, le Pérou, Haïti, la République dominicaine, la Colombie et le Brésil.

Ce qui est bien cette année, c'est ce qu'il n'y a plus de bananes fournies gracieusement. Savez-vous quel est le problème avec les planteurs de bananes et avec la banane ? C'est un produit qui est cultivé là-bas pour des consommateurs ici parce qu'on la consomme peu là-bas. C'est un produit qui là-bas empoisonne les terres et qui empêche d'ailleurs de consacrer ces terres à nourrir la population. C'est donc l'un des problèmes et il est très bien que cette année, il n'y ait plus d'accord avec les planteurs et qu'il y ait d'autres partenariats.

Je suis ravi de cette bonne nouvelle, mais je vais parler très rapidement de ce qui se passe là-bas. Comme vous le savez, peut-être qu'à Paris, ce n'est pas la même chose, mais là-bas, au carnaval, il y a ce que l'on appelle le "Vaval".

Le "Vaval" est une sorte de grosse figure mannequin que l'on brûle à la fin du carnaval le mercredi des Cendres. Chaque année, le mystère, c'est toujours : mais quel sera le "Vaval" ? Quel sera le personnage que l'on va brûler à la fin ? Je me disais qu'aujourd'hui, avec ce qu'il se passe là-bas, il pourrait y avoir quelqu'un comme Bernard HAYOT, qui fait partie du problème. Peut-être d'ailleurs que ce sera le cas au carnaval prochain aux Antilles. En effet, en réalité, il fait partie du problème.

Ce qu'a montré la mobilisation et ce qu'elle est en train de montrer aujourd'hui en Martinique, c'est que la raison pour laquelle tout est beaucoup plus cher là-bas, c'est-à-dire 40 % plus cher pour un certain nombre de produits alimentaires, c'est d'abord parce qu'il y a une multitude d'intermédiaires. Ce n'est pas simplement parce qu'il y a un éloignement. Ce n'est pas parce que, lorsque l'on consomme en Martinique, on est obligé d'importer l'essentiel des productions de France hexagonale à 8.000 kilomètres, et non pas de la région autour de nous, ce qui est une absurdité. C'est parce qu'il y a en moyenne 13 intermédiaires entre le producteur et le consommateur, dont 7 ou 8 entre le port de Fort-de-France et le consommateur.

La plupart des intermédiaires sont des entreprises "békés" qui, non seulement, ont le monopole de la distribution aux Antilles, mais ont quasiment le monopole des intermédiaires également. Ce qui a permis de mettre à jour cela, c'est le travail des députés martiniquais, mais aussi la mobilisation du peuple martiniquais, des Martiniquais, avec le collectif "R.R.P.R.A.C." notamment, qui a mis à jour les problèmes de transparence, des problèmes de "profitation" comme on disait déjà en 2009 et qui a montré justement la mauvaise volonté mise par l'Etat français pour prendre au sérieux cette problématique. Il a fallu, malheureusement encore une fois, que des commerces brûlent, que des gens manifestent, que des gens se mettent en colère. Je vous assure que personne n'est content de ce qui se passe là-bas.

Néanmoins, à un moment donné, quand le commerce au sein duquel on va faire les courses a brûlé, qu'est-ce que cela veut dire, au-delà de tout ce que l'on peut dire sur les choix de mobilisation et les choix de protestation ? C'est qu'à un moment donné, la population en avait marre. Elle avait besoin qu'on l'écoute. Elle avait besoin que l'on prenne en compte ses revendications et ses revendications n'ont pas été prises en compte. Je tenais à le dire parce que le carnaval est un moment de joie, mais un moment aussi où l'on se lâche de tout ce qui pèse dans sa vie de tous les jours.

Il me semble que le carnaval a toujours été un moment politique, même en musique, même en dansant, même avec des déguisements. C'est un moment politique le carnaval. En tout cas, c'est toujours comme cela qu'on l'a vécu aux Antilles et je crois que c'est le moment de faire un peu de politique, de dire que l'on est solidaire ici, que les Antillais d'ici qui sont obligés d'acheter des produits en masse pour les envoyer à leur famille sont solidaires et que les Martiniquais là-bas ne sont pas des sauvages, ne sont pas des paresseux. Ils manifestent de manière très légitime face à une situation qui est dramatique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Avant de commencer, je voudrais féliciter Laurent SOREL qui a préféré faire son intervention de soutien aux Ultra-marins plutôt que d'être présent à l'événement festif qui a lieu actuellement dans le 20e arrondissement, les 25 ans LGBTQI avec Jean-Luc MELANCHON et toutes les grandes stars. Bravo d'avoir préféré, aux petits fours, ton intervention pour soutenir les Ultra-marins !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Au contraire, il avait une bonne excuse, Laurent SOREL. C'est ce qu'il recherchait, d'ailleurs.

M. Jérôme GLEIZES. - Pas du tout.

En revanche, il ne s'attendait pas à ce que je dise cela.

Ce projet de délibération est important parce qu'au-delà de ce qu'il a dit, cela montre le lien qu'il y a entre Paris et les Ultra-marins. Un certain nombre de fonctionnaires ultra-marins sont obligés de rester en métropole, parce qu'ils n'ont pas de postes dans leur pays. Ils font partie de ces gens très importants qui travaillent dans beaucoup de services publics.

Pourquoi certains sourient-ils ?

Dans l'Hémicycle. - Parce que ce n'est pas un pays, c'est la France.

M. Jérôme GLEIZES. - Non, pour ma part, je dis que c'est un pays à décoloniser. Ce territoire fait partie de la liste des pays à décoloniser. Je n'ai pas dit "pays" par hasard.

Pourquoi tout le monde me coupe-t-il quand je prends la parole ? Je ne peux pas faire une intervention sans être coupé. Finissons !

C'est pour montrer le lien qui existe entre Paris, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion que ce carnaval est organisé depuis plus de 20 ans.

Aujourd'hui, cela a été élargi à d'autres pays. Là, ce sont de vrais pays : la Bolivie, la République dominicaine, Haïti sont de vrais pays qui ont déjà été décolonisés, mais, cela, c'est une autre chose.

L'autre élément très important qui devrait intéresser Mme PULVAR, c'est le fait qu'enfin, on arrête de parler de la banane aux pesticides. Aujourd'hui, c'est le groupement d'agriculteurs biologiques d'Île-de-France qui est le principal partenaire. C'est important.

Arrête de me couper la parole.

Monsieur le Président de séance ?

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Vous m'interpellez, cher collègue.

M. Jérôme GLEIZES. - Pas du tout.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - J'ai mis le groupement d'agriculteurs biologiques d'Île-de-France en rapport avec les organisateurs du carnaval.

M. Jérôme GLEIZES. - Je viens juste de féliciter Audrey PULVAR d'avoir fait cela. Où est le problème ?

N'y a-t-il plus de président, Monsieur BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose que Jérôme termine.

M. Jérôme GLEIZES. - Je continue.

Un grand changement est intervenu, notamment grâce à Audrey PULVAR qui y a participé avec sa délégation, mais pas seulement. Il a permis de mettre en lien le groupement d'agriculteurs biologiques d'Île-de-France. On a signé, il n'y a pas très longtemps, sous la délégation de Mme PULVAR une convention avec le groupement d'agriculteurs biologiques d'Île-de-France. Cela importe, car cela innerve aussi l'ensemble des dossiers, et notamment notre relation avec les territoires ultra-marins, toujours pas décolonisés.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Jacques MARTIAL, pour répondre aux orateurs.

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues.

Je remarque que, oui, le "Carnaval Tropical de Paris" s'est tenu cette année encore avec un grand succès, rassemblant non seulement des compagnies originaires des Outre-mer, mais également de pays où le carnaval existe et où le carnaval est une tradition ; pour eux, il était et il est important d'être présent sur les Champs-Élysées, la plus belle avenue du monde pour célébrer cet événement.

Sur le fond, on remarque une chose. J'ai eu l'occasion d'en échanger dans le cadre du Congrès des maires avec certains élus de nos territoires. C'est que, comme le dérèglement climatique apporte des catastrophes de plus en plus rapprochées, de plus en plus violentes, on se rend compte que dans les Outre-mer, les crises sont de plus en plus rapprochées et, hélas, de plus en plus violentes. Je ne peux que regretter que le travail sur l'égalité réelle qui avait été engagé, à l'époque par Victorin LUREL et Ericka BAREIGTS notamment, ait été abandonné ou en tout cas n'ait pas été poursuivi à partir de 2017. Pendant cinq ans, de 2012 à 2017, cette réflexion et ce travail étaient engagés, mais les choses se sont arrêtées et la situation ne s'arrange pas. C'est vraiment tout à fait regrettable.

Je ne m'étendrai pas sur la question des marges immenses que font certains commerçants basant leur prix sur la prime de vie chère que les personnes nommées en Guadeloupe dans l'administration touchent parfois. Il existe donc un cercle vicieux, qui est à réfléchir réellement et des choses à changer sur ce plan.

Je remarque aussi qu'il y a une culture de la surconsommation. On est dans les Antilles et dans les Outremer, comme dans l'Hexagone, matraqués en permanence par des publicités qui poussent à acheter, à acheter, à acheter et non plus à produire.

La question de la monoculture est un vrai sujet. Depuis 1989, avec le cyclone Hugo qui a totalement dérégulé les systèmes de production, l'importation des produits de l'Hexagone a été amplifiée. C'est la question du climat qui a engagé quelque chose de très vicieux.

Oui, il faut diversifier la production agricole. C'est indispensable. Il faut que nos pays, ces territoires, retrouvent une forme d'autonomie en termes d'agriculture, qu'ils puissent se nourrir à des prix qui correspondent à une réalité, et non pas uniquement au transport en conteneurs, et à travers les intermédiaires dont vous parlez.

Pour terminer, je voudrais dire une chose sur le conflit, sur ce qui se passe en Martinique. J'espère que les motivations de certains des meneurs de ces mouvements sont bien au service des peuples et des Martiniquais et des Martiniquaises, qu'ils sont vraiment destinés à les aider dans leur quotidien, à pacifier l'île, à leur permettre de vivre dignement, de se nourrir dignement et non pas à autre chose. Je fermerais les guillemets à cet endroit.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jacques MARTIAL, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, SG 65).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le suspense était total, nous allons enfin donner, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, la parole à la présidente de la 2e Commission, Raphaëlle PRIMET, qui n'aura pas à nous faire le compte rendu sur l'aspect carnaval, mais il y a tout le reste.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Désolée, il y a eu une faille spatio-temporelle, je n'avais pas vu la Commission arriver. Je n'étais pas très loin, j'étais dans le couloir.

Pour la première fois depuis le début de la mandature, nous avons eu le plaisir de tenir notre Commission en mixte et le plaisir de pouvoir échanger en personne ; il était temps.

Nous avons commencé par le projet de délibération portant sur les Outremer, qui ont donné à l'instant l'occasion de débattre de la situation en Martinique. Ce sont des projets de délibération très importants.

Laurence PATRICE nous a ensuite présenté les temps forts passés et à venir autour du devoir de mémoire. Outre les commémorations traditionnelles, un moment marquant avait lieu le 14 novembre avec le lancement du "Parcours Paris" à travers les personnages littéraires, accompagné d'une présentation de l'ouvrage à la Librairie Delamain "A Paris, sur les pas des personnages de romans". D'Ismaël JUDE et préfacé par François SUREAU, ce livre passionnant nous invite à découvrir la Capitale à travers des personnages de fiction et constituera une ressource précieuse pour enrichir nos parcours mémoriels.

Plusieurs inaugurations importantes auront lieu prochainement, dont le square Dominique Bernard le 23 novembre, la place Nilda-Fernández le 26 novembre et le dévoilement d'une plaque commémorative, rue de Laghouat dans le 18e arrondissement, le 4 décembre. Ce dernier hommage, porté par un vœu du groupe Communiste et initié par le "Comité de Laghouat France", permettra de rétablir la mémoire des victimes des massacres de Laghouat.

Nous avons donc douze projets de délibération, notamment des subventions pour des institutions comme le Mémorial de la Shoah, mais aussi le positionnement de plaques commémoratives en l'honneur de figures, telles que Robert Hossein, mais aussi - et c'est un peu plus rare - en mémoire d'un lieu, le bar "Le Village". Nous sont également présentées deux dénominations de place, l'une en hommage à Lady Wallace et l'autre, dans un autre registre, à Michel Rocard. Les groupes ont déposé pas moins de onze vœux pour de nouveaux hommages, des propositions pour, entre autres, honorer Simon Fieschi, Madeleine Riffaud, Hubert Reeves et même Napoléon.

Carine ROLLAND nous a ensuite présenté un panorama des initiatives culturelles qui ont marqué cette fin d'année. Le Grand Paris a accueilli "Paris Photo" et nous voterons la subvention de la Maison européenne de la photo. Une nouveauté attend la "Nuit blanche" de 2024. Pour la première fois, une cinéaste Valérie DONZELLI dirigera l'événement. Son approche unique promet une édition pleine de surprises. La programmation sera dévoilée au premier trimestre 2025 pour une nuit prévue le 7 juin.

Les musées parisiens connaissent également un dynamisme remarquable en termes de fréquentation qui compense les pertes qui étaient liées aux Jeux olympiques. Parmi les expositions phares, on peut citer "Modigliani" au musée Zadkine et "Rodin/Bourdelle" au musée Bourdelle. Nous voterons une subvention de près de 6 millions d'euros pour soutenir "Paris Musées".

Enfin, deux débats ont animé la fin de notre Commission. Le premier porte sur les subventions à "l'Association pour le soutien du théâtre privé" et le second sur le bilan du "Festival de la Place", l'initiative du Théâtre de la Ville qui a investi la place du Châtelet avec des performances de théâtre, de danse et de musique pour que le théâtre renoue avec l'espace public tout au long de l'été et à la rentrée.

Nous examinerons 47 projets de délibération, dont beaucoup concernent les théâtres parisiens, avec des subventions pour des lieux comme "L'International Visual Theatre", le Théâtre de la Ville, le Théâtre du Châtelet.

Pour finir, sous l'égide de Karen TAÏEB, notre Commission organise une réunion thématique exceptionnelle consacrée à la Commission du Vieux Paris dont nous étudierons le rapport annuel. Cette rencontre se tiendra le 25 novembre à 17 heures à l'Hôtel de Ville. Elle nous permettra de mieux comprendre les missions, les réalisations et les enjeux futurs de la Commission, notamment à travers l'impact du nouveau P.L.U.b. Nous aurons le plaisir de recevoir Jean-François LEGARET, le président de la Commission, Simon TEXIER, le secrétaire général, Laurent FAVEROLLES, le chef du Département d'histoire de l'architecture et de l'archéologie de Paris, ainsi que Marion WALLER, directrice générale du Pavillon de l'Arsenal. Cette réunion est évidemment ouverte aux adjoints et aux adjointes des mairies d'arrondissement chargés de la culture, du patrimoine et de la mémoire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

2024 DAC 281 - Subvention (19.500 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (Paris Centre).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 66. Ce sont des subventions aux associations "Cifordom", "A.P.I.P.D.", "Difé Kako", "Institut du Tout Monde", "F.A.M." et "la Compagnie des Mornes Bleus".

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Je me suis désinscrit.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent.

Je ne peux pas donner la parole à Jacques MARTIAL puisqu'il n'y a plus d'inscription. Il ne m'en voudra pas.

Nous examinons le projet de délibération DAC 281 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah.

Je me permets, comme président de séance, puisque nous avons déjà une subvention hier qui était une subvention DASCO au Mémorial de la Shoah, et que je vois inscrit ce projet. Non, D'accord.

Vous avez donc déjà compris ce que j'allais suggérer.

La parole est à Alexis GOVCIYAN, Monsieur le président, puisque vous n'êtes pas intervenu hier.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe MoDem et Indépendants votera bien évidemment en faveur de ce projet de délibération qui concerne un projet innovant et utile de développement d'une application numérique mémorielle.

Ce projet, émouvant dans ses objectifs, permettra de visualiser les noms, les visages et les histoires des enfants juifs déportés grâce aux informations issues de la base de données du Mémorial de la Shoah qui réalise, comme chacun le sait, un travail très important de transmission de la mémoire.

Mes chers collègues, nous avons, aujourd'hui plus que jamais, besoin de rendre vivante la mémoire de ces enfants. Pouvoir croiser leurs regards, mettre des noms sur des images, mieux comprendre leur histoire et la vie humaine qui étaient les leurs avant la Shoah sera l'une des conséquences de ce projet, et c'est tant mieux. Ce sera en 2025, puisque dès le 27 janvier 2025 nous commencerons à commémorer l'ouverture de la libération des camps nazis, et d'abord du camp d'Auschwitz-Birkenau.

Je profite de cette intervention pour remercier une nouvelle fois le Mémorial de la Shoah, son directeur Jacques FREDJ, comme l'ensemble des équipes pour leur approche universelle de la mémoire et pour leur travail de transmission.

Monsieur le Maire, cher Patrick BLOCHE, j'avais prévu de dire ces quelques mots et de m'arrêter là.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous auriez effectivement pu arrêter votre intervention là.

M. Alexis GOVCIYAN. - Toutefois, lors des débats d'hier dans notre hémicycle portant sur l'examen du projet de délibération DASCO 86 d'un autre projet important du Mémorial sur le parcours éducatif d'histoire et de mémoire, j'ai hélas entendu une nouvelle fois des propos fort déplaisants.

Il faut arrêter avec ces postures. Certains, même dans cet hémicycle, tout en disant avec des trémolos dans la voix, leur combat contre l'antisémitisme, ne peuvent s'empêcher de proférer l'insulte suprême en affirmant qu'Israël commettrait un génocide à Gaza. Chaque Juif descendant des rescapés de la Shoah ou ayant cette mémoire en héritage partout dans le monde, comme les descendants du génocide des Arméniens, ici et partout dans le monde, ou bien des descendants des Tutsis exterminés au Rwanda, comme partout dans le monde, et pour ne parler que des horreurs du XXe siècle, toutes ces personnes, tous ces gens ne peuvent que se sentir insultés de ces affirmations stériles et dangereuses.

Affirmations stériles, dangereuses et propagées par d'autres de l'étranger pour de la manipulation et de la division, y compris chez nous. Certains tombent dans ce piège. Nous combattons, sans cesse, cela avec force et détermination et nous le dénoncerons.

Nous souhaitons, Monsieur le Maire, cher Patrick BLOCHE, que dans notre hémicycle, on parle autrement que comme cela est fait : avec des termes négationnistes dans une logique anti-Israël, en raison d'une haine des Juifs.

Je vous remercie.

M. Laurent SOREL. - C'est scandaleux !

Je me suis désinscrit ce soir parce que je suis raisonnable. Apparemment, il y en a qui ne sont pas raisonnables. Ce n'est pas raisonnable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - On a déjà eu ce débat hier. Je pensais qu'il n'était pas souhaitable qu'on l'ait à nouveau aujourd'hui. Je ne pouvais pas, évidemment, limiter votre propos, cher Alexis GOVCIYAN, mais effectivement, Alice TIMSIT et Laurent SOREL qui se sont exprimés hier se sont désinscrits.

En l'occurrence, je pense que l'on a eu un débat très complet dans le cadre duquel chacun a pu s'exprimer. Je vous propose d'en rester là.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour rester sur les projets de délibération, mais je sais compter sur elle.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - C'était bien mon intention.

Ce projet de délibération, bien que récurrent, conserve un caractère absolument primordial. Le soutien indéfectible de la Ville à cette institution exceptionnelle qu'est le Mémorial de la Shoah revêt aujourd'hui une importance particulière, car nous sommes dans une période où les actes antisémites se multiplient, où les discours de haine se banalisent à l'échelle nationale et internationale, et où l'extrême droite connaît une présence inédite dans nos institutions républicaines et progresse inexorablement, et d'ailleurs aussi de par le monde.

Pour en revenir à ce projet de délibération, le Mémorial de la Shoah dont la notoriété n'est plus à démontrer mérite à cette occasion d'être encore davantage valorisé, notamment auprès des jeunes générations. Son travail est exemplaire à tous les niveaux, qu'il s'agisse de recherche scientifique, de son travail d'archives, de la préservation de ses archives et de toutes les actions pédagogiques qui vont avec. Cela s'accompagne aussi d'un engagement sans faille dans la lutte et l'explication de ce que sont les génocides et dans la lutte contre l'antisémitisme dans ce contexte que j'évoquais.

Je veux souligner l'importance du Mémorial dans sa capacité à créer des formations auprès de tous les publics, que ce soient notamment les publics fonctionnaires ou dans le privé. D'ailleurs, il vient d'avoir l'agrément pour être reconnu comme un organisme de formation, non seulement des personnels, c'était déjà le cas, mais des élus également.

Je veux donc réaffirmer notre soutien, le soutien de la Ville, à ce pilier de la mémoire parisienne, mais aussi de la mémoire nationale.

Je vous invite à voter avec moi ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je remercie également Jérémy REDLER. Je m'en excuse auprès de lui parce qu'il est, du siège de la présidence, dans un angle trop écarté. Je le remercie, surtout qu'il va s'exprimer sur un autre sujet très rapidement. Je remercie donc Jack-Yves BOHBOT qui s'est exprimé de façon très complète. Ayant dit ce que vous auriez dit hier, je pense que Jack-Yves BOHBOT vous associe à ses propos d'hier.

Je remercie en tout cas Jérémy REDLER avec toutes mes excuses de ne pas reprendre la parole après l'Exécutif, ce qui n'est pas l'habitude.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 281.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 281).

2024 DAC 437 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert Hossein au 37, rue Cortambert (16e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - De ce fait, nous passons au projet de délibération DAC 437 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert Hossein au 37, rue Cortambert dans le 16e arrondissement.

Je donne maintenant la parole au maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui, nous avons l'occasion de rendre hommage à un homme d'exception, un homme dont le parcours singulier reflète toute la richesse et la diversité de la culture française : Robert Hossein.

Né à Paris en 1927 dans une famille modeste, un père compositeur ouzbek et une mère pianiste ukrainienne, Robert Hossein a su transcender ses origines pour devenir une figure incontournable du cinéma, du théâtre et de la mise en scène. Il a grandi dans le quartier de Vaugirard avant de faire ses premiers pas dans le monde de l'art dramatique à Saint-Germain-des-Prés aux côtés des grandes figures comme Boris Vian ou Jean-Paul Sartre : un artiste profondément parisien.

Au fil de sa carrière, il a su conquérir les cœurs et les esprits grâce à sa passion, son talent et son désir constant de rendre l'art accessible à tous. Acteur mémorable, il a marqué l'histoire du cinéma notamment avec son rôle inoubliable de Joffrey de Peyrac dans "Angélique, marquise des anges", mais également en tant que réalisateur et metteur en scène visionnaires.

Robert Hossein était aussi un homme de défi. Il a produit et mis en scène des spectacles grandioses tels que "Les Misérables", "Jésus était son nom" ou encore "Ben Hur", rassemblant des milliers de spectateurs au Palais des Congrès ou au Stade de France. Son théâtre populaire et ambitieux portait toujours en lui une quête d'humanité et de vérité, cherchant à rassembler plutôt qu'à diviser.

Au-delà de ses accomplissements artistiques, Robert Hossein était profondément attaché à notre arrondissement, le 16e arrondissement, où il a vécu de longues années au 37, rue Cortambert. Son amour pour Paris, et particulièrement pour le 16e, a toujours été sincère et inspirant. A travers sa vie et son œuvre, il incarne l'élégance, la créativité et l'audace qui font l'âme de nos quartiers, et particulièrement du 16e arrondissement.

Il est donc tout naturel et profondément légitime que nous rendions hommage à cet homme en apposant une plaque commémorative à son ancienne adresse. Ce geste symbolique inscrit Robert Hossein dans la mémoire collective du 16e arrondissement et rappelle à tous, habitants comme visiteurs, l'importance de préserver, de transmettre l'héritage de ceux qui ont marqué notre histoire culturelle.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération afin que le 16e arrondissement exprime sa reconnaissance envers l'un de ses plus illustres résidents, et célèbre son héritage artistique qui continuera, j'en suis sûr, à inspirer les générations futures.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Jérémy REDLER.

Samia BADAT-KARAM veut-elle parler de Robert Hossein ? Non.

Je pense que Jérémy REDLER l'a parfaitement fait.

Je donne donc la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vais faire vite, puisque M. le maire du 16e, Jérémy REDLER, a été tout à fait complet. Effectivement, rendre hommage à Robert Hossein, c'est saluer une figure incontournable de la scène culturelle française, un artiste complet, passionné dont la créativité et les grandes fresques populaires ont marqué l'histoire du théâtre.

Je ne vais pas refaire sa biographie.

Je me réjouis que nous puissions voter ensemble cette plaque commémorative.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 437.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 437).

2024 DAC 458 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du bar "Le Village" au 12, rue du Plâtre (4e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 458 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir d'un bar "Le Village" au 12, rue du Plâtre, dans le 4e arrondissement.

La parole est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'aube des années 1980, le Marais devient le nouveau quartier "gay". L'élection de François Mitterrand en 1981 permet l'adoption de la loi dépénalisant l'homosexualité le 4 août 1982 et cela change totalement la vie, et la vie dans le quartier. Le bar "Le Village" a été un précurseur puisqu'il s'installe en 1981 et choisit ce nom en référence au quartier de New York.

Pour celles et ceux qui comme moi s'y sont installés dans ces années, nous avons vu la différence dans l'espace public. Ce quartier était réellement devenu celui de la liberté, de la convivialité et de la fête. Hélas, oserais-je dire, cela a précédé la gentrification du quartier qui est devenu beaucoup moins drôle, beaucoup plus coincé, un quartier de propriétaires.

Cette plaque nous rappelle ses grands moments.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Corine FAUGERON.

Puisqu'il est inscrit et présent dans ce document que nous avons tous et toutes entre les mains, la parole est à Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers cette plaque "Le Village", nous commémorons les mémoires LBGTQI, mais c'est toute l'histoire d'un quartier, d'un quartier qui a été et qui reste un quartier de refuge à laquelle nous rendons hommage. Le bar "Le Village" sera reconnu. C'est ce qui sera inscrit sur la plaque comme "le premier bar gay du Marais".

C'est vrai, en 1978, le Marais était un quartier d'artisans. Je ne sais pas s'il était plus drôle. Il était plus pauvre, c'est certain, et plus pouilleux. Alors que le Marais était un quartier d'artisans, la communauté homosexuelle vient s'y installer. La communauté homosexuelle se retrouvait à l'époque, mais dans d'autres quartiers : plutôt à Saint-Germain-des-Prés le jour et dans la rue Saint-Anne la nuit, c'était déjà à Paris Centre, et plutôt derrière des portes fermées. C'est à ce moment-là que Joël Leroux et son compagnon Jean-Claude Zamora décident d'ouvrir le bar "Le Village" dont vous avez compris qu'il s'agissait d'une référence au "Village" new-yorkais. Le 12, rue du Plâtre est le nouveau d'une série de bars qui vont s'installer dans le quartier, et de fait, le transformer en un quartier que l'on appellera "gay", en tout cas un quartier d'accueil pour les communautés LGBT+. Je pense au Central, au Piano Zinc, au Swing, au Quetzal, au Subway qui est toujours là, à l'Open Café qui l'est également. Certains de ces établissements sont d'ailleurs toujours là.

Ce n'est pas simplement un déplacement d'un quartier à un autre de Saint-Germain ou de la rue Sainte-Anne, c'est aussi un nouveau concept, un concept de bars gays ouverts sur l'extérieur, sans sonnette ni judas dans la journée, avec une rupture : des bars très sélectifs qui étaient généralement avec des vitres opaques, et qui pratiquaient des tarifs élevés. C'est donc une visibilité donnée dans l'espace public à des populations qui étaient trop souvent stigmatisées auparavant. C'est pour les communautés gays un nouvel espace de liberté qui s'ouvre et qui perdure jusqu'à aujourd'hui.

Au moment où nous sortons du festival de cinéma "Chéries-Chéris" qui se tient pendant encore quelques jours, notamment au MK2 Beaubourg, je crois qu'il est important de rappeler à quel point la visibilité et la représentation des existences LGBT est un point crucial de notre politique publique.

Avec ce bar, les communautés LGBT ont donc pu prendre leurs quartiers dans le Marais. J'ai cité d'autres bars qui se sont ouverts par la suite, mais je voudrais aussi rappeler que les propriétaires du bar "Le Village" ont pu ouvrir un second bar rue Michel-le-Comte, "le Duplex". C'est au troisième étage de cet immeuble qu'est née "AIDES", fondée en 1984 par Daniel Defert après la mort de Michel Foucault, son compagnon. C'est donc un bel exemple de la manière dont les lieux de sociabilité peuvent aussi devenir des lieux d'entraide et de militantisme en temps de crise.

D'ailleurs, l'apposition d'une plaque en hommage à Daniel Defert que l'on avait votée au Conseil de Paris de juin sera effective la semaine prochaine, me semble-t-il. Nous serons au 25, rue Michel-le-Comte avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL et avec Laurence PATRICE.

Cette histoire continue à s'écrire. Elle n'est pas finie, chère Corine FAUGERON. Nous avons continué, avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL notamment, à ouvrir des lieux importants, qui ne sont pas que des lieux festifs, qui sont néanmoins importants pour les communautés LGBTQI+. Je pense notamment, tout près, au 5, rue Pierre-au-Lard à "l'E.N.I.P.S.E." dont nous avons inauguré les locaux il y a quelques semaines. Ce centre à rayonnement régional propose des actions psychologiques et de prévention pour la santé. Je ne sais pas si c'est très drôle, mais c'est très important, avec des consultations psychologiques, médicales et sexologiques. Ce sont des lieux qui bénéficient de la proximité avec les lieux festifs et de fréquentation.

Je pense aussi, évidemment, à "La Bulle" rue Malher. Là aussi, ce sont les plus discriminés des plus discriminés dans les communautés LGBTQI+.

Pour conclure, d'une certaine manière, il est très heureux que les locaux et les lieux changent. Par exemple, au 12, rue du Plâtre où sera apposée la plaque dont il est question dans ce projet de délibération, aujourd'hui, il s'agit toujours d'un lieu de visibilité LGBTQI+, mais de bar "gay", on est passé au "Elles Bar", un bar lesbien. Finalement, je trouve cette mutation, cette transformation plutôt heureuse. Je voudrais d'ailleurs saluer Marie-Hélène DELON, la propriétaire du "Elles Bar", qui est celle qui a pris l'initiative de nous suggérer cette plaque. Je veux donc qu'il lui soit, ici, rendu hommage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. le maire de Paris Centre est tellement complet dans ses explications que je ne vais pas reprendre tout cela.

En tant qu'adjointe en charge de la Mémoire, je suis profondément attachée à la mémoire des lieux parisiens. Je me réjouis donc que ce projet puisse inscrire dans le marbre une étape essentielle de l'histoire LGBTQI+ à Paris, avec l'histoire de ce bar qui, comme Ariel WEIL l'a rappelé, a vraiment été un moment très important pour la visibilité, la convivialité et la liberté à une époque où ces valeurs restaient malgré tout pas si évidentes que cela. C'était surtout un lieu accessible en plein jour. C'est donc un grand moment que de continuer à marquer cette mémoire, notamment dans le Marais.

Effectivement, je voulais insister sur le fait que les propriétaires du lieu dont les noms seront d'ailleurs indiqués sur la plaque, Joël Leroux et Jean-Claude Zamora qui ont créé ce lieu, ce bar, ont aussi beaucoup travaillé à des réunions de prévention, à la distribution de préservatifs ; ils organisaient toute cette solidarité, tout un engagement au moment de la tragédie du Sida vécue dans la communauté.

Il est donc vraiment important que l'on puisse marquer cela, et comme Ariel, je vous invite à venir le 30 novembre au Duplex pour rendre hommage à Daniel Defer et aux premières réunions d'"AIDES" qui ont eu lieu rue Michel-le-Comte à l'emplacement du Duplex.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 458.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 458).

2024 DASCO 165 - Dénomination de l'école Suzanne Spaak.

Vœu déposé par le groupe " Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'affichage des symboles républicains dans les salles de classe parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 165 et le vœu référencé n° 118 qui y est rattaché. Il s'agit de dénommer une école du nom de Suzanne Spaak.

La parole est à Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce projet de délibération, c'est une quatrième, une dernière dénomination d'école à Paris Centre, en tout cas pour la période qui nous concerne dans le cadre de cette mandature. L'école rue d'Argenteuil, dans le 1er arrondissement, qui portera désormais le nom de Suzanne Spaak, résistante et Juste parmi les nations.

Comme pour les trois dénominations d'école de Paris Centre votées précédemment, je le rappelle pour le plaisir de dire leurs noms, Daniel Cordier, Raphaël Esrail et Marcelle Guillemot, Suzanne Spaak est également une figure importante de la résistance. Avant même que la Seconde Guerre mondiale ne commence, Suzanne Spaak avait choisi de combattre l'idéologie nazie en rejoignant l'Orchestre rouge que Gilles Perrault a rendu fameux. Vous savez, c'est ce réseau de résistance communiste. Dès le début de la guerre, dès 1941 où elle est à Paris, son appartement du 9, rue de Beaujolais, au cœur de Paris, devient un lieu stratégique pour la résistance.

Suzanne Spaak aurait pu faire d'autres choses et d'autres choix. Elle était issue d'une famille influente, fille d'un banquier belge réputé, belle-sœur du Ministère des affaires étrangères, Paul-Henri Spaak. Elle avait une position sociale qui lui assurait sécurité et confort, mais elle a choisi de mettre sa vie en danger, au service des populations juives notamment menacées. Elle a utilisé son réseau, son influence pour alerter des élites, pour sensibiliser le pouvoir aux persécutions contre les Juifs et les résistants.

Cette dénomination que je vous propose d'adopter ce soir fonctionne en miroir de celle de Marcelle Guillemot que nous avons votée au dernier Conseil, puisque c'est ensemble qu'elles ont organisé l'opération de sauvetage de 60 enfants juifs qui étaient hébergés dans les centres de "l'U.G.I.F.", "l'Union générale des israélites de France", en février 1943. C'est Suzanne Spaak qui a alerté Marcelle Guillemot que les enfants risquaient la déportation. On connaît, ensuite, j'en ai parlé plusieurs fois dans cette enceinte, la mobilisation du pasteur Paul Vergara, de son épouse, Marcelle Vergara, et des paroissiens de l'Oratoire du Louvre grâce auxquels tous les enfants seront saufs.

D'ailleurs, je proposerai prochainement, on en parlait avec Laurence PATRICE, il y a quelques heures, la nomination d'une place en l'honneur de Paul et Marcelle Vergara. Nous avons demandé ensemble l'étude à la direction de l'Urbanisme. J'espère pouvoir revenir devant ce Conseil très prochainement avec Laurence PATRICE pour vous annoncer le lieu de cette place Paul et Marcelle Vergara, entre l'école Suzanne Spaak et l'école Marcelle Guillemot. C'est tout ce réseau de résistance qui forge une belle alliance, protestante et communiste. Il s'est passé de belles choses pendant la Seconde Guerre mondiale que nous souhaitons honorer.

Suzanne Spaak savait qu'elle prenait des risques immenses. Elle l'avait accepté avec lucidité. Elle sera en effet arrêtée le 8 novembre 1943, emprisonnée à Fresnes, torturée, fusillée le 12 août 1944 à seulement deux semaines de la Libération de Paris. C'est en 1985 que son courage et son dévouement ont été reconnus par "l'Institut Yad Vashem" qui lui a conféré ce titre de Juste parmi les nations.

En conclusion, avec cette nomination, c'est l'histoire de la résistance que nous célébrons, l'histoire aussi du protestantisme tout autour de l'Oratoire, toutes ces figures de l'Oratoire que nous avons aussi honorées à une époque différente par le Jardin mémoriel des massacres de la Saint-Barthélemy.

C'est aussi la reconnaissance des figures féminines de la résistance assez peu éclairées par l'Histoire, mais que nous avons à cœur, dans le centre de Paris notamment, à Paris en général, d'honorer. Je salue évidemment la disparition de Madeleine Riffaud qui était portée en terre hier, pour laquelle nous avons aussi à cœur de trouver un lieu quelque part dans Paris. Madeleine Riffaud, Suzanne Spaak et bien d'autres figuraient dans le livre des femmes de la résistance que nous avons publié à l'occasion du 80e anniversaire de la Libération de Paris cet été.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je sais que Patrick BLOCHE sera réjoui de ce que peu à peu, ce réseau des écoles se pare de noms de résistants, de figures héroïques et notamment de femmes. Je suis très heureux de toutes ces générations qui vont étudier désormais à l'école Suzanne Spaak.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Ariel, évidemment très complice de Laurence en ce domaine. Je me réjouis évidemment.

Laurence PATRICE ?

Excusez-moi, j'ai été un peu rapide.

Nous examinons le vœu n° 118 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris", que va présenter Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, notre école est en crise. Le constat est aujourd'hui partagé. D'année en année, le classement P.I.S.A. montre notre recul général, et le fait que l'école française forme de moins en moins de très bons élèves. Bien sûr, le premier remède est de retrouver une transmission des savoirs exigeante et efficace, mais l'école doit aussi apporter un supplément d'âme. Elle pose les fondations de la société de demain.

Alors que notre pays se fracture, ressemblant toujours plus à un archipel multiple et divisé, retrouver une forme d'unité nationale devient un besoin urgent. A cet égard, les symboles nationaux, et notamment le drapeau, sont de nature à renforcer la citoyenneté des élèves et créent un sentiment d'appartenance à la Nation en leur rappelant que celle-ci repose, suivant la citation d'Ernest Renan sur "la réalisation de grandes choses dans le passé" et "sur la volonté d'en faire encore dans l'avenir".

La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance partait de ce même constat. Elle prévoyait notamment l'affichage de la devise de la République dans les salles de classe des établissements des premiers et seconds degrés publics ou privés sous contrat, au même titre que l'emblème de la République française, le drapeau tricolore, le drapeau européen et les paroles de l'hymne national.

La Ville de Paris qui a la charge de 631 écoles et de 114 collèges a un rôle à jouer. En tout cas, nous le pensons. Les salles parisiennes doivent être le lieu privilégié au sein duquel les jeunes apprennent à respecter les valeurs de la République. Pourtant, les dispositions prévues par la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance sont encore que trop peu appliquées dans les établissements parisiens.

C'est pourquoi nous demandons avec le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" que la Ville de Paris s'engage à doter les salles de classe dont elle a la charge des symboles républicains : drapeau français, devise, paroles de l'hymne national selon les modalités d'affichage que pourrait choisir chaque établissement.

En plein procès de l'assassinat de Samuel Paty, ce serait un signal fort envers le respect des valeurs de la République.

Je vous remercie.

Intervention de M. Patrick BLOCHE relative au détournement du règlement intérieur du Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - En tant que président de séance, étant notamment en charge quand il le faut de présider la Commission du règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais me permettre de dire que l'on est dans un cas flagrant de détournement du règlement intérieur du Conseil de Paris, sans que vous ne soyez personnellement en cause, chère Madame BADAT-KARAM.

Nous avons décidé collectivement de limiter le nombre de vœux non rattachés par groupe représenté au sein de cet hémicycle. Ce n'est pas la première fois, mais si j'interviens, c'est parce que l'exemple est flagrant. Certains groupes, et il y en a des deux côtés de l'hémicycle, détournent cela en rattachant des vœux à des projets de délibération dont ce n'est pas l'objet.

Quand j'ai réuni la Commission de révision du règlement intérieur, ce n'était absolument pas l'esprit qui avait présidé à ce choix. Un vœu ne peut être rattaché à un projet de délibération qu'à partir du moment où il a le même objet. En l'espèce, vous portez un vœu sur lequel je ne veux pas émettre de jugement, bien entendu, mais qui n'a strictement aucun rapport avec un projet de délibération qui vise à dénommer une école du nom de Suzanne Spaak.

Comme ce n'est pas la première fois, et je vous le dis, cela vient de tous les bancs, que l'on détourne ainsi le règlement intérieur du Conseil de Paris en rattachant de façon artificielle un vœu à un projet de délibération, j'en parlerai en conférence d'organisation. S'il le faut, je réunirai la Commission de révision du règlement intérieur parce qu'en l'espèce, il y a un détournement de la procédure et de l'esprit même du règlement intérieur.

Je ne vous fais donc aucun reproche personnel. Je ne fais aucun reproche à votre groupe en particulier parce que c'est une pratique qui se répand. Je voudrais vraiment que l'on revienne dans les clous du règlement intérieur du Conseil de Paris. Les vœux non rattachés font l'objet d'une limitation en nombre, et cela en fonction du nombre d'élus de chaque groupe. En revanche, il n'y a pas de limitation des vœux rattachés, mais à condition, évidemment, que les vœux rattachés aient un lien avec l'objet du projet de délibération.

De la même façon, je saisis les membres de la Commission de révision du règlement intérieur. Il existe aussi un autre détournement qui est le détournement de l'explication de vote. Une explication de vote est faite au nom d'un groupe pour expliquer la position d'un groupe sur le vote d'un vœu ou d'un projet de délibération. Trop souvent, des élus qui ne se sont pas inscrits sur le projet de délibération utilisent cette procédure de l'explication de vote pour refaire une intervention, et souvent après la réponse de l'Exécutif.

Je vous dis cela, mais je ne nomme personne en particulier. Je ne nomme aucun groupe en particulier. Cela s'est répandu de manière généralisée. Ne vous étonnez pas après s'il faut reconvoquer une séance le lundi. Ce n'est pas la seule raison, mais en tout cas, cela y contribue parce que c'est du temps supplémentaire.

Jack-Yves BOHBOT, qui est un membre actif de la Commission de révision du règlement intérieur, sait de quoi je parle.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Nous comprenons très bien votre intervention. Elle est légitime. On comprend parfaitement bien le sens puisqu'il ne porte pas sur le fond de l'intervention de Mme BADAT-KARAM, mais sur la forme.

Il n'y a pas de volonté de détournement du règlement intérieur dans cette démarche. Puisqu'il s'agissait d'une école et qu'en plus Mme Spaak est très inspirante sur les sujets de l'égalité, de la République, nous avons raccroché ce vœu à ce projet de délibération. Nous comprenons et entendons très bien vos explications, auxquelles bien sûr nous nous rendons.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je comprends le sens de votre intervention, cher Jack-Yves, mais si vous voulez, nous dénommons une école du nom de Suzanne Spaak. C'était le sens de l'intervention d'Ariel WEIL et cela va être le sens de la réponse de Laurence PATRICE. Toutefois, on se retrouve avec un vœu de votre groupe qui ne fait aucunement référence à Suzanne Spaak et à ce qu'a été sa vie dans ses considérants, sachant que le vœu, dans ses attendus, nous dit : "la Ville de Paris s'engage à doter les salles de classe dont elle a la charge des symboles républicains : drapeau français, devise, paroles de l'hymne national selon des modalités d'affichage que pourrait choisir chaque établissement afin de se mettre en conformité avec la loi". Avouez que les objets sont de nature différente.

Je l'avais déjà remarqué, je n'ai pas souhaité détacher ce vœu puisque, de ce fait, ayant dépassé votre quota, il n'aurait pu être examiné. J'en profite néanmoins, et cela tombe bien que je préside cette séance, pour vous inviter à vous remettre, en ce qui concerne les explications de vote et les vœux rattachés, dans les clous et dans l'esprit du règlement intérieur du Conseil de Paris.

2024 DASCO 165 - Dénomination de l'école Suzanne Spaak.

Vœu déposé par le groupe " Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'affichage des symboles républicains dans les salles de classe parisiennes (suite).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - De ce fait, je vais être brève puisque je pense que nous avons beaucoup parlé de ce projet de délibération et de ce vœu.

Je me réjouis, avec Ariel WEIL, de cette nouvelle dénomination d'école à Paris Centre. Je trouve justement le travail qui est engagé à Paris Centre dans les dénominations des établissements scolaires tout à fait intéressant, cohérent, tout en étant diversifié. Je veux saluer, prendre le temps de saluer, cette figure de la résistance, héroïne discrète de la lutte contre la barbarie, Suzanne Spaak, qui fut donc une femme d'exception engagée au sein du mouvement national contre le racisme dès 1941.

Je veux souligner que je me réjouis d'autant plus que nous puissions dénommer cette école en son honneur, car il fut un temps où "M.R.J.-M.O.I." avait souhaité qu'une plaque soit apposée rue du Beaujolais là où elle habitait, à son domicile. Cela n'avait pas été possible du fait du refus de la copropriété. C'est encore mieux de pouvoir lui donner cette visibilité et de la visibilité à son action en lui donnant le nom d'une école. Je ne serais donc pas plus longue pour ce sujet.

Concernant cette question de vœu, je ne vais pas revenir sur la méthode puisque c'est visiblement une forme de cavalier, comme on dit. Le problème est qu'en plus, la demande du vœu ne relève même pas de mes compétences en tant qu'adjointe en charge de la Mémoire. Cela a plus à voir avec votre délégation, cher Patrick BLOCHE.

Je vais juste dire qu'à ce que nous savons, aucun établissement scolaire parisien n'a fait remonter à la Ville la moindre demande à ce sujet, il me semble. Il y a, je crois, dans toutes les salles de classe de France et de Navarre, une affiche qui comporte un certain nombre d'éléments et de symboles républicains. Celle-ci est reproductible à loisir.

A mon sens, il n'appartient pas franchement à la Ville de Paris de se substituer aux enseignants dans la manière de respecter tout cela.

Je considère donc que votre vœu est sans objet pour le moment, en tout cas ici et dans ce cadre. Je vous remercie de bien vouloir le retirer.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Le vœu n° 118 est-il retiré compte tenu de la réponse ? Il est retiré.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 165.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 165).

2024 DEVE 92 - Dénomination place Lady Wallace attribuée à l'espace situé devant la grille d'honneur du parc de Bagatelle (16e).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'entretien des places parisiennes et à la rénovation des fontaines - Place Victor Hugo (16e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 92 relatif à la dénomination place Lady Wallace attribuée à l'espace situé devant la grille d'honneur du parc de Bagatelle dans le 16e arrondissement et le vœu référencé n° 119 qui y est rattaché.

La parole est au maire du 16e, cher Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Je suis raisonnable, je me désinscris.

Je n'avais pas prévu de prendre la parole.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous étiez inscrit.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Oui, d'accord.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Oui, c'est la présentation du vœu n° 119, si vous souhaitez le présenter.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présentation de ce vœu sera brève, mais non moins importante pour tous les riverains de la place Victor Hugo et de ses environs. J'ai initié depuis plusieurs mois maintenant un Comité de suivi de la place Victor Hugo qui réunit l'ensemble des services de la Ville de Paris, la propreté, la voirie, les services sociaux, la police municipale que je souhaite remercier d'ailleurs et la police nationale que je remercie pour sa mobilisation et qui participe activement à ce comité. La mobilisation est pleine et entière pour permettre aux riverains de retrouver le cadre de vie que la place Victor Hugo offrait il y a quelques années, et depuis trop longtemps abandonné, permettant notamment aux vendeurs à la sauvette et aux délinquants d'investir ce quartier central de notre arrondissement.

Dans ce comité, j'ai également souhaité intégrer la section locale d'architecture, afin notamment de permettre la restauration des fontaines de la place Victor Hugo, car oui, depuis plusieurs années déjà, les fontaines de la place Victor Hugo ne fonctionnent plus, comme une fatalité. Or, la restauration redonnera "de facto" la vie que mérite cette place iconique pour le plus grand bonheur des riverains et des commerçants.

Si des engagements verbaux ont été pris par les services, et notamment par ma collègue Karen TAÏEB que je remercie, j'en suis conscient et je souhaite aujourd'hui rendre officielle cette restauration tant attendue.

C'est pour cette raison que j'ai décidé de déposer ce vœu d'un engagement officiel afin qu'un arbitrage soit rendu rapidement, même si encore une fois, j'ai eu des assurances de Karen TAÏEB que je souhaite remercier vivement pour son implication dans ce dossier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je n'oserais dire qu'il y a un cas flagrant de récidive puisque nous avons un projet de délibération qui s'intitule "dénomination place Lady Wallace attribuée à l'espace situé devant la grille d'honneur du parc de Bagatelle dans le 16e", et rattaché un vœu visant à ce que la Ville de Paris s'engage à restaurer les fontaines de la place Victor Hugo.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Philippe FROYAS était très attaché aux fontaines de la place Victor Hugo.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - On n'en doute absolument pas, mais vous voyez les difficultés que cela représente. Pourquoi ? Dans le cas précédent, ce n'était pas à Laurence de répondre ; c'était à moi comme adjoint à l'éducation. Dans ce cas précis, ce n'est toujours pas à Laurence de répondre, mais à Karen TAÏEB comme adjointe au patrimoine. Vous voyez donc. Le problème est qu'à l'arrivée, l'adjointe ou l'adjoint, qui a la délégation de compétence, puisse répondre.

Là aussi, on a gardé le vœu, il n'aurait pas dû être rattaché à ce projet de délibération puisque c'est un vœu non rattaché par nature.

On ne va donner la parole qu'à Laurence PATRICE, pour répondre et au moins donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Monsieur le Maire, je prends la parole pour déplorer ces méthodes, d'autant que je ne manque pas de dossier et de choses à travailler. On pourrait m'éviter ce genre de choses. Ce serait "sympa". En plus, ce n'est pas très "sympa" pour Lady Wallace, parce que l'on ne parle donc pas de Lady Wallace.

Je vais un peu déroger aussi puisque tout le monde fait tout et n'importe quoi. Je vais donc donner la parole, si vous permettez, à Karen TAÏEB puisqu'elle travaille sur le sujet et elle est très attachée à ce problème des fontaines.

Donnons donc la parole à Karen. Je peux vous lire ce que Karen aurait dit. C'est un peu ridicule. Puisqu'elle est présente, je me permets de demander à ma collègue d'éclairer sur la chose, si vous le permettez, Monsieur le Président.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - En termes de formulation, c'est : vous proposez au président de séance de donner la parole à Karen TAÏEB à votre place.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - C'est ce que j'ai dit. J'ai dit : je propose.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le président de la séance est seul juge et donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Très bien. Merci.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, cher Jérémy REDLER, chère Laurence PATRICE, qui me permet de prendre la parole à travers la voix du président de séance.

D'abord, je me félicite de la dénomination d'une place Lady Wallace dans le 16e. Ce sera à proximité du château de Bagatelle, là où le couple franco-britannique a vécu. C'est une épouse qui méritait pleinement sa place, et sa place dans Paris. On n'a pas le temps pour développer, mais je vous inviterai à l'inauguration.

Avant de parler précisément de la fontaine Victor Hugo, je voudrais aussi vous dire la fierté qui est la mienne d'un bilan Fontaines assez exceptionnel. Dès le début de la mandature, j'ai voulu un véritable Plan Fontaines. Je veux remercier la DCPA et la DAC de m'avoir accompagné. Nous avons redonné aux fontaines exceptionnelles leur beauté. Les fontaines parisiennes sont autant d'œuvres. Elles sont signées par d'illustres sculpteurs et architectes. Je pourrais citer Hittorff, Visconti, Davioud, Niki de Saint Phalle, Bouchardon, Jean Goujon, pour ne citer qu'eux. Elles sont aussi un outil majeur pour le rafraîchissement de la ville.

Ainsi, depuis 2020, nous avons pu retrouver de nombreuses fontaines superbes et en eau, la fontaine Landowski, cher Jérémy, porte de Saint-Cloud, la fontaine des Quatre-Saisons, la fontaine des Innocents, Stravinski, Edmond Rostand, Molière, Maubuée, Concorde, bientôt Saint-Michel dont les travaux démarreront début 2025 et la fontaine Victor Hugo. J'y tenais tout particulièrement, tout comme vous, Monsieur le Maire.

Elle est moins spectaculaire que celles que je viens de citer, mais elle porte un nom qui compte pour Paris, celui de l'immense Victor Hugo, qui vécut et qui mourut dans l'avenue qui portait son nom de son vivant. Peu le savent, mais un monument trônait au centre de cette place, et je vous invite à aller voir au niveau des archives photographiques l'ampleur, le volume de la sculpture, à l'image de l'œuvre du plus grand de nos poètes et écrivains.

Ce monument à Victor Hugo a été fondu durant l'Occupation et ce n'est qu'en 1964 que l'on remplaça la sculpture par une fontaine confiée à l'architecte Davy et au maître verrier, Max Ingrand. Cela fait longtemps qu'elle n'est plus en eau et semble abandonnée. Il est temps de restaurer cette fontaine. Ce sera chose faite, je l'espère, dès 2025. Il en sera en tout cas question en C.L.E. 2 du 28 novembre prochain, dernière étape avant le lancement des opérations.

C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Maire, cher Jérémy REDLER, de retirer votre vœu, et espère vivement que nous pourrions inaugurer ensemble, très prochainement, cette restauration.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Karen TAÏEB.

Acceptez-vous de retirer votre vœu ? Si c'est non, il suffit de dire non. Si c'est oui, vous pouvez expliquer pourquoi vous le retirez, selon le règlement intérieur.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Monsieur le Maire, compte tenu des éléments apportés par notre collègue Karen TAÏEB que je remercie, une nouvelle fois, je retire mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

Le vœu n° 119 est donc retiré.

Je vais mettre aux voix le projet de délibération DEVE 92 dont finalement personne n'aura parlé.

Si, tu en as un peu parlé effectivement. Vous en avez un peu parlé toutes les deux.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 92).

2024 DU 76 - Dénomination place Michel Rocard (7e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 76 relatif à la dénomination "place Michel Rocard" dans le 7e arrondissement.

La parole est à René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'interviens pour saluer ce projet de délibération qui honore la mémoire de Michel Rocard, homme politique français et ancien Premier Ministre. Elle a été votée à l'unanimité de notre conseil d'arrondissement du 6 décembre dernier, faisant suite à l'avis favorable sur ce projet de la commission de dénomination réunie le 30 mai 2023. A l'origine, c'est le Conseil de Paris qui en a émis le souhait au cours de la séance des 26, 27 et 28 septembre 2016.

Il vous est aujourd'hui proposé de lui rendre hommage en attribuant son nom à une emprise dans le 7e arrondissement. Michel Rocard naît le 23 août 1930 à Courbevoie dans les Hauts-de-Seine. Il est le fils d'Yves Rocard, cet illustre professeur à Ulm qui a formé des générations de chercheurs et d'enseignants avec une grande ouverture scientifique au-delà des frontières académiques.

On ne présente pas son parcours politique. Je rappellerai simplement qu'il a porté, lui-même, l'un des grands courants de pensée, le P.S.U., qui avec le C.E.R.E.S., et la section des économistes du P.C.F. a animé la réflexion politique de la gauche. Ce sont ces grands courants de la pensée de gauche et le gaullisme qui inauguraient la politique de la France des trente glorieuses.

Je reviens simplement sur les deux gouvernements Rocard pour illustrer sa méthode. Il est appelé en 1988 à Matignon par François Mitterrand qui, après une première cohabitation avec Jacques Chirac, place un gouvernement de transition et d'ouverture pour préparer les législatives dans la foulée de sa réélection. C'est un paysage politique à la mesure de Michel Rocard que des membres de ma famille politique, le C.D.S., rejoignent par initiative individuelle. Ce tandem Mitterrand-Rocard, que l'on qualifierait d'improbable, pourra reconstituer une majorité socialiste, mais ne parviendra toutefois pas à une majorité absolue, que le groupe communiste a refusé de lui accorder.

"Rocard II" est alors l'occasion d'une union majoritaire avec l'Union du centre et l'entrée de ses représentants au Gouvernement

L'emprise choisie en lien étroit avec sa famille est située en plein cœur du 7e, justement au centre de gravité d'un triangle qu'il a animé : l'Assemblée nationale, rue de l'Université, la représentation des Institutions européennes, boulevard Saint-Germain et l'ancien siège du P.S., rue de Solferino, à deux pas du bureau qu'il occupait et pas loin du siège d'une association prestigieuse et chère à notre arrondissement qu'un de ses fils préside.

Chers collègues, la méthode Rocard, son engagement, est un héritage fécond pour des générations de femmes et d'hommes politiques, qui pourraient nous inspirer aujourd'hui et demain.

Je laisse mes autres collègues présenter la dimension politique qui leur appartient.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

René-François BERNARD a tout dit, et je vais donc dire le reste. Il l'a aussi dit, d'ailleurs.

Michel Rocard a incarné la deuxième gauche en choisissant de rompre avec les idéologies fermées et l'esprit de sectarisme. Il se battait pour que la vie politique prenne en compte les réalités économiques et sociales. Homme de rassemblement, il a choisi de faire des pas en direction de celles et ceux qui ne partageaient pas les mêmes valeurs, pas les mêmes étiquettes, mais l'essentiel.

La force de ses convictions n'avait d'égale que sa liberté, et dans le monde politique, c'est malheureusement beaucoup trop rare.

Je ne peux donc que me réjouir, ainsi que mon groupe, que la Ville ait désormais sa place Michel Rocard à proximité immédiate de l'Assemblée nationale, rue de l'Université, rue de Solferino.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est au Président Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Après la droite et le centre, qui ont presque tout dit, il est normal que la gauche s'exprime. Au vu de son apport éminent à la vie politique française et à notre société, j'avais comme président du groupe socialiste dans le précédent mandat, après le décès de Michel Rocard en 2016, proposé un vœu visant à lui attribuer un lieu qui porterait son nom à Paris. Ce vœu se concrétise aujourd'hui. Nous venons en préciser l'endroit, j'en suis très heureux.

Socialiste visionnaire, Michel Rocard a profondément marqué la gauche française. Mai 1968 fut pour lui l'occasion de saisir une volonté profonde de démocratisation de la société, de diffuser les pouvoirs dans une perspective d'autogestion, d'émancipation individuelle et collective. Il en est resté la deuxième gauche. Quand il est devenu Premier Ministre de François Mitterrand, il a concentré beaucoup de son énergie à réduire les inégalités. Il a eu une œuvre très importante qui reste présente aujourd'hui : le revenu minimum d'insertion, le financement de la protection sociale par la C.S.G. Citons aussi, c'est particulièrement important aujourd'hui, la signature des accords de Matignon en 1988 qui ont mis fin aux violences en Nouvelle-Calédonie et qui devraient inspirer nos dirigeants aujourd'hui.

Même s'il n'est jamais devenu Président de la République, malheureusement, j'allais dire, son legs est immense. Homme de réformes, Michel Rocard était un homme politique à part, qui a marqué de nombreuses générations par ses prises de position innovantes, sa clairvoyance. Il a su emmener derrière lui de nombreuses femmes, de nombreux hommes politiques, des citoyens engagés épris de renouveau à gauche. Il aura été à la source de l'engagement politique de beaucoup d'entre nous, j'en fais partie, pour lesquels il aura été un inspirateur, un exemple et un père spirituel.

Michel Rocard, c'était aussi une exigence intellectuelle, éthique, politique, un homme de conviction profondément attaché à la justice sociale et à la démocratie.

Michel Rocard, c'était aussi une méthode basée sur l'écoute, le dialogue, la négociation et le respect de ses interlocuteurs. Sa vie et sa carrière témoignent à la fois de son immense intelligence, de la solidité de ses convictions et de sa foi inébranlable dans le progrès humain et la raison.

Je me réjouis donc qu'un lieu de Paris porte désormais son nom. C'est un beau symbole d'avoir trouvé un lieu à proximité de l'Assemblée nationale, lui qui était si attaché à notre démocratie et au Parlement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, cher Rémi.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais remercier tous mes collègues qui ont à peu près tout dit. Je ne vais donc pas être plus longue.

Effectivement, nous avons beaucoup travaillé pour trouver ce lieu, en échangeant avec la famille, les fils de Michel Rocard et l'association de ses "Amis". Nous sommes arrivés à cette conclusion que, comme le rappelait le président Rémi FÉRAUD, entre la rue de l'Université et le boulevard Saint-Germain, c'est certes une petite place. Cela a néanmoins beaucoup de sens. D'abord, c'est tout près des bureaux qu'il a occupés après son retrait de la vie politique nationale et évidemment, ce n'est pas loin de l'Assemblée nationale.

Notre Capitale honore, à juste titre, un homme d'Etat dont la pensée, les réalisations continuent d'inspirer. Paris, fidèle à son rôle de gardienne de la mémoire de notre pays, rend ici hommage à une figure majeure de notre Ve République.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DU 76).

Il est adopté à l'unanimité, pour Michel Rocard.

Chers collègues, la séance est levée. Elle reprendra demain matin à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 21 novembre 2024 à vingt-et-une heures, est reprise le vendredi 22 novembre 2024 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Thomas CHEVANDIER, adjoint).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je vous propose que nous poursuivions les travaux de la 2e Commission avec les vœux non rattachés de la délégation de Mme Laurence PATRICE.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Raoul Minot.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Mes chers collègues, tout d'abord, je vous informe que le vœu n° 120 déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Raoul Minot, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Saartjie Baartman.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 121 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Saartjie Baartman, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mémoire des femmes victimes du féminicide de l'Ecole polytechnique de Montréal.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 122 relatif à la mémoire des femmes victimes du féminicide de l'Ecole polytechnique de Montréal.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour deux minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Un homme - oui, encore un homme - tue, exécute 14 femmes et en blesse 10 autres. C'est un véritable attentat, c'est un acte de terreur masculiniste qui a lieu le 6 décembre 1989 à l'Ecole polytechnique de Montréal. Cet homme avait des motivations politiques très claires, des motivations sexistes, il trouvait indigne que des femmes puissent accéder au savoir, à l'enseignement, à l'enseignement des sciences en particulier, et surtout indigne et injuste que des femmes puissent étudier alors que lui avait été refusé.

Leurs noms restent gravés dans nos mémoires. Il s'agit de Geneviève Bergeron, de Maryse Laganière, Hélène Colgan, Maryse Leclair, Nathalie Croteau, Anne-Marie Lemay, Barbara Daigneault, Sonia Pelletier, Anne-Marie Edward, Michèle Richard, Maud Haviernick, Annie Saint-Arneault, Barbara Klucznik-Widajewicz et Annie Turcotte. Chaque année, depuis plus de 10 ans maintenant, des organisations féministes à l'appel de l'association "Encore féministes !" et notamment de Florence MORENO, mais également d'autres collectifs comme les "Chiennes de Garde" ou "Osez le féminisme !", disent ces noms, rappellent la mémoire de ces femmes tuées.

Ce vœu vise donc à relayer la demande des associations d'avoir une véritable plaque mémorielle en hommage à ces femmes, à leur mémoire et pour que toujours nous nous rappelions ce féminicide de masse, car pour reprendre les mots de Virginia Woolf, "en tant que femmes, notre pays, c'est le monde entier".

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie et je donne tout de suite la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère collègue, de rappeler effectivement ce féminicide qui a marqué l'histoire des féminicides et l'histoire des femmes.

Bien sûr, nous sommes extrêmement sensibilisés au sujet, puisque vous parliez d'une cérémonie qui a lieu tous les 6 décembre et nous y participons autant que faire se peut régulièrement avec mon collègue Jean-Luc ROMERO et ma collègue Geneviève GARRIGOS. Nous sommes en lien avec les associations et les porteuses de ce projet. D'ailleurs, cette cérémonie jusqu'alors était très informelle, et il y a 2 ou 3 ans, j'ai souhaité que le protocole de la Ville de Paris intervienne pour faire un panneau, pour faire un certain nombre de choses et pour donner une certaine solennité à ce moment où les noms de ces femmes sont rappelés et où des roses sont déposées.

Il se trouve également que les associations concernées avaient écrit à la Maire de Paris et à moi-même pour demander cette plaque. Nous avons donc commencé à instruire ce projet, qui n'est pas loin d'aboutir. Comme vous le savez, pour ce qui est des plaques commémoratives, il faut pouvoir les apposer sur une façade concernée. Si nous n'avons pas l'autorisation de les apposer sur la façade à côté, nous ferons en sorte qu'il y ait un panneau qui permette de marquer l'emplacement de la cérémonie et, de ce fait, de rendre hommage avec leurs noms à ces femmes victimes de féminicides.

Dès lors, si vous en êtes d'accord, parce que nous avons déjà échangé sur le sujet, je vous demanderai de retirer votre vœu, puisqu'il est déjà en cours de réalisation.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame PATRICE.

Est-ce que le vœu n° 122 est retiré ?

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Pour assister à cette cérémonie mémorielle très solennelle depuis 2015, je suis ravie de voir qu'on pourra encore y mettre des moyens. Le vœu est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la dénomination d'un lieu en hommage au docteur Michel Klein (15e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie et je vous propose que nous examinions le vœu référencé n° 123 relatif à la dénomination d'un lieu en hommage au docteur Michel Klein.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour deux minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord dire que je m'associe complètement, bien sûr, aux propos de notre collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU concernant son vœu contre les violences faites aux femmes.

Je voudrais parler d'un autre sujet, d'une personne qui a joué un rôle majeur dans la médecine vétérinaire, animé par le désir de soigner les animaux, et c'est sa spécificité, à l'instar de la médecine humaine, à savoir Michel Klein.

C'est à son existence aux mille facettes - il est décédé à près de 104 ans - que je veux rendre hommage. D'abord, au jeune étudiant à l'école vétérinaire de Toulouse, engagé dans la Résistance, réseau Prunus, avant d'être contraint à l'exil en Espagne. Ses parents et sa sœur, eux, ne reviendront pas d'Auschwitz. Au voyageur assoiffé de découvrir le monde, qui à la Libération apporta son aide aux personnes déplacées sous l'égide des Nations Unies. Au professionnel pratiquant des interventions chirurgicales révolutionnaires pour leur temps. Au chercheur aussi qui étudia à l'hôpital Necker les chromosomes entre l'homme et les pongidés. A la figure de proue médiatique du monde animal qui a su transmettre, et c'est à ce titre qu'il est connu, à un très large public l'amour qu'il portait aux animaux par des émissions phares que chacun connaît : "Je cherche un maître" de Frédéric Rossif, "Les Animaux du monde" de François de La Grange, "Les Mercredis de la jeunesse", le "Club Dorothee", "Allo véto" ou encore pendant 10 ans "Télématin" avec William LEYMERGIE. Au lanceur d'alerte aussi qui créa l'émission "Terre, Attention, Danger" sur TF1, précurseur de la défense des espèces animales en voie de disparition et co-rédacteur de la loi du 10 juillet 1976, première loi consacrant la protection de l'animal. Au bienfaiteur, enfin, des non-voyants, initiateur avec Jacques Chirac, à l'époque Maire de Paris, de l'Ecole des Chiens Guides pour aveugles et malvoyants qu'il présidera jusqu'en 2004.

18 ans de vice-présidence de la S.P.A. et l'ouverture du refuge de Gennevilliers finiront d'inscrire durablement son nom dans la liste des figures éminentes de la cause animale, premier vétérinaire élu aussi au comité directeur de la Société centrale canine. La promotion des vétérinaires de Maisons-Alfort de cette année portera son nom.

Une grande partie de son histoire s'est décrite dans le 15e où il ouvrit en 1981 une des cliniques les plus modernes de l'époque et où furent tournées d'ailleurs les émissions "30 millions d'amis".

C'est la raison pour laquelle, pour l'ensemble des avancées scientifiques, médicales et vétérinaires qu'il a permises et qui lui a valu de nombreuses décorations, il est légitime qu'un lieu du 15e porte son nom à Beaugrenelle, où sa clinique fut le temple de la condition animale, honorant un siècle de dévotion à "ces bêtes qui vous ont fait homme", pour paraphraser le titre de son livre.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, cher Philippe GOUJON.

Vous l'avez dit, c'est avec émotion que nous avons appris la disparition de Michel Klein, ce vétérinaire figure du petit écran, bien connu de toutes et tous pour ses émissions comme "30 millions d'amis" qui restent importantes dans nos souvenirs d'enfance. Un homme d'exception, résistant dans sa jeunesse, fils et frère de déportés et fervent défenseur de la cause animale.

Michel Klein a contribué à transformer le rapport que nous entretenons avec les animaux à travers ses émissions emblématiques, que vous avez citées, et à sensibiliser des générations de Français à la protection animale en portant un regard éclairé sur nos liens avec le vivant. Cofondateur du Conseil national de la protection animale, il a aussi été à l'origine de l'Ecole des Chiens Guides pour aveugles de Paris, incarnant une vision de solidarité où la cause animale croise la cause humaine.

J'apporte donc un avis favorable à ce vœu. Evidemment, il sera étudié en Commission des dénominations, mais je ne doute pas que nous arriverons à aboutir à un bel hommage dans le 15e arrondissement, où il était aussi une figure.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 123 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 207).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la dénomination d'un lieu en l'hommage à Simon Fieschi à Paris.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 124, déposé par le groupe Union Capitale relatif à la dénomination d'un lieu en l'hommage à Simon Fieschi à Paris, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du 16e arrondissement aux noms de Compagnons de la Libération.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 125, déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du 16e arrondissement aux noms de Compagnons de la Libération, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination du quai longeant Notre-Dame de Paris en hommage à Madeleine Delbrêl.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons désormais le vœu référencé n° 126 relatif à la dénomination du quai longeant Notre-Dame de Paris en hommage à Madeleine Delbrêl.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Les cérémonies de réouverture de Notre-Dame de Paris approchent et débiteront le 7 décembre, 5 ans après le terrible incendie survenu le 15 avril 2019. Elles constituent un moment majeur pour notre Ville et, au-delà, pour notre pays tout entier, car ses voûtes sacrées occupent une place à part dans l'imaginaire collectif.

Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" souhaite qu'une voie publique à proximité de Notre-Dame de Paris porte le nom de Madeleine Delbrêl. Assistante sociale, poétesse, catholique, elle a fait preuve d'une abnégation constante au cours de sa vie en faveur des plus démunis. Née en 1904 en Dordogne, elle vécut dans le 14e arrondissement durant ses études et fut diplômée en tant qu'infirmière après des études de philosophie et d'histoire à la Sorbonne, dans le 5e arrondissement. Elle fut l'une des premières diplômées de l'Ecole pratique de Santé en 1932, ce qui fait d'elle une figure pionnière.

A partir de 1933, elle exerce avec un immense dévouement son métier d'assistante sociale dans la commune populaire et ouvrière d'Ivry-sur-Seine. Appréciée de tous, elle finit par exercer des responsabilités de conseillère municipale à la mairie d'Ivry et dans le canton. Elle était notamment en charge du service social départemental.

Pour fixer sa pensée, elle écrit abondamment, notamment des essais au sujet du service social, qui sont des ouvrages de référence dans ce domaine et pour lesquels elle obtient en 1926 le prix Sully-Prudhomme, prix annuel décerné à un jeune poète sous les auspices de l'Académie française.

Son nom n'est encore inscrit dans aucun des lieux publics à Paris. Il s'agit donc du moment le plus opportun pour rendre hommage à cette figure féminine parisienne, sociale et culturelle du XXe siècle.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue, pour ce vœu tout à fait bienvenu.

Vous l'avez rappelé, Madeleine Delbrêl fut une figure lumineuse à la fois de spiritualité et d'engagement, et poète à ses heures. Assistante sociale, témoin infatigable de la dignité humaine, elle a su allier profondeur intérieure et action concrète, notamment dans la ville ouvrière d'Ivry où elle s'est dévouée à ceux que la vie avait laissés au bord du chemin. Madeleine Delbrêl croyait en une humanité ouverte, vivante et solidaire. Il me paraît donc tout à fait juste que Paris puisse saluer la mémoire de cette femme profondément humaniste.

Cependant, vous connaissez les difficultés d'implantation des dénominations au cœur de Paris et en particulier dans le quartier historique de l'île de la Cité. Je vous proposerai donc d'amender votre vœu pour que nous convenions qu'il puisse y avoir un hommage à Madeleine Delbrêl dans Paris, non loin du centre de Paris, mais en s'éloignant peut-être un peu de Notre-Dame, si vous le voulez bien. Peut-être faudrait-il voir dans le 5^e arrondissement un peu plus loin, ou ailleurs, comment nous pourrions envisager cela, et cela fera l'objet de discussions.

Si vous acceptez cet amendement et cette nuance, je donnerai un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vois que l'amendement est accepté. C'est cela ?

Avant de passer au vote, je suis saisi d'une demande d'explication de vote par Mme KUSTER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord vous dire que nous saluons l'initiative qui vient d'être proposée pour cette dénomination d'un site à la mémoire de Madeline Delbrêl. Je rebondirai, si vous le permettez, sur les propos de Mme PATRICE, qui en effet propose d'amender le vœu pour que sa mémoire ne soit pas honorée obligatoirement sur le quai longeant Notre-Dame, et cela me paraît assez judicieux dans la mesure où il y a eu des demandes précédentes. C'est à ce titre que je voulais intervenir, pour dire que j'avais fait voter un vœu ici à l'unanimité pour que la mémoire du Général Georgelin puisse être honorée justement aux abords de Notre-Dame.

Je pense qu'il n'est pas du tout question de faire une compétition entre personnalités éminentes et ayant des parcours différents et je comprends tout à fait la démarche de notre collègue, mais je voulais donc rappeler cet engagement de la Ville. Justement, au moment où nous allons inaugurer Notre-Dame, j'en profite pour demander à l'Exécutif où nous en sommes de ce vœu qui avait été voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 126 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 208).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la dénomination d'une voie municipale Napoléon.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons désormais le vœu référencé n° 127 relatif à la dénomination d'une voie municipale Napoléon.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Monsieur le Maire, que serait notre Ville sans l'héritage immense que lui a légué Napoléon Bonaparte ? Napoléon 1^{er}, ma chère collègue. De la création des canaux aux fontaines de la Victoire et du Fellah, du pont de la Cité à celui d'Austerlitz en passant par le pont des Arts, de la rue de Castiglione aux arcs de Triomphe du Carrousel et de l'Etoile, sans oublier la colonne de la Grande Armée place Vendôme, cette empreinte est partout.

Napoléon, au moment de son accession au pouvoir, hérite d'une ville déchirée par la Révolution dans laquelle un tiers des bâtiments ont été saisis et déclarés biens nationaux, et beaucoup sont abandonnés, faute de moyens. Il va dès lors s'atteler sans relâche à remodeler la Ville, à décider des grands axes urbains et à l'assainir. Avec Napoléon Bonaparte, Paris retrouve un souffle qui le porte plus de deux siècles après.

Malgré cela, alors que Napoléon repose dans notre Ville sous le Dôme des Invalides et que ses grandes victoires, ses maréchaux sont célébrés par nombre de rues et d'avenues de notre Ville, aucune ne porte le nom de Napoléon. Napoléon est partout, il est partout dans notre Ville, il est partout dans notre vie avec le Code civil, il est partout dans notre monde, mais son nom n'est nulle part parmi nos rues. Certes, il existe une exception dans le 6^e arrondissement, la rue Bonaparte, mais qui célèbre le général révolutionnaire.

Il n'y a pas d'angélisme dans ce vœu. Napoléon a sa part d'ombre, nous la connaissons, nous la jugeons sévèrement. Mais attribuer une voie municipale n'est pas une canonisation, c'est consacrer notre histoire et c'est aussi la possibilité de parler de l'ombre comme de la lumière.

C'est pourquoi, mes chers collègues, le moment, me semble-t-il, est enfin venu pour que le nom de Napoléon figure dans notre Ville au milieu de tous ceux qui en ont fait son histoire.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue, pour ce vœu quelque peu surprenant, dirons-nous. Je dirais que ma réponse est déjà quasiment dans votre question et dans votre proposition.

Vous l'avez vous-même énoncé, le malheureux Napoléon, bien sûr, est le grand absent de notre paysage urbain, même s'il y a une rue Bonaparte, tout de même, d'innombrables voies dédiées à ses victoires, Austerlitz, Iéna, Wagram, Rivoli, à ses maréchaux et même à sa grande armée avec deux plaques commémoratives pour rappeler son mariage avec l'impératrice Joséphine, sans oublier la statue de la colonne Vendôme, celle des Invalides et son visage omniprésent sur trois frontons du Louvre. Que dire, bien sûr, du mausolée du Dôme et de l'Arc de Triomphe. Vraiment, Napoléon, à n'en pas douter, est occulté.

Plus sérieusement, je ne suis pas d'accord sur la temporalité non plus. Ce qui me frappe, cher collègue, c'est surtout ce qui est occulté par votre vœu. Même si vous dites que la part d'ombre pourrait être travaillée à cette occasion, plus aucun historien n'oserait oublier, quand bien même il serait un passionné de l'histoire impériale et un défenseur de l'héritage politique et institutionnel bonapartiste, cette part d'ombre, justement, et utiliser le terme "part d'ombre", c'est quand même un peu minorer les choses. Je veux parler des chapitres moins glorieux de cette épopée, comme le rétablissement de l'esclavage en 1802 et l'expédition de Saint-Domingue, les millions de morts français et européens qui jalonnent ses campagnes militaires, évidemment l'autoritarisme d'un régime qui piétina les idéaux républicains, et j'en passe.

Voici donc une proposition qui m'apparaît un peu décalée, un peu déconnectée du temps mémoriel, et je suis un peu étonnée qu'elle vienne de vous, cher collègue, mais aussi et surtout déconnectée du temps présent.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Paris a beaucoup à raconter et à transmettre, nul besoin pour cela de rouvrir les pages d'un roman national idéalisé et peut-être un peu grandiloquent.

Mon avis sera donc défavorable. Je demande un retrait. Sinon, ce sera défavorable.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Demande de retrait, le vœu n° 127 est-il retiré ? Il est maintenu et est donc soumis au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de Madeleine Riffaud.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 128 relatif à la mémoire de Madeleine Riffaud.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le 6 novembre dernier, Madeleine Riffaud nous quittait. Ce mercredi 20, une foule compacte était présente à ses obsèques au cimetière du Montparnasse. C'est un siècle de combats universels, d'engagements sans faille qui s'éteint. Cette fille d'instituteurs fut une grande résistante, une poétesse, une journaliste. Paris fut son refuge et son champ de bataille.

Dès l'arrivée des nazis, la jeune Madeleine, fervente communiste, s'engagea dans la Résistance. Elle devient Rainer en hommage au poète allemand. Elle fut de ces jeunes femmes qui prirent tous les risques. Dans l'ombre, elle ravitaillait les clandestins, organisait des recrutements et participait à des attaques stratégiques. Mais elle tenait à ses principes : "Jamais nous n'attaquons des civils, disait-elle, plutôt se faire crever". Au nom de cet engagement, elle abattit un sous-officier allemand en représailles du massacre d'Oradour-sur-Glane. Immédiatement arrêtée, elle subit les pires tortures de la police française, puis de la Gestapo, sans jamais céder. Elle échappa à la peine de mort et au camp de Ravensbrück pour reprendre le combat à la libération de Paris. Elle dirigea alors l'attaque héroïque

d'un train blindé allemand dans le tunnel des Buttes-Chaumont. Cet exploit lui valut les galons de lieutenant des Forces françaises de l'intérieur.

Mais Madeleine Riffaud, c'est aussi une femme de mots et d'idées. Après la guerre, proche du couple Éluard/Aragon, elle s'engage au quotidien "Ce soir", où elle commence son activité de journaliste avant d'intégrer "La Vie Ouvrière", publication de la CGT. Vient le tour du journal "L'Humanité" en 1958, où elle couvre les guerres coloniales d'Indochine, d'Algérie, puis du Vietnam. Elle y relaie la lutte des peuples colonisés sans jamais délaissier le sort des travailleuses de France en enquêtant par exemple dans le monde de l'hôpital.

Honorons son héritage et inscrivons son nom dans nos rues, peut-être dans notre parc du Nord-Est parisien, pour rappeler aux générations futures que le courage, la justice et la vérité peuvent toujours triompher.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

Effectivement, c'est avec une vive émotion que je prends la parole, d'autant que j'étais par un beau soleil mercredi après-midi à Montparnasse, où il y avait foule et où je représentais la Maire de Paris à cette occasion. Nous étions nombreuses et nombreux à être venus au cimetière du Montparnasse pour rendre hommage à Madeleine Riffaud, qui rejoignait là sa dernière demeure, celle qu'elle avait vraiment souhaitée. Elle avait en effet confié à la Maire de Paris qu'elle souhaitait reposer dans ce cimetière précisément, parce qu'elle voulait être proche de son ami Vercors. C'est donc ce qui est advenu, elle reposera non loin de Vercors.

A l'âge de 100 ans, cette figure emblématique de la Résistance s'est éteinte en cette année où nous célébrons justement le 80e anniversaire de la Libération de Paris mais aussi symboliquement le 80e anniversaire de cette action, de ses 20 ans, âge auquel elle rejoignait les combats de la Libération de Paris après avoir vécu en prenant beaucoup de risques et avoir été emprisonnée. Elle avait failli mourir à cette occasion.

Madeleine Riffaud, c'est une vie entière dédiée à la lutte contre les injustices, vous l'avez dit - je ne vais pas reprendre tout son parcours de vie -, mais la vie de Madeleine ne s'est pas arrêtée là. Elle était journaliste, correspondante de guerre au Vietnam et en Algérie et, bien sûr, poétesse. Elle a poursuivi plume à la main son combat contre toutes les formes de domination et d'injustice. Sa vie témoigne d'une liberté farouche, d'une exigence morale rare et d'une passion pour la vérité.

Nous lui rendrons donc hommage, je ne sais pas encore bien où, mais nous y travaillerons.

Je vous remercie et je suis évidemment favorable à ce vœu.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 128 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 209).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Edouard Schneeberg au 43, rue de la Victoire.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 129 relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Edouard Schneeberg au 43, rue de la Victoire.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, du groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit, avec notre vœu, d'honorer la mémoire d'un homme engagé et de rendre vivante la mémoire d'une institution importante de la vie spirituelle juive à Paris et en particulier dans notre 9e arrondissement. Fondée dans les années 1840 par M. Samuel Schneeberg, l'entreprise spécialisée dans les pompes funèbres israélites est très rapidement devenue une institution emblématique, et son fils Edouard Schneeberg a poursuivi cette mission.

Sachez, chers collègues, que durant l'Occupation, la maison Schneeberg a continué d'accompagner les familles dans les rites funéraires malgré les dangers pour les juifs. Aussi, M. Schneeberg, qui continuait ce travail, a été arrêté une première fois par les autorités nazies le 10 septembre 1941, puis à nouveau par la police française le 20 mars 1942 dans ses bureaux de la rue de la Victoire. Finalement, il est déporté le 31 juillet 1943 dans le convoi 58 en direction d'Auschwitz-Birkenau, où il trouve la mort.

Pendant toute la période de l'Occupation, avant d'être déporté, M. Schneeberg assurait pour le Consistoire israélite de Paris l'inhumation gratuite de ses coreligionnaires les plus démunis. Cette action souligne son humanité et son sens de la solidarité avec son engagement envers les plus vulnérables. De même, il assurait dès le 12 juin 1940, en l'absence des autorités consistoriales et rabbiniques, le fonctionnement du culte à la synagogue de la Victoire.

Une plaque posée au 43, rue de la Victoire, là où était la maison Schneeberg, rappellera la mémoire d'un homme engagé et d'un homme de valeurs et rendra également hommage à la maison qui a assuré toute une partie de la vie spirituelle juive pendant toute cette période.

Nous vous proposons donc ce vœu et attendons votre retour, Madame la Maire.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue.

Vous l'avez rappelé, le sort tragique d'Edouard Schneeberg autant que ses engagements envers la communauté juive et les valeurs de la République font partie d'une mémoire qu'il convient de porter haut à l'échelle à la fois du 9^e arrondissement et de notre Capitale tout entière.

Il fut un homme de principes qui s'était toujours montré solidaire des siens et dans la pire des adversités, vous l'avez rappelé. La maison qui portait son nom, institution funéraire au grand savoir-faire, même dans les heures les plus sombres de notre histoire, est toujours demeurée fidèle aux traditions et aux rituels de la communauté juive.

Ce sera donc effectivement un geste fort que d'apposer une plaque pour préserver cette mémoire et pour la transmettre, d'autant que ce sera à quelques encablures de la grande synagogue. J'apporte donc un avis favorable à votre vœu, je vous en remercie et j'invite tout le monde à le voter.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 129 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 210).

Vœu déposé par les groupes MoDem et Indépendants et Changer Paris relatif à un hommage à Hubert Reeves.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 130 relatif à un hommage à Hubert Reeves.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud LELIÈVRE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, Hubert Reeves était à la fois un grand scientifique, un vulgarisateur génial, un écologiste intransigeant mais bienveillant, un sage et un homme qu'il était agréable de côtoyer et avec lequel il était toujours inspirant d'avoir une conversation.

Parmi ses nombreux engagements, il y a eu celui qu'il a eu à la fin de sa vie pour l'association "Humanité et Biodiversité", dont il avait été nommé président d'honneur, association qui souhaite installer à Paris, où était située sa résidence, un buste en bronze dans un jardin public du 6^e arrondissement. J'associe à ce vœu le maire du 6^e arrondissement, qui est favorable à ce projet. Il y a rue Jacob, face à la porte de l'immeuble où habitait Hubert Reeves, un petit jardin, un jardin assez modeste, un peu fou, un peu sauvage à l'image, sans doute, de la nature qu'il aimait et qui serait un lieu idéal et humble pour installer un buste mémoriel.

L'association a déjà engagé une souscription qui a connu un grand succès pour permettre d'installer ce buste, avec l'accord de ses ayants droit. C'est la raison pour laquelle nous formulons aujourd'hui ce vœu. Je vous engage peut-être à titre personnel à contribuer à cette souscription si vous souhaitez lui rendre hommage.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chère collègue.

Nous avons eu l'occasion d'échanger ensemble à ce sujet ainsi qu'avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI que j'associe évidemment dans ce cas précis. Ce projet est sur le point d'aboutir. La Ville se réjouit de pouvoir honorer très prochainement de la sorte Hubert Reeves et de rappeler, par l'installation de ce buste offert par l'association "Humanité et Biodiversité", les immenses contributions scientifiques de cet astrophysicien.

J'aurais pu vous demander de retirer votre vœu puisque tout est engagé et tout est prêt, mais j'y apporte un avis favorable, puisque c'est en train d'être conclu et qu'on est tout proche de résoudre les choses. L'avis est donc favorable.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 130 déposée par les groupes MoDem et Indépendants et Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 211).

2024 DAC 69 - Subventions (13.500.000 euros) et avenants à convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris Centre, 18e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 69 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants à convention avec l'association "Théâtre de la Ville".

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me suis inscrite sur ce projet de délibération qui concerne en effet, comme vous venez de le rappeler, une subvention au Théâtre de la Ville. Nous avons évoqué ce sujet en commission. J'avais été amenée à poser quelques questions pour mieux comprendre le contenu des subventions accordées au Théâtre de la Ville et particulièrement la somme de 500.000 euros pour le Festival de la Place des théâtres. L'idée est très intéressante, visant à regrouper et mettre en valeur le Théâtre de la Ville et le Théâtre du Châtelet à travers des programmations communes et à faire vivre cette place du Centre de Paris. Mais il y a plusieurs points d'interrogation.

La place en elle-même, à ce jour, n'a pas connu les transformations urbanistiques prévues. Cette place des deux théâtres était présentée, dans le cadre du conseil d'administration du Châtelet auquel j'appartiens, comme un lieu de vie et reconnu comme tel. A ce jour, force est de constater que ce n'est pas le cas. Dont acte.

Aussi, je me suis un peu penchée sur la programmation de cette attribution d'une subvention, je le rappelle, de 500.000 euros, à l'heure où le théâtre privé souffre et voit les signaux de la Ville de Paris de manière plutôt négative. Quand on donne 500.000 euros pour un festival, on regarde dans le détail et je suis allée voir sur le site Internet à quoi cela correspondait. Et je ne suis toujours pas convaincue par la somme qui a été attribuée. J'ai été maire d'arrondissement, on a fait beaucoup d'événements en mélangeant de la culture, de l'art, de la danse, de la poésie et je demande donc, ce qui n'est pas une surprise, le détail de cette subvention, dans laquelle on trouve par ailleurs des animations sportives, des démonstrations de boxe. Tout cela est fort sympathique, et quand on regarde même les explications qui sont données concernant ce festival, on ne peut qu'être admiratif et envieux que la Ville de Paris puisse lancer de tels projets.

Maintenant, on est dans une période compliquée au niveau budgétaire, et quand on investit une telle somme, il est important de savoir combien de Parisiens sont concernés. On peut se faire plaisir avec 500.000 euros, mais combien de Parisiens ont pu bénéficier de cette offre ? A ce jour, je demande un détail sur cette subvention, encore une fois de 500.000 euros.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons débattu cette année du rapport de la Chambre régionale des comptes qui portait sur le contrôle des comptes de la gestion de l'association "Théâtre de la Ville" entre les exercices 2017 et 2022. Avec un montant de plus de 13 millions d'euros, le Théâtre de la Ville vit en effet au deuxième rang des théâtres subventionnés par notre collectivité, ce qui représente 25 % du montant des subventions accordées par la Ville aux principaux établissements culturels. C'est loin d'être négligeable. Alors, que pointait ce rapport ? Quelques dysfonctionnements malgré, il faut le reconnaître, une gestion financière globalement saine. D'abord, il était noté une concentration excessive des pouvoirs entre les mains du directeur général, ce qui limite le rôle du conseil d'administration, même si la stabilité de la gouvernance est un point positif. Qu'en est-il actuellement ? Y a-t-il eu une évolution sur ce sujet ?

Deuxième remarque, il y avait une proposition de la Cour de pouvoir nommer des représentants des usagers qui siègeraient au sein même de ce conseil d'administration.

La troisième interrogation porte sur la subvention elle-même et je note, bien sûr, les interrogations de Mme KUSTER qui sont très légitimes. La subvention bondit. Entre 2022 et 2023, elle est passée - il faut faire les calculs - de 11.350.000 à 13.500.000 euros cette année. C'est effectivement une période où l'argent se fait rare et doit être utilisé au mieux. Comment pouvez-vous expliquer, Madame la Maire, cet écart qui nous semble quand même important sur cette subvention municipale ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, notamment merci très sincèrement, Madame KUSTER, de vous pencher sur ce Festival de la Place, qui n'est pas qu'un événement de plus. D'ailleurs, vous ne l'avez absolument pas dit comme tel.

Le Festival de la Place a démarré l'année dernière en réalité au moment de la réouverture du Théâtre de la Ville en cet endroit dénommé Théâtre Sarah Bernhardt. Et avec cette réouverture, il y avait la volonté d'affirmer encore plus fortement la place des établissements artistiques et culturels dans la Ville, non seulement en termes de propositions et de programmation, mais aussi en tant qu'acteurs du changement urbain auquel nous concourons tous ici.

Qu'est-ce que je veux dire par là ? Cette place, telle qu'elle vit depuis l'année dernière avec le Festival de la Place, du mois d'avril au mois d'octobre, redevient un endroit de croisements, non seulement un carrefour, d'ailleurs principalement automobile, mais aussi le lieu d'expérimentations artistiques proposées à toutes et tous, la possibilité de rencontres entre les publics et les artistes et entre les passants eux-mêmes. C'est ici, je crois, une manière extrêmement importante de continuer à transformer la Ville. Les travaux sont en cours, nous avons fait le choix collectivement de ne pas commencer les travaux sur la place avant les Jeux Olympiques et Paralympiques, compte tenu de l'endroit tout à fait central de la place du Châtelet, dite place des théâtres à travers ce festival. Les travaux, néanmoins, sont bel et bien en cours, vous pourrez le constater en y passant.

Quant à ce festival, les spectateurs ont été dénombrés à environ 60.000 pour cette édition de 2024, encore une fois du printemps à l'automne, soit des spectatrices et des spectateurs qui faisaient le choix de venir voir les spectacles, soit des passants qui à l'occasion de déplacements, de promenades dans notre Ville - dont notre Ville n'a pas l'unicité mais qu'elle favorise énormément -, notamment de ces balades le long de la Seine, qui découvraient ce qui était proposé là. Pas moins de 300 artistes ont été programmés, dans une immense diversité de disciplines. Vous l'avez dit, cela allait de la danse au théâtre en passant par le bal. Oui, il y avait du sport. Pourquoi y avait-il du sport ? Pour célébrer le dialogue entre art et sport qui était à l'honneur cet été. Là non plus, il n'y a rien de très étonnant. Je peux vous donner le détail et nous en tenons l'exhaustivité à votre disposition : 35 concerts, 27 spectacles de théâtre et danse, 7 créations inédites, 13 expositions, 15 projections, 9 conférences.

Il est possible que le côté nouveau, inédit de cette manifestation, puisqu'on est sur un lieu très passant, surprenne. En tout cas, il me semble que cette manifestation pour sa deuxième édition a fait la preuve de son intérêt. Bien sûr, je me tiens à votre disposition pour plus d'informations si vous le souhaitez, Madame KUSTER.

Pour vous répondre, Monsieur BOHBOT, et répondre à votre lecture attentive du rapport de la C.R.C., le point central que vous mentionnez concernant la gouvernance fait l'objet de travaux au sein de l'association. La Direction des Affaires culturelles, qui n'est pas l'opératrice, est dans un dialogue constant avec le Théâtre de la Ville sur ce point, et lorsque nous aurons abouti, je vous en tiendrai informé, je m'y engage.

Dernier point, vous évoquez, Madame KUSTER, les moyens alloués au théâtre public en le comparant au théâtre privé qui semble souffrir. Je le redis, l'Association pour le soutien du théâtre privé dispose de tous les moyens nécessaires pour procéder à la rétribution des membres qui sont censés en bénéficier, et je voudrais vous interroger, du moins, à travers vous, la Ministre de la Culture, sur tous les moyens alloués au théâtre public dans l'année à venir, avec des baisses annoncées de nouveau drastiques...

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Madame la Maire, je vais vous demander de conclure.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - ... 100 millions l'année dernière. On annonce une baisse de 150 millions au total sur le Ministère de la Culture. Je propose que nous tenions ce débat ailleurs, mais j'y suis toute prête.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 69).

2024 DAC 101 - Subventions (45.000 euros) aux sociétés "La Fabrica Spectacles" et "La Mélodie du Bonheur - Super !" et convention (18e).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Avant de passer à l'examen du projet de délibération suivant, une annonce technique : nous avons retrouvé ce trousseau de clés de voiture. Voilà, il viendra le récupérer ici en séance. Cela ressemble plus à un S.U.V. qu'à un vélo cargo.

Je vous propose que nous examinons tout de suite le projet de délibération DAC 101 et notamment l'amendement technique n° 131. Le DAC 101 est une subvention aux sociétés "La Fabrica Spectacles" et "La Mélodie du Bonheur - Super !" et des conventions associées.

Madame Carine ROLLAND, vous confirmez que c'est un amendement technique ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Absolument, c'est un amendement technique.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 131 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 131 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 101 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DAC 101).

2024 DAC 114 - Subventions de fonctionnement (4.628.000 euros) et d'investissement (200.000 euros), convention et avenant n° 2 avec l'association "Théâtre musical de Paris" (Paris Centre).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 114 et, là encore, l'amendement technique n° 132. DAC 114, il s'agit de subventions de fonctionnement et d'investissement et convention et avenant avec l'association "Théâtre musical de Paris".

Madame ROLLAND, vous confirmez qu'il s'agit d'un amendement technique ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Absolument.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 132 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 132 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 114 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DAC 114).

2024 DAC 143 - Signatures d'un bail civil et d'une convention d'objectifs avec l'association "59 Rivoli" (Paris Centre).

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 143. Il s'agit de signatures d'un bail civil et d'une convention d'objectifs avec l'association "59 Rivoli".

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

J'ai eu la chance de grandir à Paris, et vers mes 18 ans, je fréquentais un squat d'artistes rue de Rivoli, un endroit un peu bizarre avec des gens excentriques d'une pièce à l'autre. L'ambiance changeait, beaucoup de créateurs et de créatrices, une ambiance qui était surtout active la nuit, parfois des gens un peu désespérés mais aussi des personnes qui, par la suite, ont pris une dimension, ont commencé à réussir dans leur métier, sont devenues artistes et ont pu en vivre.

A l'époque, on nous disait déjà beaucoup qu'il était impossible pour un jeune artiste qui débutait de vivre à Paris. Paris était déjà considérée à la fin des années 1990 comme trop chère. Et le fait de vivre en squat était un moyen pour des artistes d'avoir accès à toutes nos galeries, à notre foisonnement artistique et culturel et d'établir du réseau, des contacts. C'était un moyen de vivre pleinement, d'en faire un métier et d'aller vers l'excellence de son art. Evidemment, je ne dis pas que c'était le cas de toutes et tous, beaucoup dans le "tas" ont complètement changé de vie, je ne dis pas le contraire.

Ainsi, il y a 25 ans, la Ville a décidé de racheter le "59 Rivoli", non pas pour en faire autre chose mais pour avoir un squat d'artistes qui soit aujourd'hui un espace pérenne et qui permette à de jeunes artistes d'exposer en plein centre de Paris, d'avoir un lieu atypique, d'avoir un lieu gratuit, d'avoir un lieu avec une grande variété d'expositions et un "turn-over" important. Nous pouvons nous en féliciter, car cela permet à la vie artistique parisienne et à la créativité de se poursuivre. Et malheureusement, aujourd'hui, ce ne serait plus possible, car nous avons une loi qui criminalise le squat, et n'importe quel squatteur est passible de prison. On pense donc évidemment à la possibilité de créer des choses nouvelles, car les squats étaient aussi des espaces de création et ce n'est plus possible aujourd'hui en France.

Avec les espaces de création, on pense, par exemple, à des gens politisés. C'étaient des mouvements que j'ai eu la chance d'accompagner parfois, et je ne suis pas le seul dans cet hémicycle, des mouvements intéressants qui ont créé des possibles, parce que, oui, nous n'allons pas vivre dans une société qui ne bougera plus. Notre société doit pouvoir vivre, et nous ne pouvons pas vivre uniquement dans la peur de l'extrême droite et dans une société qui toujours se recroqueville sur elle-même. Il faut des espaces de créativité, des espaces qui nous permettent de penser l'avenir positivement, des espaces qui nous permettent de créer des possibles sont nécessaires. Et avec ce que fait le Ministre Guillaume KASBARIAN en s'attaquant aux squats l'année dernière et aujourd'hui en disant clairement qu'il veut détruire les services publics, on est clairement dans une politique du renoncement total à une société positive, une société qui puisse envisager les choses positivement.

Moi, je célèbre le "59 Rivoli", je célèbre le fait que dans cette Mairie, on soit capable de soutenir des établissements publics qui soutiennent de jeunes artistes en développement en plein Paris, au cœur de Paris. C'est un endroit célébré à travers le monde, qu'on trouve dans les guides touristiques, et les touristes se pressent. Nous sommes donc ravis de pouvoir soutenir un lieu comme celui-là et j'espère que nous pourrions toutes et tous le soutenir, soutenir nos jeunes artistes et développer la culture à Paris, une autre forme de culture, car toutes les formes de culture doivent pouvoir exister, et surtout toutes les formes d'art.

Merci, chers collègues.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie et je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher Nour DURAND-RAUCHER.

Je débiterai par un salut chaleureux au fondateur du "59 Rivoli", Gaspard DELANOË, fondateur non seulement actif mais aussi facétieux, et je rejoins, bien sûr, en tout point ce que vous évoquez. Paris est une ville de création, cela fait partie de son rayonnement, mais beaucoup plus que son rayonnement, cela fait partie de sa manière de vivre, de vivre au quotidien pour les artistes, pour toutes celles et ceux qu'ils et elles croisent, et force est de constater que les dispositions législatives ne sont pas toujours de notre côté.

Sans aller jusqu'à autoriser systématiquement des squats pour des raisons de sécurité, vous savez combien nous œuvrons en termes d'urbanisme transitoire notamment à réserver des espaces aux jeunes artistes. C'est le cas de l'ensemble Ourcq-Giraud dans lequel des artistes se sont récemment installés dans le 19e, c'est le cas du DOC. Je pourrais citer, bien sûr, le "Shakirail", mais aussi "La Générale" dans le 14e arrondissement, dont il a été question qu'elle devait partir, mais nous avons récemment appris et obtenu collectivement qu'elle puisse rester plus longtemps dans ses locaux.

Je ne serai pas plus longue en la matière, je salue le "59 Rivoli", et heureux 25 ans à eux. Nouvelle convention avec la Ville, nous continuons et nous continuerons - avec mon collègue Jacques BAUDRIER, nous y travaillons ardemment ainsi qu'avec Lamia EL AARAJE, côté urbanisme - à faire en sorte d'ouvrir ce type d'espace pour les artistes.

Je vous remercie.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 143).

2024 DAC 144 - Convention d'occupation temporaire du domaine public annexée d'une convention de cession de droits patrimoniaux avec l'Ecole Duperré.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 144 et l'amendement technique n° 133. DAC 144, il s'agit d'une convention d'occupation temporaire du domaine public annexée à une convention de cession de droits patrimoniaux avec l'Ecole Duperré.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, pour nous confirmer le caractère technique de l'amendement. C'est bien cela ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Absolument.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 133 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 133 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 144 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DAC 144).

2024 DAC 173 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Atelier des artistes en exil" et signature d'un avenant.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la création d'un Institut Haïtien à Paris.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 173 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Atelier des artistes en exil" et de la signature d'un avenant et le vœu référencé n° 134 qui y est rattaché.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, j'ai voulu profiter de ce très beau projet de délibération sur une subvention à l'association "Atelier des artistes en exil" pour parler d'un manque à Paris : l'absence d'un Institut culturel d'Haïti. Je ne sais pas si ce vœu tombe bien ou mal après les déclarations malheureuses du Président MACRON sur Haïti. En tout cas, il est d'autant plus utile. Non, un Président français ne devrait pas dire cela. Il ne devrait pas dire "franchement, ce sont les Haïtiens qui ont tué Haïti" et il ne devrait pas dire non plus "ils sont complètement cons". Mais, au moins, cela montre une chose, qu'il y a besoin de retravailler les liens entre la France et Haïti, de solder les comptes historiques et de tisser de véritables liens d'égal à égal et de respect mutuel.

Haïti, c'est la première République noire qui arrachait son indépendance à la France le 1er janvier 1804, après une guerre sanglante pour l'abolition de l'esclavage d'abord, pour son indépendance tout court après, et Haïti l'a payé cher, très cher, au premier sens du terme. Mais le lien entre Haïti et la France, ce n'est pas uniquement cette dette coloniale de la France, non soldée et que des historiens évaluent aujourd'hui entre 20 et 110 milliards de dollars, ce sont des liens culturels qui se sont malgré tout construits, la présence d'une diaspora haïtienne, autour de 90.000 aujourd'hui, beaucoup là-bas, en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, mais beaucoup ici aussi, autour de 37.000 rien qu'en région parisienne. Une diaspora haïtienne qui a augmenté en plusieurs vagues depuis les années 1970 au fur et à mesure des crises politiques là-bas, des crises politiques et économiques avec une dernière vague depuis le tremblement de terre terrible de 2010. Mais c'est une communauté invisible, parce que personne n' imagine que c'est la première communauté étrangère venant du continent américain, devant la communauté brésilienne par exemple. Pourtant, c'est une communauté très structurée avec une vie associative intense, 300 associations recensées sans compter les associations de fait et les grandes fédérations qui ont émergé.

Il y a donc un appel à la création d'un Institut haïtien par de nombreuses personnalités haïtiennes ou d'origine haïtienne, des élus, des artistes, des personnalités, des militants de la cause haïtienne, et la volonté des initiateurs de cet appel au Haut Conseil de coopération et de développement autour d'Haïti est d'en faire, je cite, "un véritable sanctuaire de réflexion et un lieu phare de rayonnement culturel, un accès privilégié à la richesse littéraire, artistique, poétique, historique et philosophique de la culture haïtienne où les idées pourront s'épanouir librement". Qu'il y ait un tel lieu au cœur de la Capitale française, peut-être que cela aidera à l'avenir à lever un certain nombre de malentendus et que cela aidera aussi à regarder en face les liens historiques conflictuels qui existent entre la France et Haïti.

Bref, mon vœu propose que la Ville de Paris rencontre les initiateurs de cet appel et apporte son soutien plein et entier et aide à la constitution d'un tour de table pour avancer vers la construction et la création d'un Centre culturel haïtien. Il est temps.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, cher collègue.

Concernant votre vœu, nous aurons l'occasion de parler de l'"Atelier des artistes en exil" dans deux ou trois projets de délibération. D'abord, je veux vous dire que je vous rejoins. Je le disais, Paris est une terre de création et doit le rester, elle est aussi une terre d'accueil parfois pour des artistes réfugiés. En tout cas, sous tous ces aspects, les liens entre la Ville de Paris et les artistes haïtiens sont nombreux. Ils se déploient dans des résidences artistiques à la Cité internationale des arts. Nos bibliothèques ont accueilli l'année dernière le cycle "Les voix d'Haïti", et la Maison de la poésie fait place sur scène à la grande figure de Dany LAFERRIÈRE, et c'était la semaine dernière. Je n'oublie pas non plus Jean D'AMÉRIQUE, merveilleux poète qui s'est exprimé lors de l'inauguration de la statue des Jeux en bas des Champs-Élysées l'été dernier. Les liens sont donc nombreux, féconds et doivent être entretenus.

La création de l'institut que vous évoquez pourrait être une initiative ayant du sens, pertinente. Pour l'instant, je vais être très sincère, nous n'avons pas trouvé cet appel, nous ne savons pas qui en sont les initiateurs, qui le porte. À ce titre, il me semble assez prématuré de voter ce vœu et d'ouvrir une voie officielle en notre instance. Je vous invite à leur demander de se tourner vers nous, et je vous assure que nous leur réserverons le meilleur accueil.

Dans cette attente, je vous invite à retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable. Mais, je le redis, je reste extrêmement attentive et ouverte à toute rencontre.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Le vœu n° 134 est-il retiré, Monsieur SOREL ?

M. Laurent SOREL. - Alors, je vais le retirer mais je voulais juste...

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint, président. - Non, par contre... Non, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - Juste dire que, pour le coup, je vous propose d'en discuter après, je pourrai vous présenter les initiateurs. Par ailleurs, ils se sont réunis lundi soir juste avant le Conseil.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 173.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 173).

2024 DAC 179 - Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade culturelle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAC 179. Il s'agit de l'attribution de subventions pour 401.500 euros et des conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges, dans le cadre de cette belle et grande initiative l'Art pour Grandir et l'Olympiade culturelle.

La parole est à Mme IBLED, pour le groupe Union Capitale.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui permet l'implantation de résidences artistiques dans les collèges, dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade culturelle. Nous ne pouvons que souscrire aux objectifs de ces programmes qui visent à approfondir les liens entre les établissements scolaires et les institutions artistiques et culturelles. Cela permet à nos jeunes de découvrir le monde de l'art sous toutes ses facettes, et il faut donc nous en réjouir, sujet dont nous avons d'ailleurs largement débattu et que nous avons soutenu lors de la M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle.

Avec mon groupe, nous aimerions suggérer un nouveau partenariat à la Ville. La politique artistique et culturelle parisienne constitue un réel levier d'action pour renforcer et parfaire l'éducation des jeunes Parisiennes et Parisiens, notamment ceux qui restent encore éloignés des institutions culturelles et artistiques. L'art est donc l'un des moyens les plus puissants pour éduquer à l'universalisme, mais aussi au respect et à la découverte de la différence.

Dans cet esprit, la Réunion des musées nationaux - Grand Palais R.M.N. propose aux écoles, collèges, associations et autres institutions une mallette pédagogique sur le thème de la citoyenneté dans l'art. Qu'est-ce qu'être citoyen aujourd'hui ? Comment le devenir ? C'est la question que pose d'emblée le parcours contenu dans cette mallette à travers une cinquantaine d'œuvres, dont beaucoup de contemporaines, où sont illustrées les valeurs et les actions citoyennes ainsi que la protection de l'environnement. Par le jeu et par l'art, cet outil éduque et instruit de manière ludique, avec intelligence et pédagogie. Concrètement, les participants peuvent se prêter au jeu de former une équipe municipale par exemple et d'organiser une exposition à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. Ces jeux sont pensés pour que les participants s'approprient les œuvres d'art, les techniques des artistes mais aussi les valeurs républicaines.

Aujourd'hui, transmettre les valeurs de la République est donc un défi dont nous ne connaissons que trop bien le prix ici dans cet hémicycle. Aussi, je souhaite savoir si la Ville de Paris pouvait envisager un partenariat avec la R.M.N. Grand Palais afin d'aider les mairies d'arrondissement à financer ces mallettes à destination des écoles, notamment dans le cadre des dispositifs de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade culturelle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Carine ROLLAND, vous avez la parole.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame IBLED.

Votre intervention et ce projet de délibération sont pour moi l'occasion de saluer ce dispositif unique en France, et je pèse mes mots, qu'est l'Art pour Grandir. Cela fait 15 ans que ce dispositif existe, et il existe surtout en relation avec les autres politiques, l'ensemble des politiques que nous menons au sein de la Ville. Ce n'est pas un ensemble de propositions culturelles suspendues, c'est bel et bien une manière de considérer ce que la culture peut apporter dans ce lieu central essentiel qu'est l'école, et par l'école, j'entends, bien sûr, les écoles et les collèges. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là, car depuis quelques années, avec mon collègue Patrick BLOCHE et avec Céline HERVIEU, nous avons étendu l'Art pour Grandir à la toute petite enfance.

Il faut donc donner toute son importance, saluer toute l'importance qu'a ce type de dispositif, de proposition dans les établissements, où les enseignements dits du socle existent, enseignements dont nous considérons qu'il faut les étoffer, les renforcer pour aller vers une citoyenneté. C'est tout l'objet de l'Art pour Grandir que de faire en sorte que les élèves ne se contentent pas, même si c'est essentiel, de ce qui est transmis dans des enseignements fondamentaux dits classiques et du socle, mais fassent aussi l'apprentissage d'autres choses, de la vie en société, de la pratique, de la pratique individuelle et collective, de la découverte de lieux à travers l'Art pour Grandir. C'est bel et bien de cela qu'il est question.

Pour ce qui est de la mallette pédagogique de la R.M.N., j'aurai grand plaisir à me tourner vers son président pour savoir ce qu'il en est. En tout cas, avant d'ajouter un quelconque dispositif supplémentaire, il faudra qu'il s'inscrive dans l'idée que j'évoquais, qu'il ne s'agit pas d'empiler les propositions mais de le faire en cohérence avec un projet global.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument. Ce dispositif est formidable et rend des résultats exceptionnels, et c'est une collectivité, la nôtre, qui l'a inventé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 179.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 179).

2024 DAC 231 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Collectif archives LGBTQI+".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAC 231. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association "Collectif archives LGBTQI+".

La parole est à M. VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est toujours amusant de voter une subvention de fonctionnement mi-novembre pour l'année en cours.

5.000 euros, je me demande à quel jeu joue la Mairie avec ce projet culturel majeur lancé il y a plus de 20 ans par le "Collectif Archives LGBTQI+", et si je me base sur le premier projet de fondation pour le patrimoine homosexuel, cela fait 40 ans que ce projet est dans les cartons. Si la chronologie récente a évoqué un serpent de mer, nous sommes toujours dans le serpent de mer. 5.000 euros, c'est un montant dérisoire pour une préfiguration d'un projet aussi ambitieux.

Je rappelle qu'Hélène BIDARD disait en 2017 : "On ne sait pas très bien si c'est un serpent de mer ou une tortue". Elle n'avait pas tort. En 2019, vous parliez de point mort, dans la majorité. Et puis, il y a eu un projet de confier les archives à des institutions publiques, qui évidemment a été refusé par le "Collectif archives LGBTQI+" qui n'en voulait pas à l'époque et voulait garder l'autonomie de la gestion de ces archives.

Avec Jean-Luc ROMERO, nous sommes allés visiter l'Académie Gay et Lesbienne à Vitry-sur-Seine. On a rencontré Phan BIGOTTE et Thomas LEDUC. Moment d'émotion, parce que Jean-Luc ROMERO et moi, nous avons découvert ces archives ensemble à Vitry-sur-Seine, il n'a pas réussi sa négociation avec le "Collectif archives" et il n'y a donc pas eu d'accord, alors que ces archives sont magnifiques. Et aujourd'hui, vous leur octroyez un local au 147-149, rue de l'Ourcq, local que nous, élus, avons visité avant même de proposer le local à l'association. C'est dire le respect que vous avez pour le Collectif.

Ce local coûte cher. Vous avez fait un effort sur le loyer, il coûte cher et ils n'ont pas les moyens de le payer. Il leur faut des documentalistes, ils n'ont pas le budget. Il faut qu'ils préparent le matériel, ils n'ont pas le budget. Vous avez octroyé une subvention d'investissement de 18.000 euros pour simplement faire l'étude du local pour voir s'ils pouvaient accueillir plusieurs tonnes au mètre carré, car je vous signale que des archives, ce n'est pas 200 kilos au mètre carré, c'est un poids considérable pour les armoires en métal, pour les papiers et les différents objets qui sont stockés. Il faut de l'hygrométrie, autant dire que l'immeuble... Il y avait déjà des fuites d'eau majeures qu'il a fallu réparer. Bref, il fallait tout reprendre. Ainsi, vous ne les aidez pas, vous leur faites miroiter un projet d'archives, mais, pour l'instant, rien n'est mis en œuvre pour leur permettre de fonctionner et d'amorcer l'installation de vraies archives dignes de ce projet culturel.

La Région Île-de-France, Valérie PÉCRESSÉ leur a proposé un budget et a déjà mis de l'argent sur la table, et nous avons également un organisme national d'Etat qui les aide. Et la Mairie de Paris, 5.000 euros de fonctionnement ? Vous voulez vraiment qu'ils restent enlisés dans l'impossibilité d'avancer ? Je trouve que c'est un traitement indigne d'un projet aussi ambitieux.

Et je ne veux pas citer à la place du "Collectif archives LGBTQI+" les différentes villes comme San Francisco ou Berlin qui ont des archives absolument incroyables. Il y a une richesse à Paris, Paris est un endroit qui a toujours été un centre d'accueil et de liberté pour les LGBT, et aujourd'hui, vous les laissez patiner. J'aimerais savoir si l'année prochaine, vous comptez mettre sur la table des moyens suffisants pour qu'ils puissent enfin lancer leur collectif, leur projet d'archives.

Alors, nous allons voter ce vœu parce qu'il faut soutenir le projet, mais, franchement, le montant est très insuffisant et nous aimerions des précisions pour l'année prochaine.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oh, un nouveau porte-parole du "Collectif LGBTQI+". C'est formidable. Il vaut mieux entendre cela que de ne pas l'entendre un jour. Mais bon.

Madame Carine ROLLAND, vous avez la parole.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Alors, par où commencer ? Le projet est donc sur la table depuis 40 ans. Il me semble qu'il y a 40 ans, cette majorité n'était pas majoritaire à l'Hôtel de Ville, mais peut-être ne sais-je pas compter, puisque, visiblement, par ailleurs, nous n'avons pas la même appréciation des chiffres. Je parlais à l'instant de politique transversale avec l'Art pour Grandir. Ce projet-là est éminemment porté, ardemment porté, vaillamment et incessamment porté par Jean-Luc ROMERO-MICHEL, que j'associe complètement à l'ensemble de mes propos, lequel Jean-Luc ROMERO-MICHEL a proposé à notre Assemblée le vote d'une subvention, en juin dernier si je ne me trompe pas, d'un montant de 13.000 euros. Les 5.000 euros sont donc un complément aux 13.000 euros. Pendant ce même Conseil, une subvention a été proposée par Jean-Luc ROMERO-MICHEL à notre vote pour des travaux d'un montant de 18.000 euros. 13 + 18 + 5, cela ne fait plus 5. Mais bon !

Continuons sur les chiffres. Vous parlez de travaux. Effectivement, la R.I.V.P. - vous savez, ce bailleur de la Ville de Paris qui travaille à construire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Présidée par David BELLIARD.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - ... du logement social public et abordable à l'ensemble des Parisiens - a fait une proposition de local. Ce qui est sur la table, c'est aussi une proposition de financement de 300.000 euros de travaux une fois que le bail sera signé.

Mais je trouve que, finalement, on ne peut pas s'en tenir complètement à des chiffres. On voit bien que l'appréciation des chiffres semble être relative d'un côté ou de l'autre de l'hémicycle. Ce qu'il faut surtout saluer, c'est que nous y arrivions, que le dialogue continue, qu'il soit sur le point d'aboutir. Je mentionnais Jean-Luc ROMERO-MICHEL, mais, évidemment, David BELLIARD est aussi complètement impliqué dans le suivi de ce projet.

Et vous débarquez. J'ai entendu de votre côté et dans votre bouche, Monsieur VÉRON, parfois des propos plus que "limités" sur des manifestations liées à la communauté LGBTQIA+, cela n'a jamais été notre cas. Et non seulement nous ne nous contentons pas d'avoir des propos soutenables, mais nous agissons.

Je vous invite donc à voter très favorablement ce projet de délibération, qui n'est pas un vœu, je vous le signale, et je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Et puis, vous savez, les faits sont têtus. Il y a un travail, un travail sérieux qui a été long, qui a été difficile, sur lequel nous aboutissons, et vous, vous venez expliquer que rien n'est fait, que cela n'aboutit pas. Vous faites, comme toujours, les oiseaux de mauvais augure qui ne regardent pas la réalité et qui ne contribuent pas à apporter des solutions. Restez, cela fait plus de 20 ans que vous êtes dans cette stratégie. Continuez. Nous, bon, on préférerait avoir des débats beaucoup plus intelligents, beaucoup plus sereins et beaucoup plus nourris par la vérité des faits. Vous voulez continuer dans cette stratégie, continuez, mais cela ne trompe personne. Vous savez, cela ne trompe vraiment personne.

Voilà, nous, on agit, on apporte des solutions et on est très heureux de pouvoir le faire avec "Le Collectif des archives LGBTQI+", et je veux vraiment remercier tous ceux qui y prennent part et notamment, bien sûr, Jean-Luc ROMERO-MICHEL qui a toujours eu à cœur de résoudre cet épineux sujet.

Mais merci, parce que c'est dans cette mandature que vous avez, que nous avons apporté une solution et je ne peux que m'en réjouir.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 231.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 231).

2024 DAC 382 - 106, rue Brancion (15e) : bail civil avec l'association "Atelier des artistes en exil".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons un projet de délibération DAC 382 qui concerne le 106, rue Brancion dans le 15e. Il s'agit d'un bail civil avec l'association "Atelier des artistes en exil".

Monsieur Florian SITBON, vous avez la parole, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Oui, Madame la Maire et mes chers collègues, merci beaucoup.

Je suis très heureux de pouvoir parler de l'aboutissement, en tout cas de la première concrétisation de ce beau projet, qu'on a, que vous avez porté, Madame la Maire. Aujourd'hui, on a à se prononcer sur une initiative qui incarne pleinement, finalement, l'esprit de solidarité et l'innovation culturelle de notre Ville.

Le projet pour le 106, rue Brancion dans le 15e, c'est bien plus qu'une simple réaffectation de locaux municipaux, c'est vraiment une nouvelle page qui s'écrit pour cet espace au cœur du parc Georges Brassens, un quartier au passé industriel où se trouvaient les anciens abattoirs de Vaugirard. Avec ce projet, nous répondons à une double ambition : soutenir la création artistique et accompagner l'inclusion sociale des populations les plus vulnérables. Et les Ateliers des artistes en exil, qui s'installeront dans ces locaux, symbolisent pleinement cet engagement. Parce que depuis 2017, cette association accomplit un travail absolument essentiel : identifier, accompagner, intégrer les artistes exilés sur notre territoire. Ils viennent avec leurs histoires, leurs talents et leurs blessures et trouvent dans ce lieu un espace pour créer, se reconstruire et s'inscrire dans la vie culturelle de notre Ville. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, plus de 1.000 artistes ont été accompagnés depuis la création de l'association, et ce travail ne se limite pas à Paris, il rayonne dans toute l'Europe.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre plus large de la mobilisation parisienne pour l'accueil des réfugiés lancée dès 2015. Le 106, rue Brancion sera donc un symbole de notre capacité à transformer les défis en opportunités, un lieu d'accueil et d'intégration qui célèbre les valeurs d'ouverture, de solidarité et de créativité.

Il y aura une autre association, qui vient de prendre place dans ces locaux et qui vient de débiter le projet, qui est La Source Garouste, également présente sur le site, et c'est une offre culturelle, sociale et artistique renforcée pour le 15e arrondissement, où les habitants pourront se rapprocher de l'art et de la création sous toutes leurs formes. Je le redis ici, nous devons encore travailler pour que la Ville engage une concertation avec les habitantes et

les habitants du quartier pour imaginer en commun l'utilisation des 600 mètres carrés au rez-de-chaussée qui restent sur ce site. Il a toujours été prévu, justement, de co-construire sur ce point et d'ouvrir.

Je veux d'un mot, sans m'attarder mais quand même revenir sur une polémique qu'il y avait eu en conseil de quartier où on nous accusait de ne pas faire de place pour les artistes du 15e. Alors, je veux répondre à la droite qui polémique, à mon avis, à mauvais escient à ce sujet. Les artistes du 15e, d'abord, j'en suis, je suis artiste et je suis dans le 15e, et ce que je veux dire, c'est que les artistes n'ont pas de frontière précisément, et c'est cela, la beauté de ce projet, les artistes prennent leur vitalité en croisant d'autres artistes. Justement, le grand intérêt que va avoir ce projet, et nous allons le mener à bien, je sais Carine ROLLAND extrêmement mobilisée sur le sujet, c'est qu'on va pouvoir croiser les artistes étrangers, c'est un travail - on parlait de l'éducation artistique et culturelle tout à l'heure - très important que fait La Source Garouste, et on va pouvoir en même temps l'ouvrir aux artistes du 15e et aux autres, car les artistes n'ont pas sur leur tête l'arrondissement dont ils sont originaires.

On peut donc rêver, pour ces 650 mètres carrés qui sont au rez-de-chaussée, donc qui seront les plus ouverts sur le quartier lui-même et sur l'esplanade qu'il y a devant, que cet espace soit un espace, évidemment en beaucoup plus petit que ce qu'il y a au Centquatre, mais de pratique spontanée, peut-être pour des artistes plus jeunes que ce que vous imaginez, du quartier. On peut imaginer qu'il y ait des liens avec les autres structures culturelles, c'est-à-dire le Monfort, La Ruche, A.C.E.15, l'Association du parc Georges-Brassens. On peut imaginer et rêver, si on y arrive, d'un petit café associatif que des associations du quartier formidables... Je pense à une association qui s'appelle "Le Village", qui est en train de s'installer dans le quartier et qui s'occupe des familles monoparentales. Cette association pourrait peut-être collaborer.

Bref, il y a beaucoup de choses dont on peut rêver, elles sont en train de s'inventer, il faut voir les choses positivement et ne pas être recroquevillé. C'est évidemment notre A.D.N. à nous. Le plateau encore disponible offre une formidable opportunité de renforcer le lien entre les habitants et ce projet. C'est ce qu'on va faire. On va faire de cet espace un lieu participatif, ouvert, inclusif qui permettra d'enrichir l'offre culturelle du quartier tout en créant une véritable synergie entre les structures déjà présentes et les initiatives citoyennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Permettez-moi de rêver aussi qu'un jour on puisse cheminer du parc Georges Brassens au théâtre Monfort, à cet atelier et à la Petite ceinture, sans barrières. Permettez-moi de rêver, cela fait 20 ans que je rêve de cela. Sans barrières.

Merci beaucoup, je donne la parole à Carine ROLLAND, pour répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, cher collègue, cher Florian SITBON.

Je rebondis sur vos propos, Madame la Maire. La volonté d'installer l'Atelier des artistes en exil, "La Source Garouste" à cet endroit rejoint exactement ce que j'évoquais tout à l'heure sur la place des théâtres. Il s'agit non seulement de faire place à la création, en l'occurrence une création extrêmement importante, celle d'artistes qui sont réfugiés, qui viennent à Paris parce qu'ils savent que Paris pourra les accueillir, se fera un devoir et une joie de leur faire une place, mais aussi d'une possibilité de faire changer la Ville par la culture.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, vous l'avez dit, cher Florian, le théâtre Sylvia Monfort est tout proche, "La Ruche", là aussi, lieu d'accueil d'artistes exilés ô combien renommés par le passé et qui continue d'exister est tout proche, "Le Jardin" également. Tout cela est en cohérence, doit faire un ensemble et sera évidemment extrêmement ouvert, totalement destiné aux habitantes et aux habitants. Je ne serai pas plus longue.

Un dernier mot pour dire que ce projet a été mené en totale entente avec le maire du 15e arrondissement. Je salue ici Philippe GOUJON et son équipe, et je me réjouis que nous poursuivions sur la concertation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 382.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 382).

2024 DAC 390 - Contribution (2.235.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle "La Maison des Métallos" (11e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DAC 390 relatif à une contribution de 2.235.000 euros et d'un avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle "La Maison des Métallos", dans le 11e arrondissement.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

La Maison des Métallos est un établissement culturel bien connu du 11e, qui accueille de nombreuses expositions, des artistes. C'est un lieu culturel particulièrement vivant avec des équipes dédiées. Pourtant, pendant 3 mois au printemps, l'établissement a dû fermer. Il y avait une occupation, une occupation de mineurs en recours accompagnés d'associations et, de manière générale, un grand nombre de jeunes. Il a été décidé par la Ville deux choses : d'une part, de ne surtout pas faire évacuer les lieux de force, ce que je salue, et, d'autre part, de ne pas accueillir d'expositions, ce qui représente le coût qui fait que nous devons voter ce projet de délibération, 235.000 euros complémentaires pour la Maison des Métallos, afin de compenser les coûts.

A l'époque, beaucoup d'artistes disaient qu'ils et elles étaient prêts à intervenir et à se produire dans les lieux. Peut-être que cela aurait pu réduire le coût, mais surtout, si on ajoute les 500.000 euros pour le gardiennage et la remise en état des lieux, je ne peux m'empêcher de penser que si on avait été capable de négocier plus vite et mieux avec les collectifs, on aurait pu sortir de tout cela en ayant un plus grand équilibre pour les artistes, pour les personnels qui y travaillent et qui se sont retrouvés à préserver le lieu alors que leur travail premier est de faire en sorte que ce lieu fonctionne, accueille du public et soit dédié à l'art et à la culture. En fait, j'ai l'impression, malheureusement, qu'on se retrouve à dépenser 735.000 euros, alors que quand on sait le nombre de jeunes qui ont réellement été abrités et le coût des nuitées pour ces jeunes, on se dit que les abriter dans un autre lieu aurait coûté beaucoup moins cher. Et cela dit quelque chose de cette sempiternelle politique qui fait que l'Etat et la Ville se renvoient la responsabilité sur la question des jeunes en recours de minorité et des moments où on se retrouve, comme cela, à devoir compenser parce que certains deviennent des activistes qui se mettent à occuper des lieux parce qu'ils savent que cela leur apportera de la visibilité.

Evidemment, je salue le travail énorme qui est fait par la Maison des Métallos, je salue le courage de sa nouvelle directrice, parce que prendre ses fonctions dans ces conditions-là a été très compliqué, et je soutiens évidemment ce projet de délibération, car la Maison des Métallos est un endroit très important qui mérite de fonctionner et de bien fonctionner. Je voulais néanmoins faire l'alerte que nous devons pouvoir travailler plus en amont, plus en longueur et accepter de négocier, même avec des gens qui sont loin de nous, pour arriver à ce que cela représente un coût moindre pour la Ville.

J'espère que nous voterons toutes et tous ce projet de délibération.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, et je salue aussi son président Patrick BLOCHE.

Chère Carine ROLLAND, vous avez la parole.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, cher Nour.

Oui, je vous rejoins, l'occupation pendant 3 mois de la Maison des Métallos a un coût, un coût beaucoup trop élevé. Il est financier, vous l'avez évoqué, et nous faisons notre possible ici pour le compenser. Il est humain. Il est aussi politique et démocratique, parce que s'est-il passé ? Vous regrettez qu'il n'y ait peut-être pas eu assez de négociations. Pardon, mais je tiens d'abord à saluer l'action des services de la Ville, de la mission d'urgence sociale, qui était présente tous les jours. Nous étions avec Patrick BLOCHE, avec François VAUGLIN, avec Léa FILOCHE bien sûr, en permanence en dialogue avec cette équipe dont c'est la compétence de savoir être présente non seulement auprès du collectif mais aussi et surtout auprès de ces jeunes adultes qui étaient tout de même notoirement en détresse. De ce fait, dialogues et tentatives de concertation il y a eu.

Et puis, il y avait une possibilité. Il y avait une possibilité pour les faire sortir, ces jeunes adultes de la Maison des Métallos. C'était un lycée, un lycée du 15e arrondissement, le lycée Brassai. Les équipes se sont rendues sur place, elles ont été sorties des murs - je souris, mais ce n'est vraiment pas drôle - avec le concours de la force publique, qui a peut-être autre chose à faire que de dégager "manu militari" des personnes qui viennent installer des lits Picot et prévoir des conditions d'hébergement décentes pour ces jeunes adultes. Sur ce terrain-là, il ne s'agit pas de se renvoyer la balle, il s'agit de savoir où sont les compétences. Dans une démocratie, les institutions fonctionnent mieux lorsque chacun exerce les siennes, et sait en prendre la responsabilité, il me semble.

Néanmoins, l'occupation, effectivement, a duré, elle a duré longtemps. Je veux ici redire tout notre soutien, et j'associe à nouveau Patrick BLOCHE qui est président du conseil d'administration de la Maison des Métallos, à l'équipe qui s'est trouvée dans une situation totalement intenable, dans une sorte de conflit de loyauté entre un devoir d'humanité et la volonté d'exercer ses activités. Ils l'ont fait, qu'ils en soient ici remerciés. J'adresse aussi un salut à Alice VIVIER qui a pris la direction, et je vous invite vraiment à regarder la nouvelle programmation des Métallos. Je vous l'assure, cela promet, cela va "déménager". La Maison des Métallos renoue avec son passé populaire, sa mémoire ouvrière très ancrée dans le 11e arrondissement. Cela n'enlève rien à cet épisode extrêmement douloureux, mais il me semble qu'avec ce projet de délibération, eh bien, nous vous montrons que, là aussi, nous agissons, y compris parfois au-delà de nos prérogatives, et c'est le sens de ce que nous continuons et continuerons de mener.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Bien au-delà de nos prérogatives, puisque nous avons nous-mêmes organisé l'accueil, le départ des jeunes de la Maison des Métallos uniquement sur nos propres forces, avec la police municipale et nos équipes. Il y a des moments où il faut quand même dire les choses telles qu'elles sont et pas telles qu'on aimerait qu'elles soient entendues.

Dernière chose, la Maison des Métallos, pourquoi nous voulions aussi que pendant les Jeux, elle puisse être libérée ? Parce que c'était le Japon qui venait occuper les lieux, ce qui allait aussi, au passage, créer une recette particulièrement intéressante, et cela a été le cas. Et la Maison des Métallos, aujourd'hui, si elle n'est pas en difficulté, c'est d'abord parce qu'on est là et, ensuite, parce qu'il y a eu aussi cette activité liée aux Jeux olympiques et paralympiques. Il faut donc être complet dans ces informations.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 390.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 390).

2024 DAC 472 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association "Espace culturel et universitaire Juif d'Europe - ECUJE". (10e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAC 472. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 60.000 euros et d'une convention avec l'association "Espace culturel et universitaire Juif d'Europe", l'E.C.U.J.E., située dans le 10e arrondissement, lieu que nous connaissons très bien et que nous accompagnons.

Monsieur Jérémy REDLER, vous avez la parole pour le groupe "LR-LC".

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens effectivement à exprimer tout mon soutien à ce projet de délibération visant à attribuer une subvention à l'E.C.U.J.E. L'E.C.U.J.E. est une institution majeure qui enrichit le paysage culturel de notre Capitale par sa diversité et son rayonnement, et vous l'avez dit, Madame la Maire, c'est une institution que nous connaissons bien, où de nombreux élus se rendent régulièrement.

Depuis sa création, l'E.C.U.J.E. a su s'imposer comme un lieu unique où se croisent les arts, les débats d'idées et l'exploration des cultures et des savoirs juifs dans un esprit d'ouverture et d'échange. Sa mission dépasse la simple préservation du patrimoine culturel juif, c'est un espace de dialogue et de partage, accessible à toutes et à tous, contribuant ainsi à la compréhension mutuelle.

Le développement de nouvelles initiatives témoigne de l'ambition de cette institution à se réinventer sans cesse et à toucher un public de plus en plus large. Ses propositions offrent une programmation éclectique et innovante, du théâtre à la musique classique éclairés à la bougie en passant par la bande dessinée, un vecteur culturel accessible et fédérateur. Le volet musical, notamment le programme "Jazz à l'E.C.U.J.E.", est à lui seul un gage de qualité. En seulement 2 ans, ce rendez-vous accueille des artistes de renom, renforçant ainsi la notoriété de l'E.C.U.J.E. dans le monde du jazz.

Enfin, l'initiative de moderniser ses infrastructures avec la création d'un espace de "coworking", l'E.C.U.J.E. Factory, reflète une vision tournée vers l'avenir où les collaborations entre associations et porteurs de projet viennent enrichir encore davantage cet écosystème culturel.

L'attribution d'une subvention de 60.000 euros pour l'année 2024 n'est pas seulement un soutien financier, Madame la Maire. C'est aussi une reconnaissance de l'utilité publique de l'E.C.U.J.E. et de l'impact positif qu'il assure dans notre tissu culturel. Dans une période où l'antisémitisme est parfois érigé en idéologie politique, dans une période où les actes antisémites ont augmenté de manière exponentielle sur notre territoire, à Paris, en France et partout dans le monde, soutenir l'E.C.U.J.E. est d'une importance primordiale pour assurer que la Ville de Paris luttera toujours contre l'antisémitisme en partageant la culture juive.

Je voterai donc avec mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" ce projet qui encourage l'E.C.U.J.E. dans sa mission d'enrichissement culturel et éducatif au service de toutes et de tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur REDLER.

La parole est à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, cher Jérémy REDLER, Monsieur le Maire.

Vous avez tout dit ou presque. J'ajouterai simplement que nous avons parlé à plusieurs occasions du Mémorial de la Shoah dans cette instance, notamment hier, parfois en des termes assez douloureux, et nous évoquons souvent le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme. Je crois qu'il est important de mentionner toutes ces institutions, ces associations, toutes celles et ceux qui contribuent à faire vivre la culture juive, partie intégrante de la vie parisienne, de l'histoire et de la culture parisiennes. Nous sommes et serons toujours aux côtés de l'histoire de cette culture, de la possibilité qu'elle continue, car elle fait partie de Paris.

Je ne serai pas plus longue. Vraiment, allez et allons participer à Jazz à l'E.C.U.J.E. J'associe Alexandra CORDEBAR, maire du 10e arrondissement, qui ne fait jamais défaut à cette manifestation, et je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

D'ailleurs, je discutais avec les secrétaires générales adjointes à mes côtés sur le M.A.H.J. en particulier. J'ai écrit à la Ministre de la Culture, j'espère que je pourrai avoir une réponse sur le projet que nous pouvons avoir ensemble d'accompagnement, à la demande aussi, bien sûr, du conseil d'administration auquel nous participons et de la présidente et de la direction du M.A.H.J. Si vous pouvez relayer la demande, ce serait formidable.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 472.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 472).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au devenir de l'Hôtel de la Monnaie de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu référencé n° 135, relatif au devenir de l'Hôtel de la Monnaie de Paris.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Madame la coprésidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, le Président Emmanuel MACRON et la Ministre de la Culture Rachida DATI portent un projet de Maison des mondes africains, dit projet "MansA". Ce projet est issu d'une recommandation formulée par l'universitaire Achille MBEMBE dans son rapport pour refonder les liens entre l'Afrique et la France et il n'est évidemment pas question pour nous de le remettre en cause.

Mais si le projet est tout à fait bienvenu, il se dit que Mme DATI souhaiterait l'implanter au sein de l'Hôtel de la Monnaie dans le 6e arrondissement, soit le siège de la Monnaie de Paris, et ce, au mépris de l'activité productive, artisanale et culturelle du lieu. Pourtant, ce site abrite la dernière usine en activité au cœur de Paris. L'activité culturelle est tournée vers la valorisation des métiers d'arts et des savoir-faire du lieu, un savoir-faire qui a fait notre fierté avec la conception des médailles remises lors des Jeux olympiques de Paris et encore tout particulièrement avec une collection de pièces à l'effigie de la cathédrale Notre-Dame de Paris pour sa réouverture. Le site accueille des centaines de milliers de visiteurs et sa programmation culturelle est intégralement autofinancée, signe d'un modèle très vertueux.

Malgré tout cela, M. MACRON et Mme DATI souhaitent installer le projet sur une partie de ces lieux, ce qui fragiliserait la programmation culturelle, et demain peut-être, ce serait au tour de l'activité industrielle et des ouvriers de partir, d'être délocalisés par exemple à Pessac, car les mètres carrés de locaux envisagés sont sous-dimensionnés et ne suffiront pas à développer le projet "MansA" tel qu'Achille MBEMBE l'a imaginé. Ce qui nous inquiète, c'est donc le risque à plus ou moins long terme d'un plan social au cœur de Paris.

L'Hôtel de la Monnaie est une propriété de l'Etat. C'est pourquoi nous appelons Mme DATI à trouver un autre lieu dans le patrimoine de l'Etat pour accueillir ce projet. Un projet ne peut décemment se construire en en chassant un autre.

Madame la Maire, nous vous demandons de vous joindre à notre interpellation afin que le Gouvernement abandonne cette hypothèse.

Je vous remercie.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Une demande de prise de parole de M. le maire du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

J'ai entendu l'intervention de Mme PRIMET qui est tout à fait fondée effectivement à intervenir pour rappeler l'importance de la Monnaie, le dernier établissement industriel de la Capitale, avec lequel je suis en contact permanent. J'ai même fait réaliser une très belle médaille avec une matrice à la Monnaie de Paris. Mais je voulais quand même lui rappeler que fondamentalement, l'évolution stratégique de la Monnaie date de 1973, lorsque l'usine de Pessac a été créée et que l'essentiel des ouvriers de la Monnaie ont dû effectivement quitter le siège historique.

Aujourd'hui, dans la Monnaie, vous avez les maîtres graveurs qui sont des artisans d'art remarquables, avec des machines qui fabriquent des monnaies. Vous avez rappelé les très belles médailles qui sont régulièrement réalisées. Ce n'est nullement en cause. Le projet actuel d'implantation d'une Maison du monde africain - je crois que c'est le terme qui est utilisé - ne concerne que la possibilité d'utiliser les salons dits du monnayage, qui sont dans les étages supérieurs. C'est très limité.

Je crois donc qu'il est bon, effectivement, de poser des questions, qu'il est bon de rappeler l'essentiel du site de la Monnaie qui va continuer à avoir une activité industrielle, mais qu'on utilise davantage les salons ne me paraît pas forcément une mauvaise idée. Et je rappelle, ma chère collègue, que, fondamentalement, la Monnaie est beaucoup plus protégée que par le passé. Cela a été longtemps un département du Ministère des Finances, c'est maintenant un établissement public industriel et commercial. On ne peut pas rayer la Monnaie d'un trait de plume.

C'est ce que je voulais dire. J'y suis donc très attentif comme vous.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, chers collègues.

La Maison des mondes africains, dite "MansA", est effectivement une promesse présidentielle endossée par différentes Ministres de la Culture depuis 3 ans, je crois. Cela a mal commencé, puisque, dans un premier temps, l'Etat a tenté de s'installer dans des lieux relevant de la Ville, des lieux sur lesquels nous avons des projets culturels. Il n'a donc pas été possible de libérer, de mémoire, 10.000 mètres carrés pour ce projet, dont je dis qu'il est extrêmement pertinent. Nous avons parlé de croisement des cultures et des diasporas lors de ce Conseil il y a quelques instants, et il est tout à fait possible que ce projet, s'il est bien mené, y contribue.

Ainsi, cela tombe sur la Monnaie. C'est tout de même dommage, car au-delà du déménagement des équipes en Aquitaine, comme évoqué par M. le Maire du 6^e arrondissement, la Monnaie a développé des programmations culturelles, un ensemble d'actions visant à valoriser les métiers installés dans cet établissement. On l'a vu très actif au moment des Jeux olympiques et paralympiques, un certain nombre d'événements artistiques soutenus par la Ville s'y déploient. Il me semble qu'à date, il y a surtout des réticences, notamment de la part des équipes quant à la place dévolue à "MansA" et réservée aux activités existantes. Il existe d'autres lieux de l'Etat au sein de la Ville de Paris.

Je suis donc tout à fait favorable au vote de votre vœu, chère Raphaëlle, dans sa version amendée, nous en avons échangé, afin d'interpeller Mme la Ministre de la Culture, afin d'interpeller le Ministère des Affaires étrangères pour que toutes les pistes ou autres alternatives parisiennes soient envisagées. On nous avait dit qu'il fallait trouver 10.000 mètres carrés, je pense qu'ils peuvent exister ailleurs.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 135 est-il amendé ? D'accord, les amendements sont donc acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 212).

Je vous remercie.

2024 DAC 238 - Communication relative à la présentation du bilan 2023 de la Commission du Vieux Paris.**Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif aux avis de la Commission du Vieux Paris.**

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux projets rapportés par Karen TAÏEB en commençant par le projet de délibération DAC 238 concernant une communication relative à la présentation du bilan 2023 de la Commission du Vieux Paris.

La parole, pour commencer, est à Emile MEUNIER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je veux profiter de ce projet de délibération sur le bilan annuel des travaux de la Commission du Vieux Paris pour, au nom de mon groupe, saluer le travail exceptionnel mené par cette Commission sous la présidence du non moins exceptionnel Jean-François LEGARET. Très sincèrement, j'invite tout le monde à se pencher sur les dossiers de la Commission du Vieux Paris, sur la qualité du travail qui est fait par le D.H.A.A.P. et par d'autres sur les dossiers qui nous sont présentés et rapportés afin que les membres de la Commission puissent prendre leur position. C'est vraiment une matière, un outil exceptionnel, même pour les écoles d'architecture, pour les écoles d'histoire de l'art, etc., et je pense qu'on est en train de constituer un patrimoine remarquable.

Cela étant dit, je voulais saluer également une vraie évolution depuis la précédente mandature, car pour celles et ceux qui connaissent un peu les sujets de la Commission du Vieux Paris et d'urbanisme, très souvent, pendant la précédente mandature, il y avait une relation conflictuelle entre l'adjoint à l'urbanisme et les sages de la Commission du Vieux Paris. Très souvent, les avis de la Commission du Vieux Paris étaient remisés au placard. Parfois même, quand il y avait des protections Ville de Paris, on se permettait de faire des projets malgré ces protections. Bref, il y avait des frictions qui ne rendaient pas agréable le travail des uns et des autres.

Il fallait évoluer, et je tiens à saluer, sous le nouvel adjoint à l'urbanisme Emmanuel GRÉGOIRE, suivi en cela par Lamia EL AARAJE, cette évolution marquée par un vrai travail de coopération et de dialogue entre les membres de la Commission et la Direction de l'Urbanisme. Et on voit la différence. Les projets gagnent en qualité, les débats sont beaucoup plus apaisés, la confiance est là et, vraiment, je pense que tout le monde peut s'en féliciter. La preuve, sur les nombreux avis et recommandations de la Commission du Vieux Paris, l'adjoint et l'adjointe à l'urbanisme ont suivi quasiment à chaque fois, sauf une fois, et je le regrette, pour une petite maison rue Lecourbe dans le 15^e arrondissement pour faire un grand immeuble à la place. Je pense qu'on aurait pu s'en passer. Mais enfin, un avis sur tout ce qui a été rendu par la Commission, cela reste raisonnable et, après tout, ce n'est qu'un avis, c'est ensuite à l'Exécutif de prendre ses responsabilités politiques sur un projet.

Une dernière remarque aussi et une nouveauté, précisément la relation qui s'est nouée entre l'Agence parisienne pour le climat et la Commission du Vieux Paris. C'est très important, parce qu'on est rentré dans une période de massification des rénovations thermiques. Autant quand c'est du faubourien, cela peut être assez facile, autant quand on commence à s'attaquer à de l'haussmannien, à des immeubles plus compliqués, et même modernes d'ailleurs, il devient difficile de faire de la rénovation thermique. Il y a donc besoin de ce dialogue entre les sachants du patrimoine, les sachants de l'architecture et les sachants techniques de la rénovation. Ce dialogue, je crois, on en est au début mais j'en attends beaucoup en termes de qualité pour permettre de passer à l'échelon supérieur sur la rénovation thermique.

Enfin, la Commission du Vieux Paris a aussi une mission élargie, puisque maintenant elle s'intéresse au patrimoine et au paysage et, comme je le disais, à la rénovation thermique. Je pense donc que l'évolution aussi de ses membres devrait être importante. Notamment, dans une prochaine mandature, parce que là, on se dirige quand même vers la fin, pourquoi ne pas faire rentrer les experts en rénovation thermique et pourquoi ne pas l'élargir aussi aux associations environnementales, qui, après tout, ont une vision à 360 degrés de la Ville, avec l'intégration de la nature dans le patrimoine bâti ?

C'étaient ces petites remarques que je voulais partager avec vous, mais c'était avant tout pour remercier toutes celles et tous ceux qui travaillent dans et autour de la Commission, notre adjointe à l'urbanisme et notre adjointe au patrimoine Karen TAÏEB.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je salue la présence dans la tribune du président de la Commission du Vieux Paris Jean-François LEGARET, et je donne la parole à Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pensais qu'il y avait d'autres personnes qui parlaient avant moi, mais ce n'est pas grave et je pense que beaucoup de choses ont déjà été dites.

Je vais tout à fait dans le sens de mes collègues qui sont à la Commission du Vieux Paris pour souligner la très bonne présidence qui est menée par M. Jean-François LEGARET, je dirais de manière professionnelle, car il y a une véritable cohésion au sein de cette Commission.

Je voulais également mentionner le secrétaire général Simon TEXIER, qui fait aussi une très belle présentation, très savante des sujets qu'on nous soumet, et de même, bien sûr, le D.H.A.A.P. Laurent FAVROLE et toute son équipe qui nous présentent des dossiers d'une qualité exceptionnelle avec des analyses très fines en matière architecturale, paysagère, historique, artistique. C'est vraiment un bonheur de travailler dans ces conditions.

Je voulais souligner également qu'il y a toujours une recherche de consensus. Précisément, les débats sont de haute qualité, mais il y a toujours aussi cette recherche de pouvoir faire une résolution où tout le monde se met d'accord sur ce qui a été exprimé, que ce soient les experts, les historiens, les associations - peut-être que pour les associations, il pourrait y en avoir un peu plus - ou, en tout cas, les élus qui sont présents. Cette qualité des échanges et des débats, nous y sommes très attachés.

Je souligne une chose qui est un peu nouvelle cette année, c'est que nous avons plus de dossiers en faisabilité à examiner. Je trouve que c'est très positif, car cela permet d'avoir une vision très en amont des projets et cela aide dans une certaine mesure les porteurs de projet, les maîtres d'œuvre, les maîtres d'ouvrage lorsqu'ils présentent de façon plus définitive leurs projets.

Cependant, je regrette une petite chose, le fait qu'il n'y ait pas plus de visites qui nous soient proposées. Il y a parfois des projets qui sont très complexes, et avoir une vision uniquement papier est très difficile pour avoir une appréciation plus juste et plus fine. J'appelle donc la Commission à nous proposer plus de visites "in situ".

Enfin, un mot sur l'indépendance de cette commission, à laquelle, je crois, nous sommes tous très attachés. Qu'elle continue à être à l'abri des pressions, que ce soit de l'Exécutif, des services ou "via" tout autre biais. La qualité de ses résolutions mais surtout la pertinence de ses résolutions tiennent au fait qu'elle peut conserver son indépendance.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer le dynamique président de la Commission du Vieux Paris, Jean-François LEGARET, comme cela a été fait, accompagné de Simon TEXIER, le secrétaire général, et de leurs équipes, qui assurent tous avec beaucoup de professionnalisme et de consensus mais aussi de fermeté et de conviction la conduite de cette vénérable institution parisienne. Merci, cher Jean-François.

La Commission du Vieux Paris a rendu son rapport annuel de 2023. J'ai regretté malgré tout qu'en 2e Commission, nous n'ayons pas eu la présentation de ce rapport par son président, comme se faisait habituellement, et j'espère que nous pourrions le faire la prochaine fois.

Je veux rendre hommage une fois encore à la Commission du Vieux Paris, véritable vigie de notre patrimoine parisien qui fournit un travail exceptionnel de documentation et qui rend ses avis sur des éléments historiques et architecturaux très précis. En effet, le patrimoine parisien est une richesse fragile qui peut se dégrader très vite ou disparaître du fait de démolitions totales ou partielles ou encore d'ajouts, de transformations qui dénaturent le bâti originel. Je veux parler des surélévations des bâtiments notamment faubouriens, car c'est toute l'âme de Paris qui se trouve anéantie lorsque vous transformez une charmante petite maison faubourienne qui a un ou deux étages et qui se transforme en un immeuble de R+7. C'est tout un quartier qui est blessé de voir disparaître ce patrimoine auquel sont attachés les Parisiens. Je sais que la Commission du Vieux Paris veille, mais ce sont encore 21 surélévations qui ont vu le jour en 2023. C'est la disparité des hauteurs des bâtiments qui fait aussi le charme parisien, et on risque de fabriquer une ville uniforme.

Permettez-moi de rendre également hommage aux nombreuses associations de sauvegarde du patrimoine parisien qui œuvrent avec beaucoup de vigilance et qui nous alertent régulièrement sur les dangers que courent de nombreux bâtiments patrimoniaux. Saluons le travail remarquable qu'elles font et leur engagement sans faille à éviter certaines catastrophes ou démolitions.

Je profite également de ce rapport pour rappeler l'importance de notre petit patrimoine parisien et pour rappeler aussi que c'est notre groupe MoDem qui est à l'origine de la politique de sa sauvegarde, et je remercie à cette occasion Karen TAÏEB et Jean-François LEGARET pour que nous puissions travailler ensemble avec les arrondissements sur ce sujet qui est fondamental.

Je salue la volonté de la C.V.P. de vouloir accompagner le patrimoine dans la transformation due au changement climatique dans la Ville. Il faut savoir vous écouter, et j'espère que la Ville de Paris suivra vos recommandations pour faire évoluer un patrimoine séculaire vers la ville de demain.

Nous avons plus que besoin de votre Commission, cher Jean-François, pour protéger notre patrimoine parisien, dont la sauvegarde et l'entretien ne sont pas toujours à la hauteur de ce que nous souhaiterions avoir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Union Capitale.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre groupe se joint au concert de remerciements et d'hommages adressés au président Jean-François LEGARET, qui conduit depuis janvier 2021 les travaux de la Commission dans le dialogue et l'indépendance, à Simon TEXIER et à toute l'équipe du D.H.A.A.P. pour leur expertise et la grande qualité des dossiers qu'ils nous présentent, et bien sûr à l'ensemble des personnalités qualifiées pour leur participation bénévole à nos travaux et pour la richesse de leur contribution.

Comme chaque année, notre groupe approuve ce bilan. En revanche, je souhaite revenir sur quelques points.

D'abord, sur les protections patrimoniales. Il est nécessaire que la Commission poursuive le travail de recensement et d'étude des P.V.P. engagées dans le cadre du P.L.U.b., mission qui lui a été confiée par l'Exécutif municipal. En revanche, ce même Exécutif se doit de respecter ces protections qu'il a lui-même mises en place. Or, le bilan déplore la démolition de la maison du 210 rue La Fayette qui bénéficiait pourtant d'une protection Ville de Paris. C'est un cas de figure qui, s'il devait se reproduire, affaiblirait et fragiliserait la force de ces dispositifs protecteurs.

Ensuite, sur les visites de la Commission dans les arrondissements, le D.H.A.A.P. organisant des visites fort utiles de bâtiments en amont des examens des projets en séance plénière. Je trouverais intéressant que les mairies d'arrondissement concernées par ces adresses soient informées et conviées à ces rencontres afin de leur permettre de disposer d'une connaissance plus fine des enjeux.

Enfin, sur les faisabilités. Je me réjouis que pour certains bailleurs ou opérateurs, malheureusement encore trop peu nombreux, la question du diagnostic patrimonial et de la consultation de la Commission soit devenue un préalable à leurs projets. Si certains ont bien saisi l'intérêt de saisir en amont la Commission en présentant leur faisabilité sur leurs opérations de construction ou de surélévation, cette démarche doit être encouragée dès les premiers échanges avec les services instructeurs de la Direction de l'Urbanisme. En revanche, je regrette la diminution du nombre de réunions de concertation tripartites, Ville/C.V.P./porteurs de projet, réunions qui permettent pourtant, à l'issue des échanges et après modification du projet, d'aboutir à une levée du vœu et à sortir un projet plus consensuel.

Membre de la C.V.P. depuis plusieurs mandatures, je considère que la Commission fonctionne bien, ce qui n'a pas toujours été le cas. J'ai souvenir de turbulences avec les interventions politiques sous-jacentes qui ont perturbé les travaux et entravé la liberté de la Commission. Certaines voix considéreraient alors que la Commission représentait un frein à l'évolution de la Ville, qu'il fallait en quelque sorte la contrôler, que les ordres du jour devaient être visés par les cabinets, etc. Aujourd'hui, les séances se déroulent dans un climat serein, les votes formels sont rarissimes et les décisions sont prises dans un climat d'échange et de consensus. Je rappelle que la force de la Commission est liée à son indépendance, un terme qui figure d'ailleurs à sept reprises dans le document bilan que nous examinons.

Cela étant dit, et au vu de la rareté du foncier, je constate qu'un nombre croissant de projets visant un bâti peu dense, souvent des petites maisons faubouriennes, font l'objet d'opérations de démolition ou de densification massive sans tenir compte des demandes de la Commission. Ainsi, dans le 15e, ce sont trois maisons basses aux 190, rue Lecourbe, 4, rue de Staël et 85, avenue Emile Zola qui vont disparaître.

J'entends bien que l'avis de la Commission n'est que consultatif. En revanche, il existe des pistes d'amélioration. D'une part, dans un souci de clarté, de transparence et de respect du travail réalisé, les membres de la C.V.P. doivent avoir un retour sur les raisons qui conduisent l'Exécutif à délivrer un permis sans tenir compte des résolutions adoptées, raisons qui doivent être explicitées et transcrites dans le compte rendu de séance. D'autre part, pour les dossiers les plus sensibles, sur lesquels la résolution prise par la Commission essuie un refus de l'adjoint à l'urbanisme, nous proposons que le projet soit alors présenté au Conseil de Paris qui décidera ou non de suivre l'avis de la Commission. Ce sont là deux pistes que je livre à votre réflexion.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, qui pourra présenter le vœu n° 136, vœu rattaché, déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu rattaché est l'occasion pour mon groupe "Les Républicains, Les Centristes" de saluer le travail remarquable, essentiel de la Commission du Vieux Paris, une institution ancienne et respectée qui veille sur notre

patrimoine depuis 1897, et je veux à mon tour saluer la présence de mon ami Jean-François LEGARET qui a siégé quelques mètres plus bas pendant si longtemps comme adjoint aux finances de la Ville de Paris et maire du 1er arrondissement.

Les résolutions de la Commission du Vieux Paris contribuent largement à la protection du patrimoine parisien sous ses différents aspects historiques, artistiques, esthétiques, archéologiques, architecturaux, paysagers et urbains. Institution vénérable en raison de ses 127 années d'existence, la Commission du Vieux Paris est tout sauf poussiéreuse. Sa palette d'actions s'est progressivement élargie, intégrant notamment les enjeux environnementaux dans sa réflexion, comme mes collègues l'ont rappelé précédemment.

Son travail se fait aujourd'hui en collaboration étroite avec d'autres acteurs du monde de la recherche, avec l'appui du Département de l'histoire de l'architecture et d'archéologie de Paris ou d'autres institutions comme l'Agence parisienne du climat, faisant ainsi émerger un dialogue fructueux et nécessaire. Malgré l'impartialité et la qualité de son travail unanimement reconnu, les résolutions de la Commission du Vieux Paris demeurent à ce jour consultatives. À titre d'exemple, sur les 300 délibérations prises lors de la mandature précédente entre 2014 et 2020, 20 % ont été suivies par les promoteurs eux-mêmes, 40 % ont été approuvées par le soutien de la Ville, tandis que 20 % n'ont pas été suivies et que 20 % se sont vues confrontées au choix de la Préfecture.

Pourtant, en Europe, d'autres exemples nous indiquent le chemin à suivre. La Commission royale des monuments et des sites, l'équivalent bruxellois de la Commission du Vieux Paris, que la Commission a rencontrée il y a quelque temps, émet des résolutions contraignantes. Ce fonctionnement est salué localement et permet d'améliorer l'efficacité de la protection du patrimoine. Je crois qu'il faut s'en inspirer, car la protection du patrimoine parisien doit être une des priorités à venir pour notre Ville.

C'est pourquoi notre groupe demande que la Mairie de Paris engage un travail de modification des statuts de la Commission du Vieux Paris afin de donner un pouvoir contraignant aux résolutions de cette Commission. Je crois que ce travail, cet objectif permettra de donner encore plus d'indépendance à la Commission du Vieux Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Madame la co-Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Tout à fait. Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport annuel de la Commission du Vieux Paris nous est présenté aujourd'hui. Ce document reflète un travail constant sur notre espace urbain et son évolution. Depuis 2020, la publication régulière de ces rapports permet de rendre plus lisible son travail. Lundi prochain, nous aurons d'ailleurs l'occasion de mieux comprendre les coulisses de ce travail, puisque j'ai invité au nom de la 2e Commission son président M. LEGARET et son équipe à venir nous présenter leur méthodologie et leurs réalisations, ce qu'il était difficile de faire en 2e Commission, chère Béatrice, car notre Commission est déjà assez longue en général.

Ces bilans annuels sont essentiels, ils démontrent l'utilité et la pertinence du travail accompli. Toutefois, il serait souhaitable d'y intégrer davantage d'informations qualitatives pour compléter les données quantitatives. Quelques jours après l'adoption définitive du nouveau P.L.U. bioclimatique, une étape historique, il convient de souligner l'engagement remarquable de la Commission dans ce processus titanesque qui aura décidément mobilisé tout Paris. Elle a notamment apporté son expertise sur les protections Ville de Paris pour plusieurs sites en veillant, comme nous l'avions demandé, à ce que les contraintes patrimoniales ne freinent pas les rénovations nécessaires en matière d'efficacité énergétique et d'accessibilité. Rappelons-le, un bâtiment bien adapté aux enjeux climatiques est aussi un bâtiment bien préservé sur le plan patrimonial.

Nous devons maintenir cet équilibre entre préservation du patrimoine architectural et évolution nécessaire des usages urbains face aux défis environnementaux et sociaux. Notre priorité est claire, préserver le caractère patrimonial de Paris tout en répondant aux mutations urbaines climatiques et sociales.

Paris doit continuer à être une ville vivante et accueillante pour toutes et tous et ne pas se figer dans une logique de muséification. Un exemple concret, le réaménagement de la place de la Concorde qui est en passe de changer de visage d'ici 2025, afin que ce site emblématique s'adapte aux enjeux climatiques tout en respectant son histoire, un travail auquel s'est attelée la Commission composée d'experts du patrimoine et du climat, à laquelle la Commission du Vieux Paris a évidemment pris toute sa place, plusieurs de ses membres y ayant participé. Nous connaissons bientôt le lauréat, mais nous savons d'ores et déjà que les réflexions engagées collectivement s'inscriront dans une démarche ambitieuse qui conjugue urbanisme et environnement.

La Commission du Vieux Paris a également développé des outils de cartographie interactive. Parmi eux, une base de plus de 10.000 photographies de Paris que je vous invite à découvrir. Ce travail d'archivage visuel est précieux pour documenter l'évolution de la Ville et nourrir les réflexions futures.

Je vous remercie et j'espère que vous serez nombreux lundi à la Commission spéciale qui aura lieu à 17 heures.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous êtes très nombreuses et nombreux à vous être inscrits sur ce projet de délibération et cette communication relative à la présentation du bilan 2023 de la Commission du Vieux Paris. Je veux saluer évidemment la présence du président de la C.V.P., cher Jean-François LEGARET, que je vois là-haut. Anne BIRABEN a parlé d'une présidence professionnelle, je dirais qu'il s'agit surtout de celle d'un amoureux de Paris et de son histoire, de l'histoire de l'art et de l'architecture parisienne. Et il est très important d'avoir un président qui a cette passion, car il la transmet et nous la transmet aussi dans ces réunions qui sont d'une très grande richesse, comme tout le monde l'a rappelé.

Ce nouveau rapport de la Commission du Vieux Paris montre une fois de plus le dynamisme, la qualité des travaux, la richesse des débats - tout le monde l'a dit, Émile MEUNIER l'a dit avec beaucoup d'enthousiasme -, et on le doit aussi évidemment à la présence assidue des membres experts de cette Commission. On le doit aussi aux élus présents, même s'ils ne viennent pas tous et je le regrette. Pour chaque sujet qui passe en Commission du Vieux Paris, il y a une présentation historique et architecturale très détaillée, illustrée par des photographies collectées depuis 1897, date de création de cette Commission il y aura bientôt 130 ans, et je sais que cette date sera bientôt célébrée. S'y engageant une réflexion, un débat sous l'angle patrimonial, ce qui est sa vocation, son rôle.

Je veux, à ce titre, remercier à nouveau chaleureusement Jean-François LEGARET, car l'avis de la Commission à titre consultatif, il faut le rappeler, est devenu incontournable en matière de préservation du bâti patrimonial. Il s'agit ici de parler du bilan 2023. Ce sont 10 séances plénières qui ont eu lieu et permis l'examen de 143 dossiers, plus précisément 76 démolitions partielles, 13 démolitions totales, 19 restaurations et 21 surélévations. Ce sont les mots qui rythment cette Commission du Vieux Paris qui argumente, fait des propositions, vote des résolutions pour défendre le caractère patrimonial du bâti parisien et préserver des éléments ou la totalité d'un immeuble qui mérite une attention particulière. Démolir ou conserver, "that is the question", comme pourrait dire Shakespeare, question difficile, complexe en tout cas et douloureuse parfois.

Dans quel but ? Pour quel projet ? Est-ce nécessaire, utile, justifié ? Si Paris bénéficie par ailleurs de plusieurs protections, comme le P.L.U.b., que l'on vient de voter, les P.V.P., les inscriptions ou les classements monuments historiques, les périmètres UNESCO, les P.S.M.V. de Malraux, l'avis de la Commission du Vieux Paris est considéré, je dirais même craint. Qu'il s'agisse d'immeubles haussmanniens ou faubouriens, d'immeubles du XVIIe ou du XVIIIe siècle, d'hôtels particuliers mais aussi de modénature, d'escaliers, de cours, de puits de lumière ou de "dents creuses", les sujets choisis en C.V.P. ne le sont pas au hasard. Sur les demandes de permis de construire déposés à la Direction de l'Urbanisme, environ 1.500 à 1.700 chaque année, seule une partie arrive en C.V.P. En 2023, ce sont 143 dossiers qui ont été présentés, dont 86 ont fait l'objet d'une résolution.

Désormais, et c'est un véritable progrès, la C.V.P. propose une étape qui a permis d'éviter certains écueils, celle de la faisabilité, offrant des orientations précieuses pour les pétitionnaires avant qu'ils déposent leurs projets de transformation, surélévation, démolition, reconstruction. La C.V.P. peut souligner, signaler, alerter sur le caractère exceptionnel d'une fenêtre sur cour, sur la présence de caves anciennes, d'un escalier remarquable. Elle peut s'opposer à une démolition, à une surélévation qui va dénaturer le paysage, qui sera en inadéquation avec le bâti ou qui dépasse les immeubles mitoyens. Et c'est suivi d'effet, on l'a rappelé aujourd'hui, même si l'avis n'est que consultatif et non contraignant, comme c'est demandé par le vœu de Mme STIBBE et auquel je donnerai un avis défavorable. Et si certains élus en doutent, les pétitionnaires, eux, connaissent l'importance et même la rigueur de l'avis de la C.V.P., un avis qui compte, et je dirais même que les membres qui y siègent n'y viendraient plus si ce n'était pas le cas. Emile MEUNIER l'a rappelé, ces avis sont d'ailleurs pour la plupart suivis aujourd'hui, et c'est le fruit d'un travail, d'une vraie concertation.

Notre collègue Lamia EL AARAJE, lors de sa brillante présentation du P.L.U.b., nous a montré, et on le rappelle très souvent, qu'il faut tenir compte des exigences de notre siècle, qu'elles soient sociales ou environnementales, j'ajouterai même les questions d'accessibilité universelle auxquelles je tiens particulièrement, et il faut surtout les conjuguer intelligemment avec le patrimoine. Et nous montrons que c'est possible. La Commission du Vieux Paris a d'ailleurs pris part aux réflexions sur le Plan local d'urbanisme bioclimatique...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - ... à travers la création de deux sous-commissions P.L.U. et P.V.P. Je veux remercier toute l'équipe et M. Jean-Paul BAILLY pour sa précieuse contribution.

Je vais aller assez vite pour la fin, mais je ne voudrais pas oublier de remercier à mon tour M. Simon TEXIER, secrétaire général de la C.V.P. très investi, mais aussi toute l'équipe du D.H.A.A.P. qui poursuit avec passion et dans la grande tradition des pionniers...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - ... un travail encyclopédique sur le bâti parisien.

Pardon, je voudrais rendre hommage à trois personnalités très importantes...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - ... et cela, c'est très important.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Non... Très vite, s'il vous plaît.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - M. Vignaud qui nous a quittés en 2023, plus récemment Paul Chemetov, architecte de renom qui ne manquait pas une séance de Commission et pour lequel j'ai suggéré que la place Carrée du Forum des Halles porte son nom, et Mme Béatrice de Andia qui a été membre de la C.V.P. et fut cofondatrice de l'Observatoire du patrimoine religieux, qui nous a quittés le 16 octobre dernier.

Merci à vous.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 136, Monsieur BOHBOT, est maintenu, j'imagine.

Explication de vote de Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vœu du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" se base sur les éléments du bilan 2023 annexé au projet de délibération. Or, ce bilan, après une rapide présentation du fonctionnement et de la composition de la C.V.P., se poursuit par un grand chapitre dont le titre est "L'indépendance de la Commission, base de ses travaux".

Je dois dire que cette indépendance confère à chacun de ses membres une grande liberté pour se consacrer à la mission qui nous est confiée : conseiller la Maire de Paris pour la protection du patrimoine parisien sous ses aspects historiques, artistiques, esthétiques, archéologiques, architecturaux, paysagers et urbains.

Cette indépendance fait que nous écoutons toutes et tous avec beaucoup d'intérêt pour aboutir à la meilleure décision, sans être obligés par une autre cause que la recherche de la meilleure position.

Cette indépendance est, je dirais, l'A.D.N. de la C.V.P., qui lui assure d'être écoutée et souvent suivie dans ses avis depuis 126 ans. Donner un caractère contraignant à nos avis n'a jamais été évoqué lors de nos séances, même si parfois nous avons un petit pincement au cœur lorsque nos avis ne sont pas respectés.

Cette indépendance permet aussi d'être totalement transparents, puisque nos travaux et nos résolutions sont en accès libre sur le site de la Ville.

Je profite de cette explication de vote pour remercier, comme tout le monde, je me joins à tous les remerciements, toute l'équipe du département d'histoire, de l'architecture et de l'archéologie de Paris, le D.H.A.A.P., dirigé par Laurent FAVROLE, qui nous fait comprendre pourquoi Paris est une belle ville.

Je remercie aussi son président, Jean-François LEGARET, comme Karen TAÏEB, que je qualifie d'amoureux de Paris, ainsi que son secrétaire général Simon TEXIER, issu du D.H.A.A.P., amoureux d'architecture. Enfin, je remercie tous les membres de la Commission venus de différents horizons, architectes, historiens, urbanistes, archéologues, paysagistes, qui permettent d'aborder les projets sous tous les angles de ces disciplines.

Je vais donner l'explication de vote. La Commission du Vieux Paris est une institution rare et précieuse, et pour la protéger nous appelons à voter contre ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 136 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" a donc un avis défavorable de l'Exécutif, je le mets au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Pas de vote sur la communication, bien sûr.

2024 DAC 284 - Subvention (5.500 euros) et convention annuelle d'équipement avec la Fondation "Le Musée Clemenceau" (16e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 284 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec la Fondation du musée Clemenceau, dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. Jérémy REDLER, Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le musée Clemenceau est un véritable joyau historique. Il conserve la résidence de Georges Clemenceau restée intacte depuis son décès en 1929. Ce lieu invite les visiteurs à découvrir la vie de l'homme d'Etat et ses engagements majeurs à travers une présentation authentique de ses objets personnels, de sa bibliothèque et de son bureau, où il a notamment écrit ses mémoires.

Le musée organise également des expositions temporaires comme la récente sur "Clemenceau et le cinéma", explorant son implication méconnue dans le 7e art. Cette initiative attire des passionnés d'histoire, des riverains de notre arrondissement, le 16e, et de nombreux touristes curieux de plonger dans une période clé de l'histoire de la France.

Le musée innove et investit chaque année afin de maintenir son attractivité et une programmation historique, mais toujours renouvelée. En soutenant ce musée avec une subvention de 5.000 euros, nous contribuons à préserver ce patrimoine unique et encourager la découverte de l'œuvre de Clemenceau. Cet appui contribue grandement à l'attractivité culturelle du 16e arrondissement, et donc de notre ville et répond aux attentes d'un public fidèle et varié, qu'il soit local ou venu d'ailleurs.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 16e, cher Jérémy REDLER, je vous remercie pour votre intervention, cette mise en lumière finalement de la fondation du musée Clemenceau et de ses projets. Cette fondation a pour mission de préserver et de transmettre la mémoire de Georges Clemenceau. Son musée, qui propose chaque année plusieurs expositions, un musée très dynamique, n'est autre que son appartement 8, rue Benjamin-Franklin dans le 16e arrondissement.

Lors du Conseil de Paris de février dernier, une subvention de 25.000 euros avait été déjà attribuée pour permettre le démarrage des travaux de restauration de la chambre de Clemenceau, dont l'état nécessitait des interventions urgentes.

Cependant, face à des besoins spécifiques, il nous est proposé aujourd'hui d'apporter un complément de 5.500 euros. Les travaux devraient commencer à la fin de cette année. La chambre qui s'ouvre sur le jardin donne l'impression d'un arrêt sur image le 24 novembre 1929, comme l'indique le calendrier de papier jauni qui est au mur.

Ce musée parisien est bien plus qu'un appartement, il est resté tel qu'à son dernier jour, il est chargé d'histoire, de l'héritage du Tigre qui a marqué l'histoire de notre ville et de notre pays.

Je veux de nouveau saluer le travail remarquable mené par la Fondation, dont les efforts pour conserver et mettre en valeur ce patrimoine méritent tout notre soutien.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, évidemment, à voter en faveur de ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 284.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 284).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inscription des bouquinistes de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 137 est relatif à l'inscription des bouquinistes de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est déposé par le groupe Changer Paris.

C'est Mme Anne BIRABEN qui le présente.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis quatre siècles, les bouquinistes de Paris occupent une place unique dans notre paysage culturel et patrimonial le long des quais de Seine. Ils incarnent l'âme littéraire de notre Capitale, offrant aux Parisiens et visiteurs du monde entier la possibilité de flâner à travers des trésors de papier, de découvrir des œuvres rares et d'échanger autour des livres avec des bouquinistes passionnés et garants de cet héritage culturel.

Ces femmes et ces hommes, depuis le XVIII^e siècle, font de Paris la plus grande librairie à ciel ouvert, mais aujourd'hui ce modèle est fragilisé. La montée en puissance des plateformes de vente en ligne bouleverse leur équilibre économique.

En parallèle, des problématiques locales, événements éphémères comme le marché d'automne récemment, l'absence d'infrastructures adaptées viennent aggraver leurs difficultés.

Ce patrimoine vivant et précieux mérite bien plus qu'un hommage, il a besoin de mesures concrètes pour garantir sa durabilité et sa transmission aux générations futures, d'une reconnaissance plus forte.

C'est pourquoi nous appelons l'Exécutif parisien à appuyer la démarche de notre collègue député Jean LAUSSUCQ, qui a déposé une proposition de résolution visant à inscrire les bouquinistes de Paris au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Ce serait une manière de consolider leur statut unique et de leur offrir une protection renforcée face aux défis auxquels ils sont confrontés. Chers collègues, en soutenant les bouquinistes, nous défendons un modèle unique au monde fait d'échange, de découverte et de transmission. A travers eux, nous préservons l'esprit même de notre Capitale, celui d'une ville qui met la culture et le patrimoine au cœur de son avenir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame Anne BIRABEN, je vous remercie pour ce vœu qui rappelle l'importance, s'il le fallait, des bouquinistes de Paris. Nous l'avons souvent dit, plus récemment en juillet dernier avec la réponse au vœu de Franck MARGAIN, c'est un symbole vivant de notre patrimoine et une véritable fierté pour notre Ville.

Comme vous et comme l'ensemble des conseillers de Paris ici, je pense que je peux parler en leur nom, leur préservation est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, même s'il faut rappeler que l'entretien de ces petites boîtes leur revient, je leur dis souvent d'ailleurs. Nous avons été tous soulagés de les voir rester pour accueillir les Jeux olympiques, les questions de sécurité ayant été revues avec les boîtes et non sans elles.

Ce patrimoine, qui longe les quais de Seine, fait partie intégrante de notre Ville, et la célébrité des bouquinistes parisiens dépasse bien loin les frontières du fleuve. Ils méritent, et vous le soulignez, une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO, et je veux bien le redire, la Ville est pour.

Avec Olivia POLSKI, et maintenant Nicolas BONNET-OULALDJ, qui a repris ce chantier des commerces à Paris, nous sommes en lien étroit avec les bouquinistes de Paris qui sont les gardiens de ce patrimoine unique le long des quais de Seine.

Nous avons déjà et plusieurs fois écrit au Ministère, car si Paris est fier de la plus grande librairie à ciel ouvert du monde, la reconnaissance des bouquinistes au patrimoine mondial de l'UNESCO relève directement de la compétence du Ministère de la Culture.

On pourrait réitérer chaque année, mais la position de la Ville est déjà connue et depuis bien longtemps. En revanche, il nous faudrait connaître celle du Ministère de la Culture, qui seul est à même de faire la démarche auprès de l'UNESCO. Je vous invite donc à interpeller la Ministre de la Culture que vous connaissez bien.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu, sinon je lui donnerai un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame BIRABEN, votre vœu est-il maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Me demander de retirer mon vœu, cela me semble tout à fait contradictoire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je suis saisi de trois explications de vote, nous allons commencer avec M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu proposé par Changer Paris. Dans ce groupe, il y a une personne qui s'appelle Rachida DATI, Ministre de la Culture depuis pas mal de temps maintenant. Ce vœu a déjà été voté à plusieurs reprises, notamment sur proposition des écologistes. Cela veut dire que cela fait très longtemps que le Conseil de Paris a pris position pour que cela soit inscrit au patrimoine de l'UNESCO.

Mme TAÏEB a été très diplomate dans sa réponse, quand allez-vous passer aux actes, Messieurs et Mesdames de Changer Paris et Mme Rachida DATI ? Tout a déjà été voté à plusieurs reprises. Cela fait longtemps que nous le demandons...

Vous n'êtes pas autorisée à prendre la parole, c'est interdit par le règlement, Madame BIRABEN. J'en ai marre d'être coupé depuis deux jours, cela commence à être fatigant. Quand je parle, il faut que les gens s'autorisent à ne

pas respecter le règlement intérieur, et à me couper la parole. Cela fait la troisième ou quatrième fois, j'aimerais bien que la présidence assure, que je puisse faire des interventions sans être coupé.

Mettez en œuvre la décision votée à maintes reprises. Je n'ai pas repris les archives pour savoir depuis combien de temps nous avons voté ce vœu, on l'a même mis une fois dans un projet de délibération, faites votre travail, Madame DATI.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de M. Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne voulais pas rater l'occasion de parler des bouquinistes que l'on soutient avec grand enthousiasme, ce sont de véritables librairies à ciel ouvert, qui appartiennent non seulement au paysage de Paris, mais évidemment de son centre qui a le plus grand linéaire de bouquinistes.

C'est un élément de notre patrimoine, de notre culture, sans lequel les quais de Seine, qui eux-mêmes sont inscrits au patrimoine mondial depuis des décennies, ne seraient pas les quais de Seine.

C'est une position que je défendais quand j'étais maire du 4e arrondissement, à l'époque d'ailleurs Karen TAÏEB s'occupait déjà de la culture et du patrimoine dans ce secteur, au moment où on avait défendu l'inscription des bouquinistes au patrimoine immatériel français.

C'était à la mairie du 4e que l'on avait voté le premier vœu qui s'était concrétisé en 2019. J'étais très fier d'avoir choisi cette option, puisqu'à l'époque, il y avait une hésitation entre le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel, c'est nous qui avons solidifié juridiquement la proposition qui s'était donc concrétisée.

C'est une position que je vais continuer à tenir, et j'ai fait savoir mon soutien à plusieurs reprises à la candidature des bouquinistes au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Au-delà de l'inscription, il y a de nombreuses manières par lesquelles nous soutenons les bouquinistes. Je pense à la brocante de l'"Association culturelle des bouquinistes de Paris", que l'on accueille chaque année. Je salue son excellent président Jérôme CALLAIS.

Je pense aux portraits des bouquinistes que l'on avait affichés sur les grilles de la mairie de Paris Centre, qui avaient permis de donner un visage à ceux qui ne sont pas que des boîtes.

Je pense également au comité de sélection auquel nous avons participé la semaine dernière, ce qui a été l'occasion d'assurer le renouvellement, la qualité des candidats et la diversité littéraire.

Je pense également au travail que l'on a fait au moment des Jeux olympiques et paralympiques pour les soutenir dans ce qui s'est finalement résolu de manière parfaite.

Je voudrais réaffirmer ici mon soutien des bouquinistes. C'est pourquoi, évidemment, en ce qui concerne l'inscription au patrimoine immatériel, nous serons toujours là pour la soutenir. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe Union Capitale, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je suis sur la même ligne que mon collègue Ariel WEIL, un quart des bouquinistes est dans le 5e arrondissement, et ce vœu relaie un combat que nous sommes un certain nombre à conduire depuis des années. C'est d'ailleurs lors d'une assemblée générale qui s'est tenue à la mairie en 2015 que cette idée avait été, si j'ose dire, portée sur les fonts baptismaux par notre ami Jérôme CALLAIS.

Lorsqu'on parle d'un métier, c'est plutôt une passion. Paris, cela a été rappelé, est la seule ville au monde, comme disait Blaise Cendrars, où coule un fleuve encadré par deux rangées de livres. C'est la plus grande librairie à ciel ouvert du monde.

Je suis intervenue à de très nombreuses reprises, notamment avec mon ami Pierre-Yves BOURNAZEL, pour soutenir, vous savez que c'est une étape préalable, cette inscription à l'inventaire national du patrimoine culturel et matériel de l'UNESCO, première étape pour un classement de l'UNESCO.

J'invite tout le monde à dépasser les petites querelles politiciennes pour que l'on dise collectivement que l'on va tous dans le même sens, ce que je n'ai cessé de faire notamment en militant, mais je sais, Ariel, que tu étais sur la même ligne, pour que les bouquinistes n'aillent pas à Bercy au moment de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques.

Une valorisation de cette activité permettrait de mettre à l'honneur quelque chose qui est tout à fait identitaire de Paris, mais aussi de protéger une profession fragile en proie aux difficultés économiques qui contraignent souvent certains d'entre eux à la vente d'objets souvenirs au détriment des livres.

Jérôme CALLAIS me disait encore récemment combien cela le peinait. Si nous arrivions à obtenir ce classement par l'UNESCO, cela mettrait aussi fin à ce qui est objectivement, on peut le dire, un détournement de la profession.

Je terminerai en disant que les bouquinistes, non seulement font partie du paysage parisien, mais ils défendent aussi le livre dans une tradition différente, mais tout à fait complémentaire de celle des librairies. Je le dis d'autant plus que la plus grosse concentration se trouve dans mon arrondissement, c'est une longue tradition, pour reprendre l'historien Tulard, de colporteurs et d'estaleurs, alors défendons-la.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 137 reçoit un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'entretien des espaces verts et à la restauration du patrimoine - Hôtel Mezzara à Paris (16e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 138 relatif à l'entretien des espaces verts et à la restauration du patrimoine de l'hôtel Mezzara à Paris, dans le 16e.

La parole est à Jérémy REDLER, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur un sujet de préservation patrimoniale d'une importance cruciale pour le 16e arrondissement, l'hôtel Mezzara situé au cœur de notre arrondissement, une œuvre unique d'Hector Guimard, figure emblématique de l'art nouveau. Construit en 1910-1911 pour la famille de l'industriel Paul Mezzara, cet hôtel particulier représente un patrimoine architectural et historique exceptionnel.

Cependant, ce joyau est aujourd'hui dans un état préoccupant, illustré par des incidents récents comme la chute d'un arbre dans son jardin, mettant en évidence un manque d'entretien flagrant.

L'hôtel Mezzara, propriété de l'Etat sous la gestion du Ministère de l'Economie, est en délabrement. Ce délaissement met non seulement en péril cet édifice emblématique, mais pose également des risques pour les riverains et le bâti environnant. Il est aujourd'hui de notre devoir de réagir pour éviter que ce patrimoine précieux ne disparaisse sous nos yeux.

Le projet proposé par le cercle Guimard, de transformer l'hôtel Mezzara en un musée dédié à l'œuvre de cet architecte visionnaire avait, je le rappelle, reçu le soutien unanime de notre Conseil de Paris en juin 2021. Il s'agirait d'un projet qui honore l'héritage de Guimard et consolide Paris comme Capitale de l'art nouveau.

En outre, alors que 2024 est, à l'initiative de la Ville de Paris et de Karen TAÏEB, une année de célébration d'Hector Guimard, il serait incohérent de laisser ce site, l'un des témoignages les plus vivants de son œuvre, à l'abandon. Je connais l'engagement de notre collègue Karen TAÏEB que je remercie chaleureusement.

Ainsi, à travers ce vœu, nous demandons que la Ville de Paris interpelle l'Etat pour une enquête rigoureuse sur l'entretien de l'hôtel Mezzara. Nous souhaitons également que la Ville de Paris travaille main dans la main avec la mairie du 16e pour établir un projet durable qui mette en valeur ce patrimoine.

Préserver l'hôtel Mezzara, c'est honorer notre histoire et garantir cette transmission aux générations futures. Je vous invite donc, mes chers collègues, à soutenir ce vœu et à agir ensemble pour ce monument symbole de l'excellence artistique du 16e et de Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et cher Jérémy REDLER, une fois de plus pour le 16e arrondissement, merci d'avoir si bien défendu Hector Guimard.

C'est une année, comme vous l'avez dit, que j'ai souhaité dédier pleinement à Hector Guimard, car depuis 2018, alertée par le cercle Guimard que vous venez de citer, j'essaie de convaincre de l'importance d'un musée pour le représentant majeur de l'art nouveau en France.

Avec la Maire de Paris et Carine ROLLAND, nous avons écrit aux différents ministres de la Culture qui se sont succédé, pour soutenir l'idée de faire de l'hôtel Mezzara un musée pour Guimard, à l'instar de celui dédié à Horta à Bruxelles. Horta, qui a donc inspiré Guimard.

Le directeur du musée Horta viendra le 12 décembre pour nous offrir une conférence dans le cadre de la riche programmation de conférences, expositions, visites guidées que nous avons construites avec les services de la Ville et que je remercie.

Il y a quelques jours, nous avons inauguré ensemble, cher Jérémy REDLER, une exposition sur les grilles de la mairie du 16e arrondissement, car, oui, le 16e arrondissement fut le lieu de prédilection d'Hector Guimard. Le nombre d'immeubles qui portent sa signature, dont évidemment le célèbre Castel Bérenger, en fait en quelque sorte son musée à ciel ouvert.

Alors, oui, j'espère que 2024 sera vraiment l'année Guimard et qu'elle annoncera la création de ce musée dans l'hôtel Mezzara qui a gardé tout le mobilier de Guimard tel qu'il fut installé.

Voilà pourquoi je vous propose un vœu qui reprend vos considérants, mais modifie les attendus. L'idée étant évidemment de continuer à travailler ensemble pour aboutir un jour, le plus tôt possible, bientôt j'espère, à la transformation de l'hôtel Mezzara en musée Guimard.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Monsieur REDLER, les amendements proposés vous conviennent-ils ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Monsieur le Maire, compte tenu des explications de notre collègue Karen TAÏEB que je remercie une nouvelle fois, le vœu me convient.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Très bien, je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 138 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 213).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 3e Commission en commençant par donner la parole à sa présidente, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 3e Commission a débuté, à l'image de notre Conseil de Paris, par un certain nombre d'hommages et avant toute autre chose, un hommage à Paul Varry.

Je sais que cela a occupé le début de notre Conseil de Paris avec cette minute de silence et des prises de parole unanimes à ce sujet, mais comme dans la suite de nos débats, j'ai vu que certains s'agitaient sur la question de savoir si les violences routières étaient bien des violences masculines, je vais me permettre de rappeler, pour la bonne information de chacun et de chacune, quelques chiffres du Ministère de l'Intérieur. A savoir que 91 % des personnes qui ont un permis invalidé sont des hommes, 93 % des conducteurs pris à conduire sans permis sont des hommes, et 83 % des présumés responsables d'accidents mortels sont des hommes. Voilà pour la bonne information de tout le monde.

Du point de vue des hommages, nous avons également bien entendu évoqué les attentats et les commémorations, l'hommage aux victimes des attentats du Bataclan, qui a frappé l'ensemble de la Région parisienne le 13 novembre. Je remercie d'ailleurs M. NORDMAN d'avoir détaillé le projet du jardin mémoriel que nous portons également avec la mairie de Paris Centre, mais aussi les différentes associations, un jardin dont l'ouverture est prévue au printemps, et une inauguration pour les 10 ans l'année prochaine.

En termes de projets de délibération, du point de vue de M. David BELLARD, ce sera la part belle aux mobilités, à la fois sur de grands sujets structurels sur l'avis pour le plan de mobilité de la Région Ile-de-France, et sur un service public très local avec les traverses.

Concernant les projets de délibération de M. NORDMAN, nous avons pu évoquer la convention et son renouvellement avec le GPIS, mais aussi le Fonds social juif unifié qui va bénéficier, je l'espère, d'une subvention, notamment pour financer les actions du service de protection de la communauté juive.

Enfin, nous avons évoqué et débattu la décision modificative du budget spécial de la Préfecture de police, je ne rentrerai pas dans le détail, car nous avons évoqué ce point lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires. Simplement pour vous rappeler que nous avons été plusieurs, issus de l'ensemble des bancs de cette Assemblée, à nous étonner des modifications d'allocation pour les différentes associations de protection civile.

Les explications nous ont été données, il s'agit de subventions faites en fonction du nombre d'actions réalisées pendant la période olympique, mais nous sommes toujours dans l'attente des chiffres et du ratio pour l'adaptation de ces différentes subventions.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

A propos des hommages, simplement rappeler que les hommages aux victimes du 13 novembre sont sur tous les sites d'attentats et pas uniquement "Le Bataclan".

2024 DVD 90 - Lignes de bus de quartiers dites "traverses". - Avenant n° 2 à la convention d'exploitation entre la Ville de Paris et la R.A.T.P.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons avec le projet de délibération DVD 90 relatif aux lignes de bus dites "traverses", d'un avenant n° 2 à la convention d'exploitation entre la Ville de Paris et la R.A.T.P.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et tous, je vais de nouveau prendre la parole comme chaque année sur ce projet de délibération relatif aux traverses. Vous savez l'équité d'accès au service public de transports à Paris, c'est pour nous les écologistes une priorité absolue, une priorité et un enjeu d'intérêt général parfaitement incarnés par ces traverses, le financement et l'organisation d'une offre de lignes de bus de quartier adaptées aux besoins de toutes et tous, tout particulièrement des seniors et des familles.

Des seniors et des familles qui dans certains quartiers sont parfois éloignés des lignes de transport structurantes, qu'il s'agisse du métro, du R.E.R., mais aussi des autres lignes de bus. C'est pourquoi les traverses sont aujourd'hui la meilleure des réponses à ces besoins de mobilité en ultra-proximité, souvent dans les quartiers populaires et aux portes, là où parfois on sort un peu moins de chez soi faute de moyen de déplacement pour aller faire ses courses ou se promener.

Ces traverses, il a fallu se battre pour les conserver, puisqu'à une époque, "Ile-de-France Mobilités", l'autorité organisatrice, donc la Région les finançait. C'est maintenant la Ville de Paris qui supporte le coût et l'organisation de ces traverses, malgré le fait que nous ne soyons pas une autorité organisatrice, mais c'est un choix politique que nous avons fait et nous le saluons.

Depuis un certain temps, nous réorganisons, nous essayons de faire en sorte que ces traverses soient toujours plus attractives. Il y a des sujets évidemment sur les parcours, mais aussi sur la qualité de l'offre et faire en sorte qu'elle soit toujours rendue plus visible pour toutes et tous.

Je note que depuis un certain temps, on a réussi à faire en sorte que toutes les conventions se coordonnent et fassent en sorte que l'on ait une offre de traverses un peu plus cohérente. C'est quelque chose de très positif.

Je voulais redire à quel point il est important pour nous de continuer à les développer. Même si la situation économique reste compliquée, il nous apparaît important de réfléchir pourquoi pas à développer une offre plus importante, pas tout de suite, mais peut-être un peu plus tard. Je pense notamment à une offre dans le 10e arrondissement. C'est une demande forte des élus écologistes du 10e arrondissement, Sylvain RAIFAUD et Léa VASA, de développer une offre spécifique avec une traverse qui puisse permettre d'accéder à des quartiers qui aujourd'hui ne sont pas desservis par une ligne de bus ou de métro.

Je souhaitais le redire ici, vous avez tout notre soutien dans le développement de ce service.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Frédéric BADINA-SERPETTE, pour votre intervention, cela me permet de revenir sur ce projet de délibération et surtout ce service local de traverses, essentiel pour desservir les quartiers les plus enclavés de la Capitale.

Simplement quelques mots sur le présent projet de délibération que je vous propose de voter, c'est un avenant à la convention pour les trois traverses historiques opérées par la R.A.T.P., les traverses de Charonne, de Bièvre-Montsouris et de Ney-Flandre. Ce projet de délibération permettra de prolonger des conventions jusqu'à 2026 et surtout de resynchroniser l'ensemble des calendriers de nos traverses.

Cet avenant prend également en compte le remplacement de certains éléments matériels et l'ajout d'un véhicule électrique pour pallier les éventuelles pannes. Enfin, cet avenant nous permet d'intégrer les changements d'itinéraires et de points d'arrêt de certaines traverses à la suite d'aménagements d'apaisement de certains quartiers.

Il faut le dire, à titre personnel je tiens particulièrement à ce service, vous l'avez dit d'ailleurs, Monsieur BADINA-SERPETTE, il vient remédier à des défauts de desserte qu'"Ile-de-France Mobilités" a décidé de ne pas desservir, faute de rentabilité.

C'est d'ailleurs un peu tout le paradoxe de Paris, Ville extrêmement riche et touffue en solutions de mobilités, mais qui présente des zones blanches en termes de transports en commun. C'est pour combler ces zones que la Ville de Paris a fait le choix, en responsabilité, de récupérer une compétence qui n'est pas la sienne pour financer directement 5 lignes de bus ultra-locales et sociales.

C'est donc un outil de justice socio-spaciale pour désenclaver certains quartiers qui sont populaires, très utile pour permettre aux publics les plus fragiles d'accéder aux services publics de proximité, que ce soient les mairies, les gymnases ou les écoles, parce que ce sont d'abord les personnes en situation de handicap, les femmes, les retraités qui utilisent ces traverses. C'est pourquoi nous continuons à les soutenir en 100 % électriques, 100 % accessibles, et bien sûr très ouverts dans les mois et peut-être années prochaines pour discuter d'éventuelles ouvertures d'autres traverses.

Vous avez évoqué le projet des élus dans le 10^e arrondissement, je sais aussi qu'il y en a même à Paris Centre, nous aurons l'occasion d'avoir ces débats peut-être dans d'autres temps.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 90).

2024 DVD 96 - Avenue Ernest-Renan T2 Porte de Versailles. - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la R.A.T.P. (15e) pour l'aménagement des espaces publics.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 96 concernant l'avenue Ernest-Renan et d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la R.A.T.P.

La parole est à M. Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, le secteur de la porte de Versailles est en pleine évolution. Outre l'activité naturelle générée par le parc des expositions, il y a à présent l'installation du Ministère des Armées. Le regroupement du pôle médiatique est très important autour de ce secteur, et très prochainement la livraison de la tour Triangle, qui ne va pas manquer de générer un grand flux de circulation.

Notre majorité autour de Philippe GOUJON dans le 15^e arrondissement est très attentive à ce que le service public de proximité, le service public, donc des transports, soit adapté.

Or, le tramway n° 2 connaît une fréquentation considérable, ce sont à peu près 250.000 usagers chaque jour qui l'empruntent, et c'est la ligne la plus saturée d'Ile-de-France en termes de tramway.

C'est la raison pour laquelle nous sommes très favorables à cette proposition portée par la R.A.T.P., qui consiste en un réaménagement de la station de la porte de Versailles pour le tramway, en faire une gare avec deux quais d'accueil plutôt qu'un central, ce qui permettra d'économiser un temps qui est aujourd'hui un peu trop long, estimé à peu près à 3 minutes 30 minimum, or il faudrait le diviser quasiment par 2.

C'est la raison pour laquelle la R.A.T.P. se propose de faire quelques travaux qui, certes, vont peser quelque temps sur la population locale, mais c'est un bien pour un mal, car nous pourrions peut-être augmenter la fréquentation, peut-être même aller à 350.000 usagers par jour.

Nous sommes particulièrement satisfaits de cet accord que nous voterons unanimement.

Merci à vous.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur CANAL, pour votre intervention. Je ne peux qu'aller dans votre sens. Ce projet de délibération que nous invitons à voter aujourd'hui acte plus précisément le transfert de maîtrise d'ouvrage à la R.A.T.P., afin qu'elle puisse réaliser son projet de création d'une arrière-gare. C'est un projet qui nécessite une requalification de l'espace public de la ville, et c'est pour cela que nous leur transférons la maîtrise d'ouvrage sur ce périmètre.

Cela s'inscrit dans un projet plus global d'amélioration de la circulation du T2, qui est une ligne extrêmement fréquentée, pour ne pas dire saturée, qui n'arrive pas à respecter son objectif de régularité, notamment en heures de pointe.

C'est donc une demande légitime des usagers, 25 % sont des Parisiens, ainsi que des associations que d'améliorer la circulation de cette ligne. C'est dans cet esprit que la R.A.T.P. a décidé de lancer plusieurs chantiers concomitants : l'achat de nouvelles rames, l'agrandissement du poste de commande, la reconfiguration des terminus à pont de Bezons et porte de Versailles.

C'est d'ailleurs ce dernier qui nous intéresse particulièrement ici, puisqu'avec la R.A.T.P., nous avons convenu de créer une arrière-gare qui permettra de mieux faire retourner les rames pour qu'elles puissent repartir au plus vite. Ces travaux permettront d'avoir une meilleure régularité de la ligne, tout en réaménageant l'espace public et en le végétalisant. Nous travaillerons à une meilleure insertion paysagère aussi du tramway, à l'homogénéisation du revêtement, planter des arbres donc et créer des bandes plantées.

C'est donc une petite révolution pour ce tramway, qui sera plus régulier et améliorera les liens entre Paris et les communes limitrophes, mais également pour ce terminus plus agréable et plus vert.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 96).

2024 DVD 100 - Plan des mobilités d'Ile-de-France (PDMIF). - Consultation pour avis en tant que personne publique associée sur le projet (PPA).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'amélioration des services du PAM francilien pour les usagers en situation de handicap.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 100. Il concerne l'avis de la Ville sur le Plan des mobilités d'Ile-de-France.

Concernant le vœu n° 139 qui est rattaché à ce projet de délibération, il est retiré de l'ordre du jour.

La parole, pour commencer, est à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est le Plan de la Région Ile-de-France pour les mobilités. C'est un plan très important, qui est une déclinaison du schéma directeur de la Région Ile-de-France adopté récemment et qui s'inscrit dans une série de schémas, évidemment tout le travail de la Ville de Paris sur les mobilités et sur l'espace public, et le travail de la Métropole du Grand Paris autour du schéma de cohérence territoriale.

Ce plan de déplacement de la Région Ile-de-France est soumis, pour avis, à toutes les personnes publiques associées, parmi lesquelles notre Conseil de Paris, ainsi que le Conseil de la Métropole du Grand Paris. Dans ce Conseil de la Métropole du Grand Paris, on a pu noter les écarts notables qui existent entre les appréciations aux différentes échelles sur des sujets extrêmement importants, notamment les déplacements automobiles, la question des axes structurants et des autoroutes et aussi du périphérique parisien.

C'est là qu'il y a un écart absolument notable, finalement, ce n'est pas que Paris, c'est la Métropole du Grand Paris qui est en désaccord avec la Région Ile-de-France sur sa vision de l'aménagement routier.

Pour résumer, la Région Ile-de-France dit dans son schéma directeur et le confirme dans le Plan des mobilités qui nous est soumis aujourd'hui, qu'il faut renforcer les autoroutes et le périphérique dans leur vocation routière. Au contraire, le schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris dit qu'il faut transformer, à terme, le périphérique, les anciennes routes nationales et départementales et les autoroutes en boulevards urbains de la

Métropole du Grand Paris, ce qui est parfaitement compatible aussi avec ce qui se passe avec la zone à faibles émissions qui se mettra en place en début d'année.

J'ai eu l'occasion d'écrire cet été à la quinzaine de collègues qui sont à la fois membres de la majorité de Valérie PÉCRESSE au Conseil régional d'Ile-de-France et membres du Conseil métropolitain, qui a adopté à 94 % l'orientation dont je vous parlais sur les boulevards urbains de la métropole, donc la quinzaine de collègues qui ont réussi l'exploit incroyable de voter les deux textes parfaitement contradictoires sur cette question.

C'est une question de cohérence que notre Assemblée parisienne se prononce conformément au rapport qui nous est soumis par l'Exécutif, pour dire qu'il y a un problème. On ne peut pas renforcer le réseau autoroutier, alors que l'on a des niveaux de pollution, c'est ce que dit le rapport de l'autorité environnementale annexé au projet de délibération qui nous est proposé, des niveaux de CO2 qui sont supérieurs aux valeurs limites à proximité des autoroutes.

On a un enjeu de qualité de l'air, un enjeu de santé sur cette question pour faire en sorte que la circulation automobile se réduise globalement dans la métropole du Grand Paris, et bien évidemment autour de notre périphérique.

La Région Ile-de-France porte une vision qui est celle de l'écoulement des flux automobiles, il faut avoir des voies les plus larges possibles pour que les automobiles circulent plus facilement. Or, l'expérience montre depuis 50 ans que c'est l'inverse qui se passe, les 50 ans du périphérique sont l'occasion de voir des images qui montrent qu'il était encombré le jour même de son ouverture. Il était déjà saturé. Chaque fois que l'on rajoute des voies, on rajoute des véhicules et de la saturation.

Finalement, cela ne résout aucun problème d'aller dans cette direction, c'est au contraire une politique volontariste sur la réduction de la place de l'automobile qui doit être menée, à l'image de ce que fait la Ville de Paris et de ce qu'est le projet de transformation du périphérique en boulevard urbain.

Pour revenir sur l'action de la Région Ile-de-France dans le domaine des mobilités, on regrette le processus de mise en concurrence qui est à l'œuvre sur les réseaux de bus, qui va créer, personne n'en doute, de grandes difficultés supplémentaires pour les usagers et sera la cause de nombreux dysfonctionnements dans les transports concernés. Le rapport de l'Exécutif le dénonce également.

La question de l'accessibilité du métro, nous avons un métro qui n'est pas accessible, il est absolument nécessaire d'engager un plan résolu sur l'accessibilité du métro parisien pour faire en sorte que chacun puisse prendre ce transport également.

Soutien évident à la position de l'Exécutif, qui refuse le plan de déplacement. Je précise, en cohérence avec ce que dit le Conseil de la Métropole du Grand Paris, à la quasi-unanimité.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui appelés à donner notre avis sur le Plan des mobilités de la Région Ile-de-France. Un projet qui pose les bases d'une transformation profonde de Paris et de l'ensemble du territoire francilien en matière de mobilité.

A notre grande surprise, vous envisagez, Madame la Maire, de donner un avis défavorable à ce plan. Un choix qui me semble profondément contraire à l'intérêt des Parisiens et des Franciliens.

En effet, ce plan s'inscrit dans une logique ambitieuse de transition écologique et de lutte contre le changement climatique avec des objectifs très importants et chiffrés, contrairement à un certain nombre de vos plans : réduction de 26 % des émissions de CO2 et de 35 % des particules fines d'ici 2030 ; triplement des déplacements à vélo et développement d'infrastructures cyclables adaptées cruellement manquantes ; électrification de 20 % du parc automobile et baisse de 15 % des trajets en voiture ; modernisation et extension du réseau de transport collectif avec 330 kilomètres de nouvelles lignes ; et amélioration de l'accessibilité des transports en commun pour les personnes en situation de handicap.

Permettez-moi de répondre à M. RAIFAUD, vous avez dit des inepties, Monsieur RAIFAUD. La Région Ile-de-France a proposé à la Maire de Paris de prendre en charge 30 % la Région, 30 % la Ville de Paris, et le reste par l'Etat, l'amélioration de l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans le métro. Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas eu le "go" de la Ville de Paris sur ces sujets.

L'accessibilité des transports en commun a progressé depuis que c'est Mme PÉCRESSE qui est aux manettes. Vous devriez vous en féliciter.

Vous devriez vous féliciter de ce plan et la Ville de Paris, malgré nos demandes, ne s'est toujours pas dotée d'un plan de circulation. Quand j'entends votre ex-premier adjoint dire que Paris n'est pas apaisé, qu'il y a des

fractures à Paris, que la première d'entre elles porte sur les axes de circulation, je dis oui, il a raison. Piétons, vélos, voitures, c'est l'anarchie, et je pense que malheureusement, les comportements toxiques et dangereux ne sont pas l'apanage uniquement des automobilistes. Il faut ouvrir les yeux sur ce point pour avoir une vraie discussion et un vrai dialogue.

Pourquoi voulez-vous voter contre ce plan régional ? Vous vous cachez derrière de faux arguments. Soit-disant la part belle serait faite aux axes routiers. Je vais vous donner un chiffre, les projets routiers représentent seulement 59 kilomètres en linéaires, cumulés en plus, contre 400 kilomètres pour les transports en commun. Vous voyez bien que vous racontez n'importe quoi.

Par ailleurs, sans axes routiers, pas d'opérabilité et pas d'intermodalité. Comment justifiez-vous aussi ce refus fait aux travailleurs qui rentrent chaque jour dans la Capitale ? Ce sont eux qui font vivre notre économie, nos commerces, nos services.

Vous voulez toujours protéger les plus fragiles, mais là vous faites totalement l'inverse. Leur qualité de vie dépend de la fluidité et de l'efficacité du réseau régional des transports que ce plan vient renforcer.

Je tiens aussi à rappeler que contrairement à tous vos plans, celui de la Région Ile-de-France, il est quoi ? Il est financé. C'est un gros mot pour vous, oui, ce plan est financé. Il mobilise près de 8,4 milliards d'euros pour moderniser les infrastructures existantes et développer de nouvelles lignes, quasiment autant que la dette parisienne.

Soyons honnêtes, Madame la Maire, la vérité est à chercher ailleurs. Votre opposition à ce plan n'est pas une opposition de fond, dites-nous la vérité, c'est une opposition politique. Vous faites de ce dossier un nouvel affrontement entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France. Ce jeu politicien qui n'échappe à personne pénalise directement nos concitoyens, car Paris en sera un bénéficiaire direct.

Donner un avis négatif sur ce plan, c'est refuser les investissements nécessaires que vous ne faites pas, c'est pénaliser nos habitants et ralentir nos efforts en matière de mobilité durable pour des questions de politique politicienne, et c'est irresponsable face aux enjeux climatiques à venir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anessa LAHOUASSA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Anessa LAHOUASSA. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, contrairement à ce que votre majorité affirme dans ce projet de délibération imprécis et de mauvaise foi, le Plan des mobilités d'Ile-de-France 2030 est un projet à la fois ambitieux, réaliste et crédible.

Vous parlez d'insuffisances et d'un manque de perspectives sur la dépendance automobile, la réalité est tout autre. Le Plan des mobilités d'Ile-de-France démontre qu'il est possible d'atteindre des objectifs climatiques ambitieux, sans adopter une approche exclusivement anti-voiture, ni imposer des restrictions irréalistes aux déplacements des Franciliens, tout l'inverse de ce qui est fait à Paris. C'est pour cela que ce plan vous dérange tant.

Le véritable bilan régional, quel est-il ? Entre 2011 et 2021, c'est une réduction de 40 % des émissions de polluants liées au trafic routier qui a été obtenue, résultat du premier acte de la révolution des transports engagée en 2016.

Pour 2030, le Plan des mobilités régional continue de fixer des objectifs ambitieux s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone. 26 % des réductions de CO2, 25 à 35 % de réduction des particules fines, 15 % d'augmentation de l'usage des transports collectifs, et 15 % de baisse des déplacements en voiture, grâce à des investissements concrets dans les infrastructures de transport.

Ainsi, Madame la Maire, contrairement à vos caricatures, ce plan n'est pas anti-écologiste. Il s'inscrit en faux contre votre politique anti-voiture que subissent au quotidien les Parisiens, les Franciliens, empreinte de trop d'idéologies et de trop peu de pragmatisme.

Ce plan fait le souhait d'une meilleure coordination avec la Ville de Paris. Vous rejetez manifestement cette main tendue, ce qui est regrettable. La Région continue, pour sa part, d'investir massivement dans les transports et porte une politique au service de tous les Franciliens. Un seul exemple : la Région engage des investissements massifs pour moderniser et développer les infrastructures avec 330 kilomètres de nouvelles lignes de transport en commun prévus, dont les 100 lignes de cars express d'ici 2030 et des services de transport à la demande dans les zones rurales.

C'est de cette vision pragmatique et au plus proche des attentes des concitoyens que devrait s'inspirer votre majorité.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le Plan des mobilités d'Ile-de-France fixe des objectifs auxquels il est difficile de ne pas souscrire. Ils prennent en compte l'urgence climatique, la nécessaire réduction des émissions polluantes et l'indispensable renfort des transports collectifs. Néanmoins, derrière les objectifs, il y a la mise en pratique, qui à notre sens n'est absolument pas tenable.

Nous regrettons que l'objectif de développement d'un réseau de transport attractif énoncé par ce plan soit en totale contradiction avec la politique de privatisation des réseaux de bus et de tramway engagée par Valérie PÉCRESSÉ.

Ce basculement historique de l'exploitation du réseau de transport comporte d'importants risques sociaux, financiers, économiques et organisationnels, qui sont aujourd'hui non maîtrisés.

La mise en concurrence entraînera progressivement le basculement de milliers de salariés du public vers des filiales de droit privé, ou d'une entreprise privée vers une autre. Cette instabilité salariale s'accompagnera, dans la majorité des cas, d'une dégradation des conditions de travail. Le cas du réseau Optile, ouvert à la concurrence à partir de 2018, est révélateur : dégradation des conditions de travail, manque d'effectifs, suppression de lignes, et une colère plus forte encore des usagers.

Face à cette situation, ce sont les élus locaux qui en première ligne doivent trouver des solutions pour pallier cette situation. Nous dénonçons cette situation et sommes résolument contre cette financiarisation des services publics qui dégrade les conditions salariales et de transport par un recours accru au "dumping" social.

S'agissant du vélo, l'objectif de part modale dans le plan est établi à 6 %, ce qui est dérisoire au regard de l'essor du nombre de cyclistes depuis 2020. Il serait plus judicieux d'encourager le recours à ce mode de déplacement plutôt que de le négliger.

Enfin, nous déplorons également que ce plan n'ait pas plus d'ambition en matière de financement des transports. Il faut s'atteler à augmenter les recettes d'"Ile-de-France Mobilités" en augmentant et en créant une zone premium du versement mobilité sur le périmètre de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France et sur le périmètre premium.

Ce plan est à rebours des défis qui nous attendent. Il manque cruellement d'ambition en matière de financement et surtout, il acte la fin du service public orchestrée par Valérie PÉCRESSÉ. C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais prolonger ce que vient de nous dire mon collègue Jean-Philippe GILLET et ce qu'a dit très bien avant Sylvain RAIFAUD. Si je reprends les objectifs de ce plan des mobilités, je cite : "Il détermine les principes régissant l'organisation des mobilités des personnes et des transports des marchandises, la circulation et le stationnement, dans le but de contribuer à la diminution des gaz à effet de serre, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France de lutte contre le changement climatique et la pollution sonore notamment".

Or, les moyens qui sont dans ce plan ne correspondent absolument pas à ces objectifs. Effectivement, la place faite à la circulation automobile est encore bien trop importante et surtout, elle est orthogonale avec ce que nous développons à Paris.

La Ville met en œuvre un projet ambitieux de transformation du boulevard périphérique par exemple, et la réponse de Mme PÉCRESSÉ face à cette politique est de réclamer que la gestion de cette route parisienne lui revienne. On n'est absolument pas en cohérence.

De plus, la Ville investit des sommes colossales pour la réduction de la place de la voiture dans l'espace public, pour faciliter et sécuriser les déplacements à vélo. La Région fait le choix complètement opposé.

Il semble, en lisant ce plan des mobilités, que la voiture soit quasiment le seul moyen de transport. J'ai bien noté qu'il y avait un certain nombre de nouvelles lignes de transport en commun développées, mais absolument aucun objectif ambitieux de réduction de la place de la voiture. Le signal est extrêmement négatif.

Il y a tout de même un élément tout à fait préoccupant dans ce plan, je dirais même de structurant, il n'y a absolument aucune articulation entre les politiques des différents territoires et des différentes institutions, alors que cela devrait être évidemment l'un des axes essentiels de ce plan, qui pourrait avoir et proposer une approche globale. J'ai bien noté que le Conseil métropolitain s'opposait à ce plan parce que précisément, il a cette approche globale sur l'ensemble du territoire.

Cela a été dit, mais j'y reviens, la mise en concurrence des lignes de bus est absolument inconcevable, puisqu'on voit déjà que les premières mises en concurrence se soldent par des effets extrêmement négatifs, il n'y avait donc pas besoin d'en venir à cette concurrence. S'il y a des difficultés dans les transports publics, il peut y en avoir, résolvons-les, ce n'est pas en mettant aux mains d'entreprises privées... Je n'ai rien contre le privé, mais ce n'est pas forcément pour les transports publics la meilleure solution non plus.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera pour ce projet de délibération et soutient l'avis défavorable de la Ville de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour l'ensemble de vos interventions qui me permettent de revenir sur cet avis négatif qu'émet la Ville au plan des mobilités que nous soumet la Région Ile-de-France.

Manifestement, tout le monde n'a pas lu exactement le même plan quand j'entends les interventions, notamment la vôtre, Madame TYSSANDIER, parce que ce plan porte en premier lieu des objectifs qui sont louables, un peu en deçà sur les préconisations de l'O.M.S. Cela a été dit, on ne peut que partager les objectifs.

En revanche, la logique première de ce plan est de donner la priorité à la voiture, c'est ce que nous dit ce plan. Il a le démérite aussi de cumuler la nostalgie tout de même pour un temps où on rêvait d'un monde du tout voiture, et de s'appuyer sur une vision qui est bien peu scientifique et démentie par d'énormes recherches scientifiques accumulées depuis des décennies, qui toutes aboutissent à la même conclusion : plus de routes entraînent plus de voitures, qui entraînent plus de congestion et une dégradation des transports en commun.

C'est une logique qui a été vérifiée, analysée et étudiée partout dans le monde et qui se vérifie à chaque fois.

Qu'est-ce que dit votre plan, qu'est-ce qu'il acte ? Il acte 52 projets routiers. Il veut, Mme PÉCRESE et la Région Ile-de-France veulent réaliser 52 nouveaux projets routiers. On est quand même en 2024, une année où l'on sait la violence et la rapidité des dérèglements climatiques, et on acterait encore que l'objectif est d'augmenter la capacité des routes pour écouler toujours plus de trafic plutôt que de chercher à réduire la circulation automobile, et donc la pollution de l'air et du bruit.

On ne vit sans doute pas dans le même monde. Ce que je constate, c'est que le changement climatique, excusez-moi de reprendre un peu de hauteur par rapport à ce qui nous est proposé, provoque des inondations à Valence par exemple, 230 morts. 7.900 morts prématurées sont provoquées par la pollution de l'air.

C'est un modèle où les classes sociales les plus propriétaires des voitures et celles qui parcourent le plus de kilomètres en voiture restent les plus aisées. Vous nous sortez toujours la même rengaine, celle de nous faire croire que ce sont les plus modestes qui viennent à Paris en voiture, le petit ouvrier, l'aide-soignante, souvent d'ailleurs avec une armoire normande dans son coffre, pour nous expliquer effectivement qu'il est nécessaire de venir et qu'elle ne pourra plus venir à Paris.

Mais ces gens, pardon, n'existent pas, en tout cas ils font déjà différemment. Ils prennent les transports en commun.

Ce sont d'abord les catégories les plus aisées. C'est votre électorat, ce sont les intérêts que vous défendez. Vous devriez être plus clairs et mieux l'assumer.

Ce plan pourrait être une illustration concrète du terme anachronisme. Il relèverait presque d'ailleurs du climatocépticisme, avec à la clé une mise en danger des Franciliennes et Franciliens, à commencer par celle des riverains du boulevard périphérique. Si l'on en croit la hiérarchisation des axes franciliens telle qu'elle nous est proposée, ils feraient partie du réseau magistral, donc sur lequel il faudrait augmenter les capacités routières.

Je pose la question : que veut faire Mme PÉCRESE ? Elle veut ajouter des voies sur le périphérique ? C'est cela le projet d'"Ile-de-France Mobilités" pour le périphérique ? On ajoute encore des voies ? On agrandit l'autoroute ? On rend les abords définitivement invivables, contre l'avis même des propres services de la Région Ile-de-France, qui indiquent sur le bulletin du périphérique publié par la Région, les effets positifs de la baisse de la vitesse maximale sur le périphérique.

Je ne doute pas que nous irons ensemble vers cette transformation du périphérique, non pas comme vous le souhaitez en un agrandissement et d'énormes autoroutes, on dirait que Los Angeles est votre point de fixation, mais plutôt vers une réduction et une transformation de cette autoroute pour véritablement la transformer.

Je vais vous dire, quand je lis ce plan, je suis heureux que la gestion du périphérique ne soit pas une compétence de la Région. Je ne suis pas heureux simplement pour moi, mais pour les 550.000 personnes qui habitent à proximité du périphérique.

Vous l'avez compris, pour nous, je le redis, ce plan est un plan pro route, à l'opposé. Oui, vous l'avez dit à plusieurs reprises, ce plan ne nous convient pas parce qu'il va à l'opposé de ce qu'on fait. Eh bien oui ! Il ne faut pas sortir de l'E.N.A. pour le comprendre.

En fait, ce plan ne nous va pas, parce que ce n'est pas la même logique. Vous voulez plus de voitures, nous, on en veut moins, parce que nous, ce qui nous intéresse, ce sont les enjeux de santé publique, les enjeux aussi d'environnement, un "truc" qui s'appelle le dérèglement climatique.

Oui, ce que nous souhaitons et je le redis ici, c'est d'abord, par exemple, que la Région Ile-de-France s'occupe mieux des transports en commun et qu'elle investisse encore dans les transports en commun.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. David BELLARD, adjoint. - Je termine ici. Cela a été dit par mon collègue, M. GILLET, au lieu de privatiser et de démanteler le service public des transports en commun, qu'elle le renforce.

De la même manière, il aurait fallu travailler méthodiquement à un vrai plan de sortie des motorisations thermiques ou une réduction des flux aériens, tout bonnement absents de ce document...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

M. David BELLARD, adjoint. - Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter le projet de délibération qui s'oppose à ce plan.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 100).

2024 DVD 113 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (292.020,21 euros).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'entretien de la voirie.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la réalisation de contrôles renforcés après travaux sur la voirie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 113 et aux deux vœux référencés n^{os} 140 et 141 qui y sont rattachés. Le projet DVD 113 est relatif à l'indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

La parole, pour commencer, est à Mme Florence BERTHOUT, qui pourra présenter le vœu n° 140 du groupe Union Capitale.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'entretien de la voirie est un enjeu crucial. Tout le monde le sait, en particulier les maires. Pour la sécurité évidemment de nos concitoyens, piétons, cyclistes, et j'oserais même dire automobilistes, qui ne sont pas tous des conducteurs virilistes, surtout quand ils livrent nos petits commerces, nos artisans.

Les nids-de-poule, les pavés disjoints, les chantiers mal signalés augmentent les risques d'accidents corporels. Nous le savons tous et surtout nous le vérifions hélas.

La Ville de Paris verse régulièrement des indemnités en réparation de dommages causés par le manque d'entretien de la voirie. Par exemple, 249.644 euros sont concernés dans ce projet de délibération.

En 2022, la Ville a versé plus de 2 millions d'euros, je dis bien 2 millions d'euros d'indemnités pour des accidents liés à la voirie, contre, par exemple, 1,2 million d'euros en 2019. Cela témoigne d'une gravité accrue des accidents, puisqu'en l'espèce, il y a eu une diminution du nombre de dossiers.

Les travaux se multiplient et sont mal coordonnés. Depuis la réforme de 2015 qui a transféré, je vous le rappelle, des services de la Ville aux opérateurs, la charge de refaire la voirie après leurs interventions, l'augmentation des travaux sur l'espace public, combinée à une baisse des moyens alloués à l'entretien, a contribué à la dégradation de l'état des trottoirs et des chaussées.

La coordination insuffisante entre les intervenants aggrave ce problème, grave manque de coordination et d'anticipation des travaux avec notamment les travaux de G.R.D.F. ou de la C.P.C.U. A titre d'exemple, la C.P.C.U., mais je pourrais en donner d'innombrables, vient de refaire de gros travaux rue Saint-Jacques, alors que la chaussée avait été refaite l'année dernière.

Les maires d'arrondissement sont censés jouer un rôle central dans la gestion des espaces publics, mais ils manquent de dotations suffisantes pour assurer un entretien régulier et efficace des infrastructures, et surtout nous subissons les injonctions contradictoires quand nous ne découvrons pas qu'en dépit de réunions préparatoires, les engagements que l'on avait pris en matière de coordination ne sont pas tenus.

L'esprit de la loi de 2017 sur le statut de Paris permet une meilleure territorialisation des politiques municipales, ce qui devrait justifier une gestion plus locale de l'entretien de la voirie par les mairies d'arrondissement.

L'adoption du Code de la rue en 2023 vise à améliorer la sécurité et promouvoir les déplacements doux, notamment en rééquilibrant l'usage de la voirie au profit des piétons, j'y suis évidemment favorable.

Je rappelle que dès 2018, je proposais la création d'un Code du trottoir, vous alertant avec de nombreux élus sur le fait que les usagers les plus vulnérables de l'espace public, à savoir les piétons, notamment les plus âgés, les personnes porteuses de handicap, n'étaient pas plus protégés face à la multiplication des nouvelles formes de mobilité.

A l'époque, vous l'avez peut-être oublié, mes chers collègues de la majorité municipale, vous aviez voté contre ce code.

Notre groupe dépose donc un vœu pour demander une vraie territorialisation de la gestion de la voirie, en allouant des moyens financiers à chaque arrondissement, sans aggraver l'équilibre financier de la Ville, c'est possible, pour garantir un entretien plus régulier et efficace, y compris une réparation rapide des défauts de chaussées et de trottoirs afin de prévenir les accidents.

Il demande également un renforcement du suivi régulier des chantiers sur la voie publique, avec une meilleure anticipation des travaux à réaliser avec les entreprises, puis une meilleure coordination entre les services municipaux et les entreprises de travaux publics, pour minimiser là encore les risques liés à des chantiers mal signalés et dangereux qui jalonnent nos rues.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Maud GATEL, qui pourra présenter le vœu rattaché n° 141 déposé par le groupe MoDem et Indépendants, Madame la Présidente.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement, par ce nouveau projet de délibération relatif à l'indemnisation en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris, nous atteindrons, alors que l'année n'est pas terminée, 1,385 million d'euros au total versé par la Ville en réponse à des accidents dont la responsabilité lui incombe.

Nous avons vu depuis 2015 ces sommes chaque année augmenter avec un doublement depuis 2015, avec aussi des accidents qui peuvent être dramatiques là où la responsabilité de la Ville est engagée, souvent en raison des travaux de voirie.

Depuis 2015 et la révision du règlement, il revient aux opérateurs de se charger de la remise en état, et le calendrier pour faire ces travaux s'est dégradé, avec des chantiers qui n'en finissent pas et les risques qui vont avec.

Le Code de la rue prévoyait de travailler à la sanction des sociétés de chantiers laissant des trous après leurs travaux de voirie. Nous avons, en juin 2023, déposé un vœu voté dans cet hémicycle demandant le contrôle renforcé de l'état de la voirie après les travaux, et l'établissement d'une grille de sanctions pour les opérateurs de travaux endommageant la voirie.

Notre vœu déposé aujourd'hui est un vœu droit de suite, puisque nous demandons là où nous en sommes au regard de ce vœu adopté par le Conseil de Paris en juin 2023.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BERTHOUT, merci, Madame GATEL, pour vos interventions.

D'abord, Madame BERTHOUT, votre vœu est en partie un copier-coller de la question sur les indemnisations du mois d'octobre, avec les mêmes chiffres d'ailleurs que celui du mois d'octobre. Ils n'ont pas été actualisés. Je vais donc vous faire, en partie en tout cas, la même réponse que celle je vous ai faite il y a quelques semaines, en vous disant que les opérations d'entretien comme les budgets d'entretien sont à la hausse depuis le début de ce mandat.

En investissement comme en fonctionnement, ces budgets ont plus que doublé. On est passé de 14 millions d'euros en 2018 à 30 millions d'euros en 2024, et en fonctionnement de 7 millions en 2018 à 15 millions en 2024,

sans compter pour cela le renouvellement d'un certain nombre de marchés dont les clauses d'entretien sont à chaque fois renforcées.

Enfin, peut-être un point sur la question de la territorialisation, puisque présenter la DVD comme un service très centralisé, cela me semble très excessif. C'est un des services les plus décentralisés de la Ville. Vous avez un accès direct en tant que maire à des services et des brigades qui vous sont dédiés, et c'est un travail que nous menons et que nous allons amplifier, puisque la DDCT travaille sur un acte 2 de la territorialisation pour être justement au plus près des besoins de terrain.

Concernant la coordination et la bonne tenue des chantiers, je vous rappelle que mon collègue Thomas CHEVANDIER, notamment "via" le dispositif "Embellir votre quartier" et le protocole de bonne tenue des chantiers, est extrêmement mobilisé.

Un travail d'ailleurs important est fait, Madame GATEL, mais malheureusement tous les concessionnaires ne jouent pas le jeu. On peut le déplorer et nous le sanctionnons de manière systématique. Il existe aussi des cas d'urgence, des imprévus qui nous percutent. Mon collègue est d'ailleurs à votre disposition pour faire un point sur le protocole et sur la façon dont les contrôles sont menés par le pôle accessibilité et sécurité des infrastructures de la direction de la voirie.

Enfin, concernant les indemnités amiables pour lesquelles vous pointez une augmentation du budget, je vous répondrai que nous suivons à la lettre les indemnités prévues au niveau national. Chaque année, c'est un cadrage national qui s'étoffe et les montants des indemnités augmentent pour suivre le coût de la vie et l'inflation. C'est bien cela qui explique la hausse du budget alors que le nombre de personnes indemnisées, lui, diminue.

Je vous remercie et je vous invite à retirer les deux vœux, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 140 du groupe Union Capitale est-il maintenu ? Il est maintenu.

Le vœu n° 141 du groupe MoDem et Indépendant est-il maintenu ? Il est maintenu.

Il y a une explication de vote de Mme Samia BADAT-KARAM, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" sur l'un des deux ou les deux, je ne sais pas.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce sujet est important et avec le maire du 16e et toute l'équipe municipale du 16e, nous soutenons ce vœu qui reflète une réalité particulièrement préoccupante sur notre territoire.

L'entretien de la voirie est un enjeu majeur dans un arrondissement comme le nôtre où l'on observe un mélange de rues résidentielles, de grands axes fréquentés, de nombreux équipements sportifs et scolaires et l'ensemble des voies du bois de Boulogne.

Depuis plusieurs mois d'ailleurs, le maire du 16e demande un budget spécifique pour la voirie du bois de Boulogne, et effectivement un budget alloué à la mairie du 16e n'est pas suffisant, il ne peut pas convenir à l'ensemble de l'arrondissement et du bois. Nous savons tous que le 16e, avec ses avenues et ses trottoirs emblématiques, représente une des vitrines de Paris trop souvent caricaturées dans cet hémicycle.

Pourtant, il est aussi le théâtre de défauts d'entretien qui mettent en danger nos concitoyens. Qu'il s'agisse de pavés disjoints square Alboni, de nids-de-poule dans le bois de Boulogne, ou encore de chantiers mal signalés dans les zones résidentielles comme la rue Lauriston, les problèmes sont nombreux. Cela nuit à la sécurité des usagers, notamment des plus vulnérables, nos enfants, nos aînés, les piétons et même les cyclistes.

Dans le 16e arrondissement, nous sommes confrontés quotidiennement à des situations où la gestion centralisée actuelle de la voirie montre ses limites. Un signalement peut parfois prendre des semaines, voire des mois avant qu'une intervention ne soit réalisée. Cette lenteur administrative est inacceptable.

Ce vœu propose une solution simple et concrète : territorialiser davantage la gestion de la voirie en octroyant aux arrondissements des moyens adaptés. C'est une évidence que nous, élus de proximité, connaissons mieux que quiconque les priorités de notre territoire et pouvons agir plus rapidement et plus efficacement.

Je tiens également à souligner que cette proposition n'est pas qu'une question de sécurité, elle touche aussi à la qualité de vie et à l'image que nous voulons offrir de notre Capitale, notamment à l'approche des grands événements internationaux. Je demande donc, au nom de nos habitants et des usagers, que cette territorialisation devienne une priorité pour la Ville, afin que pour que nous puissions enfin entretenir et valoriser nos espaces publics à la hauteur des attentes.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Samia BADAT-KARAM.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 140 déposée par le groupe Union Capitale, je me dis qu'elle est maintenue, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 141 qui est maintenue, j'imagine, également, déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 113).

2024 DVD 117 - Prolongement de la ligne 11 du métro à Rosny-Bois-Perrier. - Convention relative à l'opération d'adaptation des stations (ASE). - Besoin de financement complémentaire n° 2.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 117 concernant le prolongement de la ligne 11 du métro à Rosny-Bois-Perrier. Convention relative à l'opération d'adaptation des stations (ASE). Besoin de financement complémentaire n° 2.

La parole est à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la mobilité des Parisiens en situation de handicap est une priorité pour notre groupe et doit être une priorité pour toute notre ville. L'accessibilité, loin d'être une contrainte, est une opportunité sociale et économique comme l'a développé Paul JOLY dans ses travaux sur l'accessibilité positive.

Cette vision repose sur un principe fondamental : l'accessibilité ne bénéficie pas seulement aux personnes en situation de handicap, elle est essentielle à tous. Les familles avec poussettes, les personnes âgées qui peinent à se déplacer, ceux qui se déplacent avec de grosses valises, les aidants et les proches de personnes handicapées qui subissent une charge trop longtemps laissée à leur seule responsabilité.

Pour bâtir une ville véritablement inclusive et universelle, il nous faut une stratégie globale qui dépasse les approches partielles. Cette stratégie doit garantir la mobilité pour tous au-delà de la seule ville du quart d'heure, offrir un égal accès aux services publics et on y vient, encourager une transformation ambitieuse des transports publics vers une plus grande accessibilité.

La Région Ile-de-France, sous l'impulsion de Valérie PÉCRESSÉ, a pris des engagements inédits pour l'accessibilité des transports. Grâce au schéma directeur d'accessibilité ferroviaire, 209 gares S.N.C.F. et 65 gares R.E.R. R.A.T.P. sont en cours d'aménagement, pour un investissement total de 1,4 milliard d'euros.

Le réseau de surface central avec les tramways et les bus est désormais accessible, tout comme la ligne 14 du métro.

Plus récemment, la Région a mené une étude sur la mise en accessibilité de la ligne 6, estimant le coût des travaux à 700 millions d'euros. A cette occasion, j'attire votre attention, avec le maire du 16e Jérémie REDLER et l'association "Passy Seine", sur les grandes difficultés d'accès à la station de métro Passy. Celle-ci est desservie par un seul escalator montant, vieillissant et régulièrement en panne. Nous sollicitons de nouveau la pose d'un escalier mécanique en descente, une attente exprimée par 2.500 signataires, usagers et habitants, car le dénivelé y est ici très important.

Je rappelle aussi que la Région a proposé de financer un tiers de l'adaptation du métro parisien aux normes d'accessibilité, appelant la Ville de Paris et l'Etat à cofinancer les deux tiers restants.

L'accessibilité reste donc un point noir majeur, malheureusement, pour notre réseau de transport. Certes, mettre en accessibilité le métro historique est un défi colossal nécessitant 20 ans de travaux et entre 15 et 20

milliards d'euros, mais c'est un pari gagnant, ces aménagements profiteront à tous les usagers. Vous n'avez pas souhaité saisir la main tendue par Valérie PÉCRESSE pour engager ces travaux ensemble, nous le regrettons et espérons que vous changerez d'avis.

L'accessibilité est bien plus qu'un défi technique, elle est le symbole d'une ville inclusive, innovante et accueillante.

Monsieur le Maire, il est temps de passer de la parole aux actes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Véronique BUCAILLE.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Cette intervention n'avait absolument rien à voir avec le projet de délibération, mais bon... puisque le projet de délibération, c'est une convention de financement complémentaire afin de régler des surcoûts qu'a connus le chantier de prolongement de la ligne 11.

Elle n'aura pas d'impact pour la Ville et elle montre surtout l'intérêt de ce prolongement et notamment de la mise en adaptation, mais tout cela, manifestement, vous ne l'avez pas lu, puisque ce qui vous intéressait, c'était d'enchaîner un certain nombre de contre-vérités et de mensonges.

Votre intervention, Madame BUCAILLE, s'adressait d'abord à Mme Valérie PÉCRESSE, vous vous êtes trompée d'hémicycle. Je ne sais pas si vous êtes élue ou pas à la Région Ile-de-France, mais c'est à Mme PÉCRESSE qu'il faut adresser la série de récriminations que vous avez sur la question de l'accessibilité du métro, parce que c'est elle qui en a la responsabilité, et donc vous et votre majorité, et donc vous énumérez aussi les carences de votre bilan dans ce domaine.

Enfin, non, nous n'avons pas refusé la main tendue, vous seriez venue à la réunion qui a été organisée à la Région Ile-de-France, vous auriez vu que la Ville de Paris, à travers moi mais pas uniquement, nous étions représentés. Nous sommes intervenus, et nous avons effectivement expliqué que nous partageons l'ambition, d'ailleurs ma collègue Lamia EL AARAJE avait cosigné un protocole, de la mise en accessibilité des transports en commun et évidemment du métro.

Néanmoins, en effet, il fallait travailler sur la question du financement, travailler, oui, c'est cela le sujet.

J'espère que vous, avec les membres de votre famille politique, vous serez au rendez-vous pour sortir justement des postures que vous avez dans ce Conseil, et travailler avec nous à un financement qui se tienne pour pouvoir participer et contribuer à cette mise en accessibilité. C'est là peut-être la différence entre ce qui relève de la posture de l'opposition et ce qui relève du travail et de la volonté de changer véritablement les choses.

Je vous invite à passer du premier au deuxième.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 117.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 117).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création de zones de livraison apaisée.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, avec un premier vœu, le vœu référencé n° 142, déposé par le groupe PEC, relatif à la création de zones de livraison apaisée.

La parole est à son président, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous savons que la logistique représente aujourd'hui environ un quart des émissions de CO2 à Paris et qu'elle est aussi en grande partie responsable de la pollution sonore à travers les camions de livraison.

Depuis plus de 10 ans, nous avons engagé une politique volontariste de réduction de la pollution de l'air, qui passe par la réduction de l'utilisation de la voiture.

Si nos actions portent leurs fruits, il faut aujourd'hui que nous allions plus loin, nous le savons tous dans la majorité municipale. Il ne faut pas que la diminution de l'usage de la voiture individuelle entraîne un appel d'air toujours plus important des véhicules logistiques, d'autant que les modes de consommation évoluent, engendrent de plus en plus de livraisons.

A Paris, ce sont aujourd'hui 500.000 colis qui sont livrés chaque jour, avec l'essor du "e-commerce", et nous concentrons un quart des mouvements de marchandises de la Région Ile-de-France dont l'essentiel est transporté par la route.

Nous devons donc aider la logistique bas carbone, les livraisons propres à se développer, en soutenant la transformation des flottes de véhicules et les reports vers des modes de livraison propres. C'est ce que font déjà d'ailleurs plusieurs dizaines de villes européennes qui ont adopté des plans pour mettre en place des zones de livraison à zéro émission carbone.

Je remercie l'association "Respire" et son président Tony RENUCCI d'avoir initié cette démarche auprès de plusieurs de nos groupes. Je reprends aujourd'hui sa proposition sous forme d'un vœu du groupe Paris en commun, pour qu'un avantage concurrentiel puisse être donné aux entreprises qui ont déjà investi dans des motorisations plus vertueuses et surtout inciter les entreprises qui ne sont pas encore dotées de véhicules propres à le faire.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que la Ville de Paris s'engage, en concertation avec la Métropole, à expérimenter dans un quartier de Paris à déterminer, une ou des zones de livraison apaisée, c'est-à-dire réservée prioritairement aux véhicules non polluants selon des modalités à définir, en lien ou non avec des zones à trafic limité elles-mêmes, pour que nous puissions toujours continuer à anticiper sur de nouvelles mesures de réduction de la pollution.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à David BELLIARD, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Rémi FÉRAUD, pour ce vœu qui nous permet d'échanger sur cette expérimentation de zone logistique apaisée, notamment portée par les associations "Respire" et "Clean Cities" que je salue.

Le secteur de la logistique, vous l'avez rappelé, reste encore bien trop polluant et émetteur de gaz à effet de serre. 25 % des émissions de CO₂ à Paris, c'est donc énorme. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons mis en place notre stratégie logistique 2022-2026, que nous avons votée il y a quelques années, qui nous a permis de développer et d'accompagner la cyclologistique, le fret fluvial et ferré, ainsi que la transition vers des livraisons électriques et silencieuses.

D'ailleurs, au dernier Conseil de Paris, j'avais fait voter une refonte des aides de la Ville de Paris aux professionnels, pour augmenter les aides pour les utilitaires et poids lourds électriques et hydrogènes et permettre aux professionnels de passer à des flottes moins polluantes.

Nous partageons évidemment la volonté de développer une logistique qui soit une logistique zéro carbone et une logistique plus acceptable pour les riverains et les riveraines.

La Ville de Paris ne peut pas tout faire toute seule, puisque la zone logistique à faibles émissions que vous proposez relève exclusivement quand même des responsabilités de la Métropole, qui a pleine compétence pour interdire les véhicules en fonction de leur motorisation.

Dans le cadre de la Z.F.E., nous avons délégué à la Métropole notre compétence de police de l'air. J'ai toutefois déjà évoqué le sujet avec le vice-président Daniel GUIRAUD, sur cette proposition d'expérimentation. J'ai échangé avec lui, nous allons pouvoir, j'en suis sûr, avancer. Le cadre est un peu compliqué, puisque nous mettons en place une nouvelle étape de la zone à faibles émissions.

C'est ce que je voulais partager avec vous, mais soyez assurés de notre ambition collective et du travail que nous allons mener avec la Métropole pour voir quelles sont les expérimentations ou l'expérimentation que nous pourrions mener sur la Capitale.

Evidemment, j'émets un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 142 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2024, V. 214).

Unanimité. Bravo, Monsieur le Président, continuez comme cela !

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la réalisation du doublement et à la sécurisation des pistes cyclables sur le boulevard de Sébastopol.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 143 relatif à la réalisation du doublement et à la sécurisation des pistes cyclables sur le boulevard de Sébastopol.

La parole est au président Pierre-Yves BOURNAZEL.

Mais oui, il est là !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Chers collègues, les associations s'inquiètent de la situation du Plan Vélo, puisque nous sommes maintenant à 3 quarts de la mandature et nous n'avons réalisé à Paris que 34 % de ce Plan Vélo.

A Paris, 200 carrefours sont considérés comme dangereux pour les cyclistes. Le doublement et la sécurisation de la piste du boulevard de Sébastopol sont considérés comme une priorité par les associations et, vous le savez, par les cyclistes en général.

Avec ses 14.000 cyclistes quotidiens, ce boulevard est un axe très stratégique de la mobilité douce à Paris, mais encore trop étroit pour absorber le flux, provoquant des encombrements qui mettent en danger non seulement les cyclistes, mais également les piétons.

Lors du Conseil de novembre 2023, nous avons déjà alerté, avec Martine FIGUEROA élue à Paris Centre, sur l'urgence de doubler cette piste, une demande à laquelle M. l'adjoint aux mobilités, cher David BELLIARD, avait répondu favorablement sous condition de la mise en place de la Z.T.L. dans Paris Centre.

Maintenant que la Z.T.L. est effective depuis début novembre, il est temps d'agir. Ainsi, nous devons agir pour que la Ville puisse respecter son engagement en lançant, dans les plus brefs délais, le chantier de doublement de la piste cyclable du boulevard de Sébastopol.

Ce projet doit se faire en concertation étroite avec les riverains, avec les associations, afin de garantir une solution équilibrée qui réponde aux besoins des cyclistes, des piétons, et à l'effectivité de la voie de bus. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer la fluidité du trafic cycliste, encore que ce soit évidemment une priorité, mais également de renforcer la sécurité de toutes et tous et notamment des piétons. Une ville durable est une ville où chaque citoyen, chaque citoyenne peut circuler en toute sérénité à pied ou à vélo.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à David BELLIARD, Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BOURNAZEL, pour votre vœu. Il y a toujours une petite ironie quand même à cette demande, puisque j'ai souvenir que lorsque cette piste cyclable avait été inaugurée, elle avait été très largement critiquée, notamment sur les bancs de l'opposition, car elle était jugée trop ambitieuse en taille pour un usage que l'on considérait à l'époque comme marginal.

Aujourd'hui, nous payons le succès de cette infrastructure, puisque pour l'utiliser quasiment tous les jours, je vois à quel point elle est sous-dimensionnée.

Toutefois, c'est le cycliste qui vous parle, mais l'élu va vous dire que d'abord, nous avons travaillé. En novembre 2023, le Conseil de Paris a déjà exprimé, par le biais d'un vœu de l'Exécutif, sa volonté d'étendre cette piste, vous l'avez d'ailleurs rappelé, en cohérence avec la future mise en place de la zone à trafic limité dans le Centre de Paris.

Ce projet est donc en cours. Nous n'avons pas attendu pour lancer d'ailleurs les premières étapes. Les principes du dédoublement ont été présentés dès juillet à la Préfecture de police parallèlement aux discussions que nous avons menées sur la zone à trafic limité.

Une étude de circulation de ce projet et des autres projets vélos de la zone a également été menée. Elle a été présentée en septembre aux services de la Préfecture de police. Le projet suit son cours normal, conformément à ce que nous nous sommes dit ici dans cet hémicycle. Maintenant, nous laissons le temps aux services de la Préfecture de police pour se prononcer sur cet axe qui relève d'ailleurs de leur compétence, temps que j'espère le plus court possible.

J'espère vous avoir donné des informations de là où nous en sommes. Notre volonté d'améliorer cette infrastructure est, encore une fois, aujourd'hui sous-dimensionnée par rapport à son usage.

Les études ont été réalisées, elles sont soumises, nous sommes dans un processus normal de dialogue avec la Préfecture de police.

Je vous demande, pour toutes ces raisons, de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux demandes d'explication de vote. Tout d'abord, celle du maire de Paris Centre, Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

David BELLIARD a dit l'essentiel. Je suis toujours heureux d'avoir l'occasion de porter au débat dans notre Assemblée l'enjeu des aménagements cyclables, qui sont essentiels à la sécurité routière et au développement de la pratique du vélo.

Si la pratique du vélo a beaucoup augmenté ces dernières années, c'est d'abord parce qu'on a fait les aménagements qui ont été réalisés, et rarement, je crois, dans l'histoire d'une ville, une infrastructure a été saturée aussi vite, ce qui prouve qu'elle était nécessaire.

Toutefois, je le concède, d'ailleurs on l'a fait souvent, certains des premiers grands aménagements comme celui du boulevard de Sébastopol montrent aujourd'hui leurs limites en termes de capacité d'accueil des flux de vélos que l'on observe, en termes de cohabitation des différents modes de transport, et je pense notamment à l'interaction entre les piétons et les cyclistes. Il m'arrive d'être l'un ou l'autre sur cet axe, il est compliqué de traverser, notamment dans le sens descendant où il n'y a pas de feux.

L'aménagement du boulevard de Sébastopol fait donc partie de ce qui a participé à l'essor du vélo, mais qui paradoxalement se retrouve saturé sur un axe Nord-Sud qui est, je crois, la piste la plus empruntée de France.

Je suis donc très heureux que le vœu soit repris. J'avoue que j'ai toujours du mal à comprendre certains vœux. Je ne comprends pas l'intérêt de reposer les mêmes vœux. Je rappelle, pour mémoire, que ce vœu a d'abord été présenté par le groupe de la majorité de Paris Centre, et il a été adopté le 29 septembre 2020, il y a quatre ans, pour lancer des études de doublement de la piste cyclable du boulevard de Sébastopol.

Vous aviez déjà, Pierre-Yves BOURNAZEL, resoumis un vœu trois ans plus tard au Conseil de Paris, qu'on avait d'ailleurs voté. David BELLIARD l'a bien dit, depuis, la Ville a travaillé, les études ont été faites, elles nous ont été présentées. Il y a eu plusieurs scénarios. Ces deux scénarios qui actent la suppression d'une file de circulation en gardant le couloir bus, j'y tiens, ont été ensuite affinés. On a consulté des associations d'usagers, des représentants de conseils de quartier. Ils ont choisi un scénario.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure, Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Aujourd'hui, tout est prêt, il ne reste qu'une seule chose, c'est l'autorisation de la Préfecture de police. Plutôt qu'un vœu, je suggérerais donc que vous nous aidiez à obtenir l'accord de la Préfecture de police. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour une explication de vote pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, à la suite de David BELLIARD et d'Ariel WEIL, ce sera sans vous étonner que je vous appellerai à voter contre ce vœu, et j'ai moi aussi envie de parler d'ironie dans votre manière de sélectionner les informations.

D'abord une histoire sélective, je suis une grande partisane de rendre à César ce qui est à César, à Cléopâtre ce qui est à Cléopâtre, et à Jacques BOUTAULT ce qui est à Jacques BOUTAULT, car c'est en effet notre ancien maire du 2e arrondissement de Paris qui, dès l'automne 2020, a fait cette proposition de vœu pour le dédoublement de la piste cyclable sur le boulevard de Sébastopol. Je m'étonne donc que vous ne saluiez pas notre collègue.

Ensuite, je m'étonne de votre interpellation sélective, car la grande absente de votre vœu, c'est la Préfecture de police dont on attend l'avis sur le boulevard de Sébastopol. Chers collègues, je vous invite collectivement à réfléchir à notre modèle démocratique et institutionnel où nous devons attendre, pour le développement de certains projets, l'avis de la Préfecture de la Ville de Paris.

Enfin, une manière sélective de vous inquiéter sur le développement des dispositifs vélos. Le Plan Vélo à Paris est soutenu par notre majorité et développé par David BELLIARD avec beaucoup de dynamisme et de volonté. En revanche, quand le Gouvernement décide de couper dans les crédits du développement vélo partout en France et pour l'ensemble des collectivités territoriales, on vous entend beaucoup moins et c'est bien dommage.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Alors, Président, vous maintenez ou vous retirez ?

Je suspends la séance le temps de vous permettre de réfléchir ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Vous savez, il faut prendre le temps de réfléchir. Il y a des gens qui ont beaucoup de certitudes et un manque d'ouverture d'esprit.

Vous nous expliquez que cela fait quatre ans, je souhaite que les choses avancent, quand on est élu de l'opposition, on n'a pas les études. Je demande que le maire adjoint nous communique les études, en toute transparence, pour qu'on puisse les connaître et se faire un avis.

Je maintiens donc mon vœu, parce qu'il vous invite à aller plus loin, plus vite et plus fort pour assurer la sécurité des cyclistes et des piétons sur ce boulevard. C'est cela qui compte, l'intérêt général, et pas les manœuvres politiciennes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous ai donné la parole, parce que je pensais que vous alliez le retirer, mais comme vous le maintenez, je rappelle l'esprit du règlement intérieur. Quand on maintient un vœu, on dit oui, je maintiens le vœu. C'est seulement quand on le retire qu'on explique pourquoi on le retire. Si on le maintient, il n'y a pas besoin de réexpliquer l'objet du vœu.

De ce fait, je mets aux voix de notre Assemblée, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 143 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Information sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chers collègues, je vous suggère de ne pas vous faire perdre inutilement du temps par des interpellations bien inutiles.

Ensuite, il serait bien...

Chut !

Il serait bien que nous puissions aller, avant l'heure de suspension de la séance correspondant au déjeuner, jusqu'au vœu n° 150 inclus. Sachant que nous allons avoir très rapidement une discussion commune de 6 vœux. Je dis cela pour que vous maîtrisiez votre temps de parole, qu'on ne déborde pas trop.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au lancement des travaux d'aménagement de la piste cyclable sécurisée du boulevard des Italiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 144 relatif au lancement des travaux d'aménagement de la piste cyclable sécurisée du boulevard des Italiens.

C'est un vœu du groupe MoDem et Indépendants que présente sa présidente, Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je présente effectivement ce vœu au nom de Delphine BÜRKLI et de son équipe municipale. Il vise à accélérer la mise en œuvre d'une piste cyclable sécurisée sur le boulevard des Italiens. Cet aménagement est attendu depuis longtemps pour les cyclistes, les piétons et au fond tous les usagers de l'espace public parisien.

L'axe Richelieu-Drouot jusqu'à la place de l'Opéra est absolument essentiel. Il présente des points de connexion stratégiques entre le 9e arrondissement, Paris Centre et les Grands boulevards. Cet axe est fréquenté quotidiennement par de nombreux cyclistes, mais il reste dangereux faute d'infrastructures sécurisées.

Le besoin d'une continuité cyclable est primordial. En l'absence de solution sûre, les conflits entre cyclistes et automobilistes persistent, mettant en péril la sécurité de tous.

Ce vœu est porté en accord avec de nombreuses associations et notamment "Paris en Selle" et "Mieux se déplacer à bicyclette". Ces acteurs engagés savent combien un aménagement sécurisé et cohérent est nécessaire pour encourager l'usage du vélo et réduire les risques d'accident.

Le boulevard des Italiens, avec ses boulevards adjacents, doit être pensé comme un tout, un ensemble cohérent qui permet aux cyclistes de circuler sereinement et sans interruption. La demande de sécurité sur cet axe est forte et notre responsabilité est d'y répondre.

Elle fait aussi écho au vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 9e arrondissement, qui insistait sur la sécurisation des grands axes du 9e arrondissement.

Par ce vœu, Delphine BÜRKLI demande à la Ville de Paris de s'engager fermement dans la mise en œuvre de cet aménagement, avec un calendrier précis pour son achèvement en 2025. En répondant aux attentes des Parisiens et des usagers quotidiens, ce projet permettra de faire du boulevard des Italiens un modèle d'infrastructure sécurisée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame GATEL, pour ce vœu qui me permet d'évoquer une nouvelle fois la politique cyclable, mais surtout le boulevard des Italiens.

Je ne vais pas revenir sur les transformations profondes que nous constatons dans notre Capitale sur la question du vélo, et cela, c'est parce que nous transformons aussi au pas de course, au maximum de la capacité des services de la Direction de la Voirie et des Déplacements, je tiens d'ailleurs à les remercier une nouvelle fois, ce qui nous permet d'avoir à chaque fois, chaque mois presque, quasiment de nouvelles pistes cyclables.

Cette transformation, nous avons choisi d'intervenir en priorité à la fois sur les axes qui ne disposent pas encore d'aménagements cyclables, et sur les parcours qui sont les plus empruntés par les cyclistes sur les voies où nous recensons le plus d'accidents ou de difficultés en lien avec les services de police et les associations vélo.

Voilà globalement pour les critères de déploiement du "Plan Vélo" et du déploiement de ces pistes cyclables.

Ces critères de priorisation que nous avons annoncés dès le début du mandat ont conduit à l'ordonnancement de projets qui ont été votés par notre conseil en 2021 et en 2024.

Le boulevard des Italiens fait en ce sens déjà l'objet d'études de faisabilité pour une réalisation la plus rapide possible, au même titre que des dizaines d'autres boulevards et avenues à Paris qui attendent des pistes cyclables d'ici 2024.

J'ai bien noté la demande de Mme BÜRKLI, de priorisation de ce projet par rapport à d'autres, puisque c'est évidemment un jeu qui se fait dans une capacité limitée.

A la suite du travail qui s'engage avec le Gouvernement dans la lutte contre les violences routières, conformément à notre volonté de poursuivre une vision zéro mort, zéro accident grave, rappelée par la Maire de Paris, nous accorderons une attention particulière à l'intérêt qu'une piste cyclable boulevard des Italiens pourrait apporter en matière de réduction des accidents routiers et de sécurité.

Cela pourra nous amener à reconsidérer, le cas échéant, le calendrier de ce projet, à faire en sorte qu'il puisse être réalisé au cours de la mandature, aux dépens d'autres opérations s'il s'avérait plus pertinent au regard des questions de sécurité routière et de protection des cyclistes.

Dans l'attente de ce travail, qui aboutira au cours des prochaines semaines, je vous demande de retirer votre vœu, sinon je lui donnerai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 144 est maintenu, j'imagine ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre les violences routières.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au partage de l'espace public.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation anarchique à Paris.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la régulation de l'espace public.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'interdiction de circulation des gros SUV dans Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n°s 145, 146, 147, 148, 149 et 149 ter, donc une discussion commune de tous ces vœux, sur la thématique des violences routières.

Je donne d'abord la parole à Emmanuelle PIERRE-MARIE, Madame la Maire du 12e arrondissement, pour présenter le vœu n° 145 du groupe "Les Écologistes".

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Les automobilistes tuent et ce n'est pas sans une certaine émotion douloureuse que je présente ce vœu ayant été moi-même victime de cette violence routière.

Nous vivons dans une société où la violence est sans cesse banalisée. L'espace public est le théâtre quotidien de cette dangerosité exacerbée par des véhicules motorisés de plus en plus massifs.

Le risque d'issue dramatique est accru comme l'illustre la violence extrême et terrible dont a été victime Paul Varry, dont la vie a été fauchée injustement en pleine jeunesse. Il est de notre responsabilité de lutter pour contenir cette violence, pour l'empêcher de prospérer et créer les conditions pour qu'elle ne puisse plus s'abattre sur les personnes les plus vulnérables.

Notre politique parisienne de reconquête de l'espace public en faveur des mobilités douces prend la forme d'engagements ambitieux tels que le "Plan Vélo" ou le "Plan Paris Priorité Piéton" porté avec force à Paris par Anne HIDALGO et David BELLIARD. Le 12e est d'ailleurs pionnier en la matière.

Pour autant, les chiffres nous le rappellent, nous devons aller encore plus loin pour protéger les Parisiennes et Parisiens de cette violence. En 2023, 22 personnes vulnérables ont été tuées dans ces accidents de la circulation, et majoritairement sur des passages piétons.

Ce vœu constitue donc un plaidoyer écologiste en faveur d'une ambition encore plus forte pour un meilleur partage et une sécurisation renforcée de l'espace public. L'impunité ne doit plus être une mauvaise habitude. Cette ambition passe inévitablement par la mobilisation constante de trois outils qui ne doivent jamais faire l'objet de trêves : la réalisation d'aménagements toujours plus sécurisés ; un investissement sur la communication et la sensibilisation pour changer les mentalités virilistes ; les moyens humains, un arsenal législatif en adéquation avec la multiplication de ces comportements violents et des conséquences graves qui s'ensuivent.

Ces ambitions, je ne cesse de les porter aux côtés de David BELLIARD et de l'équipe municipale dans le 12e arrondissement depuis 2020. Plus de 11.000 mètres carrés de trottoirs créés et 6 nouvelles "Rues aux enfants" dans le cadre du vécu.

La mission Vélo a réalisé 11 kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés et je me bats pour que nous puissions y ajouter 6,5 kilomètres d'ici la fin de la mandature.

Nous devons être collectivement intraitables face à cette démonstration quotidienne de mise en danger. Je parle au nom de toutes les piétonnes, piétons, cyclistes et j'en suis moi-même victime tous les jours. Je collectionne les mots grossiers et les doigts d'honneur, les menaces en tout genre encore ce matin.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure, Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Une part des demandes portées dans ce vœu sur la sensibilisation et la communication est entre nos mains et je suis certaine qu'elles seront entendues et portées par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne maintenant la parole au maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, pour présenter le vœu n° 146 du groupe Union Capitale.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire.

A l'heure où les modes de mobilité se diversifient, le partage harmonieux de l'espace public doit être une priorité. Les comportements dangereux qui viennent d'être rappelés à l'instant mettent en péril la vie des piétons, des cyclistes, et le drame de Paul Varry illustre l'extrême gravité de cette situation. Je souhaite d'ailleurs, pour ma part, que la qualification d'homicide routier soit vraiment inscrite dans la loi.

A Paris, les chiffres sont aussi alarmants. Tous les 15 jours, une personne y perd la vie, 60 % des accidents graves se produisent sur les passages piétons où la priorité devrait être absolument incontestable.

L'adoption du Code de la rue, utile, demeure insuffisante tant que le Code de la route ne sera pas respecté par tous les usagers, automobilistes, cyclistes, piétons, alors que ceux-ci, ces différents usagers, qui n'ont rien à voir entre eux, doivent se partager le même territoire.

Pour protéger les usagers les plus vulnérables donc, des aménagements sont absolument nécessaires, mais aussi la sanction absolue des comportements dangereux.

Trop souvent, les usagers deviennent adversaires, d'autant que le développement des mobilités douces, il faut bien le reconnaître, n'a pas été assez anticipé, et trop souvent la route est ce terrain de jeu servant à transgresser la loi. Pour preuve : une hausse des délits routiers de 50 % depuis 2017, notamment sous l'empire de stupéfiants.

Les contrôles ponctuels de la police municipale doivent être accentués, tout comme la régulation générale de la circulation depuis que cette compétence a principalement été transférée de la Préfecture de police à la Ville.

En conséquence, la police municipale devrait multiplier les contrôles, en concertation avec les mairies d'arrondissement, pour s'assurer du respect du Code de la route par tous les usagers ; procéder à un état des lieux des carrefours dangereux et les aménager en conséquence ; et renforcer sa présence pour réguler la circulation.

Pour résumer et terminer, alors que Paris, je le regrette, ne bénéficie plus d'un corps de police de la circulation, la Préfecture de police s'étant quasiment retirée de cette mission, je propose d'en créer un au sein de la DPMP pour sécuriser les axes les plus fréquentés et accidentogènes, assurer une meilleure fluidité du trafic, et faire de l'espace public un lieu partagé, apaisé, sécurisé pour tous.

Paris ne peut plus être la seule capitale à ne pas disposer d'une police de la circulation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 15^e arrondissement.

Je donne la parole maintenant à Aurélie PIRILLO, pour présenter le vœu n° 147 du groupe Changer Paris.

Mme Aurélie PIRILLO. - Mardi, nous avons rendu un hommage à Paul Varry, qui a perdu la vie après un accrochage mortel avec un automobiliste. Nous ne tolérerons jamais ces actes de violence gratuits inouïs et nous condamnons sans réserve cette agression.

A quoi ce drame nous amène-t-il aujourd'hui ? Il nous amène à nous interroger sur les problèmes de circulation à Paris. Soyons honnêtes, la Ville de Paris a une énorme responsabilité dans les accidents graves qui surviennent, y compris dans les accidents mortels de circulation, parce que si nous avons rendu un hommage à Paul Varry, nous aurions également pu le faire pour tous les cyclistes et les piétons victimes d'accidents de la circulation, et ils sont nombreux à Paris.

Pourquoi sont-ils aussi nombreux ?

J'ai bien précisé au début qu'il s'agissait d'une...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Laissez parler Aurélie PIRILLO. Elle dit ce qu'elle veut. Après, vous direz combien vous êtes en désaccord.

Mme Aurélie PIRILLO. - J'ai bien précisé que nous condamnons évidemment cette agression inouïe. Mais il y a aussi d'autres gens qui ont des accidents dans Paris, il n'y a pas que Paul Varry, il y a aussi d'autres cyclistes et piétons qui ont des accidents graves à Paris. Il faut l'entendre.

Pourquoi sont-ils aussi nombreux ? Parce que c'est devenu l'anarchie à Paris. C'est devenu extrêmement dangereux de circuler. Les embouteillages sont devenus la norme, les rues sont saturées, les tensions entre usagers explosent. Voilà ! Il faut bien le dire.

Moi qui suis tour à tour piétonne, cycliste et motorisée, c'est le désordre permanent. Aucun plan global de circulation n'a été pensé. En tant que cycliste, je circule sur les pistes cyclables et tout d'un coup, cela s'arrête. La plupart des pistes sont séparées par des pointillés, alors il ne faut pas s'étonner que des voitures débordent dangereusement sur les pistes cyclables et inversement.

Evidemment, il y a des problèmes d'incivilité, mais on ne peut pas poster un agent derrière chaque voiture, chaque cycliste et chaque piéton. Non, c'est à nous de prendre nos responsabilités et de penser un plan global sécurisé de la circulation à Paris.

Depuis quatre ans, vous refusez nos propositions d'un plan global de circulation, voilà où conduit votre gestion chaotique des mobilités.

Oui, mes chers collègues, remettre la responsabilité sur les voitures, c'est facile. Agir en responsabilité pour harmoniser, fluidifier et simplifier la circulation, c'est mieux...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci pour la présentation de votre vœu.

Chut ! Je précise... oui, enfin, là où je suis...

Je suis désolé, on a eu l'hommage à Paul Varry mardi matin. Mercredi après-midi, lors des questions d'actualité, si j'ai bonne mémoire, il y avait deux questions sur ce sujet. L'Exécutif a répondu.

M. le Préfet de police a répondu de la manière la plus claire qui soit, et sa représentante le reprécisera tout à l'heure.

Ce que je voudrais simplement préciser, là où je suis pour la clarté de notre débat, dans le Code pénal, il y a une distinction très nette entre les homicides involontaires et les homicides volontaires.

Je ne voudrais pas que dans le cours de ce débat, on l'oublie.

Je donne la parole à la présidente Maud GATEL, pour présenter le vœu n° 148 du groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La violence routière, tous les cyclistes y ont été confrontés, et le 15 octobre dernier, Paul Varry en a été la victime. Il n'y a aucune justification, aucune explication à chercher à ce comportement criminel. Aucune.

Vous nous avez beaucoup entendus dans cet hémicycle, nous n'avons eu de cesse de réclamer plus de sensibilisation, plus de verbalisations pour justement prévenir les conflits d'usage qui se multiplient. La sensibilisation, c'est la sensibilisation aux sas vélos, aux nouvelles règles du Code de la route, au "tourner à droite".

Il y a aussi le temps de la verbalisation, et je voudrais vraiment saluer les associations "Paris en Selle" et "Mieux se déplacer à bicyclette", qui dans leur communiqué de presse de ce début de semaine ont demandé spécifiquement que la verbalisation soit réorientée, mais qu'elle soit extrêmement effective, tout simplement parce que, oui, beaucoup de cyclistes ne respectent pas les règles du Code de la route et mettent en danger les usagers les plus fragiles, les plus vulnérables de l'espace public.

Ce sont des comportements inacceptables. Des cyclistes ont sur la route des comportements absolument inacceptables et rendent dangereux l'espace public pour les plus vulnérables. Nous n'avons que trop laissé s'installer des comportements qui sont source d'accidents et de situations extrêmement accidentogènes.

Par notre vœu, nous demandons de nouveau que cette campagne de sensibilisation puisse avoir lieu sur les nouvelles règles du Code de la route qui doivent être mieux respectées. Nous demandons également que la verbalisation soit une priorité de la police nationale, et le Préfet l'a rappelé, mais également de la police municipale qui doit faire de la pacification de l'espace public, la priorité de sa mission.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole au président Ian BROSSAT, pour présenter le vœu n° 149 du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez rappelé tout à l'heure, nous avons commencé ce Conseil par un hommage très émouvant de la Maire de Paris à Paul Varry, et cet événement a mis en lumière l'ampleur des violences routières sur le territoire parisien.

Au passage, je voudrais dire à Aurélie PIRILLO, il n'a pas perdu la vie, sa vie lui a été dérobée. Il n'est pas mort à la suite d'un accrochage. Il est mort à la suite du comportement d'un automobiliste qui conduisait un S.U.V. de plus de 2 tonnes, qui a fait le choix délibéré de l'écraser. Automobiliste, qui plus est, qui roulait sur une piste cyclable. Je veux bien qu'on nous explique tout et n'importe quoi, mais les faits sont têtus.

Cet événement, je le disais, a mis en lumière l'ampleur des violences routières et nécessite une réaction forte, générale et, je le pense, une prise de conscience.

Il y a d'abord besoin bien sûr de poursuivre nos aménagements cyclables. Il y a besoin aussi de sanctions face à ceux qui contreviennent aux règles. Au passage, cher Philippe GOUJON, tout le monde doit respecter les règles bien sûr, personne ne dira le contraire. Il n'en demeure pas moins qu'un cycliste qui ne respecte pas les règles est moins dangereux qu'un automobiliste en S.U.V. de plus de 2 tonnes qui enfreint les règles.

Bien sûr, chacun doit respecter les règles, mais "a fortiori" ceux qui, lorsqu'ils ne les respectent pas, sont encore plus dangereux que les autres.

Ce vœu vise donc deux choses : dire qu'il faut poursuivre et amplifier tout ce que nous avons fait en matière d'aménagements cyclables.

Il vise aussi à lancer une réflexion sur la place de ces très gros S.U.V., notamment ceux de plus de 1,8 tonne, afin de faire en sorte qu'une ville comme Paris ait la possibilité d'interdire l'accès et la circulation des S.U.V. de plus de 1,8 tonne et plus sur le territoire parisien. C'est l'objet de ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne maintenant la parole à l'Exécutif avec une double voix, celle de David BELLIARD et celle de Nicolas NORDMAN.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Désolé, Madame Aurélie PIRILLO, mais je pensais qu'on était au Conseil de Paris et pas sur Twitter. Ce que vous avez dit est très choquant, laissez-moi terminer, je ne vous ai pas interrompue, je vous ai tranquillement écoutée, et franchement cela m'a glacé.

Cela me glace ce que vous racontez. D'abord parce que vous êtes dans la négation de ce qu'il s'est passé. Cela a été rappelé par plusieurs interlocuteurs et je les en remercie, quel que soit leur parti politique. Ce n'est pas un accident de la route, c'est un homicide volontaire ! Ce garçon a été tué par quelqu'un qui a voulu lui rouler dessus et qui lui a roulé dessus délibérément.

Franchement, ce que j'ai entendu, cette forme de négation que vous avez systématiquement sur une grande partie des bancs de votre famille politique, laissez-moi vous le dire ici, je trouve cela dingue et dangereux.

Ensuite, vous niez et vous faites un raccourci très grave et quand même très insultant, parce que ce que vous racontez, c'est que du fait de la politique que nous menons, en particulier moi, la politique de la Maire de Paris, nous sommes responsables de ce meurtre. C'est ce que vous dites. C'est le raccourci...

Ce que vous dites, Madame, c'est que parce qu'on fait des pistes cyclables, parce qu'on fait des "Rues aux écoles", parce qu'on veut réduire la place de la voiture, c'est la raison pour laquelle ce garçon aurait été tué. C'est très grave, quelque chose ne va pas dans votre tête !

Pardon, mais en fait les chiffres ne sont pas ceux-là. Je vais vous donner quelques chiffres, on va essayer d'objectiver un peu...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Laissez parler David BELLIARD ! Madame PIRILLO, taisez-vous !

M. David BELLIARD, adjoint. - Simplement un petit point, on va reprendre quelques chiffres basiques. En 2023, à Paris, 2.480 usagers vulnérables ont été blessés dans les accidents de la circulation. Plus de la moitié, près de 60 %, l'ont été avec véhicule motorisé impliqué. La voiture tue. Le vélo ne tue pas.

Les 22 usagers vulnérables qui ont été tués en 2022 l'ont été tous par des véhicules motorisés.

Cela a été redit par mon collègue Ian BROSSAT, il faut que tout le monde respecte les règles. Quand vous ne les respectez pas et que vous êtes à bord d'une voiture qui fait 1,3 tonne, 1,4 tonne, oui, vous avez une arme par destination, donc vous avez une probabilité très forte de tuer les autres usagers.

Quand vous êtes à vélo, vous avez moins de risques et même quasi-zéro risque de tuer quelqu'un. Cela n'empêche pas que tout le monde doit respecter les règles. Essayez au moins d'avoir cette honnêteté intellectuelle, et surtout de ne pas faire ce raccourci qui est ultra-choquant, permettez-moi de le dire, d'associer une politique où nous visons, si on prend juste la question de la sécurité routière, à retirer les véhicules qui sont les plus dangereux, et que dites-vous ? C'est parce qu'on fait cela que des gens sont tués sur la route. Franchement, c'est fort de café !

Je sais que j'ai été un peu long, j'en suis désolé, Monsieur le Maire, quelques mots tout de même, d'abord pour répondre à certains vœux. Nous avons mis en place un Code de la rue, vous le savez, avec mon collègue Nicolas NORDMAN, qui développera les actions de la police municipale dans son propos, nous avons fait un certain nombre d'actions.

Je tenais à vous le dire, Madame Maud GATEL, nous avons déjà prévu de faire une campagne d'information sur la question du respect des règles pour l'ensemble des usagers et de lutte contre les violences routières.

Je le redis ici, je l'ai dit pendant la question d'actualité, mais puisque Mme la Représentante du Préfet est ici, nous avons besoin d'une mobilisation de la Préfecture de police. On voit bien que trop d'aménagements ne voient pas le jour sur des axes de sa compétence. La charge du contrôle routier pèse encore trop largement sur nos effectifs municipaux, on ne voit pas ou trop rarement les policiers nationaux dans nos rues pour sécuriser les piétons, les cyclistes.

Il faut que nous ayons ce travail-là et que nous l'ayons en commun pour lutter contre les violences routières et contre ces comportements qui sont dangereux. Je partage en tout point ce qui a été dit sur la question des S.U.V. par mon collègue Ian BROSSAT.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD, et merci d'avoir rappelé une évidence, et quelque part d'avoir défendu notre honneur, je parle de la majorité municipale. Oui, Paul Varry n'est pas mort du fait de la politique des mobilités que nous conduisons à Paris, vous avez eu raison de le rappeler avec force.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, je m'associe à ce qui vient d'être dit et à ce qu'a dit David BELLIARD. Je vais être très rapide, nous avons déjà eu l'occasion de dire un certain nombre de choses lors des questions d'actualité sur cette question extrêmement sensible et grave des violences routières.

Je vais me concentrer sur l'action de la police municipale qui, évidemment, est une partie de la réponse à la nécessaire pacification, si on peut reprendre ce mot, faire en sorte que les comportements des uns et des autres soient plus apaisés pour assurer ce qui doit être notre objectif commun : la sécurité et d'abord la sécurité des plus vulnérables dans l'espace public parisien.

Les plus vulnérables, ce sont d'abord les piétons. Ce sont ensuite les personnes à vélo, et de ce point de vue nous avons considérablement augmenté les efforts de la police municipale depuis l'adoption du Code de la rue, en augmentant considérablement le nombre de missions réalisées, en augmentant considérablement, je réponds là à M. GOUJON, le nombre de procès-verbaux que nous dressons sur cette question de la sécurité routière. 1,2 million de

P.V. dressés en un an, soit une augmentation considérable de 3,5 % par rapport à l'année précédente. Nous allons poursuivre ces efforts avec la police municipale.

Nous allons évidemment réaffirmer cette priorité de la sécurité dans les rues de Paris. Nous allons également mieux former nos agents pour les faire monter en compétence sur cette question de la régulation et de la sécurité routière.

Nous allons travailler en lien avec les associations pour que sur un certain nombre de carrefours peut-être plus dangereux, de points noirs tels qu'ils ont été répertoriés, nous puissions mener une action plus résolue, plus régulière de la police municipale, en lien bien sûr avec la police nationale, pour pouvoir contribuer de manière plus efficace à la sécurité dans les rues à Paris.

C'est le sens d'un vœu de l'Exécutif que nous avons présenté qui reprend, je ne détaillerai pas tous les points, mais les principaux points évoqués dans l'ensemble des interventions.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme la directrice adjointe du cabinet de M. le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour répondre à certains vœux et rappeler ce que le Préfet de police a eu l'occasion de dire un peu plus tôt dans ce Conseil, la Préfecture de police est pleinement engagée dans la lutte contre les violences routières et s'attache à protéger les personnes les plus vulnérables, qu'il s'agisse de cyclistes, de piétons ou de conducteurs d'engins de déplacement motorisés, qui font l'objet d'une attention toute particulière.

Notre stratégie a été conçue de manière partenariale, ce qu'on appelle le document général d'orientation pour la sécurité routière, élaboré avec plusieurs partenaires, donc la Ville de Paris, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, l'Assurance maladie, le tribunal judiciaire, l'Académie de Paris. C'est un document qui fonde notre stratégie pour cinq ans. Nous l'avons actualisé en 2023. Il tient compte de l'émergence des mobilités douces et la Préfecture de police a également été associée au débat et à la mise en œuvre du Code de la route.

Par ailleurs, le Ministre délégué chargé des transports et le Ministre délégué chargé de la sécurité du quotidien ont annoncé, le 21 octobre dernier, en réaction au décès de Paul Varry, la création d'une mission contre les violences et pour protéger tous les usagers de la route, qui a pour objet de proposer au Gouvernement des mesures nouvelles pour réduire les conflits d'usage et les comportements agressifs liés au partage de la voie publique.

Cette mission va trouver un écho dans la concertation annoncée par la Maire de Paris avec les associations cyclistes notamment, et à laquelle bien évidemment la Préfecture de police prendra toute sa part.

Comme l'a rappelé le maire du 15^e arrondissement, les effectifs de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation de la Préfecture de police, sont prioritairement affectés à des missions de maintien de l'ordre, de service d'ordre et de voyages officiels dont la charge est toujours plus importante à Paris.

Ces effectifs sont ensuite orientés vers des missions de police de la route dédiées à prévenir et à sanctionner les comportements les plus accidentogènes. Ils font régulièrement des missions conjointes avec la police municipale. Nous serons particulièrement attentifs, dans le cadre des discussions à venir, à ce que ces missions se multiplient ou soient orientées prioritairement vers les carrefours accidentogènes.

Sur le plan répressif, chaque année des campagnes sont menées visant à sanctionner l'ensemble des usagers de la route qui contreviennent aux dispositions du code de la route et nous sanctionnons les comportements dangereux qui mettent en danger la vie des personnes et des usagers les plus vulnérables.

Dans ce cadre, la Préfecture de police œuvre tout particulièrement en faveur du respect des pistes cyclables, et des sas vélos qui ont été mentionnés, notamment par le biais de la vidéo verbalisation. Plus de 67.000 véhicules ont été contrôlés en 2023 et plus de 52.000 infractions ont été constatées sur la même période, tous véhicules confondus.

En matière d'actions de prévention et de sensibilisation, beaucoup a été fait, là encore envers l'ensemble des usagers de la route et avec un accent particulier sur la vulnérabilité des cyclistes, des piétons et des utilisateurs d'engins de déplacement motorisés.

Concernant les aménagements de pistes cyclables sécurisées, le processus est le suivant : les services de la Ville de Paris saisissent la Préfecture de police de dossiers techniques sur des axes de voirie où la compétence est soit de la Ville de Paris, soit du Préfet de police, soit une compétence partagée.

Dans le cadre de l'instruction de ces projets, le Préfet de police saisit différents services, dont la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, B.S.P.P., pour s'assurer que les aménagements projetés ne sont pas de nature à dégrader les conditions d'intervention des services de secours.

Parmi les contraintes connues des services figurent celles relatives au matériel roulant utilisé par la B.S.P.P., qui ne permet pas le franchissement d'un séparateur d'une hauteur supérieure ou égale à 12 centimètres. C'est un des points qui revient souvent dans les débats, mais je tenais à le rappeler.

Sur les aménagements, on étudie au cas par cas les projets, mais bien évidemment, quand tous les feux sont au vert, si je puis dire, nous donnons des avis très favorables aux pistes cyclables.

Je terminerai en disant que nous poursuivrons à la fois notre travail répressif et de prévention envers l'ensemble des usagers, et nous serons particulièrement présents dans les réflexions à venir annoncées par la Maire de Paris avec les associations cyclistes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice de cabinet.

En réponse aux vœux n^{os} 145, 146, 147, 148 et 149, l'Exécutif a déposé le vœu n° 149 ter. J'interroge le groupe "Les Écologistes", retire-t-il son vœu n° 145 au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui, me dit Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Le groupe Union Capitale retire-t-il son vœu au profit de celui de l'Exécutif, c'est le vœu n° 146, Monsieur le Maire ? Vous le maintenez. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le groupe Changer Paris, j'imagine, maintient son vœu n° 147.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le groupe MoDem et Indépendants maintient-il son vœu n° 148 ? Oui, merci, Madame la Présidente. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le groupe Communiste et Citoyen retire-t-il son vœu n° 149 ? Oui.

De ce fait, je donne la parole à David ALPHAND, pour une explication de vote du groupe Changer Paris sur le vœu n° 149 ter de l'Exécutif.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

La gauche, ce matin, cherche à faire un mauvais procès à notre famille politique. La gauche n'apprécie pas en réalité qu'on puisse critiquer sa politique de gestion de l'espace public.

Je condamne très fermement les propos outranciers utilisés par M. BELLARD, voilà quelques instants, à l'égard de notre collègue Aurélie PIRILLO. Je cite : "Quelque chose ne va pas dans votre tête".

Eh bien, non, Monsieur BELLARD ! S'il y a bien quelque chose qui ne va pas, c'est dans nos rues. S'il y a bien quelque chose qui ne va pas, c'est dans votre politique.

Paul Varry est mort à la suite d'un crime abject et délibéré. La justice doit être rendue, mais la récupération politique et l'instrumentalisation que vous en faites sont juste indécentes. Voilà un mois que vous exploitez cette tragédie sur tous les plateaux pour faire avancer votre agenda politique.

Votre attitude témoigne d'une indignation sélective. Faut-il rappeler que depuis le début de l'année, au moins 11 piétons, 7 motards, 2 cyclistes, 1 automobiliste ont été victimes d'accidents à Paris extrêmement graves. Un cycliste a même perdu la vie en janvier 2024. Où étiez-vous à cette époque ?

Tout cela s'inscrit dans un contexte d'explosion des violences gratuites à Paris, faut-il rappeler une hausse de plus de 87 % depuis 10 ans ?

La voie publique à Paris est devenue un champ de bataille. Les récriminations des Parisiens sont légitimes. Rien ne serait pire que de leur en donner une lecture parcellaire et idéologique.

C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas voter le vœu présenté par l'Exécutif. Nous ne pouvons, par ailleurs, que constater amèrement que les 5 % de taux de participation à la consultation concernant les S.U.V., du début de l'année, n'ont pas permis à l'Exécutif de se poser les bonnes questions. C'est particulièrement regrettable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 149 ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 215).

Votre groupe avait déposé une explication de vote sur le vœu n° 149, qui a été retiré, je n'ai donc pas pu donner la parole à votre groupe. J'ai bien vérifié.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Monsieur ALPHAND, une observation, vous avez participé aux travaux de révision du règlement intérieur du Conseil de Paris, je ne sais pas si vous étiez là hier soir quand je me suis permis de rappeler combien on détournait ce règlement à travers des vœux rattachés qui n'avaient aucun objet avec les projets de délibération auxquels ils étaient rattachés.

De la même façon, je souhaiterais que l'on garde à l'esprit ce qu'est une explication de vote. Vous n'avez pas fait une explication de vote. Vous avez été amené à reprendre la parole après l'Exécutif, sans permettre à l'Exécutif, puisque le règlement intérieur ne le prévoit pas, de vous répondre.

Je voudrais vraiment, et ce que je vous dis vaut pour tout le monde, rassurez-vous, que l'on reste dans le cadre et dans l'esprit du règlement intérieur.

Comme vous connaissez parfaitement le règlement, il eut fallu faire un rappel au règlement. Comme j'ai entendu ce débat, je ne juge pas que David BELLARD ait été outrancier dans sa réponse.

Encore un dernier vœu, je pense qu'il faut avoir du respect pour tout le monde. Je voudrais qu'on ait du respect pour la directrice adjointe du cabinet du Préfet de police, et lui épargner le fait de devoir revenir aussitôt à 14 heures 30 pour intervenir sur le vœu n° 150, qui est relatif à la zone à trafic limité.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la Zone à Trafic Limité.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - De ce fait, je vous propose d'examiner, cela va prendre 5 minutes, le vœu référencé n° 150 relatif à la zone à trafic limité.

Connaissant Sandra BOËLLE, je crois que c'est Sandra qui le présente, elle saura le faire en deux minutes.

Mme Sandra BOËLLE. - Exactement ! Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, après la taxation des S.U.V., la fermeture du pont d'Iéna, l'application arbitraire et autoritaire des 50 kilomètres/heure sur le périphérique et dans la continuité son catalogue aveugle de mesures anti-voitures, vous avez désormais imposé votre projet de zone à trafic limité, la fameuse Z.T.L., dans le Centre de Paris.

Qu'allez-vous encore inventer ? Nous avons eu l'occasion de le dire maintes fois ici, ce projet de la Z.T.L. manque manifestement de préparation et de maîtrise de l'impact. La vie quotidienne des Parisiens, des Franciliens et en particulier des familles va être rendue encore plus compliquée qu'elle ne l'est déjà.

Alors que 123.000 Parisiens ont quitté notre ville au cours de la décennie écoulée, pour inciter les familles à fuir Paris, vous êtes vraiment les champions.

Vous omettez systématiquement d'analyser les répercussions de la Z.T.L. sur les zones périphériques. Le risque de report de la circulation, de congestion et de surpollution dans les quartiers résidentiels situés aux abords de la Z.T.L. est réel. Tout le monde comprend bien que le trafic va vraisemblablement être déplacé plutôt que diminué.

Cette Z.T.L. aboutira à des situations ubuesques, prenons l'exemple pour se rendre du 14e au 18e, au lieu d'emprunter le chemin le plus court au bénéfice d'un large détour par le périphérique ou le boulevard extérieur. Chacun comprendra l'absurdité de la mesure.

La mise en œuvre de la Z.T.L. laisse planer un risque important pour la vitalité commerciale des arrondissements centraux parisiens. Le retour d'expérience de la fermeture de la rue de Rivoli à la circulation, qui a

entraîné une baisse significative de la fréquentation des commerces, allant jusqu'à la fermeture de certains d'entre eux situés sur cet axe, aurait dû alerter la majorité parisienne.

Alors que le soutien à cette mesure est donc mitigé, sa mise en œuvre se fait sans pédagogie ni préparation, laissant les Parisiens dans le flou le plus complet. Le mode d'application de cette Z.T.L. est incompréhensible, incompris et rejeté par l'ensemble des publics concernés, Parisiens, Franciliens, habitants et commerçants.

Pour toutes ces raisons, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" demande qu'un bilan de la mise en place de la zone à trafic limité soit réalisé au bout d'un mois et que vous renonciez à cette mesure s'il s'avérait qu'elle ne remplit pas les objectifs fixés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Sandra BOËLLE.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Sandra BOËLLE, d'évoquer une nouvelle fois l'entrée en vigueur de la zone à trafic limité, qui est effective depuis quelques jours, c'est une grande étape dans l'apaisement de la ville.

Je ne vais pas refaire le débat, vous égrenez un certain nombre de sujets qui nous ont déjà opposés, notamment le fait que vous n'évoquiez jamais la question de l'évaporation du trafic, pensant que ce n'est qu'un jeu de déplacement des automobiles, alors que toute la littérature scientifique, toutes les observations nous montrent que lorsqu'on met en place des dispositifs comme la zone à trafic limité, on diminue l'usage de la voiture, et donc on réduit leur nombre dans la ville.

De la même manière sur la question de l'attractivité commerciale, là encore toutes les études et tous les gens un peu sérieux qui ont travaillé sur ces sujets montrent que lorsqu'on diminue la place de la voiture dans des zones qui sont des zones ultra-denses en ville, on améliore l'attractivité commerciale, et notamment c'est bon pour le commerce de proximité.

Je ne vais pas revenir sur tout cela, mais simplement vous dire que la Z.T.L. est née d'une grande concertation très importante que nous allons faire, six mois de pédagogie avec des contrôles d'informations, d'explications sur les enjeux et le fonctionnement de cette zone à trafic limité, donc on accompagne les comportements.

Et enfin, certes, c'est une première en France, nous cherchons donc à la contrôler et à la contrôler le mieux possible, notre boussole est de rendre le dispositif le plus simple possible afin qu'il soit respecté.

Nous nous réunissons chaque semaine avec la Préfecture de police et les différents Ministères concernés pour travailler un cadre d'autorisation de ce qu'on appelle les ayants droit, c'est-à-dire les personnes ou les usagers qui auront l'autorisation de rentrer dans cette zone, avec les sanctions les plus simples possibles, afin de faciliter le quotidien des riverains et celui des professionnels.

Nous nous inspirons des dispositifs mis en œuvre lors des Jeux olympiques et nous communiquerons en temps voulu sur les modalités exactes de contrôle qui seront retenues par les différentes parties prenantes à l'issue de ce travail.

Nous aurons l'occasion de tirer, dès début décembre, un premier bilan du fonctionnement de la Z.T.L. dans son format pédagogique, à la fois en matière de circulation, de réduction des pollutions, et d'appropriation par les usagers.

A la suite à ce premier rapport, nous publierons un bulletin mensuel de suivi du dispositif. Cela suit son cours normal en prenant le temps de l'explication, de l'information et l'appropriation des automobilistes, exactement dans le même esprit qui a été celui ayant conduit à l'élaboration de ce projet, qui est un projet important.

Pour tous les informations et éléments que je viens de partager avec vous et l'ensemble de ce Conseil, je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD, vous maintenez votre vœu ?

Excusez-moi, je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Simplement pour compléter ce qui vient d'être dit par M. David BELLIARD. L'arrêté instituant la Z.T.L. dans le Centre de Paris a été signé par le Préfet de police et la Maire de Paris et publié le 31 octobre 2024.

Le périmètre, vous le connaissez, c'est Paris Centre, hors quais hauts rive droite et hors îles.

S'agissant de l'activité économique et du maintien des activités économiques et commerciales, une concertation est en cours avec les acteurs concernés, notamment en ce qui concerne les modalités de contrôle qui seront mises en œuvre. La Préfecture de police participe à ces échanges pleinement.

Le Préfet de police sera particulièrement attentif à ce que soit assurée la libre circulation des véhicules justifiant d'un intérêt particulier à entrer dans le périmètre. Cela couvre le trafic de destination, le trafic de transit pour les taxis, les bus, les V.T.C., les véhicules d'urgence, les autocars de tourisme et un certain nombre d'ayants droit en cours de définition dans le cadre des concertations avec la Ville de Paris.

Nous avons la même boussole que celle mentionnée par David BELLIARD, à savoir rendre le dispositif le plus simple possible. La phase qui vient de commencer est pédagogique, elle va durer environ six mois, le temps de tirer les premiers enseignements de fonctionnement de cette zone à trafic limité, six mois sans verbalisation donc.

La Préfecture de police restera particulièrement attentive aux effets et aux incidences de ce périmètre restreint. Nous n'excluons pas d'éventuels ajustements si besoin, en lien avec la Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice de cabinet, excusez-moi d'avoir failli "zapper" votre intervention.

Le vœu n° 150 est maintenu, j'imagine ?

Mme Sandra BOËLLE. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

J'ai deux choses à vous dire avant de suspendre la séance : nous avons toujours un trousseau de clés avec un vigik dans une petite pochette marron, et à l'intérieur, cela donnera un indice, une petite carte de fidélité... Voilà, parfait, merci beaucoup, je vous rends cela tout de suite.

Cela vous intéresse collectivement, ne reprenez pas trop de force à l'heure du déjeuner, parce qu'on a encore la possibilité de terminer ce soir. Si vous êtes trop en forme, on risque de revenir lundi.

Je lève la séance, elle reprendra à 14 heures 45. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures trente minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Audrey PULVAR, adjointe).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance avec l'espoir de terminer tard ce soir, si tout le monde tient ses temps et qu'il n'y a pas trop d'incidents. L'information que Patrick BLOCHE nous donnait déjà avant l'interruption de séance vous est confirmée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au plan global de circulation du bois de Boulogne.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous reprenons avec le vœu référencé n° 151 relatif au plan global de circulation du bois de Boulogne.

La parole est au maire du 16e arrondissement, M. Jérémy REDLER. Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le bois de Boulogne est un espace emblématique de Paris, qui joue un rôle majeur dans la vie de notre arrondissement et, évidemment, bien au-delà. Il est à la fois un lieu de détente pour les Parisiens et un axe de circulation indispensable pour de nombreux Franciliens. Ce vœu s'inscrit dans une volonté de concilier ses usages multiples, tout en anticipant les impacts des projets en cours.

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que les aménagements cyclables dans le bois de Boulogne, bien qu'indispensables pour encourager les mobilités douces, ne peuvent être réalisés sans une vision globale de la circulation. Aujourd'hui, des décisions sont prises sans présentation d'un plan de circulation complet ni d'étude d'impact sur les reports de trafic. Cela pose des problèmes concrets notamment pour les automobilistes venant de l'Ouest francilien, mais aussi pour les riverains et les usagers réguliers du bois de Boulogne. Conjugés aux restrictions du côté du pont d'Iéna et du Trocadéro, où vous refusez toujours de mettre en œuvre la mise en demeure du Préfet de police, d'ailleurs, vous risquez d'asphyxier le 16e arrondissement.

Ce vœu appelle à un équilibre. Nous ne sommes pas opposés aux aménagements cyclables, bien au contraire. Vous le savez, mon cher David BELLIARD, nous reconnaissons leur importance. Cependant, nous insistons sur la nécessité de planifier ces projets avec transparence et, surtout, concertation. Il est crucial que ces aménagements tiennent compte de deux réalités fondamentales.

Tout d'abord, l'accessibilité du bois de Boulogne. Ce site reste très mal desservi par les transports en commun. Pour les familles, les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite, le véhicule motorisé demeure souvent le seul moyen d'y accéder. Si nous souhaitons réellement ouvrir le bois à tous, nous devons garantir des solutions de mobilité adaptées pour tous les publics.

Le flux de transit, également. Le bois de Boulogne n'est pas seulement un lieu de loisirs, c'est aussi un axe de passage pour des milliers de travailleurs franciliens venant de la Petite et de la Grande couronne. La fermeture ou la réduction de certaines voies sans étude préalable ni concertation aggraverait les embouteillages et générerait une pollution supplémentaire sur les axes limitrophes.

Nous demandons donc que la Ville nous fournisse un calendrier clair, un plan de circulation global et des études de trafic objectives. Ces outils sont indispensables pour prendre des décisions éclairées et garantir une gestion harmonieuse du bois de Boulogne.

Enfin, je rappelle que j'ai déjà fait ces demandes aux différents services et également à vous, cher David BELLIARD.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD, pour deux minutes.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Jérémy REDLER, j'ai quand même un sujet avec ce type de vœu, sur des demandes qui ont effectivement déjà été formulées à plusieurs reprises, sur lesquelles nous avons déjà eu un certain nombre de discussions, et qui, permettez-moi de le dire puisque nous sommes en Conseil de Paris, sont le reflet de positions politiques.

Vraiment, l'ordonnancement des projets vélos de cette seconde partie de mandature a déjà été voté par le Conseil de Paris de juillet 2023, et l'ordre des priorités reste complètement inchangé. Les projets à venir dans votre arrondissement vous ont déjà été présentés, par exemple lors de notre dernière réunion en mairie du 16e, en septembre.

Les doubles sens cyclables dont nous parlons ici sont des aménagements très légers en peinture, avec peu d'impact sur la circulation, et qui, bien souvent, ne retirent pas de file de circulation ni ne changent le sens de la voie. Excusez-moi de le dire comme cela, mais ce n'est pas "l'affaire du siècle" que de faire quelques marquages au sol dans le bois de Boulogne. Prétendre ici qu'il s'agit d'aménagements nécessitant davantage d'études frôle le surréalisme.

Derrière cette prolifération d'études que vous demandez, qui sont toujours plus complexes, toujours plus longues, toujours plus coûteuses, se cache en vérité tout simplement une position politique. Assumez-la.

Vous nous dites que vous êtes pour le vélo. Moi, vous savez, ce qui m'intéresse, ce sont les faits. Je suis assez "basique". Les projets avenue Mozart ? Vous nous dites non. L'apaisement de la place du Trocadéro ? Vous nous dites encore non. L'apaisement du pont d'Iéna ? C'est toujours non. Le nouveau couloir de bus avenue Paul-Doumer ? C'est non. Les pistes cyclables dans le bois de Boulogne ? C'est encore une fois non. Bref, c'est toujours non quand il s'agit de faire réellement du vélo. En revanche, c'est oui quand il s'agit seulement d'en parler.

Au moins, ce vœu clarifie les positions de chacun et de chacune. Je pense que c'est aussi l'objet de ce Conseil que de permettre à tout un chacun de dire ses positions et sa vision de la Ville. En l'occurrence, nous n'avons pas la même.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 151 du groupe "Les Républicains, Les Centristes" est-il maintenu ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Compte tenu des explications qui m'ont été données par David BELLIARD, je maintiens mon vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - C'est entendu. Pourquoi ne suis-je pas étonnée ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Merci... Vous voulez compter ?

Qui est pour ? Levez la main.

Qui est contre ?

Cela se joue à deux ou trois voix près.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux facilités de circulation et de stationnement des cars de transport scolaire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 152 relatif aux facilités de circulation et de stationnement des cars de transport scolaire.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le rayonnement des institutions culturelles situées à Paris dépasse largement les frontières de notre ville. Avec le groupe Communiste, mais je sais que c'est partagé au-delà de nos bancs, nous sommes attachés à l'organisation de sorties scolaires, de visites de musée entre autres, et en particulier pour les scolaires les plus éloignés géographiquement et socialement. Or, ces sorties sont mises à mal.

Nous avons le témoignage de nombreuses mairies franciliennes et de maires qui nous disent que les coûts sont devenus trop insupportables. Ces sorties sont donc mises à mal, voire complètement annulées, à cause du coût que ces déplacements représentent pour les collectivités, dont les finances sont déjà largement chahutées en ce moment, nous en avons longuement parlé. Bien sûr, les transports en commun doivent être privilégiés chaque fois que c'est possible, mais ce n'est pas toujours le cas. Les conditions de circulation sur le périphérique et le coût du stationnement à Paris sont un frein supplémentaire pour l'organisation de ces sorties scolaires, et donc pour l'accès à la culture.

Ainsi, nous vous proposons d'accorder, en réponse à ces problèmes que rencontrent les communes voisines et pour favoriser l'accès à la culture des publics scolaires, d'accorder la gratuité du stationnement des cars scolaires et d'autoriser les cars scolaires à emprunter la voie d'accès rapide du périphérique. Cela leur permettra de se rendre plus facilement dans les musées et autres établissements culturels, et ainsi d'organiser et de privilégier l'accès à la culture de toutes et tous, en particulier des enfants, dans les meilleures conditions.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

La parole est à David BELLIARD. Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ma chère Camille NAGET, merci beaucoup pour ce vœu sur le déplacement des cars scolaires à Paris et sur l'attractivité culturelle au sens large de notre territoire. Je partage votre vision d'une culture qui doit être accessible au plus grand nombre, pas seulement réservée aux enfants parisiens.

Nombre d'écopistes et d'écopistes viennent à Paris en car pour profiter de l'offre culturelle parisienne. Nous enregistrons chaque année plus de 5.000 demandes pour le "pass" autocar scolaire, dont le tarif a été fixé à la moitié du "pass" autocar classique et coûte en moyenne 85 euros par jour.

Vous souhaitez que nous accordions la gratuité totale du stationnement à ces cars transportant des scolaires. Sans surprise, j'y suis pour ma part favorable. Toutefois, cette mise en place ayant une incidence budgétaire, il faudra qu'elle soit votée au prochain Conseil de Paris lors de l'examen du budget 2025.

Concernant votre point sur l'accès aux cars à la voie de covoiturage/transports en commun que nous allons mettre en place sur le périphérique, je vous confirme que les autocars scolaires feront bien partie des ayants droit de cette voie, puisque considérés comme des transports en commun dès lors qu'ils transportent des élèves.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu, et je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 152 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée, me semble-t-il, à l'unanimité. (2024, V. 216).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'arrêt de la privatisation des bus.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 153 relatif à l'arrêt de la privatisation des bus.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, chère collègue...

M. Jean-Philippe GILLET. - Je vous prie de m'excuser, je vais intervenir.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Ce sera donc Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la mise en concurrence des réseaux de transports publics en Ile-de-France est en cours et se poursuit. Le 12 novembre, "Ile-de-France Mobilités" a désigné les trois premières entreprises, sur les treize à terme, qui remplaceront la R.A.T.P. sur son réseau de bus.

Ces décisions interviennent alors que la mise en concurrence des réseaux de bus sur la Grande couronne vire à la catastrophe. Ce basculement historique de l'exploitation du réseau de transport comporte d'importants risques sociaux, financiers, économiques et organisationnels, qui sont aujourd'hui non maîtrisés. Son coût sera considérable pour les finances publiques, on évoque 5 milliards d'euros, et pour l'ensemble des parties prenantes des transports publics : les usagers, les opérateurs et leurs salariés, et les collectivités territoriales franciliennes, dont le Conseil régional d'Ile-de-France.

La mise en concurrence entraîne progressivement le basculement de milliers de salariés du public vers des filiales de droit privé ou d'une entreprise privée vers une autre. Cette instabilité salariale s'accompagnera dans la majorité des cas d'une très inquiétante remise en cause des conditions de travail.

Dans le même temps, les usagers des transports subissent depuis plusieurs années une dégradation considérable des transports franciliens, une hausse répétée des tarifs - dont la prochaine interviendra le 1er janvier 2025 avec une hausse prévisionnelle de 2,8 %, qui porterait le coût du forfait Navigo à 89 euros par mois - une baisse de l'offre, ou encore un manque d'effectifs.

Les conséquences de cette privatisation pourraient entraîner une baisse de la fréquentation des transports en commun, soit au détriment du droit à la mobilité de tous, soit au détriment de l'environnement, en poussant les usagers à privilégier des modes de transport plus polluants et contre lesquels des efforts sont par ailleurs déployés pour en limiter l'usage. Cette situation n'est que le résultat de choix politiques opérés par Valérie PÉCRESSE, à la tête d'"Ile-de-France Mobilités" depuis neuf ans.

Dans cette perspective, les communistes rappellent que la fin d'un monopole n'est synonyme ni d'une amélioration du service ni d'une baisse des coûts...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci...

M. Jean-Philippe GILLET. - ... C'est d'ailleurs tout le sens du juste combat mené par les cheminots en ce moment même contre le démantèlement du fret. D'autres choix sont possibles, comme...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jean-Philippe GILLET. - Nous vous invitons à voter notre vœu avec d'autres choix.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci Madame la Maire.

Cher collègue, je vous remercie pour votre vœu, qui résume bien la position que nous portons auprès de Valérie PÉCRESSE au conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" depuis des années maintenant. Je parle bien de l'ensemble des élus de notre majorité municipale dans sa diversité.

Oui, la mise en concurrence du réseau de bus qui commence à concerner les bus du territoire parisien est plus qu'inquiétante. J'ai personnellement pu lire les différentes offres et voir quels opérateurs étaient sélectionnés. Il n'y a pas de mystère, ceux qui gagnent sont ceux qui proposent des offres avec le moins d'emplois à plein temps, qui paient le moins bien, qui ont des plages horaires de travail plus grandes et qui externalisent les missions de propreté ou de sûreté.

Une partie de cette Assemblée continue d'appeler cela le progrès, alors que c'est un service public essentiel à la transition écologique, dont la qualité et le confort se dégradent pour les usagers, on le voit, avec une détérioration des conditions de travail pour les agents. Nous ne pouvons pas parler ici de succès, surtout lorsque l'on ajoute à cela une altération générale du service et une hausse du "pass" Navigo. Cela y est, on est sûr de désinciter les personnes à prendre les transports en commun.

A l'heure où il est plus qu'urgent de sortir du tout-voiture, de proposer des alternatives qui sont confortables, peu chères et fiables, les choix qui sont opérés par la majorité de droite à la Région Ile-de-France par Valérie PÉCRESSÉ ne peuvent que nous laisser perplexes, et encore, j'"euphémise". C'est pourquoi je vous rejoins.

Oui, nous demandons une suspension de cette mise en concurrence plus que délétère. Oui, nous demandons l'annulation de la hausse du "pass" Navigo, qui met sur le carreau les classes les plus populaires, qui ont pourtant besoin d'alternatives à la voiture, qui est si coûteuse. Oui, nous demandons une amélioration de la qualité de service pour l'ensemble du réseau de bus franciliens, en augmentant notamment les moyens financiers donnés aux opérateurs et en améliorant les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses. En deux mots, puisque la loi nous le permet, oui à la régie publique.

Bien évidemment, pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable à votre vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Avant de mettre aux voix, j'ai une demande d'explication de vote du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !". C'est Elisabeth STIBBE qui prend la parole.

Mme Elisabeth STIBBE. - Je représente Jack-Yves BOHBOT.

Contrairement à ce qui est dit dans ce vœu, la mise en concurrence est conforme à la loi d'orientation des mobilités et aux directives européennes. Elle vise à moderniser et à améliorer la qualité du service.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que les opérateurs retenus sont souvent des entités publiques comme Keolis, filiale S.N.C.F., et Transdev, filiale de la Caisse des dépôts.

En grande couronne, là où la mise en concurrence est achevée depuis 2024, avec 36 contrats attribués, les résultats sont positifs, notamment s'agissant de la régularité des lignes. Les conditions de travail, contrairement à ce que suggère ce vœu, sont protégées par un cahier des exigences sociales, unique en Europe, élaboré par I.D.F.M.

Il ne faut pas oublier que la concurrence profite aux usagers en favorisant l'émulation entre opérateurs. C'est un modèle reconnu, choisi par de nombreuses collectivités. A titre d'exemple, la Métropole de Lyon s'est engagée dans ce processus de mise en concurrence.

La mise en concurrence n'est pas une privatisation ni une menace pour les agents, elle est essentielle pour garantir une meilleure qualité de service. Tous ces éléments nous amènent à voter contre ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 153 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 217).

2024 DPMP 14 - F.S.J.U. Dispositif S.P.C.J.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPMP 14 concernant le dispositif S.P.C.J. pour le F.S.J.U. Je n'ai pas l'intitulé de ces acronymes.

La parole est à Mme Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, le Fonds social juif unifié est une organisation centrale de la communauté juive en France, créée en 1950. Son rôle principal est de fédérer et de soutenir les initiatives communautaires juives dans divers domaines tout aussi importants que l'action sociale, la sécurisation des bâtiments culturels et des écoles et l'aide aux victimes d'antisémitisme, actions concernées par ce projet de délibération, en passant par l'éducation, la culture et la mémoire.

L'action du Fonds social juif unifié est d'autant plus importante que nous assistons à une augmentation considérable des actes antisémites en France, comme dans de nombreux pays européens. En 2023, ce sont 1.676 actes qui ont été recensés, soit près de quatre fois plus qu'en 2022, où 436 incidents avaient été enregistrés. Cette hausse a été particulièrement marquée après le 7 octobre 2023, qui a vu une résurgence inquiétante de l'antisémitisme dans notre pays. Un chiffre est tout particulièrement alarmant. Parmi ces actes, 12,7 % se sont produits en milieu scolaire, ce qui souligne une forme de normalisation de l'antisémitisme au sein des jeunes générations.

Cette situation doit nous conduire à renforcer les initiatives éducatives et associatives afin de combattre la montée des préjugés. La lutte contre l'antisémitisme nécessite une mobilisation collective. Aussi, il faut se féliciter

que, au Gouvernement, le Ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU en ait pleinement conscience. Comme il l'a dit lui-même : "L'Etat ne doit pas céder aux faiseurs de haine".

Des mesures coordonnées et durables peuvent faire reculer cet antisémitisme débridé et garantir que la France reste un pays où chacun peut vivre en sécurité, quelle que soit sa religion. Il ne faut pas céder un pouce de terrain à cet égard, et la tenue du match de football de la Ligue des nations France-Israël au stade de France le 14 novembre dernier a été exemplaire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Farida KERBOUA. - C'est pour toutes ces raisons que le groupe "Les Républicains, Les Centristes" et moi-même vous invitons à voter unanimement cette subvention, cruciale pour le Fonds social juif unifié. Cette subvention vise à soutenir les actions du Service de protection de la communauté juive, créé en 1980, au lendemain de l'attentat de la rue Copernic à Paris. Cela nous rappelle que la lutte contre l'antisémitisme est un combat de longue haleine.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame KERBOUA, merci pour votre intervention. En effet, vous l'avez dit, nous assistons malheureusement depuis quelques mois à une forme de libération d'une parole et à la multiplication d'actes antisémites. Les actes antisémites ont bondi de plus de 192 % au premier semestre 2024 à Paris et en Petite couronne, comme l'a précisé très récemment le Préfet de police. Il y a eu plus de 500 actes antisémites sur les dix premiers mois de l'année 2024, soit cinq fois plus qu'en 2022.

C'est évidemment parfaitement intolérable, inacceptable et, face à ce fléau de l'antisémitisme, nos réponses doivent être fermes, implacables et déterminées, et unanimes, je le sais.

Cette libération nécessite plus que jamais le soutien que nous apportons au F.S.J.U., dont l'objectif est de travailler à la sécurisation des bâtiments de la communauté juive, mais également à l'accompagnement des écoles en matière de sécurité, et à l'aide et l'accompagnement des victimes d'actes antisémites. Nous avons donc voulu maintenir cette année encore, comme nous l'avons fait l'année précédente, même si nous avons entre-temps délibéré pour une subvention exceptionnelle, l'aide de la Ville pour le F.S.J.U. La subvention est d'un montant de 180.000 euros.

Je vous remercie, chers collègues, de voter le plus unanimement possible ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPMP 14).

2024 DPMP 18 - Subvention (850.000 euros) et convention 2024/2025 avec le G.I.E. Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (G.P.I.S.) dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPMP 18 portant sur l'attribution d'une subvention de 850.000 euros et d'une convention pour les années 2024/2025 avec le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

La parole est à Florence BERTHOUT, Mme la maire du 5e arrondissement, pour cinq minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, comme chacun le sait, le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, plus communément appelé G.P.I.S., est un dispositif mis en place pour sécuriser les parties communes des logements sociaux. Basé dans le 17e arrondissement, ce dispositif est, je crois, très apprécié par les locataires, notamment pour sa réactivité et son efficacité dans la lutte contre ce que l'on appelle les nuisances du quotidien, mais aussi contre des trafics plus préoccupants.

Malheureusement, alors que nous nous apprêtons à renouveler la convention du G.P.I.S., je regrette que ce dispositif continue à être limité à quelques arrondissements, sans faire d'ailleurs la part entre les ensembles sociaux où il y a objectivement des problèmes et ceux où tout se passe globalement bien.

Dans mon arrondissement, comme dans d'autres d'ailleurs, nous avons des résidences sociales où le vivre-ensemble est sérieusement mis à mal par la multiplication d'incivilités et, parfois, de délits, qui vont jusqu'au trafic de stupéfiants, aggravés par la porosité des entrées et des dégradations, qui font que l'on entre dans ces ensembles "comme dans un moulin", si vous me permettez cette expression. Le risque est grand que ces trafics s'implantent durablement dans ces quartiers, compromettant la tranquillité, mais surtout la sécurité, de nos concitoyens.

Je tiens à rendre hommage à la police nationale et à la B.A.C., qui mènent des opérations régulières et qui ont d'ailleurs réussi ces dernières semaines à démanteler un début de point de deal dans l'un des ensembles sociaux importants du 5e arrondissement. Néanmoins, nous le savons tous, la police nationale et la B.A.C. sont souvent mobilisées sur de nombreuses autres opérations et ne peuvent intervenir autant qu'il le faudrait dans ces résidences ou à leurs abords. Un appui du G.P.I.S. et de la police municipale est donc plus que nécessaire, sachant que notre police municipale dans le 5e arrondissement, qui est très mobilisée, efficace et volontaire, a une doctrine : ne pas intervenir si elle n'est pas accompagnée de la police nationale ou des G.P.I.S.

Renforcer la sécurité de nos ensembles sociaux dans tout Paris est une priorité, et une priorité pour tous, c'est pourquoi je souhaiterais, à titre temporaire et pour quelques mois, vous voyez que je suis très modérée dans mes demandes, que le G.P.I.S. soit étendu aux immeubles sociaux qui rencontrent ce type de problématiques. Je pense en particulier chez moi à l'ensemble Poliveau, à celui des résidences Geoffroy-Saint-Hilaire, Censier, Santeuil et Nicolas-Houël, qui sont d'ailleurs en périphérie de mon arrondissement. C'est très important pour que nous puissions prendre ces problématiques à bras-le-corps.

Je portais déjà un vœu en 2015 et j'ai renouvelé cette demande à de nombreuses reprises, mais je crois pouvoir dire que la dégradation de la situation justifie amplement aujourd'hui de réajuster ce dispositif et de l'ouvrir, même temporairement, à certains ensembles sociaux.

L'extension du G.P.I.S. permettrait également de développer des opérations conjointes entre la police municipale et le G.P.I.S., puisque la police municipale ne peut intervenir dans les parties communes des résidences qu'en présence ou accompagnée des membres du G.P.I.S., comme je le disais tout à l'heure. La capacité d'action pour renforcer la sécurité est une demande pressante de tous, et cette demande est décuplée aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Maire.

C'est le maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD, qui prend la parole pour cinq minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, G.P.I.S., est devenu au fil des années un acteur essentiel du "continuum" de sécurité dans notre capitale. Vous le savez, il assure des missions de sécurisation et de tranquillité au sein du patrimoine des bailleurs sociaux, intervenant soit de manière programmée, avec des actions dirigées, soit à la demande des locataires sur appels au cours de la nuit. Son rôle est donc précieux, reconnu, salué par les habitants face à la montée des actes d'incivismes, mais aussi des autres acteurs de sécurité, au premier rang desquels nos commissariats d'arrondissements, avec qui ils agissent en complémentarité.

Cela s'observe notamment lors des moments "chauds" que nous pouvons connaître, tels que le 14 juillet ou le 31 décembre, mais aussi lors de visites approfondies du patrimoine pour repérer pétards et mortiers, armes, stupéfiants, dissimulés ici ou là dans les parties communes du patrimoine social.

A côté de ses missions traditionnelles, le G.P.I.S. continue de se développer et de tracer des perspectives dans le Grand Paris, mais il ne doit pas oublier d'autres arrondissements qui sont en demande, comme le 5e arrondissement, comme cela vient d'être exposé par Florence BERTHOUT.

Il mène aussi un travail important d'identification des voitures épaves et ventouses au sein des parkings, un véritable fléau pour la tranquillité des résidents car il agrège diverses infractions et nuisances. Sur ce point, les procédures bureaucratiques doivent être simplifiées pour débarrasser ces parties communes de tous ces véhicules.

Le G.P.I.S. a également entrepris une démarche auprès des personnes sans-abri qui peuvent parfois s'introduire au sein des patrimoines, travail mené en partenariat avec des acteurs reconnus du champ social tels que le Samu social, la B.A.P.S.A. et l'U.A.S.A.

Oui, nous pouvons donc être fiers, chers collègues, de soutenir cette demande de subvention de 850.000 euros, constante depuis trois ans, qui doit être revue pour 2026. C'est un acteur utile à la sécurité de nos concitoyens, même s'il faut rappeler que, depuis vingt ans, le coût a été transféré de la mairie aux locataires et aux acteurs du logement social à Paris.

Il ne cesse donc de se remettre en cause, de se professionnaliser, comme en témoignent les nouveaux locaux totalement opérationnels qu'ils viennent d'intégrer dans le 17e, dont j'avais soutenu le déménagement, et d'élargir sa palette d'actions, évidemment, pour mieux répondre aux attentes des locataires, en passant par exemple d'une politique de passage à une politique de présence, permettant ainsi un lien renforcé.

Je salue l'engagement de l'ensemble des agents, et je ne doute pas que la Ville se tiendra aux côtés du G.P.I.S. pour l'aider à poursuivre ses missions dans tout Paris et à les faire bénéficier au plus grand nombre.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", est à nouveau à Mme Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans le 19e arrondissement comme ailleurs dans Paris, et tout particulièrement dans les logements sociaux construits massivement sur la bordure du périphérique parisien, l'insécurité n'est pas seulement un problème dans l'espace public mais jusque dans l'espace privé. Ce n'est simplement pas admissible. La sécurité n'est pas une option, c'est un droit fondamental qui doit s'exercer avec rigueur dans le respect de chaque citoyen. La sécurité est la première des libertés, elle doit être garantie à tous, partout, par une action publique forte, cohérente et égalitaire.

Pour pallier cette situation, la mission du G.P.I.S. est d'intervenir sur les points sensibles dans les logements sociaux de la Capitale. Voilà où nous en sommes arrivés. Depuis longtemps maintenant, la délinquance est devenue tellement répandue, tellement le quotidien des Parisiens qu'il faut s'appuyer sur la sécurité privée pour déloger les squatteurs des halls des immeubles des quelque 150.000 logements sociaux dont il assure la sécurité, pour lutter contre les trafics de drogues dans les cages d'escalier, pour trouver et confisquer les armes qui circulent et sont cachées dans les gaines des parties communes, mais aussi pour porter assistance aux victimes de violences conjugales, pour empêcher les nuisances sonores, pour recenser les portes d'immeubles vandalisées, pour rassurer, etc.

Alors, bien entendu, nous soutenons l'action du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance en faveur des habitants de ces quartiers, délaissés par votre majorité. Un G.P.I.S. très utile est le signe d'un système malade. Il n'est pas acceptable que des Parisiens, quel que soit leur logement, n'aient pas le droit à la sécurité, chez eux comme sur la voie publique.

Bien sûr, il est parfois difficile de suivre les errements de votre majorité, dont une partie refuse la police municipale, refuse de renforcer ses moyens, mais accepte la sécurité privée. Nous comprenons bien que cette conduite incohérente est avant tout idéologique.

Pour notre part, notre ligne est claire : nous souhaitons l'ordre, l'ordre et l'ordre. La sécurité doit être garantie à tous les Parisiens et dans tous les quartiers de notre ville. Nous voterons donc pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun. Jean-Philippe, c'est à vous.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je suis un peu surpris par ce que je viens d'entendre. Il y a une confusion dans cette intervention qui me surprend beaucoup. A l'occasion des vingt ans du G.P.I.S., peut-être faut-il rappeler la mission de ce Groupement inter-bailleurs de prévention et de sécurité. Il ne s'agit pas d'une sécurité privée mais d'une construction, originale, il est vrai, c'est peut-être ce qui la rend plus compliquée à comprendre, initiée par la Ville de Paris avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris pour organiser la tranquillité publique et alerter éventuellement les forces de police nationale et de police municipale en cas de besoin. Il n'y a rien là de sécurité privée, et c'est encore moins une sorte de pis-aller devant je ne sais quoi ou une insécurité montante. Je suis très étonné de ce discours.

Comme cela a été fait précédemment, et j'en remercie les intervenants, je salue l'action du G.P.I.S., sa montée en compétences et sa montée en capacité. Il est effectivement devenu un acteur absolument incontournable, qui a su stabiliser son action et son organisation avec les bailleurs sociaux.

Sur le fait que le financement a été pris en charge petit à petit par les bailleurs sociaux, je veux préciser à cette occasion qu'il est tout à fait logique que ce soient les bailleurs qui aient pris le relais de la Ville, cette dernière ayant assuré à l'origine une grosse partie de ce financement, car c'est dans le cadre des missions de ces bailleurs. Par ailleurs, la Ville de Paris n'a pas diminué son financement depuis plusieurs années, l'a maintenu à hauteur de 850.000 euros, ce qui signifie bien le souhait de la Ville de continuer à soutenir cette initiative de tranquillité publique au sein du parc social et, de cette façon, de contribuer à ce que l'on vive mieux dans les logements sociaux de la Ville de Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN. Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions. Vous avez toutes et tous souligné la qualité et l'importance du G.P.I.S. pour assurer, dans le parc social parisien, la tranquillité résidentielle des habitants. Nous sommes

particulièrement fiers de ce partenariat que nous avons établi il y a maintenant vingt ans, puisque nous allons fêter le 20e anniversaire du G.P.I.S. dans les prochains jours, avec les bailleurs sociaux pour créer cette entité un peu originale.

D'ailleurs, je souligne qu'elle est aujourd'hui copiée, puisqu'un certain nombre de bailleurs dans des grandes villes ont souhaité instaurer ce service pour les habitants du parc social dans leur ville, pour assurer cette tranquillité résidentielle, à laquelle nous tenons particulièrement.

Le G.P.I.S. développe évidemment un nombre très important d'activités : 50.000 missions effectuées en 2023, 30.000 missions à la demande des locataires. Je voudrais aussi souligner sa particularité dans le fait que le G.P.I.S. réponde aux appels des locataires et se déplace pour intervenir lorsque c'est nécessaire, pour assurer la tranquillité dans le parc social.

A l'occasion de son 20e anniversaire, mais aussi avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction, le G.P.I.S. a décidé de mettre en place un nouveau projet stratégique, auquel il travaille ardemment, avec l'objectif bien sûr de travailler ses modes d'intervention, de les améliorer pour davantage d'efficacité, et de repenser son approche pour développer encore plus le dialogue avec les locataires.

Il a également la volonté de mettre en place une série d'indicateurs, dont nous pouvons évidemment prendre connaissance, afin de mesurer son impact. Bien entendu, il compte aussi renforcer le partenariat avec la police nationale et avec la police municipale, nous y travaillons, pour que des interventions communes puissent être faites en complémentarité : le G.P.I.S. à l'intérieur du parc social, en lien avec ce qu'il se passe dans les rues voisines. Pour cela, il faut que le travail en commun puisse être encore amélioré.

Nous sommes particulièrement fiers du G.P.I.S., du travail qui est mené. Par cette intervention en Conseil de Paris, je voudrais aussi remercier et rendre hommage à l'ensemble des agents du G.P.I.S., qui font un travail particulièrement utile. La Ville apporte et continue à apporter son soutien au G.P.I.S., c'est bien sûr l'objet de ce projet de délibération, que je vous invite à voter, chers collègues.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DPMP 18).

Merci.

2024 DSOL 172 - Subvention d'investissement (11.000 euros) et convention avec l'Association de prévention spécialisée et d'accompagnement des jeunes (A.P.S.A.J.).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 172 concernant l'attribution d'une subvention d'investissement de 11.000 euros et d'une convention avec l'Association de prévention spécialisée d'accompagnement des jeunes, l'A.P.S.A.J.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Oui, c'est l'occasion de saluer l'action de l'A.P.S.A.J., une structure que nous connaissons bien dans les 18e et 19e arrondissements, puisqu'elle intervient sur les quartiers Orgues, Stalingrad-Riquet, Chapelle et Goutte-d'Or. Son action est destinée spécifiquement aux enfants, aux jeunes, aux adolescents, aux jeunes majeurs et aux familles, afin de leur éviter l'exclusion et, à l'inverse, de favoriser l'intégration sociale de ces publics en allant travailler sur les lieux mêmes où ces différents publics peuvent se trouver, que ce soit un lieu de loisirs ou des lieux de résidence. Je citerai par exemple la buvette du nom de Jupiter, qui se trouve dans les jardins d'Eole et qui est tenue par cette association, l'A.P.S.A.J.

En 2023, c'est 1.200 jeunes qui ont été concernés par son action, on voit donc que c'est une action d'ampleur, et 49 chantiers éducatifs ont été conduits.

L'objet de cette subvention n'est pas de proposer du fonctionnement, puisqu'il fait l'objet d'une convention qui est en cours entre 2023 et 2026, mais de financer un investissement de travaux dans un local situé 156, rue d'Aubervilliers. Ce chantier sera effectué par quatre jeunes, encadrés par une équipe d'éducateurs. Il est destiné, d'une part, à améliorer l'accessibilité P.M.R. et, d'autre part, à de l'embellissement de ce local.

C'est une manière de poursuivre son action au sein même de ses locaux, c'est pourquoi je vous propose de voter massivement pour ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

La parole est à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur DAVIAUD. Je crois que vous avez tout dit concernant ce projet de délibération. Il nous permet, me permet de remercier l'action de l'A.P.S.A.J. et des éducateurs spécialisés qui travaillent dans cette association, ainsi que de remercier l'ensemble des éducateurs, j'en profite, qui font un travail considérable en matière de prévention dans les rues parisiennes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 172.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 172).

2024 PP 76 - Convention de groupement de commandes relatif à la fourniture de pièces détachées d'origine pour la réparation des véhicules 4 roues de tous types et de différentes marques.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 76, qui porte sur une convention de groupement de commandes relatif à la fourniture de pièces détachées d'origine pour la réparation des véhicules 4 roues de tous types et de différentes marques.

La parole est à Geoffroy BOULARD, Monsieur le Maire, pour Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, au-delà des besoins en moyens humains qui sont parfois constatés dans nos commissariats d'arrondissement, notamment sur le volet de la police judiciaire, ce projet de délibération est pour nous l'occasion de revenir sur un autre besoin, moins connu mais tout aussi criant. Permettez-moi tout de même de remercier M. le Préfet de police, qui, depuis sa prise de poste, a tenu à "réarmer" les commissariats après des années de baisse depuis 2017.

Je veux parler ici du matériel roulant, des véhicules sérigraphiés ou banalisés, qui viennent parfois à manquer en raison d'un parc vieillissant, qui nécessite réparations et immobilisations. Les procédures sont parfois longues pour récupérer des véhicules. Vous conviendrez que c'est préjudiciable pour nos policiers nationaux de terrain à Paris, dont le champ de manœuvre se trouve limité par ce facteur matériel. Nos administrés demandent une présence et une réactivité, la nuit notamment. C'est aussi préjudiciable pour les Parisiennes et les Parisiens, car moins de policiers mobiles dans nos quartiers, c'est moins de sécurité dans nos rues.

Aussi, je me réjouis de ce plan de commandes de pièces pour les différents véhicules de la Préfecture de police, qui, derrière un intitulé un peu technique et administratif, laisse présager une amélioration, que j'espère rapide, des moyens mis à disposition des policiers nationaux dans nos arrondissements et pour les brigades spécialisées.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN. J'imagine qu'il y a aussi une réponse de la Représentante du Préfet de police. Madame, c'est à vous.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Cette convention de groupement a l'objectif de mutualiser les besoins et d'éviter de doubler des procédures de marché. C'est un groupement de commandes préalable au lancement d'une procédure d'appel d'offres couvrant l'ensemble du parc, Etat et Ville de Paris, pour la Préfecture de police, dont les véhicules sont entretenus par des ateliers mécaniques qui ont des compétences pour réaliser l'entretien et les réparations sur nos véhicules.

Ce projet, soumis à l'Assemblée délibérante, l'est dans le cadre du renouvellement du marché. Au total, 17 lots correspondent à ce projet. Après la finalisation du cahier des charges, la procédure d'appel d'offres sera lancée par la P.P. en qualité de pouvoir adjudicateur Etat coordonnateur disposant du besoin majoritaire.

Concernant le parc des véhicules de la Ville, les services gestionnaires concernés de la Préfecture de police sont la B.S.P.P. et la DILT, notre direction de l'innovation, de la logistique et des technologies. Sont donc concernés tout un ensemble de petits outillages et de fournitures nécessaires à la maintenance de nos véhicules, des pièces détachées pour les véhicules également, et des mises à disposition d'outils de commande et de paiement en ligne.

Je ne serai pas plus longue.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LAVIELLE, représentante du Préfet de police de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, PP 76).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au renforcement de la territorialisation de la police municipale et ses moyens en matière de lutte contre le bruit.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 154 est relatif au renforcement de la territorialisation de la police municipale et ses moyens en matière de lutte contre le bruit.

La parole est à Florence BERTHOUT, pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, nous fêtons les trois ans d'existence de la police municipale de Paris. Je voudrais rendre hommage à ces femmes et à ces hommes engagés, professionnalisés au sein d'une police nationale dont j'ai toujours demandé la mise en place avec les membres de mon groupe. Je crois qu'aujourd'hui tous nos concitoyens et tous les maires, même ceux qui étaient récalcitrants au début, apprécient globalement son action.

La police municipale, du fait de sa connaissance du terrain et de sa proximité avec la population, a toute légitimité pour intervenir au plus près du terrain, mais elle ne dispose pas toujours des moyens suffisants pour agir efficacement, alors qu'elle est sans doute une des mieux à même pour repérer les incivilités sous toutes leurs formes.

Les effectifs de la police municipale peuvent aujourd'hui intervenir de 7 heures à minuit, jusqu'à 2 heures du matin les vendredis et samedis, sur la base du volontariat des agents. Dans le 5e, ils sont souvent volontaires pour effectuer ces horaires, mais nous sommes évidemment en butte à deux écueils.

D'abord, les effectifs ne sont pas toujours suffisants, il est donc difficile de pouvoir en déployer après minuit, période où les différends, notamment en termes de nuisances et d'incivilités, sont souvent les plus fréquents, ce qui rend la situation invivable pour les riverains, surtout dans des zones touristiques et festives.

Alors, les habitants peuvent évidemment joindre le 39.75 en cas de nuisances, mais les brigades installées dans les arrondissements en périphérie ne peuvent pas intervenir rapidement, voire ne peuvent pas intervenir du tout. Je rappelle que la police municipale peut faire appel à des brigades d'appel la nuit, mais ces interventions doivent être planifiées, ce qui empêche évidemment de répondre à des situations exceptionnelles avec l'agilité nécessaire.

C'est pourquoi, alors que les effectifs vont continuer à croître, et je m'en réjouis, je souhaiterais qu'une partie de ces recrutements puissent être affectés à des équipes de nuit territorialisées, le cas échéant sur la base d'expérimentations. Vous avez compris que j'étais évidemment partante pour conduire une expérimentation d'une telle brigade...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire. Vous avez dépassé votre temps, c'était deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Un mot, pardonnez-moi. D'après mes policiers municipaux, une brigade de quatre à cinq personnes supplémentaires la nuit permettrait d'intervenir efficacement la nuit.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas NORDMAN, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Avant de vous répondre, Madame BERTHOUT, je voulais vous dire que j'ai omis de vous répondre tout à l'heure sur le G.P.I.S. Je pense que nous pourrions évoquer cette question du déploiement éventuel du G.P.I.S. dans d'autres arrondissements dans le cadre de l'élaboration du projet stratégique, en lien avec les bailleurs. C'est évidemment un sujet à voir avec les bailleurs. Je ferme la parenthèse.

Sur la question des effectifs de nuit, je rappelle que des unités d'appui parisiennes interviennent dans tous les arrondissements. D'ailleurs, elles n'interviennent pas que sur des missions programmées, puisqu'elles peuvent être appelées par la salle de commandement opérationnel pour être "déroutées", comme on le dit dans le jargon, en cas de nécessité dans tel ou tel arrondissement parisien.

Par rapport à votre demande, compte tenu de la montée en charge progressive de la police municipale, je vous réponds que nous ne prévoyons pas pour l'instant de permettre que les divisions territoriales fonctionnent 24 heures sur 24. Ce serait sans doute idéal, mais, dans l'état du déploiement et du développement de la police municipale actuelle, c'est extrêmement compliqué.

Toutefois, je suis prêt à regarder avec vous pour renforcer si besoin le rôle des équipes parisiennes dans des arrondissements comme le vôtre, qui concentrent un certain nombre d'activités nocturnes. Regardons aussi, avec des moyens que nous déployons notamment sur la période estivale, si nous ne pouvons pas faire mieux dans certains arrondissements.

Je suis évidemment tout à fait ouvert à avoir cette discussion avec vous.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix le vœu n° 154 du groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif... Je n'ai pas demandé si le vœu était maintenu ou pas. Est-il maintenu ? Oui. D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre la détention et le transport de protoxyde d'azote sur l'avenue des Champs-Élysées.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 155 relatif à la lutte contre la détention et le transport de protoxyde d'azote sur l'avenue des Champs-Élysées.

La parole est à la maire du 8e arrondissement, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, pour Union Capitale.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Directrice du cabinet auprès de M. le Préfet de police, Madame la Maire, mes chers collègues, depuis plusieurs mois nous assistons à la recrudescence de rassemblements de conducteurs de véhicules consommant du protoxyde d'azote sur la partie haute des Champs-Élysées. Notre inquiétude est vive, car ils mettent en danger les autres usagers de l'espace public.

Comme vous le savez, un grave accident a eu lieu en 2021 sur cette partie de l'avenue, lorsqu'une jeune femme de 20 ans conduisait un véhicule après s'être filmée en train d'inhaler un ballon rempli de protoxyde d'azote, aussi connu sous le nom de gaz hilarant. Trois touristes avaient été gravement blessés et hospitalisés en urgence absolue.

En l'état de la loi, il n'est pas possible d'appréhender les individus ni de saisir les bonbonnes de protoxyde à l'intérieur des véhicules. Le commissaire central et ses équipes, que je remercie très vivement, mènent régulièrement des opérations le week-end pour disperser ces rassemblements et rétablir l'ordre public.

Le travail des forces de l'ordre serait facilité si un arrêté interdisait la détention et le transport de protoxyde d'azote sur l'avenue des Champs-Élysées. Les policiers pourraient alors saisir les marchandises, ce qui permettrait d'éviter ces rassemblements.

Aussi, en lien avec le commissaire divisionnaire, nous demandons à M. le Préfet de police de bien vouloir prendre un tel arrêté, nécessairement limité dans l'espace et dans le temps, c'est la raison pour laquelle nous proposons de le circonscrire à l'avenue des Champs-Élysées et aux week-ends.

Je vous remercie de voter ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La réponse est à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre. La Préfecture répondra après M. l'adjoint.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Très rapidement, pour dire que nous avons évoqué ce sujet lors du dernier Conseil parisien de sécurité, Madame la Maire, et que nous, l'Exécutif, émettrons bien évidemment un avis favorable à votre vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Elise LAVIELLE, maintenant, pour représenter le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La consommation récréative de protoxyde d'azote est en effet un problème de santé publique, le Ministère de la Santé l'a souligné à plusieurs reprises, et son usage se répand notamment chez les jeunes. C'est un fait. C'est un usage qui est détourné, puisque certains professionnels utilisent le protoxyde d'azote, on parle souvent des siphons de chantilly, mais son utilisation prolongée et à des doses élevées peut avoir de graves répercussions, notamment sur la moelle osseuse et sur le système nerveux.

En termes de sécurité et de tranquillité, la consommation de protoxyde d'azote entraîne également sur la voie publique un certain nombre de nuisances en matière de salubrité, avec la problématique des bonbonnes laissées vides sur les lieux de consommation, des troubles à l'ordre public, puisque cela génère de la présence dans certains lieux, notamment festifs, de la Capitale, donc du tapage, des trafics, et des comportements susceptibles de mettre en danger la vie d'autrui, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire.

L'arsenal législatif sur le sujet est constitué d'une loi, la loi 2021-695 du 1er juin 2021, qui a renforcé le dispositif juridique dans une certaine mesure, puisqu'il interdit la vente de protoxyde d'azote aux personnes majeures et mineures dans certains lieux que sont les bars, les discothèques, les débits de boissons temporaires et les bureaux de tabac. Il interdit également la vente ou la distribution de ballons dédiés à l'usage détourné du protoxyde d'azote. C'est une amende de 3.750 euros.

En 2023, 20 procédures ont été initiées sur la base de ces infractions et, depuis le début de l'année 2024, 7 procédures ont été diligentées.

Dans l'esprit de la loi et des débats législatifs à cette époque, on voit bien que ce sont essentiellement les mineurs qui ont été visés par la loi. Cela explique d'une part que nous intervenons beaucoup dans les établissements scolaires en matière de prévention. Les missions de prévention, de contact et d'écoute, MPCE, des commissariats interviennent auprès des jeunes.

Depuis le printemps 2023, le Préfet de police a pris un arrêté qui est renouvelé périodiquement dans certains secteurs, que vous connaissez, qui permet de lutter contre la consommation de protoxyde d'azote par les mineurs sur la voie publique. La contravention encourue est de 150 euros.

En 2023, 60 personnes ont été contrôlées dans le cadre de cet arrêté, 3 personnes ont été verbalisées. Depuis le début de l'année 2024, 130 personnes ont été contrôlées sur la base de cet arrêté, et 8 ont été verbalisées.

Ce sont des chiffres qui nous font réfléchir, puisque l'on constate dans les procédures qui nous sont transmises, que la majorité des personnes contrôlées sont finalement de jeunes majeurs, et non des mineurs, que le contrôle a lieu en dehors de la voie publique ou en dehors des périmètres souvent ciblés par nos arrêtés, et que les découvertes de bonbonnes sont souvent des découvertes sèches, sans auteur, ce qui rend difficile toute interpellation.

Sensible à votre vœu, Madame la Maire, le Préfet de police est tout à fait ouvert à la réflexion. Nous sommes en train de regarder juridiquement comment prendre cet arrêté, de sorte qu'il soit effectivement circonscrit dans le temps et dans l'espace, mais qu'il vise le transport de bonbonnes à un usage autre que professionnel, puisque cet usage est, lui, autorisé. Nous avons donc une petite subtilité à traiter, mais nous y réfléchissons pour pouvoir donner suite à votre vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 155 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2024, V. 218).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la poursuite de la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 156 relatif à la poursuite de la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.

La parole est à Mme Aurélie PIRILLO, pour le groupe Changer Paris.

Mme Aurélie PIRILLO. - Madame la Maire, mes chers collègues, en octobre 2023, on recensait à Paris plus de 370 salons de massage abritant de la prostitution. Le sujet est grave, il s'agit d'une question de traite des femmes. La lutte contre ces salons est un enjeu de dignité humaine. Ce chiffre est d'autant plus inquiétant que, en juillet 2022, cette Assemblée adoptait à l'unanimité un vœu de notre groupe relatif à la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage. Malheureusement, force est de constater que les années se suivent et se ressemblent.

Je ne remets pas en cause la mobilisation de la Préfecture de police, et plus particulièrement de la Brigade de Répression du Proxénétisme, qui travaille au démantèlement de ces réseaux. Cependant, ce n'est pas suffisant. Il faut lutter contre la prostitution déguisée en amont.

Quelles mesures envisagez-vous pour renforcer la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage ? Plutôt que de laisser s'installer à tout va l'ouverture de salons de massage à Paris, la Ville ne pourrait-elle pas privilégier les commerces de proximité ?

Par ailleurs, nous attendons plus de transparence de la part de la Ville. Pourriez-vous nous communiquer régulièrement le nombre de salons de massage concernés par des procédures de fermeture liées à la prostitution ? Pourriez-vous également nous présenter un point d'étape annuel au Conseil de Paris pour rendre compte de l'évolution de la situation et des progrès réalisés dans cette lutte prioritaire ?

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je n'ai pas bien saisi à qui s'adressait la question. La lutte contre le proxénétisme, vous l'avez indiqué, relève bien évidemment de la police, de la justice, et donc de la Préfecture de police, qui pourra évidemment vous donner tous les éléments nécessaires, notamment pour votre question sur le nombre de procédures. Je suis bien incapable de vous répondre sur ce point.

Ce que je peux vous indiquer néanmoins est que, bien évidemment, renforcer la lutte contre les réseaux de proxénétisme et accompagner la sortie de la prostitution des personnes est une nécessité absolue à laquelle nous nous employons. Nous soutenons d'ailleurs beaucoup d'associations spécialisées, principalement dans le domaine de l'hébergement, de l'insertion professionnelle, de l'accès au soin et de l'accès au droit.

Concernant les salons de massage pratiquant des activités de proxénétisme, nous avons évidemment le souci de saisir les autorités à chaque fois que nous sommes saisis de cela. Dernièrement, avec Hélène BIDARD et Nicolas BONNET-OULALDJ, nous avons d'ailleurs, saisi la Procureure de Paris d'un certain nombre d'adresses pour lesquelles il nous est signalé que s'y déroulent des activités prostitutionnelles. Je parle là très précisément de salons de massage.

Dans le cadre du schéma départemental d'aide aux victimes, nous avons également beaucoup d'actions permettant notamment l'accompagnement des personnes victimes. Je pourrai vous les communiquer.

Enfin, nous avons voulu inscrire dans le contrat parisien de prévention et de sécurité une fiche dédiée à la lutte contre le proxénétisme, qui est évidemment un sujet important et sur lequel nous devons bien évidemment maintenir tous nos efforts.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme LAVIELLE, pour le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Ces dernières années, la Préfecture de police a intensifié ses actions de lutte contre la prostitution, notamment dans les salons de massage. Pour vous donner quelques statistiques, depuis le début de l'année 2024, 494 verbalisations pour des achats d'actes sexuels ont été dressées à Paris par les services de police, contre 385 pour la même période de 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière, nos services procèdent à des contrôles qui ont permis de mettre à jour en 2023 la dissimulation de quatre employés auprès des organismes sociaux et l'emploi de six personnes en situation irrégulière. Cela a donné lieu à ce que l'on appelle des procédures simples qui mettent en cause les employeurs et des amendes administratives. Les chiffres sont les mêmes en 2024.

Cela a également donné lieu en 2023 à une O.Q.T.F. et à une demande de fermeture administrative, et, depuis le début de l'année 2024, à une interpellation, à quatre O.Q.T.F. sans rétention, à deux demandes de fermeture administrative, ainsi qu'à deux demandes de retrait de titre employeur.

La délégation à l'immigration de la Préfecture de police est notamment chargée de l'instruction des mesures de fermeture administrative s'agissant des établissements ayant servi à commettre des infractions constitutives de travail illégal. Ces décisions de fermeture temporaire font souvent suite à des signalements émis par des services de police, par l'URSSAF, ou encore par les douanes, par les directions régionales et interdépartementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, les D.R.I.E.E.T.S. Huit salons de massage ont fait l'objet d'arrêtés de fermeture administrative en 2023 et quatre depuis le début de l'année 2024. Je préciserai que la mesure maximale pouvant être prononcée dans ce cadre est de 90 jours de fermeture administrative.

Il n'y a pas de difficultés pour vous redonner ces chiffres à intervalles réguliers, par exemple une fois par an, en Conseil de Paris.

De son côté, la Direction de la Police judiciaire a procédé au démantèlement d'un salon de massage depuis le début de l'année, et plusieurs enquêtes sont en cours en ce moment dans nos services.

En 2021, le collectif "Zéromacho" avait fait un reportage dénonçant la prolifération des salons de massages asiatiques à vocation prostitutionnelle. La D.R.P.J., notre Direction de la Police judiciaire, a rapidement été saisie par le Parquet de Paris. Nous regrettons que, en dépit de demandes réitérées, le collectif ne nous ait divulgué qu'une liste parcellaire des salons en question en 2023.

Ce que l'on constate dans ce phénomène des salons de massage et de la prostitution, c'est le recours de plus en plus fréquent à des appartements privatifs. Des systèmes d'annonces sur des sites spécialisés offrent un plus grand anonymat. Pour cette raison, avec l'accord du Parquet de Paris, la Direction de la Police judiciaire tente désormais, au-delà des premières interpellations de proxénètes gérant les établissements, de porter son action sur les propriétaires de salons qui louent des appartements destinés à la prostitution.

Enfin, les services de police, en étroite coopération avec ceux de la Préfecture de Région d'Ile-de-France et les associations agréées, soutiennent les initiatives d'accompagnement des personnes prostituées qui souhaitent sortir du système de prostitution, dans le cadre de ce que l'on appelle le parcours de sortie de la prostitution, le P.S.P.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 156 du groupe Changer Paris est-il maintenu ou retiré ?

Mme Aurélie PIRILLO. - Il n'est pas maintenu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Il est retiré, merci. Il n'y a pas d'explications de vote dans ce cas, puisqu'une était prévue. Je ne mets pas aux voix ce vœu, qui est retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux missions de la police municipale.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 157 relatif aux missions de la police municipale.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la Représentante du Préfet, au nom de mon groupe, je tiens à réaffirmer notre reconnaissance pour le travail et les moyens déployés par la Préfecture de police afin d'améliorer la sécurité dans notre ville. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner vos efforts et les réussites notamment lors des Jeux olympiques et paralympiques, mais également en matière de renforcement de la sécurité au quotidien dans les quartiers difficiles, ou encore au bois de Boulogne à la suite du meurtre intolérable de la jeune Philippine.

Le vœu que je présente aujourd'hui souligne la nécessité d'un renforcement des effectifs de la police municipale, particulièrement en tenant compte des engagements pris lors de sa création. Je rappelle d'ailleurs que, sans les voix des élus de droite, cette police municipale n'aurait jamais pu voir le jour.

Au-delà des effectifs, ce vœu appelle surtout à une montée en compétences de la police municipale à Paris dans les missions de tranquillité publique et de lutte contre les incivilités. L'objectif est clair : permettre à la police nationale de se concentrer davantage sur la lutte contre la délinquance.

Nous attirons également votre attention sur le déséquilibre actuel. La proportion des missions de lutte contre les incivilités, pourtant essentielles à la tranquillité publique, reste faible au sein de la police municipale. Sur 1,3 million de procès-verbaux dressés en 2023, moins de 6 % concerneraient les incivilités, si bien que, oui, un rééquilibrage s'impose.

Alors, je vous avoue, Monsieur NORDMAN, que j'étais assez inquiète ce mercredi sur le devenir de ce vœu. Puis, finalement, à la suite de vos déclarations de jeudi dernier près du Ministre délégué à la Sécurité du Quotidien, M. Nicolas DARAGON, je me suis sentie plus rassurée par vos engagements. Vous vous êtes en effet montré favorable au renforcement des prérogatives en matière de lutte contre les incivilités du quotidien, telles que les ventes à la sauvette, les empiétements sur les trottoirs, ou encore les nuisances sonores.

J'espère donc que vous apporterez un avis favorable à ce vœu, qui vise à renforcer les compétences de la police municipale parisienne pour qu'elle joue pleinement son rôle dans la tranquillité publique et la lutte contre les incivilités, pour permettre à la police nationale de concentrer ses efforts sur la lutte contre la délinquance.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN. Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots, car j'ai peu de temps pour répondre à une question aussi vaste.

Je voudrais simplement indiquer que ce vœu comporte beaucoup d'inexactitudes. Je vous renvoie notamment à l'"open data" que nous publions sur le site de la Ville en toute transparence pour juger de l'activité de la police municipale avec l'ensemble des chiffres, y compris arrondissement par arrondissement. Cela vous permettra peut-être de corriger par vous-même un certain nombre d'inexactitudes qui figurent dans les attendus de votre vœu.

Je vais me concentrer finalement sur le délibéré du vœu. Le premier souhait est de renforcer les effectifs de la police municipale. Nous nous y employons depuis le début de cette mandature. Encore dans les prochains jours, nous organiserons un nouveau concours de police municipale. Les inscriptions sont ouvertes. Je vous invite, ainsi que l'ensemble des maires d'arrondissement, à relayer l'information auprès des publics de vos arrondissements pour que nous ayons un maximum de candidates et candidats à ce concours. En tout, 300 postes sont ouverts à nouveau, nous permettant de continuer à "densifier", si je puis dire, les effectifs de notre police municipale.

Sur la montée en compétences, vous l'avez dit vous-même, j'ai plaidé auprès du Ministre de la Sécurité intérieure, Nicolas DARAGON, que j'ai rencontré avant-hier et hier lors du Beauvau des polices municipales, pour que les polices municipales puissent accroître leur efficacité dans le cadre des compétences qui sont les leurs, notamment en matière de lutte contre les incivilités et de lutte pour la sécurité routière. Pour cela, nous avons besoin de mesures réglementaires et législatives, tout simplement pour faire en sorte que ces polices municipales soient encore plus efficaces, puisqu'il s'agit évidemment de toutes les polices municipales de France, qui ont les mêmes compétences.

Compte tenu de ces éléments et du fait que nous nous employons beaucoup à renforcer la police municipale, je considère que votre vœu est sans objet. Je vous invite à le retirer, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 157 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Il est maintenu.

Nous avons deux demandes d'explications de vote, et une première de la part d'Ariel WEIL, du groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - C'est une explication de vote pour Paris en commun, mais aussi pour les élus de Paris Centre, pour ne pas laisser entendre que ce sujet ne nous concernerait pas, ou que nous n'aurions pas en partage un certain nombre des considérations de ce vœu, auxquelles Nicolas NORDMAN a d'ailleurs très bien répondu.

Personnellement, je ne peux pas m'associer à la demande de montée en compétences. Je crois que la montée en compétences de la police municipale est prouvée, elle a d'ailleurs été saluée par le Préfet de police, y compris à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques. Se pose toutefois la question de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques en termes d'effectifs.

Pour le coup, sur la situation des effectifs, je ne voudrais pas laisser entendre que nous nous satisfaisons de la lente montée, non pas en compétence, mais en puissance des effectifs. Il est très dur de recruter, et aujourd'hui, en effet, nous ne sommes pas au compte qu'il faudrait.

Nous sommes dans un contexte où nous avons lancé la zone à trafic limité et où Notre-Dame s'apprête à rouvrir au culte, aux visiteurs et aux touristes. Je vous rappelle que c'est le site le plus visité de Paris et de France avec 14 millions de visiteurs, c'est deux fois la Tour Eiffel et c'est plus que le Louvre, qui est également dans le Centre de Paris. Avec une fréquentation touristique record de 300.000 visiteurs par jour, avec la plus grande gare souterraine d'Europe, avec 800.000 piétons en moyenne chaque semaine, avec le plus grand nombre de personnes à la rue à l'échelle parisienne depuis la dernière Nuit de la Solidarité, hélas, nous le savons, et avec la plus grande densité de terrasses, le Centre de Paris concentre évidemment un besoin en effectifs de police municipale qui, aujourd'hui, me paraissent sous-dimensionnés. Il faudra, cher Nicolas NORDMAN, faire monter les effectifs de la police municipale parisienne, puis les allouer.

Evidemment, vous parliez de la montée en compétences, nous déployons tous les effectifs dans ce "continuum" de sécurité que le Préfet de police décrit souvent. Chez la police municipale, c'est évidemment les policiers municipaux et les policières municipales, et c'est là que tous nos efforts doivent se tourner, mais aussi les médiateurs et les agents d'accueil, qu'il convient d'utiliser pour les missions pertinentes.

Je rappelle, Madame la Préfète, que...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci...

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Le commissariat de Paris Centre a le plus grand nombre d'effectifs en Ile-de-France. C'est évidemment normal, avec les sites qu'il doit défendre...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je ne peux donc que m'associer au souhait que nous ayons plus d'effectifs et qu'ils soient alloués notamment dans le Centre de Paris, mais je ne peux pas laisser dire que la montée en compétences n'est pas là.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication de vote également de la part de Jérôme GLEIZES, du groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Ce débat sur la montée en compétences cache en fait une confusion entre les compétences de la police nationale et de la police municipale. Pourtant, lors de la question d'actualité, M. le Préfet, M. NUÑEZ, a tout de même rappelé à la droite que les accusations qui étaient souvent portées contre la police municipale et la Ville sont en fait de sa compétence à lui. Bien sûr, il n'a pas accepté et a donné des chiffres pour montrer l'amélioration du travail depuis son arrivée.

Pour rappeler la position des écologistes, parce que vous passez votre temps à nous attaquer en disant que nous sommes contre la police municipale, nous avons toujours été pour une clarification entre les deux polices. Le problème aujourd'hui est que ce Gouvernement, par manque de moyens, externalise beaucoup de ses missions en direction des polices municipales, sans faire le transfert de financements.

Le fait notamment que nous n'ayons aucune dotation globale de fonctionnement fait que Paris a aussi un problème pour financer ce que l'Etat, par défaut, délègue aux Villes.

C'est pour cela que nous appelons à voter contre ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Ce vœu n° 157, qui n'est pas retiré, obtient un avis défavorable de l'Exécutif. Nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est donc repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la sécurisation du pont d'Iéna.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 158 relatif à la sécurisation du pont d'Iéna.

La parole est à Jérémie REDLER, pour deux minutes. Monsieur le Maire.

M. Jérémie REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Madame la Directrice, représentante du Préfet de police, la décision de piétoniser le pont d'Iéna s'inscrit, comme vous le savez, dans une logique dogmatique, sans concertation des riverains ni des élus des mairies concernées. J'associe évidemment la maire du 7e et les élus du 7e arrondissement, et le maire du 15e et les élus du 15e arrondissement. Outre l'idée politique, cette mise en œuvre soulève de sérieux problèmes, notamment sur le plan de la sécurité.

Ce vœu vise à apporter des solutions concrètes à des enjeux qui n'ont pas été anticipés. Depuis la fermeture de cet axe aux véhicules motorisés, les faits sont là : la situation sécuritaire s'est considérablement dégradée. Le secteur, déjà connu pour être un point chaud de délinquance, a vu une augmentation de comportements criminels. Arnaques, vols et trafics en tous genres prospèrent dans cet espace désormais dédié aux piétons. Ces pratiques nuisent à l'image de Paris et compromettent l'expérience des milliers de touristes et de riverains qui fréquentent cette zone.

A titre d'exemple, samedi 21 septembre : 495 évictions. Le week-end des 28 et 29 septembre : 503 évictions. Dimanche 27 octobre : 198 évictions. Les évictions concernent essentiellement des vendeurs à la sauvette et des joueurs de bonneteau, alors que les interpellations sont celles de voleurs à l'arraché ou d'autres agressions diverses.

Cette aggravation de l'insécurité impose à la Préfecture de police de déployer des opérations massives, chronophages et consommatrices en effectifs. Je tiens d'ailleurs à travers vous, Madame la Directrice, à remercier le Préfet de police et l'ensemble des effectifs de la Préfecture de police pour le travail qui est accompli au quotidien sur cet axe. Ces moyens pourraient être utilisés pour d'autres missions prioritaires, mais ils se concentrent pour pallier une décision mal préparée.

Ce vœu appelle donc la Ville de Paris à un renforcement des effectifs de la police municipale. Il est en effet impératif que la Ville prenne en charge la sécurisation de ce nouvel espace piéton, en travaillant évidemment en collaboration avec la police nationale. Le renfort d'effectifs de police municipale sur place permettrait d'assurer une présence dissuasive et une intervention rapide en cas de besoin.

Je souhaiterais également la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection modernisé. Pour une zone aussi emblématique et fréquentée, il est inconcevable de ne pas disposer d'une surveillance renforcée.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci...

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Un système de vidéoprotection modernisé en lien avec la Préfecture de police serait une solution efficace pour prévenir et documenter les actes de délinquance.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Nicolas NORDMAN, Monsieur le Maire, pour deux minutes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci.

Evidemment, le pont d'Iéna fait partie des projets héritage des Jeux olympiques et paralympiques, qui permet de magnifier et de donner la possibilité aux touristes de visiter ce site de la Tour Eiffel de manière plus favorable que ne le permettait précédemment la situation avec la circulation automobile. Il y a en effet une recrudescence de vendeurs à la sauvette. Nous menons avec la police nationale, en lien avec la police municipale, des opérations quotidiennes pour lutter contre ce phénomène et réalisons très régulièrement des évictions pour que les touristes, les visiteurs puissent être "tranquilles", si je puis dire, sur ce site.

Vous le savez, la police municipale a une limite dans ses possibilités d'action concernant les vendeurs à la sauvette. C'est d'ailleurs une des choses pour lesquelles j'ai plaidé dans le cadre du Beauvau des polices municipales : pour que les polices municipales puissent aussi faire des saisies des biens illicitement vendus dans l'espace public. A partir du moment où l'on pourrait saisir les marchandises, comme peut le faire la police nationale, cela permettrait d'avoir une action plus efficace et plus dissuasive, ce qui n'est aujourd'hui malheureusement pas le cas pour la police municipale.

Nous allons évidemment continuer nos efforts sur ce site, en lien avec la police nationale, pour réduire le phénomène des vendeurs à la sauvette. C'est un objectif que nous avons fixé à nos équipages de police municipale.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme LAVIELLE, pour le Préfet de police de Paris.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

En raison des flux importants de touristes dans le secteur de la Capitale, Trocadéro-Champ-de-Mars-Tour Eiffel, auquel appartient donc le pont d'Iéna, la Préfecture de police a fait de la sécurité des touristes l'une de ses priorités, avec notamment le déploiement d'un plan de sécurisation spécialement dédié à leur protection et à une sécurisation de ces sites. Nous avons donc sur le pont d'Iéna et dans le secteur Trocadéro-Champ-de-Mars-Tour Eiffel une présence des forces de sécurité très visible, quasiment permanente, pour apporter une réponse rapide et efficace aux phénomènes de délinquance.

En complément des sécurisations sur le terrain, ce que je peux vous dire en matière de vidéoprotection est que les sites touristiques du Champ-de-Mars, du Trocadéro et de la Tour Eiffel sont couverts par 30 sites de caméras pilotables et 85 caméras fixes. Cela fait au total 116 caméras, ce qui est une densité assez importante. Deux autres sites, soit 10 caméras, sont prévus dans les jardins du Trocadéro. Ces caméras permettent de surveiller ces secteurs sensibles quotidiennement et d'orienter les actions des policiers au moyen de la vidéo-patrouille.

En ce qui concerne le pont d'Iéna en particulier, il est couvert par un site de vidéoprotection muni d'un dispositif que l'on appelle PLATER, c'est-à-dire une caméra orientable et quatre caméras fixes. D'autres sites à proximité disposent de quatre caméras fixes avec une vue directe sur le pont et cinq caméras orientables qui permettent aussi de le visualiser.

Ces dispositifs, à la fois la patrouille physique et la vidéo, apportent bien sûr des résultats. En termes de statistiques, on constate une nette diminution des atteintes volontaires à l'intégrité physique sur le secteur. Nous passons de 305 faits entre janvier et octobre 2022 à 196 sur la même période en 2023 et 86 en 2024. Les attaques aux biens sont aussi en forte régression, nous avons 462 faits au cours des dix premiers mois de l'année 2024, contre 828 et 1.145 sur les mêmes périodes en 2023 et en 2022.

Spécifiquement sur le pont d'Iéna et depuis sa piétonnisation, nous constatons effectivement la présence de phénomènes de ventes à la sauvette. Nous sommes particulièrement présents sur ce site pour tâcher d'y mettre fin. Nous multiplions les patrouilles avec la police municipale et nous continuerons à apporter une vigilance toute particulière sur la sécurisation de ce pont pour que ce nouvel environnement piéton ne constitue pas un terreau favorable à la délinquance acquiescente.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Représentante du Préfet de police de Paris.

Je mets aux voix ce vœu, après vous avoir demandé si vous acceptez les amendements qui vous ont été proposés.

M. JérémY REDLER, maire du 16e arrondissement. - Oui, j'accepte le vœu amendé.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Très bien, je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu référencée n° 158 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif puisqu'amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 219).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au club de prévention spécialisée Aurore-Siloé.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 159 relatif aux clubs de prévention spécialisée Aurore-Siloé.

La parole est à Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je présente ce vœu au nom de Delphine BÜRKL, maire du 9e, que je vous prie de bien vouloir excuser.

Ce vœu concerne les moyens du club de prévention spécialisée Aurore-Siloé, situé au 17, rue Victor-Macé, dans le 9e arrondissement. Ce club joue un rôle essentiel dans la prévention des comportements à risque et dans l'accompagnement des jeunes en difficulté, une mission cruciale pour notre tissu social.

En novembre 2022, nous avons élargi le secteur d'intervention d'Aurore-Siloé à de nouvelles zones. Cependant, malgré cet élargissement du périmètre d'intervention, les effectifs du club sont restés inchangés. Aujourd'hui, ce sont seulement cinq équivalents temps plein, dont quatre éducateurs spécialisés, qui interviennent dans un arrondissement de plus de 60.000 habitants, accueillant quotidiennement jusqu'à 300.000 personnes.

La situation dans la rue de la Tour-des-Dames illustre à titre d'exemple cette urgence au niveau de la situation. Ce secteur, nouvellement intégré dans le périmètre d'intervention d'Aurore-Siloé à notre demande, connaît une recrudescence préoccupante de nuisances sonores, d'incivilités, de cambriolages, d'agressions, et même parfois de rixes. Ces difficultés, bien connues des riverains, rapportées par le collectif Tour des Dames, exigent une réponse rapide et adaptée.

Face à ces défis, nous avons besoin d'un renforcement immédiat des effectifs d'Aurore-Siloé. Les éducateurs sur le terrain sont une réponse indispensable pour accompagner les jeunes de ces quartiers et prévenir toute aggravation du climat de sécurité.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Alexis GOVCIYAN.

La parole est à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci pour votre question, pour votre vœu, qui me permet ici de saluer le travail remarquable de l'équipe d'Aurore-Siloé d'éducateurs spécialisés dans le 9e arrondissement.

Je voudrais également saluer l'engagement très important de l'ensemble des éducateurs spécialisés à Paris, et souligner l'effort très important de la Ville de Paris, que nous avons amplifié notamment à l'occasion du reconventionnement avec tous les clubs de prévention parisiens l'an passé. Avec 19 millions d'euros, représentant 272 équivalents temps plein, dont 244 d'éducateurs spécialisés, c'est un effort considérable en matière de prévention que nous menons à l'échelle de Paris.

Concernant spécifiquement les sujets que vous évoquez, nuisances sonores, incivilités et cambriolages, sur un secteur du 9e arrondissement, ces sujets me semblent relever davantage de tranquillité publique et de sécurité, et donc davantage du rôle de la police municipale, mais également de la police nationale. Pour regarder avec vous comment trouver des solutions, je demanderai que l'équipe parisienne de médiation fréquente ces lieux de manière plus importante pour accompagner avec la police municipale et résoudre les difficultés que vous évoquez.

Pour ces raisons, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu, tout en vous disant ma disponibilité pour travailler très concrètement à la résolution des problèmes que vous évoquez.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur GOVCIYAN, le vœu n° 159 est-il maintenu ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Nous maintenons effectivement le vœu. On nous a déjà dit cela, voyons maintenant comment les choses se passent.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2024 DSOL 155 - Subvention de fonctionnement (8.549.093 euros) relative au financement par la Ville de Paris des activités 2024 du G.I.P. SamuSocial de Paris et avenant n° 27 à la convention constitutive du G.I.P.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 155 qui porte sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant d'un peu plus de 8.500.000 euros, relative à un financement de la Ville de Paris des activités du G.I.P. SamuSocial de Paris, ainsi qu'un avenant à la convention constitutive du G.I.P.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous célébrons cette année le 30e anniversaire du SamuSocial. Un bien triste anniversaire, malheureusement. Le SamuSocial, c'est bien sûr le 115, mais ce sont aussi des maraudes, des centres d'hébergement, un observatoire et la Halte des femmes de l'Hôtel de Ville, entre autres missions, qui sont...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Peut-on faire un peu de silence, s'il vous plaît ? Merci.

Mme Camille NAGET. - Merci. Visiblement, le 115 n'a pas l'air de passionner les foules. Pourtant, chers collègues, je vous assure...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Mon appel au silence non plus. Un peu de silence, s'il vous plaît, chers collègues.

Mme Camille NAGET. - Le SamuSocial, ce sont des missions très diverses, c'est le numéro d'appel du 115, ce sont des centres d'hébergement, c'est un observatoire sur la pauvreté et la précarité, c'est aussi la Halte des femmes dans cet Hôtel de Ville, au rez-de-chaussée, et ce sont des missions diverses extrêmement précieuses. Heureusement que le SamuSocial est là depuis 30 ans, chaque jour, pour essayer de parer un peu plus, de faire quelques remparts contre la pauvreté et la misère. Je ne dis pas "résoudre", parce que vous savez très bien la situation dans laquelle nous sommes, mais plutôt "parer".

La situation actuellement est absolument catastrophique. Il n'y a pas d'autres mots. La pauvreté et la précarité n'ont de cesse de progresser. Malheureusement, Conseil après Conseil, nous avons toujours les mêmes constats, et la précarité et la pauvreté augmentent toujours plus. Toujours plus de personnes à la rue sont décomptées Nuit de la Solidarité après Nuit de la Solidarité, et le 115, le SamuSocial, va mal aussi. Les salariés se sont mis en grève au mois de septembre dernier, et ce n'était pas la première fois, pour dénoncer des conditions de travail extrêmement difficiles, difficiles pour eux dans leur travail au quotidien, mais aussi dans la réponse qu'ils n'arrivent plus à apporter aux usagers.

Nous avons souvent eu le débat que "le 115 est saturé, il faudrait régionaliser le numéro pour pouvoir mieux prendre les appels", mais ce n'est pas cela, le problème. Bien sûr, il faut plus d'écoutes et d'écoutes au 115 et qu'ils aient de meilleures conditions de travail, mais le problème est qu'il faut surtout plus de réponses à apporter. Aujourd'hui, la durée moyenne pour un écoutant ou une écoutante du 115, c'est sept mois, parce que tout ce qu'ils ont à dire au téléphone à des familles, à des femmes enceintes, à des hommes seuls, à des personnes qui passent la nuit dehors dans des conditions climatiques comme celles que nous avons connues hier est : "Désolé, nous n'avons pas de réponse à vous apporter". C'est dramatique. C'est dramatique pour les personnes qui entendent cela. C'est dramatique pour les personnes qui le disent, qui n'y arrivent plus et qui ne restent pas au 115.

Certains salariés du SamuSocial sont eux-mêmes hébergés dans des hôtels du 115. Vous imaginez ? C'est cela, aussi, l'état de la précarité dans notre pays aujourd'hui. Il y a des personnes qui ont un travail, qui ont un salaire, mais qui n'arrivent même plus à se loger décemment et dignement.

Nous redisons donc tout notre soutien à tous les salariés du SamuSocial dans leurs combats et dans leurs missions au quotidien, et nous insistons pour que le soutien de la Ville de Paris continue, que celui de l'Etat continue, qu'il s'engage toujours plus, et surtout que l'on ait beaucoup plus de solutions d'hébergement. Là aussi, nous le savons, des solutions sont possibles, il y en a plein à Paris et partout en France. Maintenant, il faut de la volonté politique pour les mettre en œuvre.

Le 115 à Paris, c'est + 100 % d'appels entre 2022 et 2023. Deux fois plus de personnes ont appelé. Or, celles et ceux qui ont participé à la Nuit de la Solidarité savent combien de personnes nous rencontrons, que nous pouvons même rencontrer tous les jours, qui nous disent : "Je n'appelle plus le 115 depuis bien longtemps, parce qu'il n'y a pas de solution".

Pourtant, il y a des endroits, nous le savons. Je pense à mon arrondissement, le 19e, qui est un arrondissement solidaire, mais qui n'est pas exempt de la solidarité. Je pense au lycée Brassens, qui est vide depuis plus d'un an, qui doit être mobilisé. Je pense, nous en avons parlé et nous étions tous d'accord, à l'hôpital du Val-de-Grâce, qui est vide depuis huit ans et que l'Etat refuse de mobiliser. Huit ans que nous laissons un hôpital vacant, pendant que des milliers de personnes dorment dans la rue, des familles, des femmes, des enfants, des hommes seuls.

Personne ne mérite de dormir sur un bout de trottoir. Maintenant, il est urgent de prendre des actions.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

J'ai oublié de préciser que nous avons commencé les travaux de la 4e Commission et que Gauthier CARON-THIBAUT nous offre ses minutes d'introduction de la 4e Commission, d'où le passage presque sans transition. Merci à lui.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Écologistes" de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais rejoindre les propos qui viennent d'être dits. Il est évidemment extrêmement difficile de voir qu'il y a toujours plus de personnes à la rue. Pendant les Jeux olympiques, il y avait moins de personnes visibles dans l'espace public, mais, comme nous l'avions dit déjà à ce moment-là, en réalité c'était une invisibilisation qui était mise en place, avec des solutions d'hébergements trouvées relativement tard et des mesures d'éloignement qui ne fonctionnaient pas dans les S.A.S. Le problème n'a donc pas diminué pendant les Jeux olympiques.

Malgré les fantasmes d'une partie de la droite et de l'extrême droite, la pression migratoire ne baissera pas, puisque la volonté de migrer, ce genre de volonté, est vitale et dépasse les politiques sécuritaires que nous croyons faire en ayant la frontière la plus meurtrière du monde aujourd'hui en Méditerranée. Il va donc continuer d'y avoir un afflux.

Dans ce cas, quel est le problème ? Quel est le problème pour les personnes à la rue ? Il est évident. Quel est le problème sanitaire de rester longtemps à la rue ? Quel est le coût pour la France de laisser toujours plus de personnes à la rue ? Pour le Département, en charge majoritairement de la question sociale, quel est le coût ? Il est énorme.

Evidemment, nous devrions trouver des solutions. Il y a d'abord eu toujours plus de places d'hébergement, et le SamuSocial se retrouvait à affecter les personnes chaque soir à travers le 115, comme l'a très bien dit Camille NAGET. Aujourd'hui, il se retrouve à dire, sept fois sur huit, "rappelez demain, nous n'avons plus de places pour ce soir". Pourquoi ? Parce que, une nouvelle fois, cela fait 30 ans qu'il n'y a pas de politique volontariste de création de logements et de transformation en logements dans notre pays. Or, quand on n'est pas capable de pratiquer une politique de long terme, on crée de l'engorgement à tous les étages.

Ensuite, il y avait effectivement l'anniversaire du SamuSocial, mais quel triste anniversaire. Le SamuSocial a bien sûr beaucoup progressé en taille et en volume, mais parce que la demande et le besoin ont beaucoup progressé, que la pauvreté augmente, que le nombre de personnes à la rue augmente, en particulier dans notre Capitale, mais ce n'est pas parce que nous investissons peu. Nous sommes très clairement le Département qui fait le plus en matière sociale en France, mais cela ne suffit pas.

Cela ne suffit pas, et que se passe-t-il aujourd'hui ? Nous constatons aussi un déclassement des travailleurs sociaux. Si nous pensons au statut de travailleur social, il y a 30 ans, un travailleur social était à peu près au niveau de revenu médian. Aujourd'hui, les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales ont été rattrapés par le S.M.I.C., c'est-à-dire que nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation où les personnes qui sont censées accompagner les autres sont elles-mêmes en difficulté, comme le disait Camille NAGET. C'est un cycle qui ne va pas.

Des personnes qui sont payées pour aider se retrouvent elles-mêmes à devoir sans arrêt dire "non, nous ne pouvons plus vous aider", et le tout pour un coût que nous pouvons très bien voir à travers ce projet de délibération de 8 millions d'euros, dont plus de 3 millions sur les hôtels sociaux, c'est-à-dire sur des solutions pour lutter dans l'urgence contre la plus grande précarité. Là aussi, cela indique le manque de capacité et d'anticipation de long terme.

Je remercie toutes les personnes des maraudes, toutes les personnes des écoutes, tous les travailleurs et les travailleuses sociales. Merci pour tout ce qui est fait.

Un travail a été fait au printemps par l'observatoire du SamuSocial lui-même sur les hôtels, qui expliquait que sans doute 40 % des personnes accompagnées à l'hôtel qui étaient en situation irrégulière pouvaient en réalité tout à fait demander à être régularisées si elles étaient mieux accompagnées, ce qui permettrait en partie de participer au désengorgement. J'imagine que ces solutions doivent être étudiées quelque part, mais, pour l'instant, nous n'en voyons pas encore les effets.

En tout cas, la Ville fait un effort majeur, dans un moment où, malheureusement, nous sommes mal et peu accompagnés une nouvelle fois par l'Etat. Ce n'est plus possible...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci...

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Evidemment, nous votons pour ce projet de délibération.

Chers collègues, merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX. Je me réjouis, comme nous toutes et tous, de votre retour dans l'hémicycle, chère Anne-Claire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je fais une petite parenthèse à ce sujet, qui est pourtant très grave, pour vous remercier toutes et tous pour vos vœux de rétablissement et adresser un petit mot à l'équipe de secours de la Ville de Paris pour son professionnalisme et sa très grande gentillesse. Ils m'ont aussi redonné le sourire. Merci à eux. Ils agissent un peu dans l'ombre de cet Hôtel de Ville, mais de façon très efficace. Je pense que nous pouvons les applaudir eux aussi.

Je reviens maintenant sur ce projet de délibération, que je porte, vous l'aurez compris, au nom de ma collègue Léa FILOCHE. Ce projet de délibération, vous l'avez souligné, reflète l'engagement constant et très fort de la Ville de Paris envers le SamuSocial.

Ce dispositif, nous le savons tous, avait été conçu à l'origine comme une réponse temporaire aux urgences, mais est malheureusement devenu un pilier incontournable de notre action dans la lutte contre l'exclusion. Cette action augmente face aux difficultés qui sont rencontrées sur le terrain. Le SamuSocial a su élargir ses missions pour inclure l'écoute, l'orientation, l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement. Cela montre sa capacité à s'adapter et sa véritable connaissance des réalités du terrain.

Ce partenariat historique entre la Ville de Paris et le SamuSocial repose sur des actions concrètes. Ce que nous vous proposons de financer à travers ce projet de délibération, c'est un premier axe sur le fonctionnement global du SamuSocial pour garantir la continuité de ses missions, et un second volet qui concerne la coordination des acteurs de la veille sociale, qui a été renforcée par la fusion avec le S.I.A.O., permettant ainsi une meilleure organisation des interventions.

Cependant, cette meilleure coordination ne peut pas masquer et ne peut rien faire face à l'augmentation des besoins et l'absence de solutions d'hébergement, qui ont considérablement complexifié le travail des équipes ces dernières années, vous l'avez dit.

Je tiens moi aussi à témoigner tout mon soutien à ces équipes, qui se retrouvent face à des situations terribles, face à une grande détresse, et qui doivent faire le tri entre les personnes en fonction, par exemple, de l'avancement de la grossesse d'une femme à la rue. Ce n'est pas possible aujourd'hui. Oui, il y a un problème. C'est inacceptable de laisser des femmes enceintes à la rue parce que nous ne pouvons pas les prendre en charge par manque de places, et c'est inacceptable que des travailleurs sociaux se retrouvent dans ces situations indignes de devoir faire ce tri.

Pourtant, 45.000 places d'hébergement sont régulées aujourd'hui. Malgré tout, tous les soirs, nous savons tous que des hébergements sont refusés. La Ville a renforcé cette partie de coordination pour mieux répondre à ces besoins avec les arrondissements, en fonction des besoins locaux.

Je rappelle aussi que la Ville finance des dispositifs spécifiques, comme la halte des femmes de l'Hôtel de Ville, l'E.S.I. Saint-Michel, qui sera désormais ouvert les week-ends à la fin de l'année, et l'équipe mobile de lutte contre la tuberculose. Vous le voyez, ce sont des missions essentielles.

C'est pour cela que je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup. Effectivement, heureux de vous revoir en place et en bonne santé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 155).

Je vous remercie.

2024 DSP 27 - Dotations (4.271.297 euros) et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 27 et l'amendement technique n° 160. Est-ce que je vous redonne la parole, Madame la Maire Anne-Claire BOUX, pour présenter l'amendement, ou nous le votons directement ? Nous pouvons le voter directement. C'est l'amendement technique n° 160.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet d'amendement déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 160 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 27 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DSP 27).

Je vous remercie.

2024 DSP 37 - Subventions (351.630 euros) et conventions avec 11 associations pour le financement des projets relatifs à l'accompagnement des personnes vulnérables vivant avec le V.I.H.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSP 37 et à l'amendement technique n° 161 sur le même modèle que le précédent. Il n'y a pas de prise de parole, c'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 161 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 161 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 37 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DSP 37).

Je vous remercie.

2024 DSP 60 - Avenant à la convention avec l'Académie de Paris relative à la promotion de la santé des élèves scolarisés dans les établissements publics de Paris. - Recette de 1.930.000 euros.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSP 60.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais souligner ce projet de délibération relatif à l'accompagnement de la santé auprès des scolaires, une mission que la Ville assure pour le compte de l'Etat. C'est une mission extrêmement importante et assez variée, qui recouvre beaucoup de sujets. Cela va des bilans médicaux qui peuvent être faits en première année de maternelle et un peu plus tard dans la scolarité, un travail avec les C.A.P.P., aux missions de promotion de santé et d'éducation à la vie sexuelle et affective au collège. Cette mission est extrêmement importante, tant on sait que, malheureusement, elle passe trop souvent à la trappe dans un certain nombre de départements.

A Paris, nous avons l'assurance que les choses sont faites puisqu'elles sont faites par la Ville dans les écoles publiques. Toutefois, je pense que ce serait intéressant de savoir ce qu'il se passe dans les établissements privés sous contrat, puisque je vous rappelle que c'était "Civitas" qui assurait ces heures dans le lycée Stanislas. Je ne vous décris pas les orientations de cette association bien connue, et je vous laisse imaginer ce qui pouvait être raconté aux jeunes lycéens et lycéennes.

Ces moments d'échange et d'accompagnement à la vie sexuelle et affective sont extrêmement importants. Cela a été décrié par toute une partie de la classe politique. Nous avons entendu des choses absolument ahurissantes il y a quelques années. Je me souviens en particulier de la "Manif pour tous", qui racontait quand même que l'on allait apprendre à des enfants à se masturber à l'école. Quand il s'agit d'être dans la caricature, on n'est jamais dans la demi-mesure.

Pourquoi ces moments sont-ils si importants ? Ils sont importants parce que cela permet aussi aux jeunes d'apprendre des gestes de prévention. Les dernières données de l'O.M.S., il me semble, montrent que l'usage du préservatif chute drastiquement chez les jeunes en Europe. C'est un problème, parce que l'usage du préservatif empêche les grossesses indésirées, mais protège aussi et surtout contre les maladies. Dans le même temps, alors que l'on voit l'usage du préservatif diminuer drastiquement chez les jeunes, ce sont les I.S.T. qui progressent.

C'est important aussi parce que cela permet aux jeunes d'avoir des moments d'échange avec des personnes qui ne sont pas leurs parents, avec lesquelles la parole peut être plus facile, sur des choses comme avoir une vie sexuelle et affective apaisée, en accord avec ce qu'ils et elles ressentent, mais aussi d'échanger sur le consentement, de définir ce que sont des violences et de déconstruire la culture du viol, qui est encore omniprésente dans notre société.

Je profite de ce projet de délibération pour lancer une alerte sur ce qu'il se passe au Conseil régional d'Ile-de-France. Cela aurait pu être fait sur le DSP 71, que nous voterons plus tard. Puisqu'il y a quelques élus régionaux dans cet hémicycle, j'espère que vous pourrez vous en faire le relais. La Région a annoncé baisser de 10 % les financements du "Crips". De la même manière que la Ville de Paris assure ces temps d'échange au collège, le "Crips" le fait au lycée pour la Région. Or, si leur budget baisse de 10 %, c'est mathématique, il y aura moins d'interventions dans les lycées, avec toutes les conséquences que nous avons expliquées tout à l'heure.

Alors, chers collègues élus régionaux, je vous invite à interpellier au sein du Conseil régional pour que ce financement ne diminue pas. En tout cas, je sais que la Ville a maintenu son financement, nous le voterons tout à l'heure. C'est extrêmement important, la Région doit maintenir son financement.

Enfin, je terminerai, Madame la Maire, sur une demande d'un temps d'échange sur la médecine scolaire, que nous avons formulée auprès de votre prédécesseuse il y a quelques années. Ce dispositif est porté par la Ville de Paris pour l'Education nationale. Parce que nous avons un service de médecine scolaire que nous assurons à la Ville, nous savons qu'il est difficile de recruter des médecins scolaires, que ce n'est pas chose aisée, mais il y avait eu un engagement pour que nous puissions avoir un échange sur ce sujet, au moins à la 4e et la 6e Commission.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup.

Alors, nous avons balayé beaucoup de sujets. Merci, chère Camille NAGET, pour votre intervention.

D'abord, je souhaiterais saluer et remercier les équipes du service de santé scolaire de la Ville de Paris, qui font un travail essentiel auprès des élèves parisiens.

Ensuite, je ferai, moi aussi, une petite incise politique. Ce soutien est prononcé aujourd'hui auprès des agents et agentes de la Ville et des fonctionnaires. A l'heure où certains élus fantasment sur un pseudo-comité de la hache anti-bureaucratique, où certains Ministres se rêvent en Elon MUSK, la vérité est que cette bureaucratie qu'ils s'imaginent, ce sont des médecins scolaires, des infirmières scolaires, des secrétaires médico-sociales qui sont dans les écoles. Alors, je me demande.

Quand je vois que, sur tous les rangs de cet hémicycle, on me demande plus de médecins scolaires, plus de professionnels de santé dans les centres de santé, je ne vois pas pourquoi il y a cette espèce de fantasme de la

bureaucratie. La réalité est que ces fonctionnaires, ce sont ceux font vivre le service public pour prendre soin de nous. Je leur apporte tout mon soutien face à ces propos complètement déléatoires de certains élus politiques.

Concernant cette convention aujourd'hui sur la médecine scolaire, vous l'avez souligné, la Ville de Paris porte la médecine scolaire par délégation de l'Etat, qui consiste essentiellement en de la prévention précoce et à de la promotion à la santé pour les enfants parisiens. Nous gérons aussi, en lien avec l'Education nationale, une dizaine de centres d'adaptation psychopédagogiques, les C.A.P.P., qui offrent un accompagnement global, pluridisciplinaire et médico-psychosocial aux enfants en difficulté.

Comme dans toutes les collectivités, parce qu'il y a plusieurs collectivités qui portent cette compétence au nom de l'Etat, il faut savoir que le taux d'encadrement par élève et le taux de réalisation des bilans obligatoires sont nettement supérieurs que quand c'est l'Education nationale qui gère cette compétence. Cependant, sur les recettes, puisque c'est l'objet de cette convention, et le fait que l'Etat compense les dépenses sur la médecine scolaire, il faut savoir que la Cour des comptes a évalué à près de 40 euros par élève les dépenses liées à la médecine scolaire. Or, cette convention aujourd'hui nous permet d'avoir des recettes à hauteur de seulement 17 euros par élève. C'est donc insuffisant et, encore une fois, la Ville vient couvrir une non-compensation de compétences qui reviennent à l'Etat.

C'est pour cela que nous avons appelé avec "France urbaine" à ce qu'il y ait un rééquilibrage dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale, pour que les Villes puissent être réellement compensées. Là encore, j'en appelle à la partie droite de cet hémicycle pour nous aider à avoir un financement à la hauteur des besoins des élèves.

Je vous invite à voter tout de même ce projet de délibération, puisque c'est mieux que zéro euro, mais nous appelons en tout cas à ce que les recettes soient plus importantes pour la Ville de Paris l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 60).

Je vous remercie.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Un petit rappel. Je sais que ce sont des sujets extrêmement importants et auxquels il faut donner beaucoup d'attention, mais je veux vous signaler que, à date, nous sommes en mesure de finir le Conseil aux alentours de 23 heures 30 ce soir, si tout va bien. Malgré les difficultés de rendre le propos concis, je vous invite donc à le faire et à ne pas forcément utiliser l'ensemble du temps qui vous est attribué si vous voulez que cela se termine un peu plus tôt, comme, j'imagine, la majorité des personnes ici. Je voulais juste vous le rappeler.

2024 DSP 66 - Subvention (10.000 euros) à l'Association internationale des fournisseurs de soins du Sida (IAPAC) pour l'organisation du Congrès annuel international des "fast track cities".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSP 66 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'Association internationale des fournisseurs de soins du Sida.

Je donne la parole pour cela à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mettre fin au Sida d'ici 2030 n'est pas seulement une ambition, c'est une promesse, une promesse portée par l'ONUSIDA depuis 2014 et ancrée dans des objectifs clairs : 95 % des personnes vivant avec le V.I.H. doivent connaître leur statut sérologique, 95 % des personnes dépistées doivent recevoir un traitement et 95 % de ces traitements doivent rendre le virus indétectable, et donc non transmissible.

En nous rappelant les débuts de cette pandémie, où la peur paralysait nos sociétés face à l'absence de traitement et à la fatalité du diagnostic, nous mesurons aujourd'hui le chemin parcouru. A l'époque, imaginer une fin possible au Sida aurait semblé irréaliste. Aujourd'hui, cet espoir a pris racine dans nos actions concrètes, nos solidarités et, surtout, dans les avancées scientifiques et sociales. Cet objectif est à notre portée grâce à une stratégie innovante, fondée sur l'action locale et collective lancée ici, à Paris, il y a dix ans.

La Déclaration de Paris a été le point de départ d'un réseau international, les "Fast-Track Cities", aujourd'hui 550 villes et territoires, unis par un même engagement. Ensemble, ces Villes s'attaquent à l'épidémie sur tous les fronts : prévention, accès au traitement, lutte contre les discriminations. Les résultats parlent d'eux-mêmes.

A Paris, en dix ans, les nouveaux diagnostics de V.I.H. ont diminué de 33 %, passant de 1.000 à environ 650 cas par an. C'est une avancée majeure, portée par la synergie entre associations, institutions et citoyens. A l'échelle européenne, jamais autant de vies n'ont été sauvées grâce au traitement.

Oui, nous pouvons y croire, 2030 peut devenir l'année de la victoire collective, mais restons lucides. Malgré les progrès, Paris demeure la ville où les nouvelles contaminations restent les plus nombreuses en France. Ce chiffre nous rappelle que notre combat est loin d'être terminé. Les dix ans de la Déclaration de Paris sont donc une opportunité, un moment pour évaluer nos réussites, partager nos apprentissages et renforcer nos actions.

Le congrès des "Fast-Track Cities", soutenu par la subvention que nous examinons aujourd'hui, joue un rôle essentiel dans cet effort. Rassembler les acteurs de la santé, du développement et des territoires, c'est renforcer notre capacité à innover et à mobiliser.

Alors, à quelques jours de la journée mondiale de lutte contre le Sida, j'en appelle à notre responsabilité collective : soutenons l'action des associations comme l'"I.A.P.A.C.", qui, depuis des décennies, trace un chemin vers la fin du V.I.H.

Agissons pour que 2030 ne soit pas un simple horizon, mais bien l'année où nous fermerons définitivement la parenthèse des années sida.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais corriger ce que dit mon collègue Hamidou SAMAKÉ : cela fait bien plus de dix ans que les écologistes et la Ville de Paris participent à la lutte contre le Sida dans le monde. C'était une initiative de Sylvain GAREL, je ne sais plus sous quelle mandature, pour qu'une partie du financement de la Ville permette d'aider les associations qui luttent contre le Sida dans le monde. C'est à la suite de cela que nous sommes passés à un niveau de partenariat officiel avec ONUSIDA. C'était au début des années 2000 que Sylvain GAREL a dû porter cela.

C'est vrai qu'aujourd'hui on n'est plus attristé par la mort d'un ami ou d'une amie du Sida. Heureusement, grâce à la trithérapie, beaucoup de progrès ont été faits et des personnes peuvent vivre avec le Sida. Néanmoins, je fais partie de la génération qui a pleuré des personnes mortes du Sida, notamment une personne dans ma famille, et qui sait que l'accompagnement de ces personnes dans la souffrance, avant que les médicaments arrivent, n'était pas une chose facile à vivre. Beaucoup parmi nous ont vécu ce type de phase.

Dans cette logique, à une époque où on arrivait déjà en Occident à traiter les personnes qui étaient atteintes du Sida ou de maladies liées au Sida - on ne meurt pas du Sida mais, souvent, des maladies que l'on attrape à la suite d'une déficience immunitaire, puisque je rappelle que le Sida est une attaque du système immunitaire -, les pays du Sud ne bénéficiaient pas d'autant d'aides. C'était une des raisons pour lesquelles beaucoup de personnes venaient en France pour avoir des soins. Souvent, sur les bancs de droite, on accuse ces personnes qui viennent se faire soigner en France. Heureusement, sur la question du Sida, car ce n'est pas forcément le cas de toutes les maladies, beaucoup de progrès ont été faits et, grâce à ONUSIDA, les pays du Sud peuvent soigner les personnes atteintes du Sida.

C'est important. Je voulais rendre hommage à tous ceux qui ont travaillé sur cela pour permettre ces projets de délibération, qui sont assez récurrents, heureusement. Nous pouvons être fiers que Paris fasse cela, que Paris participe à ces dépenses, même si certains les considèrent comme inutiles sur les bancs de droite. Elles sont importantes parce que Paris doit aussi soutenir ceux qui ne peuvent pas être soutenus.

Merci de votre attention.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne reviendrai pas sur l'historique de 40 ans de lutte contre le V.I.H., souligné très justement par mon collègue Jérôme GLEIZES, qui a aujourd'hui porté ses fruits, même si, nous le savons, les contaminations stagnent dans certaines populations clés, et nous devons réussir à franchir ce dernier kilomètre.

Concernant ce projet de délibération, il y a dix ans, la Maire de Paris et mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL, que je salue, ont lancé avec les acteurs de la lutte contre le V.I.H. un appel à la mobilisation des Villes du monde entier pour une action coordonnée dans la lutte contre le V.I.H. C'est donc un grand honneur d'avoir de nouveau accueilli à Paris, avec l'association "I.A.P.A.C.", la conférence des "Fast-Track Cities" pour célébrer les dix

ans de cet appel de mobilisation des Villes contre le Sida, à la Maison de la Mutualité. Ce sont 550 Villes du monde entier, qui sont engagées dans la lutte contre le V.I.H. Cela a été un moment d'échange pour partager les progrès réalisés et les bonnes pratiques pour lutter contre l'épidémie.

Dix ans plus tard, vous l'avez dit, l'action résolue de la Ville de Paris en lien avec les acteurs de la lutte contre le V.I.H. a permis une baisse d'un tiers des nouveaux cas dans la Capitale. Cependant, je l'ai dit, le taux de contamination stagne encore chez certaines populations. Cette conférence, donc, et ce que nous réaffirmons à Paris, c'est cet objectif de 2030. Vous l'avez dit, chers collègues, et j'espère que 2030 sera quand même une année de la victoire pour atteindre cet objectif "zéro infection, zéro décès, zéro discrimination". Nous portons cet objectif avec l'association "Vers Paris sans Sida", dont je salue le président et toute l'équipe, qui font un travail formidable.

Dans un contexte international de recul des droits des minorités et du droit à la santé sexuelle dans de nombreux pays, ce congrès a aussi permis de rappeler haut et fort l'importance de l'engagement de la communauté internationale à œuvrer pour un accès à la santé à toutes et tous sans discrimination.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DSP 66).

Je vous remercie.

2024 DSP 67 - Subventions (88.465 euros) et conventions avec trois organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien (14e,15e,18e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

Vœu déposé par le groupe " Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif au logement des professionnels de santé à Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSP 67 et le vœu référencé n° 162 qui y est rattaché.

Je donne la parole à Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour trois minutes maximum.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le constat est inquiétant : Paris est de moins en moins attractive pour les professionnels de santé. Le rapport de mars 2022 de l'Union régionale des professionnels de santé d'Ile-de-France qualifiait même l'Ile-de-France de "premier désert médical de France métropolitaine". Un constat inquiétant, que je veux une fois de plus regretter, car il y a des mesures que vous pourriez prendre, Madame la Maire, mais que vous ne prenez pas, notamment en matière de logements.

Si vous rencontrez le directeur d'un hôpital public parisien aujourd'hui, il pointera l'éloignement du logement du lieu de travail comme l'un des freins essentiels au recrutement des professionnels de santé, des infirmières et des infirmiers, notamment.

Bien sûr, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris utilise des mesures, comme la réservation de logements intermédiaires, l'aide à l'accès à des colocations ou des bonifications de loyers pour des locations temporaires, pour attirer le personnel soignant dans notre ville, mais cet effort est très insuffisant. Il doit être accentué et, surtout, mieux soutenu politiquement par la Ville de Paris.

La Mission d'Information et d'Evaluation consacrée à la santé avait déjà demandé qu'un certain pourcentage de logements sociaux soit attribué prioritairement aux professionnels de santé. Une mesure de bon sens pour que Paris cesse d'être un désert médical et que les Parisiens aient enfin accès à un service public de santé de qualité.

C'est pourquoi je demande, au nom des élus du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", que la Ville de Paris fournisse un état des lieux chiffré et précis sur la part de logements sociaux attribués aux professionnels de santé à Paris. Cette transparence est indispensable.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame BUCAILLE.

Pour vous répondre, je donne la parole à la maire Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère de Paris, Véronique BUCAILLE. En effet, le logement est une préoccupation centrale pour les Parisiens et les Parisiennes, qui ont de plus en plus de mal à se loger face à des loyers complètement décorrélés des revenus de beaucoup de travailleuses et de travailleurs. Ils ont en effet beaucoup de difficulté à se loger décemment dans notre ville, en particulier ceux qui font des métiers essentiels pour faire vivre notre société. C'est ceux-là que vous pointez par votre vœu aujourd'hui, les infirmiers, infirmières, aides-soignants, qui permettent à nos hôpitaux de fonctionner.

Alors, il faut quand même garder en tête que 70 % de la population n'a plus les moyens de se loger dans le privé et que, sans régulation du Gouvernement auquel vous appartenez, la seule réponse possible est le renforcement de l'accès au logement social et abordable, une politique, portée par la Maire de Paris et mon collègue Jacques BAUDRIER, que vous remettez régulièrement en question.

Le logement soignant est largement porté par l'A.P.-H.P., qui dispose d'un parc de logements important. Je suis au regret de vous dire que nous n'avons pas les chiffres du nombre de logements de la part de l'A.P.-H.P. Nous n'y avons pas accès en tant que Ville de Paris. Toutefois, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne faisons rien pour le logement des soignants.

Ils sont éligibles au système de points supplémentaires pour des agents publics demandeurs de logement social qui habitent loin de leur lieu de travail parisien ou qui ont des horaires décalés. Cependant, nous ne pouvons pas chiffrer le nombre de soignants qui font cette demande, puisque nous avons seulement l'information qu'ils sont en catégorie B ou C, nous n'avons pas le métier précis qu'ils exercent. Nous ne pouvons donc pas le chiffrer.

Notez par ailleurs que, l'année dernière, la Ville de Paris s'est engagée avec "Paris Habitat" à signer une convention avec l'A.P.-H.P. pour réserver 100 logements sociaux de Paris par an, un effort non négligeable quand on voit les tensions que nous connaissons sur le logement social. Le chiffre que je peux vous donner est ainsi que, pour cette première année, l'année 2024, 94 logements ont été orientés vers des soignants de l'A.P.-H.P. Nous avons donc quasiment atteint l'objectif pour l'année 2024.

Vous comprendrez donc, Madame, que, malgré les efforts de la Ville de Paris sur ce sujet, je ne peux techniquement pas répondre complètement à votre demande, qui dépasse le champ de la Ville.

Je vous invite à retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je me verrais obligée d'y émettre un avis défavorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu n° 162 est-il maintenu, Madame BUCAILLE ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe " Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 67).

Je vous remercie.

2024 DSP 68 - Subventions (566.400 euros dont 25.000 euros de budget participatif) et conventions (fonctionnement et investissement) avec 3 associations du dispositif "secourisme".

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la formation aux gestes de premier secours dans les établissements scolaires.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSP 68 et le vœu référencé n° 163 qui s'y rattache.

Pour cela, je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants, pour cinq minutes maximum. Merci.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire, mais je m'étais désinscrit, en lien avec Anne-Claire BOUX.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - D'accord.

M. LORIAU présente le vœu n° 163.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la France, pourtant rayonnante dans beaucoup de domaines médicaux, accuse un déficit grave et ancien en matière de formation aux premiers secours. C'est un déficit connu, avec 40 % uniquement de Français formés aux premiers secours. La France est un des pires élèves en Europe. En France, en raison de ce déficit, on survit trois fois moins d'un arrêt cardiaque brutal que dans les autres pays, notamment au nord de l'Europe.

Cette intervention immédiate est essentielle quand on sait que chaque minute perdue fait perdre 10 % de chances de survie à la victime. La seule solution pour gagner ce temps précieux, tant dans les arrêts cardiaques que dans les accidents vasculaires cérébraux ou dans d'autres situations d'urgence comme les accidents domestiques, est de rendre obligatoire ou en tout cas de généraliser une formation à l'intervention en situation de premiers secours.

La Ville s'est saisie depuis de très nombreuses années de cette question et le dispositif "Paris qui sauve" rencontre toujours un très vif succès dans tous les arrondissements, mais cela ne suffit malheureusement pas. Pour obtenir les mêmes résultats que nos voisins, les bons élèves du Nord de l'Europe, nous proposons d'utiliser les mêmes méthodes.

En Norvège, la formation aux premiers secours est dispensée dans les écoles de manière obligatoire. Au Danemark, il en est de même, et il est même indispensable d'avoir cette formation pour pouvoir prétendre s'inscrire au permis de conduire. Ces mesures sont les mêmes parmi les voisins du Nord de l'Europe, en Suède, en Finlande, et cela leur permet d'obtenir des taux de formation aux premiers secours dans la population de 80 %, alors que nous en sommes, je le rappelle, à 40 %.

Nous souhaitons donc que, dans la prolongation de "Paris qui sauve", la Ville entame un programme de formation systématique dans les écoles avec l'aide des partenaires des premiers secours que sont la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, la Protection civile, "la Croix-Rouge" et tous les autres, dont c'est d'ailleurs pour moi l'occasion de saluer à nouveau l'action extrêmement favorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur LORIAU.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, Jérôme LORIAU. Vous l'avez dit, la France est un mauvais élève, et c'est pourquoi la Ville de Paris a lancé ce plan "Paris qui sauve" en 2015, dont l'ambition était de sensibiliser et de former massivement la population parisienne aux gestes qui sauvent. Nous pouvons quand même nous féliciter que ce plan ait permis de former plus de 110.000 Parisiens, qui ont pu bénéficier de cette formation gratuite. Nous voyons que cette formation est plébiscitée par les Parisiens et les Parisiennes, qui ont envie d'être mieux préparés en cas de crise et de pouvoir, eux aussi, à leur niveau, sauver des vies.

Alors, je partage votre constat et les considérants, c'est pourquoi la Ville organise des sessions de formation aux gestes qui sauvent. Vous avez sûrement pu voir ces formations, qui sont proposées aux mairies d'arrondissement. Nous travaillons en effet avec la protection civile, la Brigade de sapeurs-pompiers et "La Croix-Rouge française" pour réaliser ces formations. En 2024, la Direction de la Santé publique a doublé le nombre de journées de formation en mairie d'arrondissement, avec près de 2.400 personnes formées.

Nous organisons aussi des sessions de formation lors des événements variés de la Ville de Paris : "Paris Plages", la fête des gardiens, etc. Par ailleurs, la Ville de Paris a équipé ses établissements publics de défibrillateurs automatisés externes, 850 sont installés dans les équipements de la Ville.

La Ville s'engagera aussi dans l'expérimentation "Géocœur", un dispositif qui vise à améliorer le taux de survie des accidents cardiaques en mobilisant la population grâce à la mise en place de boîtiers intelligents. Une trentaine sera installée dans l'espace public parisien, dans les endroits les plus fréquentés, comme les bords de Seine, les abords du Champ-de-Mars ou le canal Saint-Martin.

Par ailleurs, je partage votre souhait que les enfants soient mieux formés et sensibilisés. Je vous rappelle que cette formation est prise en charge par le Rectorat dans le premier degré et que des ateliers de sensibilisation en classe sont réalisés par les professeurs eux-mêmes. On est plutôt sur de la sensibilisation, puisque, à cet âge, il n'y a pas d'apprentissage des gestes techniques. Pour le second degré, la Direction générale de l'Enseignement scolaire a fixé un objectif de 100 % d'élèves formés au collège aux gestes de premiers secours.

Le Rectorat nous a fait part de ses difficultés à atteindre cet objectif. Une réflexion est donc menée entre la Direction de la Santé publique et le Rectorat pour trouver des modes de partenariat qui permettraient de toucher

encore davantage de collégiens. Encore une fois, nous volons en quelque sorte à la rescousse du Rectorat, comme nous le faisons sur beaucoup de sujets.

Pour ce qui concerne les défibrillateurs automatisés externes dans les établissements, c'est laissé à l'initiative des chefs d'établissement.

Sur les derniers attendus de votre vœu, ils rejoignent nos préoccupations. Développer des sessions de proximité sur les gestes qui sauvent, en particulier pour les publics éloignés, en ciblant notamment les familles, dans des partenariats avec des mairies d'arrondissement, des centres sociaux et des associations locales, ce sont les pistes sur lesquelles la Direction de la Santé travaille aujourd'hui. De la même façon, nous travaillons sur le renforcement de la formation dans les écoles sur le temps périscolaire.

Je pense que nous allons dans le même sens, je vais donc émettre un avis favorable à votre vœu, et je vous invite aussi à voter le projet de délibération.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 163 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2024, V. 220).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est également adopté à l'unanimité. (2024, DSP 68).

Je vous remercie.

2024 DSP 70 - Subventions (255.750 euros) et conventions pour le financement de projets relatifs à la prévention du VIH et des IST auprès des populations clefs.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSP 70.

Pour cela, je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les plus stigmatisés, celles et ceux qui sont privés de droits humains sont aussi celles et ceux que l'infection au V.I.H. a le plus atteints. C'est pourquoi toute stratégie conséquente de lutte contre la pandémie liée au V.I.H. doit d'abord lutter contre les discriminations, les tabous, les violences de tous ordres, et notamment les gayphobes, transphobes et sérophobes, qui font le lit des comportements à risque, de la méconnaissance de la maladie et des moyens de protection, et de l'absence de recours au diagnostic et aux soins.

Docteure en pharmacie, je sais que promouvoir la santé est inséparable de la défense et de l'illustration de ce que sont les droits humains. Le projet de délibération que nous étudions en ce moment en est un bel exemple, et je voudrais saluer l'action des associations infatigables qui luttent contre le V.I.H.-Sida, souvent dans des conditions très difficiles, face à des frilosités et conservatismes violents.

Nous avons la chance de pouvoir compter à Paris d'une richesse associative immense en la matière, ce qui permet, en lien avec ces associations, de créer ou d'adapter des supports d'information et des dispositifs d'intervention adaptés aux besoins et attentes des populations clés, cible principale de nos efforts, notamment dans le cadre de la stratégie de Paris sans sida.

Je pense bien sûr d'abord à "Act Up-Paris", une des associations pionnières à avoir hurlé l'urgence quand le monde politique, la société et l'univers de la santé tardaient à prendre en compte les droits et la dignité des personnes. D'ailleurs, il est souvent reproché à "Act Up" ses méthodes, mais je voudrais aujourd'hui une fois de plus témoigner, ayant moi-même été attachée hospitalière à l'époque où le V.I.H. est arrivé, dans les années 1980, combien il était difficile de faire entendre la voix des malades, que seule la volonté, la détermination et la radicalité d'associations comme "Act Up" ont permis de faire avancer.

Aujourd'hui, l'association agit via divers médias et actions pour diffuser des messages de prévention en santé sexuelle, par le site internet REACTUP, qui diffuse des approches innovantes de prévention positive, combinée ou

diversifiée pour le V.I.H., les hépatites et les I.S.T., par les stands de prévention lors de grands événements, par une vingtaine d'interventions annuelles auprès des scolaires et, bien sûr, par ses campagnes de communication sur la santé sexuelle. "Act Up" est un acteur historique de la prévention dite communautaire LGBTQIA+ et touche en ce sens un vaste public au sein de cette population.

Je pense aussi bien sûr à "Acceptess-T", dirigée par l'énergique et brillante Giovanna RINCON, dont je peux me féliciter d'avoir l'amitié. Cette association propose un accompagnement global pour favoriser l'accès au droit et aux soins, l'insertion professionnelle, et la lutte contre l'isolement des personnes "trans", public souvent oublié des campagnes de prévention de la santé sexuelle et d'accès au droit.

Ses bénéficiaires sont des femmes "trans" âgées de 18 à 77 ans, résidant à Paris, majoritairement en situation de précarité et d'isolement, souvent étrangères, parfois même en situation irrégulière, et certaines d'entre elles ont pu exercer ou exercent encore le travail du sexe et sont exposées comme telle à une violence accrue et une stigmatisation forte.

Chaque année, l'association réalise plus de 1.500 dépistages rapides du V.I.H. et des I.S.T. auprès de ce public. Sur son volet social, elle accompagne près de 400 personnes et soutient plus de 100 bénéficiaires grâce à des aides financières d'urgence.

Je pense, pour finir, à "Afrique Avenir", qui œuvre plus particulièrement en direction des personnes originaires afro-caribéennes. Elle œuvre dans les domaines de la santé sexuelle du dépistage du V.I.H., des I.S.T. et des hépatites, ainsi que dans l'information et la sensibilisation. Elle réalise pour ce faire des séances de sensibilisation, de prévention et d'information sur la santé sexuelle, dans des lieux fréquentés par ce public, notamment les lieux festifs, les commerces et les gares. Une unité mobile de dépistage permet également de distribuer du matériel de prévention et, chaque année, les médiateurs de santé effectuent plus de 2.500 entretiens individuels et réalisent environ 6.000 dépistages rapides.

Oui, parce que la lutte contre le V.I.H., le Sida, les infections sexuellement transmissibles ou l'hépatite n'est pas une question de morale ou de jugement social, c'est réellement une question de santé publique.

A la veille du 1er décembre, qui est justement la journée internationale contre le V.I.H.-Sida, nous pouvons nous permettre de penser que, d'ici 2030, nous pourrions venir à bout de ce Sida, mais, pour cela, nous avons besoin de ces associations, nous avons besoin d'actions pensées par les personnes concernées pour d'autres personnes concernées. Ce n'est pas du communautarisme, ce sont de petits rouages...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous appelle à conclure.

Mme Geneviève GARRIGOS. - ... mais ils permettent de faire parvenir l'information et les outils de prévention jusqu'au cœur des populations clés. Donnons-leur les moyens d'agir.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci.

Un grand merci, chère collègue, Geneviève GARRIGOS, pour votre intervention. Je la rejoins complètement, je ne reviendrai donc pas dessus.

Je l'ai indiqué précédemment, la Ville de Paris s'est fixée cet objectif de "zéro infection, zéro décès, zéro discrimination" à l'horizon 2030, un objectif que nous portons ensemble avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Pour l'atteindre, il nous faut en effet une politique engagée de santé communautaire, portée par les premiers concernés pour les premiers concernés, qui s'appuie sur la médiation, la prévention, la réduction des risques, le dépistage, l'accès au droit et l'accompagnement des personnes vivant avec le V.I.H.

C'est toute cette politique que nous vous proposons de soutenir avec ce projet de délibération. Vous l'avez souligné, ce sont beaucoup d'associations qui sont engagées, qui vont à la rencontre des personnes. Vous en avez cité quelques-unes. Je salue toutes les associations qui font l'objet de ce projet de délibération, dont je connais la qualité et l'engagement, qui nous permettent d'avoir ces résultats et d'avancer vers cet objectif.

Vous l'avez compris, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSP 70).

2024 DSP 72 - Subventions de fonctionnement et investissement (455.000 euros dont 70.000 euros dans le cadre du budget participatif) et 2 conventions avec "AIDES" (93500 Pantin).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSP 72 concernant l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement et deux conventions avec l'association "AIDES".

Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE, du groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être courte et brève, beaucoup de choses ont été dites, notamment par ma collègue Geneviève GARRIGOS, que je salue. Je sais que nous partageons énormément de combats, puisque nous étions rassemblées hier soir pour célébrer l'anniversaire des 25 ans de l'"Inter-LGBT" à la mairie du 20e arrondissement, aux côtés notamment de nombreux élus parisiens, comme Ian BROSSAT, David BELLARD, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, que je salue, dans un contexte inédit où le Gouvernement n'est manifestement pas du côté des droits LGBT mais plutôt LGBTphobe, vu les prises de position de certaines et certains de nos Ministres.

Nous fêtons cette année les 40 ans d'"AIDES", qui est un acteur incontournable de la lutte contre le V.I.H. depuis des années. L'association a été créée en 1984. Je n'étais même pas née. Pourtant, j'ai commencé mon engagement politique et associatif dans la lutte contre le V.I.H. dès l'âge de 16 ans. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Je pense que, toutes et tous, nous ou nos proches avons malheureusement été touchés, à une période où des associations comme "Act Up" ont lutté dans l'indifférence générale, il y a des années, quand l'épidémie s'est déclarée. Tu l'as dit très bien, Geneviève. Cela, il faut le souligner. Et cette année, nous fêtons 40 ans de lutte, de militantisme, de combats acharnés contre les morts, c'est important, et surtout de combats contre les préjugés sérophobes qui continuent d'exister.

Je souligne le fait que notre Ville a été la première à mener une campagne de lutte contre la sérophobie, c'est important, et que nous participons à des actions depuis plus de 15 ans maintenant dans la lutte contre le V.I.H. Je salue l'action de ta prédécesseuse sur le sujet, Anne SOUYRIS, et je connais ton engagement, chère Anne-Claire, ainsi que celui de Jean-Luc. La semaine prochaine, nous aurons une rencontre avec les élus locaux contre le Sida à ton initiative, où nous allons notamment aborder la question du "chemsex", un sujet majeur que nous devons avoir en tête.

Nous sommes ravis d'accueillir, dans le 11e arrondissement, à la Maison des Métallos, l'anniversaire des 40 ans d'"AIDES" le samedi 30 novembre. Je vous invite toutes et tous à venir, ce sera un grand moment avec des tables rondes, un moment aussi festif, parce qu'il faut savoir célébrer les victoires que nous avons obtenues depuis le début de la lutte. Ce sera un beau moment de lutte contre les stigmatisations.

Je voudrais simplement dire que ce projet de délibération est très important. Pourquoi ? Comme la plupart des associations de lutte contre le V.I.H., 80 % de l'activité d'"AIDES" est destinée aux actions que l'on appelle hors les murs. Ce sont vraiment des politiques d'aller vers. C'est ce vers quoi nous devons tendre pour toucher les populations clés, les populations les plus concernées, les plus exposées par le V.I.H., je pense en particulier aux personnes LGBT, aux personnes migrantes, aux travailleuses et travailleurs du sexe, et aux personnes nées à l'étranger.

Il faut vraiment que nous continuions nos politiques d'aller-vers, et cette subvention va dans ce sens. Notamment, elle a été lauréate du budget participatif pour bénéficier d'une nouvelle unité mobile de dépistage, avec un bus qui pourra se déplacer pour aller au plus près des populations clés et continuer à dépister.

Vous le savez, et j'en terminerai par là, je suis déjà bien trop longue, Paris reste malheureusement la ville où il y a le plus de découvertes de nouvelles séropositivités, il faut donc encore continuer à se faire dépister et le dire. A la veille du 1er décembre, nous devons plus que jamais rappeler ce message : faites-vous dépister. Il faut encore continuer. Bien sûr, la Ville de Paris fait beaucoup, mais il faut continuer de se faire dépister. Malheureusement, la Région Ile-de-France est la deuxième plus touchée en France par le V.I.H.

La lutte n'est pas terminée. Je vous donne rendez-vous samedi 30 dans le 11e pour célébrer les 40 ans d'"AIDES".

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'aurais pas de mots plus justes que les vôtres, chère Chloé SAGASPE.

Pour compléter, peut-être, cette subvention concerne l'association "AIDES", un acteur essentiel dans la lutte contre le V.I.H. J'ai présenté tout à l'heure la politique de lutte contre le V.I.H. de la Ville de Paris, et "AIDES" s'inscrit pleinement dans cette stratégie en allant à la rencontre des communautés les plus touchées par les infections.

Nous avons besoin du savoir-faire d'"AIDES" sur ce sujet pour continuer cette lutte et atteindre cet objectif. Ils interviennent directement dans les bars, dans les saunas LGBTQIA+, en maraude, auprès des travailleuses et des travailleurs du sexe, mais aussi en accompagnement des usagers de drogues et des femmes migrantes. Leur action est donc indispensable, en particulier pour les plus précaires.

"AIDES" est aussi une association qui a la force et la capacité de continuer à mobiliser le grand public par des communications, qui sont importantes au regard des études qui mettent en lumière une encore trop grande méconnaissance sur les vecteurs de transmission par exemple des infections, sur la possibilité d'utiliser la PrEP, ou encore sur le fait qu'une personne qui est sous traitement ne transmet plus le V.I.H. Ce sont des choses importantes qu'il faut continuer à dire et redire.

L'accompagnement des malades reste aussi un sujet important, d'autant plus qu'ils sont encore trop souvent victimes de discrimination. Je tiens à rappeler l'engagement de mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour lutter contre la sérophobie, notamment, parmi tous ses autres engagements.

Pour finir, un mot sur le "chemsex", dont les impacts sont de plus en plus préoccupants et qui ne peut pas être abordé seulement lorsque des personnalités publiques sont concernées. C'est pour cela que la Ville de Paris s'est engagée avec les associations de santé communautaires dans un plan de prévention, de réduction des risques et d'accompagnement des consommateurs en difficulté. Là encore, je tiens à saluer l'action de l'association "AIDES", qui a ouvert un lieu-ressource dédié, le SPOT Beaumarchais, qui accueille les consommateurs de "chemsex" avec une approche autour de la santé incluant aussi la question de la santé mentale.

Vous l'avez compris, pour atteindre ce bel objectif que nous nous sommes fixés, à la veille du 1er décembre, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DSP 72).

Je vous remercie.

2024 DSP 73 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Endomind" (69410 Champagne-au-Mont-d'Or).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 73 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Endomind".

Je donne la parole à M. Jérôme LORIAU, du groupe Union Capitale, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comment ne pas saisir l'opportunité de ce projet de délibération pour souligner l'action admirable de l'association "Endomind", un acteur phare de la mobilisation associative dans la lutte contre l'endométriose.

"Endomind", c'est une action tous azimuts, des conférences de sensibilisation, des tables rondes rassemblant des patientes et des médecins, du soutien aux patientes elles-mêmes et leur entourage, la formation de patientes experts qui leur permettent d'accompagner les patientes porteuses d'endométriose, et même une course, l'"EndoRun", qui a pour but de financer la recherche et de pallier le financement public qui fait bien défaut sur cette question.

Malgré cette mobilisation sans faille d'"Endomind" et des autres associations qui luttent contre l'endométriose, malgré les actions des élus locaux, qu'il s'agisse de la mairie du 15e, que je connais le mieux, ou de la Ville de Paris, notamment auprès de ses personnels féminins, malgré toutes ces actions des élus locaux, qui sont très efficaces, la menace sur la considération apportée à l'endométriose et à celles qui en sont porteuses demeure.

Elle demeure, parce que, depuis dix ans, les associations et les acteurs de soins ont vu un défilé interminable de Ministres de la Santé sans qu'une continuité réelle soit assurée sur cette question. Elle demeure, car, malgré un vote unanime à l'Assemblée nationale, l'endométriose n'est toujours pas inscrite au titre des maladies de longue

durée et prises en charge par la Caisse nationale d'assurance maladie. Elle demeure, car, comme dans tellement d'autres domaines, la France est incapable de mettre en place une prise en charge globale et innovante de cette pathologie chronique.

Nous connaissons pourtant l'intérêt majeur des prises en charge alternatives de la douleur, des prises en charge diététiques, de l'action physique adaptée dans l'endométriose, mais nous préférons encore aujourd'hui en France rembourser des médicaments antalgiques morphiniques plutôt que de prendre en charge un financement de toutes ces mesures aussi efficaces, voire plus. D'ailleurs, nous l'avons évoqué au cours d'un précédent Conseil et d'un précédent débat, le sport sur ordonnance n'est toujours pas réellement financé aujourd'hui en France.

Alors, merci et bravo une fois encore à "Endomind" et à tous ceux et à toutes celles qui se battent contre cette maladie. Je crois pouvoir dire, mes chers collègues, qu'elles trouveront auprès de nous, au sein du Conseil de Paris, un soutien inébranlable et transparent.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur LORIAU.

Je donne la parole à présent à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, mes propos iront dans la droite lignée de ce que vous venez de dire, cher Jérôme LORIAU. Effectivement, un grand bravo et merci à cette association, qui œuvre là où les pouvoirs publics, notamment l'Etat, ont un peu délaissé le sujet. Un clin d'œil appuyé à la présidente de cette association, Juliette RYAN, qui a repris le flambeau depuis quelques années et qui porte la continuité de ce travail qui est mené depuis dix ans.

Heureusement que ces associations sont là et qu'elles ont été là pour alerter et pour poser la question de l'endométriose dans le débat public, parce qu'aujourd'hui on estime que 10 à 20 % de femmes seraient touchées. La fourchette est tout de même assez large, du simple au double. Ce seraient à peu près 100.000 Parisiennes concernées. Néanmoins, nous sommes presque sûrs que ces chiffres sont sous-estimés, parce que, si des associations et des personnalités publiques n'avaient pas mis ce sujet sur la table, n'avaient pas parlé de l'endométriose, combien de femmes n'auraient pas fait les démarches pour se faire diagnostiquer et pour enfin poser des mots sur les maux qu'elles ont depuis des années ?

L'errance médicale est tout de même caractéristique de l'endométriose. On compte en moyenne sept à dix ans d'errance médicale avant de pouvoir poser le diagnostic sur les souffrances diverses et variées que subissent les femmes atteintes d'endométriose. Je pense que c'est symptomatique de beaucoup de choses.

C'est symptomatique, tout d'abord, de la place du patient, de la patiente en l'occurrence, dans le parcours de soins. C'est aussi symptomatique d'une médecine qui est souvent trop "ando-centrée", faite par les hommes, pensée par les hommes et pour les hommes, dans laquelle on estime que les femmes pourraient peut-être avoir tendance à exagérer, à en rajouter, et dans laquelle on ne prend pas assez en compte les différents symptômes qu'elles expliquent.

Nous le savons, il n'existe pas aujourd'hui de traitement pour l'endométriose, il existe cependant des solutions pour soulager un petit peu les symptômes. Vous l'avez très bien dit, cher collègue. Malheureusement, c'est vrai qu'aujourd'hui on préfère rembourser des médicaments, des antalgiques, plutôt que d'accompagner vers des séances de diététique, des régimes diététiques anti-inflammatoires, des séances de "kiné" ou certains types de sports qui peuvent aider à réduire les douleurs et tous les autres symptômes autour. Malheureusement, il n'y a pas de prise en charge de cela.

Il y a aussi une trop faible prise en charge des consultations des spécialistes. Aujourd'hui, tous les médecins ne sont pas sensibles et formés sur ces questions. Il y a de moins en moins de gynécologues, et c'est de plus en plus difficile d'avoir accès à des rendez-vous. Souvent, les femmes ont un suivi gynécologique par leur médecin généraliste, qui peut être compétent sur certaines choses, avec la formation adéquate, mais qui est un médecin généraliste et qui n'est donc pas spécialisé. Une consultation de spécialiste, ce sont des dépassements d'honoraires, ce qui n'est pas accessible à tout le monde. Là encore, nous retompons dans une médecine à deux vitesses.

Merci, donc, à ces associations d'exister et d'aider les patientes, les femmes à reconnaître les symptômes et à s'orienter pour réaliser un diagnostic de cette maladie.

Je terminerai en disant que cette subvention a vocation à subventionner une enquête sur l'impact de la maladie sur la sexualité des femmes atteintes de l'endométriose, parce qu'il y a besoin de mieux connaître la maladie. Merci à "Endomind" de réaliser ce travail.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, nous avons trouvé un consensus transparent sur ce sujet.

Je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit, mais je veux rappeler tout de même ce chiffre de 10 à 20 % de femmes touchées par l'endométriose, soit 2 millions de femmes au moins touchées par l'endométriose, dont 100.000 à Paris. C'est vraiment un chiffre énorme au regard des nombreuses difficultés que vous avez soulignées, l'errance médicale et la problématique des traitements et des recherches qui sont en cours.

Je voudrais peut-être compléter sur les impacts et les répercussions de cette maladie sur la vie des femmes, qui sont nombreuses : la problématique d'incapacité par rapport au travail, la fatigue, les problèmes de fertilité. Je crois que, aujourd'hui, c'est encore trop souvent invisibilisé, et je tiens à revenir sur ce point, parce qu'il faut en parler. Dans le monde professionnel, il y a trop peu de prises en considération de cette situation des femmes et d'adaptation de leurs modalités de travail. Cela aussi, il faut y travailler.

Je tiens également à saluer l'association "Endomind", une association vraiment très dynamique dans ce combat. Je suis ravie que nous ayons été si nombreux dimanche dernier pour la course "EndoRun", organisée par cette association, avec vous-mêmes, Jérôme LORIAU, mais aussi mes collègues Karim ZIADY, Hélène BIDARD et Nicolas BONNET-OULALDJ, pour soutenir et visibiliser très fortement cette maladie de l'endométriose. Vraiment, félicitations à toute l'équipe et à tous les participants et participantes qui ont couru sous la pluie, mais pour la bonne cause.

Vous l'avez dit, ce projet de délibération vise à soutenir une étude qui est lancée pour étudier les conséquences de l'endométriose sur la vie de couple et la vie sexuelle des femmes, mais aussi mettre en lumière que l'endométriose est aussi un facteur d'aggravation des violences sexistes et sexuelles que subissent les femmes. En effet, les premiers chiffres qui ressortent de cette étude font froid dans le dos.

Il faut savoir que 90 % des femmes indiquent avoir déjà eu des douleurs durant un rapport sexuel, pour les femmes qui souffrent de l'endométriose, c'est-à-dire quasiment 100 % des femmes. 60 % des femmes estiment que leur partenaire leur a déjà fait ressentir que l'endométriose avait un impact sur leur intimité et leur sexualité de couple. Là encore, un chiffre qui fait froid dans le dos : 17 % indiquent avoir déjà été forcées par leur partenaire à avoir un rapport sexuel, malgré le refus exprimé lié à l'endométriose. C'est donc un sujet, là encore, sur lequel nous devons avancer pour défendre le droit des femmes et pour protéger les femmes.

L'autre sujet très important, et vous l'avez souligné, cher Jérôme LORIAU, est de réussir à faire en sorte que l'endométriose soit reconnue comme une affection longue durée, pour aussi adapter et que soit adaptée l'activité professionnelle des femmes et l'activité au sens large. La Ville de Paris soutient ces demandes. Dans notre philosophie d'accompagnement santé, dans nos centres de santé, nous intégrons aussi ce sujet et nous considérons la parole et le ressenti des femmes. Je compte donc sur vous aussi pour convaincre le Gouvernement de faire reconnaître l'endométriose comme A.L.D., et tout mon soutien encore une fois à l'association "Endomind".

Je compte sur un vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire. Merci à tous les trois d'avoir souligné ce problème de santé publique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DSP 73).

Je vous remercie.

2024 DSP 74 - Subvention (88.000 euros) à l'association "Le Bus des femmes" (20e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSP 74 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Le Bus des femmes".

Je donne la parole à Mme Emmanuelle RIVIER, du groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette subvention de 88.000 euros est pour l'association du "Bus des femmes", située dans le 20e, que nous sommes extrêmement honorés d'accueillir dans le 20e. "Le Bus des femmes" a deux activités : la lutte contre la traite des êtres humains et l'accompagnement des travailleuses du sexe.

Je voudrais rebondir ici sur quelque chose qui a été dit tout à l'heure par Mme la Représentante de la Préfecture de police, qui m'a fait froid dans le dos. Il a été question de "lutte contre la prostitution". Je tiens à rappeler à toutes et tous qu'ici, en France, dans notre pays, la prostitution est légale. Sinon, nous nous rendrions absolument

coupables de cette subvention. N'en déplaise à certains et à certaines, la prostitution n'est pas une activité interdite. Le proxénétisme l'est, pas la prostitution. Je tenais à "remettre les pendules à l'heure", si j'ose dire.

Si j'ai souhaité prendre la parole pour intervenir sur cette subvention, c'est parce que cette association est assez remarquable. C'est une association de santé communautaire, c'est-à-dire qu'elle agit pour les travailleuses du sexe, mais surtout elle agit avec les travailleuses du sexe. Elle ne parle pas à leur place et ne prétend pas savoir à leur place ce qu'il y a de bon pour elles. Cela, ce n'est malheureusement pas toujours fréquent pour les personnes qui interviennent dans le milieu de la prostitution. Elle intervient donc pour et avec, avec un credo : accompagner les personnes dans leur choix, quel que soit leur choix.

Cet accompagnement prend plusieurs formes. Evidemment, l'accès au droit, avec la promotion des droits, de la dignité. Ensuite, une action communautaire de santé. "Communautaire", c'est toujours avec et pour, et cela va assez loin : même le conseil d'administration de l'association est paritaire, c'est-à-dire qu'il y a des travailleurs ou travailleuses sociales ou des personnes issues de la société civile, mais aussi des travailleuses du sexe, à moitié. C'est la même chose dans le bureau. Les personnes concernées sont décisionnaires. C'est cela, l'aspect "association communautaire" qui est fondamental.

Il y a aussi toute une action d'insertion pour la vie familiale, pour la vie sociale et pour la vie professionnelle. Enfin, il y a des budgets pour cinq parcours de sortie de la prostitution, pour celles qui le souhaitent, bien sûr, pour les aider à sortir de la prostitution.

Enfin, je voulais vous dire qu'il y a des maraudes avec le bus, puisqu'il y a évidemment un bus, du nom de l'association. Dans le 20e, nous sommes concernés à double titre, puisque nous sommes concernés par les maraudes qui ont lieu à Belleville, essentiellement avec les Chinoises, qui ont des problématiques particulières, notamment l'accès à la langue, mais aussi au bois de Boulogne.

En 2023, "Le Bus des femmes" a soutenu 650 personnes pour des entretiens de santé, 250 sur des aspects sociaux, et elle a établi 18.000 contacts lors de maraudes.

Surtout, à la mairie du 20e, nous avons organisé un cycle de conférences autour de la question du travail du sexe, avec notamment une conférence sur les travailleuses du sexe et les personnes en situation de prostitution, premières victimes et premières expertes des questions de violences faites aux femmes. C'était vraiment très intéressant d'entendre ces personnes s'exprimer, non seulement pour témoigner des violences qu'elles avaient subies, mais surtout pour lancer des pistes s'adressant à toutes les femmes pour prévenir et éviter ces violences, pas spécifiquement pour les personnes en situation de prostitution.

C'était vraiment très fructueux, très intéressant, et je les en remercie à nouveau, ainsi que pour leur action, qui est très utile, envers des personnes qui sont très stigmatisées.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame RIVIER.

Si vous pouvez penser à mettre votre carte quand vous prenez la parole, ce serait bien. Merci.

Je donne à présent la parole à M. Laurent SOREL, pour cinq minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Je me suis désinscrit, Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Parfait, merci.

Je donne la parole à Mme la maire Anne-Claire BOUX, pour vous répondre au sujet du projet de délibération DSP 74.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chère Emmanuelle RIVIER, merci pour votre intervention, qui marque le soutien renouvelé de la Ville de Paris à cette association historique dans l'accompagnement des travailleuses du sexe.

Vous l'avez souligné, l'association "Le Bus des femmes", que je salue et que je remercie chaleureusement pour son action et son accompagnement des travailleuses du sexe, mène aussi bien des actions sur la santé que des actions d'accès au droit, de suivi social et d'aide à la réinsertion dans tous les domaines, pas seulement professionnel, mais aussi dans la vie familiale. Cet éventail d'actions est vraiment précieux et essentiel pour les travailleuses du sexe, avec des interventions bien sûr dans le 20e, mais aussi des maraudes quotidiennes via un bus aménagé au bois de Boulogne, bois de Vincennes, Belleville, Château-Rouge, les Maréchaux.

Cette action est très importante pour la Ville de Paris, et je suis vraiment très heureuse que nous puissions encore une fois renouveler notre soutien au "Bus des femmes", je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DSP 74).

Je vous remercie.

2024 DSP 77 - Subventions (151.667 euros) et conventions avec l'association "Santé mentale du 13e arrondissement" (13e) et le G.H.U. Paris psychiatrie et neurosciences (14e). - Dispositif E.L.I.A.H.S. (13e, 17e, 18e, 19e, 20e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSP 77 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec l'association "Santé mentale" du 13e arrondissement et le G.H.U. Paris psychiatrie et neurosciences, dispositif E.L.I.A.H.S.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants, pour cinq minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais saisir l'opportunité de ce projet de délibération pour revenir sur le dispositif E.L.I.A.H.S.

E.L.I.A.H.S, ce sont des équipes pluridisciplinaires composées d'un psychiatre, d'une assistante sociale, d'un infirmier psychiatrique et d'un coordinateur, qui sont amenés à intervenir dans le parc social de la Ville de Paris dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements, et désormais également dans le 17e arrondissement. C'est un dispositif qui fait l'objet d'un co-financement entre l'A.R.S., les bailleurs sociaux de la Ville, la Ville de Paris, le G.H.U. Saint-Anne et l'association "Santé mentale du 13e arrondissement".

Aujourd'hui, nous comptons une file active de 408 personnes, avec des bénéficiaires qui sont évaluables. C'est notamment une détection précoce, mais aussi une meilleure prise en charge de ces personnes, et cela répond à des enjeux pour les bailleurs de répondre aux troubles de voisinage.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de ce dispositif, qui répond à un enjeu extrêmement fort dans notre ville, particulièrement en matière de santé mentale, et qui adresse également les conséquences de l'isolement, qui touche malheureusement beaucoup notre ville.

Je voulais aussi saisir l'opportunité de ce projet de délibération pour revenir sur la délibération que nous avons fait voter il y a quelques mois sur la meilleure détection et prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène. Le dispositif E.L.I.A.H.S. y prend justement toute sa part, il faut donc élargir ce dispositif dans la perspective d'une meilleure prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chère Maud GATEL, d'intervenir sur ce sujet. Ce dispositif E.L.I.A.H.S. me tient particulièrement à cœur. C'est un dispositif que je portais déjà en tant qu'adjointe à la politique de la ville et que je suis fière aujourd'hui, en tant qu'adjointe à la santé, de renforcer.

Aujourd'hui, du fait des carences du système psychiatrique, du manque de prise en charge globale des personnes souffrant de troubles psychiques dans notre société, les personnes les plus sévèrement touchées par des troubles psychiques sont vouées quasi automatiquement à la précarité sociale et à l'isolement. C'est pour cela que l'on retrouve une surreprésentation de ces personnes en prison, à la rue et dans les logements sociaux.

L'objectif du dispositif E.L.I.A.H.S., qui est porté avec le G.H.U. psychiatrie neurosciences, l'A.R.S., des bailleurs sociaux de la Ville et l'"A.S.M.", est de sensibiliser et de former les gardiens d'immeubles des logements sociaux sur les questions de santé mentale pour qu'ils puissent identifier les personnes en difficulté au sein de leur logement. Dans ce cas, cela permet ensuite de déclencher une équipe, comme vous l'avez souligné, qui peut se rendre au domicile des personnes, leur proposer un accompagnement santé et social, et si besoin une orientation vers des soins psychiatriques. La richesse d'E.L.I.A.H.S. est aussi de pouvoir accompagner les personnes dans leur dignité tout en restant dans leur logement autant que possible.

Aujourd'hui, ce dispositif est déployé "seulement" sur les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements, et j'en suis aussi très fière. Nous venons aussi de lancer dans le 17e une extension du dispositif E.L.I.A.H.S. avec M. le maire du 17e, cher Geoffroy BOULARD. J'en suis très heureuse, et j'espère moi aussi que nous pourrons le déployer plus largement. Mon objectif serait de pouvoir couvrir tout Paris avec ce dispositif.

Enfin, la Ville continuera à soutenir tous les dispositifs innovants qui permettent d'accompagner les personnes dans la dignité, de ne pas bousculer leurs habitudes, de pouvoir les prendre en charge dans leur milieu, avec des dispositifs comme l'"Adamant", comme "La Maison perchée", qui sont vraiment essentiels pour ces personnes qui, là encore, sont mises au centre de leur parcours de soins, leur parcours de vie. C'est cela que nous leur souhaitons.

Je vous invite donc à voter à l'unanimité ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DSP 77).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'un lactarium à Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 164 est relatif à la création d'un lactarium à Paris.

Je donne la parole à M. Vincent BALADI, du groupe Union Capitale, pour deux minutes maximum. Merci.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis déjà intervenu au Conseil de Paris sur le sujet de l'allaitement, ainsi que sur les différents obstacles auxquels les mamans sont confrontées juste après la naissance de leur nouveau-né. Par ce vœu, j'aimerais que la Ville aille plus loin, car je suis persuadé qu'il y a des sujets qui dépassent les clivages politiques.

Chère Anne-Claire BOUX, vous avez présenté lors de la commission santé un plan pour les nouveau-nés avec un kit dédié, avec pour objectif "zéro polluant pour les nourrissons". Ce vœu s'inscrit aussi dans ce cadre, et j'espère qu'il sera voté par tous.

Je rappelle que l'allaitement maternel est recommandé par l'O.M.S. comme source d'alimentation exclusive pour les nourrissons jusqu'à l'âge de 6 mois si possible, en raison de ses bienfaits pour la santé et le développement des nouveau-nés.

Je rappelle aussi que deux nourrissons sur trois sont allaités à la naissance et que les lactariums jouent un rôle essentiel en réduisant les pertes de lait maternel et en collectant le lait des mamans qui en produisent plus que les besoins de leur nourrisson. Aussi, ils sécurisent, traitent et redistribuent ce lait aux hôpitaux et aux parents de bébés prématurés ou en situation médicale fragile, qui en dépendent d'ailleurs souvent pour survivre et grandir en bonne santé.

Depuis la fermeture de l'Institut de puériculture de Paris, boulevard Brune en 2013, un seul lactarium existe dans notre région, engendrant des contraintes logistiques et des limitations d'approvisionnements qui affectent directement les capacités de réponse aux besoins des unités de néonatalogie.

Par conséquent, nous émettons le vœu que la Ville de Paris :

- soutienne la création d'un lactarium sur son territoire en lien avec les centres hospitaliers et les structures de soins pédiatriques pour répondre aux besoins croissants de lait maternel dans les services de néonatalogie en Ile-de-France ;

- propose de mettre en place un programme de sensibilisation et de soutien pour encourager les mères volontaires à devenir donneuses, en collaboration avec les professionnels de santé et les associations ;

- suive régulièrement les besoins en lait maternel des services ;

- évalue l'impact du lactarium sur la santé des plus vulnérables.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BALADI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Vincent BALADI. Je vous remercie pour votre vœu sur ce sujet dont on ne parle jamais, celui du don de lait maternel aux services de néonatalogie. Vous l'avez dit, l'Ile-de-France dispose d'un seul lactarium régional, situé dans les locaux de l'hôpital Necker depuis 2014. Le principe de ce lactarium est de recueillir les dons

de lait au domicile des femmes avant de les pasteuriser et de les redistribuer dans toute l'Île-de-France pour les besoins de services de néonatalogie.

Pourquoi donner son lait ? Parce que, chaque année, 3.000 bébés naissent prématurément et ont besoin du lait des femmes. Le lait maternel est indispensable pour ces nourrissons en raison des qualités nutritionnelles et immunologiques qu'il possède. Ce lait est donc redistribué dans les services pour nourrir les bébés prématurés. Le don de lait maternel est une démarche anonyme et bénévole de mères qui allaitent leur bébé et qui souhaitent recueillir le lait pour en faire don au lactarium. Le don de lait est possible, quel que soit l'âge de lactation.

Compte tenu de la nécessité d'un environnement de type hospitalier ou maternité, la Ville de Paris, à travers ses P.M.I. et ses centres de santé, ne dispose malheureusement pas de capacités de stockage de lait maternel. Cependant, toutes nos équipes de P.M.I. sont en contact avec le lactarium de l'hôpital Necker, et je peux m'engager ici à travailler avec ces équipes, qui le font déjà, pour continuer de sensibiliser les femmes au don de lait lorsqu'elles passent dans nos structures de santé.

Vous l'aurez compris, nous partageons les mêmes objectifs. Si vous acceptez le vœu amendé, qui nous permet de préciser le rôle de l'A.P.-H.P., puisque nous, Ville de Paris, ne pouvons pas le faire seuls, j'émettrai un avis favorable pour soutenir ce projet d'un nouveau lactarium.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je comprends que la position côté Exécutif est favorable si le vœu est amendé. L'amendement est-il accepté, Monsieur BALADI ?

M. Vincent BALADI. - Il y a l'ajout, l'intégration de la notion d'A.P.-H.P., je l'accepte donc et je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 164 déposée par le groupe Union Capitale, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2024, V. 221).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe " Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'ouverture d'un hôtel post-natal à Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 165 déposé par le groupe " Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", relatif à l'ouverture d'un hôtel post-natal à Paris, est retiré de l'ordre du jour.

2024 DLH 334 - Projet de schéma départemental parisien d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2024-2030.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 334 concernant un projet de schéma départemental parisien d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

La parole est à Véronique BALDINI, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans le cadre de la loi Besson, votée en 2000, il est imposé à chaque Conseil départemental l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage. Paris, en qualité de Ville-Département, s'est dotée de deux aires, une dans chaque bois, pour 64 places au total. Actuellement, il y a dans le bois de Vincennes 32 ménages, soit 104 personnes, dont 42 enfants, et dans le bois de Boulogne, 24 ménages, soit 101 occupants, dont 42 enfants.

Ces aires étaient initialement conçues pour permettre aux gens du voyage de stationner à Paris à proximité de l'hôpital où un membre de leur famille était reçu, mais force est de constater que cette règle n'a pas été respectée et que nous assistons actuellement à une sédentarisation des familles. Cette situation conduit très souvent à une suroccupation.

Dans le bois de Boulogne, par exemple, nous avons eu quelques problèmes depuis l'installation, comme des voitures en surnombre à proximité et des réactions de promeneurs du bois face au mode de vie de ces personnes.

Grâce à un travail mené conjointement par la mairie d'arrondissement, la police nationale, la police municipale et les services de la Ville, la situation s'est peu à peu stabilisée et l'est à peu près.

Par ailleurs, le schéma proposé pour 2024-2030 prévoit plusieurs actions sur lesquelles nous pensons, avec ma collègue Valérie MONTADON du 12e arrondissement, qu'il convient de s'attarder, notamment sur le premier volet consacré à l'habitat.

L'action 1 consiste à utiliser et à financer l'aménagement de terrains de la Ville situés à l'extérieur de Paris. L'idée est intéressante, évidemment, mais suppose avant tout l'accord des communes concernées, et nous voyons déjà les difficultés à aboutir à la signature de conventions entre la Ville de Paris et ces communes riveraines.

L'action 2 vise à renforcer la fonction d'accueil sur l'une des deux aires, mais cela nécessite de retrouver de la place dans ces aires en instaurant une rotation et en créant des terrains familiaux censés être installés intra-muros. Cependant, compte tenu des fortes contraintes foncières, nous pouvons légitimement nous interroger sur les endroits où nous pourrions les créer. J'ajoute à cela que de nombreux gens du voyage sont favorables à cette idée et tendent de plus en plus à se sédentariser.

L'action 3 prévoit d'améliorer l'accueil des familles dans l'aire d'ancrage. Il est évoqué l'agrandissement des locaux collectifs, une réflexion sur l'usage par les familles et une étude sur la possibilité d'aménager une pièce cuisine dans le local individuel, ainsi qu'un deuxième W.C. par emplacement. Nous serons évidemment très vigilants sur ce point, puisque nous avons rappelé lors de la M.I.E. sur les bois de Vincennes et de Boulogne l'inconstructibilité dans les bois. De tels aménagements entraîneront nécessairement une bitumisation des sols, à laquelle nous sommes fortement opposés.

La question du logement évoquée à l'action 4 pose problème également puisqu'elle prévoit d'acter un principe d'équivalence entre le produit terrain familial locatif public et un habitat spécifique ou adapté de type logement locatif social produit en P.L.A.-I. Nous ne pouvons pas engorger encore un peu plus les logements P.L.A.-I. quand la Ville accuse déjà un taux de rotation des logements de 4,8 % dans son parc social, contre 9,4 % dans le reste de la France, d'autant que, comme vous le savez, la durée d'attente pour obtenir un logement social s'allonge à Paris. Nous dépassons les dix ans d'attente en moyenne pour y accéder, un chiffre auquel s'ajoutent les 140.000 Parisiens actuellement en attente d'un logement social.

Enfin, nous attendons tout de même beaucoup du transfert de compétence de ces actions vers la Métropole. Il est extrêmement difficile, voire impossible de gérer à nous seuls, Paris, l'application de la loi Besson dans les meilleures conditions.

Pour l'ensemble des raisons évoquées, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame BALDINI.

Je donne à présent la parole à Mme la maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour le groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai souhaité prendre la parole en tant que maire du 12e qui accueille sur son territoire une des deux aires d'accueil des gens du voyage de Paris. Depuis plusieurs années, un travail collectif et concerté a été mené entre les différents services de la Ville, les familles résidentes, cette aire et l'"ADEPT". Ces efforts communs sont aujourd'hui récompensés par des progrès significatifs réalisés sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Grâce à cet engagement commun, nous observons aujourd'hui des résultats engageants et prometteurs, particulièrement dans trois domaines.

Nous y étions encore la semaine dernière avec Léa FILOCHE, Camille NAGET et d'autres élus, que je remercie infiniment. Ces visites nous font effectivement prendre conscience des enjeux que vivent toutes ces familles.

Tout d'abord, le suivi social des familles s'est renforcé et permet de répondre à des besoins concrets et de créer un cadre de vie plus stable. Ensuite, en matière de santé, des dispositifs d'accompagnement spécifiques ont permis d'améliorer l'accès au soin pour tous les membres des familles. Enfin, le point qui mérite d'être particulièrement souligné est celui de la scolarisation des enfants dans les écoles de notre arrondissement. Ces efforts concertés ont permis à de nombreux jeunes de rejoindre les bancs de l'école, marquant une avancée décisive pour leur avenir et leur intégration. Il suffit d'écouter leurs parents pour comprendre la fierté qu'est la leur de voir leurs enfants poursuivre des études jusqu'au lycée.

Nous nous félicitons également des relations de confiance qui se sont construites avec les familles résidant sur l'aire. Ces liens, emprunts de respect mutuel, témoignent de la réussite de notre démarche fondée sur le dialogue et la coopération. Ces progrès nous encouragent à poursuivre dans cette voie et à continuer d'investir dans des actions durables pour le bien-être de toutes et tous.

Je tiens à remercier chacune et chacun engagé dans cette dynamique, qui illustre parfaitement ce que nous pouvons accomplir ensemble.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes effectivement appelés à voter le schéma départemental parisien d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour 2024-2030. Je voulais souligner la qualité du travail et la qualité de ce schéma, tant sur le fond que sur la forme, sur un sujet qui, nous pouvons le dire, est un angle mort des politiques publiques et qui, partout en France, ne se matérialise bien souvent que par des grosses pierres et des dispositifs de matériels urbains qui visent à empêcher l'installation des personnes plutôt qu'à favoriser le développement d'aires d'accueil ou d'aires de passage, ou encore de terrains locatifs familiaux.

Je ne suis pas sûre qu'il y ait un Département de France qui respecte son schéma et qui soit en accord avec le nombre de places qu'il devait créer. Cela doit nous alerter, chers collègues qui êtes parlementaires. Je pense que nous avons aussi besoin que ces politiques bénéficient d'un coup de pouce ou d'un "focus" national, et que nous ne laissions pas chaque Département se "dépatouiller", certains, comme Paris, avec des volontés politiques de faire bien, de faire mieux, de faire autrement, et d'autres avec des volontés de cacher cela plus loin, à côté d'une usine, en zone inondable, sur un terrain pas forcément très adapté, calé entre la voie ferrée et la déchetterie. Je vous invite donc, chers collègues parlementaires, à vous saisir du sujet pour en faire une cause nationale.

Pour revenir à notre schéma parisien, c'est un bon travail sur la forme. Il faut le souligner, il y a eu un vrai travail d'analyse du schéma précédent, mais aussi de concertation avec les premiers et les premières concernées, à savoir celles et ceux qui habitent dans ces aires aujourd'hui et les associations qui les représentent. En tant qu'élus membres de cette commission, nous avons aussi été conviés à quelques réunions, et les services de la Ville, que je voudrais saluer, qui effectuent un gros travail, étaient présents aussi.

C'est un bon travail que nous saluons sur le fond, puisque ce plan permettra de répondre, nous l'espérons, à un double enjeu qui n'est pas aisé. Tout d'abord, un enjeu de sédentarisation et d'aspiration à la scolarisation des enfants, par exemple. Là aussi, la Ville de Paris a fait un énorme travail et tous les enfants qui résident sur les aires d'accueil vont à l'école, dans le 12^e arrondissement ou dans le 16^e arrondissement. C'est extrêmement important.

Cette scolarisation des enfants a pu faire naître des aspirations à poursuivre des scolarités au-delà du collège et à une volonté de rester à Paris. Je ne dirais pas de "s'ancrer" à Paris, parce qu'en réalité, quand on discute avec eux, on découvre qu'ils sont souvent à Paris et en Ile-de-France depuis extrêmement longtemps, voire depuis plusieurs générations. Il y a une aspiration en même temps à préserver la spécificité de leur mode de vie, de leur culture de voyageurs, parce que ce sont des gens du voyage, auxquels nous avons donc besoin d'apporter des réponses adaptées à leurs aspirations.

Je pense que la proposition de dissocier le mode de fonctionnement des deux aires est extrêmement pertinente, en ayant une aire qui reste une aire d'accueil avec du passage, et une autre aire plutôt de sédentarité.

J'entends vos inquiétudes, Madame BALDINI, sur la bétonisation qui pourrait résulter de cette possibilité de se sédentariser. Je pense que la construction de quelques blocs sanitaires sera très éloignée de la bétonisation qu'a pu engendrer la fondation Louis-Vuitton dans le bois de Boulogne. Nous sommes largement à l'abri de milliers de mètres carrés perdus pour le bois, au contraire.

Nous avons eu la chance de visiter l'aire, et je remercie Léa FILOCHE de nous avoir invités à nous rendre sur place et à échanger avec celles et ceux qui y habitent...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, Madame NAGET.

Mme Camille NAGET. - ... parce que nous avons pu voir à quel point ces aménagements étaient importants.

Je vous invite toutes et tous à voter ce plan.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous revient aujourd'hui de nous prononcer sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2024-2030. Ce projet de délibération va bien au-delà de considérations techniques ou administratives. Il interroge nos valeurs, notre capacité à bâtir une ville inclusive et notre engagement envers les populations qui vivent souvent dans le dénuement et font face à une haine discriminatoire particulièrement répandue et virulente dans notre société.

Le bilan du schéma précédent est clair : malgré des avancées notables, notamment la qualité des équipements existants et la mise en place d'un centre social itinérant, seulement 64 places sur les 200 prévues ont été réalisées. Ces chiffres traduisent une réalité complexe, où la rareté du foncier parisien entre en tension avec les besoins criants des familles, mais ils révèlent aussi une volonté forte de la Ville de Paris de trouver des solutions, même dans un contexte contraint.

Ce nouveau schéma, avec ses 11 fiches d'actions et ses ambitions réalistes, marque une étape importante. Il vise à répondre aux défis multiples que sont l'accueil temporaire, l'habitat pérenne, l'accompagnement socio-éducatif et l'intégration des familles dans un tissu social économique parisien. Je salue particulièrement l'engagement de créer 50 nouvelles places en terrains familiaux locatifs et d'explorer des solutions innovantes, comme l'accès à la propriété ou au logement social. Cependant, il faut souligner que ces mesures ne sont pas de simples réponses techniques. Elles sont aussi des réponses humaines, car derrière chaque emplacement, chaque dispositif social, il y a des familles, des enfants, des jeunes, avec des rêves et des espoirs. Ce sont aussi eux que nous devons mettre au centre de nos préoccupations.

Je voudrais insister sur un point crucial : ce schéma ne peut réussir que si nous travaillons collectivement, dans un esprit de coopération entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux, mais aussi et surtout avec les représentants des gens du voyage eux-mêmes. Leur participation active est indispensable pour co-construire des solutions adaptées à leurs besoins. Enfin, il est important de souligner que ce schéma, bien que limité dans ses ambitions par la rareté du foncier, porte en lui une vision, celle d'une ville plus juste, plus solidaire et plus ouverte.

Chers collègues, le choix que nous faisons aujourd'hui est celui de l'humanisme et de l'espoir. Paris ne peut être une Capitale digne de ce nom que si elle porte haut les valeurs d'accueil et de solidarité. Je tiens à saluer le travail de la Ville et de l'adjointe chargée de cette délégation, membre de la Commission consultative des aires d'accueil, qui se réunit de nouveau, après une longue parenthèse, grâce à l'énergie et la volonté de la Ville. J'ai récemment pu visiter l'aire d'accueil de Vincennes. Je peux témoigner de la qualité du travail qui est fait avec ces jeunes, avec ces familles, et de l'attention que les services portent à leur réalité. "A Paris", m'ont dit les résidents, "tout se passe bien, mais ce n'est pas le cas partout". C'est le travail de l'équipe qui fait la différence.

Les gens du voyage sont une richesse pour notre Ville et leur inclusion est une chance pour notre avenir collectif. Je vous invite à soutenir ce projet de schéma avec conviction, tout en restant vigilants quant à sa mise en œuvre.

Je vous en remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur SAMAKÉ.

Je donne à présent la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour 5 minutes maximum.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes aujourd'hui invités à réviser le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage de Paris, initialement adopté pour la période 2013-2019. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi Besson de 2000, qui impose aux communes de participer à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Si cette révision est un exercice nécessaire, elle doit également s'accompagner de réflexions plus larges, notamment sur la coordination des politiques à l'échelle métropolitaine.

Le premier schéma parisien visait la création de places de caravane réparties sur deux aires, au bois de Vincennes et au bois de Boulogne, avec une priorité donnée aux familles de patients hospitalisés à Paris. Ces aires d'accueil, livrées entre 2016 et 2018, répondaient à un besoin réel, tout en soulevant des défis importants, en particulier la gestion des durées de séjour, légalement limitées à trois mois, et les besoins d'un ancrage territorial pour les occupants. Dans le bois de Boulogne, l'aire d'accueil, ouverte en octobre 2019, comprend 17 emplacements pour un total de 36 places. Toutefois, cette aire, comme celle de Vincennes, ne peut être agrandie, comme l'a confirmé Nathalie SAMPIERI, cheffe de projet des aires d'accueil à la Direction du Logement et de l'Habitat, lors de son audition devant la M.I.E. consacrée aux bois de Boulogne et de Vincennes, à laquelle j'avais d'ailleurs participé.

Cette M.I.E. a également souligné des problématiques très spécifiques à ces aires, qu'il ne faut pas négliger, notamment la montée en puissance des enjeux de sécurité et la difficulté à gérer les zones limitrophes, en raison du partage des compétences entre Paris et les communes voisines. A ce titre, la proposition de création d'une brigade des bois, portée notamment par Charlotte LIBERT-ALBANEL, maire de Vincennes, mais également Jérémy REDLER, maire du 16e, mérite d'être explorée.

Le premier schéma départemental de Paris a révélé ses limites, notamment en matière de coordination régionale, ce qui soulève une question cruciale, celle de l'efficacité des politiques fragmentées. Comme l'ont justement rappelé plusieurs experts durant la M.I.E., la juxtaposition de schémas départementaux ne fera pas un schéma régional. Aujourd'hui, la Métropole du Grand-Paris, compétente depuis 2020 en matière d'habitat et d'hébergement dans le cadre de l'élaboration de son plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, offre une opportunité inédite pour dépasser les cloisonnements administratifs. En substance, ce nouveau schéma directeur parisien ne peut faire l'économie d'une coopération renforcée avec la Métropole du Grand Paris, pour bâtir une politique cohérente et intégrée.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, pour cinq minutes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions respectives qui démontrent, s'il en était besoin, que ce sujet occupe, préoccupe et passionne la plupart des personnes de notre hémicycle.

Je commencerai par une citation de William ACKER qui, dans son ouvrage intitulé "Où sont les gens du voyage ?", écrit en 2021 que "si tu ne trouves pas l'aire d'accueil des gens du voyage, cherche la déchetterie". Effectivement, ce voyageur, juriste, délégué général de l'Association nationale des gens du voyage, pose un constat clinique sur la qualité de certains terrains proposés aux voyageurs et aux voyageuses. Il résume cela très bien dans cette phrase.

La même année 2021, Claire HÉDON, Défenseuse des droits, énumère dans son rapport intitulé "Gens du voyage : lever les entraves aux droits" la liste des innombrables discriminations dont sont victimes les voyageuses et les voyageurs : accès à l'emploi, accès à l'école, accès aux crédits, accès aux services publics. Au regard de ce terrible constat, aujourd'hui plus que jamais, l'enjeu des collectivités locales et des services de l'Etat est d'accueillir dignement les voyageuses et les voyageurs, en leur proposant une offre de services qui soit qualitative et respectueuse de leur mode de vie. Cette ambition, je la porte et j'ai souhaité qu'elle soit un peu le fil conducteur des débats et des échanges qui ont animé, au cours de cette année, la rédaction du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage à Paris pour la période 2024-2030.

Depuis 2017, ce sont environ 200 personnes, dont une centaine d'enfants, qui vivent sur nos deux aires situées dans les deux bois, celui de Vincennes et celui de Boulogne. Le travail que nous réalisons est de qualité. Les habitants et habitantes présents sont reconnaissants de l'investissement porté par notre collectivité à leur égard. Ces derniers mènent une vie agréable, en tout cas, c'est ce qu'ils nous ont encore dit la semaine dernière, lorsque nous sommes allés les rencontrer. Ils se sentent, dans leur grande majorité, sédentarisés. Ils se considèrent comme étant parisiens et projettent désormais une vie familiale ici, à Paris. Nous avons pu en échanger avec elles et eux jeudi dernier, sur l'aire de Vincennes, avec les élus parisiens membres de la Commission départementale des gens du voyage.

J'en profite : merci à Camille NAGET et Hamidou SAMAKÉ pour vos interventions respectives, à Christophe NAJDOVSKI, Léa VASA, Anouch TORANIAN et Marie-Pierre MARCHAND pour votre présence, et un salut particulier à Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement, sans qui les engagements sincères pour les voyageuses et les voyageurs ne trouveraient pas le même débouché.

Accompagnés par "Etude et Action", les services de la Ville et de l'Etat ont mené, tout au long de cette année, une consultation en direction des habitants et de l'ensemble des partenaires associatifs franciliens et institutionnels. Dans le cadre de ce travail, nous avons également tenu, le 30 avril dernier, une conférence ouverte à tous les élus de cet hémicycle. Vous avez tous été invités. C'est avec près de 150 participants, sociologues, urbanistes, militants, associatifs, représentants des collectivités locales et des services de l'Etat, que nous avons pu échanger, partager nos expériences sur les situations. Ce séminaire est venu enrichir notre schéma, dont les grandes lignes ont été rappelées par différents intervenants. Néanmoins, je vais tout de même profiter de cette intervention pour préciser certaines choses, car, à la droite de cet hémicycle, visiblement, tout n'a pas été complètement compris.

Concernant les aspects d'aménagement, ce schéma préconise que 25 emplacements, soit 50 places, de terrains familiaux locatifs soient créés dans Paris, afin de libérer une des deux aires d'accueil. Venez voir l'aire d'accueil des gens du voyage de Vincennes, vous seriez surpris de constater que, aujourd'hui, elle est potentiellement l'espace vert le plus libre de l'espace, au vu de sa situation, coincée entre un hippodrome et un centre de rétention administratif. Il faut tout de même se rendre compte de l'endroit où est placée cette aire d'accueil à l'intérieur du bois de Vincennes. Nous souhaitons donc, dans ce schéma, que l'aire d'accueil libérée redevienne une aire de passage, pour que l'on puisse respecter la loi et accueillir pour des temps courts ou moyens les voyageurs et les voyageuses. Encore une fois, c'est la loi.

Effectivement, vu la pression foncière à Paris, que nous puissions envisager la création d'une nouvelle aire de grand passage, sous l'impulsion des services de la Préfecture de Région Ile-de-France, je tiens à le rappeler, c'est leur responsabilité de pouvoir mobiliser le foncier que nous avons en dehors de Paris pour créer ces espaces. Pour rappel, Madame, la Ville loue déjà des terrains appartenant à la Ville à des communes, dans des départements de l'Ile-de-France, pour qu'elles puissent accueillir des aires d'accueil. On pourrait donc envisager les choses de manière un peu souple, en tout cas un peu innovante, permettant à la fois de répondre à des besoins locaux de certains départements et nous permettant de respecter la loi.

Sur les aspects socio-éducatifs, les principales préconisations sont le développement de l'accompagnement social de proximité, je n'y reviens pas, cela a été très bien décrit, de poursuivre l'intégration scolaire de tous les

enfants, c'est un souhait souvent formulé par les voyageurs et les voyageuses, que nous avons vus jeudi dernier, de développer des actions d'accès et de sensibilisation à la santé, c'est un enjeu majeur, et de travailler à l'insertion professionnelle des résidentes et des résidents.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous demande de conclure.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Je conclus sur le fait que ce schéma a été présenté aux voyageurs et aux voyageuses, aux associations, et tout a été validé. Je suis certaine que ce travail fourni par toutes et tous sera validé aujourd'hui par notre Assemblée.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 334.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 334).

Je vous remercie.

2024 DSOL 110 - Subventions à 8 associations et 1 organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion, à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3.967.849 euros).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSOL 110 relatif à l'attribution de subventions à 8 associations et à 1 organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion à destination des personnes en situation de grande précarité et exclusion à Paris.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne serai pas trop longue. C'est un projet de délibération que l'on vote chaque année, mais que je souhaitais souligner, parce que ce n'est pas rien. C'est près de 4 millions d'euros pour le financement de 15 E.S.I., Espaces de Solidarité Insertion, qui font de l'accueil inconditionnel à toutes les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion.

Ces lieux d'accueil inconditionnel sont extrêmement importants. Ils sont 15. L'accueil et la gestion sont assurés par différentes associations que vous retrouverez dans le projet de délibération. Ils permettent à des personnes de venir pour avoir un petit moment de répit, d'accéder à une laverie, à des sanitaires, à des douches, mais aussi d'accéder à des droits, d'ouvrir leurs droits, le R.S.A., la C.M.U., d'avoir aussi parfois des consultations médicales. Bref, tout ce que l'on pourrait imaginer que des personnes en situation de très grande précarité, parfois en situation de rue, ont besoin d'avoir, avec un accès absolument inconditionnel. Toute personne qui se présente est reçue.

Je voulais souligner ce travail, qui est fait depuis de nombreuses années et soutenu par la Ville de Paris, en partenariat avec les associations, et qui, nous l'espérons et nous n'en doutons pas, va continuer pendant de nombreuses années.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, chère Camille NAGET.

Le nombre de personnes vulnérables, parce que sans solution d'hébergement et de logement stable ou pérenne, augmente chaque année depuis 3 ans, comme nous le mesurons lors de la Nuit de la Solidarité. Il est souvent vital pour ces personnes de trouver quelques heures de répit, de refuge par jour. C'est donc l'objet des Espaces Solidarité Insertion, qui sont le fruit d'un travail partenarial, dans le cadre d'une convention tripartite entre l'Etat, la Ville de Paris et la R.A.T.P. Je tiens à rappeler que cette convention a été signée pour la première fois en 1996 et que, depuis, elle est renouvelée.

Les E.S.I. constituent aujourd'hui un réseau d'accueils de jour. Cela fait partie du maillage social que nous construisons à Paris, constitué de 16 établissements répartis sur l'entièreté du territoire parisien. Sur la base d'un cahier des charges très précis, ils proposent différents services entièrement tournés vers la personne accueillie, vous l'avez très bien dit, chère Camille NAGET : un temps de repos, un temps de collation, un temps pour s'occuper de soi, avec un point sanitaire ou un point médical, mais aussi des temps consacrés pour l'accompagnement social,

pour la remobilisation, pour l'accès aux droits, pour des ateliers collectifs, puis pour faire de la culture, des loisirs, du sport. En tout cas, c'est un lieu qui se veut être ouvert et inconditionnel.

Ce sont des structures d'accueil, mais aussi d'orientation, qui permettent donc d'inscrire les personnes dans des parcours pour les emmener vers d'autres dispositifs adaptés à leur situation, à leurs besoins, à leur envie, et pouvant garantir, en tout cas on l'espère, une meilleure réinsertion dans notre ville.

Parce que les partenaires des E.S.I. sont aussi signataires du pacte de lutte contre l'exclusion, nous partageons un certain nombre d'objectifs communs. Ce travail partenarial nous a permis de spécialiser certains E.S.I., par exemple, pour les rendre accessibles aux familles, d'autres aux femmes isolées, qui peuvent avoir des besoins particuliers. Trois sont dédiés à l'accueil des femmes pour développer des prestations particulières. On augmente aussi le nombre de personnes encadrant les personnes accueillies ou même les jours et les horaires d'ouverture. L'existence des missions des Espaces Solidarité Insertion répond aux ambitions de la Ville de Paris d'accueillir et d'orienter dignement toute personne en situation de détresse.

Par contre, il est vrai que l'on connaît une difficulté, qu'il faut constater, partager et rappeler, y compris avec l'Etat : en 2023, ce sont plus de 496.000 personnes qui ont poussé une porte d'un Espace Solidarité Insertion. Plus de 20.000 entretiens sociaux ont été réalisés. Ces chiffres soulignent combien les besoins considérables à Paris sont importants et combien les E.S.I. y répondent. En fait, c'est une augmentation de 20 % par rapport aux statistiques de 2022. Evidemment, nous n'avons pas augmenté de 20 % les moyens dédiés à ces accueils de jour. Vous imaginez donc la pression qu'il y a à la fois sur les équipes, mais aussi sur les personnes. Les conditions, même si elles sont toujours de grands niveaux, se rendent plus difficiles.

Les E.S.I. accueillent des publics très éloignés de tout, très désocialisés. Pour autant, ils assument de nombreuses missions. J'en parle, parce qu'ils ont beaucoup assuré pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, en particulier parce qu'ils ont permis, grâce à la billetterie sociale des J.O.P., de faire vivre d'autres moments à ces publics, qui n'ont pas l'habitude de se retrouver dans des moments festifs, des moments joyeux, comme ceux que l'on a connus cet été. Pour être sincère avec vous, j'avais quelques doutes sur notre capacité à y arriver. En fait, non seulement on a eu une vraie dynamique de la part des équipes, qui ont joué le jeu et qui y sont allées pleinement, mais on a eu, en plus, un retour très positif des publics. Cela nous donne envie de construire, d'assurer et d'assumer encore le fait que l'accueil inconditionnel, la dynamique sociale, l'accompagnement, mais aussi la non-discrimination, le non-tri et la participation ouverte à tout ce qui fait la Ville d'aujourd'hui participent à l'harmonisation de tous les publics.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Je ne peux que confirmer vos propos pour ce qu'il s'est passé cet été.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DSOL 110).

Je vous remercie.

2024 DSOL 126 - 14 subventions d'investissement à 11 associations, une fondation et une société par actions simplifiée (861.934 euros) œuvrant dans l'aide alimentaire et l'urgence sociale.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de laveries solidaires dans le 19^e arrondissement.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSOL 126 et le vœu référencé n° 166 qui s'y rattache.

Je donne à nouveau la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela pourrait presque paraître être un dialogue. En même temps, ces sujets sont récurrents, mais ils sont importants, parce que les personnes souffrent de la précarité, de vivre dans la rue, d'être isolées. Elles souffrent aussi de notre indifférence. En fait, continuer à en parler, c'est ne jamais s'habituer à cette misère et, surtout, ne jamais se résigner.

Nous avons là un projet de délibération qui porte sur les questions d'aide alimentaire, parce que, oui, malheureusement, c'est encore une réalité. Il y a des personnes qui, pour réussir à répondre à un besoin aussi primaire que celui de se nourrir, celui de pouvoir manger, ont besoin de l'aide d'associations à travers des distributions, à travers des dispositifs. Il faut le souligner, les associations travaillent pour que ce soit toujours plus respectueux de la dignité des personnes. Je pense à cette action de "La Chorba", avec le restaurant municipal des agents de la Ville de Paris, pour que les personnes puissent prendre un repas dans de bonnes conditions, assises à table. Ce n'est pas toujours possible, mais il faut souligner que les associations y travaillent.

On est loin des caricatures que l'on voudrait parfois nous faire croire, que l'on entend ici, dans cet hémicycle, que ce soit du côté de la Préfecture à la tribune ou de l'autre côté de l'hémicycle, ces distributions alimentaires qui seraient la raison, le fameux "appel d'air" de toute la pauvreté qui viendrait sur les trottoirs de Paris. Je pense que ce n'est pas sérieux.

Nous devons nous inquiéter de ce qu'il se passe vraiment sérieusement. Vous avez vu, comme moi, la dernière étude qui est sortie : un enfant sur cinq ne mange pas trois repas par jour en France, un enfant sur cinq ! Cette statistique est énorme ! Des enfants qui ne mangent pas trois repas par jour. Heureusement, là aussi, on a les cantines scolaires. C'est-à-dire que ces enfants, quand ils vont à l'école, ils ont au moins le repas du midi qui est assuré, qui est chaud, qui est sain, qui est équilibré. Je trouve ce chiffre absolument effarant et il nous donne un indicateur sur ce qui est en train de se passer en France.

Nous saluons encore une fois tout le travail fait par ces associations et le soutien que leur apporte la Ville pour pouvoir continuer à mener leurs actions au quotidien, mais aussi continuer à innover, à travers des subventions d'investissement, pour renouveler, par exemple, leur parc de véhicules, pour avoir des véhicules plus propres, plus écologiques, pour pouvoir aussi distribuer des denrées alimentaires plus qualitatives, pour que les gens puissent bien manger.

A ce projet de délibération, nous avons "raccroché" un vœu pour demander l'ouverture d'une laverie solidaire dans le 19e arrondissement. Ce vœu a été porté par ma collègue Gwenaëlle AUSTIN et adopté à la majorité, voire à l'unanimité du Conseil du 19e arrondissement, parce que l'accès à la nourriture, c'est important, mais l'accès à l'hygiène, aux soins, pouvoir laver ses vêtements, c'est aussi important. Cela participe de la dignité de la personne, de pouvoir avoir un endroit où on lave ses vêtements, où l'on a des vêtements propres. Malheureusement, il n'y en a pas assez à Paris, en tout cas pas assez pour répondre à l'ampleur des besoins. Nous demandons donc que la Ville puisse se pencher sur la possibilité de développer des laveries solidaires.

Nous avons évoqué un temps que cela puisse être dans les bains-douches, parce que cela a du sens, pour nous, de se dire que les personnes vont dans les bains-douches et pourraient, en même temps, avoir accès à une laverie. Ce ne sera peut-être pas toujours possible, parce que l'espace est contraint. Néanmoins, puisque la Ville de Paris est engagée dans un grand plan de réhabilitation de tous les bains-douches et que des travaux sont lancés dans ces espaces, on pense que c'est aussi le bon moment pour y réfléchir. Quand on lance les travaux, on souhaite que des études puissent être menées dans le 19e arrondissement, et même dans tout Paris. A chaque fois que l'on refait un bain-douche, chaque fois que l'on fait des travaux, que l'on se pose la question : peut-on y installer quelques machines à laver ? On propose que cela puisse se faire sur la base d'un appel à projets, avec portage d'une association.

Je vous invite à voter ce projet de délibération et à voter ce vœu.

Je vous remercie.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Camille NAGET, et merci de faire vivre les propos et les valeurs du social dans cet hémicycle. Vous y participez grandement.

La précarité alimentaire des Parisiennes et des Parisiens a augmenté ces dernières années et reste un sujet particulièrement sensible, auquel la Ville de Paris, qui se veut solidaire, se doit de répondre. En 2023, c'est l'équivalent de 28.000 repas qui ont été distribués par jour sur notre territoire, et cela ne suffit toujours pas à répondre aux besoins. Paris accueille un grand nombre de distributions, de collectes alimentaires et de dispositifs relatifs à l'urgence sociale, que nous devons continuer à financer. Pour lutter contre cette pauvreté croissante, les associations jouent un rôle fondamental, qu'il est donc nécessaire de continuer à soutenir.

Avec ce projet de délibération, je vous propose donc de soutenir 11 associations dans leurs actions quotidiennes. Afin de répondre aux besoins des plus vulnérables d'entre nous, je souhaite financer, d'une part, le transport de denrées alimentaires, qui facilite l'approvisionnement et les difficultés logistiques que les associations peuvent rencontrer. D'autre part, ce projet de délibération concerne l'amélioration de l'accueil des personnes et, de

manière générale, des équipements nécessaires aux équipes des associations, ainsi que les conditions d'exercice de celles et ceux qui font la cuisine.

Sur les 14 subventions que je propose, la moitié d'entre elles ont été votées par les Parisiennes et les Parisiens dans le cadre du budget participatif, démontrant encore une fois, s'il en était besoin, que les Parisiens sont bien solidaires.

Les 11 associations que je vous propose de financer se mobilisent déjà pour créer des dispositifs d'aide alimentaire. Je peux en citer plusieurs : "La Table ouverte", qui est très précieuse. C'est un travail pivot entre l'accès à la nourriture et la lutte contre l'exclusion, qui est réalisé grâce aux cuisines partagées et grâce au réseau des épiceries solidaires. C'est aussi l'ambition de l'association "Café Sawa", qui favorise l'inclusion sociale et l'échange interculturel de réfugiés en situation de vulnérabilité, à travers la cuisine et la distribution de repas.

Ce projet de délibération vise également à lutter contre l'exclusion sociale. Ainsi, les associations "COP1", "La Chorba", "Les Restos du Cœur" ou encore la Fondation de l'Armée du Salut sont financées ici pour soutenir leurs actions du quotidien. Les associations qui s'occupent de publics particuliers, comme les femmes ou les personnes L.G.B.T., qui sont exposées à des situations de violences encore plus fortes, doivent être également soutenues. C'est pourquoi nous travaillons très bien avec l'association "Acceptess-T", qui accompagne les personnes transgenres en situation de grande précarité.

Ce projet de délibération porte également le projet "d'Emmaüs Alternatives" et souhaite prolonger le financement de l'installation de casiers solidaires, qui ont rencontré de nombreux freins dans leur développement.

Je remercie à nouveau toutes celles et tous ceux qui participent au quotidien à faire en sorte que celles et ceux qui en ont besoin puissent trouver un accès à l'alimentation. Evidemment, Audrey PULVAR, ma complice, qui permet d'améliorer le quotidien de ce que nous distribuons. C'est très précieux.

Puis, concernant votre vœu, chère Camille, vous abordez une question essentielle, qui est celle de l'accès à l'hygiène pour les personnes sans domicile. Les laveries solidaires jouent un rôle clef pour éviter que les personnes à la rue soient contraintes de jeter leurs affaires, faute de pouvoir les laver. A Paris, nous disposons de 37 laveries solidaires, souvent couplées à des espaces de douches, mais cette offre reste largement insuffisante. Je vous rejoins sur ce sujet. Trop souvent, les machines sont indisponibles au moment où elles sont nécessaires. Les chiffres de la Nuit de la Solidarité sont parlants : 40 % des personnes en situation de rue déclarent ne pas pouvoir laver leurs vêtements quand elles en ont besoin.

Conscients de cette réalité, nous avons lancé depuis plusieurs mois une réflexion pour renforcer cette offre. Comme vous le suggérez dans votre vœu, nous avons également exploré l'idée d'intégrer des laveries dans les bains-douches, compte tenu de leur accessibilité, de leur surface et de leur répartition sur le territoire. Il est vrai que l'on se confronte à quelques contraintes techniques et organisationnelles. On privilégiera plutôt l'intégration de ces équipements dans des accueils de jour et dans les nouvelles bagageries en cours d'ouverture. Toutefois, le vœu que vous proposez ouvre une piste intéressante, qui est la création d'un équipement dédié, à l'image des bagageries. Tester ce modèle dans un arrondissement, comme le 19e, nous paraît pertinent. Si cette expérimentation s'avérait concluante, nous pourrions envisager un déploiement progressif à l'échelle parisienne, en complément et en complémentarité des dispositifs existants.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 166 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 222).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 126).

2024 DSOL 160 - Subvention de fonctionnement et d'investissement (4.474.696 euros) relatives à un centre d'hébergement d'urgence et à des actions d'accompagnement de familles et de jeunes migrants.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés et des jeunes en recours de minorité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSOL 160 et le vœu référencé n° 167 qui s'y rattache. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement de 4.474.696 euros, relative à un centre d'hébergement d'urgence et à des actions d'accompagnement de familles et de jeunes migrants.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bien évidemment, je voterai avec plaisir ce projet de délibération : 4.474.696 euros pour financer l'hébergement et la prise en charge des migrants, des réfugiés, des mineurs isolés. Cela veut dire que la Ville de Paris fait et c'est très bien. Néanmoins, vous avez l'habitude avec moi, je pense que la Ville devrait en faire plus, parce que ce Gouvernement en fera encore moins. On le sait, il y a aujourd'hui une crise globale du logement, qui aggrave et démultiplie la crise de l'hébergement d'urgence aussi. Dans ce contexte, qui est en première ligne ? Les réfugiés, les migrants, les mineurs isolés, et encore plus qu'avant. Parmi eux, les mineurs isolés sont les plus exposés.

Je me souviens de la triste opération de mise à l'abri des 426 réfugiés mineurs ou en recours de minorité dans le parc de Belleville, puisque je suis élu du 20e. Ils ont été hébergés quelques semaines, puis mis dehors, puis ballottés d'un lieu à un autre. Leur destin est celui de beaucoup de mineurs isolés aujourd'hui dans les rues de Paris, mais eux ont réussi à s'organiser avec des soutiens. Ils ont constitué un collectif, le "Collectif des Jeunes du Parc de Belleville". Vous vous en souvenez, ils ont notamment occupé la Maison des Métallos, je ne vais pas en reparler. La Ville, finalement, n'avait accepté de les mettre à l'abri qu'à la suite d'opérations "coup de poing".

Soyons clairs, dans l'histoire, la France ne respecte pas les principes de la convention internationale des droits de l'enfant. Que disent ces principes ? Ils disent une vérité toute simple : que les mineurs isolés ont les mêmes droits que les autres enfants. Ils doivent être hébergés et scolarisés comme les autres. Que disent les associations et les collectifs sur l'arrêt MENA ? Ils disent que les 2/3 des recours de minorité finissent par être reconnus, ce qui veut dire que la grande majorité de ces jeunes en recours, que personne ne veut prendre en charge, sont des mineurs. Il n'y a donc pas 36.000 solutions, il faut faire ce que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies et la Défenseure des droits préconisent : appliquer la présomption de minorité, seule manière de respecter les droits de l'enfant.

La Ville doit le rappeler à l'Etat, oui, dont la responsabilité est écrasante, mais elle doit aussi se le rappeler à elle-même. Mon vœu a, j'espère, cette vertu de rappeler à la Ville ses propres responsabilités sur les mineurs en recours de minorité, au moment, en plus, où les grands froids reviennent. Cela veut dire faire plus, plus sur l'hébergement pérenne pour les jeunes en recours de minorité, pour leur scolarisation, en interpellant à nouveau le Rectorat, mais pas seulement. J'ai vu ce que les collectifs et soutiens ont réussi à faire avec les jeunes, pour aider à la scolarisation de dizaines de jeunes. Ils ont même réussi, pour certains, à obtenir la prise en charge de leur "pass" Navigo. J'imagine ce que la Ville pourrait faire elle-même, avec ses moyens, en appuyant, en relayant ces démarches, mais aussi en mettant davantage pour aider au financement du titre Navigo.

Comptez sur moi, en tout cas, pour revenir à la charge dans un mois avec des amendements budgétaires. En attendant, je voudrais quand même interpellier à nouveau la Ville et ajouter une dernière proposition : puisque nous sommes face à un Gouvernement intraitable, qui risque de l'être encore plus, pourquoi la Ville de Paris ne se coordonne-t-elle pas avec les autres collectivités de gauche pour des stratégies convergentes de prise en charge ? Ce serait tout à son honneur.

Je dis une dernière chose : la gauche doit assumer aujourd'hui une vraie bataille d'opinion, dire et redire qu'il n'y a pas une crise migratoire, qu'il y a une crise de l'accueil. Le calcul cynique fait par ce Gouvernement et par certains à droite, c'est que, en rendant la vie impossible pour les réfugiés, on les découragera de venir. On a tout intérêt à assumer nos positions, à manifester, comme le 14 décembre, parce qu'il y aura une grande manifestation de solidarité, à protester auprès de l'Etat, oui, mais quand on est une collectivité de gauche, en agissant.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à la rentrée de septembre dernier, les associations de solidarité recensaient au plan national plus de 2.000 enfants en famille à la rue, chiffres en augmentation, et alertaient le Gouvernement sur cette situation inacceptable dans la septième puissance économique mondiale.

En 2024, la Maire de Paris demandait à l'Etat la création de 3.000 places d'hébergement, en particulier pour les jeunes et les familles, pour répondre ainsi à la montée de la grande exclusion. Si quelques sites ont été ouverts avec le soutien de la Préfecture d'Ile-de-France, je pense notamment au lycée professionnel Charles de Gaulle dans le 20e arrondissement, reconverti en centre de mise à l'abri pour les familles, la situation du 115 est toujours aussi critique, avec des milliers de personnes sans solution. La prise en charge des personnes sans-abri semble sortie des radars gouvernementaux et les associations doivent se battre pour maintenir leurs budgets. L'Etat refuse toujours de participer au financement des lieux d'accueil pour les jeunes migrants évalués majeurs par l'Aide sociale à l'Enfance, alors que cela est de sa pleine responsabilité. Il faut le dire et se faire entendre, cela relève de sa responsabilité. On sait combien il a tendance à décharger ses responsabilités sur les collectivités locales, tout en diminuant nos ressources.

Dans ce contexte critique, je veux saluer l'engagement de la Ville à travers ce projet de délibération, qui permet l'ouverture et le financement de lieux d'accueil, bien au-delà des obligations légales de la collectivité parisienne. Dans le 20e arrondissement, avec son maire Éric PLIEZ, nous veillons à ce que tous les locaux disponibles et adaptés puissent être mobilisés, au moins temporairement, pour trouver des alternatives à la rue. Ainsi, les locaux de la crèche des Rigoles, fermée pour 2 ans, seront mobilisés dès cet hiver par "Emmaüs Solidarité" pour l'accueil de familles à la rue, dont les enfants sont scolarisés à Paris jusqu'à la rentrée de septembre 2026.

De même, ce projet de délibération nous permet de financer à hauteur de 376.000 euros les travaux d'extension du centre d'hébergement installé en urgence, l'hiver dernier, dans les locaux de l'ancien collège Cristino Garcia, avec un doublement des places qui sera effectif au premier semestre 2025.

Je veux également saluer l'engagement de Léa FILOCHE, du Secrétariat général et de la DSOL, qui nous permettent de faire aboutir ces projets de solidarité.

Pour conclure, je veux souligner, comme chaque année, à la veille de l'hiver, face au silence et à l'inaction gouvernementale, que la Ville prend ses responsabilités. Elle les prend, et ce quels que soient les discours ambiants. Bien évidemment, en tant que majorité de gauche, nous ne lésinons pas par rapport à la solidarité. Peu nous importe que l'on nous dise que la majorité des Français stigmatiserait les pauvres, les assistés, et rejetterait les migrants. En ce qui concerne notre majorité, un de ses ciments, un de ses fondements est et restera notre sens de l'humanité, du partage, de la solidarité, parce que nous savons que le respect des droits et de la dignité est essentiel à notre bien commun, à notre vivre-ensemble.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'irai dans la continuité des deux interventions précédentes, pour me réjouir du vote de ce projet de délibération, qui finance des dispositifs d'accueil, de mise à l'abri en urgence de familles, de jeunes, y compris de jeunes qui sont dans des situations compliquées. Ces jeunes en recours, qui se disent mineurs, qui ont été déclarés majeurs, mais qui sont en recours, pour certains, parfois, les recours les reconnaissent mineurs.

Cher collègue, vous parliez des jeunes du parc de Belleville. Une mise à l'abri a été faite, il faut le souligner. Avec ma collègue Gwenaëlle, nous avons aussi pu les rencontrer dans un gymnase du 19e arrondissement. Vraiment, quand on rencontre ces jeunes, qu'ils aient 17,5 ans ou 18,5 ans, cela ne change pas grand-chose. Ce sont des jeunes qui ont eu, pour un si jeune âge, des parcours de vie absolument dramatiques. Ils ont quand même fui, pour la plupart. Ils ont traversé la Libye, avec tout ce que l'on connaît. Personne ne peut ignorer ce qu'il se passe en Libye pour celles et ceux qui viennent des pays d'Afrique subsaharienne. Ils sont venus jusqu'en France, jusqu'à Paris, mais ils ne sont pas venus parce qu'on leur a promis un lit Picot dans un gymnase. Ils sont venus parce que c'était leur dernier espoir, parce qu'ils pensaient avoir une vie un peu meilleure à Paris. Ils ont quitté...

On ne s'imagine pas, si on ne l'a pas vécu, la douleur de l'exil, la douleur de ce que cela peut être d'être loin de chez soi, de partir, de tout quitter et de savoir que, en plus, très souvent, on ne pourra pas y revenir, on ne pourra plus y remettre les pieds.

On est dans une situation, en France, où l'on voudrait nous faire croire les discours ambiants, avec ces choses qui reviennent systématiquement : ce serait l'A.M.E. qui coûte cher, qui grève les budgets de la Sécurité sociale. Entre parenthèses, on oublie de dire que la fraude des employeurs aux cotisations, cela coûte bien plus cher que l'A.M.E., et que l'on pourrait financer l'A.M.E. sans problème si on luttait contre la fraude des employeurs aux cotisations. En fait, on est dans un cercle vicieux, où l'on est toujours obligé de créer plus de places d'hébergement. Bien sûr qu'il faut créer plus de places d'hébergement, mais parce que le système est enrouté. Normalement, les personnes qui sont dans les centres d'hébergement peuvent ensuite accéder à un logement. Elles peuvent accéder à un foyer de jeunes travailleurs, si elles sont jeunes. Elles peuvent accéder à d'autres formes d'habitat que les centres d'hébergement d'urgence, sauf qu'il n'y a plus de logements. Surtout, ces personnes n'ont souvent plus de papiers, parce que l'on est dans une fabrique de sans-papiers. On laisse donc des gens dans un "no man's land" administratif. On les laisse dans l'errance administrative, donc dans l'errance de tout le reste, l'errance médicale,

l'errance de l'habitat... Comme ils ne peuvent plus accéder aux logements, ni à d'autres formes d'habitat, ils ne peuvent pas quitter les centres d'hébergement. Ces centres d'hébergement qui ont été créés ne se vident plus. Il n'y a plus de cheminement qui se fait. Il faut donc toujours créer de nouvelles places d'hébergement.

Vraiment, je vous assure, chers collègues, quand on voit ces gens, ces 100 et quelques jeunes, on se dit : mais enfin, pourquoi ? Qu'est-ce qui empêche ? Quel est l'obstacle ? Pourquoi ne pourrait-on pas leur donner une chance de construire leur vie ici, en France ? Tous disent qu'ils veulent faire des études, qu'ils sont en attente de leur rendez-vous à la CASNAV pour pouvoir s'inscrire dans un processus de scolarité, qu'ils cherchent des emplois. Parfois même, ils n'osent pas trop le dire, mais ils ont déjà des petits emplois à droite, à gauche. Ils essaient de gagner un peu d'argent durement, dans des conditions souvent très difficiles, puisqu'en dehors de tout respect du Code du travail.

Qu'est-ce qui empêche, si ce n'est l'inhumanité de nos politiques publiques ? Quelle autre justification aurait-on pour ne pas régulariser ces jeunes, pour ne pas leur permettre de construire une vie digne et décente en France ?

En tout cas, dans l'attente d'un jour, je l'espère pas trop lointain, d'autres politiques publiques, un autre gouvernement, un gouvernement un peu plus humain et humaniste, heureusement, la Ville de Paris s'engage. Nous continuons à financer des dispositifs, pour que le moins de personnes possible puissent passer leurs nuits dehors. Je vous invite à voter unanimement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, beaucoup a déjà été dit. J'insisterai avant tout sur le fait qu'un enfant, quelles que soient sa nationalité, son origine, sa couleur, sa religion, est avant tout un enfant. En tant que tel, c'est l'honneur d'une société que de le protéger, quelles que soient les raisons de sa migration. Un mineur doit être protégé par les adultes. Heureusement, il y a des conventions pour cela et nous devons les respecter. Nous assistons malheureusement au fait qu'il y a toujours plus de mineurs dans nos rues, au-delà même des mineurs non accompagnés et des mineurs en recours.

Maintenant, sur cette question, heureusement, nous agissons et nous permettons que les uns et les autres puissent être mis à l'abri et accompagnés à travers ce projet de délibération. C'est très bien. Malheureusement, il y en a toujours à la rue. Leur nombre continue d'augmenter et les moyens nécessaires pour tous les accueillir sont toujours plus importants. Cela doit néanmoins rester une priorité absolue. Les personnes les plus fragiles, les personnes auxquelles la politique s'honore quand elle s'en occupe, ce sont les enfants. Ce sont les enfants, tous les enfants. Nous sommes donc ravis de cette subvention, mais nous attendons avec impatience que soient ouverts d'autres lieux à Paris. Nous l'avons déjà évoqué le premier jour de ce Conseil. Il est probable que d'autres lieux soient ouverts. Nous l'attendons avec impatience et nous faisons confiance à la Mairie pour le faire.

En tout cas, nous appelons à soutenir ce projet de délibération. Nous espérons vraiment que jamais nous n'aurons à nous habituer à voir des enfants dormir dans nos rues.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous examinons un projet de délibération prévoyant d'octroyer près de 4,5 millions d'euros à des associations pour un centre d'hébergement d'urgence et des actions d'accompagnement de familles et de jeunes migrants.

Mettre les familles à l'abri a toujours figuré parmi les priorités du groupe Changer Paris. Nous avons déjà présenté des vœux sur ce sujet et nous votons les projets de délibération quand ils se présentent à nous. En revanche, nous ne supportons pas que la mise à l'abri des familles vienne en compensation pour équilibrer un projet de délibération qui prévoit, dans le même temps, la mise à l'abri, je cite, "d'un public de jeunes exilés en errance". Je m'explique : la Ville de Paris refuse toujours d'appliquer le protocole d'aide à l'évaluation de la minorité mis en place en 2019. Il vise à créer un fichier national biométrique, permettant d'éviter le renouvellement dans un autre département de tentatives de fraude de majeurs voulant être reconnus mineurs. Dans ce contexte, pourquoi voterions-nous cette subvention ?

Aujourd'hui, une personne, dont la reconnaissance de minorité a échoué dans un département, pourra toujours retenter sa chance à Paris. Les failles de ce système engorgent encore un peu plus un système déjà saturé et permettent à certains majeurs de se faire passer pour des mineurs non accompagnés et, ainsi, bénéficier de la prise en charge de l'A.S.E., privant de réels mineurs de services auxquels ils ont droit. Plus de 2 millions d'euros vont donc être utilisés auprès de publics, dont nous ignorons s'ils sont en situation régulière ou irrégulière sur notre territoire. La

raison de cette ignorance réside simplement dans le refus de la Ville de se conformer au droit. Nous le demandons pourtant depuis des années.

Nous refusons cette instrumentalisation des familles à la rue pour servir votre idéologie. C'est la raison pour laquelle le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la décision de m'exprimer sur ce projet de délibération provenait d'une inquiétude concernant l'installation d'un institut médico-éducatif au sein de l'ancienne école Hamelin. En effet, si elle est aujourd'hui occupée par l'association "Aurore", ceci n'est que temporaire et ne doit pas nuire à l'installation d'un I.M.E. Le maire du 16e, Jérémy REDLER, a obtenu un engagement de votre part, mais je souhaite réitérer mon plein soutien à l'I.M.E. Depuis plusieurs mois, la mairie du 16e et ses élus, ma collègue Lisa LELLOUCHE, chargée du Handicap, ainsi que l'Agence régionale de Santé soutiennent avec force le projet d'installation d'un institut médico-éducatif géré par l'association "Hovia" dans ces locaux.

Cette I.M.E., qui accueille actuellement 60 enfants en situation de handicap, fait face à une situation urgente. L'établissement doit quitter ses locaux actuels, en raison de travaux de consolidation. L'école Hamelin a été identifiée comme le lieu idéal pour cette relocalisation, répondant à toutes les exigences en matière d'accessibilité et d'espace. Nous avons été assurés à plusieurs reprises du soutien de la Ville pour ce projet, notamment par les équipes municipales et l'A.R.S. Pourtant, ce projet de délibération visant à allouer les locaux et à subventionner l'association "Aurore", déjà considérablement présente dans le 16e, ne remet-elle pas en question cet engagement, plaçant l'I.M.E. et les familles qui l'accompagnent dans une situation extrêmement précaire ?

Je rappelle que l'installation d'un I.M.E. dans le 16e arrondissement répond à un besoin criant. Ce projet est essentiel pour garantir un accompagnement éducatif et médico-social de qualité à des enfants en grande fragilité, tout en soutenant leurs familles et les équipes qui les encadrent.

Ce que, avec le maire du 16e, nous demandons aujourd'hui, c'est un engagement clair et ferme de la Ville de Paris pour honorer cette promesse et assurer l'installation de l'I.M.E. dans les locaux de l'école Hamelin. J'espère que ce financement pour l'association "Aurore" est donc un soutien à son action passée et qu'il ne remet pas en cause les mois de travaux établis pour installer l'I.M.E. de l'association "Hovia" dans l'ancienne école Hamelin. Nous devons respecter le travail de tous, l'urgence et l'importance de ce projet pour les enfants en situation de handicap.

Mes chers collègues, je crois que nous avons tous une responsabilité particulière envers ces enfants et leurs familles. Nous devons leur apporter une réponse claire et concrète.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux oratrices et orateurs, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci beaucoup à toutes et à tous pour vos interventions. Je vous remercie, parce qu'il est vrai que c'est un projet de délibération important. Vous l'avez rappelé, 4 millions d'euros, ce n'est pas anecdotique, ni négligeable. Vous l'avez bien dit, cela apporte du sens, cela répond à une partie de nos valeurs et de ce pourquoi, y compris moi, je suis engagée depuis des décennies, celles de l'humanité, de l'humanisme, voire, à ce stade, de l'humanitaire.

Il s'agit donc de financer des associations qui encadrent et accompagnent à la fois des jeunes, mais aussi des familles en situation d'errance sur le territoire parisien. Ce sont aujourd'hui 267 personnes en famille, dont 129 enfants, qui sont prises en charge dans ce cadre et 500 jeunes en recours de reconnaissance de minorité. Nous ne mettons pas, cher Monsieur, les mineurs isolés dans des gymnases, puisque nous essayons, dans le cadre de la protection de l'enfance, Dominique VERSINI le dirait bien mieux que moi, de respecter les critères qui s'imposent en matière d'accueil de mineurs isolés.

Contrairement à l'Etat, ce projet de délibération le démontre très bien, s'il le fallait encore, nous avons pris nos responsabilités pour mettre à l'abri ces publics, malgré tout. Ainsi, depuis l'hiver dernier, nous avons ouvert plusieurs gymnases en rotation, pour héberger des jeunes et des familles. Au total, ce sont près de 1.037 jeunes qui sont passés par les gymnases dans le courant de l'année 2024, et encore 500 qui y sont. Ces jeunes sont pris en charge le temps de leur recours de reconnaissance de minorité, qui prend 9 à 12 mois dans un seul territoire, en l'occurrence le territoire parisien. En moyenne, ce sont 4 gymnases qui ont été mobilisés depuis 1 an, avec un système de rotation pour éviter, je le sais, chers maires d'arrondissement, et je vous remercie de participer à cette politique de solidarité, mais pour essayer de ne pas toujours solliciter les mêmes équipements, ni les mêmes arrondissements.

Nous avons également mis à disposition des lieux, comme des crèches désaffectées, pour éviter l'errance à ces jeunes. La Ville a donc confié la gestion de ces lieux à l'opérateur Alteralia, qui fournit un accompagnement

social et sanitaire. Je voudrais vraiment les remercier, car ce n'est pas toujours simple. Ils sont toujours au rendez-vous, malgré des conditions d'accueil parfois complexes. Je les remercie vraiment pour ce travail, qui vient compléter d'autres investissements de la Ville, notamment l'ouverture d'accueils de jour.

Vous connaissez, comme moi, la situation d'embolisation de l'hébergement d'urgence. Nous l'évoquons ici régulièrement. Nous interpellons régulièrement le Préfet de Région Ile-de-France, le Préfet de Paris, pour qu'il crée davantage de places d'hébergement sur le territoire parisien, pour qu'il réquisitionne des bâtiments vides, et il y en a, notamment pour héberger ces publics. Depuis plus d'un an, tous les services de la Ville sont très mobilisés, je tiens sincèrement à les saluer et les en remercier, afin de chercher des locaux vides, afin d'être au rendez-vous des besoins, que ce soit en occupation intercalaire ou en occupation pérenne.

Effectivement, nous occupons de manière intercalaire beaucoup de lieux. Cette école est vide aujourd'hui. En tout cas, il n'y a pas de projet qui soit prêt. Tant que le projet n'est pas prêt, nous occupons les lieux, en attente de l'aboutissement du projet. C'est beaucoup dans ces lieux que nous sommes aujourd'hui investis.

Dans ce contexte, nous avons d'ailleurs proposé des places à l'Etat, pour qu'il puisse occuper des lieux, soit de manière pérenne, soit de manière intercalaire, afin de pouvoir résoudre une partie de la saturation de l'hébergement d'urgence à Paris. Ce dernier n'en a financé que 158 à ce jour. Je ne vous cache pas que l'on est très en deçà des besoins.

Avec mes collègues d'autres villes, cher Laurent SOREL, nous nous organisons. D'abord, on interpelle l'Etat, on fait des tribunes. On s'organise aussi, notamment grâce à une coordination mise en place par l'Association nationale des villes et territoires accueillants. Concernant votre vœu, Monsieur SOREL, honnêtement, on y a déjà beaucoup répondu, je ne vous le cache pas. Je tiens beaucoup à ce que l'hébergement d'urgence relève des compétences et des missions de l'Etat, pour garantir l'égalité de traitement des personnes à la rue sur tout le territoire. Je l'ai déjà dit ici, je le dis à nouveau, si les villes se saisissent de cette compétence, on prend des risques, y compris en matière d'égalité de droits et de traitement. Je ne souhaite pas que nous entrons dans ce schéma. Par contre, vous pourriez peut-être demander à vos députés de clarifier la loi sur ce qu'il se passe pour un jeune qui n'a pas été reconnu mineur par le Département, mais qui est en recours de reconnaissance de minorité. Il n'est donc reconnu ni mineur par le Département, ni majeur par l'Etat. C'est là qu'il y a un vide juridique et c'est là, peut-être, que vos députés pourraient être utiles, à essayer de clarifier cette loi.

Enfin, je terminerai par le fait que le taux de reconnaissances de minorité dans le courant de l'année 2023 est de 19 % une fois le recours terminé. Ce n'est pas du tout les chiffres que vous avez donnés. Ce sont les chiffres du Tribunal que je vous donne ici. Cela veut dire que l'on est plutôt "costaud" dans notre travail de reconnaissance de minorité, puisque 80 % des jeunes ne le sont pas, en vérité. Nous sommes donc plutôt dans le juste. Effectivement, il y a peut-être quelque chose à faire pour ces 20 %, sur lesquels il peut y avoir un taux d'erreur. Là encore, la loi ne dit rien, ne protège pas et n'oblige ni les départements ni l'Etat à les protéger. C'est cela qu'il faut clarifier.

Je compte sur vous, chers collègues, pour voter ce projet de délibération, qui vise à soutenir nos actions de mise à l'abri dans les gymnases et dans les lieux de mise à l'abri pour les jeunes et les familles. Puis, j'é mets un avis défavorable au vœu présenté.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je demande à M. SOREL s'il maintient son vœu.

M. Laurent SOREL. - Je le retire et je reviendrai à la charge dans un mois, avec des amendements budgétaires.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 167 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 160).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 168 déposé par le groupe Union Capitale, relatif à la prévention des infections sexuellement transmissibles, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'instauration de cantines solidaires dans les arrondissements parisiens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 169 relatif à l'instauration de cantines solidaires dans les établissements parisiens.

Je rappelle que, pour la présentation des vœux non rattachés, on est dans une limite de 2 minutes. Je vous demande de bien vouloir respecter cette limite.

Je donne la parole à M. le maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale. Deux minutes, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci.

Ce vœu est porté par Pierre-Yves BOURNAZEL, notre collègue, et les élus du groupe Union Capitale. Il est lié à l'instauration de cantines solidaires dans les arrondissements parisiens.

Notre vœu émet le souhait que la Ville de Paris évalue le taux de gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, permette l'ouverture d'une cantine scolaire ou administrative dans chaque arrondissement, qui centraliserait les denrées alimentaires non consommées de la journée, afin de les resservir le soir aux personnes démunies, puis, troisième demande de ce vœu que nous portons, d'intégrer les associations de lutte contre la précarité alimentaire et les acteurs de l'E.S.S., tels que les banques alimentaires, les associations de redistribution et les coopératives locales, pour assurer la collecte, la distribution et la transformation des surplus alimentaires dans les locaux des cantines scolaires et administratives en repas du soir.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Votre vœu met en avant deux enjeux, celui de la lutte contre le gaspillage alimentaire et celui de l'accès à l'alimentation de qualité pour les familles en situation de précarité. Comme vous le savez, ce sont des priorités qui sont au cœur des engagements de notre Exécutif. Depuis 2019, en collaboration avec les caisses des écoles, nous avons mis en place une charte dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire. Cette charte repose sur des mesures concrètes : en amont, nous travaillons à la sensibilisation des personnels de cantine, à l'éducation des enfants, à l'ajustement des quantités demandées et à l'adaptation des proportions servies ; en aval, nous redistribuons les surplus alimentaires et nous valorisons les excédents constatés, pour préparer de nouveaux plats.

Grâce à une approche territorialisée, chaque caisse des écoles adapte ses actions aux réalités locales, qu'elles soient d'ordre organisationnel, réglementaire ou logistique. Il y a donc des transformations. Cette organisation permet de concilier la lutte contre le gaspillage alimentaire avec le respect des contraintes sanitaires.

Concernant nos actions de solidarité en direction des familles, la Ville renforce ses collaborations avec les acteurs locaux, en s'appuyant sur le réseau des caisses des écoles de Paris et sur celui des structures d'aide alimentaire. Nous poursuivons aussi nos efforts pour mieux répondre aux besoins des familles les plus précaires. Nos restaurants solidaires évoluent pour mieux accueillir ces familles. Puis, nous développons des partenariats, comme celui avec l'A.S.P.P., pour mutualiser des locaux et permettre un accueil digne des publics à la rue. Là encore, avec ma complice Audrey PULVAR, on y travaille très activement.

L'attendu de votre vœu n'est pas réaliste, car il n'est pas ancré dans la réalité de terrain, à mon sens. En effet, maintenir des denrées à température jusqu'au soir nécessiterait des infrastructures, des équipements et des coûts de fluides aujourd'hui imprévus, en tout cas inexistantes. Cela impliquerait également une réorganisation logistique difficilement compatible avec les moyens actuels des caisses des écoles et engendrerait certainement des difficultés de stockage et de gestion au sein des établissements scolaires, sans parler du respect d'un certain nombre de normes.

Je partage votre engagement en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, je partage aussi celui d'un accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous, mais la solution proposée dans votre vœu me paraît inadaptée aux organisations actuelles. Nous devons travailler à d'autres pistes, ce qui est déjà le cas depuis longtemps. Je vous invite donc, au regard de ces éléments, à le retirer.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, vous maintenez votre vœu ?

Le vœu n° 169 est donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la territorialisation de l'urgence sociale et aux moyens dédiés dans les arrondissements.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 170 relatif à la territorialisation de l'urgence sociale et aux moyens dédiés dans les arrondissements.

La parole est toujours à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis quelques semaines, la Ville de Paris, par l'intermédiaire de la Mission d'urgence sociale, créée en 2022 sous l'égide du Secrétariat général de la Ville de Paris, met en place une territorialisation de l'urgence sociale, qui accroît considérablement le rôle des directions générales des services des mairies et des espaces parisiens de solidarité. La M.U.S. interviendra désormais uniquement en soutien des mairies pour les situations dites complexes.

Cette territorialisation prévoit trois instances : la Coordination des maraudes avec l'ensemble des acteurs de la solidarité, professionnels et bénévoles, trois fois par an, la Coordination technique réunissant les services de propreté, la police municipale et le commissariat, les travailleurs sociaux, l'U.A.S.A., les équipes mobiles psychiatriques et la P.S.A. Gauthey, et enfin une instance entre professionnels de l'action sociale, sans la Mairie. Les trois instances sont coordonnées par la direction générale des services de l'arrondissement et l'E.P.S., ce qui représente une très forte implication et un suivi au quotidien des situations des personnes à la rue. Les signalements de nouvelles installations sur l'espace public par les riverains, les maraudes, mais aussi la Direction de la Propreté et de l'Eau sont quasi quotidiens.

A travers ce vœu, que nous portons avec Héléne JACQUEMONT, nous demandons que cette territorialisation soit rapidement accompagnée d'une mise en œuvre de moyens humains adaptés supplémentaires dans les E.P.S., les directions générales des services et les directions territoriales de la police municipale. Celle-ci est d'ailleurs déjà expérimentée dans d'autres arrondissements. Il est plus qu'urgent de donner les moyens localement, dans les arrondissements, pour agir contre l'exclusion et aider les personnes de la rue à retrouver un toit. Chaque année depuis 2022, la Nuit de la Solidarité comptabilise en effet 500 nouvelles personnes à la rue à Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, votre vœu est l'occasion de revenir sur l'organisation parisienne de l'urgence sociale, et je vous en remercie, ainsi que sur les réflexions et les évolutions engagées depuis plusieurs années. Depuis le début du mandat, nous avons travaillé à essayer de structurer l'urgence sociale à Paris, notamment à travers la création de la Mission d'urgence sociale, qui est donc rattachée à la Direction des Solidarités. Ce nouveau service a vu le jour dans un contexte social particulièrement difficile, marqué par une dégradation significative de la situation parisienne et par une saturation inédite des dispositifs d'hébergement d'urgence, tant à Paris, d'ailleurs, qu'au niveau national. La Mission d'urgence sociale est aujourd'hui un acteur clef pour une grande majorité des maires d'arrondissement, vous l'avez rappelé. Elle intervient notamment dans le traitement, le suivi et la coordination des signalements, dans le dialogue avec les services institutionnels, dont l'Etat, ainsi que dans l'animation des instances locales.

Dans le cadre de l'acte 2 de la territorialisation, une priorité de ce mandat, nous avons souhaité, nous aussi, territorialiser nos actions et les adapter face à l'intensification, voire la multiplication des besoins sur le terrain. Cela inclut une refonte de notre organisation à deux niveaux : le niveau de proximité, centré autour des maires d'arrondissement, et le niveau parisien. Pour les arrondissements, une des innovations majeures réside dans la création des cellules de veille sociale. Ces cellules permettent de dresser un état des lieux partagés, de faire remonter les situations complexes au niveau central, de définir des plans d'action en s'appuyant sur une boîte à outils qui est à disposition, définissant ainsi la doctrine parisienne. Cette organisation est actuellement déployée sur tous les arrondissements.

Par ailleurs, et c'est l'objet de votre vœu, nous commençons à déployer la territorialisation de l'U.A.S.A. dans les arrondissements que vous connaissez. Je salue votre intérêt pour cette démarche et votre souhait d'en étendre rapidement le dispositif. Toutefois, je dois exprimer ma surprise face à une demande de renforcement des effectifs, alors qu'il y a seulement quelques jours vous plaidez pour une réduction des dépenses du personnel de la Ville de Paris, jugée effective, ainsi que pour une diminution de nos effectifs. C'est donc un peu contradictoire. Par ailleurs, avant toute généralisation, il nous paraît indispensable de mener ce déploiement par étapes, d'en évaluer l'efficacité

et d'ajuster nos actions en fonction des retours de terrain. Nous devons, par exemple, nous assurer que la doctrine parisienne s'applique uniformément dans tous les arrondissements.

Vous nous appelez souvent à réaliser les études d'impact pour mesurer la pertinence de nos politiques publiques. C'est exactement ce que je vous propose ici. Nous dresserons un bilan de cette expérimentation dans les mois à venir, afin de déterminer si une généralisation est appropriée ou non. Dans l'attente, je vous invite donc à retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Maire du 17e, vous maintenez votre vœu n° 170 ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux dispositifs dit "anti-sdf".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 171 relatif au dispositif dit "anti-sans domicile fixe".

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour 2 minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela ne vous a pas échappé, le 18 novembre dernier s'est tenue la cérémonie des Pics d'Or, organisée par la Fondation Abbé-Pierre. A Paris, nous n'étions pas en reste. Nous avons eu trois nominations et un Pic d'Or. Ce n'est pas pour la Ville, mais parce que je pense que c'est important de dénoncer, le Pic d'Or a été décerné à la "Living School of Paris", une école qui promeut l'écocitoyenneté, mais pas en bas de chez eux. Installés rue Manin, ils ont installé de jolis petits pics un peu innovants, on peut leur reconnaître cela, pour empêcher à toute personne qui, à force d'errer dans les rues, aurait un peu mal aux jambes, de pouvoir s'installer en bas de chez eux.

Étaient aussi nommés, mais n'ont pas été lauréats, le commerce LECLAIREUR au 40, rue de Sévigné, qui n'aime visiblement pas avoir de la compagnie devant sa vitrine, ainsi que le commerce bien connu "Rougier & Plé", 11, rue Hautefeuille, dans le 6e arrondissement, qui a élaboré de jolis pics devant son magasin. On parle de ces trois-là, mais il y en a beaucoup d'autres. Nous avons souhaité faire ce vœu et en reparler au Conseil de Paris, parce que, dans le 19e, il faut là aussi le nommer, le bailleur "3F" a installé à côté de chez "Emmaüs", quand même, pour situer un peu le culot devant lequel on est, un dispositif anti-S.D.F. qui, en plus d'être odieux sur le fond, était extrêmement dangereux, à l'angle de la rue Archereau et de la rue Riquet. C'étaient des lames de fer posées à même la rue, à même le trottoir. Ils l'ont fait juste après une mise à l'abri organisée par la Ville de Paris. Ce n'est plus possible.

Ce n'est plus possible, parce que ces dispositifs, d'une part, sont dangereux pour les personnes sans-abri, mais ils sont aussi dangereux pour tous les Parisiens et toutes les Parisiennes. De plus, ils contribuent à l'invisibilisation de ces publics, qui sont obligés de se cacher toujours plus loin et, donc, de se retirer des maraudes.

Pour conclure, nous souhaitons qu'un travail soit mené pour identifier ces dispositifs, pour identifier celles et ceux qui les installent, et qu'ils soient incités très fortement par la Ville à retirer leurs dispositifs et leurs mobiliers anti-S.D.F.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, chère collègue. Vous avez tout dit. Le vœu que vous soulevez aborde une problématique toujours d'actualité. Quelques jours après la cérémonie des Pics d'Or, l'application de la doctrine parisienne concernant le mobilier anti-S.D.F. se veut très claire : nous ne tolérons pas ce type d'installations. Certaines institutions, certains acteurs redoublent d'imagination, il faut leur reconnaître, pour empêcher les personnes à la rue de s'installer dans l'espace public, en tout cas en bas de chez eux. En effet, ce type de dispositif n'a qu'un seul effet, c'est de déplacer la personne de 5 ou 10 mètres. Évidemment, cela ne règle rien. En plus de constituer un danger grave pour les personnes, ces installations ne résolvent rien et ne font que déplacer. De telles pratiques sont donc inacceptables, ne servent à rien, n'amènent à rien et ne sont en aucun cas soutenues par la Ville de Paris.

Nous avons un engagement clair et une responsabilité morale. Paris est signataire de la charte de la Fondation Abbé-Pierre concernant ce type de mobiliers et cette charte doit être appliquée sur l'ensemble du territoire. Il est vrai que cet engagement, partagé par l'ensemble de notre majorité municipale, est déjà traduit par de nombreux vœux qui ont été adoptés ici même. Notre position est claire : il n'y a pas de place pour ce type de mobiliers dans notre ville, à Paris.

Cependant, je reconnais que nous rencontrons certaines difficultés pratiques, notamment lorsqu'il s'agit d'espaces dont la Ville n'est pas propriétaire. Dans ces cas, certains acteurs ou certaines institutions privées prennent certaines libertés avec les engagements que nous portons. Dès que nous sommes alertés, que ce soit par des Parisiens, des élus ou des associations, nous agissons pour identifier la structure responsable, rappeler notre doctrine et exiger le retrait immédiat du mobilier en question. Cela m'est arrivé plusieurs fois depuis le début de ce mandat. Je ne vous cache pas que je n'ai pas toujours réussi à obtenir satisfaction.

Il est important que notre communication sur ce sujet soit donc claire et cohérente. Au-delà d'actions ponctuelles, nous devons diffuser un message fort et unifié concernant notre doctrine. C'est seulement par une vigilance constante, une position ferme, que nous pourrions mettre fin à ces dispositifs dégradants, indignes et contraires à toutes les valeurs que nous portons. Je vous remercie donc de soulever cette question et j'émetts un avis favorable à votre vœu.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 171 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 223).

2024 DSOL 120 - Subvention (45.000 euros) et convention avec l'A.P.-H.P. pour le fonctionnement au titre de l'année 2024 du dispositif d'équipes mobiles gériatriques externes (E.M.G.E.) auprès d'E.H.P.A.D.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSOL 120 relatif à l'attribution d'une subvention de 45.000 euros et d'une convention avec l'A.P.-H.P. pour le fonctionnement, au titre de l'année 2024, du dispositif d'équipes mobiles gériatriques externes, E.M.G.E., auprès d'E.H.P.A.D.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Union Capitale.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération DSOL 120 nous invite à voter 45.000 euros pour abonder le budget de financement de l'A.R.S. concernant les équipes mobiles gériatriques externes. Ces équipes, pour mémoire, interviennent en appui auprès des E.H.P.A.D., pour réaliser des évaluations médicales et faciliter l'accès aux soins. Nous voterons évidemment ce projet de délibération, qui nous donne l'occasion de saluer le travail à la fois indispensable et remarquable de ces équipes dévouées auprès des E.H.P.A.D. parisiens. En effet, travailler en E.H.P.A.D. est difficile.

J'en profite aussi pour remercier chaleureusement tous les professionnels pour leur engagement auprès de nos aînés du grand âge. Je les remercie d'autant plus que nous sommes, avec mon groupe, extrêmement préoccupés par la situation des E.H.P.A.D. parisiens. Nous vous alertons depuis un bon moment. Aujourd'hui, je prends la parole une fois de plus. Nous alertons encore et encore sur les conditions très difficiles, voire indignes de certains E.H.P.A.D. parisiens gérés par le C.A.S.-V.P. Cela peut conduire à des drames absolus pour des résidents qui n'ont pas ou qui n'ont plus les moyens de se défendre, pour ceux qui deviennent invisibles.

Je suis désolée de revenir sur ce cas tragique, mais il est important d'en parler. Revenons à ce qu'il s'est passé à l'E.H.P.A.D. Alquier Debrousse, le plus grand établissement public de Paris, qui illustre cette gestion défailante. Le 1er janvier dernier, une résidente a été victime d'une agression d'une violence inouïe, car oui, la violence peut exister au sein des E.H.P.A.D. et l'on n'en parle jamais, au sein de l'unité d'hébergement renforcé. Sa famille n'a été informée que d'une "altercation". Ce n'est qu'à l'hôpital qu'a été révélée la gravité de son état : un hématome massif au cerveau. Elle est décédée quelques jours plus tard. Oui, il y a eu un mort, un décès. Pourtant, cette tragédie aurait probablement pu être évitée. Dès 2023, un rapport de l'A.R.S. alertait sur des manquements graves dans cet établissement, des manquements qui mettaient explicitement en danger les résidents les plus vulnérables.

Depuis, rien ou presque rien. Pire, alors que les familles demandaient des réponses, elles ont été réduites au silence par une décision unilatérale de la direction : la suspension contrainte du conseil de la vie sociale. Une violation manifeste de la loi, un mépris inacceptable pour le droit des usagers et de leurs proches. Ce silence imposé aux familles s'accompagne d'une communication officielle, pardonnez-moi, qui frôle l'indécence. Sur le site internet

de la Ville de Paris, on lit que l'E.H.P.A.D. Alquier Debrousse est présenté comme "un établissement modèle. Le personnel est qualifié et attentif et s'attache à offrir un service de qualité. La prise en charge des résidents respecte leurs droits et libertés, avec un accompagnement personnalisé et des dossiers informatisés garantissant l'individualisation du parcours de soins".

Cette communication est déplacée. La réalité, plusieurs fois dénoncée par la presse, c'est que des résidents sont pris en charge par du personnel à bout de souffle, avec des glissements de tâches dangereux. La coordination des soins est défaillante. Loin de garantir une continuité, l'informatisation des dossiers reste parcellaire, éclatée entre les différents supports. Cela ne fait qu'alimenter les erreurs et omissions, qui peuvent être gravissimes. Les conditions de vie sont, je suis vraiment désolée de le dire, parfois indignes : dénutrition persistante, résidents laissés dans les mêmes protections de 17 heures jusqu'au lendemain. Des pratiques d'une autre époque, indignes d'une ville censée être un exemple pour son pays.

Alors, on parle beaucoup des difficultés de très nombreux publics à Paris, mais il faut aussi, de temps en temps, que la voix de nos aînés soit portée dans cet hémicycle. Les événements graves sont couverts par une culture du silence. Cela est insupportable. Comment la Ville de Paris peut-elle, dans ces conditions, oser parler d'un service de qualité ? Comment peut-elle se permettre d'invoquer les droits et libertés des résidents, quand elle suspend des conseils de la vie sociale, ces instances obligatoires, prévues par le Code de l'action sociale et des familles ?

A la suite de la double crise des E.H.P.A.D., d'une part liée à la prise de conscience par les Parisiens de la manière dont ont été traités leurs aînés au moment de la crise du Covid, d'autre part à la suite de la publication du livre-choc sur le scandale ORPEA, nous avons naïvement pensé que la Ville de Paris prendrait la mesure des choses et assurerait la transparence sur les efforts engagés. Oui, il y a eu deux rapports riches d'enseignements : le rapport de M. DELARUE, qui a fait 40 propositions, et un rapport très bien documenté de l'Inspection générale de la Ville de Paris. Ces deux rapports font un diagnostic très précis et très préoccupant des difficultés des E.H.P.A.D. parisiens. Cependant, qu'est-ce qui a été mis en œuvre depuis ? Certainement des choses, peut-être même beaucoup de choses. Nous vous en laissons le crédit, mais nous sommes quand même extrêmement préoccupés.

Nous vous demandons, Madame la Maire, Monsieur le Maire, de toute urgence, de faire la transparence sur les rapports de contrôle des E.H.P.A.D. à Paris, comme vous l'aviez promis, de faire la transparence également sur les E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. Quels E.H.P.A.D. ont été contrôlés depuis deux ans ? Quels sont les résultats de ces contrôles ? Quelles suites ont été données ? De faire toute la lumière sur le nombre et le traitement des événements indésirables graves.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons ici un projet de délibération, le DSOL 120, qui porte sur le renouvellement du soutien du dispositif d'équipes mobiles gériatriques externes de l'A.P.-H.P. Les équipes mobiles gériatriques externes sont au nombre de huit sur le territoire parisien. Sept sont mises en place par l'A.P.-H.P. et une par l'hôpital Léopold Bellan. Elles sont composées d'un médecin, de personnels paramédicaux, infirmières, ergothérapeutes, neuropsychologues ou orthophonistes, qui interviennent en appui des E.H.P.A.D. parisiens, quel que soit leur statut. Leur rôle est d'améliorer la prise en charge médicale de personnes âgées en E.H.P.A.D., en apportant aux personnels médicaux et paramédicaux de ces établissements une expertise gériatrique spécialisée et en assurant une meilleure coordination avec les services hospitaliers. Elles contribuent également à renforcer les connaissances des soignants et à diffuser une culture gériatrique, notamment à travers l'organisation de formations.

Quatre missions leur sont dévolues : réaliser des évaluations médicales sur site, faciliter l'accès aux soins des résidents, favoriser la transmission de bonnes pratiques entre les établissements, assurer une veille sanitaire et médicosociale. Elles interviennent auprès des E.H.P.A.D. pour aider à la caractérisation, au soutien et à la prise en charge de troubles neuro-psycho-comportementaux, pour apporter des avis diagnostiques et thérapeutiques et pour accompagner les problématiques liées à la mobilité, comme les chutes ou l'installation. D'autres thématiques sont également abordées, moins fréquemment, mais dans l'objectif d'apporter un deuxième regard aux équipes des E.H.P.A.D., confrontées à des difficultés de prise en charge, notamment sur les difficultés liées aux soins, refus de soins, par exemple, sur la prise en charge de plaies ou en soutien à la discussion éthique.

Depuis leur expérimentation en 2006, les équipes mobiles de gériatrie sont positionnées comme un maillon important de la prise en charge des résidents âgés. En 2023, elles sont ainsi intervenues auprès de 73 E.H.P.A.D., presque la totalité des établissements présents sur le territoire parisien, et ont pris en charge 1.221 résidents. Elles ont également réalisé 85 formations pour plus de 750 professionnels d'E.H.P.A.D. et ont contribué à limiter le recours aux urgences en organisant la programmation de plus de 130 hospitalisations.

Par ce projet de délibération, et même si cela ne rentre pas directement dans les compétences de la Ville, puisque ce dispositif est principalement financé par l'A.R.S., mais comme nous avons été à l'origine d'un dispositif qui

était une expérimentation, nous poursuivons, au titre des besoins de coordination de l'intervention de l'équipe M.G.E., à proposer le financement. C'est l'objet de ce projet de délibération.

Tout le monde aura donc compris que votre intervention n'avait pas de lien avec l'objet de ce projet de délibération. Vous revenez à nouveau sur une situation individuelle dramatique, que j'ai eu l'occasion d'aborder dans un conseil d'administration du C.A.S.-V.P., sur laquelle je pourrai revenir. Un établissement, je ne sais pas quand vous y êtes allée, Madame JACQUEMONT. Quand êtes-vous allée dans cet établissement ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Ecoutez, s'il vous plaît, Madame...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Madame JACQUEMONT... Pour qui vous prenez-vous, Madame JACQUEMONT ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour la sérénité des débats...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Vous parlez de situations indignes, de conditions de vie indignes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - ... on évite les invectives et, surtout, on laisse la réponse.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Je réponds. Quand y êtes-vous allée ? Connaissez-vous cet établissement ? J'ai le moyen de le savoir. Je suis en lien régulièrement avec les équipes chargées des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. J'étais au téléphone avec le directeur de l'E.H.P.A.D. hier même. Je connais très bien cet établissement, j'y retourne avec le maire du 20e dans 10 jours. Je le connais. Vous, vous ne faites que répéter, de mois en mois, les mêmes éléments que vous avez "chopés" dans des articles, qui étaient repris d'article en article, sur une situation individuelle. Vous mentez. Vous accusez et vous présentez des situations qui n'existent pas, de conditions de travail. Dans cet établissement, s'il y a des difficultés...

Madame JACQUEMONT, pour qui vous prenez-vous ? C'est quoi, cette manière d'interpeler et de couper la parole ? Vous ne cherchez même pas à savoir ce qu'il s'y passe ! Vous "balancez" des choses comme cela, c'est inconsidéré ! C'est un manque de respect total pour l'ensemble des équipes.

Je vais vous faire une réunion et vous faire la liste de l'ensemble des choses qui sont mises. Depuis qu'il y a eu le dossier des "Fossoyeurs", effectivement, l'Inspection de la Ville de Paris a été sollicitée. Jean-Marie DELARUE a fait une mission. Il y a une réunion inter-C.V.S. à laquelle les élus d'arrondissement ont été conviés, mais vous n'y étiez pas, comme à un grand nombre de réunions, pour parler du respect des droits fondamentaux des résidents, avec leurs familles, et améliorer le dispositif des C.V.S.

Il y a une mission pour organiser le traitement de l'ensemble des signalements ou remontées, qui est en train de se structurer, en lien avec un travail, avec le service du Procureur de Paris, avec l'A.R.S. On va y revenir et vous présenter cette mission. Il y a de nombreuses choses. Il suffit de nous demander, Madame JACQUEMONT. En fait, il y a tellement de choses que, à la fin de cette séance et vu comment vous détournez l'objet du projet de délibération, je ne sais même pas comment vous répondre. Par contre, je suis indignée de la manière dont vous abordez un drame. On l'a évoqué en conseil d'administration. Vous n'avez rien à dire, juste à décrire des situations qui ne sont pas la réalité. Franchement, c'est insupportable !

Allez à Debrousse. Vous allez discuter avec le personnel. Ils vont apprécier la manière dont vous parlez. Vous savez, on a vu article après article se répéter. Ils m'ont dit : "Madame LEVIEUX, on en a assez de voir notre métier décrit de cette manière. Ce n'est pas comme cela que les choses se passent". J'étais en lien avec des familles cette semaine, il y a eu des choses difficiles. La famille, vous savez ce qu'elle m'a dit ? : "Je remercie le personnel, parce que j'étais heureuse que, malgré des difficultés, ma mère soit dans cet établissement". C'est la réalité, je ne l'invente pas ! Je suis en lien avec les personnels et les familles, je sais de quoi je parle !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avant de mettre aux voix ce projet de délibération, je demanderai, dans la mesure du possible, que les interventions portent sur le sujet des projets de délibération, de veiller à ce que les différents groupes essaient de faire en sorte que nos débats soient les plus sereins possibles et soient concentrés sur les sujets qui sont à l'ordre du jour de ce Conseil. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 120).

2024 DSOL 135 - Subventions d'investissement (45.632,75 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD Bastille, Amaraggi, La Maison du Parc, foyer des israélites réfugiés, P.U.V. Yersin.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dotation d'une console de jeux vidéo pour établissements de la Ville de Paris accueillant des personnes âgées.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 135 et le vœu référencé n° 172 qui s'y rattache. Il s'agit de l'attribution de subventions d'investissement pour un montant de 45.632 euros pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des E.H.P.A.D. Bastille, Amaraggi, La Maison du Parc, Foyer des Israélites Réfugiés, P.U.V. Yersin.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, la lutte contre l'exclusion et l'amélioration du bien-être de nos aînés, dont il est question ici, est l'un des combats que nous menons depuis 4 ans au groupe Changer Paris. Ils sont nombreux, hélas, à subir un isolement à la fois social et numérique. Depuis 2020, nous sommes forces de propositions sur le sujet. Nous avons demandé la mise en place d'équipements dédiés à nos aînés dans les parcs et jardins, de leur dégager des créneaux dans les infrastructures sportives, de multiplier les possibilités d'accueillir une crèche intergénérationnelle dans les E.H.P.A.D., d'accueillir l'acquisition et la distribution de tablettes tactiles au sein des E.H.P.A.D. et clubs seniors.

Chacune des propositions que je viens d'évoquer a été refusée, hélas. Je pense, néanmoins, que la Ville votera cette fois-ci notre proposition.

Le Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs a publié son étude annuelle, révélant que 47 % des personnes âgées de plus de 65 ans s'adonnent au moins occasionnellement à la pratique des jeux vidéo, et que l'activité vidéoludique permet de créer des liens entre les personnes âgées entre elles, bien sûr, et avec les jeunes générations. Tout le monde sait bien que les grands-parents gardent le contact avec les petits-enfants grâce à cela. Une autre étude a montré une amélioration de la capacité de concentration, des progrès sur la vitesse de réaction, un élargissement du champ visuel et une plus grande facilité à passer d'une tâche à une autre chez les personnes âgées, ainsi qu'une amélioration de la mémoire et de l'attention chez les malades d'Alzheimer.

Les consoles de jeux vidéo sont de plus en plus présentes dans les établissements pour personnes âgées. Nous espérons que Paris s'inscrive dans cette dynamique. C'est pourquoi nous demandons qu'une console de jeux vidéo soit mise à disposition des établissements accueillant des personnes âgées, que la Ville développe des partenariats avec des associations ou entreprises spécialisées dans les jeux vidéo pour organiser des ateliers, que la Ville de Paris veille à ce que les jeux vidéo proposés soient, bien sûr, adaptés aux capacités physiques et cognitives des résidents.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je demandais combien de temps j'avais, car c'est un vœu rattaché à un projet de délibération qui n'est pas du tout évoqué dans le vœu. J'ai 3 minutes, c'est cela ?

On va tout de même parler du projet de délibération, si cela vous intéresse. C'est le DSOL 135. Il porte sur le soutien à l'aménagement et à l'embellissement des espaces de repos dédiés aux personnels des E.H.P.A.D. - cela peut intéresser quelques élus ici, je ne suis pas certaine de tous - et des établissements pour les personnes âgées. Oui, je sais...

Elle fait suite à un appel à candidatures lancé par la Direction des Solidarités auprès des établissements parisiens 100 % habilités à l'aide sociale légale, pour les accompagner dans le financement de leur projet d'investissement pour l'amélioration des conditions de travail de leurs salariés. L'enjeu du bien-être et de la qualité au travail des professionnels est important. C'est un axe du schéma senior, c'est aussi un axe de travail identifié à la suite de la mission confiée à Jean-Marie DELARUE, conseiller d'Etat, sur l'accès aux droits fondamentaux des personnes accueillies en E.H.P.A.D. Il est dommage que certaines personnes n'aient pas lu les délibérations inscrites à cet ordre du jour.

En effet, à la suite de la mission, les groupes de travail se sont réunis autour de thèmes définis, en concertation avec les directeurs et les directrices d'E.H.P.A.D. Ils ont formulé le besoin d'être accompagnés sur ce projet. C'est la raison pour laquelle il y a eu cet appel à projets. Nous avons le plaisir, si vous votez ce projet de délibération, ce que j'espère, d'accompagner sur des montants bien que modestes, mais qui vont contribuer à l'amélioration des

conditions de travail dans les E.H.P.A.D. Bastille, Amaraggi, La Maison du Parc, la Petite Unité de Vie Yersin dans le 13e et l'E.H.P.A.D. FIR dans le 16e arrondissement.

Quant à votre vœu, Madame BIRABEN, il est très intéressant. Je vais essayer de répondre à la question que vous n'avez pas posée : que fait-on déjà en la matière auprès des personnes âgées ? En établissements, je ne sais pas ce que vous visez entre les E.H.P.A.D., les résidences autonomie ou les clubs seniors. Pour vous donner une illustration, l'association "Slashfit", dont l'objectif principal est le lien social à travers la découverte de nouveaux outils numériques, tablettes, casques de réalité virtuelle, WiFi, applications, intervient dans des Restaurants Emeraude, résidences autonomie et résidences-appartements de la Ville de Paris. L'entreprise "Neosilver" met en œuvre des programmes de bien-être en E.H.P.A.D., pouvant intégrer une dimension de numérique et de jeux, notamment avec la réalité virtuelle. "Un seul Paris" propose également, au sein des E.H.P.A.D. parisiens, des activités de jeux vidéo adaptés, qui permettent de mobiliser les facultés physiques des résidents à travers une intermédiation vidéoludique. L'association "Entraide et savoirs Necker-Falguière", dans le 15e arrondissement, propose des séances d'e-sport.

Par ailleurs, comme vous connaissez le secteur, vous avez sans doute entendu parler de "Silver Geek", mais vous ne l'avez pas évoqué, qui propose des animations d'ateliers numériques ludiques, des concours entre des établissements. Plusieurs E.H.P.A.D. parisiens ont participé à des concours départementaux, régionaux, même une finale nationale. Chacun année, la "Silver Geek" est accueillie à Paris. C'est un grand rassemblement intergénérationnel.

Vous le voyez, nous faisons déjà beaucoup de choses. Ce sont des projets qui sont notamment financés dans le cadre de la Conférence des financeurs.

Madame BIRABEN, nous entendons votre vœu, mais pardonnez-moi, il ne suffit pas de doter d'une console et de la poser au sein d'un établissement pour qu'il se passe quelque chose. Il faut par ailleurs des agents. Il faut que cela corresponde à des envies des usagers. C'est tout le travail qui est déjà mis en œuvre de manière intelligente ; intelligence, pardonnez-moi, que vous méprisez un peu, parce que le troisième attendu de votre vœu nous demande d'acheter des outils adaptés, comme si on allait prendre des choses qui ne l'étaient pas.

Vous l'aurez bien compris, votre vœu ne nous permet pas vraiment d'avancer en la matière. En tous les cas, vous pouvez compter, pour les services et les seniors usagers, de nombreux équipements publics de la Ville, pour se servir des opportunités déjà existantes.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, chère Véronique LEVIEUX.

J'imagine que le vœu n° 172 du groupe Changer Paris est maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui, bien sûr. Mme LEVIEUX a lu si vite que je n'ai pas tout compris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Geneviève, reprends-toi. J'ai dit : qui est pour ? Ressaisis-toi, Geneviève.

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 135).

2024 DDCT 118 - Subventions (64.189 euros) à 8 associations au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 118 relatif à l'attribution de subventions à huit associations, au titre de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"A voile et/ou à vapeur, l'important est d'avancer". L'une des pancartes récupérées lors de la Journée internationale de la bisexualité, qui orne désormais les murs de mon bureau, pourrait servir de slogan à l'ensemble de ce projet de délibération, tant les types de discriminations, les publics et les méthodes d'action sont diversifiés. C'est un projet de délibération arc-en-ciel contre l'ensemble des haines anti-LGBTQIA+, voire au-delà. Puisque je vous ai parlé de la Journée internationale de la bisexualité, je souhaiterais en particulier saluer l'action de l'inépuisable "Bi'Cause", association "bi" et "pan", qui est toujours au rendez-vous de l'ensemble des événements LGBTQIA+ et organise cette journée tous les 23 septembre.

Loin d'être une demi-discrimination pour des personnes pouvant passer pour hétérosexuelles dans une partie de leurs relations amoureuses, la biphobie ou panphobie est une discrimination double, sous l'effet de représentations stéréotypées, faisant de cette orientation sexuelle une absence de maturité ou de choix.

J'entends beaucoup de conversations, mais ils feraient peut-être bien d'écouter.

De cette orientation sexuelle une absence de maturité ou de choix. Malheureusement, cela se traduit aussi par des refus de droits, notamment pour les demandeurs d'asile refoulés, parce qu'ils pourraient sensément cacher une partie de leurs amours.

Alors, oui, il y a de l'information, de l'accompagnement, de la revendication à faire. Il faut être aux côtés des personnes "bi" et "pan" lors de cette journée, comme nous y étions en septembre dernier, avec ma collègue Chloé SAGASPE. N'est-ce pas, ma chère ? Comme j'y suis tous les ans. C'est un combat que partage "S.O.S. homophobie" qui, loin de se cantonner à la gayphobie et à la lesbophobie, comme pourrait le laisser entendre son intitulé, est aussi à pied d'œuvre contre la biphobie, ainsi que la transphobie, dont l'association constate la recrudescence inquiétante ces dernières années, grâce à son rapport annuel. L'association a pu fêter ses 30 ans cette année. Je profite de ce projet de délibération pour renouveler mes félicitations pour son action primordiale au service de toutes les personnes LGBTQIA+.

Je salue aussi la présence du "Collectif Famille.s", qui organise un rassemblement d'associations représentatives des familles homoparentales à la Cité fertile. Loin d'être on ne sait trop quelle propagande LGBT, comme j'ai entendu naguère à droite de cet hémicycle s'agissant d'actions de familles homoparentales en direction des publics scolaires, le forum permet de trouver de l'entraide et du soutien à ces familles, si longtemps et encore si souvent méconnues par le droit et l'accompagnement social, celles formées par les personnes LGBTQIA+. La Ville de Paris doit être à leurs côtés. Je me réjouis qu'elle y soit.

Plusieurs associations liées aux Archives sont aussi incluses dans ce projet de délibération : le "Collectif Archives LGBTQIA+", dont nous avons pourtant appris ce matin, par la bouche de M. VÉRON, que nous ne les soutiendrons pas aussi peu, mais aussi "l'A.R.C.L.", l'association "Archives, Recherches et Cultures Lesbiennes", créée en 1983, qui a su développer un fonds impressionnant de livres, vidéos, articles de presse, photos et messages électroniques.

Bref, ce projet de délibération vise de nombreuses associations pour des actions précieuses et utiles, pour faire reculer les stéréotypes, les haines et les discriminations, dans une société qui n'a jamais été si ouverte ou si LGBTQIA+, selon l'enquête C.S.F. publiée par l'INSERM il y a quelques jours. Nous constatons néanmoins aussi une augmentation des expressions d'intolérance et des actes rapportés aux services de sécurité intérieure. Alors, oui, nous avons toujours besoin de cela, plus que jamais. Je me réjouis que nous soyons avec ces associations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Geneviève GARRIGOS a tout dit. Ainsi, le seul élément sur lequel j'aimerais insister, c'est que l'on aurait pu penser que l'homophobie allait baisser à Paris. Malheureusement, on a une recrudescence des actes homophobes. C'est très triste. Malgré tout le travail qui est fait par ces associations, malgré le fait que beaucoup de gens reconnaissent leur propre homosexualité ou lesbophobie, on est toujours très en retard, y compris à Paris. C'est ce qui est regrettable à notre époque.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Pour répondre aux intervenantes et intervenants, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Geneviève GARRIGOS, cher Jérôme GLEIZES, la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies est au cœur des valeurs de notre Ville. Aujourd'hui, en vous présentant cette délibération pour soutenir financièrement huit associations, vous l'avez rappelé, à hauteur de 64.189 euros, nous réaffirmons cette volonté d'agir.

Dans un contexte où les discours de haine persistent et les actes discriminatoires explosent, comme vous venez de le rappeler, cher Jérôme, Paris doit rester un espace de liberté et de respect, où chaque personne, quelles que soient son origine, sa religion, son orientation sexuelle ou son identité de genre, peut se sentir en sécurité. Ces derniers mois, nous observons une inquiétante hausse des actes antisémites, racistes et anti-LGBTQIA+ en France. Ces chiffres ne sont malheureusement pas que des statistiques. Ils représentent des vies heurtées, des droits bafoués et des personnes attaquées. Les faits antisémites en France ont atteint aujourd'hui des niveaux inédits, bondissant de 192 % au premier semestre 2024 par rapport à la même période 2023, alors qu'une agression antisémite sur deux a lieu en Ile-de-France. La Commission nationale consultative des droits de l'homme nous confirme aussi et nous alerte sur une augmentation de 32 % des actes racistes en 2023.

Dans le même temps, le retour de Donald TRUMP à la présidence des Etats-Unis est un signal glaçant pour nos villes et nos démocraties européennes. Son discours anti-LGBT prend pour cible les droits humains durement acquis par les minorités. Les thérapies de conversion, l'exclusion des femmes "trans" des sports féminins, en passant par la possibilité de discriminer de plein droit... Paris, Ville des droits humains, doit s'ériger en rempart contre ces reculs démocratiques.

A travers ce projet de délibération, nous ne faisons pas qu'attribuer des subventions, nous soutenons des actions déterminantes. Nous soutenons particulièrement les "Archives, Recherches, Cultures Lesbien", qui possèdent d'importantes archives, et un complément de subvention au "Collectif Archives LGBTQIA+" de 18.000 euros, s'ajoutant aux 5.000 euros qui ont été votés ce matin et aux 13.000 euros qui ont été votés au mois de juillet. Contrairement à ce qui a été dit ce matin par M. Aurélien VÉRON, nous aimerions que la Région et l'Etat soient à la même hauteur que la Ville de Paris, ce qui n'est absolument pas le cas. Ce soutien est évidemment un témoignage de notre attachement à notre histoire commune et à l'héritage des luttes qui fondent notre Ville.

Alors qu'outre-Atlantique résonnent les échos d'un discours réactionnaire, liberticide et d'un projet 2025 qui pousse à la sidération, il nous incombe de faire vivre ici, dans nos rues, dans nos quartiers, une solidarité forte. Comme le disait Audrey LORDE, "ce ne sont pas nos différences qui nous divisent, c'est notre incapacité à reconnaître, accepter et célébrer ces différences". Pour soutenir l'action municipale en faveur de la lutte contre les discriminations et les LGBTQIA+phobies, je vous propose donc de voter unanimement ces huit subventions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 118.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 118).

2024 DDCT 146 - Subventions (39.000 euros) à 18 associations au titre de l'Intégration.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 146, ce sont des subventions à 18 associations au titre de l'intégration.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en soutenant 18 associations engagées dans l'intégration des personnes migrantes...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Hamidou, peux-tu mettre ta carte ?

M. Hamidou SAMAKÉ. - ... Paris affirme son rôle de capitale...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Cela repartira à zéro.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Mes chers collègues, en soutenant 18 associations engagées dans l'intégration des personnes migrantes, Paris affirme son rôle de capitale ouverte, humaine et résolument tournée vers l'avenir. Dans un contexte marqué par la multiplication kafkaïenne de contrôles, limitations administratives et légales de tout ordre en direction des étrangers résidant en France, notamment celles introduites par la loi du 21 janvier 2024 sur le titre de séjour, il est impératif de rappeler que l'accueil reste une valeur fondamentale à Paris.

A Paris, nous assumons de pallier les lacunes des politiques nationales, en répondant aux besoins locaux par des solutions pragmatiques et inclusives. Par la maîtrise du français, d'abord, car notre langue est la clef qui déverrouille l'autonomie individuelle et favorise l'intégration sociale. Pour une personne migrante, apprendre le français, c'est pouvoir chercher un emploi, suivre une formation, comprendre ses droits ou encore accompagner ses enfants à l'école. C'est aussi pouvoir participer pleinement à la vie du quartier et créer des liens dans une société

nouvelle. Cependant, près de 40 % des primo-arrivants en France rencontrent encore de graves difficultés liées à la langue, ce qui freine leur intégration.

Les associations ne répondent pas seulement à ces besoins en enseignant le français. Elles offrent des parcours personnalisés, adaptés à des publics variés, à savoir : aux adultes peu scolarisés, elles enseignent les bases indispensables à la vie quotidienne ; aux jeunes actifs, elles proposent des modules centrés sur l'emploi ; aux femmes isolées, elles offrent des ateliers qui allient apprentissage linguistique et insertion sociale. Ces actions transforment concrètement des vies. Elles redonnent confiance, ouvrent des perspectives et permettent à chacun de se reconstruire.

En parallèle, il est crucial de souligner le volet numérique de ces programmes. Aujourd'hui, l'accès à un emploi ou à des services publics passe souvent par la maîtrise des outils informatiques. En combinant apprentissage linguistique et initiation aux technologies numériques, nous offrons aux personnes migrantes les moyens d'être pleinement autonomes dans un monde connecté. Oui, en votant cette subvention, nous faisons plus qu'un geste financier : nous affirmons que Paris est une ville d'accueil, une ville qui croit en l'égalité des chances et en la richesse de sa diversité, quels que soient les vents contraires au niveau national.

Nous affirmons, face au repli xénophobe, que la France universelle est aussi une France de l'accueil, de l'asile et de l'intégration. Notre travail ne s'arrête pas ici. Les besoins sont immenses et les moyens doivent suivre, malgré le désengagement toujours plus scandaleux de l'Etat sur les missions qui sont les siennes. Continuons à renforcer ce soutien, notamment dans les quartiers où les inégalités restent criantes.

Je vous invite, avec optimisme et conviction, à voter en faveur de ce projet de délibération. Ensemble, faisons en sorte que chaque habitant de Paris trouve sa place et sa chance dans notre belle ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ, pour ce discours de conviction.

Je donne la parole à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de commencer mon intervention, j'aimerais faire un souhait. Parfois, quand j'entends les interventions de nos collègues de droite sur les migrants et les exilés, je me mets à rêver d'être dans ce film où, vous savez, vous vous couchez le soir, vous êtes un homme, et vous vous réveillez le matin, vous êtes une femme. Eh bien, que ceux qui n'ont jamais connu cela se réveillent un jour dans la peau d'un exilé, pour qu'ils puissent comprendre ce que cela veut dire.

Cela étant dit, vous le savez, l'accompagnement des exilés à leur arrivée en France est un combat qui me tient particulière à cœur, puisque je l'ai vécu. Beaucoup de choses ont déjà été dites par mon collègue Hamidou SAMAKÉ, je ne reviendrai pas dessus. Parmi les nombreuses associations remarquables que je souhaitais précisément remarquer, comme le "GISTI" ou "Revivre", il y en a une qui me semble particulièrement devoir être saluée aujourd'hui, c'est pourquoi je me permets d'intervenir après lui.

Je souhaite, bien sûr, parler de "l'Union des Ukrainiens de France". Cela fait 1.000 jours que l'Ukraine est sous les bombes. Les faiblesses de l'Allemagne envers le régime "poutinien", l'élection de Donald TRUMP, isolationniste, fan de POUTINE et largement soutenu par les immissions de ce dernier dans la campagne présidentielle étasunienne, tout cela nous fait craindre un hiver particulièrement difficile pour Kyiv, alors même que le conflit est embourbé. Les réfugiés en France et ailleurs sont toujours là, alors que s'amenuise la visibilité des dispositifs existants.

"L'Union des Ukrainiens de France", implantée depuis les années 1950, était l'une des rares ressources existantes lorsque la guerre s'est déclenchée. C'est elle qui organise inlassablement les manifestations du mercredi et du samedi pour dire "Non à POUTINE" et "Gloire aux héros de l'Ukraine", pour rappeler que les civils meurent et que la guerre menée par la Russie "poutinisée" est sale. C'est également elle qui a organisé un réseau d'entraide entre nouveaux arrivants et personnes déjà insérées, permettant d'aider à comprendre le système, les aides possibles, l'univers scolaire et ses attentes différentes. Par des actions culturelles et par des actions de soutien, elle représente un trait d'union entre la société française et une culture ukrainienne, d'autant plus importante à affirmer que la Russie organise la russification des enfants ukrainiens dans les zones qu'elle occupe. Elle en a déporté au moins 20.000. C'est à ce titre que la Cour pénale internationale, à qui je renouvelle ici tout mon soutien, a émis un mandat d'arrêt pour crimes contre l'humanité.

Elle est aussi une ligne de vie pour toutes celles et tous ceux qui sont ballottés par la vie jusqu'à Paris. Ses actions sont précieuses. "L'Union des Ukrainiens de France" fait partie de la "troisième ligne de résistance", comme aime à la nommer le Président ZELENSKI, ces associations qui, depuis l'étranger, soutiennent l'Ukraine. Néanmoins, nous avons aussi un rôle à jouer, celui de ne pas oublier que l'Ukraine est aussi notre bouclier contre POUTINE et a besoin de notre soutien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est évidemment à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Hamidou SAMAKÉ, chère Geneviève GARRIGOS, la Ville de Paris est fidèle à son engagement d'accueil et de solidarité. Elle soutient des actions majeures, vous l'avez rappelé, qui facilitent l'accès aux droits, à la langue française, des éléments clés pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes migrantes. Plus qu'ailleurs, Paris est une Ville profondément concernée par l'intégration et l'accueil, car, dans notre Capitale, c'est 15 % de la population qui est étrangère et un habitant sur cent qui est d'origine immigrée.

Or, aujourd'hui, de nombreux obstacles dans notre système d'accueil compliquent le parcours des personnes exilées. C'est pourquoi Paris, ville refuge, s'engage par des actions de taille et nous portons, notamment avec Léa, une politique ambitieuse d'accueil, d'intégration et de promotion des droits humains. L'apprentissage du français en est l'axe majeur. Comme vous le savez, la nouvelle loi du 26 janvier 2024 sur le contrôle de l'immigration impose des exigences accrues en matière de maîtrise de la langue, pour l'obtention de certaines cartes de séjour et de naturalisation. C'est pourquoi notre Ville doit plus que jamais renforcer son soutien aux associations, qui offrent des cours de français aux publics migrants, notamment les plus précaires, peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine.

L'ensemble de ces actions, que nous vous proposons de soutenir, participe activement à faire de Paris une ville d'accueil et d'intégration. Je vous propose de voter, je l'espère unanimement, pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

J'ai été saisi par le groupe Changer Paris d'une demande de vote dissocié sur l'article 16, qui concerne l'association "GISTI". Un classique, hélas.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 16 du projet de délibération DDCT 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 16 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 146 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 146).

2024 DDCT 191 - Subvention (3.000 euros) à 1 association, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité 2024", pour une sensibilisation en milieu scolaire à la lutte contre les discriminations.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 191 relatif à l'attribution d'une subvention à une association, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité 2024", pour une sensibilisation en milieu scolaire à la lutte contre les discriminations.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Pardon. J'avais vu d'autres personnes inscrites.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, "la laïcité n'est pas une idéologie, une prise de partie sur la conception que l'on se fait de la sociabilité souhaitable, de l'avenir désirable. La laïcité est le principe juridique et politique qui permet la cohabitation paisible de ces différents courants idéologiques. Elle n'a de sens que comme garantie d'un vouloir vivre ensemble harmonieux, d'une sociabilité apaisée, d'autant plus utile que la société gagne en diversité culturelle ou culturelle". Ces quelques mots sont issus de "La laïcité, une émancipation en actes", publié en 2017 par la Ligue de l'enseignement, et reprennent le cœur de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. C'est d'ailleurs à la Ligue de l'enseignement que l'on doit la pétition en faveur de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque de 1872, et l'enquête sur l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'enseignement primaire de Jean Macé et Emmanuel Vauchez, en 1880. Indirectement, c'est à cette association que nous devons les lois scolaires de Ferry et la loi de 1905.

C'est donc la Ligue de l'enseignement que nous devons, en 2024, défendre contre la droite parisienne, qui l'accuse de ne pas être assez laïque, car, lors d'un concours d'éloquence en 2022, des lycéens ont dit que la laïcité était une dictature. Mes chers collègues, nous sommes toutes et tous épuisés par un Conseil interminable, alors je

vous propose d'aller droit au but. Oui, les propos de ces élèves étaient choquants. Oui, ils ont été largement condamnés, mais ils traduisent l'immensité du besoin d'éduquer et d'accompagner en matière de laïcité. On ne peut tenir les éducateurs de la Ligue de l'enseignement responsables des propos enflammés et regrettables de ces jeunes. Bref, oui, il y a du travail et il faut permettre à la Ligue de l'enseignement de le faire, parce que c'est un acteur incontournable et historique de ce champ.

Ce pilier de la laïcité "à la française" mérite d'être entendu et soutenu. La faire passer pour un ramassis de dangereux "wokistes", d'on ne sait quelles autres nouvelles entités "islamo-gauchistes" issues des cauchemars complotistes de la droite parisienne, relève soit de l'hallucination, soit de la manipulation. Il est vrai que la région Ile-de-France lui a retiré son soutien, sans doute parce qu'elle pense que supprimer des actions de sensibilisation et de formation à la laïcité, c'est une bonne manière de la défendre. La politique de l'autruche, mais la politique de l'autruche avec la cocarde tricolore et la laïcité en étendard, eh bien non, cela ne l'est pas, et je suis fatiguée de le dire.

Oui, éduquer à la laïcité, c'est aussi entendre les critiques parfois hyperboliques des jeunes et y répondre sans sectarisme, pour démontrer en quoi ce principe qu'est la laïcité est essentiel, parce que l'alternative, celle de fermer la porte et les écouteilles en rejetant hors de l'humanité les jeunes qui ont des propos scandaleux, est bien pire que le mal. Oui, il n'y a pas de société libre et de vivre ensemble égalitaire sans laïcité. Nous devons l'affirmer et en être fiers. La laïcité est bien trop belle pour que nous acceptions d'en faire un label autoproclamé et sans substance, défendu à coups d'injonctions morales et de coups de menton. Nous préférons de très loin l'approche de la Ligue de l'enseignement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'étais concentrée et j'écoutais avec attention l'intervention de notre collègue Geneviève GARRIGOS qui, j'ai presque envie de dire, remet l'église au milieu du village, puisque l'on parle de laïcité.

Il y a deux sujets.

Il y a le premier sujet de ce projet de délibération, qui est une subvention, dans le cadre du plan "Collèges pour l'égalité et la lutte contre les discriminations", à l'association "La Ligue de l'enseignement", pour un volet d'action et d'intervention dans les collèges spécifiquement sur l'homophobie, la transphobie et toutes les discriminations LGBTQIA+. Cette action, on a eu l'occasion d'en parler juste avant, elle est extrêmement importante, car on voit que les actes homophobes n'ont cessé de progresser dans notre société. Toutes les actions de lutte contre les discriminations sont extrêmement importantes. Nous nous devons de les soutenir encore plus. Quand je vois les chiffres d'un dernier rapport, paru ces derniers jours, faisant état que 45 % des personnes issues de l'immigration, de par leurs parents, sont victimes de racisme et de discrimination, 45 %, c'est un chiffre énorme. Cela nous montre que nous devons continuer à mener des politiques ambitieuses dans la lutte contre les discriminations.

Pour mener ces politiques, nous avons des partenaires historiques, fiables, solides, sérieux, comme la Ligue de l'enseignement. Voter contre une subvention à la Ligue de l'enseignement, ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas sérieux pour toutes les raisons que vient d'évoquer ma collègue, mais parce que c'est aussi méconnaître ou faire semblant, c'est de la méconnaissance, de l'ignorance ou de la bêtise, je ne sais pas trop où l'on se place. Quand on accuse, quand on prête de telles idées, voire idéologies à la Ligue de l'enseignement, c'est ne pas très bien connaître le travail qu'ils font depuis des années, sur tous les territoires et dans tous les arrondissements parisiens.

Je trouve que, parfois, on a beau jeu de brandir la laïcité, mais c'est une laïcité à géométrie variable. S'est-on ému quand il y a eu des prières de rue encore récemment ? Je n'ai pas entendu tout le monde brandir haut et fort le drapeau de la laïcité pour s'indigner. Demande-t-on à Mme BOUTIN quelle est sa position sur la laïcité ? On pourrait avoir bien des surprises.

Ainsi, voter contre une subvention à la Ligue de l'enseignement, c'est de la démagogie et c'est catastrophique pour tous les enfants et tous les jeunes qui suivent les ateliers et qui participent à toutes les actions de la Ligue de l'enseignement, à laquelle nous renouvelons notre soutien plein et entier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le très modeste projet de délibération de 3.000 euros qui nous occupe à présent concerne la prévention des discriminations à l'égard des personnes LGBTQ+ auprès des collégiens. C'est un enjeu essentiel, au moment où les personnalités se construisent et où le regard des autres peut parfois provoquer des

blessures durables. La Ligue de l'enseignement propose un programme très clair, détaillé, s'appuyant sur la projection d'un film et l'organisation de discussions avec les jeunes. Pourtant, la droite de cet hémicycle s'est opposée à cette subvention. Alors, quel est le problème ? Est-ce un problème avec la lutte contre les discriminations ? Non. Est-ce un problème avec la méthode proposée par la Ligue, reposant sur le dialogue ? Non. En réalité, la droite s'oppose à tout financement de la Ligue de l'enseignement depuis deux ans, suivant en cela l'exemple donné par Valérie PÉCRESSÉ à la Région Ile-de-France.

La Ligue de l'enseignement est une association créée il y a plus de 150 ans, à une époque où la République et la laïcité étaient loin d'être aussi intégrées à la Nation française qu'elles le sont aujourd'hui. Le projet éducatif de la Ligue de l'enseignement veut promouvoir un nouvel élan démocratique et républicain. Alors, qu'est-ce qui ne va pas avec la Ligue ? Cela a été dit à l'instant par Geneviève GARRIGOS, certains jeunes ont exprimé, à l'occasion d'un concours d'éloquence organisé par la Ligue, leur malaise face à l'instrumentalisation qui est faite du concept de laïcité. L'extrême droite instrumentalise la laïcité pour discriminer les musulmans, c'est un fait !

Rappelons que le concept de laïcité a été développé en France, à la fin du XIXe siècle, pour garantir la liberté de culte dans notre pays et faire en sorte que la religion soit cantonnée à la sphère privée. Selon les mots de Ferdinand Buisson, cité par la Ligue, la laïcité n'est pas un catéchisme. C'est un concept vivant, qui peut et doit être interrogé dans notre société. Voir des jeunes impliqués dans le cadre d'un concours d'éloquence, qui interrogent l'usage qui est fait de ce concept est plutôt une bonne nouvelle pour la vitalité de notre démocratie. On devrait s'en réjouir.

Votre acharnement s'inscrit dans un contexte très préoccupant des attaques répétées contre les libertés associatives, particulièrement marqué par le contrat d'engagement républicain qui ne vise, ni plus ni moins, qu'à dénier aux associations et à leurs responsables le droit d'exprimer leur opinion sans craindre de perdre leurs financements. La Ligue de l'enseignement, comme la Ligue des droits de l'Homme qui a également été attaquée au sein même du Gouvernement, ce sont des piliers de notre République. Ces associations incarnent les valeurs qui marquent la frontière avec l'extrême droite. A force de saper méthodiquement ces piliers, ne vous étonnez pas de vous retrouver bientôt ensevelis sous ces décombres, avec l'extrême droite au pouvoir. Honte à vous !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La parole est à David ALPHAND. Si vous démentez tous les orateurs précédents, en disant que votre groupe va voter ce projet de délibération, vous allez créer un effet évident.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, et je m'adresse à mes collègues de gauche, ce vote a déjà eu lieu. Ce vote a déjà eu lieu le mois dernier. C'est en réalité une proposition de délibération bien scélérate que vous nous proposez en cette fin d'après-midi, au bout de quatre jours de Conseil de Paris, alors que nos rangs sont de plus en plus clairsemés. Cela me fait terriblement et furieusement penser à ces amendements déposés par certains gouvernements à l'Assemblée, en pleine nuit, pour essayer de passer sous les radars. C'est une question qui a été tranchée sur ce projet de délibération le mois dernier. Quel vote a été émis par notre Assemblée le mois dernier ? Un vote contre, défavorable. Vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-mêmes. Peut-être que vous n'étiez pas suffisamment nombreux à cette époque dans notre hémicycle.

Pour autant, ce que vous nous proposez ce soir est une grave atteinte au fonctionnement de la démocratie locale à Paris. C'est une remise en question grave de la souveraineté de notre Assemblée. Alors, parce que, pour votre bon vouloir, on n'a pas voté, notre Conseil de Paris a voté contre ce projet de délibération le mois dernier, vous le représentez ce soir, et avec un art consommé de la dissimulation, parce que je vais vous lire l'ordre du jour : "Subvention de 3.000 euros à une association au titre de l'appel à projets", je vous passe le reste. "Une association", ce n'est pas l'usage. Non. D'habitude, on nomme l'association. Parce que vous pensiez qu'elle allait échapper à la vigilance de notre groupe ? Vous pensiez que nous n'allions pas remarquer le subterfuge ? Vous pensiez qu'on n'allait pas repérer la manœuvre et qu'on n'allait pas la dénoncer au sein de notre Conseil ? On l'a bien remarquée, la Ligue de l'enseignement, une association que vous désignez avec beaucoup d'euphémismes. Cela ne vous ressemble pas, d'ailleurs, d'habitude.

Alors, non. On va de nouveau voter contre, bien évidemment. Non seulement nous votons contre, mais nous dénonçons ce soir une grave atteinte à la souveraineté de notre Assemblée. On vous a connu plus scrupuleux, parfois, sur le fonctionnement de notre Conseil de Paris. Quand cela vous arrange, vous voulez bien appliquer les règles, mais quand cela ne vous arrange plus, les usages républicains les plus élémentaires, vous les perdez de vue. Alors, nous sommes contre et parfaitement cohérents avec le vote qui a été rendu par notre Conseil de Paris le mois dernier.

J'ajoute un dernier point, c'est que notre groupe Changer Paris se réserve le droit de saisir le Contrôle de légalité, parce que l'on ne bafoue pas impunément les règles de notre Assemblée.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous ai écouté avec attention, Monsieur ALPHAND. Je n'interviendrai pas sur le fond, cela a été très bien dit à la gauche de cet hémicycle, mais votre intervention n'est fondée sur rien. Notre Assemblée est souveraine et peut donc se ressaisir d'un dossier, d'une délibération, pour émettre un nouveau vote. D'ailleurs, au Parlement, à l'Assemblée nationale, il y a ce que l'on appelle la "seconde délibération". C'est-à-dire que le Gouvernement a la possibilité de demander une seconde délibération, mais au moment même ou dans la foulée, si j'ose dire, d'un premier vote qui lui déplairait, où il a été battu.

Notre seconde délibération intervient un mois après. Quelle dissimulation, à partir du moment où ce projet de délibération est inscrit à notre ordre du jour, n'a pas fait l'objet d'une inscription nécessitant l'urgence ? Je suis très surpris que vous alliez sur ce fondement, qui n'a en réalité aucune...

Non, non. On n'est absolument pas ennuyé, parce qu'il n'y a aucun fondement et il n'y aura aucun problème avec le Contrôle de l'égalité. Je pensais que vous alliez nous dire : "Si cela avait été rejeté la dernière fois, c'est simplement parce que la droite se lève plus tôt que la gauche". En l'occurrence, c'est la seule raison du vote qui est intervenu lors de la dernière séance.

Plus sérieusement, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas entrer...

Merci, Monsieur le Maire et Monsieur le Premier Adjoint, de nous avoir un peu rappelé en quoi, d'ailleurs, une assemblée qui vote démocratiquement, cela reste un vote démocratique. Je ne vais pas faire de polémique, car, honnêtement, on a très peu parlé de ce projet, alors que c'est ce projet qui est intéressant. Je vous rappelle qu'il entre dans le cadre de "Collèges pour l'égalité", qui est une initiative ambitieuse pour sensibiliser nos jeunes générations à l'égalité de genres et à la lutte contre les stéréotypes sexistes, racistes, antisémites et LGBTQIA-phobes.

Cet appel à projets, parce que c'est de cela que l'on parle, ce n'est pas seulement un levier de sensibilisation, c'est un vecteur de transformation sociale, de déconstruction des préjugés. Ce que propose la Ligue de l'enseignement, j'espère que vous l'avez lu, on ne l'a pas caché. Dans le projet de délibération, vous avez tous les éléments. On parle bien de la Ligue de l'enseignement. C'est un projet qui s'appelle "Safe and proud". C'est l'édition 2024, qui illustre une démarche très inclusive, en utilisant notamment le film "Close" de Lukas DHONT, j'espère que vous avez un peu lu quel était ce projet, comme support de réflexion. Il offre une opportunité précieuse de discussions sur les thématiques LGBTQIA+, et ce dans le cadre scolaire. Les élèves deviennent également des acteurs et des actrices de prévention, en concevant une campagne de lutte contre les discriminations, qui sera diffusée lors de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Je le répète, nous savons que c'est en sensibilisant dès le plus jeune âge, c'est ce que fait la Ligue de l'enseignement et je la remercie encore, que nous semons les graines d'une société plus respectueuse et plus tolérante, où chacune et chacun se sentira valorisé, en sécurité, indépendamment de son identité de genre, de son apparence, de son orientation sexuelle, de son origine, de ses convictions et de son handicap.

Je vous invite donc à voter cette belle subvention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 191.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 191).

J'ai noté qu'il y avait eu des votes pour à la droite de cet hémicycle.

2024 DGRI 47 - Subvention (70.000 euros) et convention à la Maison des Journalistes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 47 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec la Maison des Journalistes.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la liberté de la presse est bien précieuse. Elle est aussi précieuse qu'elle est utile et qu'elle peut déranger. La création, il y a une vingtaine d'années, de ce lieu assez unique d'accueil et de soutien aux journalistes exilés et menacés dans leur pays est, je pense, une fierté pour notre Ville. Elles et ils trouvent là un lieu de refuge, mais aussi un lieu où ils peuvent travailler, où ils peuvent échanger avec d'autres journalistes et trouver leur place en France, parce qu'elles et ils ont été menacés et contraints à l'exil dans leur pays.

En 2023, plus de 770 journalistes étaient incarcérés à travers le monde. La liberté de la presse est précieuse. Nous devons la protéger partout. Nous devons aussi la protéger dans notre pays, parce que, chers collègues, ce qui est en train de se passer avec la concentration des médias, avec le rachat des médias par des pouvoirs, des forces économiques proches de l'extrême droite nous inquiète. Le rachat d'une école de journalisme par un consortium de grands financiers nous inquiète aussi, parce que la liberté de la presse n'est garantie que quand les médias peuvent

avoir leur indépendance et que les journalistes peuvent s'exprimer. Ce lieu, cette Maison des Journalistes doit donc être préservée et doit continuer à faire la fierté de la Ville de Paris.

Je voulais aussi avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux qui n'arriveront pas jusqu'à la Maison des Journalistes de Paris, toutes celles et tous ceux qui ont été tués de par l'exercice de leur fonction à travers le monde, et une pensée particulière aux plus de 100 journalistes palestiniens et palestiniennes qui ont été exécutés à Gaza depuis plus d'un an. Un rapport d'Amnesty International, puisque j'ai noté qu'Amnesty International, maintenant, nous pouvons citer leurs rapports, donc je m'en félicite, car Amnesty International fait un travail extrêmement important ; un rapport d'Amnesty International dénonce cette atteinte très grave à la liberté de la presse et à la liberté de pouvoir informer. Ce qui se passe à Gaza, malheureusement, se passe aussi dans d'autres pays. De nombreux journalistes sont incarcérés en Chine ou en Birmanie. Nous pensons à elles et eux, à toutes celles et tous ceux qui ont donné de leur vie pour que nous ayons un peu d'information.

Je pense vraiment très fortement à toutes celles et tous ceux qui aujourd'hui encore, sous les bombes, à Gaza ou à Beyrouth, continuent d'essayer de faire passer quelques informations, quelques messages sur la réalité de ce qu'ils sont en train de vivre, entre "blackout" médiatique et bombardements.

Je vous remercie, chers collègues, d'adopter largement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

Chère Camille NAGET, je vais être assez rapide. Je pense que tout le monde peut être d'accord ici, la liberté de la presse est fortement menacée. Dans le monde et même, comme vous l'avez rappelé, Camille NAGET, dans notre pays, de nombreux journalistes sont persécutés, écroués, contraints à l'exil. Il est donc nécessaire de leur proposer un refuge où se reconstruire, s'adapter et continuer leur travail. C'est ce que fait si bien la Maison des Journalistes depuis 20 ans, qui, je le rappelle, est unique au monde.

Juste un rappel : la structure a tout de même accueilli plus de 500 journalistes de 80 nationalités différentes. L'action de la Maison des Journalistes s'inscrit donc directement dans l'ambition de la Ville de Paris d'être une ville refuge. Je ne serai pas plus long. Je dirai simplement que ces actions sont capitales. Pourtant, malheureusement, beaucoup de partenaires de la Maison des Journalistes se retirent. Les financements sont donc en baisse régulière, ce qui est un vrai problème. Compte tenu de tous ces éléments, nous serions heureux que, à l'unanimité, nous puissions renouveler notre confiance à cette grande maison qu'est la Maison des Journalistes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est visiblement adopté à l'unanimité. (2024, DGRI 47).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre l'antisémitisme.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 173 déposé par le groupe Union Capitale, relatif à la lutte contre l'antisémitisme, est retiré de l'ordre du jour.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant les dossiers de la 5e Commission. Cela veut dire, puisqu'il est quasiment 20 heures, que nous avons l'heureuse perspective, si les désinscriptions se poursuivent et surtout si, c'est encore plus important, les interventions sont d'une durée plus limitée, de terminer, soyons optimistes, à 22 heures 30. On pourrait finir avec une "prolongée" ce soir, mais tout dépend de vous, comme chaque fois.

En l'occurrence, pour nous rappeler ou nous présenter les travaux de la 5e Commission, la parole est à son président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, plusieurs communications importantes : on en a déjà parlé, la transition du bâti, les travaux sur les équipements publics, la stratégie résilience, le Plan local d'urbanisme, tout cela a été longuement vu dans notre Commission et également à ce Conseil. Beaucoup de projets de délibération sur le logement social, habituels, et la réalisation de résidences étudiantes, une centaine de logements importants pour pouvoir loger les

étudiants, la création de la Foncière du logement abordable, toujours pour essayer de trouver des solutions pour loger les classes moyennes à Paris. Sur les questions d'urbanisme des Z.A.C., importantes aussi, qui ont été dédensifiées, Chapelle-Charbon, Vincennes, Saint-Vincent-de-Paul, Bédier-Oudiné. Enfin, sur la politique de la ville, 1,9 million d'euros donnés à 175 associations, qui font un travail remarquable dans nos quartiers populaires.

Vous remarquerez, Monsieur le Maire, que j'ai été concis pour donner le ton de cette 5e Commission.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre concision, cher Président MEUNIER.

2024 DLH 259 - Location de l'immeuble 15, rue Amélie et 14, passage Jean-Nicot (7e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 259 relatif à la location de l'immeubles 15, rue Amélie et 14, passage Jean-Nicot, dans le 7e, à "Paris Habitat O.P.H.". C'est un bail emphytéotique.

Deux élus du 7e sont inscrits, Jean LAUSSUCQ et René-François BERNARD. Vous intervenez tous les deux ou l'un de vous deux ? René-François BERNARD a la parole et lui seul.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais, dans la continuité de l'intervention de Jean LAUSSUCQ lors du dernier Conseil de Paris sur l'opération de logement social au 18, rue de Surcouf, rappeler la position des élus du 7e arrondissement sur le développement de l'offre de logements sociaux dans l'arrondissement.

Il est important de le souligner, le développement de l'offre de logements dans le 7e arrondissement, comme plus généralement au sein des arrondissements centraux, est historiquement complexe, en raison du coût du bâti. Pourtant, le nombre de logements sociaux a doublé depuis l'élection de Rachida DATI en 2008. Nous pouvons nous féliciter de la réussite des opérations qui ont été menées. C'est le cas récemment avec l'opération îlot Saint-Germain de rénovation des bureaux du Ministère de la Défense, lauréate de l'Equerre d'argent.

Néanmoins, nous constatons, en témoignent nos collègues qui exercent cette délégation lorsqu'ils reçoivent l'ensemble des demandeurs de logement du 7e arrondissement, un décalage entre l'offre de logements sociaux dans l'arrondissement et les besoins. En effet, les catégories de financements et le contenu des programmes développés dans notre arrondissement depuis 2008 ne permettent pas de répondre efficacement à l'ensemble des besoins des habitants. Je pense notamment aux familles de classe moyenne, qui ne peuvent pas accéder à la location privée, mais ne répondent pas non plus aux critères d'attribution d'un logement social. Le résultat, vous le connaissez, c'est la fuite des familles de la classe moyenne.

C'est pourquoi nous regrettons que cette opération ne comprenne pas de logements intermédiaires et en bail réel et solidaire. Ce n'est pas qu'une question de sémantique. Les programmes de logements abordables, qui intègrent la capacité d'évolution en fonction de la composition et des revenus de la famille, sont susceptibles d'apporter la réponse que nous appelons de nos vœux. C'est le cas dans des pays voisins ou dans des collectivités voisines.

Nous espérons que les catégories et les modes de financement de cette opération puissent être revus. Je vous transmets la proposition de Jean LAUSSUCQ d'échanger avec vous, Monsieur le Maire, pour avancer sur ce thème prioritaire de notre action municipale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, cher René-François BERNARD, pour votre intervention, qui va me permettre de mettre en lumière cette très belle acquisition d'un immeuble, avec 17 logements, dans le 7e arrondissement, par "Paris Habitat", qui va nous permettre de créer du logement social dans l'un des arrondissements, le 7e, le plus déficitaire, bien entendu, et qui est une priorité pour nous. Je tiens à signaler que cette acquisition concerne un immeuble où 3 logements sont vacants, mais où, surtout, 14 logements sont en D.P.E. "G". C'est donc une véritable passoire thermique. Ces logements ne pourront plus être reloués à partir du 1er janvier prochain.

Cette acquisition s'inscrit complètement dans notre dynamique de lutte contre le logement vide, qui touche très durement le 7e arrondissement, car c'est l'arrondissement de Paris où la sous-occupation a le plus progressé. Il y a 34 % de logements sous-occupés en 2021, au lieu de seulement 20 % 10 ans auparavant. Avec le logement social, nous créons du logement à la place de logements vides. Nous empêchons aussi et surtout que ces logements deviennent vacants. C'est extrêmement utile.

Enfin, pour vous répondre sur le logement intermédiaire, j'entends tout à fait votre demande. Je tiens à vous signaler que nous avons voté hier la création de la Foncière pour le logement abordable, justement pour pouvoir nous porter acquéreurs d'un certain nombre d'immeubles, ce qu'il n'était pas possible de faire dans la perspective de logement social. Il sera tout à fait possible d'envisager, à terme, en fonction des adresses et des opportunités que nous aurons, que cette foncière s'intéresse au 7e arrondissement, puisqu'il comporte de très nombreuses passoires thermiques, que l'on pourrait racheter pour faire du logement intermédiaire ou abordable.

Je comprends tout à fait votre intervention, en tant qu' élu du 7e. Je serai un peu taquin : il me semble que, avec M. LAUSSUCQ, vous faites partie du même groupe que M. Jean-Baptiste OLIVIER, qui m'a dit le plus grand mal de la même foncière. Je pense que vous avez un dialogue à faire progresser au sein de votre groupe. En tout cas, je vous remercie pour votre intervention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 259.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 259).

2024 DLH 248 - Réalisation 76, rue Monge (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements (7 P.L.A.-I., 5 PLUS) par "Paris Habitat". - Subvention (1.042.980 euros).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 248 concernant la réalisation au 76, rue Monge, dans le 5e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements, 7 P.L.A.-I., 5 PLUS, par "Paris Habitat".

Je donne la parole à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, en février dernier, nous avons voté en faveur de cette préemption au 76, rue Monge, afin d'y faire du logement social. Ce programme témoigne parfaitement de la mise en œuvre des objectifs de notre politique de logement. Premièrement, on agit en faveur du rééquilibrage de logements sociaux dans un arrondissement déficitaire, puisqu'il n'en compte qu'environ 11 %. Ensuite, on produit du logement dans l'existant, comme on l'a acté dans notre P.L.U. bioclimatique, mais on le fait en plus en s'attaquant à la vacance, puisque plus de 50 % du bâtiment était vacant. Dans cette opération, on va faire 12 logements, dont 7 P.L.A.-I. et 5 PLUS, soit les premier et deuxième niveaux en matière de logement social. On en profite aussi pour améliorer l'isolation des logements par l'intérieur, l'isolation des façades par l'extérieur, et pour poser des occultations solaires. Enfin, comme le disait Wolinski, "rien n'est trop beau pour la classe ouvrière", dès lors que l'on produit du logement social dans un magnifique bâtiment de type haussmannien, à deux pas du Jardin des Plantes et de la rue Mouffetard.

Avec le P.L.U. que nous avons adopté hier et l'enveloppe budgétaire de 800 millions d'euros que nous allons consacrer au logement en 2025, nous allons pouvoir multiplier les opérations de ce type et même y ajouter des équipements publics en pied d'immeuble, notamment des centres de santé municipaux.

Enfin, mes chers collègues, nous développerons encore bien davantage de logements sociaux à l'Ouest de Paris, dans le 7e, par exemple, et ce pendant que la droite parisienne propose de considérer le Nord-Est de la Ville comme une zone de déficit en logements privés. Je rappellerai, à toutes fins utiles, que 80 % de la population francilienne est éligible au logement social. S'il y a déficit, c'est avant tout déficit de logements sociaux, et s'il y a un déficit de logements privés, c'est avant tout le fait des résidences secondaires et des "Airbnb".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Après le 7e, voici le 5e et une adresse tout à fait comparable à celle de la rue Jean-Nicot, avec aussi de nombreux logements vacants. L'ensemble de l'immeuble, petit immeuble haussmannien en D.P.E. "G", avec des logements qu'il n'aurait plus été possible de louer d'ici un mois, avec cette nouvelle acquisition, nous sauvons une fois de plus 12 logements de la vacance. C'est une œuvre utile de l'argent public, qui va permettre à des locataires de payer moins cher que dans le privé, et aussi et surtout à ce qu'il y ait des locataires. C'est vraiment notre priorité absolue. C'est à nouveau un très bel exemple.

Je tiens à vous dire que si vous votez l'ensemble des projets de délibération proposés dans ce Conseil, ainsi que celles du prochain mois, nous aurons battu en 2024 un record en matière de préemption et d'acquisition, soit par

la Ville, soit par le bailleur, avec plus de 1.800 logements acquis, 1.800 logements qui seront protégés du vide et de la spéculation. Je pense que nous pouvons en être collectivement fiers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 248.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 248).

2024 DLH 252 - Réalisation 96, boulevard Raspail (6e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 55 logements (41 PLUS, 14 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (3.823.702 euros).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 252 concernant la réalisation au 96, boulevard Raspail (6e), d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 55 logements par la R.I.V.P.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, comme évoqué à l'instant, nous allons là aussi voter une opération qui, d'une certaine façon, est une opération témoin de ce que nous avons acté avec le P.L.U. bioclimatique. Encore une fois, il est question de rééquilibrage territorial, puisque, cette fois-ci, on produit 55 nouveaux logements sociaux dans du bâti existant et dans un arrondissement "super" carencé, en déficit de logements sociaux. Cette fois-ci, ce sera une résidence gérée par le CROUS, qui nous permettra de proposer 55 nouveaux logements à destination des étudiants.

Malgré le manque d'ambition de l'Etat en la matière, nous produisons 600 logements par an pour les étudiants. A Paris, il y a 400.000 étudiants. Le coût moyen de la vie est de 1.300 euros par mois pour les étudiants de notre Ville, ce qui les étouffe financièrement et les pousse à accepter des emplois précaires en parallèle de leurs études. Même ainsi, cela ne suffit pas. De nombreux étudiants et étudiantes sont obligés de faire la queue aux distributions alimentaires. Bien sûr, ces conditions de vie les poussent souvent à abandonner leurs études. Cela concerne les étudiants les plus modestes.

Développer du logement étudiant, c'est donc un enjeu de classe et de justice sociale. C'est pourquoi il serait nécessaire que l'on obtienne le droit de réquisitionner des bâtiments vides pour en faire du logement étudiant. Ce qui est particulier dans cette opération, c'est que, comme nous l'avons annoncé, nous allons transformer des bureaux en logements. Ici, ce ne sont pas des bureaux d'une entreprise, mais simplement des bureaux qui ont été libérés par l'Institut des hautes études en sciences sociales. Cela témoigne du fait que chaque mètre carré de foncier de cette Ville devra désormais faire l'objet d'un usage utile à l'intérêt général, comme vient de le dire mon collègue Jacques BAUDRIER. Nous allons donc optimiser l'espace.

Encore une fois, ces créations de logements permettent d'agir sur le bâti parisien, parce que l'on va aussi isoler le bâti. Cela permettra de baisser de 50 % la consommation d'énergie et de baisser de 30 % les émissions de gaz à effet de serre.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, nous voterons à deux mains ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Après le 5e, le 7e, le 6e. Nous faisons le tour de la Rive gauche, pour le plus grand bonheur du logement social, et dans le centre de Paris, une de nos fortes priorités. Une fois de plus, c'est en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme, comme l'a excellemment dit la présidente PRIMET, puisque ce sont des bâtiments d'enseignement et de bureaux, qui vont déménager dans le Campus Condorcet, dans le Nord de Paris, pour faire grossir le pôle universitaire autour de la porte de la Chapelle. Ils nous permettent de libérer cet espace pour faire du logement social, ce qui manque dans le 6e arrondissement. Ce sont 55 logements étudiants. C'est près de 10 % de notre programmation annuelle, qui se maintient à un niveau élevé, avec 600 logements par an. Bien malheureusement, la production de logement social étudiant en France est bien en deçà de cette dynamique, ce que l'on peut regretter. En tout cas, c'est un très beau projet de délibération, à tout point de vue exemplaire, pour le logement étudiant et le logement social dans le centre de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 252.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 252).

2024 DLH 229 - Réalisation 25-31, avenue Arnold-Netter (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 154 logements sociaux (54 P.L.A.-I., 44 PLUS et 56 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (34.784.570 euros).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 229 concernant la réalisation au 25-31, avenue Arnold-Netter, dans le 12e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 154 logements sociaux par la R.I.V.P.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas moins de 101 millions d'euros qui vont être consacrés à la préemption de cet immeuble, situé au 25-31, avenue Netter, auxquels s'ajoutera aussi la bagatelle de 13 millions d'euros supplémentaires pour les travaux et honoraires divers, donc 113 millions d'euros. Si certains Parisiens se demandent encore où passent les 62 % d'augmentation de la taxe foncière, ils ont une partie de la réponse.

Malgré nos nombreuses interventions lors des projets de délibération concernant les préemptions, le constat reste le même : vous n'ajoutez aucun logement supplémentaire à l'offre existante dans les opérations de ce type, et vous poursuivez l'accélération de la municipalisation du logement à Paris, sans aucun recul critique. Une étude réalisée par Newmark la semaine dernière met en relief ce que nous ne cessons de dénoncer. Entre janvier 2023 et octobre 2024, la Ville de Paris a acquis 84 actifs immobiliers, dont 69 par préemption. Le paradoxe est aussi frappant : plus vous livrez de logements sociaux, plus la Ville se vide de ses habitants. Les plates-formes de locations meublées ne suffisent pas à expliquer cet exode. La détérioration du cadre de vie, des mobilités et l'exclusion des classes moyennes de votre politique du logement en sont les raisons. Vous ne vous remettez jamais en question, jamais en question votre politique. Le vote du P.L.U. bioclimatique illustre une nouvelle fois cette fuite en avant, sans introspection ni correction.

Nous serons particulièrement vigilants sur plusieurs points concernant cette opération immobilière. Tout d'abord, le maintien des locataires actuels, sans l'application de surloyer, puis les attributions des logements vides qui sont, sauf erreur de ma part, de 50 unités. Lors du conseil d'arrondissement, il a été évoqué la priorité pour les soignants de l'hôpital Trousseau, qui est à proximité. J'espère que cet engagement sera tenu, car, trop souvent dans les discours, vous mettez en avant les soignants, les policiers, les enseignants, les puéricultrices ou autres travailleurs essentiels, mais dans les faits ces logements ne leur sont pas attribués, les obligeant à s'installer loin de Paris et à subir de longs trajets, rendus encore plus difficiles par les horaires décalés de leurs professions.

Les préemptions et les conventionnements s'accumulent dans le 12e arrondissement, mais jamais dans vos plans de programmation ne figurent des projets de logements intermédiaires. Vos promesses en la matière ne sont qu'une façade, une tentative de donner l'illusion que vous vous souciez encore des classes moyennes.

J'attire votre attention sur la nécessité de préserver un équilibre dans la sociologie des quartiers et, par ricochet, dans les établissements et les écoles. Par réelle mixité, j'entends : où les catégories socioprofessionnelles différentes se côtoient et vivent ensemble, quelles que soient leurs origines et leurs confessions. Cette situation, hélas, tend malheureusement à disparaître dans certains quartiers de la Capitale.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

La parole est à Jacques BAUDRIER, Monsieur le Maire.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MONTANDON, je ne comprends pas très bien la cohérence de vos votes. Vous m'expliquez que jamais on ne propose de logements intermédiaires, et quand on vous a proposé un projet de délibération historique hier pour créer une foncière dotée de 50 millions d'euros, un investissement très important en 2025, comme l'a exprimé Paul SIMONDON dans ses orientations budgétaires, vous votez contre. Alors, hier, vous votiez contre le logement intermédiaire, et aujourd'hui, vous votez contre un projet de délibération, parce qu'il n'y a pas de logement

intermédiaire. Qui dois-je entendre ? Le groupe Changer Paris hier ou vous aujourd'hui ? Il faudrait que vous vous mettiez d'accord. Le positionnement de René-François BERNARD me semble plus constructif dans son intervention. Il me semble que vous êtes aussi dans le même groupe que M. OLIVIER. Il y a un sujet de cohérence vis-à-vis des logements intermédiaires, sur laquelle il faut que vous évoluiez.

Ne vous en faites pas, la Foncière pour le logement intermédiaire a été créée par un vote majoritaire de notre majorité de gauche. Elle va créer du logement intermédiaire partout dans Paris et, évidemment, dans le 12^e arrondissement. J'espère que vous voterez pour ces projets de délibération.

Sur ce projet, c'est une des plus grosses acquisitions de logements de cette année : 154 logements. C'est donc un achat très important, qui s'inscrit tout à fait en cohérence avec notre politique. Cette fois-ci, près d'une cinquantaine de logements étaient déjà vides. Cet immeuble est globalement en D.P.E. "E". C'est donc une passoire thermique qui, à terme, ne pourrait plus être louée. Une fois de plus, nous intervenons dans le cadre de "Paris Habitat", nous créons des logements à la place de logements vides et nous maintenons près d'une centaine de logements sur le marché locatif. Notre politique de préemption conserve et augmente même l'offre locative, à rebours de ce que certains de vos amis expriment conseil après conseil, voire dans la presse.

Nous en sommes fiers. Je peux vous dire, pour avoir animé, aux côtés d'Emmanuelle PIERRE-MARIE et Eléonor SLAMA, une réunion de concertation avec les locataires, que cela se passe très bien et que cela va très bien se passer. Nous avons répondu à l'ensemble de leurs questions. Ce sera un très beau projet. Surtout, cela ramènera plus de population dans ce quartier du 12^e, avec des dizaines de logements qui arrêteront d'être vides, donc une excellente nouvelle. Bien sûr, la programmation adaptée à ce quartier est équilibrée entre les logements P.L.A.-I., les logements PLUS et 56 logements P.L.S. destinés en particulier aux classes moyennes. C'est donc un projet emblématique, qui représente près de 10 % de nos acquisitions de l'année, de notre budget pour le compte foncier logement et nos subventionnements aux bailleurs. C'est historique, 1.800 logements pour cette année.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jacques BAUDRIER.

Changer Paris, cela peut aussi être "changer d'avis", pour vous rassurer.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 229.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 229).

2024 DLH 326 - Réalisation 38-40, avenue des Gobelins (13^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 90 logements dont 73 sociaux (23 P.L.A.-I., 26 PLUS, 24 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (10.026.464 euros).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 326 concernant la réalisation au 38-40, avenue des Gobelins, d'un programme d'acquisition-amélioration de 90 logements, dont 73 sociaux, par la R.I.V.P.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER. Monsieur le Sénateur.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec 7.567 mètres carrés, c'est un immense immeuble haussmannien de l'avenue des Gobelins qui est préempté. Un exemple de plus, mais j'insiste sur celui-ci, puisqu'il est massif. C'est 35 millions d'euros de charges foncières et c'est une centaine de logements privés qui sont retirés du marché pour les publiciser. C'est exactement ce que je disais hier pour m'opposer à la création de la foncière, dont on parlait, qui va encore accentuer les préemptions d'immeubles.

Je ne serai pas plus long, puisque l'on veut tous aller vite pour finir ce Conseil, mais nous avons là un exemple tout à fait caricatural de ce qu'est la préemption dans Paris, et tout particulièrement ici, dans le 13^e. Je le rappelle, il n'y aura pas une création de logement, mais beaucoup de millions dépensés.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Juste quelques petits éléments de lecture : c'est 4.112 mètres carrés de surfacique total et c'est 7.567 euros du mètre carré. C'est juste une petite précision sur les chiffres.

Evidemment, c'est aussi l'une des principales acquisitions de ce mandat, une opportunité intéressante, à un prix tout à fait intéressant, qui nous permet de maintenir un certain nombre de logements sur le marché locatif et de créer de l'offre sociale, de façon pas du tout caricaturale, mais totalement diversifiée, avec 23 P.L.A.-I., 26 PLUS et

24 P.L.S., correspondant aussi à la sociologie du 13e. Bravo à toutes les équipes, qui ont permis de faire aboutir ce projet, en particulier de la R.I.V.P. que je félicite, car leur politique de préemption et d'acquisition d'immeubles est particulièrement active.

Merci aux équipes de la R.I.V.P. et à Daniel SCHNEIDER en particulier.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER, Monsieur le Maire. Effectivement, les projets de délibération concernant la R.I.V.P. passent les uns après les autres. Vous avez raison de le souligner.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 326.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 326).

2024 DLH 234 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n° 18.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 234 concernant l'approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la première concession avec la SOREQA et l'avenant n° 18.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais évidemment parler de l'ensemble du projet de délibération, mais je vais particulièrement m'arrêter sur le 127, rue Saint-Maur. Cela fait désormais 15 ans que la Ville essaye de suivre et d'accompagner les propriétaires de ce logement. Malheureusement, nous devons aujourd'hui, après l'avoir fait évacuer l'an dernier, accepter qu'il se soit effondré. La SOREQA se propose de le racheter à l'amiable à ses différents propriétaires, car c'est une nécessité. Aujourd'hui, ce bâtiment n'est plus en état.

Nous avons beaucoup plus de bâtiments insalubres en 2001, mais il en reste. Comme souvent, il y avait, parmi les propriétaires, des personnes qui ne s'occupaient pas bien de leur logement ; dit autrement, des propriétaires parfaitement absents et des marchands de sommeil. Les copropriétaires qui étaient sincères et qui s'en occupaient se sont donc retrouvés à souffrir de tout cela. Malheureusement, cela a donné les conséquences que nous avons aujourd'hui. D'abord, en 2023, nous avons dû procéder à une évacuation, et en 2024, aujourd'hui, nous organisons le rachat avec la SOREQA.

Ce que présente ce projet de délibération, c'est un certain nombre d'actions de la SOREQA, dont les équipes font un travail extraordinaire, qui permet de compenser beaucoup des problèmes que nous avons et d'améliorer la qualité de vie. Nous allons ainsi pouvoir créer des logements sociaux.

Cependant, je pense à toutes les personnes de l'immeuble qui étaient sincères, du 127, rue Saint-Maur, et qui voient leur propriété aujourd'hui s'arrêter. Je leur lance un appel : évidemment, nous les soutenons et nous pensons que l'accord à l'amiable avec la SOREQA vaut le coup, même si nous nous rendons compte que la situation est horriblement difficile. J'en veux énormément aux marchands de sommeil divers et variés. J'ai aussi une pensée pour les habitants du passage de la Fonderie, sur lequel une partie du bâtiment s'est effondrée, et qui ne peuvent plus être chez eux non plus. Nous allons évidemment les aider, côté Ville. C'est aussi cela que nous finançons ici, pour pouvoir renforcer la structure.

De manière générale, j'ai une inquiétude globale pour les petites copropriétés, qui sont malheureusement nombreuses dans le 11e arrondissement, où la rénovation est toujours beaucoup plus coûteuse pour les copropriétaires, puisque peu de copropriétaires, cela signifie que les efforts sont importants pour chacun.

Je salue, enfin, le travail de la SOREQA, qui montre bien qu'il est important pour nous d'avoir des S.P.L. et de ne pas laisser les promoteurs à l'œuvre. Cela permet ainsi de faire un travail totalement maîtrisé par la Ville, d'améliorer la vie de chacun et chacune. Encore une fois, j'invite chacun à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, cher Nour. Je partage tous les points de votre intervention.

Pour rappel, la question de l'habitat insalubre et de sa résorption est heureusement très loin derrière nous à Paris. En 2001, un travail énorme a été lancé pour la résorption de l'habitat indigne. Ce ne sont pas moins de 56.000 logements, représentant 2.200 immeubles, qui ont été réhabilités, et plus de 5.300 logements sociaux produits. Cela

a été un travail titanesque, terminé heureusement depuis plus de 10 ans. Il se trouve encore, évidemment, avec une ampleur sans commune mesure avec ce que nous avons trouvé en 2001, toujours dans la Ville, des immeubles et de l'immobilier. Il y a quelques immeubles qui sont en difficulté, qui sont suivis avec un très grand professionnalisme par les équipes du service technique de l'habitat de la Direction du Logement et de l'Habitat.

Il y a donc encore environ 200 immeubles, dans les notes de l'Atelier parisien d'urbanisme, qui sont produites pour décrire ce suivi, dont une produite très récemment, qui sont surveillés. Heureusement, ils sont très rares à être dans de grandes difficultés. Quand cela arrive, c'est beaucoup plus rare qu'en 2001, mais cela arrive quand même très concrètement, il faut, pour résoudre ces situations extrêmement complexes, et l'exemple que vous venez de donner du 127, rue Saint-Maur en fait partie, il faut l'intervention de la SOREQA, notre S.P.L. extrêmement compétente pour ce qui est de la résorption de l'habitat indigne. Elle se porte acquéreuse, ce qui va être le cas grâce à cet avenant n° 18 approuvé dans ce projet de délibération.

Je partage entièrement votre analyse sur l'immeuble du 127, rue Saint-Maur, ainsi que le soutien que vous avez exprimé vis-à-vis des copropriétaires, qui ont vécu des situations extrêmement difficiles en raison de la mauvaise tenue de cette copropriété. Nous étions en réunion publique, aux côtés de François VAUGLIN, Adrien TIBERTI, son adjoint chargé du Logement, la présidente de la SOREQA et notre collègue Nathalie MAQUOI du groupe écologiste. Nous étions aux côtés de ces personnes pour les écouter, pour les rassurer. Pour beaucoup d'entre elles qui se sont exprimées lors de cette réunion, l'intervention de la SOREQA, que nous allons rendre possible par le vote de ce projet de délibération, comme l'a dit une des copropriétaires, va leur permettre de sortir de ce cauchemar et d'arrêter de payer à fonds perdu pour des logements où ils ne peuvent même plus habiter. Nous allons enfin permettre à toutes ces personnes de sortir de cette situation extrêmement difficile.

Il faut signaler que l'expertise de la SOREQA, comme il y a heureusement beaucoup moins d'habitats indignes à Paris, a pu s'exporter. Elle travaille maintenant beaucoup plus en dehors des limites de notre Capitale, en particulier dans les E.P.T. Plaine Commune et Est Ensemble.

Enfin, pour votre dernière intervention tout à fait pertinente, sur les inquiétudes que vous pouviez avoir concernant de petits immeubles haussmanniens en D.P.E. "F" et "G", pour lesquels beaucoup de copropriétaires sont de moins en moins investis, heureusement, notre politique est extrêmement active. Grâce à "Eco-rénovons Paris", que nous animons avec mon collègue Dan LERT, nous avançons à marche forcée avec le soutien de l'Agence parisienne du Climat, présidée par Fatoumata KONÉ ici présente, pour rénover. Nous en avons parlé longuement, lors de la communication sur la transition écologique du bâti et du plan Climat pour rénover ces immeubles. Dans l'hypothèse, malheureusement, cela arrive, où les copropriétaires ne souhaitent même pas investir, où les frais sont trop importants, nous avons l'arme de la préemption pour faire du logement social, du logement intermédiaire ou du bail réel solidaire.

Bien entendu, il faudrait plus d'engagements de l'Etat en matière de subventions pour MaPrimeRénov' Copropriété. Nous y travaillons aussi. En tout cas, nous préférons prévenir pour avoir à guérir le moins possible. Dans les quelques situations dramatiques, comme celle du 127, rue Saint-Maur, heureusement, nous avons toute l'expertise de la SOREQA, que nous allons pouvoir déclencher grâce au vote de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 234.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 234).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la multiplication des expulsions de résidents des foyers de travailleurs migrants.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 174 est relatif à la multiplication des expulsions de résidents des foyers de travailleurs migrants.

La parole est à la présidente Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par rappeler que les foyers de travailleurs migrants ont été construits dans les années 1970 pour répondre aux besoins d'hébergement d'étrangers venus travailler en France. En 1997, un plan de traitement national a été lancé pour les rénover. Quiconque, à l'époque, a déjà mis un pied dans un foyer de travailleurs migrants peut témoigner de l'insalubrité de ces lieux. Bien évidemment, ce plan avait été accueilli très positivement

par de nombreuses personnes, y compris les résidents de foyers de travailleurs migrants. Ce que l'on n'avait sans doute pas vu, c'est que ce plan de traitement cachait aussi un changement de statut des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales, avec des contrats qui interdisent l'hébergement de qui que ce soit et notamment des proches.

Le phénomène compliqué et inacceptable, c'est que l'on voit par conséquent des gestionnaires qui utilisent ces contrats pour pouvoir expulser les résidents des foyers de travailleurs migrants et les remplacer par une autre population. Bien évidemment, la difficulté, c'est d'accepter que l'on puisse se faire expulser de son hébergement pour avoir hébergé son frère, son cousin, qui que ce soit. Quand on connaît la situation du logement, de l'hébergement en France et notamment à Paris, bien évidemment, personne n'accepterait de laisser son frère, son père dormir à la rue.

Ce vœu a simplement pour volonté de nous alerter de cette situation. La presse s'en était notamment saisie quand on a appris l'expulsion de plusieurs résidents âgés de près de 80 ans. J'ai notamment une pensée pour M. NIABALY et M. SY, âgés de 79 ans, qui ont été expulsés pour avoir hébergé leur frère et leurs proches. Ce vœu demande simplement que ces expulsions cessent, que la Ville de Paris s'en saisisse auprès des gestionnaires et que l'on saisisse le Gouvernement pour un changement de statut de ces foyers de travailleurs migrants, afin qu'ils puissent avoir les mêmes droits que tout locataire en France.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Présidente, pour cette intervention, dont je partage tout à fait l'ambition et les demandes formulées dans ce vœu, qui fait d'ailleurs tout à fait écho à celui présenté et adopté par le groupe Communiste, déposé au Conseil de juillet dernier.

J'ai moi-même suivi de très près la situation dans le foyer des Amandiers et le cas de M. NIABALY. Nous avons été de nombreux élus à leurs côtés, avec les comités de résidents et les associations qui les soutiennent. Nous avons pu, avec un dialogue difficile, conflictuel avec le gestionnaire du foyer, faire évoluer la situation pour M. NIABALY. Je tiens à remercier l'investissement d'Éric PLIEZ, maire du 20e, et de son cabinet.

En effet, il ne faut surtout pas gérer cette situation uniquement d'un point de vue technique et réglementaire, parce qu'il y a énormément d'humain et des situations humaines extrêmement difficiles. Je partage entièrement le contenu de votre vœu. Il faut apporter de l'humanité et trouver un chemin, en fonction de toutes les situations. La plus emblématique est tout à fait celle dans laquelle se trouvait M. NIABALY, donc des résidents âgés, qui renvoient aussi à la question de la perte d'autonomie, parfois plus de 80 ans, il n'est malheureusement pas le seul, et des aidants, ainsi que la place des femmes dans ces espaces quasi entièrement masculins.

La question du statut de ces foyers, en particulier en raison du vieillissement des populations qui sont dans ces foyers, qui, comme vous le dites, ont été créés dans les années 1950, on a donc une population vieillissante, la question de leur statut doit être posée et revue. Il faut les adapter à leurs conditions et permettre de conserver la qualité de ces lieux de vie, tout en donnant les mêmes droits que dans les immeubles de logements sociaux familiaux.

Nous étions avec François VAUGLIN à midi, lors de la visite d'un logement témoin d'une nouvelle résidence sociale, qui va être reconstruite dans une modalité avec de grandes qualités, rue de la Petite-Pierre dans le 11e. Nous entendons bien pouvoir démarrer d'autres travaux du foyer Beccaria. Ce programme de traitement des foyers continue...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - En tout cas, nous soutenons tout à fait ce vœu. Je vous propose d'accepter quelques petits amendements mineurs pour l'adopter.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je rappelle que les vœux, c'est 2 minutes, surtout un vendredi soir à 20 heures 30.

Vous acceptez les amendements ? Merci, Madame la Présidente.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 174 déposée par le groupe "Les Écologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 224).

Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif à l'augmentation des loyers dans le parc social.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 175, toujours du groupe "Les Écologistes", relatif à l'augmentation des loyers dans le parc social.

La parole est au président Émile MEUNIER, président de la 5e Commission, pas du groupe "Les Écologistes".

M. Émile MEUNIER. - Précisons-le, au cas où on ne le savait pas encore.

On a déposé ce vœu, déjà, pour rappeler que les écologistes attachent une amitié et un soutien tout particuliers au mouvement de l'habitat social, celui qui loge la France telle qu'elle est, selon la formule. Malheureusement, ce mouvement, le logement social subit de plein fouet une crise qui est l'augmentation du coût de l'énergie. On achetait à environ 20 euros le kilowattheure, c'est passé tout d'un coup à 150. Il y a eu le bouclier à 60 et quelques, mais cela fait tout de même un gap qui a été très difficile à amortir pour les bailleurs sociaux. L'augmentation de la taxe foncière, il faut le dire aussi. Le coût de l'inflation, de la construction. Bref, tout cela arrive au moment même où ils doivent entreprendre des travaux monstrueux, titanesques et indispensables pour rénover à marche forcée, afin d'absorber le réchauffement climatique, végétaliser les espaces, etc. Tout cela, évidemment, sans aucune aide de l'Etat sur la rénovation thermique. Il aide le privé, un peu, pas suffisamment ; sur les bailleurs sociaux, rien.

Ainsi, oui, on a dû augmenter un tout petit peu les loyers. Je peux vous le dire, en tant que membre du conseil d'administration d'un bailleur social, ce n'est jamais avec gaieté de cœur. C'est toujours la boule au ventre que l'on augmente un peu les loyers, pour essayer de trouver une forme d'équilibre.

Nous déposons ce vœu, pour que nous ne soyons pas les seuls à porter cette responsabilité, que l'on se retourne aussi collectivement vers l'Etat pour l'interpeller, lui rappeler qu'il a diminué toutes les promesses qui avaient été signées sur la rénovation thermique par le Ministre qui a démissionné depuis, lui demander d'abonder de nouveau au Fonds de Solidarité, de réduire la T.V.A.

De notre côté, nous faisons beaucoup pour aider les locataires à avoir droit aux A.P.L., au minimum vieillesse. Nous aimerions avoir un bilan de toute cette aide aux droits.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Maire.

Je partage entièrement le contenu de ce vœu, qui est tout à fait pertinent. Effectivement, les bailleurs sociaux ont été victimes, en particulier depuis 2017, d'attaques en règle. C'est la pire période d'attaque contre le logement social depuis qu'Emmanuel MACRON est devenu Président, avec la réduction des loyers de solidarité et des ponctions multiples sur leurs finances, qui les place au niveau national dans une situation extrêmement difficile.

Les récentes annonces de l'Etat, malheureusement, ne nous rassurent pas. En effet, si la Ministre Valérie LÉTARD, qui est, avouons-le, beaucoup moins caricaturale que son prédécesseur M. KASBARIAN, qui nous a obtenu une petite réduction de 200 millions d'euros de la ponction de 1,3 milliard par an, il reste 1,1 milliard d'euros de ponction annuelle. Ce que l'on nous donne d'un côté, on nous le reprend de l'autre, puisqu'il y a une suppression de 200 millions d'euros de crédits de rénovation du parc social. A tel point que, quand je suis allé voir le cabinet de la Ministre pour lui dire : "Nous avons eu des montants de financement ridicules en 2024, à hauteur de 2,4 % de nos financements pour la rénovation du parc social", on m'a répondu : "Soyez heureux, l'an prochain, en 2025, ce sera 0 %, 0 euro". Voilà comment l'Etat aide la rénovation du parc social et la collectivité qui investit le plus en France dans la rénovation du parc social. L'aide, c'est zéro !

Ce vœu tombe à pic, puisque je les ai rencontrés il y a une dizaine de jours pour qu'ils m'annoncent cette décision lamentable. Il faut bien évidemment interpeller l'Etat pour qu'il apporte plus de financements aux bailleurs sociaux, selon toutes les modalités que vous avez présentées dans ce vœu, qui sont totalement consensuelles. Bien entendu, il nous faut aider les locataires à avoir accès à leurs droits. C'est ce que nous engageons au sein de notre Exécutif, en partenariat avec Léa FILOCHE, la Direction des Solidarités et la DLH, avec ma collègue Barbara GOMES. Bien entendu, je partage complètement l'esprit de votre vœu en ce sens, et de vous présenter un bilan en 5e Commission de ces actions. Excellent vœu qui sera, je l'espère, voté à l'unanimité dans notre Assemblée.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, puisque j'imagine que le groupe "Les Écologistes" a accepté les amendements de l'Exécutif, la proposition de vœu référencée n° 175.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 225).

Pas d'unanimité, elle est néanmoins adoptée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un audit des bailleurs sociaux parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 176 relatif à un audit des bailleurs sociaux parisiens, vœu du groupe Changer Paris présenté par Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le logement social à Paris, c'est une gigantesque boîte noire. Pour commencer, votre frénésie d'acquisitions et de préemptions a été rappelée par le cabinet Newmark, qui indiquait dans son étude que la Ville de Paris achète ou préempte, essentiellement préempte, 40 % des transactions du marché immobilier. Depuis le début 2023, c'est plus de 1,1 milliard d'euros qui ont été mis sur la table pour ces préemptions, pour l'essentiel. Evidemment, vous accumulez un patrimoine immobilier énorme. Des préemptions parfois très en dessous du prix, je prends l'exemple du 31 rue Louis-Blanc, que la propriétaire avait cédé à plus de 20 millions d'euros, que la Mairie a préempté à 14,5 millions d'euros, en tordant le bras à la propriétaire. C'est une bonne affaire pour la Mairie, mais une très mauvaise affaire pour les futurs investisseurs qui voudraient investir dans le logement. Après, la Mairie se plaint que la pénurie ne fait qu'augmenter.

Vos préemptions assèchent le marché et vous ne savez pas gérer votre parc.

La dette, la plupart des bailleurs sociaux n'affichent pas leurs comptes sociaux sur leur site. C'est inquiétant. Rapport moral, oui. Rapport financier ? Pas de rapport financier. On ne connaît pas le montant de la dette des bailleurs sociaux. D'ailleurs, je vous ai demandé, lors d'un autre Conseil de Paris, de me donner les chiffres, vous avez refusé. L'opacité fait partie de votre culture.

Ces bailleurs sociaux ont de nombreux immeubles vacants : boulevard de Belleville, depuis des années, rue de Richelieu depuis au moins 9 ans, rue Jean-Jacques-Rousseau depuis des années, depuis 2008 avenue George-V. Combien de dizaines, de centaines de millions d'immeubles vacants des bailleurs sociaux, qui ne savent pas gérer leurs parcs, attendent d'être en travaux, en chantier, pour être mis en location ?

J'aimerais donc un audit et un peu de transparence. Je devine que vous vous y refuserez, parce que l'opacité, encore une fois, fait partie de votre culture. Les Parisiennes et les Parisiens aimeraient savoir où passent leur argent et surtout la dette, parce que ces acquisitions se financent par de la dette.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur VÉRON, quand on fait des présentations longues et circonstanciées des opérations de rénovation du parc social en 5e Commission, grâce à l'excellent président MEUNIER, je vois peu de vos élus présents, voire aucun. Quand on organise des visites avec toutes les directions de nos bailleurs sociaux, les meilleurs architectes de France, qui obtiennent d'ailleurs Equerres d'argent après Equerres d'argent grâce à la rénovation du parc social à Paris, on organise des visites pendant des heures, avec des gens de haute qualité, combien y a-t-il d'élus de votre groupe ? Zéro. Zéro ! Jamais vous ne venez. Vous réclamez à cor et à cri des choses et quand on vous les présente, vous ne venez même pas les écouter, vous n'avez même pas cette politesse, Monsieur VÉRON. Soyez un peu responsable.

Je vais proposer au président MEUNIER d'organiser une nouvelle visite pour vous présenter les opérations de rénovation. J'espère que vous nous ferez l'honneur, pour une fois, de venir écouter ce que l'on vous présentera.

Monsieur VÉRON, laissez-moi vous répondre.

M. Aurélien VÉRON. - Répondez !

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur VÉRON...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - N'interrompez pas. Ce n'est pas raisonnable.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - La Ville de Paris, en matière d'acquisition, votre chiffre de 40 % des acquisitions, si l'on inclut l'ensemble du patrimoine immobilier ainsi que tous les logements individuels qui sont mis en vente, évidemment, nous n'achetons pas 40 % du parc immobilier. C'est complètement délirant !

Néanmoins, pour les acquisitions d'immeubles entiers, il est réel que l'action de préemption de la Ville et de ses bailleurs augmente fortement, et j'en suis fier. Cela prouve, c'est en lumière avec l'augmentation importante du budget du Logement que nous avons obtenue dans cette mandature, avec mon excellent collègue Ian BROSSAT, qui va doubler à l'échelle de cette mandature. Nous achetons beaucoup plus d'immeubles et heureusement, parce que ces immeubles, malheureusement, il y a peu d'acteurs. Il y en a beaucoup en vente. Nous en achetons le maximum que nous pouvons avec notre budget, l'équivalent de 500 millions d'euros par an, à l'échelle du budget de l'Etat qui n'est que de 400 millions pour toute la France. On voit l'action lamentable de l'Etat.

Il y a beaucoup de passoires thermiques, d'immeubles avec des logements vides qui sont en vente, comme celui de la rue Jean-Nicot, comme ceux du 12e, du 7e, du 5e, rue Monge, que nous avons vus lors des projets de délibération précédents.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Il y a énormément d'immeubles vides ou d'immeubles en passe d'être vides, parce que ce sont des passoires thermiques. Heureusement que nous les achetons, autrement ils seraient vides. Le vide, ce n'est pas dans le parc social, où il n'y a quasiment aucun logement vide...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - ... mis à part des logements qui vont être en travaux. Le vide, c'est dans le secteur privé : 26 % des logements privés sont sous-occupés à Paris, soit vacants, soit des résidences secondaires. Le vide est dans le privé, pas dans le public, Monsieur VÉRON. Regardez un peu la réalité en face, au lieu de raconter une photo du parc immobilier qui n'a rien à voir avec la réalité !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 176 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée.

Nous examinons les vœux n^{os} 177, 178, 179...

J'ai dit "adoptée" ? Excusez-moi. Ne m'en veuillez pas trop au quatrième jour de séance du Conseil de Paris.

La proposition de vœu est repoussée.

Merci de votre vigilance. C'était un test.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au renforcement de la régulation des meublés de tourisme.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au contrôle et à l'encadrement de la location meublée touristique à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'application d'un plafond de 90 jours annuel de mise en location des résidences principales en meublés touristiques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 177, 178, 179 et 179 bis relatifs au contrôle et à l'encadrement de la location meublée touristique à Paris.

La parole est d'abord au président Émile MEUNIER, pour présenter le vœu n° 177 du groupe "Les Écologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on ne va pas revenir sur le fléau des meublés touristiques et d'"Airbnb", qui a retiré du marché des dizaines de milliers de logements, au détriment des Parisiens qui ne peuvent plus se loger. Cependant, dans notre malheur, nous avons eu une chance, c'est que ce fléau a commencé à toucher des villes de droite. Alors là, tout d'un coup, les tenants du marché libre et des opérations immobilières se sont dit : "Ah ! Peut-être que la régulation a du bon". Il y a donc eu une sorte de cartel de tous les partis politiques pour reprendre la main sur le marché privé du logement et des meublés touristiques, et imposer des règles beaucoup plus draconiennes.

Le fruit de ce travail, c'est une proposition de loi qui a été adoptée au Parlement et qui maintenant s'impose. Elle dit de nombreuses choses, dont deux choses importantes, qui font l'objet de notre vœu : premièrement, on peut passer de 120 nuitées à 90 nuitées maximum, ce qui veut dire que l'on réduit la possibilité de passer par "Airbnb" et, donc, de faire de la location déguisée ; l'autre avancée, dont on a peu entendu parler, mais qui est très importante, à mon avis, c'est que les copropriétés pourront maintenant aux deux tiers décider d'interdire les meublés touristiques dans leur immeuble. Avant, c'était à l'unanimité, cela ne se faisait donc jamais. La conjonction de ces deux mesures, plus énormément d'autres mesures, à mon avis, ne va peut-être pas nous permettre de gagner la guerre, mais de gagner de nombreuses batailles contre les meublés touristiques.

Ce que l'on dit dans ce vœu, c'est : premièrement, appliquons sans tarder les 90 jours de nuitées, deuxièmement, lançons une grande campagne à l'endroit des copropriétés pour les prévenir que, maintenant, elles peuvent voter à 2/3 pour interdire les "Airbnb", qui sont une nuisance pour l'immeuble.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je donne la parole à Vincent BALADI, pour présenter le vœu n° 178 du groupe Union Capitale.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans la présentation d'Émile MEUNIER, il parle uniquement d'"Airbnb" et des locations saisonnières. J'ai toujours été personnellement contre ces locations, notamment quand elles sont non autorisées. Néanmoins, de quoi parle-t-on dans ce vœu ? On parle des logements en résidence principale. C'est-à-dire des gens qui habitent toute l'année et qui peuvent, jusqu'à 120 jours par an, louer leur logement en location saisonnière. Or, le problème à Paris, c'est que l'on a beaucoup trop d'"Airbnb".

En gros, je vais résumer, mais ils sont de trois types : on a les logements qui sont autorisés à la location saisonnière 365 jours par an, Monsieur MEUNIER, et c'est légal. Cela veut dire que vous avez des commercialités, ce sont des bureaux qui sont devenus des locations saisonnières. Vous voyez ? Là, malheureusement, il n'y a rien, il n'y a pas de vœu sur cela. Ensuite, il y a le deuxième type, vous l'avez dit, ce sont les logements en résidence principale. Là, on est bloqué à 120 jours par an aujourd'hui et c'est une bonne chose, mais c'est uniquement ceux qui louent leur résidence principale. Or, cela représente une infime partie de ces logements. Enfin, on a pire, on a les gens qui ont une résidence secondaire et qui la louent en location saisonnière régulièrement et toute l'année. Pour ceux-là, je suis désolé de le dire, mais je le vois dans les quartiers touristiques, il n'y a presque aucun contrôle. Alors, heureusement, quand on a transmis à l'époque des dossiers à M. Ian BROSSAT, certains ont été régularisés, notamment dans le quartier des Champs-Élysées, mais il y a très peu de contrôle, parce que l'équipe est très limitée.

Ainsi, pourquoi faire un vœu et pourquoi stigmatiser et cibler, une fois de plus, les propriétaires dont c'est la résidence principale, c'est juste pour mettre du beurre dans les épinards ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole au président Ian BROSSAT, pour présenter le vœu n° 179 du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer à de très nombreuses reprises ici les problèmes, les ravages parfois, provoqués par le développement effréné, anarchique, de ces locations touristiques de type "Airbnb", à la fois la raréfaction du nombre de logements et les nuisances provoquées par les bruits de valise, le fait que le code est donné à tort et à travers au sein des copropriétés. Tant et si bien que, suite au combat mené par la Ville de Paris, le législateur a fini par se saisir de ce problème, et tant mieux, et une proposition de loi transpartisane, adoptée à l'Assemblée nationale et au Sénat, nous donne, à nous collectivités, des moyens nouveaux pour être plus efficaces dans la lutte contre le développement de ces locations touristiques.

L'une des dispositions prévues par la loi est la possibilité de passer le nombre de jours de location "maximum" autorisés sur une résidence principale de 120 à 90 jours. J'entends M. BALADI nous dire : "Oui, mais cela ne règle pas le problème fondamental du logement, puisque ce sont des résidences principales". Cela règle en partie la question des nuisances, parce que réduire le nombre de jours de location, c'est réduire les nuisances au sein de copropriétés qui souffrent du développement de ces locations touristiques. L'objet de ce vœu est de se saisir de cette nouvelle loi pour que, à Paris, le nombre de jours autorisés en location sur une résidence principale passe de 120 à 90 jours, comme la loi nous y autorise désormais.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président BROSSAT.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, qui en profitera pour présenter le vœu n° 179 bis de l'Exécutif.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues.

Ce débat est un peu historique à l'échelle de 10 ans de mobilisation de la Ville de Paris contre les mots meublés touristiques illégaux. Cela fait des dizaines de séances, d'interventions, de vœux qui ont été votés et, pour la première fois, nous avons ce débat dans un cadre totalement renouvelé. Nous avons gagné cette bataille contre les meublés touristiques illégaux. Le vote de la loi du 7 novembre est une victoire historique pour la Ville de Paris et pour notre majorité qui s'est battue contre les meublés touristiques illégaux. Il faut avoir conscience de l'ampleur de cette victoire sur les 25.000 logements loués illégalement aujourd'hui, dont nous allons pouvoir réduire le nombre. Il faut remercier ceux qui ont porté pendant 10 ans, sans relâche, cette bataille. Je pense en particulier à mon collègue Ian BROSSAT, qui a mené et qui nous a permis de gagner cette bataille au bout de 10 ans avec acharnement contre des puissances et des vents contraires extrêmement forts. Bien sûr, nous avons eu la joie et l'honneur de prolonger

avec ma collègue Barbara GOMES, qui ne peut répondre à ma place aujourd'hui car elle va bientôt avoir un heureux événement. Je suis sûr, et je la salue, qu'elle nous écoute. C'est une victoire que nous avons remportée.

N'oublions pas que cette loi, qui a été votée avec une très large majorité à l'Assemblée et au Sénat, a été portée et enrichie très fortement par la Ville de Paris, par nos services et par notre intervention. Nous avons été auditionnés avec Barbara GOMES pendant de longues heures à l'Assemblée. Je tiens à remercier Inaki ECHANIZ et Annaïg LE MEUR, les deux co-rapporteurs de cette loi. Cette loi est à 80 % l'expression de notre expertise et le résultat du travail politique et technique de notre majorité et de nos services pendant 10 ans. Je tiens vraiment à saluer le travail de la Direction du Logement et de l'Habitat et du Bureau de la protection des locaux d'habitation, en particulier sa cheffe Emmeline DE KERRET, dont l'expertise a impressionné l'ensemble des députés et les autres élus qui participaient à cette audition aux côtés de Barbara GOMES et de moi-même.

C'est une belle victoire que nous avons remportée, une victoire historique. Le nombre de meublés touristiques illégaux va arrêter d'augmenter et il va baisser. Nous aurons l'occasion de détailler le plan d'action que nous allons engager dans les prochains jours pour mettre en œuvre cette loi. Bien entendu, cela va avec l'application des 90 jours pour toutes les raisons très bien exprimées par Ian BROSSAT et la sensibilisation des copropriétés. Je vous propose d'accepter le vœu n° 179 bis en écho aux vœux des groupes Communiste et écologiste qui vont dans le même sens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 177 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Retiré.

Merci, Président.

J'imagine que le vœu n° 178 déposé par le groupe Union Capitale est maintenu ? Oui ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 179 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui ?
Merci.

Je donne la parole à Maud GATEL, Madame la Présidente, pour une explication de vote sur le vœu n° 179 bis de l'Exécutif.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BAUDRIER, vous avez cité un certain nombre de personnes. Je voudrais citer une autre personne que vous avez oubliée, Éric AZIÈRE, d'abord parce qu'il faut toujours citer Éric AZIÈRE au sein de cette enceinte et parce qu'Éric AZIÈRE, depuis 2015, défend la possibilité de réduire le nombre de nuitées entre 60 et 90 jours, y compris au moment où vous auriez eu la possibilité d'agir pour que ce ne soit pas 120 jours, mais moins. Je voulais rappeler quelle était la position de notre ancien président de groupe sur cette question.

Je voulais aussi me réjouir d'une disposition contenue dans cette proposition de loi transpartisane qui reprend une initiative que j'avais portée, en l'occurrence le fait d'intégrer les meublés touristiques dans le calendrier du DPE pour éviter la fuite des logements locatifs de longue durée vers les meublés touristiques. C'est aussi une mesure qui permettra d'éviter l'augmentation du nombre de meublés touristiques.

M. Vincent BALADI a raison, cette loi ne réglera pas tous les sujets, mais l'on peut se réjouir de l'avancée et de ces différentes dispositions qui nous permettront de récupérer un certain nombre de logements. Nous voterons donc pour le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 179 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 226).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une gestion connectée et intelligente de la voirie et des travaux à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 180 déposé par le groupe Union Capitale, relatif à une gestion connectée et intelligente de la voirie et des travaux à Paris, est retiré de l'ordre du jour.

2024 DSOL 166 - Subventions à 14 associations et avenant ou convention avec 4 d'entre elles pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en accessibilité réelle des quartiers d'accessibilité augmentée.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 166 et le vœu référencé n° 181 qui s'y rattache. Le DSOL 166 est relatif à l'attribution de subventions à 14 associations et d'avenant ou d'une convention avec quatre d'entre elles pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous raconter une histoire récente. Le 15 octobre dernier, je parcourais, avec une personne handicapée en fauteuil roulant, le quartier dit d'accessibilité augmentée, Q.A.A., dans le 5e arrondissement. Pour ceux qui ne le savent pas, un quartier d'accessibilité augmentée est censé permettre à toute personne, quelle que soit sa situation, de se déplacer plus facilement à Paris et d'avoir accès aux services municipaux dans un périmètre dit du quart d'heure. Celui du 5e compte 9 sites, contre 12 en général dans les autres arrondissements. Les passages piétons sont surbaissés, c'est parfait, mais souvent, la chaussée est trop bombée pour une personne en fauteuil, qui a besoin d'aide.

Nous avons fait le triste constat qu'un tiers des établissements recevant du public de ce quartier dit hyper accessible n'étaient justement pas accessibles. Notre périple s'est davantage apparenté à une traversée de Paris qu'à une sortie de proximité. Nous l'avons commencé au 45, rue Poliveau. Nous avons constaté, hélas, que la crèche collective est inaccessible en raison d'un interphone en panne pour accéder à l'ascenseur. La bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, qui est intégrée dans le périmètre du quartier d'accessibilité sans que les équipes en soient informées au préalable... Dans cette bibliothèque, il existe deux ascenseurs : l'un est en panne et l'autre est en maintenance. Je résume : trois ascenseurs sur le circuit, trois ascenseurs en panne. L'excuse "c'est jour à pas de chance" n'est plus recevable.

En chemin, nous avons constaté qu'un petit bout de la rue Daubenton débouchant sur la rue Mouffetard était inaccessible. Je tiens à partager ici mon indignation lorsqu'en conseil d'arrondissement, alors que j'évoque cette information, parce que le trottoir est trop étroit et parce que la chaussée est faite de pavés bombés, il m'a été répondu comme seul argument que "ce petit bout de rue n'étant pas dans le quartier d'accessibilité augmentée, il n'a pas à être accessible". Les P.M.R. apprécieront. Ces petits axes semi-piétons ne peuvent pas être négligés, encore moins dans une ville qui se prétend être la Capitale de l'accessibilité et qui donne des leçons tous les jours sur la prise en compte du handicap et celle de l'accessibilité. La rue Mouffetard étant en travaux actuellement, j'en profite pour rappeler que j'ai demandé de créer un cheminement de pavés arasés anti-dérapants pour les personnes à mobilité réduite. J'en ai parlé également à l'architecte des Bâtiments de France.

Face à cette situation et alarmée par ce que j'ai pu constater, le groupe Changer Paris demande notamment que la réalisation des travaux nécessaires à la mise en accessibilité complète et réelle des sites relevant de sa compétence soit incluse dans l'ensemble des quartiers d'accessibilité augmentée de la Ville. Un suivi régulier des travaux d'accessibilité dans l'ensemble de ces quartiers doit être fait.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

Je vais donner la parole à Lamia EL AARAJE en lui présentant, en notre nom collectif, mes sincères excuses pour lui faire passer sa soirée d'anniversaire dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues. Je vous aime tellement que je me suis dit que j'allais me dévouer et venir passer cette soirée spéciale avec vous.

Chère collègue, quand vous avez commencé en disant que vous alliez nous raconter une histoire, je pensais que vous alliez vous intéresser aux subventions qui étaient attribuées à de très belles associations, que vous alliez me parler du "Papotin", du "Relais Atypique", de choses qui sont en lien avec le projet de délibération. En l'occurrence, votre vœu n'a absolument rien à voir. Je vais vous raconter une autre histoire. N'hésitez surtout pas, la prochaine fois, à me consulter directement, à m'interpeler sur des problématiques de cette nature. Je crois qu'avec l'ensemble des collègues, on essaye toujours à la fois de répondre et de résoudre les choses. Faire un vœu pour une

panne d'interphones, je trouve cela un peu étonnant. En tout cas, ce n'est pas la preuve d'une volonté de résoudre le problème, mais plutôt de polémiquer. Évidemment, avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mais non... C'est votre ressenti, Anne BIRABEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 181 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 166).

2024 DU 60 - Subvention au Pavillon de l'Arsenal au titre de l'année 2025. - Aide en nature dans le cadre de la mise à disposition temporaire de locaux communaux 21-27, rue des Blancs-Manteaux (Paris Centre).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 60 et l'amendement technique n° 182 qui y est rattaché. Le DU 60 est relatif à l'attribution d'une subvention au Pavillon de l'Arsenal au titre de l'année 2025, aide en nature dans le cadre de la mise à disposition temporaire de locaux communaux 21-27, rue des Blancs-Manteaux à Paris Centre. C'est un amendement technique.

Je vous propose de le voter, mais à titre personnel, je ne le voterai pas ni le projet de délibération étant le président du Pavillon de l'Arsenal.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 182 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 182 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 60 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DU 60).

2024 DU 103 - Z.A.C. "Bédier-Oudiné" (13e). - Modification du dossier de réalisation. - Avenant n° 5 au traité de concession avec la SEMAPA. - Avenants de résiliation de baux. - Cession à la SEMAPA d'emprises bâties.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 103 et l'amendement technique n° 183 qui y est rattaché. Le DU 103 concerne la Z.A.C. "Bédier-Oudiné" dans le 13e, modification du dossier de réalisation, avenant n° 5 au traité de concession avec la SEMAPA, avenants de résiliation de baux, cession à la SEMAPA d'emprises bâties.

La parole est au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons voté, il y a peu, un Plan local d'urbanisme bioclimatique avec des grandes lignes directrices, dont notamment l'augmentation de la surface de pleine terre au sol dans les opérations, une moindre densité bâtie et, lorsqu'on est près du périphérique, une attention toute particulière pour ne pas construire sur les bords du périphérique à cause de la pollution.

Nous avons, avec cette Z.A.C. "Bédier-Oudiné" dans le 13e arrondissement, mais aussi avec celle que l'on abordera tout à l'heure dans le 12e-20e porte de Vincennes, l'exemple d'une évolution plus que positive de deux

projets urbains afin de correspondre à nos attentes bioclimatiques. J'ai pris la parole pour le saluer et nous allons évidemment les voter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER, Monsieur le Sénateur.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne la Z.A.C. "Bédier-Oudiné" et une modification majeure de son ampleur. Je tenais à saluer un point et à regretter un autre. Je salue notamment la révision du projet concernant l'école Franc Nohain, qu'il était indispensable de réhabiliter de façon intégrale. Il y a cinq ans, j'avais regretté en Conseil d'arrondissement la démolition-reconstruction intégrale et l'installation de modulaires provisoires pour un montant de 9 millions d'euros, si je me souviens bien, ce que j'avais trouvé excessif. Il a finalement été tenu compte de cette observation. C'est une lourde réhabilitation de cette école qui sera effectuée et c'est une très bonne chose.

Le regret est le fait, non pas que l'on dédensifie le programme, ce qui est plutôt bien, mais que ce soit fait uniquement au détriment de l'immobilier privé. Une fois de plus, on observe que la Mairie de Paris cherche à raréfier l'offre privée dans Paris, donc à aboutir une fois de plus à l'augmentation des prix de vente et des loyers.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour répondre. Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je partage complètement la position du président MEUNIER sur ce projet de délibération et sur ce projet qui a été revu de façon à être davantage en conformité avec les attendus, l'évolution du P.L.U. bioclimatique avec la baisse de la constructibilité, le fait d'être dans une perspective de rénovation plutôt que de démolition-reconstruction, notamment sur l'école Franc Nohain. Je salue l'engagement de la mairie du 13e, particulièrement de Jérôme COUMET, qui a été extrêmement patient. Ce projet doit désormais avancer.

Pour répondre rapidement à M. OLIVIER, l'objectif n'est pas de raréfier l'offre privée à Paris. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens de se loger à Paris. Je vous ai partagé quelques chiffres, que je vous invite à vérifier. Je ne reviendrai pas sur les éléments que j'ai donnés au moment de l'explication de vote sur le P.L.U. bioclimatique, mais je vous invite à reconsidérer ce qu'est une classe moyenne, ce qu'est l'offre privée, à quoi elle correspond et à qui elle permet de se loger, en l'occurrence pas grand monde. C'est peut-être pour cela que, sur les arrondissements de l'Ouest parisien, on enregistre des taux aussi bas de logement social et une baisse importante de la démographie parisienne à ces endroits. Je rappelle que le 7e arrondissement est celui qui compte le plus grand nombre de Parisiens l'ayant quitté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 183 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 183 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 103 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DU 103).

2024 DU 126 - Cession de l'ensemble immobilier 16-18, avenue du Cimetière Parisien à Pantin (93).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 126 concernant la cession de l'ensemble immobilier 16-18, avenue du Cimetière Parisien à Pantin.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'ai du mal, dans ce Conseil, à bien comprendre les choses. On nous a parlé dans ce Conseil d'achat, de préemption de la Ville, de rénovation des logements existants. On s'aperçoit en lisant le projet de délibération qu'on cède un immeuble, mais en regardant de plus près, il y a deux immeubles sur un total de 422 mètres carrés qui sont situés à Pantin, à la frontière d'Aubervilliers et près du cimetière de Pantin qui appartient à la Ville. En regardant de plus près, on s'aperçoit qu'il y a un bail commercial à une personne déjà âgée de 70 ans. Ce bail commercial permet de louer cet ensemble immobilier de plus de 400 mètres carrés 38.000 euros par an. Madame EL AARAJE, vous héritez de ce patrimoine et de ce dossier, mais clairement, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne gestion.

De plus, ces quatre dernières années, la Ville a dépensé 227.000 euros pour la rénovation de ce bâtiment, on le vend 545.000 euros, alors que c'est évalué à 590.000 euros et, sur le marché, ce bien vaut entre 800.000 et 1,2 million d'euros. Je rappelle qu'il y a deux immeubles, que ce sont deux surfaces cadastrales. J'ai du mal à comprendre, d'autant plus que, pendant tout le Conseil, on parle de foncière, de logements abordables, de S.P.L. Pourquoi ne l'a-t-on pas intégré ou au moins sur la partie logement ? Il y a un immeuble avec un commerce en rez-de-chaussée, que l'on ne va pas toucher, et je ne mets pas en cause le commerce. Apparemment, la gérante va bientôt partir à la retraite et habite au R+1. Dans l'autre bâtiment, ce sont des chambres d'hôtels louées 600 euros par mois. C'est un immeuble qui fait 218 mètres carrés. Je ne comprends pas, il faut nous expliquer. Peut-être que la Ville a envie de se désengager des biens immobiliers qui ne sont pas dans Paris, mais j'aimerais avoir plus d'explications.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est extrêmement technique sur une petite parcelle qui est située à Pantin, qui a été acquise par la Ville en 1884 pour la création du cimetière parisien de Pantin. Depuis de très nombreuses années, ces biens font l'objet d'un bail commercial pour l'exploitation d'un hôtel-café-restaurant qui est représenté par la gérante que vous avez évoquée. La société qui exploite actuellement l'hôtel-café-restaurant a fait part de son souhait d'acquérir les murs de ce café dans la perspective d'y poursuivre son activité et d'y effectuer les travaux de rénovation qui s'imposent. En raison du bail commercial, elle dispose d'un droit de priorité pour l'acquisition de ce bien.

Aujourd'hui, ce sont des biens qui n'ont plus d'utilité pour le service public. Au-delà de cela, je rappelle qu'ils sont situés en dehors du territoire parisien. Compte tenu de l'absence de potentiel de valorisation, nous avons souhaité mettre ce bien en vente. L'offre d'acquisition a été validée par le Conseil du patrimoine de la Ville et par les Domaines, fin août dernier. Nous avons travaillé avec beaucoup de sérieux sur ce dossier. Sur la question de la foncière, je rappelle que l'objectif de la foncière est de créer du logement dans Paris et pas dans Pantin. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté d'accéder à leur demande. Cette évaluation a été faite avec beaucoup de sérieux et de rigueur à la fois par les services de la DU et validé par l'ensemble des institutions qui devaient la valider.

Voilà les éléments de réponse que je peux vous apporter. Je suis, comme toujours, à votre disposition si vous souhaitez que nous apportions des éléments complémentaires. Je ne vois pas trop lesquels, mais je suis à votre disposition en tout cas.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 126).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux accompagnant·e·s d'élèves en situation de handicap (AESH).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 186 et 187 bis, parce que le vœu n° 187 déposé par le groupe Communiste et Citoyen a été retiré de l'ordre du jour.

La parole est à Véronique BUCAILLE, pour présenter ce vœu n° 186 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Paris accueille près de 320.000 élèves dans les écoles et établissements, parmi lesquels 10.000 sont en situation de handicap. Ces enfants, qui ont le droit à une scolarité digne et inclusive, bénéficient de l'aide précieuse de 3.500 accompagnants d'élèves en situation de handicap dans l'Académie de Paris. Leur travail est fondamental et permet à ces élèves de s'intégrer dans leur environnement scolaire et de développer leur plein potentiel. Malheureusement, leur nombre reste insuffisant pour répondre aux besoins réels. Une décision du Conseil d'Etat de 2020 avait déchargé l'Education nationale de toute responsabilité concernant leur financement en dehors du temps scolaire. Cette situation avait laissé de nombreuses familles en détresse, obligées de pallier ce manque par leurs propres moyens, avec des conséquences parfois lourdes : recours à des accompagnants privés, déscolarisation temporaire ou sacrifices professionnels.

Nous saluons donc la loi du 27 mai 2024 qui rectifie cette situation inacceptable en confiant à l'Etat la responsabilité de financer les A.E.S.H., non seulement durant le temps scolaire, mais aussi pendant la pause méridienne. Elle répond à une attente forte des familles et des associations. Cette avancée promet une meilleure prise en charge des élèves tout en offrant un cadre plus cohérent et stabilisé aux accompagnants eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons nous assurer de son application effective à Paris. Par ce vœu, nous vous demandons de solliciter un bilan détaillé de l'académie de Paris sur la mise en œuvre de cette loi dans nos établissements. Ce bilan devra permettre d'évaluer si les besoins des élèves sont couverts et si le dispositif remplit ses promesses.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BUCAILLE.

Nous sommes allés un peu vite en besogne, nous allons revenir en arrière après. Nous sommes sur le vœu n° 186. Le vœu n° 187 a été retiré, mais il y a un vœu n° 187 bis.

La parole est donc à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup.

Je ne suis pas très rassurée si l'on revient en arrière, mais je vais m'y prêter avec beaucoup de plaisir.

Sur le vœu n° 186, chère collègue, je partage complètement vos préoccupations et les interrogations que vous avez soulevées. Vous connaissez à la fois mon engagement et les échanges que l'on a pu avoir sur la question de l'accompagnement des enfants en situation de handicap à l'école. L'enjeu majeur porte sur la question des recrutements effectifs d'A.E.S.H., parce que le sujet n'est pas tant un budget budgétaire, mais plutôt un sujet de disponibilité et de capacité de recrutement, et sur la question du partage des A.E.S.H. et des accompagnants nécessaires, qui sont souvent partagés entre plusieurs enfants en situation de handicap, et des accompagnements qui ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins effectifs des enfants. Je crois que nous devons nous mobiliser assez fortement sur ce sujet.

Sur la question de l'inclusion, je ne serai pas longue, mais je rappelle que, dans le cadre des discussions avec l'Agence régionale de santé et dans le cadre du Plan inclusif, nous avons demandé et obtenu l'ouverture 10 unités d'enseignement adaptées dès cette rentrée. Dix nouvelles unités devront voir le jour à la prochaine rentrée. Cette question des A.E.S.H. est fondamentale.

Je vous propose de retirer votre vœu en faveur du vœu de l'Exécutif, le vœu n° 187 bis, qui demande que nous puissions interpellier l'Académie de Paris sur les recrutements et que nous puissions aussi travailler main dans la main avec l'Etat, et Patrick BLOCHE le rappelle régulièrement aux représentants du Rectorat et de l'Académie, à ce qu'il y ait un meilleur accompagnement des enfants en situation de handicap et qu'ils puissent nous présenter des perspectives, mais aussi un bilan de ce qui est effectué, afin que nous puissions travailler à l'amélioration. Si vous le voulez bien, je vous propose un retrait, sinon, ce sera un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est parfaitement clair. Merci, Madame la Maire.

Est-ce que le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" retire son vœu n° 186 au profit du vœu n° 187 bis de l'Exécutif ? Il est retiré. Merci beaucoup, Véronique BUCAILLE. Si vous le souhaitez, vous pouvez dire pourquoi vous le retirez.

Mme Véronique BUCAILLE. - La réponse de Mme Lamia EL AARAJE était très claire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. C'est un cadeau d'anniversaire incontestablement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 227).

2024 DU 153 - Z.A.C. "Beaujon" (8e). - Suppression de la Z.A.C. - Taxe d'aménagement. - Reddition des comptes et quitus à la SemPariSeine.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous sommes allés un peu vite en besogne, donc je vous propose de revenir au projet de délibération DU 153 concernant la Z.A.C. "Beaujon", dans le 8e, suppression de la Z.A.C., taxe d'aménagement, reddition des comptes et quitus à la SemPariSeine.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviens au nom de Mme la maire du 8e Jeanne d'HAUTESERRE, qui a dû s'absenter.

Créée en 2003, la zone d'aménagement concerté du quartier Beaujon, dite Z.A.C. "Beaujon", doit désormais être supprimée dans la mesure où elle a été achevée tant sur le plan opérationnel que financier. Initialement prévue pour 2013, la fin de cette Z.A.C. accuse 10 années de retard. C'est sans compter ces décennies pendant lesquelles le site est tout simplement resté en friche.

Autour de l'ancien hôpital Beaujon, c'est désormais un bel écosystème de services publics nationaux et municipaux qui cohabite. Je crois qu'il n'y a pas d'équivalent à Paris d'une telle concentration de services à la population. En effet, ont été construits une école polyvalente, une crèche de 66 berceaux, une halte-garderie de 20 places, un centre sportif comprenant un gymnase et une piscine Jacqueline Auriol, un nouveau siège pour la maison de la vie associative et citoyenne, un jardin de 1.840 mètres carrés, un nouveau commissariat de police, un foyer de jeunes travailleurs de 47 places et des logements sociaux, 93 dont 20 réservés à des fonctionnaires ou agents de la Ville de Paris. Trop souvent, les quartiers nés d'une Z.A.C. demeurent froids et peu animés.

Ici, dans le 8e, c'est tout le contraire grâce à l'engagement des différents responsables d'équipements, que nous remercions. Nous avons créé autour de Jeanne d'HAUTESERRE un rendez-vous annuel qui permet aux habitants et aux usagers de partager un moment de convivialité. Cette année, c'est d'ailleurs une semaine d'animations qui a été organisée. Avec la fin de cette Z.A.C., l'opération s'achève sur un solde excédentaire de 1,3 million d'euros que l'aménageur, la SemPariSeine, reversera à la Ville. Cette Z.A.C. est donc un véritable succès. Pour autant, cette clôture n'éteint pas le sujet rigoureux des équipements livrés. En effet, de nombreux bâtiments comme l'école ou le gymnase ont nécessité des correctifs afin de s'assurer qu'ils soient pleinement fonctionnels. Une requête a été adressée au Tribunal administratif de Paris le 9 janvier dernier concernant des malfaçons du lot n° 1, à savoir le centre sportif au titre de la garantie décennale.

Concernant les lots n° 3 et n° 4, école, la garantie décennale court jusqu'en 2027. Nous remercions, avec Jeanne d'HAUTESERRE, les équipes de la DJS, de la DASCO et de la SLA pour leur vigilance sur le dossier. Ils recherchent systématiquement la responsabilité du constructeur à chaque fois que nous devons engager des crédits pour résorber les malfaçons. La Z.A.C. étant officiellement close, le terme "Z.A.C. Beaujon" doit désormais être caduc. Nous sommes heureux de constater que les habitants parlent de plus en plus du quartier Beaujon. C'est dire si ce pôle de service public est devenu central dans la vie des habitants et participe pleinement à l'attractivité résidentielle du 8e. Je vous y invite toutes et tous.

Je vous remercie de voter favorablement pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cher collègue, je n'enlèverai pas un mot à vos propos, je suis parfaitement en phase. Je me réjouis aussi que cette opération soit désormais conclue. Si, en plus de cela, les riverains parlent désormais du quartier Beaujon, autant vous dire que c'est un immense succès pour nous tous. Je note votre invitation à venir y partager un moment de convivialité.

Permettez-moi de dire un mot pour féliciter l'aménageur, la SemPariSeine, qui a su mener à terme cette opération dans le respect du programme initial et avec un respect, vous l'avez souligné, assez important de la qualité architecturale et environnementale. Je crois que l'on peut se réjouir que cette opération soit conclue. Elle a été longue, vous l'avez rappelé, comme toutes les grandes opérations d'aménagement. J'espère que l'on aura l'occasion de se féliciter de bien d'autres grandes opérations dans les prochaines années. Merci, cher collègue.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Lamia EL AARAJE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 153).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux travaux de la place Felix-Eboué (12e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 184 relatif aux travaux de la place Felix-Eboué, dans le 12e, sujet nouveau.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous avons eu l'occasion de vous alerter sur les préoccupations quant à l'aménagement de la place Daumesnil à plusieurs reprises dans cet hémicycle. La phase de concertation n'a pas suffisamment pris en compte les préoccupations des habitants et des usagers, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre les différents usages et la sécurité des piétons. Les travaux de la place Daumesnil ont débuté et ces travaux causent actuellement d'importantes nuisances qui perturbent fortement le quotidien des résidents et des commerçants. De nombreux usagers, en particulier les piétons, les personnes âgées ou encore les personnes à mobilité réduite, ne se sentent plus en sécurité et rencontrent de véritables difficultés pour se déplacer. Certains commerçants ont vu une chute significative de leur chiffre d'affaires. La circulation est également affectée pour les bus, les voitures, mais aussi les véhicules de secours.

Par ailleurs, des études d'impact ont été réalisées par le poste central d'exploitation Lutèce, mais elles ne sont pas accessibles au public, comme l'a révélé un article du "Parisien" en novembre 2024. Ce n'est pas la première fois que nous intervenons en séance sur ces sujets pour demander plus de concertation. J'ai eu plusieurs vœux à ce sujet. Il y a des associations de riverains qui sont actives et constructives. Je ne comprends pas pourquoi ces études, dans un souci de transparence, de pédagogie ou encore d'apaisement, n'ont pas été diffusées. Ces agissements donnent l'impression de vouloir cacher des éléments d'appréciation. C'est assez cocasse de dire qu'il y a des études, mais elles ne sont pas communiquées, alors qu'elles pourraient éclairer tout un chacun.

Avec mon collègue Franck MARGAIN, nous vous demandons que la Maire de Paris informe régulièrement et de manière exhaustive les riverains, les commerçants et les usagers sur l'avancement des travaux afin de minimiser les perturbations actuelles et que les études d'impact menées par le poste central d'exploitation Lutèce soient rendues publiques pour garantir la transparence.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chère collègue, je suis toujours très mal à l'aise quand est évoquée la question de la transparence, parce que je crois que l'on est dans un moment de potentielle bascule démocratique. On le voit avec les populismes, les complotistes qui, partout dans le monde, sont en train d'émerger de façon assez forte. Je pense qu'il faut savoir raison garder et que, quand on a la chance d'être dans un hémicycle où la démocratie représentative qui s'exprime et donne l'occasion de débattre, il faut faire extrêmement attention à ce genre d'accusation, d'autant plus quand ce sont des accusations totalement infondées. Ce n'est pas parce que l'on n'est pas en accord avec un projet qu'il faut considérer qu'on nous cache des choses. Ce n'est pas parce que l'on ne partage pas une vision de transformation de la ville, en l'occurrence de la place Félix-Eboué, qu'il faut revenir en permanence expliquer qu'il n'y a pas de consultation, que l'on vous cache des choses ou qu'il n'y a pas de transparence.

Je vais me permettre de vous rappeler deux ou trois choses. En octobre-décembre 2022, il y a eu une très grosse opération de consultation, dense, inclusive : deux réunions publiques, trois ateliers thématiques, six sessions d'information, deux marches exploratoires, plus de 500 avis recueillis, énormément de contributions diversifiées et l'intégration des souhaits des citoyens, comme la fin des bandes cyclables sur les trottoirs ou l'intégration d'espaces de fraîcheur et de détente, dans le projet. Par ailleurs, 90.000 exemplaires d'un livret d'information ont été distribués sur le projet et son phasage, avec une "newsletter" régulière, une communication active sur les réseaux sociaux, des points "infos", des panneaux d'affichage. Si ce n'est pas de la transparence, je me demande ce que c'est.

Evidemment, avis défavorable, mais j'invite, chers collègues, sur l'ensemble des bancs de cet hémicycle, à beaucoup de prudence et de nuance dans ce genre d'expressions, parce qu'elles nuisent à la démocratie. En plus de cela, c'est une forme de malhonnêteté intellectuelle avec laquelle j'ai beaucoup de mal.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Evidemment, le vœu est maintenu.

Je donne la parole à Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme la maire du 12e arrondissement, pour une explication de vote.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Lamia, et joyeux anniversaire. Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce n'est pas un cadeau, c'est de la malhonnêteté intellectuelle et c'est une grosse fatigue. Quand on voit comment est tenu le chantier de Paul Valéry, je trouve cela cocasse de nous interroger sans cesse sur les mêmes choses. Lamia EL AARAJE vient de le rappeler, en termes de transparence, d'information... Ce n'est pas "Le Parisien", c'est la maire du 12^e qui s'exprime dans "Le Parisien" et qui vous a dit des centaines de fois qu'effectivement, tout ce qui a été fait par le P.C. Lutèce reste au P.C. Lutèce. Tous ces modèles sont leur propriété intellectuelle.

Madame MONTANDON, il ne me semble pas que je vous ai coupée pendant votre intervention.

Les services de la voirie ont déjà vulgarisé et communiqué les résultats de ces études au grand public lors des différentes réunions publiques. C'est vraiment de la malhonnêteté, de la désinformation, mais vous en êtes malheureusement coutumière. Ne vous inquiétez pas, nous sommes encore en phase de chantier. Comme tout chantier, cela met un peu le bazar, c'était très étonnant, mais à la fin, il y aura tout de même huit passages piétons sur une place qui, je le rappelle, est complètement inhospitalière. Pour les piétons, piétonnes ou cyclistes, c'était une horreur. Il y a un totem... Bien sûr, vos amis le griffonnent régulièrement et cela nous coûte très cher pour le remettre en état. En termes de communication, mort de rire par rapport à Paul Valéry. Si vous étiez honnête, ce n'est pas non plus le chaos annoncé ni espéré peut-être par vos rangs.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 184 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, je n'étonnerai personne.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation d'une handi-rando nocturne pour les personnes en situation de handicap.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 185 relatif à l'organisation d'une handi-rando nocturne pour les personnes en situation de handicap.

La parole est à Aurélien VÉRON, pour présenter ce vœu du groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, je voudrais ce soir faire une proposition dans un esprit constructif, et vous me connaissez. Paris est une ville de sportifs, Paris est une ville de marathoniens, de semi-marathoniens, une ville de coureurs et une ville de coureurs en rollers. Je voudrais ajouter à cette liste de faire de Paris une ville ouverte aux personnes à mobilité réduite, voire en fauteuil, et de leur offrir un événement un peu sportif pour découvrir Paris dans des conditions particulières, de nuit.

L'initiative a été lancée par Faouzi DERBOUZ, un homme malheureusement frappé de handicap depuis une douzaine d'années. Quand vous le rencontrez, vous êtes frappé par son énergie très communicative. Son initiative a démarré en banlieue parisienne et il en est à sa cinquantième randonnée nocturne de personnes en situation de handicap. La ville de Nantes en est à sa troisième édition. Je trouve que Paris serait extrêmement honorée d'offrir à ces personnes en situation de handicap la même proposition, c'est-à-dire leur offrir les rues de Paris la nuit, dans des conditions très particulières, à ceux qu'il appelle, parce qu'il en fait partie, ces "petits anonymes handicapés, abîmés par la vie". Il s'agit de leur dédier un petit moment, et pas n'importe où, mais à Paris, dans la Capitale. Pourquoi la nuit ? Il le dit lui-même, "ces marches nocturnes permettent de découvrir la ville autrement, de révéler le caractère magique et poétique des quartiers, de partager un moment de convivialité, de bienveillance et de dépassement de soi".

Je vous invite aujourd'hui à créer le premier événement de 10 randonnées nocturnes pour les personnes à mobilité réduite à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il me semble que ce vœu a déjà été soumis au dernier Conseil de Paris et qu'il a été rejeté. Je suis très tentée de vous renvoyer à ce que je vous avais déjà répondu la dernière fois, mais je vais prendre le temps de vous rappeler deux ou trois éléments. Ce n'est pas une opposition de principe.

M. Aurélien VÉRON. - Bonne soirée. Il n'a pas été soumis et vous ne m'avez pas répondu la dernière fois. Il a été retiré.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Je suis en train de vous répondre, Monsieur VÉRON. Pourquoi êtes-vous irrespectueux à ce point ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il a peut-être un dîner d'anniversaire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - J'étais en train de répondre à M. VÉRON qui refuse d'entendre ma réponse, donc avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 185 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la baisse des crédits budgétaires pour la politique de la ville dans le P.L.F. 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chers collègues, je vous demande le plus grand silence pour examiner le vœu référencé n° 188 relatif à la baisse des crédits budgétaires pour la politique de la ville dans le P.L.F. 2025.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Chers collègues, ce vœu relaie les fortes inquiétudes du secteur associatif et des élus locaux sur l'évolution des moyens dédiés par le Gouvernement aux quartiers prioritaires. Le projet de loi de finances 2025, actuellement examiné à l'Assemblée nationale, prévoit en effet une coupe des crédits de l'État affectés au programme 147 "politique de la ville" de 13,4 % par rapport au budget 2024. Ce coup de rabot constituerait le signal d'un abandon des quartiers populaires avec des conséquences très concrètes pour les habitants : la baisse des subventions qui assurent la cohésion sociale dans les quartiers ou encore le non-renouvellement d'une partie des postes d'adultes-relais et des emplois aidés. Les ménages les plus modestes seraient les premières victimes de cette politique d'austérité, d'autant plus que ces coupes budgétaires s'ajoutent aux ponctions massives prévues sur le budget des collectivités locales estimées par les associations à plus de 10 milliards d'euros. Les collectivités locales concernées par la Q.P.V. ne seront donc pas en capacité de compenser la diminution des financements aux associations.

Par ce vœu, voté à l'unanimité en Conseil du 20^e arrondissement, nous demandons le rétablissement des crédits "politique de la ville" à hauteur de ceux votés en 2024 et que le Gouvernement présente une feuille de route ambitieuse qui redonne de l'espoir aux habitants des quartiers populaires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je donne la parole à Mélody TONOLLI, Madame la Maire.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher collègue.

Ce Conseil de Paris s'achève sur une énième intervention dénonçant le désengagement de l'État et la baisse de ses financements. Ici, comme cela a été rappelé, il s'agit de ceux destinés aux habitants et habitantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui sont les plus fragiles d'entre nous. Ce désengagement de l'État, sous l'impulsion du Président Emmanuel MACRON, touche toutes les politiques publiques que nous menons à Paris. A cela, s'ajoute maintenant une baisse annoncée des dotations aux collectivités territoriales. Quel toupet a le Gouvernement de demander aux collectivités de payer la note d'une mauvaise gestion dont il est lui-même responsable ! La note sera en réalité payée par les Parisiens et par les Parisiennes, car ce désengagement fragilise notre capacité à agir auprès des habitants et des habitantes, dont ceux et celles qui en ont le plus besoin.

Nous avons d'ailleurs déjà interpellé l'État il y a un mois sur la suppression des postes adultes-relais, qui crée des difficultés majeures pour nos associations et nos structures, qui sont pourtant essentielles dans leurs actions dans nos quartiers populaires. C'est le cas dans le 20^e, mais aussi dans d'autres arrondissements, comme pour le 11^e où le centre social "Le Picoulet" est en difficulté, parce qu'il ne perd, non pas un poste emploi adulte-relais, mais deux cette année. Encore une fois, ce sont les habitants et habitantes des quartiers populaires qui seront les plus impactés.

Nous allons très prochainement signer le contrat de ville avec la Préfecture et l'ensemble des partenaires. Comment l'État peut-il signer un contrat qui l'engage sur son action auprès des habitants et des habitantes des

quartiers prioritaires s'il n'y a plus aucun financement derrière ou s'il se réduit à peau de chagrin ? Je me demande si c'est une farce. A Paris, nous, élus de la majorité, aux côtés de la Maire, nous prenons ce sujet très au sérieux et nous restons mobilisés auprès des associations et des habitants et des habitantes des quartiers populaires. Merci à la mairie du 20e arrondissement et à ses élus d'avoir initié ce vœu et de le porter en Conseil de Paris pour le terminer ce vendredi soir.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 188 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 228).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous l'avez compris, chers collègues, à 21 heures 30, je vais être amené à terminer cette séance du Conseil de Paris par les formules rituelles.

Tout d'abord, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Commission départementale de présence postale territoriale (CDPTT) (R. 42) :

Titulaires :

- M. Karim ZIADY,
- M. Thomas CHEVANDIER,
- Mme Afaf GABELOTAUD,
- M. Frédéric BADINA-SERPETTE,
- M. Vincent BALADI,
- M. Nicolas BONNET-OULALDJ,
- Mme Delphine BÜRKLI.

Suppléants :

- Mme Maya AKKARI,
- Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI,
- Mme Delphine TERLIZZI,
- M. Jérôme GLEIZES,
- Mme Hélène JACQUEMONT,
- Mme Barbara GOMES,
- Mme Hanna SEBBAH.

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des pratiques artistiques amateurs" (MPAA) (Conseil d'administration) (R. 43) :

- M. Pier LAMANDE, en remplacement de Mme Sophie LERON, démissionnaire,
- M. Christophe TEILLOUT, en remplacement de M. Jean-Paul CUSTOS, démissionnaire,
- M. William ASTRE, renouvelé dans son mandat depuis le 8 octobre 2023.

Société publique locale "La Foncière du logement abordable" (Conseil d'administration) (R. 44) :

- M. Roger MADEC,
- M. Jérôme COUMET,
- Mme Barbara GOMES,
- M. Vincent BALADI.

-

Régie chargée de la gestion de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) (Conseil d'administration) (R. 45) :

- Mme Pascale RIBON, issue du monde de l'Innovation.

Université Paris I "Panthéon-Sorbonne" (Conseil d'administration) (R. 46) :

Titulaire :

- M. Eric LEJOINDRE.

Suppléante :

- Mme Johanne KOUASSI.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2024, R. 42 à R. 46).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chers collègues, je crois que le score est toujours de 10 pour la France et 3 pour l'Argentine. Le match n'est pas encore terminé.

Je vous souhaite une bonne soirée. Je vous remercie sincèrement de votre esprit de résilience qui nous permet de terminer à 21 heures 30 ce soir.

Je remercie chaleureusement, en votre nom, les agents du Service du Conseil de Paris, tous les collaborateurs des groupes au Conseil et des cabinets d'adjointes et d'adjoints. Je salue les Parisiennes et les Parisiens qui, nombreux, nous suivent sur "paris.fr".

Bonne soirée et à très bientôt.

(La séance est levée à vingt-et-une heures trente-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Question du groupe "Les Ecologistes".

QE 2024-23 Question des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la publication des cahiers de doléances.

Libellé de la question :

"Dans le cadre du Grand débat national initié en 2019, suite aux mouvements sociaux des "Gilets Jaunes", de nombreux Parisiennes et Parisiens ont pu exprimer leurs attentes et propositions à travers des cahiers de doléances, que ce soit dans nos mairies d'arrondissement ou au travers des rencontres citoyennes organisées dans la Capitale. Ces contributions, collectées dans un esprit de dialogue et de renforcement de la démocratie participative, sont d'une grande valeur pour comprendre les préoccupations des habitants et orienter nos politiques publiques.

Cependant, plus de quatre ans après cet événement, les cahiers de doléances ne sont toujours pas accessibles au public, ni à leurs représentants. La publication de ces documents serait un acte fort de transparence, qui permettrait de reconnaître et valoriser la participation des citoyennes et citoyens parisiens à ce débat d'envergure nationale. En outre, leur consultation apporterait des éléments concrets aux réflexions que nous menons pour renforcer les dispositifs de participation citoyenne au niveau local.

Par ailleurs, les récentes déclarations du Premier Ministre, indiquant sa volonté de consulter ces ressources, ajoutent à nouveau à la nécessité de les partager largement.

La responsabilité de la conservation de ces cahiers relève des archives départementales. Je souhaiterais savoir où ces cahiers de doléances ont été conservés depuis leur collecte en 2019. Sont-ils actuellement archivés par la Ville de Paris ou une autre institution ? Si tel est le cas, serait-il possible d'envisager leur publication par la Ville dans un cadre défini ?

La publication de ces cahiers de doléances, dans une version numérique accessible à toutes et à tous, contribuerait à enrichir les débats actuels sur la démocratie locale, et pourrait même nourrir des initiatives en faveur d'une meilleure prise en compte des demandes citoyennes."

Réponse (M. Patrick BLOCHE, premier adjoint et Mme Anouch TORANIAN, adjointe) :

"Mené en 2019, le Grand débat national a permis le recueil de propositions citoyennes autour de 4 thèmes : transition écologique, fiscalité, démocratie et citoyenneté, organisation de l'État et des services publics.

La Ville de Paris, disposant d'une expertise reconnue en matière de participation citoyenne, a souhaité dépasser ce cadre gouvernemental, pour mener une démarche ambitieuse : la Conférence de consensus. Pendant trois mois, à travers 74 réunions publiques dans les arrondissements, 12 heures d'expression libre à l'Hôtel de Ville, une caravane de la participation itinérante et l'ouverture de recueil en mairies, plus de 9.000 contributions parisiennes ont été produites.

Les deux tiers concernaient des sujets nationaux avec trois préoccupations principales : le pouvoir d'achat, l'accélération de la transition écologique et la démocratie. Le tiers restant portait sur des enjeux locaux avec de nombreuses propositions sociales et écologiques. Un très grand nombre soulignait, en outre, l'adhésion et l'appétence des Parisiennes et Parisiens aux démarches de participation citoyenne.

Pour répondre à cette demande, la Maire de Paris a souhaité poursuivre cette dynamique en mettant en place une conférence de citoyens chargée de traduire les mesures portant sur la démocratie en mesures concrètes.

La délibération issue de ces travaux a été adoptée en juin 2019 et comprenait 5 mesures pour favoriser l'engagement des Parisiens en dehors des élections municipales. Cette délibération a, depuis, donné lieu à des réalisations majeures en faveur du pouvoir d'agir et de décider des Parisiens : création de l'Assemblée citoyenne, mise en place du programme unique des Volontaires de Paris ou encore instauration de votations citoyennes annuelles.

Concernant désormais l'ensemble des contributions recueillies par le biais des cahiers de doléances, un courrier, en date du 22 mars 2019 du Préfet de Région à l'ensemble des maires d'arrondissement précisait que l'ensemble des mairies d'arrondissement disposant des cahiers de doléances originaux devaient les verser aux Archives de Paris (Département des fonds - Service des archives publiques) avant le 30 mars 2019. La DDCT, en lien avec les Archives de Paris, s'est bien assurée que les mairies d'arrondissement procédaient bien au versement des cahiers de doléances originaux au plus tard le 30 mars 2019.

En complément, la DDCT a également versé aux archives de Paris les documents suivants :

- Scans des cahiers de doléances.
- Captation vidéo des "12 heures d'expression libre" organisées à l'Hôtel de Ville.
- Captation vidéo de l'événement organisé par la mairie du 12e arrondissement.
- Vidéomaton.
- Export du "chat bot Facebook Messenger".
- Export des contributions sur idee.paris (format Excel).

Permettant ainsi aux Archives de Paris de disposer de l'ensemble des contributions citoyennes originales.

S'agissant de la communication aux tiers des cahiers citoyens et des contributions citoyennes une note ministérielle en date du 20 mars 2019 à l'attention des Préfets de Régions et de Départements en précise les dispositions et indique que les cahiers citoyens ayant été accessibles à tous en mairie "d'arrondissement", ils sont librement communicables.

A contrario, les contributions envoyées par mail ou courrier postal n'ont en revanche pas fait l'objet d'une publicité et peuvent contenir des informations dont la communication porterait atteinte à la protection de la vie privée. Dans ce cas, ces contributions ne sont communicables à des tiers qu'au terme d'un délai de 50 ans (art. L. 213.2 du code du patrimoine). Toutefois, au terme de l'article L. 213.3 un accès anticipé par dérogation est possible (notamment pour les chercheurs). Cet article précise que "toute personne qui en fait la demande peut consulter des documents protégés par des secrets avant l'expiration des délais fixés par la loi, après autorisation des archives".

La Maire de Paris s'est enfin exprimée à de multiples reprises en faveur de l'association "Rendez les doléances" en rappelant que la numérisation des cahiers de doléances était indispensable pour "mettre en lumière la parole des Français".

Questions du groupe Changer Paris.

QE 2024-24 Question de M. Rudolph GRANIER et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité des femmes dans l'espace public.**Libellé de la question :**

"En octobre 2023, le Conseil de Paris a adopté un vœu déposé par notre groupe Changer Paris visant à renforcer la sécurité des femmes dans l'espace public parisien. À travers cette initiative, nous avons exprimé le souhait de voir émerger une plateforme recensant les lieux où des agressions ont été signalées et que la Ville de Paris forme les policiers municipaux ainsi que les gardiens de parcs, jardins, gymnases et stades pour qu'ils soient en mesure d'accueillir et de prendre en charge efficacement les victimes. En outre, nous avons insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts d'aménagement urbain et d'adaptation de l'espace public par des missions conjointes conduites par les maires d'arrondissement.

Notre engagement prend une résonance particulière au regard d'une réalité alarmante : entre 2013 et 2023, les violences sexuelles à Paris ont enregistré une augmentation de 216 %.

À ce titre, M. Rudolph GRANIER et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- Combien de personnels ont été formés à l'accueil et à la prise en charge des victimes ?
- Quels moyens humains et financiers ont été engagés pour la mise en œuvre de ces actions depuis octobre 2023 ? Prévoyez-vous une augmentation des ressources mobilisées pour lutter contre l'insécurité actuelle des femmes dans l'espace public ?
- Quels travaux d'aménagement urbain et d'adaptation de l'espace public ont été menés ?"

Réponse (M. Nicolas NORDMAN, adjoint) :

"La place des femmes et le partage égalitaire de l'espace public sont des enjeux majeurs des politiques publiques parisiennes, il s'agit d'un droit à la ville pour tous et toutes.

Les violences sexistes et sexuelles touchent énormément de femmes en France, Paris ne fait pas exception : violences dans l'espace public, violences dans les transports en commun, sentiment d'insécurité le soir, violences en milieu festif. Malheureusement, ce sont, en 2023¹ :

- 33.399 victimes d'agressions sexuelles ;
- 26.816 viols ou tentatives de viols ;
- 7.392 victimes d'exhibition sexuelle.

La Ville de Paris a mis en place, depuis plus de 10 ans, un grand nombre de dispositifs de prévention et a déjà initié plusieurs actions : création d'un Observatoire parisien des violences faites aux femmes en 2015, des marches exploratoires qui permettent aux femmes d'un même quartier d'identifier des points de tension (éclairage, mobilier urbain, circulation sur les trottoirs, etc.) pour les rectifier ; et des études de prévention situationnelle à l'occasion de projets de construction, d'urbanisme ou de réalisation d'espaces verts pour garantir la tranquillité publique (dispositifs de sûreté et de détection d'intrusion). La Ville de Paris s'attaque également aux violences sexistes et sexuelles subies par les femmes dans l'espace public parisien ou les lieux festifs.

En novembre 2023, à l'occasion de la réécriture du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité, co-rédigé avec la Préfecture de police de Paris, la Préfecture de Région Ile-de-France, le Parquet de Paris et l'Éducation nationale, un grand nombre d'orientations ont été prises afin de garantir la sécurité et la protection des femmes à Paris. 3 fiches du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité y sont consacrées :

- Axe 2 - fiche 2.1 : Accueillir, orienter et prendre en charge les victimes d'infractions pénales à Paris.
- Axe 2 - fiche 2.2 : Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales.

¹ DILASource: *SSMSJ, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2021 à 2023*

Axe 3 - fiche 3.7 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.

Concrètement, ce sont également, avec la création de la police municipale, plusieurs actions qui ont été mises en place dès 2021 :

- Tous les agents de police municipale reçoivent - dans leur formation initiale - 2 formations obligatoires : une contre les violences au sein du couple et une sur l'outrage sexiste afin de comprendre et d'agir au mieux auprès des victimes.

- Dans le cadre de la formation continue, sont également dispensées des formations sur l'aide aux victimes et le système prostitutionnel.

- Des actions de prévention sont organisées par les divisions territoriales de police municipale dans le cadre des Journées du 8 mars et du 25 novembre afin de sensibiliser les parisiennes et parisiens.

Concernant l'accompagnement des victimes :

- La Ville de Paris co-finance, avec la Préfecture de police de Paris, 14 postes d'intervenants sociaux en commissariat afin d'accueillir et informer les victimes d'infractions pénales et les orienter vers les services nécessaires (Justice, services sociaux, de santé, associations spécialisées etc.).

- Dans le cadre des dispositifs que nous avons souhaité mettre en place contre le harcèlement de rue et les violences sexistes et sexuelles, nous avons financé en 2024 le dispositif UMay qui est une application pour signaler des violences sexistes et sexuelles dans l'espace public. Celle-ci s'accompagne d'un réseau de lieux sûrs, principalement des commerces et des services publics. Ce sont déjà 350 commerces qui sont recensés à Paris.

Lors des Jeux olympiques et paralympiques, la Ville de Paris a mis en place des "Safe place" sur des sites de Festivités (Terrasse des Jeux et sites en arrondissement) pour permettre aux personnes victimes de s'adresser à une permanence associative présente sur le lieu. Cela a permis de faire de la prévention mais également d'accueillir des victimes. Ce dispositif fait partie de l'héritage des Jeux, et pourra être envisagé lors d'évènements de la Ville de grande ampleur."

QE 2024-25 Question de Mme Valérie MONTANDON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux opérations de restructuration lourde dans le cadre du PLU bioclimatique.

Libellé de la question :

"Le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de Paris (P.L.U.b.) fait entrer dans le champ d'application tant de la servitude de mixité fonctionnelle (article UG 1.4.1 applicable au secteur de développement de l'habitation) que de la servitude de mixité sociale (articles UG 1.5.1 et UG 1.5.2) :

- les opérations de restructuration lourde ;
- les changements de destination et sous-destination juridiques.

Il ressort du rapport de présentation du P.L.U.b. que l'objectif de votre Exécutif est notamment d'accélérer la transformation du parc de bureaux existants au profit de l'habitation.

Toutefois, l'intégration des opérations de restructuration lourde mais également de simples changements de destination et plus encore de sous-destination suscite des préoccupations quant au respect du droit de propriété.

En outre, l'inclusion de ces opérations dans le champ des règles de mixité fonctionnelle et sociale risque d'avoir un effet dissuasif en décourageant les propriétaires de réaliser des travaux, en particulier des rénovations énergétiques.

Cette règle pourrait aussi représenter un frein au développement de la vie économique parisienne. Dans les locaux commerciaux et de bureaux, le remplacement d'un locataire par un autre peut parfois impliquer un changement de sous-destination, sans pour autant entraîner de modification substantielle de l'activité exercée ou nécessiter de travaux importants.

La commission d'enquête publique a souligné la pertinence de la contestation de l'application de la servitude de mixité sociale aux opérations de restructuration lourde, surtout lorsqu'elles ne sont accompagnées d'aucune autre intervention (surélévation, extension, changement de destination ou sous-destination). En conséquence, elle a recommandé que la restructuration lourde soit exclue des opérations déclenchant les obligations de mixité fonctionnelle et a alerté la ville de Paris sur le risque de disparition des opérations de restructuration lourde dans les bâtiments tertiaires si cette recommandation n'était pas suivie.

La commission a également encouragé l'Exécutif à se prononcer sur la portée des changements de destination ou de sous-destination déclenchant les servitudes de mixité (partielle ou totale). Elle estime que, dans le cas d'un changement partiel ne nécessitant pas de travaux, la servitude de mixité fonctionnelle pourrait ne pas être appropriée.

À ce titre, Mme Valérie MONTANDON et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- Pouvez-vous garantir que l'intégration des opérations de restructuration lourde ainsi que des changements de destination et sous-destination dans le champ d'application des servitudes de mixité fonctionnelle et sociale ne porte pas atteinte de façon disproportionnée aux droits des propriétaires ?

- Pouvez-vous assurer que cette intégration ne va pas avoir un effet contraire aux objectifs recherchés en gelant tous travaux y compris de rénovation énergétique dans les immeubles et/ou en empêchant le renouvellement des locaux commerciaux et de bureaux ?"

Réponse (Mme Lamia EL AARAJE, adjointe) :

"Les interventions visant à transformer les constructions existantes représentent à Paris la majeure partie des opérations soumises à autorisation d'urbanisme. Il est donc nécessaire que ces interventions soient incluses dans le champ des règles concourant à la mise en œuvre des objectifs du PADD, notamment pour rééquilibrer les dynamiques habitat-emploi et développer une offre de logements adaptés, en particulier sociaux et abordables. Ces actions sont orientées vers les quartiers où le déséquilibre est le plus marqué et visent la transformation des bureaux en logements dans un contexte de raréfaction foncière et de priorité donnée à la requalification de l'existant plutôt qu'à la démolition-reconstruction.

Les travaux visant exclusivement à améliorer la performance énergétique des constructions existantes ou à développer la production d'énergie renouvelable sont explicitement exclus de la définition de restructuration lourde.

Le renforcement des dispositions relatives aux constructions existantes constitue l'une des principales évolutions du P.L.U. bioclimatique par rapport au précédent P.L.U. Le règlement distingue plusieurs catégories d'interventions sur les constructions existantes, permettant une application différenciée et proportionnée des règles en fonction de la nature et de l'ampleur des interventions projetées. La restructuration lourde est définie comme une intervention affectant au moins 15 % des éléments structurants, à l'exclusion des fondations, ce qui reflète un niveau de modification significatif nécessitant souvent le déplacement des occupants.

La règle de mixité fonctionnelle, définie à l'article UG.1.4.1, s'applique uniquement aux opérations comportant une surface de plancher économique (SPE) supérieure à 4.500 mètres carrés. Ce seuil a été fixé à partir d'études montrant qu'il permet une introduction opportune et réaliste de logements, correspondant à 10 % de la surface totale, avec un minimum de 500 mètres carrés. Cela permet de développer environ 6 à 8 logements familiaux ou 15 à 20 studios, tout en restant cohérent avec les dimensions opérationnelles des projets. Le seuil de 4.500 mètres carrés dépasse largement la taille moyenne des autorisations ayant abouti à la création de bureaux à Paris entre 2006 et 2020, soit environ 1.700 mètres carrés. Cette règle cible ainsi des projets de grande envergure, pour lesquels une stratégie mixte est opérationnellement et économiquement justifiée.

Le P.L.U. mobilise la transformation du parc de bureaux, particulièrement dans les quartiers de l'Ouest et du Centre où ces opérations sont dynamiques, afin de promouvoir l'habitation. Les projets restent proportionnés : la règle exclut les interventions mineures, et les rez-de-chaussée et sous-sols, essentiels à l'animation urbaine et à la logistique, ne sont pas pris en compte. En outre, le règlement permet de réaliser les surfaces de logement dues sur des terrains à proximité. La possibilité d'augmenter la SPE de 10 %, sous condition de création de logements, renforce également la proportionnalité de cette disposition.

Concernant la mixité sociale, celle-ci ne s'applique qu'en cas de création de surfaces résidentielles, à partir de 500 mètres carrés SDP. Cette règle ne contraint ni les équipements ni les surfaces économiques. De plus, le taux de mixité est modulé en fonction des caractéristiques locales, assurant une adéquation aux besoins spécifiques des différents secteurs du territoire parisien.

Le P.L.U. se veut ambitieux, en phase avec les enjeux environnementaux et sociaux actuels. Les particularités du marché immobilier parisien permettent de maintenir un niveau élevé d'exigence sans que cela n'ait d'effet dissuasif pour les acteurs concernés."

QE 2024-26 Question de Mme Valérie MONTANDON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'impact technique de l'obligation de mixité fonctionnelle et du pastillage dans le cadre du P.L.U. bioclimatique.

Libellé de la question :

"Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (P.L.U.b.), votre Exécutif prévoit la mise en place de deux dispositions : l'obligation de mixité fonctionnelle dans certains immeubles tertiaires et la création d'emplacements réservés (ou "pastillages") pour y intégrer des logements.

En effet, l'article UG 1.4.1 du projet de P.L.U.b. impose, sous certaines conditions, que 11 % des surfaces de plancher d'immeubles actuellement dédiés à des activités économiques soient affectées à l'habitation. L'article UG 1.5.2, quant à lui, impose aux propriétaires de restructurer des surfaces importantes de leurs bâtiments en logements lors de travaux lourds.

Ces mesures posent de nombreuses questions quant à leur faisabilité technique, notamment en matière de sécurité incendie : la mixité d'usages entre locaux tertiaires et résidentiels entraîne une incompatibilité entre les stratégies d'évacuation incendie. Les bâtiments tertiaires requièrent une évacuation généralisée en cas d'alerte, tandis que dans les bâtiments résidentiels, la réglementation impose un confinement des occupants, à l'exception du logement sinistré.

Cette opposition fondamentale dans les principes de gestion des risques rend complexe, voire impossible, l'application de la réglementation actuelle aux immeubles mixtes. Par ailleurs, les travaux nécessaires pour rendre ces bâtiments conformes aux normes incendie, notamment en termes d'issues de secours et de coupe-feu, seraient coûteux et entraîneraient des pertes de surfaces significatives.

Dans le P.L.U. il a été inscrit dans le paragraphe UG.1.4.1 l'exception suivante : "aux constructions existantes dont la configuration ou la situation sont strictement incompatibles avec la création de logement, notamment au regard de la sécurité, la salubrité ou la sûreté, notamment pour les immeubles des administrations publiques".

À ce titre, Mme Valérie MONTANDON et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- Comment le caractère incompatible sera pris en compte ?
- Comment la Ville de Paris entend répondre à ces défis techniques soulevés par l'application de la servitude de mixité fonctionnelle et du pastillage ?
- Comment envisagez-vous de concilier les impératifs de sécurité incendie avec les exigences de mixité fonctionnelle imposées par le P.L.U.b. ?

Pouvez-vous préciser si des études d'impact ont été réalisées concernant les coûts et les contraintes techniques associés à ces nouvelles obligations pour les propriétaires d'immeubles concernés ?"

Réponse (Mme Lamia EL AARAJE, adjointe) :

"Le projet de règlement du Plan local d'Urbanisme bioclimatique prévoit que la règle de mixité fonctionnelle, telle que définie à l'article UG.1.4.1, ne s'applique pas aux constructions existantes dont la configuration ou la situation sont strictement incompatibles avec la création de logements. Cette exclusion prend en compte des critères tels que la sécurité, la salubrité ou la sûreté, notamment dans le cas des immeubles occupés par des administrations publiques.

Les immeubles à usage mixte, comprenant à la fois des bureaux et des logements, doivent se conformer à des règles spécifiques de la réglementation relative à la protection contre l'incendie. Si cette mixité entraîne des obligations particulières, elle ne constitue pas, en soi, une impossibilité technique. De nombreux exemples d'immeubles mixtes à Paris, notamment dans le bâti haussmannien, démontrent la faisabilité de cette cohabitation.

Les études conduites dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. et de l'analyse des observations issues de l'enquête publique permettent d'identifier les cas d'incompatibilité à partir de critères précis. Ces critères incluent :

- La configuration physique de l'immeuble, notamment la capacité à séparer les fonctions et les flux de manière sécurisée, ainsi que la possibilité d'aménager des logements répondant aux exigences d'habitabilité, telles que l'éclairage naturel, une bonne exposition, une ventilation efficace et une répartition fonctionnelle des surfaces.
- Les contraintes liées à la sûreté ou à la salubrité, particulièrement pour des établissements sensibles où la cohabitation avec des logements est jugée inappropriée.

L'appréciation de ces incompatibilités se fera au cas par cas, en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque immeuble concerné."

QE 2024-27 Question de Mme Valérie MONTANDON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au Bail Réel Solidaire (BRS) dans le cadre du P.L.U. bioclimatique.

Libellé de la question :

"Le groupe Changer Paris a toujours été favorable à l'accession sociale à la propriété et a soutenu l'initiative du Bail Réel Solidaire (BRS) dès sa création à Paris. Nous avons voté favorablement l'ensemble des étapes tant sur sa mise en place que sur la création de l'Office Foncier Solidaire (OFS) à Paris.

Dans le cadre du Plan local d'Urbanisme bioclimatique de Paris (P.L.U.b.), votre Exécutif prévoit le recours au BRS sur des emplacements réservés. Cela signifie que les propriétaires concernés auront l'obligation de réaliser une part minimale de logements sous BRS sur leur parcelle ou dans leur immeuble. Dans une telle situation, nous pouvons imaginer que, même si le propriétaire adhère au principe et exprime une volonté sincère de contribuer à la création de logements sociaux, il ne pourra pas le faire directement en tant que personne physique ou morale dans l'état actuel des choses.

En effet, conformément à l'article L. 255-1 du Code de la construction et de l'habitation (extrait ci-dessous), le mécanisme du BRS se caractérise par une dissociation perpétuelle entre :

- d'une part, le foncier, qui doit impérativement appartenir à un organisme de foncier solidaire ;
- d'autre part, le bâti, qui est loué au preneur par l'OFS, dans le cadre d'un bail d'une durée comprise entre 18 et 99 ans.

En vertu de la loi, le bailleur d'un BRS ne peut donc être qu'un OFS. Cette obligation engendre d'importantes difficultés, car elle impose un démembrement de propriété contraint, qui pourrait être interprété comme une atteinte au droit de propriété. En d'autres termes, le propriétaire concerné ne pourra donc pas le rester en l'état et sera obligé de démembrer son bien et donc de s'en dessaisir.

À ce titre, Mme Valérie MONTANDON et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- Pouvez-vous confirmer que la Ville de Paris a pleinement anticipé les conséquences de ce mécanisme ?
- Pouvez-vous garantir que les mesures prises respectent strictement le droit de propriété, tel que protégé par les textes en vigueur, et qu'aucune atteinte disproportionnée n'est portée aux droits des propriétaires concernés ?

Réponse (Mme Lamia EL AARAJE, adjointe) :

"Rappel sur le développement de l'offre de logements à Paris

Paris a voté au Conseil de Paris de novembre 2024 le nouveau "Plan local d'Urbanisme bioclimatique" (P.L.U.b.). Celui-ci comprend des objectifs de création de logements sociaux et abordables suivant un principe de mixité sur le territoire parisien. Car répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, c'est leur permettre d'accéder au logement par des parcours résidentiels variés qui répondent à leurs différentes situations.

Et pour que Paris demeure durablement cette ville mixte et accueillante, qui ne relègue pas les travailleurs-clés et les ménages aux ressources modestes et moyennes au-delà de ses murs et souvent loin de leur lieu de travail, l'Exécutif municipal a décidé de développer différentes offres de logements sociales et abordables en locatif et en accession à la propriété.

L'enjeu est aussi de reconquérir le marché immobilier pour loger davantage les familles et les classes moyennes qui sont évincées naturellement du fait de la tension sur le parc privé. Pour cela, la Ville de Paris a fait le choix de développer le "bail réel solidaire" (BRS) à travers la Foncière de la Ville de Paris afin de maintenir une partie des ménages de la classe moyenne sur son territoire, en complément de l'offre de logement social.

Le bail réel solidaire (BRS)

Le BRS est un outil créé par la loi ALUR en 2014, dissociant la propriété de l'assiette foncière des immeubles de celle de la construction proprement dite, pour abaisser le coût du foncier dans le prix de revient du logement. Il offre un droit réel cessible et rechargeable sur des logements acquis par des ménages dont les revenus sont inférieurs au plafond du PLS, avec des conditions de revente strictes qui empêchent la spéculation. Son développement est un enjeu important pour proposer un habitat abordable non spéculatif.

Avec un prix de vente maîtrisé (environ 5.000 euros/mètre carré soit 50 % inférieur aux prix du marché), le BRS a vocation à répondre aux besoins des ménages tout en favorisant la mixité sociale. Ce nouveau mode de production du logement abordable améliore les dispositifs existants par la perpétuité du portage du foncier par l'OFS associée à un mécanisme anti-spéculatif pérenne, qui se traduit par une indexation administrée par l'OFS de la valeur des droits réels acquis par les preneurs. Cette combinaison évite d'alimenter la hausse des prix immobiliers classiquement générée par des mutations successives, et permet ainsi que le logement demeure abordable sur le long terme, tout en sanctuarisant l'aide publique et en annulant toute possibilité d'effet d'aubaine induit pour les accédants.

BRS et P.L.U.b.

Le BRS répond aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) relatives au développement du logement pour les classes moyennes sur l'ensemble du territoire communal. Les règles relatives au BRS font partie des nombreuses dispositions du règlement du P.L.U.b. qui visent à mettre en œuvre cette politique. Le BRS se positionne en complément de l'offre de logements locatifs sociaux et abordables classiques, tout en ayant une vocation pérenne. C'est pourquoi la Ville a fait le choix dans le P.L.U.b. d'orienter la servitude de mixité sociale ainsi que les emplacements réservés en faveur du BRS en zone de non déficit en logement social.

Dans les orientations du PADD et en application de l'article L. 151-15 du Code de l'urbanisme, le règlement graphique du P.L.U.b. délimite des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme est affecté à des catégories de logements définies par le règlement, dans un objectif de mixité sociale. Le règlement du P.L.U.b. délimite trois secteurs selon la répartition de logements sociaux (d'après une analyse à l'échelle de l'IRIS), avec une zone de non déficit, une zone de déficit comptant moins de 30 % de logements sociaux et d'hyper déficit, avec moins de 10 %.

Le rapport de présentation ("justification des choix") présente la clé de répartition géographique des emplacements réservés en faveur du logement. Plus de 410 des nouveaux emplacements réservés sont situés dans

les zones déficitaires et d'hyper déficit en logements sociaux, tandis que ceux localisés dans les zones de non déficit en logement social sont davantage ciblés pour la réalisation de logement en BRS et contribuent à atteindre en 2035 l'objectif de 40 % de logement public à l'échelle du territoire et de permettre l'accèsion à la propriété dans ces quartiers.

Sur les terrains concernés par un emplacement réservé, les projets de construction neuve, restructuration lourde, extension, surélévation ou changement de destination doivent destiner une part de la surface de plancher à la destination Habitation. Cette part est définie en fonction de l'indication portée au règlement graphique dans la référence de chaque emplacement réservé. Ces projets doivent comporter selon les cas, une proportion minimale de logement en BRS. Cela n'impacte en rien les projets de rénovations de ces immeubles existants (les obligations BRS ne s'appliquent pas) ou dans le cadre d'une vente.

L'emprise et la destination de l'emplacement réservé s'appliquent dans un rapport de stricte conformité à toute demande d'autorisation d'occupation du sol. En contrepartie de cette prérogative de la collectivité motivée par l'intérêt général, les propriétaires des terrains concernés bénéficient d'un droit de délaissement fixé par l'article L. 152-2 du Code de l'urbanisme (droit de demander au bénéficiaire de l'emplacement réservé de procéder à l'acquisition de leur terrain), dans les conditions et délais prévus aux articles L. 230-1 et suivants du même Code.

Cette garantie s'applique dans tous les cas d'emplacements réservés pour le logement. Sur les autres parcelles, en secteur non déficitaire, la mise en œuvre de la règle de mixité sociale amène à un démembrement de propriété au profit d'un office foncier solidaire (OFS). Cette opération ne diffère pas essentiellement de celles nécessitées par la mise en œuvre des ER pour le logement social présentant un taux inférieur à 100 %, au profit d'un bailleur social agréé. Il s'agit d'une opération foncière pour laquelle, en cas d'imbrication, il existe des outils juridiques tels que la création d'une division en volume assortie des servitudes nécessaires au fonctionnement ultérieur de l'immeuble, outils maîtrisés par les notaires."

Votes spécifiés, prévention des conflits d'intérêt.

Mme Anne-Claire BOUX ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSP 55 et DSP 71.

Mme Laurence PATRICE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 120, DLH 237, DLH 271, DLH 305, DLH 311, DLH 313 et DLH 322.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 309.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE et M. Jean-Pierre LECOQ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 285, DAC 114, DAC 141, DAC 179, DAC 285, DVD 100, DVD 90, DASCO 84 et DTEC 41.

Mme Pénélope KOMITÉS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 309, DJS 87, DGRI 7, DPE 43, DAE 71, DFA 59, DDCT 160, DAC 482, DU 153 et DLH 382.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 75.

M. Frédéric PÉCHENARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 75 et DVD 100.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 75, DVD 100, DLH 120, DLH 237, DLH 271, DLH 305, DLH 311, DLH 313 et DLH 322.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 29, DPE 37, DPE 38 et SG 73.

Mme Alix BOUGERET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 75 et DVD 100.

M. Francis SZPINER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 65.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 84, DLH 161, DLH 162, DLH 165, DLH 198, DLH 200, DLH 203, DLH 204, DLH 206, DLH 208, DLH 255, DLH 264, DLH 270, DLH 272, DLH 274, DLH 324, DLH 258, DLH 300, DLH 329, DLH 269, DLH 263, DLH 252, DLH 261, DLH 262, DLH 320, DLH 333, DLH 229, DLH 326, DLH 265, DAE 130, DASCO 58, DSOL 140, DJS 129 et DJS 130.

Mmes Rachida DATI et Emmanuelle DAUVERGNE ne prennent pas part au vote sur les vœux n^{os} 82, 83, 84 et 84 bis.

Mme Valérie MONTANDON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DJS 87, DAC 285, DAC 114, DAC 141, DAC 179, DAC 285, DVD 100, DVD 90, DASCO 84 et DTEC 41.

M. Jean-Pierre LECOQ ne prend pas part au vote sur le vœu n° 81.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 32, DAC 39, DAC 42, DAC 47, DAC 48, DAC 49, DAC 52, DAC 69, DAC 88, DAC 114, DAC 141 et DAC 390.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 272.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 264, ainsi que sur le vœu n° 92.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSOL 140, DLH 161, DLH 162, DLH 165, DLH 198, DLH 200, DLH 203, DLH 204, DLH 206, DLH 208, DLH 258, DLH 265, DLH 270, DLH 272, DLH 329, DLH 263, DLH 252, DLH 261, DLH 262, DLH 320, DLH 333, DLH 229, DLH 326, DAE 130, DU 148, DU 155, DU 153, DAC 39 et DAC 47.

M. Christophe NAJDOVSKI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DGRI 7 et DAE 71.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 87.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 120, ainsi que sur le vœu n° 114.

M. Jérémy REDLER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 159.

Mme Maya AKKARI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DSP 60.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 272 et DGRI 47.

Mme Véronique LEVIEUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 153.

Votes spécifiques.

M. Laurent SOREL s'abstient sur le projet de délibération DPMP 18 et vote pour l'amendement n° 360 du projet de délibération DJS 134.

Le groupe Communiste et Citoyen vote contre les articles 27, 33, 46, 51, 62, 78, 79, 80, 86 et 90 du projet de délibération DFPE 149.

Le groupe Communiste et Citoyen vote contre les articles 2, 17, 30, 36, 38, 39 et 44 du projet de délibération DFPE 159.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2024 DLH 258 Réitération de la garantie d'emprunts destinés à financer divers programmes de logements sociaux à réaliser par la RIVP.

2024 DLH 328 Réitération de la garantie d'emprunt finançant le portage foncier d'un programme de construction de logements sociaux réalisé par Immobilière 3F au 105-109 boulevard MacDonald (19e).

2024 DLH 226 Location de l'immeuble 275, rue Saint-Jacques (5e) à Paris Habitat OPH - Prêt à usage.

2024 DLH 322 Location de l'immeuble 7 rue Choron (9e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2024 DLH 300 Location de l'immeuble 56, rue des Plantes (14) à HSF - Bail emphytéotique.

2024 DLH 267 Location de l'immeuble 2 rue Collette et 87 avenue de Saint-Ouen (17e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2024 DLH 329 Location par bail emphytéotique des immeubles 3, rue Robineau (20e) et 11, passage Josseaume (20e) à la RIVP - Modification des délibérations 2022 DLH 214-1 et 2022 DLH 215-1.

2024 DLH 122 Attribution d'une aide en nature au profit de l'association Ageta pour la mise à disposition d'un local situé 38 rue des amandiers (20e).

2024 DLH 218 Attribution d'une aide en nature à l'association Tamèrantong pour la mise à disposition de locaux situés 36 rue de Terre Neuve (20e).

2024 DLH 301 Association Turbulences, 12 boulevard de Reims (17e) - Convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance.

2024 DLH 360 Signature de baux civils et attribution d'aides en nature aux associations Accessijoux, Konexio et Colombbus pour la mise à disposition de locaux communaux sis 15 boulevard Carnot (12e).

2024 DLH 120 Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 35 rue Rambuteau et 22 rue Geoffroy l'Angevin (Paris Centre), d'un programme de création de 16 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2024 DLH 268 Réalisation 58 rue du Vertbois (Paris Centre) d'un projet de réaménagement de buanderie au sein d'une pension de famille par Aurore dans le cadre du budget participatif - Subvention (850 euros).

2024 DLH 269 Réalisation de programmes d'amélioration de la qualité de service par divers bailleurs sociaux dans Paris Centre - Subvention (317.609 euros).

2024 DLH 263 Réalisation 8 bis rue Cuvier (5e) d'un programme complémentaire comportant 16 logements étudiants PLUS par la RIVP - Subvention (986.549 euros).

2024 DLH 261 Réalisation, 32 rue Montholon (9e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (8 PLA-I, 6 PLUS) par la RIVP - Subvention (1.377.118 euros).

2024 DLH 262 Réalisation, 24 rue de Provence / 30 rue Le Peletier (9e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 PLA-I, 5 PLUS) par la RIVP - Subvention (4.262.834 euros).

2024 DLH 320 Réalisation, 9-11 rue de la Petite Pierre (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 47 logements sociaux (22 PLA-I, 19 PLUS et 6 PLS) par la RIVP - Subvention (5.975.062 euros).

2024 DLH 333 Réalisation, 81, rue du Chemin Vert (11e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (12 PLA-I, 7 PLUS) par la RIVP - Subvention (969.150 euros).

2024 DLH 222 Réalisation, 4 square Lesage (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements (6 PLA-I, 5 PLUS et 4 PLS) par Paris Habitat - Subvention (2.164.891 euros).

2024 DLH 188 Réalisation 82-84 rue Balard-31 rue de la Montagne de la Fage (15e) d'un projet d'acquisition-conventionnement de 97 logements (33 PLA-I, 34 PLUS et 30 PLS) par Paris Habitat - Subvention (12.593.361 euros).

2024 DLH 173 Réalisation, 47 ter rue d'Orsel (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (2 PLA-I, 2 PLUS, 1 PLS) par Aximo - Subvention (265.101 euros).

2024 DLH 174 Réalisation, 10-12 rue de la Bidassoa (20e) d'un programme d'acquisition de 11 logements sociaux (4 PLA-I, 4 PLUS, 3 PLS) par Aximo - Subvention (340.704 euros).

2024 DLH 265 Réalisation, 90 rue Pelleport (20e), d'un programme de création de 16 logements sociaux (10 PLA-I, 6 PLUS) et de 10 logements intermédiaires (10 PLI) par la RIVP - Subvention (1.624.838 euros).

2024 DLH 235 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 2e concession avec la Soreqa.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2024 DVD 97 FNAUT - Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024.

2024 DVD 114 Protocole d'indemnisation de la société Bois nature pour la fourniture du bois destiné au platelage de la Passerelle des Arts - Approbation.

2024 DVD 118 Participation de la commune de Coubron au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières - Convention avec la commune de Coubron (93).

M. David BELLIARD, rapporteur.

2024 DDCT 163 Subventions (18.878 euros) à 6 associations au titre de l'égalité femmes-hommes.

2024 DJS 83 Subventions (1.050.000 euros), conventions annuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs et travailleuses affiliées à l'URHAJ, l'UNAFO et à l'URHAJ et l'UNAFO elles-mêmes.

2024 DJS 100 Subventions d'équipement (25.000 euros) et conventions avec une association jeunesse et une association gestionnaire d'un Foyer de Jeunes Travailleurs.ses.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2024 DASCO 37 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49.992 euros), subventions d'équipement (25.731 euros) et subventions pour travaux (153.459 euros).

2024 DASCO 84 Convention pour l'aménagement de la cour Lissac en lien avec la CMR Victor Hugo annexe Barbette (Paris Centre).

2024 DASCO 91 Caisse des écoles (5e) - Subvention d'investissement (504.764,29 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Pierre Alviset.

2024 DASCO 92 Caisse des écoles (8e) - Subvention d'investissement (16.067,28 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Condorcet.

2024 DASCO 97 Désaffectation de l'usage scolaire d'une partie des locaux de l'école polyvalente Béranger (Paris centre), de l'école polyvalente Vandrezanne (13e) et de l'école maternelle Archereau (19e).

2024 DASCO 141 Subventions d'investissement (30.124 euros) à 3 collèges au titre du budget participatif des collèges - Édition 2023-2024.

2024 DASCO 142 Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Bibliothèque Braille Enfantine pour les locaux sis 109 avenue Parmentier (11e).

2024 DASCO 147 Convention d'indemnisation avec la société Elastisol liée au marché public d'achat d'abris de jardins.

2024 DASCO 151 Subventions d'investissement (6.882 euros) à 5 collèges publics parisiens au titre du budget participatif parisien de Paris Centre - édition 2022.

2024 DASCO 152 Académie du Climat - Subvention (140.000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er) dans le cadre du projet TUMO Paris 4 - École du Climat.

2024 DASCO 154 Caisse des écoles du 11e arrondissement - Attribution d'une subvention exceptionnelle (350.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 155 Caisse des écoles du 13e arrondissement - Attribution d'une subvention exceptionnelle (540.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 156 Caisse des écoles du 15e arrondissement - Attribution d'une subvention exceptionnelle (360.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 158 Classes à projets artistiques et culturels (PAC) - Contribution municipale (75.000 euros) et convention avec l'Académie de Paris.

2024 DASCO 161 Convention avec l'Etat dans le cadre de l'appel à projets "Plan mercredi - PEDT" 2024.

2024 DASCO 163 Convention de partenariat avec l'association Citéco afin de fournir aux centres de loisirs parisiens une gratuité d'accès aux activités de la cité de l'économie.

2024 DASCO 164 Conventions de financement (28.650 euros) dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre la Ville de Paris et la Région Académique pour des projets pédagogiques menés par les écoles Louis Blanc.

2024 DDC 153 Subventions avec conventions avec les deux sociétés de retraite des conseillers municipaux de Paris (1.270.000 euros) et des conseillers de Paris au titre de leur mandat départemental (1.400.000 euros).

2024 DFPE 153 Action de prévention et de soutien à la parentalité menées par ABC Puériculture et Moi et Mes Enfants et accompagnement des professionnelles de l'accueil individuel.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2024 DAE 83 Subvention de fonctionnement (19.500 euros) à l'association Fontaine O Livres.

2024 DAE 84 Subvention de fonctionnement (24.500 euros) à l'association MILA.

2024 DAE 85 Subvention de fonctionnement (6.500 euros) à l'association Disquaire Day.

2024 DAE 143 Activités commerciales durables sur le domaine public - Conventions.

2024 DAE 163 Subvention de fonctionnement (2.000 euros) à La Table des Matières (14e).

2024 DAE 270 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Jeux olympiques de Paris 2024 - Exonération partielle redevance.

2024 DAE 275 Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un restaurant, situé dans le marché couvert Saint Martin au 33, rue du Château d'Eau (10e).

2024 DAE 276 Convention d'occupation du domaine public de la place Saint Sulpice (6e) pour l'organisation de la Foire Saint Sulpice - Éditions 2025-2026-2027.

2024 DLH 382 Convention tripartite Ville de Paris - Atelier parisien d'urbanisme (APUR) - Métropole du Grand Paris.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2024 DSP 42 Subventions (310.000 euros), conventions et avenant, à 5 associations participant à la lutte contre la précarité à Paris.

2024 DSP 47 Subventions (5.000 euros) à l'association Play Safe et convention dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention numérique.

2024 DSP 48 Avenant à la convention avec l'Agence régionale de santé (ARS) relative au financement de la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) - Recette de 236.730 euros.

2024 DSP 52 Subventions (10.500 euros) à 4 associations menant des actions de soutien aux malades.

2024 DSP 54 Subventions (508.500 euros) de fonctionnement avec 17 associations menant des actions dans le domaine de la santé mentale.

2024 DSP 58 Adhésion de la Ville de Paris au réseau de santé en périnatalité SOLIPAM.

2024 DSP 63 Subvention (15.000 euros) à l'association Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Île-de-France (FémasIF) (19e).

2024 DSP 65 Subvention (7.500 euros) à l'association Santé Charonne - ASC (11e).

2024 DSP 69 Subventions (9.000 euros en fonctionnement et 30.000 euros en investissement) et convention avec l'association Equipe Nationale d'Intervention en Prévention et Santé (ENIPSE).

2024 DSP 75 Subventions (38.000 euros) et convention (investissement) avec l'association Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres - PASTT (10e).

2024 DSP 76 Subvention (300.000 euros) et convention avec l'association Vers Paris sans Sida (10e).

2024 DSP 78 Subvention (5.000 euros) et avenant n° 4 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Espace 19 (19e).

2024 DSP 80 Avenant à la convention relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris - Recette maximale de 42.000 euros.

2024 DSP 81 Appel à projet de l'Assurance maladie sur la santé sexuelle - Actions d'éducation à la vie affective et sexuelle - Recette de 2.970 euros.

2024 DSP 84 Convention avec l'ARS au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) 2024 pour le financement de 3 postes de coordonnateurs locaux de santé mentale (CLSM) - Recette de 99.000 euros.

2024 DSP 85 Convention avec l'Agence régionale de santé portant sur le financement de l'activité des CeGIDD - Recette de 2.774.820 euros.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2024 DFA 67 Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 5.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 1er octobre 2024.

2024 DFA 68 Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 10.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 4 octobre 2024.

2024 DFA 72 Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 10.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 9 octobre 2024.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2024 DCPA 16 Adhésion de la Ville de Paris à Ekopolis - pôle de ressources francilien pour le bâtiment et l'aménagement durables.

M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur.

2024 DSOL 152 Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux à l'association Handicap International pour l'organisation d'une Pyramide de chaussures à Paris.

2024 DSOL 156 Participation, avenant et convention avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des Unités de logements spécialisés (ULS) Masséna et Austerlitz.

2024 DU 30 Vente à Aximo de deux lots de copropriété (lots n° 9 et 10), 16 rue Visconti (6e), correspondant à un logement, en vue de réaliser un logement locatif social.

2024 DU 135 Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle des Projets de renouvellement urbain de Paris cofinancés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement urbain (18, 19e, 20e).

2024 DU 138 Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris un bien sans maître 22-24 rue de Cotte (12e).

2024 DU 148 ZAC Chapelle Charbon (18e) - Avenant n° 3 au traité de concession signé avec la SPL Paris et Métropole Aménagement (P&MA).

2024 DU 149 Secteur place de Vénétie (13e) - Conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires Masséna-Choisy - Convention de fonctionnement 2024 et participation (87.716 euros).

2024 DU 152 ZAC Porte de Vincennes (12e et 20e) - Avenant n° 3 au traité de concession d'aménagement signé avec la SEMAPA.

2024 DU 154 Vente à Aximo de 15 lots de l'immeuble en copropriété 16 rue des Coutures Saint Gervais (3e).

2024 DU 155 ZAC Saint Vincent de Paul (14e) - Approbation de l'avenant n° 3 au traité de concession d'aménagement signé avec la société publique locale "Paris et Métropole Aménagement".

2024 DU 164 Bercy-Charenton (12e) - Conventions d'occupation temporaire de terrains propriétés de la SNCF en vue d'y développer de l'urbanisme temporaire.

2024 DU 166 Abrogation d'alignement au droit du 16-18 rue d'Aix, y compris le pan coupé à l'intersection de la rue d'Aix et de la rue Jacques Louvel-Tessier (10e).

2024 DU 169 Hélicoptère de Paris - Issy-les-Moulineaux - Valérie André (15e) - Convention de co-financement ADP/Ville de Paris de l'évaluation environnementale dans le cadre de réduction du périmètre d'exploitation.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2024 DDCT 186 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145.000 euros) au titre de l'année 2025.

2024 DSOL 54 Subventions (148.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

2024 DSOL 73 Conventions et avenants relatifs à l'Accompagnement social lié au logement (ASLL), l'Aide à la médiation locative (AML) et "Louez Solidaire et sans Risque®" (LS).

2024 DSOL 97 Subventions (109.200 euros) à douze associations et conventions pour leurs actions d'accès aux droits et d'insertion sociale.

2024 DSOL 117 Subvention (100.000 euros) et Convention 2024 avec l'association Convergence France pour l'ensemble des chantiers d'insertion du dispositif Convergence.

2024 DSOL 128 Lutte contre la précarité et accès à la santé des personnes en situation d'exclusion.

2024 DSOL 140 Subventions de fonctionnement et d'investissement (79.887,95 euros) dans le cadre de conventions avec sept associations et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

2024 DSOL 143 Subventions (68.500 euros) et avenants avec 11 associations pour des actions de soutien psychologique des personnes exilées à Paris et des programmes favorisant l'insertion professionnelle.

2024 DSOL 144 Subventions (1.055.608 euros) relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri.

2024 DSOL 145 Subventions (64.500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.

2024 DSOL 148 Conventions de délégations pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) à Paris.

2024 DSOL 150 Subventions (1.015.300 euros) à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement auprès de jeunes en difficulté et en risque d'exclusion (4 conventions et 1 avenant).

2024 DSOL 153 Avenant à la convention 2024 et convention 2025 avec la DRIHL et l'ADIL relative au financement de l'équipe mobile de prévention des expulsions locatives.

2024 DSOL 154 Avenant à la convention du Plan Parisien pour le Logement d'Abord.

2024 DSOL 164 Projet modificatif à la 2024 DSOL 72 pour le LiMA Ville géré par Coallia.

2024 DSOL 171 Convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur diverses prestations de services relatives au recrutement des personnels de la Direction des Solidarités (DSOL).

2024 DSP 55 Subventions (123.800 euros) et cotisation (1.000 euros) pour des actions en santé environnementale.

2024 DSP 71 Subventions (66.000 euros) à 2 associations pour le financement des projets relatifs à l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2024 DAE 5 Convention et subvention (190.000 euros) pour l'Accélérateur parisien d'innovation locale pour l'emploi (La Pile) (19e).

2024 DAE 68 Appel à projets Paris Emplois à Domicile - 4e édition : Subventions de fonctionnement (339.000 euros) et d'investissement (25.000 euros) et conventions avec dix organismes de formation.

2024 DAE 80 Subventions de fonctionnement et d'investissement (451.700 euros), conventions avec 14 structures et avenant à 1 convention dans le cadre des appels à projets Paris Hospitalités et Paris Tous en jeux.

2024 DAE 155 Subventions (400.000 euros) et conventions avec 8 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

2024 DAE 162 Subvention (400.000 euros) et convention 2025-2027 avec l'École de la 2e Chance de Paris (18e).

2024 DAE 272 Subvention (250.000 euros) à l'association EPEC (19e) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 du projet AVEQ "Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers".

2024 DAE 277 Paris Boost Emploi - Subventions de fonctionnement (50.000 euros) à trois organismes pour la mise en œuvre d'actions de formation et avenants à trois conventions.

2024 DAE 291 Subvention de fonctionnement (61.000 euros) et convention avec l'Opco Entreprises de Proximité, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "Paris emplois à domicile".

2024 DAE 298 Indemnisation amiable d'Axa France (4.391,20 euros) en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux chez son assurée dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2024 DPE 42 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Maison du Zéro Déchet, lauréate du budget participatif 2023.

2024 DPE 43 Occupation du domaine public - Prolongation de la convention pour l'accès aux installations du Syctom Ivry Paris XIII à partir de la rue Bruneseau (13e).

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2024 DAE 152 Conventions pour subventions d'investissement (274.705 euros) avec les six lauréats de l'appel à projets "Transformation durable de l'hébergement touristique parisien".

2024 DAE 287 Renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier (94550 Chevilly-Larue).

2024 DDCT 182 Soutenir l'association Pari Roller.

2024 DDCT 187 Soutenir les actions du Collectif Culture Bar Bars.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2024 DAE 63 Avenant n° 2 à la convention entre la Ville de Paris et Bpifrance portant sur les règles d'attribution du volet "expérimentation" et l'abondement (1,2 M euros) du Fonds Parisien pour l'Innovation.

2024 DAE 281 Subvention de projet (15.000 euros) et convention avec l'association Makers IDF (92).

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2024 DFPE 72 Subventions (221.161 euros), avenant n° 4 à l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (13e et 18e).

2024 DFPE 127 Subventions (814.344 euros), avenant n° 4 à la fondation "Œuvre de la Croix Saint Simon" (19e) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant.

2024 DFPE 161 Protocole transactionnel (36.833,37 euros) entre la Ville de Paris et des tiers relatif à l'indemnisation des dommages causés par la Ville de Paris (18e).

2024 DFPE 162 Protocole transactionnel (6.470,00 euros) entre la Ville de Paris et le SDC à Paris (18e), représenté par son syndic Foncia Damrémont, conformément à l'ordonnance du juge du 11/06/2019.

2024 DFPE 163 Modernisation de 12 équipements de petite enfance - Demandes de subventions (1.481.143,46 euros) avec conventions à la Caisse d'allocations familiales de Paris.

2024 DFPE 165 Subventions, conventions avec l'association La Pop dans le cadre de résidences de création artistique.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2024 DAE 172 Subvention d'investissement (50.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'études avancées de Paris.

2024 DAE 278 Subvention (20.000 euros) accordée au Secours populaire pour ses actions d'aide alimentaire à destination des étudiants parisiens.

2024 DAE 284 Subvention (10.000 euros) à l'association Les Amis de l'ESS'pace.

2024 DAE 288 Campus des Cordeliers (6e) - Subvention et convention avec Sorbonne Université pour la rénovation complète du réseau de chauffage.

2024 DAE 300 Avenant à la délibération 2024 DAE 108 pour la structure Nightline : "Développement de la fresque de la santé mentale à l'adresse d'un public étudiant" (6.000 euros).

2024 DAE 309 Modification des statuts de l'ESPCI.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2024 DPE 29 Fourniture de prestations d'analyse et d'expertise dans le domaine de l'eau - Convention avec Eau de Paris.

2024 DPE 37 Convention hexapartite de fourniture d'eau potable de secours entre la Ville de Paris et sa régie Eau de Paris, le SEDIF et son délégataire via le territoire d'Est Ensemble et sa régie.

2024 DPE 38 Convention quadripartite de fourniture d'eau potable de secours entre la Ville de Paris et sa régie Eau de Paris et le SEDIF et son délégataire.

2024 DPE 51 Défense extérieure contre l'incendie - Avenant n° 1 à la convention relative à la mise en service, à l'entretien et à la vérification des points d'eau affectés au service public de la DECI à Paris.

2024 DPE 52 Subventions (27.000 euros) aux associations Coordination Eau Ile-de-France et Partenariat français pour l'Eau en lien avec l'eau à Paris.

2024 DTEC 20 Convention fixant le montant de la subvention annuelle de la Ville de Paris (60.000 euros) au budget de l'association Compagnons Bâtisseurs pour le Bricobus® Précarité Énergétique.

2024 DVD 72 Ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité - Redevance d'occupation du domaine public.

2024 DVD 116 Chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique au 1er janvier 2025 - Redevances d'occupation du domaine public communal et départemental.

M. Dan LERT, rapporteur.

2024 DAE 22 Subventions (200.000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et trois réseaux de l'IAE.

2024 DAE 130 BPP - Subventions (4.500.000 euros) et conventions avec la RIVP pour des projets immobiliers accueillant des activités de l'économie circulaire et de l'alimentation durable (14e et 20e).

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2024 DSOL 81 Subvention (17.000 euros) à l'association Les Transmetteurs pour leur action dans le domaine de la santé des seniors.

2024 DSOL 101 Subvention (45.353 euros) et convention avec VYV 3 île-de-France pour la rénovation de la grande salle commune de l'EHPAD "Bastille", situé 24 rue Amelot (11e).

2024 DSOL 121 Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Passerelle Assist'Aidant.

2024 DSOL 122 Délibération modificative de la délibération 2024 DSOL 60, portant sur la mise en œuvre de la 17ème Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Paris.

2024 DSOL 123 18ème Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - Participations au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention" - Signatures conventions annuelles et avenants.

2024 DSOL 151 Subventions (13.700 euros) à quatre associations et deux conventions, pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social.

2024 DSOL 157 18ème Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - Participations au titre de l'enveloppe "Forfait autonomie" et signatures de CPOM.

2024 DSOL 159 Dotation complémentaire 2024 de la Ville de Paris au titre de la tarification 2024 des Résidences autonomie du CASVP.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2024 SG 66 Subventions aux associations Cifordom (91 Massy), APIPD (19e), Difé Kako (13e), Institut du Tout Monde (7e) et FAM (16e) et Compagnie des Mornes Bleus (97 Les Abymes).

M. Jacques MARTIAL, rapporteur.

2024 DEVE 89 Protocole avec le Syndicat des copropriétaires du 41, rue de Bretagne (Paris Centre) pour le remboursement partiel du ravalement des murs mitoyens du potager des oiseaux et du muret central.

2024 DEVE 90 Mise à disposition précaire de sites d'entraînement pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris dans le Parc des Buttes-Chaumont (19e) - Convention avec la Préfecture de police.

2024 DEVE 99 Convention de partenariat avec le CFPPA de Saint-Germain en Laye pour des interventions pratiques et théoriques sur le patrimoine arboré des bois de Boulogne et de Vincennes.

2024 DVD 120 "Fonds vert" - Aménagement de 22 abords d'école à Paris - Convention de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2024 DGRI 57 Avenant n° 3 à la convention avec Handicap International pour la réalisation d'une fresque murale en hommage au civil inconnu.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2024 DAJ 22 Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

2024 DSOL 130 Subvention d'investissement (10.000 euros) et convention avec l'association "Centre d'Action Social Protestant".

2024 DSOL 149 Subventions (1.068.100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté.

2024 PP 58 Fourniture de gaz de Propane en vrac et prestations associées au profit de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

2024 PP 69 Protocole d'accord transactionnel.

2024 PP 70 Convention d'entretien et de nettoyage des emprises privées de la caserne située avenue du président Pompidou à Rueil-Malmaison.

2024 PP 71 Convention relative aux travaux d'installation de feux tricolores nécessaires à l'exploitation de la caserne située avenue du président Pompidou à Rueil-Malmaison.

2024 PP 72 Marchés de travaux de construction de bâtiments de remise pour véhicules, de bureaux et de manœuvre pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris sur le site de Valenton.

2024 PP 73 Modification de contrat 3 - Travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité, de la caserne de la Cité (4e) (lot 1).

2024 PP 75 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la CAO de la Ville de Paris.

2024 PP 78 Protocoles d'accord transactionnel.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2024 DAC 282 Subvention (15.000 euros) au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

2024 DAC 286 Convention de partenariat spécifique entre le Comité d'histoire de la Ville de Paris et Paris Musées.

2024 DAC 455 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Frantisek Kupka au 83 boulevard de Clichy (9e).

2024 DAC 457 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Gabriel Balbo au 88 boulevard Saint-Germain (5e).

2024 DICOM 35 Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2024 DAJ 25 Renouvellement des marques et noms de domaine de la Ville de Paris arrivant à échéance au cours de l'année 2025.

2024 DILT 19 Protocole d'accord transactionnel pour la réparation de dommages au 37-39 avenue Ledru Rollin (12e).

2024 DRH 55 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externes et internes d'accès au corps des architectes-voyers d'administrations parisiennes dans la spécialité architecture.

2024 DRH 61 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des corps des éboueurs, des fossoyeurs et des égoutiers et autres personnels des réseaux souterrains.

2024 DRH 62 Modification de la nature des épreuves et du règlement des concours externes et internes d'accès au corps des ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes.

2024 DRH 70 Modification des conditions d'attribution de primes et indemnités attribuées à certains personnels de la Ville de Paris.

2024 DRH 67 Modification de la délibération 2015 DRH 49 du 27 mai 2015 fixant les dérogations au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels de la Ville de Paris.

2024 DRH 73 Modification de la délibération 2021 DRH 71 du 20 octobre 2021 fixant les modalités de recrutement et de rémunération des agents contractuels sur des emplois de catégories B et C de la filière ouvrière.

2024 DRH 74 Modification de l'échelonnement indiciaire des auxiliaires de périculture.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2024 DEVE 35 Adhésion au réseau Restau'co et au réseau Agores pour favoriser le développement d'une alimentation biologique et durable dans la restauration collective parisienne.

2024 DEVE 49 Subvention (60.000 euros) à Bio Consom'Acteurs pour accompagner les gestionnaires de la restauration collective au travers du projet Climat Cantines.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2024 DJS 103 Subvention (20.000 euros) à la Fédération française de ski nautique et de Wakeboard au titre de l'année 2024 pour l'organisation des championnats du monde IWWF de Wakeboard, Wakeskate et ParaWakeboard.

2024 DJS 114 Subvention (60.000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération française d'athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024.

2024 DJS 115 Convention de mécénat avec la Fondation du patrimoine relative aux travaux de restauration du Vélodrome Jacques Anquetil "La Cipale" (1.080.000 euros).

2024 DJS 130 Appel à projets "Sport Seniors en Plein Air" - Subvention de fonctionnement (150.000 euros) à 27 associations pour le financement de 27 projets.

2024 DJS 135 Subvention (25.000 euros) à l'association Paris squash project au titre de l'année 2024 pour l'organisation du Paris squash 2024 au Cirque d'hiver Bouglione.

2024 DJS 136 Subvention complémentaire (2.000 euros) et avenant à convention avec le cercle sportif de l'institution nationale des Invalides au titre de l'année 2024.

2024 SG 72 Conventions entre la Ville de Paris et différentes structures de dons de matériels utilisés pendant les JOP 2024 sous forme de subvention en nature.

2024 SG 73 Convention de subvention avec la Maison des Canaux pour l'habillage du bâtiment extérieur aux couleurs des JOP 2024.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2024 DAC 26 Contribution, convention et subvention de fonctionnement (160.000 euros) à l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis et l'association Le Lieu Mains d'Œuvres.

2024 DAC 28 Subventions de fonctionnement (82.000 euros) et conventions avec trois associations relevant du secteur du cirque.

2024 DAC 31 Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association International Visual Theatre (9e).

2024 DAC 32 Subventions d'équipement (895.000 euros) à 16 structures du spectacle vivant en soutien à leur plan d'investissement.

2024 DAC 39 Subvention (6.000 euros) et avenant à convention avec l'Établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette (19e).

2024 DAC 42 Subventions (22.000 euros) à 5 associations au titre du soutien à des projets, festivals et événements artistiques et culturels.

2024 DAC 47 Subvention d'investissement (143.646,13 euros) et convention avec l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (19e).

2024 DAC 48 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) en faveur de l'Association des Théâtres de la Cartoucherie (12e).

2024 DAC 49 Subvention d'équipement (24.000 euros) en faveur de l'association Théâtre 14 pour soutenir son plan d'investissement.

2024 DAC 52 Approbation de la conclusion d'un contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple avec la Société publique locale Carreau du Temple (Paris Centre).

2024 DAC 88 Subventions (370.000 euros) à quatre associations œuvrant pour la musique symphonique et avenants à conventions avec trois associations.

2024 DAC 108 Subvention (10.000 euros) à la Fondation Long Thibaud.

2024 DAC 111 Subvention (4.600.000 euros) à l'association Orchestre de chambre de Paris (19e), convention pluriannuelle d'objectifs et avenant à convention.

2024 DAC 137 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Réseau Lux.

2024 DAC 141 Subventions (1.262.173 euros) et avenants aux conventions avec la Fondation de la Cité internationale des arts et la Halle Saint-Pierre (Paris centre, 18e).

2024 DAC 147 Subvention (1.280.245 euros) et avenant à la convention avec la Maison européenne de la photographie (Paris centre).

2024 DAC 148 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Artagon.

2024 DAC 181 Subventions (180.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2024 DAC 188 Subventions de fonctionnement (13.000 euros) accordées à deux écoles de musique associatives et convention.

2024 DAC 189 Subvention de fonctionnement (927.000 euros) accordée à l'EPCC Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) et avenant à convention.

2024 DAC 452 Subventions (11.500 euros) à quatre structures organisant des actions en lien avec le secteur littéraire et convention avec Le Petit Ney, Les carnets du passage, Les mille-feuilles, l'Autre livre et convention avec Le Petit Ney.

2024 DAC 469 Subventions (9.500 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 14^e arrondissement.

2024 DAC 477 Subvention d'investissement (5.875.000 euros) à l'établissement public Paris Musées.

2024 DAC 482 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) pour la réalisation d'une étude sur les publics des conservatoires parisiens.

2024 DAC 483 Subvention (20.000 euros), convention et avenant à convention avec 4 associations au titre du cinéma.

2024 DICOM 15 Convention et avenants aux conventions de partenariat relatives à la fermeture anticipée de l'exposition "Paris!" en salle Saint-Jean dans l'Hôtel de Ville.

2024 DICOM 28 Convention de partenariat relative à l'exposition "Baignade en Seine" au sein du Musée des Égouts de la Ville de Paris.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2024 DGRI 53 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association "Le point d'appui - Totchka" dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2024 DEVE 106 Prise en charge à titre exceptionnel des obsèques d'un tiers.

2024 DFA 62 Admissions en non-valeur et remises gracieuses.

2024 DFA 65 Garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de 75.000.000 euros à souscrire par l'association AFM-Téléthon auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

2024 DFA 75 Programmation du Fonds social européen + 2021-2027.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2024 DAC 285 Subvention (8.000 euros) à l'association Les Amis de la Revue Archéologique d'Ile-de-France.

2024 DAC 447 Signature d'un acte notarié accompagnant le don de deux œuvres de Dhewadi Hadjab sur le thème de la conversion de saint Paul.

2024 DAC 449 Diffusion et exploitation commerciale des reproductions des fonds photographiques Roger-Viollet et France soir.

2024 DAC 471 Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Sources du Nord - Etudes et préservation "ASNEP".

2024 DRH 72 Création de 3 emplois non permanents pour le recrutement d'agents contractuels par contrats de projet dans le cadre des opérations archéologiques du Palais de Justice.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2024 DDCT 67 Subvention annuelle (125.000 euros) au GIP Réussite Éducative à Paris.

2024 DDCT 158 Favoriser l'accès à l'emploi public dans les quartiers populaires parisiens - "Ose la fonction publique à Paris" - Subvention (40.000 euros) à l'association La Cordée.

2024 DDCT 171 Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens - Subventions de 205.150 euros à 42 associations.

2024 DDCT 172 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42.775 euros.

2024 DDCT 173 Pour une transition socio-écologique et économique durable - Subventions (41.300 euros) à 9 associations pour le financement de 9 projets.

2024 DDCT 174 Appel à projets Politique de la ville - Subventions de fonctionnement (9.500 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets dans les quartiers populaires du 10e (3e enveloppe).

2024 DDCT 175 Subventions (17.500 euros) à 5 associations pour le financement de 6 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3ème enveloppe EDL 13).

2024 DDCT 176 Subventions (16.500 euros) à 5 associations pour le financement de 6 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3ème enveloppe EDL 14).

2024 DDCT 177 Subventions (11.700 euros) à 4 associations pour le financement de 5 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3e enveloppe EDL 17).

2024 DDCT 178 Subventions (24.600 euros) à 10 associations pour le financement de 10 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3e enveloppe EDL 18).

2024 DDCT 179 Subventions (78.000 euros) à 29 associations pour le financement de 31 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3e enveloppe EDL 19).

2024 DDCT 180 Subventions (28.300 euros) à 14 associations pour le financement de 14 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3e enveloppe EDL 12 et 20).

2024 DDCT 181 Urbanisme transitoire et gestion urbaine de proximité : Projets d'amélioration et d'animation de l'espace public dans les quartiers prioritaires - Subventions (91.900 euros) à 7 associations.

2024 DDCT 189 Subventions d'investissement attribuées aux associations lauréates du budget participatif afin de développer de nouvelles actions en faveur des habitants des quartiers populaires (budget participatif pour 42.000 euros à 3 associations pour le financement de 3 projets associatifs).

2024 DDCT 190 Subventions (9.280 euros) à 2 associations pour le financement de 4 projets dans les quartiers populaires du 11e arrondissement (3e Enveloppe EDL 11).

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure.

2024 DDCT 98 Subvention d'investissement (150.000 euros) à une association lauréate du budget participatif parisien.

2024 DDCT 125 Subvention d'investissement (30.000 euros) à l'association "Tendance 19", lauréate du budget participatif parisien en 2023 dans le domaine de la création d'un espace public.

2024 DDCT 170 Reliquat de subvention d'investissement (7.656 euros) accordée à l'association "La Camillienne" dans le cadre de l'édition 2018 du budget participatif parisien.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2024 DVD 86 Canal de l'Ourcq à petit gabarit - Convention de superposition d'affectations pour l'entretien du pont-route levant dit "de Claye-Souilly" avec le Département de Seine-et-Marne (77).

Mme Léa VASA, rapporteure.

2024 DSOL 170 Convention avec la mutuelle la Mayotte pour le financement de 6 places d'internat d'ITEP.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2024 DCPA 15 Communication présentant le bilan des opérations de travaux de la DCPA.

M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur.

2024 DFA 58 Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 12 novembre 2024.

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Colombe BROSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Olivia POLSKI et Alice TIMSIT.

MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Absent :

M. Grégory CANAL.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Pénélope KOMITÈS.

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 16 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 75 à l'ordre du jour :

Présentation, par la Préfecture de police, des projets de délibération de la "Décision modificative n° 2 du budget spécial 2024".

Question de M. BOHBOT.

Réponse de la Préfecture de police.

Question de M. GLEIZES.

Réponse de la Préfecture de police.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente le projet de délibération 2024 DFA 61 "Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris".

Question de Mme CARRÈRE-GÉE, de M. BOHBOT, de M. ALPHAND, de M. CASANOVA et de M. GLEIZES.

Réponse de M. SIMONDON.

M. SIMONDON présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. GLEIZES sur le projet de délibération 2024 DAE 211 "Subvention (220.000 euros) à l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 (8e)".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Intervention de M. ALPHAND, de M. GLEIZES et de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2024 DAE 312 "Marchés découverts alimentaires. - Principe du renouvellement de la délégation de service public".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Question de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2024 DAE 270 "Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public. - Jeux olympiques de Paris 2024. - Exonération partielle redevance".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2024 DFA 54 "Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 10.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 23/09/2024".

Réponse de Mme CHARNOZ.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2024 DAE 272 "Subvention (250.000 euros) à l'association EPEC (19e) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 du projet AVEQ "Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers".

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOHBOT sur le corps des architectes-voyers de la Ville de Paris.

Réponse de Mme POLSKI.

Vœux et amendement :

12 vœux rattachés, 4 vœux non rattachés, et 1 amendement ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 18 heures 44.

2e COMMISSION

Réunion du mardi 12 novembre 2024

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND et Karen TAÏEB.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN et Aurélien VÉRON.

Excusé :

M. Jacques MARTIAL.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 68 à l'ordre du jour :

Outre-Mer. - M. MARTIAL, rapporteur.

En l'absence de M. MARTIAL, M. THOMAS, délégué général à l'Outre-Mer, présente les 2 projets de délibération relatifs à la délégation de M. MARTIAL.

Pas d'intervention.

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE fait un rappel des derniers événements concernant sa délégation.

Mme PATRICE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme BIRABEN sur le délai d'apposition des plaques commémoratives.

Réponse de Mme PATRICE.

Intervention de M. GIRARD sur Charlotte PERRIAND, architecte et designer française.

Culture et la Ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme FAUGERON sur le projet de délibération 2024 DAC 343 "Garantie d'un emprunt destiné à financer la création d'un hôtel cinématographique au sein du cinéma MK2 Bibliothèque par la SAS MK2 Hôtel Bibliothèque".

Réponse de Mme ROLLAND et de M. COUMET.

Question de M. GIRARD sur le projet de délibération 2024 DAC 382 "106 rue Brancion (15e) : Bail civil avec l'association Atelier des artistes en exil".

Réponse de Mme ROLLAND.

Question de Mme LECOUTURIER sur l'aide attribuée aux théâtres privés.

Réponse de Mme ROLLAND.

Question de Mme KUSTER sur le projet de délibération 2024 DAC 69 "Subventions (13.500.000 euros) et avenants à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 18e)".

Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB fait un rappel des derniers événements concernant sa délégation.

Mme TAÏEB présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme LECOUTURIER sur le projet de délibération 2024 DAC 238 "Communication relative à la présentation du bilan 2023 de la Commission du Vieux Paris".

Réponse de Mme TAÏEB.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés, 16 vœux non rattachés, et 2 amendements ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 16 heures 17.

3e COMMISSION

Réunion du mercredi 13 novembre 2024

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Marie TOUBIANA.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, M. Florian SITBON et Ariel WEIL.

Absents :

Mme Hanna SEBBAH et M. Nicolas JEANNETÉ.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Béatrice PATRIE et M. Francis SZPINER.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 16 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 30 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le 2024 DVD 90, le 2024 DVD 96 et le 2024 DVD 100.

Question de M. GOUJON sur le projet de délibération 2024 DVD 96 relatif à l'avenue Ernest Renan T2 Porte de Versailles. - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la R.A.T.P. (15e) pour l'aménagement des espaces publics et sur le projet 2024 DVD 97 relatif au FNAUT. - Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024.

Réponse de M. BELLIARD.

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le projet 2024 DPMP 14, 2024 DPMP 18 et 2024 DSOL 149.

Pas d'intervention.

M. LEFEBVRE, Directeur des finances, de la commande publique et de la performance à la Préfecture de police, présente tous les projets de délibération relatifs à la Préfecture de police.

Pas d'intervention.

Présentation de la décision modificative n° 2 pour 2024 du budget spécial de la Préfecture de police par M. LEFEBVRE

Intervention de M. NORDMAN.

Questions de Mme RÉMY-LELEU et de M. GOUJON.

Réponses de Mme LAVIELLE, sous-préfète, directrice adjointe de cabinet du Préfet de police, M. LEFEBVRE et M. NORDMAN.

Vœux :

3 vœux rattachés et 16 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 16 heures 49.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 12 novembre 2024.

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER et Anne SOUYRIS.

MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAN, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Absents :

Mme Anessa LAHOUESSA et M. Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 08.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 77 à l'ordre du jour :

Audition de Mme Servane JOURDY, directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Question de M. GALVANI, de Mme JACQUEMONT et de Mme BOUX.

Réponse de Mme JOURDY.

Séniors et solidarités entre les générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente le Plan Parisien de Santé Environnemental ainsi que les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme NAGET sur les cours d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les établissements privés.

Réponse de Mme BOUX.

Vœux :

9 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 22.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 30 septembre 2024

Présents :

Mmes Célia BLAUDEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Lamia EL AARAJE, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI et Mélody TONOLLI.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ.

Absent :

M. Patrick VIRY.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Barbara GOMES et Elisabeth STIBBE.

Sous la présidence de M. Emile MEUNIER, la séance débute à 14 heures 05.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 116 à l'ordre du jour :

Politique de la ville. - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente un point sur le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique (P.L.U.b).

Intervention de M. GRÉGOIRE sur le P.L.U.b.

Question de M. MEUNIER sur la différence entre la version finale et la version intermédiaire du P.L.U.b.

Réponse de Mme EL AARAJE.

Mme EL AARAJE présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public. - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 par M. CHEVANDIER, complété par Mme Caroline HAAS, directrice de la Direction des constructions publiques et architecture (DCPA) et par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage au sein de la DCPA.

Question de Mme PETIT et de M. MEUNIER.

Réponses de Mme HAAS et de M. CHEVANDIER.

Logement, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan de la rénovation environnementale du parc social parisien par la Direction du Logement et de l'Habitat.

Question de M. MEUNIER.

Réponse de M. BAUDRIER.

Présentation du bilan de la rénovation énergétique et environnementale du parc privé par la Direction du Logement et de l'Habitat.

Questions de Mme MONTANDON et de Mme PETIT.

Réponses de M. BAUDRIER et de Mme GUILLEMOT, Directrice du Logement et de l'Habitat.

Vœux et amendements :

2 amendements, 35 vœux rattachés et 16 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 17 heures 03.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 12 novembre 2024.

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLİ, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Johanne KOUASSI, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI et Dominique VERSINI.

MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Absente :

Mme Céline HERVIEU.

Sous la présidence de M. Emmanuel COBLENCÉ, la séance est ouverte à 9 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 68 à l'ordre du jour :

Egalité femme/homme, Jeunesse et l'Éducation populaire. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2024 DASCO 45, 2024 DASCO 86, 2024 DASCO 99, 2024 DASCO 140, et 2024 DASCO 150.

Pas d'intervention.

Petite enfance. - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme LEMARDELEY sur le projet de délibération 2024 DSOL 173 relatif à la signature d'un contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance portant sur l'année 2024 avec la DRIETS et l'ARS.

Réponse de Mme VERSINI.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 par M. CHEVANDIER, adjoint à la Maire chargé des constructions publiques, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public, complété par Mme Caroline HAAS, directrice de la Direction des constructions publiques et architecture (DCPA), et par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage au sein de la DCPA.

Questions de Mme MAQUOI et de Mme MARKOVIC.

Réponses de Mme HAAS et de M. CHEVANDIER.

Vœux :

2 vœux rattachés et 12 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 11 heures 17.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 12 novembre 2024

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Geneviève GARRIGOS, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Aurélie PIRILLO et Anouch TORANIAN.

MM. Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Sylvain RAIFAUD, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mmes Marie-Caroline DOUCERÉ, Amina NIAKATÉ et M. Jérémy REDLER.

Absents :

Mmes Catherine DUMAS, Antoinette GUHL, MM. Antoine BEAUQUIER et Pierre RABADAN.

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Audition de M. Rahmani TAGHI, époux de Mme Narges MOHAMMADI, prix Nobel de la Paix 2023 et de Mme Chirinne ARDAKANI, présidente de l'association Iran Justice et avocate de la famille de Narges MOHAMMADI.

Questions de Mme TORANIAN, M. RAIFAUD, M. NGATCHA, M. JAMET-FOURNIER.

Réponses de **M. Rahmani TAGHI**.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 40 à l'ordre du jour :

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

En l'absence de M. RABADAN, M. ZIADY fait un point sur l'actualité sportive à Paris.

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente ensuite les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations Internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme PIRILLO sur le projet de délibération 2024 DGRI 47 relatif à une subvention (70.000 euros) et convention à la Maison des Journalistes.

Réponse de M. NGATCHA.

Vœux et amendement :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 8 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures.

8e COMMISSION

Réunion du mercredi 13 novembre 2024.

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Corine FAUGERON, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL et Chloé SAGASPE.

MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, Alexandre FLORENTIN, Alexis GOVCIYAN, Dan LERT et Christophe NAJDOVSKI.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Anne-Claire TYSSANDIER, MM. Antoine GUILLOU et François VAUGLIN.

Excusés au sens de la conférence d'organisation :

Mmes Agnès EVREN, Audrey PULVAR, Delphine TERLIZZI, Léa VASA, MM. François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD et Jean-Philippe GILLET.

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 37 à l'ordre du jour :

Présentation du Bilan Annuel 2024 du Plan Arbre 2021-2026 par M. NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale, et par la DEVE.

Intervention de Mme BALDINI, de Mme SAGASPE, de M. BERNARD, de Mme FAUGERON et de M. DAGNAUD.

Réponse de la DEVE et de M. NAJDOVSKI.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le projet de délibération 2024 DTEC 1 "Plan Climat de Paris 2024-2030".

M. LERT présente les projets de délibération relatifs à la délégation de Mme VASA (Canaux).

Intervention de M. FLORENTIN et de Mme SAGASPE sur le projet de délibération 2024 DTEC 1 "Plan Climat de Paris 2024-2030".

Réponse de M. LERT.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, ainsi que ceux de la délégation de M. GUILLOU (Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi) et ceux de Mme PULVAR (Alimentation durable, agriculture et circuits courts).

Pas d'intervention.

Vœux :

7 vœux rattachés et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 21.

Listes des membres présents.**Mardi 19 novembre 2024 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'AUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 19 novembre 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Alice COFFIN, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 20 novembre 2024 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. François-Marie DIDIER, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 20 novembre 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Chloé SAGASPE.

Jeudi 21 novembre 2024 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMEROMICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Catherine DUMAS, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOJON, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINDER.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Alice COFFIN, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 21 novembre 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Alice COFFIN, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 22 novembre 2024 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Catherine DUMAS, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Alice COFFIN, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 22 novembre 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Delphine BÜRKLI, Mme Catherine DUMAS, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUJEL, M. Pierre CASANOVA, Mme Alice COFFIN, M. Jacques MARTIAL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le vœu n° 109.

| ID du siège | Titre | Nom | Groupe | Procuration par | Choix de vote | Pondération |
|-------------|-------|-----------------------|---------------------|-----------------|---------------|-------------|
| 28 | | BLAUDEL C.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 9 | | BLOCHE P. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 72 | | BROSSEL C.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 117 | | CARON-THIBAUT G. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 71 | | CHEVANDIER T.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 139 | | CHICHE M. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 29 | | COBLENCÉ E.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 71 | | CORDEBARD A. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 47 | | COUMET J. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 56 | | DAGNAUD F.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 68 | | DAVIAUD J-P.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 29 | | EL AARAJE L. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 4 | | FERAUD R. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 69 | | GALVANI J.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 120 | | GARRIGOS G. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 47 | | GREGOIRE E.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 31 | | GUILLOU A.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 70 | | HERVIEU C.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 9 | | HIDALGO A.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 24 | | JAMET-FOURNIER B.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 13 | | JEMNI H.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 69 | | KIELEMOES D. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 24 | | KOMITES P. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 11 | | KOUASSI J.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 120 | | LAVILLE N.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 72 | | LEJOINDRE E. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 10 | | LEMARDELEY M-C. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 5 | | LEVIEUX V. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 51 | | MADEC R.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 78 | | MARTIAL J. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 10 | | MARTINS J-F.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 13 | | NAJDOVSKI C. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 8 | | NGATCHA A.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 27 | | NORDMAN N. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 95 | | PLIEZ E. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 8 | | POLSKI O. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 31 | | PULVAR A. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 51 | | RABADAN P. | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |
| 93 | | RAYMOND-ROSSI M-J.[A] | 1 - Paris en Commun | | Contre[+] | 1 |

| | | | | |
|-----|------------------------|---------------------|-----------|---|
| 7 | ROLLAND C. | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 7 | ROMERO-MICHEL J.-L.[A] | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 138 | SAMAKE H. | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 5 | SANCHES RUIVO H.[A] | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 28 | SIMONDON P. | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 68 | SITBON F. | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 32 | TAIEB K. | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 56 | TORANIAN A. | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 70 | VAUGLIN F. | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 11 | VERSINI D. | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 93 | WEIL A. | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 77 | ZIADY K. | 1 - Paris en Commun | Contre[+] | 1 |
| 111 | BADINA-SERPETTE F. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 74 | BELLIARD D.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 43 | BOUX A.-C.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 48 | CHARNOZ S. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 111 | COFFIN A.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 113 | DURAND-RAUCHER N. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 65 | FAUGERON C. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 113 | FLORENTIN A.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 21 | GLEIZES J. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 87 | GUHL A.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 23 | HOCQUARD F.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 3 | KONE F. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 76 | LERT D. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 65 | LETISSIER F.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 41 | MAQUOI N. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 87 | MARKOVIC D. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 135 | MEUNIER E. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 43 | NIAKATE A. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 23 | PETIT C. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 22 | PIERRE-MARIE E. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 136 | RAIFAUD S. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 21 | REMY-LELEU R.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 89 | SAGASPE C. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 136 | SOUYRIS A.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 112 | TIMSIT A. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |

| | | | | |
|-----|-------------------------------|---------------------------|-----------|---|
| 3 | TONOLLI M.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 74 | VASA L. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 19 | AQUA J-N.[A] | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 163 | BAUDRIER J. | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 50 | BIDARD H. | 3 - Communiste et Citoyen | Contre[+] | 1 |
| 12 | BONNET-OULALDJ N. | 3 - Communiste et Citoyen | Contre[+] | 1 |
| 2 | BROSSAT I.[A] | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 18 | GILLET J-P. | 3 - Communiste et Citoyen | | 1 |
| 12 | GOMES B.[A] | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 19 | NAGET C. | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 54 | PATRICE L. | 3 - Communiste et Citoyen | Contre[+] | 1 |
| 2 | PRIMET R. | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 148 | BALADI V. | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 148 | BERTHOUT F.[A] | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 80 | BOUGERET A.[A] | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 34 | BOULARD G.[A] | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 34 | BOURNAZEL P-Y. | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 149 | CARRERE-GEE M-C.[A] | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 125 | COURTOIS D-G.[A] | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 58 | D'HAUTESERRE J. | 4 - Union Capitale | | 1 |
| 125 | DOUCERE M-C. | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 14 | EVREN A.[A] | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 14 | HATTE P. | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 80 | KUSTER B. | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 149 | MALACHARD DES REYSSIERS D. | 4 - Union Capitale | Pour[++] | 1 |
| 15 | ALPHAND D. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 160 | BALDINI V. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 155 | BEAUQUIER A. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 161 | BERNARD R-F. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 84 | BIRABEN A. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 107 | CANAL G.[A] | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 15 | DATI R.[A] | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 61 | DAUVERGNE E.[A] | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 107 | DE RAGUENEL I. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 106 | DIDIER F-M.[A] | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 153 | GARNIER N.[A] | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |

| | | | | |
|-----|-------------------|--|-----------|---|
| 106 | GRANIER R. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 61 | LAUSSUCQ J. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 38 | LECOQ J.-P. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 162 | MARGAIN F. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 153 | MONTANDON V. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 62 | OLIVIER J.-B. | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 62 | VERON A.[A] | 5 - Changer Paris | Contre[+] | 1 |
| 63 | BADAT-KARAM S. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Contre[+] | 1 |
| 16 | BOHBOT J.-Y. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Contre[+] | 1 |
| 109 | BUCAILLE V. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Contre[+] | 1 |
| 134 | CONNAULT F. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Contre[+] | 1 |
| 109 | LUBIN-NOEL C.[A] | 6 - Les Républicains - les Centristes | Contre[+] | 1 |
| 134 | MESSAS E.[A] | 6 - Les Républicains - les Centristes | Contre[+] | 1 |
| 63 | REDLER J.[A] | 6 - Les Républicains - les Centristes | Contre[+] | 1 |
| 99 | BURKLI D.[A] | 7 - MoDem et Indépendants | Abst[-] | 1 |
| 122 | DE COMPREIGNAC S. | 7 - MoDem et Indépendants | Abst[-] | 1 |
| 99 | GATEL M. | 7 - MoDem et Indépendants | Abst[-] | 1 |
| 146 | GOVCIYAN A. | 7 - MoDem et Indépendants | Abst[-] | 1 |
| 122 | LECOUTURIER B.[A] | 7 - MoDem et Indépendants | Abst[-] | 1 |
| 145 | SEBBAH H.[A] | 7 - MoDem et Indépendants | Abst[-] | 1 |
| 30 | FILOCHE L. | 8 - Non-inscrits | Contre[+] | 1 |
| 157 | SOREL L. | 8 - Non-inscrits | Pour[++] | 1 |

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vntr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|-----------------------|--|----------------|--------------|---|------------------|-------------|---------------------------|-----------------|--------------|
| 1 | 1 | | GCC | BROSSAT, PRIMET | V | 2024 DFA 61 | relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris. | SIMONDON | | Vœu de l'exécutif | Retiré | 19/11/2024 |
| 1 | 181S | 182 | Exécutif | | V | 2024 DFA 61 | | SIMONDON | | Favorable | Adopté | 19/11/2024 |
| 1 | 2 | | Union Capitale | BOULARD | V | 2024 DFA 61 | relatif à l'application réelle des 1607 heures légales de travail par les agents de la Ville de Paris. | SIMONDON | | Défavorable | Rejeté | 19/11/2024 |
| 1 | 3 | | Union Capitale | BOULARD, EVREN, BOURNAZEL | V | 2024 DFA 61 | relatif à l'amélioration des conditions de travail des agents de la petite enfance et du périscolaire. | SIMONDON | | | Rejeté | 19/11/2024 |
| 1 | 4 | | Union Capitale | EVREN, BOURNAZEL, BOULARD, CARRÈRE-CÉE | V | 2024 DFA 61 | relatif à l'amélioration des conditions de travail à la Ville de Paris. | SIMONDON | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 19/11/2024 |
| 1 | 5 | | Union Capitale | BOURNAZEL, EVREN, BOULARD, CARRÈRE-CÉE | V | 2024 DFA 61 | relatif à la lutte contre l'absentéisme au sein de la Ville de Paris. | SIMONDON | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 19/11/2024 |
| 1 | 6 | | MoDem et Indépendants | GATEL | V | 2024 DFA 61 | relatif au dispositif "Embellir votre quartier". | SIMONDON | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 19/11/2024 |
| 1 | 7 | | MoDem et Indépendants | GATEL | V | 2024 DFA 61 | relatif aux prévisions budgétaires. | SIMONDON | | Défavorable | Rejeté | 19/11/2024 |
| 1 | 366 | 183 | Exécutif | | V | 2024 DFA 61 | vœu de l'Exécutif. | SIMONDON | | | Adopté | 19/11/2024 |
| 1 | 8 | | GCC | AQUA, PRIMET, BROSSAT | A | 2024 DTEC 32 | relatif à l'usage de certains tronçons de la Petite Ceinture ferroviaire pour renforcer l'approvisionnement alimentaire du territoire parisien. | KOMITÉS | | | Rejeté | 19/11/2024 |
| 1 | 9 | | MoDem et Indépendants | LELIEVRE | V | 2024 DTEC 32 | relatif aux récents épisodes d'inondations en Espagne. | KOMITÉS | | Vœu de l'exécutif | Rejeté | 19/11/2024 |
| 1 | 981S | 184 | Exécutif | | V | 2024 DTEC 32 | | KOMITÉS | | | Adopté | 19/11/2024 |
| 4 | 190 | | GCC | NAGET, PRIMET, BROSSAT | A | 2024 DSP 5 | relatif à la protection des agents de la ville face aux pics de chaleur. | BOUX | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 19/11/2024 |
| 4 | 191 | | GCC | NAGET, PRIMET, BROSSAT | A | 2024 DSP 5 | relatif à la création de centres municipaux de santé. | BOUX | | Favorable | Adopté | 19/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vntr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|----------------------------------|--|----------------|--------------|---|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 4 | 192 | | GCC | NAGET, PRIMET, BROSSAT | A | 2024 DSP 5 | relatif à l'installation de halles alimentaires. | BOUX | | Favorable | Adopté | 19/11/2024 |
| 4 | 193 | | GCC | NAGET, PRIMET, BROSSAT | A | 2024 DSP 5 | relatif à l'utilisation du terme holistique. | BOUX | | Favorable | Adopté | 19/11/2024 |
| 4 | 194 | | GCC | NAGET, PRIMET, BROSSAT | A | 2024 DSP 5 | relatif à la mention « usage raisonné ou remplacement du matériel à usage unique ». | BOUX | | Défavorable | Rejeté | 19/11/2024 |
| 8 | 10 | | Changer Paris | BIRABEN | V | 2024 DLH 233 | relatif à la transition écologique du bâti parisien. | BAUDRIER | | Défavorable | Rejeté | 19/11/2024 |
| 8 | 11 | | Les Républicains, Les Centristes | LUBIN-NOËL | V | 2024 DLH 233 | relatif à communication d'un bilan des travaux de rénovation thermique du parc social parisien. | BAUDRIER | | Défavorable | Rejeté | 19/11/2024 |
| 8 | 12 | | Exécutif | | A | 2024 DTEC 1 | Amendement technique. | LERT | | Favorable | Adopté | 20/11/2024 |
| 8 | 13 | | Union Capitale | BOURNAZEL | A | 2024 DTEC 1 | relatif à la mutualisation des achats de la commande publique parisienne. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 14 | | Union Capitale | BOURNAZEL | A | 2024 DTEC 1 | relatif à la mise en place de la Zone à trafic limité à Paris Centre. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 285 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2025 DTEC 1 | relatif à la stratégie de végétalisation de Paris | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 286 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2026 DTEC 1 | relatif aux espaces verts parisiens, à leur préservation et à l'intégration paysagère | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 287 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2027 DTEC 1 | relatif à une meilleure conciliation des différents modes de circulation | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 288 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2028 DTEC 1 | relatif à l'accompagnement de l'essor des véhicules électriques | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 289 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2029 DTEC 1 | relatif au boulevard périphérique | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 290 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2030 DTEC 1 | relatif à la prévention du risque d'inondations de rues causées par fortes précipitations | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 291 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2031 DTEC 1 | relatif à la diversification et à la décarbonation nécessaire de nos sources d'énergie | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vni, LB | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|---|--|---------------|-------------|---|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 8 | 292 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2032 DTEC 1 | relatif à la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments publics | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 293 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2033 DTEC 1 | relatif à une meilleure utilisation et une meilleure gestion de notre ressource en eau | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 294 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2034 DTEC 1 | relatif à l'adaptation de la ville aux vagues de chaleur | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 295 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2035 DTEC 1 | relatif à l'action en matière de santé environnementale | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 296 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2036 DTEC 1 | relatif à la prise en compte du rapport et des préconisations de la MIE sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 297 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2037 DTEC 1 | relatif au suivi et à l'optimisation de la mise en œuvre du plan Climat | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 298 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2038 DTEC 1 | relatif au bon financement et à la planification des budgets alloués à la mise en place des actions du Plan Climat | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 299 | | Changer Paris | ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON, BARDINI, BERNARD, MARGAIN | A | 2039 DTEC 1 | relatif à l'impact du Plan Climat sur l'administration parisienne | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 323 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2040 DTEC 1 | relatif à l'établissement d'un schéma global des mobilités à Paris | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 324 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2041 DTEC 1 | relatif à l'utilisation de l'indice NDVI | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 325 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2029 DTEC 1 | Relatif à la préservation des arbres déjà existants et à l'entretien des espaces verts | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 326 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2030 DTEC 1 | relatif à la régulation de l'événementiel dans les espaces verts | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 327 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2031 DTEC 1 | relatif à la part d'espaces verts dans les nouveaux projets d'aménagements | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 328 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2032 DTEC 1 | relatif à la protection et à la désartificialisation des coeurs d'îlots | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 329 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2033 DTEC 1 | relatif au rôle de l'Agence Parisienne du Climat dans l'accompagnement des Parisiens souhaitant effectuer des opérations de rénovation énergétique de | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vni, LB | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|---|------------|---------------|-------------|--|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 8 | 330 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2034 DTEC 1 | relatif à l'extension des aides à la rénovation du logement privé | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 331 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2035 DTEC 1 | relatif à la suppression des déchets plastiques à usage unique dans les établissements culturels parisiens | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 332 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2036 DTEC 1 | relatif aux précisions sur les "arbres" dans les publications de la Ville de Paris et au suivi du "Plan Arbre" | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 333 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2037 DTEC 1 | relatif à la lutte contre l'effet canyon | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 334 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2025 DTEC 1 | relatif à l'instauration de permanences de conseils en matière de rénovation énergétique dans les Mairies d'arrondissements | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 335 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2026 DTEC 1 | relatif au maillage des bornes de recharge électrique à Paris | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 336 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2027 DTEC 1 | relatif à la stratégie d'accélération de la rénovation thermique du parc privé | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 337 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2028 DTEC 1 | relatif à la création d'un comité de suivi des impacts des projets structurants en matière de voirie sur l'environnement, la circulation et les pollutions | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 338 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2029 DTEC 1 | relatif au déploiement d'écrans acoustiques sur le boulevard périphérique | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 339 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2030 DTEC 1 | relatif à une taxe sur le e-commerce | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 340 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2031 DTEC 1 | relatif à une étude la faisabilité de recouvrir les espaces en tranchée ouverte du boulevard périphérique parisien | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 341 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2032 DTEC 1 | relatif à l'abaissement de la vitesse maximale sur le boulevard périphérique | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 342 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2033 DTEC 1 | relatif à la lutte contre les îlots de chaleur | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 343 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2034 DTEC 1 | relatif à la prise en compte de l'indice de réparabilité et de recyclage dans les achats publics | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 344 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2035 DTEC 1 | relatif à l'amélioration du suivi des objectifs de rénovation du réseau d'eau non potable | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vni, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|---|------------|---------------|-------------|--|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 8 | 345 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2036 DTEC 1 | relatif à une communication sur les plans de la Ville de Paris en lien avec les objectifs du plan climat. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 346 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2037 DTEC 1 | relatif à l'objectif d'un mix énergétique décarboné | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 347 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2038 DTEC 1 | relatif à la limitation du nombre simultané de chantiers parisiens et à leur enchaînement | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 348 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2039 DTEC 1 | relatif au plaidoyer international de sortie des énergies fossiles | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 349 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2040 DTEC 1 | relatif l'éclairage intelligent | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 350 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2041 DTEC 1 | relatif à l'attention accordée aux bâtiments d'architectures ancienne dans le cadre des rénovations énergétiques | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 351 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2029 DTEC 1 | relatif au bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments municipaux | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 352 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2030 DTEC 1 | relatif au renforcement du lien avec la région Île-de-France | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 353 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2031 DTEC 1 | relatif à l'ESS, l'économie circulaire, l'alimentation durable, et des activités écologiquement responsable | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 354 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2032 DTEC 1 | relatif à la suppression de la publicité commerciale de l'espace public | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 355 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2033 DTEC 1 | relatif aux dangers de la pollution de l'air et sur les mesures préventives visant à réduire l'exposition et les risques pour la santé respiratoire | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 356 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2034 DTEC 1 | relatif à la mise en place une distribution de gourdes en métal réutilisables et de vêtements adaptés, permettant de mieux supporter les fortes températures | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 357 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2035 DTEC 1 | relatif à l'identification des fragilités sociales présentes dans l'ensemble des quartiers de Paris | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 358 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2036 DTEC 1 | relatif à la création d'un Observatoire de la santé environnementale | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 359 | | Les Républicains, les Centristes - Demain Paris ! | LUBIN-NOEL | A | 2037 DTEC 1 | relatif aux nouveaux risques épidémiques liés au changement climatique | LERT | | | Rejeté | 20/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vni, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|-----------------------|---|---------------|-------------|--|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 8 | 15 | | GCC | AQUA, PRIMET, BROSSAT | A | 2024 DTEC 1 | relatif à l'ouverture des cours Oasis. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 16 | | GCC | AQUA, PRIMET, BROSSAT | A | 2024 DTEC 1 | relatif à l'augmentation de la part d'EnR dans le mix énergétique du réseau de chaleur urbain parisien. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 17 | | GCC | AQUA, PRIMET, BROSSAT | A | 2024 DTEC 1 | relatif au développement du réseau de froid parisien en direction de l'est parisien et des quartiers populaires. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 18 | | GCC | AQUA, PRIMET, BROSSAT | A | 2024 DTEC 1 | relatif au maintien de la température à 19°C dans les salles de classe. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 19 | | GCC | AQUA, PRIMET, BROSSAT | A | 2024 DTEC 1 | relatif au développement de mesures sociales dans le cadre du déploiement de la ZFE. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 195 | | MoDem et indépendants | LELIEVRE | A | 2025 DTEC 1 | relatif à l'accessibilité à des points d'eau pour tous les Parisiens. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 196 | | MoDem et indépendants | LELIEVRE, GATEL | A | 2026 DTEC 1 | relatif au suivi des mesures. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 197 | | MoDem et indépendants | LELIEVRE, GATEL | A | 2027 DTEC 1 | relatif au dépôt des grilles. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 20 | | Union Capitale | COLLIGN, EVREN, BOURNAZEL, BERTHOUT, BOULARD, d'HALITÉSERRÉ | V | 2024 DTEC 1 | relatif au Plan Climat Air Energie de Paris 2024-2030. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 21 | | Union Capitale | BOULARD, BOUCERET, BERTHAULT | V | 2024 DTEC 1 | relatif au volet local du Plan Climat du 17e arrondissement. | LERT | | | Retiré | 20/11/2024 |
| 8 | 361 | | Exécutif | | A | 2024 DTEC 1 | Amendement de l'Exécutif | LERT | | Favorable | Adopté | 20/11/2024 |
| 8 | 22 | | GCC | AQUA, PRIMET, BROSSAT | V | 2024 DTEC 1 | relatif au nécessaire développement d'un mix énergétique neutre en carbone incluant le nucléaire. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 23 | | MoDem et indépendants | GATEL | V | 2024 DTEC 1 | relatif à la mise en place de la Zone à trafic limité. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 24 | | MoDem et indépendants | GATEL | V | 2024 DTEC 1 | relatif au tri, au recyclage et à la valorisation des déchets. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 8 | 25 | | MoDem et indépendants | GATEL, LELIÈVRE | V | 2024 DTEC 1 | relatif aux cours oasis dans les écoles parisiennes. | LERT | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vir, LB | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|---------------------|---|---------------|-------------|---|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 5 | 199 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, CANAL, DE BAGLIENNE | A | 2024 DU 142 | relatif au renforcement de la végétalisation du 15e. (et GOUJON, EVREN, COURTOIS, DE CLERMONT-TONNERRE) | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 200 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, CANAL, DE BAGLIENNE | A | 2024 DU 142 | relatif à l'actualisation de la zone de déficit en logements sociaux du 15e. (et GOUJON, EVREN, COURTOIS, DE CLERMONT-TONNERRE) | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 201 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'ajout d'une OAP Lutte contre les îlots de chaleur et les canyons urbains | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 202 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à l'ajout de nouvelles adresses au Plan de Valorisation du Patrimoine (PVP) | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 203 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'ajout de nouvelles adresses au Plan de Valorisation du Patrimoine (PVP) | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 204 | | Changer Paris | ALPHAND, LAUSSUCQ, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'ajout d'un critère esthétique dans les externalités positives. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 205 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif aux catégories de travaux de performance énergétique et sanitaire. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 206 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la clarification de la notion de "reconstruction" et "restructuration lourde". | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 207 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la clarification des dérogations dans le règlement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 208 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif au classement des talus ferroviaires en Espaces Boisés Classés (EBC). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 209 | | Changer Paris | DATI, LAUSSUCQ, DAUVERGNE, BERNARD, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN | A | 2024 DU 142 | relatif à au classement en Zone UV des jardins situés entre les carrefours Émile Pouillon-Barbey d'Aurevilly et Général Truier-Docteur Brouardel. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 210 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la création d'Espace vert dans le 11e arrondissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 211 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la création d'un espace vert au 9bis-11 rue Guénot (11e). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 212 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la création d'un espace vert au 18 rue des Bleuets (11e) | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 213 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la création d'un espace vert au 39-41 rue Codefroy Cavaignac (11e). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vir, LB | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|-------------|--|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 5 | 214 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la création d'un espace vert au 60 rue Sedaine (11e). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 215 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la création d'un espace vert au 11bis-113 bd de Ménilmontant et 20-22 passage de Ménilmontant (11e) | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 216 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la création d'une résidence étudiante dans le 11e arrondissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 217 | | Changer Paris | DATI, LAUSSUCQ, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la création de Quartiers à Valeur Patrimoniale (QVPI) à Paris. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 218 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la création d'un espace végétalisé sur la parcelle du 25-27 rue de Constantinople (8e). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 219 | | Changer Paris | DATI, LAUSSUCQ, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la création d'une « zone de déficit en logement privé » - bis. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 220 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la création d'une « zone de déficit en logement privé ». | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 221 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif au dépaillage des actifs et au droit de délaissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 222 | | Changer Paris | DATI, LAUSSUCQ, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif au développement d'appartements de taille familiale (T3/T4/T5+). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 223 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif aux écoles et à la « ville du quart d'heure » dans le PADD. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 224 | | Changer Paris | DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | Relatif au déclassement - 6 rue de Lapparent (11e) - de la liste des prescriptions localisées logements sociaux et patrimoine. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 225 | | Changer Paris | DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE, ALPHAND, LECOQ | A | 2024 DU 142 | relatif au retrait du 62 av. de Breteuil de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 226 | | Changer Paris | ALPHAND, PIRILLO, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif aux emplacements réservés sur les établissements catholiques Notre-Dame d'Auteuil et Sainte-Jeanne de Chantal (16e). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 227 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif aux enjeux environnementaux et patrimoniaux du projet immobilier au 38 rue des Solitaires et 18 Cité du Palais Royal (11e Belleville) (11e). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 228 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif aux espèces d'arbres dans le 11e arrondissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N°Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|----------|---------------------|---|---------------|-------------|---|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 5 | 229 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'évitement de canyon urbain. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 230 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'exemption des bâtiments administratifs de l'obligation de logement social. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 231 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'exemption des immeubles et de leurs obligations de mixité fonctionnelle. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 232 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la flexibilité pour la transformation de bureaux en logements. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 233 | | Changer Paris | BIRABEN, ALPHAND, LECOQ, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à l'inscription d'une nouvelle OAP localisée « Rue Mouffetard ». | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 234 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'intégration architecturale des dispositifs techniques | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 235 | | Changer Paris | DATI, LAUSSUCQ, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'intégration d'une étude d'impact. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 236 | | Changer Paris | DATI, LAUSSUCQ, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'intégration des services de santé pour lutter contre la vacance commerciale en rez-de-chaussée. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 237 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'introduction de seuils pour la mixité fonctionnelle. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 238 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la limitation des constructions en bordure du boulevard périphérique. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 239 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la limitation des hauteurs des constructions dans les zones naturelles. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 240 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la limitation des STECAL dans les zones naturelles et forestières. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 241 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la mention explicite des corridors de biodiversité dans le secteur de la Petite Ceinture. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 242 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la modification de l'extension de la mixité sociale pour les surfaces inférieures à 500 m². | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 243 | | Changer Paris | MARGAIN, MONTANDON, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression des prescriptions localisées dans le 12e arrondissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N°Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|----------|---------------------|---|---------------|-------------|---|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 5 | 244 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la modification du dispositif Urbascor. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 245 | | Changer Paris | GRANIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à l'OAP sectorielle « Paris Nord-Est ». | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 246 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'OAP thématique « Espaces publics » et à l'implantation des bancs et assises. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 247 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à l'OAP thématique construction neuve. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 248 | | Changer Paris | CANAL, DE BRADONEL, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Maine-Montparnasse | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 249 | | Changer Paris | DATI, LAUSSUCQ, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la planification des logements intermédiaires. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 250 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la précision sur les périmètres de localisation. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 251 | | Changer Paris | DIDIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la préservation de la ressource en eau dans les constructions de logements sociaux. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 252 | | Changer Paris | ALPHAND, BALDINI, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la préservation des arbres existants. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 253 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la préservation des espaces naturels de la Zone UV. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 254 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la préservation et au développement des grilles Davioud en pied d'arbres. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 255 | | Changer Paris | DATI, LAUSSUCQ, DAUVERGNE, BERNARD, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN | A | 2024 DU 142 | relatif à la protection de 24 arbres supplémentaires sur le Champ-de-Mars | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 256 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la protection des arbres dans les projets de construction. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 257 | | Changer Paris | DIDIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la protection des arbres du marché aux Puces Porte de Montreuil. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 258 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la protection des corridors écologiques dans le règlement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A. V. Vnr. LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|-------------|--|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 5 | 259 | | Changer Paris | ALPHAND, LAUSSUCCQ, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la protection des vues remarquables. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 260 | | Changer Paris | DAYT, LAUSSUCCQ, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la protection du patrimoine faubourien. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 261 | | Changer Paris | DAYT, LAUSSUCCQ, DAUVERGNE, BERNARD, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif au reclassement des « ailes » du Plateau Joffre en EBC sur le Champ-de-Mars. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 262 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BERNARD, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif au reclassement des emprises 14 et 15 en Espace Boisé Classé EBC du Champ-de-Mars. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 263 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BERNARD, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la reconnaissance de la lutte contre le réchauffement climatique et le développement de la biodiversité dans la Zone LIV | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 264 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la réduction des nuisances sonores des équipements techniques. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 265 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BERNARD, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la renaturation des emprises inutiles des bois parisiens. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 266 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif au retour de l'architecture en pierre de taille à Paris. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 267 | | Changer Paris | GARNIER, LECOQ, ALPHAND, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la sanctuarisation d'établissement de santé dans le 11e arrondissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 268 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la sauvegarde de l'ensemble du site du Couvent Reille (14e) en Espace Vert à Protéger. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 269 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la sauvegarde, patrimonialisation du site du Couvent Reille (14e). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 270 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la dénomination station de ravitaillement en énergies propres dans le 11e arrondissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 271 | | Changer Paris | OLIVIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression de l'exception dans le sous-secteur Masséna-Bruneseau. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 272 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER, MARGAIN | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression de la création du STECAL Porte Jaune. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 273 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression de la création du STECAL V3 dans le Bois de Vincennes. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A. V. Vnr. LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|-----------------------|--|---------------|-------------|--|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 5 | 274 | | Changer Paris | GRANIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression de la dérogation au plafond de 37 m dans le secteur Gare des Mines-Fillettes. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 275 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression de la dérogation au plafond de 37 m dans le secteur Paris Rive Gauche. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 276 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression de prescriptions localisées en logements sociaux dans le 11e arrondissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 277 | | Changer Paris | VÉRON, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression des dérogations dans le secteur de la Samaritaine. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 278 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, MARGAIN | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression des dérogations de hauteur et de gabarit pour le secteur Bercy-Charenton. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 279 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression des prescriptions localisées dans le 8e arrondissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 280 | | Changer Paris | MONTANDON, MARGAIN, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression des prescriptions localisées dans le 12e arrondissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 281 | | Changer Paris | DAYT, LAUSSUCCQ, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | Relatif à l'utilisation de l'indice NDVI. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 282 | | Changer Paris | ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | A | 2024 DU 142 | Relatif à la zone de non-déficit en logement sociaux et Bail Réel Solidaire (BRS) | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 283 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | Relatif à la création d'un espace vert au 64-66 rue Léon Frot dans le 11e arrondissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 284 | | Changer Paris | GARNIER, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON | A | 2024 DU 142 | Relatif à la création d'un espace vert au 73-75bis rue de Charonne dans le 11e arrondissement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 300 | | MoDem et Indépendants | LELIEVRE | A | 2024 DU 142 | relatif au ruissellement des eaux de pluie | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 301 | | MoDem et Indépendants | LELIEVRE | A | 2024 DU 142 | relatif à l'installation d'autocollants anti-collision sur les façades des nouvelles constructions. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 302 | | MoDem et Indépendants | LELIEVRE | A | 2024 DU 142 | relatif à la création de fosses de plantations continues. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 303 | | MoDem et Indépendants | LELIEVRE | A | 2024 DU 142 | relatif à l'utilisation des cheminées comme de couloir de ventilation naturelle. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A. V. Vire, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|----------------------------------|----------------|----------------|-------------|--|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 5 | 304 | | MoDem et indépendants | LELIÈVRE | A | 2024 DU 142 | relatif à l'amélioration du confort thermique des derniers étages. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 305 | | MoDem et indépendants | LELIÈVRE | A | 2024 DU 142 | relatif à la place du végétal dans l'espace public. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 306 | | MoDem et indépendants | GATEL | A | 2024 DU 142 | relatif à la rue des Thermopyles. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 307 | | MoDem et indépendants | GATEL | A | 2024 DU 142 | relatif au renforcement du parcours résidentiel à Paris. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 308 | | MoDem et indépendants | GATEL | A | 2024 DU 142 | relatif au site La Rochefoucauld. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 309 | | Les Républicains, Les Centristes | BOHBOT, STIBBE | A | 2024 DU 142 | relatif à la sauvegarde de l'ensemble du site du Couvent Reille 14e en Espace Vert à Protéger. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 310 | | Les Républicains, Les Centristes | BOHBOT, STIBBE | A | 2024 DU 142 | relatif au site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld (14e). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 311 | | Les Républicains, Les Centristes | BOHBOT, STIBBE | A | 2024 DU 142 | Relatif à la valorisation des externalités positives des projets | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 312 | | Les Républicains, Les Centristes | BOHBOT, STIBBE | A | 2024 DU 142 | Relatif à la protection des abords des bâtiments patrimoniaux parisiens | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 313 | | Les Républicains, Les Centristes | STIBBE, BOHBOT | A | 2024 DU 142 | Relatif à la création d'une thématique patrimoine/esthétique | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 314 | | Les Républicains, Les Centristes | BOHBOT, STIBBE | A | 2024 DU 142 | Relatif à la servitude de mixité fonctionnelle | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 315 | | Les Républicains, Les Centristes | STIBBE, BOHBOT | A | 2024 DU 142 | Relatif au classement de la Petite Ceinture | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 316 | | Les Républicains, Les Centristes | BOHBOT, STIBBE | A | 2024 DU 142 | Relatif à la suppression « UG.1.5 » | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 317 | | Les Républicains, Les Centristes | BOHBOT, STIBBE | A | 2024 DU 142 | Relatif au quartier du quart d'heure | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 318 | | Les Républicains, Les Centristes | BOHBOT, STIBBE | A | 2024 DU 142 | Relatif à l'installation de fontaines pour favoriser l'apparition d'îlots de fraîcheurs | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A. V. Vire, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|----------------------------------|---|----------------|-------------|---|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 5 | 319 | | Les Républicains, Les Centristes | STIBBE, BOHBOT | A | 2024 DU 142 | Relatif à la protection du patrimoine faubourien parisien | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 320 | | Les Républicains, Les Centristes | STIBBE, BOHBOT | A | 2024 DU 142 | relatif au développement du logement intermédiaire à Paris. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 321 | | Les Républicains, Les Centristes | STIBBE, BOHBOT | A | 2024 DU 142 | relatif à l'accès social à la propriété dans les zones ayant plus de 50% de logements sociaux. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 322 | | Les Républicains, Les Centristes | STIBBE, BOHBOT | A | 2024 DU 142 | relatif au maintien des familles à Paris et à leur accession au logement. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 26 | | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif à l'impact carbone et la qualité bioclimatique. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 27 | | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif à la densité. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 28 | | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif à la suppression d'emplacements réservés pour la production de logements dans le 6e. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 29 | | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif à l'équilibre entre les destinations. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 30 | | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif à l'actualisation de la zone de déficit en logements sociaux du 15e. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 31 | | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif à la mixité fonctionnelle. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 32 | | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif à l'IOAP Maine Montparnasse. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 33 | | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif aux protections patrimoniales. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 34 | | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif au renforcement de la végétalisation du 15e. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 35 | | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif à la demande de suppression des terrains grevés d'un emplacement réservé en vue de la réalisation de certains types de logements | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 36 | | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif à la non prise en compte des contributions portant sur les terrains grevés d'un emplacement réservé en vue de la réalisation de certains types de | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnc, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|-------------|---|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 5 | 37 | | Union Capitale | BOULARD, EVREN, BOURNAZEL | A | 2024 DU 142 | relatif au site du couvent Reille. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 38 | | Union Capitale | COUJON, EVREN, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE | A | 2024 DU 142 | relatif à la création d'équipements publics dans le 15e. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 39 | | Union Capitale | BOULARD, EVREN, BOURNAZEL | A | 2024 DU 142 | relatif aux emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 40 | | Union Capitale | BOULARD, EVREN, BOURNAZEL | A | 2024 DU 142 | relatif au site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld dans le 14e. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 41 | | Union Capitale | BOULARD, KUSTER | V | 2024 DU 142 | relatif à la bande d'inconstructibilité aux abords du boulevard périphérique. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 42 | | Union Capitale | BOULARD, EVREN, BOURNAZEL | V | 2024 DU 142 | relatif à la limitation des surélévations des "dents-créuses". | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 43 | | Union Capitale | BOULARD, BOUGERET | V | 2024 DU 142 | relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 44 | | Union Capitale | BOULARD, EVREN, BOURNAZEL | V | 2024 DU 142 | relatif à la lutte contre les nuisances sonores. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 45 | | Union Capitale | BOULARD | V | 2024 DU 142 | relatif à l'opposition au pastillage des immeubles privés dans le cadre du nouveau PLUib. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 46 | | Union Capitale | BOULARD, EVREN, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE | V | 2024 DU 142 | relatif à la préservation du patrimoine faubourin. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 47 | | Union Capitale | BOULARD, BOURNAZEL, COUJON, de CLERMONT-TONNERRE | V | 2024 DU 142 | relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 48 | | Union Capitale | BOULARD, BERTHAULT | V | 2024 DU 142 | relatif au développement du logement intermédiaire. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 49 | | Union Capitale | BOULARD, EVREN, BOURNAZEL | V | 2024 DU 142 | relatif à l'instauration d'une politique de servitude de mixité fonctionnelle dans le PLUib. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 50 | | Union Capitale | BERTHOUT | V | 2024 DU 142 | relatif au fléchage des rez-de-chaussée commerciaux pour les professions libérales. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 51 | | Union Capitale | BOULARD, BERTHAULT | V | 2024 DU 142 | relatif à la clarification du statut des demandeurs de logements sociaux propriétaires non occupant d'un logement non adapté à leurs besoins. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnc, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|----------------------------------|---|---------------|-------------|--|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 5 | 52 | | Union Capitale | HATTE, BOURNAZEL, BERTHOUT | V | 2024 DU 142 | relatif à la protection du cinéma indépendant Le Luminor. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 53 | | Union Capitale | BOULARD, KUSTER | V | 2024 DU 142 | relatif à la protection patrimoniale du bâti remarquable parisien. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 54 | | Union Capitale | BOURNAZEL | V | 2024 DU 142 | relatif à la publication de l'étude d'impact environnemental du projet d'aménagement d'une grande promenade sur l'axe Bastille-Stalingrad. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 55 | | Union Capitale | BOULARD, EVREN, BOURNAZEL | V | 2024 DU 142 | relatif à une évaluation annuelle de l'impact financier et de l'application du PLUib. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 56 | | Union Capitale | BOULARD, BOURNAZEL, d'HAUTESERRE | V | 2024 DU 142 | relatif aux projets de couverture végétalisée des voies ferrées. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 57 | | Changer Paris | LECOQ, ALPHAND, MONTANDON, BIRABEN, OLIVIER | V | 2024 DU 142 | relatif aux justifications économiques des emplacements réservés. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 58 | | Changer Paris | LAUSSUCQ, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, MONTANDON, OLIVIER | V | 2024 DU 142 | relatif à la communication auprès des propriétaires des réserves PLU sur leurs biens. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 59 | | Changer Paris | LECOQ, ALPHAND, LAUSSUCQ, MONTANDON, BIRABEN, OLIVIER | V | 2024 DU 142 | relatif à la création de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) à Paris. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 60 | | Changer Paris | DIDIER, ALPHAND, BIRABEN, LECOQ, MONTANDON, OLIVIER | V | 2024 DU 142 | relatif à la multiplication des toitures végétalisées pour préserver la ressource en eau. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 61 | | Changer Paris | LECOQ, ALPHAND, MONTANDON, BIRABEN, OLIVIER | V | 2024 DU 142 | relatif à la différenciation des vocations au sein de la Zone UV. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 62 | | Changer Paris | MONTANDON, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, OLIVIER | V | 2024 DU 142 | relatif à la présentation d'une OAP sectorielle Bercy Charenton. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 63 | | Changer Paris | ALPHAND, BALDINI, LECOQ, MONTANDON, BIRABEN, OLIVIER | V | 2024 DU 142 | relatif à l'installation d'une promenade sportive sur le quai Saint-Exupéry (16e). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 64 | | Changer Paris | DAT, ALPHAND, BIRABEN, LECOQ, MONTANDON, OLIVIER | V | 2024 DU 142 | relatif à la préservation du patrimoine faubourin et à la lutte contre la densification. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 65 | | Changer Paris | LECOQ, ALPHAND, MONTANDON, BIRABEN, OLIVIER | V | 2024 DU 142 | relatif à la réduction du nombre d'emplacements réservés pour les logements sociaux. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 66 | | Les Républicains, Les Centristes | REDLER | V | 2024 DU 142 | relatif au pastillage des congrégations religieuses. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N°Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|----------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------|---------------|--|------------------|-------------|---------------------------|------------------------|--------------|
| 5 | 67 | | MoDem et Indépendants | LELIÈVRE, GATEL | V | 2024 DU 142 | relatif à l'isolation des façades. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 68 | | MoDem et Indépendants | GATEL | V | 2024 DU 142 | relatif à l'Ilot Reille. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 69 | | MoDem et Indépendants | GATEL | V | 2024 DU 142 | relatif à la lutte contre les nuisances de la Gare routière de Bercy-Seine. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 70 | | MoDem et Indépendants | LELIÈVRE, GATEL | V | 2024 DU 142 | relatif à la publication régulière du suivi des indicateurs du nouveau P.L.U. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 71 | | MoDem et Indépendants | LELIÈVRE, GATEL | V | 2024 DU 142 | relatif aux espaces verts protégés. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 5 | 367 | | Exécutif | | A | 2024 DU 142 | Amendement technique. | EL AARAJE | | Favorable | Adopté | 20/11/2024 |
| 5 | 368 | | Exécutif | | A | 2024 DU 142 | Amendement technique. | EL AARAJE | | Favorable | Adopté | 20/11/2024 |
| 5 | 369 | 185 | Exécutif | | V | 2024 DU 142 | relatif au devenir du site hospitalier Fernand Widat. | EL AARAJE | | Favorable | Adopté | 20/11/2024 |
| 6 | 189 | | Exécutif | | A | 2024 DASCO 58 | Amendement technique. | BLOCHE | | | Adopté (à l'unanimité) | 22/11/2024 |
| 6 | 72 | | Les Républicains, Les Centristes | BADAT-KARAM | V | 2024 DASCO 90 | relatif aux travaux visant à atténuer les nuisances sonores à l'école. | BLOCHE | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 6 | 73 | 186 | PEC, GCC, les Écologistes | PLIEZ, PRIMET, MAQUOL, KONÉ | VNR | | relatif au classement en REP + des écoles des portes du 20e. | BLOCHE | | Favorable | Adopté | 20/11/2024 |
| 6 | 74 | 187 | les Écologistes, PEC | PIERRE-MARIE, KONÉ, FERAUD | VNR | | relatif à la cité scolaire Paul Valéry. | BLOCHE | | Favorable | Adopté | 20/11/2024 |
| 6 | 75 | 188 | les Écologistes | KONÉ, TIMSIT, NIAKATÉ, FAUCERON | VNR | | relatif aux enfants à la rue à Paris. | BLOCHE | | Favorable | Adopté | 20/11/2024 |
| 6 | 76 | 189 | Union Capitale | MALACHARD DES REYSSIERS, BOUGERET | VNR | | relatif à l'expérimentation d'une "pause numérique" pour les enfants dans les écoles maternelles et primaires. | BLOCHE | | Favorable | Adopté | 20/11/2024 |
| 6 | 77 | | Union Capitale | MALACHARD DES REYSSIERS, BOUGERET | VNR | | relatif à l'expérimentation de micro-collèges pour les élèves décrocheurs. | BLOCHE | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N°Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|----------|----------------------------------|--|---------------|----------|--|------------------|-------------|---------------------------|-------------------------------|--------------|
| 6 | 78 | | Changer Paris | DE RAGUENEL | VNR | | relatif à l'amélioration de la procédure Affineit. | BLOCHE | | Défavorable | Retiré de l'ODJ | 20/11/2024 |
| 6 | 79 | | Les Républicains, Les Centristes | CONNAULT | VNR | | relatif au logiciel Affineit et à l'indice IPS. | BLOCHE | | Défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 6 | 80 | | Les Républicains, Les Centristes | BOËLLE | VNR | | relatif à l'application Paris Familles. | BLOCHE | | Demande de retrait | Retiré | 20/11/2024 |
| 6 | 81 | | GCC | AQUA, PRIMET, BROSSAT | VNR | | relatif au déconventionnement du collège Stanislas. | BLOCHE | | Demande de retrait | Retiré de l'ODJ | 20/11/2024 |
| 6 | 82 | | PEC | FERAUD | VNR | | relatif au maintien de la gratuité d'accès à la cathédrale Notre-Dame de Paris. | BLOCHE | | Vœu de l'exécutif | Retiré | 20/11/2024 |
| 6 | 83 | | les Écologistes | FAUCERON, RÉMY-LELEU, KONÉ | VNR | | relatif au maintien de la gratuité d'accès à la Cathédrale Notre-Dame de Paris. | BLOCHE | | Vœu de l'exécutif | Retiré | 20/11/2024 |
| 6 | 84 | | GCC | PRIMET, BROSSAT | VNR | | relatif au libre accès à la Cathédrale Notre-Dame de Paris. | BLOCHE | | Vœu de l'exécutif | Retiré | 20/11/2024 |
| 6 | 84BIS | 190 | Exécutif | | VNR | | VB4bis - en réponse aux vœux VB2, VB3 et VB4 - Conseil municipal | BLOCHE | | Vœu de l'exécutif | Adopté | 20/11/2024 |
| 6 | 85 | 191 | Changer Paris | DATI, LAUSSUCCQ, BERNARD, DAUVERGNE | VNR | | relatif à la reprise des réunions du Comité du site Tour Eiffel. | BLOCHE | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) à l'unanimité | 20/11/2024 |
| 6 | 86 | | Les Républicains, Les Centristes | KERBOUA | VNR | | relatif à l'expulsion du Club Lepic Abbesses Pétanque (CLAP). | BLOCHE | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 6 | 87 | | MoDem et Indépendants | CASANOVA, GATEL | VNR | | relatif à l'expulsion du CLAP du terrain 17 avenue Junot (18e). | BLOCHE | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 6 | 88 | | NI | SOREL | VNR | | relatif à la résiliation de la convention d'occupation du terrain Junot. | BLOCHE | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 20/11/2024 |
| 6 | 89 | 192 | les Écologistes | NIAKATÉ, KONÉ | VNR | | relatif à l'absence de démontage du Grand Palais Éphémère. | BLOCHE | | Favorable | Adopté (à l'unanimité) | 20/11/2024 |
| 6 | 90 | | Union Capitale | BOULARD, BOUGERET | VNR | | relatif à la création d'un fonds exceptionnel pour la prévention des intempéries dans les crèches et les établissements scolaires. | KOUASSI | | Demande de retrait | Rejeté | 21/11/2024 |
| 6 | 91 | | Union Capitale | COURTOIS, BOURNAZEL, EVREN, BOULARD, CARBÈRE-CÉF | VNR | | relatif à la mise en place d'une démarche d'évaluation des politiques publiques parisiennes. | KOUASSI | | Défavorable | Rejeté | 21/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|----------------------------------|---|---------------|---------------|---|------------------|-------------|---------------------------|-----------------|--------------|
| 6 | 92 | | Union Capitale | BERTHOUT | V | 2024 DAE 264 | relatif à la précision du calendrier et du bilan financier du chantier de rénovation du centre Jean Sarraïh. | LEMARDELEY | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 21/11/2024 |
| 6 | 93 | 193 | Les Républicains, Les Centristes | BOËLLE | V | 2024 DSOL 173 | relatif à l'hébergement d'urgence des enfants de moins de 3 ans et de leur famille | VERGINI | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 21/11/2024 |
| 6 | 94 | 194 | Changer Paris | PIRILLO | VNR | | relatif à la création d'un lieu d'accueil inconditionnel pour les mineurs en foyer victimes de violences. | VERGINI | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 21/11/2024 |
| 7 | 95 | | Exécutif | | A | 2024 DGRI 50 | Amendement technique. | NGATCHA | | | Adopté | 21/11/2024 |
| 7 | 96 | 195 | PEC | FERAUD, CORDEBARD | VNR | | relatif au soutien de l'Etat aux actions de l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie. | NGATCHA | | Favorable | Adopté | 21/11/2024 |
| 7 | 97 | 196 | PEC | FERAUD, CORDEBARD, GARRIGOS | VNR | | relatif au soutien de la Ville de Paris aux maires kurdes | NGATCHA | | Favorable | Adopté | 21/11/2024 |
| 7 | 98 | 197 | les Écologistes | KONÉ, FAUGERON, REMY-LELEU | VNR | | relatif au soutien aux victimes de l'inaction climatique. | NGATCHA | | Favorable | Adopté | 21/11/2024 |
| 7 | 99 | 198 | les Écologistes | GUHL, KONÉ | VNR | | relatif à la libération de Ahou Daryaei. | NGATCHA | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 21/11/2024 |
| 7 | 100 | 199 | CCC | CILLET, PRIMET, BROSSAT | VNR | | relatif à la solidarité et la coopération avec le peuple cubain. | NGATCHA | | Favorable | Adopté (Amendé) | 21/11/2024 |
| 7 | 101 | | Exécutif | | A | 2024 D35 87 | Amendement technique. | RABADAN | | Favorable | Adopté | 21/11/2024 |
| 7 | 102 | | Union Capitale | DOUCERÉ, DUMAS | V | 2024 D35 126 | relatif à la sécurité sanitaire des agents et usagers des piscines municipales parisiennes. | RABADAN | | Défavorable | Rejeté | 21/11/2024 |
| 7 | 103 | | Exécutif | | A | 2024 D35 129 | Amendement technique. | RABADAN | | | Adopté | 21/11/2024 |
| 7 | 104 | | Changer Paris | GRANIER | VNR | | relatif à l'intégration des éléments de bilan des actions subventionnées fournies par les associations dans les fiches de <u>présentation des subventions</u> | TORANIAN | | Défavorable | Rejeté | 21/11/2024 |
| 7 | 105 | | Changer Paris | MONTANDON | VNR | | relatif à l'organisation des rencontres avec les associations | TORANIAN | | Défavorable | Retiré de l'ODJ | 21/11/2024 |
| 7 | 360 | | les Écologistes | BADINA-SERPETTE, MEUNIER, RAIFAUD, KONÉ | A | 2024 D35 134 | relatif à un quota de places de matchs pour les quartiers populaires | RABADAN | | Défavorable | Rejeté | 21/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|----------------------------------|-------------------------------|---------------|---------------|--|------------------|-------------|---------------------------|--------------------------|--------------|
| 8 | 107 | | Les Républicains, Les Centristes | BOHBOT | VNR | | relatif à l'identification et à la stérilisation des chats errants à Paris. | NAJDOVSKI | | Retrait sinon défavorable | Retiré | 21/11/2024 |
| 8 | 108 | | MoDem et Indépendants | GATEL | VNR | | relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame | NAJDOVSKI | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 21/11/2024 |
| 8 | 109 | | les Écologistes | KONÉ, CLEIZES, FAUGERON, GUHL | V | 2024 DAE 140 | relatif au soutien et au développement de structures de L'ESS et de l'alimentation durable | PULVAR | | Retrait sinon défavorable | Rejeté au scrutin public | 21/11/2024 |
| 8 | 109BIS | 200 | Exécutif | | V | 2024 DAE 140 | | PULVAR | | | Adopté | 21/11/2024 |
| 1 | 110 | | Changer Paris | VÉRON | V | 2024 DAE 211 | relatif à la réinstallation d'un marché de Noël de qualité, sur l'avenue basse des Champs-Élysées. | BONNET-OULALD | | Défavorable | Rejeté | 21/11/2024 |
| 1 | 365 | | les Écologistes | CLEIZES, KONÉ | A | 2024 DAE 312 | relatif à la gestion de marchés découverts alimentaires en régie. | BONNET-OULALD | | | Retiré | 21/11/2024 |
| 1 | 365BIS | 201 | Exécutif | | V | 2024 DAE 312 | V365bis - en réponse à l'amendement A365 - Conseil municipal | BONNET-OULALD | | | Adopté | 21/11/2024 |
| 1 | 111 | | Union Capitale | BOURNAZEL, IBLED | VNR | | relatif aux nuisances engendrées par l'installation d'un restaurant de l'enseigne KFC au 16 boulevard de Clichy. | BONNET-OULALD | | Défavorable | Rejeté | 21/11/2024 |
| 1 | 111bis | 202 | Exécutif | | VNR | | en réponse au vœu V111. | BONNET-OULALD | | Vœu de l'exécutif | Adopté | 21/11/2024 |
| 1 | 363 | | Exécutif | | A | 2024 DDCT 160 | Amendement technique. | CHARNOZ | | | Adopté | 21/11/2024 |
| 1 | 362 | | Exécutif | | A | 2024 DFA 55 | Amendement technique. | CHARNOZ | | | Adopté | 21/11/2024 |
| 1 | 370 | | | | A | 2024 DAE 165 | Amendement technique. | GABELOTAUD | | | Adopté | 21/11/2024 |
| 1 | 112 | 203 | NI | SOREL | VNR | | relatif à la détérioration des conditions d'accueil dans les centres de la DRFIP Paris. | POLSKI | | Favorable | Adopté | 21/11/2024 |
| 1 | 113 | 204 | MoDem et Indépendants | GATEL | VNR | | relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris. | HOCQUARD | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 21/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|----------------------------------|---------------------------|---------------|----------------|--|------------------|-------------|---------------------------|-----------------|--------------|
| 1 | 114 | 205 | Union Capitale | COUJON, COURTOIS, BOULARD | VNR | | relatif au casier anti-inondation Seine-Basse. | KOMITÉS | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 21/11/2024 |
| 1 | 115 | | Exécutif | | A | 2024 DRH 44 | Amendement technique | POLSKI | | | Adopté | 21/11/2024 |
| 1 | 116 | | CCC | AQUA, PRIMET, BROSSAT | V | 2024 DRH 44 | relatif au mouvement de grève des REV, AAAS et des ASEM. | POLSKI | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 21/11/2024 |
| 1 | 364 | | Changer Paris | | A | 2023 DRH 44 | A364 Sous-amendement sur le VII7 | | | Défavorable | Rejeté | 21/11/2024 |
| 1 | 117 | | NI | SOREL | V | 2024 DRH 44 | relatif à la requalification des REV en catégorie A. | POLSKI | | Défavorable | Rejeté | 21/11/2024 |
| 2 | 118 | | Les Républicains, Les Centristes | BADAT-KARAM | V | 2024 DASCO 165 | relatif à l'affichage des symboles républicains dans les salles de classe parisiennes. | PATRICE | | Retrait sinon défavorable | Retiré | 21/11/2024 |
| 2 | 119 | | Les Républicains, Les Centristes | REDLER | V | 2024 DEVE 92 | relatif à l'entretien des places parisiennes et à la rénovation des fontaines - Place Victor Hugo (16e). | PATRICE | | Favorable | Retiré | 21/11/2024 |
| 2 | 120 | | PEC | HERVIEU | VNR | | relatif à un hommage à Raoul Minot. | PATRICE | | Favorable | Retiré de l'ODJ | 21/11/2024 |
| 2 | 121 | | PEC | WEIL | VNR | | relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Saartje Baartman. | PATRICE | | Favorable | Retiré de l'ODJ | 21/11/2024 |
| 2 | 122 | | les Écologistes | RÉMY-LELEU, KONÉ | VNR | | relatif à la mémoire des femmes victimes du féminicide de l'école polytechnique de Montréal. | PATRICE | | Demande de retrait | Retiré | 22/11/2024 |
| 2 | 123 | 206 | Union Capitale | GOUJON, EVREN, COURTOIS | VNR | | relatif à la dénomination d'un lieu en hommage au Dr Michel Klein (15e). | PATRICE | | Favorable | Adopté | 22/11/2024 |
| 2 | 124 | | Union Capitale | TOUBIANA | VNR | | relatif à la dénomination d'un lieu en l'hommage à Simon Fieschi à Paris. | PATRICE | | Vœu de l'exécutif | Retiré de l'ODJ | 22/11/2024 |
| 2 | 125 | | Les Républicains, Les Centristes | SZPINDER | VNR | | relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du XVIe arrondissement aux noms de Compagnons de la Libération. | PATRICE | | | Retiré de l'ODJ | 22/11/2024 |
| 2 | 126 | 207 | Les Républicains, Les Centristes | BOHBOT | VNR | | relatif à la dénomination du quai longeant Notre-Dame de Paris en hommage à Madeleine Delbré. | PATRICE | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 22/11/2024 |
| 2 | 127 | | Les Républicains, Les Centristes | BOHBOT | VNR | | relatif à la dénomination d'une voie municipale Napoléon. | PATRICE | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|--------------------------------------|---|---------------|--------------|---|------------------|-------------|----------------------------|------------------------|--------------|
| 2 | 128 | 208 | CCC | PRIMET, BROSSAT | VNR | | relatif à la mémoire de Madeleine Riffaud. | PATRICE | | Favorable | Adopté | 22/11/2024 |
| 2 | 129 | 209 | MoDem et Indépendants | GOVCIVAN, BURKLI | VNR | | relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Édouard Schmeberg au 43 rue la Victoire. | PATRICE | | Favorable | Adopté | 22/11/2024 |
| 2 | 130 | 210 | MoDem et Indépendants, Changer Paris | LELÉVRE, LÉCOQ | VNR | | relatif à un hommage à Hubert Reeves. | PATRICE | | Favorable | Adopté | 22/11/2024 |
| 2 | 131 | | Exécutif | | A | 2024 DAC 101 | Amendement technique. | ROLLAND | | Favorable | Adopté | 22/11/2024 |
| 2 | 132 | | Exécutif | | A | 2024 DAC 114 | Amendement technique. | ROLLAND | | | Adopté | 22/11/2024 |
| 2 | 133 | | Exécutif | | A | 2024 DAC 144 | Amendement technique. | ROLLAND | | | Adopté | 22/11/2024 |
| 2 | 134 | | NI | SOREL | V | 2024 DAC 173 | relatif à la création d'un Institut Haïtien à Paris. | ROLLAND | | Retrait sinon défavorable | Retiré | 22/11/2024 |
| 2 | 135 | 211 | CCC | PRIMET, GILLET, BROSSAT | VNR | | relatif au devenir de l'Hôtel de la Monnaie de Paris. | ROLLAND | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 22/11/2024 |
| 2 | 136 | | Les Républicains, Les Centristes | STIBBE | V | 2024 DAC 238 | relatif aux avis de la Commission du Vieux Paris. | TAIEB | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 2 | 137 | | Changer Paris | BIRABEN | VNR | | relatif à l'inscription des bouquinistes de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO. | TAIEB | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 2 | 138 | 212 | Les Républicains, Les Centristes | REDLER | VNR | | relatif à l'entretien des espaces verts et à la restauration du patrimoine - Hôtel Mezzara à Paris (16e). | TAIEB | | Favorable si amendé? | Adopté (Amendé) | 22/11/2024 |
| 2 | 139 | | Union Capitale | JACQUEMONT, BOULARD, BALADI | V | 2024 DVD 100 | relatif à l'amélioration des services du PAM francilien pour les usagers en situation de handicap. | BELLIARD | | Défavorable | Retiré de l'ODJ | 22/11/2024 |
| 3 | 140 | | Union Capitale | BERTHOUT, BOULARD, GOUJON, d'HAUTESERRE | V | 2024 DVD 113 | relatif à l'entretien de la voirie. | BELLIARD | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 3 | 141 | | MoDem et Indépendants | CATEL | V | 2024 DVD 113 | relatif à la réalisation de contrôles renforcés après travaux sur la voirie. | BELLIARD | | Retrait sinon défavorable? | Rejeté | 22/11/2024 |
| 3 | 142 | 213 | PEC | FERAUD | VNR | | relatif à la création de zones de livraison apaisée. | BELLIARD | | Favorable | Adopté (à l'unanimité) | 22/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|----------------------------------|--|---------------|----------|---|------------------|--------------|---------------------------|------------------------|--------------|
| 3 | 143 | | Union Capitale | BOURNAZEL | VNR | | relatif à la réalisation du doublement et à la sécurisation des pistes cyclables sur le boulevard Sébastopol | BELLIARD | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 3 | 144 | | MoDem et Indépendants | BURKLI, GOVCIYAN, LELIÈVRE | VNR | | relatif au lancement des travaux d'aménagement de la piste cyclable sécurisée du boulevard des Italiens | BELLIARD | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 3 | 145 | | les Écologistes | PIERRE-MARIE, BADINA, SERPETTE, FLORENTIN, RÉMY-LELEU, RAIFAUD, FAUGERON, KONE | VNR | | relatif à la lutte contre les violences routières. | BELLIARD | et PP | Défavorable | Retiré | 22/11/2024 |
| 3 | 146 | | Union Capitale | GOUJON | VNR | | relatif au partage de l'espace public. | BELLIARD | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 3 | 147 | | Changer Paris | PIRILLO | VNR | | relatif à la circulation anarchique à Paris. | BELLIARD | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 3 | 148 | | MoDem et Indépendants | GATEL | VNR | | relatif à la régulation de l'espace public. | BELLIARD | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 3 | 149 | | CCC | BROSSAT, PRIMET | VNR | | relatif à l'interdiction de circulation des gros SUV dans Paris. | BELLIARD | | Défavorable | Retiré | 22/11/2024 |
| 3 | 149TER | 214 | Exécutif | | VNR | | V149bis en réponse aux vœux V145, V146, V147, V148 et V149 - Conseil municipal | BELLIARD | | Vœu de l'exécutif | Adopté | 22/11/2024 |
| 3 | 150 | | Les Républicains, Les Centristes | BOËLLE | VNR | | relatif à la Zone à Trafic Limité. | BELLIARD | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 3 | 151 | | Les Républicains, Les Centristes | REDLER | VNR | | relatif au plan global de circulation du Bois de Boulogne. | BELLIARD | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 3 | 152 | 215 | CCC | NAGET, PRIMET, BROSSAT | VNR | | relatif aux facilités de circulation et de stationnement des cars de transport scolaire. | BELLIARD | | Favorable | Adopté (à l'unanimité) | 22/11/2024 |
| 3 | 153 | 216 | CCC | PRIMET, BROSSAT | VNR | | relatif à l'arrêt de la privatisation des bus. | BELLIARD | | Favorable | Adopté | 22/11/2024 |
| 3 | 154 | | Union Capitale | BERTHOUT | VNR | | relatif au renforcement de la territorialisation de la police municipale et ses moyens en matière de lutte contre le bruit. | NORDMAN | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 3 | 155 | 217 | Union Capitale | d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS | VNR | | relatif à la lutte contre la détention et le transport de protoxyde d'azote sur l'avenue des Champs-Élysées. | NORDMAN | et PP | Favorable | Adopté (à l'unanimité) | 22/11/2024 |
| 3 | 156 | | Changer Paris | PIRILLO | VNR | | relatif à la poursuite de la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage. | NORDMAN | et PP | Favorable si amendé | Retiré | 22/11/2024 |

| N° Commission de dépôt | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|------------------------|------------|-----------|----------------------------------|---------------------------|---------------|---------------|---|------------------|--------------|----------------------------|------------------------|--------------|
| 3 | 157 | | Changer Paris | MONTANDON, VÉRON, GRANIER | VNR | | relatif aux missions de la police municipale. | NORDMAN | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 3 | 158 | 218 | Les Républicains, Les Centristes | REDLER | VNR | | relatif à la sécurisation du Pont d'Iéna. | NORDMAN | et PP | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 22/11/2024 |
| 3 | 159 | | MoDem et Indépendants | BURKLI | VNR | | relatif au club de prévention spécialiste Aurore-Siloe. | NORDMAN | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 4 | 160 | | Exécutif | | A | 2024 DSP 27 | Amendement technique. | BOUX | | | Adopté | 22/11/2024 |
| 4 | 161 | | Exécutif | | A | 2024 DSP 37 | Amendement technique. | BOUX | | | Adopté | 22/11/2024 |
| 4 | 162 | | Les Républicains, Les Centristes | BUCAILLE | V | 2024 DSP 67 | relatif au logement des professionnels de santé à Paris. | BOUX | | Retrait sinon défavorable? | Rejeté | 22/11/2024 |
| 4 | 163 | 219 | Union Capitale | LORIAU | V | 2024 DSP 68 | relatif à la formation aux gestes de premier secours dans les établissements scolaires. | BOUX | | Favorable | Adopté (à l'unanimité) | 22/11/2024 |
| 4 | 164 | 220 | Union Capitale | BALADI | VNR | | relatif à la création d'un lactarium à Paris. | BOUX | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 22/11/2024 |
| 4 | 165 | | Les Républicains, Les Centristes | BOËLLE | VNR | | relatif à l'ouverture d'un hôtel post-natal à Paris. | BOUX | | Défavorable | Retiré de l'ODJ | 22/11/2024 |
| 4 | 166 | 221 | CCC | NAGET, PRIMET, BROSSAT | V | 2024 DSOL 126 | relatif à la création de laveries solidaires dans le 19e arrondissement. | FILOCHE | | Favorable si amendé | Adopté | 22/11/2024 |
| 4 | 167 | | NI | SOREL | V | 2024 DSOL 160 | relatif à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés et des jeunes en recours de minorité. | FILOCHE | | Retrait sinon défavorable | Retiré | 22/11/2024 |
| 4 | 168 | | Union Capitale | LORIAU | V | 2024 DSP 71 | relatif à la prévention des infections Sexuellement Transmissibles. | FILOCHE | | Défavorable | Retiré de l'ODJ | 22/11/2024 |
| 4 | 169 | | Union Capitale | BOURNAZEL | VNR | | relatif à l'instauration de cantines solidaires dans les arrondissements parisiens. | FILOCHE | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 4 | 170 | | Union Capitale | BOULARD, JACQUEMONT | VNR | | relatif à la territorialisation de l'urgence sociale et aux moyens dédiés dans les arrondissements. | FILOCHE | | Retrait sinon défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 4 | 171 | 222 | CCC | NAGET, PRIMET, BROSSAT | VNR | | relatif aux dispositifs dit "anti-isd". | FILOCHE | | Favorable | Adopté | 22/11/2024 |

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2024

| N° Commission de l'Etat | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A. V. Vnr. LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|-------------------------|------------|-----------|----------------------------------|----------------------------------|---------------|--|---|------------------|-------------|---------------------|-----------------|--------------|
| 4 | 172 | | Changer Paris | BIRABEN | V | 2024 DSOL 135 | relatif à la dotation d'une console de jeux vidéo pour établissements de la Ville de Paris accueillant des personnes âgées. | LEVIEUX | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 4 | 173 | | Union Capitale | TOUBIANA | VNR | | relatif à la lutte contre l'antisémitisme. | ROMERO-MICHEL | et PP | Favorable | Retiré de l'ODJ | 22/11/2024 |
| 5 | 174 | 223 | les Écologistes | KONÉ, GLEIZES, MEUNIER, NIAKATE | VNR | | relatif à la multiplication des expulsions de résidents des foyers de travailleurs migrants. | BAUDRIER | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 22/11/2024 |
| 5 | 175 | 224 | les Écologistes | MEUNIER, FAUGERON, KONÉ | VNR | | relatif à l'augmentation des loyers dans le parc social. | BAUDRIER | | Favorable si amendé | Adopté (Amendé) | 22/11/2024 |
| 5 | 176 | | Changer Paris | VÉRON | VNR | | relatif à un audit des bailleurs sociaux parisiens. | BAUDRIER | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 5 | 177 | | les Écologistes | MEUNIER, NIAKATE, FAUGERON, KONÉ | VNR | | relatif au renforcement de la régulation des meublés de tourisme. | BAUDRIER | | | Retiré | 22/11/2024 |
| 5 | 178 | | Union Capitale | BALADI | VNR | | relatif au contrôle et à l'encadrement de la location meublée touristique à Paris. | BAUDRIER | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 5 | 179 | | CCC | BROSSAT, PRIMET | VNR | | relatif à l'application d'un plafond de 90 jours annuel de mise en location des résidences principales en meublés touristiques. | BAUDRIER | | | Retiré | 22/11/2024 |
| 5 | 179BIS | 225 | Exécutif | | VNR | V179bis - en réponse aux vœux V177, V178 et V179 - Conseil | relatif au renforcement de la régulation des locations meublées touristiques à Paris | BAUDRIER | | | Adopté | 22/11/2024 |
| 5 | 180 | | Union Capitale | BOULARD, HATTE | VNR | | relatif à une gestion connectée et intelligente de la voirie et des travaux à Paris. | CHEVANDIER | | | Retiré de l'ODJ | 22/11/2024 |
| 5 | 181 | | Changer Paris | BIRABEN | V | 2024 DSOL 166 | relatif à la mise en accessibilité réelle des quartiers d'accessibilité augmentée. | EL AARAJE | | Défavorable? | Rejeté | 22/11/2024 |
| 5 | 182 | | Exécutif | | A | 2024 DU 60 | Amendement technique. | EL AARAJE | | | Adopté | 22/11/2024 |
| 5 | 183 | | Exécutif | | A | 2024 DU 103 | Amendement technique. | EL AARAJE | | | Adopté | 22/11/2024 |
| 5 | 186 | | Les Républicains, Les Centristes | BADAT-KARAM | VNR | | relatif à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne. | EL AARAJE | | Vœu de l'exécutif | Retiré | 22/11/2024 |
| 5 | 187 | | CCC | AQUA, PRIMET, BROSSAT | VNR | | relatif aux accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap (AESH). | EL AARAJE | | Vœu de l'exécutif | Retiré de l'ODJ | 22/11/2024 |

| N° Commission de l'Etat | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A. V. Vnr. LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observation | Avis de l'exécutif | STATUT | Date de vote |
|-------------------------|------------|-----------|---------------------|--------------------|---------------|----------|--|------------------|-------------|--------------------|--------|--------------|
| 5 | 187BIS | 226 | Exécutif | | VNR | | V187bis - en réponse aux vœux V186 et V187 - Conseil municipal | EL AARAJE | | Vœu de l'exécutif | Adopté | 23/11/2024 |
| 5 | 184 | | Changer Paris | MONTANDON, MARCAIN | VNR | | relatif aux travaux de la place Felix Eboué (72e). | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 5 | 185 | | Changer Paris | VÉRON | VNR | | relatif à l'organisation d'une handi-rando nocturne pour les personnes en situation de handicap. | EL AARAJE | | Défavorable | Rejeté | 22/11/2024 |
| 5 | 188 | 227 | PEC | PLIEZ | VNR | | relatif à la baisse des crédits budgétaires pour la politique de la ville dans le PLF 2025. | TONOLLY | | Favorable | Adopté | 22/11/2024 |

